TUFTS COLLEGE LIBRARY.
GIFT OF
JAMES D. PERKINS,
OCT. 1901.
41018

TUFTS COLLEGE LIBRARY

REVUE

DES

DEUX MONDES

TOME QUATRIÈME

TREIZIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DES BEAUX-ARTS, 10

1843

TUFTS COLLEGE
LIBRARY.
41018

QUELQUES VÉRITÉS

SUR

LA SITUATION EN LITTÉRATURE.

Il y a quelques années, il a été fait dans cette *Revue* une sorte d'appel à tous les talens qui, nés à peu près en même temps que le siècle, se trouvaient approcher de l'âge toujours redoutable de la maturité (1). Depuis lors le jeune siècle, comme on disait autrefois, s'est fait de plus en plus mûr, ou, si l'on aime mieux, de moins en moins jeune. Les années à tout âge vont vite, mais surtout celles du milieu. De plus en plus donc, chaque jour, on perd sensiblement de vue le port, le rivage, l'amphithéâtre du golfe bien-aimé, ces contours dont chaque point pour chacun sont marqués d'un regret, d'un souvenir. On a franchi la rade, on est en pleine mer, sur l'espace *où l'on ne vendange pas;* le vaisseau file ses nœuds avec une rapidité monotone, et l'on ne compte plus. Qu'aperçoit-on, qu'espère-t-on à l'horizon, dans un prochain ou lointain avenir? Aucune terre n'apparaît, aucune pointe d'île ne perce, aussi loin que la vue s'étend.

(1) *Dix ans après en littérature,* 1er mars 1840.

Ce n'est point d'ailleurs le rôle de la critique de prédire sans cesse le lendemain, d'outrepasser les horizons; elle l'a voulu trop faire jusqu'ici. Qu'elle se borne à relever les hauteurs, à reconnaître les signes, et à constater.

Certes, bien que quarante-trois ans soient beaucoup dans la vie d'un siècle, il serait téméraire de prétendre décider de sa physionomie générale à cet âge de son existence. A prendre en effet les trois derniers siècles à leur année 43, on n'aurait guère pu deviner, en littérature (pour ne parler que de cela), tout ce qu'ils ont enfanté de plus original et de plus grand.

Au XVIe siècle, en 1543, le brillant mouvement de renaissance imprimé par François Ier était sans doute en plein développement, mais il n'avait pas produit sa floraison ni ses fruits dans toutes les branches. On avait Marot, Calvin, on avait surtout Rabelais; mais le grand réveil poétique de la pléiade n'était pas encore sonné; on n'avait pas Montaigne, ni même les douceurs prochaines d'Amyot, ni tout ce qui remplit si bien, en érudition, en doctrine parlementaire, en histoire, en poésie, en style, la seconde moitié de cette riche et confuse époque.

Au XVIIe siècle, en 1643, on avait Corneille, et c'était l'année de Rocroy; mais comment deviner alors, malgré de tels augures, les destinées merveilleuses du règne-enfant et les splendeurs de Louis XIV?

Au XVIIIe siècle, bien qu'il fût plus facile, à pareille date, de prévoir ce qui ne devait être, à proprement parler, qu'une suite, une continuation, cette continuation allait dépasser les prémisses et les couronner dans des proportions tout-à-fait surprenantes et glorieuses. On n'avait, en 1743, presque aucun des grands monumens de l'époque, pas encore l'*Esprit des Lois* (1748), pas encore l'*Histoire naturelle* (1749), pas l'*Encyclopédie* (1751), rien de Jean-Jacques, et Voltaire, déjà si brillant, n'était pas encore arrivé, par les années et par l'exil, à cette sorte de dictature universelle dont ses licences et ses ricanemens purent à peine atténuer la majesté.

Ainsi donc, en constatant aujourd'hui ce que nous autres, XIXe siècle, nous sommes à cet âge qui est censé celui de la maturité, nous ne prétendons aucunement engager l'avenir littéraire ni préjuger le lendemain. A conjecturer pourtant, comme il est permis, d'après l'ensemble et le train courant des générations survenantes, l'imagination pourrait sembler dorénavant avoir moins de chances pour les grandes œuvres, que l'érudition et la critique pour les travaux histo-

riques dans tous les sens, et que l'esprit pour les charmans gaspillages de tous genres. Mais ceci n'est qu'un aspect immédiat, et il suffirait de deux ou trois de ces nobles esprits qui sont toujours une exception, et qui peuvent toujours sortir de la grande loterie providentielle, pour donner à la conjecture d'heureux démentis.

Ce qui est, ce qui s'est déjà accompli et parcouru, ce que nous possédons, voilà une matière plus sûre; tenons-nous à en toucher, à en presser quelques points essentiels et à les caractériser. La critique ne peut guère prétendre à plus pour éclairer et pour avertir. Que s'est-il passé littérairement de saillant, de sensible à tous, depuis quelques années?

Et quelle disette d'abord, ou du moins quelle stérile abondance! Signaler la halte, le rallentissement graduel et continu, c'est proclamer ce que chacun s'est déjà dit. Pendant que les hommes en possession de la vogue et de la faveur publique continuaient plus ou moins heureusement d'en user ou d'en abuser, que trop souvent ils traînaient sans relâche, sans discrétion, qu'ils appesantissaient leur genre, ou qu'ils le bouleversaient brusquement un beau matin plutôt que de le renouveler, quelles œuvres vraiment nouvelles, quelles apparitions inattendues sont venues varier et rafraîchir le tableau?

Deux faits notables, deux phénomènes littéraires, sont venus, l'un pas plus tard qu'hier, l'autre depuis quelques années déjà, fournir à l'attention avide un sujet, un aliment tant désiré, sur lequel on a vécu à satiété et qui par bonheur (cela reste vrai du moins pour l'un des deux) n'est pas près de s'épuiser encore. Je ne prétends pas du tout évaluer ici ces deux faits en eux-mêmes, et je ne les atteste que comme symptômes. On a eu au théâtre Mlle Rachel, qui nous a rendu toute une veine dramatique de chefs-d'œuvre, lesquels avaient naguère semblé moins actuels, moins nouveaux; on a eu hier une tragédie qui a attiré la foule, et qui, par des qualités diverses et sérieuses, a mérité de faire bruit.

Qu'il ait pu y avoir, durant ces derniers temps, en d'autres branches d'étude et de culture, d'autres productions qui fassent honneur à l'époque et qui lui seront comptées un jour, je suis loin de le vouloir contester; mais, à ne consulter que l'époque elle-même et son impression purement présente, ces deux accidens sont les seuls qui, dans l'ordre de poésie, aient mis les imaginations en émoi et qui aient vivement piqué l'attention publique.

Or, pour qui sait voir et observer, ces deux faits (que je n'entends encore une fois ni égaler ni juger en eux-mêmes) sont un grand en-

seignement, une mesure très sensible de l'état du goût, du degré de température, et du *niveau* d'aujourd'hui. Tous les deux se rapportent à ce qu'on appelle la *réaction*, et ils en marquent comme deux temps, coup sur coup, dans leur applaudissement sonore.

Tandis que, sous la restauration, on aimait surtout dans Talma finissant et grandissant un novateur, une espèce d'auteur et de poète dramatique (et non, certes, le moindre), qui rendait ou prêtait aux rôles un peu conventionnels et refroidis de la scène française une vie historique, une réalité à demi shakspearienne, — il arrive que ce qu'on a surtout aimé dans notre jeune et grande actrice, ç'a été un retour à l'antique, à la pose majestueuse, à la diction pure, à la passion décente et à la nature ennoblie, à ce genre de beauté enfin qui rappelle les lignes de la statuaire.

Dans la pièce de M. Ponsard (je ne prends qu'un point), on a également applaudi quelque chose de calme et d'élevé avant tout; on a été jusqu'à oublier, jusqu'à méconnaître (et l'auteur a paru l'oublier lui-même un moment) les détails et les procédés d'exécution qui rattachent le plus cette œuvre aux innovations modernes, pour y voir une sorte d'hommage rétrospectif à des formes abolies.

Ces deux évènemens, ces deux succès, très sensibles parce qu'ils ont éclaté au théâtre et dans les circonstances les plus propres à les faire ressortir, ne sont au reste qu'une indication de ce qui se passe ailleurs et à côté dans toute l'étendue d'une certaine couche sociale : en religion, politique, arts, modes et costumes, réaction sur toute la ligne.

Réaction, après tout, superficielle et sans grand fond, secousse et agitation légère d'esprits blasés, ennuyés, qui se retournent par dégoût, et qui essaient aujourd'hui de ce qu'ils ont rebuté hier, pour ressentir quelque chose! — Réaction légitime à certains égards, en tant qu'elle est provoquée par les excès, les abus violens, les pesanteurs ou les fatuités de l'école régnante, de celle du moins qui était faite pour régner!

Toutes les grandes et vraies réactions ont leurs causes profondes. Il y a eu, en 1800, une réaction sociale complète, et elle était, si l'on s'en souvient, assez motivée. Il s'agissait, après des désastres inouis et des ruines de tout genre, de tout recomposer, de retrouver sous les sanglans décombres la statue de la loi, la pierre et le calice de l'autel, le trône lui-même avec ses degrés. On a retrouvé alors, ou, au besoin, on a réinventé tout cela : il y a eu, dans la grande reconstruction, du vrai, du solide et de l'authentique; il y est entré

aussi bien du mensonger, de l'apocryphe et du postiche. Un excès, dans ces grands reviremens des nations, en amène et en favorise toujours un autre contraire : le flux est égal au reflux. Mais de nos jours, au milieu des respects et des hommages individuels et publics volontiers décernés à la religion, après le triomphe encore plus complet qu'espéré d'une politique conservatrice, venir réagir au-delà dans le même sens et en passant outre, pousser par système et par mode à l'aristocratie, au despotisme, à l'ultramontanisme, c'est ne prouver autre chose que l'ennui de l'ame qui s'agite à vide et la vanité de l'esprit qui se monte à froid. En littérature seulement, c'est-à-dire roman, poème et théâtre, on a pu trouver avec plus de fondement, en effet, que les promesses avaient quelque peu menti, que les saturnales duraient et s'étendaient avec insolence, que la boue des rues et l'ordure des bornes remontaient trop souvent jusqu'au balcon, que les grands talens à leur tour donnaient le pire signal et manquaient à leur vocation première, qu'ils s'égaraient, qu'ils gauchissaient à plaisir dans des systèmes monstrueux ou creux, en tout cas infertiles; en un mot qu'ils n'amusaient plus et qu'ils avaient cessé de charmer. Dès-lors, en un tel état de choses, tout ce qui est et sera un peu naturel et élevé, un peu simple et moral, un peu neuf par là même, a retrouvé de grandes chances de plaire, d'intéresser et presque de saisir. Ce qu'on appelle réaction en littérature n'a aucun sens raisonnable, ou n'a que celui-là.

Depuis les cinq ou six dernières années, cette disposition est manifeste dans le monde, et n'a fait que se confirmer à chaque occasion, en maint exemple grand ou petit; mais, si elle a ses motifs que je viens de dire, ses avantages relatifs, son bon sens rapide et ses délicatesses, la disposition d'esprit que nous reconnaissons ici et que nous saluons à son heure manque pourtant trop essentiellement de doctrine, d'inspiration à soi, d'originalité et de fécondité, pour devenir le ton d'un siècle, à moins que ce siècle ne soit prédestiné avant le temps aux douces vertus négatives et au régime du déclin.

On ne saurait assez admirer vraiment le train singulier des esprits et le va-et-vient des opinions en ce capricieux et toujours gai pays de France. Il y a treize ans, une révolution s'accomplissait après une lutte prolongée, régulière, d'idées et de convictions, qui semblaient ardentes et profondes. La solution mixte improvisée à cette révolution pouvait déplaire à une portion notable des esprits et des cœurs : on pouvait désirer, concevoir du moins une autre issue, un autre cours donné aux choses, un autre lit au torrent; mais tous, et ceux

même qui se prononçaient pour la solution mixte, étaient très persuadés qu'il allait y avoir pour bien des années dans le corps social une plénitude de sève, une provision, une infusion d'ardeurs et de doctrines, une matière enfin plus que suffisante aux prises de l'esprit. Et voilà que, dès 1837, le calme presque universel s'établissait; et, pour réduire la question aux limites de notre sujet, voilà que, littérairement, ce calme social d'apparence propice n'enfantait rien et ne faisait que mettre à nu le peu de courant; que de guerre lasse, et à force de tourner sur soi-même, on se reportait d'un zèle oiseux vers le passé, non pas seulement le haut et grand passé, mais celui de toute espèce et de toute qualité, et l'on déjeunait des restes épicés de Crébillon fils comme pour mieux goûter le Racine; voilà que les générations survenantes, d'ordinaire enthousiastes de quelque nouvelle et grande chimère et en quête d'un héroïque fantôme, entraient bonnement dans la file à l'endroit le plus proche sans s'informer; que sans tradition ni suite, avec la facilité de l'indifférence, elles se prenaient à je ne sais quelles vieilles cocardes reblanchies, et, en morale comme dans l'art, aux premiers lambeaux de rubans ou de doctrines, aux us et coutumes de carnaval ou de carême.

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt,

a dit l'antique poète dans une magnifique image : c'est comme un flambeau qu'il faut recevoir et saisir, en entrant, l'héritage de la vie; quelques-uns l'ont pris comme un cierge, et beaucoup comme un cigare. Et la jeunesse a pu être trompée en cela par bon nombre de ceux qui précédaient; il a passé dans tous les rangs comme un souffle de relâchement et de confusion. Tandis que la portion positive du siècle suivait résolument, tête baissée, sa marche dans l'industrie et le progrès matériel, la partie dite spirituelle se dissipait en frivolités et ne savait faire à l'autre ni contre-poids ni accompagnement.

Ce que les anciens moralistes nommaient tout crûment la sottise humaine est sans doute à peu près la même en tout temps, en tout pays; mais en ce temps-ci et en France, comme nous sommes plus rapides, cette sottise en personne se produit avec des airs d'esprit, de légèreté, avec des vernis d'élégance qui déconcertent. On est *mouton* comme sous Panurge, mais on l'est avec des airs de *lion*.

Un semblable résultat pourtant (si c'était là un résultat) aurait trop de quoi surprendre et déjouer; il ressemblerait à une attrape. Ce ne peut pas être, ce semble, pour un tel avortement, pour un tel jeu d'actions et de réactions sans cause suffisante, pour de tels engoue-

mens successifs et contraires, que tant d'efforts, tant d'essais distingués, tant d'idées enfin ont été dépensées depuis plus de cinquante ans, et que, sans remonter plus haut, les hommes consciencieux et laborieux ont semé une foule de germes aux saisons dernières de la restauration, en ces années de combat et de culture.

Vous tombiez satisfaits dans une autre espérance,

s'écriait Marie-Joseph Chénier vers 1800. Mais ces générations dont nous parlons ici, et desquelles nous nous glorifions d'être, ne sont pas tombées; elles vivent encore, elles n'ont pas tout-à-fait abdiqué et peuvent dire un dernier mot. Puis ce pays-ici, ne l'oublions pas, est très élastique; l'opinion, sous sa mobilité, a peut-être ses lois, elle a certainement ses ressorts imprévus. Aujourd'hui ressemble si peu à avant-hier, que demain ne ressemblera peut-être pas à aujourd'hui. Sans donc la faire pire qu'elle n'est, continuons de presser la situation, d'en rechercher les causes, d'en noter du moins à vue de pays quelques circonstances.

Une des premières sources du mal, nous l'avons plus d'une fois signalé, ç'a été, à un certain moment, la retraite brusque et en masse de toute la portion la plus distinguée et la plus solide des générations déjà mûries, des chefs de l'école critique, qui ont déserté la littérature pour la politique pratique et les affaires. Les services que ces hommes éclairés ont rendus en politique peuvent être reconnus, mais sont incontestablement moindres que ceux qu'ils auraient rendus à la société en restant maîtres du poste des idées et en y ralliant par la presse ceux qui survenaient à l'aventure. Leur absence dans la critique littéraire n'a pas peu contribué à rompre toute tradition, à laisser le champ libre à l'industrialisme et à tous les genres de cupidités et de prétentions. Leur retraite, pour tout dire, a fait *trouée* au centre.

Livrés à eux-mêmes, sans surveillance immédiate exercée par des pairs en intelligence, les hommes d'imagination, sentant de plus le cadre qui les contenait brisé à l'entour, ont exagéré leurs défauts, ont pris leurs licences et leurs aises. Rien de plus difficile, de plus impossible, on le croira, que de régler les hommes d'imagination, de les discipliner et de les classer, de les diriger aux œuvres qui les appellent et qui leur siéraient; mais il faut convenir, à leur décharge, que jamais, à aucun moment, on ne s'est moins occupé de ce soin qu'aujourd'hui. L'époque est bien riche en talent, en esprit, en monnaie d'œuvres; quelques connaisseurs des mieux informés pensent même

que, si on rassemblait tout ce numéraire en circulation, aucun temps peut-être n'aurait à se vanter d'être aussi riche que nous. Je pencherais volontiers au fond pour cet avis, mais je crains fort que le relevé ne se fasse pas et que l'héritage ne reste un jour en voie de liquidation. Le fait est que l'ensemble, la composition, a manqué à d'admirables élémens; le chef de l'orchestre a surtout fait défaut, et, par le tort des circonstances, n'a jamais pu se rencontrer. Nous sommes nés dans des entre-deux sans cesse coupés, non pas sous un seul astre continu, et force nous a été de croître à travers toutes sortes de régimes vacillans et recommençans. Rendons, rendons enfin admiration et justice à ces hommes qui ont imposé leur nom à leur siècle, Périclès, Auguste, Léon X et Louis XIV; oui, ils ont été pour beaucoup dans la grandeur et la majesté de l'âge qu'on les a trop accusés d'accaparer; leur absence totale et prolongée est bien capable aujourd'hui de faire apprécier leur rôle : ils ont empêché les génies et les talens de s'égarer, de se dissiper, les médiocres de passer sur le corps des plus grands; ils ont maintenu les proportions, les rangs, les vocations, la balance des arts. Boileau ne put être tout Boileau que du jour où Louis XIV dit tout haut en plein Versailles : « M. Des Préaux s'y connaît en vers mieux que moi. » Aujourd'hui que ce genre de déférence et de patronage va peu à nos idées, que dans les conditions actuelles il courrait risque d'être peu accepté des hommes de talent, que tout poète dirait volontiers tout d'abord au maître, s'il y en avait un : « Je m'y connais en matière d'état mieux que toi; » et que, de leur côté, des gouvernans illustres, et en général capables sur tout sujet, vaquent à beaucoup de choses qu'ils croient plus essentielles que le soin des phrases, lesquelles ils manient eux-mêmes à merveille, qu'arrive-t-il et que voit-on? L'anarchie entre les hommes de talent est complète; chacun se fait centre, chacun se nomme roi, Mævius comme Virgile, Vadius comme Molière (si Molière et Virgile il y a); mais le Vadius et le Mævius, c'est-à-dire un peu de sottise, se glissent même sous la pourpre et la soie des plus grands et de ceux qui se croient le plus gentilshommes.

Une des plaies les plus inhérentes à la littérature actuelle, c'est assurément la fatuité; Byron, qui en recélait une bonne dose dans son génie, l'a inoculée ici chez beaucoup, et d'autres en avaient déjà cultivé le germe. Depuis lors, la plupart des gens de talent en vers et en prose sont fats plus ou moins, c'est-à-dire affichent ce qu'ils n'ont pas, affectent ce qu'ils ne sont pas, même les critiques, ce qui devrait sembler assurément de moindre nécessité. Prenez des noms, je ne

m'en charge pas, mais essayez. C'est d'un pompeux, ou d'un pimpant, ou d'un négligé, ou d'un discret, ou d'un libertin affectés. Oh! qu'on me rende la race de ces honnêtes gens de talent qui faisaient tout bonnement de leur mieux, avec naturel, travail et sincérité!

Une petite histoire de la fatuité en littérature serait celle du goût lui-même. Sous Louis XIII on était fat, sous Louis XIV on ne l'était pas. En ce judicieux et glorieux règne littéraire, je ne vois guère de fats parmi les écrivains de renom que Saint-Évremond, Bussy, c'est-à-dire des restes de la précédente régence, — un peu Bouhours. Fontenelle, décidément, commence; c'est *le pédant le plus joli du monde*. La fatuité, qu'on le sache bien, n'est qu'une variété, qu'on a tort de croire élégante, du pédantisme.

La fatuité combinée à la cupidité, à l'industrialisme, au besoin d'exploiter fructueusement les mauvais penchans du public, a produit, dans les œuvres d'imagination et dans le roman, un raffinement d'immoralité et de dépravation qui devient un fait de plus en plus quotidien et caractéristique, une plaie ignoble et livide qui chaque matin s'étend. Il y a un fonds de *De Sade* masqué, mais non point méconnaissable, dans les inspirations de deux ou trois de nos romanciers les plus accrédités : cela gagne et chatouille bien des simples. Pour les femmes, même honnêtes, c'est un ragoût; elles vont, elles courent dès le réveil, sans le savoir, à l'attrait illicite et voilé. Comme je ne me pique pas le moins du monde d'être agréable aujourd'hui, je dirai, même aux dames, toute ma pensée : « Tout le monde (c'est « La Bruyère qui parle (1)) connoît cette longue levée qui borne et « qui resserre le lit de la Seine, du côté où elle entre à Paris avec la « Marne qu'elle vient de recevoir : les hommes s'y baignent au pied « pendant les chaleurs de la canicule; on les voit de fort près se jeter « dans l'eau, on les en voit sortir, c'est un amusement : quand cette « saison n'est pas venue, les femmes de la ville ne s'y promènent pas « encore, et, quand elle est passée, elles ne s'y promènent plus. » Certes, sur cette levée où se promenaient les bourgeoises du temps de La Bruyère, il y avait plus d'honnêtes femmes que de celles qui ne l'étaient pas, et pourtant elles s'y promenaient et y faisaient foule — innocemment. De même, pour les belles lectrices, il y a je ne sais quelle attraction, mais ici moins naïve et plus perfide, sous ces combinaisons qu'elles pressent avec anxiété sans les bien démêler. —

(1) Chapitre *de la ville*.

Reprenant donc ma pensée première, j'oserai affirmer, sans crainte d'être démenti, que Byron et De Sade (je demande pardon du rapprochement) ont peut-être été les deux plus grands inspirateurs de nos modernes, l'un affiché et visible, l'autre clandestin, — pas trop clandestin. En lisant certains de nos romanciers en vogue, si vous voulez le fond du coffre, l'escalier secret de l'alcôve, ne perdez jamais cette dernière clé.

L'improbité est un mot bien dur à articuler : il ne demeure que trop constant néanmoins que cette qualification flétrissante pourrait, sans trop d'impropriété, s'appliquer à bien des actes et des relations où des gens de talent obérés s'engagent et se dégagent tour à tour. Les vrais rapports de l'éditeur et de l'auteur sont rompus, et il semble trop souvent que c'est à qui des deux exploitera l'autre. L'influence de cet ordre de causes secrètes et intestines sur les idées et sur les œuvres est incalculable.

Le vers se sent toujours des bassesses du cœur;

le vers plus que la prose, mais la prose elle-même aussi. On a dit d'un philosophe moderne qui ne pouvait s'accommoder de la petite morale à laquelle il manquait, et qui cherchait à en inventer une toute nouvelle, tout emphatique, à l'usage du genre humain, « que chez lui le creux du système était précisément *adéquat* au creux du gousset. » Mais ce genre de considérations va trop au vif et passerait le ressort de la juridiction critique.

L'argent, l'argent, on ne saurait dire combien il est vraiment le nerf et le dieu de la littérature d'aujourd'hui. On suivrait le filon et ses retours jusqu'en de singuliers détails. Si tel écrivain habile a, par places, le style vide, enflé, intarissable, chargé tout d'un coup de grandes expressions néologiques ou scientifiques venues on ne sait d'où, c'est qu'il s'est accoutumé de bonne heure à battre sa phrase, à la tripler et quadrupler (*pro nummis*) en y mettant le moins de pensée possible : on a beau se surveiller ensuite, il en reste toujours quelque chose. Un homme d'esprit, qui avait trempé autrefois dans le métier, disait en plaisantant que le mot *révolutionnairement*, par sa longueur, lui avait beaucoup rapporté. Si tel romancier à la mode résiste bien rarement à gâter ses romans encore naissans après le premier demi-volume, c'est que, voyant que le début donne et réussit, il pense à tirer l'étoffe au double, et à faire rendre au sujet deux tomes, que dis-je? six tomes, au lieu d'un. Au théâtre, ce qui

décidera un spirituel dramaturge à lâcher cinq actes assez flasques au lieu de trois bien vifs, c'est qu'il y a plus forte *prime* pour les cinq. Toujours et au fond de tout l'argent, le dieu caché, *cœcus*.

Une plaie moins matérielle, et en même temps plus saisissable, plus ostensible, qui tient de près à l'ambition personnelle des hommes de talent et à leur prétention d'être chacun un roi absolu, c'est la façon dont ils s'entourent, dont ils se laissent entourer. Tous les scrupules à cet égard ont disparu, toute répulsion a cessé. Autour des noms les plus honorés, il n'est pas rare de trouver, comme des cliens sous le patron, les plumes les plus abjectes et les plus viles, flattant ici et blessant là, célébrant qui les accepte et insultant qui les méprise : c'est à ce double emploi qu'elles doivent leur faveur et leur *sportule*. J'entends par *sportule* la protection banale et à la fois empressée, le pied d'égalité avec les meilleurs.

En ce XVIIIe siècle qu'on ne donne pas d'ordinaire pour une époque de grande pureté morale, tant s'en faut! ni d'harmonie idéale comme les grands siècles tant cités, les choses pourtant étaient loin de se passer de la sorte. C'était une époque de partis, soit; mais les partis y nourrissaient des doctrines ardentes, fécondes, et à beaucoup d'égards généreuses. On ne refusait pas les soldats qui s'offraient, mais les soldats, une fois engagés, restaient en général fidèles et servaient à leur rang. On n'y compte guère de *condottieri* ni de *coupe-jarrets* littéraires. Voltaire avait son armée, et toute armée traîne ses goujats; ceux-ci étaient rejetés à l'arrière-garde du moins, toutes les premières lignes restaient imposantes, honorables. Le folliculaire surtout était mis à sa place; les honnêtes gens gardaient le devant et le dessus. Mais, quand les grandes doctrines sont taries, qu'on ne peut plus que les simuler encore par simple gageure et jeu, quand les questions d'ambition personnelle et d'amour-propre débordent, que la popularité à tout prix est la conseillère, on devient facile et de bonne composition; les acceptions distinctes s'effacent; tous les efforts de l'Académie, bien loin de pouvoir rétablir les nuances entre les synonymes, ne sauraient maintenir leur sens moyen au commun des mots; les termes d'*homme de talent*, d'*écrivain consciencieux*, se prodiguent pêle-mêle à chaque heure, comme de la grosse monnaie effacée. De nos jours, je le crains, Voltaire aurait dû héberger à Ferney Fréron.

Le déclassement est complet. Des écrivains d'un talent réel, mais secondaire, et qui ne visent pas à le perfectionner ni à le mûrir, le poussent de vitesse, pour toute conduite, et le montent comme en

une orgie. Désespérant de la postérité, n'y croyant pas, sentant bien, si jamais ils y pensent, qu'elle ne réserve son attention calme qu'à des efforts constans, élevés, désintéressés, ils convoitent le présent pour y vivre et en jouir, et ils le convoitent si bien, avec tant d'ardeur et de fougue, qu'ils semblent parfois l'avoir conquis tout entier d'un seul bond, d'un seul assaut. Mais, comme la conscience de leur usurpation les tient, pareils à ces empereurs nés d'une émeute, c'est à qui *dévorera son règne d'un moment*. En quatre ou cinq années (terme moyen), ils ont usé une réputation qui a eu des airs de gloire, et avec elle un talent qui finit presque par se confondre dans une certaine pétulance physique. Ils se sont mis tout d'abord sur le pied de ces chanteurs que la grosse musique fatigue et qui se cassent la voix.

L'épicuréisme, mais un épicuréisme ardent, passionné, inconséquent, telle est trop souvent la religion pratique des écrivains d'aujourd'hui, et presque chacun de nous, hélas! a sa part dans l'aveu. Comment, après cela, s'étonner que l'arbre porte ses fruits? Dante inscrivait à la fin de chaque livre de son poème sa devise immortelle, son vœu sublime : *Stelle.... alle stelle!* La devise de bien des nôtres serait en franc gaulois : *Courte et bonne!*

Ce hasard et cette fougue dans les impulsions, cette absence de direction et de conviction dans les idées, jointe au besoin de produire sans cesse, amènent de singulières alternatives de disette et de concurrence, des revirements bizarres dans les entreprises, un mélange d'indifférence pour les sujets à choisir et d'acharnement inoui à les épuiser. Par exemple, n'en est-il pas aujourd'hui de certaines époques historiques comme du parc de Maisons? on les découpe, on les met en lots. Ainsi le XVIIIe siècle, ainsi les deux régences qu'exploite à l'envi une escouade d'écrivains, dont quelques-uns d'ailleurs bien spirituels. Demain ce sera les pères de l'église; avant-hier, c'était le moyen-âge. On traite ces époques comme des terrains vides où la spéculation se porte et où l'on bâtit.

On pourrait pousser long-temps cette suite de remarques; mais, en réunissant des traits que je crois vrais de toute vérité, je ne prétends pas former un tableau. Il y a surtout à dire, à répéter, à la décharge des hommes de talent de nos jours, qu'il circule dans l'atmosphère quelque chose de dissolvant, et que là où se tient le gouvernail, on n'a rien fait, ni sans doute pu faire, pour y obvier. Napoléon était de ceux qui sentent tout ce qu'une grande époque littéraire ajoute à la gloire d'un règne; il essaya de classer, d'échelonner sur

les degrés du trône les gens de lettres de son temps, de dire à l'un : *Tu es ceci;* et à l'autre : *Tu feras cela.* Par malheur, il n'admettait à aucun degré l'indépendance de la pensée, et il oubliait que le talent n'est pas un vernis qu'on commande sur la toile à volonté; il faut que tout le tableau ressorte du même fond. La restauration, qui avait des traditions banales de protection des arts et des lettres, n'a presque jamais su les appliquer avec quelque discernement et quelque élévation; elle demandait avant tout qu'on fût d'un parti, et ce parti rétrécissait tout ce qu'il touchait. Depuis lors le pouvoir a perdu son prestige; il a paru, sur bien des points, demander grace pour lui, bien loin d'être en mesure de rien décerner. L'habileté, d'abord, et la haute prudence ont dû être employées aux choses urgentes; quand on travaille à la pompe durant l'orage, on songe peu à ce qui semble uniquement le jeu des passagers. Et depuis que l'orage est loin, on peut croire que les passagers sauront bien organiser leurs délassemens eux-mêmes. Mais il s'agit ici de plus que d'un délassement de l'esprit; il s'agit de la vie morale et intellectuelle d'un temps et d'un peuple. Je me permets tout bas de penser que ce laisser-aller est une erreur; rarement les moindres choses (à plus forte raison les grandes) s'organisent d'elles-mêmes. Il faut une main, un œil vigilant et haut placé. Le public, le monde, qui, dans nos idées, semble depuis longtemps le juge naturel et l'arbitre des talens et des œuvres, ne remplit cette fonction que très imparfaitement. Et d'abord, on peut demander toujours de quel monde il s'agit. Est-ce celui de la presse, des journaux, de la publicité proprement dite? On sait ce qu'il est devenu au sein de son triomphe, depuis la désorganisation des partis. Le vrai y est sans cesse à côté et à la merci du faux; à un très petit nombre d'exceptions près, l'éloge s'y achète, l'insulte y court le trottoir, l'industrie y trône en souveraine. Quiconque voudrait se régler sur les décisions de ce juge banal ou vénal se trouverait posséder un joli code de bon goût! Heureusement, il y a hors de cela une opinion qui se fait et qui compte, le *monde* proprement dit. Or, ce monde-là est avant tout un curieux aimable, il ne craint rien tant que l'ennui; il a son goût vif, mobile, ses délicatesses. Aux œuvres, aux hommes qui se produisent et qui ont le don de l'amuser, de le fixer un instant, il est empressé, accueillant, facile; il offre d'abord tout ce qu'il peut offrir, une sorte d'égalité distinguée : il vous accepte, vous êtes en circulation et reconnu auprès de lui, après quoi il ne demande guère plus rien. La vie du talent a d'autres conditions; l'égalité, s'il est permis de le dire, l'égalité toute flatteuse en si bon lieu

est peu son fait et son but définitif : il aspire à plus, à autre chose, à être discerné et apprécié en lui-même. Ce qu'il gagne en goût dans le monde, il le perd en originalité, en audace, en fécondité. Massillon disait, à propos de son petit Carême, que, lorsqu'il entrait dans cette grande avenue de Versailles, il sentait *comme un air amollissant*. Le monde, moins solennel, plus attirant que la royale avenue, a également la tiédeur de son milieu. Loin d'enflammer, comme il devrait, ceux qu'il récompense, il les intimide plutôt et leur ôte de leur veine. On craint de compromettre désormais une fortune qu'on sent tenir un peu du caprice et du hasard : on arrive, si l'on n'y prend pas garde, au *silence prudent*. Les engouemens, les banalités, les injustices dont est bientôt témoin le talent arrivé, et qui sont inévitables dans toute foule, même choisie, lui inoculent l'ironie et le découragent. C'est presque là le contraire du foyer qui échauffe et qui tend à élever. La solitude, la réflexion, le silence, et un juge clairvoyant et bienveillant dans une haute sphère, un de ces juges investis par la société ou la naissance, qui aident un peu par avance à la lettre de la postérité, et qui, au lieu d'attendre l'écho de l'opinion courante, la préviennent et y donnent le ton, ce sont là de ces bonheurs qui sont accordés à peu d'époques, et dont aucune (sans qu'on puisse trop en faire reproche à personne) n'a été, il faut en convenir, plus déshéritée que celle-ci.

Combien de fois n'avons-nous pas rêvé par l'association libre une institution qui jusqu'à un certain point y suppléerait! Un journal, une *revue* dont l'établissement porterait sur des principes et dont le cadre comprendrait une élite honnête, est un idéal auquel dès l'origine il a été bien de viser, et auquel ici-même on n'a pas désespéré d'atteindre. La critique, en causant de ces choses, ne peut avoir d'autre prétention que de proposer ses doutes et de faire naître dans les esprits élevés de généreux désirs. En attendant, jalouse d'entamer du moins ce qui est possible immédiatement, la critique n'a qu'à s'appliquer de plus près et avec plus de rigueur à ce qui est, pour en tirer enseignement et lumière. Trop long-temps, jeune encore, elle a mêlé quelque peu de son vœu, de son espérance, à ce qu'elle voulait encore moins juger qu'expliquer et exciter. Cette *Revue* a publié, de la plupart des poètes et romanciers du temps, des portraits qui, eu égard au peintre comme aux modèles, ne peuvent être considérés en général que comme des portraits de jeunesse : *Juvenis juvenem pinxit*. Le temps est venu de refaire ce qui a vieilli, de reprendre ce qui a changé, de montrer décidément la grimace et la ride là où

l'on n'aurait voulu voir que le sourire, de juger cette fois sans flatter, sans dénigrer non plus, et après l'expérience décisive d'une seconde phase. Je me suis dit souvent qu'on ne connaissait bien un homme d'autrefois que lorsqu'on en possédait au moins deux portraits. Celui de jeunesse, bien qu'il passe plus vite et qu'il cesse en quelques printemps de ressembler, est pourtant très essentiel. Voyons un peu par nous-mêmes ce qui en est de nos contemporains et comme ils se transforment plus ou moins complètement sous nos yeux. Quand on ne connaît les gens, surtout ceux de sensibilité et d'imagination, qu'à partir d'un certain âge, et durant la seconde moitié de leur vie, on est loin de les connaître du tout comme les avait faits la nature : les doux tournent à l'aigre, les tendres deviennent bourrus; on n'y comprendrait plus rien, si l'on n'avait pas le premier souvenir. Le portrait y supplée. Quel curieux portrait de Dante jeune on a retrouvé, il y a environ deux ans, à Florence! C'est pur, doux, uni, presque souriant; le dédain y perce, y percera bientôt, mais voilé d'abord sous la grace sévère :

Tu dell' ira maestro e del sorriso
Divo Alighier, ...

avait dit Manzoni (1). Quand on ne connaissait Dante que par son vieux masque chagrin, on avait peine à y reconnaître ce maître du sourire. J'ai vu à Ferney un portrait de Voltaire qui avait alors à peu près quarante ans, mais dont l'œil velouté et encore tendre montrait tout ce qu'il avait dû avoir de charmant, tout ce qui allait disparaître et s'aiguiser, faute de mieux, dans le petit regard malicieux du vieillard. Les portraits de jeunesse, pour les écrivains, ont donc avec raison leur moment, leur charme unique et leur éclair même de vérité : ne nous en repentons pas, mais osons passer franchement aux seconds.

La première règle à se poser dans cette série recommençante serait de se garder de cette sorte de sévérité qui naît moins du fond des choses que du contraste et du désaccord entre les espérances exagérées et le résultat obtenu. Il faudrait souvent s'oublier soi-même et sa part d'illusions d'autrefois; ne pas en vouloir aux autres d'avoir en mainte occasion déçu nos rêves, desquels, après tout, ils ne répondaient pas; tâcher de les considérer, non plus avec un rayon

(1) Dans le petit poème d'*Urania*.

de soleil dans le regard, non pas tout-à-fait avec le sourcil trop gris d'un Johnson; ne jamais substituer l'humeur au coloris; voir enfin, s'il est possible, les œuvres et les hommes sous le jour où nous les offre ce moment présent, déjà prolongé. La carrière des écrivains dont la naissance date environ de celle du siècle se prête tout-à-fait à ce second point de vue. L'espèce de halte qui dure depuis plusieurs années met naturellement un intervalle, une distance commode, entre les premiers groupes et ce que l'avenir réserve. L'époque a l'air de se trancher par son milieu; on peut embrasser la marche de la première moitié avec quelque certitude. A cet âge qu'accuse le chiffre moyen du cadran commun, artistes et poètes, on est entré généralement dans la manière définitive. Le temps des essais, des escarmouches brillantes, est dès long-temps passé; on a déjà dû livrer sa grande bataille. Combien en est-il qui l'aient gagnée? Combien même qui aient osé et pu se recueillir assez pour la livrer sérieusement? Ce sont des questions qui ne sauraient se décider avec quelque fruit et avec tout leur piquant qu'en reprenant un à un les noms les plus autorisés de nos jours. Ce projet d'une série nouvelle des *poètes et romanciers* (*seconde phase*) est une veine féconde : nous-même ou d'autres, plus tard, la perceront.

SAINTE-BEUVE.

UN

HOMME SÉRIEUX.

SECONDE PARTIE.[1]

VII.

Après avoir rejoint Prosper, André Dornier, remplissant la mission qu'il venait de recevoir, lui proposa de remonter près du député.

— Retourner vers ce despote! s'écria l'étudiant indiscipliné; non, pardieu! j'ai assez comme ça de nos quatre cents ans de roture. J'aime mieux aller me promener sur les boulevards; venez-vous avec moi?

Dornier prit le bras de l'élève en droit, et tous deux descendirent la rue de la Paix.

— Est-il prodigieux, mon père! continua Prosper; c'est depuis qu'il est député que lui viennent ces idées fabuleuses. En pension! pourquoi pas le fouet? Ce qui l'a mis si fort en colère, c'est que je vous aie demandé cette part de feuilleton; il a toujours sur le cœur

(1) Voyez la livraison du 15 juin 1843.

mon article du *Patriote*. Eh bien! j'y tiens à ce feuilleton, et surtout à mes entrées aux théâtres. C'est vous qui serez rédacteur en chef, n'est-ce pas?

— Probablement.

— Alors je regarde l'affaire comme conclue.

— Cependant, si votre père s'y oppose, il me sera bien difficile...

— Bah! mon père! il ne voit que par vos yeux. Maintenant c'est votre affaire, je ne m'en mêle plus. Changeons de propos. Avez-vous fait entendre raison à mes créanciers?

— J'ai fait de mon mieux, mais ce sont des vautours difficiles à apprivoiser.

— Des vautours! dites des requins! Mon tailleur?...

— Consent à réduire de cent cinquante francs son mémoire, qui reste donc fixé à sept cents; mais il veut être payé dans un mois.

— Et le maître de l'hôtel où je logeais?

— Il prétend que ce qu'il a trouvé dans la malle qu'il a retenue en gage ne vaut pas trente francs.

— Je la lui laisse pour quinze. Et il veut aussi être payé?

— Avant quinze jours; c'est là tout le délai que j'ai pu obtenir. Depuis qu'il sait que votre père est député, il est intraitable. Votre portier réclame aussi une trentaine de francs.

— Au diable! Allons, je vois que, tout compris, mon passif doit s'élever à deux mille francs.

— Un peu plus. Croyez, mon cher Prosper, que si j'avais eu des fonds, vous seriez depuis long-temps hors d'embarras; mais vous connaissez ma position.

— Sans doute; je sais que ce n'est pas l'obligeance qui vous manque. Diable! deux mille francs!

— Tout ce que j'ai pu faire depuis que je suis ici, c'est d'obtenir que vos créanciers ne s'adressent pas encore à votre père, comme leurs lettres vous en menaçaient. Cependant le délai qu'ils ont accordé est si court! Avez-vous de l'argent?

— Six cents misérables francs; car mon père, cette fois, n'a voulu me payer d'avance que trois mois de ma pension.

— Que ferez-vous donc?

— Ce que j'ai déjà fait l'an dernier. J'irai à Coblentz.

— Je ne comprends pas.

— Coblentz, pardieu! c'est mon brave oncle Pontailly. S'il avait été ici au mois de juillet, je ne serais pas arrivé à Douai dans le costume de l'enfant prodigue.

— Mais n'avez-vous pas dit à votre père que dans aucun cas vous ne voudriez emprunter de l'argent à des gens qui n'ont pas vos opinions?

— Bah! est-ce que vous avez donné aussi dans cette plaisanterie-là? Je vous croyais plus fort. L'argent, mon cher, n'a pas d'opinion. D'ailleurs, à part les petits services qu'il m'a rendus, j'aime beaucoup mon oncle l'émigré. C'est un gaillard qui boit sec, qui ne peut pas souffrir les jésuites, et qui se soucie de ses parchemins comme moi de mon code civil. Sans compter qu'il a reçu deux coups de sabre au combat de Berstheim, et une balle dans l'épaule à la retraite de Biberach. — C'est mon homme; il m'appelle jacobin, je lui réponds chouan, et nous sommes les meilleurs amis du monde. L'avez-vous beaucoup vu depuis votre arrivée?

— Quelquefois; mais j'ai vu plus souvent madame votre tante, pour qui votre père m'avait donné une lettre.

— Voilà une femme qui me déteste, et elle est dans son droit; je me moque des Trissotins qui peuplent son salon et je salis ses tapis. Il faudra que j'aille la voir tout à l'heure, crotté comme je suis. Ça la fera enrager. A propos, vous savez que votre rival est ici?

— M. de Moréal!

— Est-ce que vous ne l'avez pas vu ce matin dans la cour de l'hôtel des postes?

— C'était donc lui... enveloppé d'un grand manteau...

— Brun. C'était lui-même. Pour un amoureux, vous pouvez vous flatter d'être myope; je n'ai eu besoin que d'un coup d'œil pour le reconnaître.

— C'était pour lui parler que vous nous avez quittés?

— Oui. Service pour service : vous m'avez été utile vingt fois; en retour, je vous ai promis de vous débarrasser de votre rival, et, quoiqu'il soit entêté comme un mulet, je tiendrai ma promesse. Comptez sur moi; nous deviendrons frères par alliance comme nous le sommes déjà en principes républicains.

Ces derniers mots suffiront pour faire connaître le double rôle que jouait Dornier afin de s'emparer de l'esprit de ceux dont il avait besoin : patriote accommodant près de M. Chevassu, dont il connaissait les vues ambitieuses, il se montrait démocrate exalté avec le communiste Prosper.

— Puisque nous voilà sur le chapitre de la république, continua ce dernier, où en sommes-nous? L'émeute va-t-elle bien?

— Rien de sérieux jusqu'à présent. Quelques rassemblemens chaque soir à la porte Saint-Denis.

— On m'y verra, pas plus tard qu'aujourd'hui. Je recruterai mes amis de l'école; il y a parmi eux des gaillards déterminés. Il faut que vous soyez des nôtres; quand nous ne ferions que rosser trois ou quatre sergens de ville, ce sera toujours cela.

En devisant ainsi, les deux amis avaient suivi le boulevard et étaient arrivés devant le passage des Panoramas. En ce moment, Prosper sentit entre ses jambes un corps étranger, dont la brusque irruption le fit trébucher. Il se retourna vivement, et aperçut à ses pieds le vagabond Justinien. Le pauvre animal n'avait plus de collier, mais, par compensation, sa tête était ornée d'un bouchon de paille, insigne de la condition vénale où il était tombé depuis le matin, et, malgré ses efforts pour s'échapper, il était mené en laisse par un jeune homme à figure judaïque, coiffé d'une casquette de peau de loutre et vêtu d'une sale redingote à brandebourgs.

— Justinien! s'écria l'étudiant en saisissant brusquement la corde qui entourait le cou de l'épagneul.

— Voulez-vous me rendre mon chien? dit à son tour le juif, qu'avait un instant déconcerté cette brusque agression.

— Ton chien! reprit Prosper courroucé; dis le chien que tu m'as volé.

— Voleur toi-même! beugla le marchand de chiens en s'avançant d'un air furieux.

Dans l'état démocratique de nos mœurs, l'homme de la meilleure compagnie peut se trouver exposé au contact d'un rustre et se voir contraint, comme le fut à Londres le maréchal de Saxe, d'user pour sa défense d'armes dont l'emploi semble interdit par le code du point d'honneur. Sans posséder la vigueur herculéenne du maréchal, Prosper était nerveux, alerte, déterminé, et il méprisait trop l'étiquette pour que la crainte de compromettre sa dignité le fît reculer devant un danger qui se présentait sous un aspect trivial. Au lieu de chercher à éviter la lutte dont il se voyait menacé, il mit dans la main de Dornier la corde qui attachait Justinien.

— Gardez mon chien, lui dit-il, pendant que je vais donner une leçon à ce drôle.

En même temps, et sans aucun de ces tâtonnemens préliminaires où se complaisent les amateurs du pugilat parisien, l'étudiant d'un bond sauta sur le juif. Il lui appliqua simultanément un vigoureux coup de poing sur l'oreille gauche et un coup de pied non moins énergique sur le jarret droit. Frappé, ou, pour mieux dire, fauché à la fois en sens contraire, au sommet et à la base, l'industriel perdit l'équilibre et tomba sur le trottoir.

Un cercle nombreux s'était formé, et plusieurs bravos saluaient la prouesse de l'élève en droit, lorsqu'un nouveau personnage, porteur d'un frac bleu, d'un chapeau à cornes et d'une longue rapière, s'ouvrit un passage à travers les curieux, et vint gravement se poser entre les combattans.

— Ah çà, jeune homme, dit-il en s'adressant à Prosper, est-ce que vous ne pourriez aller vous battre plus loin? Et que vous a donc fait ce malheureux?

— Il m'a volé mon chien, répondit brusquement l'étudiant.

— Ne l'écoutez pas, s'écria l'israélite, qui se relevait péniblement; c'est un scélérat de républicain qui veut me prendre mon chien parce que je suis l'ami du gouvernement. Vous voyez bien qu'il a un bonnet rouge; tous les soirs il est des émeutes; tout à l'heure encore il disait mille horreurs des sergens de ville.

Un peu plus embarrassé que le roi Salomon, mais évidemment influencé par la dernière allégation du vaincu, le mainteneur de l'ordre public regardait alternativement d'un air sévère les deux antagonistes.

— Tout cela est bel et bon, dit-il enfin en élevant la voix; mais vous allez me suivre; vous vous expliquerez ailleurs. Êtes-vous sourd, jeune homme? ajouta-t-il en s'adressant à l'élève en droit, qui ne faisait pas mine de bouger.

De tout temps il a existé une violente antipathie entre les étudians des écoles et les archers de la bonne ville de Paris. Il est superflu de dire que Prosper Chevassu nourrissait au plus haut degré ce sentiment d'hostilité. La haine du sergent de ville faisait partie de ses convictions politiques.

— Je vous défends de m'appeler jeune homme, dit-il, les yeux fièrement fixés sur le sergent.

— Qu'est-ce qu'il dit? s'écria celui-ci d'un air menaçant.

— Il dit que vous êtes un impertinent et qu'il se moque de vous.

— Ah! c'est comme ça!

Le sergent s'avança vers l'étudiant en allongeant une large main rougeâtre, qui, les doigts écartés, ne ressemblait pas mal à un jeune crabe.

— Dornier, partez vite avec Justinien, dit tout bas Prosper à son ami.

Au même instant, il fit un saut pour éviter la patte crochue près de se poser sur son épaule, et par ce mouvement il se trouva côte à côte avec le sergent. Sans hésiter, il lui porta la main sous le menton

et le poussa rudement à la renverse, tandis que d'un habile croc-en-jambe il le retenait sur place. Abasourdi par cette attaque imprévue, le sergent de ville n'évita pas le destin du juif, qu'il remplaça sur les dalles du trottoir, où il tomba comme un bœuf qu'on assomme.

— Vive la liberté! s'écria Prosper, qui, après avoir poussé ce cri de victoire, s'ouvrit un passage à travers la foule et s'élança dans la rue Vivienne. Il avait disparu avant que le sergent de ville, étourdi de sa chute, fût parvenu à se relever.

— Gueux de républicain! dit celui-ci en promenant un regard courroucé sur les spectateurs riant de sa mésaventure; je te reconnaîtrai avec ta casquette rouge.

Au dénouement de cette nouvelle lutte, Dornier s'était esquivé en emmenant Justinien. Craignant d'être suivi par l'un ou l'autre des vaincus, il fit sauter le chien dans le premier cabriolet de louage qu'il aperçut, y monta lui-même et revint à l'hôtel Mirabeau.

— Vous ne ramenez donc pas cet insolent? lui demanda M. Chevassu.

— Voici toujours son chien, répondit Dornier, qui raconta la scène dont il venait d'être témoin.

— Mais c'est scandaleux! s'écria le père de Prosper avec indignation; c'est épouvantable! comment! un pugilat en pleine rue! Et c'est mon fils, c'est un Chevassu qui joue ce rôle de portefaix, qui ne rougit pas de se commettre avec des êtres ignobles, de se vautrer dans le ruisseau!

— C'était sur le trottoir, dit Dornier d'un air simple.

— Trottoir ou ruisseau, qu'importe? reprit M. Chevassu en s'irritant de cette espèce de contradiction; n'allez-vous pas le soutenir? Je vous dis que ce mauvais sujet traînera mon nom dans la boue, si je n'y mets ordre. Oh! s'il y avait encore des lettres de cachet!

— Eh! quoi, monsieur, s'écria le confident du député en jouant la stupéfaction, est-ce bien vous qui regrettez les lettres de cachet?

— Oui, je les regrette, s'écria M. Chevassu avec emportement, et si la Bastille existait encore, elle me ferait raison de ce drôle.

— Oh! la Bastille! vous n'y pensez pas!

— La Bastille avait du bon; elle préservait les pères de la honte dont menaçait de les couvrir un fils indigne. Oui, la Bastille... c'est-à-dire non, reprit le député libéral en revenant à lui; le chagrin que me cause ce vaurien me met hors de moi et me fait dire des choses... Ne faites pas attention à ce qui vient de m'échapper; surtout, Dornier, ne le répétez à personne : vous m'entendez. Si mes commet-

tans savaient que j'ai paru regretter un seul instant les monstruosités de l'ancien régime...

— C'est alors que, pour les maintenir dans le devoir, nous aurions besoin d'une fière circulaire.

— Tous mes projets contraries, renversés peut-être par mon fils! lui en qui j'espérais trouver un compagnon de mes travaux, un ami politique, un second moi-même! lui à qui, une fois pair, je voulais transmettre ma députation! Qu'est-ce que je dis là?... ne répétez pas cela non plus, Dornier; il est inutile que mes commettans puissent supposer...

— Que vous songez à la pairie; c'est parfaitement inutile. Cela ferait de la peine à ces braves gens de penser qu'après leur avoir promis d'être leur mandataire à la vie et à la mort, vous prévoyez déjà un divorce.

— Indigne Prosper! reprit le député en se croisant les bras d'un air sombre.

— Je vous plains sincèrement, dit Dornier de sa voix la plus hypocrite. Oui, je comprends votre chagrin; il est cruel pour un père, et quel père! de ne pas trouver dans son fils les qualités dont il lui donne l'exemple. Vous savez si j'aime Prosper, et cependant, quelle que puisse être la partialité de l'amitié, je suis forcé de convenir qu'il est dans une mauvaise voie. Sans doute, il est jeune, et il y a encore de la ressource; mais qu'il réponde jamais aux vues sérieuses que vous aviez sur lui, c'est un espoir auquel j'ose à peine me livrer.

— Et moi j'y renonce, interrompit le député avec l'accent du découragement.

— Mais, continua Dornier de plus en plus insinuant, pour un instrument qui ne répond pas à votre attente, devez-vous abandonner votre œuvre? Manquez-vous d'amis dévoués qui, sous la règle de votre supériorité incontestable, seront fiers et heureux de s'associer à vos travaux? Il en est un du moins, et c'est celui qui vous parle, dont l'attachement, j'oserai dire filial, vous consolerait, vous fortifierait peut-être, si vous vous décidiez enfin à y répondre par l'accomplissement d'une promesse bien chère. Un gendre, n'est-ce pas aussi un fils? Accordez-moi ce titre, mon cher maître, et puis montons hardiment à l'assaut du pouvoir; André Dornier sera votre Achate fidèle : à vos côtés pendant la lutte, devant vous à l'heure du danger, derrière après la victoire.

— Oui, Dornier, vous serez mon gendre, s'écria M. Chevassu entraîné par cette chaude péroraison; déjà je l'avais résolu; je ne dif-

férerai pas plus long-temps; aujourd'hui même je parlerai à Henriette.

Il est inutile de décrire le ravissement d'André Dornier, qui se voyait arrivé au but.

— Au revoir! dit le député en mettant enfin un terme aux protestations de dévouement et de reconnaissance dont il se voyait accablé. Je ne pense pas qu'en faveur de notre arrivée ma sœur daigne changer quelque chose à ses habitudes; nous ne la trouverons chez elle qu'à quatre heures : y viendrez-vous?

— Pouvez-vous en douter? s'écria Dornier, qui, avant de sortir, saisit avec transport la main de son futur beau-père et fit le geste de la porter à ses lèvres.

— C'est un brave et loyal garçon, se dit, après qu'il fut parti, M. Chevassu, et, tout considéré, j'ai raison de lui donner ma fille. Il n'est pas riche, mais il ne manque pas de talent, et, en lui continuant mes leçons, j'achèverai d'en faire un homme d'un vrai mérite.

Aussitôt après le départ d'André Dornier, Henriette entra dans la chambre où était son père. Au lieu de dormir ainsi qu'elle en avait prétexté le besoin, la jeune fille s'était livrée à un soin beaucoup plus important à son âge : elle avait remplacé son peignoir de voyage par celle de ses robes qu'elle trouvait la plus jolie. N'ayant pas vu depuis son enfance Mme de Pontailly, Mlle Chevassu ne pensait pas sans émotion à leur prochaine entrevue; c'était à ses yeux un évènement aussi solennel qu'une présentation à la cour. Près de paraître, petite provinciale, devant une grande dame de Paris, elle avait cru indispensable d'appeler un peu de coquetterie à l'aide de sa fraîche beauté, qui n'avait nul besoin d'un pareil secours. Mais, au moment où elle vint rejoindre son père, une émotion plus vive encore que celle de la toilette agitait la jeune fille. Une froide pâleur couvrait ses joues, ses yeux étincelaient, quoique son regard parût fixe; sa démarche était rapide et saccadée.

— Mon père, dit-elle avec explosion, je n'épouserai jamais M. Dornier.

— Qu'est-ce que vous dites? répondit M. Chevassu, étourdi de cette brusque attaque.

— Je n'épouserai jamais M. Dornier, répéta la jeune fille d'une voix altérée, mais résolue.

— Et d'où savez-vous que vous devez l'épouser? demanda le député en évitant d'engager immédiatement le combat; vous nous écoutiez donc? Écouter aux portes! Ah! Henriette!

— Je n'écoutais pas aux portes; mais vous parliez si haut, qu'involontairement je vous ai entendus. M. Dornier est un homme que je déteste, et jamais, je vous le jure, jamais je ne l'épouserai.

— Vous l'épouserez, mademoiselle, repartit M. Chevassu, irrité de l'accent de sa fille; vous l'épouserez, c'est moi qui à mon tour vous le jure. Il ne sera pas dit que je ne trouverai dans ma famille qu'insolence et révolte. Je vous montrerai que j'ai une volonté de fer qui saura faire plier vos caprices. Oui, dussé-je avoir recours à la rigueur, vous m'obéirez.

— En tout, mon père, cela excepté.

— Vous épouserez Dornier, ou je vous ferai enfermer dans une maison d'éducation.

— Votre fils à la Bastille! votre fille au couvent! dit Henriette avec ironie; je vous croyais député du côté gauche.

— Taisez-vous, mademoiselle, je vous l'ordonne, répondit M. Chevassu d'un ton courroucé : il ne vous appartient pas de discuter avec moi.

— Je vous croyais partisan de la liberté de discussion.

— Pour la seconde fois je vous ordonne de vous taire. Une obéissance passive, voilà votre devoir.

— Je croyais vous avoir entendu dire vingt fois que nul n'était tenu à l'obéissance passive.

— Vous croyiez! vous croyiez! répondit M. Chevassu en prenant son chapeau pour se soustraire à cette logique de jeune fille, qui opposait ainsi aux prétentions du père les opinions du citoyen; ce que vous devez croire, c'est que je ne vais pas perdre un temps précieux à écouter vos enfantillages. Il faut que je sorte. Votre frère ne tardera pas sans doute à rentrer; vous lui direz de m'attendre. A quatre heures, je viendrai vous prendre pour vous conduire chez votre tante. D'ici là vous avez le temps de réfléchir : vous connaissez ma volonté; qu'à mon retour je vous trouve raisonnable et soumise.

Sans écouter sa fille, qui, pour la quatrième fois, lui répétait qu'elle ne serait jamais la femme d'André Dornier, le député sortit de la chambre, et un instant après de l'hôtel.

— Il serait un peu fort, se dit-il en montant dans la voiture qu'il avait envoyé chercher, il serait un peu dérisoire que moi, qui me sens de force à porter l'état sur mes épaules, je ne pusse pas venir à bout d'un écolier et d'une petite fille!

VIII.

Avant d'introduire le lecteur dans le salon de la marquise de Pontailly, chez qui doivent se passer plusieurs scènes de ce récit, qu'on nous permette une métaphore très rebattue. Depuis la création du monde, on compare la vie à un fleuve, que les chansons bachiques recommandent de descendre en chantant. Le conseil est bon, sans doute, mais il est un instant où il devient difficile de le suivre; c'est lorsque vers l'horizon de la ligne déjà parcourue commencent à disparaître les rives fleuries de la jeunesse. En ce moment critique, un secret ennui serre le cœur, quel qu'ait été jusqu'alors l'agrément du voyage. Les femmes surtout, et parmi toutes les autres celles qui ont été belles, se tournent alors en arrière pour suivre d'un triste regard leurs jours de triomphe près de s'évanouir, et cherchent, lutte insensée! à résister au courant qui les entraîne. Quelques-unes cependant sortent victorieuses de cette épreuve. Douées d'une sorte de philosophie pratique, elles acceptent d'un esprit soumis les dures et immuables conditions de la vie; le souvenir des fleurs du printemps ne leur rend pas amers les fruits de l'automne; en un mot, elles savent vieillir, science rare et désirable.

Mme de Pontailly appartenait à la classe de ces femmes raisonnables; mais sa résignation venait d'un caractère égoïste plutôt que d'un cœur religieux. Fort attachée à la vie, elle n'en dédaignait rien, et si le banquet de l'âge mûr lui semblait moins savoureux que celui de la jeunesse, elle n'avait pas perdu l'appétit pour cela. Elle pensait qu'on ne doit pas jeter l'orange avant d'en avoir exprimé tout le suc, décidée qu'elle était à manger même l'écorce. Au lieu de se rattacher par des regrets stériles à un passé qui ne renaît jamais, elle s'efforçait de tirer parti du présent, modifiant ses habitudes selon le progrès de ses années, réglant ses goûts sur la marche du temps, et ne demandant à chaque saison que les produits qu'elle comporte.

Dès son entrée dans le monde, la marquise s'était représenté la vie comme une route où il convient de se préparer des relais appropriés aux accidens successifs du terrain. Coquette dans sa jeunesse, plusieurs disaient galante, elle avait parcouru cette première période, doucement emportée par les chevaux fringans de l'amour. Vers quarante ans, lorsque cet attelage, passablement essoufflé, lui parut

enfin avoir mérité un repos qu'il eût été imprudent de lui refuser plus long-temps, elle le congédia philosophiquement, et le remplaça par les mules hargneuses du bel esprit; après les délicieuses mélodies de la passion, l'harmonie de leurs grelots lui sembla d'abord un peu discordante; mais elle s'y habitua et finit par s'y plaire. C'est ainsi que la marquise, aimant mieux quitter l'amour que d'en être abandonnée, de coquette était devenue bas-bleu, et cela systématiquement. Habituée au tourbillon du monde, elle n'eût pas supporté le délaissement où tombent les femmes qui ne savent rien substituer aux avantages de la jeunesse. Son esprit non moins que sa vanité redoutait la solitude. Il lui fallait un entourage, une cour, et, plutôt que d'y renoncer, elle se résigna de propos délibéré à en modifier les élémens. Dans son salon, les hommes aimables furent insensiblement remplacés par les hommes instruits, les séducteurs par les beaux esprits, les fats par les pédans. A l'époque où se passe ce récit, Mme de Pontailly, qui avait quarante-six ans, était franchement entrée dans son rôle de femme savante, et elle était résolue à filer cette nouvelle scène de sa vie jusqu'à ce qu'un autre changement de décoration devînt nécessaire. Ménagère de ses ressources, elle réservait pour son déclin la médisance, le jeu et la dévotion, ces trois vertus théologales des vieilles femmes.

Rien de plus régulier que l'existence de Mme de Pontailly pendant les sept mois de l'année qu'elle passait à Paris. A part le samedi, qui était son jour de réception, tous les soirs elle allait dans le monde. Le matin, à deux heures précises, elle montait en voiture et rendait des visites; à quatre heures, non moins exactement, elle rentrait chez elle; c'était le moment important de la journée, l'instant qui, pour la marquise, équivalait à celui où un roi constitutionnel réunit le conseil de ses ministres. Jusqu'à l'heure du dîner, Mme de Pontailly recevait dans son salon une cohue d'hommes célèbres à un titre quelconque ou d'aspirans en qui elle croyait reconnaître le germe de l'illustration. Membres des diverses académies, littérateurs français ou étrangers, savans chauves, poètes chevelus, chacun était le bien accueilli, pourvu qu'il apportât son tribut, obole intellectuelle, qui rappelait à la partie classique de cette docte réunion le péage perçu par Caron au bord du Styx.

Quel que fût l'engouement de la marquise pour les hommes qui, à tort ou à raison, lui semblaient avoir du talent, elle y apportait pourtant une certaine restriction, et sur un point surtout se montrait exigeante. Ainsi que le vieil émigré l'avait dit à Moréal, elle était

d'une sévérité vétilleuse à l'égard de la toilette. Homère crotté, Dante mal vêtu, Shakspeare en sabots, eussent été assez mal reçus dans son sanctuaire, dont l'étiquette effarouchait surtout les artistes, race inculte et débraillée.

Quatre heures et demie venaient de sonner. Mme de Pontailly, vêtue d'une robe de velours noir et coiffée d'un riche bonnet orné de rubans incarnats, était assise sur une causeuse, à l'un des angles de la cheminée de son salon. Fort belle dans sa jeunesse, la marquise avait conservé un grand air, une tournure noble, et acquis cet embonpoint qui ne messied pas à la maturité. Sa figure rappelait celle de son frère; c'était la même physionomie sérieuse, la même dignité un peu raide, et parfois emphatique.

Sur une demi-douzaine de chaises ou de fauteuils rangés en demi-cercle devant le feu siégeait un pareil nombre d'individus plus ou moins vieux et plus ou moins laids, qui tous, à en juger par leur attitude gourmée, semblaient se croire des demi-dieux en présence d'une divinité supérieure. C'étaient, dans l'ordre où ils se trouvaient assis à partir de la causeuse, un pair de France, l'homme politique du sextuor; un historien dont le principal talent consistait à posséder la véritable prononciation des noms romans et tudesques; un gentilhomme russe, despote dans ses terres, mais libéral à Paris; un Italien, auteur de tragédies classiques, clair de lune d'Alfieri; un général mexicain aussi muet que le *techichi* de son pays natal, mais qui, aux yeux de la maîtresse du logis, avait le mérite d'arriver de loin; enfin un romancier, le plus jeune de tous, et l'un des entrepreneurs de la littérature échevelée qui avait cours à cette époque.

Chez elle, Mme de Pontailly avait l'habitude de conduire la conversation, à peu près comme le président de la chambre dirige les discussions politiques. Son ordre du jour était arrêté d'avance, et les interlocuteurs devaient s'y soumettre. Tel jour il fallait parler politique, tel autre littérature, tel autre beaux-arts, tel autre sciences exactes. Mme de Pontailly s'intéressait à tout, comprenait tout, parlait de tout; mais, cette universalité n'étant pas le partage de tout le monde, malheur au poète qui arrivait le jour de la chimie, malheur au naturaliste qui tombait au milieu d'une conversation philologique : ils se trouvaient réduits au silence.

En ce moment, l'ordre du jour était la poésie. La marquise s'était promis d'examiner à fond dans la séance les mérites respectifs de M. de Lamartine et de M. Victor Hugo; mais, malgré ses efforts, la discussion, jusqu'alors, ne répondait pas à ses espérances. Le thème

choisi ne plaisait à personne. Le pair de France eût mieux aimé narrer les petites intrigues parlementaires que ranimait l'approche de la session; l'historien mérovingien n'aurait pas été fâché de rectifier certaines erreurs touchant Hlodovigh; le Russe, en fait de littérature française, en était encore à Voltaire et à Jean-Baptiste Rousseau; l'Italien aurait volontiers parlé de ses vers, mais ceux des autres le touchaient peu; le Mexicain savait à peine le français; le faiseur de romans enfin méprisait la poésie, comme le renard de la fable les raisins.

— Que ces gens-là ont peu de souplesse et d'étendue dans l'esprit! se disait la marquise, impatientée de voir à chaque instant languir la discussion, malgré ses efforts pour la ranimer; tirez-les de leurs préoccupations habituelles, ils ne savent plus que dire. Ne viendra-t-il donc aujourd'hui aucun de mes poètes?

La porte s'ouvrit en ce moment, et M. de Pontailly parut, accompagné du vicomte de Moréal.

Quoiqu'il vînt rarement dans le salon de sa femme, le marquis en connaissait les mœurs, dont il se moquait parfois devant elle sans pitié. Dans l'antichambre, il avait dit à son protégé :

— Voici le moment de payer de votre personne. Le cénacle doit être assemblé; si c'est jour de science sociale ou d'érudition, si l'on réforme le gouvernement ou si l'on commente Niebuhr, vous êtes à peu près sûr de manquer votre entrée; mais si c'est jour de poésie, et j'en crois sentir le fumet, vous avez la partie fort belle. Mme de Pontailly vous demandera probablement de dire quelques vers; il faudra vous exécuter.

— C'est que je récite fort mal, ainsi que vous avez dû vous en apercevoir.

— De l'assurance, et vous vous en tirerez. Vous êtes un joli garçon, et vous avez un timbre de voix agréable; servez-vous de vos avantages; on vous fera place à l'angle de la cheminée, en face de ma femme. C'est là la tribune. Posez-vous de trois quarts, dans une attitude modeste, mais pleine d'aisance; une main dans votre gilet, l'autre pendant négligemment le long de la tablette. Défilez sans vous presser votre petit chapelet; de temps en temps, un regard au plafond; quand on a l'œil expressif, et vous l'avez, cela ne manque jamais son effet. Pas de *fête romaine*, surtout! Quelque chose de gracieux, croyez-moi, et, si c'est possible, un hymne en l'honneur du beau sexe. Les femmes souffrent qu'on médise d'elles en prose,

mais en vers elles veulent être adorées à genoux. Rappelez-vous cela.

M. de Pontailly traversa le salon, salua d'un air assez narquois les personnages qui s'y trouvaient, et s'avança vers sa femme.

— Madame, lui dit-il en lui montrant Moréal, permettez-moi de vous présenter le fils d'un ami que je regretterai toujours, le vicomte de Moréal, qui joint à des qualités dont la liste serait trop longue le talent de faire des vers charmans.

La marquise, nous l'avons dit, exerçait un certain empire sur l'esprit de M. Chevassu, et, selon l'usage, regardait cet empire comme un droit incommutable. Deux mois auparavant, lorsque son frère lui avait écrit qu'il venait de rejeter la demande en mariage de M. de Moréal, elle s'était trouvée fort choquée, et avait vu dans cette décision prise sans la consulter une atteinte à sa légitime influence. Depuis, il est vrai, elle s'était engouée d'André Dornier pour l'amour de l'économie politique, mais, tout en le regardant comme le futur mari de sa nièce, elle gardait rancune à M. Chevassu. La visite de Moréal, qui, sans cette circonstance, l'eût embarrassée, la surprit, mais ne lui déplut pas. Elle vit dans cet incident imprévu un moyen de contrarier son frère, et elle n'était pas femme à se refuser ce petit plaisir. Un coup d'œil sur le vicomte, dont la physionomie était animée, la tournure élégante et la tenue irréprochable, la confirma d'ailleurs dans sa disposition bienveillante, et ce fut d'un air gracieux qu'elle lui répondit :

— Les amis de M. de Pontailly sont les miens, monsieur, et vous n'aviez pas besoin d'une autre recommandation; cependant le talent ne saurait vous nuire près de moi, car je me fais un devoir de l'admirer. Puisque vous êtes poète, vous allez nous tirer d'embarras. Nous parlions des deux maîtres de la poésie contemporaine, M. de Lamartine et M. Victor Hugo. Nous hésitions à prononcer entre ces deux grands écrivains; mais vous, qui cultivez leur art, vous avez certainement une opinion arrêtée, et votre avis doit faire autorité. Auquel des deux, monsieur, accordez-vous la préférence?

Cette question, qui eût pu servir de programme à un concours académique de province, étourdit un peu le vicomte, quoiqu'il possédât à fond la matière litigieuse. Il s'attendait à débiter de mémoire des vers, mais non à être obligé d'improviser en prose, et surtout il redoutait de commettre une maladresse en manifestant une opinion contraire à celle de la marquise. A ce dernier égard, son protecteur

lui vint en aide adroitement. La plupart des femmes préfèrent M. de Lamartine à M. Victor Hugo, par la même raison qui, sous Louis XIV, leur faisait préférer Racine à Corneille. Mme de Pontailly partageait le goût général de son sexe, et son mari l'avait entendue plusieurs fois développer son opinion. Levant l'index, sans que ce geste fût remarqué de personne, Moréal excepté, le marquis traça en l'air un L majuscule. Averti par ce signe du chemin qu'il devait suivre, quel que fût d'ailleurs son avis personnel, le vicomte prit la parole avec une facilité d'élocution qu'il ne se connaissait pas. Dans un parallèle semé d'aperçus ingénieux, comme on dit en style de feuilleton, il caractérisa la manière des deux illustres poètes, établit les points par où ils se rapprochent et ceux par où ils diffèrent, donna à chacun d'eux un tribut d'éloges convenable, et, après avoir paru hésiter quelque temps à décerner la palme, finit par l'offrir à l'auteur des *Méditations*.

— Il me semble impossible de traiter une question littéraire avec plus de goût, de convenance et d'impartialité, dit la marquise ravie de retrouver dans le jugement formulé par le vicomte son opinion personnelle; voilà ce que j'appelle de la critique. Messieurs, n'est-ce pas aussi votre avis?

L'assentiment fut unanime, quoique le triomphateur du jour commençât à déplaire à tout le monde.

— Moréal est du métier; il n'est pas étonnant qu'il se connaisse en poésie, dit le marquis empressé d'appuyer le succès de son nouvel ami,

— Ce qui serait étonnant, reprit Mme de Pontailly avec un sourire tout aimable, c'est que, parlant si bien de son art, M. de Moréal fût moins heureux en le cultivant. Me trouverez-vous trop indiscrète, monsieur, si dès le premier jour je mets à contribution votre muse?

— Madame, fit Moréal, qui s'inclina modestement en se disant tout bas : le gros émigré avait raison, je n'éviterai pas le calice.

— Si je vous parais importune, continua la marquise de plus en plus gracieuse, prenez-vous-en à votre excellente critique; c'est elle qui m'inspire le plus vif désir d'entendre quelques-uns de vos vers.

— Allons, place à la tribune, dit M. de Pontailly au romancier qui était assis à l'angle de la cheminée en face de la maîtresse du logis.

L'homme de lettres recula son fauteuil avec un ricanement sourd. Moréal s'approcha de la cheminée, s'y accouda négligemment selon

les prescriptions de son protecteur, et leva les yeux au plafond d'un air rêveur qui allait fort bien à son expressive physionomie :

—Puisque madame la marquise aime la poésie de M. de Lamartine, dit-il après un instant de réflexion apparente, peut-être aura-t-elle de l'indulgence pour quelques vers que j'ai osé placer sous l'invocation du grand poète, hommage indigne de lui sans doute...

—Je suis tout oreilles, interrompit Mme de Pontailly, qui était devenue d'une humeur radieuse en voyant que son jour de poésie, dont elle avait été sur le point de désespérer, prenait enfin une certaine tournure.

Le vicomte récita de son mieux ses stances *à la Mélancolie*. Quoiqu'aussi médiocre que puissent l'être d'honnêtes vers d'amateur, ce morceau poétique obtint un succès complet.

—Charmant! charmant! dit la marquise en frappant légèrement à plusieurs reprises les bouts de ses doigts l'un sur l'autre.

—Charmant! charmant! répétèrent en chœur les assistans, qui intérieurement donnaient le poète à tous les diables.

Pendant que Moréal débitait son élégie, plusieurs membres du cénacle étaient successivement arrivés. En pareil cas, les domestiques avaient une consigne particulière, ils n'annonçaient pas, et chacun savait ce que cela voulait dire. Alors on s'insinuait dans le salon à petit bruit, on saluait en silence la maîtresse de la maison, qui répondait non moins silencieusement par un signe de tête, et l'on se joignait, toujours muet, au groupe des auditeurs. Cette étiquette était rigoureusement observée; en cette circonstance cependant, un des arrivans la viola; ce fut André Dornier. A la vue de son rival victorieusement installé à la place la plus enviée du salon et tirant, en manière de feu d'artifice, ses fusées poétiques, l'ex-rédacteur du *Patriote* recula de surprise et frémit de dépit. Dans son trouble, il heurta une chaise qui tomba sur le parquet.

—Paix donc! s'écria la marquise en adressant à l'interrupteur un geste d'impatience.

Dornier salua humblement, puis, se remettant de son émotion, il vint se placer en face du poète, qui l'avait aperçu, et essaya, par son regard hostile, d'exercer sur lui la fascination qui soumet, dit-on, le rossignol au serpent. Cette manœuvre n'obtint pour résultat qu'un sourire de mépris qui redoubla la sourde colère de Dornier.

—Ah! il ne se tient pas pour battu, se dit-il; soit : guerre à mort!

— Eh bien! monsieur Dornier, dit le marquis en s'avançant un sourire caustique sur les lèvres, que dites-vous de ces vers? Ne vous semblent-ils pas fort jolis?

— Ce sont donc des vers? répondit le journaliste en jouant ironiquement la surprise.

— Que serait-ce donc? De la prose?

— Je ne dis pas que ce soit de la prose.

— Il faut bien cependant que ce soit l'un ou l'autre. M. Jourdain lui-même en convient.

— Je ne suis pas M. Jourdain, aussi n'en conviens-je pas.

— Quelle diantre de malice allez-vous nous décocher? Vous avez un air de persiflage qui ne promet rien de bon.

Ce colloque avait lieu près de la causeuse où était assise Mme de Pontailly, qui y prêtait l'oreille, car elle était curieuse de connaître l'opinion de Dornier.

— Que vous dirai-je, monsieur le marquis? reprit celui-ci en baissant la voix de manière à n'être entendu que des deux époux; la prose et les vers sont deux choses réelles et vivantes auxquelles je ne saurais assimiler une chose qui n'a ni réalité ni vie, une chose qui n'existe pas. Ce que vient de réciter ce monsieur n'est donc, à mes yeux, ni de la poésie ni de la prose; c'est ce je ne sais quoi de Tertullien qui n'a de nom dans aucune langue.

Que Dornier trouvât mauvaise l'élégie de son rival, c'était fort naturel; qu'il en fît la satire, c'était de bonne guerre; mais qu'il osât critiquer implicitement, par une acerbe raillerie, l'opinion qu'avait manifestée Mme de Pontailly, c'est ce qui parut à celle-ci une audace quelque peu impertinente.

— Monsieur, dit-elle au critique en le regardant d'un air glacial, pour juger la poésie, il ne suffit pas toujours d'avoir écrit quelques articles dans les journaux. On peut être très fort en économie politique, et ne rien comprendre à la langue de Racine.

Dornier, qui avait cru nuire à son rival en le tournant en ridicule, s'aperçut qu'il avait en réalité blessé l'amour-propre de la marquise; pour réparer cette faute, il prit un air si contrit, que Mme de Pontailly fut désarmée; voulant faire oublier au journaliste humilié la vivacité hautaine qu'elle venait de mettre dans ses paroles, elle le regarda d'un œil radouci et lui fit signe de se pencher vers elle.

— Je sais, lui dit-elle tout bas, pour quel motif vous en voulez tant aux vers de M. de Moréal : vous êtes rivaux, et dans ce cas il est permis de se déchirer un peu. Mais comprenez-vous mon frère qui

n'est pas encore venu m'amener ma nièce? Est-ce qu'ils ne seraient pas arrivés aujourd'hui?

— Ils sont arrivés ce matin, madame, répondit Dornier, charmé d'obtenir un moment d'entretien confidentiel; mais, avant de venir ici, M. Chevassu a dû faire deux ou trois visites à quelques-uns de ses collègues. Sans doute vous ne tarderez pas à le voir.

— Mon frère se porte bien? reprit Mme de Pontailly qui, depuis qu'elle était marquise, trouvait le nom de Chevassu déplorablement bourgeois et le prononçait le moins possible.

— A merveille, madame, et mademoiselle votre nièce aussi.

— Il y a six ans que je ne l'ai vue; elle promettait d'être bien; aujourd'hui, m'avez-vous dit, elle est fort jolie?

— Fort belle, dit Dornier d'un air pénétré.

— A qui ressemble-t-elle?

— Après ce que je viens de dire, ne l'avez-vous pas deviné?

— Comment! grave publiciste, de la flatterie! du madrigal! C'est Montesquieu écrivant *le Temple de Gnide*.

En remarquant le sourire prétentieux qui accompagna ces dernières paroles, Dornier se dit : Voilà ma sottise réparée; en me parlant, elle se trouve de l'esprit.

— Je ne vous demande pas de nouvelles de M. Prosper, continua la marquise en changeant de ton; je suppose qu'il est toujours aussi mal élevé.

— Il est bien jeune.

— Ce n'est pas une excuse, et mon frère est à son égard d'une faiblesse impardonnable. Depuis qu'il fait son droit, monsieur mon neveu n'est pas venu ici une seule fois sans me faire rougir par ses manières; parlant haut, contredisant tout le monde, un abominable parfum de cigare; enfin, et c'est tout dire, toujours crotté. Fi donc! rien que d'y penser, il me semble sentir l'odeur du tabac. Pour neutraliser cette impression désagréable, j'aurais besoin de respirer encore quelque suave poésie.

A ces mots, Mme de Pontailly se tourna vers le vicomte, qui, quoiqu'il se fût mêlé à la conversation générale, suivait du regard l'entretien de son rival et de la marquise.

— Monsieur de Moréal, lui dit-elle avec une inflexion de voix caressante, je n'ai trouvé à vos vers qu'un seul défaut : c'est d'être trop courts. N'aurons-nous pas encore le plaisir de vous entendre?

— Mais cette femme est donc la Messaline de la poésie! pensa le vicomte; *nondum satiata*.

Au même instant, Dornier se disait : — Aurait-elle l'intention de nous soumettre, le beau Moréal et moi, à un système de bascule? elle a un tel besoin d'hommages, qu'un courtisan de plus ne doit pas lui paraître à dédaigner.

— M. et Mlle *de* Chevassu! dit en ouvrant la porte le domestique chargé d'annoncer les visites.

Le député, qui avait déjà le pied dans le salon, s'arrêta net, et se tournant vers le laquais :

— Je m'appelle Chevassu sans *de*, lui dit-il d'une voix sévère; tâchez de ne pas l'oublier.

Ayant ainsi purifié sa vénérée roture de la tache nobiliaire dont elle venait d'être souillée, M. Chevassu traversa gravement le salon et se dirigea vers la marquise, qui, non moins majestueuse, se leva, sans faire un seul pas pour aller à sa rencontre. Le frère et la sœur s'abordèrent sans grande démonstration d'amitié; mais Mme de Pontailly embrassa d'un air d'affection sa nièce, quoiqu'en secret elle la trouvât peut-être un peu plus jolie qu'elle ne l'eût désiré. Les émotions éprouvées par la jeune fille le matin à l'hôtel des postes, et plus tard dans son entretien avec son père, avaient ajouté leur lustre à sa beauté, comme un orage avive encore les charmes d'un paysage. Il semblait impossible que ces yeux si vifs et ces joues si fraîches pussent jamais briller de plus d'éclat, et pourtant une flamme nouvelle les envahit soudain. Le jais du regard devint diamant, les roses du visage s'épanouirent; Henriette venait d'apercevoir Moréal, dont les yeux ne l'avaient pas quittée depuis qu'elle était entrée dans le salon. La marquise remarqua le trouble de la jeune fille et en comprit aisément la raison; pour l'aider à dissimuler, elle la fit asseoir sur la causeuse et lui adressa successivement plusieurs questions qui devaient lui donner le temps de se remettre.

Après avoir échangé avec son beau-frère une poignée de main assez froide et embrassé en revanche sa nièce sur les deux joues, M. de Pontailly rejoignit le vicomte, qui se tenait à l'écart.

— Vous êtes un heureux mortel, lui dit-il en souriant d'un air malin, ma nièce est jolie comme un ange, la poudre lui serait allée divinement.

— Trop jolie pour mon bonheur! répondit Moréal avec un soupir; je l'aime tant, et j'ai si peu d'espoir!

— Que vous faut-il donc? croyez-vous que je n'aie pas vu le regard qu'elle vous a lancé? Mordieu! quel regard! A votre âge, j'aurais traversé des flammes pour en obtenir un pareil.

— Vous croyez qu'elle m'a regardé? dit le vicomte en essayant de dissimuler son ravissement.

— Comme si vous ne vous en étiez pas aperçu, hypocrite! Et votre rival! quel magnifique dédain en répondant à son salut! Décidément, la partie est égale, trois contre trois!

— Votre neveu est contre moi, c'est-à-dire contre nous, ajouta Moréal en se reprenant.

— Le jacobin Prosper! de quoi se mêle-t-il? Je me charge de le mettre à la raison; j'ai une revanche à prendre avec la république!

M. Chevassu aperçut en ce moment le vicomte; à cette vue, il fronça le sourcil et d'un signe appela Dornier.

— Pourquoi, lui dit-il, ne m'avez-vous pas prévenu que je trouverais ici M. de Moréal?

— C'est la première fois que je l'y vois, répondit Dornier; vous devez croire que sa présence ne me plaît pas plus qu'à vous-même. Je ne sais comment il s'y est pris pour s'introduire ici. Quand je suis arrivé, il était là près de la cheminée, déclamant comme un histrion. Il paraît qu'il fait des vers.

— Ah! il fait des vers? dit le député d'un air dédaigneux.

— Détestables, j'ose le dire.

— Bons ou mauvais, peu importe; pour moi, un individu qui fait des vers est jugé. C'est comme cette barbe qui lui couvre la figure, est-ce convenable? est-ce décent? Il n'y a rien de sérieux dans cet homme-là.

— Vous savez qu'il chante? dit Dornier empressé d'ajouter ce nouveau délit au dossier criminel de son rival.

— Oui, c'est un gazouilleur de romances. Il faut que je demande sur-le-champ à ma sœur comment il se fait qu'elle reçoive chez elle ce monsieur.

Le député s'approcha de Mme de Pontailly et lui adressa quelques paroles à voix basse.

— Pourquoi je reçois M. de Moréal? répondit la marquise du même ton, mais avec un accent de hauteur, et pourquoi ne le recevrais-je pas?

— Après ce que je vous ai écrit il y a deux mois, il me semble...

— Il me semble, à moi, que je suis la maîtresse de recevoir dans mon salon qui je veux. Vous n'avez pas même daigné me demander un conseil dans la lettre dont vous parlez; vous voudrez bien me permettre de suivre votre exemple.

Voyant au ton de sa sœur qu'il n'obtiendrait rien d'elle, M. Chevassu s'éloigna d'un air mécontent.

— Eh bien! lui demanda Dornier, Mme de Pontailly vous a-t-elle expliqué...

— Je me chargerais plutôt de faire passer à la chambre un budget de deux milliards que d'arracher à ma sœur une parole de bon sens quand elle s'est mis quelque sornette en tête.

La porte du salon s'ouvrit, et au milieu de cette réunion de personnes soignées dans leur costume, polies dans leurs manières, châtiées dans leur langage, apparut soudain un être brusque, négligé, professant autant de mépris pour l'euphuisme que pour l'étiquette. C'était Prosper Chevassu.

L'étudiant se fraya un passage à travers les assistans, dont quelques-uns, auxquels il était inconnu, le regardaient avec surprise, ne concevant pas que cette figure incongrue fût admise dans le salon de Mme de Pontailly. Enchanté de l'effet qu'il produisait et dont il espérait qu'enragerait sa tante, Prosper s'avança vers elle, et, comme s'il eût été entraîné par la tendresse du népotisme, il se précipita dans ses bras. La marquise abhorrait, en public surtout, les scènes d'effusion, et tout ce que le prince de Condé parlant de Pichegru nommait *épanchement de corps-de-garde*. Elle se jeta donc en arrière pour se soustraire à cette inconvenante accolade qu'elle n'évita pourtant qu'en partie.

— Monsieur, dit-elle alors à son neveu en lui lançant un regard de majestueux courroux, il paraît que l'école de droit n'est pas celle du savoir-vivre. Ce n'est point ainsi qu'on aborde une femme. On peut lui baiser la main lorsqu'elle daigne vous la présenter, mais ces embrassades, même quand on est parent, sont d'un goût détestable.

— Ne vous fâchez pas, ma chère tante, répondit Prosper sans s'émouvoir; je croyais qu'on ne baisait la main des femmes que lorsqu'elles étaient vieilles, et vous êtes si jeune!

— Et vous si mal élevé, dit la marquise en baissant la voix, que je rougis d'être votre tante.

— Oh! vous rougissez, reprit l'étudiant, qui peut-être allait faire quelque impertinente allusion aux petits artifices de toilette qu'emploie parfois une femme aux approches de la cinquantaine, mais un regard suppliant de sa sœur l'arrêta. — Me permettez-vous de dîner avec vous dans ce modeste négligé? dit-il en revanche pour attirer l'attention de sa tante sur un costume où la fantaisie l'emportait sur la correction.

— Je ne vous invite pas, répondit la marquise en prenant son plus grand air.

— Que vous êtes bonne, ma chère tante! vous allez toujours au-devant de mes désirs.

L'étudiant s'inclina d'un air de moqueuse gratitude, et, content d'avoir mis sa tante de mauvaise humeur, il alla serrer cordialement la main de M. de Pontailly.

— Te voilà, bon sujet, lui dit le vieillard; incorrigible, à ce que je vois. A l'air de ma femme, je devine que tu viens déjà de lui débiter quelque sottise; tu as tort. On ne doit jamais se brouiller avec sa tante lorsqu'elle est riche et sans enfans, et, si tu continues, tu finiras par te brouiller sérieusement avec la tienne.

— Hélas! c'est fait, répondit Prosper avec une contrition affectée; disgracié par sa tante, proscrit par son père, telle est, pour le moment, la condition de votre infortuné neveu. Si vous lui fermez aussi vos bras, il ne lui reste qu'à mourir.

— Je ne te fermerai pas mes bras, mais je te donnerai un conseil. Un peu d'étourderie se fait excuser, trop finit par déplaire à tout le monde. Qu'as-tu fait encore à ton père?

— Rien du tout; je suis le modèle des fils; c'est mon père, au contraire, qui outrage toutes les lois divines et humaines. Ne parle-t-il pas de me mettre en pension?

— Il a raison; si j'étais à sa place, il y a long-temps que cela serait fait.

— Vous, mon oncle, c'est bien différent.

— En quoi?

— Vous êtes de l'ancien régime, et une mesure despotique ne serait qu'une application de vos principes; mais mon père, un député du côté gauche, attenter à la liberté d'un citoyen, car je suis un citoyen...

— Pas encore, maître Prosper; d'ailleurs, citoyen ou non, un fils doit avant tout obéir à son père.

— Ah! vous recevez M. de Moréal? dit en changeant de conversation l'étudiant, qui venait d'apercevoir le vicomte.

— Il est mon ami, répondit le vieillard, qui appuya sur ce mot, et je désire qu'il devienne le tien. Vous vous connaissez déjà, je crois?

— Oui, nous nous connaissons, dit Prosper, dont la physionomie était devenue soudain fort sérieuse.

— Dans le salon de ta tante, c'est à toi de le prévenir; va lui parler.

— Vous venez de me dire qu'un fils doit avant tout obéir à son

père; le mien, si je le consultais, me défendrait de me lier avec M. de Moréal; cependant, puisque cela peut vous plaire, je vais le saluer.

L'étudiant se dirigea vers le vicomte, qui l'accueillit par un sourire amical.

— Vous vous rappelez notre entretien de ce matin? lui dit-il en fronçant le sourcil; à quand notre petite promenade à Saint-Mandé?

— Comment! mon cher Prosper, dit Moréal, vous persistez...

— L'entêtement est contagieux. Serez-vous libre demain matin?

— Non. Après-demain si vous voulez.

— Après-demain soit. A huit heures du matin, à l'entrée du bois, des épées, chacun un seul témoin.

— C'est convenu, dit le vicomte d'un ton calme.

Les deux jeunes gens se séparèrent.

Un instant après, Moréal se rapprocha sans affectation d'André Dornier, qui faisait semblant d'examiner un album dans l'embrasure d'une fenêtre.

— Monsieur, lui dit-il d'un air hautain, je viens vous demander l'explication du regard que vous avez fixé sur moi lorsque je disais mes vers.

— Quand je suis au théâtre, j'ai l'habitude de regarder les acteurs, répondit Dornier d'un ton non moins dédaigneux.

—Vous n'êtes point au théâtre, et je ne suis pas un acteur. Permis à vous de trouver mes vers détestables, mais à vous défendu de me regarder insolemment.

— Je n'ai pas attendu votre permission, et voici comment je réponds à votre défense.

André Dornier arrêta sur le vicomte un regard de défi, et ils échangèrent pendant un instant une provocation muette, mais passionnée.

— Fort bien, reprit Moréal, vous comprenez à demi-mot; nous visons au même but, et nous nous gênons mutuellement. L'un de nous est de trop.

— Si c'est un duel qu'il vous faut, je suis à vos ordres.

— Demain matin à huit heures, à l'entrée du bois de Vincennes; je vous laisse le choix des armes.

— C'est bien, je serai au rendez-vous; mais quittons-nous, M. de Pontailly nous surveille.

Les deux rivaux composèrent leurs physionomies et se séparèrent d'un air tranquille.

Six heures allaient sonner, et le salon se vidait peu à peu. Malgré son désir de prolonger sa visite et d'échanger encore avec la jeune fille qu'il aimait quelques-uns de ces regards fugitifs qui, dans le monde, sont souvent le seul bonheur permis à la passion, Moréal comprit qu'il fallait se retirer. Il prit congé de la marquise, qui lui octroya de la manière la plus gracieuse le droit de revenir, renouvela ses remerciemens à son protecteur, et, après avoir contemplé Henriette une dernière fois, il sortit. Dornier se retira un instant après, accompagné de Prosper, qui était trop orgueilleux pour essayer de rentrer en grace près de son père et de sa tante.

IX.

Lorsque les deux amis furent dans la rue, Prosper dit à Dornier :

— Je me bats après-demain.

— Et moi, demain, répondit le journaliste.

— Avec Moréal?

— Oui; et vous, avec qui?

— Pardieu! toujours avec Moréal. Il m'avait bien dit ce matin, l'endiablé qu'il est, qu'il s'arrangerait de manière à commencer avec vous.

Prosper raconta l'entretien qui avait eu lieu dans l'estaminet.

— Mais je n'en aurai pas le démenti, dit-il en finissant; ce matin je n'avais pour mobile que mon amitié pour vous et le désir de reconnaître en une fois les services que vous me rendez en toute occasion; maintenant, c'est pour moi une question d'amour-propre. Si, après avoir été prévenu, je me laissais escamoter mon duel, ce petit monsieur aurait trop le droit de se moquer de moi. Vous allez me promettre de me laisser passer le premier.

Les journalistes, en province surtout, sont exposés assez souvent à d'autres combats que ceux de la polémique. Lorsqu'il était entré dans cette carrière, Dornier en avait accepté les charges, et deux fois déjà il avait été obligé de quitter la plume pour l'épée. D'ailleurs, s'il n'était pas duelliste, il ne manquait point de courage, et, quoiqu'il se fût difficilement décidé à se battre sans y être pour ainsi dire contraint moralement, une fois son parti pris, il se présentait de bonne grace sur le terrain. En cette occasion, il avait délibérément accepté la provocation du vicomte, qu'il regardait comme le plus sérieux obstacle à ses projets, parce que le but lui semblait assez tentant

pour qu'il ne se laissât pas arrêter par un obstacle; mais la proposition de l'étudiant lui présenta l'affaire sous un jour nouveau.

— Tout à l'heure j'ai fait une sottise, pensa-t-il; au lieu de lutter de fanfaronnade avec ce jeune coq, j'aurais dû gagner du temps, ne fût-ce que quarante-huit heures. Mais qui pouvait prévoir la fantaisie belliqueuse de cet écolier? Oui, j'ai fait une lourde sottise; il fallait laisser le champ libre à ces deux étourdis. Vainqueur ou vaincu, Moréal n'aurait plus été à craindre; car, mort, tout était dit, et, meurtrier du frère d'Henriette, c'était désormais entre elle et lui un abîme infranchissable, sans compter que, dans ce dernier cas, la petite serait devenue un parti magnifique. Quel besoin avais-je de gâter une si belle position?

— Vous ne me répondez pas? reprit Prosper; je vous dis qu'il faut demain me céder votre place, sauf à prendre la mienne après-demain, s'il y a lieu.

— C'est impossible, répondit Dornier assez faiblement.

— Rien n'est impossible, et, si vous refusez, nous nous brouillerons.

— Je pourrais vous céder un plaisir, mais un danger....

— Je vous dis que c'est pour moi une question d'honneur. Je suis sûr que notre gentilhomme rit en lui-même du tour qu'il m'a joué, et c'est une satisfaction que je ne veux pas lui laisser. Voyons, est-ce arrangé?

— Mais comment voulez-vous que je manque à un rendez-vous de cette nature? Ce serait me déshonorer. Je suis inscrit le premier, je dois passer le premier.

— Erreur; dès ce matin j'avais pris date; mon titre est donc plus ancien que le vôtre. Quant au blâme que vous redoutez, nous allons trouver en dînant un moyen d'arranger cela de manière que l'homme le plus pointilleux n'ait pas le plus petit mot à dire.

Les deux amis entrèrent dans un restaurant du boulevard des Italiens, et, leur premier appétit apaisé, ils reprirent la discussion. Ainsi qu'il arrive souvent, plus André Dornier persistait dans ses objections, plus Prosper s'opiniâtrait à son projet. L'étudiant épuisa une foule de raisonnemens plus ou moins sophistiques pour convaincre son compagnon; mais celui-ci, qui au fond n'attendait pour céder qu'un argument plausible, comprit qu'il était tout-à-fait impossible d'accepter sans honte un semblable arrangement, et il continua, bien malgré lui, à se retrancher derrière les grands mots d'honneur et d'amitié.

— Tout ce que vous me dites est inutile, dit-il à la fin à l'élève en droit d'un ton qui n'admettait pas de réplique; si demain il vous arrivait malheur par ma faute, je ne me le pardonnerais jamais. C'est à moi de me battre le premier, et je me battrai.

— Ah! tu le prends sur ce ton-là! se dit Prosper, tout-à-fait irrité par la contradiction; eh bien! nous verrons.

L'étudiant venait de concevoir un plan, superbe selon lui, pour mettre André Dornier dans l'impossibilité de se battre le lendemain; mais il n'eut garde de le lui communiquer.

— Il est huit heures et demie, dit-il en jetant sa serviette sur la table; demandons la carte, et allons faire un tour à la porte Saint-Denis. Je serais bien aise de voir comment s'y comporte l'émeute.

Vingt minutes plus tard, les deux amis descendaient la pente du boulevard Bonne-Nouvelle.

A la fin de 1834, les émeutes avaient singulièrement dégénéré; la guerre civile était réduite aux proportions d'un charivari; la canne des agens de police avait remplacé la fusillade. L'émotion populaire, dont la seule idée réjouissait le cœur du républicain Prosper, n'était plus qu'une scène assez bruyante, il est vrai, jouée par quelques jeunes prolétaires amis de toute espèce de tapage, et à laquelle assistaient un beaucoup plus grand nombre de promeneurs oisifs, attirés par ce spectacle gratuit. Voici comment se passait la représentation. Au commencement de la soirée, on voyait s'établir à la porte Saint-Denis et à la porte Saint-Martin deux pelotons de la garde municipale à pied, flanqués l'un et l'autre d'une escouade de sergens de ville et d'auxiliaires sans uniforme, mais reconnaissables à leurs longues redingotes bleues, à leurs physionomies peu gracieuses, et surtout à une énorme canne qui, si l'on en croyait leur vigoureuse apparence, n'était pas uniquement destinée à assurer leur marche. Quelques patrouilles de la garde municipale à cheval circulaient d'une porte à l'autre, surveillant chaque groupe, ainsi que les chiens des bergers surveillent un troupeau, avec cette différence cependant qu'à la première alerte les cavaliers avaient pour consigne de tomber sur les moutons, recommandés au plat de leurs sabres. Insensiblement la foule devenait plus compacte; des bandes de jeunes citoyens en blouse arrivaient du boulevard, de la ville et des faubourgs; les rassemblemens se formaient; on se pressait, on s'entassait, on sifflait, on huait, on entonnait des chants patriotiques : la fête était commencée. De temps en temps alors, une patrouille, quittant son allure paisible, mettait ses chevaux au trot et balayait la chaussée du

boulevard, comme en automne un coup de vent emporte les feuilles mortes; d'autres fois, de l'un des postes d'infanterie s'élançaient une vingtaine de ces auxiliaires à mine peu avenante dont nous avons parlé; brandissant leurs cannes en bâtonistes consommés, ils se précipitaient sur le groupe voisin, saisissaient au hasard quelques individus plus ou moins prévenus d'avoir sifflé, et, araignées avides, traînaient ces mouches étourdies dans un trou creusé à l'intérieur de la porte Saint-Denis, et qui d'escalier devenait en ce cas geôle provisoire. Vers onze heures, la foule s'écoulait, les gardes municipaux rentraient dans leurs casernes, les mouchards dans leurs tanières; on conduisait en prison une trentaine de pauvres diables, qui, moins coupables que d'autres bien souvent, avaient eu le mauvais lot à la loterie de l'émeute, et tout était dit. Le lendemain soir on recommençait.

Lorsque Prosper et son compagnon furent arrivés à l'endroit où le boulevard incline vers la porte Saint-Denis, l'émeute promettait de devenir intéressante, et les connaisseurs commençaient à s'en montrer satisfaits.

— *Ça chauffe*, disait-on dans les différens groupes.

— Est-ce que vous voulez pénétrer dans cette cohue? demanda Dornier en s'arrêtant.

— Sans doute; rien n'est amusant comme une émeute, mais, pour en jouir, il faut être bien placé.

— Ne sommes-nous pas bien ici? De cette hauteur, on découvre tout le boulevard entre les deux portes.

— Un peu plus loin nous serons encore mieux, dit Prosper, qui ne perdait pas de vue son projet.

Ils continuèrent d'avancer à travers la masse des curieux; mais au bout d'une centaine de pas leur marche fut interrompue par une de ces paniques soudaines qui se renouvelaient tous les quarts d'heure. Un flot d'émeutiers en déroute les refoula brusquement vers l'entrée de la rue Saint-Denis.

— Quel plaisir trouvez-vous à vous mêler à cette populace? dit Dornier lorsqu'il put enfin s'arrêter; je n'ai jamais vu pareilles figures de bandits.

— Cette populace, c'est le peuple; ces bandits sont nos frères, répondit l'étudiant d'un ton de reproche. Ce dédain aristocratique sied mal à un républicain.

— Parlez moins haut; ce n'est pas ici le cas de crier sur les toits sa profession de foi.

— Je proclamerais la mienne sur l'échafaud. Mais voilà l'alerte passée; maintenant nous pouvons avancer.

— N'en avez-vous pas assez?

— Nous n'avons encore rien vu.

— Si fait, car, pour ma part, je vois là-bas les gardes municipaux qui se mettent en mouvement; il va y avoir une charge.

— Avez-vous peur? demanda Prosper avec un accent de moquerie.

— Sans avoir peur, il est permis, je crois, de ne pas se soucier d'être foulé aux pieds des chevaux ou assommé par les agens de police. Je vous déclare que, si vous persistez à rester ici, je vous quitte.

La démonstration des gardes municipaux produisit son effet ordinaire. Une masse d'individus en blouse prit la fuite devant le peloton de cavaliers qui la poursuivit au trot en distribuant des coups de plat de sabre aux moins alertes. Les deux amis, pour éviter d'être renversés par les fuyards ou par les chevaux, s'effacèrent de leur mieux contre une boutique, et, lorsque le détachement les eut dépassés, ils se trouvèrent à peu près isolés sur le trottoir. La vue des casques et des sabres avait exalté la guerroyante humeur de l'élève en droit; quoiqu'il eût résolu d'être prudent, son républicanisme lui porta soudain au cerveau, et il ne put résister à la tentation de mêler sa voix aux clameurs séditieuses dont retentissait au loin le boulevard.

— A bas les municipaux! cria-t-il avec force; vive la liberté!

— Prosper, êtes-vous fou? lui dit Dornier en lui mettant la main sur la bouche; avez-vous envie de nous faire arrêter? — Et il essaya, mais inutilement, d'entraîner l'obstiné républicain.

Au même instant, les hommes armés de cannes firent à leur tour irruption sur les émeutiers dispersés par la cavalerie.

— Voici le moment, pensa traîtreusement l'étudiant en droit. — Vous avez raison, dit-il à haute voix, il est temps de battre en retraite.

Les deux amis prirent leur course du côté de la rue Saint-Denis; presque aussitôt Prosper, heurtant son compagnon comme par mégarde, le fit trébucher et tomber sur le trottoir; Dornier essaya de se relever, mais déjà deux agens de police l'avaient pris au collet.

— Le seul moyen de me débarrasser de lui, s'était dit Prosper Chevassu en dînant, c'est de le mener à l'émeute et de le faire coffrer. Avec la protection des trente ou quarante députés qu'il connaît, il en sera quitte pour un ou deux jours d'arrêts, et, pendant ce temps-là, je pourrai vider ma querelle avec Moréal.

L'étudiant ne pouvait exécuter son projet sans s'exposer un peu, mais il comptait sur son adresse et sur sa remarquable légèreté pour s'esquiver au moment critique; il fut trompé pourtant dans son attente, et confirma la vérité des vers de La Fontaine :

> Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui,
> Qui souvent s'engeigne soi-même.

Au moment d'atteindre l'angle de la rue Saint-Denis, l'étudiant se heurta violemment contre un sergent de ville qui accourait pour lui barrer le passage.

— La casquette rouge! s'écria ce dernier avec un accent de triomphe. J'étais bien sûr de vous retrouver, mon gaillard; cette fois, vous ne m'échapperez pas comme ce matin.

Prosper essaya de lutter contre la main vigoureuse qui déjà s'efforçait de l'entraîner; mais un agent de police, venant à l'aide du sergent, acheva de rendre la résistance inutile.

Un instant plus tard, l'étudiant, après avoir fait une fort belle défense, rejoignit André Dornier dans le trou de la porte Saint-Denis, où se trouvaient déjà entassés une dizaine de prisonniers.

— Dornier, êtes-vous là? demanda Prosper, qui, dans les ténèbres de cette étrange prison, n'entrevoyait que des formes confuses appuyées contre les murs ou accroupies sur les marches de l'escalier.

— Sans doute je suis là... grace à vous... répondit d'une voix altérée le journaliste.

L'étudiant se dirigea en tâtonnant du côté d'où venaient ces paroles.

— Parlez bas, lui dit à l'oreille Dornier lorsqu'ils se furent rapprochés; surtout plus de noms propres et pas de fanfaronnades séditieuses : il y a sans doute ici des mouchards, et notre position n'est pas assez agréable pour chercher à l'aggraver.

— Vous me semblez ému, répondit Prosper; je vous croyais plus de fermeté.

— Croyez-vous que ce soit si amusant d'être ici?

— Il est certain qu'il serait plus agréable d'être au bal de l'Opéra; mais un républicain...

— Parlez donc plus bas.

— Un philosophe, si vous l'aimez mieux, doit savoir supporter la mauvaise fortune; pour moi, s'il y avait moyen de fumer un cigare, je ne me plaindrais pas du sort.

— Quand vous aurez passé quinze jours en prison, vous changerez de langage.

— Bah! quinze jours... et quand même; Béranger et tant d'autres n'ont-ils pas été en prison? Savez-vous qu'une petite captivité pour un motif politique n'est pas du tout à dédaigner? Cela pose un homme.

Nous laisserons les deux interlocuteurs, l'un fort mécontent, l'autre presque consolé, enfermés dans la cage de pierre de la porte Saint-Denis.

Le lendemain à sept heures du matin, le vicomte de Moréal, déjà complètement habillé, se promenait dans sa chambre lorsqu'on frappa bruyamment à la porte.

— Voici Cendrecourt, se dit-il en pensant à un de ses amis qu'il avait mis en réquisition la veille pour être son témoin.

La porte ouverte, au lieu du jeune homme qu'il attendait, le vicomte vit entrer M. de Pontailly. Le marquis était vêtu d'une ample redingote bleue militairement boutonnée jusqu'au cou; il avait remplacé son parapluie par un gros jonc à pomme d'or, et son chapeau à larges bords était penché sur l'oreille droite encore plus que de coutume.

— Ah! mon garçon, je vous y prends, dit le vieillard, qui d'un regard avait exploré la chambre; est-ce pour tirer des pigeons que vous avez préparé cette boîte de pistolets que je vois sur votre bureau? J'avais bien deviné hier, en voyant de quel air vous dialoguiez avec Dornier, qu'aujourd'hui nous aurions une petite escarmouche. Aussi, vous voyez que j'ai été matinal. Allons, contez-moi l'affaire. Vous savez que vous m'avez promis de vous laisser diriger par moi.

— Je ne trouverai jamais un meilleur guide, répondit le vicomte.

— Ainsi, vous devez vous battre? reprit le marquis d'un air mécontent.

— Oui; mais ne me blâmez pas avant de m'avoir entendu. Si je me bats aujourd'hui avec M. Dornier, c'est pour ne pas me battre demain avec votre neveu.

— Quoi! Prosper aussi!

— Prosper, que j'aimerais beaucoup s'il voulait me le permettre, a mis dans sa tête de marier sa sœur à M. Dornier, et, comme je le gêne, il a imaginé un infaillible moyen de se débarrasser de moi : c'est de me percer le flanc. Je vous avouerai, monsieur le marquis, que je me soucie médiocrement de lui donner cette petite satisfaction.

— Je vous crois, parbleu! Prosper est un entêté qui ne démordra pas de sa résolution, quelque extravagante qu'elle puisse être, et je comprends que s'il vous provoque...

— Il l'a fait déjà.

— Hier?

— Deux fois : le matin à son arrivée, et dans votre salon.

— Comment ai-je fait pour ne pas m'en apercevoir? Vous avez raison, la position se complique.

— C'est pour la simplifier que j'ai ce matin une rencontre avec M. Dornier.

— Où?

— Au bois de Vincennes.

— A quelle heure?

— A huit heures.

— Il est sept heures passées, dit le marquis en regardant la pendule; envoyez chercher une voiture et partons.

— Comment! monsieur, vous voulez...

— Être votre témoin, comme j'ai été deux fois celui de votre père.

— C'est un honneur que je voudrais avoir mérité... mais... j'attends un de mes amis.

— Écrivez-lui un mot que vous laisserez chez le concierge. Dépêchez-vous; nous devrions être en route.

Moins d'une heure après cet entretien, M. de Pontailly et Moréal descendaient de voiture au lieu désigné pour le rendez-vous. Pour une raison connue du lecteur, ils n'y trouvèrent personne. Ils attendirent plus d'une heure, d'abord avec patience, ensuite avec étonnement. Enfin la vivacité du marquis ne lui permit pas de se taire plus long-temps.

— Il est neuf heures et demie, dit-il en tirant sa montre; ce drôle se moque de vous. Je l'ai toujours soupçonné de n'être pas franc du collier.

— Quelque empêchement peut-être, dit le vicomte.

— Le duel n'admet pas plus d'empêchement que les dettes de jeu n'admettent de délai. Notre homme ne viendra pas parce qu'il a peur, voilà tout; mais je connais son adresse : retournons à Paris, et prenons-le d'assaut dans son domicile; il faudra bien qu'il m'explique sa conduite, car c'est moi qui prends l'affaire maintenant. Un poltron de cette espèce prétendre à la main de ma nièce! Je serai, parbleu! ravi de lui dire à ce sujet ma manière de voir.

De retour à Paris, le marquis et le vicomte se rendirent aussitôt

à un hôtel garni de la rue des Petits-Champs, où s'était logé le défaillant; là ils apprirent que M. Dornier n'était pas rentré depuis la veille.

— Le lièvre a changé de gîte, dit le vieillard en riant; car, malgré sa susceptibilité à l'endroit du point d'honneur, l'aventure prenait à ses yeux une tournure si bouffonne, qu'il jugea inutile de la traiter désormais sérieusement. Ma foi, cherche sa piste qui voudra. Je crois que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'en rester là. Votre rival vient de se suicider, et cela vaut mieux pour vous que de l'avoir tué vous-même. Battons le fer tandis qu'il est chaud; allons trouver M. Chevassu.

— Vous devez comprendre, répondit le vicomte, qu'après le refus que j'ai essuyé il y a deux mois, il m'est impossible de me présenter chez M. Chevassu, à moins qu'il ne m'y appelle lui-même.

— C'est juste; je ne pensais plus à cela. Eh bien! vous m'attendrez dans la voiture. Au total, la journée est bonne; nul doute qu'en apprenant la lâche conduite de Dornier, mon beau-frère ne rompe avec lui sur-le-champ.

X.

La plupart des députés, pendant leur séjour à Paris, se logent presque aussi modestement que le font les étudians; oiseaux de passage, jusqu'à ce qu'ils retournent à leur nid, le moindre gîte leur suffit, comme à l'hirondelle. Quelques-uns, cependant, y attachent une certaine importance, et M. Chevassu était de ce nombre. Le logement qu'il occupait à l'hôtel Mirabeau était assez grand pour qu'il y pût recevoir plusieurs de ses collègues, et il s'y était installé en homme décidé à retrouver, du moins en partie, les agrémens et les ressources de son propre logis. Avant son départ de Douai, le député avait fait mettre au roulage une caisse énorme contenant un choix des livres de sa bibliothèque qu'il prévoyait devoir lui être le plus indispensables dans le cours de la session. C'était le *Moniteur* depuis 1830, le *Bulletin des Lois*, une foule de brochures politiques, et enfin la collection complète du *Patriote douaisien*, nécropole d'articles d'opposition d'où le nouveau membre du côté gauche comptait bien exhumer pour la tribune plus d'une tirade à effet. Fort aristocrate dans ses habitudes, malgré ses principes démocratiques, M. Chevassu aurait trouvé au-dessous de sa dignité d'aller consulter, dans une bibliothèque publique ou dans un cabinet de lecture, les livres

dont il pouvait avoir besoin. Quant à travailler à la chambre, comme font plusieurs députés, Dornier lui avait insinué qu'un homme d'état, pour conserver son prestige, doit toujours sortir de son cabinet armé de toutes pièces, et paraître tout savoir sans jamais avoir l'air de rien apprendre.

En ce moment, M. Chevassu, enveloppé d'une belle robe de chambre sérieuse en sa couleur, était assis devant un grand bureau garni d'une étagère où il avait fait ranger ses livres. Un manuscrit fort raturé était ouvert devant lui, et il le feuilletait avec une attention mêlée d'impatience. S'il nous était permis de trahir un secret commun à un assez grand nombre d'orateurs, nous avouerions au lecteur que ce cahier si souvent revu et corrigé n'était autre chose que l'improvisation par laquelle le nouveau député voulait signaler son début. M. Chevassu appelait ainsi le travail du cabinet au secours de l'inspiration de la tribune, non pas qu'il crût manquer d'esprit comptant, ou qu'il se défiât de son éloquence, mais il attachait une telle importance à son premier pas dans la carrière parlementaire, qu'il lui semblait impossible d'y apporter trop de préparation et de soins.

— Un homme comme moi ne doit aborder la tribune que par un coup d'éclat, s'était-il dit après son élection.

Quel serait ce coup d'éclat? Si les exemples ne manquaient pas, tous offraient des inconvénient. Il y avait le début foudroyant, l'apostrophe de Mirabeau à M. de Brézé; mais ce n'est qu'au milieu des orages d'une révolution naissante qu'on peut faire gronder un pareil tonnerre; — le début spirituel, la réplique de Pitt à lord Nugent, mais l'esprit était-il bien le meilleur moyen de réussir à la chambre? — le début libéral, la motion de Burke contre la taxe du timbre imposée aux colonies d'Amérique, mais ici la multiplicité des abus rendait fort difficile le choix du point d'attaque. Après avoir ainsi passé en revue les commencemens d'une dizaine d'orateurs célèbres à des titres divers, M. Chevassu se trouva un peu plus embarrassé qu'auparavant. A force d'y réfléchir cependant, une inspiration lui vint qui lui parut heureuse.

— Je suis député du département du Nord, se dit-il, mais en même temps j'appartiens à la France entière. Si donc il m'était possible d'entamer d'abord une question locale, et, partant de là, d'ouvrir adroitement une discussion d'intérêt général, je frapperais deux coups au lieu d'un : d'une part, je charmerais mes commettans en

plaidant leur cause; de l'autre, j'établirais magistralement ma position à la chambre.

Après avoir mûri cette idée, M. Chevassu s'occupa de l'exécuter. A son instigation, une pétition fut adressée à la chambre par les fabricans de sucre indigène, qui dans le département du Nord possédaient plus de deux cents usines. En partant pour Paris, le député emporta cette requête, qu'il s'était chargé de déposer sur le bureau, et à propos de laquelle il avait résolu de paraître à la tribune pour la première fois.

Sur ce thème simple et en apparence naïf, la betterave, voici quelles fioritures parlementaires avait brodées le futur grand orateur. Selon lui, la question des sucres contenait virtuellement toutes les autres. Elle pouvait être envisagée sous deux faces, l'intérieur et l'extérieur. A l'intérieur, elle se rattachait évidemment à tous les griefs de l'opposition : l'oubli des promesses de 1830, l'inexécution du programme de l'Hôtel-de-Ville, le penchant aux idées rétrogrades, la corruption des agens du pouvoir, la falsification des listes électorales, la haine de toute espèce de réforme. A l'extérieur, l'éloquent tribun prenait un essor encore plus vaste : avec l'aisance d'un aigle qui domine tous les pics de montagnes, il planait sur les plus ardues questions du moment : question d'Orient, question espagnole, question belge, question d'Alger; et dans cette revue à vol d'oiseau, quelle variété d'épisodes, quelles transitions inattendues, quel luxe de métaphores, quelle audace de prosopopées! Peinture amère de l'humble attitude du cabinet en face de l'étranger, défi à la perfide Albion, protestation en faveur de la nationalité polonaise, élégie sur l'esclavage des noirs, dissertation philosophique sur la décadence de l'empire turc, tableau prophétique du duel gigantesque de la Russie et de l'Angleterre marchant l'une contre l'autre des confins opposés de l'Asie; triste retour sur l'abaissement de la France, réduite à contempler sans y prendre part ce magnifique spectacle; hommage patriotique au tombeau de Sainte-Hélène : tout cela à propos de betterave; rien n'était oublié dans cette pièce d'éloquence. Pour conclusion, l'orateur douaisien, revenant à son légume, établissait pathétiquement qu'accroître d'un seul centime par kilogramme le tarif du sucre indigène, ce serait tout simplement jeter la France dans l'abîme.

Assez content de son œuvre, M. Chevassu cependant n'était pas complètement satisfait. Une chose lui manquait, c'était le suffrage

de Dornier, dont il s'était fait une si agréable habitude, que désormais il ne pouvait plus s'en passer.

— Il m'avait cependant promis de venir ce matin, se disait le député en relisant les feuillets de son improvisation. Qui peut le retenir? Ce n'est pas que j'aie besoin de lui le moins du monde, mais je serais bien aise de connaître son opinion sur mon discours.

Au bruit de la porte qui s'ouvrait, M. Chevassu tourna la tête, s'attendant à voir paraître Dornier; lorsqu'il eut reconnu son beau-frère, sa figure prit une expression de contrariété qu'il ne dissimula qu'avec peine.

— Quel honneur inattendu, monsieur le marquis! dit-il d'un air pincé en faisant mine de se lever.

— Restez donc, répondit M. de Pontailly d'un ton de cordialité; entre nous, doit-il être question de cérémonies?

— Veuillez vous asseoir, reprit le député avec la dignité d'un ministre qui donne une audience.

— Arrivé d'hier et déjà au travail! dit le vieillard en prenant un fauteuil.

— Je n'ai pas comme vous, par droit de naissance, le privilége de ne rien faire.

— Votre naissance! mais elle est, parbleu, fort bonne, répliqua le marquis avec un sourire équivoque; trois cents ans d'excellente roture, m'avez-vous dit?

— Quatre cents, dit M. Chevassu, qui laissa tomber ces paroles d'un air de superbe insouciance.

— Peste! s'il était encore d'usage de faire ses preuves de 1399, vous pourriez presque monter dans les carrosses de notre royauté bourgeoise.

— J'ai la présomption de croire qu'en ce cas je pourrais me passer de mes ancêtres.

— Je sais qu'un homme de votre valeur se recommande par lui-même...

— Et surtout n'attache aucun prix aux hochets de la vanité. Une vie laborieuse et, j'ose l'espérer, utile à mes concitoyens, voilà mon lot; l'estime publique, voilà mon but.

— Il se croit déjà à la tribune, pensa le vieillard, qui reprit tout haut : Une justice à vous rendre, c'est que vous marchez à ce but sans vous accorder le moindre repos. Toujours à l'œuvre; mais que faites-vous là? un discours écrit, je suppose? Je croyais que vous improvisiez.

— Un discours écrit! dit le député en jetant négligemment son manuscrit dans un des casiers du bureau; non vraiment, j'ai une assez grande habitude de parler en public pour avoir quelque confiance en ma facilité d'élocution. Ce sont tout bonnement des notes pour une affaire particulière dont je dois conférer avec Dornier, qui devrait déjà être ici.

— Ah! vous attendez M. Dornier? reprit le marquis, empressé d'aborder le sujet de sa visite; je serai charmé de le rencontrer, car voilà plus de quatre heures que je cours après lui; mais êtes-vous bien sûr qu'il vienne?

— Ce serait la première fois qu'il manquerait à un rendez-vous.

— A ma connaissance, ce serait au moins la seconde.

— Avec moi, pourtant, il est fort exact; il sait que je n'aime pas attendre.

— En cela, tout député de la gauche que vous êtes, vous ressemblez à Louis XIV. Pour en revenir à notre homme, il se peut en effet qu'une liasse de papier lui paraisse moins terrible que la pointe d'une épée; ainsi, peut-être viendra-t-il, et je vais l'attendre.

— Comment parlez-vous d'épée à propos de Dornier?

— Comme on parle de poudre à propos de lièvre.

— Lièvre... Voilà une expression...

— Peu parlementaire, j'en conviens, mais parfaitement appropriée au sujet. Je suis venu ici, mon cher beau-frère, pour vous prévenir que votre ami Dornier n'est autre chose qu'un drôle, un poltron, un lâche que je mettrai ignominieusement à la porte de chez moi, s'il ose désormais s'y présenter.

— Qu'a-t-il donc fait? dit le député en regardant le marquis d'un air d'étonnement.

— Demandez plutôt ce qu'il n'a pas fait. Hier, chez moi, vous y étiez, il se dispute avec Moréal pour un motif que vous devinez peut-être. Rendez-vous pris pour ce matin; à huit heures, nous sommes sur le terrain, le vicomte et moi; point de Dornier. Une heure, deux heures se passent, point de Dornier. Nous revenons à Paris, et nous allons le chercher à son hôtel; point de Dornier : le drôle a délogé hier au soir, tant lui semble précieuse la conservation de sa personne. Que dites-vous de cela?

— Ce que je dis? répondit avec gravité M. Chevassu, je dis que dédaigner les provocations d'un duelliste, c'est le fait d'un homme sage et honorable. Si Dornier avait commis la folie insigne de se battre avec M. de Moréal, je ne la lui aurais jamais pardonnée.

— Parlez-vous sérieusement? dit le marquis d'un air ébahi.

— Je parle toujours sérieusement.

— Quoi! la poltronnerie de ce pédant ne vous indigne pas?

— Je n'appelle pas poltronnerie la modération du caractère.

— Mais, vous-même, vous sentiriez-vous capable d'une pareille modération?

Le député du Nord se redressa sur son fauteuil.

— Je me sentirai toujours capable de conformer mes actions à mes principes, dit-il en accentuant solennellement chaque parole; à mes yeux, le duel est un déplorable reste des abus de la féodalité; or, je suis l'ennemi des abus. Sans répéter tout ce que les philosophes, Rousseau en tête, ont écrit sur la matière, je dois vous dire que, pour moi, c'est là une question sociale digne de tout l'intérêt du législateur.

— Je vous ferai observer, mon cher beau-frère, que nous ne sommes pas à la chambre; laissons donc là les questions sociales et restons dans notre sujet. Vous approuvez Dornier?

— Entièrement.

— Et à sa place vous auriez fait comme lui?

— A sa place! répéta M. Chevassu choqué de l'expression; il ne m'est pas très facile à moi magistrat, à moi député, de me supposer à la place d'un jeune homme de talent sans doute, mais encore sans consistance. Le rapprochement manque donc d'exactitude; mais, pour vous répondre catégoriquement, je vous dirai, par exemple, qu'à la place de Mirabeau, qui, dès qu'il fut à l'assemblée constituante, n'accepta plus de duel, j'aurais fait comme lui.

— Pouvez-vous bien vous comparer, vous homme honnête et intègre, à ce renégat, à ce coquin de Mirabeau? s'écria M. de Pontailly, chez qui s'était soudain rallumée à ce nom une de ses plus véhémentes antipathies du temps de l'émigration.

Le député hocha la tête de l'air d'un homme qui veut bien un instant oublier sa supériorité pour convaincre par la discussion un adversaire opiniâtre.

— Coquin! renégat! c'est bientôt dit, reprit-il; mais des mots injurieux ne sont pas des raisons. Mirabeau...

— Au diable! s'écria brusquement le vieillard; parlons de Dornier. Sa lâche conduite ne vous empêcherait donc pas de lui accorder la main de votre fille?

— Dornier a le courage civil, et c'est celui dont je fais le plus de cas.

— Le courage civil? Qu'est-ce que c'est que cette nouvelle invention-là? De mon temps, nous ne connaissions qu'une sorte de courage; y en a-t-il deux aujourd'hui?

— La fermeté du citoyen peut n'avoir rien de commun avec l'audace du soldat.

— Propos de peureux! s'écria le vieillard avec emportement.

— Sachez, monsieur le marquis, dit le député en s'échauffant à son tour, que jamais un sentiment de peur n'a approché de mon ame.

— C'est possible; mais, à vous entendre, on en douterait, répliqua M. de Pontailly, entraîné malgré lui par la chaleur de la discussion.

— Est-ce pour m'insulter que vous êtes venu chez moi? s'écria M. Chevassu d'une voix imposante.

— Non, mais c'est pour vous empêcher de faire une sottise.

— Je ne vous reconnais pas le droit de me donner des conseils.

— Je vous en donnerai un cependant...

— Que je me dispenserai d'entendre, dit le député en se levant.

— Allons, Chevassu, reprit le marquis après un instant de silence, calmez-vous; je n'ai pas eu l'intention de vous offenser. Nous sommes deux vieux fous, moi surtout qui, comme votre aîné de quinze ans, devrais vous donner l'exemple. Par malheur, j'ai toujours eu une mauvaise tête, et vous me l'avez échauffée avec votre diable de théorie du courage civil. Qui a jamais entendu parler de pareille chose? courage civil!

— Il est tout simple qu'un membre de la défunte aristocratie ne comprenne pas ce mot, répondit le député d'un air d'ironie.

— A la bonne heure; mais il doit m'être permis de ne pas être, à mon âge, au courant des modes du jour. Voyons, mon cher Chevassu, quittez cet air fâché. S'il m'est échappé quelques expressions qui vous aient déplu, je vous en fais mes excuses.

Le député accueillit ces paroles sans se dérider, et il se contenta de s'incliner au lieu de répondre.

— Maintenant, causons amicalement, comme il convient entre frères, continua le marquis sans paraître remarquer l'expression peu fraternelle des traits de son interlocuteur. Vous êtes engoué de Dornier; mais enfin est-il le seul homme qui puisse vous convenir pour être le mari d'Henriette? A ce sujet, Mme de Pontailly et moi n'avons-nous pas le droit de vous donner notre avis? La fortune de votre sœur revient de droit à vos enfans, puisque nous n'en avons pas. Moi-même je suis riche, je n'ai pas de proches héritiers, et Henriette

me plaît beaucoup. Il me semble que ces différentes considérations devraient vous engager au moins à m'écouter.

— Je sais ce que vous allez me dire, répondit froidement M. Chevassu: vous voulez me parler de M. de Moréal; c'est inutile, mon parti est pris irrévocablement. Jamais un gentilhomme ne sera mon gendre.

— Je remercie votre bourgeoisie au nom de la noblesse, dit le marquis avec un salut un peu moqueur; à vrai dire, il me semblait que la révolution avait détruit le préjugé de la naissance; j'osais même croire que nous étions tous égaux.

— Me ferez-vous l'honneur de déjeuner avec moi? répondit le député d'un ton sec.

— Non, pardieu, dit M. de Pontailly en se levant.

Les deux beaux-frères se quittèrent fort mécontens l'un de l'autre, ainsi qu'il arrivait à peu près toutes les fois qu'ils se trouvaient en présence.

— Eh bien! s'empressa de demander au marquis Moréal, qui pendant cet entretien était resté dans la voiture.

— Eh bien! je suis un sot, répondit le vieillard; hier je vous dis que la plus sûre manière de gâter vos affaires était de m'en mêler, et aujourd'hui je m'en mêle, croyant la réussite immanquable après notre ridicule aventure de ce matin. J'ai eu raison hier et tort aujourd'hui : voilà tout.

— Ainsi, M. Chevassu...

— Un bloc de granit; mais ne vous désespérez pas, j'espère amener à nous Mme de Pontailly, et ce serait un puissant auxiliaire : c'est aujourd'hui son jour de réception; venez ce soir.

— Cet empressement ne déplaira-t-il pas?

— A qui? dit le marquis en riant; à ma nièce?

— Ou à Mme de Pontailly?

— Ne craignez pas cela. L'empressement d'un jeune homme bien élevé ne déplaît jamais.

En rentrant chez lui, le marquis se rendit aussitôt près de sa femme, et il lui raconta les évènemens de la matinée. Mme de Pontailly n'admettait nullement la distinction établie par son frère entre le courage civil et le courage militaire. A ses yeux, comme à ceux de la plupart des femmes, la bravoure chez un homme devait primer toutes les autres qualités, et même le talent. Ce fut donc avec autant d'indignation que de surprise qu'elle écouta le récit de l'action fort peu chevaleresque attribuée à Dornier.

— Je ne me consolerai jamais d'avoir reçu un être pareil dans mon salon, dit-elle avec dépit.

— C'est dommage qu'il manque de cœur, car il a du talent, reprit le vieillard avec une ironie cachée; n'est-il pas très fort en économie politique?

— Très fort n'est pas le mot, répondit la marquise abusée par l'air candide de son mari; il a du jargon, de l'acquit même; mais au fond ses connaissances sont fort superficielles, et elles ne supporteraient pas un examen sérieux.

Aussi prompte à se refroidir qu'elle l'était à s'engouer, Mme de Pontailly en ce moment n'accordait plus aucune espèce de mérite à l'homme qui pendant plus de six semaines avait été son favori. En revanche, elle reporta complaisamment sa pensée sur le jeune poète qui lui avait été présenté la veille.

— Puisque vous avez vu ce matin votre ami de Moréal, dit-elle à son mari, pourquoi ne pas l'avoir invité à dîner?

— Je n'aurais pas osé me le permettre sans être sûr que cela ne vous déplairait pas, répondit M. de Pontailly, ravi de voir sa femme entrer d'elle-même dans le chemin où il désirait l'amener.

— Mais au contraire. M. de Moréal est fort bien; ses vers, d'ailleurs, ont un véritable mérite, et, que cela convienne ou non à mon frère, il sera toujours bien accueilli chez moi.

— Cette fois, je crois que nous sommes quatre contre trois, pensa l'émigré, qui espéra, d'après ces paroles de sa femme, qu'elle était désormais acquise à la cause de son jeune ami.

XI.

Le soir, le vicomte arriva de si bonne heure dans le salon de Mme de Pontailly, que son protecteur l'accueillit par un de ces sourires railleurs qui lui étaient habituels.

—Je vois avec plaisir, dit le vieillard, qu'en ce siècle où tout dégénère, la race des amoureux est restée la même qu'autrefois. A votre âge, j'étais ainsi; ma montre avançait toujours.

Moréal murmura quelques mots d'excuse.

— Pensez-vous que je vous en veuille parce que vous me rappelez mes vingt-cinq ans? reprit le marquis en riant; tout au contraire, et la preuve, c'est que si vous trouvez l'occasion de parler à votre idole, je ne vous défends pas d'en profiter. D'ailleurs, j'aime mieux vous

accorder cette permission que de vous exposer à la tentation de vous en passer.

—Combien vous êtes bon! répondit Moréal, et jugez quelle doit être ma reconnaissance! depuis plus de deux mois, il m'a été impossible de lui adresser un seul mot.

—Pauvre garçon, dit le marquis avec un mélange de persiflage et de véritable sympathie.

Le vicomte fut accueilli par Mme de Pontailly avec une visible bienveillance. Charmé de cette réception, il ne tarda pas à jouir d'un bonheur plus grand encore et depuis long-temps désiré. La foule, qui remplit bientôt le salon, lui procura une de ces occasions prévues par l'émigré, et que les amans ne laissent pas échapper. Les femmes de la connaissance de la marquise ne venaient guère chez elle le matin, sachant qu'à cette heure elles risquaient d'interrompre une docte conversation dont en général elles goûtaient peu les délices. Les réunions des samedis soirs étaient donc toujours fort nombreuses, et il fut facile à Moréal d'avoir avec Henriette un assez long entretien sans que personne y fît attention, ou du moins voulût y mettre obstacle. M. Chevassu avait consacré cette soirée à l'une de ces conférences préparatoires qu'ont entre eux les députés des différentes coteries, à mesure qu'ils arrivent à Paris. Quant à Prosper et à Dornier, depuis près de vingt-quatre heures la préfecture de police leur avait accordé la moins enviée des hospitalités. Fidèle à son rôle de protecteur bienveillant, le marquis, par une inattention apparente, favorisait l'entretien des deux amans, et Mme de Pontailly, qui l'avait remarqué d'abord sans s'en formaliser, sembla même, un peu plus tard, l'encourager par un indulgent sourire; mais peu à peu il lui vint, au sujet de sa tolérance, certains scrupules dont les causes méritent d'être expliquées.

L'amour ressemble à ces parfums qui laissent une indestructible senteur au vase qui s'en est imprégné. Depuis plus de six ans qu'elle avait renoncé aux triomphes brigués d'abord par sa coquetterie, la marquise plus d'une fois avait respiré malgré elle quelques-uns de ces perfides aromes, enivrans encore, quoique affaiblis par le temps. Pour prévenir le retour de ces dangereux entraînemens qui ne peuvent trouver d'excuse que dans l'ardente inexpérience de la jeunesse, Mme de Pontailly, nous l'avons dit, s'était imposé le régime du bel-esprit, ainsi qu'autrefois les anachorètes conjuraient les piéges du démon par les macérations et le jeûne. Chaque fois qu'elle sentait remuer dans son ame les tendres désirs qu'avait proscrits sa

raison, elle jetait héroïquement quelques pelletées de science ou de littérature sur ces colombes mal étouffées. C'est ainsi qu'elle avait étudié successivement le latin, l'astronomie, la botanique, les langues étrangères; mais sous ce laborieux amoncellement, qui, par la variété de ses couches, rappelait différens terrains décrits par la géologie, couvait toujours ce feu secret qui ne meurt pas plus dans le cœur de la femme que ne s'éteint dans les entrailles de la terre le foyer où s'alimentent les volcans.

Depuis surtout qu'elle approchait des limites de la maturité, la marquise éprouvait assez souvent un désir involontaire de revoir, pour leur dire un dernier adieu, les agréables sentiers qu'avait parcourus sa jeunesse. Comme en automne les arbres, travaillés d'une sève surabondante, poussent de verdoyans rameaux à travers leurs feuilles jaunies, elle se surprenait parfois à mêler à ses manières imposantes quelques vives allures où se trahissait le reverdissement prochain de la coquetterie. Cette disposition menaçante qu'elle se reprochait en secret, sans parvenir à la dompter, prit, pendant la soirée dont nous parlons, un développement aussi rapide qu'imprévu. A la vue du groupe gracieux que formaient sa nièce et le vicomte causant tout bas en paraissant regarder ensemble les dessins d'un album, Mme de Pontailly ressentit un intérêt qui peu à peu se changea en un sentiment pénible. Par un retour mélancolique sur elle-même, elle se dit qu'elle aussi avait été jeune et aimée, et à ce souvenir tous les plaisirs de sa vie présente lui parurent insipides. Dans l'existence de la plupart des femmes, la chose sérieuse c'est l'amour; la marquise vint à se demander si elle n'avait pas banni de la sienne un peu prématurément cette émotion divine et incomparable. Sa beauté avait-elle donc perdu toute fraîcheur et tout éclat? Son esprit était-il moins brillant, son goût moins châtié, sa conversation moins étincelante, sa grace moins majestueuse? Quarante-six ans, était-ce donc l'hiver? Était-ce même l'automne? Mieux que la plupart des femmes de son âge, Mme de Pontailly avait le droit de croire à l'inaltérable maintien de ses attraits. D'ailleurs un être quelconque, masculin ou féminin, vieux ou jeune, beau ou laid, spirituel ou sot, peut quelquefois douter de lui-même au point de s'adresser cette question : Suis-je capable de plaire? Mais arrive-t-il jamais qu'il y réponde par la négative?

Lorsqu'un artiste émérite voit jouer par un jeune rival le rôle où il a jadis excellé, la passion du théâtre lui envoie soudain au cerveau ses fumées les plus enivrantes. Tout en le détestant, il se passionne

avec l'acteur qui le remplace; avant lui, il dit les vers à demi-voix, et, pour ne pas faire les gestes, il a besoin d'un continuel effort. Que ne donnerait-il pas pour remonter, fût-ce un seul jour, sur la scène qu'il a illustrée autrefois, pour disputer à son heureux successeur les applaudissemens qu'il lui voit prodiguer?

En regardant les deux amans, la marquise finit par éprouver une impression comparable à celle que nous venons de décrire. Dans cette scène gracieuse, elle reconnut son rôle d'autrefois, et il lui parut qu'en se l'appropriant, sa nièce lui montrait peu de respect. On se résigne à laisser sa fortune à un héritier, mais on n'aime guère à la lui voir entamer par anticipation d'hoirie. Rayonnante de jeunesse et de grace, encore embellie par l'amour, Henriette déplut à sa tante, dès que celle-ci la vit exercer ce don de plaire qu'elle-même avait possédé si long-temps. Ce dépit naissant ne fut modéré par aucun de ces sentimens affectueux que la parenté développe quelquefois entre deux femmes; presque étrangères l'une à l'autre, la marquise et sa nièce ne pouvaient se porter une affection bien vive. A vrai dire, leur indifférence était réciproque, mais en ce moment cette indifférence commença, d'un côté du moins, à se changer en antipathie. Disposée jusqu'alors à la tolérance, Mme de Pontailly se sentit prise tout à coup d'un accès de pruderie tel que pour elle-même elle en avait fort rarement éprouvé de semblables. Elle se dit qu'en lui confiant Henriette, son frère lui avait imposé le devoir d'une active surveillance, et son métier de chaperon se dressa soudain devant elle tout embéguiné de rigorisme.

— Cette petite fille, pensa la marquise, se figure-t-elle que je vais rester débonnaire spectatrice de ses tête-à-tête avec M. de Moréal? car, au milieu de tout ce monde, c'est un vrai tête-à-tête qu'ils se sont ménagé. Je vais lui apprendre que l'emploi de duègne complaisante n'est ni de mon âge ni dans mon caractère.

Mme de Pontailly s'approcha de la table près de laquelle causaient les deux amans, et s'adressant à sa nièce d'un ton sévère :

— Voudriez-vous, dit-elle, aller donner l'ordre de faire servir le thé?

La jeune fille, confuse, s'empressa d'obéir, mais non sans avoir jeté au vicomte un regard de regret.

— Trouvez-vous dans cet album quelque dessin digne de votre attention? dit alors la marquise à Moréal avec un sourire aigre-doux.

— Tout y est charmant, madame, répondit le vicomte; ce paysage surtout....

— Ce paysage! mais c'est une marine.

— Sans doute, reprit avec embarras le jeune amoureux; c'est ce que je veux dire : un paysage maritime.

— Où voyez-vous le paysage? Ce sont deux navires en pleine mer.

— En pleine mer, madame; vous avez parfaitement raison; peut-être ai-je donné au mot paysage un sens un peu trop étendu. Cependant....

— Allons, reprit la marquise en riant d'un air moqueur, ne dépensez pas votre esprit à soutenir une thèse impossible; avouez plutôt qu'absorbé par une contemplation plus agréable, vous n'avez pas regardé une seule des pages de mon album.

— C'est maintenant surtout qu'il me serait difficile de les regarder, répondit le vicomte, qui espéra se tirer d'affaire par cette galanterie banale.

Mme de Pontailly s'était assise sur le fauteuil que venait de quitter sa nièce; en entendant les dernières paroles de Moréal, elle prit une de ces attitudes plus provoquantes que majestueuses, que Junon eût volontiers empruntée à Vénus avec sa ceinture, mais qu'il lui était facile de s'emprunter à elle-même, à l'aide du souvenir.

—Vous faites de fort jolis vers, dit-elle d'un ton enjoué; mais vous abusez du droit des poètes.

— Quel droit, madame? demanda le vicomte.

— Celui de farder un peu trop la vérité.

— Je vous jure, madame, que, si j'ai un seul mérite, c'est celui d'une sincérité à toute épreuve.

— Je ne m'y fierai pas. Voudriez-vous, par exemple, que je prisse au sérieux le compliment que vous venez de m'adresser?

— Non, certes, pensa le vicomte, qui reprit tout haut : Au risque de vous déplaire, je répéterai encore que, quel que soit l'attrait de cet album, il ne peut se comparer au plaisir de vous entendre.

— Pourquoi ne pas dire tout de suite : Au bonheur de vous voir? dit Mme de Pontailly avec une raillerie affectée; ce serait d'une galanterie plus précise et plus habile, car, vous devez le savoir, une femme tient toujours un peu plus à sa beauté qu'à son esprit; Mme de Staël n'était pas fort contente qu'on louât exclusivement son génie.

— C'est que chez elle il n'y avait réellement que cela à louer....

— Tandis que chez vous, au contraire, madame, la beauté unie à l'esprit compose un de ces ensembles... Allons donc... Faut-il que je vous souffle votre rôle?

— Si je voulais jouer un rôle près de vous, madame, je désirerais qu'il eût du moins le mérite de la nouveauté...

— Et j'éviterais ces fades complimens qui ont dû vous ennuyer tant de fois. J'achève votre pensée, n'est-il pas vrai? Eh bien! vous auriez raison; il est toujours de bon goût de sortir des sentiers battus. Mais comment supposer qu'il puisse vous venir la fantaisie de jouer un rôle près de moi? continua la marquise en minaudant.

— Ah çà! où cette précieuse veut-elle en arriver? se demanda le vicomte; il me semble qu'elle me pousse furieusement vers le pays de Tendre.

Cette conversation, dont la tournure commençait à embarrasser Moréal, fut interrompue par M. de Pontailly, qui vint présenter à sa femme un pair d'Angleterre qu'elle n'avait pas encore vu dans son salon. Le vicomte profita de cet incident pour s'éloigner; mais, auparavant, il ne put s'empêcher de remarquer l'air de contrariété soudainement répandu sur les traits de la marquise.

— C'est singulier, se dit-il; M. de Pontailly m'a bien dit que sa femme s'engouait très facilement, mais ce sourire agaçant, ce regard en coulisse, c'est autre chose que de l'engouement; si je ne craignais d'être un fat, je penserais que c'est là de la bonne et franche coquetterie.

Vers la fin de la soirée, le marquis prit à part Moréal :

— Prosper n'est pas venu, et cela ne m'étonne pas, lui dit-il, il a sans doute deviné que vous me parleriez de sa folle incartade, et il craint que je ne lui lave la tête; mais il n'y perdra rien. Demain, j'irai vous prendre, et, sur le terrain même, je mettrai à la raison cet écervelé.

—Vous me rendrez là un grand service, répondit le vicomte; je serais désolé d'être obligé de répondre sérieusement à sa provocation.

— Soyez tranquille. Je me charge de lui ôter l'idée de recommencer.

Le lendemain matin, à huit heures, M. de Pontailly et Moréal arrivèrent à Saint-Mandé. De nouveau ils attendirent long-temps, et, en définitive, ils ne virent arriver personne.

— Ceci devient incompréhensible, dit à la fin le vieil émigré : que M. Dornier soit un poltron, je n'ai pas de peine à le croire; mais Prosper n'est pas homme à manquer volontairement à un pareil rendez-vous. Il faut qu'il lui soit arrivé quelque chose. Connaissez-vous son adresse?

— Ne loge-t-il pas avec M. Chevassu? dit le vicomte.

— Non, et même ils sont brouillés pour le moment. Avant-hier, il nous a quittés brusquement sans nous dire où il allait demeurer.

Sans doute il sera retourné à l'hôtel qu'il habitait avant les vacances. Il faut y aller, car je commence réellement à être inquiet.

M. de Pontailly ordonna au cocher de les conduire à l'ancien logis de l'étudiant, sur la place de l'Odéon. A la vue d'un vieillard bien vêtu et porteur d'une de ces respectables cannes à pomme d'or qui, au théâtre, sont un des emblèmes de la paternité, le maître de l'hôtel s'empressa d'ôter la calotte grecque qui d'habitude semblait faire partie de sa tête, tant elle y restait fixée invariablement.

— C'est sans doute à monsieur Chevassu le député que j'ai l'honneur de parler? dit-il avec un sourire obséquieux; j'ai appris avec la plus grande satisfaction par mes journaux l'élection d'un si honorable citoyen. Non, monsieur, je n'ai pas encore eu le plaisir de voir monsieur votre fils que nous aimons tous, car c'est un charmant jeune homme, mais sa chambre est prête, et sans doute il ne tardera pas à venir l'occuper. En attendant, s'il vous plaisait, pour n'avoir pas fait une course inutile, de jeter les yeux sur ce petit mémoire...

— Qu'est-ce que c'est que ça? demanda le vieillard à la vue d'une feuille de papier couverte de chiffres, que l'hôtelier avait prestement tirée d'un des tiroirs de son bureau.

— C'est la note des dépenses faites par monsieur votre fils pendant les trois derniers mois de son séjour : loyer de sa chambre, nourriture, frais de billard, etc.; le total, au plus juste prix, s'élève à huit cent trente...

— Je ne suis pas le père de M. Chevassu, interrompit brusquement le marquis, et je n'ai aucune envie de payer ses mémoires.

— Si monsieur n'est pas le père de M. Prosper, peut-être est-il du moins cet oncle riche et estimable dont il me parlait quelquefois en termes si...

— Cet oncle d'Amérique, voulez-vous dire? s'écria le vieillard en s'échauffant; ce bonhomme d'oncle qui sert de caissier à son coquin de neveu? Non, monsieur, je ne suis pas cet oncle-là; je vous le répète, je suis venu ici pour vous demander l'adresse de M. Chevassu, et non pour payer ses dettes.

Le maître de l'hôtel remit sa calotte grecque sur sa tête.

— Si je savais où demeure maintenant M. Chevassu, répondit-il aigrement, j'aurais déjà eu le plaisir de lui rendre ma visite. Créancier d'une somme de huit cent trente-trois francs cinquante centimes, il m'est excessivement désagréable...

Sans écouter les doléances de l'hôtelier, M. de Pontailly remonta en voiture.

— Je suis, ma foi, bien bon d'être inquiet de cet étourdi, dit-il à son compagnon; il aura retrouvé hier ses amis de l'école de droit, et, pour célébrer son arrivée, ils auront organisé une de ces parties de plaisir qui ont souvent un lendemain et même un surlendemain. Sans doute il a oublié votre rendez-vous *inter pocula;* quand la fête sera finie, nous le reverrons. Payer ses dettes! non, pardieu! je ne me mettrai pas sur ce pied-là. J'avais bien envie d'envoyer ce pauvre diable à mon honorable beau-frère, qui, avec ses prétentions au gouvernement de la France, joue dans son petit ménage le rôle du soliveau de la fable.

— Ce n'est pas à mon égard qu'il se montre roi débonnaire, répondit le vicomte en souriant.

— Ni au mien; mais c'est tout simple, nous sommes gentilshommes. Du reste, si M. Chevassu reste insensible à votre mérite, il n'en est pas de même de Mme de Pontailly; ce que j'espérais est arrivé. Vous avez détrôné Dornier dans son estime; vous êtes le grand homme du jour. Pendant six semaines, nous n'avons vécu que de dissertations politiques et de théories constitutionnelles; nous voici maintenant, Dieu sait pour combien de temps, au régime de la poésie. Quel que soit mon dévouement à vos intérêts, je ne vous réponds pas de me montrer fort assidu aux séances, mais je tâcherai de trouver un remplaçant. Que diriez-vous de ma nièce? aime-t-elle les vers?

Le vieillard accompagna ces derniers mots d'un regard malicieux.

— Je crois du moins que Mlle Henriette aime trop son oncle pour jamais lui désobéir, répondit Moréal en souriant.

— Et son oncle l'aime trop à son tour, pour ne pas désirer vivement de la voir heureuse. Je la connaissais à peine jusqu'à ce jour, mais elle m'a séduit tout de suite. Entre nous, je crois qu'elle a un peu peur de sa tante, et, en y mettant de l'adresse, c'est moi qui parviendrai peut-être à être son confident. Cela vous déplairait-il?

— N'avez-vous pas déjà la bonté d'être le mien?

— Vous ne vous repentirez pas de votre confiance; aujourd'hui même je vais parler sérieusement à Mme de Pontailly, et, si elle se charge de soutenir vos intérêts près de son frère, il faudra bien qu'il cède, dussent tous les illustres roturiers ses ancêtres sortir de leurs tombes pour empêcher cette mésalliance.

A son retour chez lui, le marquis exécuta sa promesse; mais, au premier mot qu'il dit à sa femme, il fut obligé de reconnaître qu'en la regardant déjà comme une alliée, il avait commis une erreur ou tout au moins anticipé sur l'avenir. Mme de Pontailly écouta en si-

lence la requête du vieillard, et quand, en finissant, il lui demanda son appui pour les deux amans, elle répondit avec froideur :

— J'ai peine à croire que, connaissant la volonté de son père, ma nièce ait été assez étourdie, je dirai même assez légère, pour donner à M. de Moréal des espérances capables de justifier la démarche qu'il a faite près de vous. Mon frère, je le sais, élève fort mal ses enfans, mais ce n'est pas une raison pour que moi, leur tante, je les encourage dans leur indocilité. Déjà vous gâtez Prosper, qui certes n'a que trop de penchant à mal faire; vous êtes d'une tolérance inouie pour ses détestables manières, vous cherchez à pallier ses sottises; l'an dernier, vous lui avez donné de l'argent pour payer ses dettes : autant de fort mauvais services à lui rendre. Vous me permettrez, à l'égard d'Henriette, de ne pas imiter votre exemple.

— Craignez-vous que votre nièce ne fume des cigares ou ne fasse des dettes? demanda le marquis en riant.

— Non, mais elle pourrait faire pis.

— Le mot est fort.

— Sans doute, mais il est juste. Ces jeunes filles élevées en province ont toutes la tête remplie d'idées romanesques, Henriette surtout, qui a perdu sa mère de fort bonne heure, et dont mon frère, au milieu de ses préoccupations politiques, paraît s'être très peu occupé; mais je l'observerai, et, si je vois que les assiduités de M. de Moréal aient pour elle quelque danger, j'y mettrai ordre.

— Comment! auriez-vous l'inhumanité de bannir ce pauvre vicomte?

— Je ne dis pas cela, répondit la marquise d'un ton plus doux; sans le bannir, il m'est facile de prévenir les entrevues qu'il pourrait avoir avec Henriette. Je me suis déjà aperçue que l'éducation de cette petite fille a été fort négligée; le matin, à l'heure de mes visites, elle ferait une assez pauvre figure dans mon salon; j'ai donc décidé qu'elle consacrerait ce moment-là à l'étude du piano; — vous savez que je n'aime pas la musique. De la sorte je lui épargnerai de l'ennui et à moi aussi.

— Vous n'aimez pas la musique? c'est-à-dire vous ne l'aimez plus, répliqua l'émigré, contrarié de la tournure que prenait la conversation : il y a dix ans, quand vous chantiez encore, vous ne rêviez que musique.

— C'est possible, répondit Mme de Pontailly d'un ton sec, mais maintenant que je suis une vieille femme, j'ai le droit, je pense, d'avoir des goûts un peu moins frivoles.

— Vous une vieille femme! jamais vous ne m'avez paru si belle! s'écria le vieillard, qui essaya de conjurer par ce compliment la visible mauvaise humeur de sa femme.

— Belle ou laide, répondit la marquise avec un sourire un peu dédaigneux, en me chargeant de ma nièce pendant son séjour à Paris, j'ai pris l'engagement d'être sa seconde mère. Je réponds d'elle à mon frère, et je connais toute l'étendue de cette responsabilité.

— Mais en quoi donc cette responsabilité vous empêche-t-elle de plaider près de votre frère la cause de ce pauvre Moréal?

— Ce serait inutile; quand mon frère a pris une résolution, rien ne l'en fait dévier.

— Allons donc! que vous disiez cela à des étrangers pour soutenir la réputation d'homme de caractère qu'ambitionne Chevassu, ce serait d'une bonne sœur; mais à moi! ne sais-je pas que vous faites de lui ce que vous voulez?

— Je ne crois pas cependant que j'en fasse jamais le beau-père de M. de Moréal.

Après cette réponse, qui laissait tout en question, Mme de Pontailly sonna et demanda sa voiture.

— Donnez-moi au moins un mot d'espérance que je puisse transmettre à mon protégé, répondit le vieillard; il sait que je dois vous parler; en le revoyant, que lui dirai-je?

La marquise, qui allait sortir, s'arrêta au milieu de la chambre, et fixant sur son mari un regard d'une expression indéfinissable :

—Vous lui direz, répondit-elle, que, s'il désire obtenir ma protection, il peut bien prendre la peine de me la demander à moi-même.

— Ma foi, se dit M. de Pontailly lorsqu'elle fut sortie, si ma femme avait dix ans de moins, je croirais qu'elle vient de me donner la singulière commission de lui arranger un rendez-vous avec Moréal.

CHARLES DE BERNARD.

(*La troisième partie au prochain numéro*).

BOUCHER.

I.

Dans l'histoire de la peinture en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, on voit deux écoles ou plutôt deux familles de peintres se produire presque en même temps et régner tour à tour : l'une grande et forte, qui puise sa vie dans les saintes inspirations de Dieu et de la nature, qui embellit encore la beauté humaine par le souvenir du ciel et la lumière de l'idéal; l'autre gracieuse et coquette, qui n'attend pas l'inspiration, qui se contente d'être jolie, de sourire, de charmer même aux dépens de la vérité et de la grandeur. Ce qu'elle cherche, ce n'est pas la beauté pure et naïve où rayonne le divin sentiment : elle ne veut que séduire. La première famille représente l'art dans toute sa splendeur, la seconde n'est que le mensonge de l'art. Au XVIIe siècle, le Poussin et Mignard sont les chefs de ces deux familles; l'un a la beauté de la force et de la naïveté, l'autre celle de la grace et de l'esprit. Ce contraste si éclatant se reproduit au XVIIIe siècle, en s'affaiblissant, par les Vanloo et Boucher. Les Vanloo, soit qu'ils n'aient pas attendu l'heure de l'inspiration, soit qu'ils n'aient pu s'élever assez haut pour saisir la souveraine beauté, sont partis avec la noble ardeur du Poussin et n'ont abouti qu'à la grandeur théâtrale; ils sont restés à mi-chemin, mais au moins ils ont toujours gardé un souvenir du point de départ. Quand le talent a fait défaut, le but a sauvé

l'œuvre. On ne peut oublier ces francs artistes venus de la Flandre avec la sève de leurs prairies : un grand peintre d'aujourd'hui, qui prend la beauté partout où il la trouve, a dans son cabinet, parmi les œuvres les plus aimées, *la Femme nue* du vieux Jacques Vanloo.

On connaît déjà l'histoire de la grande famille des peintres français, du moins jusqu'à la fin du XVIIe siècle, par les belles et savantes pages qui ont paru dans cette *Revue* sous le titre d'*Eustache Lesueur*. Au XVIIIe siècle, malgré la noble tentative des Vanloo, l'art sérieux se débattait et expirait, vaincu par l'école profane de Watteau et de Boucher. Après avoir étudié dans les Vanloo cette agonie de la grande peinture, n'est-il pas curieux de contempler dans Boucher le caprice qui règne en maître sans tradition et sans avenir? Boucher, quel que soit le jugement, quel que soit le dédain des uns ou la bienveillance des autres, tient à jamais une place dans l'histoire de l'art. On ne peut nier ce peintre qui régna quarante ans accablé de fortune et de renommée, ce peintre protestant, à force de licence, contre les maîtres reconnus, ouvrant une école fatale à tout ce qui est noblesse, grandeur et beauté, mais non pas dénuée d'une certaine grace coquette, d'une certaine magie de couleur, enfin d'un certain charme inconnu jusque-là. David, qui fut son élève, se rappela toujours, au milieu de ses froids Romains, les souriantes images de Boucher; Girodet lui-même, qui recherchait la grandeur et le sentiment dans la simplicité, n'a jamais dédaigné ce peintre. Il recueillait avec sollicitude tous ses dessins à la sanguine, il s'y arrêtait en rêvant comme à des souvenirs de folle jeunesse. « Nous avons vieilli, disait-il à ce gracieux spectacle des bergères de cour; les retrouverons-nous jamais? Ce sont des maîtresses trompeuses longtemps oubliées qui nous apparaissent dans les ennuis du mariage. » Il est de bon goût de nier Boucher, on accuse par là de grands airs sérieux ; mais, pour le critique de bonne foi, Boucher existe comme Louis XV existe pour l'historien.

Mignard, le premier en France, se laissa séduire par le mensonge de la grace mondaine que proscrit l'art. L'art n'admet que le mensonge qui s'appelle l'idéal, c'est-à-dire tout ce qui ennoblit, tout ce qui élève, tout ce qui poétise la vérité. Ayant à faire le portrait des dames de la cour, Mignard ne les peignit pas comme elles étaient, mais comme elles voulaient être. De là tous ces sourires qui ne sont pas de ce monde et qui nous enchantent, de là tous ces regards levés au ciel, mais encore humides de volupté. On comprend qu'il fût le plus applaudi entre tous les peintres de portraits; il mentait, tout le

monde le savait, ses modèles comme lui-même, mais personne n'était si malavisé que de lui reprocher ses jolis mensonges : pas une de ses duchesses qui ne se trouvât d'une ressemblance frappante. Les peintres menteurs sont les peintres des femmes. Aussi celui-ci fit non-seulement une fortune brillante, il fit école, école charmante et dangereuse qui ne s'éteignit qu'à force d'abuser du mensonge. Sur les pas de Mignard, mais avec une allure plus piquante et plus fine, on vit briller Watteau. Mignard avait gâté ou embelli, selon qu'il vous plaira, les grandes dames de la cour; Watteau s'en prit aux comédiennes, aux bourgeoises, aux paysannes; on ne sait pas toutes les folles et ravissantes mascarades qu'il a créées en se jouant. Un autre menteur vint qui s'appelait Lemoine; celui-là fit des mensonges plus sérieux, des mensonges mythologiques; son œuvre la plus curieuse et la plus célèbre fut François Boucher, son élève, le menteur par excellence, le portrait le plus fidèle de son temps.

Lemoine avait surtout étudié à l'école de Rubens; comme ce grand maître, il avait sacrifié la pureté de la ligne à l'éclat de la couleur. Le plafond de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice et le salon d'Hercule à Versailles forment l'œuvre capitale de Lemoine. Certes, à en juger par ces peintures, ce n'était pas là un artiste sans force et sans grace, mais il alla droit au mauvais goût, en recherchant la richesse plutôt que la grandeur, la magie plutôt que la beauté.

Lemoine, Coypel, De Troy, Largillière et les Boulogne étaient alors chefs d'école; Watteau, plus franchement artiste qu'eux tous, ne passait à leurs yeux que pour un décorateur d'Opéra. Cependant il était plus vrai dans son mensonge charmant que tous ces chefs d'école qui saisissaient la vérité de travers. Depuis la mort de Lesueur, la France attendait un grand peintre. Elle devait attendre long-temps. Lebrun avait attiré les regards qui se détournaient du Poussin et de Lesueur, dont on ne reconnaissait pas encore la sublime royauté. On étudiait au hasard, tantôt à Rome d'après Carle Marate et l'Albane, qu'on prenait pour de grands peintres, tantôt à Paris d'après Lebrun et Mignard, qu'on croyait plus grands que le Poussin et Lesueur. En 1750, avant les critiques de Diderot, le marquis d'Argens, qui était un homme d'esprit, jugeant d'après les idées de son temps, déclarait que Mignard égalait le Corrège, Lebrun Michel-Ange, et Lemoine Rubens.

Après la mort de Mignard et de Lebrun, Lemoine prit la première place; il en était plus digne que les De Troy et les Coypel. Lui seul

laissa un élève reconnu, François Boucher, dont le marquis d'Argens parle ainsi : « Génie universel qui rassemble en lui les talens de Véronèse et du Gaspre, choisissant dans la nature ses plus gracieux airs de tête. »

Boucher est né à l'heure où mourait Bossuet; il ne restait plus que des vestiges du grand règne. Fontenelle seul, ce pressentiment du XVIIIe siècle, se montrait debout grand comme un nain sur la tombe de Corneille, du Poussin, de Molière, de Lesueur et de La Fontaine. La France était épuisée par ses magnifiques enfantemens; les saintes mamelles de la mère-patrie étaient presque desséchées, quand Boucher y suspendit ses lèvres. Qui le croirait cependant? Boucher fut une des plus saisissantes expressions de tout un siècle. En effet, durant cinquante ans, le XVIIIe siècle ne fut-il pas, comme Boucher, folâtre, riant de tout, courant du caprice à la moquerie, s'enivrant de légers mensonges, remplaçant l'art par l'artifice, vivant au jour le jour, sans souvenirs, sans espérances, dédaignant la force pour la grace, éblouissant les autres et lui-même par des couleurs factices? Quand la poésie et le goût s'égaraient si volontiers avec l'abbé de Voisenon et Gentil-Bernard, quand la musique chantait par la voix de Philidor, qui s'étonnera que la peinture ait joué avec le pinceau de Boucher?

II.

Ce peintre est né à Paris en 1704. A voir un de ses tableaux, on sent tout de suite qu'il a habité les pierres et non les champs. Il n'a jamais pris le temps de regarder ni le ciel, ni la rivière, ni la prairie, ni la forêt; on se demande même s'il a jamais vu sans prisme un homme, une femme ou un enfant tel que Dieu les fait. Boucher a peint un nouveau monde, le monde des fées, où tout s'agite, aime, sourit d'une autre façon qu'ici bas. C'est un enchanteur qui nous amuse, nous distrait, nous charme et nous éblouit aux dépens de la raison, du goût et de l'art; il rappelle un peu ce vers du cardinal de Bernis, digne poète d'un tel peintre :

A force d'art, l'art lui-même est banni.

Il y avait eu des peintres du nom et de la famille de Boucher : un entre autres qui a laissé de merveilleux dessins à la sanguine sur des sujets mythologiques. Celui-là fut le maître de Mignard; Mignard donna des leçons à Lemoine, Lemoine à Boucher, de sorte que ce

peintre put recueillir les traditions de son bisaïeul. Par malheur il eut le mauvais esprit de ne prendre à la tradition que ce que lui avaient ajouté de faux Mignard et Lemoine.

Les biographes disent qu'il était né peintre. Pour les biographes, un peintre célèbre ou un poète illustre est toujours né peintre ou poète. Le moyen de les démentir? Boucher n'a jamais eu la ferveur d'un artiste sérieux, il n'a jamais sacrifié à la religion de l'art. Il est devenu peintre sans plus de façon que s'il fût devenu journaliste. C'était le beau temps où Voisenon se faisait prêtre en écrivant des opéras. La foi manquait à tout le monde, dans les arts, dans les lettres, au pied de l'autel, jusque sur le trône. Louis XV croyait-il à la royauté? Mais comment accuser Boucher? Ne se fût-il pas couvert de ridicule s'il eût été un artiste sérieux, étudiant avec patience, pâlissant sous les grands rêves? Il aima mieux être de son siècle, de son temps et de son âge. Il commença par être jeune, par jeter au premier vent venu toutes les roses de ses vingt ans; il eut deux ateliers : l'un c'était celui de Lemoine; l'autre, le plus hanté, c'était l'Opéra. Boucher n'était-il pas là sur son vrai théâtre? N'était-ce pas à l'Opéra qu'il trouvait ses paysages et ses figures? Paysages d'opéra, figures d'opéra, sentimens d'opéra, voilà presque Boucher. Les deux ateliers contrastaient singulièrement : dans le premier, Lemoine, grave, triste, dévoré d'envie et d'orgueil, mécontent de tout, de ses élèves et de lui-même; dans le second, tout le riant cortége des folies humaines, l'or et la soie, l'esprit et la volupté, la bouche qui sourit et la jupe qui vole au vent. C'était le beau temps où Camargo trouvait ses jupes trop longues pour danser la gargouillade. Pour voir de plus près toutes ces merveilles, Boucher demanda la grace de peindre un décor. Il ramassa le pétillant pinceau de Watteau pour créer à grands traits des nymphes et des naïades. Carle Vanloo vint se joindre à lui; en peu de temps ils se rendirent maîtres de tous les décors et de tous les espaliers (c'était le nom des choristes du temps).

Il florissait alors, dans le monde et hors du monde, un cercle de beaux esprits comme le comte de Caylus, Duclos, Pont de Veyle, Maurepas, Montcrif, Voisenon et Crébillon le gai; Collé et quelques enfans prodigues de la bourgeoisie y avaient leurs entrées, grace à leur esprit ou à leur gaieté. C'était le jokey-club ou la jeune académie du temps. On y faisait sur toutes choses des couplets et des complaintes en forme de gazette qui couraient la ville et la cour, des parades qui se jouaient dans les salons et en plein vent, des contes

licencieux qu'on se passait comme des nouvelles à la main. C'était de la vraie littérature d'opéra; aussi Boucher fut accueilli avec faveur dans la société de *ces messieurs;* c'était le nom qu'ils prenaient. Plus tard d'Alembert jugea *ces messieurs* un peu durement en disant de leurs œuvres communes : « C'est une crapule plutôt qu'une débauche d'esprit. » Duclos, le représentant de cette académie de mauvais goût, était peint ainsi par Mme de Rochefort, en ce qui touchait les passions du cœur; il parlait du paradis que chacun se fait ici-bas à sa manière : « Pour vous, Duclos, voici de quoi composer le vôtre quand vous êtes amoureux : la première venue. » Ce portrait pouvait s'appliquer à Boucher et à tous les membres du cercle.

Au lieu de suivre pas à pas une biographie toute parsèmée d'anecdotes galantes plus ou moins curieuses, j'aime mieux reproduire une aventure qui montre Boucher au plus beau temps de sa vie, cherchant l'art et l'amour dans la vérité, les fuyant dès qu'il les a trouvés pour retomber plus avant dans le mensonge de l'art et de l'amour. Non, je ne vous raconterai pas toutes les folâtreries de Boucher à l'Opéra, ces épanouissemens de gaieté licencieuse où le cœur n'était pour rien. C'est là un thème suranné; tous les faiseurs de mémoires ont passé par-là, cette raison seule doit nous en détourner. A quoi bon d'ailleurs évoquer l'ombre de ces amours sans feu ni lieu, sans foi ni loi, qui ne lançaient que des flèches émoussées? Suivons donc Boucher dans ces jours rares où son cœur fut en jeu, où son talent devint presque sévère. Il est bon d'être jeune et de rire, mais quoi de plus triste qu'un homme qui rit toujours?

Boucher se dégoûta lui-même assez vite de l'Opéra; ces semblans de peinture qu'il créait comme par magie pour décorer *Castor et Pollux*, de Rameau et de Gentil-Bernard; ces semblans d'amour qu'il cueillait, — roses fanées sans épines, et Dieu sait tout ce que vaut une épine qui défend une rose! — ces semblans de peinture et d'amour l'avaient égaré, ébloui, enchanté tant que la main blanche de la jeunesse sema avec une folle ardeur des primevères odorantes sur son chemin. Mais la jeunesse la plus riche et la plus prodigue est aussi la plus vite épuisée : Boucher s'éveilla un matin triste et désenchanté, sans savoir pourquoi. Il finit par comprendre qu'il avait jusque-là profané son cœur et son art, qu'il venait de perdre ainsi toute l'aurore éblouissante de sa vie. Il releva la tête avec un reste de fierté native. « Il est toujours temps de bien faire, » dit-il un jour à son maître, dont il ne suivait plus les leçons que de loin en loin. De son boudoir il fit un atelier, il retourna toutes les galantes ébauches appendues

de toutes parts : l'amour oiseleur, l'amour moissonneur, l'amour vendangeur, vous devinez tout ce gai et sémillant poème où l'amour n'a pas le temps de soupirer. Il ferma sa mythologie mille fois entr'ouverte : il acheta une Bible; mais, s'il avait lu la mythologie avec ferveur, il eut à peine la force de feuilleter la Bible et d'y promener un regard distrait. Par malheur pour lui, il savait la mythologie par cœur, Cupidon lui cachait l'enfant Jésus, les amours lui cachaient les anges, les nymphes de Vénus lui cachaient les vierges du paradis. Cependant il ne se découragea pas du premier coup. Il persista à feuilleter le livre des livres, il vit Rachel à la fontaine; le malheureux peintre prédestiné ! il se rappela tout de suite Vénus au bain et Camargo qui posait souvent pour les faiseurs de Vénus. Il ferma la Bible, se disant que, pour oublier les minois chiffonnés de l'Opéra, il fallait tout simplement voir des figures naïves; mais où les trouver alors, à moins de les prendre au berceau? Qui sait? le travail est un noble préservateur; peut-être, en descendant chez le peuple, il retrouvera quelque figure angélique où l'esprit ou plutôt le démon du siècle n'aura point passé, une figure digne de lui faire comprendre la grande simplicité de la Bible. Boucher chercha donc des inspirations en plein vent, résolu de traverser la grande ville dans tous les sens, résolu même d'aller, s'il le fallait, étudier en pleine campagne, sous le soleil de la prairie ou à l'ombre de quelque sainte église de village. Durant près de trois semaines, il vécut seul; il finit par se délivrer peu à peu, lambeau par lambeau, de tous ses mordans souvenirs d'Opéra. « Que fais-tu donc? lui demanda un jour le comte de Caylus. — Je fais pénitence, » répondit-il d'un air distrait.

La volonté est la souveraine maîtresse du monde. Un homme de bonne volonté peut tout conquérir : une vertu sauvage, une gloire inespérée, le génie même, cette échelle du ciel que Dieu n'accorde çà et là que pour joindre le ciel à la terre, sauf à la briser quand l'homme monte trop vite ou trop lentement. A force de volonté, qui le croirait? Boucher jeta un voile sur le passé, il brisa les prismes trompeurs qui l'aveuglaient sur ce monde, il découvrit un autre horizon, une nouvelle lumière. C'est qu'une fille de son voisinage, que jusque-là il avait à peine remarquée, tant sa candeur sublime lui semblait niaise et fade, lui apparut tout d'un coup belle de la souveraine beauté, cette beauté qui est l'image du ciel.

Son atelier ou son boudoir était rue de Richelieu. Non loin de là, dans la rue Sainte-Anne, il passait presque tous les jours devant la boutique d'une fruitière; sur le seuil de la porte, une jeune fille

lui apparaissait souvent sans trop le frapper, quoiqu'elle fût belle, simple et touchante. Séduit par les mines de Camargo, pouvait-il être sensible à une si douce et si chaste beauté? Un jour, après trois semaines d'austère solitude, il s'arrêta émerveillé devant la boutique de la fruitière. C'était au temps des cerises. Des paniers fraîchement cueillis alléchaient les passans par leurs couleurs charmantes; des tresses de feuillage cachaient à moitié le fruit encore un peu vert. Mais ce ne fut pas pour les cerises que s'arrêta Boucher. A son passage, la fille de la fruitière, bras nus, cheveux dénoués, servait une voisine. Il fallait la voir prendre délicatement des cerises d'une main délicate, les passer sans autre balance dans le giron de la voisine, accorder un divin sourire pour les quatre sous dont on la payait. Le peintre eût donné quatre louis pour les cerises, pour la main qui les servait, et surtout pour le divin sourire. Quand la voisine se fut éloignée, il avança de quelques pas sans trop savoir ce qu'il allait dire. Il était passé maître en l'art de la galanterie; pas une femme qu'il ne sût attaquer par le bon côté, de face, de profil ou en lui tournant le dos; il avait été à bonne école; depuis long-temps il s'était dit, comme plus tard Danton à propos des ennemis : « De l'audace, de l'audace et encore de l'audace. » Il avait raison; traiter une femme en ennemi n'est-ce pas la vaincre? Cependant d'où vient que Boucher, ce jour-là, perdit tout sa force et toute son audace, à la vue de cette jeune fille si faible et si simple? C'est que la force ne s'éveille que devant la force. Le serpent qui perdit Ève ne vint la surprendre dans sa faiblesse que parce que l'esprit du mal ne connaissait pas encore les femmes.

Boucher, qui s'était avancé résolument comme un homme qui est sûr du but, franchit, tout pâle et tout ému, le seuil de la fruitière, fort en peine de dire quelque chose de raisonnable. La jeune fille le regarda avec tant de calme et de sérénité, qu'il reprit un peu de raison.

— Mon Dieu, mademoiselle, ces cerises sont si fraîches, qu'elles m'ont séduit au passage.

— Combien en voulez-vous, monsieur?

— Tout ce qu'il vous plaira; je passerais ma vie dans ce monde et dans l'autre à voir cette belle et blanche main me servir des cerises.

— Ce serait bien long, surtout pour moi qui ne m'amuse pas trop à ce métier; cueillir des cerises, passe encore, mais les vendre! Combien en voulez-vous, monsieur?

— Attendez, dit Boucher un peu enhardi, laissez-moi vous dire que vous êtes belle, et que je serais ravi de faire votre portrait.

— Ah! vous êtes donc peintre? C'est bien la peine de faire mon portrait. Ma belle-mère trouve que c'est déjà trop de l'original, et tout le monde est de l'avis de ma belle-mère.

— Excepté moi et quelqu'un encore.

— Qui donc? demanda la jeune fille avec curiosité.

— Vous-même, et peut-être quelqu'un encore.

— Je ne comprends pas.

— Je me trompais, dit Boucher, qui avait vu toute la candeur de Rosine dans sa surprise.

A cet instant, une femme encore verte, quoique sur le déclin de la jeunesse, sortit de l'arrière-boutique d'un air assez grimaçant.

— Pourquoi tous ces discours-là? demanda-t-elle en maîtresse de maison et en belle-mère.

— Pour la chose du monde la plus simple, répondit Boucher; je viens acheter des cerises: je n'ai pas d'argent, mais j'offre de les payer par un portrait.

— Mon portrait? dit la belle-mère en s'épanouissant.

C'était une coquette sur le retour qui ne manquait pas d'une certaine beauté brutale.

— Oui, votre portrait, dit le peintre en s'inclinant avec grace; mais auparavant, madame, je veux faire celui de votre fille, ma main sera plus sûre pour faire le vôtre.

— Merci, merci, dit la fruitière piquée; payez vos cerises, et que tout soit dit.

— Cependant, ma mère, dit Rosine, nous ne serions pas fâchées d'avoir notre portrait à si bon compte.

— Et encore, dit Boucher pour appuyer cette réflexion naïve, je vous donnerai les cadres par-dessus le marché.

La belle-mère se laissa séduire; le peintre demanda une poignée de cerises, les mangea avec un certain charme en songeant que Rosine les avait touchées de ses jolis doigts, inscrivit sa demeure avec de la craie sur un mur de la boutique, et, saluant la belle-mère avec grace et Rosine avec admiration, alla se promener par la ville.

Le lendemain, vers midi, la fruitière et Rosine vinrent à l'atelier. Grande fut leur surprise quand elles virent toutes les folles richesses éparpillées dans cette curieuse demeure d'un artiste insouciant qui prenait l'argent d'une main pour le répandre de l'autre. La fruitière

croyait trouver un pauvre diable dans son grenier, se chauffant au soleil et vivant de miettes, comme Lazare. — Je me suis trompée, dit-elle en s'excusant, et puisque vous êtes un homme d'honneur, je vous confie ma fille.

Vous comprenez que Boucher n'eut garde de la retenir; il fit asseoir la jeune fille sur un divan, tailla son crayon, et se mit à l'œuvre de l'air du monde le plus grave. Rosine avait la beauté qui s'ignore, celle qui touche plutôt qu'elle ne séduit. Il y avait dans la pureté de son profil un doux souvenir des lignes antiques. Elle était brune, mais sa chevelure prenait à la lumière ces belles teintes dorées qu' charmaient le Titien; ses yeux étaient d'une couleur vague, comme le ciel à certaines soirées d'automne; sa bouche, un peu grande peut-être, avait une divine expression de candeur, « une expression, disait Boucher, que Rosine gâtait en parlant, plutôt par les paroles que par le mouvement des lèvres. Aussi, les heures les plus douces que j'ai passées avec elle étaient les plus silencieuses; j'aimais toujours ce qu'elle allait dire, et presque jamais ce qu'elle disait. »

L'artiste avait été séduit avant l'homme. Boucher avait commencé par voir un divin modèle; mais, tout épris de son art qu'il était alors, il finit bientôt par ne plus guère voir qu'une femme en Rosine. Son cœur, qui n'avait jamais eu le loisir d'aimer dans la cohue des passions plus que profanes de l'Opéra, sentit qu'il n'était pas stérile; les fleurs de l'amour s'y montrèrent sous les flammes de la volupté. Boucher devint amoureux de Rosine, non pas en homme qui se fait un jeu de l'amour, mais en poète qui aime avec les larmes dans les yeux; amour tendre, pur, digne du ciel, où il s'élève et d'où il est descendu. Rosine aima Boucher. Comment ne l'eût-elle pas aimé, celui qui lui disait deux fois qu'elle était belle, une fois avec ses lèvres et une fois avec son talent? car Rosine ne se reconnut vraiment belle qu'en voyant la tête de vierge que le peintre avait créée d'après celle de la jeune fille. Qu'arriva-t-il? Vous le devinez : ils s'aimaient, ils se le dirent. Un jour, après de trop tendres regards, le pinceau tomba des mains de l'artiste! la jeune fille baissa les yeux... — Ah! pauvre Rosine, s'écrie Diderot en y pensant plus tard, que ne vendiez-vous des cerises ce jour-là!

La vierge qui devait être le chef-d'œuvre de Boucher n'était point achevée; la figure était belle, mais le peintre n'avait pas encore pu y répandre le divin sentiment qui fait le charme d'une telle œuvre. Il espérait, il désespérait, il se recueillait et regardait Rosine; enfin il était à cette barrière fatale, la barrière du génie, où s'arrêtent les

talens sans force,— que çà et là le hasard fait franchir à ceux qui osent. Son amour pour l'art ou pour Rosine n'avait pu élever Boucher au-delà; le sentiment biblique ne l'avait pas détaché des choses d'ici-bas, et, adorant la vierge Marie en Rosine, il adorait aussi, le profane! une nouvelle maîtresse. La conversion n'était pas complète. Il hésitait entre l'amour divin, qui espère, et la volupté terrestre, qui se souvient; entre l'art sévère, qui touche par la grandeur, et l'art souriant, qui séduit par la grace. Il en était là de son œuvre, quand une nouvelle figure vint changer le cours de ses idées.

Il y avait quinze jours que Rosine posait, il n'y en avait pas deux que, sur un regard de la jeune fille, le peintre avait laissé tomber son pinceau. C'était un matin, vers onze heures; Boucher préparait sa palette, Rosine dénouait sa chevelure.

— Savez-vous, lui disait-elle, que ma belle-mère commence à perdre patience?... Savez-vous que je m'habitue trop doucement à venir ici?... Savez-vous...

— Je sais tout cela, répondait Boucher d'un air distrait et d'un ton un peu brusque.

On sonna à la porte de l'atelier; Rosine alla ouvrir, comme si elle eût été de la maison.

— Monsieur Boucher? demanda une jeune fille ou une jeune femme qui franchit en rougissant le seuil de la porte.

— Qu'ai-je à faire pour vous? dit Boucher en regardant dans une glace la nouvelle venue. — Diable! poursuivit-il comme en se parlant à lui-même, elle est bien jolie!

Il fit un pas à sa rencontre.

— Monsieur Boucher, je suis une pauvre fille sans pain. Si je n'avais pas ma mère malade et dénuée de tout, je parviendrais à vivre de mon aiguille; mais, pour ma mère, je me résigne à devenir modèle. On m'a dit que j'avais une jolie main et une figure passable; voyez, monsieur, croyez-vous que je puisse poser pour quelque chose?

L'inconnue avait dit tout cela avec un air de trouble indéfinissable; mais ce qui frappa surtout le peintre pendant qu'elle parlait, ce fut sa beauté coquette et séduisante. Adieu la Bible, adieu Rosine, adieu l'amour simple et grand. La nouvelle venue venait d'apparaître aux yeux de Boucher comme la fantaisie qu'il avait rêvée jusque-là. C'était bien cette muse, moins belle que jolie, moins touchante que gracieuse, qu'il avait recherchée avec tant d'ardeur. Il y avait dans cette figure ce qu'on trouve au ciel et à l'Opéra, un souvenir de la

divinité transmis par le démon, ce qui agite du même coup le cœur et les lèvres, enfin ce je ne sais quoi qui charme et qui enivre sans élever l'ame dans les splendeurs du rêve. Elle était vêtue en simple fille du peuple, ce qui contrastait un peu avec la délicatesse de ses traits et de ses mouvemens. Boucher, quoique assez bon physionomiste, ne découvrit ni art ni étude dans cette beauté; elle masquait l'art et l'étude par de grands airs d'innocence. Il s'y laissa prendre. Qui s'en étonnerait, en songeant qu'il avait cru trouver la nature à l'atelier de Lemoine ou à l'Opéra? Rosine était sa première leçon sérieuse, c'était la nature dans toute sa majesté naïve et vraie; mais les instincts du peintre, instincts trompeurs ou viciés, ne pouvaient l'élever jusque-là. En voyant venir l'inconnue, il crut retrouver une figure de connaissance, une figure qu'il aurait vue dans un autre pays, ou même dans un autre monde. Aussi, quoiqu'elle fût vêtue en fille du peuple, il l'accueillit comme une amie.

— Quoi! mademoiselle, lui dit-il d'un air d'admiration, vous dites que vous êtes passablement belle? dites donc passionnément.

— Point du tout, dit-elle avec le plus joli sourire du monde.

— En vérité, mademoiselle, vous venez à propos; je cherchais un beau sentiment à répandre sur cette vierge; peut-être vais-je le trouver chez vous. Inclinez un peu la tête sur le cœur, posez la main sur ce fauteuil. — Vous, Rosine, détournez le rideau rouge.

Boucher ne vit pas le regard douloureux que lui lança la jeune fille; elle obéit en silence, tout en se demandant si elle n'était plus bonne qu'*à détourner le rideau*. Elle alla s'asseoir dans un coin de l'atelier pour voir tout à son aise et sans être vue celle qui venait troubler son bonheur. Mais à peine était-elle sur le divan, que Boucher, qui aimait la solitude à deux, lui conseilla de retourner chez sa belle-mère, tout en lui recommandant bien de venir le lendemain de bonne heure. Elle sortit sans dire un mot, la mort dans le cœur, pressentant qu'elle serait oubliée pour celle qui restait en tête-à-tête avec son amant. Elle essuya ses larmes au bas de l'escalier. — Hélas! que va dire ma belle-mère en me voyant si triste? — Elle se promena dans la rue pour donner à sa tristesse le temps de s'évanouir. — D'ailleurs, reprit-elle, en attendant un peu, je la verrai descendre à son tour; je pourrai découvrir ce qui se passe dans son cœur. C'est décidé, je veux l'attendre.

Elle attendit. Plus d'une heure se passa; le modèle posait pour tout de bon. Boucher gâtait à plaisir sa belle figure de vierge en voulant y mêler deux types.

Enfin la jeune fille sortit de l'allée avec un certain embarras, comme si elle eût commis une mauvaise action. Il avait plu dans la matinée, la rue était presque impraticable pour de jolis pieds. L'inconnue s'enfuit légère comme une chatte du côté du Palais-Royal. Elle s'arrêta devant une maison de pauvre apparence, regarda autour d'elle avec défiance, et disparut sous la porte d'entrée. Rosine l'avait suivie; la voyant disparaître, elle remarqua la maison, et, n'osant aller plus loin dans sa curiosité, elle se décida à retourner aussi au logis. Mais une main invisible la retenait malgré elle; il fallait qu'elle regardât à toutes les fenêtres de la maison : un pressentiment l'avertissait qu'elle reverrait l'inconnue. En effet, tout à coup, à sa grande surprise, elle crut la reconnaître qui sortait dans un tout autre costume. Cette fois, la jeune fille était vêtue en grande dame : robe de taffetas à queue qu'elle s'efforçait de mettre dans sa poche, mantelet, talons rouges, tous les accessoires.

— Et où va-t-elle dans cet équipage? se demanda Rosine, qui la suivait presque pas à pas.

La dame alla droit à un carrosse doré qui l'attendait devant le Palais-Royal. Un laquais se précipita au-devant d'elle pour ouvrir la portière. Elle s'élança dans le carrosse en femme habituée à y monter tous les jours.

— Je l'avais deviné, murmura Rosine; il y avait dans ses manières, dans sa façon de parler, dans la fierté adoucie de son regard, je ne sais quoi qui m'étonnait. Elle avait beau prendre toutes sortes de masques, on finissait par la reconnaître. — Hélas! l'a-t-il reconnue, lui?

Le lendemain, Rosine se fit un peu attendre; cependant le cruel ne lui dit pas, en la revoyant, ce doux mot qui console les absens, absens du cœur ou de la maison : Je vous attendais.

— Eh bien! lui dit-elle après un silence, vous ne me parlez pas de votre grande dame?

— Ma grande dame? Je ne comprends pas.

— Vous ne l'avez donc pas deviné? Ce n'était pas une fille du peuple, comme elle le disait, mais une belle dame, qui n'a pas grand'chose à faire. Je l'ai vue monter dans son carrosse. Quel carrosse! quels chevaux! quels laquais!

— Que dites-vous là? Vous voulez me tromper; c'est un mensonge.

— C'est la vérité. Croyez donc maintenant à ces grands airs d'innocence!

— Quelle singulière aventure! dit Boucher en se passant la main sur le front. Reviendra-t-elle? Qui donc a pu l'amener ici? Elle ne m'a rien demandé.

A cet instant, Rosine vint appuyer ses mains jointes sur l'épaule du peintre.

— Elle ne vous a rien demandé? dit-elle avec une expression triste et charmante.

Boucher baisa le front incliné de sa maîtresse.

— Rien, dit-il; c'est une énigme, je m'y perds.

— Hélas! elle reviendra.

— Qui sait? Elle devait revenir ce matin. Voilà donc pourquoi elle ne voulait pas être payée pour la première séance.

— Aujourd'hui, je n'aurai garde d'ouvrir la porte.

— Pourquoi? Quel enfantillage! Seriez-vous jalouse?

— Vous êtes bien cruel! Est-ce que vous irez ouvrir la porte, vous?

— A coup sûr.

Rosine s'éloigna en soupirant.

— Alors, dit-elle avec des larmes dans les yeux, la porte se refermera sur moi.

Rosine, pleurant d'amour et de jalousie, était d'une beauté adorable; mais Boucher, par malheur pour elle et pour lui-même, ne voyait que la mystérieuse inconnue.

— Vous ne savez ce que vous dites, Rosine; c'est de la folie.

Boucher avait parlé un peu durement; la pauvre fille, blessée au cœur, s'avança vers la porte, et, d'une voix affaiblie, elle murmura un triste adieu. Sans doute elle espérait qu'il ne la laisserait point partir, qu'il viendrait à la porte, qu'il la prendrait dans ses bras et la consolerait par un baiser; mais il n'en fit rien : il oubliait, l'ingrat, que Rosine n'était pas une fille d'Opéra, il croyait qu'elle *faisait semblant* comme toutes ces comédiennes sans cœur et sans foi. Rosine ne faisait pas semblant, elle écoutait sa naïve et simple nature; elle avait donné tout ce qu'elle pouvait donner, plus que son cœur, plus que son ame; il n'était pas étonnant qu'elle se révoltât d'être aimée si légèrement, comme par hasard. Elle ouvrit la porte, elle se tourna vers Boucher; un seul regard tendre l'eût ramenée à ses pieds; il se contenta de lui dire comme il eût dit à la première venue : Ne faites pas tant de façons, je n'aime pas les grands airs.

Ces paroles indignèrent Rosine. C'est fini, dit-elle, et au même instant elle ferma la porte. Le bruit de ses pas vint jusqu'au cœur

de Boucher; il voulut s'élancer vers l'escalier, mais il s'arrêta à la pensée qu'elle reviendrait. Une autre serait revenue, Rosine ne revint pas. Avec elle, Boucher perdit tout espoir de vrai talent. La vérité était venue à lui dans toute sa force, sa grandeur et sa beauté; il ne put s'élever jusqu'à elle. Il se mit à la recherche de cette mystérieuse apparition qui personnifiait si poétiquement sa muse.

En vain il courut le beau monde, en compagnie de Pont de Veyle et du comte de Caylus. Il fut de toutes les fêtes et de tous les spectacles, de toutes les promenades et de tous les soupers: il ne découvrit pas celle qu'il cherchait avec une si folle ardeur. Rosine n'était pas tout-à-fait bannie de sa pensée, mais dans ses souvenirs la pauvre fille n'apparaissait jamais seule, il voyait toujours son image en regard de celle de la dame inconnue. Un jour cependant, comme il contemplait sa vierge inachevée, il sentit que Rosine était encore dans son cœur; il se reprocha l'abandon où il la laissait; il résolut d'aller sur-le-champ lui dire qu'il l'aimait et qu'il l'avait toujours aimée. Il descendit et s'avança vers la rue Sainte-Anne, malgré un encombrement de fiacres et d'équipages. Une jeune fille passait de l'autre côté de la rue, un panier à la main. Il reconnut Rosine. Hélas! ce n'était plus que l'ombre de Rosine, la douleur l'avait ravagée, l'abandon l'avait abattue sous ses mains glaciales. Il voulut traverser la rue pour la joindre; un carrosse l'arrêta au passage, une femme mit la tête à la portière.

— C'est elle! s'écria-t-il tout éperdu.

Il oublia Rosine, il suivit le carrosse résolu à toute aventure; le carrosse le conduisit à un hôtel de la rue Saint-Dominique. Le peintre se présenta fièrement, une demi-heure après, sous le nom de Carle Vanloo, afin d'être reçu par la dame. Il fut reçu par le mari avec toutes sortes de bonnes graces.

— Quoi! M. Carle Vanloo, l'espoir de la peinture! Soyez le bienvenu.

— Je crois, monsieur le comte, avoir ouï dire que Mme la comtesse ne dédaignerait pas mon pinceau pour faire son portrait.

— Elle ne m'en a pas dit un mot; mais je vais vous conduire dans son oratoire.

Tout aventureux qu'il était, Boucher voulut presque rebrousser chemin; mais comme il était aussi embarrassant de battre en retraite sans raison que d'affronter le péril, il se laissa conduire à l'oratoire.

Ici l'histoire se complique; si elle ne m'éloignait de mon sujet, je prendrais plaisir à vous raconter ce qui se passa dans l'oratoire, com-

ment Boucher y fut accueilli sous le nom de Carle Vanloo; comment il apprit (M. le comte s'était retiré en mari qui connaît la bienséance) que la curiosité jointe à un peu d'ennui avait conduit la comtesse à son atelier pour faire juger sa beauté, une bonne fois pour toutes, par un homme compétent qui n'aurait pas de raisons pour mentir; comment le peintre parvint, à force de séductions, à décider la comtesse à laisser faire son portrait, — c'était laisser faire bien des choses; — comment enfin... mais vous avez deviné la suite. — Vous avez deviné qu'ils s'aimèrent, que l'amour passa vite comme il faisait alors, que Mme la comtesse se consola ailleurs, que le peintre... Revenons à Rosine.

Après l'ivresse de cette passion, la jeune fille délaisssée revint flotter dans les souvenirs de Boucher. En voyant sa vierge où l'artiste profane avait mêlé l'impression de deux beautés, il vit bien que Rosine était la plus belle. La comtesse l'avait plus ardemment séduit, mais une fois le charme passé, il comprit encore que Rosine avait la beauté idéale qui ravit les amans et donne du génie aux peintres. Oui, dit-il avec regret, je me trompais comme un enfant; la beauté divine et humaine, la vraie lumière, le sentiment céleste, c'était Rosine; la séduction, le mensonge, l'expression qui ne vient ni du ciel ni du cœur, c'est la comtesse. J'ai gâté ma vierge comme un fou; mais il est temps encore...

Il n'était plus temps. Il courut chez la fruitière, il demanda Rosine.

— Elle est morte, lui dit la belle-mère.

— Morte! s'écria Boucher pâle de désespoir.

— Oui, monsieur le peintre, morte comme on meurt à dix-huit ans, des peines du cœur. Je ne parle que par ouï dire, elle a confié à une tante qui la veillait à ses derniers jours qu'elle mourait pour avoir trop aimé. — A propos, vous avez oublié de faire mon portrait? et le sien? je n'y pensais plus.

— Il n'est pas fini! dit le peintre tout défaillant.

Rentré à l'atelier, il s'abandonna à sa douleur; il se jeta à genoux devant la vierge inachevée, il maudit cette fatale passion qui l'avait détourné de Rosine, il jura de vivre désormais dans le souvenir sanctifié de cette sœur des anges. Après avoir gémi durant une heure, il voulut, comme par inspiration soudaine, retoucher à sa figure de vierge. « Non! non! dit-il tout à coup, en voulant effacer ce qu'il y a de la comtesse n'effacerai-je point cette divine trace de ma pauvre Rosine? » Il descendit la toile du chevalet, la porta d'une main défail-

lante à l'autre bout de l'atelier, et l'appendit au-dessus du sopha où Rosine s'était assise pour la dernière fois devant ses yeux. Il ne confia son profond chagrin qu'à deux ou trois amis, comme le comte de Caylus, Pont de Veyle et Duclos. Quand on remarquait chez lui la vierge inachevée, il se contentait de dire : « Ne me parlez pas de cela, car vous me rappelleriez que l'heure du génie a sonné pour moi. »

III.

En ce beau temps, à moins d'être Rosine, on ne mourait pas de chagrin, on se consolait de tout; Boucher se consola. Il se rejeta avec plus d'extravagance dans toutes les folies de la vie mondaine. Il avait passé à côté de la créature humaine telle que Dieu l'a faite, il passa à côté du paysage tel qu'il s'épanouit au soleil. Un jour qu'il redevenait raisonnable, ce ne fut qu'une vaine lueur, il sortit de Paris pour la première fois depuis son enfance. Où alla-t-il? Il ne l'a point dit; mais, selon une lettre à Lancret, il trouva la nature fort désagréable, trop verte, mal éclairée. N'est-il pas plaisant de voir un artiste de la force de Boucher trouver à redire à l'œuvre du plus grand artiste pour la couleur et pour la lumière? Raphaël et Michel-Ange étaient bien vengés d'avance, car vous verrez tout à l'heure que Boucher n'était pas au bout de ses critiques. Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que Lancret répondait à Boucher : « Je suis de votre sentiment; la nature manque d'harmonie et de séduction. » J'aime à me représenter Boucher au milieu d'une bonne campagne un peu rude, cherchant à comprendre, mais ne comprenant rien à ce grand spectacle digne de Dieu lui-même, n'entendant pas toutes ces hymnes d'amour que la nature élève au ciel par la voix des fleuves, des forêts, des oiseaux, des fleurs et de la créature humaine; ne voyant pas cette sublime harmonie où se confondent la main de Dieu et la main des hommes, la main qui crée et la main qui travaille. Au milieu de toutes ces merveilles, Boucher devait continuer son chemin comme un exilé qui foule un sol étranger. Il cherchait ses dieux. Où est Pan? où est Narcisse? où est Diane chasseresse? Il appelait, nul ne lui répondait, pas même Écho. Il cherchait les mortels qui lui étaient familiers; mais où les trouver, ces fêtes galantes et champêtres? Il ne voyait pas même une bergère dans la prairie. Rentré dans son atelier, il se pâmait de joie sans doute en retrouvant ses jolis paysages roses, où l'enchantement des fées était répandu. On le surnommait

le peintre des fées avec beaucoup de sens; il n'a vécu, il n'a aimé, il n'a peint que dans le monde des fées.

Après ces deux échecs décisifs, Boucher s'abandonna plus que jamais à la coquetterie espiègle et à la grace maniérée de son talent. Son atelier redevint un boudoir très hanté des comédiennes. Il n'avait pas vingt-six ans; il était recherché partout, d'abord pour son talent, ensuite pour sa bonne mine. Les académiciens seuls le repoussaient, parce qu'il avait les allures dédaigneuses d'un gentilhomme, parce qu'il se moquait un peu de la gravité de ces messieurs, peut-être aussi parce qu'il se moquait de l'art. Mais quels étaient alors les académiciens! A part Jean-Baptiste Vanloo et Boulogne, ces messieurs avaient-ils le droit de repousser Boucher? Aux yeux de tous les juges sensés, il remporta le prix de Rome; cependant l'Académie ne jugea pas ainsi. Il n'en partit pas moins pour Rome : troisième et dernière tentative pour trouver l'art et la nature; mais il donna raison à l'Académie, car il perdit son temps dans la cité des arts. Il trouva Raphaël fade et Michel-Ange bossu; il osa le dire tout haut : pardonnez-lui cette profanation ou cet aveuglement. « Critiquer Dieu, passe encore; mais Raphaël, mais Michel-Ange! » C'est Diderot qui parle ainsi.

Boucher était parti pour Rome avec Carle Vanloo; il revint seul, sans argent, sans études, niant tous les chefs-d'œuvre. Que pouvait-on augurer alors d'un pareil peintre? On ne désespéra pas de lui cependant. « Son esprit l'a perdu, son esprit le sauvera, » disait le comte de Caylus : mot juste et profond qui peint bien le talent de Boucher. En effet, à peine de retour, il redevint à la mode; il n'eut qu'à peindre pour être applaudi; il eut des commandes à la cour, à l'église, au théâtre; tous les grands hôtels, tous les châteaux splendides, s'ouvrirent à son gracieux talent. Il travailla le jour et la nuit, se moquant de tout le monde et de lui-même, créant comme par magie des Vénus dans des chœurs d'anges et des anges armés de flèches. Il avait bien le temps d'y regarder de si près. Il allait, il allait, rapide comme le vent, achevant le même jour une *Visitation* pour Saint-Germain-des-Prés, une *Vénus à Cythère* pour Versailles, un dessin pour des décors d'opéra, un portrait de duchesse et un tableau de mauvais lieu, inspiré tour à tour par Dieu et Satan, ne croyant plus à la gloire, se donnant corps et ame à la fortune. Durant tout le reste de sa vie, il ne se fit pas moins de cinquante mille livres de revenu, c'est-à-dire cent mille livres d'aujourd'hui. Il mena grand train. Outre son revenu, il fit des dettes; il afficha la philosophie du temps; il se

moqua de tout ce qui était noble, digne et grand; il mit en doute Dieu et tout ce qui nous vient de Dieu, la vertu du cœur, les aspirations de l'ame. Il donna des fêtes royales, une entre autres qui lui coûta plus d'une année de travail, fête célèbre appelée la fête des dieux. Il avait voulu représenter l'olympe et toutes les divinités païennes. Il s'était déguisé en Jupiter; sa maîtresse, déguisée en Hébé, c'est-à-dire très court vêtue, avait passé la nuit à verser de l'ambroisie à tous les dieux et à toutes les déesses de contrebande. Les académiciens, surpris de ces hauts faits, se décidèrent à accueillir Boucher, dont l'école bruyante avait effacé l'Académie. Boucher, nommé, n'en devint pas davantage académicien. Il continua de vivre en enfant prodigue et de peindre en artiste sans foi.

Il ne se contentait pas de peindre, il gravait et sculptait; il a gravé un grand nombre de sujets de Watteau; il a sculpté en petit des groupes et des figurines pour Sèvres. Sa gravure et sa sculpture sont dignes de ses meilleurs tableaux; c'est la même grace, le même esprit et le même sourire. En se multipliant ainsi, Boucher se répandait partout : on voyait en même temps ses amours joufflus sur les chenets, ses nymphes sur les pendules, ses gravures dans les livres, ses tableaux de toutes parts.

Boucher cependant ne vendait pas ses œuvres à un très haut prix; il devait son grand revenu à sa prodigieuse facilité. Mme Geoffrin lui avait acheté deux de ses plus jolis tableaux moyennant deux mille écus; ce ne furent pas d'ailleurs les plus mal payés. L'impératrice de Russie les racheta à Mme Geoffrin moyennant trente mille livres. Mme Geoffrin alla au plus vite trouver Boucher et lui dit : « Je vous avais bien dit que les tableaux sont placés chez moi à hauts intérêts; voilà vingt-quatre mille livres qui vous reviennent pour *l'Aurore* et *Thétis*. » Ce n'était pas la première fois que la bonne Mme Geoffrin se livrait à ce commerce; elle avait commencé avec Carle Vanloo.

Peu de temps après son retour de Rome, il devint amoureux d'une jeune fille de la bourgeoisie, Mlle Marie Perdrigeon. C'était, selon les mémoires, une des plus belles femmes de France, peut-être la plus belle. Son portrait est à Versailles. Raoux l'a représentée en vestale. Vous pouvez la voir entretenant le feu sacré, — le feu sacré de qui? — non pas de Boucher ni d'elle-même, car, s'il y a du feu sacré dans ce tableau, il est dans les regards de la vestale. Boucher l'aima si éperdument, que, n'espérant pas la séduire, il se résigna à en passer par le mariage, « quoique, disait-il plaisamment, le mariage ne fût pas dans ses habitudes. » Devenue sa femme, elle posa

souvent pour ses vierges et ses Vénus; on la reconnaît çà et là dans l'œuvre de Boucher. Mais ce qui était plus digne de lui et d'elle-même, elle lui donna deux filles charmantes, qui semblèrent se modeler sur les plus fraîches et les plus jolies images du peintre. Elle mourut à vingt-quatre ans, « trop belle, disait Boucher inconsolable, pour vivre long-temps sous le ciel de Paris. » Moins de dix-sept ans après son mariage, Boucher mariait ses filles à deux peintres qui n'étaient pas de son école, Deshays, qui eut presque du génie, et Baudouin, qui eût été le La Fontaine de la peinture, si la naïveté ne lui eût fait défaut. Mme Boucher et ses deux filles passèrent leur vie dans l'éclat du monde et dans les larmes. Toutes belles et toutes charmantes qu'elles étaient, elles se virent souvent délaissées pour des filles d'Opéra ou d'autres femmes de hasard. Boucher, Deshays et Baudouin avaient mordu à la grappe amère des mauvaises passions; ils ne furent qu'un instant sensibles à la grace et à la vertu de l'épouse; le chaste parfum du foyer ne tint point leur cœur sous le charme; il fallait une plus folle ivresse à ces ames perdues, il fallait une coupe moins pure à ces lèvres souillées. Ce n'était point assez des cheveux odorans de l'épouse pour enchaîner leur amour, ils recherchaient les bras lascifs, les étreintes mortelles, toutes les chaînes aiguës de la volupté. Ils en moururent tous les trois en même temps, en moins d'une année, le plus jeune le premier, Boucher le dernier, après avoir été témoin du désespoir de ses complices. Deshays était peut-être le seul grand peintre venu après Lesueur; il avait le sentiment de l'idéal et de la grandeur. Aussi Boucher, homme de bon sens quelquefois, voyant un pareil élève dans son atelier, se garda bien de lui donner des leçons; il se contenta de lui donner sa fille, lui disant dans sa gaieté : « Étudie avec elle. » Pour Baudouin, c'était Greuze et Boucher en miniature, ou, selon Diderot, « du Fontenelle brouillé avec du Théocrite. »

Boucher poursuivit donc sa carrière dans la même voie fatale où il s'était perdu sur les pas de son maître. Malgré tout l'argent qu'il gagnait et toutes les glorioles de chaque jour, il ne fut jamais heureux : il lui a toujours manqué la conscience du cœur et celle du talent. Il avait trop bien le sentiment de ses fautes d'homme et de ses fautes de peintre; il comprenait qu'il gaspillait en vaines étincelles le peu de feu sacré que le ciel avait allumé dans son ame aux beaux jours de sa jeunesse; il pressentait que son œuvre périrait avec lui. Pour se distraire de ces désolantes idées, il épuisa toutes les distractions. Sur la fin de sa vie, il se rapprocha un peu de la nature;

il lui fit bâtir, comme pour faire amende honorable, une espèce de temple, c'est-à-dire un cabinet d'histoire naturelle où Buffon a plus d'une fois étudié. A sa mort, ce cabinet fut vendu cent mille livres. Ce fut tout ce que Boucher laissa d'une grande fortune. C'était, disait-il, pour payer son enterrement.

Il ne cessait pas d'aller dans le monde. Mme Geoffrin, qui avait recueilli la société de Mme de Tencin, donnait deux dîners par semaine, le lundi aux artistes, le mercredi aux gens de lettres. Marmontel, qui ne dînait guère alors qu'à la condition de dîner en ville, était à table chez Mme Geoffrin le lundi et le mercredi. Dans ses mémoires, il passe en revue les convives; il dit à propos des artistes : « Je n'avais pas de peine à m'apercevoir qu'avec de l'esprit naturel ils manquaient presque tous d'instruction et de culture. Le bon Carle Vanloo possédait à un haut degré tout le talent qu'un peintre peut avoir sans génie; mais l'inspiration lui manquait, et, pour y suppléer, il avait fait peu de ces études qui élèvent l'ame et qui remplissent l'imagination de grands objets et de grandes pensées. Vernet, admirable dans l'art de peindre l'eau, l'air, la lumière et le jeu de ces élémens, avait tous les modèles de ces compositions très vivement présens à la pensée, mais hors de là, quoique assez gai, c'était un homme du commun. Latour avait de l'enthousiasme; mais, le cerveau déjà brouillé de politique et de morale dont il croyait raisonner savamment, il se trouvait humilié lorsqu'on lui parlait peinture. S'il fit mon portrait, ce fut pour la complaisance avec laquelle je l'écoutais réglant les destins de l'Europe. Boucher avait du feu dans l'imagination, mais peu de vérité, encore moins de noblesse; il n'avait pas vu les graces en bon lieu; il peignait Vénus et la Vierge d'après les nymphes des coulisses, et son langage se ressentait, ainsi que ses tableaux, des mœurs de ses modèles et du ton de son atelier. »

Mme de Pompadour et Mme Dubarry aimaient le talent de Boucher. Quoi de plus naturel? Ce talent ne semblait-il pas fait pour les peindre, ces reines de hasard? N'étaient-ce pas encore deux de ces muses à qui il demandait ses inspirations? N'avaient-elles pas la grace coquette, l'œil pervers et la bouche souriante qui faisaient le charme des femmes de Boucher?

Il devint premier peintre du roi à la mort de Carle Vanloo; il fut élevé à cette dignité sans surprendre personne. On ne s'étonnait de rien alors que Mme Dubarry était assise sur le trône de Blanche de Castille. D'ailleurs, tel roi, tel peintre. Louis XIV et Lebrun, Louis XV et Boucher n'avaient-ils pas la même majesté?

De toute cette génération couronnée de roses fanées, Boucher mourut le premier, au printemps de 1770, le pinceau à la main, quoiqu'il fût malade depuis long-temps. Il était seul dans son atelier; un de ses élèves voulut entrer : « N'entrez pas, » dit Boucher, qui peut-être se sentait mourir. L'élève referma la porte et s'éloigna. Une heure après, on trouva le peintre François Boucher expirant devant un tableau de Vénus à sa toilette.

Il donna le branle : tous les peintres galans, tous les abbés galans, tous les poètes galans, le suivirent bientôt chez les morts, le roi de France à leur tête, appuyé sur son lecteur ordinaire, Moncrif, qui ne lui avait jamais rien lu, et sur son fameux bibliothécaire, Gentil-Bernard, qui ne feuilletait que les jupes de l'Opéra. J'aime à me représenter ce tableau moitié funèbre et moitié bouffon de tous ces hommes d'esprit qui partaient gaiement, mais qui s'obstinaient à dire un bon mot avant de mourir, pour mourir comme ils avaient vécu. En peu d'années, on vit descendre dans la tombe tout ce qui avait été l'esprit, la joie, l'ivresse, la folie du XVIIIe siècle. Sans parler de Mme de Pompadour, de Boucher, de Louis XV et des comédiennes célèbres, comme Mme Favart et Mlle Gaussin, ne voit-on pas dans le lugubre cortége Crébillon et ses contes libertins, Marivaux et ses fines comédies, l'abbé Prévost et sa chère Manon, Panard et ses vaudevilles, Piron et ses saillies, Dorat et ses madrigaux, l'abbé de Voisenon et les enfans de Favard, son œuvre la plus certaine? Qui encore? Rameau, Helvétius, Duclos, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau; est-ce assez? Que va-t-il donc rester pour finir le siècle? Il restera la reine Marie-Antoinette, qui a aussi vécu de cette folle vie, qui a souri comme les femmes de Boucher, qui sera punie pour tout ce beau monde, qui mourra sur la guillotine, autre calvaire, entre une fille de joie, Mme Dubarry, et un hideux roi de la populace, Hébert, qui mourra avec la dignité du Christ, couronnée de cheveux blanchis durant une nuit d'héroïque pénitence.

IV.

Cette histoire de Boucher a sa logique, la vie du peintre concorde avec son œuvre; il n'y a pas plus de vérité dans cette passion que dans cette peinture : il faut pourtant prendre l'une et l'autre comme l'expression d'une époque. C'est par là, d'ailleurs, que Boucher a survécu; il a cela pour lui qu'il fut bien de son temps, qu'il nous en

montre un côté très vrai dans son mensonge, et, parce que le portrait est ressemblant, il a un charme qui plaît de prime-abord et qui vaut la peine d'être étudié. Boucher ne doit trouver en nous qu'un blâme presque bienveillant; son individualité subsiste, on la regarde encore même qu'on ne l'accepte plus. Non, cette peinture n'a pas une valeur absolue dans les annales de l'art; c'est à peine un épisode d'un intérêt très restreint, puisque c'est une dégénérescence. Entre deux époques sérieuses, cette frivole période s'efface. Le XVIIIe siècle est le fils prodigue et débraillé d'un âge digne et grave. Boucher est à Lesueur ce que Fontenelle est à Corneille. L'afféterie, le faux goût, ont tourmenté les types, l'esprit a gâté le naturel, et la beauté, cette loi éternelle de l'art, n'est plus désormais qu'un gracieux caprice.

Boucher semble-t-il réclamer un jugement approfondi? En disant qu'il fut le peintre des graces coquettes, n'a-t-on pas tout dit? En consultant plus familièrement sa personne et son œuvre, on n'ose prononcer ainsi d'un seul mot. Plus d'une grande inspiration a passé dans son ame, plus d'une fois le souvenir de Rosine a tressailli dans son cœur. La nature a sur nous des droits éternels; nous avons beau la fuir, elle nous ressaisit toujours. Ne jugeons donc pas Boucher au passage, feuilletons son œuvre d'une main patiente. N'y a-t-il donc rien de grand ni rien de beau sous ces séductions mensongères? La lumière du soleil et la lumière de l'art n'ont-elles jamais éclairé ces paysages et ces figures? Boucher n'a-t-il pas une seule fois saisi la vérité de la nature et de l'art?

La grande galerie du Louvre n'a pas un seul de ses tableaux. Il me semble cependant qu'il a bien mérité une petite place en belle lumière entre ses amis Watteau et Greuze. Qui donc se plaindrait de voir comment peignait il y a cent ans celui qui devint premier peintre du roi, directeur de l'Académie et des Gobelins? Pour ceux qui étudient, il y aurait à faire de curieuses comparaisons; pour ceux qui ne cherchent qu'une distraction de l'esprit, il y aurait de jolis horizons de plus. On a en France une singulière façon d'être national. On fait si bien l'hospitalité aux étrangers, qu'il ne reste plus de place pour les gens du pays. Depuis quelques années, il est vrai, on a daigné accorder un asile à Boucher dans une galerie mal éclairée, celle du bord de l'eau, qui ressemble fort au cimetière de l'art, à en juger par le silence et la solitude qui y règnent. Il y a donc là deux tableaux du peintre de Louis XIV, les premiers chapitres de ses *Amours pastorales*. Rien n'est plus doux au regard; on s'avance émerveillé, l'œil se perd dans le mystère voluptueux du paysage, on sourit

à ces reines déguisées en bergères. On se détache du présent, on suit au vol ces colombes amoureuses, on s'égare tout ému dans ces bosquets odorans. Où va-t-on? sur les bords du Lignon, ou dans les sentiers de Cythère? De quel Éden rose et fleuri foule-t-on l'herbe naissante? Le rêve ne dure qu'un instant; ce paradis terrestre n'a jamais existé nulle part. Ces bergers n'ont jamais vécu, ce sont de pâles ombres de Watteau que Boucher a ranimées avec des roses. On s'en éloigne bientôt sans garder le charme qui vous avait saisi à la première vue, car Boucher avait surtout l'art de répandre un air de magie sur toutes ses fautes.

J'ai sous les yeux trois ou quatre de ses tableaux : *l'Ivresse des Amours*, *Jupiter enlevant Europe*, *Mercure enseignant à lire à Cupidon*, *l'Escarpolette* et *le Panier fleuri*. Ce dernier tableau est le plus joli. Le voici en deux mots : la bergère Astrée sommeille pieds nus, cheveux au vent, à deux pas d'une fontaine, contre une haie touffue et sans épines, du moins les épines sont cachées; les jolis moutons blancs ruminent ou bondissent sur la prairie, où il y a plus de fleurs que de brins d'herbe; le chien, tout enrubanné, veille sur le troupeau et en même temps sur l'imprudente bergère; le ciel est d'une sérénité divine. Cependant quelques nuages çà et là, les nuages de l'amour. Il se fait un silence presque nocturne, à peine si on entend sourire la brise; mais n'entend-on pas battre le cœur d'Astrée? Elle sommeille, mais elle rêve; on voit, au frémissement de ses jolis pieds, que c'est un rêve d'amour. Patience, le tableau s'anime : le berger Aminthe vient du bosquet voisin, vrai bosquet de Cythère; il porte à la main un beau panier de fleurs, des fleurs de toutes les saisons; le peintre les a cueillies sans ouvrir son almanach. Il y a même dans ce bouquet une fleur de nouvelle espèce à demi cachée par les autres; cette fleur, qui gâte un peu le bouquet, mais qui ne gâte rien à l'affaire, c'est un billet doux. Le berger s'avance avec mystère, il sourit au chien vigilant, il suspend son panier fleuri à la haie touffue, contre le bras de la dormeuse qui ne dort plus, mais qui fait semblant. — Que celle qui n'a pas fait semblant de dormir lui jette la première pierre. — Astrée écoute donc, les yeux fermés; elle entend le vent qui passe dans les roseaux, le murmure rafraîchissant de la fontaine; quoi encore? Vous le devinez : elle entend les roucoulemens du ramier et les soupirs du berger Aminthe; elle respire un doux parfum de verdure, mais surtout l'enivrant parfum du panier fleuri. O pauvre innocente! prends garde à l'amour, il est là qui saisit une flèche! Le berger Aminthe s'est avancé d'un pas, sa bouche en a fait deux; ici le chien jappe malgré les caresses du traître, mais le

chien avertit trop tard la dormeuse, le baiser est surpris. Presque tout Boucher se retrouve dans ce seul tableau; c'est là son esprit amoureux, sa grace factice, son paysage qui soupire et qui sourit.

Au cabinet des estampes, les deux volumes de Boucher ne renferment pas le quart de son œuvre. Il faut encore chercher ailleurs les meilleures gravures faites d'après lui et quelquefois par lui-même; ainsi il a gravé de main de maître le seul bon portrait de Watteau qui nous reste. En voyant ces deux hommes, Watteau et Boucher, on ne découvre pas du tout le caractère de leur talent; ils sont sans grace et presque sans esprit : Watteau est dur et lourd, Boucher a un certain air romain. En les voyant et en voyant leur œuvre, Lavater serait fort embarrassé. Pour Boucher, le physionomiste donnerait raison à son système en se rejetant sur le costume; en effet, Boucher était vêtu comme Dorat, avec la même grace et la même recherche.

S'il vous prend la fantaisie ou la curiosité de consulter l'œuvre de Boucher au cabinet des estampes, vous trouverez d'abord une *Rachel* qui rappelle un peu sa chère Rosine, à l'autre page un *Christ* théâtral des plus drôles, à la suite une *Descente de Croix* qui a bien le sentiment des descentes de la Courtille; des *Saints* qui n'iront jamais dans le paradis; des *Élémens* et des *Saisons* représentés par des amours joufflus, avec des vers du même goût; des *Muses* qui ne vous inspirent pas; un *Enlèvement d'Europe* qui rappelle Mme Boucher; Vénus à tous les âges; d'assez curieuses imitations de David Teniers; un portrait de Boucher au temps où il se faisait peintre flamand : il est dans tout l'attirail champêtre, vêtu d'une pelisse et coiffé d'un bonnet de coton. Après avoir échoué dans la vérité, il revient à la grace. Après ces imitations de David Teniers, vous trouverez les *Amours pastorales*, qui sont les chefs-d'œuvre de Boucher. Il y a là de l'imagination, de la volupté, de la grace, de la magie et même du paysage. Saluez ensuite *Babet la bouquetière*, une *Erato*, celle qui inspirait Boucher et non pas la muse des Grecs; des vendangeuses, des jardinières, des mendiantes, des moissonneuses, silhouettes piquantes presque dignes de Callot; saluez ces Chinoises qui semblent se détacher de votre paravent, de votre éventail ou de vos porcelaines orientales. Revenons en France. Par malheur, Boucher resta toujours un peu chinois. Mais patience, voilà de la vraie comédie, la comédie de Molière, toutes les scènes sont là saisies d'une manière piquante et presque naturelle. Les derniers Valères ne sont pas morts, ni les dernières Célimènes. Messieurs les comédiens ordinaires du roi trouveront beaucoup à étudier là, s'ils ne

l'ont pas fait. Pour mon compte, je me contenterais bien de la façon dont Boucher joue les comédies de Molière.

Le second volume s'ouvre par les *Graces*, les Graces au bain, les Graces partout; revient *Cupidon*, toujours Cupidon, cette fois enchaîné par les Graces, avec ces vers du cardinal de Bernis :

> Que de volages enchaînés
> Avec la ceinture des Graces!

La ceinture des Graces est une guirlande de fleurs. Vient ensuite, on ne pouvait pas mieux la placer, Mme de Pompadour; mais le peintre l'a prise trop vieille pour en faire une Grace. La scène change. Nous trouvons des gravures allemandes d'après Boucher. Boucher gravé par des Allemands sérieux : quelle traduction grotesque! Ici le peintre nous montre son écriture; c'est l'écriture claire et gracieuse de Jean-Jacques Rousseau. Nous passons aux sujets religieux; mais ne craignez rien, Boucher saura rire encore. Ce sont les dessins du bréviaire de Paris, faits sans doute après des dessins de petites maisons; c'est une assez jolie satire : ainsi il fait planer la Foi sur les Invalides et l'Espérance sur le Louvre et les Tuileries. L'archevêque et le roi n'ont pas compris. Nous ne sommes pas au bout; il y a encore une belle foire de campagne, de jolis dessins de romans, des cris de Paris assez franchement jetés, une poétique composition d'une séance de bonne aventure en plein champ, un olympe où tous les dieux sont hardiment créés.

Toutes ces créations ne font pas un grand peintre, mais ne protestent-elles pas avec raison contre certains airs dédaigneux dont on accable Boucher? Pour bien juger un artiste de second ordre, il faut le voir dans son siècle, en face de son œuvre et de ses contemporains, après l'avoir vu à distance. Il faut l'entendre, pour ainsi dire, et non prononcer comme par défaut. Si Boucher pouvait nous parler, il nous dirait : « J'ai vu ce qui se passait autour de moi, j'ai vu que la religion, la royauté, le génie, toutes les grandes choses, s'altéraient, succombaient, s'effaçaient. Pouvais-je devenir un génie au milieu de tous ces nains; d'ailleurs en avais-je l'étoffe? Je me suis mis à la taille de tout le monde. On riait, on faisait l'amour, on se grisait après souper. J'ai ri, j'ai fait l'amour, je me suis grisé, vous pouvez le voir à mes tableaux. Les prêtres se jouaient de la religion, les rois de la royauté, les poètes de la poésie; ne trouvez pas étonnant que je me sois joué de la peinture. Je n'ai fait de mal à personne, du moins par ma volonté. J'ai gagné deux millions à coups

de pinceau, c'était autant de pris sur les riches; j'en ai fait si bon usage, que j'ai laissé à peine de quoi me faire enterrer. Maintenant, si vous voulez savoir à qui je dois mon mauvais talent, je vous répondrai que je n'en sais rien; j'ai aimé Watteau, j'ai aimé Rubens, j'ai aimé Coustou. »

Watteau, Rubens, Coustou, voilà les trois maîtres de Boucher, mais il n'a jamais eu l'esprit étincelant du peintre des *Fêtes galantes*, ni la touche splendide du grand coloriste flamand, ni la noblesse adorable du sculpteur français. Il faut dire que le marbre ennoblit. A côté de ces trois maîtres, Boucher peut encore se montrer çà et là; plus d'un homme épris du passé sourira à sa grace coquette, à son imagination follement enjouée, à la vapeur bleuâtre de ses paysages, aux mystères voluptueux de ses bosquets, à ses figures si fraîches, qu'elles semblent nourries de roses, selon l'expression d'un ancien.

Pour bien étudier Boucher, il faudrait visiter les châteaux royaux où il a traduit à grands traits toutes les scènes de la mythologie. Ses plus jolis chefs-d'œuvre licencieux étaient à Trianon; on en retrouve quelques-uns dans une galerie du boulevard Beaumarchais. Ce sont des panneaux qui se métamorphosent au gré des visiteurs. Si vous êtes un homme, vous verrez les amours de Vénus; si vous êtes une dame, les panneaux feront un demi-tour, et vous verrez des scènes d'Évangile à la façon de Boucher.

Diderot n'aimait pas Boucher; Diderot, qui fondait une encyclopédie, qui inventait le drame bourgeois, qui ouvrait une école de mœurs, ne devait rien comprendre au peintre de Mme de Pompadour et de Mme Dubarry, d'autant plus qu'il se laissait un peu guider dans ses idées sur la peinture par Greuze, ennemi né de Boucher. Voici d'ailleurs comment Diderot juge ce peintre dans tout son franc parler :

« J'ose dire que Boucher n'a pas vu un instant la nature, du moins celle qui est faite pour intéresser mon ame, la vôtre, celle d'un enfant bien né, celle d'une femme qui sent; entre une infinité de preuves que j'en donnerais, une seule suffira : c'est que, dans la multitude de figures d'hommes et de femmes qu'il a peintes, je défie qu'on en trouve quatre propres au bas-relief, encore moins à la statue. Il y a trop de mines, de petites mines, de manières, d'afféterie, pour un œil sévère. Il a beau me les montrer nues, je vois toujours le rouge, les mouches, les pompons et toutes les fanfioles de la toilette. Croyez-vous qu'il ait jamais eu dans sa tête quelque chose de cette image honnête et charmante de Pétrarque :

E'l riso, e'l canto, e'l parlar dolce, humano?

Ces analogies fines et délicates qui appellent sur la toile les objets et qui les lient par des fils imperceptibles, sur mon Dieu! il ne sait ce que c'est. Toutes ces compositions font aux yeux un tapage insupportable, c'est le plus mortel ennemi du silence que je connaisse. Quand il fait des enfans, il les groupe bien; mais qu'ils restent à folâtrer sur les nuages; dans toute cette innombrable famille, vous n'en trouverez pas un à employer aux actions réelles de la vie, à étudier sa leçon, à lire, à écrire, à tisser du chanvre. Ce sont des natures romanesques, idéales, de petits bâtards de Bacchus et de Silène. Ces enfans-là, la sculpture s'en accommoderait assez sur le tour d'un vase antique. Ils sont gras, joufflus, potelés. Si l'artiste sait pétrir le marbre, on le verra. Ce n'est pas un sot pourtant; c'est un faux bon peintre, comme on est un faux bel-esprit. Il n'a pas la pensée de l'art, il n'en a que le concetti. » Après ce préambule, Diderot daigne pourtant déclarer, à propos de quatre pastorales, que « Boucher a des momens de raison, qu'il a créé là un poème charmant. » Plus tard il revient un peu de sa sévérité. « J'ai dit trop de mal de Boucher, je me rétracte; j'ai vu de lui des enfans bien naïvement enfans. Boucher est gracieux et n'est pas sévère, mais il est difficile d'allier la grace à la sévérité. »

A la suite de ce jugement, ne peut-on pas reproduire celui de Grimm : « On l'appelait le peintre des Graces, mais ses Graces étaient maniérées; c'était un maître bien dangereux pour les jeunes gens. Le piquant et la volupté de ses tableaux les séduisaient, et, en voulant l'imiter, ils devenaient détestables et faux. Plus d'un élève de l'Académie s'est perdu pour s'être livré à cette séduction. On pouvait appeler Boucher le Fontenelle de la peinture : il avait son luxe, sa recherche, son précieux, ses graces factices; mais il avait plus de chaleur que Fontenelle, qui, étant plus froid, était aussi plus sage et plus réfléchi que Boucher. On pourrait faire un parallèle assez intéressant entre ces deux hommes célèbres : l'un et l'autre, dangereux modèles, ont égaré ceux qui ont voulu les imiter. L'un aurait perdu le goût en France, s'il ne s'était pas montré immédiatement après lui un homme qui, joignant le plus grand agrément à la simplicité et à la force du style, nous a dégoûtés pour jamais du faux bel-esprit; l'autre a peut-être perdu l'école française sans ressource, parce qu'il ne s'est pas trouvé à l'Académie de peinture un *Voltaire* pour préserver les élèves de la contagion. »

Boucher, qui a eu plus de cent élèves, n'a pas laissé d'école. Fragonard seul, parmi ses élèves, a rappelé souvent la façon du maître;

aussi Fragonard s'est-il perdu plus avant dans l'oubli avec une nature mieux douée. Greuze, tout en dédaignant Boucher avec son ami Diderot, a rappelé aussi la fraîcheur et le sourire de ce peintre. En effet, Boucher n'est-il pour rien dans *la Cruche cassée?*

David fut aussi élève de Boucher sans doute parce qu'il était son cousin; mais là les leçons du maître n'ont pas laissé de traces dans le disciple. Tout en aimant Boucher, David craignit de suivre son exemple. Telle est la funeste condition d'un excès dans les arts que la réaction qui le suit ramène de prime abord l'excès opposé. Pour les esprits sérieux, Boucher qui s'en va explique peut-être David qui vient; l'un raidira la grandeur après que l'autre aura maniéré la grace. Boucher n'aura été qu'un peintre de fantaisie pour avoir enjolivé la nature; David ne sera le plus souvent qu'un peintre de convention, parce qu'il cherchera la vérité dans les types d'une statuaire idéale. Ainsi tous les deux, l'un dans les vallons presque oubliés, l'autre près des fiers sommets, auront manqué le but et combattu sans triompher. La nature était là pourtant, toujours là, elle prodiguait ses merveilles sous leurs pieds, elle leur ouvrait par-delà les monts ses horizons infinis. O peintre menteur des bergères d'opéra, de vrais moutons paissaient sur le flanc des collines, de vraies forêts pendaient sur les vallées profondes, un pâtre appelait au son de sa trompe toutes les vaches du hameau, Jacqueline allait casser sa cruche à la fontaine, Marianne chantait à sa fenêtre, Marguerite berçait son enfant en filant à la quenouille; vous n'avez pas su voir, et vous avez fait une nature sans parfum, sans saveur, sans vie, vous avez fait de l'ame humaine un éternel sourire sur la face de comédiennes fardées. Que n'avez-vous su deviner André Chénier ou vous rappeler Théocrite?

Et pourtant les dédaigneux auront beau dire, Boucher vivra dans l'histoire de la peinture française. Il n'a point élevé son front jusqu'à cette couronne d'or que le génie a mise sur la tête de Poussin et de Lesueur, il n'a pu saisir dans sa main profane la chaîne du divin sentiment qui a inspiré tous les grands peintres, qui part en France de Poussin pour aboutir à Géricault après avoir touché le front de Lesueur et de quelques autres moins sévères; mais, comme un autre Anacréon, Boucher s'est couronné de pampre avec ses maîtresses, et, d'une main distraite, il a effeuillé cette guirlande de fleurs qui est la ceinture des Graces, cette guirlande qui était, il y a bientôt un siècle, la ceinture de la France.

A. Houssaye.

POETÆ MINORES.[1]

I.

REVUE DU PREMIER SEMESTRE DE 1843.

La poésie tient évidemment la première place dans les manifestations diverses de la pensée : plus vraie en quelque sorte que l'histoire, car elle puise directement dans le cœur de l'homme les sentimens qu'elle exprime; plus haute encore que la philosophie, car elle rend claires par l'enthousiasme les difficiles déductions de la logique, car elle enferme dans le rhythme et revêt d'une forme à la fois populaire et sublime les vérités immortelles que la spéculation ne sait que démontrer, la poésie hérite de ce qu'il y a de meilleur dans ce que nous sentons, de ce qu'il y de plus grand dans ce que nous pensons. Elle est comme un effort et un retour du rayon divin tombé en notre ame et qui tend à remonter d'où il est venu, c'est-à-dire à l'éternelle source de toute beauté. Les poètes véritables ne sauraient donc obtenir une trop large place dans l'histoire littéraire aussi bien que dans la critique. Il faut que les plus rebelles adversaires de

(1) Dans la bonne latinité, on prend *minores* sans trop de défaveur par opposition à *majores;* on peut le prendre aussi dans le sens de *pejores.*

la poésie en conviennent, c'est à l'amour pur, c'est au culte désintéressé des beaux vers que semblent se reconnaître tout d'abord les ames bien nées. Quelle pente naturelle n'a pas aussitôt un cœur délicat pour ceux qui retrouvent leur langue dans cette langue préférée, pour ceux qui d'eux-mêmes se réfugient en ces sphères sereines, où s'avive le goût de ce qui est bien, de ce qui est vrai, et où se rencontre le charme qui ne se flétrit pas, cet *æternum leporem* dont parle Lucrèce, c'est-à-dire le don de l'inspiration soumis à la loi sainte du travail, l'essor de la pensée fixé à jamais sous les liens puissans du style?

C'est à l'active intervention de la poésie que notre période littéraire devra ses plus durables monumens, le plus vif éclat de sa gloire. Quelle que soit l'opinion, enthousiaste ou dégoûtée, que l'on professe sur l'ensemble du mouvement intellectuel qui s'est accompli en France depuis vingt-cinq ans; quelque jugement, sévère ou favorable, que doive prononcer définitivement l'avenir sur cette confusion étrange des nobles penchans et des pires instincts, sur ce mélange de promesses brillantes et de tristes avortemens, il y a, selon nous, un accent contemporain que recueillera sans nul doute l'attention des siècles futurs, il est un legs saint qui est assuré de ne pas périr dans ce possible naufrage. Cette originale création de notre époque, et qui lui assurera dans l'histoire un caractère vraiment distinctif, c'est évidemment le lyrisme. Ailleurs tout, presque tout était trouvé; là tout était à faire. Qu'on y veuille songer, il n'y a eu, dans aucune littérature, de plus merveilleux prosateurs que les nôtres; il n'y a eu nulle part un plus grand théâtre que le théâtre français. Ce sont là assurément, pour un troisième âge littéraire, de dures conditions, des antécédens difficiles, et, en quelque sorte, un idéal désespérant.

En s'attaquant tout d'abord et sans crainte aux genres les plus divers, en se jetant à la fois dans les routes les plus opposées, notre époque a montré de nobles ambitions qu'il faut se garder de méconnaître. Aussi, tout en protestant contre les exagérations vaniteuses et les folles tentatives, on ne saurait trop applaudir à ce que, dès le début, il y a eu de généreux dans ce désir de conquêtes intellectuelles, à ce qu'il y a eu d'excitateur dans cette impatience du nouveau et de l'inconnu. Voilà d'ordinaire comment se préparent les grandes choses. Malheureusement, ces louables efforts ont dégénéré peu à peu. La mesure a bientôt disparu, et trop souvent les caprices individuels ont compromis, par une fatale obstination, l'ori-

ginalité véritable; trop souvent aussi l'industrie s'est mise à la place de l'amour de l'art. Or, pour lutter avec avantage contre un passé si éclatant, ou plutôt pour continuer dignement une généalogie si glorieuse, la génération nouvelle n'aurait pas eu trop de la plénitude même de ses forces. Mais on sait comment elle les gaspilla, en s'abandonnant à tous les hasards des ambitions désordonnées et des fantaisies maladives. De là tant de résultats désastreux, tant de défaites imprévues. Cependant une belle part restera encore à notre époque, sur les points où les rivalités étaient moins redoutables, dans l'ordre où les comparaisons avec le passé n'offraient point le même danger. Là, sur ce terrain plus vierge, dans ces champs jusqu'ici peu abordés, le succès ne nous paraît pas contestable. Si la lutte en effet se prolonge au théâtre sans qu'on en puisse prévoir l'issue; si, sur toute la ligne littéraire, le combat est au moins douteux partout où la défaite n'est pas consommée, il est évident en revanche que la victoire reste, que le triomphe nous est garanti dans des genres qui certainement ne sont pas secondaires.

Le lyrisme, l'histoire, la critique, voilà, jusqu'à ce jour au moins, les évidentes créations de notre ère littéraire, celles que, selon nous, on serait mal venu à repousser. Dans les sciences historiques, il y avait à faire mieux que les chroniqueurs n'avaient fait, autrement que n'avaient fait les maîtres les plus légitimement accrédités : l'impartialité pouvait se joindre à la profondeur, et l'exactitude pouvait ne pas interdire la clarté. Après avoir parlé pendant des siècles au nom de je ne sais quelle rhétorique de convention, la critique française, à son tour, avait à se renouveler ou plutôt à se fonder : il lui restait à prendre l'initiative par les théories, à expliquer selon l'esthétique les lois éternelles de l'art, à tirer des déductions fécondes du rapprochement des littératures; il lui restait surtout à expliquer le présent par le passé, l'écrivain par l'homme, l'œuvre par le siècle, c'est-à-dire à joindre l'entreprise de l'historien et du moraliste à celle de l'érudit. Dans les régions incomparablement supérieures qu'elle habite, la poésie lyrique avait plus à faire encore. Nous étions surtout pauvres par le contraste des richesses voisines. D'une part, le génie méridional étalait avec orgueil les joyaux populaires du *Romancero*, et on le voyait, ici s'agiter aux énergiques accens des canzones dantesques, là se bercer dans les divines langueurs de Pétrarque. D'un autre côté, la muse du Nord venait à nous avec son concert d'hymnes inconnus : tantôt c'étaient les vagues soupirs de cette rêverie allemande qui se complaît à redire les plus fugitives aspira-

tions, les plus secrètes défaillances de l'ame; tantôt c'était le rire amer de l'ironie mêlé à ce que l'enthousiasme a de plus sublime, en un mot ces cris soudains et profonds qui s'échappent des lèvres de Byron, quand, le visage sillonné d'éclairs, il semble sortir des abîmes de l'infini. A côté de trésors si éblouissans et si divers, le lyrisme français, vraiment déshérité, n'avait à produire d'autres témoignages que les strophes mythologiques de J.-B. Rousseau ou les tirades déclamatoires de Le Brun.

A ce triple appel des sciences historiques, de la critique et du lyrisme, il a été répondu comme il convenait au génie de la France. Plus d'un monument, que la gloire dès à présent consacre, est là qui atteste ces conquêtes nouvelles de notre siècle. Pour parler seulement de ce qui nous touche aujourd'hui, il est permis d'affirmer que la poésie aura une grande part, la meilleure part peut-être, dans ces brillantes évolutions de l'intelligence contemporaine. Le mouvement lyrique qui a commencé d'une façon si inattendue, dès les premières années de la restauration, s'est continué depuis avec éclat; il a été varié et puissant. Rien n'a échappé à la lyre ni dans la profondeur de nos sentimens ni dans la diversité de nos passions : la lyre a été l'interprète fidèle et goûtée des émotions de la vie intime, comme des agitations de la vie sociale. Qu'il ait abandonné son ame à toute l'indépendance du doute, ou qu'il lui ait imposé la paix sous le joug de la foi; qu'il se soit oublié aux affections du foyer, ou que, descendant dans l'arène, il ait emprunté leurs entraînemens aux partis; qu'enfin, devant ce merveilleux spectacle des créatures et des choses, il ait cherché les mystérieux rapports de la vie qui circule dans la nature et du besoin d'aimer qui respire dans l'homme, le poète, en tout cela, n'a cessé d'être un peintre vrai. Et faisait-il en effet autre chose qu'exprimer, sous une forme meilleure, sous une forme choisie et définitive, ce qui était confus et caché au sein de tous, ce qui mourait sans écho au fond des cœurs? C'est là un beau triomphe pour le lyrisme de notre ère, un triomphe qui lui assure la durée.

En proclamant sa sympathie pour l'ensemble de cette rénovation poétique, pour tant d'œuvres diversement originales, la critique est bien loin de remplir un devoir qui lui coûte; elle n'a au contraire qu'à rester fidèle à ses instincts. Toutefois cette adhésion, précisément parce qu'elle est sincère, impose une vigilance plus active et nécessite une intervention en quelque sorte continue. Il ne faut pas laisser compromettre la cause qu'on aime. Aussi, en abordant le

détail, en s'approchant des talens et en considérant de près les directions qu'ils ont suivies, en voyant d'où plusieurs sont partis et où quelques-uns sont arrivés, il y aurait bien des restrictions à faire, bien des déviations à déplorer. De quels excès le goût, même le moins timoré, n'aurait-il point à se plaindre! Que de réserves ne faudrait-il pas établir, tantôt contre les aberrations de la pensée, tantôt contre le dévergondage de la forme, le plus souvent contre l'alliance presque nécessaire des idées mauvaises et du mauvais style! Mais, entre ces abus regrettables, il y en a un qui me frappe surtout, parce qu'il est devenu presque général, parce qu'en se prolongeant il ne manquerait pas d'être pris pour un symptôme assuré de décadence. Ce défaut, dont bien peu se défient, c'est la diffusion. Plus que jamais la sobriété manque, cette sobriété savante qui affermit l'inspiration par la réflexion, et qui rend éternel l'élan du penseur par la patience de l'écrivain.

Quand on songe aux œuvres déjà si étendues de quelques-uns de nos poètes les plus aimés, les plus célèbres, le doute arrive, quoi qu'on fasse, et on se demande si l'avenir, occupé de lui-même, ne sera pas tenté de laisser dans l'ombre, sans les distraire de leur volumineux entourage, tant de pages vraiment belles, vraiment dignes de vivre. Sans doute, aux yeux des contemporains, la valeur du poète n'est pas diminuée par ces jeux puissans d'une pensée qui s'épanouit en une profusion d'images, et qui se répète, comme un écho séduisant, en vingt métaphores successives : il y a même dans ce jet rapide, dans cette continuité brillante de la production, un charme particulier, quelque chose de l'irrésistible empire qu'exerce sur la foule une improvisation chaleureuse. Et cependant, n'est-ce pas beaucoup risquer, quand on est réellement poète, que de se complaire à ces éclats, à ces triomphes d'un jour et de transporter ainsi dans l'art les succès passagers de la tribune? La poésie certainement a le même fonds que l'éloquence; mais l'une s'adresse à ceux qui lisent, l'autre à ceux qui écoutent. Le poète remplace le débit par le rhythme, ce qui passe par ce qui dure : c'est, si l'on peut dire, l'éloquence saisie en sa vivacité, fixée dans son action, et rendue ainsi immortelle. Qu'on y prenne garde, la faculté poétique a besoin, avant tout, d'une forte discipline : or, ce qui fait défaut actuellement, ce n'est ni le talent ni même le génie; c'est bien plutôt le sens qui contient, la volonté qui dirige, le travail qui châtie, et, pour tout dire, la patience qui, sans se lasser, va de l'à peu près à la perfection.

S'il restait un doute sur l'opportunité de ces remarques, il n'y

aurait, pour être convaincu, qu'à passer des créateurs aux imitateurs. C'est une loi inévitable de l'histoire de l'art que les défauts des maîtres apparaissent avec toute leur saillie, et se révèlent, en s'exagérant, dans les compositions de leur école. Sans doute, à l'heure qu'il est, il n'y a pas, à proprement parler, d'écoles poétiques : les centres qui avaient réussi à se constituer dans les dernières années de la restauration se sont trouvés brusquement dissous par une révolution politique, et, depuis, on n'a eu aucune occasion décisive, on n'a fait aucun effort sérieux pour se rallier autour d'un principe commun, pour courir la même fortune sous le même drapeau. Qu'est-il trop souvent advenu, pour les maîtres eux-mêmes, de cet esprit d'isolement? Quelques-uns, atteints par le dégoût, se sont réfugiés dans le silence, ou n'ont plus demandé que rarement à la muse, à la seule muse, les inspirations qui hier leur venaient aussi d'un cercle ami et solidaire; d'autres, enfermés résolument en eux-mêmes, ont fini par professer le culte de leur propre pensée et par s'imaginer que le monde les suivait en ces dangereuses solitudes, où le fétichisme individuel n'est plus, à la longue, qu'une forme de l'impuissance. De là, plus d'un résultat fâcheux; ici, une forme tourmentée, le manque de souffle, l'épuisement, quelquefois même un silence prématuré; là, au contraire, une abondance malheureuse à qui tous les prétextes, toutes les occasions sont bonnes, et qui, satisfaite du bruit, prend la notoriété pour la gloire.

Dans les dernières années, cette complète dispersion des groupes poétiques, cette disposition du public à écouter chacun sans subir la tyrannie de personne, la liberté par conséquent laissée au premier venu de suivre ses propres instincts sans être aussitôt ramené aux cadres de convention par le despotisme d'une école exclusivement régnante, tout cela a fait illusion à bien des talens secondaires jusque-là plus modestes et aussi à presque tous les débutans. On en a vu plus d'un prendre naïvement ses plagiats pour des nouveautés. Les plus décidés affichent ces prétentions à l'esprit inventif dans leur préface; d'autres, plus humbles, les glissent seulement à la fin d'un sonnet sur l'art ou d'une ode sur la mission sacrée des poètes : bref, on les retrouve partout. Rien cependant n'est moins justifié que de pareilles ambitions; ce qui manque en effet à toutes les poésies nouvelles, c'est précisément, c'est surtout l'originalité. Non-seulement tous les nouveaux arrivans ont des airs de famille, mais le plus souvent c'est une assemblée de Sosies : il n'y a que l'habit qui diffère. Qu'on se plaigne, après cela, de l'indifférence du public; le

public continuera à passer outre, par un sentiment dont il ne se rend point compte peut-être, mais qui est parfaitement fondé. Le premier droit en effet de ceux qui lisent, c'est de fuir l'ennui; leur premier soin, c'est d'éviter le double emploi : or qui s'arrêterait à contempler ces innombrables copies, quand l'original est là qui en dispense? Beaucoup de talent peut être dépensé dans ces pastiches, dans cette reproduction quelquefois habile de l'œuvre ou du procédé des maîtres : c'est du talent perdu. Aujourd'hui quelque chose d'analogue à ce qui a lieu au dedans de chaque esprit d'élite semble aussi s'accomplir en dehors : cette diffusion, en effet, que nous notions tout à l'heure au sein des principaux génies contemporains, a en quelque sorte passé au sein de la foule. La faculté poétique, à mesure qu'elle se distendait dans les individus, s'est en même temps dispersée en un cercle plus nombreux. Peu à peu les mystères de l'initiation poétique sont devenus des lieux communs, et il y a maintenant pour les débuts en vers incomparablement plus d'auteurs que de lecteurs.

Assurément, dans les volumes de poésies qui depuis treize ans se succèdent sans qu'on le sache avec une si active régularité, il y a eu plus d'une fois, il y a encore çà et là telle page harmonieuse qu'on croirait arrachée aux *Méditations*, telle strophe éclatante qui serait digne des *Orientales*, telle rêverie charmante qui ne déparerait pas les *Consolations;* mais, dans les conditions actuelles, cela suffit-il? Une certaine mélodie de facture et de nombre, une certaine mise en œuvre du sentiment par l'image, sont dorénavant des qualités presque vulgaires. Encore une fois, la facilité de versification est devenue si commune, qu'elle n'est plus assez, à elle seule, pour constituer le talent. Évidemment il y a, à l'heure qu'il est, une certaine habileté mécanique et de métier qu'on a trouvé moyen d'introduire dans ce qu'il y a au monde de plus individuel, dans la rêverie. C'est ainsi que la verve bouffonne après Rabelais, l'humour après Sterne, la fantaisie après Hoffmann, devinrent aussi des banalités entre les mains des imitateurs. Au XVIIIe siècle, tout bon écolier de rhétorique rimait sa tragédie dans le goût de la *Sémiramis* et du *Manlius :* aujourd'hui il n'est pas de lauréat de collége qui ne possède en portefeuille, entre un roman social et une épopée intime, des *Brises du Soir* ou des *Échos du Cœur* destinés à un plus grand succès que celui des *Feuilles d'Automne;* il n'est pas de bachelier d'hier qui, à la lueur du punch et dans la fumée des cigares, n'ait évoqué trois ou quatre héros fringans et fantasques, auprès desquels

le Mardoche et le Paez d'Alfred de Musset semblent de vrais bourgeois. Pauvre imitation, et la pire de toutes, que celle qui copie la boutade et singe le caprice!

Mais au moins faudrait-il, avec ces sceptres d'emprunt, ne pas se donner des airs de conquérant, ne pas afficher à tout propos les façons royales. Dans les époques littéraires régulièrement constituées, tout a son ordre et sa mesure : les talens secondaires reconnaissent naturellement leur place. Aujourd'hui ce sentiment, qui fait chacun s'apprécier et se tenir à son rang véritable, devient à chaque instant plus rare. En poésie surtout, on dirait que le premier plan n'est plus réservé exclusivement aux gloires légitimes, aux vrais rois de la lyre : tout nouveau venu se croit le droit de s'y installer. Ces folles ambitions veulent être relevées, et à leur tour les *poetæ minores* doivent fournir une série d'études qui peut-être ne sera pas sans profit. Après tout, une pareille classification est un hommage indirect rendu aux maîtres, et c'est à leurs propres prétentions, qui seules en ont donné l'idée, que s'en devront prendre les mécontens. Et puis, que voulez-vous? De nos jours, la fortune n'est propice à aucune royauté, quoique les royautés abondent : c'est un malheur des temps, et il faut bien se résigner à ce que la critique, après tant d'autres, se passe l'innocente fantaisie d'arracher quelques couronnes. Dans une époque d'ailleurs où le lyrisme compte de si éminens interprètes, le second rang ne devrait-il pas paraître désirable encore et satisfaire des vanités même susceptibles? Mais qu'est devenu l'esprit de discipline et qui reconnaît une hiérarchie? Devant tant d'exigences ambitieuses, maintenons ses priviléges au bon sens : *majores audire, minori dicere*, voilà un devoir et un droit qu'Horace, en un autre sens, proclamait il y a deux mille ans; nous voudrions remplir l'un et profiter de l'autre.

Aujourd'hui, il ne sera question que de vers, de vers tout récens. Et d'abord la première question, la question préalable qu'on a à s'adresser, c'est de savoir si ce mépris du public pour la poésie dont parlent bien haut les préfaces, si cette déchéance définitive de la muse dont il est question à chaque page des volumes nouveaux, sont des faits avérés et incontestables. Pour ma part, je pense précisément le contraire. Sans doute de ce qu'on ne les remarque pas, bien des poètes concluent aussitôt au dépérissement du goût poétique : induction forcée et qui trahit les blessures de l'amour-propre. Cette admiration des œuvres consacrées, en même temps que cette indifférence pour tant de nouveautés banales, montrent au con-

traire dans le public une sympathie persistante pour tout ce qui est invention, un dégoût de plus en plus marqué pour tout ce qui n'est qu'imitation. Des dispositions pareilles sont excellentes, et on ne saurait trop les encourager, car il y faut voir le gage d'un favorable accueil pour tout ce qui aura vraiment la jeunesse et la vie.

On a vu quelle était, suivant nous, la situation de l'esprit lyrique en France. Tandis que la plupart des talens acceptés se laissent envahir, les uns par le dédain, les autres par le découragement, aucun génie nouveau ne se révèle, aucune lyre n'attire l'oreille par des accens qui lui soient propres. Sur tous les points, c'est un concert si monotone, qu'aucune note ne demeure distincte dans le souvenir; sur tous les points aussi, par une contradiction étrange, ce sont des aspirations incroyables à l'originalité et à la puissance inventive. En somme, l'acharnement verbeux des imitateurs est aussi infécond que le silence prolongé des maîtres. Si l'on veut s'enquérir avec quelque certitude de la vérité de ces assertions, il n'y a qu'à aborder le détail, il n'y a qu'à jeter un rapide regard sur les recueils poétiques qui ont paru dans ces derniers mois.

Pour rester fidèle à la chronologie, faisons d'abord leur place aux ambitions surannées. Chacun sait avec quelle hâte l'esprit de parti, dans les dernières années de la restauration, s'empara de M. Guiraud pour en faire un candidat à l'Institut. La candidature fut heureuse. Or les trônes tombent, et les fauteuils académiques survivent aux révolutions. Qu'est-il arrivé de là? Après 1830, sous le soleil excitateur de juillet, la vanité satisfaite de l'académicien et la vanité blessée du poète monarchique ont persuadé à l'auteur des *Machabées* qu'il était appelé à une mission de régénérateur. C'est un effet trop fréquent de ces grandes commotions politiques d'éveiller de la sorte, dans certains esprits mal en garde contre eux-mêmes, des ambitions démesurées, une sorte d'activité fébrile et malheureuse. Les buts les plus divers ont tour à tour tenté M. Guiraud : comme les néophytes des premiers siècles, on l'a vu dépouiller subitement le vieil homme. L'élégie n'était-elle pas désormais un cadre mesquin pour le poète qui s'imaginait saisir un rôle à part, en se faisant l'écho tardif de la barbare logomachie qu'avaient inventée et usée les humanitaires du radicalisme et les néo-catholiques du feuilleton? Philosophie, roman, épopée, M. Guiraud s'est donc essayé à tout, en mêlant à tout, sans plan, sans méthode, de vagues théories d'immobilité et de creuses aspirations vers le progrès, en un mot les vieilles nouveautés du socialisme et les vieilleries renouvelées de la théocratie.

Un article remarqué et très spirituel de M. Lerminier a initié de reste les lecteurs de la *Revue* à ces prétentieuses élucubrations, où Dieu et l'homme sont également compromis dans une genèse burlesque. Nous sommes très disposé à ne pas contester au poète l'originalité de sa philosophie : nous soupçonnons même que personne ne s'avisera de réclamer l'honneur de l'invention. Toutefois, dans ses compositions littéraires, M. Guiraud ne retrouve pas le même tour d'imagination créatrice. *Flavien* voulait faire oublier *les Martyrs;* on sait ce qu'il en est advenu.

Une œuvre épique pour le poète, un système pour le penseur, sont d'ordinaire l'effort et la préoccupation patiente d'une vie tout entière. M. Guiraud dédaigne ces vains scrupules, qui peuvent arrêter ceux qui n'ont que du génie : M. Guiraud, mieux doué, *mens divinior,* traverse les entraves sans même s'en apercevoir. Après les élégies des odes, après les odes des tragédies, après les tragédies des romans dévots, après les romans une épopée en prose, après l'épopée enfin une ontologie et un système du monde : on pouvait raisonnablement croire que l'auteur des *Petits Savoyards* s'en tiendrait là. Mais n'est-ce pas folie de se fier aux conquérans? Aussi M. Guiraud vient-il d'ajouter une province de plus à son empire. Il fallait bien que Lamartine eût son tour après Châteaubriand : *Jocelyn* devait être éclipsé comme l'avaient été *les Martyrs.* Voilà en effet qu'entre une lettre à *l'Univers* contre la philosophie de l'Université (il est vrai que cette philosophie ne ressemble guère à celle de M. Guiraud), et une missive à la *Gazette de France* sur le vote universel, l'infatigable écrivain trouve le temps de publier un poème à la fois intime et social, un poème où il est beaucoup question de lui et quelque peu question de Dieu. *Le Cloître de Villemartin* (1) n'a pas moins de six mille vers; M. Guiraud fait payer cher le droit de le juger.

L'impression générale qu'on garde de cette lecture est singulièrement confuse, ou, pour parler la langue délicate et nuancée de l'auteur, elle est *chaotique* et *brouillardée.* On doit convenir sans doute que s'il y a dans la poésie moderne un genre libre, un genre qui n'impose pas la régularité et qui n'astreigne pas aux compartimens, c'est le poème lyrique tel que l'a entendu Byron, tel que l'a réalisé chez nous Lamartine. La description s'y entremêle volontiers au récit, l'élégie s'y rencontre à côté du drame, les élans de l'ode y ont leur place auprès des spéculations du penseur. J'irai au-delà et j'accor-

(1) Un vol. in-8°, chez Furne, rue des Grands-Augustins.

derai que, dans quelques œuvres exceptionnelles, une certaine confusion extérieure n'est qu'un raffinement voulu. Sous l'apparence du rêvee et du hasard se déguisent quelquefois des calculs profonds : c'est un art que ce désordre savant de l'atelier. Il faudrait être bien naïf pour ne voir dans *les Nuées* ou dans le *Faust* que de capricieuses boutades. Hoffmann, en ses plus étranges compositions, se sert au moins de la raison comme point de départ, et ses extrêmes fantaisies ne sont même que du bon sens retourné. L'ordre est au fond de toute composition durable. Joseph Chénier y pensait sans doute quand il a dit que le génie c'était tout simplement la raison sublime. Or on peut accorder à l'œuvre de M. Guiraud le sublime, si M. Guiraud y tient; mais il est bien difficile qu'on lui accorde la raison. Je mets au défi l'analyse la plus scrupuleusement consciencieuse de reproduire, dans son désordre, dans son bizarre enchevêtrement, le nouvel ouvrage de l'auteur de *Flavien*.

Pour comprendre le titre mystérieux du livre, il est indispensable de recourir aux notes. On y apprend donc, entre autres choses instructives, que récemment encore se voyait à Perpignan une vaste chapelle, bâtie au XIIIe siècle, et qui faisait autrefois partie du monastère des grands carmes. Il y a quelques années, l'administration du génie militaire, ayant eu besoin de l'emplacement, procéda sans pitié à la démolition. Averti et indigné, M. Guiraud, en son zèle archéologique, s'exécuta héroïquement; devenu adjudicataire des matériaux, il les fit patiemment transporter à trente lieues de là, dans le parc de son château de Villemartin. Cela fait, M. Guiraud se sentit désireux de pouvoir dire : « Mon cloître, » tout comme il dit à chaque instant dans ses vers : « Mes bois, ma chose, mes jardins. » Soutenu à la fois par ses prédilections de propriétaire et par son mysticisme gothique, le poète se mit donc à reconstruire *de ses propres mains* l'édifice ruiné; après trois ans de travaux assidus, la chapelle était debout, et dès-lors M. Guiraud put s'y promener à l'aise, s'y agenouiller, y rêver, y rimer surtout. C'est le dithyrambe du poète en l'honneur de l'architecte qui forme aujourd'hui un gros volume appelé *le Cloître de Villemartin*.

Le livre s'ouvre par une dédicace à « l'épouse adorée, » pages touchantes et simples, qui font honneur au cœur de l'homme plus encore qu'au talent de l'écrivain. Malheureusement, ce ton gracieux et modéré ne se prolonge pas. Chaque matin, M. Guiraud fait un pèlerinage à sa chapelle, et chaque pèlerinage amène, sans suite, au hasard, deux ou trois rêveries sur l'église et sur la

société, deux ou trois souvenirs de la vie de l'auteur, que l'auteur se met à redire tout au long et à enchâsser laborieusement et confusément dans d'interminables rimes. Tout à coup le voilà qui commence, avec de grandes protestations de repentir, le récit de quelque aventure amoureuse du temps de *son ardente jeunesse*, du temps de *sa vie adultère*. Le lecteur mondain, qui n'a pas tant de scrupules, se sent alléché et prend goût à la chose; aussi attend-il avec impatience, et comme une distraction qui lui est bien due, ces anecdotes *fabuleuses en tout*. Mais à peine le poète a-t-il débuté, qu'il s'interrompt pour faire une sortie philosophique qui bientôt est interrompue elle-même par un hymne religieux auquel succède à l'instant quelque amplification de politique sociale. On dirait une série de parenthèses qui s'ouvrent sans cesse les unes après les autres sans se fermer jamais. Quant à l'histoire dont il devrait être question, elle reparaît quand elle peut; le poète l'abandonne, la reprend, la laisse, la continue, en ne cessant d'intercaler à travers tout ce qui lui vient à l'esprit. C'est une dérive perpétuelle, arrêtée çà et là par les digues factices des chapitres. Rien ne se tient; tout est jeté pêle-mêle, sans qu'il y ait même quelque chose du pittoresque désordre, des groupes fortuits et frappans que produit quelquefois la confusion, cette confusion du moins où l'art n'est pas tout-à-fait absent.

Deux histoires sentimentales, incessamment rompues par des épisodes, incessamment divisées par des incidens, forment le fond même et la contexture du livre. — Dans la première, il s'agit d'une jeune fille que le poète ne nomme pas, et dont il s'éprit en la voyant faire l'aumône à la porte d'une église. Cette passion silencieuse grandissait chaque jour; deux mois déjà s'étaient écoulés, quand la belle inconnue accepta *en toute confiance* le mari auquel son père l'avait promise à son insu. Un poète monarchique ne hante pas les quartiers bourgeois; aussi est-ce en plein faubourg Saint-Germain, dans ces nobles lieux

où les hôtels princiers
Se défendent encor contre les épiciers,

que la fête du mariage eut lieu, au grand désappointement sans doute de l'amoureux qui n'avait rien dit. Le bal fut splendide. Cependant, au milieu de cette noce aristocratique, le père de la fiancée, *souriant des deux yeux*, étalait une joie bruyante qui avait quelque chose de fébrile; aussi la jeune fille l'observait-elle avec inquiétude, quand tout à coup elle s'aperçoit qu'une lettre vient de lui être re-

mise, que son père la froisse avec désespoir, et qu'il s'enfuit éperdu hors des salles de la fête. Sans quitter sa parure de bal, l'enfant épouvantée s'élance, poursuit le malheureux, et finit par le joindre sur les quais, au moment où il allait se jeter dans la Seine. Le père avait perdu au jeu sa fortune et la dot de sa fille, qui le remmena et lui rendit le calme en lui promettant de se faire sœur grise. Si cette anecdote commune et usée a été prise dans la réalité, on peut reprocher à l'auteur de n'avoir pas revêtu une combinaison si mélodramatique des couleurs de la poésie, qui a le don de tout aviver, de tout rajeunir; si, au contraire, ce n'est là qu'une donnée de l'imagination, les objections sont plus légitimes encore, et on est en droit de dire à M. Guiraud que le prosaïsme vulgaire de son invention correspond parfaitement au prosaïsme trivial de son style.

Le second récit se fonde également sur l'amour, mais cette fois sur un amour qui parle, qui parle même très longuement. Donc Albert (n'est-ce pas le poète lui-même, n'est-ce pas Olympio amoureux?) était dans *ses terres natales*, quand il apprit que la mère d'Aurélie, devenue veuve, venait de se réfugier avec son enfant dans un couvent de Venise, et que la jeune fille voulait se vouer décidément au cloître. L'affection pour celle

Qu'honorait autrefois son plus intime hommage

se ranime alors dans le cœur d'Albert, qui, jaloux de Jésus, craint de se voir enlever par le ciel l'ame qui ferait son bonheur sur la terre. Aussi le poète n'hésite pas: il part, et *son cœur de vingt ans* essaie de l'emporter sur Dieu. Il offre tout à Aurélie, sa vie, son château,

Et le doux recomfort d'un salon de Paris.

Il y a des argumens irrésistibles : après trois longs mois de combats, qui paraissent encore plus longs dans les vers de M. Guiraud, Dieu fut vaincu, et Aurélie se vit ramenée en France par son fiancé. Mais la santé de la jeune fille s'était perdue dans ces luttes, et bientôt il fallut demander du soleil au climat des Pyrénées. Cependant la mère pleurait près de son enfant malade, et Albert s'efforçait de la distraire par des lectures, par des vers, par des conversations de toute sorte sur l'Angleterre et sur la semaine sainte, sur les étoiles et sur Carthage. De tout cela, M. Guiraud, impitoyable biographe, n'épargne pas une ligne à ses lecteurs. Enfin arrive le dénouement : on est dans un pauvre village de la Catalogne, et Aurélie y languit entre les *rideaux soyeux* de son appartement. Sentant la mort venir, elle veut

que la mort la trouve unie à Albert; un autel est donc placé près du lit nuptial, et le mariage se trouve consommé. Quand la cérémonie est achevée, on s'imagine qu'Albert va rester près de sa femme mourante : pas le moins du monde. Albert juge à propos de faire une promenade; seulement il promet de revenir le soir. Le soir arrive, le mari entre, et, à la lueur de la lampe, il découvre

Tant d'objets enchantés à son cœur idolâtre,
La robe, le corset, le bouquet d'oranger.

Toute cette scène nocturne est incroyable, et on se demande à quoi l'auteur a songé dans ce rapprochement de la poésie des sens et de la poésie ascétique, dans ce mélange bizarre de désirs humains et d'aspirations célestes que vient couronner la mort.

La moralité inattendue que M. Guiraud tire de tout ceci, dans ses méditations intermédiaires, dans ses notes justificatives, ainsi que dans son épilogue, c'est que la théocratie est le *meilleur* gouvernement, c'est qu'il faut être ultramontain pour être sauvé, c'est enfin qu'on doit réformer le Code pénal, réhabiliter la femme et surtout bannir l'égalité,

Vulgaire et dernier mot de ces pompeuses phrases.

Les deux figures féminines autour desquelles M. Guiraud a groupé les élémens secondaires de sa composition ne sauraient exciter à aucun titre la sympathie des lecteurs. Quelque faible cependant que soit la partie sentimentale du *Cloître de Villemartin*, il faut reconnaître que le ton y est un peu plus simple, le style un peu moins chargé, la marche enfin plus naturelle que dans les tirades socialistes et mystiques auxquelles M. Guiraud revient incessamment. On ne saurait s'imaginer l'effet singulier que produit le rapprochement de tant d'idées hétérogènes, de tant de sujets disparates. Tout est *matière* à versification pour M. Guiraud. Tantôt le cloître de Villemartin amène le cloître de Saint-Just, et alors, pendant dix pages, il n'est question que de Charles-Quint au *regard fauve et terne*, que de ce maître du monde finissant par abdiquer le sceptre,

Lui qui n'avait rempli que de mondanités
Le cours impérial de ses prospérités;

tantôt c'est une incroyable sortie contre la culture antique, contre cette belle littérature latine surtout, qui n'aurait été, en somme, qu'un *prurit fiévreux*. L'art païen tout entier est compris dans l'anathème, et M. Guiraud s'écrie :

Ma nature avec lui n'a rien de sympathique.

On s'en aperçoit de reste. Cependant, tant que l'auteur se borne à entremêler des démonstrations religieuses au récit de ses propres aventures, des hymnes sur les missionnaires de Chine à des malédictions contre Espartero, tant qu'il ne sort pas de la sphère des rêveries individuelles, il n'y a là que du ridicule; mais à côté de ces songes inoffensifs, M. Guiraud laisse percer contre nos institutions, contre la société elle-même, des haines étranges qui doivent être relevées. Non, il n'est pas permis de dire que la révolution de juillet a été *sans motif*, il n'est pas permis de peindre ceux qui l'ont faite comme

S'en allant au château boire des vins de rois,
Et faisant châtier, par des mains mercenaires,
Sur un frêle berceau des torts imaginaires.

Ce n'est pas non plus à un membre de l'Académie française, d'un corps officiel et légal, qu'il appartient d'imprimer, même dans un poème intime, que le gouvernement de 1830 n'a répondu à la faim que par des *balles à foison* et *des phrases de préfet*. S'il est vrai que la poésie élève l'ame, comment M. Guiraud a-t-il été ramasser de pareilles calomnies dans les pamphlets pour en faire le thème de ses inspirations? Le poète est entraîné par cet esprit de violence jusqu'à méconnaître et les bienfaits de la civilisation moderne et la légitimité même de notre organisation sociale. Dire que la science du gouvernement, c'est

L'art d'extraire de l'or des sueurs populaires;

avancer que la société actuelle et nos *barbares lois* réservent le peuple

Aux ordures du bagne, aux hontes du poteau,
Et, pour dernière aumône, au glaive du bourreau,

c'est livrer la muse aux sectes incendiaires, c'est la traîner aux carrefours de l'émeute. Heureusement, il ne s'agit que de la muse de M. Guiraud, muse inconséquente et qui se fait démagogique tout en chantant l'aristocratie, tout en calomniant l'égalité.

On le voit, M. Guiraud a complètement méconnu, dans son nouveau livre, la nature et les vraies tendances de son talent; ce qui lui convient, c'est l'élégie facile, molle, légèrement tendre, qui se complaît aux vers libres, et qui se tient à la sensibilité et à la grace. Il y a dans *le Cloître de Villemartin* tout un chant épisodique que je croirais volontiers de la même date que *les Petits Savoyards;* M. Guiraud

y parle de la mort de sa mère, de mille souvenirs d'intérieur, avec une sensibilité vraie qu'il fait partager au lecteur. Sans doute, dans la trame un peu lâche de ce rhythme énervé, on ne rencontre jamais l'accent soudain qui fait tressaillir, le vers inspiré qui se détache et sonne tout à coup avec éclat; mais, aux bons endroits, il y a un certain abandon, une certaine mélodie languissante où l'on se berce, et qui, en réalité, ne sont pas sans charme; par malheur, l'emphase revient vite, revient incessamment et tient le dé. Ce goût pour le phébus philosophique sert mal M. Guiraud, et ajoute encore, par les néologismes, à ses habitudes de négligence et d'incorrection. Je ne parle pas des prosaïques trivialités, on en a pu juger. Il y a à chaque instant des vers comme celui-ci :

> Et tout mon *cœur* s'émeut au fond de mes *entrailles*,

ce qui fait qu'on s'écrie aussitôt avec Berchoux :

> Mais de son estomac je distingue son cœur.

Au temps de Fréron et de La Harpe, quand la critique vivait surtout de détails et se plaisait aux petites escarmouches de style, le poème de M. Guiraud eût défrayé pendant un mois l'*Année littéraire* et le *Mercure*. On en eût donné vingt *extraits* et des citations à épuiser les italiques d'une imprimerie. Aujourd'hui, chacun le comprend, cette guerre mesquine n'est plus de mise; on laisse volontiers le rudiment aux gens de collége et la syntaxe aux pédans. Il faut bien remarquer cependant que M. Guiraud, pour un académicien du Dictionnaire, prend avec la prosodie, avec la langue, des libertés par trop familières. Passe encore pour ces doubles substantifs que le poète accouple incessamment, passe pour les *obusiers-forbans*, le *monde-éternité*, les *arbres-colosses*, et cent autres gentillesses; mais on ne devrait pas oublier la grammaire jusqu'à écrire :

> Où quelque vieille église et son svelte clocher
> *Pose* admirablement au sommet d'un rocher.

M. Guiraud appartient à cette école douteuse, incertaine, qui hésite entre la régularité descriptive de la poésie impériale et l'indépendance conquérante de la poésie contemporaine. On ne retrouve dans ses paysages ni les lignes sévères de David, ni les tons brillans, ni la lumière éthérée de la moderne peinture. De là un genre composite qui, au lieu d'unir les élémens contraires dans une harmonieuse unité, emprunte à tous sans que ces emprunts amènent et consti-

tuent une manière propre et distincte. Comme M. Guiraud est très loin de manier la langue en maître, comme l'idiome rebelle se dérobe au contraire sous sa main peu sûre, cette hésitation entre les procédés divers, cet embarras de l'imitation, passent du fond dans la forme et ajoutent encore à l'impropriété et à la pesanteur du style. Ce n'est pas tout, par la multiple variété de ses ambitions, par l'effort exagéré qu'il impose à un talent fait pour soulever le léger fardeau de la muse élégiaque, M. Guiraud compromet de plus en plus ce don aimable de l'émotion tendre qu'on s'était plu naguère à lui reconnaître. Ces nerveux ébranlemens, cette fièvre volontaire, conviennent mal à une nature délicate et, qu'on me passe le mot, à un tempérament quelque peu lymphatique. J'entendais dire à l'un des plus spirituels confrères de M. Guiraud à l'Académie que c'était là « du Chapelain mou. » Le jugement est cru, il est vrai. Aujourd'hui, la muse des *Petits Savoyards* doit être harassée de tant d'aventureuses excursions, et, pour nous servir d'un mot de M. Guiraud, elle fera bien d'accepter momentanément

Ce besoin de repos que tout être réclame.

C'est par un conseil analogue que nous nous voyons contraint de débuter avec l'auteur des *Rimes héroïques* (1). M. Guiraud, en effet, c'était le poète déjà sur le retour et se débattant en efforts pour tâcher de rajeunir; M. Barbier, au contraire, c'est le poète jeune et original qu'atteint avant l'âge une vieillesse prématurée. Le chantre des *Iambes* a bruyamment débuté dans la littérature contemporaine. Il ne faut pas s'en étonner : une révolution l'avait fait poète. *La Curée* et les satires qui forment le premier recueil de M. Auguste Barbier ne veulent pas être distraites du milieu, pour ainsi dire, où elles se sont produites. Ce qu'il y a de factice dans le procédé de l'écrivain, ce tour uniforme d'énumération descriptive et de personnifications symboliques, ce parti pris de la crudité, tout cela était racheté par la sincérité énergique de l'indignation, par le feu d'un entraînement réel. On ne saurait le nier, cette muse débraillée, qui est loin maintenant de nous être avenante, a été, durant quelques heures, la muse de la France. L'éclat sans doute fut très court; mais les *Iambes* ne seraient pas regardés désormais comme un évènement de l'histoire littéraire, que leur succès aurait cependant sa place dans l'histoire politique. Il y a là une date : M. Barbier aussi a eu ses trois jours. Mais ces sortes

(1) Un vol. in-18, chez Paul Masgana, galerie de l'Odéon.

de réussites soudaines, ces accès subits et fébriles de la célébrité sont dangereux. Quand c'est à l'ébranlement d'alentour, quand c'est à la secousse même des évènemens qu'un esprit doit ainsi son inspiration, il lui faut une trempe vraiment forte pour résister à l'épreuve. Un moment vient en effet, et il est prompt, où le flot populaire qui vous avait soulevé sur sa cime retombe et s'affaisse; un moment vient où l'appui manque et où il ne faut plus compter que sur soi-même. Cette poésie, que j'appellerai extérieure, avait cependant pénétré assez profondément M. Barbier pour ne pas se retirer tout aussitôt. Le rayon, au contraire, que l'astre de juillet avait laissé tomber en son ame, sembla, dans le *Pianto*, recevoir du soleil d'Italie une lumière nouvelle, un éclat plus vif. Quoique l'idée soit souvent absente ou disparaisse sous le rhythme, quoique la brutalité triviale de l'expression vienne çà et là rappeler mal à propos le souvenir des *Iambes*, quelques parties de ce poème resteront comme une œuvre qu'une certaine sérénité calme, qu'un amour grave de l'art, que je ne sais quel reflet enfin du ciel de Naples recommanderont à l'avenir. Poète du carrefour dans les *Iambes*, M. Barbier devint dans le *Pianto* un poète de l'atelier, le poète aimé des artistes. Notre sympathie, malgré ses réserves, accompagne jusque-là le chantre de *Melpomène* et du *Campo Santo;* mais il nous est impossible de suivre plus loin M. Auguste Barbier. La décadence évidente qui commençait dans *Lazare* s'est continuée, en s'augmentant, dans les *Nouvelles Satires* et dans les *Chants civils;* aujourd'hui elle atteint le dernier terme par les *Rimes héroïques*. Le fait est avéré, et la complète indifférence du public ne doit laisser aucun doute à cet égard. L'homme qui écrivait naguère un iambe sanglant contre *la popularité* a beau flatter aujourd'hui les populaires instincts, il a beau emprunter son vocabulaire au socialisme : la foule a décidément détourné ses regards, elle ne lui rendra pas son attention. Le poète des *Iambes*, le poète du *Pianto*, le chantre qu'avait inspiré la mélancolie après la colère, appartient désormais au passé. Aujourd'hui, M. Barbier est séparé de lui-même par un abîme.

La source de l'inspiration semble complètement tarie chez l'auteur des *Rimes héroïques*. Au lieu du penseur, on n'a plus qu'un moraliste d'école; au lieu du coloriste habile, qu'un rhéteur qui versifie. Quand la poésie, au lieu d'être la traduction spontanée d'une émotion de l'ame, se rabat aux cadres convenus, à deux ou trois idées générales ou plutôt à deux ou trois mots creux qu'elle emploie résolument à propos de tout, alors elle abdique, elle n'est plus qu'un

exercice puéril, une gymnastique de langage. Nous craignons que M. Barbier n'en soit arrivé là. Cette idée vague du bien et du beau, cet idéal indéfini, ces expressions résonnantes d'égalité, de liberté, d'humanité, qui maintenant reparaissent à chaque ligne dans ses vers, donnent à tout ce qui sort de sa plume un ton de prédication parfaitement monotone et assoupissant. La poésie, selon l'auteur des *Rimes héroïques*,

> Est une savante harmonie,
> Mise en la bouche du *génie*,
> Afin de donner plus d'éclats
> Aux bonnes choses d'ici-bas.

Rien de mieux ; mais c'est précisément cet éclat dont l'absence est de plus en plus frappante dans les dernières productions de celui qui avait rencontré les *Iambes*. Aujourd'hui M. Barbier écrit pour satisfaire bien moins un besoin de son ame qu'une habitude de son esprit. Les thèmes qu'il prend, les sujets qu'il traite, ne correspondent ni au sentiment ni à l'imagination : ce sont des programmes de morale, pour lesquels il cherche le prétexte d'un évènement ou d'un nom propre. Après la lecture de chaque pièce, on est tenté d'écrire en marge le vers d'Alfred de Musset :

> Admirable matière à mettre en vers latins.

Les *Rimes héroïques* sont un recueil de sonnets. Il y a long-temps que cette vieille forme du sonnet, illustrée par Pétrarque et par Shakspeare, a été remise en honneur dans la littérature nouvelle : depuis les originales tentatives de *Joseph Delorme*, plus d'un poète s'y est essayé avec bonheur. Une pensée délicate, un trait spirituel, quelque fine nuance du sentiment, s'enchâssent à merveille dans ce cadre inflexible, et, sous la maille pressée du rhythme, ils acquièrent je ne sais quel relief plus saisissant. Mais choisir au hasard, dans l'histoire, des noms obscurs et des noms éclatans pour en faire, de parti pris, une sorte de galerie de sonnets, c'est tout simplement rimer des étiquettes pour des portraits. Toujours deux quatrains et deux tercets, soit qu'il s'agisse d'un homme inconnu ou d'une renommée glorieuse, d'un fait ignoré ou d'une révolution qui a changé le monde; quatorze vers pour le Christ, quatorze vers pour Colomb, quatorze vers pour Jeanne d'Arc : l'inspiration de M. Barbier a toujours la même mesure; il est vrai qu'elle est partout la même. On sait l'aventure de Benserade, qui voulait mettre l'histoire de France

en rondeaux. Les sonnets de M. Barbier me font l'effet de ces petites médailles de plâtre par lesquelles on représente la série de nos rois : toutes sont du même module, la plupart se ressemblent, et on pourrait le plus souvent changer les noms sans inconvénient. De même, dans les *Rimes héroïques*, bien des titres seraient transposés sans que le lecteur s'en aperçût. Aucune empreinte n'est nette, aucun trait n'est marqué avec décision; nulle part l'accent ne jaillit, nulle part le poète ne se révèle par l'éclair d'une idée, par une image étincelante, par une expression trouvée.

Jamais le style de M. Auguste Barbier n'avait été aussi insuffisant, jamais l'auteur n'avait tant accordé à la périphrase vulgaire, aux épithètes parasites, et, pour parler franc, aux chevilles de toute sorte. La période est mal arrêtée dans ses contours; envahie par l'incise, elle laisse l'idée en proie au despotisme du mot et de la rime. D'un autre côté, la métaphore ne vient plus d'elle-même comme une saillie naturelle de la pensée; c'est une nécessité poétique dont l'auteur, tant bien que mal, se tire par le métier. Ainsi, ayant à parler d'un guerrier qui s'élance et s'ouvre un chemin à travers les piques ennemies, M. Barbier use de l'assimilation que voici :

> ... Comme un fort moissonneur que l'on voit dans la plaine
> Presser les épis mûrs contre son sein voûté...

Des images si détournées sont la marque évidente de l'épuisement. L'impropriété des termes, par malheur, vient, comme une conséquence funeste, s'ajouter à tout cela. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, M. Barbier fait *foudroyer* les Anglais à Jeanne d'Arc avec les *lueurs de sa lance*. C'est là du Scarron héroïque. L'ancien auteur des *Iambes* a gardé de sa première manière l'habitude du mot cynique et de l'expression sans vergogne qui déjà tout à l'heure nous choquait dans le *Pianto*. Au milieu du style terne, effacé, et en quelque sorte estompé des *Rimes héroïques*, ces traits appuyés, ces grossiers coups de crayon, blessent encore davantage. M. Barbier a perdu le sentiment de la mesure. Dire les *reins de l'océan* au lieu des flots, dire la *séquelle infame* au lieu de la populace, ne prouve absolument que l'absence de goût. C'est le procédé de l'empire retourné : les poètes d'alors employaient l'expression noble, vous employez le mot bas; ils disaient *coursier*, vous dites *rosse*. J'aime encore mieux le pompeux que le trivial.

La donnée de chacun des sonnets de M. Barbier étant banale, aucune pensée ne se détachant sur ce fond uniformément médiocre,

il n'y a d'autre objection générale à faire à l'auteur, sinon de répéter encore, sinon de répéter toujours, que l'inspiration est totalement absente de son livre. Vous n'avez même plus là, comme le disait M. Raynouard, avec son accent provençal, *cé coup dé fouet* qui retentissait encore quelquefois dans *Lazare*. Aujourd'hui, avec M. Barbier, on traverse vraiment les limbes poétiques; c'est toujours le même site morne, le même horizon noyé. A peine dans deux ou trois sonnets, comme ceux de *Doria* et de *Santa-Rosa*, reparaît-il quelque rare éclat, quelque vague souvenir du *Pianto*. Le lecteur, du reste, ne serait pas convaincu de la triste déchéance d'un talent poétique qui donnait de si brillantes promesses, qu'une remarque de détail, une remarque caractéristique, suffirait à transformer ses incertitudes en regrets. On est d'abord écrivain par les nuances; or, les nuances se marquent surtout par le choix des qualificatifs. Eh bien! il n'est pas de poète peut-être des plus mauvaises époques de notre littérature, qui ait usé, autant que le fait aujourd'hui M. Barbier, d'épithètes oiseuses et communes. Ce sont les fureurs *barbares*, les ouragans *sombres*, la balle *rapide*, l'onde *frémissante*, la guerre *implacable*, tout l'attirail enfin de la versification de collége.

Il est difficile d'expliquer comment, du sein d'une position indépendante, M. Barbier s'obstine à imposer à une muse à ce point fatiguée et affaiblie ces efforts sans résultats qu'aucune nécessité ne lui commande. Le premier devoir de tout écrivain, c'est le respect du public. Or, quand le public vient, à plusieurs reprises, de marquer si résolument son indifférence à l'auteur de *Pot-de-Vin* et des *Chants civils*, est-ce le vrai moyen de reconquérir son attention que de persister dans la même voie fatale, que de lui jeter dédaigneusement quelques sonnets grossis en volume à l'aide d'extraits informes de la *Biographie Universelle* et du *Magasin Pittoresque?* On nous permettra de le dire, c'est au contraire appeler l'industrie au secours des défaillances de l'art. Nous n'hésitons pas à le déclarer, si le chantre des *Iambes* et du *Pianto* résiste plus long-temps aux avertissemens désintéressés de ceux-là même qui goûtaient naguère son talent, il n'aura été qu'un poète de hasard : l'avenir alors ne tiendra pour lui en réserve que l'isolement et l'impuissance.

Assurément, s'il y a un vœu sincère, c'est celui que nous formons de voir les faits démentir nos craintes, de voir les hommes tromper nos prévisions. Par malheur, plus d'un enseignement se peut déjà tirer de l'examen attentif des deux recueils poétiques qui jusqu'ici ont passé sous nos yeux. Voilà des écrivains de valeur sans doute, et de

réputations très diverses; cependant chacun d'eux a eu son moment. Le poème des *Petits Savoyards* mena M. Guiraud à l'Académie, et les *Iambes* rendirent presque populaire le nom de M. Barbier. Avec des efforts, avec la patience, ces talens, si inégaux qu'ils fussent, pouvaient, celui-ci croître, celui-là se maintenir dans une sphère modeste. Aujourd'hui, la prétention les a jetés hors des routes sûres; tous deux se sont égarés sous les ambitieux aiguillons. M. Guiraud a cru découvrir la poésie sociale, M. Barbier la poésie humanitaire; toute vraie poésie alors s'est retirée d'eux. L'invention leur a fait absolument défaut, et il s'est trouvé que l'imitation, dans leurs livres, n'avait même plus la fraîcheur de la jeunesse.

Cette maladie littéraire paraît être épidémique; elle a passé jusqu'en province, et, au fond de la Normandie, M. Alphonse Le Flaguais se montre à nous comme une de ses plus complètes victimes. M. Le Flaguais, par son obstination infatigable, est devenu le type d'une famille littéraire chaque jour moins amusante, et chaque jour cependant plus nombreuse. Mieux que personne il nous semble représenter, dans sa vraie nuance, le poète *incompris*. Au surplus, c'est un peu de sa faute, si l'auteur de *Marcel* (1) a tant à se plaindre des amers désenchantemens. Que voulez-vous? M. le conservateur de la bibliothèque de Caen rêve la monarchie terrestre, rien que cela. Alexandre et Napoléon n'étaient, auprès de lui, que des écoliers. Les poètes donc, au dire du rapsode neustrien, doivent gouverner le monde; les poètes sont plus grands que les rois, ils ont à eux *l'univers*. Sans doute M. Le Flaguais ne se dissimule pas que nous sommes dans des temps mauvais, où les royautés s'en vont, où les rois craignent l'échafaud et le poignard; il croit même, par analogie, que la poésie a maintenant ses bourreaux :

.... Ils l'ont saisie avec leurs mains fangeuses,
Ils l'ont assassinée...

Mais le chantre de *Marcel* accepte ces dures conditions de la royauté poétique; il en a pris son parti, le sceptre vaut bien quelques sacrifices :

.... J'abandonne ma vie
Aux dangers de la poésie.

. . . . . .

Je chanterai *toujours* et ne fléchirai pas.

(1) Un vol. in-18, au comptoir central de la librairie.

Nous croyons sans hésiter à cette dernière menace; l'auteur, par ses nombreux volumes, l'a plus que justifiée d'avance. On a ses aises, au reste, avec M. Le Flaguais, car c'est un combat qu'il faut accepter; les représailles ne seront pas ménagées. L'homme *au front bas*, le *lâche* dont la plume est un *couteau*, c'est-à-dire tout juge indépendant de *Marcel*, se verra frappé sans miséricorde :

> Oh! prenez garde enfin! sans y saisir la foudre
> J'ai plané dans les cieux....

Et ailleurs :

> Arrière donc, profanateurs,
> Vous qui nous proposez la guerre!
> Arrière, ou sous nos coups tombez, vils détracteurs!

Nous citons : on le voit, c'est se résigner de bonne grace. Dans nos jours de démocratie, il faut être poli, même envers les rois.

Marcel est une offrande à la religion de l'idéal; c'est du moins ce qu'on apprend dans l'incroyable préface qu'un ami de l'auteur a placée en tête du volume. M. Le Flaguais ne descend pas à la prose; tout prince a son maître des cérémonies, tout monarque son introducteur des ambassades. L'ami de M. Le Flaguais nous enseigne que la poésie doit désormais gravir la *cime des choses humaines*, et qu'elle est en même temps une *martyre livrée aux bêtes du cirque*. C'est encore une aménité pour la critique. Évidemment M. Le Flaguais a des rancunes : pour nous, nous n'en montrerons pas envers lui, nous serons bref en parlant de son livre. — *Marcel* est le titre collectif et arbitraire d'un nombreux recueil d'hymnes et d'élégies. On a vu le ton des hymnes, et cela suffit; les élégies, sans valoir grand'chose, valent un peu mieux. Il y en a même quelques-unes, plus élégantes et plus tendres, comme *le Vieux nid*, qui pourraient être distinguées, si elles ne se perdaient dans l'uniformité commune, dans l'abondance médiocre de l'ensemble. En général, toutes ces pièces se ressemblent; c'est toujours la même facilité verbeuse; toujours la même poésie s'échappe, fade et incolore, de la veine constamment ouverte. M. Le Flaguais revoit tout ce qu'on a vu, répète tout ce qu'on a dit. L'amour, qui l'inspire le plus souvent, semble chez lui un thème volontaire et non pas un écho de la passion. Les éternels désespoirs du poète laissent le lecteur très rassuré sur son compte. On n'est pas inquiet du sort d'un amant qui peut dire à sa maîtresse :

> Entre nous deux, Anna, je connais la distance,
> Mais quand j'aurai la gloire, elle sera pour toi;

il y a des promesses qui sont des espérances, et les espérances consolent. Autre part, M. Le Flaguais dit :

. . . . . Mais le baiser de ma pensée,
Au moins tu l'as reçu, voluptueux mouchoir.

On conviendra que l'auteur de *Marcel*, dans ses amertumes, a de douces compensations.

A toutes les époques, M. Le Flaguais eût versifié; il y a des vocations malheureuses. Seulement, au XVIIIe siècle, il n'eût rimé que de petits vers à la Dorat, et, sous l'empire, des épopées descriptives comme Parseval. Tout cela alors eût tenu son rang et fait une certaine figure : mais en montant dans les hautes sphères, le lyrisme contemporain a tué les petits poètes. Cet essor forcé, cette nécessité d'enfler la voix, ont fait illusion aux adeptes secondaires de la lyre, qui ont cru dès-lors avoir en eux tous les sentimens qu'ils chantaient après les maîtres. De là toutes ces ambitions olympiennes, toutes ces adorations du moi, qui, comme le reste, ne sont qu'un plagiat, le plagiat le plus triste de tous. Ainsi, toujours et partout nous retrouvons l'imitation sous les dehors de l'originalité.

On doit ranger M. Alex. de Saillet dans l'inépuisable classe des *incompris*, à la suite de M. Le Flaguais. Cependant j'aime encore mieux *Marcel* que *Ciel et Terre* (1). En quelque région qu'on descende, à quelque espèce que l'on s'arrête, il y a toujours les *minimi* après les *minores :* il n'est si petit astre qui n'ait ses satellites. Dès le début, l'auteur de *Ciel et Terre* s'écrie avec un ton de maître :

Quand le poète parle, il doit être écouté.

Or, c'est donner tout d'abord un problème pour un axiome. A vrai dire, nous doutons que le public résolve la question au profit de M. de Saillet, quoique ses amis lui aient persuadé de ne pas priver le monde de ses *petits chefs-d'œuvre*. L'auteur ne s'est pas servi de la prose, parce que, selon lui, les idées y prennent des allures convenues : il a donc cru rencontrer une forme à lui en usant du mètre poétique; mais, hélas! pensées et expressions, rien n'est neuf dans *Ciel et Terre*. Ces sentimens peuvent être honnêtes, malheureusement ils sont partout; mille fois ils ont été mieux exprimés. La poésie maussade de M. de Saillet est de celles qui n'ont aucune physionomie et dont on ne se souvient plus même avant d'avoir fermé le livre, qu'on a hâte d'ailleurs de quitter. Quelques accords gracieux, épars

(1) Un volume in-8°, chez Édouard Tetu, rue Jean-Jacques Rousseau, 3.

çà et là, ne suffisent point, et on se fatigue à les chercher. Le plus souvent, ce sont de pâles contre-épreuves des *Méditations*, effacées encore par un langage terne et quelquefois incorrect. M. de Saillet dit, à un endroit :

La lyre et l'océan sont deux immensités.

Un autre volume de vers, *le Nyctalope* (1), de M. Marie Cournier, répondait d'avance à cette assimilation ambitieuse quand il y était question des poètes

Noyés dans l'océan des vers qu'on ne lit pas.

Ce ton épigrammatique convient au talent fin et moqueur de M. Cournier, qui se range lui-même, et que nous classons à regret dans les *incompris*. Il y a, selon nous, deux parties très distinctes et contradictoires dans *le Nyctalope*, l'une d'observation légère et souriante qui mérite d'être encouragée, l'autre de misanthropie *méconnue* qui avoisine le ridicule. En un mot, on découvre à la fois dans M. Cournier un barde déclamateur qui n'a droit qu'au dédain et un écrivain spirituel qui, une fois dégagé, serait digne d'être produit. Il semble que chaque jeune poète doive forcément payer son tribut à l'implacable idole de l'imitation. Heureux ceux qui, comme M. Cournier, ont un coin qui leur appartienne, un petit champ qui leur soit propre : *Cui pauca relicti jugera ruris erant.* L'auteur du *Nyctalope* n'a pas été heureux dans le choix de son plagiat; les lamentations de Gilbert et de Chatterton ne sont plus acceptables. Le rôle est usé. Venir nous répéter que le poète a forcément son *calvaire*, qu'il est *né pour souffrir*, et que

S'il ne veut pas se vendre, on le laisse mourir;

ou bien encore parler modestement du *souffle de Dieu* et de ce *quelque chose d'en haut* qu'on sent en soi, c'est se faire l'écho de toutes les folles et vaniteuses accusations qui traînent depuis quinze ans dans des recueils aussitôt oubliés que mis au jour. N'est-il pas bien neuf aussi de s'écrier :

. . . . . L'amère ironie,
Aussitôt qu'il paraît, crache sur le génie!

A quelle époque, au contraire, la littérature a-t-elle été plus ouverte, l'accès plus universellement facile, l'accueil plus avenant? C'est à

(1) Un vol. in-18, chez Dumont, Palais-Royal.

peine s'il faut un peu de talent pour être démesurément loué. Les inquiétudes de M. Cournier sont tout-à-fait imaginaires : si un vrai poète se produisait aujourd'hui, l'indifférence du public se transformerait tout à coup en enthousiasme, nous n'en doutons pas; mais c'est précisément parce que la foule aime les bons vers, qu'elle lit si peu ceux qu'on publie. Ces airs de rapsode persécuté vont mal à M. Cournier, et nous l'aimons bien mieux quand, dans une pièce adressée à son volume, il s'écrie avec pressentiment :

Mon fils, ta mort est légitime!

Cet héroïsme d'un poète m'étonne un peu plus que celui de Brutus. Il reste heureusement à M. Cournier une veine qu'il fera bien de poursuivre, c'est la veine comique; chez lui, le trait de la satire s'aiguise encore par un vers leste, facile et agréablement tourné. En s'exerçant au dialogue, au jeu de la répartie, en mêlant avec plus de soin encore les délicatesses du sentiment aux saillies malignes de l'observation, peut-être l'auteur du *Nyctalope* réussirait-il sur la scène? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il semble fait pour échouer dans le lyrisme.

On se lasse vite de ce qui est à la fois triste et risible. Le groupe des *incompris* pourrait nous retenir long-temps encore si nous visions à être complet. Mais ne serait-il pas aussi inutile que fastidieux de chercher, en insistant, d'autres exemples? Ce qu'on a vu nous en dispense : l'uniformité des prétentions ne serait même pas égayée par la variété des ridicules. Toujours la même jérémiade se reproduit débitée sur le même ton : il y a de quoi lasser la plus robuste patience. — Pour faire trève à ces lamentations monotones de la poésie solitaire, écoutons un instant la poésie mondaine. M. de Chambure et M. de La Boulaye sont des poètes de salon.

Le *Transeundo* (1), de M. de Chambure, est un recueil de vers quelque peu languissans, mais simples et isolément agréables. Aux yeux de M. de Chambure, la poésie est l'occupation la plus délicate de l'esprit, comme l'amour est l'occupation la plus délicate du cœur; cependant la publication de *Transeundo* ne lui inspire aucune illusion vaniteuse. L'auteur déclare lui-même qu'aux hommes complètement doués appartient le privilége exclusif de faire accepter leurs vers par la foule; pour lui, l'offrande qu'il présente aujourd'hui à la muse est en même temps, est surtout un dernier hommage à

(1) Un vol. in-18, chez Ledoyen, Palais-Royal.

la fée de la jeunesse. C'est le suprême adieu du voyageur au seuil où il *ne doit plus revenir*. Des vers, ainsi donnés comme un humble et discret tribut, ne veulent pas être jugés avec rigueur. L'homme d'ailleurs s'efface avec modestie dans tout le volume, et c'est à peine si, à un seul endroit, la nature du poète éclate et se trahit par ce vers où il est dit que, s'il a chanté,

C'était pour obéir aux volontés des cieux.

Les sujets les plus simples suffisent d'ordinaire à M. de Chambure : une brise du soir, un lever de soleil, les halliers d'aubépine, les genêts en fleurs, le prolongement lointain des peupliers, les mille bruits de la vie dans les choses, ici le bourdonnement d'une ruche, là le gazouillement des nids au sein des arbres, plus loin un char de moissonneurs qui roule dans le sable ou le mugissement d'un bœuf qui s'achemine pensif, tels sont les thèmes ordinaires de l'auteur de *Transeundo*. C'est un amant de la nature, non pas sombre et atteint au cœur, comme Lucrèce ou Obermann, mais mélancolique, résigné, aimant à lire sur le bord d'un bois une page élégiaque de Schiller ou de Wordsworth. La petite rivière qui, au fond du paysage, déroule son ruban d'azur, est une parfaite image de cette poésie murmurante et fraîche. Le tableau des *Moissonneurs*, de Léopold Robert, revient souvent : il n'y manque que le soleil. A Rome, la muse pudique de M. de Chambure n'aurait chanté que Diane la chaste ou la vestale sans tache. Écarter ainsi toute passion de la poésie, n'est-ce pas se refuser l'émotion des sentimens? n'est-ce pas se borner forcément à un public de jeunes filles? En somme, *Transeundo* est une gracieuse aquarelle, quelque peu pâle de ton, mais qui plaît comme une vue de chalet ou de village : cela repose un moment.

Quoique M. Victor de La Boulaye paie aussi en passant son tribut aux airs divins que se donnent sans exception tous nos poètes, quoiqu'il dise :

Chantons pour accomplir ce que le ciel ordonne,

on sent vite que ce n'est là qu'un travers passager chez l'auteur de l'*Itinéraire poétique* (1). Ce volume, en effet, se rattache évidemment par son origine à une vie distraite et inoccupée; quelquefois même le parfum aristocratique se trahit plus qu'il ne faudrait. Ainsi l'auteur dit quelque part, à propos des éternels hymens de la nature :

(1) Un vol. in-18, chez Charles Gosselin, rue Jacob, 30.

Le *salon* nuptial rit de mille couleurs;

c'est le parc vu du boudoir. M. de La Boulaye est trop, dans ses vers, ce qu'on est dans le monde, froid, poli, aimable, élégant; l'homme ne se trahit nulle part, les choses du cœur demeurent voilées comme un mystère réservé pour la solitude et qu'en public il ne faut toucher que discrètement et à la dérobée. Assurément, quand tant d'écrivains dénoncent sans pudeur à ceux qui lisent les nudités de leur ame, quand une personnalité, quelquefois révoltante, ne craint pas de s'étaler dans la plupart des pages contemporaines, c'est une marque de bon goût d'enfouir en soi-même le trésor des intimes souvenirs, de ne pas crier dans les carrefours ce qui doit être un secret entre la muse et la conscience; cependant, poussée à l'excès, cette réserve a dans l'art, et particulièrement dans la poésie, un grave inconvénient. Quand on se refuse les inépuisables sources de l'émotion individuelle, il faut retomber forcément dans les sujets de convention ou dans le caprice. En quittant l'auteur de l'*Itinéraire poétique*, on se souvient certainement d'une personne distinguée, mais on ne l'a qu'entrevue dans une visite.

La plupart des vers de M. de La Boulaye ont été écrits en de lointains voyages; à lire cependant ces pièces, datées l'une de l'Etna, l'autre de Grenade, celle-ci de Thèbes, celle-là du Niagara, on ne sent point assez qu'on change de climat, on se croit toujours dans les zones tempérées; ici encore le soleil est absent. Ce qui plaira surtout dans l'*Itinéraire poétique*, c'est le goût sincère que l'auteur y laisse partout éclater pour l'art des vers, c'est son amour attentif de la forme; c'est son respect pour le travail patient,

Et le mot tant cherché qui paraît tout venu.

La satire va mal à M. de La Boulaye. Quand, par exemple, à propos des excès du théâtre moderne, il parle des *pourceaux du parterre*, on voit que son habituelle élégance est dépaysée. Ce qui lui réussit bien mieux, c'est l'épître morale, finement didactique et raisonneuse. Il y en a une à M. Émile Deschamps sur le style, qui est le meilleur morceau du recueil. On regrette seulement que le poète, en s'habituant ailleurs à développer ses métaphores, en noyant trop souvent l'idée dans l'image, n'ait pas toujours mis à profit la leçon piquante qu'il donne, avec entente et bon goût, à l'auteur des *Poésies Étrangères*. En résumé, on peut dire que l'*Itinéraire poétique* est un joli volume de vers, mais ce n'est pas autre chose.

Toute cette poésie mondaine a son agrément, et je ne sais quel parfum suave en reste. Est-ce elle pourtant qui nous donnera ce que jusqu'ici nous cherchons, sans l'avoir rencontré, un poète original? Assurément non. Serons-nous plus heureux en interrogeant le groupe dispersé et peu fourni aujourd'hui des indisciplinables et des excentriques? Dans la préface des *Cariatides* (1), M. Théodore de Banville craint précisément d'avoir à un trop haut degré cet esprit créateur qui partout nous semble faire défaut. Pour se rassurer à cet égard, il n'a qu'à relire encore les *Orientales*, et surtout les *Contes d'Espagne :* dès le premier coup d'œil il retrouvera là, à une autre date, cette originalité qui effraie tant sa candeur. L'auteur des *Cariatides* entre dans la poésie botté, éperonné, la cravache en main, se permettant toutes les boutades, traitant le goût comme un laquais et la délicatesse comme une vivandière. Ainsi qu'il le dit, sa muse est une fille qui fume *du tabac de caporal;* sa maîtresse étale des blasons de marquise, et les femmes qu'il chante ont des *cheveux bleus* et des *braises dans les yeux*. Rien ne manque enfin à l'idéal du poète échevelé, tel qu'on l'entendait vers 1832.

Il ne serait pas prudent de chicaner M. de Banville sur les détails, car il y a chez lui le parti pris de toutes les singularités, de tous les excès. Tantôt l'auteur des *Cariatides* traîne un gros sabre de matamore, tantôt il joue de la rapière contre la langue, avec le dégagé d'un gentilhomme; tantôt enfin il taquine à plaisir les règles avec la mutinerie d'un page de cour. Poèmes, odes, fantaisies, M. de Banville manie tout cela, dans d'inépuisables évolutions, avec une verve merveilleuse qui souvent n'est pas sans grace. Seulement sa main, à la fois débile et forte, laisse incessamment retomber l'armure qu'il soulève. C'est un de ces vieillards de vingt ans comme Byron en a tant produit. Il est impossible de gaspiller à tout hasard plus de talent réel : M. de Banville attrape même çà et là quelques-uns de ces vers frappés et lumineux dont les vrais poètes ont le secret; mais c'est pour redescendre au plus vite à toutes les trivialités de la recherche, à ce qu'il y a de plus vulgaire dans le caprice. Un pareil début indique une singulière précocité de facture. Qui cependant oserait en tirer une induction décisive? Il peut sortir également de là un poète distingué ou un écrivain détestable. Comme il y a toujours de la ressource avec les gens d'esprit, on doit espérer que M. de Banville, après cette phase d'engoûment et la première écume une

(1) Un vol. in-18, chez Pilout, rue de la Monnaie, 24.

fois jetée, s'apercevra qu'il y a autre chose à faire que de tordre sa pensée en chinoiseries de toutes sortes et d'agiter sans fin la muse, pour parler la langue des *Cariatides*,

Comme un polichinelle au bout d'un fil d'archal.

C'est la fantaisie aussi, mais cette fois mieux contenue et réglée, qui fait le charme d'un petit recueil intitulé tout simplement *Vers* (1), par M. Ernest Prarond. Le scepticisme de l'auteur dépiste les classifications. C'est tout simplement un homme d'esprit et le seul de tous nos poètes qui ne croie point au génie méconnu et aux rapports quotidiens des rimeurs avec Dieu. C'est bien quelque chose. Peut-être M. Prarond pousse-t-il le doute sur lui-même un peu trop loin : en général, le ton grave, le lyrisme sérieux, lui vont mal; la pensée alors n'arrive pas aussi nette, et plus d'un ton criard s'échappe çà et là qui détonne; mais, dans le genre leste et dégagé, quand sa muse est en jupon court et en bavolet, l'auteur a ses aises et prend sa revanche. Plus d'un sonnet galamment troussé, plus d'un rondeau coquet et sémillant se rencontre dans ces pages sans ambition. D'ordinaire le trait final est de bonne venue et sent son Villon; enfin, c'est un composite agréablement assaisonné de rêverie et d'ironie dont voici au hasard une note :

Des choses qu'on n'a plus je regrette surtout
L'amour un peu musqué, la langue de nos pères,
Leurs modes, leur esprit, leurs nymphes, leurs bergères,
Et jusqu'aux mots vieillis qu'a laissé choir le goût :
Elvire avait alors des *appas* et des *charmes*,
Des mouches, des paniers, vieux atours superflus,
Du rouge, une pudeur accessible aux *alarmes*,
Des choses qu'on n'a plus.

M. Prarond ne paraît pas prétendre à être autre chose qu'un poète sans conséquence, et cependant il a, plus que d'autres qui y visent, un cachet personnel.

Poète sans conséquence! C'est bien malgré lui que M. Belmontet, dont le genre spécial est d'adapter le style de Lucain ou plutôt de Brébeuf à tous les bulletins officiels, se résignerait à un rôle si chétif. L'auteur des *Deux Règnes* (2), au contraire, prétend marcher en avant de la civilisation et se faire le missionnaire des beautés idéales : je n'invente pas. Il est temps, selon lui, que la poésie se constitue

(1) Un vol. in-18, chez Herman, rue de Tournon, 7.
(2) Un vol. in-8°, chez Tresse, Palais-Royal.

politiquement, car elle a son *apostolat*. M. Belmontet a sans doute oublié que ce mot-là est dangereux et que l'apostolat mène d'ordinaire au martyre.

Il y a place pour tout le monde au soleil. L'illusion est étrange de la part de M. Belmontet, quand il croit au dépérissement de toute poésie qui ne ressemble pas à la sienne. C'est la mort se prenant pour la vie. S'il y a, en effet, un genre qui semble avoir disparu pour jamais, n'est-ce pas le dithyrambe de circonstance, le panégyrique contemporain? Cela est bon pour le *Moniteur*. Telle que l'entend M. Belmontet, la poésie ressemblerait à ces villes alignées, comme Turin ou Nancy, où, de tous les points, se découvrent la même place centrale, le même horizon immuable. Chez l'auteur des *Deux Règnes*, on n'aperçoit toujours que les Tuileries et la place Vendôme. Même dans un grand poète, cela serait monotone, et M. Belmontet ne se tire de la monotonie que par des trivialités emphatiques et un grandiose burlesque. Qu'il célèbre, en effet, la *révolution tricolore* ou le *grand aide-de-camp de Dieu*, c'est-à-dire Napoléon, l'auteur ne sait que recourir à la vieille artillerie de la versification, à ce cortége d'apostrophes, d'exclamations, d'interpellations, que traînait après lui l'ancien lyrisme. La muse de M. Belmontet ne cesse un seul instant de faire la grosse voix. Toujours et partout, ce sont des métaphores gigantesques, une rhétorique enflée, tout le clinquant et le faux sublime d'une poésie qui se bat les flancs. Pour atteindre à l'énergie, M. Belmontet s'imagine qu'il n'y a qu'à appuyer le pinceau. De là un alliage assez triste des lieux communs classiques et du plus mauvais néologisme d'aujourd'hui. C'est quelque chose comme du Le Brun ampoulé et une *Némésis* moins vigoureuse, le tout brodé sur un fond d'Esménard. Pour l'auteur des *Deux Règnes*, l'Angleterre, c'est toujours la perfide Albion, *le nid des tyrans;* le maître des vents, c'est encore Éole. Il semble vraiment qu'on entende mugir ces vents furieux au fond de chacune des strophes de M. Belmontet.

C'est l'empereur, avec le prestige de sa gloire, qui ne cesse de présider à l'inspiration des *Deux Règnes*. Bonaparte est pour M. Belmontet ce que Voltaire est à certain académicien, ce que Racine est à certain critique : dès qu'on nomme un de ces grands hommes, ces messieurs se retournent et prennent cela pour une personnalité. Il y a des sympathies compromettantes. A force de vouloir grandir Napoléon, l'auteur ne réussit à faire du Titan qu'une marionnette démesurée. On dirait ce héros auquel Rabelais, dans ses fantaisies

de conteur, donne tour à tour une stature de géant ou une taille ordinaire.

M. Belmontet a un style étrange. Quand l'empereur distribue des croix, il nomme cela des *poitrines récompensées;* Henri V exclu du trône s'appelle *un roi commencé.* Ailleurs, il y a des *murailles qui tremblent de deuil.* La logique, au surplus, n'est pas la qualité distinctive de M. Belmontet; ainsi le poète s'écrie tout-à-coup :

L'homme est un vaste tout allant où Dieu nous mène;

et deux vers plus loin :

L'humanité, c'est Dieu...

d'où il faut sans doute conclure que l'humanité marche toute seule. En accumulant à satiété les mots de grand homme, de grand peuple, de grand trône, M. Belmontet, séduit par l'épithète, croit rencontrer aussi une grande poésie digne de son grand sujet. Ce goût de l'énorme, cette prédilection pour les sonores redondances, sont continus chez l'auteur des *Deux Règnes;* il lui est impossible de rien dire simplement. Ici, il s'agit des élans de l'honneur :

... Puissances génitales
Qui font les grandes nations;

là, c'est le sceptre qui, dans nos temps de démocratie,

N'est que la croix d'un grand calvaire
Sur le volcan des passions.

Quand tout un livre est écrit d'un semblable style, la vraie critique, c'est la citation.

On trouve imprimés à la suite des *Deux Règnes* les *réclames* des journaux complaisans et les billets de félicitation reçus par le poète. Il y a des lettres de ministres, il y en a de généraux, il y en a de secrétaires des commandemens; M. Belmontet a un faible pour tout ce qui est officiel. Comment résister? On lui écrit de Montauban que ses vers sont « taillés dans l'airain; » M. Soumet lui affirme que sa poésie a « la majesté du cercueil, » et Lamartine que c'est « bien mieux que bien. » A ces assurances se vient joindre la grave autorité du journal *le Notariat*, qui donne aux odes du poète un brevet « d'énergie. » Devant des juges si diversement compétens, il n'y a rien à répondre; M. Belmontet appelle tout cela des *témoignages de gratitude.* Pour compenser, du reste, nos objections de tout à l'heure,

il suffira de citer l'autographe suivant du plus débonnaire complimenteur de notre temps. Le billet de M. Émile Deschamps ne sera pas sans prix dans l'histoire littéraire des *minores* et des *minimissimi* : « Bravo! mon cher Belmontet; c'est encore plus beau d'exécution que de composition, si cela est possible. Je raffole de votre ode, qui est aussi haute que la gloire qu'elle célèbre. Jamais, cher poète, vous n'ayez fait vous-même rien de si complètement beau. Quelle forme sculptée! quelles rimes! quelle large harmonie! comme l'art chez vous est au niveau de la pensée! Merci et bravo encore. » Les auteurs dramatiques se plaignent de manquer de sujets de comédies; il y en a un pourtant qui serait piquant. On pourrait prendre pour titre : *Les Poètes entre eux.*

L'examen particulier auquel nous nous sommes livré jusqu'ici semble avoir précisé dans les détails, justifié dans l'ensemble, nos assertions du commencement. Presque partout, sous l'affectation d'une manière distincte ou nouvelle, n'avons-nous pas eu à constater en effet une tendance permanente à l'imitation? Le plus souvent, la couleur individuelle est tellement insaisissable, qu'on ne s'aperçoit pas quand on change de volume; c'est toujours le même auteur qu'on lit, ici plus correct, là plus négligé. Partout se découvrent des horizons pareils à travers le même voile brumeux de poésie. Chez les femmes qui font des vers, cette identité continue de sentimens, cette ressemblance de mélodie facile, sont plus manifestes encore. Ainsi, nous avons sous les yeux trois recueils écrits, l'un à Paris par Mlle Mélanie de Grandmaison, l'autre à Dijon par Mlle Antoinette Quarré, un troisième à Riom par Mme Félicie Bayle-Mouillard. Voilà des volumes d'origines bien diverses : il semble qu'une jeune personne du monde parisien, une lingère bourguignonne et la femme d'un magistrat de province, précédemment couronnée par l'Institut pour un livre de philosophie morale, ne devraient ni puiser aux mêmes sources d'inspiration, ni user d'une langue absolument analogue. C'est pourtant ce qui est arrivé. Mon Dieu! je n'en disconviens pas, il y a quelque talent dans les *Roses et Soucis* (1) de Mlle de Grandmaison, il y en a plus encore dans le volume de Mme Mouillard et dans les poésies de Mlle Quarré; c'est tant pis. Cette égale répartition du don poétique sur tous les points montre à n'en pas douter comment la facture, comment l'image, comment une certaine forme mélodieuse sont de plus en plus sous la main de tous. En lisant at-

(1) Un vol. in-8°, chez Amyot, rue de la Paix, 6.

tentivement ces volumes de vers, on remarque certainement plus d'une élégie tendre, plus d'une ode élégante, plus d'une méditation gracieuse; mais, dès le lendemain, aucune n'a laissé de trace vive dans la mémoire : on garde seulement l'impression d'une certaine harmonie assoupissante. C'est qu'aucun de ces morceaux ne porte avec lui son empreinte, et que, distrait du recueil où il est inséré et transposé dans le recueil voisin, il ne ferait pas disparate, et semblerait même à sa place. La plupart du temps, il ne s'agit que de souvenirs de Lamartine repris, développés, commentés. Je me rappelle une pièce de Mme Bayle-Mouillard appelée *Poésie et Sommeil :* ce titre-là pourrait servir également d'épigraphe aux recueils de ces trois dames.

Quand des œuvres sont à ce degré incolores, à ce degré dénuées de sceau personnel, il n'y a de remarques possibles que les remarques générales. C'est toujours la même eau tiède et fade qui s'échappe en jets pareils. Ésope au moins, dans son repas des langues, déguisait l'uniformité des mets sous la variété piquante de l'assaisonnement : ici le goût n'est même pas éveillé par la différence des apprêts. Jamais cependant il n'y a eu plus de femmes poètes, *poetriæ minores;* en laissant à part les muses plus ou moins bruyantes du monde parisien, on en pourrait encore compter plus d'une par département qui imprime ses vers pour l'académie du lieu et fait état de publicité provinciale. Ce n'est pas tout : le même fait se répète absolument de même en Angleterre, et l'exemple, passant par l'Allemagne, commence à se propager au-delà des Alpes. Sur tous les points de l'Europe, les échos féminins se répondent; partout on fait du piano un trépied et on redit, pour la millième fois, dans une langue flasque et sans relief, des sentimens usés que n'avivent même pas la fraîcheur du coloris et le brillant des nuances. Et notez, malgré cette monotonie insipide, qu'aucun but cependant n'a paru trop élevé aux femmes pour leur essor, qu'aucune ambition, si étrange et si démesurée qu'elle fût, ne leur a manqué. L'arène tumultueuse du théâtre ne les a pas trouvées plus craintives que les prédications du socialisme, et on les a vues tour à tour se faire sans scrupule réformatrices, philosophes, théologiennes, dramaturges, critiques, poètes surtout, poètes malgré tout, poètes toujours. Les moindres recoins de l'art ont été envahis sans façon par elles; aussi serait-on aujourd'hui mal venu à rappeler cette délicatesse modeste et discrète qui n'était pourtant qu'une grace de plus, et qu'autrefois on avait la bonhomie de prendre pour un devoir. Nous ne nous y risquerons

pas : plus d'une muse a l'humeur guerrière, et on doit, par politesse au moins, convenir que les Clorindes sont dangereuses. Je ne saurais d'ailleurs me complaire à égorger long-temps des colombes; le livre de Mme Bayle-Mouillard m'a enseigné combien la critique est cruelle

> Au poète qui sent le dieu se révéler
> Et se voit abreuvé de fiel....

Je n'insisterai pas. Si le cœur seul est poète, ainsi que le veut André Chénier, il appartient assurément à la femme de chanter; il lui appartient, comme dit en un joli vers Mlle de Grandmaison, de

> Nonchalamment rêver à ce qu'elle a dans l'ame.

Mais au lieu de se tenir à l'élégie tendre et mélancolique, à ce que la passion éveille en elles d'infinies tendresses, à ce que le sentiment exhale dans leur cœur de suaves parfums, pourquoi les modernes muses veulent-elles soulever les durs fardeaux réservés aux mains viriles? Le dithyrambe politique et l'ode humanitaire, comme on en trouve trop dans les recueils de Mme Mouillard et de Mlle Quarré, vont mal à ces voix frêles et déliées. Ce n'est pas de cette façon que l'attention fatiguée du public se laissera reprendre aux accens de celles qui l'invoquent si obstinément. Désespérant au surplus de se faire lire, certaines femmes de lettres ont pris récemment le parti de se faire écouter, ou plutôt de s'écouter les unes les autres. Les samedis de Mlle de Scudery, les fabuleuses séances du salon d'Arténice, revivent dans leur splendeur, et c'est sérieusement, assure-t-on, que M. de Castellane songe à créer une académie pour les femmes. Heureusement, quand ces dames seront lasses de leurs lectures réciproques, elles en reviendront comme naguère à se faire imprimer. Le mot piquant de M. de Latouche retrouvera alors son application :

> Publiez-les, vos vers, et qu'on n'en parle plus.

Tant que cette poésie énervante, si souvent rencontrée par nous, ne fait que détourner un moment les jeunes esprits des carrières sérieuses, tant qu'elle ne se glisse qu'au foyer domestique ou dans les boudoirs, il n'y a encore que demi-mal; c'est l'affaire des parens ou des maris d'acquitter les mémoires de l'imprimeur : il suffit de ranger cela au chapitre des vanités dispendieuses. Toutefois quand ce mal, en quelque sorte endémique, descend dans les régions même de l'atelier, quand il donne à ceux qui travaillent le dégoût de ce qui les fait vivre et l'ambition de ce qui doit les conduire à la misère,

alors l'arme tombe des mains, et le ridicule de tout à l'heure n'inspire plus que la tristesse. Ce n'est pas que nous voulions interdire la poésie aux ouvriers; Burns et Jasmin sont des argumens sans réplique. Mais, chez les ouvriers, la poésie que n'accompagne pas le talent est bien autrement dangereuse que dans les salons. Là, elle n'engage que l'amour-propre; ici, elle compromet la vie. Qui nierait pourtant qu'un bon ouvrier vaut mieux qu'un méchant poète? Par malheur toutes les vanités se ressemblent, et la vanité populaire est aussi rétive que la vanité aristocratique. On en a vu dans ces derniers temps de trop convaincans exemples.

Ces réflexions nous sont suggérées par un poème intitulé : *Remi, ou Croyance et Martyre* (1), que vient de publier l'auteur de quelques strophes assez remarquables insérées précédemment dans les *Poésies sociales des Ouvriers*. Comment ne pas dire tout d'abord à M. Francis Tourte qu'il est dans la plus fausse voie, et que, malgré quelque mérite et une certaine chaleur de diction, son poème est un très médiocre poème? comment lui dissimuler que cette muse endimanchée qui, pour parler avec l'auteur, a appris à lire aux enseignes, ne dit rien de neuf et ne sait qu'introduire en des rimes incorrectes le patois du fouriérisme? Le livre serait fort innocent sans toutes ces prétentions. Ce n'est pas que M. Tourte renonce au travail; mais on voit trop les efforts que cette résolution lui coûte, quand il s'écrie dans sa préface : « J'ai vaincu l'inspiration..... J'ai fait du géant un pygmée. » Voilà à nu les résultats de cette poésie envahissante et souffreteuse que nous déplorions à l'instant. Ailleurs, ces postures d'athlète n'amèneraient que le sourire.

Il va sans dire que le Remi de M. Tourte est une *âme incomprise*, un *Monthyon inconnu*, un *autre Christ*, lequel sert à démontrer que la charité est l'*auge du prolétaire*, que les manufacturiers sont des négriers et des inquisiteurs, et autres assertions des temps d'émeute. Or on ne sait vraiment comment l'honnête Remi, docteur en médecine et héros de cette histoire, se trouve amener par ses aventures biographiques tant d'amplifications industrielles et humanitaires. Remi est un étudiant austère et morose qui finit par devenir un praticien sans clientelle. Il allait entrer dans les armées impériales, quand une pièce de vers contre l'esprit de conquête le força de se réfugier au plus vite sur les côtes de Normandie. Pourquoi aussi s'avisait-il de faire des vers? M. Tourte conviendra que la poésie a

(1) Un vol. in-8°, chez Comon, quai Malaquais, 15.

ses dangers. A peine enseveli dans sa retraite, Remi fut appelé auprès d'une jeune et belle mourante qu'il sauva, et dont il finit par s'éprendre. C'était une riche héritière anglaise : la mère consentit au mariage, et bientôt on partit pour Londres avec l'espérance de faire entendre raison au père de la fiancée,

Au superbe Néron de la communauté.

La requête de Remi, quoique rédigée *sur vélin*, fut mal accueillie. On juge du désespoir de notre docteur. Ce n'était pas assez : brutalement provoqué par le frère de la jeune fille, Remi, dans ce duel inattendu, devint meurtrier malgré lui. Revenu en France, où la faillite d'un notaire ami ne tarda pas à le ruiner, le héros du poème alla s'établir à Bièvre et y pratiquer obscurément son art avec toute sorte de vertus. Les dévouemens ne lui coûtaient pas, et il se dépouillait pour les malheureux. C'est ainsi que sa vie se passait en bonnes œuvres, quand un jour une insurrection d'ouvriers eut lieu à Bièvre contre un riche industriel. Aussitôt, en bienfaiteur aimé du canton, l'honnête médecin s'efforce de calmer l'orage. Mais, tandis qu'il pérore, la justice arrive : on le prend pour le chef de la révolte, on l'arrête, et bientôt la prison le tue sans qu'il daigne se justifier.

Voilà toute l'histoire. M. Tourte serait probablement fort embarrassé de dire à quel titre il déduit d'une pareille fable de creuses théories d'association et de fraternité. Il est fâcheux que le style ne vienne pas relever la pauvreté de cette invention. Ce sont incessamment des *portes éventrées*, des *calus de l'athéisme*, des *brises soyeuses*, des *baisers corrosifs*, en un mot, la langue forcée et sans naturel des écrivains qui croient grossir l'idée en grossissant le mot. Les épithètes de *crispé* et de *tordu*, qui reviennent à chaque instant, correspondent trop bien à la manière de l'auteur et la caractérisent plus qu'il ne faudrait. Quelques détails heureux, certains souffles de poésie çà et là ne nous semblent point racheter suffisamment ce qu'il y a de malsain dans ce poème avorté. En somme, la muse populaire du travail a inspiré M. Tourte moins heureusement encore que n'avait fait, pour ses devanciers de tout à l'heure, la muse mondaine des loisirs. L'inspiration véritable, on le voit, est partout absente, aussi bien dans l'atelier que dans le salon.

Si je ne m'abuse, les pages qu'on vient de lire ont rendu évidente, par les faits, la conclusion anticipée que nous énoncions dès l'abord. Il y a plus de dix ans déjà que ce mouvement poétique, mal connu des intéressés eux-mêmes qui s'ignorent les uns les

autres, se reproduit avec une infatigable et monotone régularité : rien cependant ne décourage les poètes, et leur obstination n'a d'égal que l'indifférence de la foule. Si, en face d'un pareil spectacle, la critique a toujours les mêmes déductions à tirer, les mêmes conseils à émettre, a-t-on le droit de s'en prendre à elle? Ce n'est point elle, c'est l'art qui est tenu à la variété. Devant les mobiles fantaisies de l'imagination, devant les créations du sentiment, la critique représente un élément fixe, immobile; elle applique toujours de la même manière des lois qui toujours sont les mêmes; en un mot, elle parle au nom du bon sens. Je sais bien qu'à en juger par les œuvres de beaucoup de poètes, le bon sens est chose variable et accessible aux transformations; mais le monde n'est pas tout-à-fait de cette opinion.

Nous n'hésitons pas à le répéter, le fatal esprit de vertige qui a frappé plusieurs chefs est descendu en même temps jusque dans les régions inférieures de la poésie. Partout aux sages lenteurs d'un travail sobre s'est substituée la stérile abondance d'une improvisation hâtive. En s'habituant à donner la poésie comme une révélation d'en haut, on s'est répété que les révélations étaient spontanées, subites, et chacun sait si la remarque a été mise à profit. Dieu pourtant ne s'est reposé que le septième jour : dans leurs assimilations ambitieuses, les poètes s'en devraient souvenir. Aujourd'hui, la dissolution absolue des groupes littéraires isole chacun dans son talent ou dans son orgueil : nulle part on n'est maintenu ou corrigé par les avertissemens d'alentour. De là ces étranges éruptions de vanités solitaires, de là cette persistante accumulation d'œuvres où l'absence d'originalité ne se trahit que mieux par la prétention. Ce n'est pas que nous voulions faire de l'art une aristocratie exclusive et réserver ses faveurs à quelques privilégiés; il faudrait être bien ignorant ou bien aveugle pour ne pas reconnaître, au contraire, qu'il y a quelque chose de contagieux dans le génie, qu'on est nombreux dans les grandes époques, et que les talens enfin, au lieu de se faire ombrage, s'illuminent les uns les autres. Or s'il est incontestable, comme il nous paraît, que le lyrisme de notre âge tiendra une place notable dans l'histoire littéraire, il semblerait qu'à côté de ses représentans les plus glorieux, la poésie contemporaine devrait pouvoir compter aussi bien des adeptes moins illustres, bien des disciples fervens et heureux. Pour cela, il eût fallu chez ceux qui ne marchaient pas les premiers une certaine discipline, un certain sentiment des forces qui leur étaient départies; il eût fallu, de la part des jeunes généra-

tions appelées à continuer ce mouvement, une intervention propre, un peu d'inspiration nouvelle. Malheureusement aucune de ces espérances ne s'est jusqu'ici réalisée. Tandis que les maîtres s'égaraient trop souvent dans des voies fâcheuses, les natures secondaires, abandonnées à elles-mêmes, se firent illusion sur leur rôle, et, prétendant à l'esprit inventif, n'arrivèrent qu'à défigurer leurs plagiats en les exagérant; d'un autre côté, les écrivains qui offraient à la poésie le tribut de la jeunesse, se voyant saufs, dès le début, de toute solidarité littéraire, s'imaginèrent bientôt apporter des créations quand ils ne donnaient que des copies. Chez ceux qui n'avaient pas le sceptre l'indiscipline, chez ceux qui débutaient le manque d'originalité, chez tous les suggestions de l'amour-propre amenèrent la situation mauvaise où nous sommes, situation inquiétante et d'où l'on ne saurait se tirer qu'en recommandant de plus en plus le travail à qui a le talent, le silence à qui n'est pas doué. Le conseil rajeunit avec les siècles :

Mediocribus esse poetis
Non homines, non Di, non concessere columnæ.

Il faut bien que les débutans en soient convaincus, quand une école est régnante et qu'elle a eu des interprètes écoutés, on ne peut aspirer à la remplacer ou à la poursuivre dignement qu'à la condition de s'appartenir, qu'en ayant la main assez robuste pour porter à son tour le drapeau. Or, rien de pareil ne se révèle dans ces innombrables holocaustes que la vanité vient sans cesse offrir aux pieds de la déesse implacable. Partout, quoiqu'il se déguise, l'esprit d'imitation est manifeste. Une remarque me frappe : presque tous les poètes célèbres de notre époque ont rencontré dès le premier jour leur veine, l'élan propre de leur talent; presque tous ont conquis du premier coup la place qui leur était due. Aujourd'hui, au contraire, il n'y a que des essais ternes, sans avenir, sans vie; aucun astre ne se lève, et l'œil se perd à l'horizon dans cette pâle voie lactée où chaque étoile scintille de près, et s'efface à distance en un entassement de lumière opaque et indistincte. Lorsqu'on est arrivé à une pareille dispersion de la faculté poétique, qu'a de mieux à faire le public que de réserver son attention exclusive aux génies vraiment créateurs? Sans doute il est bon que le monde ne cesse pas d'apporter discrètement son offrande à la muse, il est bon que l'amour désintéressé de l'art produise çà et là des essais délicats et sans prétention : rien n'est plus légitime, et nous en avons vu plus d'un

exemple qui méritait le regard; mais quand, au lieu de servir à condenser la pensée sous une forme plus vive, le rhythme ne sait que l'énerver et la distendre; quand, au lieu d'être une distraction aimable, la poésie devient, chez ceux qui ne sont pas ses vrais élus, une carrière maladive et dangereuse; en un mot, quand elle n'amène que des exigences sans cause et des aspirations sans résultat, on ne fait, en se montrant sévère, qu'accomplir un strict devoir. En ces temps de trouble moral et d'anarchie littéraire, il est bon qu'un lieu se trouve encore où l'on n'hésite pas à protester contre les superbes exigences, contre les orgueilleuses aberrations. Après avoir rendu hommage, par une suite d'études sympathiques et indépendantes, aux plus glorieux représentans de l'art contemporain, pourquoi n'essaierait-on pas aussi de restituer leur vraie place à tant de souverainetés douteuses? pourquoi craindrait-on de toucher à tant de sceptres fragiles? La petite histoire a ses enseignemens comme la grande; il y a là toute une galerie piquante et instructive qu'il ne faut pas dédaigner. Après tout, cette classification de *minores* est plus bienveillante qu'elle ne semble : à combien de *minimi*, en effet, à combien de *pejores*, qui autrement n'eussent obtenu que le silence, ne donnera-t-elle pas asile? Et puis, y aurait-il beaucoup d'habileté à se piquer, en cet âge de rénovation poétique, d'être mis au second rang? Il est toujours imprudent de se ranger entre les *majores;* les royautés qui se proclament elles-mêmes sont rarement acceptées par la foule. Qu'importent d'ailleurs les irritables susceptibilités de l'amour-propre? Puisque les poètes inférieurs prétendent avoir une mission, il faut bien que le bon sens à son tour ait la sienne.

CHARLES LABITTE.

DU

TARIF DES DOUANES

AUX

ÉTATS-UNIS.

I.

Les États-Unis d'Amérique occupent aujourd'hui une place si importante dans le corps des nations civilisées, que les délibérations de leur gouvernement ont presque toujours du retentissement en Europe. A plus forte raison doit-on s'en occuper quand les mesures que le congrès adopte sont de nature à exercer une grande influence sur le commerce et l'industrie des autres nations. Aussi la nouvelle de l'adoption du tarif des douanes de septembre 1842 produisit-elle une grande sensation en Angleterre et en France. Cet acte important, réuni à la vérité à d'autres mesures financières que n'approuvait pas le président John Tyler, avait été deux fois repoussé par lui et ne devint loi de l'Union qu'en sacrifiant tout ce qui n'en faisait pas absolument partie. Les réclamations des négocians européens,

leurs vives instances pour intéresser la diplomatie à obtenir des modifications, firent, pendant quelque temps, espérer que les États-Unis reviendraient sur cette grande mesure; mais une nouvelle session du congrès vient de se terminer, et le *tarif* n'a pas été remis en question. Il est devenu ce qu'on appelle un fait accompli, et on peut, à cette heure, rechercher les causes qui ont déterminé cette résolution. Pour mieux l'apprécier, nous nous placerons, autant que possible, au point de vue américain. Ce n'est pas que nous fassions abnégation de ceux des intérêts de la France qui peuvent être compromis; tous nos vœux tendent à ce que des concessions réciproques et équitables garantissent l'activité de relations commerciales dont nous croyons même que l'Amérique n'a pas toujours suffisamment apprécié la valeur. Dans cette rapide esquisse, nous avons principalement désiré suivre historiquement la marche des faits, des opinions, des sentimens, qui ont amené le peuple américain sur le terrain du système protecteur. Ce n'est pas la France qu'il avait en vue en formulant les articles de son nouveau tarif; les enseignemens du passé faisaient désirer à l'Amérique de compléter son émancipation, en créant chez elle les forces productives qui doivent lui être utiles dans la guerre comme dans la paix. Nous ne dissimulerons pas que nous faisons ce vœu avec elle, et que, sous ce rapport, nous pensons que la science économique n'a pas de vérités tellement absolues qu'elles ne puissent se modifier devant de puissantes considérations politiques.

Les impôts perçus au profit des gouvernemens sur l'introduction, la circulation, la vente, la consommation et la sortie des denrées et des marchandises, ont été généralement établis comme sources de revenu : c'est sous ce seul point de vue qu'ils sont encore considérés par les peuples qui sont restés à un état imparfait de civilisation, et chez qui l'étude des lois économiques n'a fait aucun progrès; mais les nations éclairées ont reconnu l'influence considérable que les droits de douanes exercent sur le travail intérieur, la production et le développement de la richesse publique. Elles se sont servies de la puissance du tarif comme d'un moyen d'excitation pour les nationaux, et aussi comme d'un moyen d'affaiblissement à l'égard de leurs rivaux; et avant de fixer le taux des droits à imposer, chacun des états s'est réservé d'examiner sous l'empire de quelles circonstances s'opère chez lui la production générale, et les différences qui peuvent exister entre sa situation et celle des autres états avec lesquels il est en rapport de commerce.

D'assez grandes difficultés se révèlent au législateur quand les lois de la production ne sont pas homogènes dans le sein du pays qu'il est appelé à gouverner. Si le peuple, répandu sur un vaste territoire se trouve, par les mœurs, la situation sociale, les climats, les sols divers et le génie plus ou moins porté aux arts industriels, fractionné en grandes divisions ayant des intérêts opposés, le problème de conciliation n'aura jamais de solution définitive, et se reproduira sans cesse. Les fractions qui se croiront lésées resteront dans un état de sourde agitation vis-à-vis de cette loi de la majorité numérique, souvent imperceptible, qui clot les délibérations de tous les gouvernemens représentatifs. Telle est au vrai la situation particulière des États-Unis.

Le contrat politique qui a fait un tout des divers états de l'Union a respecté chez chacun d'eux une indépendance trop grande pour qu'elle ne soit pas nuisible aux développemens d'une fusion complète. Le lien fédéral ne possède pas une force coërcitive assez puissante pour que toutes les résolutions ne se trouvent pas affaiblies par la crainte de conduire la discussion jusque sur les limites de la menace de séparation. Si l'on se reporte aux origines diverses de ce peuple nouveau, aux causes qui ont favorisé son rapide accroissement, aux influences qu'exercent des situations sociales modifiées de diverses manières, on se rend compte sans peine des intérêts croisés qui entretiennent les divisions.

Considérée géographiquement, cette grande région des États-Unis offre le développement d'un littoral maritime immense sur l'Océan Atlantique à l'est, et le golfe du Mexique au sud. Au nord, les possessions anglaises, dans la ligne du Saint-Laurent et des lacs, bornent ce territoire, qui, prolongé à l'ouest, atteindrait l'Océan Pacifique. Au sud-ouest, le Mexique et le Texas achèvent de le limiter. Une partie de cette vaste étendue n'est encore possédée que nominalement par l'Union américaine; elle doit servir, à mesure que se développera la population, de théâtre à l'esprit d'entreprise des générations qui se succéderont : c'est le pays reculé de l'ouest, au-delà des Montagnes Rocheuses. Il a fourni un asile, en attendant que la civilisation l'envahisse, aux débris des tribus sauvages que, depuis la fondation des colonies, l'Européen a constamment refoulées devant lui.

La partie virile de l'Union se compose aujourd'hui de vingt-six états membres de la confédération et votant au congrès, de trois *territoires* que leur population encore trop faible n'a pu élever au

même rang, et du *district* fédéral de Colombia, dont la capitale est Washington, siége du gouvernement central.

Sous le point de vue des intérêts privés, dont l'influence sur les votes politiques est si grande, on peut partager les États-Unis en quatre grandes divisions, dont nous examinerons la tendance et les vues. Ce sont :

1° La région du nord-est, comprenant dix états, dont la population, suivant le cens de 1840, est de 6 millions 853,797 habitans libres et de 3,370 esclaves;

2° La région du sud-est, comprenant cinq états et le *district*, peuplée de 2 millions 394,975 libres et de 1 million 396,975 esclaves;

3° La région du nord-ouest, comprenant quatre états et deux territoires, peuplée de 2 millions 967,476 libres et de 364 esclaves;

4° La région du sud-ouest, comprenant sept états et un territoire, peuplée de 2 millions 377,205 libres et de 1 million 86,404 esclaves.

Si l'on ajoute à cette population 6,100 marins qui n'y sont pas compris, on trouve le chiffre de 14 millions 581,653 libres et de 2 millions 487,113 esclaves; en total, 17 millions 62,566 habitans.

En 1810 (trente ans auparavant), le cens de la population fut trouvé de 6 millions 48,450 libres et de 1 million 191,364 esclaves; en total, 7 millions, 239,814.

Si l'on groupe en nombres ronds les deux régions du nord, par opposition avec celles du sud, on trouve que la population actuelle libre est :

Pour le nord.	9,800,000	14,600,000
Pour le sud.	4,800,000	
La population esclave entièrement au sud. . . .		2,500,000
	TOTAL. . .	17,100,000

Dans cette augmentation de 150 pour 100 en trente ans, augmentation qui a été proportionnellement plus rapide dans les dix dernières années, les divers états ont éprouvé une progression inégale. Elle a été faible dans les états du sud-est, qui n'ont recueilli presque aucune partie de l'immigration européenne, plus considérable dans ceux des états du nord-est qui sont le siége de l'industrie et du commerce, très grande aussi dans les états nouveaux du nord-ouest et du sud-ouest, sur lesquels les populations étrangères se sont deversées, et qui ont également attiré les hommes à entreprises des états du littoral. Pour rendre nos observations plus intelligibles, nous croyons devoir consacrer quelques lignes à l'énumération des divers

états que nous regardons comme faisant partie des grandes divisions que nous avons indiquées.

La région nord-est est formée de six états qui ont porté le nom de *Nouvelle-Angleterre : Maine*, *New-Hampshire*, *Vermont*, *Massachussets*, *Rhode-Island*, *Connecticut*, et qui ont ensemble 2,233,000 habitans. Ces états doivent leur existence première aux colons puritains que la persécution religieuse avait chassés de la mère-patrie. L'esprit d'entreprise, l'amour du travail, l'agriculture et la navigation ont fait triompher cette population vigoureuse de l'âpreté et de la stérilité d'un sol ingrat. Nous y joignons, en raison de la similitude d'intérêts, les quatre états plus avancés au sud : *New-York*, *New-Jersey*, *Pensylvanie*, *Delaware*, qui représentent 4,602,000 habitans. Cette partie de l'Union a eu son origine principale dans les colonies étrangères recouvrées par l'Angleterre avant d'avoir acquis un grand développement, et pour le surplus dans la concession accordée à W. Penn et à la secte des quakers. Là se trouvent le centre principal du commerce extérieur et de la navigation, le siége des richesses accumulées, d'une civilisation croissante, et la route presque obligée des pays de l'ouest. L'esclavage, qui règne encore dans les autres états maritimes, a disparu de cette région.

La région du sud-est comprend : le *Maryland*, la *Virginie*, la *Caroline du Nord*, la *Caroline du Sud* et le district de *Columbia*. Ces états sont des colonies anciennes qui ont pris part à la guerre de l'indépendance avec celles du nord-est. Principalement agricoles, ils ont retenu l'esclavage, et l'avantage de beaux ports leur assure un commerce direct avec les peuples étrangers.

Les états nouveaux ont été formés des pays sur lesquels le traité de 1783 et des acquisitions subséquentes ont reconnu les droits de l'Union. A l'exception des Florides et des états qui sont baignés par le golfe du Mexique, ils se trouvent renfermés dans la grande vallée du Mississipi et des eaux qui en sont tributaires, et dont la seule issue est à la Nouvelle-Orléans. La Grande-Bretagne avait transmis à l'Union fédérale ses prétentions sur le territoire qui est situé entre les monts Alleghanis et le Mississipi, et dont, par le traité de 1763, la France lui avait abandonné la propriété. A cette dernière époque, l'Espagne avait acquis l'investiture, sous le nom de Louisiane, de cette contrée vaste et sans limites définies qui s'étend à l'ouest du Mississipi et de fait jusqu'à la mer Pacifique. En 1800, elle rétrocéda à la France cette admirable portion du globe, et, deux ans plus tard, un nouveau traité en mit en possession les États-Unis, dont les li-

mites actuelles furent enfin fixées en 1821 par la réunion des Florides. La division de ces états nouveaux résulte des conditions sociales qu'ils ont reconnues.

La région du nord-ouest, qui n'admet pas l'esclavage, se compose des quatre états suivans : *Ohio*, *Indiana*, *Illinois*, *Michigan*, et des deux territoires de *Wisoonsin* et de *Jowa*. Là se portent incessamment les cultivateurs qui abandonnent la vieille Europe, et qui, décidés à labourer eux-mêmes des champs acquis à bas prix, ont couvert de riches moissons et de nombreux troupeaux les terres vierges où ils sont venus chercher une nouvelle patrie.

La région du sud-ouest, à laquelle nous rattachons le golfe du Mexique, comprend sept états : le *Kentucky*, le *Tenessée*, l'*Arkansas*, le *Missouri*, la *Louisiane*, le *Mississipi*, l'*Alabama*, et le territoire des *Florides*. La culture du tabac, du coton, du sucre, y est aidée par la population esclave, transportée en grande partie des anciens états sur un sol dont la fertilité surpasse toutes les espérances que les hommes entreprenans qui ont peuplé ces contrées auraient osé concevoir.

Dans cette division naturelle des états de l'Union se trouve l'explication de leurs intérêts divers et des difficultés qu'on éprouve à les concilier. La politique est venue à son tour compliquer la question : le parti whig ou modéré est partisan du système manufacturier, et le parti radical réserve tous ses efforts pour la protection de l'agriculture et de ses produits. Pour apprécier leurs raisons, on ne peut mieux faire que d'examiner la route que les États-Unis ont parcourue jusqu'au moment où ils se sont assis au milieu des nations.

II.

Nulle histoire n'est plus digne d'intérêt que celle des hommes à qui est réservée la tâche de fonder des colonies nouvelles qui deviennent quelquefois des états considérables. Condamnés ordinairement sans retour à ne plus revoir la mère-patrie, ils ont une longue lutte à soutenir avant de recueillir quelque fruit de leur laborieux dévouement. Ils ont souvent peu d'aide à attendre du gouvernement de leur ancien pays, et, quand il s'occupe d'eux, c'est moins dans la vue de leur prospérité que dans la perspective des avantages qu'il peut lui-même en attendre. Les colons de la Nouvelle-Angleterre avaient, pour nécessité première, à demander à un sol rebelle les moyens de

pourvoir aux besoins les plus immédiats de l'existence; le second point était de se procurer des moyens d'échange pour arriver aux aisances de la vie, et passer enfin aux jouissances de la richesse.

Les produits de la chasse, bientôt ceux de la pêche, les fourrures recueillies des mains des sauvages, la navigation, l'exploitation des forêts primitives, et quelques arts grossiers, les mirent à même de payer les articles qu'il leur fallait recevoir de la métropole. Tant que la Grande-Bretagne conserva la domination de ces précieuses colonies, elle mit ses soins les plus constans à traverser tout développement de travail industriel qui pût arriver à faire concurrence à la métropole; mais il lui était difficile de comprimer l'esprit d'entreprise qui cherchait à briser ses entraves. Les tentatives se renouvelaient sans cesse pour remplacer par le produit domestique les articles de l'usage le plus journalier, ceux où la main-d'œuvre avait la moindre part, et dont la matière première se trouvait à portée. Dès la fin du XVIIe siècle, les colons cherchaient à tirer parti de la laine de leurs troupeaux, du chanvre et du lin dont la culture les occupait. Ils fabriquèrent d'abord pour leur propre consommation quelques draps de l'espèce la plus grossière. L'Angleterre s'en émut bien vite, et un acte du parlement de 1699 défendit d'embarquer dans aucun port des plantations d'Amérique, et à quelque destination que ce fût, de la laine recueillie, filée ou manufacturée dans ces colonies. Vingt ans plus tard, en 1719, la chambre des communes proclamait que l'établissement de manufactures dans les colonies avait pour but de diminuer leur dépendance de la Grande-Bretagne, et la politique venait ainsi en aide aux prohibitions réclamées par l'intérêt particulier.

Un rapport demandé par la chambre des communes, et qui lui fut soumis en 1732, montre que, malgré le haut prix du travail manuel dans les colonies naissantes, la condition des manufactures américaines s'était sensiblement améliorée. La législation locale du Massachussets avait encouragé la fabrication du papier. La Pensylvanie, New-York, Connecticut et Rhode-Island trouvaient des ressources dans la culture des céréales et dans l'élève des bestiaux et des moutons. La laine, qui se trouvait sans débouchés et par conséquent sans valeur, avait réveillé la fabrication de draps ordinaires pour l'usage domestique. Le chanvre et le lin, également abondans, se transformaient en toiles grossières, en sacs, sangles, cordes, d'un meilleur service que les mêmes objets tirés de l'étranger. Des cuirs, du fer à la vérité inférieur à celui de la métropole, trouvaient, avec

quelques articles de moindre importance, place dans cette production dévolue aux besoins locaux. Les exportations de ces divers états consistaient en grains, bois, merrains, goudron, poix, porcs, bestiaux, chevaux, fourrures et produits de pêche. Ces articles servaient également au trafic qui se faisait avec les colonies tropicales étrangères, d'où l'on retirait du sucre, du rhum, du cacao, du coton, et enfin de l'argent qui venait à son tour solder les envois de la métropole.

Cet esprit d'industrie continuant à porter ombrage à l'Angleterre, le parlement, à la suite de ce rapport de 1732, recommanda au bureau de commerce de considérer les moyens à employer pour rejeter les colonies sur la production des articles qui pouvaient être utiles à la métropole et principalement sur celle des munitions navales. Une série d'actes particuliers fut la suite de cette recommandation. Tous avaient pour but d'entraver ou de décourager quelque branche de fabrication, par exemple, celles du fer, des chapeaux, et quarante années s'écoulèrent dans cette lutte sourde entre les pouvoirs de la métropole et les colons américains, qui regardaient les mesures dont ils étaient victimes comme autant d'atteintes portées à leurs droits naturels. Ces griefs contribuèrent, avec les exactions de la couronne, à développer les germes d'une désaffection qui se termina par la déclaration d'indépendance.

La Nouvelle-Angleterre et les états qui en sont voisins, et que nous avons désignés comme la section du nord-est, étaient le siége principal de l'industrie naissante que la métropole cherchait à comprimer; les états du sud-est, à l'exception de la Virginie, n'étaient guère qu'agricoles. Leur climat plus doux y permettait le développement de cultures spéciales, qui, loin de faire concurrence aux produits de la Grande-Bretagne, lui fournissaient au contraire de nombreux moyens d'échange. Le tabac, le riz, l'indigo, en outre de nombreux articles produits concurremment avec le nord, servaient de base à un commerce important. Telle était la situation, lorsque vint à surgir la guerre de l'indépendance.

La mer, presque entièrement fermée pendant les sept ou huit années que dura cette grande lutte, ne permettait plus aux colonies américaines de recevoir leur approvisionnement accoutumé de marchandises d'Europe. Il fallut s'adresser à l'industrie imparfaite de chaque localité pour en obtenir les choses les plus nécessaires à la vie domestique; il fallut surtout faire de grands efforts pour créer des armes et tout le matériel que la défense exigeait. Sans doute, à la

paix de 1783, ces états confédérés auraient dû persévérer dans cette voie; mais le lien qui les unissait était encore trop faible. Chacune des anciennes colonies, jalouse de son indépendance, avait de la peine à se courber sous une législation commune. La maxime des négocians de Salem, que plus le commerce est libre, plus la prospérité est certaine, prévalut. Le tarif ne subit d'autre calcul que celui du revenu, et le peu d'élévation des droits entraîna des importations exagérées, hors de proportion avec la valeur des produits que l'on pouvait offrir en échange. Le numéraire apporté par les deux puissances belligérantes, la France et l'Angleterre, pour solder les troupes et les frais de guerre, et qui avait enrichi le pays, disparut bientôt. Il s'ensuivit une détresse universelle, la ruine des manufactures, de l'agriculture, et enfin du commerce, qui tomba victime de ses propres erreurs. Des mesures désastreuses, et que la nécessité seule pouvait justifier, en furent la conséquence. L'année 1786 fut marquée par une insurrection qui mit en péril la société elle-même, et, après avoir été sur les bords de l'abîme, la confédération ne fut sauvée que par l'adoption d'une constitution nouvelle.

Cette constitution, qui sert encore aujourd'hui de lien aux états de l'Union, fut mise en vigueur en 1789, et le second acte passé dans le premier congrès fut le *tarif des douanes*. L'agriculture et le commerce étaient alors populaires, leur voix prédominante, et la cause des manufactures naissantes fut sacrifiée. Dans l'enfance de leurs établissemens, les fabricans avaient à lutter avec de faibles capitaux, un petit nombre de machines, peu d'expérience et une grande cherté de main-d'œuvre, contre leurs rivaux à l'étranger, qui possédaient en revanche des capitaux immenses, un crédit sans limite, une expérience de vieille date, une protection complète sur leurs marchés intérieurs, des salaires très bas, et en outre des primes et des encouragemens lors de l'exportation. Telle était la situation relative de l'industrie locale, lorsque la protection insuffisante qui lui fut accordée se réduisit au degré le plus bas. On en jugera en considérant que de 24,341,504 dollars de marchandises étrangères qui payèrent les droits à la valeur en 1789-90

21,742,291	dollars étaient taxés	à	5	pour 100
1,587,365	— —	à	7 1/2	
1,004,367	— —	à	10	
5	— —	à	12 1/2	
7,576	— —	à	15	

Ces droits, bien inférieurs à ceux que l'état de Pensylvanie avait établis en 1785, avant que le congrès fût investi du pouvoir, n'étaient aussi légers que sur les produits manufacturés; les matières premières étaient imposées en raison inverse, car, par exemple, les articles fabriqués de coton et ceux de chanvre payaient 5 pour 100, tandis que le coton brut et le chanvre supportaient un droit fixe égal à 12 pour cent, et les objets de consommation générale, le café, les mélasses, le sucre, le thé, de 16 à 40 pour 100; le charbon, 10, le fromage 57 et le sel 75 pour 100. En même temps la navigation américaine était favorisée par un tarif différentiel énorme sur les droits de tonnage et de cabotage.

L'agriculteur et l'armateur crurent avoir tout fait après s'être protégés contre la concurrence étrangère, en se réservant d'obtenir à bas prix les articles manufacturés. Le tarif dura ainsi une vingtaine d'années, pendant lesquelles la navigation américaine, recueillant les fruits de sa neutralité au milieu de la lutte dans laquelle les puissances de l'Europe étaient engagées, contribua à développer la prospérité de l'Union; mais, malgré toute sa puissance, l'Amérique ne pouvait pas éviter de prendre part au conflit. Le congrès, en 1807, fut obligé de proclamer l'embargo, et les états de la confédération se trouvèrent au dépourvu de tous les articles que leur fournissait la Grande-Bretagne, et dans le cas de réfléchir de nouveau sur l'importance que pouvaient avoir des manufactures nationales. La chambre des représentans ordonna, en 1809, la réimpression d'un rapport fait au congrès, en 1791, par le général Hamilton, sur l'état de l'industrie à cette époque, et chargea M. Albert Gallatin de nouvelles recherches sur la situation actuelle. D'autres travaux, exécutés par des officiers publics et résumés par Tench Coxe, estimèrent le produit total des manufactures américaines, en 1810, à 127 millions 694,602 dollars, ou plus de 670 millions de francs.

La guerre de 1812, survenue sur ces entrefaites, en achevant de fermer la porte aux produits étrangers, donna à l'esprit public une nouvelle direction vers l'industrie intérieure. Un capital considérable y fut consacré, et les manufactures prirent un développement immense, bien que passager, car en 1815 le retour de la paix fut le signal de leur ruine. Les ports étant rouverts, la Grande-Bretagne versa dans le pays une telle quantité d'articles fabriqués, que les marchés américains en regorgèrent. Beaucoup de maisons anglaises furent ruinées; mais du même coup le manufacturier américain fut écrasé. Ce fut alors que la politique anglaise se révéla clairement

dans cette phrase prononcée par M. Brougham devant le parlement assemblé : « Il vaut bien la peine que l'on subisse des pertes sur la première exportation, puisque par là on étouffe dans le berceau les manufactures naissantes des États-Unis, auxquelles la guerre a procuré l'existence contre l'ordre naturel des choses. »

Cependant l'esprit national croyait à l'importance de la protection que réclamait l'industrie américaine, et en 1816 la législation commença à être dirigée vers ce but. Le tarif de 1816 fut un pas dans cette voie, mais un pas timide encore et embarrassé, et n'obtenant les suffrages complets d'aucun des intéressés.

Les États-Unis avaient grandi, et leur puissance s'était développée avec leurs acquisitions nouvelles et les tentatives de mise en valeur d'un riche héritage inexploré. On commença, dès l'époque où nous sommes arrivés, à ressentir le poids de l'influence du sud-ouest et du nord-ouest dans les délibérations du congrès. L'agriculteur de ces contrées, dont la colonisation marchait rapidement, était soutenu par les habitans des vieux états du sud-est. Tous ensemble voulaient que la protection accordée à l'industrie manufacturière du nord-est ne fût que temporaire et décroissante, et tous les tarifs ont contenu des dispositions à cet effet; par exemple le droit sur les étoffes de laine, porté à 25 pour 100 en juin 1816, devait être réduit à 20 pour 100 au mois de juin 1819.

Nous ne pouvons entrer ici dans des considérations sur chacun des articles de ce tarif de 1816, qui éprouva quelques modifications en 1818. Dans l'année 1824 eut lieu une révision des droits sur les articles manufacturés de coton et de laine. La Grande-Bretagne répondit à cette mesure en abaissant le droit d'entrée des laines brutes de 6 deniers st. à 1 denier, afin que ses fabriques pussent continuer leurs exportations. Les manufacturiers américains s'adressèrent en conséquence au congrès, et le résultat de leur réclamation fut le célèbre tarif de 1828, qui éleva considérablement les droits sur les articles de laine.

Une période de prospérité dans les finances américaines et l'extinction presque totale de la dette fédérale firent de nouveau examiner la question du revenu. Deux partis se formèrent : l'un du commerce libre, proposant l'abaissement à un taux égal et très bas de tous les droits sur les marchandises importées; l'autre, admettant la réduction des droits sur tous les articles qui ne pouvaient être produits dans le pays, ni faire concurrence au travail américain, et demandant à maintenir le tarif sur le reste. Après une vive polémique,

ce dernier système prévalut dans le congrès, et, en juillet 1832, fut adopté le tarif modifié qui devait être mis en vigueur l'année suivante. La résistance de l'état de la Caroline du sud faillit amener la séparation de l'Union, et entraîna l'acte de compromis dû à la sagesse des négociations de M. Henry Clay. Le tarif modifié fut voté dans l'hiver de 1833, mis en vigueur au 30 juin de la même année, et devait durer jusqu'au 30 juin 1842. Les dispositions principales de ce tarif étaient que tout droit établi qui dépasserait 20 pour 100 de la valeur de l'article tarifé serait diminué d'année en année, de manière à être réduit à ce taux à l'expiration de la loi. Cet acte énumère encore les articles qui devront, après cette époque, être reçus en franchise, et, cherchant à limiter le pouvoir des législations à venir, il déclare qu'après le 30 juin 1842 aucun droit d'importation ne pourra excéder 20 pour 100, et encore que *ces droits ne seront établis que dans le but de se procurer le revenu nécessaire à une administration économique du gouvernement.*

A cette époque de 1833, la décadence des états du sud-est était déjà marquée; ainsi les exportations avaient été :

	En 1821.	En 1832.
De l'état de Virginie.	1,078,000 doll.	550,000 doll.
De la Caroline du Sud. . . .	3,000,000	1,213,000
De l'état de New-York.	23,000,000	57,000,000

Cette comparaison nous montre avec quelle rapidité le mouvement du commerce et de la navigation se transportait dans le nord et principalement à New-York, qui, plus heureusement situé, avait attiré les affaires de Boston et de Salem, aussi bien que celles de Richmond et de Charleston. Les états de la Nouvelle-Angleterre se sont rattachés, pendant la durée du tarif de 1833, à l'industrie manufacturière, dont les produits, dans le seul état de Massachussets, dépassent la valeur de 90 millions de dollars, et occupent 120,000 personnes. La petite ville de Lowell, qui ne date que de 1824, a atteint en 1840 une population de 21,000 habitans, dont 9,000 ouvriers, les deux tiers du sexe féminin, fournissent par an 60 millions de yards d'étoffes où s'emploient 20 millions de livres de coton.

Quoique les variations commerciales dépendent de causes diverses dont nous ne pouvons examiner ici l'ensemble, nous pensons devoir exposer le mouvement du commerce des États-Unis pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et sous l'empire du tarif de 1833.

Nous le répartissons entre les trois régions maritimes, ne pouvant y comprendre le nord-ouest, qui est forcé d'emprunter les territoires du nord-est ou du sud-ouest pour communiquer avec les peuples étrangers.

La valeur des exportations a été :

	En 1839.	En 1840.	En 1341.
Pour les états du nord-est..	49,890,133 d.	53,393,360 d.	52,095,146 d.
— — sud-est. .	27,051,269	28,587,923	23,462,636
— — sud-ouest. et du golfe.	44,087,014	50,104,663	46,294,021
TOTAL. . .	121,028,416 d.	132,085,746 d.	121,851,803 d.

La valeur des importations a été :

	En 1839.	En 1840,	En 1841.
Pour les états du nord-est..	136,818,450 d.	87,146,807 d.	108,040,700 d.
— — sud-est. .	11,781,575	8,369,513	8,782,611
— — sud-ouest. et du golfe.	13,492,107	11,624,923	11,122,866
TOTAL. . .	162,092,132 d.	107,141,243 d.	127,946,117 d.

Les principaux articles exportés ont été en valeur :

PRODUITS AMÉRICAINS.	En 1839.	En 1840.	En 1841.
Coton.	61,238,982 d.	63,870,307 d.	54,330,341 d.
Tabac.	9,832,943	9,883,957	12,576,703
Riz.	2,460,198	1,942,076	2,010,107
Farine.	6,925,170	10,143,615	7,759,646
Porc.	1,771,230	1,894,894	2,621,537
Articles manufacturés de coton.	2,975,033	3,549,607	3,112,546
Articles divers.	18,330,535	22,611,178	23,971,842
	103,534,091 d.	113,895,634 d.	106,382,722 d.
Marchandises étrangères réexportées.	17,494,325	18,190,312	15,469,081
	121,028,416 d.	132,085,946 d.	121,851,803 d.

Les principaux articles importés ont été en valeur :

	En 1839.	En 1840.	En 1841.
Manufactures de laine. . .	17,594,536 d.	8,628,752 d.	11,012,468 d.
— — coton. . .	14,692,397	6,504,484	12,841,535
— — soie. . . .	21,752,369	9,835,757	17,188,235
Verreries	962,322	563,429	571,459
Fer brut et ouvré.	12,038,205	6,712,691	8,885,883
	67,039,829 d.	32,245,113 d.	50,499,580 d.
Articles divers.	72,960,279	55,341,948	54,836,787
Thé.	2,428,419	5,427,010	3,362,186
Café.	9,744,103	8,546,222	10,444,882
Sucre.	9,919,502	5,580,950	8,802,742
TOTAL. . .	162,092,132 d.	107,141,243 d.	127,946,177 d.

L'on voit par ce tableau que, dans le cours de trois années, les exportations ont été au-dessous des importations d'une valeur réelle et appréciable, sauf le bénéfice des frets, d'une somme ronde de 22 millions de dollars ou plus de 115 millions de francs. Les cinq années précédentes, 1834 à 1838, présentent une différence dans le même sens de 140 millions de dollars ou 735 millions de francs. Cet état de choses, en rendant les États-Unis débiteurs de sommes de plus en plus importantes envers les états européens, avait, dès 1837, amené une crise commerciale des plus violentes, et dont les suites ne sont pas encore effacées. L'exportation presque complète du numéraire effectif réduisit presque toutes les banques à une suspension de paiement, terminée, pour la plus grande partie d'entre elles, par la faillite. L'équilibre de la société en fut entièrement rompu, et, malgré la résistance de l'esprit de spéculation, le mal devint si grave, que le congrès dut prendre en considération les remèdes que l'on pouvait y apporter.

III.

Quand on examine les dispositions du tarif de 1842, on reste convaincu que la pensée qui l'a dicté n'est pas celle de l'accroissement du revenu fédéral. L'aggravation des droits sur presque toutes les marchandises manufacturées montre que l'on n'a pas eu égard aux

recettes qui eussent été le fruit d'impôts modérés. On a voulu garder le pays contre son propre entraînement à une consommation exagérée de marchandises étrangères. On a laissé francs de droits le café et le thé, qui auraient pu devenir deux grandes sources de revenu, parce qu'on les a considérés comme des substances alimentaires d'un usage général, et dont le prix pouvait influer sur le taux de la main-d'œuvre. Pour être conséquent, le congrès eût dû modérer les droits sur les vins, afin que l'usage n'en fût pas seulement réservé à la fortune.

Le tarif a été établi dans le but de développer le travail industriel, et, dans ce sens, il est particulièrement favorable à la région du nord-est et à l'état de Virginie appartenant à celle du sud-est, et qui, par l'activité et le génie de ses habitans, est placé d'une manière avancée dans toutes les branches de la production. On a accordé aux états du sud-ouest leur part de protection par l'impôt du sucre brut, maintenu à deux cents et demi par livre, ou 60 à 75 pour 100 sur le coût primitif dans les colonies étrangères; à ceux du centre et du nord-ouest, par la répulsion des spiritueux étrangers, par la taxe élevée de tous les produits agricoles. On leur a assuré encore des avantages indirects par les consommations obligées des travailleurs des autres états.

Les États-Unis, tout en se le dissimulant à eux-mêmes, sont entrés cette fois d'une manière plus ferme dans le système commercial adopté par toutes les nations de l'Europe, le système de protection au travail industriel et agricole de l'intérieur, voie dans laquelle ils s'étaient placés dès leur origine à l'égard de leur système maritime. Heureusement pour eux, ils se sont arrêtés à des tarifs élevés sans recourir à la prohibition, la pire de toutes les protections, car elle engourdit au lieu d'avertir et d'exciter. S'ils persévèrent, il est hors de doute qu'ils devront demander aux contributions des divers états, par l'impôt de la propriété, par l'accise ou les taxes locales, les moyens de pourvoir aux dépenses du gouvernement fédéral et à la défense commune. Le temps ne peut être éloigné où la douane produira si peu, qu'alors se révélera la nécessité de compter avec le collecteur des taxes. Le lien qui réunit les diverses parties de l'Union devra, dans cette circonstance, être rendu encore plus solide et plus puissant. Ce résultat ne sera pas atteint sans de vives résistances; le tarif n'est populaire dans le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest, que pour le petit nombre d'articles que ces pays étendus peuvent fournir. On ne peut s'y figurer que le manufacturier du

nord-est ait quelque droit à faire accepter ses produits à un taux supérieur à celui de l'étranger, taux qu'à la vérité la concurrence intérieure réduira, mais qui, en attendant, est le prix du concours des diverses régions dans une nationalité commune.

L'Angleterre, pour être libre dans ses luttes maritimes, cherche à naturaliser dans l'Inde la culture du coton américain. Ses premiers essais n'ont pas réussi; mais, si elle parvient à vaincre les causes qui les ont fait échouer, elle développera dans les contrées dont elle est souveraine cette culture importante, comme elle l'a fait pour celle de l'indigo, ravi au Mexique, à Guatimala, à Saint-Domingue, à la Louisiane, à la Caroline et à l'île Maurice, pour se concentrer au Bengale et dans les provinces voisines. Si le coton est transplanté, les États-Unis perdent une grande partie de leurs moyens d'échange, et c'est pour eux une bonne politique que de favoriser à l'avance la consommation intérieure qui tend chaque jour à s'accroître.

Des autres cultures américaines, le tabac et le riz seront toujours des articles d'exportation des États-Unis : ce sont des produits exceptionnels auxquels tous les peuples ont recours; mais les céréales, les farines, les animaux domestiques, les bois, les merrains, sont repoussés ou surtaxés dans la Grande-Bretagne et presque partout en Europe. Un débouché naturel pourrait se trouver dans les possessions anglaises des mers d'Amérique et d'Afrique; mais, comme le démontre un rapport au congrès du 14 avril 1842, les entraves pour la navigation américaine y sont multipliées à tel point, qu'elles équivalent à une répulsion, et que le principe de concession réciproque en est entièrement détruit. Les griefs nombreux des deux côtés forment à eux seuls une longue et intéressante histoire.

Le chiffre officiel des importations et des exportations a quelquefois besoin d'être rectifié par le calcul des circonstances particulières qui accompagnent le mouvement commercial; mais la part des erreurs est faible aux États-Unis, où les prix du commerce servent de base aux évaluations, et où le tableau comprend même les métaux précieux qui servent de mesure aux autres valeurs. On peut déduire, de l'excédant des importations sur les exportations, que l'Amérique n'a soutenu la disproportion du numéraire circulant avec les besoins des échanges que par un système vicieux de banques intérieures et de circulation. Cependant l'émission immodérée du papier ne peut plus se reproduire, et la valeur des marchandises importées doit arriver à une égalisation rapprochée avec celle des produits donnés en échange. Les frets de transport gagnés pour les

deux tiers par le pavillon américain, les remises appartenant aux opérations de fonds publics, doivent entrer pour quelque chose dans le calcul de cette balance, qui exigerait de nombreuses investigations pour arriver à un degré suffisant d'exactitude; l'état des changes et les envois de numéraire à travers l'Atlantique suffisent cependant pour indiquer la situation réciproque des puissances commerçantes.

Depuis 1841, la Russie, le Portugal, la France, la Belgique, les États-Unis, l'union allemande, ont aggravé les impôts sur les produits étrangers. Si l'on étudie avec soin les changemens adoptés par la Grande-Bretagne, on verra que, pénétrée de l'idée du malaise qui afflige ses populations laborieuses, voyant le cercle se retrécir autour d'elle, elle cherche à retenir quelque portion de son ancienne influence en diminuant le prix de la main-d'œuvre par l'allégement des droits sur les articles de consommation, et peut-être à engager les autres nations à des concessions libérales. C'est sur elle que le tarif des États-Unis pèse du plus grand poids. Elle a si long-temps, ou de droit ou de fait, voué à l'interdiction l'industrie des Américains, qu'elle s'étonne aujourd'hui du vide immense que la cessation de la demande produit dans ses ateliers. La France doit éprouver un dommage moins grand, car ses exportations en Amérique comprennent principalement des marchandises pour lesquelles la concurrence américaine n'est pas excitée au même degré.

Le temps nous apprendra quelles auront été les conséquences finales du tarif de 1842; quelques-unes peuvent être prévues dès ce moment, et chaque jour amène déjà à cet égard des révélations.

On ne peut cependant regarder que le dernier mot ait été dit aux États-Unis sur cette grande question. L'élection prochaine du président remettra en présence les deux partis politiques qui se disputent le pouvoir. L'un d'eux est favorable à un système de protection, seulement à l'égard de l'intérêt agricole, et s'il obtenait le succès, il se pourrait que les taxes actuelles subissent de grandes réductions. En attendant, des deux côtés, on discute les argumens opposés, et nous allons réproduire avec impartialité quelques-unes des raisons alléguées pour et contre.

Les partisans d'un tarif modéré sur les produits étrangers s'appuient sur l'exemple de l'Angleterre, où un système de haute protection pour la production nationale a produit d'un côté l'excès de la richesse pour les propriétaires et les manufacturiers, et de l'autre, le dernier degré de la pauvreté et de la misère pour les ouvriers et les journaliers. La surabondance du travail offert sous toutes les formes

a amené la dépréciation des salaires, pendant que des taxes élevées agissant sur tous les articles d'importation ont empêché l'abaissement du prix de la nourriture et de toutes les choses nécessaires à l'existence.

L'Angleterre, disent-ils, aurait pu encore conserver l'empire des marchés du monde, si elle eût admis de l'étranger, à des droits légers, les denrées servant à la nourriture, en échange de ses produits manufacturés, que l'on eût alors reçus avec moins de répugnance. Mais elle a fait peser sur le manufacturier et ses ouvriers de lourds impôts pour l'avantage de l'agriculteur. Elle a taxé l'agriculteur pour l'avantage du manufacturier, et tous les deux en considération de la navigation maritime. Les colonies sont imposées pour le bien de la mère-patrie, qui, à son tour, supporte des taxes destinées à la protection coloniale. Il en résulte un cercle complet de taxes, dont le montant, après avoir acquitté les frais de recouvrement, sert à maintenir la puissance et la gloire du pays, à qui l'on sacrifie le bonheur et le bien-être de la masse du peuple, à ce point qu'un sixième de la population est chaque jour à la veille de mourir de faim.

Passant à des considérations plus immédiates, les adversaires du système de protection remarquent qu'il ne favorise que huit ou dix des états de l'Union (ceux que nous avons compris dans la division du nord-est). Ils établissent que, dans la production de la laine, la fabrication des lainages, l'industrie du fer et de la fonte, les tanneries des cuirs et les manufactures de coton, cette région livrait à la consommation intérieure, en 1840, pour 102 millions de dollars (535,500,000 fr.), tandis que tout le reste de l'Union ne fournissait dans les mêmes articles que pour 23 millions de dollars (130,750,000 fr.); que par conséquent la protection était trop ouvertement établie en leur faveur; que cette protection devait nécessairement agir à l'étranger de manière à nuire à l'exportation des produits agricoles des états moins bien partagés sous le rapport de l'industrie. Les débouchés, ainsi paralysés, ne seraient pas, au reste, le seul de leurs griefs, car les droits élevés en moyenne à 35 pour 100 imposaient les consommateurs des états agricoles d'une somme énorme au profit des états du nord-est.

Au reste, ce système entraînerait des conséquences qui n'avaient pas été prévues. Les états producteurs de coton feraient en sorte d'établir des manufactures rivales de celles du nord. L'agriculteur de l'ouest en ferait autant pour ses laines, et chacun voudrait élever les animaux domestiques et cultiver les céréales qu'il avait coutume

de demander à ses voisins. La lutte intérieure ramènerait les embarras de la concurrence extérieure.

D'un autre côté, les partisans du système protecteur disent qu'il est impolitique de laisser au commerce la faculté de se régler par lui-même; que la société, ne pouvant faire un partage, entre les commerçans, des opérations auxquelles le pays devrait se limiter pour rester dans une situation prospère, il s'ensuit que les voies de circulation sont sans cesse engorgées, et conduisent à la ruine et aux désastres. Peut-être, si l'étranger, en échange des articles manufacturés qu'il fournit, recevait libéralement le blé et les produits de l'Amérique sous des taxes modérées des deux côtés, les états de l'Union auraient quelque tort de soulever la question qui s'agite. Cependant alors un simple changement de législation en Europe, sur les grains par exemple, amènerait la baisse des principales denrées de l'Amérique; le numéraire serait exporté, et avec lui disparaîtrait la confiance due aux effets servant de *medium* circulant. L'impossibilité, sans numéraire ni crédit, d'acquitter les dettes, plongerait de nouveau dans la banqueroute les classes engagées dans les affaires. Le prix des salaires, celui des produits, descendraient à un taux tellement avili, que l'on pourrait fabriquer à aussi bas prix qu'en Angleterre. Telle est la perspective qu'offre le commerce libre considéré dans ses diverses phases, mais peut-on penser que ce soit là résoudre la difficulté?

Serait-il sage d'engager un peuple dans sa ruine, parce qu'une fois ruiné, le prix du travail et des denrées tombera tellement qu'il sera avantageux de recommencer des entreprises? Et ces entreprises auront-elles des chances de durée? A la première lueur de prospérité, ne verra-t-on pas de nouveau se succéder les cargaisons britanniques, amenant à leur suite la répétition des désastres antérieurs?

La véritable et saine politique du gouvernement américain, ajoutent-ils, doit être de lutter contre la politique agressive de ses rivaux, de repousser les restrictions par des restrictions, les droits par des droits, de protéger et de favoriser ses manufactures comme la Grande-Bretagne protége son agriculture, de garder ainsi le peuple de l'abîme sans fond de la dette étrangère et de la banqueroute, d'étendre la sphère de l'industrie, et de poser des bases profondes à l'indépendance nationale.

Les conséquence de l'acte de navigation, qui n'eût pas porté si haut la puissance de l'Angleterre, si dès le milieu du XVIIe siècle la France, la Hollande, l'Espagne, y eussent répondu par de semblables

dispositions, n'échappent point aux regards des défenseurs du système de protection. Forcé de nous borner, nous ne pousserons pas plus loin l'exposition des raisons alléguées par les partisans du commerce libre et par ceux de la protection du travail; nous jetterons seulement un dernier coup d'œil sur ce qui se passe actuellement en Amérique.

Dans les états du nord-est, l'industrie manufacturière est en voie de progrès et s'y maintiendra jusqu'au jour où le prix de la main-d'œuvre formera équilibre avec le tarif. Tel qu'il est, ce tarif permet de payer la main-d'œuvre d'une manière libérale; il assure à l'ouvrier dans la société un rang honorable et tel qu'aucun des travailleurs de la vieille Europe ne peut jamais espérer d'en occuper un semblable. Là les matières premières produites par les autres états de l'Union, et aussi les denrées destinées à la subsistance, trouvent des consommateurs de plus en plus importans. Les prix des articles fabriqués se réduisent par la concurrence et le progrès, et une exportation croissante indique les résultats que déterminent chaque jour l'accumulation des capitaux et l'intelligence portée dans le travail.

Les sections du sud-est et du sud-ouest continuent à élever des plaintes sur le renchérissement que le système de protection amène à sa suite, et sans doute les récriminations dureront long-temps encore. Elles ne deviendront moins vives que lorsque l'intérêt politique aura consolidé le système adopté par le congrès. Les cultures spéciales de ces deux régions du sud assurent leur prospérité, et combien ne s'applaudiraient-elles pas d'avoir contribué à fonder dans le nord des manufactures de coton, et de trouver des consommateurs à l'intérieur, si la Grande-Bretagne venait à bout de naturaliser dans l'Inde la production de cette plante! En attendant, les débouchés restent ouverts pour les produits d'une culture immense, et si les prix ne sont plus aussi élevés, cela est dû à la chute des spéculations soutenues par un crédit poussé jusqu'à l'extravagance, et à la réaction qui a ramené la sécurité dans les transactions.

Les fertiles contrées du nord-ouest n'ont presque rien à attendre de l'Europe. Les céréales, les animaux domestiques qu'elles élèvent avec tant de facilité, sont repoussés de presque tous les marchés. Les terres à défricher valent à peine 1 dollar et demi l'acre (19 fr. 45 c. l'hectare), et le laborieux immigrant trouve dans le plus faible capital le moyen de fonder pour sa famille une aisance qu'il n'aurait jamais pu entrevoir dans sa mère-patrie. Cette terre de promission, répondant aux moindres efforts, effraie les vieux états de l'Europe par

l'abondance dont elle les menace, et nos lois douanières n'auront chaque année d'autre tâche que de repousser quelque produit qui se sera fait jour au moment où l'on se croyait en sécurité contre cette invasion. Les lois européennes sur les grains, les bestiaux, les laines, sur tout ce qui peut alimenter ou vêtir l'homme, ont justifié et jusqu'à un certain point provoqué les dispositions des tarifs américains.

En résumé, et en considérant l'influence du tarif sur l'Union américaine tout entière, nous trouvons qu'il lui assure le retour d'un change plus constamment favorable avec les pays d'Europe, le rétablissement à l'intérieur des moyens de circulation nécessaires pour que l'action des banques puisse exister sans danger, une sécurité plus grande en cas de guerre, et enfin, malgré toutes les résistances, la perspective d'une nouvelle combinaison du revenu public offrant plus de garanties que celle qui a existé jusqu'à ce jour. Peut-être des modifications partielles dans la longue nomenclature des articles taxés seront-elles bientôt reconnues nécessaires; mais, en donnant des exceptions au système, elles le consacreront. Elles seront le prix de concessions analogues de la part des états européens et le résultat de traités discutés avec maturité. Des deux parts, les négociateurs comprendront combien une conciliation importe à la prospérité de l'Amérique et à celle de l'Europe.

D.-L. Rodet.

POÉSIE.

STANCES A M. ALFRED DE MUSSET.

J'ai lu ta vive Odyssée
Cadencée,
J'ai lu tes sonnets aussi,
Dieu merci !

Pour toi seul l'aimable muse
Qui t'amuse,
Réserve encor des chansons
Aux doux sons.

Par le faux goût exilée
Et voilée,
Elle va dans ton réduit
Chaque nuit.

Là, penchée à ton oreille,
Qui s'éveille,

Elle te berce aux concerts
Des beaux vers.

Elle sait les harmonies
Des génies,
Et les contes favoris
Des péris;

Les jeux, les danses légères
Des bergères,
Et les récits gracieux
Des aïeux.

Puis, elle se trouve heureuse,
L'amoureuse,
De prolonger son séjour
Jusqu'au jour,

Quand du haut d'un char d'opale,
L'aube pâle,
Chasse les chœurs clandestins
Des lutins.

Si l'aurore mal apprise
L'a surprise,
Peureuse, elle part sans bruit,
Et s'enfuit,

En exhalant dans l'espace
Qui s'efface,
Le soupir mélodieux
Des adieux.

Fuis, fuis le pays morose
De la prose,
Ses journaux et ses romans
Assommans.

Fuis l'altière période
A la mode,

Et l'ennui des sots discours
Longs ou courts.

Fuis les grammes et les mètres
De nos maîtres,
Jurés-experts en argot
Visigoth.

Fuis la loi des pédagogues
Froids et rogues,
Qui soumettraient tes appas
Au compas.

Mais reviens à la vesprée,
Peu parée,
Bercer encor ton ami
Endormi.

CHARLES NODIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

30 juin 1843.

Les affaires d'Espagne prennent tous les jours un aspect plus sombre, et il devient tous les jours plus difficile d'en prévoir l'issue. L'insurrection n'est plus concentrée sur les côtes de la Méditerranée, à Barcelone, à Valence; l'Aragon, la Galice, l'Andalousie, sont aussi en pleine révolte. Les capitaines-généraux ont vu leur autorité méconnue à Burgos, à la Corogne, à Séville, et ils ont dû se retirer sans pouvoir partout se faire suivre par les troupes qu'ils commandaient. L'insurrection paraît avoir deux caractères qui la distinguent de toutes celles qui l'ont précédée. D'un côté, une partie de l'armée abandonne ouvertement la cause du régent, et si une autre partie assez considérable lui demeure fidèle, il est aussi, à ce qu'il paraît, des corps qui, sans participer à la révolte, préfèrent demeurer l'arme au bras, spectateurs de la lutte; ils ne veulent pas contribuer à la chute d'Espartero; encore moins veulent-ils être d'aveugles instrumens entre les mains de Zurbano. D'un autre côté, l'insurrection se montre cette fois moins violente et moins désordonnée; il y a quelque chose de grave, de réfléchi, et par cela même de redoutable, dans sa marche et dans ses résolutions. Des hommes considérables la dirigent, et leurs conseills sont écoutés, leur autorité n'est pas méconnue.

La population de Barcelone vient, dit-on, de prendre une détermination qui l'honore et qui prouve en même temps que sa résistance n'est pas l'effet d'un mouvement éphémère. Le commandant du fort de Monjouich ayant eu le triste courage de renouveler ses menaces de bombardement et de destruction, les habitans auraient résolu de quitter leurs foyers, d'évacuer la ville et de se réfugier en rase campagne, sous des tentes. Le commandant de

Monjouich brûlera la ville, s'il veut; il ne lui sera pas donné d'ajouter le meurtre à l'incendie.

Au milieu de cette conflagration presque générale, le régent avait à choisir entre les concessions et les armes, entre la modération et la violence, entre la raison et la force. Le parti de la force l'a emporté. On reprochait à Espartero d'avoir tout sacrifié, les principes d'un gouvernement régulier, la dignité des cortès et du cabinet, l'accord entre les divers pouvoirs de l'état, à deux favoris qui certes ne valaient pas de tels sacrifices : qu'a-t-il fait? Il a appelé auprès de lui d'autres hommes également repoussés par l'opinion publique, et c'est sous les inspirations, par les conseils, dans l'intérêt de ces hommes, que l'Espagne sera probablement mise à feu et à sang, et qu'on amoncellera ruines sur ruines à Valence, à Barcelone et à Séville. *Proh Deus!* Il n'y a pas un de ces hommes qui vaille la plus chétive masure du plus chétif des villages. Philippe II a été appelé le Tibère de l'Espagne, et l'histoire n'a pas menti; Espartero veut-il en être appelé l'Attila? il n'en a pas le droit. Attila était un conquérant, et il ne ravageait pas les bourgades des Huns.

Le régent marche lentement sur Valence. C'est à Valence qu'il paraît vouloir frapper le premier coup. Ce n'est que dans les premiers jours de juillet qu'il paraîtra devant la ville qu'il se propose de châtier. Nous ne ferons certes pas de vœux pour une répression qui dépasserait toute mesure, qui ne respecterait rien, ni le sexe ni l'âge, et qui confondrait dans ses sévérités, avec les auteurs du mouvement, les personnes inoffensives, désarmées, étrangères à tout dissentiment politique. Le bombardement de Barcelone nous a montré ce qu'on peut attendre de l'humanité et de la prudence des *ayacuchos*. Nous pouvons bien tenir notre jugement en suspens sur les querelles des partis dans les pays étrangers, nous pouvons laisser à d'autres le soin de décider entre Lopez et Espartero, entre le parti militaire et la coalition; mais la cruauté, la vengeance aveugle, le mépris des lois, nous révoltent, et notre indignation est la même, quels que soient les auteurs de ces faits, qui ne sont plus de notre temps ni de nos mœurs. Ainsi que nous l'avons fait lors du bombardement de Barcelone, nous élèverons toujours notre faible voix contre quiconque foulera aux pieds les lois de l'humanité et de la justice. Nous n'avons jamais eu de sympathie pour les hommes qui font consister la politique dans le mépris de tous les principes, et qui voudraient nous ramener au moyen-âge, au règne de la force matérielle.

Espartero avait une belle et grande mission à remplir. Quelle qu'en eût été l'origine, le pouvoir du régent était désormais un fait accompli, reconnu, à la condition toutefois d'en faire oublier les commencemens par une administration régulière et strictement conforme aux principes du gouvernement constitutionnel et aux intérêts nationaux. L'insurrection qui élevait Espartero et remettait en ses mains les destinées de l'Espagne avait-elle pour but de livrer la nation aux caprices d'un général et aux intrigues de ses favoris? S'attendait-elle qu'il briserait pour des motifs frivoles un cabinet qu'il venait

de former, les cortès qu'il venait de convoquer? Quoi! les rois constitutionnels laissent à leurs ministres le choix des fonctionnaires les plus éminens, et le général Espartero brise tout, bouleverse tout dans un pays qui a un si grand besoin de paix et de repos, parce que son ministère ne veut pas pour agens, dont il est seul responsable, deux officiers du régent. Non; si fantasque et capricieux qu'il puisse être, il est impossible de croire que c'est là la cause des résolutions extrêmes qu'Espartero vient de prendre. Quel que soit son orgueil, il n'aurait pas compromis pour si peu de chose son propre avenir et l'avenir de la monarchie. Évidemment ce n'était là qu'un prétexte, mais un prétexte qu'il désirait, qu'il cherchait, qu'il attendait avec impatience, et qu'il a saisi avec empressement. Ce qu'il voulait, c'était le triomphe de ses amis politiques; il aimait mieux être le chef des *ayacuchos* que le régent de l'Espagne et l'homme de la nation. Napoléon parvint au consulat pour dompter tous les partis et mettre fin aux discordes civiles; Espartero semble n'avoir pris le pouvoir que pour être l'homme et l'instrumeut d'un parti, et pour fournir de nouveaux alimens à la guerre civile. Chacun proportionne ses entreprises à sa taille. Napoléon consul quittait Paris pour franchir le Saint-Bernard et se rendre à Marengo; Espartero quitte Madrid, hier pour faire bombarder la première ville commerciale de l'Espagne, aujourd'hui pour aller ravager Valence.

Pourra-t-il mettre à exécution ces terribles projets? Nul ne le sait.

Qui pourrait en effet dire à l'avance quelle sera, au moment décisif, l'énergie des insurgés, la fermeté des troupes du régent, l'attitude de cette partie des populations et de l'armée qui paraît encore incertaine?

Si Espartero obtient un premier succès, un succès décisif, éclatant, il est possible, probable même que l'insurrection se décourage sur tous les points, et que le triomphe des ayacuchos se trouve assuré.

Mais avant que ce succès puisse être obtenu, des évènemens considérables peuvent d'heure en heure venir surprendre le régent, déranger ses combinaisons, lui donner fort à penser, et le ramener peut-être à des idées plus saines et à de plus sages résolutions. Il a déjà appris que le soulèvement devient de plus en plus redoutable, et que ses proclamations, que ses exhortations comme ses menaces, loin de l'arrêter, paraissent lui avoir donné une impulsion plus générale et plus vive.

Les lieutenans d'Espartero se sont montrés barbares par leurs menaces, impuissans dans leurs tentatives. Grenade et Barcelone ont bravé impunément leur colère; Zurbano, au lieu de forcer les passages pour investir Barcelone, s'est retiré le 25 d'Igualada sur Cervera. La dépêche télégraphique n'explique pas cette retraite, mais le commentaire est facile. Zurbano, engagé dans des défilés, pressé par l'insurrection qui occupe les hauteurs dominantes et les débouchés, n'a probablement effectué sa retraite que par un accord avec le général Castro et le colonel Prim. Il aura reconnu qu'hors d'état de marcher sur la ville qu'il voulait faire bombarder et réduire

en cendres, qu'exposé à être lui-même écrasé dans la fausse position où sa fougue imprudente l'avait placé, il ne pouvait sauver son corps d'armée que par une convention. Il aura donné contre-ordre au commandant de Monjouich et obtenu ainsi la permission de se retirer. Quoi qu'il en soit, le retraite de Zurbano est un fait important. Qu'il ait dû capituler avec les généraux de l'insurrection, ou qu'il ait dû s'ouvrir de force le passage qui était le moins difficile à franchir et le moins bien gardé, la nouvelle de sa retraite aura du retentissement en Espagne. Peut-être aussi a-t-il trouvé dans ses troupes peu d'élan, peu de résolution; peut-être lui ont-elles fait comprendre, par leur contenance morne et froide, qu'elles ne s'associeraient pas à ses projets de vengeance, et qu'elles ne se croyaient pas appelées sous le drapeau national pour satisfaire aux caprices de quelques chefs de parti.

A Palencia, le soulèvement s'est opéré d'autant plus facilement, que les troupes y ont adhéré. Le général Amor a pris le commandement des troupes et de la milice. D'un autre côté, le général Serrano, le ministre de la guerre du cabinet Lopez, est rentré en Espagne, et sa présence donnera plus de consistance encore, plus de relief, plus d'unité à l'insurrection.

Espartero joue avec hardiesse, nous en tombons d'accord, sa dernière carte. Le succès peut couronner son audace, et jusqu'ici il n'a pas encore contre lui de faits vraiment décisifs; les chances, après tout, sont encore pour lui. Il peut sortir vainqueur de la lutte où il s'est engagé.

Mais serait-ce là une victoire dont il pourrait se réjouir? Nullement. Vainqueur ou vaincu, il n'y aurait que déchéance pour lui. Vaincu, il y aurait déchéance matérielle; vainqueur, il n'échapperait pas à la déchéance morale. L'insurrection ne sera pas écrasée sans effusion de sang, sans guerre civile, sans que la victoire se souille de mille cruautés. De tous ces faits l'opinion publique, l'opinion publique en Espagne, en Europe, en demanderait un compte sévère au régent. « Vous n'aviez, on lui dirait, qu'à vous conformer aux règles les plus vulgaires du régime constitutionnel, et l'Espagne eût attendu, paisible, tranquille, la majorité de la reine, et vous seriez resté l'homme du pays, l'homme ayant bien mérité de la nation. Vous avez préféré le rôle de chef de parti, vous avez immolé à une faction le repos, le bonheur, la dignité de l'Espagne : vous avez triomphé, mais que sont quelques jours d'un pouvoir dont certes nul ne vous envie la possession ? »

Là est la faute, la faute grave, incroyable du régent : il va se placer dans une situation sans issue satisfaisante pour lui. Qu'il tire l'épée, qu'il la plonge dans le sang de ses compatriotes, et il est perdu. Vaincu, il ne lui resterait que la fuite; vainqueur, il verrait s'éloigner de lui tout homme qui se respecte. Il ne trouverait au bout de sa courte carrière politique qu'un douloureux isolement.

Aussi, au risque d'encourir le reproche de niaiserie et de crédulité, avons-nous encore quelque espérance d'un retour soudain à la raison et au bon sens. Nous ne pouvons pas nous résoudre à croire qu'un homme, qui est

après tout un homme des plus intelligens et des plus distingués de l'Espagne, s'obstine à fermer les yeux sur l'abîme où s'efforcent de le précipiter l'égoïsme, la cupidité, les mauvaises passions de ses divers conseillers. Le régent est encore le chef du gouvernement, le gardien de la reine, l'homme de l'avenir. Il n'a pas été vaincu; les chances de la lutte matérielle sont encore pour lui. Il est donc maître de lui-même, maître de la situation. Il peut sans honte modifier ses résolutions, arrêter sa marche, appeler dans ses conseils des hommes considérables, offrir avec honneur aux partis une transaction, et mettre fin, sans effusion de sang, à la crise qui menace l'Espagne d'une horrible guerre civile. Nous le disions, il y a quinze jours, nous le répéterons, qu'il s'épargne des malheurs et des regrets, qu'il songe sérieusement à l'avenir de son pays et à son propre avenir.

Pressé par la nécessité, le régent a laissé Madrid dans une situation périlleuse. Un régiment de cavalerie, la milice et Mendizabal, voilà pour la reine et pour la capitale toutes les garanties d'ordre et de paix publique qu'on leur a laissées. Il n'y a certes pas luxe de précautions. Dans cet état de choses, les miliciens de Madrid s'exagèrent leur importance, ils se croient les souverains maîtres; rien n'est plus naturel. A en juger par les premiers symptômes de cette exaltation, il est à craindre que le gouvernement n'échappe des mains des autorités, et ne devienne la proie d'une sorte de comité de salut public tiré du sein de la milice et soutenu par ses baïonnettes. Est-ce Mendizabal qui opposera une digue à ces débordemens? Que le régent n'oublie pas qu'il est chargé d'un dépôt sacré, et que le maintien de l'ordre public dans la capitale est le premier de ses devoirs. Si des excès étaient commis, ils le seraient en son nom, par ses amis, dans l'intérêt de sa puissance; il en serait moralement responsable. Qu'il s'empresse de rentrer dans Madrid avec des paroles de paix et de conciliation; toute autre voie peut aboutir au désordre et à d'incalculables malheurs.

O'Connell continue en Irlande le cours de ses incroyables travaux. Cet homme doit être de fer. Mais au milieu de tout ce bruit, de cette agitation incessante, de ces innombrables rassemblemens, de cette foule qu'O'Connell fait à son gré hurler, grogner et rire, on se demande: à quoi cela mène-t-il? Quel est le but réel, pratique, de tant d'efforts? O'Connell n'est pas un esprit chimérique: loin de là; il entend à merveille les affaires de ce bas monde. La séparation de l'Irlande n'est donc pas le but qu'il se propose. Il veut sans doute quelque chose, mais autre chose que le *repeal*. Le *repeal* n'est qu'un moyen, un cri de guerre, la formule d'une pétition, comme on l'a dit des incendies à Constantinople. Nous sommes loin de supposer que tout se borne, pour O'Connell, à vouloir quelque chose pour lui et pour ses amis. Non, sans doute. C'est pour l'Irlande qu'il parle, qu'il s'agite, qu'il travaille. Nous ignorons ce qu'il veut; mais nous reconnaissons que, sans songer au *repeal*, il y a beaucoup à donner à l'Irlande sans être généreux, en n'étant que juste. C'est là ce que l'Angleterre a peine à comprendre. Elle

n'aime pas qu'on lui dise qu'à l'endroit de l'Irlande elle a des dettes à payer. Rien n'est cependant plus vrai. La réunion, utile à l'Angleterre, utile à l'Irlande, impliquait, pour être réalisée tôt ou tard, l'idée de l'égalité civile entre les deux pays. L'émancipation a introduit ce principe dans le droit; il reste à le faire pénétrer dans les faits. L'Irlande ne sera tranquille, la réunion ne sera complète que lorsque les Irlandais, les Irlandais catholiques, ne seront plus des parias comparativement aux Anglais. Les biens de l'église et les dîmes, voilà les deux forces répulsives qui empêchent toute fusion entre l'Angleterre et l'Irlande. Pour nous, avec nos principes, nos idées, nos habitudes, il y a là une situation incroyable, des faits qui nous paraissent monstrueux. Une poignée de protestans, maîtres de toutes choses en Irlande et exigeant des populations catholiques des sommes énormes pour solder un culte qu'elles détestent, nous offre un spectacle si éloigné de tout ce qui se passe autour de nous, que nous avons peine à concevoir comment un pareil ordre de faits peut exister en Europe en l'an de grace 1843. Il n'est pas moins vrai que ces faits paraissent tout naturels et tout simples à la grande majorité des Anglais, même aux hommes les plus éclairés et les plus considérables parmi eux. Ils ont été élevés dans les idées de l'*église établie*. Ces idées leur semblent aussi conformes au bon sens qu'elles nous paraissent, à nous, singulières; tandis que nous n'y voyons que les restes caducs d'un système qui s'en va, elles sont pour eux les bases toujours solides d'un système que rien ne doit ébranler. Là est le danger dans la situation respective de l'Angleterre et de l'Irlande. L'Irlande, un des peuples les moins avancés de l'Europe, veut cependant par instinct et par intérêt l'application d'un principe nouveau, de l'égalité civile, poussé jusqu'à ses dernières conséquences. L'Angleterre, un des peuples les plus civilisés du monde moderne, repousse de toutes ses forces un principe qui, par ses applications, bouleverserait toute son organisation politique et porterait le trouble jusque dans les familles, un principe qui la blesse dans toutes ses opinions, dans toutes ses habitudes, et qu'elle veut d'autant moins reconnaître en Irlande, qu'il ne tarderait pas, ainsi reconnu et sanctionné, à lever son drapeau au milieu de la vieille Angleterre. Parmi les Anglais, les uns, c'est le grand nombre, sont sincèrement convaincus de l'excellence du système établi; leur église en particulier, avec ses richesses, ses honneurs, ses priviléges, son influence, leur paraît le fondement nécessaire de la chose publique, le *palladium* de l'Angleterre; d'autres commencent à la vérité à douter de la légitimité et de l'innocuité de l'établissement, mais ils ne se dissimulent pas qu'y porter la main ce serait faire une révolution. Or, certes, ils ne veulent pas de révolution. Que reste-t-il? Quelques hommes qui mettent beaucoup de hardiesse dans leur langage, précisément parce qu'ils savent que l'audace de leurs paroles n'aura pas de conséquences, et enfin une très faible minorité dont les faits seraient peut-être en harmonie avec les discours, mais dont l'impuissance est telle, qu'elle ne peut pas même se flatter d'inspirer quelque crainte.

Bref, l'Angleterre et l'Irlande ne partent pas des mêmes principes, ne parlent pas en réalité le même langage; elles auront peine à s'entendre sur le fond des choses. Qu'est-ce à dire? Que la séparation est raisonnable, conforme à la nature des choses, utile à l'une et à l'autre partie? C'est là sans doute la conséquence que pourait tirer un de ces esprits purement logiques qui voudraient faire de la politique une sorte de géométrie. Ce n'est pas ainsi que se comportent les choses de ce monde. La séparation ne sera jamais consentie par l'Angleterre et serait funeste à l'Irlande.

Indépendamment de tout intérêt matériel, la réunion de l'Irlande est pour l'Angleterre une question d'honneur et de dignité nationale. Le parlement ne se déjugera pas; après avoir consenti à un acte aussi important que l'acte d'émancipation, après avoir admis des catholiques à siéger dans son sein, après avoir ainsi surmonté, pour l'amour de la paix et par les conseils d'une sage politique, de profondes répugnances, des antipathies invétérées, l'Angleterre ne voudra pas que ces nobles efforts lui soient inutiles, et qu'ils n'aient d'autre résultat que la séparation de l'Irlande. Ce qui était destiné à cimenter l'union des deux pays ne devrait-il donc servir qu'à la rompre?

L'Irlande de son côté, l'Irlande pauvre, si peu accoutumée à un travail actif, intelligent, régulier, que deviendrait-elle séparée de l'Angleterre, livrée à elle-même, n'ayant plus d'ateliers anglais ouverts à ses ouvriers, ni de capitaux anglais pour ses exploitations? L'Angleterre et l'Irlande se trouvent dans des conditions économiques qui rendent l'union intime des deux pays utile à l'un et à l'autre. En Angleterre, le capital surabonde; l'Irlande en manque; mais elle offre au capital anglais un sol fertile et des bras. Se séparer de l'Angleterre, raviver les antipathies des deux pays, serait aussi insensé que si on voulait élever un mur de séparation et rendre toute communication impossible entre le faubourg Saint-Antoine et la Chaussée-d'Antin.

Ces considérations n'échappent certes pas aux hommes qui exercent le plus d'influence en Irlande. Encore une fois, la demande du *repeal* nous paraît plutôt un moyen que le but réel de leurs efforts. Que va-t-il donc arriver? O'Connell veut de l'agitation; il ne veut pas d'émeute; du bruit, pas de désordre. De son côté, le gouvernement prend ses précautions, mais ne veut point se faire agresseur. Le bruit ne trouble pas son jugement. Les deux joueurs sont on ne peut pas plus habiles. Le gouvernement contient ses troupes; O'Connell gouverne ses *meetings* comme s'ils étaient des corps-d'armée. C'est un ensemble qui ne laisse pas d'offrir un spectacle curieux, intéressant, et qui a ses beautés.

Mais enfin ce drame sans action, tout en récits, durera-t-il éternellement? Le gouvernement peut sans doute garder long-temps sa position; O'Connell le peut-il? Ne finira-t-on pas par se lasser de tous ces sermons politiques dont le thème est connu d'avance, et dont les formes elles-mêmes, par la force des choses, commencent à n'être plus si variées? La multitude voudra-t-elle se payer toujours de paroles, d'encouragemens, de vaines promesses?

Et s'il lui prenait fantaisie de passer de la parole à l'action, du rassemblement à l'émeute, que ferait M. O'Connell? Dirigerait-il l'insurrection, ou s'empresserait-il de l'abandonner, de la livrer à elle-même, de laisser tomber sur elle toute la sévérité des lois?

Le gouvernement, quel que soit son calme, sa force, son impassibilité, peut-il sans péril laisser se former en Irlande un foyer ardent d'hostilités contre le système établi? Peut-il voir d'un œil indifférent des millions d'hommes s'associer contre lui par tous les liens de la nationalité, de la religion, des souvenirs les plus amers et des souffrances présentes?

Disons-le, s'il n'y a jusqu'ici danger pour personne en Irlande, il y a du moins embarras et difficulté pour tout le monde. Le danger qui n'existe pas encore pourrait naître d'un instant à l'autre. La multitude pourrait échapper au frein qu'O'Connell lui impose. Les agens de l'administration pourraient tout compromettre par une imprudence. Le gouvernement pourrait se trouver entraîné malgré lui à déployer la force. La guerre civile ensanglanterait l'Irlande, ce qui serait chose déplorable pour l'Angleterre et plus encore pour l'Irlande elle-même, dont elle retarderait le progrès et augmenterait les souffrances.

Il y a beaucoup à faire pour l'Irlande, et nous sommes convaincus que nul n'a la prétention de tout obtenir du premier coup. Ce qu'il faut aux Irlandais, c'est la preuve, la conviction, que le gouvernement n'oublie pas leurs intérêts et qu'il se préoccupe incessamment de leur situation et de leur avenir. Une mesure équitable, une concession de quelque valeur dissiperait probablement l'orage qui s'est formé. Sans doute la question ne serait pas complètement résolue, on la verrait renaître au bout de quelques années; mais à chaque jour suffit sa peine : cela est surtout vrai en politique, où il est souvent aussi dangereux de s'obstiner à ne rien faire qu'imprudent de trop entreprendre à la fois. Le gouvernement anglais est remarquable par cette sagesse pratique qui ne s'engoue pas d'un principe et qui se contente de réaliser successivement ce qui est possible. C'est essentiellement pour les affaires de lintérieur un gouvernement de transaction; on peut, si l'on veut, le taxer d'empirisme; toujours est-il qu'il réalise de grands progrès sans secousses, sans révolutions. Il s'agit aujourd'hui d'appliquer cette conduite active et prudente aux affaires de l'Irlande.

La chambre des députés a terminé aujourd'hui la discussion du budget des dépenses. Le gouvernement a obtenu les deux points qui lui tenaient le plus à cœur, l'effectif et les fonds pour Vincennes. Il a été visible, il faut l'avouer, que la majorité s'est séparée de la commission du budget toutes les fois que la question lui semblait une question de gouvernement, une question politique; elle a presque toujours suivi l'avis de la commission dans les questions qui lui paraissaient de pure administration. Pour ces questions, le débat est descendu quelquefois, ce nous semble, jusqu'à la lésinerie et à la chicane.

Le cabinet n'a point reçu de coup mortel; mais la chambre ne lui a pas

épargné les coups d'épingles. Le bruit d'une modification du ministère s'est renouvelé ces jours-ci. L'expérience a prouvé plus d'une fois que ces transformations partielles sont plus difficiles que ne le pensent les nouvellistes. Quoi qu'il en soit, les partis s'ajournent à la session prochaine : la législation et la politique y apporteront chacune un lot considérable, de grandes et capitales questions. La session actuelle laissera à la session prochaine, entre autres, les lois sur la réforme des prisons, sur l'organisation du conseil d'état, sur le recrutement de l'armée, sur les patentes, et plusieurs lois sur les chemins de fer. Nous ne parlons pas du projet sur les ministres d'état; ce n'est peut-être qu'un enfant mort-né.

D'ici à la session prochaine, le cabinet a plus d'une question délicate à résoudre; il aura aussi à dire à la chambre ce qu'il aura pu faire relativement au droit de visite. En fait de projets de lois, celui qui doit le plus attirer l'attention du cabinet, c'est la loi de l'instruction secondaire. Ce sera là probablement un des grands débats de la session.

Sous le titre modeste de *Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet-le-Duc* (1), le possesseur spirituel et érudit de cette bibliothèque vient de publier un curieux volume d'histoire et de biographie littéraire encore plus que de bibliographie. M. Viollet-le-Duc, qui dans sa jeunesse s'est essayé contre l'école alors régnante de Delille par un petit *Art poétique* qui parut une satire hardie, a depuis pris place parmi les érudits en vieille littérature par une très bonne édition de Mathurin Regnier (1822); il y mit en tête, comme introduction, une histoire de la satire en France. M. Viollet-le-Duc y signalait dès-lors à l'attention bon nombre de poètes distingués et originaux du XVIe siècle, tels que d'Aubigné; il excita plus tard et favorisa, l'un des premiers, les travaux qui ont été poussés de ce côté par plusieurs d'entre nous. La collection riche et complète qu'il avait su rassembler des poètes de cette époque et de la suivante, dans un temps où la plupart étaient à peine connus de nom par les littérateurs même instruits, fournissait une base essentielle à une histoire de la poésie, et était déjà une partie de cette étude. Dans l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, l'auteur, en décrivant à la manière des bibliographes sa collection précieuse, trouve surtout dans ce travail un prétexte à des renseignemens biographiques, à des appréciations littéraires, à des citations. Bien citer, quand il s'agit de ces vieux poètes, c'est les faire apprécier de la meilleure manière, c'est déjà les juger soi-même avec sagacité et discernement. Le goût de M. Viollet-le-Duc n'est point en défaut à cet égard. S'agit-il de Louise Labé? il extrait d'un fonds

(1) Chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, 12.

gracieux, mais assez monotone, les six sonnets qu'il juge les plus délicats. S'agit-il de Jacques Tahureau? il nous sert toute vive sa plus jolie pièce, ce baiser tout enflammé : *Qui a leu comme Vénus,* etc., qu'on ne pourrait citer ici, dans une *Revue,* mais qu'on aime fort à trouver dans un livre sous le couvert de l'érudition (1). A l'article d'Olivier de Magny, il n'a garde d'oublier le singulier *Sonnet-Dialogue* entre le nocher Caron et l'amant, sonnet qui dans le temps eut une telle vogue, et fut mis en musique à l'envi par Orlande, Lejeune et d'autres célèbres compositeurs (2). A l'article Du Bartas, il le loue d'avoir quelquefois ennobli ses descriptions en y rattachant des sentimens humains; ainsi, après avoir peint dans le cinquième chant de sa *Semaine* la migration des poissons voyageurs, le poète ajoute cette gracieuse comparaison que M. Viollet-le-Duc ne manque pas :

Semblables au François qui, durant son jeune aage,
Et du Tibre et du Pô fraye le beau rivage :
Car, bien que nuict et jour ses esprits soyent flattez
Du pipeur escadron des douces voluptez,
Il ne peut oublier le lieu de sa naissance;
Ains, chasque heure du jour, il tourne vers la France
Et son cœur et son œil, se faschant qu'il ne voit
La fumée à flots gris voltiger sur son toict.

Je recommande encore l'article d'Isaac Habert, poète descriptif et didactique, dont on lit avec plaisir un fragment noble et pur, et, au XVIIe siècle, celui de Coutel, qui a disputé à Mme Des Houlières ses *Moutons.* M. Viollet-le-Duc poursuit, en effet, son catalogue poétique durant tout le XVIIe siècle; sa période de Louis XIII est particulièrement très riche; il a excepté et réservé le théâtre pour un prochain volume. Si nous avions à joindre quelque remarque critique générale aux éloges de détail que mérite presque constamment le modeste et ingénieux travail, ce serait surtout en ce que l'auteur, qui sait si bien les époques poétiques antérieures, semble méconnaître et vouloir ignorer trop absolument celle-ci. Il parle plus d'une fois de cette génération *anti-poétique,* et il désespère en un endroit de faire apprécier d'elle le sonnet, comme si le sonnet n'était pas un des fleurons les mieux greffés aujourd'hui. Il s'étonne ailleurs de la prédilection que certains écrivains de l'école dite moderne ont marquée pour ces devanciers du XVIe siècle : il les accuse presque d'inconséquence; mais lui-même il est obligé de convenir pourtant que

(1) A propos de cette pièce, je me permettrai pourtant de proposer au texte une petite correction; c'est à la seconde strophe, là où il est question de l'amoureux Ovide *sucrant un baiser humide* pour en tirer les douces fleurs. Quoique les deux éditions de Tahureau portent *sucrant,* il me paraît bien plus naturel de lire *suçant.*

(2) Je saisis, en passant, l'occasion de rectifier ici une erreur d'impression qui m'est échappée sur ce nom de Lejeune (page 96, *Tableau de la Poésie française au seizième siècle,* édition Charpentier, 1843.)

les critiques purement classiques sont restés bien courts sur ces matières, et il n'a d'autre parti à prendre, le plus souvent, que de les contredire et de les réfuter. Le lien qui unit la forme lyrique de notre temps à celle du XVIe siècle, et moyennant lequel le style poétique de plus d'un de nos contemporains s'apparente réellement à celui de Regnier et des vieux maîtres, a été suffisamment indiqué et démontré en mainte occasion. Mais, en venant ajouter à cet ensemble d'études et de vues ses indications nombreuses, à la fois agréables et précises, le livre de M. Viollet-le-Duc achève d'éclairer et comme de meubler tout ce fond, long-temps vague et obscur, de notre renaissance. L'auteur, par quelques lignes pleines de grace et de fine malice, a raison de se rendre à lui-même, en finissant, ce témoignage que dans sa tâche, plus méritoire pourtant qu'il ne veut bien le dire, il a réussi comme il l'entendait; en se livrant, non sans complaisance, aux douceurs presque paternelles de la propriété, il aura servi d'une manière durable la littérature.

S.-B.

— M. Cousin, qui a fait, il y a quelques, mois une si heureuse excursion dans le domaine de la littérature proprement dite par la publication de son *Rapport à l'Académie française sur les Pensées de Pascal,* vient de réunir en un volume, sous le titre de *Fragmens littéraires* (1), quelques discours prononcés par lui dans des occasions solennelles, des articles déjà publiés dans la *Revue des Deux Mondes,* et des recherches inédites sur des points importans d'histoire littéraire. L'éloge de Fourier ouvre dignement ce nouveau recueil, et c'est une heureuse pensée d'y avoir joint les courtes et éloquentes paroles que, comme directeur de l'école normale ou comme ministre de l'instruction publique, M. Cousin a été appelé, dans ces dernières années, à prononcer sur des tombes illustres, depuis les humbles funérailles de Farcy, élève de l'école normale, tué sur la brèche en juillet 1830, jusqu'à MM. Laromiguière, Poisson, Jouffroy, de Gérando. Les efforts tentés récemment par une compagnie célèbre pour reconquérir le monopole de l'enseignement, malgré les lois de l'état qui l'ont proscrite, donnent un intérêt tout particulier à un discours prononcé dans la chambre des pairs, le 26 décembre 1838, sur la renaissance de la domination ecclésiastique. M. Cousin y signalait un danger, faible encore, disait-il, mais qui, s'il n'était promptement conjuré et dissipé, pourrait devenir menaçant pour la tranquillité publique. Dans les premières années qui suivirent la révolution de juillet, les membres du clergé, renfermés tout entiers dans leurs saintes fonctions, dociles envers l'autorité, charitables envers le peuple, ne songeaient pas à ramener cette domination intolérante qui avait été déjà si fatale aux véritables intérêts de la religion. Les bienfaits du gouvernement ranimèrent parmi

(1) Un vol. in-8°, chez Didier, quai des Augustins, 35.

eux l'audace des esprits entreprenans, et des concessions imprudentes, qui allaient jusqu'à tolérer la violation manifeste des lois, au lieu de leur inspirer de la reconnaissance et de la modération, ne firent que les exciter à exiger encore plus et à reprendre le ton de la menace et de l'agression. M. Cousin terminait ainsi ce discours en quelque sorte prophétique : « L'Université n'est point l'ennemie de l'église; elle en est l'amie, elle en est l'alliée; mais enfin elle n'est point l'église. Depuis Gerson jusqu'à Rollin, elle s'est toujours honorée d'être gallicane; mais elle n'a jamais été, elle ne sera jamais jésuitique. L'Université nouvelle connaît et sa situation et sa mission; elle est de son siècle : elle ne demande ni priviléges injustes pour elle, ni proscription des écoles privées et rivales; elle les appelle toutes au contraire à servir avec elle la grande cause, la cause sacrée de l'éducation de la jeunesse; elle ne réclame qu'une seule chose, à savoir l'égale exécution des lois, et particulièrement de celles dont la garde lui est confiée. » Le nouveau volume de M. Cousin renferme un certain nombre de lettres inédites de Mme de Longueville; M. Cousin y a joint un commentaire où une critique élevée et fine à la fois met heureusement en relief les grandes qualités de style et de pensée de ce siècle, qui est déjà pour nous, comme il l'a dit ailleurs, une seconde antiquité. Ces lettres, qu'il donne ici pour la première fois, lui servent d'occasion pour distinguer deux parties dans le XVIIe siècle, celle de Richelieu, de Descartes, de Corneille et de Pascal, et celle qui est plus particulièrement l'œuvre de la cour de Louis XIV, et dont Racine est l'expression la plus accomplie. Nous signalerons encore le morceau intitulé *Kant dans les dernières années de sa vie,* et la biographie si noble et si touchante de Santa-Rosa, que les lecteurs de cette *Revue* n'ont pas oubliée. Ainsi, la variété, le nombre, l'importance des morceaux que contient ce recueil, et avec cela le style et le nom de M. Cousin, en voilà plus qu'il ne faut pour assurer aux *Fragmens littéraires* le succès du mémoire sur *Pascal.*

— Jasmin, le poète gascon, dont la muse originale a été si bien reçue l'année dernière dans les salons de Paris, vient de publier à Agen une nouvelle édition du premier volume de ses *Papillotes :* c'est ainsi, comme on sait, qu'il appelle gaiement ses poésies, par allusion à son métier de coiffeur. Maître Adam, le fameux menuisier de Nevers, n'appelait-il pas aussi ses vers des *chevilles?* Ce premier volume est dédié à M. Sainte-Beuve, comme le second à M. Charles Nodier. L'auteur y a fait entrer un choix de ses premières poésies, et en particulier ses *Souvenirs,* son chef-d'œuvre, et il y a de plus ajouté quelques pièces nouvelles, dont quelques-unes lui ont été inspirées par ses succès de Paris. Nous avons remarqué, parmi ces dernières, la dédicace à M. Sainte-Beuve, le poème intitulé *Mon Voyage à Paris,* les vers adressés à Mme de Rémusat, ceux à M. Léonce de Lavergne, etc. Nous avons aussi notre part dans ces témoignages de la reconnaissance du poète; Jasmin

félicite sa muse d'avoir été *lancée dans les Deux Mondes sous une robe française :* ceci nous revient, comme on voit.

Outre les vers sur Paris, ce recueil en contient d'autres qui sont de nouveaux monumens de la vie nomade et poétique de Jasmin. On l'a déjà vu passant tour à tour à Toulouse, à Bordeaux, à Pau, et recueillant partout des couronnes. Aujourd'hui, c'est à Auch même qu'il est allé, dans la capitale de la Gascogne, et il y a été reçu et fêté comme le poète national; le conseil municipal lui a voté une coupe d'or, qu'il célèbre dans un chant d'orgueil et de joie, comme jadis les poètes des jeux olympiques. Une autre fois, c'est à Villeneuve qu'il se rend, pour un concert donné au profit des réfugiés espagnols, et il appelle l'aumône en faveur de ces pauvres étrangers par des vers touchans qui ont pu quelquefois leur sembler écrits dans la langue même de leur patrie. Enfin, il y a au fond du Périgord une église commencée qui n'a pas encore de clocher : le curé a la bonne idée d'inviter Jasmin à venir dans le pays réciter des vers; Jasmin y court, débite un poème sur l'église inachevée, et recueille assez de souscriptions parmi la foule attirée par son nom, pour que le clocher puisse être bientôt terminé : pieuse et modeste conquête qui doit l'avoir touché autant que ses plus brillans triomphes.

C'est ainsi que s'écoule la vie de Jasmin; chacun de ses jours est un chant, et le recueil de ses vers contiendra toute son histoire. Une pareille existence étonne au milieu de notre siècle : on dirait un poète des âges primitifs, de ces temps où la poésie était mêlée à tout et présidait à toutes les actions des hommes. Si la langue que parle Jasmin fait craindre pour l'avenir de sa renommée, elle donne au moins à son présent une physionomie toute spéciale; il lui doit d'être pour le midi de la France une sorte d'O'Connell poétique, moins grandiose sans doute que l'ardent agitateur, mais non moins populaire; s'il ne remue pas autant de passions, il amuse, il intéresse aussi, et, s'il n'a pas cinq cent mille hommes pour l'applaudir, il est le seul poète de son temps qui réunisse autour de lui des milliers d'auditeurs partout où il lui plaît de se transporter. Du reste, ses nouvelles poésies sont égales aux précédentes. C'est toujours ce goût si châtié sous des formes vulgaires, ce style si poli et si travaillé dans un idiome qui l'est naturellement si peu; toujours, dans les idées et les sentimens, cette même familiarité accompagnée d'une naturelle distinction, cette même gaieté mêlée de mélancolie. Jasmin est toujours lui-même, et il aurait tort de changer.

— Le génie fécond de Goethe est fait pour défrayer long-temps encore la sympathique assiduité des critiques et des traducteurs; on n'en a jamais fini avec ce merveilleux protée qui affecte toutes les allures et se reproduit, toujours puissant, sous les formes les plus diverses. Déjà le théâtre, les romans, les mémoires, les œuvres scientifiques, une partie même de la correspondance de Goethe, ont été donnés avec plus ou moins de bonheur dans notre langue, et cependant bien des œuvres importantes du poète, bien des travaux émi-

nens attendent encore un interprète. Entre les monumens qui jusqu'ici avaient effrayé les traducteurs, il faut compter les poésies de l'auteur de *Werther :* c'est à peine si Mme Ernestine Panckoucke, dans les dernières années de la restauration, s'était essayée à reproduire, dans une version inexacte et sans couleur, quelques rares morceaux qui furent publiés en un mince volume. Aujourd'hui un écrivain à qui Goethe est particulièrement familier, M. Henri Blaze, dont la belle traduction de *Faust* a été remarquée, publie une édition française des œuvres lyriques du grand poète (1). Ce nouveau travail présentait des difficultés sans nombre, et c'était presque une gageure que de reproduire en prose, c'est-à-dire dénué du rhythme et de la mélodie qui sont tant chez Goethe, ce je ne sais quoi d'ailé et de sonore qui fait le charme de l'original. A force de soins pourtant et de délicatesse, M. Henri Blaze y est souvent parvenu, et l'art lui a fait trouver des équivalens ingénieux pour rendre cette facture frémissante et vive, ces nuances déliées du sentiment. Une si consciencieuse entreprise fait autant d'honneur à la science de l'interprète qu'au talent de l'écrivain.

— L'Angleterre, cette patrie par excellence des touristes, est aussi le pays qui possède les *Guides du Voyageur* les plus exacts et les mieux rédigés. La saison des voyages qui vient de s'ouvrir donne un nouvel intérêt à la série de ces excellens *hand-books* publiés par le libraire anglais Murray (2), qui s'est efforcé de rendre plus complète chaque nouvelle édition de ces curieux itinéraires, en y ajoutant tous les renseignemens qu'il a pu recueillir. On doit des encouragemens aux éditeurs qui ont fait connaître à Paris les *hand-books* de Murray, et qui cherchent en même temps à répandre en France, par des publications nombreuses et choisies, l'étude et le goût des littératures étrangères.

(1) Un vol. in-18, collection Charpentier.

(2) *Useful hand-books for travellers.* Cette série se trouve à Paris chez Stassin et Xavier, rue du Coq.

V. DE MARS.

DE

LA SOCIÉTÉ COLONIALE.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

Suivant la déclaration du ministère, l'abolition de l'esclavage dans nos colonies doit être solennellement discutée à la session prochaine. Rarement un problème plus difficile, plus compliqué, aura été soumis à nos assemblées délibérantes. Une foule d'êtres, aujourd'hui *choses* vénales et transmissibles, prenant rang tout à coup parmi les citoyens, déclarés aptes à acquérir après avoir été possédés eux-mêmes; une population éclose comme par enchantement, qu'il faudra initier à la vie civile; l'équilibre à maintenir entre deux races suspectes l'une à l'autre; dans l'ordre industriel, la concurrence volontaire substituée à un despotisme sans contrôle; le passé de nos colonies à réparer, leur avenir à prévoir; les intérêts présens et positifs de la métropole à concilier avec les devoirs de sa tutelle morale : telles seront les suites de la réforme que l'opinion publique réclame instinctivement, et que les pouvoirs constitués sanctionneront tôt ou tard. Le débat qui va s'ouvrir est de ceux qui donnent l'éveil aux nobles facultés de l'esprit. L'historien et le moraliste, l'homme politique et l'homme d'affaires, auront des solutions à fournir.

Le régime actuel de la population noire, ses dispositions morales, les circonstances qui nécessitent son affranchissement, les difficultés qu'on doit craindre de la part des colons, les systèmes d'émancipation proposés ou déjà mis à l'épreuve, les écueils de l'application, les chances favorables; que de points à éclaircir, que d'éventualités à prévoir!

Dans un champ sans limites où l'encombrement des matériaux est une difficulté de plus, il était nécessaire qu'une main exercée et vigoureuse traçât le cadre de la discussion. Le monde politique aura cette obligation à M. le duc de Broglie. Dans l'enquête préparatoire dont les procès-verbaux ont été publiés, on a pu remarquer son habileté à concentrer les lumières sur le point débattu, à grouper les avis, à provoquer les solutions nettes et décisives. Le *Rapport sur les questions relatives à l'esclavage et à la constitution politique des colonies* est le résumé de cette enquête; mais M. de Broglie en a fait une œuvre qui lui appartient en propre par le plan et par la rédaction. L'émancipation des noirs y est considérée dans ses relations avec l'ordre public, avec l'intérêt réel de la population esclave, avec l'intérêt des colons, avec le maintien du système colonial. Ce cadre, vaste et bien ordonné, admet l'analyse des documens et la discussion des principes, l'énoncé positif et l'adroite digression qui en corrige l'aridité. S'il était convenable d'apprécier une œuvre de conviction politique et religieuse dans les mêmes termes qu'une composition de fantaisie, nous dirions que le style du *Rapport* est ferme, abondant et d'une lucidité parfaite. Il ne trahit jamais ces artifices qu'on tolère dans un livre, mais qui choquent dans un document officiel. Quand l'écrivain s'anime, c'est que sa pensée s'élève et que l'émotion déborde : c'est l'éloquence de l'homme d'état et non pas celle du littérateur. On remarquera, dans la série d'études qui va suivre, que nous avons souvent appelé en témoignage cette raison supérieure qui domine les faits d'assez haut pour les observer avec une parfaite impartialité.

I. — APERÇU HISTORIQUE.

On attribue communément au célèbre Barthélemy de Las-Casas l'idée d'introduire dans les Antilles des travailleurs africains pour soustraire les indigènes à la tyrannie dévorante des Espagnols. Les recherches de l'abbé Grégoire et de M. de Humboldt ont rétabli la vérité des faits. La vente des nègres voués à l'esclavage était tolérée depuis long-temps dans l'Europe méridionale. Elle se généralisa, vers le milieu du XVe siècle, à la suite de l'exploration des côtes africaines entreprise par ordre du fameux prince Henri de Portugal. L'importation des noirs devint bientôt une industrie assez lucrative pour que les Espagnols et les Portugais s'en disputassent le monopole. De part et d'autre, on institua des compagnies consacrées à ce nouveau genre de spéculation. Vingt ans avant la découverte du Nouveau-Monde, les noirs,

déjà nombreux à Séville, formaient une population à part, reléguée dans un quartier isolé, avec une chapelle, des lois et une police particulière. Ils étaient réservés à la domesticité ou appliqués à la culture de la canne à sucre, que les Maures avaient depuis long-temps introduite dans la Péninsule. Ce furent d'abord des nègres de cette espèce, « nés en Espagne, dans les maisons chrétiennes, » qui furent transportés en Amérique : les premières autorisations, datées de 1500, ne sont accordées qu'à cette condition. Mais l'avidité des Espagnols épuisa si rapidement la race caraïbe, que la population noire de la Péninsule se trouva insuffisante pour fournir les travailleurs nécessaires aux conquérans du Nouveau-Monde. On commença à brocanter ou à enlever de pauvres sauvages, sur les côtes d'Afrique, avec l'autorisation du gouvernement de Madrid. « La cour ordonne, dit le statut royal de 1511, que l'on cherche les moyens de transporter aux îles un grand nombre de nègres de la Guinée, attendu qu'un nègre fait plus de travail que quatre Indiens. »

La traite était donc en vigueur dans le Nouveau-Monde lorsqu'en 1517 Las-Casas sollicita, au nom des colons espagnols, la permission de recruter en Afrique des esclaves travailleurs, « afin que leur service dans les établissemens ruraux et dans les mines permît de rendre moins dur celui des naturels. » Toutefois, s'il n'est pas exact d'attribuer à l'ami des Indiens l'expédient dont on déplore aujourd'hui les conséquences, il est certain qu'il lui a donné crédit par l'autorité de ses conseils. Les scrupules s'éteignirent dans les consciences religieuses : la cour de Madrid commença à concéder des *assientos* (priviléges de traite) que les favoris se disputèrent pour les revendre à d'impitoyables spéculateurs. Les hommes d'état qui gouvernèrent la France, jusqu'à Colbert, tolérèrent ce trafic comme une nécessité politique, sans oser la légitimer par une sanction légale. Créateur d'un système colonial basé sur l'esclavage, Colbert n'hésita pas à recommander l'importation des noirs dans les possessions françaises, et, depuis l'arrêt de 1670 jusqu'au décret consulaire de 1803, on ne compta pas moins de six ordonnances pour encourager, par des primes et des priviléges, un commerce rangé aujourd'hui au nombre des délits infamans. Au XVIIIe siècle, l'Angleterre rechercha le monopole du transport des noirs bien moins pour les besoins de ses cultures coloniales que dans l'intérêt de sa marine. Aux négociations d'Utrecht, où ses représentans avaient le droit de parler en maîtres, elle réclama impérieusement les *assientos*, c'est-à-dire le privilége du trafic des nègres dans les parages du Nouveau-Monde, clause perfide qui donna lieu à de continuelles contestations, et même à des guerres maritimes. Les négriers anglais appartenaient en général au commerce de Liverpool, et, en 1787, cette place avait en mer 130 navires qui chargèrent 74,000 esclaves sur les côtes d'Afrique.

Lorsqu'au nombre approximatif des noirs implantés dans les colonies européennes, on ajoute celui des esclaves vendus annuellement au Caire, pour être répartis dans les états barbaresques ou orientaux; lorsqu'on tient compte du nombre des victimes tuées dans les guerres que se font les chefs africains

pour se procurer des prisonniers; lorsqu'on évalue la mortalité causée par les trajets et l'acclimatement, on s'étonne du nombre prodigieux d'individus que la traite a dû ravir à l'Afrique depuis 1511. Les estimations varient depuis 30 jusqu'à 60 millions : c'est entre ces deux chiffres que nous trouverions la vérité, s'il entrait dans notre plan de nous appesantir sur ces faits.

Dans un récent plaidoyer en faveur de l'esclavage (1), M. Granier de Cassagnac a osé écrire ce qui suit : « La traite se réduit à un simple déplacement d'ouvriers avec un incontestable avantage pour ceux-ci..... Les esclaves vendus par les rois africains sont des esclaves à eux, travaillant chez eux, nés chez eux... Les tribus africaines ne sont pas agricoles; elles ne peuvent pas se développer indéfiniment parce que les subsistantes sont bornées, et pourvu que les chefs de tribus aient le nombre de bras nécessaire pour exécuter le travail indispensable de production, ils vendent le reste. Ce sont donc des ouvriers qu'ils cèdent aux Européens, voilà toute la traite. » Si les Africains vivent de la chasse et de la pêche, au lieu de demander une alimentation plus saine à un sol fertile, n'est-ce pas que les guerres incessantes, les rapts, les dévastations, s'opposent à cette sécurité sans laquelle l'agriculture est impossible? Toute population disséminée sur un territoire assez vaste pour qu'elle y trouve à vivre dans les hasards du vagabondage restera toujours dans une dégradation voisine de la sauvagerie : que cette population augmente, au point d'épuiser les ressources naturelles de son territoire, elle demandera sa subsistance à la terre, elle acceptera le joug du travail que la seule nécessité impose au vulgaire des hommes. C'est en vertu de cette loi que tous les peuples, d'abord nomades, sont passés à l'état sédentaire. Tout porte à croire que l'Afrique eût réalisé dans quelques-unes de ses parties cette loi de la civilisation, si la race noire, naturellement paisible et prolifique, eût été forcée de se livrer à un travail fécond, au lieu d'être amoindrie et dégradée par un brigandage féroce. Que beaucoup de nègres des Antilles préfèrent la tutelle d'un bon maître au despotisme d'un chef africain, nous n'avons pas de peine à le croire; mais il ne faut pas conclure d'après les exceptions : il est hors de doute que la population noire transplantée dans le Nouveau-Monde devrait être cinq fois plus nombreuse qu'elle ne l'est aujourd'hui, si l'esclavage n'avait pas été pour elle un fléau dévorant. Dans les pays libres, la classe des prolétaires est toujours plus féconde que celle des gens riches. Un contraste bien frappant a lieu dans les Antilles. A Cuba, la population blanche a triplé en cinquante ans; à

(1) *Voyage aux Antilles. — Les Antilles françaises,* in-8°. — Si la coquetterie sémillante du style et le don d'amuser, trop rare de notre temps, pouvaient être de quelque poids dans l'affaire en litige, la cause des possesseurs d'esclaves serait assurée; mais, malgré son incontestable valeur littéraire, le livre de M. Granier de Cassagnac est sans portée sérieuse, sans dangers pour les nègres, parce que l'auteur se réfute lui-même par sa propre exagération.

Porto-Rico, elle s'est accrue de 88 pour 100 en quatorze ans. M. Schœlcher à calculé (1) que, si la race noire de la Jamaïque s'était développée dans les mêmes proportions, elle aurait dû compter, au jour de l'affranchissement, plus de 2,500.000 ames : elle en présenta seulement 350,000.

Il est possible que les adversaires de l'esclavage aient exagéré les horreurs de la traite; mais M. Granier de Cassagnac fait abus de son talent lorsqu'il adoucit les teintes sombres du tableau au point de nous présenter ce commerce comme inoffensif et licite. Qu'on se figure, sur la plage africaine, un troupeau de misérables créatures, depuis l'enfance jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, garrottées lorsqu'elles sont à craindre; les unes nées dans l'esclavage, les autres victimes de la guerre ou ravies frauduleusement à ceux qui les aimaient; toutes également tristes et épouvantées. Arrive le marchand blanc, l'homme civilisé, qui étale sous les yeux du barbare africain des toiles bleues, du tabac, des liqueurs, des fusils, de la poudre; on fait les lots, on débat les prix : rarement un beau nègre est payé plus de 200 fr. en marchandises dont la valeur réelle est d'environ 120 francs; puis, on embarque les victimes dans ces maisons flottantes dont elles se font la plus effrayante idée. On les entasse à fond de cale ou dans les entreponts. L'espace réservé aux nègres est rarement assez élevé pour qu'ils puissent s'y tenir debout, et ils sont d'ordinaire tellement serrés, qu'ils n'ont pas la liberté de leurs mouvemens. Ceux qui inspirent des craintes sont assujétis avec des ferremens (2). C'est ainsi que se fait un trajet de quinze à dix-huit cents lieues. Une chaleur suffocante, des exhalaisons fétides, la mauvaise nourriture, la frayeur, le chagrin, déterminent une mortalité plus ou moins grande qui, parfois, frappe contagieusement les blancs de l'équipage. En pareil cas, les esclaves morts ou devenus infirmes sont jetés à la mer comme marchandises avariées. Dans une pétition présentée aux chambres, en 1826, par d'honorables négocians français, on affirmait que, « d'après des documens authentiques, les capitaines des navires négriers jettent *tous les ans* à la mer plus de 1,500 esclaves *vivans*, mais, à la vérité, trop mal portans par suite des souffrances qu'ils ont endurées, pour être vendus avec avantage. » La perte re-

(1) *Des Colonies françaises : Abolition immédiate de l'Esclavage*, 1 vol. in-8°. — *Colonies étrangères et Haïti : Résultats de l'Émancipation anglaise*, 2 vol. in-8°, chez Pagnerre. — Organe de l'opinion radicale, abolitioniste passionné, M. Victor Schœlcher a publié une série d'ouvrages en faveur des noirs. Tout entier à leur cause, il semble avoir fait abnégation de la vanité littéraire. Son plan est ordinairement indécis, son langage inculte et diffus : du moins la passion conserve toujours chez lui un accent de probité qui commande l'estime, et il faut lui savoir gré des utiles renseignemens qu'il fournit.

(2) Nous ne mentionnerons pas ici certains navires négriers où, suivant les procès-verbaux de saisie, les nègres devaient rester couchés, comme des morts dans le cercueil, dans des casiers de moins de deux pieds de haut; ce serait, comme nos adversaires, généraliser des exceptions.

tombe sur les compagnies d'assurances maritimes qui ont garanti le chargement sur *police d'honneur*. Un honorable voyageur anglais, M. Gurney, qui visita récemment les Antilles (1), vit dans le port de la Havane trois grands bâtimens négriers dont l'un, *la Duchesse de Bragance,* avait chargé 1,100 esclaves sur la côte d'Afrique, et en avait perdu 240 pendant la traversée. Voilà ce qu'est en réalité la traite des nègres : elle ne saurait être autre chose.

Les conventions diplomatiques, les croisières, le droit de visite, une pénalité sévère qui assimile la traite à la piraterie, et par-dessus tout une réprobation presque générale, ont été sans efficacité jusqu'à ce jour. L'odieux commerce de la chair et du sang humain a été déplacé, mais non pas amoindri. Ne faut-il pas qu'un nombre considérable de négriers sillonnent encore les mers pour qu'en moins de quinze mois (du 1er janvier 1839 au 9 mars 1840) les Anglais aient pu saisir et vendre 82 navires, chargés de 5,458 nègres? La dépréciation des noirs sur les marchés africains, depuis que la traite y rencontre tant d'obstacles, vient d'ailleurs en dédommagement des risques de l'entreprise. On assure que, dans les lieux sévèrement observés, l'encombrement des captifs cause un tel embarras aux marchands africains, qu'ils les offrent aux plus vils prix pour s'en défaire. En 1842, le taux moyen des hommes, dans les environs de Sierra-Léone, était tombé à 12,000 kauris (2) ou 72 francs; beaucoup d'esclaves ont été vendus moitié moins. Les négriers sont donc enflammés plus que jamais par l'espoir des plus grands bénéfices. Il suffit, suivant M. Gurney, qu'un tiers des esclaves *traités* en Afrique arrivent vivans à Cuba pour que l'expédition donne un produit de 100 à 200 pour 100 aux capitalistes et une prime de 12 dollars par tête d'esclave aux magistrats espagnols, qui ferment les yeux en ouvrant la main.

Il est constaté que les populations vouées à l'esclavage tendent plutôt à diminuer qu'à s'accroître. L'augmentation du nombre des noirs dans les colonies d'origine espagnole et portugaise ne peut donc être que le résultat des importations annuelles. Or, le Brésil, qui possédait seulement 600,000 esclaves en 1818, en compte aujourd'hui 2,500,000; Cuba et Porto-Rico, qui avaient, en 1808, moins de 200,000 esclaves, en ont 700,000 aujourd'hui. Qu'on prenne ces chiffres pour base d'une évaluation, qu'on fasse la part des autres pays où l'introduction des noirs est tolérée, et l'on trouvera que la traite enlève encore annuellement plus de 150,000 ames à l'Afrique. Les abolitionistes exagérés portent même ce nombre à 500,000, en faisant compte des victimes qui périssent dans les captures, les marches forcées, les détentions à la côte, les traversées et l'acclimatement (3). Les mesures qu'on a prises pour abolir la traite n'ont eu d'autre effet que de la rendre plus

(1) *Un Hiver aux Antilles,* en 1839-1840, par J.-J. Gurney.

(2) Les *kauris* sont de petits coquillages qui servent de monnaie dans l'intérieur de l'Afrique, et dont la valeur est conventionnelle; 100 kauris représentent 60 centimes.

(3) Voyez Buxton, *de l'Esclavage,* traduit par Pacaud.

meurtrière. M. Granier de Cassagnac avoue que « depuis que les négriers sont réduits à cacher leurs armemens, les *installations sont beaucoup moins commodes.* » Le voyageur que nous avons déjà cité, M. Gurney, trouva moyen de s'introduire dans ces baraques où l'on dépose les noirs nouvellement débarqués : il y vit avec douleur plusieurs centaines d'enfans « maigres, décharnés, la plupart portant encore sur la peau des traces de meurtrissures et de contusions provenant, selon toute apparence, du frottement de leurs corps contre les parois du bâtiment, où ils avaient été entassés comme des harengs dans une caque. » Depuis que les administrateurs des colonies françaises ont pris des mesures de répression loyales et efficaces, le monopole de la traite est exploité par les Espagnols et les Portugais. Ils ont ordinairement pour complices des spéculateurs américains. La plupart des bâtimens employés par les négriers sont construits dans les ports des États-Unis, et une masse considérable de capitaux est engagée par les agioteurs de l'Union dans le commerce des esclaves. Quant aux articles d'échange, ils sortent communément des manufactures anglaises.

Depuis l'origine de la traite, il s'est trouvé dans tous les pays des ames généreuses pour protester contre de telles iniquités; mais, de même que dans les arts la priorité d'une découverte appartient moins au premier qui émet une idée qu'à celui qui la réalise, on ne doit glorifier dans l'ordre moral que ceux qui ont fait triompher un principe par leur infatigable persistance. Tels furent Thomas Clarkson, qui, dès l'an 1780, fonda une société pour provoquer l'abolition de la traite et de l'esclavage, et surtout Wilberforce, qui pendant vingt ans (de 1787 à 1807) reproduisit à chaque législature sa fameuse motion en faveur des noirs. Ainsi prit naissance ce grand parti abolitioniste, qui ne cessa de grossir depuis cette époque, au point d'imposer les résolutions les plus importantes au gouvernement britannique. Les lois portées contre la traite en 1793 par la convention française, en 1794 par le congrès américain et par le Danemark, ne furent que des hommages rendus à un principe : un acte décisif, et qui doit faire époque dans l'histoire de l'humanité, est l'adoption, en 1807, de la motion de Wilberforce. Le pays qui avait accaparé depuis un siècle le monopole de la traite entra dès-lors dans la voie de l'émancipation, et y marcha avec cette ténacité qui distingue le caractère anglais. Malgré la mobilité des ressorts constitutionnels, le gouvernement, tantôt convaincu, tantôt entraîné, ne cesse d'agir dans le sens des sympathies nationales; il ne signe plus de transaction diplomatique sans y insérer une clause favorable aux noirs. Sous les murs de Paris en 1814, au congrès de Vienne en 1815, au congrès de Vérone en 1823, ses diplomates obtiennent des grandes puissances l'engagement réciproque de poursuivre les négriers. Auprès des états de second ordre, l'Angleterre agit directement, par voie d'intimidation, par des subventions, des indemnités. En 1810, elle achète l'adhésion du Portugal; en 1813, celle de la Suède, à qui elle cède la Guadeloupe; en 1817, celle de l'Espagne, au prix de 10 millions

de francs (1). Elle s'impose, non peut-être sans quelque arrière-pensée, les frais de la police des mers; elle fortifie par le commerce et par des monopoles l'organisation de ses colonies, afin de les mieux préparer à la grande épreuve de l'émancipation. En 1823 intervient la motion de M. Buxton, éloquemment soutenue par Canning, pour la modification de l'ancien système de l'esclavage. Pendant dix ans encore, les actes parlementaires, les circulaires ministérielles, se suivent pour relever la race noire de sa dégradation. On institue des protecteurs pour les esclaves; la peine du fouet est supprimée à l'égard des femmes; peu à peu on travaille à rendre l'émancipation inévitable, et enfin, en 1833, la Grande-Bretagne, proclamant solennellement l'abolition de l'esclavage dans dix-neuf de ses colonies occidentales, affranchit plus de 700,000 noirs, et s'impose un sacrifice de 500 millions de francs pour indemniser les propriétaires dépossédés.

Soit par aveuglement, soit pour se faire une arme des préjugés populaires, les partisans de l'esclavage affectent d'attribuer à des combinaisons machiavéliques la grande résolution qui sera dans l'histoire un des plus glorieux titres de la nation anglaise. M. Dejean de La Bâtie, membre du conseil colonial de l'île Bourbon, s'est fait l'organe de ces préventions injustes dans un rapport adressé au gouvernement (2). Le motif secret que l'Angleterre cache, assure-t-il, sous des semblans d'humanité, est de détruire les cultures coloniales du Nouveau-Monde, dans l'intérêt de son empire oriental, de transformer des colonies ruinées en postes militaires ou en entrepôts de commerce, d'armer tous les nègres libérés, et d'étouffer au besoin la marine commerciale des autres nations par un immense déploiement de forces. Pour preuve de perfidie, on allègue que l'Angleterre, qui affranchit 700,000 nègres, laisse dans l'esclavage 3 ou 4 millions d'Indiens. Nous ferons remarquer à ce sujet que l'esclavage dans l'Hindoustan a pour excuse la hiérarchie des castes, et qu'on ne pourrait pas décréter l'égalité sociale sans blesser un grand peuple dans ses sentimens religieux. C'est ainsi que la commission préparatoire instituée en France a déclaré que ses dispositions bienveillantes ne sont pas applicables au Sénégal, parce que les esclaves y sont musulmans. Au contraire, l'affranchissement des noirs dans le Nouveau-Monde a été une manifestation instinctive du sentiment européen, une inspiration chrétienne. Oui, c'est ce groupe sérieux et convaincu que l'on nomme en Angleterre le parti religieux, c'est un cri des consciences qui a commandé l'acte de 1833. A chaque temps d'arrêt dans sa marche, le pouvoir était relancé par des associations puissantes, des motions parlementaires, des pétitions sans nombre. C'est ce même parti religieux qui subventionne des missionnaires pour mora-

(1) Le Portugal et l'Espagne prirent l'argent, firent des ordonnances contre la traite, et continuèrent de favoriser les négriers.

(2) *Abolition de l'Esclavage dans les colonies anglaises*, quatrième publication du ministère de la marine.

liser les esclaves, qui entreprend dans tous les pays du monde une propagande abolitioniste, qui lance une protestation appuyée par plus d'un million de signatures lorsque le gouvernement français veut rétablir la traite, qui, en 1838, provoque une pétition de 600,000 femmes à l'avénement de la jeune reine d'Angleterre, qui, en 1841, renverse le cabinet whig pour avoir voulu réduire la surtaxe du sucre étranger au détriment du sucre colonial, mesure qui aurait pu compromettre le succès de l'émancipation.

Lorsqu'en 1807 le parlement abolit la traite, les négriers annoncèrent la ruine de Liverpool. Dix ans après, cette place sollicitait l'autorisation d'agrandir son port, et aujourd'hui son commerce est décuplé. Il en a été de même des sinistres prophéties qui présentaient l'affranchissement des noirs comme un signal de dévastation et de massacres. Il y eut sans doute des froissemens d'amour-propre, des mécomptes de spéculateurs, une sourde inquiétude, quelques jours de crise à la Jamaïque et à la Guyane, incidens que nous apprécierons en étudiant l'émancipation anglaise dans ses résultats et dans ses conséquences. Mais, en résumé, « on peut avancer que cet évènement, au premier aspect si formidable, que cet appel de près de 800,000 esclaves à la liberté, le même jour, à la même heure, n'a pas causé en huit ans, dans toutes les colonies anglaises, la dixième partie des troubles que cause d'ordinaire, chez les nations les plus civilisées de l'Europe, la moindre question politique qui agit tant soit peu sur les esprits (1). »

Spectatrices intéressées de ces grands évènemens, nos colonies françaises en ont été profondément émues. L'abolition de la traite, les mesures prises depuis 1831 pour empêcher l'introduction des esclaves *traités*, ont faussé l'ancien système colonial; la nécessité de ménager les instrumens humains qu'on ne peut plus remplacer a restreint le bénéfice immoral du travail forcé. La probabilité d'une émancipation prochaine a déprécié les biens-fonds et suspendu le crédit. Pour les blancs, l'avenir est plein d'incertitudes et de périls. Les noirs ont entendu tomber les chaînes de leurs frères, et ils attendent. Leur attitude calme, leur force d'inertie, causent plus d'alarmes aux colons qu'une effervescence déclarée; on renonce aux anciens moyens de correction, la discipline des ateliers se relâche. « En somme, dit M. Lavollée, ceux qu'on appelle des esclaves se sont arrangés pour faire ce qu'ils veulent, et leurs prétendus maîtres tremblent pour la plupart devant eux. » Ceux qui condamnent l'émancipation, d'accord avec ceux qui la désirent, reconnaissent qu'un remaniement de notre société coloniale est inévitable.

Depuis long-temps le gouvernement est attentif à ces symptômes. D'une part, des intérêts considérables, et d'autre part des principes sacrés, donnent au débat qui se prépare une ampleur solennelle. L'hésitation est excusable; la sage lenteur est un devoir. Que ceux qui ont chaque matin un avis à fournir sur la question à l'ordre du jour apprennent comment une résolution im-

(1) Rapport de la commission coloniale, page 8.

portante est préparée dans la région où l'on porte sérieusement le poids des affaires. A partir de 1830, pour ne pas remonter au-delà, on commence à s'occuper de la moralisation des noirs en les rapprochant graduellement de la liberté. On facilite les affranchissemens (1831); on ordonne le recensement des esclaves, et on constitue leur état civil en prescrivant l'inscription officielle des naissances, des décès et des mariages dans cette classe (1833 et 1839). Les dispositions du Code noir, tombées en désuétude à cause de leur rigueur extrême, comme la mutilation et la marque, sont abolies (1833). On propage l'instruction religieuse et l'instruction primaire parmi les noirs (1840); on institue en leur faveur un patronage confié aux magistrats et aux ministres du culte. Une loi du 24 avril 1833 règle la constitution politique des colonies à culture, en fondant pour chacune d'elles une représentation locale sous le nom de *conseil colonial*. D'autres projets, relatifs à l'expropriation forcée et à l'organisation judiciaire, sont étudiés. Dès 1835, on met les conseils coloniaux à l'épreuve en les consultant sur divers points relatifs à l'émancipation (1). Juges intéressés dans cette cause, ces conseils perdent tout crédit par leur partialité évidente. Par contre-coup, la législature nationale manifeste à plusieurs reprises l'intention d'abolir le travail forcé. Une proposition de M. Passy, reproduite par M. de Tracy, est prise en considération, et M. de Tocqueville, rapporteur d'une commission instituée par la chambre, fait, en 1839, un rapport dont le gouvernement accepte les bases. Nouvelles enquêtes, accumulation de documens offerts à la méditation des hommes spéciaux. Une circulaire ministérielle du 18 juillet 1840 institue dans chacune des colonies un *conseil spécial*, composé des principaux fonctionnaires, dans l'espoir d'en obtenir des avis désintéressés sur la question à l'ordre du jour. M. Jules Lechevalier est chargé d'étudier les actes relatifs aux colonies anglaises avant et après l'épreuve de l'émancipation, et son analyse intelligente résume en trois volumes énormes vingt-cinq volumes in-folio de pièces officielles. On ne s'en tient pas aux écrits d'origine anglaise. Des commissaires français sont envoyés sur les lieux pendant le régime de l'apprentissage, après la libération complète, et plusieurs de leurs rapports, notamment ceux de M. Layrle, ne sont pas moins remarquables par la lucidité et la pénétration administrative que par le talent descriptif (2). Une série de *Notices statistiques* sur nos possessions extérieures a été complétée (3). L'état économique et industriel de nos deux principales colonies a été étudié par M. La-

(1) Leurs délibérations ont donné matière à deux publications volumineuses, savoir : *Questions relatives à l'abolition de l'esclavage* (1840-43), in-4°, de plus de mille pages; — *Avis des conseils coloniaux*, 2 vol. in-4° (1839).

(2) *Abolition de l'Esclavage dans les colonies anglaises*, quatrième publication du ministère de la marine. — Les trois premiers volumes de cette série renferment l'historique de l'émancipation.

(3) 4 vol. in-8° (1838-40).

vollée, inspecteur des finances, dont le mémoire, concis et substantiel, est un document des plus instructifs (1). Enfin, le 26 mai 1840, une commission consultative, choisie parmi les membres des premiers corps de l'état, a été instituée sous la présidence de M. le duc de Broglie. Dans cette commission, les sciences économiques ont été représentées par MM. Rossi et Passy; la pratique financière, par MM. de Saint-Criq et d'Audiffret; les intérêts moraux, par MM. de Tocqueville, de Sade, de Tracy et Bignon; les intérêts maritimes, par MM. de Mackau, de Moges et Jubelin; le commerce, par MM. Reynard et Wustemberg; l'administration, par MM. Galos et de Saint-Hilaire. Ce comité a déjà fourni trois sessions (1840-41-42); ses *Procès-verbaux* forment jusqu'à ce jour trois volumes, et c'est le beau *Rapport* (2) de son président qui, plus tard, deviendra la base de la discussion solennelle.

On voit que les enquêtes, les études préparatoires, n'ont pas fait défaut jusqu'ici; essayons à notre tour de constater les opinions et les faits.

II. — LA RACE NOIRE.

Au XVIe siècle, les blancs qui exterminaient les hommes rouges et les remplaçaient par des noirs affirmaient que les Caraïbes étaient lâches et ineptes, et que quatre Indiens valaient moins pour le travail qu'un seul nègre. Aujourd'hui que la race caraïbe est à peu près détruite, à l'exception de quelques milliers d'hommes connus sous le nom d'*Ibaros*, on affecte de l'exalter. « C'est, dit M. Granier de Cassagnac, une race superbe, leste, active, probe, amie du travail et de l'ordre. » Les nègres, à leur tour, sont tellement rabaissés par des observateurs intéressés ou prévenus, que la première question à débattre est celle-ci : La race noire est-elle susceptible d'être élevée à la civilisation? En est-elle digne présentement?

Montesquieu s'est écrié, dans un accès de verve ironique : « Si nous supposions que les nègres soient des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes des chrétiens. » Cette boutade a été prise à la lettre par les partisans de l'esclavage. Ils feignent de ne pas concevoir la sympathie qu'on témoigne à ces Africains que la nature semble avoir affublés d'une livrée de servitude; ils ne voient en eux que des êtres imparfaits, placés dans l'échelle animale entre les bipèdes blancs et les quadrumanes. Deux mots seulement à ce sujet. Dans l'état actuel de la science, il n'est pas possible de décider *avec certitude* si les caractères que présente le nègre sont accidentels ou variables, ou bien s'ils sont éternels et indélébiles. La majorité des naturalistes s'est prononcée, nous le savons, pour la seconde hypothèse, mais il y a, en faveur de la première, des opinions et des faits qui, à la rigueur,

(1) *Notes sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe*, par M. Lavollée, in-4° (1841).

(2) Un vol. in-4° de 360 pages, plus les pièces à l'appui.

permettraient le doute au moraliste. Les dernières recherches anatomiques sur la peau établissent assez vaguement que la coloration de l'épiderme dépend de la figure des petites écailles formées à la surface par une secrétion particulière des tissus (1). N'est-il pas possible que cette agglutination du fluide sécrété soit modifiée, chez le noir, par des influences physiques, par une alimentation défavorable, par les inimaginables bizarreries de la vie sauvage? Nombre d'exemples pourraient servir de commentaire à notre pensée; rappelons seulement un fait qui a frappé un voyageur étranger à toute idée systématique (2) : c'est que, dans l'Hindoustan, la teinte de la peau est plus ou moins foncée suivant le degré qu'occupent les individus dans la hiérarchie des castes. La science affirme aussi que les sécrétions de l'appareil tégumentaire déterminent la qualité et la couleur des cheveux. La chevelure crépue et laineuse du nègre serait donc en rapport avec la nature de sa peau. Quant à la dépression du front, c'est un résultat et non pas une cause. Tout le monde sait que les organes se développent ou s'atrophient, selon l'emploi qu'on en fait. Les sauvages abrutis, dont les facultés mentales sont inexercées, laissent dépérir en eux l'organe de l'intelligence; à mesure que leur front fuit et s'abat, leur mâchoire qui s'allonge rappelle le museau de la bête. Par une raison contraire, chez l'homme dont le moral est surexcité, le cerveau s'enrichit du tribut de toutes les forces vitales; le front s'élève et rayonne : c'est ainsi que l'angle facial, abaissé chez le Hottentot stupide, se redresse, suivant la mesure de l'intelligence, jusqu'à la majesté idéale du Jupiter Olympien.

Contester à la race noire l'aptitude à la civilisation, ce serait donner un démenti formel aux témoignages historiques. S'il est vrai, comme l'affirment Hérodote, Diodore et Manéthon, que la société égyptienne ait eu pour berceau l'Éthiopie, il faut saluer les nègres comme les instituteurs du genre humain. « Quel sujet de méditation, a dit Volney, de penser que cette race d'hommes, aujourd'hui notre esclave, est la même à qui nous devons nos

(1) N'ayant aucun titre pour aborder de pareilles questions, nous laissons parler les maîtres.

« Comment s'opère la coloration? — Il est présumable que la forme de l'écaille ou de l'utricule joue un rôle quelconque dans la production de ce phénomène. Les nègres et les cétacées qui ont la peau noire auraient-ils une écaille de forme identique (en spatule)? Celle de l'homme européen a la forme d'un trapèze..... Si, comme nous le présumons, les écailles de la peau du nègre diffèrent de celles du blanc, et si la différence de forme en produit une dans la couleur, ce point d'organisation expliquerait *peut-être* dans les deux races la dissemblance de coloration sans avoir besoin de recourir à l'influence si contestée du soleil. » (Breschet et Roussel de Vauzême, *Recherches anatomiques sur les appareils tégumentaires des animaux*, mémoire lu à l'Académie des Sciences, et inséré dans les *Annales des Sciences naturelles* (1834), zoologie, tom. II, pag. 340-41.)

(2) *Les Anglais dans l'Hindoustan.* — *Revue des Deux Mondes*, 1842, tome 31, page 640.

arts, nos sciences, et jusqu'à l'usage de la parole! » Pour ce qui concerne l'Afrique moderne, nous renvoyons les hommes impartiaux au grand ouvrage de Ritter (1), compilation honnêtement savante, qui interroge tous les voyageurs connus, et réunit un grand nombre de témoignages favorables aux Africains. Nous n'énumérerons pas, comme l'a fait complaisamment M. Schoelcher (2), les hommes de race noire qui se sont distingués par leur science ou leurs vertus. Pour rester dans les limites de la vérité pratique, nous dirons que la race noire, prise dans son ensemble, constitue au sein de l'espèce humaine une variété abâtardie et dans un état d'infériorité déplorable, mais qu'il n'y a pas d'impossibilité absolue à l'œuvre de sa régénération. Entraînées ou convaincues, toutes les nations blanches y coopéreront forcément. L'Angleterre a donné l'élan; étudions la tâche réservée à la France.

La population totale de nos quatre colonies à cultures est, d'après le dernier recensement de 1840, de 376,000 ames. Dans ce chiffre, les esclaves comptent pour 253,124. Les noirs créoles en composent aujourd'hui la majorité, et parmi ceux qu'on a importés d'Afrique, les derniers venus, qui ont déjà douze ans au moins de séjour, ne le cèdent pas aux autres en aptitudes diverses. Chaque habitation est un petit état, qui a son gouvernement absolu, son culte, sa discipline, son tribunal, sa prison, son hôpital, et quelquefois ses écoles. L'autocrate est le colon propriétaire; il a pour ministres l'économe, le régisseur et le commandeur. Quelques grandes plantations comptent plusieurs centaines de nègres. Tout ce qu'on demande aux esclaves, c'est l'emploi machinal de leurs forces pendant neuf heures par jour, le dimanche excepté. La case avec le jardin, le *rechange*, les soins médicaux, l'*ordinaire*, voilà ce que doit le maître à chacun des travailleurs. La case, dans les pays non encore émancipés, est une hutte légère divisée en deux compartimens, mal distribuée, mal éclairée, mal tenue; le jardin qui l'entoure doit être de la contenance d'un douzième de carreau (3). Une casaque de drap, deux pantalons et deux chemises de toile que les nègres portent jusqu'au dernier lambeau sans les ravauder jamais, voilà pour le rechange. La chaussure n'est qu'un objet de luxe, qu'un nègre porte habituellement à sa main. L'hôpital s'ouvre de droit pour tous les malades, les infirmes, les vieillards, pour les femmes en couches, pour l'enfant abandonné. L'ordinaire de la semaine se compose de neuf livres de farine de manioc, et de deux à trois livres de morue ou de bœuf salé. Dès l'âge de quatorze ans, l'esclave mâle ou femelle a droit à l'ordinaire dont la quotité est réglée par les ordonnances. Cependant, à la Guadeloupe, on remplace cette ration hebdomadaire par un jour de liberté, le samedi, avec autant de terre que chacun en peut mettre en culture. Cet arrangement est défendu par le Code noir; on le tolère pourtant, et on fait bien, parce qu'il est favorable aux deux parties. Le maître, outre l'éco-

(1) *Géographie de l'Afrique*, traduite par E. Buret, 3 vol. in-8°.

(2) Surtout dans un petit volume intitulé *Abolition de l'Esclavage*, 1840.

(3) Mesure coloniale qui représente un peu moins de onze ares.

nomie d'une avance de fonds considérable, y trouve l'avantage de regarnir, par un assolement utile, les champs fatigués par la culture de la canne; l'esclave assez laborieux pour tirer bon parti de son samedi récolte, avec ce seul jour, assez de denrées pour se procurer une nourriture saine et variée, et pour revendre au marché l'excédant de ses produits avec un bénéfice net de 2 à 400 francs par année. Beaucoup d'esclaves se font un meilleur revenu encore en élevant de la volaille et des bestiaux; les plus intelligens exercent quelquefois des métiers, ou entreprennent des spéculations de compte à demi avec leurs maîtres. Ceux-ci apportent, dans les relations de ce genre, une loyauté qui ne se dément presque jamais. Leur respect pour la propriété de leurs esclaves va jusqu'au scrupule chevaleresque. Il n'est donc pas difficile à un esclave laborieux et rangé d'arrondir son pécule. On pourrait même dire de plusieurs d'entre eux qu'ils sont riches, en comparant leurs économies à celles que peuvent réaliser les ouvriers européens. M. Granier de Cassagnac, à qui il faut pardonner de charger les couleurs, puisqu'il tire un si bon parti du pittoresque, nous montre à Marie-Galante un nègre enrichi qui fait travailler à la journée son maître ruiné, et qui, « lorsque le pauvre blanc se sent accablé, lui frappe sur l'épaule en lui disant avec bonté : — Eh bien! maître, ça ne va donc pas aujourd'hui? »

Ajoutons enfin que le régime de l'esclavage s'est notamment amélioré depuis un quart de siècle. Les prescriptions barbares du Code noir, qui déjà était un progrès sur les coutumes antérieures, sont tombées dans le domaine de l'histoire ancienne. Plus d'affreux cachots, de mutilations, d'instrumens de rigueur, de tortures arbitraires. Depuis l'abolition de la traite, l'impossibilité de recruter à l'extérieur le personnel des ateliers a forcé les maîtres à ménager les instrumens de leur fortune. On a favorisé les unions fécondes; on a pris grand soin des femmes enceintes et des enfans en bas âge. « Il est à remarquer aujourd'hui, dit M. Lavollée, qu'il meurt, proportion gardée, plus d'enfans de couleur libres que d'enfans esclaves. » La population noire, qui jadis décroissait de cinq pour cent annuellement, se maintient, du moins à la Martinique et à la Guadeloupe, où les sexes sont égaux en nombre, et la vie moyenne de l'esclave acclimaté, si l'évaluation qui la porte à trente-neuf ans est exacte, serait beaucoup plus longue que celle des Européens de nos climats. Ce qui a contribué plus que tout le reste à l'adoucissement du sort des noirs, c'est ce libéralisme instinctif qui circule partout, c'est cette humanité des gens du monde qui tient aux bonnes manières autant qu'aux entraînemens généreux; car les créoles blancs sont, à leur insu, atteints de cette philantropie européenne qu'ils condamnent chez les autres comme une monomanie funeste. Élevés pour la plupart en France, où ils reçoivent l'éducation la plus distinguée, ils ne conservent plus des préjugés coloniaux que la vanité de l'épiderme. Il s'est donc établi entre les deux races un échange de soins tutélaires et de confiance affectueuse. L'esclave ne dit plus, en parlant du maître : « L'œil du blanc brûle le noir, » proverbe affreux des anciens jours. Le sans-gêne du domestique noir est un sujet d'étonnement pour

l'étranger; sa familiarité est bestiale comme son dévouement. On voit les négrillons courir comme de jeunes chats dans les appartemens. Fait-on de la musique au salon, les portes et les fenêtres se garnissent aussitôt de têtes noires qui montrent leurs dents blanches et leurs yeux arrondis. Pour caractériser cette société coloniale, ne suffit-il pas de dire qu'un petit nombre de familles libres, sans prendre aucune mesure de précaution, vivent en pleine sécurité au milieu d'une population esclave constamment armée (1)? « Ce tableau est vrai, dit dans son dernier livre M. Schoelcher, le détracteur le plus passionné de l'esclavage; je n'hésite pas à le peindre, bien qu'il contrarie ce que j'écrivais, il y a un an : j'avais été trop loin. »

Les colons peuvent donc répéter, avec une apparence de raison, que la condition matérielle des noirs est supérieure à celle de la plupart des ouvriers européens. Et pourtant trouverait-on beaucoup de prolétaires, même parmi les plus pauvres, qui consentissent à échanger leurs souffrances, contre la satiété indolente de l'esclave? Pas un seul peut-être. C'est que l'esclave, aux yeux de la loi, n'est pas un homme, mais une chose, chose meuble dans les villes, immeuble dans les exploitations rurales; c'est que, cantonné dans l'enclos d'une habitation, il a besoin, pour en sortir, de la tolérance du maître; c'est qu'il ne s'appartient jamais à lui-même, et ne sait pas à qui il appartiendra demain (2). Appelé au travail par le fouet, il est exposé, pour une faute de discipline, à recevoir jusqu'à vingt-neuf coups de fouet, et, ce qui est pis encore, à voir dépouiller et fouetter sous ses yeux ceux qu'il aime, sa femme, sa fille. « Il y a sur chaque habitation des colonies, dit M. Schoelcher, quatre hommes (3) qui ont le droit d'y mettre nues toutes les femmes, et de les exposer aux regards de tout l'atelier. » Nous aimons à répéter que les colons français n'abusent plus de leur omnipotence. Sans admettre, avec M. Granier de Cassagnac, que les deux tiers des esclaves n'ont jamais été *taillés* (c'est le mot consacré), nous reconnaîtrons que les châtimens corporels sont plus rares et moins sévères. Certains propriétaires ont décidé que les femmes seraient fustigées par-dessus leurs vêtemens. Il en est d'autres qui ont remplacé le fouet par la détention de nuit, genre de correction très désagréable aux esclaves. Mais cette humanité, qui honore les

(1) Les nègres ne quittent presque jamais le coutelas, qui est employé pour les cultures.

(2) M. Granier de Cassagnac justifie ainsi les ventes d'esclaves : « La vente d'un esclave se réduit à ceci : *on a un marché* avec un ouvrier; cet ouvrier doit travailler pour vous sa vie durant, et vous devez l'entretenir, en santé comme en maladie, sa vie durant. Eh bien! vous cédez les conditions de ce marché à quelqu'un *du consentement de l'ouvrier*. Voilà toute la chose : qu'y a-t-il d'immoral? » M. Granier de Cassagnac épargne souvent à la critique la peine de la réfutation : il suffit de le citer.

(3) Le maître, l'économe, le régisseur, le commandeur, et ce dernier n'est qu'un esclave, qui peut avoir les petites passions, les basses rancunes d'un esclave.

planteurs français, n'est-elle pas en contradiction avec le principe de l'esclavage qu'ils défendent obstinément? Le *travail forcé* est-il possible sans une pénalité prompte et vigoureuse? Si la production de Cuba excède celle des Antilles anglaises et de Maurice réunies, si Porto-Rico avec 41,000 esclaves produit presque autant de sucre que la Martinique avec 78,000, si les colonies espagnoles obtiennent pour 11 francs ce qui en coûte 22 dans les colonies françaises, n'est-ce pas surtout que dans les premières l'esclavage a été maintenu avec toutes ses iniquités?

Les détracteurs de la race noire attribuent souvent à la perversité de ses penchans naturels la démoralisation presque générale de nos esclaves. C'est de l'injustice, c'est de la cruauté. On affecte d'oublier qu'on n'avait à peu près rien fait, jusqu'à ces derniers jours, pour l'éducation morale et religieuse des nègres. Il s'est trouvé, au contraire, des esprits étroits et sordides qui ont considéré l'avilissement des noirs comme un gage de sécurité pour les blancs. Quelle moralité demander à des malheureux ravalés systématiquement au niveau de la brute, et dont la vertu suprême est la crainte servile et l'obéissance irréfléchie? On dit que les noirs ont de la répugnance pour le mariage, que les liens de la famille leur paraissent insupportables. Oublie-t-on que l'ancienne constitution de l'esclavage les condamnait à une promiscuité immonde, et que la fatalité de l'habitude pèse encore sur eux? Dans les pays recrutés par la traite, le nombre des mâles, pour nous servir de l'expression jadis usitée par les planteurs, est toujours supérieur à celui des femelles. L'équilibre s'est rétabli peu à peu dans nos colonies à mesure que la population esclave s'est renouvelée naturellement par les naissances : il y a même aujourd'hui un excédant en faveur du sexe féminin à la Martinique et à la Guadeloupe; mais à la Guyane, colonie moins surveillée, les hommes sont encore en majorité. A Bourbon, où l'introduction frauduleuse des Africains est facile, il y a seulement 25,000 femmes pour plus de 42,000 hommes. Dans les colonies espagnoles, la disproportion est plus scandaleuse encore; les femmes forment à peine le tiers de la population servile, et le voyageur que nous avons cité plusieurs fois, M. Gurney, a ouï dire que, sur plusieurs habitations, il n'y a pas une seule femme. Que résulte-t-il d'un pareil état de choses? C'est qu'une femme, toujours victime de la violence, appartient forcément à plusieurs hommes. Dès que l'heure du travail est passée, chacun franchit l'enclos de l'habitation et court où le caprice l'appelle. On a remarqué que les nègres choisissent presque toujours au loin les objets de leur amour, comme pour écarter les occasions de jalousie. Presque personne ne songe à légitimer de pareilles relations. Les tristes fruits de ce vagabondage nocturne sont méconnus par le père; les mères elles-mêmes ne s'attachent que faiblement à des enfans qui peuvent être enlevés et vendus à douze ans, « à cet âge, dit M. de Broglie, où commencent les dangers de l'exemple et la séduction du vice. » La démoralisation reprochée aux noirs n'est donc qu'une des fatalités de leur condition, et ce qui le prouve, c'est que le

nombre des mariages, dans quelques-unes des îles émancipées, est déjà plus élevé que dans les principaux pays de l'Europe (1).

Un état qui comprime et détériore les facultés humaines devait fournir des exemples de dépravation maladive. Telle est la rage de l'empoisonnement, trop commune aux Antilles. Le poison n'est pas, comme l'a dit M. Schœlcher, l'arme défensive de l'esclave, la protestation de l'opprimé; c'est le venin répandu par certaines créatures viciées et malfaisantes. Il y a des noirs qui empoisonnent par vengeance; le plus grand nombre verse la mort sans intérêt, sans colère, uniquement pour satisfaire des instincts pervertis. Ils tuent ainsi les bestiaux d'une habitation, quelquefois des créatures humaines. On leur attribue une effrayante habileté dans cet art infernal. « Ils empoisonnent à jour fixe, dit M. Granier de Cassagnac, à l'échéance de trois mois, de six mois, d'un an, et ne se trompent jamais. » Comment les nègres apprennent-ils à connaître les plantes vénéneuses? Où se procurent-ils l'arsenic et les drogues qu'ils emploient aussi, à ce qu'on assure? Nul ne le sait. On parle, en frissonnant, de conciliabules nocturnes, d'affiliations secrètes; il y a encore des esprits faibles qui rêvent maléfice et sorcellerie. Quoi qu'il en soit, une vague terreur comprime le maître et le tient continuellement en éveil. Perd-il quelques bestiaux, il voit dans ce sinistre des symptômes de mécontentement. Avant de changer la discipline traditionnelle, il sonde les dispositions de ses ateliers, dans la crainte « d'avoir le poison chez lui. » Bref, si le noir a parfois la monomanie du crime, le blanc semble avoir celle de la peur.

Il y a lieu de croire cependant que ces appréhensions sont exagérées. M. Lavollée fait observer à ce sujet que dans ces climats, où les maladies contagieuses sont fréquentes, rien n'a été fait pour les prévenir ni pour les combattre. A la Martinique surtout, qui est, assure-t-on, le chef-lieu des empoisonneurs, les animaux, après avoir travaillé sous un soleil ardent, sont parqués, la nuit, dans des lieux fangeux et mal abrités. « Les savanes, prairies naturelles qui servent aux pâturages, sont abandonnées à elles-mêmes, sans qu'on prenne aucun soin de l'écoulement des eaux, sans que l'on s'inquiète de les nettoyer des herbes malfaisantes qui croissent partout en abondance. Souvent même c'est au milieu des marais, au sein des miasmes les plus dangereux, qu'on fait paître les animaux des journées entières. » A la Guadeloupe, au contraire, où une agriculture plus avancée diminue les causes d'insalubrité, les épizooties sont si rares, que l'élève des bestiaux est déjà pour quelques planteurs une spéculation profitable. Par la même raison sans doute, « le poison, suivant M. Granier de Cassagnac, a toujours été inconnu dans les îles anglaises, et il l'est encore dans les îles espagnoles. Les empoisonneurs sont généralement exportés à Porto-Rico, et ils n'empoisonnent plus

(1) On compte en Angleterre, chaque année, 1 mariage sur 128 personnes; en Prusse, 1 sur 200; en France, 1 sur 131; en Belgique, 1 sur 144. Pendant l'année 1839, on a compté à la Jamaïque 1 mariage sur 100 personnes, et à Antigue 1 sur 133.

dès qu'ils y sont. » Il est à noter enfin que le poison était inusité, même à la Martinique, au XVIIe siècle, puisque le Code noir n'en parle pas, et que mention en a été faite pour la première fois dans un acte législatif de 1724. De nos jours même, les médecins, les vétérinaires, appelés judiciairement à faire des autopsies, n'ont presque jamais reconnu des symptômes qui pussent être attribués avec certitude à des actes criminels. De ces faits, les gens calmes et modérés aiment à conclure qu'il y a beaucoup d'exagération dans tout ce qu'on débite. Probablement le poison est devenu un agent mystérieux et terrible comme ces êtres idéalisés par les superstitions populaires. Les imaginations faibles, les natures viciées, ont contracté une irritabilité pernicieuse. Il y a eu des crimes : quelquefois la fureur homicide a dégénéré en monomanie contagieuse, ainsi qu'il arriva à la Martinique en 1822; mais on aurait tort de voir là l'indice d'une dépravation particulière à la race africaine : ce fut seulement une contagion morale, comme celles qui affligent parfois les sociétés le mieux constituées.

Quant à l'insouciance, à la paresse innée, principal reproche adressé aux noirs, est-il nécessaire de les en justifier? Indifférent au résultat de son travail, ne supportant pas, comme l'homme libre, la responsabilité de sa conduite, le nègre esclave travaille tout juste autant qu'il faut pour éviter les coups. Cette disposition le rend tellement routinier, qu'il oppose une invincible inertie aux innovations, même à celles qui seraient de nature à lui épargner quelque fatigue. On a vu des nègres de la Jamaïque se refuser long-temps à remplacer le panier par la brouette, et ils ne consentirent d'abord à l'employer qu'à condition de la porter sur la tête, comme ils avaient coutume de faire avec les paniers. C'est que l'esclave ne livre à son maître que le mouvement automatique de son corps, en lui refusant autant que possible son intelligence. On a signalé souvent quelque chose d'enfantin dans le caractère des nègres : ne sont-ils pas en effet de grands enfans qui n'ont pas encore senti l'importance et la dignité du travail? Comme l'enfant, le nègre a besoin de gesticuler pour se sentir vivre : de là sa passion frénétique pour la danse; comme l'enfant encore, il a l'heureux privilége de s'isoler du monde, où il ne vit pas pour son compte, et de caresser des émotions factices : il parle et se répond à lui-même; si l'idéal dans lequel flotte sa pensée était plus relevé, nous dirions qu'il est poète. Au jardin, à l'atelier, il se trouve toujours un chanteur pour roucouler une interminable complainte dont le refrain est repris en chœur par tous les ouvriers. Dans les circonstances solennelles, l'émotion commune est traduite par des chants qu'un improvisateur commence et auxquels toutes les voix s'unissent. Suivez des yeux cet esclave qui marche nonchalamment courbé sous son fardeau; il murmure une espèce de chant dont les paroles improvisées se rapportent à la belle fille qu'il va voir la nuit, au camarade dont il est jaloux, au châtiment qu'il craint, à la vengeance qu'il médite. En cheminant ainsi, il passe devant quelque vieux nègre hors de service, qui, accroupi au pied d'un arbre, retiré en lui-même, et dans une sorte d'extase, marque un rhythme vigoureux

en frappant un tambourin ou en égratignant des cordes sonores. Sans une parole échangée, il y a aussitôt sympathie entre ces deux hommes. L'esclave jette bas son fardeau, se laisse aller à la mesure, se met en mouvement et s'échauffe peu à peu jusqu'à la danse convulsive. Arrivent tour à tour huit ou dix nègres qui font comme le premier, et le délirant *bamboula* s'en va crescendo jusqu'au moment où paraît le terrible commandeur, qui s'élance en faisant siffler son fouet et en taillant à tort et à travers. Plus de danse, plus d'ivresse. Chacun reprend son bagage et s'enfuit au plus vite en poussant des cris lamentables. De pareilles scènes, fréquentes dans les colonies, ne donnent-elles pas une triste idée de cette enfance perpétuelle où l'esclavage retient des créatures humaines?

Les administrateurs de la Guadeloupe, appelés à donner leur avis sur les conséquences probables de l'émancipation, ont distingué dans la population noire de nos colonies trois groupes principaux : en premier lieu, les hommes rangés et sédentaires qui ont le besoin des affections de famille et le sentiment des devoirs sociaux; la seconde classe, la plus nombreuse des trois, comprend les individus actifs, intelligens, mais dépravés, qui courent toutes les nuits d'habitation en habitation, s'épuisent par la débauche, et ne s'imposent un travail supplémentaire que pour acquérir de nouveaux moyens de libertinage. La troisième classe est celle des êtres insoucians et abrutis, sans passions comme sans désirs, qui iraient nus, si on ne les forçait pas à se vêtir, qui se laisseraient périr d'inanition, si on ne les forçait pas à vivre. Cette classification ne semble pas rassurante; mais, à bien considérer, ne serait-elle pas applicable à la plupart des sociétés? Les honnêtes gens, la foule qui secoue la chaîne du devoir, les êtres abrutis, n'est-ce pas là le triple élément de toute agglomération d'hommes? Sans s'abuser sur les défauts des nègres esclaves, quelques observateurs s'étonnent de ne pas les trouver plus pervertis. Un des principaux propriétaires de la Trinité, M. Burnley, consulté par la commission coloniale, s'exprimait ainsi : « La race africaine est douce et maniable, et, dans l'état d'esclavage, elle a peut-être moins de défauts que n'en pourrait avoir toute autre race. » Beaucoup de personnages graves, dont les réponses sont consignées dans les documens officiels, rendent bon témoignage de l'éducabilité des noirs et de leur aptitude à l'état social. Depuis l'expérience anglaise, il n'est plus permis de dire que les nègres, livrés à eux-mêmes, retourneraient à leurs habitudes sauvages. Tel est leur désir d'acquérir ce qu'ils appelaient jadis, dans leur langage pittoresque, la science de la plume et de l'encre, qu'on commence à s'effrayer d'un engouement pour l'étude nuisible au travail des champs. On a vu, à la Jamaïque, des vieillards s'asseoir à côté des enfans sur les bancs des écoles. Dès l'année 1838, les dix-sept colonies britanniques des Indes occidentales, dont la population est de 902,000 ames, comptaient 1440 écoles, et le tiers des maîtres étaient des gens de couleur. Déjà 1 individu sur 9 recevait l'instruction primaire. En France, la proportion n'est présentement que de 1 sur 12.

Il serait plutôt à craindre que les nègres, fascinés par notre civilisation, ne prissent pour le progrès un ridicule plagiat des mœurs européennes. On espérait en faire des ouvriers libres : ils voudraient tous être des propriétaires indépendans. Dans quelques îles où l'émancipation a présenté des phénomènes exceptionnels, l'exagération des salaires a malheureusement favorisé le goût des nègres pour l'ostentation et la sensualité. Dans les demandes faites à la métropole, l'augmentation, qui est considérable depuis quelques années, ne porte que sur des objets d'agrément et de fantaisie. Il faut aux affranchis des draps fins, des gants, de la parfumerie, des ombrelles, de la bijouterie, de la soie, des dentelles, des vins, des liqueurs, des comestibles recherchés. Quant aux logemens, aux mobiliers, ce fut un changement à vue comme ceux qui font contraste dans les théâtres. Au lieu de la hutte en bambou, avec une litière dans un coin, vous trouvez communément aujourd'hui, dit M. Schœlcher, « des tables, des chaises, des lits, des canapés, des buffets ornés de vaisselle et de verrerie, enfin des glaces et jusqu'à des toilettes de femme avec des enveloppes de mousseline. » Plus de bonne fête sans vin de Champagne, et après le banquet le jeu. Il est rare, lisons-nous dans une enquête, qu'en passant le dimanche devant les maisons qui sont toujours ouvertes, on n'entende pas le cliquetis des dollars et les exclamations des joueurs. La passion dominante chez les nègres est celle de la parure. « Sur cent femmes, dit un magistrat de Sainte-Lucie, on en voit quatre-vingt-dix-neuf qui ont des boucles d'oreilles d'une valeur de 50 à 75 fr. Les noirs dépensent tout ce qu'ils ont pour se procurer des vêtemens et des bijoux. » Partout la mode capricieuse a chassé l'ancien uniforme de l'esclavage. M. Schœlcher s'extasie sur la bonne tournure de ses protégés, qu'il nous montre « en redingote ou en habit très bien faits, avec gilet de satin, chemise à jabot, bottes, et l'indispensable parapluie. » Les esclaves des îles françaises, dès qu'ils ont amassé quelque argent, ne le cèdent pas à leurs voisins en coquetterie puérile. M. Granier de Cassagnac triomphe dans la description d'un bal d'esclaves à la Martinique. En déplorant que l'entraînant conteur ait gaspillé tant d'esprit pour faire une malice à de pauvres nègres, on devient malgré soi son complice, et on regrette qu'il soit arrivé trop tard pour décrire cet autre bal travesti de la Guadeloupe, dans lequel figuraient des nègres en François Ier et en Louis XIV, et des nègresses en Mlle de Lavallière et en Mme de Pompadour.

Ne pouvant nier les rapides progrès des affranchis anglais, les malveillans affirment que la population noire des *West-Indies* était mieux préparée que nos esclaves à l'exercice de la liberté. Cette assertion est démentie par les faits comme par les témoignages écrits. Pendant les dix années qui précédèrent l'acte de 1833, une animosité violente mit souvent les deux races aux prises. La Jamaïque et la Guyane furent plus d'une fois inondées de sang. L'abus du fouet, non-seulement comme correction, mais comme stimulant au travail, avait fait prendre en horreur le travail des champs; le libertinage était universel. Si ce tableau, qui ressort des enquêtes de 1832, est

exact, les dispositions des affranchis anglais étaient encore moins favorables à coup sûr que celles de nos esclaves. C'est encore à tort qu'on cite l'affreuse anarchie de la république haïtienne pour prouver que les nègres sont incapables de s'élever à l'état social. La dernière dictature que l'indignation publique vient de renverser n'a été, assure-t-on (1), qu'un despotisme cruel et monstrueusement égoïste, qui a spéculé sur l'abrutissement de la race noire. Il ne faut pas oublier que les passions de l'esclavage et les fureurs de la guerre civile ont composé jusqu'ici la seule éducation des Haïtiens, que ce peuple né d'hier et dans des circonstances inouies n'a pas encore rencontré un de ces hommes supérieurs dont la main est nécessaire pour donner l'impulsion à une société. Attendons à l'œuvre ceux qui vont diriger la république haïtienne : ils ont pris sur eux une lourde responsabilité; s'ils sont à la hauteur de leur mission, la sympathie de l'Europe les soutiendra.

Si nous ne nous abusons pas, il résulte des faits que nous venons d'accumuler que la race africaine n'est pas incapable d'être civilisée. L'affranchissement de nos esclaves est donc possible; s'il est possible, c'est un devoir. Il y a toutefois des difficultés à l'accomplissement de cette grande mesure; nous allons les découvrir, en étudiant l'organisation industrielle de nos colonies.

III. — SITUATION ÉCONOMIQUE DES COLONIES.

Dans l'opinion des hommes d'état qui fondèrent le système colonial des temps modernes, une colonie devait être avant tout un marché privilégié ouvert à l'industrie métropolitaine. Entre les entrepreneurs de colonisation et le pays auquel ils appartenaient, avait lieu un pacte fondé sur un double monopole : d'une part, les colons prenaient l'engagement de demander tous les objets de leur consommation à leur patrie européenne, et d'autre part la métropole s'engageait à ne tirer que de ses propres colonies les denrées que refuse le climat de l'Europe. Colbert exagéra ces principes à l'égard des établissemens français. A lire les règlemens qui interdisent tous rapports commerciaux avec les étrangers, on croirait qu'il s'agit d'une ville en état de blocus : confiscation des vaisseaux étrangers surpris en flagrant délit de commerce; à ceux qui achèteraient des marchandises prohibées, une forte amende, et pour la récidive trois ans de galères! Défense est faite aux planteurs d'entreprendre les cultures françaises, et même celles qui répondent aux nécessités premières, comme le vin et les céréales. De toutes les charges qui pesaient sur les transactions, la plus onéreuse, à coup sûr, était cette obligation d'acheter fort cher des rebuts de magasin, des marchandises de fabrication

(1) Telle est l'opinion de M. Schœlcher, qui a consacré presque tout son second volume sur les *Colonies étrangères* à l'histoire d'Haïti. Les renseignemens curieux rassemblés dans cette œuvre de circonstance font regretter que l'auteur n'en ait pas plus soigné la composition littéraire.

légère, que les marchands de la métropole réservaient pour ce genre de commerce, dit de *pacotille*. Malgré ces entraves, nos colonies étaient florissantes; c'est qu'elles trouvaient un ample dédommagement dans le privilége de fournir sans concurrence toutes les denrées tropicales consommées ou exportées par la France. Ainsi, en 1789, la partie française de Saint-Domingue échangeait seule contre des produits européens autant de sucre, vingt fois plus de café, et dix fois plus de coton que n'en produisent actuellement toutes nos colonies. Après 1815, la monarchie, qui aimait à s'inspirer des traditions du passé, essaya la restauration de l'ancien régime colonial, et, depuis la loi de 1822, qui écartait les sucres exotiques par une surtaxe de plus de 100 pour 100, jusqu'en 1833, les planteurs durent encore réaliser des bénéfices considérables.

Peu à peu, et sans qu'on s'en aperçût à temps, diverses circonstances concoururent à fausser le pacte colonial. Après avoir encouragé la traite, on ouvrit tout à coup les yeux sur l'immoralité de ce commerce; on l'abolit et on fit bien. Mais, puisqu'on imposait une restriction onéreuse aux colons, il eût été juste de proscrire d'une manière absolue les provenances des pays où la traite est pratiquée. Bien loin de là, on allégea la surtaxe qui avait écarté les sucres étrangers. Survient à l'improviste un concurrent des plus perfides, le sucre indigène. Les financiers s'engouent pour le *miracle de la chimie,* et lui laissent prendre un développement considérable à la faveur d'une exemption d'impôt. Les colons demandent-ils comme une faveur le droit de perfectionner leur industrie, réclament-ils l'abolition de cette loi injuste et ridicule qui les oblige à n'expédier que des marchandises grossièrement préparées, afin de laisser aux usines de la métropole les profits de la main-d'œuvre : on leur oppose les droits acquis des raffineurs. La menace de l'émancipation vient par surcroît comprimer le génie industriel. Il n'en fallait pas tant pour déterminer dans nos colonies une détresse d'autant plus douloureuse, que les colons y conservent les goûts aristocratiques et le laisser-aller de l'opulence.

Les efforts qu'on pourrait faire pour régénérer nos possessions transatlantiques rencontrent malheureusement un obstacle radical : c'est l'organisation ou plutôt l'essence même de la propriété. Une plantation coloniale est à la fois une exploitation agricole et une entreprise industrielle. Cette double spéculation constitue une propriété fort riche, à n'en considérer que le revenu; ce n'est plus qu'une valeur lourde et incertaine dès qu'on songe à en réaliser le capital. Un domaine de cette nature, fonds commun d'une famille, reste presque toujours indivis, du consentement de tous les intéressés; les droits de chacun sont garantis par des inscriptions hypothécaires : à ces priviléges légaux s'ajoutent presque toujours des engagemens particuliers, de sorte que beaucoup d'exploitations n'appartiennent plus qu'en apparence aux titulaires. A la fin de 1836, le montant de la dette inscrite à la Martinique s'élevait à 228 millions 921,288 francs, somme qui dépasse les deux tiers de la valeur totale des capitaux engagés dans cette colonie. A la Guadeloupe, les inscrip-

tions montaient à 283 millions, c'est-à-dire à une somme qui atteint, à 35 millions près, la valeur approximative de toutes les propriétés de l'île et de ses dépendances. Les colons poussent, assure-t-on, la négligence jusqu'à ne pas faire opérer la radiation des dettes éteintes, et on va jusqu'à dire qu'il faudrait réduire de plus de moitié le chiffre des inscriptions. Quel que soit en réalité le montant de la dette hypothécaire, elle constitue une charge écrasante, sans préjudice des simples engagemens commerciaux.

La pénurie étant générale, chacun sentant qu'il peut être au premier jour en butte aux poursuites judiciaires, il en résulte que toutes les sympathies sont pour celui qui ne paie pas ses dettes. Une sorte d'assurance mutuelle des débiteurs contre les créanciers fait échouer tous les moyens de contrainte. « La saisie-arrêt (opposition mise sur les recouvremens) est le plus souvent illusoire par suite du défaut de numéraire. La saisie-brandon (saisie des récoltes sur pied) y est aussi à peu près impraticable. Quant à la saisie-exécution (saisie exécutée au domicile du débiteur), les frais en couvrent presque toujours le montant. Resterait au créancier la saisie-immobilière (vente des biens-fonds) : le système hypothécaire existe; mais il s'arrête devant l'expropriation forcée dont l'exécution est suspendue (1). » On retrouve là encore les traditions de l'ancien régime. A une époque où les plantations étaient moins nombreuses et plus considérables, on regardait comme impossible de les aliéner. Le capital disponible a toujours été trop rare dans les colonies pour qu'une grande propriété y pût être vendue sans une dépréciation ruineuse. Une vente partielle est à peu près impraticable. Les esclaves, évalués comme meubles, représentent les deux cinquièmes de la valeur du domaine, c'est-à-dire qu'une plantation de 500,000 francs renferme une population noire de 200 individus estimés en moyenne à 1000 francs par tête. Autoriser la saisie des esclaves d'un débiteur, ce serait suspendre l'exploitation; saisir les terres et les équipages d'atelier, ce serait affamer les esclaves. Telles sont les considérations qui ont fait interdire, dans nos possessions américaines, la vente des immeubles par autorité de justice. Quelle que soit la force des argumens qui justifient cette illégalité, ils sont réfutés par le fait. L'île Bourbon a admis l'expropriation forcée, et elle s'en trouve bien.

En répudiant ainsi notre code civil, les colons nécessiteux repoussent ses dispositions favorables, on peut le dire, au débiteur lui-même, parce qu'elles sauvent son crédit en sauvant son honneur. Le plus grand vice d'une législation impuissante est de conseiller les manœuvres frauduleuses. Telle est l'opération connue dans les Antilles sous le nom de *blanchissage*. Le débiteur, après avoir exagéré la première créance inscrite sur sa propriété, en dédommage secrètement le porteur. Le bien grévé d'hypothèques est ensuite mis en licitation pour être vendu par folle enchère, au comptant et en espèces. La rareté du numéraire éloignant les acquéreurs, le bien est adjugé au com-

(1) Déposition de M. Bernard, procureur-général de la Guadeloupe, devant la commission coloniale.

plice du vendeur pour le prix de sa créance frauduleuse. Alors, au moyen d'une contre-lettre, ou par l'effet d'une vente simulée à l'un des parens du débiteur, l'adjudicataire rétrocède les droits qu'il vient d'acquérir. Le gage hypothécaire étant anéanti, toutes les créances sérieuses deviennent nulles et sans objet. On porte à soixante, pour la Guadeloupe seulement, le nombre des habitations qui ont été *blanchies* par cette manœuvre odieuse.

Est-il donc étonnant que le crédit soit à peu près nul dans les Antilles? On n'oserait pas même flétrir du nom d'usurier les capitalistes qui, ayant à courir de tels risques, se réservent les chances d'un bénéfice énorme. Suivant M. Lavollée, l'intérêt ordinaire et avoué de l'argent est de 12 pour 100; mais le prêteur, répugnant à paraître dans des transactions usuraires, confie ses fonds à des courtiers qui exigent le renouvellement de l'obligation tous les trois mois, avec une commission de 1 pour 100 chaque fois, ce qui élève à 16 pour 100 l'intérêt annuel. Vienne une crise, la prime d'assurance s'élèvera à 2 et 3 pour 100, non plus par trimestre, mais par mois. Tous les achats étant faits à crédit, les vendeurs augmentent dans une même proportion le prix de leurs marchandises, car ils veulent à leur tour se ménager une prime d'assurance pour les risques qu'ils ont à subir : alors le renchérissement est tel, même pour les objets de consommation courante, qu'il constitue une différence de 30 pour 100 entre les achats au comptant et les achats à terme. Quoique disposés à tous les sacrifices, les colons ne seraient pas certains d'obtenir à souhait le capital circulant dont ils ont besoin pour vivifier leurs travaux. Toute entreprise se met en relation directe avec un commissionnaire, qui est ordinairement un négociant armateur ou un courtier de la métropole. Celui-ci pourvoit aux besoins journaliers de son commettant : il fournit à la première demande les ustensiles et les approvisionnemens de toutes sortes; en retour, le colon alloue à son commissionnaire un intérêt de 5 pour 100 sur les fournitures faites n'importe à quelle époque de l'année, et il lui adresse ses produits comme nantissement. Le commissionnaire en opère la vente, et se couvre de ses avances avec tous les frais accessoires de transports, de douanes et d'emmagasinage. De tels services sont sans doute payés bien cher. Il est peu de créoles qui ne maudissent leurs officieux correspondans; mais quel moyen de s'en passer? Chaque jour ajoute un nœud de plus au réseau d'engagemens qui les enlace, et présentement, dit-on, les colonies ne doivent pas moins de 60 millions aux ports de mer. Pour comble de malheur, ces manœuvres irrégulières, cette complication d'intérêts, donnent lieu à des procédures interminables : il est constaté qu'à la Martinique, les frais judiciaires s'élèvent à 1,800,000 francs par année.

Si les colons avaient du moins la consolation des joueurs qui se ruinent; s'ils pouvaient caresser l'espoir d'une veine meilleure! Mais l'illusion ne leur est pas même permise. Un retour de prospérité commerciale semble impossible dans les conditions présentes du travail. Un entrepreneur obéré produit nécessairement à des prix désavantageux : chacune de ses opérations étant

grevée d'une prime au profit des usuriers, son bénéfice s'amoindrit peu à peu jusqu'à ce que son capital ne soit plus qu'une valeur morte entre ses mains. C'est ainsi qu'aujourd'hui, suivant les calculs de M. Lavollée, une partie du capital engagé dans nos colonies ne rapporte même plus 1/2 pour 100.

On entrevoit dès-lors la véritable cause de l'opposition des colons à tous les projets d'affranchissement. Ce n'est pas la substitution du travail salarié au travail gratuit qui les inquiète; peut-être tournerait-elle à leur avantage. Ce qui les épouvante, c'est la nécessité d'une liquidation générale, à l'inauguration d'un régime nouveau; c'est la mise en vigueur de l'expropriation forcée qui déposséderait un tiers au moins des propriétaires en titre; c'est la crainte de voir passer aux mains des créanciers l'indemnité promise par l'état pour le rachat des esclaves. En vain chercherait-on à persuader aux colons qu'ils sont, pour la plupart, à bout de leurs ressources, qu'une réforme industrielle est inévitable. Ils le savent, ils l'avouent. Mais la crise de transition doit être mortelle pour plusieurs, douloureuse pour tous, et ils préfèrent les souffrances du présent aux hasards de l'avenir. Ce qu'ils comprennent le mieux dans le nouveau sort qu'on leur propose, c'est qu'il faudrait renoncer aux habitudes innées de prodigalité et de nonchalance. Ces créanciers dont on ne s'effarouche guère aujourd'hui, on se les représente armés des rigueurs de la loi, franchissant les limites des habitations pour en chasser les possesseurs héréditaires. L'aristocratie blanche sent trembler sous elle ce sol que ses ancêtres ont fertilisé; dans sa vague frayeur, elle se cramponne, en fermant les yeux, aux ruines d'un passé qui s'écroule. Toute innovation est de la philantropie, et tout philantrope est un brigand quand il n'est pas un sot.

L'inquiétude, l'irritabilité des colons, sont excusables; mais cette disposition est très fâcheuse, pour eux-mêmes surtout. Au point où ils ont laissé venir les choses, un remaniement complet de la société coloniale leur offrirait du moins des chances de salut, et il nous semble que l'émancipation, conduite dans un esprit de bienveillance pour les propriétaires, présenterait une circonstance des plus favorables pour le succès d'une réforme économique. A la veille de la crise, quand ils devraient s'armer d'énergie et déployer leurs ressources, les colons ne songent qu'à recruter des avocats et à soulever des chicanes : ils font d'énormes sacrifices pour fausser les organes divers de la publicité, mais ils ne parviennent qu'à s'abuser eux-mêmes en essayant de dérouter l'opinion.

Les innombrables difficultés qu'on oppose se résument dans un seul problème : après l'affranchissement, et avec le travail libre, les noirs fourniront-ils encore la somme de travaux nécessaire pour la prospérité de nos colonies? Chacun répond à cette question suivant ses intérêts ou ses sympathies; chacun va puiser dans les résultats de l'expérience anglaise ses chiffres et ses argumens, et les statisticiens des deux partis ont trouvé moyen d'appuyer sur les mêmes bases des conclusions si formellement opposées, qu'on a peine à croire qu'il s'agisse des mêmes pays et des mêmes choses. Ce contraste n'est pas inexplicable. L'émancipation, opérée à la fois dans dix-neuf colo-

nies, n'a pas produit partout les mêmes effets. Chacun des agens a raconté ce qu'il a eu occasion d'observer dans les lieux où il a été envoyé, et sans doute il est arrivé à plusieurs de prendre l'incident pour le fait général. Ce fut ainsi qu'on accumula une masse assez embarrassante de renseignemens contradictoires. Suivant la tactique habituelle des hommes de parti, les défenseurs de l'esclavage ont pu s'emparer de certains faits isolés, et s'en servir comme d'un épouvantail. Les rapports de M. Layrle et de M. Dejean de la Bâtie méritent parfois ce reproche. Le délégué de la Martinique, M. Jollivet, a pris la peine de compulser les documens anglais et français (1) pour en extraire les témoignages désavantageux, sans mentionner ceux qui leur servent de correctifs. Il signale des paroisses de la Jamaïque, de la Dominique et de la Guyane, où la désertion subite des travailleurs a ruiné les ateliers. Au lieu d'établir une moyenne de production sur un certain nombre d'années, il compare une récolte favorable à une récolte malheureuse, afin de pouvoir constater un déchet d'un tiers. M. Jollivet cache trop mal sa robe d'avocat sous le frac du représentant pour que sa parole exerce beaucoup d'influence. En s'appuyant à leur tour sur les exceptions, les abolitionistes pourraient soutenir que la liberté a été plus féconde que l'esclavage à Antigue, à Saint-Christophe, à Nevis, à Montserrat, à Tortola, et surtout à Maurice.

Lorsqu'au lieu de grouper les chiffres dans l'intérêt d'un parti, on se propose, comme nous, d'arriver à une conviction sérieuse, il faut négliger les accidens locaux, et dominer l'ensemble des faits. En comparant l'importation et la vente des sucres en Angleterre pendant les huit dernières années de l'esclavage et pendant les huit années qui ont suivi l'acte d'affranchissement, on arrive aux résultats suivans :

SUCRES.	PRODUCTION TOTALE DES HUIT ANNÉES.	MOYENNE ANNUELLE.	PRODUIT DE LA VENTE TOTALE.	VENTE ANNUELLE EN MOYENNE.
	kilogr.	kilogr.	francs.	francs.
Esclavage (1826-33). .	1,771,517,120	221,439,640	1,254,246,665	156,768,333
Liberté restreinte et complète (1834-41).	1,500,350,657	187,543,832	1,358,219,495	169,777,438

Pendant la première période, la quantité vendue présente un excédant de 271,166,463 kilogrammes; mais, pendant la seconde période, les frais de production ayant élevé les prix, le produit de la vente offre une plus-value de 104,072,830 francs. En moyenne, sous le régime du travail libre, il y a déficit dans la fabrication d'environ 16 pour 100 par année, mais le produit de la vente est augmenté, au profit des planteurs, comme au détriment des consommateurs, d'environ 8 pour 100.

(1) *L'Émancipation anglaise jugée par ses résultats,* brochure in-8°.

Il convient de remarquer que la période postérieure à l'acte de 1833 se décompose en deux époques de quatre années, savoir : temps d'apprentissage (1834-37), pendant lequel le travail était obligatoire pour les affranchis, et régime de liberté absolue (1838-41), pendant lequel les noirs ont été livrés à leurs propres instincts. Les débuts du travail libre jetèrent les amis des noirs dans l'inquiétude et le découragement. La première année de liberté, préparée, il est vrai, par la discipline de l'apprentissage, avait fourni 209 millions de kilogrammes de sucre. La troisième année, la production tomba à 139 millions; mais, dès l'année suivante, s'est manifesté un retour d'activité qui ne s'est plus ralenti. Les quantités obtenues remontèrent à près de 143 millions de kilogrammes en 1841, et en 1842 dépassèrent 160 millions. Relativement au rhum et au café, en comparant les résultats du travail forcé à ceux du travail plus ou moins libre, on trouve un déficit qui varie du cinquième au tiers dans les quantités produites; mais, de même que pour les sucres, la différence est à peu près compensée, au profit des colons, par l'élévation des prix de vente.

Ainsi donc, livrés à eux-mêmes et dans des conditions très favorables à la paresse, les noirs ont employé volontairement au travail les trois quarts du temps qu'ils étaient forcés d'y consacrer dans l'état d'esclavage. Il serait même injuste d'attribuer uniquement à l'inconduite des affranchis la diminution des récoltes. Combien d'autres causes ont contribué au déficit! Il est avéré que la période de liberté s'est composée de saisons sèches et ingrates, tandis que les quatre années de l'esclavage prises pour point de comparaison ont présenté une succession de saisons favorables. La récolte du café a baissé progressivement depuis plusieurs années, non-seulement dans les îles émancipées, mais dans toutes les Antilles. Ce phénomène a pour cause une maladie dont l'arbuste est atteint, et qui obligera les colons à renouveler tous les plants. La détresse financière n'était pas moins grande, avant l'émancipation, dans les colonies anglaises que dans les nôtres. Un propriétaire de la Trinité, M. Burnley, a déclaré que les neuf dixièmes de l'indemnité étaient restés dans la métropole pour y éteindre les dettes hypothécaires. Forcés d'abandonner à leurs créanciers les capitaux qui devaient salarier le travail libre, beaucoup de planteurs renoncèrent à la culture tropicale et transformèrent leurs domaines en pâturages. On en cite même qui, par dépit ou par découragement, laissèrent leurs champs en friches : ils avaient prophétisé que les noirs resteraient dans le désœuvrement; ils se ruinèrent pour n'en avoir pas le démenti.

Ne faut-il pas enfin faire la part du dérangement des habitudes, de l'effervescence inévitable au début du nouveau régime? Cette fièvre de liberté qui donne le vertige aux nations vieillies lorsqu'elles réalisent quelqu'une de leurs illusions politiques, était-il possible que les noirs n'en subissent pas l'atteinte en passant d'un état bestial à la dignité de citoyens? Ils pourront donc travailler et se reposer à leurs heures, quitter les maîtres trop exigeans, devenir riches peut-être! Ils pourront aimer ces belles campagnes dont les échos ne

rediront plus le claquement du fouet! Pour s'assurer que ce n'est pas là un rêve, chacun a hâte de se saturer d'air libre, de vivre un instant pour son propre compte. Que se passe-t-il au-delà de ce domaine dont beaucoup n'ont jamais franchi les limites? Il faut bien le savoir : la plupart des laboureurs prennent le chemin des villes; leur ambition est d'y apprendre un métier lucratif, car ils ont en dégoût le travail des champs, qui leur rappelle leur abjection primitive. D'autres, beaucoup mieux avisés, comprennent que le gage de la liberté réelle, c'est la propriété, si modeste qu'elle soit. Dans ces pays lointains, où la population est clairsemée, où le travail est rare et indolent, il y a toujours des terrains vagues dont l'envahissement est toléré, ou de petits lots de terre d'une acquisition très facile. Des épargnes considérables avaient été faites pendant l'esclavage. On assure qu'à la Jamaïque la population noire, composée de 312,000 ames, se trouvait en possession d'une somme évaluée à 38 millions de francs au moins. A ceux même qui n'avaient pas d'avances, il suffisait de quelques mois d'une vie sobre et laborieuse pour économiser sur les salaires le prix d'une acre ou deux de terre. Si ineptes que leurs adversaires les supposent, les noirs reconnurent bientôt que des acquisitions en détail étaient désavantageuses; ils s'entendirent pour acheter en commun de grands domaines, qu'ils se partagèrent ensuite par lots suivant l'apport de chacun. On a vu à la Guyane de pareilles compagnies réunir jusqu'à 200 associés, acheter un bien de 400,000 francs, fournir au comptant la moitié de cette somme, et s'engager pour le reste à très court terme. Les adjudicataires divisent aussitôt le terrain en petits champs, font litière des anciennes plantations, démolissent la maison domaniale pour en utiliser les matériaux, et sèment de tous côtés des maisonnettes élevées sur briques, couvertes d'ardoises, bien planchéiées intérieurement, coquettement peintes à l'extérieur, et garnies de fenêtres vitrées et de jalousies. Si jamais la qualification de *bande noire* fut applicable, ce doit être assurément à ces démolisseurs du Nouveau-Monde.

Ce bonheur d'être chez soi, jouissance discrète et inaltérable, ce désir si naturel de s'élever à l'indépendance du propriétaire, se sont manifestés avec d'autant plus de vivacité parmi les noirs, qu'ils ont rencontré des dispositions moins favorables chez leurs anciens maîtres. A la Guyane, la désertion fut provoquée par une coalition des planteurs pour comprimer les salaires. A la Jamaïque, les colons qui devaient, aux termes de la loi, laisser pendant trois mois aux affranchis la jouissance gratuite de leurs anciennes cases, ne tinrent aucun compte de cette clause, et prétendirent même exercer une retenue sur les salaires, de façon à percevoir, non pas un loyer fixe par famille, mais une sorte de capitation sur les travailleurs. Presque partout les missionnaires protestans, en leur qualité d'abolitionistes, avaient eu à subir des avanies de la part des colons. La passion personnelle finit par envenimer leur philantropie, et, pour se venger des blancs, ils entreprirent de soustraire les noirs à l'obligation du travail salarié. Ce furent ces missionnaires qui dirigèrent les acquisitions collectives de terrains et la création des *villages*

libres. Ainsi établis, les noirs purent traiter avec leurs anciens maîtres de puissance à puissance. Ils n'ont pas renoncé à s'engager comme journaliers sur les plantations à sucre; mais, n'éprouvant pas la contrainte de la nécessité, ils font leurs conditions pour le paiement, en prennent à leur aise, et au moindre mécontentement se retirent fièrement sur leurs terres. Leur éloignement, diminuant le nombre des bras, encourage les exigences de ceux qui restent. Dans les pays où les circonstances locales ont favorisé l'établissement de ces villages libres, les conditions de la main-d'œuvre sont devenues ruineuses pour les propriétaires. Les laboureurs qui travaillent à la tâche s'arrangent pour gagner en quelques heures le prix d'une journée. A la Trinité, en se retirant à midi, souvent même à dix heures, ils ont gagné 2 shellings et demi (plus de 3 francs), outre une ration d'une demi-livre de morue, une mesure de rhum, et de temps en temps une charge de cannes à sucre, qu'ils emportent pour leurs bestiaux. A la Guyane, le salaire du laboureur s'est élevé jusqu'à 1 florin et demi (2 fr. 62 cent.), avec la nourriture et l'habitation; l'artisan gagne le double. A la Jamaïque, le gain journalier est évalué à 4 francs, en raison des allocations supplémentaires. M. Dejean de La Bâtie affirme qu'à Maurice, certains ouvriers coûtent à leurs maîtres 16 fr. par jour. Malgré tant de sacrifices, on ne parvenait pas à retenir sur les plantations les bras nécessaires à leur prospérité. Alors une lutte désespérée, désastreuse, s'établit entre les colonies rivales comme entre les habitans d'une même colonie. Les pays dont la population est faible (1), proportionnellement à l'étendue de leur territoire, ont envoyé des émissaires pour débaucher à tous prix les ouvriers des îles plus peuplées. Les travailleurs ont été en quelque sorte mis aux enchères : pour les retenir, les propriétaires riches ont fait construire des maisonnettes plus attrayantes encore que celles des villages libres; on a quelquefois fait circuler l'eau sucrée et le punch dans les ateliers. En un mot, les affranchis, obtenant de forts salaires sans perdre le logement, le jardin, les rations, les soins médicaux, ont réuni ainsi les bénéfices du travail libre et les avantages du travail forcé.

Le seul étonnement qu'on éprouve après avoir énuméré les causes qui ont concouru à l'amoindrissement de la production, c'est que le déficit n'ait pas été plus considérable. On peut donc s'en tenir, à ce sujet, aux conclusions que M. Jules Lechevalier a puisées dans un océan de chiffres. — Le travail matériel, apprécié dans son ensemble, a diminué depuis l'affranchissement, mais la diminution est moins grande qu'on ne devait le craindre; elle n'est pas directement imputable à la paresse, à l'inaptitude des noirs. — La pro-

(1) On compte à Antigue 345 individus par mille carré, et plus de 700 à la Barbade. Au contraire, il n'y en a que 56 à la Jamaïque, 18 à la Trinité, 1 seul à la Guyane. Relativement à l'insuffisance de la population, nos propres colonies sont dans les conditions les plus défavorables. On compte 20 individus par mille carré à la Martinique, 17 à la Guadeloupe, 8 seulement à Bourbon. La Guyane française est à peu près dépeuplée; elle n'a que 20,000 individus pour 18,000 lieues carrées.

duction des denrées coloniales, particulièrement du sucre, du rhum et du café, a subi une baisse de 25 à 30 pour 100; mais le défrichement des terres, la culture des végétaux alimentaires, l'élève des bestiaux et de la volaille ont augmenté : il y a donc eu déplacement d'activité plutôt qu'abandon du travail. — La désertion des ouvriers dans les villages libres a été ordinairement provoquée par le mauvais vouloir des maîtres. — L'exagération des salaires tient à des causes que des mesures de bonne police pourraient corriger.

En résumé, détresse financière de nos colonies, effroi des débiteurs à la menace d'une liquidation générale, tels sont les motifs véritables de l'opposition des colons français à tous projets d'affranchissement. Dangers d'une interruption des travaux, impossibilité de rétribuer convenablement la main-d'œuvre, insuffisance de la circulation pour le paiement des salaires, telles sont les craintes qu'on exagère. C'est au point de vue de ces difficultés qu'il faut se placer pour apprécier les divers modes d'affranchissement proposés jusqu'ici.

IV. — SYSTÈMES PROPOSÉS.

Ayant à faire connaître les modes divers d'émancipation proposés ou déjà mis en pratique, nous imiterons l'usage suivi par les assemblées délibérantes dans le vote des amendemens, et nous commencerons notre série d'analyses par les systèmes les plus excentriques.

Les difficultés présentes devaient accréditer les théories économiques qui condamnent absolument les établissemens coloniaux. Après avoir fait d'énormes sacrifices pour substituer dans ses colonies le travail libre au travail forcé, la France ne pourrait-elle pas les perdre à la première guerre? N'est-il pas indifférent pour notre marine d'aller chercher les sucres dans les ports libres du Brésil ou des Indes, ou de les prendre dans les ports privilégiés des Antilles? L'achat des sucres étrangers ne serait-il pas avantageux aux consommateurs, qui profiteraient des bas prix, avantageux au trésor, qui prélèverait une taxe plus forte? Ne se ménagerait-on pas ainsi les moyens de multiplier les traités de commerce dans l'intérêt des fabriques de la métropole? Ces argumens, puisés dans les doctrines de Say, ont trouvé de l'écho jusqu'au sein de nos assemblées consultatives. Interrogés en 1841 sur la question des sucres, les conseils généraux de l'agriculture et du commerce demandèrent, à mots couverts, l'émancipation *politique* de nos possessions extérieures, c'est-à-dire la rupture du pacte colonial et la conservation de nos colonies comme positions militaires, mais l'abandon des spéculateurs coloniaux à leur mauvais sort. Il y a des opinions qu'on ne discute point parce qu'elles blessent le sentiment intime : celle-ci est de ce nombre. Proposerait-on l'abandon d'un département continental parce qu'il serait pauvre? Nos établissemens lointains ne sont-ils pas aussi des départemens français? D'ailleurs une force mystérieuse, un irrésistible besoin d'expansion pousse évidemment

les populations de la vieille Europe vers les terres lointaines et inexploitées, et, sans s'inquiéter des théories contraires aux colonies, toutes les nations rivalisent d'efforts pour en acquérir.

Quelques conseils coloniaux ont soutenu que, puisqu'on s'arrogeait le droit de leur enlever les outils de leur industrie, les esclaves, il serait équitable de les exproprier tout-à-fait en rachetant du même coup les terres et les usines affectées aux exploitations. Cette idée, émise dans un moment de dépit, ramènerait le gouvernement à l'époque où Colbert fondait la compagnie des Indes occidentales en dépossédant les planteurs français établis dans les Antilles. Nous ne rappellerions pas une pareille proposition, si des spéculateurs ne s'étaient pas offerts pour la mettre à l'épreuve. Une société, formée récemment à Paris pour la colonisation de la Guyane française, a déjà publié une série d'études préparatoires (1) sous la direction de MM. Ternaux-Compans et Jules Lechevalier. Cette société ne prétend à rien moins qu'à devenir usufruitière de toute la Guyane, c'est-à-dire d'une superficie de dix-huit mille lieues carrées, en obtenant, d'une part, la mise en possession des terrains inoccupés, et, d'autre part, la faculté d'expropriation à l'égard de toutes les terres déjà possédées par des particuliers. Formée par le concours des grands capitalistes, constituée en société anonyme par actions, au capital de 50 millions, la compagnie représenterait une exploitation agricole d'un sol très riche, une entreprise commerciale immense et privilégiée, une banque coloniale ayant droit d'émettre des billets. L'abolition de l'esclavage serait le premier acte de la compagnie, et on s'appliquerait à augmenter la population laborieuse en organisant un vaste système de recrutement en Europe ou en Afrique. Pour réaliser ces merveilles, la société ne demanderait à l'état qu'un prêt de 20 millions, ou la garantie d'un minimum d'intérêt de 4 pour 100. Cette dernière clause, suivant les auteurs du projet, resterait sans application en raison des bénéfices qu'il est permis d'espérer, et, en supposant que de pareilles mesures, légitimées par le succès, fussent étendues à d'autres colonies à esclaves, la France aurait émancipé les noirs, satisfait les propriétaires et régénéré la société coloniale sans bourse délier. Cette combinaison, qui rappelle les épopées financières de Law, a été développée par M. Jules Lechevalier d'une manière très spécieuse. Cette substitution d'un propriétaire unique et collectif à la propriété morcelée et vivifiée par la concurrence, ce démenti donné aux idées qui régissent le monde commercial, laissent peu de chances à l'audacieux programme. Néanmoins, la grandeur et la nouveauté d'une telle perspective ont excité, au sein de la commission coloniale, une curiosité sympathique. On a émis le vœu qu'une exploration de la Guyane française fût entreprise sous les auspices du gouvernement, et on annonçait,

(1) *Notice historique sur la Guyane française*, par M. Ternaux-Compans. — *Statistique de la Guyane*, avec une belle carte. — *Extraits des auteurs et voyageurs*, etc. Quatre volumes jusqu'à ce jour.

il y a peu de jours, que la compagnie allait mettre à l'essai le plan d'immigration qui doit fournir des travailleurs libres à la colonie dépeuplée.

Quant aux projets qui tendent directement à l'affranchissement des esclaves, ils sont innombrables. On doit les ramener à trois systèmes principaux : — abolition immédiate et générale de l'esclavage; — affranchissement partiel et progressif; — affranchissement général et simultané, mais avec un délai préparatoire plus ou moins long.

Le système de l'abolition immédiate et sans restrictions a pour lui l'autorité du fait accompli. L'épreuve a eu lieu à Antigue, et, de l'aveu unanime, les résultats ont été meilleurs dans cette île que dans toutes les autres. L'acte de 1833 laissait aux colons anglais la faculté d'établir ou de n'établir pas un régime transitoire entre l'esclavage et la liberté. Seule entre toutes, l'assemblée législative d'Antigue osa déclarer, le 4 juin 1834, que le 1er août suivant, les esclaves seraient appelés à une liberté sans restrictions. L'aurore du grand jour éclaira un beau spectacle : les temples furent ouverts, et 30,000 noirs s'y rendirent, calmes, sérieux, fièrement émus et assez maîtres d'eux-mêmes, dès la première heure de liberté, pour réprimer l'exaltation bruyante. Pas d'orgie, pas de rancunes à satisfaire. Protégés eux-mêmes par la liberté, les maîtres renoncèrent peu à peu aux mesures de précaution qui étaient nécessaires sous l'esclavage, et aujourd'hui une garnison de quelques centaines d'hommes suffit à la sécurité de 2,000 blancs, dont 165 propriétaires, au milieu d'une population de 34,000 noirs. A Antigue, comme ailleurs, la partie intelligente de la population noire s'est établie dans les villes pour y exercer le commerce ou les professions mécaniques; beaucoup de femmes ont abandonné le travail des champs pour les soins de l'intérieur, et cependant la supériorité du travail libre sur le travail forcé, l'emploi de la charrue que repoussaient les esclaves, ont augmenté l'ensemble de la production d'environ 20 pour 100. La propriété foncière tend à remonter au taux qu'elle représentait en capital lorsqu'elle était garnie d'esclaves, de sorte que les propriétaires auront touché, en pur bénéfice, leur part de l'indemnité (1). Les droits sur les importations, qui ont fourni, en 1833, dernière année de l'esclavage, 13,576 liv. sterl., se sont élevés, après cinq ans de liberté, à 24,650. Le revenu du trésor colonial présente un accroissement considérable et soutenu; on a diminué les contributions locales; les biens se dégagent peu à peu de leurs charges hypothécaires; l'intérêt de l'argent est tombé à 6 pour 100.

Dans l'impossibilité de nier ces résultats, on les a expliqués par des circonstances particulières à l'île d'Antigue. Le territoire, a-t-on dit, présente 69,000 acres en superficie; les vallées seulement, comprenant 24,000 acres, sont mises en culture; toute la partie montagneuse est aride et stérile, sans ressource pour l'alimentation, sans refuges pour le marronnage. Ainsi, la population ouvrière, surabondante pour les terres exploitables, s'est trouvée,

(1) Antigue a touché pour sa part 425,538 liv. sterl. (110,638,450 fr.)

dès le premier jour, dans la condition des vieilles sociétés européennes, et, partagée entre 169 propriétaires à qui il était possible de s'entendre, elle est restée forcément dans son ancien cadre. Sans repousser cette explication, nous attribuerons avant tout la bonne conduite des noirs aux dispositions conciliantes des maîtres. Tandis que les planteurs de la Jamaïque exigeaient de leurs anciens esclaves des loyers exorbitans, les affranchis d'Antigue conservaient gratuitement la jouissance des logemens et des jardins; on a vu même beaucoup de colons remplacer les anciennes cases par des maisonnettes commodes et élégantes, afin de retenir les ouvriers, dont ils craignaient l'éloignement. Les abolitionistes se sont autorisés du succès phénoménal obtenu à Antigue, pour conclure en faveur d'une émancipation en masse et sans transition, avec une indemnité allouée aux propriétaires. Il y aurait, ce nous semble, beaucoup de témérité à répéter l'expérience sur une plus grande échelle et dans des conditions différentes. M. Rossi, qui s'est montré, dans les délibérations préparatoires, hardi et pénétrant, n'a pas transigé avec le libéralisme éclairé qu'il professe. Peu s'en est fallu qu'au sein du comité colonial, l'autorité de sa parole n'acquît une majorité au système d'Antigue. Cependant, la difficulté d'obtenir *immédiatement* une indemnité suffisante, les hasards d'une épreuve dont l'insuccès ruinerait nos colonies, ont été exposés par M. de Broglie, dont l'avis négatif a prévalu.

En opposition formelle avec le précédent système, beaucoup de personnes jugent préférable de prolonger l'expérience pour éviter les secousses, de libérer les noirs *partiellement* et *progressivement*, dans l'espoir de préparer les esprits et de concilier les intérêts. Un plan émané des colonies aurait pour but de substituer le servage à l'esclavage, d'attacher les noirs à la glèbe, en leur accordant, tous les trois ans, un jour de plus par semaine, de façon à préparer leur libération en dix-huit ans. Suivant M. Agénor de Gasparin, auteur d'un livre intitulé *Esclavage et Traite*, il suffirait de permettre à l'esclave adulte de se libérer progressivement, c'est-à-dire de racheter un à un et successivement tous les jours de la semaine. Il serait trop long de mentionner les autres projets fondés sur les mêmes bases. Ce partage du travail entre le maître et l'esclave aurait de graves inconvéniens. Le travailleur, être passif aujourd'hui, et demain citoyen libre, se réserverait à coup sûr pour les jours où il s'appartiendrait à lui-même : ce serait mettre l'homme blanc aux prises avec le noir, et le noir aux prises avec sa conscience. Cette faculté qu'il faudrait accorder à l'esclave de se racheter avec ses économies, et contre le vœu de son maître, a été repoussée dans la plupart des colonies, non pas par des raisonnemens, mais avec des cris de fureur. On conçoit que les ouvriers les plus intelligens, les plus laborieux, se rachèteraient les premiers; il ne resterait bientôt plus dans les ateliers que les sujets rétifs ou inertes. Il suffirait de la désertion subite du commandeur, du raffineur, du charpentier, pour entraver une sucrerie : un spéculateur riche désorganiserait à volonté les ateliers de ses concurrens, en débauchant ses meilleurs auxiliaires. Aujourd'hui, il est de l'intérêt et de la vanité du

maître que l'esclave soit riche; il en serait autrement, si le pécule devenait, dans les mains des noirs, une arme contre les blancs. Les maîtres alors trouveraient bien le moyen d'empêcher les esclaves d'amasser. C'est ce qui arrive dans les colonies espagnoles, où le droit de se racheter jour par jour est depuis long-temps écrit dans la loi.

Ces écueils furent aperçus sans doute par les hommes prépondérans de nos assemblées législatives. Néanmoins, plusieurs d'entre eux, fascinés par l'espoir de régénérer nos colonies sans secousses dangereuses, s'attachèrent à l'idée d'une émancipation graduelle. Deux propositions furent faites en ce sens à la chambre des députés, l'une en 1833 par M. Hip. Passy, et l'autre, l'année suivante, par M. de Tracy. La première donna lieu à un rapport de M. Charles de Rémusat. C'est le propre de cet homme d'état d'aborder les questions avec une réserve habile, et l'on sait que sa parole discrète et sympathique a d'autant plus de portée qu'elle détermine la conviction sans trahir la prétention de l'imposer. M. de Rémusat se garda de conclure en faveur d'un système, et se borna à recommander les mesures préparatoires applicables à tous les modes d'affranchissement : dans l'état des esprits, c'était le plus sûr moyen d'avancer la cause des noirs. Le second plan disparut sous l'inspiration aventureuse du second rapporteur. M. de Tocqueville, écartant le mode progressif, se prononça pour un affranchissement général, avec des dispositions qui faisaient de son rapport un système tout nouveau. Consultés sur ces divers projets, les conseils coloniaux se divisèrent : la Martinique et la Guyane optèrent pour une émancipation générale, différée autant que possible; la Guadeloupe et Bourbon donnèrent la préférence aux mesures partielles et progressives. Parmi tant d'incertitudes, que pouvait faire la commission coloniale? Élaborer deux projets de loi, dont l'un eût pour base l'affranchissement graduel, et l'autre, l'affranchissement général.

Les nombreux projets qui tendent à effectuer *progressivement* la libération des noirs ont donc été pesés et refondus par le comité dont M. de Broglie est l'organe. De ce travail est résultée une combinaison dont le double ressort est : — rachat forcé par l'état des enfans en bas-âge, des vieillards et des infirmes; rachat facultatif des travailleurs adultes, au moyen de leur propre pécule. — En conséquence l'état achèterait les enfans au-dessous de sept ans, et ceux qui naîtront à l'avenir de parens non libres. A l'expiration de la sixième année, le maître recevrait le prix du rachat évalué à 500 fr. par tête d'enfant. De sept à vingt-un ans, le jeune affranchi serait reçu, à titre d'*engagé*, par le propriétaire auquel appartiendrait la mère. L'autorité interviendrait comme tutrice en faveur de l'enfant, et veillerait à ce qu'il reçût une éducation religieuse et morale soit à domicile, soit dans une école; en aucun cas, il ne pourrait être séparé de sa mère. A vingt-un ans, l'affranchi entrerait en possession des droits assurés aux Français par le code civil, et dès-lors sa mère et son père, s'il était né en légitime mariage, seraient affranchis par l'état moyennant une indemnité équitable. Ainsi serait évité le contraste immoral d'un fils libre et d'une mère esclave. Les individus

incapables de travail, en raison de leur âge ou de leurs infirmités, seraient déclarés affranchis et resteraient confiés aux soins de leurs anciens maîtres, moyennant une pension alimentaire payée par l'état. Quant aux adultes valides, leur sort serait en général amélioré par une série de règlemens. Leur pécule, que le maître respecte aujourd'hui par tolérance, deviendrait une propriété mise à l'abri de la loi. Toute personne non libre serait admise à racheter sa liberté à prix débattu, et en requérant au besoin l'arbitrage des magistrats publics. Enfin, la présente loi, après vingt ans d'exécution, recevrait son complément par une abolition complète de l'esclavage. Tel est le plan appuyé par la minorité de la commission (1). Sa timidité est son principal mérite. Il offre en outre un avantage qui est de nature à faire impression sur les chambres, celui de l'économie, puisque le sacrifice imposé à l'état ne dépasserait pas 80 millions, répartis sur plus de vingt années. Mais les inconvéniens sont nombreux. Le plus grand danger serait de substituer à la discipline ordinaire un régime bâtard, qui n'offrirait ni les bénéfices du travail forcé, ni les chances du travail libre; la désorganisation des ateliers aurait lieu comme dans le système du rachat par simple pécule. Qui sait si la jalousie, le désespoir des esclaves privés des moyens de se libérer, ne détermineraient pas une irritation dangereuse pour l'ordre public? Qui sait si les colons prêteraient les mains à un mécanisme qu'il leur serait facile d'entraver?

A tout prendre, le système qui réunit le plus de chances est celui d'une *émancipation générale et simultanée, avec un régime intermédiaire*, comme passage de la servitude à la liberté. Or, ce système admet trois variantes principales : l'apprentissage anglais, la combinaison imaginée par M. de Tocqueville, et celle que M. le duc de Broglie a formulée.

L'acte mémorable qui accomplit l'abolition de l'esclavage dans dix-neuf colonies anglaises (2) sanctionnait en substance les dispositions suivantes : — Tout individu, de l'un ou de l'autre sexe, âgé de six ans et au-dessus, inscrit sur les rôles des esclaves antérieurement au 1er août 1834, deviendra, dès cette époque, *apprenti-travailleur;* en cette qualité, il devra son travail, pendant un temps déterminé, à la personne à qui il le devait comme esclave. Les apprentis sont divisés en trois classes : les travailleurs ruraux attachés au sol, les travailleurs exerçant une profession mécanique, et les domestiques. — Le temps de l'*apprentissage,* pour les individus des deux dernières classes, est de cinq ans (à dater de la promulgation de la loi jusqu'au 1er août 1838), et il sera de sept ans (jusqu'au 1er août 1840) pour les travailleurs ruraux, dont on ne pourra exiger plus de 45 heures par semaine. — Tout apprenti

(1) *Cinq* voix seulement contre *neuf.*

(2) Les îles Bermudes, les îles Bahama, la Jamaïque, Honduras, les îles Vierges, Antigue, Mont-Serrat, Nevis, Saint-Christophe, la Dominique, la Barbade, la Grenade, Saint-Vincent, Tabago, Sainte-Lucie, la Trinité, la Guyane anglaise, le Cap de Bonne-Espérance et l'île Maurice.

peut obtenir la liberté complète moyennant estimation des services dont il est redevable. — Le maître doit pourvoir à tous les besoins de l'apprenti, comme précédemment de l'esclave. — Des *juges spéciaux* et salariés sont institués pour veiller à l'exécution de la présente loi. Ces magistrats ont seuls, et à l'exclusion des anciens maîtres, l'autorisation de faire punir les apprentis en état de contravention. — Une indemnité de 20 millions sterling (500 millions de francs) est allouée aux possesseurs dessaisis par la présente loi.

Dans l'esprit de cette combinaison, le temps de l'apprentissage est à la fois une période de transition dans l'intérêt de l'ordre public, et un complément de l'indemnité en faveur des propriétaires, auxquels on laissait pendant six ans le bénéfice du travail gratuit. La seule île d'Antigue dispensa les noirs de l'apprentissage et se trouva bien de cette résolution hardie, quoiqu'elle n'eût pas obtenu du gouvernement anglais les compensations qu'elle espérait. Dans les dix-huit autres colonies, il y eut des déceptions et des crises. Les noirs, à qui on avait dit dans la proclamation officielle qu'ils allaient être libres comme les blancs de la métropole, ne comprirent rien à cette étrange liberté qu'on leur offrait. Le 1er août 1834, on les avait rassemblés dans les temples pour remercier Dieu de leur libération, et le lendemain il fallait rentrer dans l'atelier pour n'en plus sortir sans le bon vouloir du maître, il fallait reprendre la livrée de la servitude et travailler bon gré mal gré sous le fouet du commandeur, sans autre rémunération que le maigre *ordinaire* de l'esclavage. Pour ces hommes, en qui on avait éveillé le sentiment de l'indépendance, la libéralité britannique semblait une ironie. De leur côté, les maîtres se plaignaient amèrement, doublement lésés par l'insuffisance de l'indemnité (1) et par la perturbation de l'ancienne discipline. Ils souffraient surtout dans leur orgueil par suite du recours continu des esclaves aux magistrats protecteurs. Le mécontentement réciproque devint nuisible aux travaux : il fallut sévir contre les délinquans, et il fut constaté que les châtimens correctionnels avaient été plus nombreux pendant le noviciat de la liberté que sous le joug de l'esclavage. Les doléances des noirs retentirent jusque dans la métropole : l'opinion publique s'en émut; on accusa les colons de neutraliser par leur malveillance les énormes sacrifices que la Grande-Bretagne s'imposait dans un but d'humanité. On touchait alors au terme de la libération définitive de la classe privilégiée des apprentis (1838). A un mot d'ordre donné par les clubs philantropiques, les processions de pétitionnaires

(1) Le bilan d'indemnité fut basé dans chaque colonie sur les prix de vente des esclaves de diverses catégories pendant les années précédentes : le compte fait, les 500 millions furent partagés entre les colons, au *prorata*, comme dans une faillite. Le prix des esclaves varia suivant les localités. Les trois colonies où ils furent rachetés à plus haut prix furent Honduras (53 liv. 7 shell. par tête, en moyenne), la Guyane (51 liv. 17 shell.), et la Trinité (50 liv. 1 shell.). Dans les îles Bermudes, le prix tomba jusqu'à 12 liv. 10 shell. Ainsi, tandis que les esclaves de Honduras étaient payés 1,334 francs, on payait ceux des Bermudes 309 francs.

se mirent en mouvement pour demander la suppression de l'apprentissage. Lord Brougham présenta en une seule fois trois cent vingt pétitions à ce sujet, et parmi plusieurs autres pétitions colossales, on distinguait celle des six cent mille femmes, adressée à la jeune reine. Le ministère, encore une fois entraîné, accepta la discussion solennelle que les abolitionistes voulaient engager dans le parlement. Des débats fort animés firent ressortir ce qu'il y avait d'injustice et de danger à laisser les laboureurs dans une servitude déguisée sous le nom d'apprentissage, tandis qu'on délivrait les artisans et les domestiques. Le secrétaire des colonies demanda à son tour s'il était juste de casser d'autorité le contrat passé avec les planteurs, et, sans nier que la mesure demandée ne fût désirable, il pria la législature métropolitaine d'en laisser le mérite aux colonies. Cette sage invitation fut entendue au-delà des mers, et, comme d'ailleurs les blancs n'avaient pas beaucoup plus que les noirs à se louer de l'état des choses, les législatures et les administrations locales se prononcèrent toutes pour l'affranchissement général et sans acception de classes, à partir du 1er août 1838. Éclairées par cette triste expérience, les colonies françaises ont protesté formellement contre l'apprentissage anglais.

Parmi les personnes qui prétendent connaître nos assemblées délibérantes, il en est beaucoup qui doutent qu'on obtienne jamais d'elles l'énorme somme destinée à indemniser les possesseurs d'esclaves. Cette crainte inspira sans doute à M. de Tocqueville la combinaison qu'il a substituée, dans son rapport du 23 juillet 1838, au projet de M. de Tracy. Dans l'hypothèse de M. de Tocqueville, l'état, proclamant l'émancipation générale, rachèterait immédiatement tous les esclaves. Pendant une période de transition, considérée comme un temps de minorité pour la population affranchie, l'état agirait en qualité de tuteur, c'est-à-dire qu'il engagerait les services des noirs aux entrepreneurs, en prélevant une retenue sur les salaires, de manière à recouvrer l'intérêt de l'indemnité, et même à constituer un fonds d'amortissement pour le capital. Aux termes de ce projet, le jardin et le congé du samedi seraient assurés au travailleur, en outre de la portion disponible de son salaire journalier. Quant aux enfans et aux invalides, l'état en accepterait la charge, soit qu'il les plaçât dans des établissemens hospitaliers, soit qu'il les laissât dans l'habitation de l'ancien maître, moyennant une pension alimentaire. Ce plan fut accueilli avec une extrême faveur, et dans le monde politique, où le progrès a toujours pour premier effet quelques millions de plus à voter, on trouva très original de se montrer magnanime sans bourse délier. Malheureusement l'attrayante conception de M. de Tocqueville n'a pu résister à l'examen approfondi des hommes spéciaux.

Pour racheter immédiatement 253,000 esclaves, il faudrait en payer la valeur intégrale, c'est-à-dire un capital d'environ 300 mil., dont l'intérêt annuel, à 4 pour 100, absorberait 12 mil. Or, les conseils coloniaux ont déclaré que, dans l'état de l'industrie sucrière, le salaire qu'on pourrait allouer aux noirs engagés varierait entre 60 et 75 cent., avec la jouissance de la case

et du jardin (1). Ainsi le travail de 169,000 engagés, à raison de 250 journées par année, en déduisant le samedi et les jours fériés, produirait environ 27 à 29 millions; sur cette somme, il y aurait à rabattre les dépenses à faire pour les enfans et les infirmes, et les frais exceptionnels d'administration. Si l'on prélevait encore 12 millions pour l'intérêt de la somme avancée par l'état, plus la somme nécessaire pour créer un fonds d'amortissement, le restant à répartir entre les noirs serait-il suffisant pour qu'ils pussent subvenir à leur entretien et aux frais éventuels laissés à leur charge? Avec un prélèvement de 40 centimes par jour, comme on l'a proposé, il faudrait un temps considérable pour amortir la somme avancée par l'état, et pendant cette période, qui userait plus d'une génération, les affranchis seraient replongés sous le dur esclavage de la nécessité. Il a donc fallu abandonner la séduisante espérance de faire participer les noirs aux sacrifices qu'on s'imposera pour eux.

Une fois la combinaison financière écartée, le projet dont M. de Tocqueville a pris la responsabilité perd tout son prestige, et les avantages qu'il conserve ne sauraient être mis en balance avec les difficultés de l'exécution. La somme à payer pour une dépossession immédiate des propriétaires est tellement forte qu'on ne l'obtiendrait jamais des chambres. L'idée de déférer à l'état la tutelle du noir réputé mineur se justifie par le désir de rompre les traditions de l'esclavage. Mais alors qu'on se figure l'état propriétaire de tous les bras disponibles, et l'administration transformée en bureau de placement! Dans chacune de nos colonies, le gouvernement aurait donc un compte ouvert pour chacun des salariés, et puis des comptes courans avec chaque plantation, chaque maison où l'on demanderait des laboureurs, des artisans, des domestiques? Il faudrait non-seulement régler les salaires en maximum et en minimum, mais encore débattre les prix d'engagement, apprécier les aptitudes, se porter caution, à l'égard des entrepreneurs, des instrumens qu'on leur louerait, et à l'égard des ouvriers de la solvabilité des entrepreneurs : quelle comptabilité ruineuse à établir! Qu'arriverait-il si les colons coalisés suspendaient les travaux de concert, ou si, au contraire, la demande de travailleurs excédait de beaucoup le personnel disponible? Les partisans de la mesure que nous discutons répondent que ces difficultés, très sérieuses quand on se place au point de vue des sociétés européennes, n'existent plus dans les sociétés coloniales, où chaque ouvrier a déjà sa destination. Mais si chaque ouvrier doit conserver la place qu'il occupait dans l'ancien cadre du travail, comment concilier cet arrangement avec la promesse de rompre le tête-à-tête du maître et de l'esclave, de soustraire le noir émancipé aux habitudes dégradantes de l'obéissance passive? La tutelle du ministère public serait sans doute exercée dans nos colonies avec intelligence et circonspection, et cependant il nous semblerait difficile que nos magistrats évitassent

(1) Nous nous réservons de contrôler plus loin les calculs des conseils coloniaux à l'occasion des salaires.

l'animosité que suscitèrent les juges spéciaux de l'apprentissage anglais. En multipliant les objections de cette nature, M. Rossi a manifesté ce talent incisif et lumineux qui sait élever un débat spécial jusqu'à la hauteur d'une exposition de principes : son avis contribua particulièrement à faire rejeter par le comité colonial le projet qui avait obtenu en 1839 la faveur de la chambre élective et l'adhésion du gouvernement.

« Quand on veut aborder avec succès les assemblées législatives, les propositions les plus simples sont toujours les meilleures. » Cette parole de M. le duc de Broglie semble le passeport du projet de loi qu'il a formulé. Rien de plus simple en effet que son programme. — « Dans dix ans, à partir de la promulgation de la loi, l'esclavage cessera d'exister dans les colonies françaises. Pendant cette période, l'autorité procédera par voie d'ordonnance à l'amélioration du sort des noirs : l'individu non libre obtiendra la faculté d'acquérir des biens meubles, de faire acte de propriété dans de certaines limites, et de racheter les années de travail gratuit auxquelles il sera astreint. — Tout individu affranchi, soit par une transaction particulière, soit à l'expiration des dix années d'esclavage, sera tenu à une résidence de cinq années consécutives dans la colonie où il aura été affranchi, et pendant ces cinq années il devra s'engager au service d'un des habitans de la colonie : l'engagement aura lieu à prix débattu, suivant un tarif réglé chaque année en maximum et en minimum. — Une rente de 6 millions à 4 pour 100, formant un capital de 150 millions, est attribuée comme indemnité aux colons dépossédés; mais cette somme, dont les intérêts seront capitalisés au profit des ayant-droit, ne leur sera délivrée qu'à l'expiration des dix années pendant lesquelles le travail forcé et gratuit doit être maintenu. — Les enfans au-dessous de quatorze ans suivront le sort de leur mère; l'indemnité comprend la pension viagère des vieillards et des infirmes chez leurs anciens maîtres. En résumé, *statu quo* pendant dix années, engagement de cinq ans pour assurer la continuité du travail, indemnité modérée, voilà le projet en trois mots. »

La supériorité de ce programme est incontestable. Il place le débat sur une limite où les intérêts et les passions hostiles peuvent se concilier. Pour la majorité des colons, le meilleur système est celui qui retardera le plus la grande expérience dont ils craignent de faire les frais. La Martinique demandait un *statu quo* de quinze à vingt ans avec une indemnité de 1,200 francs par tête. Le délégué de Bourbon, M. Sully-Brunet, a même déclaré que le maintien du travail gratuit pendant vingt ans et sans indemnité serait la mesure la plus agréable à ses commettans. Le terme de dix années, suivi d'un engagement forcé de cinq ans, ne s'éloigne pas beaucoup de ces vœux : un délai plus court serait ruineux pour les colons pris au dépourvu; un délai plus long serait désespérant pour les noirs. L'apprentissage anglais transférait le pouvoir disciplinaire à des juges spéciaux salariés par l'état. Ces agens temporaires furent ordinairement des militaires en retraite, étrangers à la justice civile et aux habitudes coloniales. L'intervention capricieuse de ces juges improvisés contribua surtout à entretenir la guerre entre les deux races. La

plus grande difficulté de l'administration coloniale a toujours été de trouver des fonctionnaires probes, intelligens, habiles, qui consentissent à s'expatrier : avec les qualités requises pour faire sa fortune dans la métropole, on ne va pas la chercher au-delà des mers. Tout système qui multipliera les agens entraînera des choix suspects et échouera par cette raison. Dans l'esclavage mitigé qu'on propose, le pouvoir correctionnel restera aux maîtres, qui ne sont plus disposés aujourd'hui à en abuser, sauf quelques exceptions déplorables; le gouvernement n'interviendra que par des mesures générales, pour procurer peu à peu aux noirs les adoucissemens conciliables avec la discipline. Ceux qui sont opposés à la prolongation de l'esclavage affirment qu'il est impossible de moraliser des esclaves : les préfets apostoliques s'applaudissent au contraire des bons résultats qu'ils ont obtenus en ces derniers temps, quand ils n'ont pas été contrariés par les propriétaires. Au surplus, nous avouons que nous comptons peu sur cette moralité hâtive, sur cette vertu de serre-chaude qu'on fait éclore sous le souffle d'un prédicateur : ce n'est qu'à la longue, et par une pratique soutenue des devoirs sociaux, que se forme, au sein d'un peuple, ce sentiment moral qui fait sa force et sa noblesse.

Dans l'état de nos finances, le plus grand obstacle à l'adhésion des chambres est le règlement de l'indemnité. La commission s'est livrée à de fastidieuses recherches pour établir, en moyenne, le prix vénal des esclaves pendant ces dernières années : ces recherches ont donné pour résultat, à la Guadeloupe, une moyenne de 1,102 francs par tête d'esclave de tout sexe et de tout âge; à la Martinique, approximativement, 1,200 francs; à la Guyane, 1,362 francs, à Bourbon, 1,600 francs. En combinant toutes ces indications, on arrive à une moyenne générale de 1,200 francs par tête. Le dernier recensement officiel accuse une population esclave de 253,124 individus : l'indemnité à répartir dépasserait donc 300 millions dans l'hypothèse d'une restitution intégrale. Aucun ministère n'oserait adresser aux chambres une pareille demande. Il faudra donc, à l'exemple du gouvernement britannique, prendre un moyen terme, allouer aux colons expropriés la moitié de l'indemnité en argent, et leur laisser pour l'autre moitié les bénéfices du travail forcé pendant dix années encore. On rendrait aux noirs un très mauvais service, si on demandait pour eux plus qu'il n'est possible d'accorder. Leur cause sera gagnée, si l'indemnité, réduite à 150 millions, n'offusque pas les mandataires parcimonieux de nos départemens.

Si, à l'exemple de l'Angleterre, on devait solder l'indemnité à la promulgation de la loi, il serait à craindre que nos planteurs n'épuisassent les noirs pendant la période du travail forcé. Mais on évitera de mettre aux prises la cupidité et la conscience. La liquidation ne sera effectuée qu'à l'expiration des dix années d'esclavage : ainsi, le propriétaire, intéressé à représenter le plus grand nombre possible de sujets, ménagera les travailleurs, et prodiguera aux enfans et aux vieillards des soins efficaces. Le fonds d'indemnité étant d'ailleurs constitué immédiatement par l'inscription sur le grand livre d'une

rente de 6 millions, les colons obérés pourront se créer des ressources en déléguant leurs titres éventuels : à l'échéance, les ayant-droit toucheront les créances en principal et en intérêts accumulés depuis dix ans, c'est-à-dire qu'une somme de 210 millions devra être alors versée par l'état.

Après dix années consacrées à préparer les esclaves, à liquider la propriété coloniale, à refondre les élémens d'une société nouvelle, il ne restera plus qu'à assurer la continuation du travail sous le régime de la liberté. Tel est l'effet présumé de cet engagement de cinq ans qui doit suivre les dix ans d'esclavage mitigé. Durant cette époque transitoire, le travail sera de rigueur comme sous la servitude; il sera salarié comme dans l'état libre; l'autorité en réglera les conditions de façon à prévenir les coalitions pour le taux des salaires, soit entre les maîtres contre les noirs, soit entre les noirs contre les maîtres. On veut que, dans nos colonies, l'affranchi, pour qui on aura fait d'énormes sacrifices, ne puisse pas abuser des facilités éventuelles pour se soustraire à l'obligation du travail utile à la communauté. S'il devient propriétaire, il ne pourra consacrer à la culture de son propre champ que les heures qui lui seront laissées par son contrat d'engagement. Une pareille disposition ne sera pas sans exemple aux Antilles. La liberté des républicains d'Haïti est entravée bien plus étroitement encore par le code rural élaboré en 1826, au sein d'une assemblée composée exclusivement de noirs et d'hommes de couleur.

Tel est, dans son esprit, le système que M. le duc de Broglie a fait jaillir d'une controverse habilement dirigée. Mis en balance avec l'autre système d'affranchissement partiel et progressif, il a obtenu la majorité des suffrages (1), et il deviendra sans doute la base du projet de loi qui doit occuper les chambres à la prochaine session.

V. — APPLICATION.

En politique, c'est moins le mérite absolu d'un système qui en assure le succès, que le tact et la persévérance dans l'exécution. Quelle que soit la valeur théorique du plan qu'on adoptera pour l'abolition de l'esclavage colonial, cette grande mesure ne réussira qu'à une condition, c'est que les blancs y prêtent la main. Il faut donc les rassurer loyalement, afin d'en obtenir un concours loyal. Il faut que l'entreprise soit présentée et conduite de façon à

(1) Les voix se répartirent ainsi :

Pour l'émancipation partielle et progressive : MM. de Mackau, d'Audiffret, Jubelin, Wustemberg, de Saint-Hilaire.

Pour l'émancipation générale et simultanée, avec un régime intermédiaire : MM. de Sade, de Tocqueville, Reynard, Rossi, Passy, Galos, Bignon, de Tracy, de Broglie. — Plusieurs membres ne se réunirent à la majorité qu'avec des restrictions.

ce que la substitution du travail libre au travail forcé paraisse aux planteurs une spéculation acceptable. Nous insistons sur ce point dans l'intérêt même des noirs. C'est un mauvais moyen de protéger les classes opprimées, que de le faire au préjudice direct de la classe prépondérante : ceux qui réunissent la fortune, les lumières, l'expérience, le crédit, parviennent toujours à fausser les améliorations qu'ils n'approuvent pas, et les révolutions ne sortent jamais que des réformes qui échouent. Il y a tout à craindre si les colons, inquiets et malveillans, contrecarrent les pouvoirs législatifs; mais qu'on leur fasse entrevoir la chance d'une *bonne affaire,* et l'affaire deviendra également bonne pour les esclaves, bonne pour la métropole.

De l'aveu général, le prélude de toute réforme est la restauration du crédit. Jamais l'argent ne circulera librement dans nos colonies, tant que les créanciers y seront hors la loi. Il faut donc, avant toutes choses, liquider la propriété et offrir à l'avenir des garanties sérieuses aux capitalistes par l'application de notre régime hypothécaire et des conséquences rigoureuses qu'il entraîne. La mise en vigueur de l'expropriation forcée est nécessaire, tout le monde en convient; mais l'opération sera douloureuse. Quand on pense que la dette hypothécaire de la Martinique et de la Guadeloupe est évaluée au plus bas chiffre à 140 millions, on se demande comment une pareille somme pourrait être réalisée par des ventes judiciaires, dans des îles où l'argent est extrêmement rare, où le commerce est en décadence, où les esprits sont aigris et agités. Les adjudications faites en de pareilles circonstances, et nécessairement à vil prix, ne donneraient-elles pas lieu à des manœuvres spoliatrices, préjudiciables aux créanciers eux-mêmes? Si l'indemnité qui doit salarier les ouvriers libres est sacrifiée pour éteindre les dettes de l'esclavage, le travail ne sera-t-il pas entravé, le succès de l'émancipation compromis? En exposant ces craintes, les conseils coloniaux ont demandé que l'indemnité fût déclarée insaisissable, sinon en totalité, du moins en partie. Une semblable prétention a paru monstrueuse aux légistes qui ont voix dans les conseils de la métropole. M. de Broglie pense qu'un répit de deux ans, accordé aux débiteurs, suffit pour qu'ils se mettent en garde contre les rigueurs de la loi, et qu'en offrant aux adjudicataires trois ans de terme pour le paiement, on empêchera par la concurrence la dépréciation des biens à vendre. Il est difficile d'apprécier l'efficacité de ces ménagemens, sans connaître, au moins par évaluation, le montant des dettes sérieuses et immédiatement exigibles. On devrait atténuer davantage les effets de la loi, si la somme des engagemens susceptibles de donner lieu à des exécutions judiciaires paraissait assez forte pour qu'on eût à craindre un déplacement subit et violent de la propriété.

Ne pourrait-on, pour faciliter la liquidation, combiner les réformes projetées avec le renouvellement du crédit au moyen de quelques institutions financières? Nous savons qu'il serait difficile de déterminer l'intervention des spéculateurs de la métropole dans le commerce colonial. Les capitaux français sont timides et sans essor; ils ne se meuvent que terre à terre et dans le cercle étroit de la routine. En Angleterre, l'imagination mercantile pétille

de verve; elle aime à franchir les mers et à planer sur le monde. Il y a à Londres une trentaine d'associations financières exclusivement consacrées aux spéculations coloniales. Depuis peu d'années, on a fondé à la Jamaïque et à Antigue plusieurs banques pour le service spécial des *West-Indies,* et à quelques lieues de nos îles, où on ne trouve pas toujours à emprunter à raison de 36 pour 100, l'argent circule librement au taux moyen de 6 pour 100, avec tendance à baisser encore. Mais comment déterminer une circulation vivifiante? comment créer ce fonds de roulement, sans lequel le travail salarié languirait? Convient-il d'entrer en arrangement avec une société privilégiée, comme celle qui se présente pour l'exploitation de la Guyane? N'y aurait-il pas lieu d'essayer quelque système de crédit foncier (1), à l'imitation de ce qui se pratique en Prusse et en Pologne? Un pareil mécanisme, que beaucoup de personnes voudraient voir approprié à la France, n'est pas sans inconvénient dans les pays riches, où la circulation est déjà abondante. La mobilisation du capital des biens-fonds y aurait les mêmes effets qu'un accroissement subit et prodigieux du numéraire disponible. Si cet accroissement n'était pas absorbé par un déploiement proportionnel des opérations commerciales, il tournerait au préjudice des classes laborieuses, parce qu'alors la dépréciation de l'argent déterminerait, sans compensation pour les pauvres, le renchérissement de tous les objets consommables. Mais cet inconvénient n'existe plus dans les pays particulièrement agricoles, où la vie s'éteint par défaut de circulation. Tel est précisément l'état de nos colonies à cultures. La Pologne se trouvait dans des circonstances analogues, lorsqu'elle fut forcée d'emprunter à la Prusse son système des *lettres de gage.* La propriété dépérissait, écrasée sous des charges hypothécaires qui avaient pour origine, comme dans nos colonies, les abus du travail servile. Ce fut le gouvernement qui organisa et couvrit de sa garantie un mécanisme ingénieux de crédit foncier, afin d'opérer sans secousses une liquidation inévitable (2). Nous regrettons de ne pouvoir nous expliquer sur ce point avec plus de précision : un programme financier ne s'improvise pas. Pour restaurer le crédit, il faut avoir sondé profondément les ressources et les garanties qui doivent en être la base : ces études préparatoires exigeraient un ensemble d'informations à la portée seulement de ceux qui sont revêtus d'un caractère officiel.

(1) Les propriétaires y reçoivent des lettres de gage jusqu'à concurrence d'une certaine partie de la valeur de leur propriété, soit moitié, soit trois cinquièmes. Ces lettres, qui sont des contrats hypothécaires mobilisés sous la garantie de l'état, sont transférées par simple endossement, et remplissent dans la circulation les fonctions de l'argent. Le service de l'intérêt est combiné de diverses manières avec l'amortissement de l'obligation principale.

(2) En 1832, le parlement britannique, prenant en considération la détresse des colonies occidentales, accorda un prêt de 1 million de livres sterling (25 millions de francs) pour dix ans, à raison de 4 pour 100. Chaque emprunteur adhéra, comme garantie, à une inscription privilégiée sur ses propriétés.

S'il nous est permis de revenir avec insistance sur un point qui, dans notre conviction, est le nœud de la difficulté, nous dirons que nos colonies, dans un état déplorable aujourd'hui, ne sauraient être sauvées que par un remède héroïque inspiré par la grande science du crédit. Si le gouvernement recule devant une innovation hardie, que du moins il s'efforce d'abaisser les entraves réglementaires devant l'industrie privée. Nous ne sommes qu'un écho des hommes le mieux informés, en répétant que toute réforme échouera, si elle n'a pour premier effet de soulager la pénurie qui stérilise nos établissemens coloniaux.

Si les capitaux ne manquaient plus aux planteurs, il y aurait peu à craindre l'interruption du travail. Les propriétaires n'étant pas forcés de vendre leurs terres par petits lots pour se créer des ressources, et, d'un autre côté, des mesures de police étant prises pour empêcher un envahissement trop facile des terres vagues du domaine (1), les noirs ne pourraient plus dicter des lois à leurs anciens maîtres en se retranchant dans les villages libres. Tout porte à croire, au surplus, que la population noire, sous l'influence vivifiante de la liberté, prendra un accroissement assez rapide pour que le manque des bras ne cause plus d'inquiétude. Il est d'expérience que, dans les Antilles, les femmes de la classe libre sont beaucoup plus fécondes que celles qui vivent dans l'esclavage. Parmi les premières, on comptait, en 1788, trois enfans au-dessous de douze ans pour une femme négresse ou mulâtre; parmi les esclaves, le nombre des femmes était à celui des enfans comme 3 à 2, c'est-à-dire, en décuplant les chiffres pour rendre la proportion plus sensible, que 10 femmes libres avaient 30 enfans, et que 30 femmes esclaves n'en avaient que 20. Même dans les pays septentrionaux de l'Europe, le passage de la servitude à la liberté a toujours été marqué par une fécondité exceptionnelle. En conséquence, tandis que la multiplication des naissances introduira parmi les travailleurs une concurrence favorable aux maîtres, la supériorité du travail à la tâche et à prix débattu sur le travail servile, l'emploi de la charrue et des bonnes méthodes de culture, diminueront le nombre des bras nécessaires. C'est l'avis de tous les observateurs, et l'un des moins favorables aux noirs, M. Layrle, a dit dans son rapport sur la Barbade : « J'ai vu souvent, dans les pays émancipés, des habitations manœuvrées jadis par cent esclaves l'être aujourd'hui par quarante affranchis. »

(1) Il y a dans chacune de nos colonies des terres non appropriées, dont la surface est égale : à la Martinique et à la Guadeloupe, au quart de l'étendue de ces îles; à Bourbon, au tiers de l'île; à la Guyane française, aux deux tiers environ de cette immense possession. Mais il s'en faut que toutes les terres appropriées soient mises en culture. A la Martinique et à Bourbon, les deux cinquièmes seulement des terrains appartenant à des propriétaires sont cultivés; à la Guadeloupe, les exploitations ne forment que le quart des propriétés; à la Guyane, le dixième. En somme, les propriétés forment à peu près le tiers de la surface totale de nos colonies, et les cultures n'atteignent pas même au tiers des propriétés.

Comme ressource extrême, on pourrait, à l'imitation de l'Angleterre, tenter les hasards d'une immigration. Rien n'est plus simple, en apparence, que de déverser le trop plein de nos villes industrieuses dans les pays où la subsistance est facile, où les bras manquent au travail; en réalité, nulle entreprise n'est plus chanceuse. Il y a quatre ou cinq ans, lorsque les planteurs anglais se crurent menacés d'une désertion générale des noirs, ils demandèrent des travailleurs à toutes les contrées du globe. Les assemblées locales votèrent des sommes considérables pour fournir des primes d'encouragement; des sociétés, formées sur la plus vaste échelle, mirent en pratique divers plans d'immigration; des agens insidieux contractèrent des enrôlemens dans les deux mondes. Maurice attira en assez grand nombre des *coolies* indiens (1) et des Malgaches. La Trinité embaucha des noirs libres des États-Unis, et fit l'essai d'un nouveau mode de recrutement sur la côte méridionale de l'Afrique. La Guyane, la Jamaïque et les colonies secondaires des *West-Indies* se partagèrent un pêle-mêle d'Anglais, d'Irlandais, de Français, de Portugais, d'Allemands, d'insulaires de Malte et des Açores, d'Américains du Nord, d'Hindous, d'Africains de diverses races, librement engagés ou capturés par les négriers. La position fausse de ces auxiliaires donna lieu à des contestations sans nombre, et jusqu'ici l'expérience ne paraît pas avoir été plus brillante pour les maîtres que pour les émigrans. Lorsque ceux-ci ne sont pas façonnés à la civilisation européenne, comme les prolétaires de l'Hindoustan ou les nègres de l'Afrique, il est difficile de les traiter franchement comme des ouvriers libres, et on est forcé d'enchaîner ces barbares par une discipline qui ressemble beaucoup à l'esclavage. Aussi les sociétés religieuses n'ont-elles pas manqué de dénoncer les *engagemens libres* comme une traite d'un nouveau genre, plus perfide que l'ancienne; elles ont eu assez de crédit pour faire suspendre les importations des *coolies* et pour jeter de la défaveur sur les recrutemens opérés à la côte d'Afrique. Quant aux blancs civilisés, la grande difficulté est celle de l'acclimatement. On est généralement porté à croire que la race blanche est impropre à la grande culture des denrées tropicales : c'est une erreur propagée à dessein par les partisans de l'esclavage. A quelque race qu'on appartienne, les fonctions vitales sont dangereusement troublées par un grand changement atmosphérique. Les nègres y résisteraient moins encore que les blancs, si les négriers, intéressés à leur conservation, ne les astreignaient pas à des règles hygiéniques que négligent souvent les Européens livrés à eux-mêmes. D'ailleurs, a-t-on jamais fait le compte des nègres qui *réussissent,* comme on dit aux colonies? Nullement. On sait qu'une partie d'entre eux, 2 sur 5 environ, doivent payer le tribut mortel. C'est un déchet prévu dont les spéculateurs ne s'inquiètent guère.

On oublie trop facilement que Saint-Christophe, la Martinique et la Gua-

(1) On nomme ainsi, dans les Indes orientales, des Hindous des classes inférieures qui vivent très misérablement en qualité de manœuvres ou de domestiques.

deloupe furent mis en culture par des laboureurs français, et que, pendant le premier siècle d'exploitation, les noirs employés comme auxiliaires dans ces îles y furent en minorité. Présentement encore, il y a à Cuba beaucoup de blancs qui partagent les fatigues des esclaves. Il n'est donc pas exact de dire d'une manière absolue que le climat des tropiques dévore les Européens; mais il est malheureusement vrai que, parmi les émigrans d'Europe, la mortalité est ordinairement très grande (1). La raison en est simple : ce ne sont pas les bons ouvriers, les hommes énergiques et moraux qui sont réduits à s'expatrier; on ne recrute jamais que des individus plus ou moins dégradés par la misère et l'inconduite. A peine débarqués, ils abusent des facilités offertes au libertinage, et s'épuisent lorsqu'ils auraient le plus besoin de leurs forces pour surmonter les influences mortelles. Rien ne serait plus désastreux pour nos colonies, dans les circonstances présentes, que l'insuccès d'un appel fait aux travailleurs européens. Si l'on doit avoir recours au grand remède des immigrations, il conviendra que l'autorité souveraine en règle minutieusement l'usage. Le choix des personnes ou plutôt des familles à recruter, les précautions sanitaires pendant le trajet, le régime hygiénique après le débarquement, l'assainissement des localités, les modifications à introduire dans les procédés de culture, les conditions des engagemens, fourniront matière à des études très variées. La surveillance serait plus facile et plus efficace si l'on concédait le monopole des transports à une compagnie loyale et assez puissante pour accepter les chances d'une responsabilité sévère.

Un homme fort distingué, M. Burnley, a dit devant la commission coloniale : « Le succès de l'abolition du servage en Europe a tenu précisément à cette circonstance que le prix et la qualité du travail libre, à l'époque où cette révolution s'est accomplie, étaient devenus préférables à ceux du travail esclave. » Si nous ne nous abusons point, il s'en faut peu que l'émancipation ne présente déjà, dans les Antilles françaises, les mêmes chances de réussite. Nous espérons qu'on nous pardonnera, en pareille matière, l'aridité d'une argumentation hérissée de chiffres. L'administration de la Guadeloupe, consultée sur le prix de revient des sucres, a fourni le budget d'une habitation de 200 nègres (2). Prenons ces comptes pour base, et essayons d'évaluer le coût de la main-d'œuvre dans les conditions présentes :

CAPITAL ENGAGÉ.

Première mise de fonds pour l'achat de 200 nègres : 226,500 fr., dont l'intérêt, calculé sur le pied de 10 p. 100 (taux modéré dans l'état de nos colonies), représente un déboursé annuel de.	22,650 fr.
A REPORTER. . .	22,650 fr.

(1) En 1839 et 1840, deux mille Français furent transportés à la Trinité par des bâtimens du Havre; en 1841, plus des deux tiers avaient succombé.

(2) Dans les *Notes* de M. Lavollée, page 93.

REPORT. . .	22,650 fr.
La construction de quatre-vingts cases pour les esclaves, portée en masse à 28,000 francs, absorbe chaque année en intérêts.	2,800
Hôpital et dépendances, 4,000 francs, soit par année . . .	400

DÉPENSES COURANTES.

Médecins, médicamens	2,500
Nourriture (toutes réductions faites en raison de l'abandon du jardin et du samedi).	10,800
Vêtemens.	3,800
Total de la rétribution allouée au travail. .	42,950 fr.

Sur 200 nègres, y compris les enfans et les vieillards, on ne compte que 135 travailleurs, qui, déduction faite des jours fériés et du samedi, ne travaillent que 250 jours par année, sans même en rabattre les interruptions accidentelles. Le propriétaire n'obtient donc en réalité que 33,750 journées, qui lui coûtent 42,950 fr., c'est-à-dire en moyenne un peu plus de 1 fr. 27 c. la journée, sans évaluer la jouissance de la case et du jardin. M. Passy est arrivé, par un autre calcul, à un chiffre équivalent, soit 1 fr. 89 c. pour les hommes et 1 fr. pour les femmes, en moyenne 1 fr. 45 c. Eh bien! abstraction faite des colonies dont nous avons signalé la condition exceptionnelle (1), le prix du travail accompli par nos esclaves correspond au taux moyen des salaires obtenus par les affranchis anglais, qui est, suivant M. Jules Lechevalier, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 cent. pour la journée de neuf heures. En plusieurs lieux, les salaires sont tombés bien au-dessous de cette moyenne. « A la Barbade, disait en 1841 M. Layrle, la première classe des travailleurs ruraux se paie 1 fr. 8 c. par jour, la seconde 81 cent. » A Antigue, à la Dominique, à Montserrat, la rétribution du travail libre est plus faible encore. Plusieurs causes concourent à l'abaisser insensiblement. Sous l'esclavage, toutes les forces des colonies étaient appliquées à l'exploitation des denrées de luxe : les denrées alimentaires, dont on négligeait la culture, étaient insuffisantes, et par conséquent à très haut prix. Depuis l'affranchissement, au contraire, tous les nègres industrieux spéculent sur la production des vivres, si bien que la subsistance devenant de jour en jour moins dispendieuse, on peut s'attendre à une diminution proportionnelle des salaires.

Dans des pages fort attrayantes, où l'homme d'état semble s'effacer devant l'écrivain, M. de Broglie trace un ingénieux tableau de la société coloniale, telle qu'il l'entrevoit dans l'avenir. Malgré l'autorité de son expérience, nous ne pouvons accepter toutes ses prophéties, et nous aimons à croire qu'il se trompe lorsqu'il prédit, sans trop s'en inquiéter, que l'émancipation de nos colonies y réduira nécessairement la production du sucre. Les cultures variées de la petite propriété peuvent fort bien se développer sans nuire à l'ex-

(1) La Guyane, la Jamaïque, la Trinité, Maurice.

ploitation principale, et il en sera ainsi, pourvu qu'on évite plusieurs fautes commises par nos voisins, pourvu surtout que l'affranchissement se combine chez nous avec une réforme industrielle que la dernière loi sur les sucres a rendue inévitable. En frappant le sucre de betterave d'un impôt progressif jusqu'au terme d'une égalité parfaite avec le sucre colonial, on a voté la mort de la fabrication indigène : c'est un fait que la remarquable discussion de la chambre des pairs vient de mettre hors de doute. Si le sucre de betterave avait été franchement prohibé, les colons auraient pu s'endormir sous la sauve-garde du monopole. La décision prise va au contraire les tenir en éveil, car elle condamne les industries rivales à une lutte désespérée, décisive. Si les colons ne trahissent pas leur propre cause, ils doivent triompher. Les fabricans de la métropole ont, en peu d'années, touché les limites du perfectionnement : loin d'avoir épuisé ses ressources naturelles, l'industrie coloniale est vieillie sans sortir de l'enfance. La culture et la fabrication sont encore, dans les Antilles, ce qu'elles étaient il y a cent cinquante ans. Le sol rend moitié moins qu'il ne devrait donner avec un bon régime d'engrais; la lenteur des procédés occasionne une perte sur la main-d'œuvre, et la déperdition est tellement considérable, qu'on tire à peine de la canne 7 pour 100 de sucre, au lieu de 18 pour 100 qu'elle contient. Les colons repoussent le reproche d'apathie en disant qu'ils ont été paralysés jusqu'ici par une législation tyrannique, et que d'ailleurs les innovations ont porté malheur à plusieurs d'entre eux; mais de pareilles excuses ne sont plus de saison : il faut se tirer de l'ornière, si l'on ne veut pas y périr.

Divers perfectionnemens viennent d'être mis à l'essai. Une compagnie s'est constituée récemment dans le but d'exploiter un procédé dont le succès déplacerait l'industrie des sucres. Ce procédé consiste à dessécher les cannes dans les colonies au moyen d'un courant d'air chaud qui en enlève la partie aqueuse, pour ne laisser que le sucre et le bois; après cette opération, les cannes seraient transportées en France, et converties en sucre dans les usines de la métropole. Une idée plus sympathique, parce qu'elle est moins subversive, est celle que M. Paul Daubrée a développée dans un écrit remarquable (1), et que M. Vincent a réalisée avec succès à Bourbon. La réforme doit avoir pour base le principe fécond de la division du travail. Aujourd'hui, chaque propriétaire est à la fois agriculteur et fabricant : ne manipulant que sa propre récolte, il ne lui est pas possible de se mettre en frais pour perfectionner son matériel. Au lieu de ces officines particulières, on commence à construire des établissemens communs, vastes usines disposées d'après les indications de la science, munies d'appareils d'une puissance illimitée, manœuvrées par des ouvriers de choix, opérant avec économie sur des masses considérables, soit que les entrepreneurs achètent les récoltes des petits cultivateurs, soit qu'ils travaillent à prix débattu pour les grands propriétaires. M. Vincent, qui le premier se fit expédier à Bourbon des appareils construits à Paris par

(1) *De la Question coloniale sous le rapport industriel*, 1841.

MM. Cail et Derosne, les mit en mouvement le 1er octobre 1838. La première année, il fabriqua 550,000 kilogrammes de sucre; la seconde, 900,000; la troisième, un million. En retirant de la canne une quantité de sucre qui excède de 30 à 40 pour 100 la moyenne commune, il obtint une qualité infiniment supérieure à tout ce que produisent ses concurrens. M. Daubrée, qui vient de s'embarquer pour la Guadeloupe avec un choix d'appareils, y réalisera également des prodiges. L'exemple entraînera peu à peu les autres propriétaires. Au lieu de renouveler isolément leur matériel, ils associeront leurs capitaux pour fonder de grandes usines où ils enverront leurs récoltes. Les résultats de cette simple innovation sont incalculables. N'est-il pas évident que les planteurs, consacrant tous leurs soins au travail des champs, pourront enfin s'approprier les méthodes européennes, économiser les forces humaines par l'emploi de la charrue, renouveler les cultures qui s'épuisent, varier les exploitations, essayer des défrichemens. De son côté, le nègre, possesseur d'un coin de terre, cultivera la canne, lorsqu'il sera sûr de vendre à la fabrique sa chétive récolte, de même qu'il vend au marché les fruits de son jardin. On verra ainsi la petite propriété se constituer sans que la production des denrées tropicales s'amoindrisse, et le sucre colonial, obtenu en plus grande quantité et à plus bas prix, triomphera certainement du sucre indigène sur les marchés de la métropole.

Cette perspective est tellement éblouissante, qu'on craint, en la considérant, d'être dupe d'une illusion. Et pourtant nous ne sortons pas des limites étroites de la vraisemblance. Si l'indemnité contribuait à l'extinction des dettes hypothécaires; si l'argent était ramené, comme dans les îles voisines, au taux de 6 pour 100, de façon à ce qu'on pût établir aisément un fonds de roulement pour les salaires; si de bonnes méthodes de culture étaient introduites; si la fabrication était perfectionnée, toutes choses possibles, toutes choses probables, pourvu que l'émancipation soit bien conduite, l'abolition de l'esclavage serait un bienfait plus certain pour les maîtres que pour les esclaves.

La régénération sociale de nos colonies doit être couronnée par un ensemble de réformes politiques et administratives. Une loi du 24 août 1833 a institué des conseils coloniaux qui partagent l'autorité législative, en ce qui les concerne, avec les trois pouvoirs constitutionnels. Ces assemblées locales communiquent avec la métropole par l'intermédiaire de leurs délégués. Consultés sur les questions relatives à l'esclavage, ces conseils ont répondu avec une aigreur qui sort des convenances délibératives, et leur attitude a démontré qu'ils sont moins propres à représenter les intérêts généraux de nos colonies émancipées que les préjugés et les passions de la race blanche. Déchirer la charte coloniale de 1833 serait une mesure extrême qui ressemblerait à un châtiment, si elle n'était pas adoucie par une honorable compensation. Il entre donc dans les desseins du gouvernement d'assimiler nos établissemens coloniaux aux départemens français, en leur accordant la représentation directe dans la chambre élective. Un projet de loi, conçu dans ce sens, a été élaboré par la commission. Si ce projet obtenait la sanction légale, la com-

pétence des conseils coloniaux serait restreinte au rôle des conseils consultatifs de nos départemens, et nos quatre colonies tropicales enverraient sept députés au Palais-Bourbon. Deux articles insérés dans la loi des finances de 1841 sont comme un acheminement à cette grande mesure. Les recettes et dépenses intégrales des colonies figurent présentement au budget de l'état, où n'apparaissaient auparavant que les subventions servies par la métropole. En 1842, l'ensemble des dépenses générales ou locales, ayant dépassé les recettes de 2,233,740 fr., il a fallu grever de pareille somme le budget national, pour couvrir ce déficit.

Si l'affranchissement est prononcé, le vieux mécanisme de l'administration coloniale se trouvera insuffisant; il faudra en multiplier, en assouplir les ressorts. L'esclave, en obtenant des droits, acceptera des devoirs. Il n'était justiciable que de l'arbitraire du maître; il aura à répondre devant l'autorité de toute infraction aux lois et à la morale. Beaucoup de méfaits qu'on ne prend pas même la peine de constater aujourd'hui seront considérés un jour comme des délits punissables, qu'il faudra châtier, si on ne peut les prévenir. En renonçant aux bénéfices du despotisme, chaque propriétaire fermera son hôpital, sa prison, ses écoles. Il sera donc nécessaire de remplacer la discipline de la servitude par un ensemble d'institutions appropriées aux sociétés libres. La section dans laquelle M. de Broglie a envisagé l'abolition de l'esclavage dans ses rapports avec le maintien de l'ordre public annonce cette puissance d'organisation qui distingue l'homme d'état véritable du théoricien rêveur. Force militaire, police civile et judiciaire, religion, bienfaisance, éducation, tout est prévu, tout est réglé jusque dans les moindres détails financiers. Comme il importe d'apprécier avec exactitude ce qu'il en doit coûter à la métropole pour la régénération de ses colonies, nous devons consigner ici les résultats généraux de cette partie du *Rapport*.

La force militaire de nos colonies à esclaves est ainsi répartie :

GUADELOUPE. . .	Garnison :	2,912 hommes.	—	Milice locale :	6,708 hommes.
MARTINIQUE. . .	—	3,026 —	—	—	4,103 —
GUYANE	—	985 —	—	—	467 —
BOURBON.	—	1,719 —	—	—	6,593 —
	Garnison. . .	8,642 hommes.		Milice. . .	17,871 hommes.

Si l'émancipation était accordée, les deux premières colonies réclameraient la formation de plusieurs compagnies d'artillerie, de gendarmerie, de chasseurs des montagnes. Un plus grand déploiement de force armée ne serait pas nécessaire à la Guyane et à Bourbon. La dépense pour les régimens de nouvelle création se répartirait comme il suit :

GUADELOUPE. .	Première année :	1,130,000 fr.	Années suivantes :	618,000 fr.
MARTINIQUE. .	—	2,196,000	—	1,211,000
		3,326,000 fr.		1,829,000 fr.

Quant à l'administration de la justice, M. de Broglie, rappelant l'insuccès des juges spéciaux anglais, conseille avec raison au gouvernement de ne créer

que des magistratures régulières et permanentes. Il suffirait de bien déterminer la compétence des magistrats en exercice, de leur donner au besoin des suppléans, d'augmenter le nombre des justices de paix. La dépense annuelle pour les quatre colonies n'excéderait pas 269,500 fr.

A la fermeture des cachots particuliers, il faudra ouvrir de nouvelles prisons publiques. Huit maisons centrales de détention, et quarante-quatre geôles à proximité des justices de paix, nécessiteraient un déboursé de 1,620,000 f., pour premier établissement, et une charge annuelle de 34,000 f.

L'éducation d'une race déchue commande aussi des sacrifices très dispendieux : il faudra appeler les humbles missionnaires des congrégations enseignantes, multiplier les salles d'asile et les écoles primaires. La dépense prévue s'élèverait en matériel à la somme de 1,740,000 francs, et en personnel à la somme de 488,100 fr.; cette dernière somme constituerait seule une dépense annuelle.

Aujourd'hui, l'esclave annulé par l'âge ou les infirmités reste forcément à la charge du spéculateur qui a exploité sa jeunesse. Les affranchis que la misère ou l'inconduite auront réduits à l'impuissance tomberont à la charge du public, et il y aura nécessité d'ouvrir à ces malheureux des infirmeries et des lieux de refuge. Il existe déjà dans les colonies des hôpitaux où l'on reçoit les militaires, les indigens de la classe libre, et les noirs du domaine colonial. En laissant à la charge des maîtres les esclaves que l'émancipation trouvera en état d'invalidité, il suffira de construire huit hospices nouveaux, comprenant 2,110 lits : on évalue à 678,000 francs la dépense primitive, et à 80,000 francs la dépense annuelle en personnel, entretien et médicamens.

Le clergé colonial, tel qu'il est constitué, ne paraît pas devoir être à la hauteur de sa nouvelle mission : pour en agrandir, pour en épurer le cadre, il suffirait d'une faible allocation annuelle, imputable sur un crédit déjà ouvert au département de la marine.

En résumé, la mise de fonds première pour réédifier la société coloniale serait de 7,364,000 fr., et le surcroît des dépenses annuelles de 2,718,500 fr.

De compte fait, l'intérêt de l'indemnité, le transfert déjà effectué du budget colonial au compte de l'état, le surcroît prévu des dépenses administratives, représentent une rente annuelle de plus de 11 millions dont la métropole accepterait la charge. En se plaçant au point de vue des intérêts financiers, on se demande quels avantages la France aurait à espérer en dédommagement de cet énorme sacrifice?

Puisque, dans les idées régnantes, la fondation des colonies a pour but de réserver à l'industrie métropolitaine des marchés privilégiés à l'abri des concurrences commerciales et des perturbations de la politique extérieure, il faut entretenir ces marchés dans un état florissant. Malgré leur détresse actuelle, nos quatre colonies à sucre sont encore notre sixième débouché (1).

(1) Elles viennent après les États-Unis, l'Angleterre, les États sardes, l'Espagne et la Suisse.

L'échange des produits entre elles et la France entretient un roulement annuel de plus de 120 millions de francs, ce qui est environ la seizième partie de toutes nos transactions extérieures. Les droits perçus en France sur les sucres seulement dépassent 30 millions. La navigation coloniale occupe 10,000 marins, et elle représente les quatre septièmes de notre navigation au long cours, les pêches exceptées. Or, l'affranchissement des noirs devant avoir pour effet de créer une population de consommateurs, augmentera, dans une proportion remarquable, les bénéfices de ce mouvement commercial. Ce n'est pas là une conjecture gratuite. Invoquons encore une fois l'expérience anglaise. Les exportations de la Grande-Bretagne aux Indes occidentales et à Maurice, évaluées en francs et en nombre ronds, donnent les résultats suivants :

Moyenne des quatre dernières années de l'esclavage (1830-33).	69 millions.
— des quatre années de l'apprentissage (1834-37). . . .	85 —
— des quatre premières années du régime libre (1838-41).	100 —

Il y a, nous le savons, un temps d'arrêt dans cet accroissement. Depuis deux ans, les demandes faites à l'Europe ont été moins considérables. Il est au moins présumable qu'après les premières fluctuations, l'excédant de la vente, au profit de l'industrie britannique, ne restera pas inférieur à 25 p. 100. Les chances paraissent plus belles encore pour l'industrie française. Que la fabrication perfectionnée écarte la concurrence du sucre de betterave, que mille ressources négligées aujourd'hui soient fécondées, et l'on verra le mouvement d'échange entre la France et ses colonies obéir à une merveilleuse progression. Le trésor prélèvera sur ces transactions bien au-delà de ses avances, et il se trouvera, en définitive, qu'un sacrifice commandé par la politique et par la morale aura été un placement avantageux. Le seul dédommagement à espérer pour la métropole consistant dans les bénéfices que promet une grande extension de son commerce extérieur, il est évident que le système le plus favorable au développement de l'industrie coloniale sera en réalité le moins dispendieux. Cette dernière considération est décisive en faveur du projet appuyé par la majorité de la commission coloniale.

Qu'il y ait urgence de régénérer nos colonies, c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute. Pour être efficace et durable, la réforme économique, conçue dans l'intérêt de la race blanche, doit se combiner avec l'affranchissement des noirs. Lorsqu'à la session prochaine le débat sera ouvert solennellement sur l'abolition de l'esclavage, on ne manquera pas d'exagérer les difficultés de l'entreprise, les sacrifices qu'elle impose, les dangers qu'elle entraîne. Aux clameurs de l'égoïsme, aux frayeurs menteuses ou réelles, il suffira d'opposer ces nobles paroles de M. le duc de Broglie : « Les grandes choses ne sont grandes que parce qu'elles sont difficiles; les grandes nations ne sont grandes que parce qu'elles font de grandes choses. »

A. Cochut.

UN

HOMME SÉRIEUX.

TROISIÈME PARTIE.[1]

XII.

Nous avons dit que plusieurs fois déjà Mme de Pontailly avait été obligée de combattre de toutes les forces de sa raison ce désir de plaire encore qui, à une certaine époque de leur vie, tourmente plus ou moins les femmes. Au trouble secret que lui causait l'insoumission de son cœur s'était joint tout récemment le malaise qui accompagne le désœuvrement de l'esprit. En faisant place au dédain, son engouement pour André Dornier lui avait laissé un vide pénible, quoiqu'il ne fût pas nouveau dans l'histoire de ses prédilections littéraires. Cette lacune dans son existence intellectuelle n'était pas, il est vrai, fort difficile à remplir, et les petits vers du vicomte y eussent suffi sans doute, si elle se fût décidée à y avoir recours; mais cette pensée seule la plongeait dans une étrange rêverie. Aux yeux de la

(1) Voyez les livraisons du 15 juin et du 1er juillet.

marquise, la valeur de la poésie et l'agréable tournure du poète se confondaient tellement, que peu à peu il lui devint à peu près impossible de penser à l'une sans songer en même temps à l'autre. De tous les hommes en qui depuis six ans elle avait cru successivement reconnaître un mérite supérieur, aucun, il faut en convenir, ne possédait les manières élégantes, le vif regard, le sourire caressant qui rehaussaient les œuvres poétiques du vicomte. Parmi les gens de talent, la beauté est une exception si rare, que, lorsqu'elle se rencontre, son attrait devient presque irrésistible. Aussi déjà Mme de Pontailly comparait mentalement Moréal à lord Byron, le seul poète contemporain qui ait eu la figure de son génie.

A mesure que la marquise subissait le charme qui l'entraînait vers le protégé de son mari, sa nièce lui devenait importune, et bientôt ce sentiment prit le caractère d'une véritable aversion. Eh quoi! ce jeune et beau poète, destiné peut-être à illustrer son pays, déposerait ses lauriers aux pieds d'une petite fille sans instruction comme sans usage, et à coup sûr incapable de le comprendre! Cette idée n'était-elle pas odieuse? C'est qu'on avait vu plus d'un talent né pour l'immortalité avorter tristement par l'effet d'une union mal assortie? Et quel malheur pour l'art lorsqu'un de ces aiglons tombait au filet d'une créature vulgaire et inintelligente qui, par mesure d'économie domestique, croyait faire merveille en lui coupant les ailes! Tel serait sans doute le destin du vicomte s'il épousait Mlle Chevassu, cette pensionnaire insignifiante qui n'avait pour elle que la beauté qu'on a toujours à dix-huit ans. Alors adieu l'inspiration brûlante, adieu l'élan sublime, adieu la fantaisie aux ailes diaprées et chatoyantes, adieu la poésie, adieu l'art!

Par amour pour l'art, ce fut là du moins le seul motif qu'elle s'avoua, Mme de Pontailly décida qu'elle ne contribuerait en aucune manière au mariage d'Henriette et du vicomte.

Le soir, la marquise conduisit sa nièce à l'Opéra; Moréal fut un des premiers hommes qu'elles aperçurent au balcon, mais elles ne se communiquèrent pas leur remarque. Malgré le désir qu'il en avait, le vicomte n'osa se présenter dans la loge de Mme de Pontailly, car il y entrevoyait au dernier plan le buste sévère de M. Chevassu. Poussé par ce besoin de locomotion qui tourmente en pareil cas les amoureux, il quitta sa stalle pendant un entr'acte, et sans doute il allait rôder mélancoliquement près de la loge interdite, lorsque dans le corridor il rencontra le marquis.

— Pas d'enfantillage, lui dit celui-ci en l'arrêtant par le bras; le

père barbare est dans la loge, et ma femme elle-même me semble peu disposée à compatir à votre martyre.

Moréal parut surpris.

— Comment ai-je pu déplaire à Mme de Pontailly? répondit-il, hier encore elle m'a accueilli avec tant de bienveillance!

— Hier, oui, mais aujourd'hui le vent a changé. Mme de Pontailly, que je croyais bien disposée en votre faveur, m'a paru fort refroidie ce matin lorsque je lui ai parlé de vous. Je crois, en vérité, que, malgré mes bonnes intentions, c'est moi qui vous porte malheur. Deux échecs en deux jours! On a raison de le dire, la fortune n'aime pas les vieillards.

— Que me conseillez-vous? demanda le vicomte d'un air attristé.

— A votre place, dit le marquis, j'aborderais franchement la question avec Mme de Pontailly. Jamais une cause n'est mieux plaidée que par la partie intéressée; là où j'ai échoué, peut-être réussirez-vous.

— Mme de Pontailly voudra-t-elle m'accorder un entretien?

— Je crois pouvoir vous l'assurer, répondit le vieillard sans s'expliquer davantage.

La sonnette qui annonce le lever du rideau s'étant fait entendre, les deux hommes se séparèrent. Le vicomte revint à sa place un peu plus soucieux qu'il n'en était sorti. Pendant le reste de la représentation, il dut se contenter de quelques regards furtivement échangés, et même à la fin il crut prudent de s'interdire ce plaisir consolateur, car il s'aperçut que la lorgnette de la marquise le surveillait avec obstination chaque fois qu'il tournait les yeux vers la loge.

— Pédante et méchante! se dit-il, voilà deux rimes à tante que je n'oublierai pas, si j'esquisse jamais le portrait de cette duègne incommode. Que lui a fait sa nièce pour qu'elle la soumette à cet espionnage odieux? En vérité, elle a l'air de la détester; pendant toute la soirée, elle ne lui a pas adressé trois fois la parole.

Mme de Pontailly, en effet, gardait vis-à-vis d'Henriette une contenance si froide, qu'à plusieurs reprises la jeune fille ne put s'empêcher de la regarder avec étonnement. Durant la représentation, à peine échangèrent-elles quelques mots; mais, à leur retour, la marquise retint sa nièce, lorsque M. de Pontailly se fut retiré.

— Vous avez donc dit hier à M. de Moréal que nous irions aujourd'hui à l'Opéra? lui demanda-t-elle en accompagnant cette question d'un regard scrutateur.

Plus d'une jeune fille fort bien élevée dans quelque pensionnat de

Paris n'aurait peut-être pas cru commettre un très grand crime en déguisant légèrement la vérité. Soit ingénuité provinciale, soit plutôt qu'elle eût dans le caractère quelque chose de la résolution de son frère, Henriette répondit sans hésiter :

— Oui, ma tante.

— Vous avez eu tort, reprit Mme de Pontailly d'un ton bref; un pareil avertissement ressemble presque à un rendez-vous, et c'est ainsi que l'a interprété M. de Moréal, puisqu'il était ce soir à l'Opéra.

Malgré sa ferme détermination de ne pas se laisser traiter en petite fille, Henriette baissa la tête, car elle ne put se dissimuler qu'il y avait un fonds de vérité dans le reproche de sa tante.

— Puisque nous voici sur ce chapitre, poursuivit la marquise, qui redoubla de gravité en remarquant l'embarras de sa nièce, il est de mon devoir de vous donner quelques conseils. M. de Moréal est l'ami de votre oncle, et c'est à ce titre seul qu'il est reçu chez moi. Il est inutile sans doute de vous dire quelle inexcusable inconvenance vous commettriez, si d'une manière ou d'une autre vous lui donniez le droit de vous supposer des sentimens condamnés par votre père. Vous avez été trop bien élevée, j'espère, pour que j'aie quelque chose à craindre à cet égard.

Henriette releva la tête, et fixant sur sa tante un regard où perçait plus d'inquiétude que de crainte :

— Est-ce que vous voulez aussi que je me marie avec M. Dornier? lui dit-elle; j'avais tant espéré de trouver en vous un appui!

— Contre votre père, mademoiselle? n'y comptez pas.

— Non pas contre mon père, mais contre cet homme odieux qu'il veut me faire épouser.

— En ce moment il ne s'agit pas de M. Dornier...

— Mais au contraire, ma tante, c'est bien de lui qu'il s'agit, puisque ce matin même mon père m'a dit qu'il me ferait enfermer dans une pension, si je ne consentais pas à ce mariage.

Par un instinct tout féminin, la jeune fille avait déplacé la discussion. Mme de Pontailly réfléchit un instant, et reprit ensuite d'un ton plus doux :

— Écoutez, Henriette, je suis votre tante, presque votre mère, et je ne demande pas mieux que de vous prouver mon amitié, pourvu que vous vous en montriez digne. Vous devez comprendre que je ne puis ni ne dois vous encourager à désobéir à votre père. Il faut donc me promettre de ne plus voir dans M. de Moréal qu'un étranger, et à cette condition, si ce mariage avec M. Dornier vous cause réelle-

ment une répugnance invincible, je ne refuse pas d'en parler à mon frère. Peut-être, à ma prière, reviendra-t-il sur sa résolution.

— N'en doutez pas, ma bonne tante, s'écria Henriette avec feu; mon père a tant de considération pour vous! Dites-lui un seul mot, et je suis sauvée.

— Vous savez à quelle condition je dirai ce mot?

La jeune fille prit les mains de la marquise, et levant sur elle ses beaux yeux supplians :

— Ma bien chère tante, dit-elle doucement, cela serait si généreux de me protéger sans condition!

— Cela ne serait pas généreux, mais impardonnable, répondit la marquise d'un air rigide; ce serait l'oubli de mes devoirs. — Mais vous aimez donc M. de Moréal? reprit-elle avec un accent où perçait l'aigreur d'une secrète rivalité.

Pour la seconde fois, pendant cet entretien, Henriette enfreignit une des premières règles de l'éducation des jeunes filles.

— Oui, je l'aime, répondit-elle d'un ton ferme; je sais bien que je ne peux pas l'épouser sans le consentement de mon père, et, cela fût-il possible, je ne le ferais pas, mais je sais aussi que je n'aimerai jamais que lui, et que je mourrai plutôt que d'être la femme d'un autre.

— Propos d'enfant, dit Mme de Pontailly en affectant une indulgente ironie; il ne s'agit pas de mourir, mais de rompre un mariage qui vous déplaît; pour cela, il faut être raisonnable, et surtout ne pas vous écarter du respect que vous devez à votre père. Comme il m'est impossible de faire refuser ma porte à un ami de M. de Pontailly, c'est à vous d'éviter les occasions de le rencontrer. A votre âge, l'éducation est loin d'être terminée, et, sous le prétexte d'une leçon à prendre, il vous est toujours facile de sortir du salon sans que cela paraisse affecté. C'est une mesure de convenance que vous observerez, je n'en doute pas, chaque fois que M. de Moréal viendra ici le matin.

— Je ne pourrai donc pas même le voir! s'écria la jeune fille d'une voix altérée.

— Non, à moins que votre père n'y consente; jusque-là je dois me conformer à ses intentions.

Henriette resta un moment silencieuse, le cœur gonflé et les yeux humides.

— Si je vous obéis, dit-elle enfin, vous me promettez de faire rompre ce mariage?

— Je vous promets du moins d'y employer tout mon crédit, et, pour vous donner tout de suite une preuve de ma bonne volonté, à dater d'aujourd'hui je ne recevrai plus M. Dornier.

— Ah! ma bonne tante, pour être délivrée de cet être insupportable, je me soumets à tout.

Dès la veille, Mme de Pontailly avait décidé qu'en raison de la tache dont il venait de se souiller, André Dornier n'était plus digne d'être admis dans son salon; mais, par une ruse dont fut dupe la jeune fille, elle attribua au désir de lui prouver sa bienveillance cette résolution arrêtée déjà dans son esprit.

— Nous voilà enfin d'accord, reprit-elle avec un sourire qui jusqu'alors avait paru étranger à sa froide physionomie; bonsoir, ma nièce. A votre âge, l'avenir est bien long, et j'espère qu'avec de la patience tous vos vœux seront satisfaits. En attendant, et malgré le rôle de mentor que je dois remplir près de vous, soyez sûre d'avoir en moi une amie sincère.

La marquise baisa sa nièce au front et la congédia d'un air d'affection si bien joué, qu'Henriette, dans l'inexpérience de son ame, se laissa complètement abuser par ce semblant hypocrite.

— Je me trompais; elle est vraiment bonne, se dit-elle en sortant. Je suis sûre qu'il lui en coûte de m'affliger, et, pour qu'elle me défende de me trouver avec M. de Moréal, il faut que cela soit réellement inconvenant; cependant je n'y voyais pas de mal.

A l'idée d'être de nouveau séparée du vicomte, Henriette sentit couler quelques pleurs refoulés jusqu'alors par la présence de sa tante, mais qu'en ce moment elle ne chercha plus à retenir. Cette tendre douleur eut un témoin sur qui ne comptait pas la jeune fille. Pour aller de la chambre de la marquise à la sienne, il lui fallait traverser les deux salons, où à plus de minuit elle se croyait sûre de ne trouver personne. Ce fut donc avec un étonnement où se mêla bientôt le pudique dépit d'être surprise les yeux baignés de larmes, qu'en entrant dans le second de ces salons elle aperçut au coin du feu son oncle, qui semblait occupé à lire les journaux du soir. Au bruit qu'elle fit en ouvrant la porte, le vieillard tourna la tête, et d'un signe lui imposa silence.

— Je t'attendais, lui dit-il à demi-voix lorsqu'elle fut arrivée près de lui, et je vois que j'ai bien fait, car tu pleures.

— Ce n'est rien, mon oncle, répondit Henriette en portant la main à ses yeux.

— Comment, ce n'est rien! reprit vivement le marquis; je voudrais

bien qu'un autre que toi vînt me dire que, quand tu pleures, ce n'est rien. C'est beaucoup au contraire, beaucoup trop, car je n'entends pas que ma petite nièce ait du chagrin. Écoute, continua le vieillard en baissant encore la voix, assieds-toi ici, près de moi, et prends la *Gazette;* si ta tante nous surprenait, je lui dirais que, me sentant la vue fatiguée, je t'ai priée de me lire les nouvelles étrangères. Ce serait un gros mensonge, car mes yeux sont excellens; mais cela regarde ma conscience.

La jeune fille examina son oncle d'un air étonné et prit le journal qu'il lui présentait.

— Dois-je vous lire d'abord les nouvelles d'Espagne ou celles d'Orient? demanda-t-elle en s'asseyant.

— Il s'agit bien de l'Espagne ou de l'Orient, répondit M. de Pontailly; il s'agit de toi, mon enfant, et cela m'intéresse un peu plus que ne pourraient le faire Méhémet-Ali ou Cabrera. Ta tante t'a fait pleurer, je veux essayer de te faire sourire. Écoute-moi. Je suis vieux, je ne suis pas beau, bien au contraire; je suis vif, brusque, emporté même, et tu pourrais fort bien me croire un méchant oncle sans que j'eusse le droit de me plaindre.

— Oh! mon oncle, pouvez-vous supposer cela?

— Je te dis que je ne me fâcherais pas, car enfin tu ne me connais pas encore; mais j'espère que nous allons faire connaissance.

— Pardonnez-moi, mon oncle, je vous connais déjà fort bien; mon frère m'a si souvent parlé de vous...

— Ah! et que t'a-t-il dit de moi, ce bon sujet?

— Que vous étiez le meilleur des hommes; qu'il vous devait la plus vive reconnaissance pour la bonté avec laquelle vous aviez réparé ses folies...

— Bien, bien; en attendant, qu'il n'y revienne plus. J'ai décidé qu'il trouverait dorénavant en moi un oncle inexorable. Il n'en sera pas de même pour toi, ma petite Henriette; je sais que tu ne m'enverras jamais de mémoires à payer, mais tu pourrais peut-être avoir quelque autre chose à me demander.

— Moi, mon oncle? dit Henriette, qui rougit en pensant que M. de Moréal était l'ami du marquis.

— Vous-même, ma nièce, reprit le vieillard avec son malicieux sourire, et votre rougeur me dit que j'ai deviné. Allons, nous sommes seuls, et je vois que tu n'as pas envie de dormir. Conte-moi tout cela; je ne te gronderai pas. Tu aimes donc Moréal?

Au lieu de répondre, Henriette baissa les yeux; car, si les sévères

interrogations de sa tante avaient un instant irrité son courage, l'accent affectueux du marquis venait de lui rendre toute sa timidité.

— J'ai tort, reprit le vieillard en voyant l'embarras de sa nièce; une question si grave devait être entourée de toutes sortes de précautions oratoires, mais la maudite vivacité dont je te parlais tout à l'heure m'a emporté malgré moi. Je n'ai pas eu la patience de mettre deux heures à te faire convenir d'une chose dont je suis sûr.

— Sûr? dit la jeune fille, dont l'œil étincela.

— Ne te fâche pas, et surtout n'accuse pas Moréal; ce n'est pas lui qui m'a dit que tu l'aimais; le pauvre garçon est trop discret et trop modeste pour cela.

— Mais alors qui a pu vous le dire? demanda Henriette d'un air confus.

— Toi-même.

— Moi?

— Ou, si tu l'aimes mieux, ton regard, lorsque avant-hier tu l'as aperçu dans le salon.

— Mais c'est terrible! dit la jeune fille, qui rougit de nouveau.

— Sans doute, reprit M. de Pontailly en imitant l'accent de sa nièce; c'est terrible d'avoir des yeux qui gardent si mal un secret. Tu vois donc bien que je sais déjà tout, et que tu peux sans inconvénient me faire tes petites confidences. D'abord, que t'a dit ce soir ta tante?

Enhardie par la bonté qu'exprimaient la physionomie et l'accent du vieillard, Henriette raconta fidèlement l'entretien qu'elle venait d'avoir avec la marquise.

— Elle t'a promis de congédier Dornier, et tu pleures? s'écria l'émigré; tu n'es pas raisonnable. Le point essentiel est gagné, et je n'espérais pas tant.

— Mais le reste, mon oncle! murmura la jeune fille.

— Ah! le reste, dit en riant M. de Pontailly; eh bien! le reste, nous tâcherons de l'arranger.

— Comment cela? demanda Henriette, qui, par un mouvement involontaire, rapprocha sa chaise du fauteuil de son oncle.

— Voyons, dit celui-ci en lui prenant les mains; à nous deux, il est impossible que nous n'ayons pas quelque bonne idée. D'abord, prends garde de déplaire à ta tante, car elle seule peut te servir près de ton père; puisqu'elle t'a défendu de rester dans le salon quand Moréal y viendra, il faut lui obéir.

— Voilà ce que vous appelez une bonne idée? répondit la jeune

fille, qui essaya de retirer ses mains; mais le vieillard, amusé de cette expressive pantomime, les emprisonna dans les siennes.

— Écoute-moi donc, reprit-il, je n'ai pas tout dit. Le grand malheur qui t'afflige aura bien ses petites compensations. Ta tante sort à peu près tous les soirs, elle te conduira dans le monde; on va donner des bals...

— Où je ne danserai pas, interrompit Henriette, à qui paraissait odieuse l'idée seule d'un plaisir que ne partagerait pas Moréal.

— Tu tiens donc à désespérer un beau jeune homme de ma connaissance, qui, j'en suis sûr, serait très heureux de danser avec toi?

— Je ne comprends pas...

— Suppose que le hasard, peut-être avec l'aide de ce vieil oncle si méchant à qui l'on ne veut pas même laisser sa main; suppose, dis-je, que le hasard fasse inviter M. de Moréal à tous les bals où tu dois aller toi-même; qu'est-ce que ta tante aurait à te dire?

— Oh! mon oncle, vous seriez assez bon! s'écria la jeune fille en serrant à son tour les mains du vieillard.

— Chut! dit celui-ci, de l'air d'un conjuré qui craint une surprise; on marche dans l'autre salon.

Henriette reprit le journal avec une vivacité extrême. « On écrit de Constantinople le 27 octobre, lut-elle au hasard : La dernière note du divan communiquée par le reis-effendi aux ambassadeurs des cinq grandes puissances renferme.... »

— Ce n'est pas ta tante, interrompit M. de Pontailly; c'est Germain qui range quelque chose. Tu as eu peur, n'est-ce pas?

— Mais vous-même, mon oncle? répliqua la jeune fille en souriant.

— J'avoue que, pendant toutes mes campagnes de l'armée de Condé, je n'ai jamais été si ému, dit le vieillard, riant à son tour; sais-tu que nous avons l'air de vrais conspirateurs?

— C'est si intéressant de conspirer.

— Bon! te voilà comme ton frère; il est vrai que ce n'est pas précisément l'amour de la patrie qui te fait parler. Où en étions-nous?

— Au bal, répondit Henriette, devenue rayonnante.

— Où tu dansais avec le beau jeune homme en question. Je crois que sur ce chapitre nous pouvons en rester là. Mais le matin, d'autres hasards peuvent aussi se présenter.

— Le matin aussi? dit la jeune fille, dont le gracieux visage s'épanouissait à chaque mot.

— Par exemple, je pense bien qu'en brave petite provinciale tu

es déterminée à ne pas retourner à Douai avant d'avoir vu toutes les curiosités de Paris, depuis la coupole du Panthéon jusqu'aux Catacombes. Qui t'accompagnera dans ces excursions? Ton frère? Il est trop jeune et trop étourdi pour qu'on te confie à sa garde. Ton père? Il va être complètement absorbé par la chambre. Ta tante? L'emploi de ses journées est fixé invariablement, et cela la dérangerait beaucoup de t'accompagner. Je ne vois donc que moi qui puisse convenablement te servir de cicérone; mais peut-être la compagnie d'un vieillard te paraîtra-t-elle ennuyeuse?

— Ennuyeuse, mon oncle! c'est intéressante, c'est charmante, qu'il faut dire. Je voudrais faire avec vous le tour du monde.

— En ce cas, nous pourrons faire de temps en temps, non pas le tour du monde, mais un tour dans Paris, et si, toujours par hasard, le beau jeune homme dont nous parlions tout à l'heure se trouvait quelquefois sur notre passage, je ne vois pas trop non plus ce qu'on pourrait trouver à dire à ces rencontres tout-à-fait fortuites, qui d'ailleurs auraient pour sauvegarde ma présence.

— Mon oncle, voulez-vous que je vous embrasse? dit Henriette avec un sourire de bonheur.

— Si je le veux? Oui, pardieu! répondit le vieillard, qui serra sa nièce dans ses bras avec une affection paternelle. Maintenant, mon enfant, reprit-il, va te coucher et fais de beaux rêves. Surtout, que je ne te voie plus pleurer.

— Jamais, mon oncle; ce que vous venez de me dire me rend si heureuse!

— Surtout....

Le marquis n'acheva pas; mais il désigna la porte qui conduisait à l'appartement de sa femme, et posa ensuite un doigt sur sa bouche.

— Ne craignez rien, répondit Henriette d'un air de malicieuse intelligence; si vous avez un peu peur de ma tante, je ne suis pas plus brave que vous, et ce n'est pas moi qui trahirai nos secrets.

— C'est cela, dit gaiement le marquis en se levant; dissimulons comme de vieux diplomates. Au fait, si nous lisons tous les soirs les journaux avec autant de fruit qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas manquer de devenir de profonds politiques.

L'oncle et la nièce se séparèrent presqu'aussi heureux l'un que l'autre.

— Quel excellent homme! répéta plus de cent fois Henriette, qui dormit assez mal cette nuit-là.

— L'amour de ces deux enfans me rajeunit le cœur, disait de son

côté le vieillard; je les marierai, pardieu! dussé-je enlever le consentement de Chevassu le pistolet sous la gorge!

XIII.

Le lendemain, M. Chevassu, qui devait déjeuner chez sa sœur, arriva ponctuellement à onze heures. Quoiqu'il s'efforçât d'affecter l'indifférence et même la gaieté, une préoccupation visible se peignait sur sa figure. Le député du Nord n'était pas soucieux sans raison. Depuis deux jours qu'il se voyait privé des conseils de son confident politique, il avait déjà commis plusieurs fautes dont il était obligé de convenir en lui-même, quelque excellente opinion qu'il eût d'ailleurs de son mérite. Par exemple, dès sa première entrevue avec ceux de ses collègues qui devaient former le noyau du quart-parti, M. Chevassu, au lieu de se présenter avec la modeste réserve qui convient à un débutant, s'était permis certaines allures magistrales qui avaient obtenu fort peu de succès; car autant les députés acceptent docilement le joug des supériorités depuis long-temps reconnues, autant en revanche ils se montrent rétifs à l'égard des talens nouveau-venus. Les membres de la chambre à qui M. Chevassu voulait se réunir avaient en général beaucoup plus de goût pour l'autorité que pour la subordination, et ce n'était pas pour se soumettre facilement à un chef qu'ils avaient quitté, les uns M. Thiers, les autres M. Barrot, le reste M. Dupin. Ainsi qu'il arrive toujours à la formation d'une nouvelle coterie, chacun aspirait à gouverner, personne ne voulait obéir.

Au milieu de ce conflit de vanités irritables et de prétentions exagérées, M. Chevassu avait apporté une vanité et une prétention de plus, et, selon l'usage, tous les rivaux d'ambition s'étaient aussitôt ligués contre ce nouveau concurrent. Vainement le député du Nord avait pris ses plus belles poses, enflé sa voix et arrondi ses gestes; vainement, sous le prétexte d'agrandir les questions posées devant l'assemblée, il s'était lancé dogmatiquement dans les dissertations politiques de l'ordre le plus transcendant; ses effets de pantomime et d'éloquence, qui jouissaient à Douai d'une certaine célébrité, avaient totalement manqué leur effet à Paris. Au lieu des applaudissemens qu'il espérait, l'orateur n'avait recueilli que quelques interruptions dans le genre de celles-ci : A la question!..... lieux communs!.... théories creuses!..... verbiage d'avocat!.... et autres aménités parlementaires.

M. Chevassu avait donc éprouvé un échec, et il le savait; mais, grace au merveilleux dictame que l'amour-propre tient toujours en réserve pour ses blessures, au lieu de chercher la cause de sa déconvenue dans l'emphatique prolixité de son éloquence, il l'attribua sans hésiter à la jalouse envie de ses auditeurs.

—J'ai été imprudent, se dit-il; je leur ai laissé mesurer trop tôt l'envergure de mes ailes; aussi, dès le premier jour, voilà toutes les vanités soulevées contre moi. Dornier a raison: la béquille de Sixte-Quint! c'est le vrai bâton de voyage de l'homme politique. Pour ne pas trop effaroucher tous ces petits amours-propres, je vais être obligé de me diminuer pendant quelque temps. Soit; je ferai le mort un mois ou deux, mais le réveil sera foudroyant.

Après la jalousie de ses collègues, la seconde chose à laquelle le député s'en prit à l'occasion de son échec, ce fut l'inexplicable disparition de Dornier.

— Qu'a-t-il pu devenir? se demanda-t-il vingt fois sans parvenir à trouver une réponse à cette question; ce n'est pas que j'aie besoin de lui, mais enfin, dans une circonstance capitale, on aime à causer avec un ami dévoué. Ami dévoué! l'est-il? A coup sûr son incompréhensible conduite me donne le droit d'en douter.

Secrètement irrité contre Dornier et abattu par cette mélancolie qui en dépit des échappatoires de l'amour-propre accable toujours les orateurs malheureux, M. Chevassu, en entrant chez sa sœur, s'était imposé une gaieté factice dont elle ne fut pas la dupe. M. de Pontailly, qui faisait tous les matins une promenade pédestre pour gagner de l'appétit, n'était pas encore rentré. La marquise éloigna sa nièce en lui disant tout bas qu'elle voulait, dès ce moment même, tenir sa promesse de la veille. Henriette sortit pleine d'espérance, mais fort émue, car il lui semblait que son sort allait se décider, et le frère et la sœur restèrent seuls, assis en face l'un de l'autre, de chaque côté de la cheminée.

— J'ai renvoyé Henriette pour pouvoir vous parler d'elle, dit alors la marquise; persistez-vous toujours à vouloir la marier avec M. Dornier.

— Pourquoi n'y persisterais-je pas? répondit le député d'un ton sec; n'allez-vous pas aussi me parler en faveur de M. de Moréal?

— En aucune façon. Le jour de votre arrivée, vous m'avez déjà cherché à cet égard une querelle dont vous m'auriez fait grace si vous eussiez mieux connu l'état des choses. Je reçois M. de Moréal parce qu'il est l'ami de M. de Pontailly, mais je ne prétends nulle-

ment contrarier vos projets en vous le proposant pour gendre. Je connais vos droits et je les respecte; c'est à vous qu'il appartient de prononcer sur le sort de votre fille, et, loin de vouloir lutter contre votre autorité légitime, je l'appuierai au besoin de tout mon pouvoir.

Ce langage plein de déférence était si nouveau dans la bouche de la marquise, que M. Chevassu, habitué aux manières impérieuses de sa sœur, demeura un instant muet de surprise.

— A la bonne heure, dit-il enfin; je craignais que vous ne vinssiez encore me jeter à la tête ce petit gentillâtre.

— Il n'est pas question de lui, vous dis-je. Vous ne voulez pas qu'il épouse votre fille, c'est chose jugée; n'en parlons plus et revenons à Dornier. Savez-vous qu'après sa ridicule aventure de samedi c'est un homme que personne ne voudra plus voir?

— Parce qu'il ne s'est pas battu? s'écria le député; à mes yeux ce n'est pas là son plus grand tort.

— Vous avez donc aussi quelque chose à lui reprocher? demanda Mme de Pontailly d'un ton insinuant.

— Sans doute, répondit M. Chevassu; je trouve singulier que depuis deux jours Dornier ne m'ait pas donné signe de vie. Ce n'est pas que j'aie besoin de lui, mais je suis habitué à son travail, et, surchargé comme je vais l'être, il me faut un secrétaire qui dégrossisse la besogne. Tous les hommes politiques font ainsi.

— Mais accordez-vous un véritable talent à M. Dornier?

— Il me conviendrait mal de faire son éloge, puisque c'est moi qui l'ai formé. A son arrivée à Douai, il n'était pas fort; mais je dois avouer que depuis il a acquis.

— Comment à si bonne école n'aurait-il pas fait des progrès? dit la marquise, qui savait que, pour remuer une volonté récalcitrante, la flatterie est le meilleur des leviers.

— Quand je dis qu'il a acquis, reprit le député en se rengorgeant, je ne lui confierais pas un travail capital; mais, en le dirigeant, on peut l'utiliser.

Depuis deux jours la marquise avait pris Dornier en véritable haine, et l'idée de le voir entrer dans sa famille lui semblait intolérable; ce fut donc sans arrière-pensée qu'elle s'efforça de lui enlever les bonnes graces de M. Chevassu, qui, de son côté, commençait à se refroidir à l'égard de son ami politique.

— Écoutez, mon frère, dit-elle d'un air de sincère affection, je vous trouverai vingt secrétaires qui vous serviront tout aussi bien, pour ne pas dire mieux, que M. Dornier; entre nous, une plus longue

liaison avec un être de cette espèce ne pourrait que vous nuire. Tout le monde sait ou saura qu'il n'a pas osé se battre, et, à tort ou à raison, cela tue un homme, voyez-vous.

— Vous croyez, fit M. Chevassu, qui déjà subissait l'ascendant de sa sœur.

— J'en suis sûre, et la preuve, c'est que je ne le recevrai plus. Si vous m'en croyez, vous romprez aussi avec lui.

— C'est que, pas plus tard que le jour de mon arrivée, je lui ai fait une promesse formelle au sujet d'Henriette.

— Ne vous en a-t-il pas relevé lui-même par cette ignominieuse aventure? Vous avez promis la main de votre fille à un homme honorable et non à un homme taré.

— Assurément, je l'ai entendu ainsi.

— D'ailleurs, qui est M. Dornier, pour avoir la prétention d'entrer dans une famille comme la nôtre?

— Une famille qui compte quatre cents ans...

— Enfin, une famille fort considérée et fort ancienne, interrompit brusquement la marquise, à qui le mot roture était odieux; avouez, mon frère, que votre M. Dornier est un petit compagnon à côté de vous.

— Certes, on ne fait pas des Chevassu comme on fait des pairs de France, dit le député du Nord en relevant sa cravate jusqu'à son oreille.

Au nom de Chevassu, Mme de Pontailly se pinça les lèvres avec une impatience mal déguisée.

— Voyons, dit-elle, il faut trancher la question. Conclurez-vous cette mésalliance?

— A vrai dire, répondit M. Chevassu d'un air d'hésitation, je m'en soucie peu... Cependant un projet arrêté depuis long-temps... Dornier peut devenir un ennemi dangereux... C'est embarrassant de rompre ainsi brusquement...

— Je m'en charge, dit la marquise, donnez-moi carte blanche.

— Allons... puisque vous le voulez... j'y consens.

Mme de Pontailly sonna; un domestique parut.

— Allez prier ma nièce de venir, lui dit-elle.

— Je crois que cette fois elle ne réclamera pas contre ma décision, dit M. Chevassu quand le domestique fut sorti.

Henriette entra dans le salon aussi émue qu'un accusé qui vient entendre la lecture de son arrêt.

Mme de Pontailly connaissait le goût de son frère pour les allocu-

tions, et craignait de blesser sa susceptibilité en prenant la parole; elle garda donc le silence, mais d'un regard elle avertit sa nièce que tout allait bien.

— Henriette, dit M. Chevassu de son air le plus imposant, le premier devoir d'une fille envers son père est l'obéissance passive; je vous l'ai dit et je vous le répète. Vous allez connaître ma volonté, et vous aurez à vous y soumettre. Pour plusieurs raisons dont je ne vous dois pas compte, j'ai changé d'avis au sujet du mariage que vous savez. Vous n'épouserez pas M. Dornier.

— Ah! mon père, que vous me rendez heureuse! s'écria la jeune fille, qui se jeta à son cou.

— Il ne s'agit pas de cela, reprit le député en essayant de se débarrasser de cette étreinte; heureuse ou malheureuse, vous devez m'obéir. Ainsi ne croyez pas que ce soit votre révolte de l'autre jour qui ait changé ma résolution. En ceci comme en toutes choses, je n'ai consulté que ma raison et ma volonté, mon immuable volonté, poursuivit M. Chevassu, qui leva au plafond l'index de sa main droite, et le replongea énergiquement vers le parquet, comme s'il eût voulu y inscruster cette royale péroraison.

Avant que le père d'Henriette eût repris son attitude ordinaire, M. de Pontailly entra dans le salon. Le vieillard semblait éprouver une vive émotion; sa démarche était brusque, sa respiration précipitée, et, au milieu de sa large figure presque aussi ardente qu'une comète, ses petits yeux étincelaient comme deux escarboucles.

— Bonjour, madame, votre serviteur très humble, monsieur Chevassu, dit-il d'un ton bref; ma bonne Henriette, poursuivit-il en changeant d'accent, veux-tu me faire le plaisir, en attendant qu'on serve le déjeuner, d'aller mettre en ordre les journaux que tu trouveras sur mon bureau, et que je veux envoyer au relieur?

La jeune fille sortit en jetant à son oncle un sourire de triomphe qu'il n'eut pas l'air de remarquer, tant était véhémente sa préoccupation.

— Eh bien! monsieur le député, reprit le marquis avec une emphase sardonique lorsque sa nièce fut hors du salon; où en sommes-nous? Renversons-nous le ministère? Déclarons-nous la guerre à l'Europe? Opérons-nous la réforme électorale?

— Voilà bien des questions à la fois, répondit M. Chevassu, qui ne comprit pas l'ironie de son beau-frère, car il n'eût jamais supposé qu'on pût parler légèrement de matières si graves; pour répondre à vos demandes sans les confondre, je vous dirai d'abord que, si le

ministère ne tombe pas devant l'adresse, il n'en vaudra, je crois, guère mieux; pour ma part, dès que j'aurai établi ma position à la chambre, je ménage à messieurs les ministres certaines petites interpellations dont ils seront bien obligés de faire une question de cabinet; nous verrons comment ils s'en tireront.

— Ah! vraiment! une question de cabinet! dit le vieillard en ricanant; eh bien! moi aussi, je vais vous poser une question de cabinet; vous me direz si elle vaut la vôtre, et nous verrons comment votre paternité s'en tirera. Où est Prosper?

— Prosper? répondit le député de l'air d'un homme mal réveillé; ah! oui, Prosper. Voilà deux jours que je ne l'ai vu.

— Du moins vous savez où il est?

— A l'hôtel où il a demeuré jusqu'à présent, je suppose.

— Mais vous n'en êtes pas sûr?

— Je suis si surchargé d'affaires depuis mon arrivée....

— Qu'il ne vous reste pas le temps de penser à votre fils, interrompit brusquement le marquis; pardieu! ce serait un soin trop vulgaire pour un grand citoyen de votre espèce. Ah! s'il s'agissait de nègres à émanciper, d'intrigans à protéger, d'imbéciles à haranguer, à la bonne heure! vous seriez de feu. Mais votre fils!..... Eh bien! puisque vous ne savez pas où est Prosper, je vais vous l'apprendre.

M. de Pontailly tira une lettre d'une des poches de son gilet.

— Faites-moi le plaisir, reprit-il, d'écouter la lecture de cette épître qu'on vient de me remettre quand je suis rentré.

Le marquis ouvrit la lettre, et lut en appuyant sur chaque mot :

« Mon cher oncle,

« Je ne suis ni dans la Seine occupé à nourrir les poissons, ni dans quelque taillis du bois de Boulogne étendu en forme de cadavre; mais, à part ces deux manières d'être, je n'en connais pas de moins gracieuse que ma position actuelle. Écoutez le récit de ma triste aventure. Vendredi soir, une fort sotte envie m'a pris d'aller voir l'émeute à la porte Saint-Denis. Cette idée de badaud m'a déjà valu près de quarante-huit heures de prison, car au milieu de la foule on m'a arrêté bel et bien, quoique je ne fusse coupable que de curiosité. Depuis près de quarante-huit heures donc j'habite un séjour qui n'est pas celui de Paphos, et qu'on nomme le dépôt de la préfecture de police. La société y est un peu mêlée : vagabonds, forçats libérés, filous de toute espèce, plus quelques niais comme

moi. La chère y est peu succulente : de l'eau sale fastueusement nommée bouillon maigre et une livre et demie de pain noir. Heureusement j'ai de l'argent, ce qui m'a permis d'élever mes prétentions jusqu'aux tranches d'épagneul que la cantine débite sous le titre de beefsteaks. Au milieu de mes souffrances, que je suis décidé à écrire aussitôt que je serai libre pour faire un pendant aux *Prisons* de Silvio Pellico, et cela formera une suite de feuilletons un peu palpitans d'intérêt pour le journal de ma tante; au milieu de mes souffrances, dis-je, ce qui me chagrine le plus, c'est d'avoir entraîné dans mon désastre ce digne et excellent Dornier, que j'ai, pour ainsi dire, forcé de m'accompagner vendredi soir, et qui n'a pas même à se reprocher la ridicule curiosité dont je suis la victime. Son arrestation l'affecte d'autant plus, qu'il avait pour samedi matin un petit rendez-vous auquel un cas de force majeure pouvait seul le faire manquer. Il a lieu de craindre que son absence n'ait été mal interprétée; s'il en est ainsi, je recommande, mon cher oncle, à votre loyauté chevaleresque la réputation de mon ami, qui se déchire les flancs comme un lion en cage à l'idée seule de pouvoir être soupçonné d'une action pusillanime. Je m'adresse à vous et non à mon père, que je crains de distraire de ses hautes occupations. Il n'y a en réalité aucune charge contre moi, ni contre Dornier, et à l'aide de vos toutes puissantes connaissances il vous sera facile de nous faire sortir tous deux du purgatoire anticipé où nous nous trouvons. C'est ce que m'a fait clairement comprendre l'espèce de commissaire de police qui a daigné m'interroger tout à l'heure. Je me recommande donc, et surtout je recommande ce brave Dornier à la bienveillance dont vous m'avez déjà donné tant de preuves.

« Votre dévoué neveu,

« PROSPER. »

« *P.-S.* — Je vous préviens que pour le jour de ma délivrance je m'invite à dîner chez vous; il n'y a que votre vin de Johannisberg de 1779 qui puisse me faire oublier les abominables poisons de la cantine. »

— Eh bien! qu'en dites-vous? dit le marquis en regardant son beau-frère entre les yeux.

— En prison! s'écria M. Chevassu, dont la figure s'était fort allongée pendant cette lecture; ce malheureux a juré de ruiner ma fortune parlementaire. Moi qui veux tenter une politique de conciliation! moi qui ai des ménagemens à garder envers le pouvoir! Que

diront mes collègues en apprenant que mon fils est en prison? Déjà je les offusque; ils seront enchantés de trouver un grief à me jeter à la face. Qui sait s'ils ne prétendront pas que je suis responsable des folies de ce drôle?

— Qui donc sera responsable de la conduite d'un étourdi, si ce n'est son père? répondit sévèrement le vieillard; si vous vous étiez occupé un peu moins de vos rêvasseries politiques, et un peu plus de Prosper, tout ceci ne serait pas arrivé.

— M. de Pontailly a raison, mon frère, dit la marquise, qui jusqu'alors avait écouté en silence; vous avez fort mal élevé votre fils, et, s'il commet des fautes, c'est surtout à votre négligence et à votre faiblesse qu'il faut les attribuer.

— Ma négligence! ma faiblesse! répéta M. Chevassu d'un air offensé; me faites-vous donc un crime de ne pouvoir consacrer à la surveillance d'un écolier le temps que me demandent impérieusement les affaires du pays? Les devoirs d'un citoyen...

— Morbleu! soyez citoyen tant qu'il vous plaira, s'écria le marquis avec impatience, mais d'abord soyez père; on vous dit que votre fils est en prison, et vous ne pensez qu'à l'influence que peut exercer cet évènement sur votre position à la chambre. Vous devriez déjà être en course pour solliciter l'élargissement de ce pauvre Prosper.

— Après tout, il ne me semble coupable que d'imprudence, dit Mme de Pontailly.

— Solliciter! nous y voilà, fit M. Chevassu en hochant la tête d'un air d'amertume, c'est-à-dire que grace à cet étourdi, au lieu d'amener le pouvoir à compter avec moi, c'est moi, au contraire, qui vais être forcé de lui demander une faveur; au lieu d'entrer à la chambre sans aucun engagement et libre de toutes mes allures, je vais me trouver l'obligé d'un ministre qui peut-être se croira des droits à ma reconnaissance! Voilà donc ma position compromise dès le début, et cela parce qu'un mauvais sujet, parce qu'un vaurien...

— Je ferai toutes les démarches, et vous n'y paraîtrez en rien, interrompit avec un ricanement brusque le vieillard; je comprends qu'il serait assez désagréable de vous faire ministériel, avec la mise en liberté de votre fils pour toute récompense; passe encore si l'on y joignait la place de procureur-général ou de premier président à la cour de Douai!

Cette insinuation, qui frappait le député au défaut de la cuirasse, attira sur ses lèvres un sourire dédaigneux.

—Si j'en venais à faire mes conditions, répondit-il, je serais peut-être un peu plus exigeant que vous ne le supposez.

—C'est donc la simarre qu'il vous faut? demanda le vieillard d'un air ironique.

—Croyez-vous qu'elle m'écraserait? répondit M. Chevassu en se redressant de toute sa hauteur.

— Il ne s'agit pas de cela, dit la marquise pour prévenir une de ces discussions acerbes qui déjà plus d'une fois avaient éclaté en sa présence entre son frère et son mari; l'affaire est bien convenue ainsi : après déjeuner, M. de Pontailly se mettra en course pour obtenir la liberté de notre étourdi.

—Je m'acquitterai de cette mission de grand cœur, dit l'émigré, car au fond Prosper est un excellent garçon.

— Et M. Dornier? reprit Mme de Pontailly après avoir réfléchi un instant, ne ferez-vous rien pour lui?

—Dornier, s'écria le marquis, c'est un sournois, c'est un flatteur, c'est un pédant, mais ce n'est point un poltron, comme il était assez naturel de le croire; dès-lors je lui dois une réparation complète, et, morbleu! quelque satisfaction qu'il me demande, je suis prêt à la lui donner.

—Je savais bien que Dornier était incapable d'une lâcheté, dit à son tour M. Chevassu.

—Ah! vous convenez donc que c'eût été une lâcheté! reprit vivement M. de Pontailly. Que devient alors votre belle théorie du courage civil?

—Ne sauriez-vous échanger deux paroles sans que cela amène une discussion? dit la marquise en intervenant de nouveau dans un but pacifique; il ne doit être question que de M. Dornier, envers qui nous avons tous été plus ou moins injustes.

—C'est vrai, reprit le député; pour ma part, j'ai été sur le point d'oublier en un moment deux années d'amitié dévouée et de fidèles services.

—Et moi, ajouta la marquise, je me reproche de l'avoir ainsi condamné sans qu'il pût se défendre.

—Ne trouvez-vous pas, ma sœur, que tout à l'heure nous avons agi un peu précipitamment?

—J'allais vous le dire; mais il n'est jamais trop tard pour reconnaître un tort.

—Si je reprenais mon ancien projet, vous ne me blâmeriez donc pas?

— Pourquoi vous blâmerais-je, mon frère?

— C'est que vous disiez...

— Que disais-je? que votre gendre devait être un homme honorable. Puisqu'aucune tache ne souille plus la réputation de M. Dornier, l'exclusion dont il me semblait devoir être frappé tombe d'elle-même.

— Je suis charmé de vous entendre parler ainsi, car je pense absolument comme vous.

— De quoi est-il question? demanda M. de Pontailly; voilà cinq minutes que je vous écoute sans vous comprendre.

— L'affaire cependant est assez claire, répondit le député d'un air de persiflage; la lettre que vous venez de lire a levé le seul obstacle qui pût m'empêcher d'accorder à Dornier la main de ma fille. Avant six semaines, ils seront mariés.

Le marquis se mordit les lèvres, et se tourna vers sa femme :

— Vous approuvez cela? lui demanda-t-il en la regardant avec attention.

— Complètement, répondit Mme de Pontailly d'un ton froid.

Le vieillard ne répliqua pas, mais il fronça les sourcils et examina un instant son beau-frère et sa femme de l'air dont sur le terrain on mesure son adversaire; puis, saisissant tout à coup un des cordons de sonnette de la cheminée, il le tira de manière à briser les ressorts. Au bruit de cette sonnerie violente, un domestique accourut.

— Pourquoi ne sert-on pas le déjeuner? demanda le marquis d'une voix tonnante qu'aurait pu lui envier le député.

La réhabilitation d'André Dornier s'était opérée sans opposition. M. Chevassu, au fond, redoutait de rompre avec un homme qui lui était devenu nécessaire; aussi fut-il fort satisfait de le voir justifié. La marquise n'avait qu'un seul grief contre son ancien favori, et, puisque l'injustice de ce grief était reconnue, pourquoi aurait-elle contribué à briser l'obstacle le plus sérieux qui séparât sa nièce du vicomte de Moréal? Enfin, quoiqu'il n'aimât pas Dornier, M. de Pontailly avait trop de loyauté pour chercher à lui nuire au moment même où il croyait lui devoir une sorte de réparation,

D'un tacite accord, il ne fut question, pendant le déjeuner, ni de la lettre de Prosper, ni de ses conséquences. Ainsi rien ne troubla la sérénité d'Henriette, dont la rayonnante gaieté attira plus d'une fois un nuage sur le front de son oncle.

— Pauvre enfant, se disait le vieillard; tu chantes comme l'oiseau que tient en joue le chasseur : tout le monde conspire à te marier

avec ce cuistre, et il ne te reste que moi; mais, mordieu! comme dit Médée, c'est assez.

XIV.

Aussitôt après le déjeuner, M. de Pontailly sortit; mais avant de commencer les démarches qui devaient, selon toute apparence, rendre la liberté aux deux prisonniers, il se rendit chez Moréal; en quelques mots, le vieillard le mit au courant.

— Voilà votre rival ressuscité, lui dit-il en finissant. C'est ici qu'il faut manœuvrer habilement. J'ai un projet, mais il est hasardeux, et, avant de l'exécuter, nous ne devons négliger aucune autre ressource. Mon beau-frère a dû aller avec Henriette chez une de leurs parentes; il n'est qu'une heure et demie, Mme de Pontailly est encore chez elle; allez-y, insistez pour entrer, forcez la consigne s'il le faut, parlez à ma femme comme on sait parler quand on est amoureux; soyez éloquent, persuasif, pathétique; vous la toucherez, à moins qu'elle n'ait en tête quelque endiablé dessein que je crois entrevoir, mais j'espère me tromper. Si vous triomphez, partie gagnée, car Chevassu n'osera jamais lutter sérieusement contre sa sœur; si vous échouez, alors en avant les grands moyens.

Vingt minutes après, Moréal entrait chez Mme de Pontailly, qui demeurait rue Laffite, à peu de distance de l'hôtel de Castille; quoique la voiture de la marquise fût déjà tout attelée dans la cour, il fut reçu sans difficulté. Fort méthodique dans ses habitudes, Mme de Pontailly, en attendant deux heures, lisait une revue étrangère. A la vue du vicomte qui s'avança vers elle d'un air ému, elle sourit fort gracieusement en lui désignant un fauteuil. Depuis deux jours, soit que le voisinage d'une jeune fille charmante lui inspirât une sorte d'émulation, soit qu'elle obéît à un instinct plus doux que celui de la vanité, la marquise apportait aux détails de sa toilette certaines modifications où se trahissaient des intentions assez mondaines. C'est ainsi qu'elle avait substitué aux couleurs sérieuses des nuances plus tendres, et remplacé les bijoux par les fleurs; imprudence où tombent volontiers les femmes chez qui se prolonge indéfiniment le désir de plaire. A cette tentative de rajeunissement, Mme de Pontailly avait seulement gagné l'apparence de quelques années de plus, et dans ses frais atours sa mûre beauté rappelait ces précieux tableaux un peu ternis auxquels on a mis un cadre neuf.

A vrai dire, ce que ressentait depuis quelques jours la marquise,

c'était moins une émotion d'amour qu'une inquiétude de coquetterie. Doutant de son empire, car elle ne pouvait se dissimuler les naissantes injures du temps, elle avait besoin de rassurer son amour-propre par une de ces tentatives aventureuses que hasardent parfois les puissances qui déclinent. Au péril d'une illusion, elle poursuivait un succès, sans penser que l'enjeu valait mieux que le bénéfice, et qu'immanquablement elle éprouverait plus de chagrin à perdre que de plaisir à gagner. En cette occasion, plusieurs causes avaient fixé particulièrement sur Moréal l'attention de Mme de Pontailly. D'abord, les femmes, le moins possible, font leurs expériences *in animâ vili*, et le vicomte était un sujet fort distingué; ensuite il s'agissait de conquérir un cœur épris d'une autre et de l'emporter sur une rivale jeune et belle, double attrait auquel peu de coquettes fussent restées insensibles; enfin, par une de ces subtilités d'argumentation qu'on a tant reprochées à certains casuistes, la marquise avait découvert qu'inspirer de l'amour à M. de Moréal, c'était le meilleur moyen de le détacher d'Henriette, et par conséquent d'accomplir les vœux de M. Chevassu.

— Mon frère me devra une véritable reconnaissance, se disait-elle en s'exagérant contre son habitude ses devoirs de sœur; ma nièce est une enfant qui, une fois mariée, se consolera bien vite, et M. de Moréal lui-même me remerciera plus tard de l'avoir empêché de compromettre, par un mariage prématuré, son avenir de poète. Je rendrai donc service à tout le monde. D'ailleurs, comme il est bien entendu que ceci ne doit être pour moi qu'un jeu, je peux bien me permettre de m'amuser un peu des élégies que l'amour ne peut manquer d'inspirer à M. de Moréal.

En conséquence de ces réflexions plus ou moins sincères, Mme de Pontailly accueillit le vicomte avec l'intention bien arrêtée de le soumettre aux séductions d'une amabilité dont plus d'une fois elle avait éprouvé la puissance; elle commença son attaque par une de ces flatteries auxquelles résiste mal le cœur des poètes, surtout quand elles sortent de la bouche d'une femme.

— Je lisais des vers, mais j'y prenais peu d'intérêt, dit-elle nonchalamment après avoir répondu aux premiers complimens de Moréal; la poésie est un instrument divin qu'on n'aime pas à voir profané, et ce que je viens de lire me semble d'une vulgarité désespérante. Peut-être, il est vrai, vos délicieuses stances à la mélancolie ont-elles contribué à ma sévérité d'aujourd'hui. C'est l'inconvénient des belles choses de rendre exigeant.

En toute autre occasion, le vicomte n'eût pas écouté avec une complète indifférence ces louanges insidieusement exagérées; mais en ce moment les anxiétés de son amour imposèrent silence à sa vanité.

— Mes faibles essais, répondit-il d'un ton modeste, n'ont rien, madame, qui puisse motiver un jugement si flatteur; mais l'excessive indulgence que vous leur témoignez, pour être peu méritée, ne m'en est que plus précieuse, car elle me permet d'espérer que si j'osais l'invoquer dans un circonstance importante...

— Vous faites imprimer vos vers? interrompit la marquise.

— Non, madame; pour affronter la publicité, il faut un talent que je n'ai pas. La circonstance dont je vous parle...

— C'est trop de modestie. Le morceau que vous m'avez fait connaître m'a donné la meilleure idée de votre recueil. Je vous crois un vrai poète; ainsi, quelque agréables que puissent être des succès de salon, vous devez viser plus haut. Si vous n'avez pas d'éditeur, je vous en trouverai un.

— Je n'ai aucune ambition littéraire, madame; mais si vous me permettiez d'indiquer un autre but à votre bienveillance...

— Point d'ambition à votre âge! dit la marquise, qui semblait décidée à ne pas laisser arriver Moréal à l'objet de sa visite; vous avez tort. Si le talent a des prérogatives, il impose aussi des devoirs. Méconnaître ses instincts, manquer à sa vocation, ce n'est plus de la modestie, c'est de l'insouciance.

— Cela est vrai, madame; mais si je suis insouciant à beaucoup d'égards, c'est que préoccupé d'un souci unique...

— Le seul souci digne d'un homme de mérite, interrompit de nouveau Mme de Pontailly, c'est la réputation, c'est la gloire. Qu'une pierre inerte reste enfouie, c'est son lot; mais voyez si le moindre arbrisseau ne sait pas percer la terre pour grandir au soleil et devenir un arbre. Réduirez-vous le talent à la condition de la pierre? tarirez-vous en lui cette sève dont la plus faible plante est vivifiée? Ce serait un crime de lèse-poésie!

— O discoureuse insupportable! pensa le vicomte; ton pathos me permettra-t-il enfin de placer le seul mot que j'aie à te dire?

— Oui, reprit Mme de Pontailly avec un sourire d'aimable protection, autant la médiocrité prétentieuse est déplaisante, autant est blâmable le mérite indolent. Il faut vaincre cette indifférence, il faut sortir de cette apathie. Jeune et intelligent comme vous l'êtes, votre place est à Paris, où de vrais succès vous sont assurés, pour peu que vous vouliez les briguer.

— C'est ce que je ne ferai pas, madame, quel que soit l'attrait d'une pareille perspective, répondit Moréal d'un air de réserve. Je connais trop l'insuffisance de mes forces pour essayer un essor qu'il me serait impossible de soutenir. Je laisse donc la gloire à ceux qui se sentent nés pour elle, et je dirige tous mes vœux vers un but moins brillant sans doute, mais peut-être plus rapproché du bonheur.

Mécontente du peu de succès de ses flatteries, la marquise changea d'accent :

— Quel est cet Eldorado? demanda-t-elle d'un ton bref.

— Je désire me marier, madame, et je viens...

Mme de Pontailly se pinça les lèvres et aussitôt partit d'un éclat de rire affecté.

— Je n'aurais jamais deviné celui-là, dit-elle; quel âge avez-vous? vingt-cinq ans, je suppose.

— Vingt-sept ans, madame.

— Et vous voulez vous marier! mais c'est exemplaire, mais c'est édifiant; vous méritez d'être cité pour modèle aux jeunes gens! Presque tous, dans votre position, se diraient : J'ai de la naissance, de l'esprit, d'autres avantages encore; le monde de Paris s'ouvre à moi, et, sur ce théâtre si envié, un rôle brillant m'est offert. Le plaisir est là à coup sûr, la gloire peut-être; d'une part les mille enchantemens de la vie élégante, de l'autre les nobles travaux de l'intelligence; par-dessus tout la liberté, ce trésor sans lequel les autres ne sont rien. C'est là sans doute une belle et radieuse existence; jouissons-en donc tandis qu'elle s'offre à nous; dans quelques années, notre jeunesse sera envolée, que du moins elle nous laisse des souvenirs.

En parlant, la marquise regardait attentivement Moréal, comme pour étudier sur sa physionomie l'effet de cette tirade, qui, dans sa moralité profane, semblait la paraphrase de quelque fragment d'Horace. Loin de paraître ébloui par l'éclatant horizon qui lui était découvert, le vicomte écoutait avec une impatience laborieusement contenue par sa politesse, et la marquise n'aperçut sur ses traits aucun symptôme d'émotion ou d'entraînement; blessée d'une indifférence qui paraissait défier toutes ses séductions, elle reprit d'un air sardonique :

— Voilà ce que se diraient à votre place la plupart des jeunes gens; mais vous, philosophe précoce, vous, sage de vingt-sept ans, vous dédaignez les plaisirs du monde, les orages des passions, les vanités de la gloire! Ce qu'il vous faut, c'est une obscurité tranquille,

un bonheur monotone, en un mot les délices du coin du feu; si ce n'est pas là le rêve d'une imagination ardente, du moins c'est celui d'une ame candide, et je ne puis qu'y applaudir.

Parler à un jeune homme du calme de son imagination et de la candeur de son ame, c'est lui faire un compliment qu'il prendra neuf fois sur dix pour une injure. En temps ordinaire, Moréal peut-être n'eût pas été plus qu'un autre exempt de cette singulière susceptibilité, mais à cette heure il était possédé d'un sentiment trop vif et trop profond pour qu'une ironie féminine pût facilement l'irriter. Il écouta donc avec plus de surprise que de dépit le persiflage de la marquise, et, comme il n'en comprenait pas clairement la cause, il résista prudemment au plaisir d'y répondre par quelque sarcasme qui, en vengeant son amour-propre, eût, selon toute apparence, empiré ses affaires.

— Dussé-je vous paraître plus ridicule encore, dit-il en s'efforçant de sourire, je dois avouer que cette modeste existence dont vient de s'égayer votre moquerie a pour moi un attrait irrésistible. Oui, c'est là mon rêve, madame, et s'il annonce peu d'imagination, c'est qu'il est dans mon cœur et non dans ma tête. On n'invente pas quand on aime.

A ce mot, Mme de Pontailly trouva le vicomte aussi odieux que puisse le paraître à une femme disposée à la bienveillance un homme indifférent ou inintelligent. Toutefois elle s'efforça de dissimuler son dépit, et, s'obstinant à son dessein en raison même de la résistance qu'elle éprouvait, elle reprit d'une voix doucereuse qui contrastait avec ses précédentes railleries :

— Je ne feindrai pas plus long-temps de ne pas vous comprendre; je sais que vous avez aimé ma nièce.

— Je l'aime toujours, madame; je l'aime plus que jamais, s'écria impétueusement Moréal.

— Tant pis, reprit la marquise, devenue maîtresse d'elle-même au point d'affecter un air compatissant; où vous mènera ce fol attachement? Le mariage de ma nièce avec M. Dornier est décidé.

— Il dépend de vous de le rompre, madame, et c'est pour vous supplier de le faire que je viens me jeter à vos pieds.

— C'est impossible. Je n'ai pas sur l'esprit de mon frère l'empire que vous croyez, et puis, vous allez me trouver une bien méchante femme, fût-il en mon pouvoir de rompre ce mariage, je dois vous avouer que je ne le ferais pas.

— Comment ai-je pu m'attirer votre haine? s'écria le vicomte avec l'emphase naturelle aux amoureux.

— De ce que je ne me soucie pas de vous avoir pour neveu, s'ensuit-il nécessairement que je vous haïsse? répondit Mme de Pontailly, qui accompagna ces paroles d'un regard si incisif, que Moréal ne put s'empêcher d'en remarquer l'expression.

— Veut-elle se moquer de moi, se dit-il, ou bien aurait-elle la fantaisie de m'offrir une indemnité? Ces coquettes en retraite ont quelquefois des idées si bizarres!

— Je vais vous parler avec une entière franchise, reprit la tante d'Henriette.

— C'est-à-dire qu'elle va mentir à outrance, pensa le vicomte.

— J'aime beaucoup ma nièce, continua la marquise en justifiant dès le premier mot l'impertinente prédiction de son interlocuteur; je désire vivement qu'elle soit heureuse. Le serait-elle en vous épousant? J'en doute.

— Madame, me croyez-vous capable...

— Laissez-moi m'expliquer. L'incompatibilité d'humeur, dont on s'est tant égayé lorsque c'était un motif de divorce, est un fait très réel et malheureusement trop fréquent. En ménage, la première condition du bonheur est l'accord parfait non-seulement des cœurs, mais aussi des intelligences, et cet accord exige toujours une sorte d'égalité. Ici, où serait l'égalité? Henriette est jolie assurément, ou plutôt elle a la beauté de son âge; mais son esprit est fort ordinaire...

— Fort ordinaire! madame, interrompit le vicomte en maîtrisant avec peine son indignation; c'est ravissant, c'est étincelant qu'il faut dire. Fort ordinaire! mais son esprit surpasse encore sa beauté.

— A vos yeux, cela doit être ainsi, reprit Mme de Pontailly d'un air un peu dédaigneux; mais dans quelque temps, lorsque l'illusion se serait envolée, que resterait-il de votre divinité d'aujourd'hui? Une femme comme on en voit tant, frivole, vulgaire, insignifiante, sans cesse occupée d'intérêts mesquins, incapable en un mot de donner la réplique à votre intelligence.

— Oh! si j'osais, quelle réplique je donnerais à ton impertinence! se dit Moréal en se mordant la moustache pour soulager son dépit.

— Qu'arriverait-il alors? continua la marquise; le prestige détruit, vous feriez ce que font tous les hommes en pareil cas, vous chercheriez hors de votre maison l'illusion que vous auriez cessé d'y trouver. Cette pauvre Henriette serait malheureuse alors, et moi je ne me pardonnerais jamais d'avoir contribué à son malheur.

— Madame, je vous jure...

— Vous-même, poursuivit Mme de Pontailly sans s'arrêter à cette

tentative d'interruption, quel serait votre sort? Triste, croyez-moi. C'est une lourde chaîne que celle qui nous lie à un être d'une sphère inférieure à la nôtre. Comment renoncer à ces effusions du cœur et de l'esprit, dont l'échange n'est possible qu'entre deux ames égales et sympathiques? Vous faites-vous une idée de l'irréparable infortune que renferment ces mots : n'être pas compris! Les poètes, plus que tous les autres, sont exposés, lorsqu'ils se marient, à ces déceptions amères; voyez Molière, voyez Byron!

— Mais, madame, je ne suis ni Molière ni Byron, interrompit le vicomte, qui ne contenait qu'avec peine sa mauvaise humeur.

— Vous êtes poète, et cela suffit.

— Quelques misérables vers, soient-ils maudits! ne sauraient me mériter ce titre. La prétention d'être un homme supérieur et incompris fait, il est vrai, partie des prérogatives du métier, mais je n'y ai aucun droit, madame, et, s'il est vrai que le talent soit un obstacle au bonheur, cela ne peut concerner ma médiocrité.

— Je vous connais mieux que vous ne vous connaissez vous-même, reprit la marquise en veloutant à la fois sa voix et son regard; si je voulais user de ma science divinatoire, je pourrais tirer votre horoscope. Je ne vous dirais pas : Macbeth, tu seras roi! mais, comme la littérature a aussi ses couronnes, c'est une de celles-là que je vous montrerais. Ce n'est point à votre âge qu'on doit engager sa vie, vous dirais-je; craignez de gâter la vôtre en accordant une importance exagérée à vos sentimens d'aujourd'hui. Qu'ont-ils de réel après tout? Le goût passager que toute femme inspire pour peu qu'elle soit jolie, l'irritation d'amour-propre que développe la rivalité, l'entêtement que fortifient les obstacles. Le désir de l'emporter sur M. Dornier et de vaincre les refus de mon frère entre dans votre persévérance pour beaucoup plus que vous ne le croyez sans doute, et combien ma nièce vous paraîtrait déjà moins charmante, si sans difficulté on vous eût accordé sa main! Sacrifierez-vous à cette passion d'un moment les riches espérances de votre avenir? J'aime beaucoup Henriette, je vous le répète, mais mon amitié ne me rend pas aveugle. Ce n'est point là la femme intelligente et sensible capable de comprendre vos pensées les plus hautes aussi bien que vos émotions les plus fugitives, digne en un mot d'inspirer vos efforts et peut-être de s'y associer. Cette femme, vous l'avez rêvée sans doute; pourquoi ne la trouveriez-vous pas? Elle existe, n'en doutez point, mais il faut la chercher, et surtout il faut la deviner.

Si Moréal avait conservé quelque incertitude à l'égard de la co-

quetterie de la marquise, la manière expressive dont elle prononça ces dernières paroles eût suffi pour la dissiper. Cette découverte déjà entrevue à plusieurs reprises, mais cette fois manifeste et irréfragable, plongea le vicomte dans un embarras d'autant plus vif, qu'il avoisinait le ridicule.

— Dans quel guêpier me suis-je fourré? se dit-il; si j'ai l'air de dédaigner le bonheur dont on me menace assez clairement, je me fais une ennemie mortelle de cette coquette surannée, et alors il faut renoncer à l'espoir de revoir Henriette. Feindre de ne pas comprendre, ce serait jouer le rôle d'un sot, et, outre que c'est toujours désagréable, s'y laisserait-elle tromper? Répondre à ses agaceries, c'est prendre, pour arriver à mon but, un étrange chemin de traverse : n'importe, c'est le seul moyen de m'en tirer; mais louvoyons adroitement, car un changement trop brusque éveillerait ses soupçons.

Le vicomte composa sa physionomie et prit sans trop d'effort un air d'étonnement rêveur.

— Je ne nierai pas, madame, dit-il au bout d'un instant, que vous possédiez à un rare degré le don de lire dans les cœurs. Vous venez de décomposer un sentiment qui jusqu'à présent m'avait paru simple, avec une sûreté d'analyse dont je reste surpris, je pourrais dire effrayé. Oui, je suis forcé d'en convenir, dans cette obstination que vous désapprouvez, il entre peut-être un peu de rancune contre M. votre frère, un peu d'antipathie contre M. Dornier.

— En doutez-vous? répondit Mme de Pontailly, dont la figure s'épanouit. Les anciens ne reconnaissaient que quatre élémens, tandis que la science moderne compte déjà cinquante-six corps simples. Les passions sont-elles plus difficiles à décomposer que les substances? Non, sans doute, mais l'analyse exacte des passions est l'objet d'une science qui n'est pas encore créée, et qu'on pourrait nommer la chimie morale; Fourier semble l'avoir entrevue dans ses aperçus ingénieux sur la *cabaliste* et la *papillonne*.

Entraînée par ses habitudes de femme savante, la marquise allait entamer quelque dissertation propre à mettre en lumière l'universalité de ses connaissances, mais elle s'aperçut presqu'aussitôt que la science devenait intempestive là où une thèse plus douce était à l'ordre du jour.

— Vous avouez donc que j'ai raison, reprit-elle avec un sourire badin qui semblait donner congé au pédantisme; un peu de rancune, un peu d'antipathie, un peu de caprice, voilà, au sortir du creuset,

cette grande passion; peut-être même seriez-vous assez embarrassé de dire lequel de ces trois élémens y domine les deux autres.

— Ce que vous nommez le caprice, sans aucun doute, dit Moréal en affectant à son tour un air enjoué; mais après cela je dois avouer que je déteste cordialement M. Dornier, et que j'aurais un plaisir tout particulier à lui donner une marque durable de mes sentimens.

La manœuvre ne manquait pas d'habileté. Le vicomte s'était dit : — Si ce docteur en jupons a les dispositions évaporées que je lui suppose, il doit peu lui coûter d'opter entre Dornier et moi. Pour peu que je parvienne à lui représenter un duel comme inévitable, si nous nous rencontrons de nouveau dans son salon, nul doute que mon rival ne soit congédié. Moréal se trompa dans son calcul, car la marquise n'était pas femme à s'inquiéter pour si peu de chose qu'un duel.

— Laissons là M. Dornier et toutes ces folies, dit-elle en minaudant; revenons à vos vers.

— Encore! pensa le vicomte, qui pour la première fois de sa vie prit sérieusement en haine son recueil de rimes.

— O poésie! reprit Mme de Pontailly en se posant dans l'attitude de la Corinne de Gérard; parfum doux comme la rose et religieux comme l'encens, suave harmonie digne du concert des anges, inspiration du cœur que le cœur seul peut comprendre!

— O Phébus! se dit Moréal, quel crime ai-je commis pour me voir contraint d'avaler, doux comme miel, ton galimatias?

— Dites-moi, poursuivit la marquise avec un regard langoureux, ne trouvez-vous pas qu'il y a dans cet art divin je ne sais quoi de sympathique, d'électrique, dont l'étincelle parfois fait vibrer au même unisson deux ames jusqu'alors étrangères l'une à l'autre, mais qui dès la première rencontre se reconnaissent et sentent qu'elles sont sœurs?

— Assurément, madame, la sympathie... de l'unisson... ainsi que la fraternité des ames...

Le poète balbutiait des mots sans suite, car, attiré malgré lui sur un terrain de plus en plus glissant, il commençait à être inquiet du dénouement; heureusement cet embarras, qui ne manquait pas d'impertinence, fut attribué par la marquise au trouble que jette dans le cœur une passion naissante.

— Il est ému, se dit-elle avec ravissement; à peine ose-t-il me regarder; le cœur lui bat, j'en suis sûre... Ah! je suis belle encore.

Ce fut comme un printemps nouveau qui s'épanouit subitement

dans l'ame de Mme de Pontailly. Sous cette splendide floraison disparurent aussitôt le doute, les regrets, la défiance de soi-même, herbes amères qui tapissent le déclin de l'âge. Pendant un instant, la marquise se sentit jeune, séduisante, irrésistible, et la victoire lui parut assurée.

— Coupons la scène ici, se dit-elle en montrant la savante expérience d'une reine en coquetterie; s'il part troublé, il reviendra épris.

La marquise feignit alors de remarquer avec une sorte d'anxiété pudique la contenance embarrassée du poète.

— Deux heures et demie! dit-elle en se levant d'un air effarouché qui eût mieux convenu à une pensionnaire; en vérité, je ne sais à quoi je pense. Tous les jours, je sors à deux heures, et cette infraction à mes habitudes sera certainement remarquée. Il y a long-temps que j'aurais dû vous quitter, ou plutôt j'aurais mieux fait de ne pas vous recevoir : car je sens que vous pouvez être un homme dangereux pour mon repos; tel fut le commentaire qu'un regard éloquent ajouta à ces paroles.

Moréal s'était levé avec l'empressement d'un captif rendu à la liberté, et déjà il s'inclinait pour prendre congé de la marquise.

— Donnez-moi le bras jusqu'à ma voiture, reprit-elle d'une voix mignarde; autrement, j'aurais l'air de vous renvoyer.

Mme de Pontailly entra dans sa chambre, et en ressortit après avoir ajouté à sa toilette un manteau garni de fourrures, et un chapeau où l'abus des dentelles n'était compensé que par la profusion des fleurs. En descendant l'escalier, Moréal s'aperçut que la marquise s'appuyait sur son bras peut-être un peu plus que cela n'était indispensable, et, lorsqu'elle fut assise dans le coupé, il reçut un dernier regard qu'un poète classique n'eût pas manqué de comparer aux flèches que décochaient les Parthes en fuyant.

XV.

Après le départ de la voiture, Moréal resta un instant immobile sous la porte cochère.

— Décidément, je suis ensorcelé, se dit-il; n'est-ce donc pas assez de la haine de M. Chevassu, des pistolets de M. Dornier et de la flamberge de M. Prosper? faut-il encore que je subisse la mitraille de cette coquette à trois chevrons, qui me mettra indubitablement à la porte pour peu qu'elle s'aperçoive que j'ai le mauvais goût de lui

préférer sa nièce? La position n'est pas tenable, et il n'y a qu'un coup de tête qui puisse m'en tirer.

Au moment où le vicomte allait s'éloigner, un fiacre s'arrêta devant la porte; Mlle Chevassu en descendit, et, après avoir échangé quelques paroles avec son père qui était resté dans la voiture, elle entra dans la maison. De peur d'être aperçu par le député sur qui venait de se refermer la portière du fiacre, Moréal s'était caché derrière une des colonnes du vestibule; mais, lorsque Henriette passa près de lui, il trouva la prudence moins nécessaire. A la vue de son amant, la jeune fille s'arrêta frémissante d'émotion; puis, rougissant sans doute de ce mouvement involontaire, elle s'élança vers l'escalier et le gravit avec la légèreté d'une biche effrayée. Soit qu'il respectât cette pudeur, soit qu'il éprouvât lui-même la timidité qui accompagne toujours les passions véritables, le vicomte n'essaya pas de poursuivre la fugitive. Il resta quelque temps à la même place et sortit enfin de la maison à pas lents; mais, après avoir fait une centaine de pas du côté du boulevard, il s'arrêta brusquement.

— Ceci n'est pas de la réserve, c'est de la sottise, se dit-il de l'air d'un homme qui s'encourage à quelque action hasardeuse; Mme de Pontailly ne rentrera qu'à quatre heures, M. Chevassu ne vient pas de s'en aller pour revenir de si tôt, Dornier et Prosper sont en prison, M. de Pontailly est occupé de son côté; elle est donc seule, et pour la première fois je pourrai la voir sans témoins, lui parler sans contrainte. En disant que j'ai oublié quelque chose, les domestiques me laisseront entrer très certainement; hésiter plus long-temps serait d'un amant bien froid, et j'aime si vivement!

Convaincu par ce dernier raisonnement, le vicomte revint sur ses pas; par un instinct familier à tous les amoureux, lorsqu'il fut de nouveau près de la maison de la marquise, il leva les yeux vers l'appartement qu'elle occupait au second étage. Une des fenêtres était ouverte, et il put entrevoir, encore coiffée d'un joli chapeau vert, une tête charmante qui disparut aussitôt. Enhardi par cette agréable vision, il se précipita sous la porte cochère; un instant après, il rentra dans le salon, où, comme il l'espérait, Henriette était restée.

— Quelle imprudence! dit la jeune fille, émue à la fois de crainte et de plaisir; que dirait ma tante si elle vous trouvait ici?

— Elle ne rentrera qu'à quatre heures, répondit Moréal, jusque-là nous ne risquons pas d'être surpris, et j'ai tant de choses à vous dire!

— C'est moi d'abord qui ai la parole, reprit Henriette avec la viva-

cité d'un enfant heureux; savez-vous la grande nouvelle? cet affreux mariage est rompu.

— Il m'est cruel de vous désabuser.

— C'est mon père lui-même qui m'a dit qu'il renonçait à son projet.

— Pour un instant, mais il y est déjà revenu.

— Que vous êtes entêté!

— C'est malheureux qu'il faut dire.

— Mais vous êtes fou! Quand je vous dis que, grace à ma tante, nous n'avons plus rien à craindre.

— Votre tante! s'écria le vicomte avec une sorte d'emportement; connaissez-vous votre tante?

— Si je la connais! c'est la raison et la bonté réunies.

— Enfant! reprit Moréal d'un air de tendre compassion; vous rappelez-vous les contes de fées?

— Les contes de fées? répéta Henriette en ouvrant de toute leur grandeur ses beaux yeux bruns.

— Vous savez que dans presque tous il se trouve une créature envieuse, méchante, rancunière, qui se plaît à jeter le trouble au milieu des plus belles fêtes, à persécuter les princes les mieux doués et surtout à tourmenter les amans; eh bien! cette détestable fée, c'est votre tante.

— Monsieur, dit la jeune fille d'un air offensé, outrager ma tante, c'est m'outrager moi-même.

Pour toute justification, Moréal répéta ce que lui avait raconté M. de Pontailly deux heures auparavant. Pendant ce récit, Henriette passa successivement de la surprise à l'anxiété et de l'anxiété à l'abattement.

— Qu'ai-je fait à ma tante pour qu'elle me traite ainsi? dit-elle à la fin d'un air consterné.

— Ce que vous lui avez fait? je vais vous le dire, répondit le vicomte avec ironie; vous êtes jeune, et elle ne l'est plus; vous êtes belle, et elle ne l'est plus; vous êtes adorée, et elle ne l'est plus. Toutes les roses de votre printemps lui enfoncent leurs épines dans le cœur. Si vous étiez laide et sotte, elle vous tolérerait, elle vous aimerait peut-être, car le contraste lui serait avantageux; mais vous êtes spirituelle et charmante, mais près de vous elle se sent éclipsée; donc, n'en doutez pas, elle vous hait.

— Dès le jour de notre arrivée, j'avais cru le deviner, dit la jeune fille, dont la physionomie était devenue pensive et morne.

— Les premières impressions ne trompent pas. Mme de Pontailly

est votre ennemie, la mienne par conséquent. De son côté, votre père nourrit contre moi des préventions invincibles; votre frère m'a pris en haine je ne sais pourquoi; enfin tout m'accable et me désespère.

— Croyez-vous souffrir seul? lui demanda Henriette d'un ton de reproche.

— Eh bien! s'il est vrai que vous partagiez mon chagrin, reprit Moréal avec feu, laissez-moi vous dire que deux cœurs qui s'aiment sont bien forts, et que, lorsqu'ils sont résolus à s'appartenir, aucune puissance humaine n'est capable de les séparer. L'autorité paternelle a des bornes, l'amour n'en connaît point. Dites un mot, Henriette, et cette barrière qui s'élève entre nous sera aussitôt anéantie; un seul mot, et je vous arrache à la haine qui vous surveille, à la tyrannie qui vous opprime.

Quelque répréhensible que soit aux yeux de la morale un projet d'enlèvement, quelque coupables qu'en puissent devenir les conséquences devant la loi, il est rare qu'une jeune fille s'en indigne sérieusement. Elle peut y voir une folie, mais non un crime, et plus la chose lui atteste une passion poussée jusqu'à l'extravagance, moins elle songe à la trouver injurieuse. En cette occasion, des circonstances particulières semblaient favoriser la témérité du vicomte. Mlle Chevassu n'avait pas rencontré chez son père cette surveillance assidue qui façonne un jeune cœur aux idées raisonnables, y émonde les sentimens périlleux et le perfectionne par une culture intelligente. Autant ses instincts étaient bons, élevés et purs, autant en elle les qualités qui relèvent immédiatement de l'éducation se trouvaient incomplètes et indécises. Comme tous les caractères qui ont été froissés, mais non assouplis, Henriette manquait surtout de patience et de soumission. Partageant en secret l'opinion de Moréal, elle accusait son père de despotisme et méditait involontairement des projets de résistance; elle lui avait entendu répéter si souvent qu'en certains cas l'insurrection est le plus saint des devoirs, qu'il n'était pas très étonnnant qu'elle éprouvât parfois un assez vif désir de rétorquer contre lui cette maxime. Dans cette disposition d'esprit, plus d'une jeune fille eût pu se laisser entraîner à quelque démarche blâmable; mais Henriette avait une dignité native qui, à défaut de prudence, lui servait de sauve-garde. Sans courroux, mais sans hésitation, elle défendit à Moréal d'insister sur un pareil dessein, et, malgré l'espèce d'exaspération où il se trouvait, le vicomte fut forcé de se soumettre.

— Oui, je suis un fou, et vous êtes un ange, dit-il à la fin; si je vous ai offensée, c'est par excès d'amour. Ne me pardonnerez-vous pas?

Henriette lui tendit la main avec un tendre sourire. Au moment où il la portait passionnément à ses lèvres, la porte du salon s'ouvrit, et le personnage le plus inattendu et surtout le moins désiré, André Dornier, parut sur le seuil. A sa vue, les deux amans tressaillirent et restèrent ensuite comme pétrifiés, l'un ému de colère, l'autre rougissant de confusion; Dornier, de son côté, demeura quelque temps immobile, les traits contractés, la bouche sardonique, et promenant lentement de son rival à la jeune fille qu'il devait épouser un regard d'où semblait jaillir le venin d'un implacable ressentiment.

— Mademoiselle Henriette daignera-t-elle me pardonner mon indiscrétion involontaire? dit-il enfin d'une voix altérée par une fureur contenue; si j'avais pu prévoir que ma présence troublerait un si doux tête-à-tête, je ne serais pas entré, ou du moins j'aurais frappé auparavant.

L'impertinence de cette apologie indigna le vicomte, dont la colère n'attendait qu'un prétexte pour éclater.

— Mademoiselle ne vous demande pas d'excuse, et moi je vous défends les insultes, dit-il impérieusement.

— Vous me permettrez de diviser votre phrase, repartit le journaliste, qui déjà était parvenu à recouvrer le sang-froid le plus irritant. Je répondrai ailleurs à ce que vous avez bien voulu me dire en votre nom personnel; quant au reste, je désirerais savoir si c'est avec l'autorisation de mademoiselle que vous vous faites son interprète?

Par un geste plein de noblesse, Henriette imposa silence au vicomte.

— Monsieur Dornier, dit-elle d'un ton de fermeté qui contrastait avec l'émotion qu'elle venait d'éprouver, quoique je ne vous reconnaisse en aucune manière le droit de m'interroger, je vais vous répondre sans détour. Si ma franchise vous blesse, n'oubliez pas que c'est vous qui l'avez provoquée. Je n'avais que seize ans lorsque vous avez été reçu pour la première fois chez mon père; mais, malgré ma jeunesse, dès cette époque je vous ai observé et deviné. Votre fausse modestie, vos flatteries intéressées, vos manœuvres tortueuses, vos espérances secrètes, rien ne m'a échappé. C'est assez vous dire mes sentimens à votre égard. Vous faut-il plus? Trouvez-vous que je ne m'explique pas assez clairement? Écoutez-moi : je n'épouserai jamais qu'un homme que j'aimerai, et je ne vous aime pas.

— Oh! je connais la cause de votre haine, interrompit avec un rire amer André Dornier.

— Ma haine! reprit Henriette d'un air hautain, je trouve la prétention un peu orgueilleuse; la haine occupe, et je ne pense jamais à vous.

— Peut-être parce que vous pensez sans cesse à un autre, dit le journaliste en regardant ironiquement son rival.

— Cette fois, je ne vous démentirai pas, répondit la jeune fille, qui, voyant Moréal frémir de colère, lui jeta un regard suppliant, et continua fièrement : Il est un homme à qui je pense sans cesse, car il m'aime pour moi et non pour ma fortune. Maintenant, vous en savez assez, et je n'ai plus rien à vous dire.

Par un mouvement digne d'une reine, Henriette porta la tête en arrière, écrasa Dornier du regard, et, sans ajouter un mot, lui montra la porte. A ce geste, l'ami de M. Chevassu devint fort pâle, et pendant un instant sa physionomie prit une expression effrayante; mais presque aussitôt un sourire qui eût enlaidi un mort se dessina sur ses lèvres blêmies; il se tourna lentement vers le vicomte, et d'une voix où il eût été impossible de découvrir le moindre symptôme d'émotion :

— Monsieur de Moréal, dit-il, me fera-t-il l'honneur de sortir avec moi?

— Je suis à vos ordres, répondit le vicomte, qui s'efforça d'égaler ce rare sang-froid.

En punissant par une éclatante marque de mépris les injurieuses insinuations de l'homme qu'elle détestait, Henriette avait savouré un instant l'âcre plaisir de la vengeance; mais, dès qu'elle comprit le danger qu'allait courir Moréal, une inexprimable inquiétude remplaça sur ses traits l'impression du triomphe.

— Vous ne sortirez pas, lui dit-elle avec cette impérieuse véhémence que montrent parfois les femmes lorsqu'elles pressentent que l'obéissance à leurs ordres est impossible.

— Vous sortirez, pardieu! répondit une forte voix en dehors du salon; en même temps la porte s'ouvrit avec bruit, et M. de Pontailly apparut, moins majestueux, mais presque aussi fulgurant que le dieu qui présidait au dénouement des tragédies antiques.

Le vieillard regarda alternativement avec beaucoup d'attention les trois acteurs de la scène orageuse qu'il venait d'interrompre; puis s'adressant à sa nièce :

— Voici l'heure de votre maître de piano, lui dit-il d'un ton plus sérieux que de coutume; n'allez-vous pas répéter vos exercices?

Sans se laisser intimider par la gravité inaccoutumée de son oncle, Henriette lui saisit le bras et l'attira à l'écart.

— Ils vont se battre! lui dit-elle tout bas d'une voix altérée.

— Ça les regarde, répondit brusquement le marquis.

— O mon oncle! je croyais que vous m'aimiez, reprit la jeune fille, qui serra si énergiquement le bras du vieillard, qu'il ne put retenir une légère grimace.

— Mordieu! s'écria-t-il en se frottant la partie froissée, si tu m'aimais toi-même, tu aurais plus d'égards pour mon rhumatisme.

— Mais je vous dis qu'ils vont se battre!

— Et je les laisserai faire, si tu ne vas pas tout de suite te mettre au piano.

— Je vous obéis, mon oncle, mais vous me jurez...

Au lieu de répondre, M. de Pontailly mit le bras de sa nièce sous le sien, et il la conduisit ainsi jusqu'à la chambre où elle prenait ses leçons; il revint ensuite au salon, où il retrouva les deux adversaires, qui depuis son arrivée avaient gardé le silence, quoiqu'ils échangeassent un regard de défi qui semblait devoir durer indéfiniment, aucun des deux ne voulant baisser les yeux devant l'autre.

— Maintenant à nous trois, dit le vieillard en refermant la porte. Avant tout, monsieur Dornier, je vous dois une réparation; l'autre jour je vous ai pris pour un poltron; rien qu'à votre mine de coq de combat, je vois que je me suis furieusement trompé. Je vous prie donc d'agréer mes excuses.

—Vous n'avez nul besoin d'excuses, monsieur le marquis, répondit Dornier en s'inclinant; les apparences me condamnaient. J'espère, ajouta-t-il d'un air gourmé, que M. de Moréal connaît la raison qui m'a privé du plaisir de le rencontrer samedi.

— Je la connais, répondit le vicomte avec non moins de hauteur, et, comme j'ai partagé l'erreur de M. de Pontailly, je partage également le regret qu'il vient de vous exprimer.

— Vous pensez sans doute, comme moi, que certaines parties n'admettent aucune remise? Demain matin, le temps sera, selon toute apparence, fort beau pour la promenade...

— Un moment, interrompit le marquis; je suis le président d'âge, et c'est à moi de diriger les débats. Dites-moi d'abord comment vous êtes sorti de prison?

— J'ai quelques amis qui ne manquent pas de crédit, répondit Dornier avec une négligence affectée.

— Ils m'ont privé du plaisir de m'employer à votre service. Je

viens d'apprendre à la préfecture qu'on vous avait élargi ainsi que mon neveu. Qui a pu s'intéresser à cet étourdi?

— Il est possible que les ministres, en rendant la liberté à Prosper avant toute sollicitation, aient eu l'intention de tirer une lettre de change sur la reconnaissance de M. Chevassu.

— La reconnaissance de M. Chevassu! honnêtes ministres! Je crois qu'il leur faudra accepter eux-mêmes une lettre de change un peu moins idéale, s'ils tiennent à toucher le cœur de mon beau-frère. Et qu'est devenu Prosper?

— Je l'ai laissé à l'hôtel Mirabeau, où il a dû changer de vêtement, tandis que j'allais en faire autant de mon côté, car trois jours de prison nécessitent quelques frais de toilette. Du reste, monsieur le marquis, vous ne tarderez pas à le voir : nous nous sommes donné rendez-vous ici.

— Eh, pardieu! ce doit être lui qui arrive, dit le vieillard en entendant ouvrir et fermer avec fracas la porte du premier salon.

C'était en effet l'étudiant en droit qui s'annonçait de cette manière retentissante. Autant Dornier avait mis de soin à faire disparaître les vestiges de sa captivité, autant Prosper Chevassu s'était efforcé de conserver sur sa personne l'empreinte d'un évènement qu'il regardait comme le plus glorieux de sa vie. Aux moustaches qu'il portait déjà il avait résolu de joindre la barbe, cette coquetterie des prisonniers, en commémoration de ce qu'il nommait tragiquement ses soixante heures de cachot. Comme il ne s'était pas rasé depuis la veille de son départ de Douai, il y avait six jours de cela, et qu'en outre il venait de rehausser d'une légère couche de cosmétique le naissant ombrage de son menton, sa figure commençait à tourner au noir d'une manière fort satisfaisante.

En entrant, Prosper se dirigea d'un air d'empressement vers M. de Pontailly, échangea avec lui une cordiale poignée de main, et salua ensuite Moréal d'un air moins hostile que celui-ci ne s'y attendait.

— Mon oncle, dit-il alors, me permettez-vous d'ouvrir les fenêtres? Quand on sort d'un cachot, on aime à respirer l'air de la liberté.

— C'est inutile, car nous ne restons pas ici, répondit le vieillard. Mme de Pontailly va rentrer; la séance académique ne tardera pas à s'ouvrir, et nous avons une autre antienne à chanter. Passons dans mon cabinet, nous ne serons pas dérangés.

En entrant dans la pièce dont parlait le marquis, l'étudiant com-

mença par ouvrir les deux fenêtres, puis il s'étendit sans façon sur un divan.

— Vous permettez, mon oncle? dit-il après avoir cherché la position la plus comfortable; lorsqu'on a couché pendant trois nuits sur un lit de camp privé de toute espèce de matelas, on apprécie la douceur de ces coussins élastiques.

— La préfecture de police a donc fait de toi un sybarite? répondit M. de Pontailly en riant; allons, pendant que tu es en train de te dorloter, demande tout de suite ce qu'il te faut. Veux-tu des cigares? veux-tu un verre de mon fameux vin, tu sais, celui dont tu parles dans ta lettre?

— Merci, mon oncle; ce serait trop de jouissances à la fois; le vin de Johannisberg à dîner, les cigares ce soir en faisant un tour sur le boulevard, et pour le moment le plaisir de causer avec vous, étendu sur ce moelleux divan, voilà, au sortir des cachots...

— Laisse-nous en paix avec tes cachots, et, puisque tu n'as besoin de rien, fais-moi l'amitié de te taire. Vous, messieurs, veuillez vous asseoir et m'écouter.

Dornier et Moréal prirent chacun un siége; le marquis s'assit lui-même et reprit la parole du ton d'un officier qui gourmande ses soldats.

— Monsieur Dornier et toi, Chevassu, vous deviez tous deux vous battre avec M. de Moréal; vous, Moréal, vous étiez tout prêt à batailler avec ces messieurs : or, je vous déclare, foi d'ancien hussard de Berchiny, que pas une goutte de sang ne sera versée entre vous.

— Monsieur! dirent en même temps le vicomte et Dornier.

— Silence! je n'ai pas tout dit. Prosper, c'est à toi que je parle en ce moment.

L'étudiant quitta sa pose abandonnée et se mit lestement sur son séant.

— Tu vas me donner ta parole d'honneur de vivre en paix avec Moréal, continua le vieillard; entre vous deux, il n'y a pas même l'ombre d'un sujet de dispute, et rien n'est ridicule et méprisable comme un duel sans motif sérieux. Si tu refuses, je te préviens que nous serons brouillés pour la vie.

— J'y perdrais trop, répondit l'élève en droit d'un air de bonne humeur, et vous-même, mon cher oncle, vous regretteriez peut-être quelquefois de n'avoir plus votre jacobin à morigéner. Moréal, voulez-vous me donner la main?

— De tout mon cœur, mon cher Prosper, répondit le vicomte en se levant avec empressement.

— Bien, Chevassu; voilà parler en brave garçon; tu peux regarder tes dettes comme payées.

— Pour cela, mon oncle, permettez-moi de refuser; c'est à mon père de payer mes dettes, et il les paiera, morbieu! pas plus tard que demain; je l'ai mis dans ma tête.

— En ce cas, je te donne mon alezan brûlé; n'est-ce pas celui de mes chevaux que tu aimes le mieux?

— Leporello! j'en suis fou; cette fois je n'ai pas l'héroïsme de refuser. Mille remerciemens, mon cher oncle; vous me permettrez, n'est-ce pas, d'appeler Leporello Tribonien ou Papinien, de même que j'ai appelé Star Justinien. C'est un hommage que je rends aux Pandectes et au Digeste.

—Soit; mais maintenant tais-toi. A nous deux, monsieur Dornier.

La réconciliation fort imprévue et en apparence sincère de Prosper et de Moréal avait attiré un nuage sur la physionomie du journaliste; il regarda le marquis d'un air sombre, et attendit en silence qu'il s'expliquât.

— Ce que je dis à M. Dornier s'applique également à vous, Moréal, reprit M. de Pontailly; tous deux vous visez au même but, et vous avez cru devoir prendre pour arbitre le sort des armes. Cela peut être fort chevaleresque, mais cela est absurde, car nous ne sommes plus au temps où l'on disputait le cœur des belles la lance à la main. Vous battre, c'est offenser ma nièce, et je vous jure qu'en ce cas vous ne l'épouserez ni l'un ni l'autre. Moréal, c'est vous, je crois, qui avez été l'agresseur; dites à M. Dornier que vous regrettez ce qui s'est passé, et que vous retirez votre provocation; pas d'hésitation, à moins que, plus malavisé que Prosper, vous ne vouliez vous brouiller avec moi.

La question ainsi posée, le vicomte ne pouvait que se soumettre; il adressa donc au journaliste quelques paroles assez vagues, et celui-ci parut s'en contenter, car l'accent déterminé du marquis lui avait appris qu'il serait fort imprudent de se montrer intraitable.

— Voilà l'affaire arrangée. Qu'il n'en soit plus question, dit le vieillard en se levant; maintenant, messieurs, je ne vous retiens plus. Le salon de Mme de Pontailly vous offre ses savans attraits. Je crois qu'aujourd'hui a lieu l'exhibition d'un naturaliste suédois, qui doit parler sur les palæothériums et les ptérodactyles. L'ombre de Cuvier en frémira dans sa tombe.

Les trois jeunes gens s'étaient levés. Dornier, qui depuis un instant semblait fort soucieux, dit à l'étudiant :

— Venez-vous, Prosper?

— Je vous rejoins dans un instant, répondit le fils du député.

Le journaliste salua M. de Pontailly, et sortit du cabinet sans regarder Moréal.

— Ah çà! dit alors le vieillard à son neveu, est-ce que tu es en froid avec ton ami Dornier?

— Dornier? répéta Prosper en faisant une moue assez dédaigneuse; encore une de mes illusions qui s'envole.

— Bah! conte-nous cela; Moréal n'est pas de trop.

— Quand je parle, personne n'est jamais de trop, car ce que je dis, je suis prêt à le soutenir.

— Mais Dornier.....

— Je le croyais d'or, et il n'est que de plomb, de cuivre tout au plus.

— Parle clairement. Que t'a-t-il fait?

— Ce que saint Pierre a fait à Jésus, si toutefois j'ose employer une pareille comparaison : il m'a renié.

— Renié? dit Moréal.

— Voici l'histoire; elle est de ce matin. Vous saurez d'abord que, pour être prisonnier, on n'abdique pas ses droits de citoyen; à la préfecture de police, on parle politique, et même d'une manière assez distinguée. Il y avait, entre autres, un gros homme bien vêtu, prévenu je crois d'avoir fait de la fausse monnaie, qui dissertait, ma foi, à merveille. On aurait dit un membre de l'assemblée constituante. Je cause avec lui...

— Avec le faux monnayeur? interrompit le marquis.

— Parbleu! c'était, à part nous deux Dornier, ce qu'il y avait de mieux au dépôt. Nous causons donc, politique bien entendu; une discussion de l'ordre le plus élevé s'engage, et bientôt on fait cercle autour de nous. Mon homme était républicain, je me flatte de l'être, Dieu merci! et nous voilà de compagnie à démolir pied à pied le système bâtard qui nous gouverne. Nous obtenons un succès mérité, j'ose le dire; pour ma part, j'ai eu des momens de verve dont mon père eût été jaloux. C'est à merveille. Quelque temps après, en me promenant, je me trouve derrière Dornier, qui causait avec un individu à mine papelarde : « Ce jeune homme qui parle si bien, disait celui-ci, c'est votre ami, n'est-ce pas? Vous avez été arrêtés ensemble, et vous avez sans doute les mêmes opinions? — Mon ami! répondit Dornier; je le connais à peine, et je ne partage nullement ses principes exagérés. » Voilà ce qu'a répondu le patriote Dornier.

— Peut-être craignait-il que l'homme qui l'interrogeait ne fût un espion? dit Moréal.

— C'est ce qu'il m'a dit lorsque je lui ai reproché son apostasie. Il voyait des espions partout. A l'entendre, le faux monnayeur lui-même, cet éloquent tribun, n'était autre chose qu'un mouchard, ce qu'on nomme en langage d'argot un *mouton*, chargé de faire jaser les détenus.

— Mais c'est fort possible, observa le marquis.

— Et qu'importe? reprit Prosper avec chaleur; un patriote, un républicain, doit confesser sa foi devant ses ennemis comme devant ses amis, et sur l'échafaud même. Si Dornier n'est pas un faux frère, il est du moins un homme sans énergie, et je n'estime pas plus l'un que l'autre. Celui qui renie son opinion est capable de la trahir.

— Tu es peut-être trop sévère pour Dornier, mais ce n'est pas moi qui prendrai sa défense, car c'est un sournois dont je me défie depuis que je le connais.

— Je ne lui ai pas caché ma manière de voir; il a fait le chien couchant, selon son habitude, mais j'ai refusé de lui donner la main, et quand j'ai refusé ma main à un homme, tout est fini entre nous.

— Et lorsque au contraire vous la lui donnez? dit Moréal en souriant.

— Ami alors, à pendre et à dépendre.

— En ce cas, reprit le vicomte avec enjouement, je vous ferai observer que tout à l'heure nous nous sommes donné la main, et que par conséquent nous devons être amis.

— Pourquoi pas? répondit l'étudiant sur le même ton, si je vous ai cherché une querelle d'Allemand, c'était uniquement par amitié pour ce renégat de Dornier. Maintenant que le motif de ma prise d'armes n'existe plus, je ne demande pas mieux que de voir en vous ce que vous êtes réellement, un excellent garçon.

— Vous serait-il trop désagréable d'y voir quelque chose de plus?

— Un beau-frère, n'est-ce pas? Vous y tenez furieusement, à ce qu'il paraît. Sans vos diables de parchemins, je ne dis pas...

— Ah çà! roturier de nom et d'armes que tu es, il te sied bien de médire des parchemins, s'écria le marquis; ton père a tout un casier de sa bibliothèque rempli des titres de votre famille.

— Mon père est un aristocrate déguisé en patriote.

— Et toi un fou sans déguisement.

— Vous seriez bien fâché que je fusse plus raisonnable.

— Tu auras cependant la bonté de l'être une fois dans ta vie et

de dire à Moréal que tu serais enchanté qu'il épousât ta sœur; j'ai bien épousé ta tante, moi : je suis marquis cependant, et il n'est que vicomte.

— Vous savez bien que je n'ai rien à vous refuser, répondit l'étudiant. Allons, vicomte, puisque vicomte il y a, épousez Henriette si vous pouvez, je ne m'y oppose plus.

— Bravo, Prosper! dit le vieillard, tandis que les deux jeunes gens se serraient de nouveau la main d'un air amical; à la rigueur, Leporello, Tribonien, veux-je dire, est un cheval à deux fins. As-tu envie d'un cabriolet?

— Non, mon oncle, ce serait abuser... j'aurais l'air de me vendre, tandis que je me rends... Réellement je ne puis accepter... Cependant si vous aviez dit un tilbury...

— Va pour le tilbury, dit M. de Pontailly en riant.

— C'est égal, reprit Prosper Chevassu après un instant de réflexion, qui m'eût dit, il y a trois jours, que je consentirais à m'allier à un ci-devant, m'aurait diablement surpris. Il est vrai que soixante heures passées dans les cachots font voir les choses sous un autre aspect. Après tout, mon antipathie pour la noblesse n'était peut-être qu'un préjugé.

— Dont tu guériras tout-à-fait, interrompit le vieillard, pour peu que ton père devienne comte ou baron, comme il en meurt d'envie.

Tandis que s'évanouissait ainsi un des obstacles qui s'opposaient au mariage d'Henriette et de Moréal, Dornier disposait les matériaux d'une dernière péripétie, comme derrière leur rempart qui s'écroule des assiégés élèvent à la hâte une nouvelle muraille où se briseront peut-être tous les efforts de l'ennemi.

CHARLES DE BERNARD.

(*La quatrième partie au prochain numéro.*)

LE MONDE

GRÉCO-SLAVE.

VII.

UNION BULGARO-SERBE. — AFFAIRES DE SERBIE.[1]

I.

De toutes les races que l'Orient voit renaître et grandir, la race slave est celle qui unit aux plus solides garanties d'avenir les signes les moins douteux d'une puissante vitalité. Un seul obstacle peut entraver l'essor des nationalités slaves, c'est le triomphe de la politique russe, qui s'efforce de les réunir en un seul groupe d'états, sous le sceptre des Romanof, en leur garantissant des constitutions ou des privilèges plus ou moins étendus, et en substituant des vice-rois électifs et révocables aux souverains indigènes. C'est à l'Europe de conjurer cette catastrophe, qui entraînerait la déchéance des races occi-

(1) Voyez les livraisons du 1er février, 1er juin, 1er août, 15 décembre 1842, 1er mars et 1er mai 1843.

dentales, trop désunies pour opposer à l'Orient, devenu russe, une coalition durable. La diplomatie européenne, si elle tient à prévenir ce danger, doit enfin changer de route, et offrir un appui à ceux des Slaves qui ne sont pas encore sous la suprématie moscovite. Pour assurer à l'avenir l'équilibre européen, il suffirait peut-être de soutenir ces sociétés renaissantes contre toute tentative de conquête, de leur garantir des droits civils, et de reconnaître leur indépendance politique sur tous les points où elle tend à s'établir.

Nulle part il n'est aussi facile qu'en Turquie de rendre aux Slaves cette patrie qu'ils cherchent, libre et glorieuse, en dehors du protectorat russe. Vassaux d'un pouvoir aussi impuissant que l'est désormais celui de la Porte, les Slaves de Turquie peuvent beaucoup mieux que ceux de la Hongrie, de la Gallicie et de la Pologne prussienne, prétendre à rétablir chez eux un gouvernement national. Les Slaves de Turquie offrent une masse imposante de sept à huit millions d'hommes agglomérée sur un territoire inaccessible à des envahisseurs qui ne seraient pas soutenus par les habitans eux-mêmes. Ces tribus, qui couvrent tous les Balkans, de la mer Noire à l'Adriatique, se divisent en deux branches, les Serbes et les Bulgares. La branche serbe, outre la principauté de Serbie, comprend le Monténégro, la Bosnie, et de nombreux districts de l'Albanie et de la Macédoine. Si une puissance européenne ne vient pas les diviser, les populations serbes, parlant toutes la même langue, se réuniront tôt ou tard en un seul état fort de deux millions et demi d'indigènes, non compris un million de Mirdites et de Chkipetars, que leur intérêt pousserait à entrer dans la coalition. Bien que supérieure en nombre, puisqu'elle compte 4,500,000 ames, la branche bulgare est, vis-à-vis de la Serbie, dans un état passager d'infériorité politique. Trop paisibles et trop absorbés dans la vie agricole pour prendre spontanément l'initiative d'une guerre d'émancipation, ces laboureurs opprimés semblent n'avoir d'avenir qu'en s'unissant de sympathies et d'opinions aux pâtres belliqueux du Danube et du Monténégro. Ambitieuse et dominatrice, la race serbe attire de plus en plus tous les Slaves de Turquie dans son cercle d'action. Il est à désirer que cette tendance fédérative se propage, car, si les deux branches serbe et bulgare ne peuvent, isolées, résister à une grande puissance, unies, elles deviendront invincibles. Leur destinée a d'ailleurs toujours été commune; pourquoi cette communauté cesserait-elle au moment même où il importe le plus qu'elle subsiste?

Les huit millions d'hommes appelés à composer l'union bulgaro-

serbe se distinguent par la sévérité des mœurs entre toutes les populations de l'empire turc, dont ils sont la principale force. Si l'on doit regarder les Grecs comme les gardiens maritimes de Constantinople, les Serbo-Bulgares en sont, à bien plus juste titre, les gardiens continentaux. De même qu'il est impossible au souverain du Bosphore d'avoir une marine, si les Grecs s'y opposent, de même il n'aura jamais une armée de terre capable de repousser l'invasion, sans le concours des peuples du Danube et du Balkan. En Turquie, les montagnes appartiennent aux Slaves, comme la mer appartient aux Grecs, et la capitale turque se trouve placée par la nature sous la dépendance inévitable de ces deux races puissantes. Ainsi les Ottomans d'Europe, réduits à un million d'individus et resserrés dans leurs plaines de la Romélie, y vivent bloqués par les Slaves, seuls habitans des monts, et par les Grecs, seuls maîtres de la mer; placés entre ces deux ennemis, ils n'auraient aucun moyen d'échapper à une insurrection générale des raïas. Toutefois, sans le concours des Slaves, une insurrection des raïas grecs pourrait échouer, puisque, bloqué par mer, Stambol saurait encore s'alimenter par les Balkans, tandis que, bloqué par les Serbes et les Bulgares, et privé du secours de l'Europe, le sultan devrait nécessairement capituler.

Ainsi, ceux qui veulent affaiblir l'influence russe en Turquie doivent, avant tout, garantir aux gardiens continentaux de Constantinople une existence suivant leur vœu, pour ne pas les forcer à se jeter dans leur désespoir aux bras de la Russie. En effet, obligés par leur position d'être les confédérés, sinon les vassaux, du trône assis sur le Bosphore, les Serbo-Bulgares ne peuvent accepter ce pouvoir que s'il défend leurs intérêts et leur commerce, devenus inséparables de l'intérêt et du commerce de Constantinople. C'est à ce titre seulement que le pouvoir qu'ils subissent de fait aujourd'hui peut devenir légitime à leurs yeux. Quant à la question de la dynastie ottomane, tant qu'elle ne touchera pas leurs intérêts nationaux, elle sera toujours nulle pour les Serbo-Bulgares; car, bien que le trône du Bosphore soit placé nécessairement sous leur garantie, le Bosphore néanmoins ne peut que très difficilement être occupé par les peuples du Balkan. Ces tribus de pâtres et de laboureurs exploiteraient mal une position maritime aussi centrale, aussi universelle que Stambol. Voilà pourquoi les Slaves s'en remettent volontiers à l'Europe du soin de décider si cette capitale de la Méditerranée doit rester asiatique ou redevenir européenne. Ratifiant d'avance le jugement qui sera porté, ils sont prêts à soutenir la maison d'Othman, si elle les soutient eux-

mêmes, ou à proclamer sa déchéance, si, résistant à la réforme, elle est répudiée par l'Europe. Aucun jugement défavorable ne devrait donc être porté sur les Bulgaro-Serbes par les diverses opinions qui divisent la diplomatie. L'opinion qui veut l'intégrité de l'empire ottoman n'aura pas de partisans plus zélés que ces peuples, dès qu'elle leur aura assuré les droits que toutes leurs insurrections réclament. L'opinion qui regarde les Turcs comme condamnés à disparaître trouvera également les Slaves prêts à l'action, car, pour les plus modérés d'entre eux, la domination ottomane est un état provisoire, une forme destinée à cacher le travail de réorganisation intérieure des populations indigènes. En continuant de les *couvrir de son ombre*, le sultan peut les mettre en état de repousser un jour l'invasion autrichienne et le protectorat russe; c'est dans ce seul but qu'ils seraient disposés à prêter au sultan leur appui. Pour n'avoir pas compris cette tendance, la diplomatie européenne a commis la faute énorme d'abandonner à leurs ennemis austro-russes les Slaves libres du Danube, qui, depuis l'expulsion du prince Mikhaïl, en septembre 1842, avaient essayé de se confédérer avec la Porte. Pourtant, mieux que l'indépendance de l'Égypte et de Méhémet-Ali, cette confédération pouvait et peut encore sauver l'équilibre et la paix de l'Europe, en mettant fin aux empiètemens du tsar sur la Turquie.

S'il y avait parmi les raïas unité de race, la question serait depuis long-temps décidée. La Turquie d'Europe, qui, prise dans son ensemble avec les états moldo-valaques, est à peu près grande comme la France, donne un chiffre de seize millions d'habitans, où les Turcs figurent à peine pour un million. Que pourrait cette poignée d'étrangers contre quinze millions d'indigènes? Mais ces quinze millions de sujets et de tributaires diffèrent entre eux de langue, de souvenirs, de sympathies, et c'est l'impossibilité où ils ont été jusqu'ici de s'entendre pour agir, qui a fait naître et qui prolonge l'étonnant empire d'une simple tribu d'Asiatiques. On ne peut nier néanmoins que les chrétiens de la Turquie n'aient commencé à se rapprocher les uns des autres, et qu'ils ne réunissent peu à peu leurs forces en les ramenant à deux centres. Ainsi les populations slaves se groupent de plus en plus autour de la Serbie, comme les populations grecques autour du trône d'Athènes, et ces nombreuses peuplades finiront par se fondre en deux grandes unités, slave au nord, grecque au sud. 850,000 Hellènes sont maintenant affranchis; mais les différentes tribus de race grecque en Épire, en Macédoine, en Romélie, dans

l'Archipel et l'Asie mineure, comptent encore au moins trois millions d'ames, ce qui porte à près de quatre millions le chiffre total des Hellènes tant libres que raïas, tant continentaux qu'insulaires. Ce peuple, qui est vraiment le peuple-roi de la Méditerranée, se trouve cruellement paralysé par les entraves qu'oppose à son commerce le divan des Osmanlis. Marins et marchands pour la plupart, les Grecs peuvent beaucoup moins encore que les Slaves se passer de communications libres avec Constantinople; et, s'ils veulent obtenir de la Porte les concessions nécessaires à leur commerce, il faut qu'ils sachent fortifier leur position vis-à-vis des Turcs en abdiquant leurs vieilles antipathies contre les Slaves, pour conclure avec ces peuples une intime alliance. Ce n'est pas seulement l'union avec les Slaves, c'est la réconciliation avec les Turcs qu'il faut conseiller aux Grecs. Grecs, Slaves et Turcs, n'ont-ils pas à défendre leurs nationalités contre un adversaire commun, la Russie? Plus asiatiques de mœurs et de caractère que les Hellènes, les Slaves heureusement ne partagent point leur aversion pour les Turcs; moins ambitieux, ils supportent avec plus de patience le vasselage auquel l'Europe les condamne. Quel que soit le pouvoir qui gouverne à Stambol, ils sentent, nous le répétons, qu'il y a entre eux et lui une alliance nécessaire : c'est ce qui explique pourquoi, même au milieu de leurs guerres les plus acharnées contre les pachas turcs, même dans l'enivrement du triomphe, les Serbes tendent toujours à reconnaître la suprématie du sultan, et à conclure avec lui une coalition contre la Russie. Cette union turco-serbe, si elle était approuvée par la diplomatie européenne, rattacherait à la monarchie ottomane huit millions de montagnards, qu'elle émanciperait à des degrés divers. A la vue de cette réconciliation entre le Slave et l'Osmanli, les Grecs abdiqueraient peu à peu leurs rêves de vengeance contre la Porte, et, sous peine de subir un fatal isolement, ils se verraient forcés d'entrer eux-mêmes dans cette puissante union de tous les chrétiens de l'empire avec les Turcs. Ainsi les deux grandes races de l'Orient, les Grecs et les Slaves, seraient réunies par ce généreux pardon accordé à leurs anciens maîtres, qui ne pourraient plus devenir leurs oppresseurs.

Tel était, tel est encore le plan des hommes qui ont dirigé la révolution serbe de 1842; mais ces hommes éclairés et sincèrement dévoués à leur pays voulaient unir, comme héritier futur, un Orient nouveau et chrétien à l'Orient décrépit de Mahomet, dont les grandes puissances prétendent être les seules héritières : il fallait donc étouffer, dans l'intérêt austro-russe comme dans l'intérêt de l'Angleterre,

ces velléités de fédération des chrétiens du Danube avec les Turcs, que l'on condamne à mourir pour se partager leurs dépouilles. Au nom du *statu quo*, la diplomatie, résistant à la tendance nouvelle des peuples orientaux, les entraîne vers leurs vieux instincts de morcellement et d'exclusion; elle leur remet le poignard à la main, elle les pousse les uns contre les autres. Et devant un tel machiavélisme, l'opinion publique reste muette; parmi tant de journaux qui incessamment invoquent contre l'absolutisme les droits des nations, pas un seul n'élève la voix en faveur des Serbes, et toute l'Europe libérale semble approuver par son silence la coalition des cabinets contre un petit peuple qui ne voulait que s'affranchir du protectorat écrasant de la Russie! Heureusement il n'y a point encore lieu de désespérer. Quand même on étoufferait le premier élan des Slaves de Turquie, d'autres lui succéderont, de plus en plus énergiques. Quelque puissante qu'on la suppose, la diplomatie n'a pas le pouvoir d'étouffer la tendance naturelle d'un peuple; or, la tendance des Slaves est à la liberté; et quand huit millions d'hommes sont enfin unanimes pour secouer un joug, il faut bien que le joug tombe.

II.

En laissant s'établir une administration régulière dans ces contrées, l'Europe n'opposerait pas seulement une digue à la Russie, elle rendrait des bras découragés et d'immenses régions inexploitées au travail et à la production; elle ferait refluer vers ses manufactures les matières brutes en bien plus grande abondance, et à des prix bien plus bas qu'elle n'a pu les avoir jusqu'ici; elle ouvrirait pour ses étoffes des débouchés fermés jusqu'à ce jour, elle ferait sortir du néant la marine bulgaro-serbe, elle créerait sans frais des ports marchands qui ne tarderaient pas à rivaliser avec ceux de la Russie et de l'Autriche. Si tant de beaux résultats paraissent un rêve, qu'on jette seulement les yeux sur une carte d'Europe : on verra que les pays bulgaro-serbes débouchent à la fois sur la mer Noire, sur l'Adriatique et l'Archipel, que les Serbes d'Albanie possèdent en face d'Ancone Antivari, que leurs frères les Bulgares ont en face d'Odessa l'excellente baie de Varna, et Orfano vis-à-vis de l'Hellade. Les provinces occupées par ces deux nations forment une superficie qui équivaut à plus de la moitié de la France, et comptent parmi les terrains les plus féconds et les plus privilégiés de l'Europe. Dès que le labou-

reur serait assuré de recueillir le fruit de ses sueurs, des chantiers et des comptoirs pour l'exportation s'élèveraient sur ces deux côtes, frontières de l'empire; des centaines de barques légères s'élanceraient au besoin pour couvrir comme avant-garde la grosse marine militaire des Ottomans, stationnée dans les mers intérieures, depuis le magnifique port de Bourgas, qui pourrait devenir le Toulon de la Turquie, jusqu'à Gallipoli et à Smyrne. Les rivières même changeraient de face. La navigation de la Save et du Danube, dont on laisse si imprudemment l'Autriche s'emparer, serait restituée aux riverains de ces deux fleuves, sur une longueur de quatre cents lieues, dont trois cents pour le Danube seul. Ranimés par la liberté, les Gréco-Slaves rendraient au commerce de leur péninsule toute son antique prospérité, et le besoin d'exporter leurs produits, devenus plus abondans, couvrirait de caïques les rivières, qui aujourd'hui coulent abandonnées entre des rives sans habitans. Il serait injuste d'attribuer aux Turcs cette dépopulation, qui se retrouve au même degré sur les côtes et dans l'archipel serbes de l'Adriatique. Malgré tout l'intérêt que l'Autriche aurait à vivifier ces lieux couverts autrefois des plus florissans villages, elle les laisse languir dans une misère affreuse, tant il est difficile à une nation d'exploiter avec intelligence et selon sa valeur une terre qui n'est pas sa terre natale.

En Bulgarie, on retrouve l'humus jusqu'au sommet des balkans qui semblent les plus inaccessibles. L'infatigable activité des habitans couvre les versans de ces monts d'arbres fruitiers : pendant que le Bulgare transforme les hauts plateaux en prairies pour les troupeaux, il rend les vallées aptes à produire toute espèce de céréales. Mais ce peuple, qui sème et cultive avec tant d'ardeur, n'a point de marché pour écouler ses denrées. Ce ne sont cependant pas les débouchés naturels qui lui manquent; ils abondent. Outre le Danube, les Bulgares ont la Maritsa et le Strouma, les deux principales rivières de l'intérieur de la Turquie, et qui, après avoir arrosé des champs bulgares durant une grande partie de leur cours, forment, à leur embouchure dans la mer Égée, de petits ports où habitent des pêcheurs également bulgares. Des colonies de cette nation sont semées le long de la côte, depuis Orfano, dans le golfe de Contessa, où se perdent les eaux du Strouma, jusqu'au mont Athos, où un grand couvent n'est peuplé que de Bulgares. La Maritsa, qui traverse les deux grandes villes de Philippopoli et d'Andrinople, et qui ne s'arrête que dans le golfe d'Enos, offrirait surtout aux produits du Balkan un moyen de transport admirable, si quelques travaux de cana-

lisation faisaient seulement disparaître les principaux bancs de sable qui encombrent son cours.

Sous le point de vue maritime, la position des Serbes est, il faut l'avouer, moins avantageuse que celle des Bulgares; la faute en est aux envahissemens de l'Autriche, qui a conquis sur l'empire d'Orient la Dalmatie et ces magnifiques bouches de Kataro, où pourraient hiverner en pleine sécurité toutes les flottes de l'Europe. De si belles côtes ne seront point rendues aux Serbes par une grande puissance, à moins d'une guerre générale et d'un remaniement complet des états européens. Il n'y faut donc pas songer; mais les Monténégrins et les Mirdites libres d'Albanie, une fois coalisés, peuvent, par des conventions pacifiques avec le sultan, et au besoin par la force, s'approprier Antivari et Dulcigno, dont les Ottomans ne font rien, et qui, aux mains des chrétiens, serviraient à ranimer la marine serbe, si florissante avant la chute de Raguse. En attendant, les Serbes seront réduits à la navigation fluviale; heureusement, beaucoup d'entre leurs rivières sont navigables; la Save et la Drina portent de forts bateaux sur la plus grande partie de leur cours. La grande Morava, qui tombe dans le Danube sous Smederevo, pourrait aussi, malgré la rapidité de ses eaux, porter les plus lourds caïques; si on n'ose encore lui confier que de légères barques, c'est à cause des rochers et des troncs d'arbres dont elle est encombrée, comme tous les cours d'eau abandonnés à eux-mêmes.

Les provinces serbes n'ont point l'importance commerciale des provinces bulgares; l'industrie s'y borne à la vente du miel, de la cire, des bestiaux, et surtout des porcs, principale richesse du peuple. Tous les produits manufacturés sont importés de l'étranger; quant aux produits de la nature, ils abondent. Il y a des vignobles partout, excepté dans la Matchva et la haute Bosnie, où l'on remplace le vin par l'eau-de-vie de prunes. Les plantations de mûriers pour les vers à soie réussissent parfaitement. Les trois grandes rivières de la Drina, de la Save et de la Morava baignent des vallées d'une étonnante fertilité; elles n'attendent que des travailleurs pour se couvrir d'usines destinées à manufacturer et à exploiter les produits bruts des hauts plateaux et des montagnes verdoyantes qui, de toutes parts, s'inclinent sur ces belles eaux. La partie du bassin de la Save appelée Matchva, qui, au moyen-âge, passait pour la plus riche province de l'empire serbe, semble toujours, en été, n'être qu'un vaste champ de blé. Rien toutefois n'est comparable à la vallée de la Morava, véritable paradis terrestre, sur une longueur de plus

de soixante lieues. Là deux grandes montagnes attirent le regard du voyageur, qui ne les perd de vue qu'après plusieurs jours de marche : ce sont le *Kablar* et l'*Ovtchar*, deux mots qui signifient potier et berger. Ces pics semblent s'être séparés comme l'Ossa et l'Olympe, pour former une autre vallée de Tempé. Un jour, dit la légende serbe, ces deux géans s'accordèrent pour mener de concert leurs richesses à la Morava : le *potier* bâtit un canal en briques, où le *berger* versa le lait de ses troupeaux et le vin de ses collines, et le lait et le vin commencèrent à couler comme deux fleuves à travers la Serbie.

Nous devons cependant avouer que la plus grande partie des provinces peuplées par la race serbe est encore trop couverte de forêts, et offre d'ailleurs une superficie trop montagneuse, pour se prêter à un grand développement de culture. De là vient que toutes les villes serbes sont petites et pauvres; on ne peut excepter que Saraïevo, qui, si la moitié de ses maisons n'était pas déserte, renfermerait cent mille habitans. Aussi cette ville, par sa grandeur et sa position à peu près centrale au milieu des pays serbes, devrait-elle passer pour la capitale de la race, si un peuple en travail de formation pouvait avoir une capitale permanente. Après Saraïevo viennent deux cités d'à peu près vingt mille ames, Belgrad, centre des affaires de la principauté de Serbie, et Skadar, chef-lieu de l'Albanie slave et capitale future des Monténégrins. Puis on trouve quelques villes de dix à douze mille ames, comme Nicha, Novibazar, Pristina; il n'y a plus ensuite que des places de cinq à six mille habitans, Travnik, Mostar, Ipek, Oujitsa, Leskovats, Iagodina. Il faut être juste, et ne pas demander aux Serbes plus qu'ils ne peuvent donner; en adoptant la vie pastorale, ils n'ont fait que se plier aux exigences des contrées qu'ils habitent : or, n'est-il pas naturel qu'une nation de pasteurs trouve sa cité partout où campent ses troupeaux et ses guerriers?

C'est surtout dans les vastes solitudes où se trouvent disséminés les villages serbes, qu'on est frappé des tristes conséquences que l'oubli de l'Europe fait peser sur ces contrées. On est saisi de douleur en voyant que tant de fruits de tout genre, spontanément produits, ne sont pas même recueillis par l'homme découragé. C'est au bord des rivières, où la féconde énergie du sol excite le plus d'admiration, qu'on remarque le moins d'activité. D'impénétrables forêts dérobent souvent leur cours même à la vue : des noyers, des châtaigniers gigantesques, des pruniers enlacés de vignes sauvages, livrent annuellement aux corbeaux les fruits dont ils sont chargés.

Le cerf et l'oiseau, qui, dans ces lieux, s'enfuient à l'approche du chakal ou du vautour, demeurent paisibles en voyant passer l'homme. Les savanes et les forêts d'Amérique ne peuvent offrir une image plus complète du désert. Par un ancien traité fait avec la Turquie, l'Autriche avait obtenu toutes les îles du Danube et de la Save. Beaucoup d'entre ces îles appartiennent maintenant aux Serbes, comme la Tsiganlia, en face de Belgrad, et l'industrieuse Poretch. Quant à celles que l'Autriche possède encore, elles sont pour la plupart désertes, malgré la séduisante beauté de leur végétation, et les avantages que leur situation offre au commerce. Les seuls visiteurs que reçoivent ces îles fortunées sont parfois des troupeaux de buffles qui s'y rendent à la nage des rivages voisins, pour s'y reposer dans les hauts et frais herbages. Les malheureux que fait notre civilisation sont aujourd'hui forcés de s'en aller par milliers d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, jusqu'en Amérique, perdant ainsi l'espoir de jamais revoir leur terre natale, et dans l'Europe même il y a de vastes contrées désertes! Les îles du Danube, par exemple, une fois arrachées au régime du monopole, offriraient à des essaims d'émigrans de riches asiles. Combien de florissans villages bulgares la liberté ferait naître comme par enchantement à l'ombre de ces forêts primitives, où n'habitent aujourd'hui que les sangliers et les ours!

Il faut déplorer l'état de ruine et d'abandon où l'Autriche laisse le cours du Danube, qu'elle est censée en Europe exploiter avec activité. Aucun travail de canalisation, aucune digue, aucun pont permanent n'existe même sur la partie du Danube qui traverse la Hongrie; à plus forte raison ce fleuve immense est-il abandonné à toute sa fougue dévastatrice dès qu'il a atteint la Turquie. Où trouve-t-on plus de misère qu'à Belgrad, qui est cependant le principal point de communication entre l'Autriche et l'empire d'Orient? En vain le Danube se déroule comme une mer autour de cette ville qu'il appelle à devenir un vaste foyer d'industrie; l'Autriche se refuse à toute concession qui pourrait développer la vie chez ses voisins. On parle beaucoup de sa navigation à la vapeur; cette navigation s'arrête réellement aux écueils et aux tourbillons d'Orchova. Rien n'a été fait pour rendre ce dangereux passage praticable aux gros bateaux; on est contraint de déposer marchandises et voyageurs pour les transporter par terre d'Orchova à Drenkova, et les embarquer plus bas sur des pyroscaphes venus de Trieste par Constantinople! Ne serait-il pas plus naturel que ces bâtimens fussent serbes, turcs et valaques? Aussitôt les populations riveraines, y voyant leur intérêt, se senti-

raient le courage de faire les travaux de canalisation nécessaires, et le plus grand fleuve de l'Europe offrirait enfin au commerce les résultats qui seraient depuis long-temps obtenus, si l'Autriche ne reculait pas sans cesse devant les dépenses d'entretien qu'exige le cours du Danube. On objectera les écueils brisés par la mine sous Orchova, les travaux tant prônés de la compagnie autrichienne, commencés en 1837 à la demande et par les soins du comte Szecheny; mais ces travaux n'ont point atteint leur but, puisque les pyroscaphes continuent de s'arrêter devant les *rapides* d'Orchova. Il serait honteux qu'un fleuve qui met en communication tant de peuples, et dont la majesté éclipse celle du Rhin, demeurât dans la nullité à laquelle l'ignorance de l'Europe l'a jusqu'ici condamné. En vue de son propre intérêt, l'Europe doit aider les huit millions de Bulgaro-Serbes dont ce fleuve est l'artère vitale à l'arracher enfin au monopole de l'Autriche. Sur un espace de plus de trois cents lieues, il baigne des champs serbes ou bulgares; ceux qui cultivent ces champs ne peuvent sans injustice être dépossédés des eaux qui les fécondent, surtout quand ces eaux, restituées à leurs légitimes maîtres, ouvriraient au commerce européen des sources nouvelles de richesse, dont il ne pourra jouir qu'à cette condition.

III.

Les dispositions physiques du sol, dans les pays bulgaro-serbes, ne favorisent pas seulement le développement du commerce européen, elles préparent aussi l'accord politique des habitans. En ne faisant qu'un seul groupe des balkans serbes et des balkans bulgares, la nature semble conspirer avec l'état moral des provinces slaves pour les conduire à l'unité. Les montagnes serbes, de Skadar au Danube, sont surtout merveilleusement disposées pour garantir l'indépendance aux indigènes. Formant de toutes parts un labyrinthe inextricable de chaînes escarpées et couvertes de forêts vierges, elles sont d'autant plus inabordables à l'artillerie et aux armées du dehors, que leurs vallées, fermées à la frontière par des sommets à pic, débouchent presque toutes dans l'intérieur de l'empire. Les chaînes qu'on pourrait appeler le Mont-Blanc de cette Suisse orientale forment précisément les confins de la Bosnie et de l'Albanie slave. Ces méandres granitiques nommés *Albii* dans l'antiquité, et qui ont donné leur nom aux Alpes, se régularisent, se disciplinent pour ainsi dire

en entrant sur le territoire bulgare, chez le peuple de la discipline et de l'ordre. Alors on peut en dessiner les lignes, le chaos se débrouille; les hautes chaînes laissent entre elles des vallées larges comme des plaines, et les chaînes basses ne sont plus que des plateaux ondulés qui de gradin en gradin descendent vers la mer Noire, dont ils arrêtent les flots devant leurs remparts de rochers. D'autres branches encore plus abaissées se prolongent même à travers la Thrace, depuis les Balkans jusqu'au Bosphore et aux Dardanelles. Mais toutes ces montagnes bulgares n'offrent réellement qu'une continuation des montagnes serbes. Les unes et les autres sont géologiquement aussi inséparables que le sont politiquement les Serbes et les Bulgares; les unes ne doivent qu'aux autres toute leur importance stratégique et commerciale. De même en est-il pour les deux peuples; s'ils combinent leurs efforts, ils braveront du haut de leurs balkans toutes les invasions ennemies. Bien unis, ils pourraient, dans ces montagnes, soutenir le choc de l'Europe entière.

On conçoit dès-lors pourquoi le gouvernement serbe ne prend pas même, dans les jours critiques, la peine de se maintenir à Belgrad, et se retire aussitôt dans les montagnes, à Kragouïevats et à Roudnik, au milieu d'immenses forêts défendues par d'affreux précipices. Là les consuls et les émissaires des puissances ennemies, qui se disent *protectrices*, n'osent se hasarder, craignant la colère du peuple, et, s'ils la bravent encore, ils n'ont plus du moins dans ces solitudes autant de facilités pour ourdir leurs complots. A la vue de cette immense forteresse naturelle du Roudnik, les plus hardis pachas frissonnent. C'est là que Tserni-George, assailli à la fois par cent mille musulmans, se sentait inexpugnable, et c'est là que son fils, le prince Alexandre, depuis l'ultimatum de la Russie en mars 1843, s'est retranché avec l'héroïque Voutchitj, comptant sur l'appui moral qu'il devait attendre l'Europe, dont il soutenait la cause contre le tsar.

Tous les pays serbes, à peu d'exceptions près, n'ont d'autres routes que des sentiers, souvent suspendus sur des précipices que le cavalier ne sonde pas sans frémir. De Kragouïevats à Skadar, et de Kladovo sur le Danube jusqu'à Serbitsa aux portes de Thessalie, ce sont de continuels défilés entre des chaînes plus ou moins escarpées et désertes. Il n'y a de chaussées pour les voitures que vers la frontière; construites par l'Autriche pendant ses guerres du dernier siècle, elles ont été restaurées par Tserni-George; l'une d'elles va de Belgrad à Zvornik en Bosnie par Chabats, mais elle traverse, sous Palech, les deux gorges appelées Douboko-Velko et l'immense forêt

du Kitog, où une armée d'invasion venant d'Autriche serait facilement détruite. Une autre voie militaire, descendant de Temesvar à Orchova, suit la rive serbe du Danube par Kladovo, Berza, Palanka, Goloubats et Negotine; mais cette route offre cent passages des plus perfides, et elle est souvent si étroite, que deux cavaliers n'y pourraient marcher de front; en outre, elle est séparée de l'intérieur de la Serbie par des chaînes de montagnes. Ce peuple trouve donc dans la rudesse inculte de son pays, dénué de routes, de villes et de commerce, une des plus sûres garanties d'indépendance.

Au sud de la principauté serbe s'étend la Bosnie. Là comme sur tous les autres points de la péninsule les nécessités physiques se joignent aux nécessités morales pour préparer l'œuvre de la confédération. Il est vrai que Zvornik, Novibazar et Travnik sont aux mains des Turcs, et que ces positions redoutables pourraient résister à bien des assauts; mais toutes les campagnes qui les environnent étant serbes et chrétiennes, dès que les raïas de Bosnie auront résolu de s'unir à leurs frères de la principauté, il leur suffira de bloquer dans ces trois places leurs pachas, qui, faute de vivres, seront bientôt contraints de les évacuer. Quant à l'Hertsegovine, on sait combien cette annexe de la Bosnie est profondément travaillée par la propagande politique et les invasions armées du Tsernogore. Chaque année, quelque nouveau village hertsegovinien refuse le haratch aux Turcs, et se met sous la protection des carabines de la Montagne Noire. Le visir de la province est presque bloqué dans sa forte résidence de Mostar, qui, si elle pouvait être emportée d'assaut, l'aurait été depuis long-temps; de plus en plus, les tribus libres circonscrivent le rayon étroit où il est encore permis au tyran de Mostar de décapiter des chrétiens.

Au milieu de ces tribus s'élève le champ d'asile des Serbes, le Monténégro, qui est plutôt un camp qu'une province. Dominant par leur position l'Hertsegovine et l'Albanie, les Monténégrins sont entraînés à peser à la fois sur ces deux régions; la moitié de l'Albanie paraît n'avoir plus d'avenir national que par son union avec la montagne libre. L'Europe elle-même, en interdisant aux Monténégrins les bouches de Kataro, les jette nécessairement sur l'Albanie. C'est le seul point par lequel ils puissent arriver à la mer sans offenser aucune puissance chrétienne, et même, on peut l'affirmer, sans attirer sur eux une attaque générale de l'empire turc. Les quatre nahias dont se compose le Tsernogore débouchent toutes sur le lac de Skadar, où tombent les deux rivières navigables du pays, la Tser-

nitsa et le Tsernoïevitj. Ce magnifique lac, la proximité de la mer, dont il n'est qu'à sept lieues, et avec laquelle il communique directement par la Boïana, que les petits navires remontent sans peine, tout contribue à faire de Skadar une ville de première importance. Aussi, quoique déchue, compte-t-elle encore 20,000 habitans, et il y a dans ses murs place pour un nombre triple. Or, de tout temps Skadar fut une ville serbe, et, une fois maîtres de cette capitale slave de l'Albanie, les Serbes du Monténégro exerceraient sur les Chkipetars une influence prépondérante. N'eussent-ils entre leurs mains que le petit port d'Antivari, entrepôt des exportations du bassin de la Drina, leur position serait aussitôt changée vis-à-vis des provinces voisines.

L'Albanie est depuis longues années dans une anarchie déplorable. L'impuissance des pachas à se faire obéir ailleurs que dans les plaines et les plus larges vallées a donné naissance à une foule de districts libres qui se gouvernent eux-mêmes, malheureusement sans lien commun. Ce morcellement a du moins l'avantage de ranimer les influences naturelles, et de rétablir la division primitive de l'Albanie en deux grandes zones morales peuplées chacune d'au moins huit cent mille habitans. La zone qui s'étend au sud s'appelle généralement Épire, et celle du nord Mirdita. La zone méridionale, tournée à l'hellénisme, languit encore sous le joug exclusif des musulmans, par suite de l'apathie du gouvernement grec; la Mirdita, où dominent les Slaves, est à peu près émancipée, grace aux *tchetas* (incursions) des Monténégrins. Le Bératino et l'écumeuse Voïoussa (l'ancien Aous), la rivière la plus profondément encaissée de la presqu'île gréco-slave, semblent marquer la délimitation naturelle entre ces deux moitiés de l'Albanie.

Les Mirdites indépendans se divisent en deux branches : ceux de la Mattia et ceux des Dibres. Les Mattes occupent, au nombre de 70,000, les deux rives de la Mattia sur une longueur de vingt-quatre lieues, et une ligne de montagnes qui s'étend de l'Adriatique jusqu'à la Macédoine. Leur évêque et leur *prink*, les deux chefs spirituel et temporel de la Mattia, résident ensemble avec leur conseil à Oroch (la montagne), obscur village qui a succédé à l'antique et célèbre Croïa, la ville royale de Skanderbeg, dans la tâche de représenter les hommes libres d'Albanie.

Moitié chkipetare et moitié slave, la seconde confédération, celle des Dibrans, occupe principalement la haute et la basse Dibre, vallées dont on admire la fertilité. Le nombre des Dibrans est inconnu,

mais on ne peut guère l'évaluer à moins de cent mille. Ces braves ont long-temps combattu le Monténégro avec un acharnement qu'entretenaient l'argent des Turcs et les fanatiques prédications des missionnaires de l'Autriche. Une savane de trente lieues, toute semée d'ossemens, entre Skadar et Prisren, était et est encore quelquefois l'horrible théâtre de ces luttes entre frères. Quand l'Europe aidera-t-elle ces contrées à ressaisir une existence plus douce? La nature les a douées de toutes les ressources qui peuvent y développer l'industrie la plus active, elle y a formé des ports nombreux, et dans l'intérieur des terres deux beaux lacs, celui de Skadar et celui d'Ocrida, qui dessinent comme les deux pôles de l'Albanie chrétienne. Des bateaux à vapeur en fer sur ces deux lacs en transformeraient bientôt les rives, et comme ces bassins sont en communication directe avec la mer, l'un par la Boïana, l'autre par le Drin noir ou la Drina, ils pourraient envoyer aux manufactures européennes une masse énorme de produits bruts. Le grand fleuve de la Drina qui, descendu des monts serbes, traverse toute l'Albanie, en séparant les tribus slaves des tribus chkipetares, reçoit les eaux du délicieux lac d'Ocrida, dont les rivages sont exploités par de paisibles familles bulgares, mêlées aux pasteurs mirdites. Ces laboureurs et ces pâtres sont environnés de clans chasseurs. Quels élémens variés de civilisation n'offrent pas tous ces contrastes de mœurs, de rites et d'industrie!

Les alliés des Dibrans, tels que les Hoti, les Doukagines, les Klementi, s'étendent vers le nord, d'un côté jusqu'aux sources de la Boïana, de l'autre jusqu'aux cimes du Chara-Planina (le Char-Dag), où se termine l'Albanie. Dans les défilés de cette montagne se cache Prisren, ville de huit mille ames, dominée par un castel aérien, ancienne résidence royale des *krals* serbes, où veillent maintenant, comme des vautours, les vieux spahis turcs qui composent la garnison. Cette place, au milieu d'un vaste désert, est continuellement bloquée par les Mirdites et ne se soutient que par des convois de vivres de la Macédoine. Sur tout l'espace compris entre l'Adriatique et Prisren, les Turcs n'occupent que des châteaux ruinés, et les chrétiens ne paient que de légers tributs, réglés et débattus les armes à la main. Les forêts inaccessibles du mont Chara protègent depuis mille ans la nationalité des Serbes. Leurs premiers rois y grandirent comme haïdouks; ils élevèrent à l'ombre de ces sommets leurs plus glorieuses villes. Ces cantons, ainsi que la plaine de Kossovo avec ses cent villages serbes, font partie de l'Albanie et obéissent à des

spahis chkipetars connus par leurs cruautés. Les montagnes voisines sont remplies de raïas fugitifs, tous Slaves, avides de se venger de ces spahis; aussi, nulle part la réconciliation entre les deux races, chkipetare et serbe, ne se fera-t-elle plus long-temps attendre.

Les efforts combinés des tribus serbes et bulgares seront pour elles le seul moyen de contraindre à la paix cette portion des Chkipetars, qu'on pourrait nommer *anti-slaves :* c'est en face de ces ennemis que l'union des deux peuples slaves est facile. Dans tous les défilés de la péninsule, depuis l'Épire jusqu'à Vidin sur le Danube, les Bulgares et les Serbes, constamment mêlés et unis en présence des Albanais, impriment à la terre même le sceau de leur double génie agricole et pastoral. C'est surtout à Nicha que les deux nations paraissent se tendre la main et vouloir confondre même leurs idiomes. Cette antique cité grecque, où naquit le grand Constantin, domine la seule vallée qui débouche à la fois sur la Bulgarie et la Serbie, et que traverse la Morava bulgare pour se rendre à la Morava serbe. De nombreuses ruines de tranchées et de tours, laissées par les armées envahissantes devant les glacis modernes de la forteresse, attestent le prix que les ennemis des Ottomans attachèrent toujours à cette position. A peu de distance de la place, et sur le chemin qui mène au couvent de Saint-Roman dans la vallée de Stalats, est le village de Tatarine, dans le territoire duquel se voit, au penchant d'un coteau, la fameuse pyramide de crânes humains élevée par les Turcs à la chute de Tserni-George. Ces crânes, au nombre de plusieurs milliers, dont M. de Lamartine vit encore *les cheveux flotter,* dit-il, *comme des lichens*, n'appartiennent pas uniquement à des chrétiens : ce sont à la fois les dépouilles des vainqueurs et des vaincus, des musulmans albanais et des Bulgaro-Serbes. La vue de ce monument lugubre, au lieu d'exciter dans les populations des désirs de vengeance, les invite plutôt à l'union et à l'oubli; car les musulmans slaves et chkipetars ont autant souffert des longues guerres de la péninsule que les chrétiens, et ils ont plus d'intérêt même que les chrétiens à ce que ces guerres ne se renouvellent pas. Aux enfans des héros serbes, dont les têtes ont été plantées ici, comme pour marquer la limite de leur patrie affranchie, cette pyramide doit apprendre combien la liberté coûte cher; aux guerriers d'Albanie et de Bosnie, elle rappelle au contraire que, même appuyée sur les plus grands courages, la tyrannie ne peut durer toujours. Quant aux opprimés serbes et bulgares, ils peuvent comparer cette colonne de têtes humaines à deux autres pyramides élevées depuis quatre siècles

devant Pristina, dans la plaine de Kossovo, l'une au lieu où tomba Miloch Obilitj, après avoir tué de sa main le sultan Amurat, conquérant de sa patrie; l'autre à Gazimestan, où fut enseveli le sultan vainqueur, à peu de distance de son héroïque meurtrier. Ces trois monumens en disent assez aux Slaves musulmans et chrétiens sur le besoin de vivre unis. Une circonstance heureuse contraindra d'ailleurs les musulmans slaves, sinon à l'union, du moins à la paix. Privés désormais de communications directes avec Stambol et le peuple turc, ils se trouvent entièrement à la merci des Slaves chrétiens, et vivent bloqués dans leurs vallées entre le Monténégro et la Bulgarie comme entre deux camps ennemis.

Cette vaste Bulgarie est à la vérité jusqu'à présent peu menaçante pour ses maîtres; mais de tous côtés l'influence des Serbes libres la remue et la pénètre. Appelé sans doute à jouer un rôle moins brillant que les Serbes, parce qu'il n'est pas, comme eux, né pour la lutte, le Bulgare offre dans son caractère moral, comme dans la configuration géographique de son pays, l'unité qui manque à ses voisins. Les cinq provinces dont se compose la Bulgarie sont agglomérées en un vaste carré, tandis que celles du peuple serbe, scindées jadis en plusieurs royaumes, dessinent partout, depuis le Danube jusqu'à l'Epire, des angles aigus ou rentrans. On ne peut établir aucun parallèle pour la culture et la fertilité entre les campagnes serbes et les campagnes bulgares. Le Serbe est trop nonchalant pour attacher un grand prix à la richesse agricole; il est pâtre et guerrier, ses troupeaux et la liberté soutenue par l'épée lui suffisent. Il n'en est pas de même du Bulgare. Aussi se distingue-t-il des autres Slaves par l'étendue, l'activité et l'importance commerciale de ses villes, dont plusieurs ont de trente à cinquante mille ames. Son ancienne capitale, la majestueuse Sofia, est environnée de balkans; la plus élevée de ces cimes, le Rilo, mont sacré de la liberté bulgare, sanctuaire des moines et refuge des haïdouks, laisse voir de loin à la ville esclave ses plateaux neigeux et inviolables, comme pour l'exciter à briser ses fers. De là jusqu'à la mer Noire, on ne traverse que des défilés pleins de périls, où la bonhomie du Bulgare laisse le Turc circuler en toute sécurité. A cette frontière est placée Varna, chef-lieu de la province maritime du Dobroudja, et le principal port de la Bulgarie, mais qui, pillée et incendiée par les Russes en 1829, se trouve depuis lors presque abandonnée des apathiques Ottomans. Varna a cependant une citadelle admirablement située, et sa vaste rade est si sûre, que les arrivages s'y font toute l'année, même en hiver, sans aucun obstacle.

Ne songeant qu'à l'occupation militaire, les Turcs ont élevé à peu de distance de Varna une citadelle immense, Choumla, qui est leur boulevard contre la Russie, et leur principale place d'armes en Europe. On y compte 60,000 habitans. La longue côte du Dobroudja, qui fournit à la Bulgarie des marins et des constructeurs habiles, se complète par le littoral du Danube, dont les villes, autrefois florissantes, comme Silistrie, Rouchtchouk, Nikopoli, ne sont pas encore entièrement déchues. Mais la capitale de cette province, Vidin, est, comme Choumla, peuplée en majorité de musulmans. Pleine d'immondices et de misère, elle renferme 20,000 habitans qui languissent au pied d'une citadelle restaurée à la moderne, et dont la position, bien plus que l'artillerie, commande le cours du Danube. Vidin a hérité de Ternovo, ville de 10,000 ames cachée dans les montagnes, où résidèrent les derniers rois, et où réside encore le métropolite suprême de la nation.

Les provinces moitié grecques et moitié bulgares de la Zagora et de la Macédoine, situées au-delà des Balkans, jouissent d'une température tellement chaude, qu'on y trouve tous les produits de la Grèce. Ainsi la Bulgarie danubienne, où se développe dans toute sa variété la culture septentrionale, se complète par celle du sud, où mûrit l'olive. La Macédoine orientale, arrosée par le Strouma, qui se jette dans la mer Egée, a pour chef-lieu Sères, ville de fabriques, plutôt grecque que slave, mais qu'entourent des campagnes uniquement bulgares. Une autre cité, moitié grecque et moitié bulgare, Philippopoli sur la Maritsa, peuplée de 40,000 habitans que font vivre les manufactures de laine et le commerce de transit, très actif sur ce point entre la Méditerranée et le Danube, marque le centre du pays de la Zagora. Cette dernière province bulgare s'agrandit tous les jours par ses colonies agricoles, qui empiètent sur les déserts turcs de la Thrace, et par ses migrations d'ouvriers, qui s'entassent dans les places manufacturières des Ottomans.

Ainsi la Bulgarie confine à la mer Noire et à la Méditerranée; d'un côté, par Varna, elle pourrait recevoir directement de Trebizonde les produits de la Perse et de la Caspienne; de l'autre, par Orfano ou Salonik, elle pourrait expédier à la Grèce et à l'Europe ces mêmes produits asiatiques, joints à ceux du Balkan, et recevoir en échange les produits européens. Mais, privés de toute organisation tant commerciale que civile, les producteurs bulgares sont réduits ou à consommer eux-mêmes ou à vendre à vil prix leurs denrées aux monopoleurs autrichiens et à la société des bateaux à vapeur du Danube.

Encore ne peuvent-ils traiter avec ces marchands que par des intermédiaires étrangers qui s'enrichissent aux dépens du laboureur. Ainsi le vieux pacha de Vidin, Hussein, accaparait dans ses magasins la laine, le coton, la soie brute de la Bulgarie, sur lesquels il s'arrogeait le droit de vente exclusive. Il forçait de même les Bulgares à ne vendre qu'à lui seul leurs bestiaux, et entretenait habituellement dans ses bergeries 11,000 bœufs et jusqu'à 100,000 moutons pour fournir les marchés d'Allemagne. Ces monopoles ont deux résultats : en empêchant la surenchère, ils maintiennent tous les produits et la main-d'œuvre à un prix incroyablement bas; de plus, en enlevant au paysan tout espoir de s'enrichir par le travail, ils le rendent indifférent aux plus légitimes jouissances, et l'habituent à vivre dans le dénûment le plus absolu. Un tel système n'a pu cependant étouffer la nature active du Bulgare; l'espèce d'acharnement qu'il porte dans ses travaux d'agriculture a fini par l'exposer sans défense au feu des Turcs, les défrichemens ont détruit une partie des forêts et des halliers qui cachaient les villages, et disposaient merveilleusement le pays pour une guerre de partisans, la seule que la raison puisse conseiller aux Bulgares. Ainsi, leurs propres vertus ont contribué à river leurs fers. Malgré leur nombre imposant de quatre millions et demi, les Bulgares ne peuvent désormais songer à agir seuls. Pour leur bonheur, ils voient se relever derrière eux l'indomptable nation serbe, qui, ayant une position bien différente, est toute disposée à les soutenir dans la paix comme dans la guerre.

C'est une admirable combinaison de la nature qui a rapproché cette nation turbulente, toujours prête au combat, de la race non moins vigoureuse, mais plus paisible, des industrieux Bulgares. L'un de ces peuples ne peut former sans l'autre une société complète, mais l'un supplée à ce qui manque chez l'autre, et tous les deux réunis peuvent se passer du monde entier. On trouverait difficilement deux nations dont le parallèle prêtât à un plus riche développement d'antithèses et d'analogies. C'est surtout quand on passe de la hutte du pâtre serbe de Macédoine à la cabane du laboureur bulgare de la Romélie qu'on est frappé de la différence des mœurs. Le Serbe est sans doute d'une nature plus élevée; il a un sens plus délicat pour la poésie, un amour plus ardent de la gloire, un costume plus riche, une plus ferme conscience de sa nationalité. L'Europe n'a pas de peuples plus belliqueux que les Serbes; dans toutes ses luttes, l'Autriche a soin de lancer, sous le nom de troupes hongroises, les régimens de cette nation à l'avant-garde, au plus fort de la mêlée, et au

siècle dernier les Serbes musulmans rendaient le même service aux armées de la Porte. Dans son humble résignation, le Bulgare a cependant des vertus solides qui manquent à son brillant voisin : il sait mieux éviter les extrêmes, il est plus sérieux, plus constant dans ses entreprises. Doué de moins d'imagination, il l'emporte par les qualités du cœur. Bien que plus rapproché de l'Asie, il a des usages beaucoup plus européens; il ne se croise pas les jambes chez lui, comme tant de Serbes le font encore. S'il n'a pas la coiffure militaire et le spencer doré, en revanche il n'a pas, comme le Serbe, adopté le pantalon asiatique aux larges plis. Ses vêtemens à couleurs sombres rappellent, par la teinte et la coupe étriquée, ceux du paysan de l'Allemagne, dont il a, du reste, le genre de vie, tandis que le Serbe a plutôt le caractère d'un ancien hidalgo catalan du temps des guerres contre les Maures. Le Bulgare d'ailleurs est loin de manquer de courage : comme *kiradchia* (conducteur de caravanes), il doit souvent défendre, les armes à la main, ses chameaux ou ses mules contre l'attaque du haïdouk ou du bédouin. Dès qu'il aura une patrie à défendre, il ne combattra pas pour elle avec moins d'intrépidité qu'il ne combat aujourd'hui pour sauver un convoi de marchandises.

Mais, si le Bulgare prétend s'isoler dans la patrie qu'il aura reconquise, quelles limites s'assignera-t-il qui ne froissent ses voisins serbes, lui qui, en débordant comme un fleuve trop plein, a inondé de ses colonies des provinces entières au sud et à l'ouest, et s'est privé ainsi de toute frontière naturelle? Pour éviter de longs démêlés et peut-être un nouveau démembrement, il est sage qu'il s'unisse à ses voisins. La Serbie a des antécédens politiques déjà solidement établis; elle est assez forte pour servir de point d'appui aux patriotes bulgares, sans être, comme la Russie, assez redoutable pour les opprimer sous le masque de la protection. Ce que nous disons ici des deux pays bulgare et serbe s'applique également à leur littérature : commencé il y a cinquante ans, le mouvement littéraire des Serbes est déjà très développé; déjà ils ont dans leur langue des compositions de tout genre. La littérature bulgare, encore dans l'enfance, ne pourra que gagner à des relations plus intimes avec celle de la Serbie. En se modelant, comme ils ont commencé à le faire, sur une littérature beaucoup plus mûre et plus européenne, celle des Russes, les écrivains bulgares s'absorberont dans leurs modèles ou seront frappés de stérilité. Les deux idiomes serbe et bulgare offrent d'ailleurs des différences si peu essentielles, qu'ils peuvent arriver

avec le temps à n'être plus que deux dialectes d'une même langue. Ce rapprochement salutaire sera surtout favorisé par l'analogie complète qui existe entre les traditions poétiques et héroïques des deux races, ce qui permettra de répandre chez l'une et l'autre les mêmes chansons populaires, légèrement modifiées dans l'expression.

Aucun obstacle sérieux ne s'oppose donc dès à présent à ce que les races serbe et bulgare combinent leurs intérêts, et se prêtent un mutuel secours pour résister à leurs ennemis communs, qui évidemment ne sont plus les Turcs, désormais trop affaiblis, mais les grandes puissances voisines. Une politique prévoyante devrait se hâter de mettre à profit une situation qui, en se consolidant, placerait hors de toute atteinte le thème favori des diplomates français, le maintien de l'équilibre européen. En effet, depuis que l'Hellade est séparée de l'empire turc, les pays slaves sont devenus la force principale de la Turquie. Les Bulgaro-Serbes, on l'a vu, n'auraient aucune répugnance à unir leurs armes avec celles des Turcs dès qu'ils seraient sûrs, en soutenant la Porte, de combattre pour leur patrie. Si l'on objecte que la religion, qui sépare les Slaves des Osmanlis, les rapproche, au contraire, des Moscovites, nous répondrons que les Slaves de la péninsule orientale ne sont pas devenus aujourd'hui plus fanatiques qu'ils pouvaient l'être au XVe siècle : alors cependant ils se liguèrent avec les Turcs contre les Grecs, qui, après avoir été leurs instituteurs religieux, voulaient devenir leurs maîtres politiques. Pourquoi les Slaves ne feraient-ils pas aujourd'hui contre leurs frères les Russes la ligue qu'ils maintinrent jadis pendant un siècle et demi contre leurs frères et coreligionnaires les Byzantins? Cette ligue que leur position géographique impose aux Bulgaro-Serbes, ils la veulent, ils en ont déjà posé les bases. Les élémens sociaux, il est facile de le prouver, viennent compléter ici l'œuvre de la nature.

IV.

Des nombreuses peuplades qui peuvent composer l'union bulgaro-serbe, il n'y a jusqu'à ce moment que la principauté de Serbie, le Monténégro et la Mirdita qui aient su obtenir une existence nationale incontestée. Seuls, on peut le dire, les Serbes sont l'ame de ce grand corps slave, qui occupe, entre le Danube et la Grèce, les plus belles et les plus inaccessibles montagnes de l'Europe. Forts de leur patriotisme et de leurs droits politiques, les Serbes peuvent seuls

arracher les raïas bulgares au sommeil. Les Monténégrins, bien qu'ils soient peut-être en réalité plus libres que leurs frères de Serbie, ne forment pas un état assez étendu pour pouvoir agir si loin de leurs foyers, seuls et sans alliés. Quant aux Bosniaques, divisés par leurs croyances religieuses en trois camps rivaux, musulman, catholique latin et schismatique, ils sont incapables d'offrir un ensemble quelconque de vues politiques, et ont besoin, plus encore que les Bulgares, de recevoir l'impulsion des Serbes libres qui les environnent. La même impuissance se remarque chez les Albanais, tant slaves que mirdites, tant chrétiens orientaux que catholiques latins. Toutes ces populations se rattachent plus ou moins à la principauté de Serbie, qui est leur avant-garde naturelle, et dont l'initiative politique, si resserrée en apparence, s'étend réellement de la mer Noire à l'Adriatique.

La Porte ottomane, dans ses rapports avec les Slaves, subit aujourd'hui les conséquences de sa fausse politique. On sait comment la destruction de l'aristocratie bosniaque et des janissaires a démantelé l'empire du côté de la Russie et du côté de l'Europe. Maîtres naguère encore de tous les Balkans, depuis ceux de la Bulgarie et du Danube jusqu'à ceux de l'Épire, ces terribles spahis, en disparaissant, n'ont laissé à leur place que le fantôme du nizam, et l'aspect de cette faible milice provoque plutôt qu'il n'arrête le développement des forces chrétiennes, comme si la Porte, dans toutes ses réformes, avait eu pour but le triomphe du christianisme. Maintenant, que reste-t-il à la vieille race d'Othman? Après avoir tué ses propres enfans, elle n'a plus d'autre ressource que d'adopter ses raïas pour ses défenseurs, et au besoin pour ses héritiers naturels. Elle semble heureusement comprendre cette nécessité, si l'on en juge par la conduite qu'elle a tenue dans les évènemens de Serbie de 1842 et 1843.

La Serbie, comme le Monténégro, comme la Mirdita, doit à la guerre son émancipation. Il en résulte que ceux qui ont versé le plus glorieusement leur sang dans les combats de la liberté ont acquis des titres sacrés au pouvoir. Telle est, dans ces trois pays, l'origine de dynasties qui sont, si l'on veut, purement militaires, mais qui jouissent d'une popularité d'autant plus grande qu'elles ne prétendent pas à la souveraineté législative, et n'emploient leur épée qu'à faire triompher la loi ou la volonté nationale. On comprend que ces trois dynasties doivent être le point de mire contre lequel se dirigent toutes les attaques des puissances intéressées à neutraliser les nouveaux états slaves, afin de s'établir sur leurs ruines. C'est ainsi que

l'Autriche, après avoir réduit presque à l'état de vassale la famille mirdite des Doda, cherche, par ses intrigues, à ébranler l'antique dynastie monténégrine des Petrovitj, qui se trouve maintenant en possession de donner à la Montagne Noire son gouverneur ou lieutenant-général, comme elle lui donne depuis des siècles son *vladika* ou chef spirituel. C'est ainsi encore que le cabinet moscovite s'efforce de tromper l'Europe sur la légitimité de la dynastie que les Serbes danubiens se sont donnée dès 1804, celle de George-le-Noir, l'émancipateur de sa patrie. Cette dynastie, née du champ de bataille, avait bien pu momentanément disparaître aux yeux des étrangers devant l'usurpation heureuse de Miloch Obrenovitj, qui, après avoir fait périr traîtreusement George-le-Noir, se porta son héritier; mais toutes les sympathies des Serbes restaient à la famille du martyr: une longue série de révoltes contre la dynastie usurpatrice et justement haïe des Obrenovitj a enfin abouti, en 1842, à expulser du pays le dernier d'entre eux, et aussitôt, déterrant le drapeau criblé de balles de George-le-Noir, enfoui pendant tout le règne de Miloch, la Serbie n'a eu qu'une voix pour reconnaître le droit d'hérédité d'Alexandre Georgevitj, le fils de son premier chef.

Ainsi, dans les débats diplomatiques provoqués par la dernière révolution de Serbie, et qui ont abouti à la réélection du prince Alexandre Georgevitj, l'Europe a été entièrement trompée; on lui a fait prendre une question de dynastie pour une question d'élection. Ce n'est que par une inexcusable ignorance des faits que la diplomatie européenne est demeurée muette devant l'ultimatum de la Russie. Il faut l'avouer toutefois, cet ultimatum était formulé avec une apparence de modération et de justice capable de paralyser les plus fougueux antagonistes du protectorat russe en Orient. En effet, que demandait le tsar? *Une simple réélection du petit prince de la Serbie dans les formes légales et régulières, pour sanctionner l'élection illégale et tumultueuse* à laquelle ce prince doit son trône! Nous ne pouvons pourtant pas, se sont dit les diplomates, nous montrer tracassiers au point de refuser notre adhésion à une demande si modeste. Si la diète convoquée pour la réélection confirme le prince actuel, et ratifie l'expulsion de la famille de Miloch, la Russie ne promet-elle pas de se résigner et de reconnaître le chef ainsi *légalement élu* comme le véritable prince de la nation? Nulle objection raisonnable n'a pu s'élever dans l'esprit des publicistes contre la question ainsi posée, et, nous l'avouons, un cabinet occidental eût difficilement exprimé ses exigences avec autant d'habileté. Toutefois, qu'entendait le ca-

binet russe par des *formes légales et régulières d'élection?* Existe-t-il des formes légales et régulières pour l'élection du kniaze serbe, comme il en existe par exemple pour l'élection des princes moldaves et valaques, comme il en existait pour l'élection des rois de Hongrie et de Pologne? Rien de semblable heureusement n'existe en Serbie; le trône serbe n'est point un trône électif, il a toujours été regardé comme héréditaire au moyen-âge aussi bien qu'aujourd'hui. Rien n'est prévu dans la loi serbe pour le cas de déchéance; la force nationale décide seule par sa réaction *tumultueuse* peut-être, mais irrésistible, qu'une dynastie est devenue indigne de régner. En présentant aux grandes puissances la question serbe comme un débat d'élection aujourd'hui terminé en apparence, la Russie tend à changer radicalement la constitution politique de la Serbie, elle veut y installer un trône électif à la place d'un trône héréditaire : c'est elle qui se montre subversive et révolutionnaire, en prétendant réagir contre une révolution.

Mais, dira-t-on, puisque le trône serbe est héréditaire, il faut le rendre à la dynastie légalement reconnue par l'Europe et garantie par la Russie, il faut rétablir les Obrenovitj. C'est ce que le cabinet russe avait d'abord demandé. D'où vient donc qu'il s'est désisté de cette prétention en apparence si légitime? d'où vient qu'il n'a exigé qu'une simple réélection du prince serbe, et s'est engagé à reconnaître le nouvel élu, fût-ce même le prince actuel? Il est prodigieux qu'on ne s'aperçoive pas qu'en paraissant céder à l'Europe sur ce point, la Russie obtenait réellement ce qu'elle n'osait pas espérer d'abord, et s'ouvrait, bien mieux que par l'occupation même du Balkan, une route large et sûre vers Constantinople. En effet, si le tsar s'était borné à réclamer la réintégration du prince déchu, il aurait pu le ramener et le soutenir par la force de ses baïonnettes, comme il a si long-temps soutenu Miloch par l'ascendant de sa diplomatie; mais, une fois rétablie, cette dynastie, qui ne s'est jamais appuyée que sur l'étranger et dont les Serbes ne veulent pas, serait tôt ou tard tombée de nouveau, et avec elle eût été vaincue l'influence russe. Au contraire, en provoquant une réélection, la Russie a nié le droit d'hérédité du fils de George-le-Noir aussi bien que du fils de Miloch; elle a méconnu, au nom de la *légalité*, le principe dynastique chez le seul peuple chrétien d'Orient qui, par son humeur guerrière et ses vastes affiliations politiques en Turquie, pût lui barrer la route de la Méditerranée. Aujourd'hui, en paraissant céder au vœu du peuple, elle considère et fait considérer en Eu-

rope le pouvoir serbe comme le fruit d'une élection, et par conséquent comme révocable dès que ses agens seront en mesure d'en exiger la révocation; enfin elle organise un état provisoire, qui lui permettra de continuer ses intrigues, à la place d'un état permanent, qui aurait pour résultat d'affermir la nationalité serbe. Et l'Europe a consenti à être la dupe de ces manœuvres, pendant qu'il lui était si facile d'obliger le tsar à exprimer nettement ses vraies prétentions! Un simple refus par l'Angleterre et la France de ratifier l'ultimatum de la Russie, l'eût obligée infailliblement à en formuler un nouveau, où elle serait revenue à sa première demande. La cour russe eût réclamé, au nom de sa gloire, de la justice et du droit commun des princes, que la dynastie garantie par elle fût rétablie. Seulement alors la question eût repris sa véritable signification : l'Europe aurait eu à prononcer entre deux dynasties, l'une issue de Miloch, l'autre issue de George-le-Noir.

Tandis que l'Europe l'abandonnait ainsi, quelle a été l'attitude de la nation serbe? Elle a constamment maintenu comme légitime la dynastie de George. Après avoir voulu rappeler le fils de Miloch et provoquer une élection nouvelle, la Russie a dû céder sur le premier point en se ménageant sur le second une victoire apparente. Une élection nouvelle a été faite, élection fictive et contre laquelle proteste la majorité du peuple serbe qui a refusé de remettre en question ce qu'il avait déjà décidé. Cette comédie parlementaire n'est destinée qu'à tromper l'Europe sur la légitimité du pouvoir rendu par la nation aux Georgevitj : les Serbes ne la prennent pas au sérieux.

Les ministres turcs ont habilement profité de cette longue crise pour se réhabiliter dans l'opinion des Slaves, en favorisant de tous leurs efforts, malgré les menaces du tsar, la lutte des patriotes serbes contre un pouvoir tyrannique que maintenaient les puissances chrétiennes. Seuls de tous les étrangers, ils ont soutenu en Serbie la cause juste et nationale, en garantissant au nom des traités d'Akerman, de Boukarest et d'Andrinople, l'autonomie des Serbes, c'est-à-dire leur indépendance politique intérieure, qui suppose nécessairement le droit de modifier leurs lois et de changer leurs chefs, s'ils en sentent le besoin. Le sultan s'est ainsi popularisé chez les raïas, et a dégoûté ses tributaires de l'intervention européenne; on peut dire qu'en cette circonstance les diplomates *barbares* de la Porte ont été beaucoup plus clairvoyans que les hommes d'état du monde civilisé.

Entravée plutôt que soutenue par l'Europe, la Serbie ne peut plus agiter ni défendre les provinces opprimées qui l'entourent, comme

elle le ferait si elle n'était pas censée sous la garantie des puissances. Le rôle d'émancipateurs armés reste donc tout entier aux ouskoks du Monténégro, qui, passant pour des brigands, se trouvent heureusement en dehors du droit européen; ils ne sont point tenus à respecter les exigences barbares d'un *statu quo* qui n'a rien fait pour eux, et d'une diplomatie qui ne les reconnaît pas. Comment, dira-t-on, reconnaître un état qui compte à peine 120,000 sujets? Mais cet état s'appuie sur 18,000 soldats aguerris, toujours prêts à marcher, et le reste de la population, posté derrière ses rochers, a détruit et détruirait encore des armées de 100,000 combattans. Le Tsernogore recèle dans son sein les élémens d'une force qui ne peut que grandir; cependant, s'il veut attirer enfin l'attention de l'Europe, il ne doit plus rester dans l'isolement. Sa frontière n'est qu'à une petite journée de celle de la Serbie. En se donnant la main, les deux états serbes sauront se faire respecter au dehors, et, par leur ascendant moral dans l'intérieur de la Turquie, ils décideront la Bosnie et l'Hertsegovine à s'absorber en eux. Il y a dans ces deux provinces de vastes districts qui se sont délivrés du joug turc, et qui aujourd'hui vivent libres, à l'insu, pour ainsi dire, des grandes puissances. Mais ces cantons sont souvent livrés à l'anarchie, parce qu'on ne leur permet pas de s'organiser régulièrement, et de nouer avec la Serbie des liens de fraternité et d'alliance qui sont leur plus impérieux besoin. Cependant l'unique moyen de rétablir la paix intérieure dans la Turquie d'Europe est de reconnaître comme légale la solidarité créée par la nature entre la Serbie et tous les districts libres de langue serbe. A défaut de cette reconnaissance, les ouskoks continueront de dévouer leurs carabines à la cause de leurs frères raïas, et de miner par leurs exploits populaires le trône chancelant de Constantinople.

Quant aux six cent mille Bosniaques musulmans, les seuls d'entre tous les Serbes qui ne réclament pas encore l'union fédérale avec la principauté de Serbie, ils finiront bientôt par se lasser de leur isolement. Ces Bosniaques ne prolongent leur existence, comme race distincte des Osmanlis, que grace au voisinage des Serbes indépendans. S'il n'était pas loisible à tout spahi maltraité par les agens de la Porte de se retirer dans les vingt-quatre heures chez les ouskoks, il y a long-temps qu'on aurait contraint tout ce peuple de renégats à parler turc. Que n'a pas fait la Porte pour désorganiser ce pays! Maintenant les fiers spahis sont traités comme des raïas; dépouillés de tout, ils se voient réduits à vendre leurs *tokas* et leurs carabines dorées afin d'acquitter l'impôt de Stambol. Mais, pour être plus sou-

mis en apparence, en sont-ils plus réellement attachés au sultan? Ils le sont moins que jamais. La soif de la vengeance les consume : ne pouvant l'assouvir, depuis que le nizam stationne avec ses canons dans leurs *koulas* et leurs forteresses, ils ont recours aux plus basses flatteries pour gagner à leur cause les pachas et les aïans nommés par la Porte. Désormais les révoltes, au lieu d'être l'expression ouverte et franche de la nation, seront le fruit des machinations secrètes de quelques pachas turcs qui, dans leur ambition, se feront des Slaves un rempart contre leur propre souverain.

Tout en plaignant les victimes et en flétrissant la violence avec laquelle le cabinet du sultan poursuit son œuvre de destruction contre les spahis, il est facile d'entrevoir pour la société bosniaque un avenir tout différent de celui qu'attendent les Osmanlis. Croyant n'agir que pour eux seuls, ils centralisent de plus en plus, sans s'en douter, les forces de la nation serbe, ils préparent la réunion fédérale des différentes peuplades de cette race indomptée. Au commencement de 1843, un dernier hatti-chérif, spécialement adressé à la Bosnie, a confirmé l'abolition de tous les priviléges des spahis et déclaré les raïas absolument égaux aux disciples du Koran. Cette nouvelle attaque du divan ne peut que faire baisser encore son influence dans les districts de Bosnie, où les chrétiens sont en minorité, et où le fanatisme religieux des musulmans, contrairement à la tendance ordinaire de l'islamisme, n'est que le fanatisme de la patrie, placée par ces guerriers au-dessus de la religion même. Quand l'ensemble de droits et de priviléges qui avaient jusqu'ici fait des Bosniaques une société à part entre l'Occident et l'Orient sera décidément aboli, les spahis slaves, dédaignant une religion asiatique dont le pontife les opprime, tendront la main aux ghiaours. La nécessité de ce rapprochement est déjà claire en Bosnie pour tous les esprits élevés au-dessus de la foule.

Partagée moralement en deux grandes régions, représentées l'une par les *nahias* ou districts du nord et de l'est, l'autre par les *nahias* du sud et de l'ouest, la Bosnie se rattache, d'un côté, à la principauté serbe, de l'autre, au Monténégro. Ces deux régions, toujours agitées, ne retrouveront le repos qu'en se réunissant aux deux états qui, de points opposés, pèsent sur elles et les dominent.

Il en est à peu près de même pour tout le nord de l'Albanie, qui semble condamné à languir sous les ravages des Monténégrins jusqu'à ce que la confédération serbo-mirdite ait été enfin reconnue par la Porte. Malheureusement, beaucoup de tribus catholiques d'Al-

banie, entre le Monténégro et la Macédoine, conservent encore une vive antipathie contre leurs voisins serbes défenseurs du schisme; souvent il s'engage entre les Serbes et ces tribus des luttes fanatiques qui n'aboutissent qu'à décimer les défenseurs de l'église romaine. Le nombre et l'organisation assurent de plus en plus le triomphe des schismatiques, et sauf, le cas d'une intervention étrangère, les catholiques libres d'Albanie seront forcés de s'unir aux Slaves, déjà tellement mêlés avec les Chkipetars, qu'on ne peut distinguer politiquement ces deux races. Dans le premier groupe des tribus mirdites, chez les Dibrans, la fusion paraît près de s'accomplir. Une partie de la grande tribu des Klementi s'est même coalisée avec les Monténégrins. Il reste encore à entraîner dans la même voie les autres *phars* ou clans mirdites du nord de l'Albanie, qui forment un corps de près de cent mille individus, où se trouvent enclavées une foule de colonies serbes et bulgares. Pour hâter cette révolution, le Tsernogore, depuis 1839, ne cesse d'agir par les armes ou par son influence morale dans ces vallées, dont il rend successivement les villages ses tributaires ou ses alliés. Les Dibrans ont même fraternisé en 1840 avec les raïas insurgés de Bosnie, et depuis lors l'amitié entre les deux peuples est allée toujours croissant, comme pour sceller l'indépendance que ces tribus ont conquise au prix de leur sang.

Le second groupe de tribus libres, celui des Mattes, évalué à soixante-dix mille individus, et dont le gouvernement siége dans les forêts d'Oroch, est par sa position méridionale celui qui a le moins de rapports avec les Slaves. Cependant, par suite de la proximité des féroces tribus musulmanes de la Toskarie et du Mousaché, la Mattia ne peut s'abstenir d'adhérer à l'union bulgaro-serbe, si elle veut défendre ses antiques droits contre de nouvelles attaques du nizam, et ne pas subir le sort des Maronites du Liban. Le vladika schismatique du Tsernogore et le vladika catholique d'Oroch doivent enfin comprendre que leur plus grand intérêt est d'unir politiquement les deux montagnes. Unies, elles doubleront leurs forces, elles pourront opposer à tout ennemi une armée aguerrie de cinquante mille hommes.

Pour les musulmans d'Albanie eux-mêmes, la question est de vivre libres par leur union avec les Slaves ou de devenir Turcs en continuant de s'isoler. Le système de centralisation administrative suivi par le divan depuis le sultan Mahmoud n'épargnera pas plus les mahométans d'Albanie que ceux de Bosnie : les clans ne maintiendront que par la force leur antique existence; mais les insurrections iso-

lées des Albanais en 1830, 1832 et 1836, ont dû leur prouver que, seuls, ils seront désormais toujours vaincus par le nizam. Il n'en sera plus ainsi dès qu'ils s'appuieront sur les Serbes du Tsernogore. Cette alliance est le seul moyen pour les Albanais musulmans de maintenir leur nationalité contre les Turcs, et pour les Albanais catholiques de secouer le joug théocratique que font peser sur eux les moines italiens missionnaires de l'Autriche.

Beaucoup plus nombreux que les Serbes et leurs alliés, les Bulgares attendent aussi de nouvelles destinées. Si leur renaissance politique n'a point fait d'aussi rapides progrès que celle de la Serbie, peut-être faut-il en accuser l'existence toute sédentaire et agricole des Bulgares. Ils doivent sans doute à ce genre de vie d'être, malgré leur rudesse, plus civilisés que les Serbes sous certains rapports; mais aussi ces mœurs leur ont fait connaître des besoins que leurs voisins ignorent, et qui facilitent en Bulgarie l'exercice de la tyrannie turque. Pour tirer ces raïas de leur abaissement, il faut des moyens tout autres que pour animer le peuple serbe. On doit parler plus souvent au Bulgare de sa chaumière et de son village que de sa patrie : il ne fera de sacrifices que pour améliorer la valeur de ses terres, le sort de sa famille, l'importance de sa commune. De tous les peuples de la Turquie d'Europe, il est le seul par qui le hatti-chérif de Gulhané puisse être pris au sérieux; lui seul est assez peu avancé dans son émancipation pour pouvoir se servir de cette charte comme d'une arme contre ses oppresseurs. Sans doute le hatti-chérif n'est qu'un leurre, le dernier recours de la tyrannie devenue faible, qui, ne pouvant plus opprimer violemment les peuples, espère continuer de les dominer à l'aide de la ruse et de la corruption. Conçu par les réformateurs occidentaux qui veulent *franciser* l'Orient, il tend à détruire les plus antiques nationalités pour les fondre toutes dans une seule, comme si une loi pouvait faire ce que n'a pu obtenir le cimeterre des Turcs, alors qu'il était la terreur du monde. Mais, se croyant obligée de revêtir au moins les dehors du libéralisme européen, la Porte ottomane a fait poser dans cette charte des principes qui mènent loin : celui de l'égalité des chrétiens et des Turcs dans l'empire est un glaive à deux tranchans qu'on peut faire servir aussi bien contre que pour les Osmanlis.

Ainsi, quelque trompeur qu'il soit, le hatti-chérif offre néanmoins aux opprimés une arme parlementaire, un moyen d'agitation légale. Les Bulgares doivent l'invoquer le plus souvent possible, se liguer pour sa défense, et protester sans cesse par des pétitions adressées à

la Porte contre les infractions qu'il peut subir. Heureusement, les usages orientaux n'interdisent point aux raïas de se rassembler en aussi grand nombre qu'il leur semble bon autour de leurs monastères : les patriotes bulgares doivent user largement de ce droit, qui leur assurera sur le peuple autant et même plus d'influence que s'ils avaient des journaux. Ces *sobors*, ou *meetings* slaves, envoient depuis quelques années au sultan de fréquentes députations chargées de porter leurs plaintes. Ces députés courent le risque d'être emprisonnés; il faut donc que des cotisations d'argent entre les villages s'organisent en leur faveur ou en faveur de leurs veuves; il faut que ces victimes soient comblées d'honneurs capables de faire envier leur sort. Puisque le hatti-chérif a proclamé l'égalité des chrétiens et des Turcs, il s'ensuit que les uns et les autres doivent avoir les mêmes droits. La loi reconnaissant que les communes et confréries chrétiennes doivent être traitées sur le même pied que les communes turques, le peuple bulgare peut légalement exiger que là où n'habitent que des familles chrétiennes, les conseils municipaux soient composés exclusivement de chrétiens, de même qu'ils sont exclusivement composés de Turcs dans les communes uniquement musulmanes. Cette émancipation des communes bulgares, étant une conséquence rigoureuse du hatti-chérif, peut être obtenue par les voies légales, par une agitation à la manière irlandaise, sans qu'il se verse une goutte de sang. L'agitation dirigée vers ce but, loin d'encourir une répression qui serait illégale, doit être encouragée par le sultan, puisqu'elle lui facilite les moyens de tenir sa parole, car le sultan ne peut refuser aux Bulgares les libertés dont jouissent toutes les communes turques sans mentir à la charte qu'il a donnée. Le rétablissement des libertés municipales est la base de toute prospérité pour l'empire; il intéresse les Turcs autant que les chrétiens eux-mêmes. Partout où l'Osmanli intervient hors de ses foyers, il tarit par sa soif insatiable de monopole et de domination absolue la source des richesses locales et l'esprit d'émulation parmi les indigènes. Il faut, dans leur intérêt même, séparer les vainqueurs des vaincus. On conçoit que les conseils municipaux des grandes villes, ordinairement formés de treize membres, puissent admettre, comme représentans de la population musulmane, le cadi, le pacha et ses kiaias auprès de l'évêque et des staréchines ou primats chrétiens; mais, dans les petits villages habités seulement par les Bulgares, il est illégal, il est odieux que le conseil communal ne puisse s'assembler sans être présidé par un Turc envoyé du pacha.

Les Turcs montrent le même mépris du droit naturel vis-à-vis des assemblées provinciales, où toutes les communes du district sont invitées à envoyer leurs députés pour délibérer sur les intérêts communs, sur les routes et les ponts à construire, sur la répartition de l'impôt et des travaux publics de la province. Là encore le président et les secrétaires sont des délégués du pacha, qui forcent par la crainte les staréchines à voter dans l'intérêt exclusif des Turcs, et légalisent ainsi les mesures les plus vexatoires; ce qui réduit la prétendue égalité entre Turcs et chrétiens à une nouvelle forme d'esclavage des raïas, plus ironique et plus insultante que la première. Les Bulgares ont perdu en réalité leurs diètes provinciales aussi bien que leurs conseils communaux, et cependant ces institutions, depuis le hatti-chérif, ont légalement le droit d'exister. C'est aux Bulgares d'en obtenir le rétablissement par l'énergie de leurs réclamations, et de faire substituer dans leurs villages aux kiaias turcs des staréchines de leur sang et de leur choix. Cette réorganisation municipale n'altère en rien les droits du sultan. Il ne s'agit point d'élever les Bulgares sur la même ligne de liberté que les Serbes : ce serait folie d'y songer; mais on peut demander aux Turcs, au nom de leur propre grandeur, d'accorder aux raïas une existence tolérable, qui fasse cesser les continuelles révoltes des Slaves de Bulgarie, d'Albanie et de Bosnie, un système qui éteigne la guerre en séparant les combattans.

Cette organisation pacificatrice assure aux communes le droit de percevoir par leurs propres délégués les impôts qu'elles ont à payer. Tant que les percepteurs arméniens pourront s'installer dans les villages, aucune propriété privée ne sera garantie, et le commerce sera par là même impossible. La raison qui empêche le Bulgare d'accepter nos produits pour prix de ses denrées, c'est l'incertitude de la possession : il peut enfouir de l'argent, mais il ne peut cacher avec la même facilité des objets de luxe ou d'usage domestique, qui n'ont de valeur qu'autant qu'on s'en sert en famille. Cette crainte continuelle de l'avanie vient de la présence des intendans arméniens et des juges turcs dans les villages. Si une fois les communes bulgares s'administraient elles-mêmes, percevaient et livraient leurs impôts sans intervention d'agens fiscaux musulmans, la sécurité appellerait les arts et le luxe.

Il importe d'ailleurs de diriger l'instinct qui porte les Bulgares à se répandre hors de leur territoire, et le commerce seul peut atteindre ce but en organisant des intérêts d'émigration plus grands sur un

point que sur un autre. Une association de marchands ayant sa banque ou caisse d'épargne placée à l'étranger, à l'abri de la rapacité turque, et son principal comptoir aux bouches de la Maritsa et du Strouma, étendrait bientôt ses relations dans l'intérieur des provinces; elle réussirait ainsi à diriger vers la mer Égée une partie du commerce et des produits des Balkans. Dès que cette société, en échange des matières brutes livrées par elle, serait en état de demander comme paiement à ses correspondans européens des produits manufacturés, elle attirerait nécessairement un grand nombre d'armateurs. La seule facilité des échanges mutuels pousse nos navires à aller jusqu'en Russie acheter ces matières premières que le Bulgare offre à un prix beaucoup plus bas, mais pour de l'argent comptant.

Une autre conséquence de l'émancipation sera la réforme de l'épiscopat. Les évêques actuels sont tous Grecs de naissance et non Bulgares. Ces prélats traitent leurs ouailles en peuple conquis, levant sur elles des impôts *sacrés* non moins lourds que ceux de l'infidèle, et qui ne sont pas exigés avec moins de cruauté. Pour rendre intolérable enfin la position de ces évêques qui ont acheté leur charge des Turcs, le raïa ne doit point se lasser de protester contre une honteuse simonie. Il peut adresser au sultan et au patriarche des pétitions couvertes de milliers de signatures, qui demandent des évêques indigènes et pour chaque ville un chapitre épiscopal bulgare. La vente à l'enchère des évêchés à Constantinople est une ignominie que les Slaves ne doivent plus souffrir.

On voit combien l'avenir de la patrie se rattache étroitement pour les Bulgares à la question des libertés municipales. Sans doute on objectera que ces libertés, loin d'être contenues dans le hatti-chérif de Gulhané, sont contraires à cette charte, expression de la nationalité ottomane, qui ne peut se tourner contre elle-même. Mais la souveraineté de la Bulgarie appartient à la seule maison d'Othman, et non au peuple turc pris collectivement; ce peuple doit tout au plus se regarder comme souverain dans les régions qu'il habite et cultive, et non au-delà. Il ne s'agit donc pas de demander aux Turcs l'abdication d'un droit dont ils n'ont jamais joui. Les peuples qui, dans leurs cruelles dissensions, ont dû jadis se soumettre au sultan, entendaient bien n'avoir que lui seul pour souverain. Ainsi, qu'on se place même au point de vue des sultans, qu'on admette comme légitime leur conquête : la déclaration par laquelle les raïas et les Turcs sont égaux devant Abdoul-Medjid, sous peine d'être un

sophisme, signifie nécessairement que, tout en restant Slaves et Grecs, les raïas deviennent les égaux des Turcs, et obtiennent comme tels les mêmes droits que les Ottomans.

De singuliers rapports existent entre l'état des Bulgares et celui d'un peuple qui excite en ce moment les sympathies du monde entier, le peuple irlandais. C'est en Bulgarie comme en Irlande le même genre d'oppression civile et ecclésiastique. Comme les Irlandais, les Bulgares sont sujets d'un souverain qui affecte de les protéger contre ses ministres, et contre une aristocratie insolente et cupide qui, professant une religion étrangère, va consommer loin du pays le fruit de ses dîmes et du labeur des habitans. Comme les Irlandais, les Bulgares peuvent appuyer leur opposition légale sur le texte d'une charte à laquelle leurs maîtres sont également soumis; ils peuvent demander au sultan justice contre ses ministres, et vengeance contre ses pachas par des pétitions de plus en plus nombreuses, et au besoin par la résistance aux iniques fermiers du fisc. Dans ces luttes, le sultan, comme le souverain d'Angleterre, tâchera toujours de soutenir l'opprimé. Mais, s'il arrivait que le souverain, trop circonvenu par les siens, ne pût suivre sa politique personnelle, et que les opprimés fussent forcés d'en venir à une juste et sainte insurrection, la Bulgarie a des ressources qui manquent à l'Irlande; elle a ses mœurs primitives, sa nature vierge, l'admirable position du Balkan, ses cimes à la fois inaccessibles et fertiles, où des insurgés même bloqués pourraient s'alimenter des produits du sol et se défendre durant des siècles.

Pour les nations opprimées qui veulent s'affranchir, il n'y a que deux rôles, celui de l'Irlande ou celui de la Circassie. Les Bulgaro-Serbes peuvent heureusement prendre à la fois ces deux rôles; ils peuvent, en Bulgarie, faire de l'agitation légale à la manière des Irlandais, et se battre comme les Tcherkesses dans les montagnes slaves de Bosnie, d'Albanie et du Monténégro. Passe, dira-t-on, pour le dernier moyen, c'est celui qu'ont adopté les haïdouks serbes, et ils ont déjà réussi à former deux états indépendans qui, secondés par des dynasties populaires, trouvent dans les clans libres d'Albanie des alliés audacieux toujours prêts à les soutenir contre leurs agresseurs; mais les pauvres et pacifiques Bulgares, qui n'ont pas encore d'organisation nationale, pourront-ils s'organiser jamais? L'orgueil turc n'y mettra-t-il pas sans cesse de nouveaux obstacles? Toutes leurs manifestations populaires ne seront-elles pas méprisées par les pachas? Quand même elles le seraient, les knèzes et les staréchines

du Balkan ont un moyen sûr de forcer la Porte à leur prêter l'oreille : c'est de se montrer les plus fidèles sujets du sultan, de lui présenter un système d'administration indigène plus avantageux au trésor impérial que celui qui repose sur l'esprit de concussion et de rapine des vieux Osmanlis; c'est enfin de conduire l'agitation légale avec une telle prudence, qu'en aucun cas ni le sultan ni l'Europe n'aient intérêt à prendre parti contre les agitateurs pour des pachas décriés.

V.

Les Turcs évidemment ne doivent plus songer aujourd'hui à étouffer la nationalité bulgaro-serbe, qu'ils n'ont pu détruire au temps de leur plus grande puissance. Il ne leur reste désormais qu'à rivaliser de patriotisme et d'activité avec les raïas, s'ils ne veulent être absorbés un jour par la société chrétienne. Une guerre avec les Slaves ne durerait, pour les Turcs, que le temps de mourir, et c'est pour leur ôter jusqu'au désir de se défendre ainsi que les Bulgares désarmés et raïas, tout en restant fidèles à la Porte, doivent se lier intimement d'intérêts avec les Serbes armés et libres. Cette union existe déjà moralement, quoique ni les uns ni les autres ne l'aient assignée comme but à leurs efforts. Fréquemment la Bulgarie envoie des députations à Belgrad pour exposer au sénat de Serbie le tableau de ses souffrances et des persécutions turques. Des milliers de réfugiés bulgares habitent la principauté serbe, où ils jouissent de tous les droits civiques. A la vérité, les rapports entre les deux peuples n'ont été jusqu'ici que des liens de sympathie, motivés par l'analogie de leur langue, de leur origine, et par leur dépendance du même souverain; mais le temps est venu où des relations plus sérieuses vont nécessairement se former, que le sultan le veuille ou non, entre tous les Slaves de son empire. C'est aux Turcs d'empêcher que ces relations ne deviennent fatales au trône de Stambol; elles seraient surtout menaçantes, si, interdisant en quelque sorte aux Bulgares la conscience d'eux-mêmes, les Turcs prétendaient ne leur laisser que le choix des tyrans. En s'abandonnant alors avec une servile apathie à la direction des chefs serbes, les raïas provoqueraient chez ces pâtres guerriers et ambitieux le désir de les subjuguer, de les employer pour labourer leurs champs, et d'en faire des instrumens de leur grandeur.

Les Turcs n'ont qu'un moyen de paralyser ce que l'influence

serbe parmi les raïas slaves aurait d'hostile pour eux comme pour les Bulgares: c'est d'enlever à ces derniers tout désir de changer de maîtres. Ils y réussiront sans peine en réorganisant les communes, le clergé, le commerce de la Bulgarie, et en aidant ces montagnards à rivaliser avec leurs frères serbes de puissance et d'activité. De cette manière, les Turcs se sauveront eux-mêmes et rétabliront entre les deux peuples slaves un équilibre qui permettra au sultan de garder sa souveraineté. Mais, pour qu'un accord durable puisse s'établir entre le sultan et les Bulgares, il faudrait à ceux-ci un intercesseur, un avocat, près de la Porte. Par leurs continuels abus de pouvoir, les pachas se sont rendus incapables d'opérer une conciliation. A défaut de garanties intérieures, les Bulgares continueront de chercher hors de l'empire une protection trompeuse; ils devront invoquer le tsar russe, si on s'obstine à leur interdire l'appui de la Serbie, qui se trouve, heureusement pour les Bulgares et pour les Turcs, placée dans l'empire même : position vraiment providentielle. En effet, le prince des Serbes est vassal du sultan; s'il reçoit de la Porte mission officielle de surveiller les pachas de Bulgarie et de dénoncer leurs concussions, ce n'est qu'une hiérarchie qui remonte à son principe. Le kniaze serbe n'abuserait pas impunément de son droit de protection, puisque le sultan peut le citer comme félon à son tribunal, et la Porte jouirait d'une initiative bien plus sérieuse que si les Bulgares, au lieu de reconnaître pour protecteur le kniaze serbe, reconnaissaient, ne fût-ce que secrètement, le tsar moscovite.

Par cette combinaison, la Serbie, devenue protectrice, augmenterait sa stabilité de tout l'appui moral que lui prêteraient ses protégés. Les deux peuples, se servant l'un à l'autre de rempart, marcheraient, forts de leur mutuelle solidarité. Capable dès-lors de secouer le joug moscovite, la Serbie se développerait de plus en plus en dehors du cercle d'action de la Russie, et se rapprocherait de Constantinople. Quoiqu'il semblât mutiler sa couronne par cette concession faite aux Bulgares, le sultan augmenterait réellement son pouvoir de tout ce qu'il enlèverait aux agens russes d'influence officielle et secrète sur huit millions de Slaves. Que la Porte, au contraire, se refuse à ces concessions libérales, le refus aura pour conséquence d'obliger enfin les Serbes et les Bulgares, isolés et oubliés de l'Europe, à voir tous ensemble dans la Russie leur protectrice commune. Ainsi, la Porte, en voulant trop garder, risque de tout perdre.

Si l'intervention diplomatique de la Serbie et la réforme commu-

nale continuaient de leur être refusées, et s'ils ne trouvaient dans le tsar qu'un oppresseur, il resterait encore aux Bulgares une ressource dernière, mais violente et désespérée, la guerre de haïdouks. Ils devraient alors principalement s'unir aux montagnes indépendantes de l'Albanie et de la Bosnie. Ces prétendus repaires de brigands, n'étant reconnus par aucune puissance et liés par aucun traité, offrent aux Bulgares des renforts et des refuges assurés contre tous leurs ennemis. Quelle guerre, dira-t-on, pourraient faire ces peuples sans artillerie, sans magasins, sans officiers qui comprennent les manœuvres régulières? Mais ici la guerre régulière est impossible. La seule stratégie applicable dans les montagnes gréco-slaves, comme dans les pays caucasiens, sera toujours la stratégie orientale, le système antique. Les plus savantes et les plus formidables combinaisons d'attaque peuvent être déjouées dans les Balkans par une simple embuscade de haïdouks. Ici l'artillerie embarrasse plus qu'elle n'aide; cent carabines, dominant une de ces gorges à pic qui souvent ferment toute une province, et où les hommes ne peuvent s'avancer qu'un à un, rendront quelquefois plus de services que cent canons. Partout où les régimens ne peuvent combattre en masses serrées, la bravoure personnelle recouvre tous ses droits; il ne s'agit plus que d'une lutte d'homme à homme, et dans cette lutte qui se vantera de terrasser le Slave d'Orient? La Russie elle-même se gardera bien de relever ce défi; elle continuera de s'avancer en Orient par des intrigues et des promesses. Quant aux autres puissances, si elles voulaient poursuivre par la force ouverte leurs plans d'agrandissement aux dépens des Slaves de Turquie, ce serait en vain qu'elles se confieraient à la supériorité de leur tactique militaire.

Il faut que le sultan imite la sagesse des anciens empereurs grecs, toujours si profonde, même aux époques d'abâtardissement. Quelle cause fit subsister Byzance durant tant de siècles en dépit de l'islamisme et des Latins conjurés contre elle? Ce fut le secours des Slaves, ce furent les colonies de pâtres et de laboureurs slaves qui incessamment renouvelaient la population de ses provinces épuisées. Loin d'exclure, comme fait le sultan, ces étrangers de la milice, les empereurs grecs en composaient leurs plus braves légions, leurs gardes du corps et les gardes des frontières; loin d'exiger d'eux le tribut, ils en leur payaient en récompense de leurs services militaires. Plus tard, quand Byzance fut tombée pour s'être aliéné ces peuples, ce fut encore avec leur aide que les sultans firent face à l'Europe entière, et maintenant l'empire turc ne peut échapper à sa ruine qu'en ral-

liant à sa cause ces anciens auxiliaires, dont il avait cru, dans son ingratitude, pouvoir faire des ilotes.

L'union bulgaro-serbe renferme dans son sein les populations les plus belliqueuses de l'Orient. Même en ne comptant que sa jeunesse, la principauté de Serbie peut mettre en rang 30,000 soldats, et le Monténégro 20,000. La Bosnie a toujours été taxée à un contingent de 40,000 hommes; celui de l'Albanie est encore plus considérable; ce qui donne un résultat de 130,000 soldats pour la seule nation serbe et ses annexes. Il est vrai que, par son caractère pacifique, la nation bulgare, quoique beaucoup plus nombreuse, serait peu disposée à offrir à l'union plus de 80,000 hommes. On doit donc, au minimum, évaluer à 200,000 guerriers les forces slaves disponibles pour ou contre le sultan, selon qu'il sera pour ou contre l'émancipation des raïas, et l'on peut affirmer que, dans une guerre pour la défense de leurs foyers, le chiffre des combattans bulgaro-serbes s'éleverait sans peine à 400,000. Si on leur rend enfin une patrie, ces braves se sentiront plus intéressés que les Turcs même à repousser l'invasion étrangère du Danube et des Balkans. En effet, le musulman d'Asie, transporté dans les forteresses de la Bosnie et du Dobroudja, que perdra-t-il personnellement à ce qu'elles tombent entre les mains de l'Autriche et de la Russie? Mais le Bosniaque, mais le Bulgare sentira que ces forts et ces monts sont le rempart de sa race, et, pour les sauver, il deviendra, s'il le faut, haïdouk. En défendant les frontières impériales, il défendra sa ville, sa chaumière, le berceau de ses enfans, dont l'intérêt sera devenu inséparable de l'intégrité de l'empire.

L'avantage d'un tel boulevard pour couvrir le Bosphore du côté de la terre vaut bien quelques concessions de la part du souverain de Constantinople. La position de sa capitale, alimentée par le Balkan, lui permet d'ailleurs d'assurer à ces montagnards des débouchés commerciaux et des gages de prospérité que dans l'état actuel aucune autre puissance d'Europe ne saurait leur offrir. Dès que le Turc, renonçant à exploiter le Slave, lui aura rendu ses antiques libertés communales, l'industrie éteinte se ranimera, des villes florissantes s'élèveront dans les déserts; l'activité sociale, aujourd'hui concentrée dans Stambol, débordera sur les provinces, et, coulant à pleins bords, inondera la plus belle péninsule du monde.

Veut-on perdre la monarchie d'Othman, qu'on garde le *statu quo*, il ne faut rien de plus au cabinet moscovite; veut-on la sauver, qu'on groupe les raïas autour de la Porte, qu'on organise l'état de manière à

ce qu'ils y soient représentés; qu'on leur rende une patrie; que l'état ne soit pas seulement turc, mais encore grec et slave; que chaque race enfin trouve son propre intérêt à rester fidèle au trône et à l'appuyer: sans cela, le mécontentement de chacune d'elles minera sourdement le travail des autres et empêchera toute régénération. L'intégrité de cette monarchie est une question vitale pour l'Orient, et le démembrement de la Turquie ouvrirait au sein de l'Europe une plaie encore plus profonde que le partage de la Pologne. Au lieu de démembrer, il faut régénérer, remettre en activité tous les élémens de force dédaignés jusqu'ici par l'ignorance et le fanatisme; il faut que le hatti-chérif de Gulhané cesse d'être un mensonge, et que les chrétiens aient enfin l'égalité politique aussi bien que l'égalité civile. Ceux à qui la Russie fait croire que la civilisation chrétienne ne pourra s'épanouir sur ces rivages sans en bannir les musulmans sont dans une déplorable erreur. L'expulsion des musulmans ne ferait qu'agrandir le désert; ils sont devenus si peu nombreux qu'ils ne peuvent plus inquiéter. Laissons Osmanlis et chrétiens s'organiser, chacun suivant ses rites et ses lois: le peuple que la civilisation laissera en arrière ne sera-t-il pas tôt ou tard dépossédé de la puissance par le fait même de son infériorité morale? Que les Gréco-Slaves aient la patience d'attendre, et avec les lumières, la force de l'empire passera dans leurs rangs; les cités et les ports qu'ils élèvent feront peu à peu déserter ceux de l'islamisme; l'armée, la flotte, le conseil, et finalement le trône, deviendront nécessairement chrétiens.

Sans doute, comme disent les Turcs eux-mêmes, l'Europe est *ghiaoure* ou chrétienne, l'Asie seule est à l'islam; mais pour gage de bienvenue en Asie, où sont tolérés tant de millions de chrétiens que l'islamisme tout-puissant pourrait exterminer, l'Europe fera bien de garder généreusement chez elle quelques tribus musulmanes. Ces tribus ne s'élèvent pas à deux millions d'hommes, la plupart slaves et albanais, par conséquent européens de pur sang. Si vous les exilez de leur patrie, où iront-ils chercher des frères? Cette politique est celle de la haine; plus humains que leurs prétendus protecteurs, les raïas eux-mêmes la repoussent. Ce qu'ils demandent, c'est qu'il leur soit permis de sauver l'empire en sauvant leur propre nationalité. Ils demandent la conservation et l'ordre; ce que les diplomates soutiennent, c'est le désordre, l'avanie, la terreur, qui tôt ou tard nécessiteront, comme remède, l'application de leur vieux système du partage de l'Orient, et dans ce partage, s'il avait lieu, ils essaieraient en vain d'enlever à la Russie la part du lion.

Autrefois, dans les siècles de la force brutale, on voyait de petits peuples vivre sous l'égide de leur gloire et de leur courage, respectés par les grandes nations. Aujourd'hui, dans le siècle du droit commun, un peuple ne peut plus vivre que quand il a prouvé qu'il saurait résister seul à tous les autres. Pour qu'il se relève de son oppression, il faut qu'il puisse s'affranchir en quelque sorte malgré l'Europe, qu'il puisse agir en dépit de tous les cabinets du monde civilisé. Heureusement il n'existe de nos jours aucune nationalité mieux en état que celle des Bulgaro-Serbes de braver l'anathème des cabinets. Défendus par leurs rochers, leurs forêts, leurs mœurs austères, ils seraient inexcusables d'invoquer des protecteurs étrangers, de s'inquiéter des menaces et des ultimatums austro-russes. Qu'ils ne défient personne, mais qu'ils restent fermes dans la défense des droits que leur ont assurés des traités solennels.

Ces Bulgaro-Serbes, disent les hommes d'état, sont des enfans que le cabinet de Pétersbourg mène à son gré, des barbares qui conspirent contre les traités auxquels ils doivent leurs premiers droits, et qui mettent en danger la paix du monde en sapant le trône du Bosphore. Les journaux même de l'opposition, secondant à leur insu le plan des diplomates, ne cessent pas de dénigrer ces peuples en les accusant, malgré tant de preuves du contraire, d'être les complices des Moscovites. A en croire ces feuilles obstinées dans leurs erremens, les Serbes ne peuvent marcher que dans les voies de la Russie, et les deux insurrections bulgares de 1838 et de 1840 n'auraient été que le fruit d'intrigues ourdies sur la Néva. Heureusement les Bulgaro-Serbes n'attendent leur salut ni des journalistes ni du tsar. Ils ont leur tsar à eux, qui est le sultan, et, comme ils sont prêts à combattre des pachas concussionnaires, ils sont prêts aussi à défendre en toute circonstance la cause de la Porte. Les Bulgaro-Serbes comprennent aujourd'hui tous les avantages d'une intime union avec l'Osmanli, et leur haine, naguère si violente contre le Turc, s'est éteinte faute d'aliment. Les chefs serbes du Danube, depuis l'expulsion des Obrenovitj, se sont tous ralliés spontanément aux Turcs contre la Russie; par malheur c'est la Porte qui manque de résolution en ce moment; après avoir encouragé ses tributaires slaves, elle montre moins d'énergie qu'ils n'en déploient eux-mêmes pour résister aux exigences moscovites. En voyant l'émancipation de la Serbie arriver si rapidement à de tels résultats, quel Ottoman ami de son pays serait assez aveugle cependant pour refuser son approbation à toute mesure qui étendrait la sphère d'action des Serbes

en plaçant sous leur influence le développement moral et industriel des Bulgares?

Il est inconcevable que la diplomatie européenne, qui prétend s'efforcer en Perse, en Chine, en Amérique, de créer des digues contre la Russie, ne voie pas l'avantage immense qu'elle pourrait tirer de l'état actuel des Slaves du Danube. Malheureusement c'est de concert avec l'Autriche que les cabinets d'Angleterre et de France surveillent et jugent les questions slaves. Or, l'Autriche ne peut voir sans jalousie les Bulgaro-Serbes se rapprocher des Turcs, mouvement qui ne tend à rien moins qu'à restituer aux Orientaux la meilleure moitié du Danube. On attendra vainement de cette puissance qu'elle change son système d'étouffement sur le Danube et favorise les Bulgaro-Serbes, car il s'agit pour elle de conserver le fleuve qui nourrit Vienne et de maintenir sous le joug ses provinces slaves, sur lesquelles la liberté des Bulgaro-Serbes exercerait une influence contagieuse. L'Autriche, en outre, a peu de fabriques, et le littoral hongrois du Danube est déjà plus que suffisant pour fournir les produits bruts mis en œuvre par l'industrie autrichienne; ainsi, les matières premières des pays bulgaro-serbes ne lui sont qu'une surcharge qu'elle achète au rabais et presque à titre d'aumône. Toutefois, comme la possession morale du Danube est pour elle une question d'existence politique dans la situation contre nature que lui a faite le congrès de Vienne, elle est forcée, même sans pouvoir les faire vivre, de peser de tout son poids sur les peuples danubiens. Une telle confiscation de toutes les ressources d'un pays au profit d'une puissance qui ne les exploite pas est un acte inhumain, et la presse française devrait le flétrir, au lieu de l'encourager, ainsi qu'elle le fait tous les jours dans le vain espoir d'obtenir les *limites du Rhin*, en poussant l'Allemagne vers l'Orient, comme si le moyen d'affaiblir son ennemi sur un point était de le renforcer sur un autre.

Quant à l'Angleterre, elle n'a, il est vrai, d'intérêt opposé aux peuples de la péninsule orientale qu'à cause de son marché de Corfou. Son hostilité s'est donc tournée jusqu'à présent contre les Grecs, sans s'inquiéter beaucoup des Slaves, qui ne touchent que très indirectement, par leurs colonies albanaises, aux comptoirs britanniques. La France seule, en prenant une attitude plus décidée vis-à-vis de l'Orient, pourrait entraîner l'Angleterre dans une voie plus libérale; mais tant que la France s'obstinera dans son inaction, l'Angleterre, qui veut et qui doit agir, sera poussée vers la Russie. Elle cherchera à s'entendre avec le tsar pour le partage définitif du monde, et on

comprend que le sacrifice des Bulgaro-Serbes soit le résultat d'une telle combinaison.

Depuis qu'il n'occupe plus l'Italie et la Dalmatie, le gouvernement français ne saurait avoir aucun avantage à comprimer l'essor des Gréco-Slaves; loin de là, leur régénération créerait pour notre commerce la diversion la plus utile, en paralysant le développement industriel et maritime des puissances allemandes, qui nous ont déjà enlevé les branches les plus productives de l'exportation en Orient. Mais, pour reconquérir le terrain perdu, il ne faut pas s'allier avec ceux même qui nous l'ont pris, et les hommes d'état de France, à l'exemple de ceux d'Angleterre, tâchent aussi de conclure avec l'Autriche et la Russie leur *grand traité* de partage. Ils concèdent au tsar Constantinople et la Turquie d'Europe; les Bulgaro-Serbes, cette avant-garde indomptée de la liberté slave, cette sentinelle audacieuse qui veille sur l'avenir social d'une race de quatre-vingts millions d'hommes, nos diplomates l'abandonnent avec dédain à l'influence austro-russe. Pourquoi? Pour que le tsar daigne permettre à la France de rester la protectrice unique des Maronites et des catholiques latins, c'est-à-dire de cinq à six cent mille hommes dispersés dans le vaste Orient, où ils vivent comme des étrangers, sans nationalité, au milieu de leurs frères chrétiens!

On le voit, le débat sur tous les intérêts slaves se concentre de plus en plus entre la Russie et ceux qu'elle veut écraser. L'Europe semble prête à laisser résoudre sans son intervention cette grande querelle, qui n'est à ses yeux qu'une lutte de serfs et de seigneurs. Croit-elle qu'il lui soit désormais impossible d'intervenir, qu'elle est devenue trop faible pour résister au grand empire? Mais le petit peuple serbe a bien osé lui résister, et, après une année entière de menaces et de négociations pour rétablir la dynastie créée et garantie par son influence, la Russie a dû ratifier l'expulsion des Obrenovitj. Elle a dû reconnaître le prince, choisi malgré elle par les Serbes, n'exigeant pour prix de cette grande concession qu'une prétendue réélection par un simulacre d'assemblée que la nation même a refusé de reconnaître. La Russie n'est donc point aussi forte qu'on se l'imagine dans ces Balkans dont la possession a plus d'importance pour elle que la possession même de Constantinople. Souveraine des Balkans, en effet, la Russie bloque, affame et annule Constantinople; maîtresse du Bosphore sans posséder les Balkans, elle est annulée dans sa propre conquête, et tôt ou tard réduite à l'évacuer avec honte.

On comprend maintenant l'importance de l'union bulgaro-serbe;

c'est à elle qu'il appartient de défendre les Balkans contre la Russie. Mais elle a une autre tâche non moins grande à accomplir : après avoir protégé Constantinople contre les Russes, elle doit lui rendre toute sa puissance d'autrefois, en préparant la grande confédération de peuples tant asiatiques qu'européens, dont le Bosphore fut de tout temps le centre politique. A cette condition seule, les côtes classiques de l'Archipel, si bien nommé par les Slaves la *mer Blanche*, c'est-à-dire la mer libre, verront se nouer un jour l'amphyctionie gréco-slave, qui unira les membres divers d'un corps immense de nations. Cette amphyctionie ne sera qu'une conséquence de l'union serbo-bulgare à laquelle les Turcs sont inévitablement rattachés par leurs plus grands intérêts. Après avoir été long-temps des arbitres entre l'Asie et l'Europe, les Turcs sont encore des intermédiaires entre l'islamisme et le christianisme. Pour garder cette position, ils ont besoin d'inspirer aux deux sociétés une confiance égale, et ce n'est pas en refusant aux raïas l'émancipation civile qu'ils obtiendraient leur confiance. Ils le savent : aussi n'a-t-on pas à craindre leur opposition; ils n'entraveront la renaissance sociale des raïas que si la Russie les y force, et, s'ils osaient alors combattre les raïas par le glaive sans l'aide d'armées étrangères, ce serait leur dernier jour. On se tromperait en croyant qu'une lutte désespérée des raïas slaves ne serait pas plus décisive pour l'Orient que la lutte des raïas grecs. Qu'on réfléchisse que les Bulgaro-Serbes sont huit fois plus nombreux que les sujets du royaume actuel de la Grèce. Une invasion et la prise de Constantinople par les Russes ne feraient qu'ajourner pour un temps meilleur la coalition libératrice des Serbes et des Bulgares. Tant que ce fait primitif et inhérent à la nature même des deux peuples n'aura pu devenir un fait légal et public, l'agitation continuera de se propager dans l'ombre, et la question d'Orient ne sera pas résolue.

CYPRIEN ROBERT.

JOSEPH DE MAISTRE.

En tardant si long-temps, depuis la première promesse que nous en avions faite (1), à venir parler de cet homme célèbre, de ce grand théoricien théocratique, il semble que, sans l'avoir cherché, nous ayons aujourd'hui rencontré une occasion de circonstance et presque un à-propos. Les discussions religieuses, qui font ce qu'elles peuvent pour se réveiller autour de nous, viennent rendre ou prêter à tout ce qui concerne le comte de Maistre une sorte d'intérêt présent que ce nom si à part et orgueilleusement solitaire n'a jamais connu, et dont il peut, certes, se passer. Pour nous, nous n'essaierons pas de le mêler plus qu'il ne convient à ces querelles, qu'il surmonte de toute la hauteur de sa venue précoce et de son génie. Nous l'étudierons d'abord en lui-même, nous y reconnaîtrons et nous y suivrons de près l'homme antique, immuable, à certains égards prophétique, le grand homme de bien qui a senti le premier et proclamé avec une incomparable énergie ce qui allait si fort manquer aux sociétés modernes en cette crise de régénération universelle. En le prenant dès le berceau, dans son éducation, dans sa carrière et sa nationalité extérieures et contiguës à la France, nous aurons déjà fait la part de bien des exagérations où il a paru tomber, et sur les-

(1) Voir l'étude sur le comte Xavier de Maistre, n° du 1er mai 1839.

quelles, d'ici, le parti adversaire l'a voulu uniquement saisir. Ces exagérations pourtant, en ce qu'elles ont de trop réel, nous les poursuivrons aussi, nous les dénoncerons dans la tournure même de son talent, dans l'absolu de son caractère; nous en mettrons, s'il se peut, à nu la racine. Heureux si, dans ce travail respectueux et sincère, nous prouvons aux admirateurs, je dirai presque aux coreligionnaires de l'auguste et vertueux théoricien, que nous ne l'avons pas méconnu, et si en même temps nous maintenons devant le public impartial les droits désormais imprescriptibles du bon sens, de la libre critique et de l'humaine tolérance!

I.

L'aîné du comte Xavier et l'un des plus éloquens écrivains de notre littérature, le comte Joseph-Marie de Maistre, naquit à Chambéry, le 1er avril 1753. Voltaire, à Ferney, ne se doutait pas, en face du Mont-Blanc, que là grandissait, que de là sortirait un jour son redoutable ennemi, son moqueur le plus acéré. Le père du futur vengeur, magistrat considéré, après des charges actives noblement remplies, était devenu président au sénat de Savoie (1); son grand-père maternel, le sénateur de Motz, gentilhomme du Bugey, qui n'avait eu que des filles, s'attacha à ce petit-fils, et toute la sollicitude des deux familles se réunit complaisamment sur la tête du jeune aîné, qui devait porter si haut leur espérance (2). Dès l'âge de cinq ans, l'enfant eut un instituteur particulier, qui, deux fois par jour, après son travail, le conduisait dans le cabinet de son grand-père de Motz. La nourriture d'étude était forte, antique, et tenait des habitudes du XVIe siècle, mieux conservées en Savoie que partout ailleurs. L'esprit du grand jurisconsulte Favre n'avait pas cessé de hanter ces vieilles maisons parlementaires. Tout concourait ainsi, dès le début, à faire de M. de Maistre ce qu'il apparaît si impérieusement dans

(1) J'emprunte beaucoup, pour les détails positifs, à l'*Éloge* inséré au tome XXVII des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin*, et qui fut prononcé en janvier 1822 par M. Raymond, physicien et ingénieur distingué de Savoie : c'est la plus exacte notice qu'on ait écrite sur la vie qui nous occupe.

(2) Outre le comte Xavier, M. de Maistre eut trois frères, un évêque et deux militaires, gens distingués à tous égards, mais que rien d'ailleurs ne rattache plus particulièrement à lui.

ses écrits, le magistrat gentilhomme, l'héritier et le représentant du droit patricien et fécial, comme dit Ballanche.

Tout enfant, il eut une impression très vive et qui ne s'effaça jamais : c'était l'époque où l'on supprimait en France l'ordre des jésuites (1764); cet évènement faisait grand bruit, et l'enfant, qui en avait entendu parler tout autour de lui, sautait pendant sa récréation en criant : *On a chassé les jésuites!* Sa mère l'entendit et l'arrêta : « Ne parlez jamais ainsi, lui dit-elle; vous comprendrez un jour que c'est un des plus grands malheurs pour la religion. » Cette parole et le ton dont elle fut prononcée lui restèrent toujours présens; il était de ces jeunes ames où tout se grave.

Les conseils des jésuites de Chambéry, amis de sa famille et très consultés par elle, entrèrent aussi pour beaucoup dans son instruction; la reconnaissance se mêla naturellement chez lui à ce que par la suite, en écrivant d'eux, la doctrine lui suggéra.

Quoique élevé sous une tutelle particulière et domestique, il paraît avoir suivi en même temps les cours du collége de Chambéry; un jour, en effet, me raconte-t-on (1), un écolier l'ayant défié sur sa mémoire, qu'il avait extraordinaire, il releva le gant et tint le pari : il s'agissait de réciter tout un livre de l'Énéide, le lendemain, en présence du collége assemblé. M. de Maistre ne fit pas une faute et l'emporta. En 1818, un vieil ecclésiastique rappelait au comte Joseph cet exploit de collége : « Eh bien! curé, lui répondit-il, croiriez-vous que je serais homme à vous réciter sur l'heure ce même livre de l'Énéide aussi couramment qu'alors? » Telle était la force d'empreinte de sa mémoire; rien de ce qu'il y avait déposé et classé ne s'effaçait plus. Il avait coutume de comparer son cerveau à un vaste casier à tiroirs numérotés qu'il tirait selon le cours de la conversation, pour y puiser les souvenirs d'histoire, de poésie, de philologie et de sciences, qui s'y trouvaient en réserve. Cette puissance, cette capacité de mémoire, quand elle ne fait pas obstruction et qu'elle obéit simplement à la volonté, est le propre de toutes les fortes têtes, de tous les grands esprits.

Et pour suivre l'image : plus le casier est plein, plus les tiroirs nombreux, séparés par de minces et impénétrables cloisons, prêts à

(1) Je ne crois pas commettre une indiscrétion et je remplis un devoir rigoureux de reconnaissance en déclarant que je dois infiniment, pour toute cette première partie de mon travail, à M. le comte Eugène de Costa, compatriote de M. de Maistre; mais je crois sentir encore plus qu'envers d'aussi délicates natures la seule manière de reconnaître ce qu'on leur doit est d'en bien user.

se mouvoir chacun indépendamment des autres et à ne s'ouvrir que dans la mesure où on le veut, et mieux aussi la tête peut se dire organisée.

A vingt ans, M. de Maistre avait pris tous ses grades à l'université de Turin. L'année suivante, en 1774, il entra comme substitut-avocat-fiscal-général surnuméraire (c'est le titre exact) au sénat de Savoie, et il suivit les divers degrés de cette carrière du ministère public jusqu'à ce qu'en avril 1788 il fut promu au siége de sénateur, comme qui dirait conseiller au parlement : c'est dans cette position que la révolution française le saisit. Des renseignemens puisés à la meilleure des sources nous permettent d'assurer qu'il était entré dans cette vie parlementaire et magistrale un peu contre son goût, mais qu'il s'y voua par devoir. Son émotion, toutes les fois qu'il s'agissait d'une condamnation capitale, était vive : il n'hésitait pas dans la sentence quand il la croyait dictée par la conscience et par la vérité; mais ses scrupules, son anxiété à ce sujet, démentent assez ceux qui, s'emparant de quelque lambeau de page étincelante, auraient voulu faire de l'écrivain entraîné une ame peu humaine. Lors de la restauration de la maison de Savoie, il ne voulut pas rentrer dans cette carrière de judicature ni reprendre la responsabilité du sang à verser.

Il faut qu'on s'accoutume de bonne heure avec nous à ces contrastes, sans lesquels on ne comprendrait rien au vrai comte de Maistre, à celui qui a vécu et qui n'est pas du tout l'ogre de messieurs du *Constitutionnel* d'alors, mais un homme dont tous ceux qui l'ont connu vantent l'amabilité et dont plusieurs ont goûté les vertus intérieures, vertus *résultant* (comme on me le disait très bien) *de sa soumission parfaite :* intolérant au dehors, tout armé et invincible plume en main, parce qu'il ne sacrifiait rien de ses croyances, il était, ajoute-t-on, aimable et charmant au dedans, parce qu'il sacrifiait sa volonté. Éblouissant, séduisant comme on peut le croire, et même très souvent gai dans la conversation, il y portait toutefois par momens une vivacité de timbre et de ton, quelque chose de *vibrante,* comme disent les Italiens, et l'accent seul en montant aurait semblé usurper une supériorité « qui ne m'appartient pas plus qu'à tout autre, » s'empressait-il bien vite de confesser avec grace. Mais revenons.

Voué de bonne heure à des occupations qu'il n'eût pas naturellement préférées, il sut réserver pour les études qui lui étaient chères les moindres parcelles de son temps, avec une économie austère et

invariable. Il ne se déplaçait jamais sans but, il ne sortait jamais sans motif : de toute sa vie, nous dit M. Raymond, il ne lui est arrivé d'aller à la promenade. — Hélas! combien différent de tant d'esprits de nos jours qui n'ont jamais fait autre chose dans leur vie qu'aller à la promenade soir et matin! — Il est vrai qu'il poussait cela un peu loin; l'avouerai-je? il répondait un jour en riant à quelques personnes qui l'engageaient à venir avec elles jouir d'un soleil de printemps : « Le soleil! je puis m'en faire un dans ma chambre avec un châssis huilé et une chandelle derrière! » Il plaisantait sans doute en parlant ainsi, il trahissait pourtant sa vraie pensée. Intelligence platonique, vivant au pur soleil des idées, il ne voyait volontiers dans ce flambeau de notre univers qu'une lanterne de plus un moment allumée pour la caverne des ombres. On devine aussi à ce mot une nature positive que n'a dû entamer ni attendrir en aucun temps la rêverie. Rêver, nous le savons trop, c'est niaiser délicieusement, c'est vivre à la merci du souffle et du nuage, c'est laisser couler les heures vagues et amusées ou l'ennui plus cher encore. Lui donc, comme Pline l'ancien, auquel en cela on l'a justement comparé, il n'aurait pas perdu une minute de temps utile, même pendant ses repas. Son régime fut de bonne heure fixé : il travaillait régulièrement quinze heures par jour, et ne se délassait d'un travail que par l'autre, aidé à cet effet par une attention vigoureuse et par une grande force de constitution physique. M. Royer-Collard remarque excellemment que ce qui manque le plus aujourd'hui, c'est dans l'ordre moral le *respect*, et dans l'ordre intellectuel l'*attention*. Certes M. de Maistre n'a pas fait défaut à l'une plus qu'à l'autre de ces deux rares conditions, mais encore moins, s'il est possible, à la dernière. Cette faculté d'attention, comme la mémoire qui en est le résultat, constitue un signe et un don inséparable des natures prédestinées. Durant son séjour à Pétersbourg, moins distrait par d'autres devoirs, M. de Maistre ne quittait plus l'étude. Il avait une table ou un fauteuil tournant : on lui servait à dîner sans que souvent il lâchât le livre, puis, le dîner dépêché, il faisait demi-tour et continuait le travail à peine interrompu. N'oublions pas, comme trait bien essentiel, qu'à quelque heure et dans quelque circonstance qu'une personne de sa famille entrât, elle le trouvait toujours heureux du dérangement, ou plutôt non pas même dérangé, mais bon, affectueux et souriant. Aussi, lorsque j'eus l'honneur d'interroger de ce côté, les termes d'amabilité parfaite et de *bonté tendre* furent ceux par lesquels on me répondit tout d'abord, et ils étaient prononcés

avec un accent ému, pénétré, qui déjà m'en confirmait le sens et qui m'apprenait beaucoup : « La plus belle partie de sa vie est la partie cachée et qu'on ne dira pas! »

Ainsi donc ce jeune magistrat, si opposé par sa nuance religieuse à notre vieille race parlementaire et gallicane des L'Hôpital et des de Thou, si supérieur par la gravité des mœurs à cette autre postérité plus récente et bien docte encore de nos gentilshommes de robe, de Brosses ou Montesquieu, M. de Maistre était autant versé qu'aucun d'eux dans les hautes études; il vaquait tout le jour aux fonctions de sa charge, à l'approfondissement du droit, et il lisait Pindare en grec, les soirs.

Une certaine gaieté, qu'on n'aurait jamais attendue, y ajoutait pourtant par accès sa pointe et le rapprochait des nôtres, de nos excellens personnages d'autrefois. Vers 1820, un très jeune homme qui était reçu chez M. de Maistre, et qui s'effrayait de lui voir entre les mains quelque tome tout grec de Pindare ou de Platon, fut un jour fort étonné de lui entendre chanter de sa voix la plus joviale et la plus fausse quelques couplets du vieux temps, la tentation de saint Antoine, par exemple. Et je me rappelle ma propre surprise à moi-même lorsqu'interrogeant un poète illustre sur M. de Maistre qu'il avait fort connu, il m'en parla d'abord comme d'un conteur presque facétieux et de belle humeur.

Comme écrivain de marque, M. de Maistre ne se produisit qu'après l'âge de quarante ans. Quoiqu'il eût donné quelques opuscules auparavant, ses *Considérations* sur la révolution française, en 96, furent son premier coup d'éclat et de maître. Son talent d'écrivain sortit tout brillant et coloré du milieu de ses fortes études, comme un fleuve déjà grand s'élance du sein d'un lac austère. On aime pourtant à suivre les sources et les lenteurs mystérieuses des eaux aux flancs du rocher. Ces quarante premières années de préparation, d'accumulation et de profondeur, ne nous ont pas encore tout dit.

Quoiqu'on ait peu de renseignemens sur la nature des travaux qui remplirent avec le plus de suite ses loisirs de magistrat, on peut conjecturer sans trop d'erreur que les questions de philosophie religieuse l'occupaient dès-lors beaucoup. Ayant perdu, par l'effet des évènemens de 92, un amas énorme de recueils manuscrits, M. de Maistre les regrettait extrêmement plus tard lorsqu'il écrivit ses *Soirées*, et disait que les pages qu'il en aurait tirées auraient porté au double les développemens donnés à certaines questions dans ce dernier ouvrage.

Fut-il tout d'abord ce que ses brillans écrits l'ont montré, théoricien intrépide d'une pensée qui contredisait si absolument celle de son siècle? Sa vie et sa doctrine n'eurent-elles qu'une seule et même teneur entière et rigide en toute leur durée? ou bien M. de Maistre eut-il en effet, lui aussi, une époque de tâtonnement et d'apprentissage, une jeunesse? Il serait trop extraordinaire qu'il eût commencé d'emblée par une opposition si brusque à tout ce qui circulait. Les grands esprits apprennent vite, mais ils apprennent; ils reculent, ils ensevelissent leurs sources, mais ils en ont. Le temps des purs prophètes et des jeunes Daniels est passé; c'est à l'école de l'histoire, à celle de l'expérience pratique et présente que se forment les sages et les mieux voyans. Deux discours de M. de Maistre, l'un publié lorsqu'il n'avait que vingt-deux ans, et l'autre prononcé quand il en avait vingt-quatre, vont nous le produire au début, ayant déjà l'instinct du style et du nombre, mais des plus rhétoriciens encore, assez imbu des idées ou du moins de la phraséologie du jour, et tout-à-fait l'un des jeunes contemporains de Voltaire et de Jean-Jacques finissans.

Le premier opuscule qu'on ait de lui, publié à Chambéry en 1775, a pour sujet et pour titre l'*Éloge de Victor-Amédée III*, duc de Savoie, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, prince de Piémont, avec cette épigraphe : *Détestables flatteurs, présent le plus funeste*, etc. Le candide panégyriste, en effet, s'abandonne avec ivresse, mais il ne flatte pas. Dans cette espèce d'épithalame adressé au père et au roi au moment du mariage de son fils Charles-Emmanuel avec Clotilde de France et pour fêter leur voyage en Savoie, le jeune substitut épanche en prose poétique sa fidélité exaltée envers son souverain. Il vante les vertus patriarcales de l'époux : « ... A qui vais-je parler? « Quoi? dans le XVIIIe siècle je vanterai les douceurs de l'amour con- « jugal?... Eh bien! je parlerai... » Et il raconte l'anecdote de l'étranger qu'il conduit à travers les appartemens du palais et qui, arrivé dans le cabinet du roi, dit : « Je ne vois point le lit du roi. » — « Monsieur, lui répondis-je, nous ne savons ce que c'est que le lit « du *roi;* mais, si vous voulez voir celui du *mari de la reine*, passons « dans l'appartement de Ferdinande... » Il loue la religion du roi, il le loue de faire disparaître l'ignorance : l'enthousiasme, alors de rigueur, pour l'agriculture, pour les lumières, circule au milieu de ce culte de la religion conservé. Ce sont des déclamations sur les travaux construits : « Une digue immense arrête le Rhône prêt à engloutir

« les coteaux délicieux de Chautagne. Cruelle Isère, tu rendras ta « proie?... » On noterait, si l'on voulait, quelques contrastes fortuits et piquans avec ce qu'il écrira plus tard : « J'avoue cependant qu'il y « a dans tous les pays des hommes dont on ne saurait acheter les ser- « vices trop cher : ce sont les *histrions*, les *saltimbanques*, les *déla-* « *teurs*, les *ennuques*, les *archers*, les BOURREAUX, les *traitans*... Car, « ces gens-là n'ayant rien de commun avec l'honneur, on n'a que de « l'argent à leur donner. » Le bourreau placé entre les traitans et les histrions! il le mettra plus à part une autre fois.—Il loue encore le prince d'être l'*évêque extérieur*, comme on disait de Constantin, de se montrer également éloigné du relâchement et de la sévérité; et parlant des pays où l'accusation d'irréligion se renouvelle sans cesse parce qu'elle est toujours sûre d'être écoutée : « Que dis-je? « n'a-t-on pas poussé l'extravagance et la cruauté jusqu'à allumer « des bûchers, jusqu'à faire couler le sang au nom du Dieu très bon? « Sacrifices mille fois plus horribles que ceux que nos ancêtres of- « fraient à l'affreux Teutatès, car cette idole insensible n'avait jamais « dit aux hommes : *Vous ne tuerez point, vous êtes tous frères, je* « *vous haïrai si vous ne vous aimez pas.* » Le vœu de tolérance cher au XVIIIe siècle trouve là son écho.

En même temps l'auteur, qui n'a pas encore toute sa cohérence, s'élève contre les incrédules « qui réclament à grands cris la *liberté* « *de penser*... Qu'est-ce qui les empêche de penser? Ce sont les dis- « cours, ce sont les écrits que Victor défend avec raison. »

Tout à côté, Lafayette lui-même n'aurait pas désavoué la ferveur de cet élan sur la guerre d'Amérique : « La liberté, insultée en Eu- « rope, a pris son vol vers un autre hémisphère; elle plane sur les « glaces du Canada, elle arme le paisible Pensilvanien, et du mi- « lieu de Philadelphie elle crie aux Anglais : *Pourquoi m'avez-vous* « *outragée, vous qui vous vantez de n'être grands que par moi?* » — Le tout finit et se couronne par un pompeux éloge de la France : « Charles, Clotilde, augustes époux, vous allez retracer à nos yeux « les vertus de Ferdinande et de Victor!... Confondons les intérêts « des deux états, et que les Français s'accoutument à se croire nos « concitoyens. Toujours ce peuple aimable aura de nouveaux droits « sur nos cœurs; chez lui, les graces s'allient à la grandeur; la raison « n'est jamais triste; la valeur n'est jamais féroce, et les roses d'Ana- « créon se mêlent aux panaches guerriers des Du Guesclin... » M. de Maistre pensera toujours, plus qu'il n'en voudrait convenir, à la

France et à Paris, à cette Athènes absente qu'il saluait si gracieusement au début; mais il la peindra tout à l'heure moins anacréontique et un peu moins couleur de rose. La *lune de miel* ne dura pas.

Le second opuscule qui se rapporte à ces années est un discours (resté manuscrit) que M. de Maistre prononça, en 1777, devant le sénat de Savoie, à l'une de ces rentrées solennelles où le jeune substitut avait la parole au nom du ministère public; d'après les extraits qu'on veut bien m'en transmettre, je n'y puis voir qu'une amplification de parquet *sur les devoirs du magistrat*. Si l'on cherchait à y surprendre les premières impressions, les premières émotions de l'homme public et de l'écrivain, on devrait y reconnaître surtout l'influence de Rousseau. Les locutions familières au philosophe de Genève, l'*Être des êtres*, l'*Être suprême* et surtout la *vertu*, y sont prodiguées; le mot de *préjugés* résonne souvent. Certains souvenirs des républiques grecques y figurent et trahissent à la fois l'inexpérience et la générosité du jeune homme. Je ne donnerai ici qu'un passage décisif en ce qu'il prouve que l'auteur, à ce moment, n'était point encore du tout revenu des idées généralement courantes sur le pacte ou contrat social :

« Sans doute, messieurs, tous les hommes ont des devoirs à remplir; mais que ces devoirs sont différens par leur importance et leur étendue! Représentez-vous la naissance de la société; voyez ces hommes, las du pouvoir de tout faire, réunis en foule autour des autels sacrés de la patrie qui vient de naître, tous abdiquent volontairement une partie de leur liberté : tous consentent à faire courber les volontés particulières sous le sceptre de la volonté générale; la hiérarchie sociale va se former; chaque place impose des devoirs; mais ne vous semble-t-il pas, messieurs, qu'on demande davantage à ceux qui doivent influer plus particulièrement sur le sort de leurs semblables, qu'on exige d'eux un serment particulier, et qu'on ne leur confie qu'en tremblant le pouvoir de faire de grands maux ?

« Voyez le ministre des autels qui s'avance le premier : « Je connais, dit-« il, toute l'autorité que mon caractère va me donner sur les peuples; mais « vous ne gémirez point de m'en avoir revêtu. Ministre de paix, de clémence « et de *charité*, la douceur respirera sur mon front; toutes les vertus paisi-« bles seront dans mon cœur; chargé de réconcilier le ciel et la terre, jamais « je n'avilirai ces fonctions. Auguste interprète de Dieu parmi vous, on ne « se défiera point des oracles qu'il rendra par ma bouche, car je ne le ferai « jamais parler pour mes intérêts. »

Il est évident qu'il y a, dans ce portrait du ministre de paix, comme

une réminiscence peu lointaine du *Vicaire savoyard*. Après le prêtre, l'orateur fait intervenir le guerrier, puis le magistrat, dont les devoirs sont le thème auquel particulièrement il s'attache. Mais jusqu'à présent le de Maistre que nous cherchons et que nous admirons n'est point encore trouvé.

Les années qui s'écoulèrent jusqu'au coup de tocsin de la révolution française le laissèrent tel sans doute, étudiant et méditant beaucoup, mûrissant lentement, mais ne se révélant pas tout entier aux autres ni probablement à lui-même. Rien ne faisait pressentir l'illustration littéraire et philosophique, à la fois tardive et soudaine, dont il allait se couronner. C'était un magistrat fort distingué, non pas précisément (quoi qu'en ait dit quelqu'un de bien spirituel) un *mélange de courtisan et de militaire :* il n'avait de militaire que son sang de gentilhomme, et du courtisan il n'avait rien du tout. Dans cette espèce même de mercuriale dont nous parlions tout à l'heure, nous pourrions citer, sur l'indépendance et le stoïcisme imposés au magistrat, des paroles significatives qui dénoteraient toute autre chose que le partisan du bon plaisir royal (1). L'est-il jamais devenu depuis lors dans le sens positif qu'on lui impute? il y aurait lieu, en avançant, de le contester. Ce qui n'est pas douteux, c'est que M. de Maistre passait, non-seulement dans sa jeunesse, mais beaucoup plus tard, tout près de la révolution, pour adopter les idées nouvelles, les opinions *libérales*. Dans quel sens, et jusqu'à quel point? c'est ce qu'il a été impossible d'éclaircir, et l'on n'a pu recueillir à ce sujet que la particularité que voici :

Trop de latitude accordée au pouvoir militaire en matière civile ayant amené quelques abus dans une petite ville de Savoie, M. de Maistre témoigna assez hautement sa désapprobation pour s'attirer,

(1) « ... Qu'on ne dise pas, messieurs, qu'il est maintenant inutile de nous élever « à ce degré de hauteur que nous admirons chez les grands hommes des temps « passés, puisque nous ne serons jamais dans le cas de faire usage de cette force « prodigieuse. Il est vrai que, sous le règne de rois sages et éclairés, les circon- « stances n'exigent pas de grands sacrifices, parce qu'on ne voit pas de grandes in- « justices; mais il en est que les meilleurs souverains ne sauraient prévenir; et, si « quelqu'un ose assurer qu'en remplissant ses devoirs avec une inflexibilité philo- « sophique, on ne court jamais aucun danger, à coup sûr cet homme-là n'a jamais « ouvert les yeux. D'ailleurs, messieurs, la vertu est une force constante, un état « habituel de l'ame, tout-à-fait indépendant des circonstances. Le sage, au sein du « calme, fait toutes les dispositions qu'exige la tempête, et, quand Titus est sur le « trône, il est prêt à tout, comme si le sceptre de Néron pesait sur sa tête.... »

de la part de l'autorité supérieure à Turin, une vive réprimande. Peu de temps après, lorsque la Savoie fut envahie, il trouva piquant de se disculper, au moyen de cette lettre ministérielle, du reproche de *servilisme* que lui lançait quelque partisan de la nouvelle république, quelque fougueux Allobroge de fraîche date.

L'abbé Raynal étant venu à Aix en Savoie, M. de Maistre, fort jeune encore, alla le voir avec quelques amis; mais une première visite suffit à la connaissance : l'absence de dignité dans l'homme le détrompa vite (s'il en était besoin) des déclamations philanthropiques de l'historien.

Du reste aucun évènement proprement dit, ayant trait à la vie extérieure de M. de Maistre en ces années, n'a laissé de souvenir; sa situation était plus que jamais assise, un mariage vertueux avait achevé de la fixer; il aurait pu consumer, enfouir ainsi dans l'étude, dans la méditation, dans ces sortes d'extraits volumineux qu'on fait pour soi-même et auxquels manque toujours la dernière main, cette foule de pensées et de trésors dont on n'aurait jamais démêlé le titre ni le poids; il aurait pu, en un mot, ne jamais devenir le grand écrivain que nous savons, quand la révolution française éclata et vint dégager en lui le talent, en frapper l'effigie, y mettre le casque et le glaive.

L'armée française, sous les ordres de Montesquiou, envahit la Savoie le 22 septembre 1792. Fidèle à son prince, le sénateur de Maistre partit de Chambéry le lendemain 23; désirant néanmoins juger par lui-même de l'*ordre* nouveau et profitant d'un décret de sommation adressé aux émigrés, il revint au mois de janvier 93 : c'est durant ce séjour hasardeux qu'il eut sans doute à faire usage, pour sa justification, de la lettre ministérielle dont on a parlé. Suffisamment édifié sur le régime de liberté, il quitta de nouveau la Savoie en avril, et se retira à Lausanne, comme dans un vis-à-vis et sur un observatoire commode. Il passa dans cette ville, de tout temps si éclairée et si ornée alors d'étrangers de distinction, trois années entières, et ne rentra en Piémont qu'au commencement de 97. Le roi Victor-Amé lui donna pour mission à Lausanne de correspondre avec le bureau des affaires étrangères et de transmettre ses observations sur la marche des évènemens en France et à l'entour. Les dépêches de M. de Maistre étaient soigneusement recueillies par les ministres étrangers résidant à Turin, et devenaient de la sorte un document européen. Bonaparte, nous apprend M. Ray-

mond, trouva par la suite cette correspondance tout entière dans les archives de Venise. Qu'est-elle devenue? Elle aurait, comme étude de l'homme, bien du prix. Devant rendre compte aux autres de ses impressions successives, M. de Maistre atteignit vite à toute la hauteur de ses pensées.

Plusieurs écrits imprimés viennent, au reste, suppléer à ce qui nous manque et nous mettre entre les mains le fil qui désormais ne cesse plus. M. de Maistre publia successivement vers cette époque :

1° Des *Lettres d'un Royaliste savoisien à ses Compatriotes*. M. Raymond n'en indique que deux, mais j'ai eu sous les yeux la *quatrième;* elles parurent d'avril à juillet 1793.

2° Un *Discours à madame la marquise de C.* (*Costa*) sur la vie et la mort de son fils Alexis-Louis-Eugène de Costa, lieutenant au corps des grenadiers royaux de sa majesté le roi de Sardaigne, mort, âgé de seize ans, à Turin, le 21 mai 1794, d'une blessure reçue, le 27 avril précédent, à l'attaque du Col-Ardent (Turin, 1794), avec cette épigraphe :

Frutto senil insu 'l giovenil fiore.

(TASSE.)

C'est aussi en cette même année 94 que se publiait par les soins du comte Joseph, parrain et tuteur du livre, le charmant *Voyage autour de ma Chambre* de son aimable frère. Ces années de séjour à Lausanne, on le voit, furent fécondes.

3° *Jean-Claude Têtu, maire de Montagnole, district de Chambéry,* à ses chers concitoyens les habitans du Mont-Blanc, salut et bon sens! (Daté de Montagnole, le 10 août 1795.)

4° *Mémoire sur les prétendus Émigrés savoisiens,* dédié à la nation française et à ses législateurs. (Daté du 15 juillet 1796.)

Cette année 96 est celle où parurent, à Neuchâtel d'abord, les *Considérations sur la France,* par lesquelles M. de Maistre entrait décidément dans la publicité européenne et devenait l'oracle éloquent d'une doctrine; mais les écrits que je viens d'énumérer, et très différens des deux productions de jeunesse précédemment citées, restent la préface naturelle, l'introduction explicative et immédiate des *Considérations.* Il y aura intérêt à parcourir, à connaître par extraits ces pamphlets et brochures devenus très rares, et qui même, sans une bienveillance toute particulière qui est venue au-devant de mes désirs, me fussent sans doute demeurés introuvables et inconnus.

Je n'ai eu sous les yeux que la *quatrième Lettre d'un Royaliste savoisien à ses Compatriotes*, datée du 3 juillet 1793; je ne parlerai donc que de celle-ci, qui avait été précédée nécessairement de trois autres, et qui semblait même réclamer une suite. La révolution est consommée en Savoie depuis l'invasion de septembre 1792; l'auteur dit aux siens : Voyez et *comparez*. L'objet de cette quatrième lettre est énoncé en tête : *Idée des lois et du gouvernement de sa majesté le roi de Sardaigne avec quelques réflexions sur la Savoie en particulier.*

« Heureux, lit-on au début, heureux les peuples dont on ne parle « pas! Le bonheur politique, comme le bonheur domestique, n'est « pas dans le bruit; il est le fils de la paix, de la tranquillité, des « mœurs, du respect pour les anciennes maximes du gouvernement, « et de ces coutumes vénérables qui tournent les lois en habitudes « et l'obéissance en instinct. » Et l'auteur montre que tel a été le caractère constant et le régime de la maison de Savoie, en qui il loue surtout le talent de gouverner sans jamais se brouiller avec l'opinion. Il commence par citer quelques-unes des déclamations proférées et publiées à l'occasion de l'*assemblée générale des Allobroges*, « la raison éternelle et la souveraineté du peuple ayant exercé dans cette assemblée nationale des Allobroges l'empire suprême que les armes françaises leur avaient reconquis. » Il ne manque pas les invectives burlesques contre ces institutions qui sacrifiaient le sang et les sueurs du peuple à l'entretien des palais et des châteaux (les palais de Savoie!). A ces banales insultes l'auteur oppose le tableau de ce qu'était ce gouvernement modéré et paternel : il montre en Savoie le clergé et la noblesse ne formant pas de corps séparé dans l'état; les libertés de l'église gallicane observées, par opposition à ce qui avait lieu en Piémont; le haut clergé sans faste, exemplaire de mœurs; le *bas* clergé (expression qui était inconnue) jouissant de toute considération, et la noblesse elle-même paraissant assez souvent dans cette classe des simples curés. Quant à cette noblesse proprement dite, elle avait des priviléges sans doute, mais des priviléges très limités; la qualité de noble était avant tout un titre honorifique qui obligeait plus étroitement envers l'état. Chaque jour les grands emplois faisaient entrer dans la noblesse des hommes qui obtenaient ainsi une illustration marquée, sans devenir pourtant tout d'un coup les égaux des gentilshommes de race : « La noblesse est une semence précieuse que le « souverain peut créer, mais son pouvoir ne s'étend pas plus loin; « c'est au temps et à l'opinion qu'il appartient de la féconder. » Suivent des détails de l'ancienne organisation locale. — Le roi de Sardaigne

avait publié un célèbre édit du 19 décembre 1771, pour l'affranchissement des terres en Savoie et l'extinction des droits féodaux. Depuis plus de vingt ans, le tribunal supérieur chargé de cette opération délicate n'avait jamais suspendu ses fonctions. — Mais, à chaque instant, des vues lumineuses et de haute politique générale sillonnent le sujet et élargissent les horizons : « Il est bon, dit le publiciste, « en tout ceci purement judicieux, qu'une quantité considérable de « nobles se jette dans toutes les carrières en concurrence avec le « second ordre; non-seulement la noblesse illustre les emplois « qu'elle occupe, mais par sa présence elle unit tous les états, et « par son influence elle empêche tous les corps dont elle fait partie « de se cantonner... C'est ainsi qu'en Angleterre la portion de la « noblesse qui entre dans la chambre des communes tempère l'âcreté « délétère du principe démocratique qui doit essentiellement y ré- « sider, et qui *brûlerait* infailliblement la constitution sans cet amal- « game précieux. »

Et plus loin : « Observez en passant qu'un des grands avantages « de la noblesse, c'est qu'*il y ait dans l'état quelque chose de plus* « *précieux que l'or* (1). »

Il raille de ce bon rire, qui s'essaie d'abord comme en famille, ses compatriotes devenus les *citoyens tricolores*, et se moque des raisonnemens sur les assignats : « Lorsque je lis des raisonnemens de « cette force, je suis tenté de pardonner à Juvénal d'avoir dit en « parlant d'un sot de son temps : *Ciceronem Allobroga dixit* (2); et « à Thomas Corneille d'avoir dit dans une comédie en parlant d'un « autre sot : *Il est pis qu'Allobroge.* » Mais déjà il passe à tout moment la frontière et ne se retient pas sur le compte de la grande nation. « Quand on voit ces prétendus législateurs de la France « prendre des institutions anglaises sur leur sol natal et les trans- « porter brusquement chez eux, on ne peut s'empêcher de songer à « ce général romain qui fit enlever un cadran solaire à Syracuse et « vint le placer à Rome, sans s'inquiéter le moins du monde de la « latitude. Ce qui rend cependant la comparaison inexacte, c'est que « le bon général ne savait pas l'astronomie. »

(1) Ceci commence à se faire sentir. Je dirai plus : en France, le triomphe de la classe moyenne et d'une certaine élite éclairée, mais pleine de sa propre opinion, nous a appris qu'il était bon aussi pour l'agrément qu'il y eût dans la société quelque chose, non pas de plus précieux que l'esprit, mais de non fondé exclusivement sur l'esprit, — j'entends un certain esprit fier de lui-même et de sa doctrine.

(2) Satire VII; il s'agit d'un certain Rufus qui traitait Cicéron d'Allobroge, comme qui dirait de Racine qu'il est un Béotien ou un crétin.

Sur la justice, il y a d'assez belles choses, rien qui sente le peintre futur du *bourreau*. Il rappelle toutefois que, lorsqu'on parlait des prisonniers d'état renfermés à Miolans, unique prison de ce genre en Savoie, on était plutôt tenté de s'en prendre au trop de clémence du prince, que trop souvent les prisons d'état autorisaient les erreurs de cette clémence, qu'elles dérobaient celui qui était plutôt dû au gibet ou aux galères, « et faisaient oublier cette maxime d'un homme « célèbre, la plus belle chose peut-être que les hommes aient jamais « dite : *La justice est la bienfaisance des rois.* » — Plus loin, à propos des prisons de Chambéry, il se plaît à faire ressortir le témoignage favorable de l'envoyé du ciel, Howard. Ainsi, sur cette théorie de la rigueur, il n'a pas encore de parti pris.

Il appelle de tous ses vœux, en finissant, la restauration de Victor-Amé et s'élève avec passion, avec ironie déjà, contre les ambitieux voisins qui tant de fois, et au commencement du XVIIe siècle et depuis lors, ont troublé cet heureux pays : « Rejetez loin de vous « ces théories absurdes qu'on vous envoie de France comme des « vérités éternelles et qui ne sont que les rêves funestes d'une va- « nité immorale. Quoi! tous les hommes sont faits pour le même « gouvernement, et ce gouvernement est la démocratie pure! Quoi! « la royauté est une tyrannie! Quoi! tous les politiques se sont trom- « pés depuis Aristote jusqu'à Montesquieu!... Non, ce n'est point « sur la terre la moins fertile en découvertes qu'on a vu ce que l'uni- « vers n'avait jamais su voir; ce n'est point de la fange du *manége* « que la Providence a fait germer des vérités inconnues à tous les « siècles :

. . . . . Sterilesne elegit arenas
Ut caneret paucis, mersitque hoc *pulvere* verum? (1) »

Et suit un éloge de la monarchie en une de ces images qui vont devenir familières à l'écrivain et qui saisissent la pensée comme les yeux : « La monarchie est réellement, s'il est permis de s'exprimer « ainsi, une *aristocratie tournante* qui élève successivement toutes « les familles de l'état; tous les honneurs, tous les emplois sont pla- « cés au bout d'une espèce de lice où tout le monde a droit de courir; « c'est assez pour que personne n'ait droit de se plaindre. Le *Roi* « est le juge des courses. » — Que vous en semble? A voir s'ouvrir cette lice grandiose et presque olympique dont Montesquieu eût

(1) Lucain, livre IX. C'est Caton qui dit admirablement cela de l'oracle d'Ammon au milieu des sables.

envié avec la justesse le relief éclatant, il devient clair que le lecteur de Pindare n'a point perdu ses veilles, et que M. de Maistre est déjà trouvé.

Le *Discours à madame la marquise de Costa* nous le rend avec des défauts de jeunesse et presque de rhétorique encore, qui tiennent au genre, mais en même temps on ne perd pas long-temps de vue l'écrivain nouveau, le penseur original et hardi qui se décèle, qui se dresse par endroits et va décidément triompher. Les premières pages sont un peu dans l'imitation et le ton de Voltaire faisant l'éloge funèbre des officiers morts pendant la campagne de 1741, dans le ton de Vauvenargues lui-même déplorant la perte de son jeune et si intéressant ami Hippolyte de Seytres. L'auteur ne vient pas pour distraire, il ne veut pas même consoler, il ne veut que s'attrister avec une mère. Il célèbre dès le début l'éducation morale par opposition à l'éducation scientifique : — Laisser mûrir le caractère sous le toit paternel, — ne pas répandre l'enfance au dehors. L'homme moral est plutôt formé qu'on ne croit. Au reste aucun système d'éducation ne saurait être généralisé : ici on appliqua l'amour; Eugène était son nom, *le Bien-né*. Le panégyriste s'étend un peu sur les anecdotes d'enfance, *puerilia;* un jour, on trouva l'enfant occupé à souffler de toutes ses forces le feu dans une chambre sans lumières : « Je travaille, dit-il, pour faire revenir mon *nègre*, » il appelait ainsi son ombre. — Eugène fut un enfant *préservé*. Il cultive les arts, la peinture. Est-ce à Genève qu'il va suivre ses études? La périphrase l'indiquerait, mais le nom n'y est pas; l'auteur en est encore aux périphrases comme plus élégantes. Des pensées élevées et politiques se font jour à travers cette gracieuse déclamation. Eugène, selon l'usage, entre au sortir de l'enfance dans la carrière militaire : « Il ne dépend point de nous de créer les coutumes; elles « nous commandent. Leurs suites morales et politiques sont l'affaire « du souverain; la nôtre est de les suivre paisiblement et de ne « jamais déclamer contre elles. » — Et sur la pureté de mœurs d'Eugène dans sa vie de garnison : « Pour lui le mauvais exemple était « nul, ou changeait de nature; il n'avait d'autre effet que de le porter « à la vertu, par un mouvement plus rapide, composé de l'attrait du « bien et de l'action répulsive du mal sur cette ame pure comme la « lumière. »

Au moment où la révolution éclate, on dirait que l'auteur lui emprunte son plus mauvais style pour la peindre : « Un épouvantable « volcan s'était ouvert à Paris : bientôt son cratère eut pour dimen-

« sion le diamètre de la France, et les terres voisines commencèrent « à trembler. O ma patrie! ô peuple infortuné!... » Et ailleurs : « Aussi vile que féroce (la révolution), jamais elle ne sut ennoblir un « crime ni se faire servir par un grand homme; c'est dans les pour- « ritures du patriciat, c'est surtout parmi les suppôts détestables ou « les écoliers ridicules du philosophisme, c'est dans l'antre de la « chicane et de l'agiotage qu'elle avait choisi ses adeptes et ses apô- « tres. » Ce style-là, loin d'être du bon de Maistre, n'est que du mauvais Lamennais. Voici qui est mieux :

« Mais c'est précisément parce que la révolution française, dans ses bases, est le comble de l'absurdité et de la corruption morale, qu'elle est éminemment dangereuse pour les peuples. La santé n'est pas *contagieuse;* c'est la maladie qui l'est trop souvent. Cette révolution bien définie n'est qu'une expansion de l'orgueil immoral débarrassé de tous ses liens; de là cet épouvantable prosélytisme qui agite l'Europe entière. L'orgueil est immense de sa nature : il détruit tout ce qui n'est pas assez fort pour le comprimer; de là encore les succès de ce prosélytisme. Quelle digue opposer à une doctrine qui s'adressa d'abord aux passions les plus chères du cœur humain, et qui, avant les dures leçons de l'expérience, n'avait contre elle que les sages? La souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, le renversement de toute subordination, le droit à toute sorte d'autorité : quelles douces illusions! La foule comprend ces dogmes, donc ils sont faux; elle les aime, donc ils sont mauvais. N'importe? elle les comprend, elle les aime. Souverains, tremblez sur vos trônes. »

Le contrecoup retentit en Savoie; là, ce n'aurait été qu'une querelle de famille; mais Paris convoite les pauvres montagnes : un petit nombre de *scélérats* (je copie) répond au cri d'appel. Le roi, se croyant menacé, arme. Le 22 septembre 1792, la Savoie est envahie par l'armée française, et le Piémont près de l'être. Après la défense du Saint-Bernard (1793), Eugène, grièvement malade, court des dangers : il semblait « que la Providence voulût tenir ses parens con- « tinuellement en alarmes sur lui et, pour ainsi dire, les *accoutumer* « *à le perdre.* » Il passe les quartiers d'hiver de 93-94 à Asti. Mais le génie de Bonaparte prélude déjà à ses prochaines destinées d'Italie, et dicte les opérations de la campagne qui va s'ouvrir (1). Dès le 6 avril 94 éclate l'attaque générale des Français sur toute la chaîne du comté de Nice. Le 27, Eugène, se trouvant avec sa compagnie au sommet de la *Saccarella*, qui domine le *Col-Ardent*, marche à

(1) *Mémoires* de Napoléon, t. I, page 61.

l'attaque de ce dernier poste, et y reçoit une balle à la jambe; ses grenadiers l'emportent; trois semaines après, à Turin, il succombe des suites de sa blessure. — Au moment de sa mort « son ame, *na-* « *turellement chrétienne*, se tourna vers le ciel... Il pria pour ses « parens, les nomma tous et ne plaignit qu'eux. »

Un passage du récit rend avec beauté ce tableau des morts chrétiennes dont on était désaccoutumé depuis si long-temps en notre littérature, et que le génie de M. de Châteaubriand, quelques années après, devait remettre en si glorieux et si pathétique honneur :

« L'orage de la révolution avait poussé jusqu'à Turin un solitaire de l'ordre de la Trappe. L'homme de Dieu, présent à ce spectacle, défendait de la part du ciel la tristesse et les pleurs. Séparé de la terre avant le temps, il ne pouvait plus descendre jusqu'aux faiblesses de la nature; il accusait nos vœux indiscrets et notre tendresse cruelle; il n'osait point unir ses prières aux nôtres : il ne savait pas s'il était permis de désirer la guérison de l'ange. Son enthousiasme religieux effraya celle qui vous remplaçait auprès de votre fils (une belle-sœur de Mme de Costa); elle pria l'anachorète exalté de diriger ailleurs ses pensées et de ne former aucun vœu dans son cœur, *de peur que son désir ne fût une prière :* beau mouvement de tendresse, et bien digne d'un cœur parent de celui d'Eugène ! »

L'auteur adresse et approprie à son héros cette apostrophe célèbre de Tacite à Agricola, reproduite elle-même de celle de Cicéron à l'orateur Crassus : « Heureux Eugène ! le ciel ne t'a rien refusé, puis- « qu'il t'a donné de vivre sans tache et de mourir à propos. — Il n'a « point vu, madame, les derniers crimes... Il n'a point vu en Pié- « mont la trahison... Il n'a point vu l'auguste Clotilde sous l'habit « du deuil et de la pénitence... » Mais voici le *finale* qui s'élève, se détache en pleine originalité, et devient enfin et tout-à-fait du grand de Maistre :

« Il faut avoir le courage de l'avouer, madame, long-temps nous n'avons point compris la révolution dont nous sommes les témoins; long-temps nous l'avons prise pour un *évènement;* nous étions dans l'erreur : c'est une *époque,* et malheur aux générations qui assistent aux époques du monde ! Heureux mille fois les hommes qui ne sont appelés à contempler que dans l'histoire les grandes révolutions, les guerres générales, les fièvres de l'opinion, les fureurs des partis, les chocs des empires et les funérailles des nations ! Heureux les hommes qui passent sur la terre dans un de ces momens de repos qui servent d'intervalle aux convulsions d'une nature condamnée et souffrante ! — Fuyons, madame; *Encelade se tourne.* — Mais où fuir ? Ne sommes-nous pas attachés par tous les liens de l'amour et du devoir ? Souf-

frons plutôt, souffrons avec une résignation réfléchie : si nous savons unir notre raison à la Raison éternelle, au lieu de n'être que des *patiens,* nous serons au moins des *victimes.*

« Certainement, madame, ce chaos finira, et probablement par des moyens tout-à-fait imprévus. Peut-être même pourrait-on déjà, sans témérité, indiquer quelques traits des plans futurs qui paraissent décrétés (1). Mais par combien de malheurs la génération présente achètera-t-elle le calme pour elle et pour celle qui la suivra? C'est ce qu'il n'est pas possible de prévoir. En attendant, rien ne nous empêche de contempler déjà un spectacle frappant, celui de la foule des grands coupables immolés les uns par les autres avec une précision vraiment surnaturelle. Je sens que la raison humaine frémit à la vue de ces flots de sang innocent qui se mêle à celui des coupables. Les maux de tout genre qui nous accablent sont terribles, surtout pour les aveugles qui disent que *tout est bien,* et qui refusent de voir dans tout cet univers un état violent, absolument *contre nature* dans toute l'énergie du terme. Pour nous, madame, contentons-nous de savoir que tout a sa raison que nous connaîtrons un jour; ne nous fatiguons point à chercher les *pourquoi,* même lorsqu'il serait possible de les entrevoir. La nature des êtres, les opérations de l'intelligence et les bornes des possibles nous sont inconnues. Au lieu de nous dépiter follement contre un ordre de choses que nous ne comprenons pas, attachons-nous aux vérités pratiques. Songeons que l'épithète de *très bon* est nécessairement attachée à celle de *très grand;* et c'est assez pour nous : nous comprendrons que sous l'empire de l'Être qui réunit ces deux qualités, tous les maux dont nous sommes les témoins ou les victimes ne peuvent être que des actes de justice ou des moyens de régénération également nécessaires. N'est-ce pas lui qui a dit, par la bouche de l'un de ses envoyés : *Je vous aime d'un amour éternel?* Cette parole doit nous servir de solution générale pour toutes les énigmes qui pourraient scandaliser notre ignorance. Attachés à un point de l'espace et du temps, nous avons la manie de rapporter tout à ce point; nous sommes tout à la fois ridicules et coupables. »

En terminant, l'auteur s'adresse encore à l'*ombre chérie* d'Eugène et retombe un peu dans la déclamation, au moins pour la forme; mais les germes de son système de réversibilité et d'ordre providentiel viennent de se montrer et n'ont plus qu'à pousser leur développement. Comme saint Augustin, en présence des épouvantables catastrophes de son siècle, il conçoit sa *Cité de Dieu.*

Cité étrange chez l'un comme chez l'autre, plus belle de titre et de conception que justifiable de détail, dans laquelle le bon sens, la sagesse humaine, trouvent à s'achopper presque à chaque pas, mais

(1) Toute l'œuvre prochaine, l'œuvre philosophique et théosophique de De Maistre, va sortir de là : c'est le premier instant où on la voit poindre,

où les esprits vraiment religieux se satisferont de quelques hautes clartés!

Le pamphlet publié et distribué à Chambéry en août 95, sous le nom de *Jean-Claude Têtu*, est une provinciale savoyarde à la portée du peuple, une petite lettre de Paul-Louis en style du cru. Partant le sel en est gros et gris, mais il y en a sous la trivialité. Il s'agit de profiter du nouveau bail réclamé par la France au sujet de la constitution de l'an III, pour réveiller l'opinion royaliste dans le pays et pour pousser à une restauration :

« ..... Nous avons tous sur le cœur cette triste comédie de 1792, lorsqu'une poignée de vauriens, qui se faisaient appeler *la nation*, écrivirent à Paris que nous voulions être Français. Vous savez tous devant Dieu qu'il n'en était rien, et comme quoi nous fûmes tous libres de dire *non*, à la charge de dire *oui* (1)?

« Or, voici une belle occasion de donner un démenti à ceux qui nous firent parler mal à propos. Aujourd'hui, nous ne sommes plus si épouvantés que nous l'étions alors; nous avons un peu repris nos sens. Croyez-moi, disons tout rondement que nous n'en voulons plus.

« Vous croirez peut-être qu'il y a de l'imprudence à parler si clair? Au contraire, vous pourrez par là faire grand plaisir à la C. N. (Convention Nationale). Tout le monde sait assez qu'elle a besoin et partant envie de la paix. Or, cette réunion à la France la gêne, et le vœu de la nation, quoiqu'il n'ait jamais existé que dans la boîte à l'encre du citoyen *Gorrin* (2), forme cependant un obstacle très fort aux yeux de la C. N., qui est retenue par le point d'honneur plus que par la valeur de notre pays.

« En lui disant la vérité, vous la mettrez à l'aise, et elle vous en saura gré; ce raisonnement est clair comme de l'eau de roche.

« Mais supposons qu'elle pense autrement, qu'elle veuille à tout prix garder

(1) Il est bon, en histoire, de contrôler les récits l'un par l'autre, de se placer tour à tour sur chacun des revers des monts. Croirait-on bien, par exemple, à lire ces assertions positives, qu'il s'agit du même fait que l'historien de la révolution française a résumé si couramment avec son agréable vivacité? « Tandis que ses lieute- « nans poursuivaient les troupes sardes, Montesquiou se porta à Chambéry le 28 sep- « tembre, et y fit son entrée triomphale, à la grande satisfaction des habitans, qui « aimaient la liberté en vrais enfans des montagnes, et la France comme des hommes « qui parlent la même langue, ont les mêmes mœurs et appartiennent au même « bassin. Il forma aussitôt une assemblée de Savoisiens pour y faire délibérer une « question qui ne pouvait pas être douteuse, celle de la réunion à la France. » Claude Têtu va essayer de répondre dans ce qui suit à cette dernière opinion si spécieuse. L'historien victorieux nous a dit la journée de l'entrée triomphale; M. de Maistre, l'un des battus, nous racontera tout à l'heure le lendemain et le *tous-les-jours*.

(2) L'imprimeur du département.

la Savoie et qu'elle y réussisse, que vous arriverait-il pour avoir dit que vous regrettez votre ancien souverain? Il vous arriverait d'être particulièrement estimés et chéris par la C. N. elle-même. Tout le monde ne sait-il pas qu'on aime les gens fidèles partout où ils se trouvent? Quand il y a de la révolte, de l'impertinence ou de l'insurgerie, à la bonne heure que les maîtres se fâchent; mais, quand on parle poliment, chacun est libre de dire sa raison; on peut tirer son chapeau devant le drapeau tricolore et dire qu'on a de l'amitié pour la croix blanche. Par Dieu! chacun a son goût peut-être! — En disant qu'on aime les poires, méprise-t-on les pommes?

« Si la C. N. vous gardait même après cette déclaration, elle vous aimerait comme ses yeux, c'est moi qui vous le dis.

« Mais ce n'est pas tout. Quand même nous demeurerions Français, il ne faut pas croire que ce fût pour long-temps; un peu plus tôt, un peu plus tard, la chose volée revient toujours à son maître. La Savoie est au roi de Sardaigne depuis huit cents ans, personne ne peut lui faire une anicroche là-dessus; pourquoi la lui garderait-on? Parce qu'on la lui a prise, apparemment. Quelle chienne de raison! Demandez au tribunal criminel du district, vous verrez ce qu'il vous en dira.

« La Savoie a bien été prise d'autres fois. On l'a gardée trois ans, cinq ans, sept ans, trente ans, mais toujours elle est revenue. Il en sera de même cette fois.

« Le roi de France qui était avant celui qui était avant le dernier, fut un grand fier-à-bras, à ce que tout le monde dit; c'est une chose sûre qu'il faisait peur à tout le monde, et cependant, quoiqu'il convoitât la Savoie et qu'il s'évertuât beaucoup pour l'avoir, il ne put jamais en passer son envie.

« Dans ma jeunesse, je ne comprenais pas pourquoi notre petite Savoie n'était pas une province de France, et comment cette *drumille* avait pu vivre si long-temps à côté d'un gros brochet sans être croquée; mais, en y pensant depuis, j'ai vu combien feu ma grand'mère avait raison quand elle me disait : *Jean-Claude, mon ami, quand tu ne comprends pas quelque chose, fie-toi à celui qui a fait le manche des cerises.*

« La Savoie n'est pas à la France parce qu'il ne faut pas qu'elle soit à la France. Si les Français la possédaient, l'Italie serait flambée; ils bâtiraient dans notre pays des forteresses à tout bout de champ; ils feraient des chemins larges comme la grande allée du *Verney* jusque sur nos plus hautes montagnes (1). A la place de l'hospice Saint-Bernard, où l'on donne la soupe aux pèlerins, il y aurait une bonne citadelle avec des canons et de la poudre, et toute la diablerie que vous savez; et puis, au premier moment d'une guerre, ce serait une bénédiction de les voir dégringoler de l'autre côté! Soyez sûrs qu'ils y descendraient les mains dans leurs poches, et, quand une fois on est en Piémont, les gens qui savent un peu comment le monde est fait, disent que ce n'est plus qu'une promenade. Si M. l'empereur était assez

(1) Vérifié par le Simplon.

grue pour souffrir que ces gaillards gardassent la Savoie, ils ferait tout aussi bien de les mettre en garnison à Milan.

« Mais, tandis que la Savoie est au roi de Sardaigne, on ne peut pas être surpris en Italie. Diantre! c'est bien différent d'être dans un pays ou d'y aller

« Et nos bons amis les Suisses, croyez-vous qu'ils soient bien amusés d'entendre les tambours des Français de l'autre côté du lac? Les Génevois, qui ne sont que des marmousets, les fatiguent déjà passablement; jugez comme ils ont envie de toucher de tous côtés la république française! Sûrement les Français ne pourraient pas leur faire un plus grand plaisir que de s'en aller d'où ils sont venus. Les Suisses et les Savoyards sont cousins, ils font leurs fromages en paix et ne se font point d'ombrage. Que les grands seigneurs demeurent chez eux et ne viennent pas casser nos pots.

« Il faudra donc rendre la Savoie parce que tout le monde voudra qu'on la rende, et, quand la C. N. aurait les griffes assez fortes pour la retenir dans le moment présent, croyez-vous que ce fût pour long-temps? Bah! les choses forcées ne durent jamais.

« Le courage des Français fait plaisir à voir, mais ne vous laissez pas leurrer par cette lanterne magique. Vous savez que lorsqu'on se rosse un jour de *vogue*, surtout lorsqu'on est un peu gris, on ne sent pas les coups; mais c'est le lendemain qu'on se trouve bleu par-ci et bleu par-là, qu'on se sent raide comme le manche d'une fourche, et qu'il n'y a pas moyen de mettre un pied devant l'autre.

« Quand la France sera froide, vous l'entendrez crier. »

Ce sont là, il me semble, de ces accens vibrans qui dénotent que, même sous le masque du Jacques Bonhomme et du Sancho de son pays, M. de Maistre ne peut pas se déguiser long-temps. Plus loin, pour exprimer que les Français ne sont pas encore guéris ni près de guérir du mal révolutionnaire : « S'ils étaient véritablement ennuyés « d'être malades, dit-il, est-ce qu'ils ne se donneraient pas tous le « mot pour faire venir de la *thériaque de Venise?* » Louis XVIII, comme on sait, était alors à Venise. Le maire de Montagnole continue de prendre ses compatriotes par tous les bouts, par l'énumération de tous leurs griefs, en réservant pour le dernier coup l'intérêt de la religion catholique si cher aux populations. Je continue de citer tout ce qui me paraît un peu saillant, ce pamphlet curieux étant parfaitement inconnu et introuvable aujourd'hui :

« Il y a plus de deux cents ans qu'il y eut déjà un tapage en France pour les affaires de huguenots. Notre curé en parlait un jour avec M. le châtelain : il appelait cela la *digue*, ou la *ligue*, ou la *figue*, enfin quelque chose en *igue*. Mais c'était diabolique. Il disait que cette machine dura je ne sais combien de temps, trente ou quarante ans, je crois. Sainte Vierge Marie! cela ne

fait-il pas dresser les cheveux? C'est bien pire aujourd'hui, puisqu'alors il y avait des rois, des princes, des seigneurs, des parlemens, en un mot tout ce qu'il fallait pour faire la besogne après la folie passée; mais à présent que tout le royaume est en loques, ce sera le diable à confesser pour tout refaire. Serait-il possible que nous fussions mêlés là-dedans? *Libera nos, Dominus.*

« Vous croyez peut-être, vous autres petits messieurs qui avez des habits de drap d'Elbeuf et des boutons d'acier, que c'est pour vous que le four chauffe, et que vous serez toujours les maîtres? Ah bien! oui, fiez-vous-y. On a déjà fait main-basse sur les municipalités de campagne, ainsi adieu aux rois de village; il n'y a plus de districts, ainsi adieu aux rois de petites villes : ne voyez-vous pas comme tout s'achemine à vous rendre des zéros en chiffre? Quand tout sera tranquille, le peuple donnera les places à ceux que vous teniez en prison; et si, pendant cette tempête, quelques champignons sont sortis de terre, vous n'y gagnerez rien, car les *ci-après* sont bien plus insolens que les *ci-devant.*

« On vous amuse aussi en vous parlant de la suppression des impôts. Sans doute qu'on n'ose pas mettre le peuple de mauvaise humeur dans ce moment, pour raison; mais seriez-vous assez simples pour croire que, dès qu'on sera maître de lui, on ne vous chargera pas comme des mulets du Mont-Cenis? La C. N. a fait tant d'assignats! tant d'assignats! que si on les collait tous par les bords il y aurait de quoi couvrir la France de papier. Malgré ce qu'on en a brûlé dans toutes les gazettes, il en reste pour 14 milliards : or, savez-vous ce que c'est que 14 milliards? Pour faire cette somme en numéraire, il faudrait autant de louis qu'il y a de grains de blé en 455 sacs, mesure de Chambéri, pesant chacun 140 livres poids de marc. Le citoyen *Ginollet*, ci-devant collecteur de la taille, qui sait l'arithmétique comme son *Pater*, a fait ce compte sur ma table.

« Mais toutes ces débauches de papier ne peuvent durer, et à la fin, pour faire face aux dépenses, on vous demandera l'argent que vous avez, et même celui que vous n'avez pas.

« Enfin, comme il faut toujours garder la meilleure raison pour la dernière, tenez pour certain que, si vous demeurez Français, vous serez privés de votre religion. La C. N., disent certaines personnes, a promis la liberté du culte : oui; mais vous savez bien qu'on n'a rien tenu de ce qu'on vous avait promis. Souvenez-vous de ce qui se passa lorsqu'on établit l'église constitutionnelle. Il n'y eut qu'un cri en Savoie contre cette manipulation ecclésiastique; mais vos électeurs eurent beau protester, on ne les écouta pas, et le jour qu'ils s'assemblèrent pour l'élection de ce drôle d'évêque qui nous a tant fait rire avant de nous faire pleurer, un des représentans du peuple dit expressément que, *si les électeurs raisonnaient, on ferait conduire deux pièces de canon à la porte de la cathédrale :* voilà comment on fut libre.

« Nous avons d'ailleurs un bon témoin de ce qui se passa. Grégoire, l'un des représentans, n'a-t-il pas dit formellement, dans le sermon qu'il a débité à la tribune de la Convention sur la liberté des cultes : *Nous avons promis*

de votre part la liberté du culte aux habitans du Mont-Blanc, et nous les avons trompés!

« C'est clair, cela; mais ce que ce bon apôtre n'a pas dit, c'est qu'il était venu en Savoie tout justement pour y faire ce qu'il a blâmé dans les autres.

« Ce n'est pas seulement le culte de la déesse Raison dont nous ne voulons pas : nous ne voulons rien de nouveau, rien, ce qui s'appelle rien. On nous l'avait promis; pourquoi nous a-t-on trompés?

« Je l'entendis, ce curé d'Embremenil, le 16 février 1793, lorsqu'il se donna tant de peine dans la cathédrale de Chambéri, pour nous prouver que l'église constitutionnelle était catholique. Son discours emberlicoqua beaucoup de gens; mais, quoiqu'il ait de l'esprit comme quatre, il ne me fit pas reculer de l'épaisseur d'un cheveu. Quand je le vis en chaire, sans surplis, avec une cravate noire, ayant à côté de lui un chapeau rond au lieu d'un bonnet à houppe, et nous disant *citoyen* au lieu de *mes frères* ou *mon cher auditeur,* je me dis d'abord en moi-même : *Cet homme est schismatique.*

« En effet, quelle apparence que le bon Dieu n'ait fait la religion que pour les esprits pointus, et qu'il n'y ait pas quelque manière facile de connaître ce qui est faux. Quand il viendra quelque grivois d'*apôtre* vous prêcher un *Credo* de sa façon, au lieu de s'embarquer dans de grands alibi-forains qui font tourner la tête, vous n'avez qu'à le regarder bien attentivement: je veux ne moissonner de ma vie si vous ne découvrez pas sur sa personne quelque chose d'hérétique, ne fût-ce qu'un bouton de veste.

« Mais, baste : la C. N. se moque de l'église constitutionnelle, ce n'est pas l'embarras; le mal est qu'elle déteste la nôtre et qu'elle n'en veut point. Ainsi c'est à vous de voir si vous voulez vous trouver sans religion.

« La liberté du culte, qu'on vous a promise depuis quelque temps, n'est qu'une farce. Si vous êtes catholiques, essayez un peu de jeter à la poste une lettre adressée *à sa sainteté le pape, à Rome,* vous verrez si elle arrivera.

« C'est cependant drôle qu'un catholique ne puisse pas écrire au pape!

« Et vos évêques, où sont-ils? et vos prêtres, pourquoi ne vous les rend-on pas? Est-ce agir rondement de promettre une église catholique, et de bannir les prêtres catholiques? — Mais, dira-t-on, nous en avons en Savoie. — Oui, ils y sont à leurs périls et risques. On les a calomniés, insultés, emprisonnés, fusillés. On recommencera demain, aujourd'hui, quand on voudra. On n'a point révoqué la loi qui les déporte ni celle qui confisque leurs biens, après une loi solennelle qui leur permettait de les administrer par procureur.

« Ne vous laissez donc pas tromper : la rancune contre notre religion est toujours la même, et, si l'on a fait quelque chose en sa faveur, ce n'est pas par amitié, ce n'est pas par justice, c'est par crainte. Les gens de l'*ouest* (1) n'ont pas voulu démordre, il a bien fallu accorder quelque chose, mais c'est bien à contre-cœur et de mauvaise grace.

« Boissy-d'Anglas est, à ce qu'on dit, un des bons enfans de l'assemblée;

(1) Les Bretons, les Vendéens.

je ne crois pas qu'il aime à tourmenter son prochain. Cependant, quand il fit son rapport sur la liberté du culte au nom des trois comités, il dit tout net que les intérêts de la religion étaient *des chimères*. Il ajouta : « Je ne veux « point décider s'il faut une religion aux hommes.... s'il faut créer pour eux « des illusions et laisser des opinions erronées devenir la règle de leur con- « duite. C'est à la philosophie à éclairer l'espèce humaine et à bannir de « dessus la terre les longues erreurs qui l'ont dominée. C'est par l'instruction « que seront guéries toutes les MALADIES de l'esprit humain. Bientôt vous « ne les connaîtrez que pour les mépriser, ces dogmes absurdes, enfans de « l'erreur et de la crainte : bientôt la religion des Socrate, des Marc-Aurèle, « des Cicéron, sera la seule religion du monde.... Ainsi vous préparerez le « seul règne de la philosophie.... Vous couronnerez avec certitude la révolu- « tion commencée par la philosophie. »

« Il faudrait avoir les yeux pochés pour ne pas voir ici un homme en colère qui se console du décret dans la préface.

« Je mentirais au reste si j'assurais que je comprends tout ce morceau, et que je connais les trois théologiens dont il parle; mais je gagerais bien à tout hasard mes deux charrues contre un exemplaire de la nouvelle constitution que Socrate, Marc-Aurèle et Cicéron étaient protestans. »

L'objection contre les *trois théologiens* pouvait porter coup en Savoie, à cette date de 1795; hors de là elle n'est que gaie.

Et ceci n'est pas, autant qu'on pourrait bien le croire, un accident du genre. Certes M. de Maistre, par le fond habituel de sa pensée, restera toujours un écrivain profondément sérieux; mais pourtant on n'a pas fait en lui la part de ce qui très souvent dans le détail n'est que gai. On y aurait gagné de le voir beaucoup plus au naturel et moins terrible.

La dernière des brochures préliminaires de M. de Maistre, que j'aie à analyser est son *Mémoire sur les prétendus Émigrés savoisiens* (1796). Ici, comme il s'adresse à la législature de France, il sait prendre le ton convenable, bien qu'énergique, et non sans quelques-uns encore de ces éclats de parole qui vont devenir le cachet inséparable de son talent. C'est d'abord tout un tableau de la Terreur en sa malheureuse patrie. Puisque les grands historiens s'occupent si peu de ces vérités de détail, de ces bagatelles provinciales et locales, qui gêneraient leurs évolutions, qu'on veuille bien permettre au biographe de ne pas les négliger. Les Français, comme on l'a dit, étant entrés en Savoie le 22 septembre 1792, on ne vit pendant un mois que ce qu'on voit dans toutes les conquêtes; mais bientôt, les assemblées primaires ayant été convoquées, elles nommèrent des députés qui

se réunirent à Chambéry sous le nom d'Assemblée nationale des Allobroges. L'homme influent dans cette assemblée, qui ne siégea que huit jours, celui qui dirigea tout, et dicta presque tous les décrets, fut le député Simond, de Rumilli dans le Mont-Blanc, ci-devant prêtre, guillotiné en 1794. Une loi de cette assemblée invita tous les citoyens *qui avaient émigré dès le 1er août* 1792 à reprendre leur domicile dans le terme de deux mois, sous peine de confiscation de tous leurs biens. On antidatait l'émigration, comme on voit, et on la faisait même antérieure à l'entrée des Français dans le pays : c'était pour atteindre certains grands propriétaires.

Les militaires firent leur devoir et restèrent à leur poste, fidèles à leurs sermens. Presque tous les autres (et M. de Maistre de ce nombre), les femmes surtout et les enfans, rentrèrent en Savoie sur la foi de l'assemblée. Au cœur de l'hiver, ils arrivèrent et reprirent domicile dans le délai qui s'était prolongé jusqu'au 27 janvier 93; mais, au lieu de la tranquillité qu'ils avaient droit d'attendre, ils ne trouvèrent qu'une persécution cruelle. L'auteur du mémoire, témoin oculaire, en signale les hideuses particularités qui ne sont qu'une variante de ce qui se passait alors universellement : on emprisonne les hommes d'une part, les femmes de l'autre; on sépare les mères et les enfans; on sépare les époux : « C'était, disait le représentant Albitte, pour satisfaire à la décence. » — « La cruauté dans « le cours de cette révolution a souvent eu, s'écrie l'auteur, la fantaisie de plaisanter : on croit voir rire l'Enfer; il est moins effrayant « quand il hurle. »

Le règlement des prisons destinées à renfermer les suspects les accuse d'un crime tout nouveau, d'être *coalisés* DE VOLONTÉ *avec les ennemis de la république;* sur quoi l'auteur ajoute : « Caligula ne punissait que les rêves, il oublia les désirs ! »

Le 1er septembre 1793, tout d'un coup, en vertu d'une détermination soudaine, à minuit, on tire les détenus de prison et on les transporte sur des charrettes de Chambéry à Grenoble, où ils manquent en arrivant d'être massacrés par la populace. Puis un autre caprice les ramène de Grenoble à Chambéry; le 9 thermidor les sauve : « Sans le 9 thermidor, dit l'auteur du mémoire, c'est une opinion « universelle dans le département du Mont-Blanc, tous les prisonniers devaient être égorgés. »

Dans un moment si terrible, il arriva ce qui devait arriver : tous ceux qui purent s'échapper le firent et se réfugièrent soit en Piémont,

soit en pays neutre. Et ici l'auteur, invoquant les actes mêmes de la Convention après le 9 thermidor, démontre que ces émigrés par force majeure ne sont pas des émigrés.

Redevenue libre, la Convention, dans sa séance du 9 mars 1795, disait anathème au coup d'état du 31 mai qui avait proscrit les prétendus fédéralistes. — Une nouvelle loi (celle du 22 prairial) vint au secours des malheureux qui n'avaient fui la terre de liberté que pour échapper à la hache de Robespierre : elle rappelait ceux qui s'étaient soustraits depuis le 31 mai 93.

L'auteur discute avec fermeté et éloquence pour réclamer le bénéfice de cette loi en faveur des prétendus émigrés savoisiens. Il s'adresse, en terminant, aux Conseils, il apostrophe le Directoire exécutif et le rappelle à la clémence et à la justice au début d'un régime nouveau. M. de Maistre est ici le Lally-Tolendal de sa contrée, comme dans son pamphlet de *Claude Têtu* il s'en était montré par avance le Paul-Louis Courier.

Ces préliminaires une fois accomplis, cette dette payée, et comme tout échauffé encore de sa guerre de montagnes, il sort enfin de la politique locale et s'élève au rôle de publiciste européen par ses *Considérations sur la France*. L'aspect change : ce n'est plus à un *Vendéen de Savoie* qu'on va avoir affaire, c'est à un contemplateur plutôt stoïque et presque désintéressé. On a souvent admiré comment M. de Maistre, un étranger, avait si bien, je veux dire si fermement jugé du premier coup, et de si haut, la révolution française; c'est, on vient de le faire assez comprendre, qu'il n'y était pas étranger, c'est qu'il l'avait subie et soufferte dans le détail; il ne l'a si bien jugée en grand, que parce qu'il en avait pâti *de très près*, et en même temps *de côté*. La double position (outre le génie) était nécessaire. A un certain moment, il a pu se détacher de la question locale et planer du dehors sur l'ensemble. Nous allons l'y suivre et le considérer dans cette phase nouvelle, définitive. Jusqu'ici il nous a suffi de le faire connaître graduellement et de le produire, non absolu encore, par des extraits, par des analyses, en nous effaçant. Malgré notre désir et notre insuffisance, il nous sera difficile de continuer à faire de même, et de contenir tout jugement contradictoire en face de l'intolérance fréquente des siens.

SAINTE-BEUVE.

(*La seconde partie au prochain numéro.*)

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 juillet 1843.

Nous entrons dans la saison morte pour la politique. On dirait, à l'apathie qu'on rencontre partout, sur toutes choses, que les esprits n'ont plus de sève, qu'ils se dépouillent et laissent tomber leurs idées comme les feuilles tombent en automne. La presse elle-même n'a plus ni fécondité ni énergie: en publiant tous les jours le même nombre de lignes, elle ne croit plus remplir une grande et noble mission; elle paie une dette; elle ne veut que s'acquitter envers ses abonnés.

Il y a là quelque chose de plus que ce besoin de repos qu'on éprouve chaque année à la fin de la session législative. Il y a pour tout le monde du malaise et un peu de dégoût: nul n'est content de soi ni des autres. La session n'aura été fructueuse et satisfaisante pour personne. Nul ne s'en trouve plus fort qu'il n'était; nul n'en emporte de vives espérances et une vue nette de son avenir.

L'opposition ne peut certes pas se féliciter de ses efforts. Les conservateurs ont repoussé à peu près toutes ses tentatives. Les vieilles questions qu'elle a essayé de rajeunir n'ont trouvé de sympathie ni dans la chambre ni dans le pays. En les proposant à une assemblée nouvellement élue, l'opposition espérait peut-être des adhésions nombreuses parmi les nouveaux députés. Peut-être a-t-elle cru qu'il fallait mettre promptement à l'épreuve les esprits incertains et gagner de vitesse le parti conservateur. Le succès n'a point justifié cette politique. Ces questions étaient de vieilles questions, des questions épuisées pour tout le monde, et les nouveaux députés, la plupart du moins, étaient bien décidés à ne pas épouser des querelles qui sont désormais sans intérêt pour le pays. A tort ou à raison, le public ne veut plus entendre parler de réformes et d'innovations dans notre organisation politique. Il se dit que toute machine dont les rouages seraient, sous prétexte de perfectionne-

ment, incessamment dérangés, ne fonctionnerait guère et ne donnerait pas de résultats. En s'obstinant dans ces questions inopportunes, l'opposition se séparerait de plus en plus du pays, qui veut aujourd'hui une politique active, vouée aux affaires et au développement des forces nationales.

Les conservateurs, aidés par les fausses manœuvres de l'opposition, ont promptement rallié un nombre considérable de députés et assuré la prépondérance de leur parti dans la chambre. Il n'y a pas d'illusion possible : la majorité est aux conservateurs. Cette majorité est d'autant plus solide et certaine qu'elle n'est pas l'œuvre du ministère; elle s'est, pour ainsi dire, faite d'elle-même. Elle a accepté le ministère que la couronne lui présentait, mais elle ne vient pas de lui; elle ne se dissoudrait point, si le ministère se retirait. Tout ministère intelligent, capable, la retrouverait, à la seule condition d'être un ministère franchement conservateur.

Mais cette indépendance de la majorité vis-à-vis du cabinet, heureuse à certains égards, n'a pas été sans inconvéniens pour le pouvoir. La majorité a manqué souvent de discipline et de conduite. Ferme, compacte, docile dans les questions de gouvernement, dans les questions qui touchaient aux intérêts les plus chers aux conservateurs, elle a été plus d'une fois volontaire, incertaine dans les questions d'affaires. Elle paraissait alors vouloir s'emparer de l'administration du pays; on aurait dit que les ministres n'étaient à ses yeux que les premiers commis de ses commissions; elle a porté la main aux choses de détail les plus minutieuses et les moins dignes de fixer l'attention d'une législature. Ce fait est grave. Il donnerait, s'il se renouvelait, des habitudes qui ne seraient guère compatibles avec les principes de notre système administratif. Les affaires publiques s'en ressentiraient, car cette intervention, au lieu d'être une force, ne serait qu'une entrave. Après tout, cependant, il ne faudrait pas trop s'alarmer de ces faits. La chambre a été loin d'apporter aux questions d'affaires cette attention soutenue, cet esprit de suite, cette action persévérante, qui peuvent faire craindre un empiètement d'un pouvoir sur l'autre, un trouble dans la distribution des pouvoirs politiques. Ses excursions dans le domaine de l'administration n'étaient pas l'effet d'un système, l'application d'un principe; elles n'étaient que des actes d'indépendance.

La chambre n'avait pas la prétention de gouverner; elle voulait seulement faire sentir que nul ne la gouvernait. Elle a peu fait, mais elle a trop souvent empêché de faire. La session aura été fort longue, mais à peu près stérile. Les députés se retirent avec le sentiment de n'avoir pas suffisamment mis à profit le temps qu'ils ont consacré à la chose publique. Le pays doit remercier la chambre de l'attitude politique qu'elle a prise, mais il en attendait davantage pour l'expédition des affaires.

Le ministère, à son tour, n'est sans doute pas très content de lui-même et de la situation que la session lui a faite. Il a eu des succès, et rien ne paraît menacer son existence. Il n'est pas moins certain qu'après tout la seconde partie de la session l'a plutôt affaibli que fortifié. Il a été évident que les

chambres ne comptaient pas assez avec lui. Il n'avait pas la direction et le gouvernement de la majorité : au lieu d'exercer cette initiative d'en haut qui appartient à un gouvernement fort et résolu, il s'est trop appliqué à suivre les volontés de ses amis, à s'en faire l'instrument. Cette attitude lui a donné dans l'opinion une place moins élevée que celle à laquelle il pouvait aspirer. Tranchons le mot : il a eu peur de la majorité, et il a eu tort d'en avoir peur, car la majorité, à son début dans la carrière législative, a bien montré qu'elle croyait difficilement pouvoir se passer de lui. La chambre aurait eu quelques momens d'humeur, comme le parlement anglais en a éprouvé à l'égard de sir Robert Peel; mais en définitive elle lui aurait su gré d'une direction plus ferme et d'une session mieux remplie et plus utile au pays. Tout le monde y aurait gagné. La chambre et le ministère se seraient séparés en meilleurs termes et sans récriminations réciproques. Ces remarques ne sont peut-être pas inutiles à la veille d'une modification du cabinet. Il paraît certain que le ministère de la marine doit désormais être regardé comme vacant. La santé de M. l'amiral Roussin lui commande, dit-on, le repos le plus absolu de corps et d'esprit. Si le ministère s'adjoint, pour un département aussi important que celui de la marine et des colonies, un homme qui vienne confirmer, pour ainsi dire, le cabinet dans ses habitudes d'hésitation, de timidité, de résignation, il s'exposera, pour la session prochaine, au danger que doivent le plus redouter des hommes considérables et qui se respectent : au danger de tomber, non par la politique, mais par les affaires.

La crise qui agite l'Espagne n'aura pas, ce nous semble, une prompte issue. A la vérité, l'insurrection s'est de plus en plus étendue; les esparteristes n'occupent plus que la capitale et un petit nombre de villes; les insurgés s'organisent et préparent des coups décisifs. Toujours est-il que les corps d'armée que commandent Espartero, Van-Halen, Seoane et Zurbano, ne sont pas dissous, que le régent dispose toujours de forces redoutables, surtout en artillerie et en cavalerie, et qu'il est toujours maître de Madrid et gardien de la reine. L'issue de la lutte est donc incertaine; cette longue incertitude s'explique par la constitution sociale de l'Espagne. On ne peut pas nier que le mouvement contraire à Espartero ne soit assez général; il s'est propagé de Barcelone jusqu'à Séville et à Badajoz; il a passé l'Ebre et envahi les provinces basques. Cependant le mouvement n'est pas national dans le sens strict du mot; ainsi que tout ce qui se fait en Espagne, c'est là un fait essentiellement municipal. A la vérité, la plupart des villes suivent l'impulsion, adhèrent au *pronunciamento;* mais il y a toujours quelque chose de local, de décousu dans un fait espagnol, quelque général qu'il soit. Dans un pays unitaire, un mouvement de la sorte aurait été du premier coup irrésistible; il aurait éclaté à Madrid, ou bien les insurgés se seraient tous, par une pensée première et commune, jetés comme un torrent sur Madrid, pour y occuper le siége du gouvernement et y proclamer, par l'organe des cortès, la déchéance

d'Espartero. Rien de semblable jusqu'ici en Espagne. Madrid ne signifie rien pour les Espagnols; il fera son *pronunciamento*, si bon lui semble; on se passera de lui, s'il persévère dans sa fidélité à Espartero. Un Espagnol conçoit parfaitement que toute l'Espagne soit gouvernée par des juntes locales, tandis que le régent occuperait encore pendant deux mois, six mois, un an, deux ans, la capitale et la banlieue.

Il est vrai que les nouvelles les plus récentes annoncent la marche sur Madrid de divers corps d'insurgés. Si cette nouvelle se confirme, il se pourrait qu'une lutte sanglante éclatât aux portes, au sein même de la capitale. Le regent peut-il assumer la responsabilité d'un fait de cette nature?

Sans vouloir pénétrer dans les mystères de l'avenir, on ne peut pas ne pas reconnaître que la position personnelle d'Espartero est sérieusement compromise, quelle que soit d'ailleurs l'issue de la lutte. Qu'a-t-il devant lui dans l'hypothèse la plus favorable? Une régence de quelques mois et au bout des haines sans nombre, des haines implacables, espagnoles, et pas la moindre chance de pouvoir continuer à jouer un rôle quelconque dans son pays, et cela lors même qu'il parviendrait à dissiper l'insurrection sans effusion de sang, sans cruautés, sans tyrannie. Or, pour peu qu'on connaisse l'Espagne, on sait que cela est impossible. Ses ennemis ne se soumettront pas sans une lutte acharnée, et ses amis ne lui permettraient pas d'être clément et modéré, le voulût-il.

En attendant, la reine est toujours à Madrid, protégée, dit-on, par un régiment de ligne et des milices. Il est difficile de se persuader que les deux partis ne méditent pas de s'emparer de ce précieux dépôt pour s'en faire une force morale et peut-être un moyen de transaction. On disait aujourd'hui que les esparteristes de la capitale avaient imaginé un coup de main pour amener la reine au camp d'Espartero, mais que, ce projet ayant été déjoué, l'exécution en était désormais impossible. Peut-être n'était-ce là qu'un faux bruit, une de ces calomnies que les partis se jettent à la tête l'un de l'autre. Quoi qu'il en soit, il nous paraît évident que le premier devoir du régent dans ces difficiles conjonctures est de songer à la sûreté de la reine. Comment peut-il la laisser ainsi exposée aux coups de main des hommes les plus audacieux, les plus aventureux de l'un ou de l'autre parti, n'ayant pour toute garantie qu'un régiment et quelques miliciens?

Le régent, dit-on, marche sur Ocana; les uns pensent que ce mouvement a pour but de se rapprocher de la capitale; les autres n'y voient qu'une tentative pour rejoindre Van-Halen dans l'Andalousie. Mais le régent voudra-t-il s'enfoncer ainsi dans l'Andalousie en laissant la reine à Madrid? Et s'il marche sur Madrid, sera-ce seulement pour y livrer des combats qui pourraient jeter la capitale dans la plus violente anarchie?

Il ne reste, ce nous semble, qu'une voie honorable ouverte au régent : c'est de rentrer effectivement à Madrid, mais pour rapporter, vu les circonstances, le décret de dissolution des cortès, pour convoquer sur-le-champ le parle-

ment et lui déclarer que, plutôt que de le conserver au prix d'une guerre civile, il préfère déposer le pouvoir que la nation lui avait confié. A la tête d'une armée encore fidèle et dévouée, c'est là un rôle qui ne manque pas de grandeur, et les Espagnols ne sont pas insensibles à la grandeur et au courage.

Mais nous n'avons garde d'insister sur une pensée qui paraîtra sans doute fort romanesque aux ambitieux de bas étage, si nombreux de nos jours. Ce qui méritera peut-être davantage leur attention, c'est la situation des colonies espagnoles. Là commandent, avec un pouvoir qu'on peut dire absolu, les hommes les plus dévoués au régent, les *ayacuchos* les plus ardens et les plus résolus. Que feront-ils en recevant les nouvelles d'Espagne? Il vaut la peine d'y regarder.

Le gouvernement anglais temporise encore à l'égard de l'Irlande. La question s'agite au sein du parlement, mais sans incident remarquable. On peut cependant citer le discours de sir J. Graham comme un fait qui n'est guère propre à calmer les esprits, et qui pourrait faire supposer de la part du gouvernement anglais des intentions très sévères et des projets violens à l'endroit de l'Irlande. Nous avons cependant peine à croire qu'on songe sérieusement à se jeter dans cette voie. Elle n'est plus de notre temps ni de nos mœurs. A peine serait-elle concevable si les Irlandais n'avaient absolument aucune réclamation fondée à proposer, aucune demande légitime à faire valoir. En est-il ainsi? A part quelques fanatiques, il n'y a pas d'homme consciencieux qui puisse répondre affirmativement. L'Irlande est un malade qu'il faut ménager, traiter avec douceur, guérir peu à peu; l'Angleterre ne doit pas oublier que les maux de l'Irlande sont en partie son œuvre.

Un duel entre des personnes connues et qui a eu de funestes résultats a vivement préoccupé les esprits en Angleterre. Les hommes pieux et les philantropes se sont émus. Un membre du parlement, M. Turner, a interpellé sir Robert Peel pour savoir si dans la prochaine session du parlement le gouvernement présenterait un bill pour prévenir le duel. La réponse du ministre a été marquée au coin de cette prudence éclairée qui le distingue. Le gouvernement de la reine, a-t-il dit, ne pouvait encore prendre aucun engagement au sujet d'une question si grave, si délicate, et qui mériterait d'être mûrement étudiée; mais l'honorable membre n'est pas lié par les scrupules du gouvernement : la voie de l'initiative lui est ouverte, et le ministre l'engageait à s'en servir. Ainsi une motion sur le duel ne tardera probablement pas à être présentée au parlement. Nous en sommes bien aises. La discussion y pénétrera sans doute dans toutes les profondeurs de cette grande et belle question, et il en jaillira des lumières qui pourront être utiles pour d'autres législations. On a beaucoup dit qu'une bonne loi spéciale sur le duel était chose impossible. C'est là, ce nous semble, une erreur. Parce qu'il y a eu sur le duel plus d'une loi absurde, faut-il en conclure qu'il n'est pas donné aux hommes de faire sur cette matière délicate une loi raisonnable? Que veut-on en défi-

nitive? Laisser tout duel impuni? traiter tout duel comme un meurtre ou comme une tentative de meurtre? Qui ne voit pas que ce sont là deux extrêmes, et deux extrêmes qui en réalité se confondent et n'en font qu'un? C'est l'impunité du duel. On ne fera jamais accepter à un jury une doctrine qui revient à dire qu'un combat loyal, pour des motifs plus ou moins graves, est une tentative de meurtre. Le duel est un fait *sui generis*. Il peut être un délit; il peut mériter une répression plus ou moins sévère, selon les circonstances et la position morale du délinquant. C'est au législateur de faire les distinctions nécessaires et de promulguer une loi qui fasse la part de toutes choses, et qui, par des sévérités excessives, ne laisse pas complètement impunis même les faits qui seraient dignes de répression.

Les affaires de Serbie semblent terminées. Ce que voulait la Russie, c'était l'annulation du choix fait sans son assentiment et une élection nouvelle faite sous ses auspices et avec son autorisation. L'Europe sanctionnera-t-elle long-temps par son silence les prétentions du cabinet russe? Sera-t-il donc reconnu en Serbie et dans tout l'Orient que les décisions de la Porte ne signifient absolument rien, et que l'empereur de Russie n'a qu'à écrire une lettre pour que tous les firmans soient à l'instant même lacérés? Veut-on persuader aux provinces du Danube que c'est vers la Russie qu'elles doivent désormais tourner leurs regards, que c'est son protectorat qu'il faut invoquer, que c'est à ses désirs qu'il faut se conformer, en attendant le jour où l'on devra, comme sujets, obéir à ses ordres? C'est ainsi qu'on laisse s'achever peu à peu la ruine de la Porte, comme s'il fallait renoncer à tout espoir de la sauver.

La lutte entre Buenos-Ayres et Montevideo devient de plus en plus acharnée. L'armée de Rosas serre de très près la ville de Montevideo; peut-être en est-elle maîtresse à cette heure, et Dieu sait quelles horreurs peuvent, dans ces climats, se permettre les vainqueurs. On dit qu'un grand nombre de Français établis à Montevideo, au lieu de rester spectateurs d'une lutte qui ne les concerne pas, ont épousé la cause des unitaires, et qu'ils se sont enrôlés sous la bannière de Paz, malgré les représentations de notre consul. Si le fait est vrai, il est on ne peut pas plus déplorable; il nuit à l'influence et paralyse l'intervention protectrice des représentans de la France. De simples particuliers n'ont pas le droit de jeter ainsi leur pays dans de graves difficultés diplomatiques, et de lui préparer des embarras pour satisfaire leurs fantaisies et leurs passions politiques. Tant qu'on conserve la qualité de Français, on ne doit pas s'immiscer dans des querelles étrangères à la France. Ce n'est qu'en respectant les principes d'une neutralité que rien ne doit altérer, et en se conformant aux instructions des représentans de son pays, qu'on a droit à leur protection. Nos agens sont chargés de protéger les intérêts français et non les caprices et les témérités du premier venu. Ces faits sont d'autant plus coupables, qu'ils peuvent devenir le prétexte des calomnies que l'étranger se plaît si souvent à répandre contre la France et son gouvernement. C'est ainsi que cette espèce de club ou de comité de salut public, comme on voudra l'appeler, qui vient de se former à Madrid, et qui est composé, dit-on, de la députation

provinciale, de la muncipalité et des chefs esparteristes de la garde nationale, a publié et distribué un manifeste qui contient contre la France et le gouvernement français les imputations les plus fausses. Certes, nul n'a plus respecté que notre gouvernement l'indépendance et la dignité de l'Espagne; les actes et les paroles du gouvernement à ce sujet sont également irréprochables. Et il est plus que surprenant que des hommes d'Espartero, qu'un parti qui n'est connu que par sa déférence pour l'étranger, ose accuser la France d'influence illégitime et d'intrigues; ces sottes diatribes ne méritent pas l'honneur d'une réfutation. Nous voulons bien qu'il y ait encore des Pyrénées, et en vérité il serait difficile de dire, l'histoire à la main, de quel avantage ont jamais été, pour la France, le voisinage et l'amitié politique de l'Espagne; mais de notre respect pour l'indépendance de l'Espagne le parti d'Espartero aurait tort de conclure que la France devrait supporter l'établissement au-delà des Pyrénées d'un système avoué et permanent d'hostilités contre elle. Le premier besoin d'une nation, c'est de se protéger elle-même et de se défendre. Que le gouvernement espagnol n'ait pour nous ni amitié ni sympathie, soit: c'est son droit; mais si de la froideur et de l'indifférence il passait à des vues hostiles et à des pensées nuisibles à son voisin, commencerait alors le droit de la France.

— Il y a vingt ans déjà que le gouvernement prussien et l'Académie de Berlin poursuivent, avec persévérance, l'exécution d'un recueil général des inscriptions grecques. Ce concours prêté aux lettres par la politique, ce vaste et curieux monument élevé, sous les auspices de l'administration, à l'archéologie et à la science historique, étaient faits pour éveiller ailleurs de nobles jalousies, pour piquer d'honneur l'érudition française. M. le ministre de l'instruction publique, mu par une pensée à la fois scientifique et nationale, a conçu l'idée d'une collection plus utile encore et bien autrement vaste. Il ne s'agit de rien moins que d'un ample et complet répertoire des inscriptions latines où viendront, dans un ordre meilleur, se fondre tous les recueils antérieurs, toutes les publications partielles, tous les documens dispersés, sans compter les résultats des investigations nouvelles et les innombrables textes épigraphiques que nos conquêtes d'Alger apportent chaque jour à la science. Un pareil monument, on le conçoit, ne peut être exécuté qu'avec le concours, et, si l'on peut dire, avec la collaboration de tout le monde; heureusement l'appel fait par M. Villemain ne peut manquer d'être entendu dans tout le territoire de l'ancienne société romaine. L'exécution d'une semblable tâche revenait de droit à la France : la France est restée romaine plus qu'aucune autre nation, et c'est elle aussi qui a donné la première à l'Europe l'exemple de ces grandes entreprises d'érudition, qui, quoi qu'on en dise, n'ont été dépassées nulle part. En confiant à des hommes aussi entendus en ces matières que le sont MM. Leclerc, Letronne et Patin, les soins et la surveillance d'une collection que l'état seul pouvait entreprendre, le ministre de l'instruction publique a donné à son projet des garanties d'exécution

sérieuse. C'est là un acte fait pour attirer à l'administration de M. Villemain les sympathies du monde savant.

— La littérature contemporaine a quelque peu abusé de la Bretagne, et nous avons eu tour à tour des contes, des poésies, des drames armoricains, toute une série de livres ennuyeux et prétentieux, où je ne sais quel faux air de couleur locale tenait trop souvent lieu de pensée, de plan et de style. La manie dure encore, et chaque jour cette pauvre contrée défraie, bien malgré elle, les inspirations des peintres qui la dépoétisent. Ce n'est pas toutefois la faute de la Bretagne, qui restera, malgré tout, pour l'observateur, une des plus curieuses et des plus originales provinces de la France. Entre les peintures plus fidèles et vraiment frappantes de cette civilisation à part, tout le monde a depuis long-temps distingué *les Derniers Bretons* (1) de M. Émile Souvestre. Ce livre, dont les meilleures parties ont été insérées autrefois dans la *Revue* et ne sont pas oubliées de nos lecteurs, reparaît aujourd'hui avec des additions curieuses sur une poésie populaire trop peu étudiée et sur des mœurs si inconnues, quoique si souvent décrites. M. Émile Souvestre a beaucoup corrigé et corrigé avec bonheur : ce zèle, trop rare et appliqué ici à une œuvre vraiment littéraire, mérite d'être noté et ne peut qu'ajouter au légitime succès d'un livre déjà accueilli avec faveur.

— On sait qu'il paraît à Naples, depuis long-temps déjà, un recueil qui a pour titre : *le Progrès des Sciences, des Lettres et des Arts,* et dont la publication atteste chez les Napolitains un goût prononcé pour les études sérieuses. Les plus hautes questions d'économie politique, de législation, de philosophie, d'histoire, y sont traitées avec soin et quelquefois avec bonheur. Un ancien officier, M. Luigi Blanch, est un des premiers collaborateurs de ce recueil, et y publie principalement de nombreux articles sur une matière toute spéciale, l'histoire de la science militaire. Tous les journaux militaires de l'Europe ont rendu compte avec éloge, il y a quelques années, d'un volume publié par M. Luigi Blanch sur ce sujet, et qui n'était autre chose que la réunion d'une série d'articles extraits du *Progrès*. La seconde édition de ce volume vient de paraître à Naples. La pensée première de cet ouvrage est parfaitement exprimée par ces mots de M. Cousin dans une de ses éloquentes leçons de 1828 : « Donnez-moi l'état militaire d'un peuple, sa manière de faire la guerre, et je me charge de retrouver tous les autres élémens de son histoire. Vous avez tous lu Thucydide : voyez la manière de combattre des Athéniens et des Lacédémoniens; Athènes et Sparte sont là tout entières. » Partant de ce principe, l'écrivain napolitain s'attache à raconter les différentes variations de l'art de la guerre, depuis les anciens jusqu'à nos jours, en les rattachant aux changemens opérés dans l'état social des peuples et dans l'ensemble des connaissances de l'esprit humain. C'est la philosophie

(1) Édition compacte en un vol. in-18, chez Coquebert, rue Jacob.

de l'histoire appliquée à l'histoire de la guerre. La philosophie de l'histoire est à Naples chez elle. C'est là qu'elle est née, dans les méditations solitaires de Vico, cet esprit si bizarre et si inventif. M. Blanch est un disciple de Vico, et des plus éclairés. Comme l'illustre auteur de *la Science nouvelle,* il aime à dégager les lois générales de l'enchaînement des faits particuliers. Il examine successivement la tactique de tous les célèbres capitaines, tant anciens que modernes, et il montre que les principes de ces grands stratégistes leur ont toujours été donnés par l'état de société du temps où ils vivaient. Son livre est divisé en neuf chapitres ou discours; l'un traite de la guerre dans l'antiquité, l'autre de la guerre au moyen-âge, celui-ci de Gustave-Adolphe, celui-là de Frédéric II, cet autre enfin de la guerre sous la révolution française et de Napoléon, et chacun de ces chapitres peut être lu avec fruit, non seulement par le tacticien, mais par le philosophe, l'historien, le législateur, par tous ceux enfin qui veulent se rendre compte des règles qui président au développement de l'activité humaine et qui se reproduisent invariablement dans tous les ordres de faits.

— Sous le titre de *Notice sur les Collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des villes du département du Nord* (1), il a paru un ouvrage plein de consciencieuses recherches sur l'histoire de la musique au XVe et au XVIe siècles. Versé à la fois dans la pratique et dans la théorie de cet art, l'auteur, M. Edmond de Coussemaker, avait plus d'une difficulté à vaincre pour mener à bien la tâche qu'il s'était assignée. Rien de plus rare que les ouvrages des compositeurs de cette époque, ouvrages écrits en général pour l'église, n'ayant reçu qu'une publicité orale, et dont les manuscrits, enfouis dans les maîtrises des vieilles cathédrales, des bibliothèques d'abbayes, ont été, pour la plupart, détruits lors de notre première révolution. Quelques-unes de ces compositions ont été gravées, il est vrai, à partir du commencement du XVIe siècle; mais en général on n'en rencontre çà et là que des débris. C'est dans la belle bibliothèque de Cambrai que M. de Coussemaker a principalement puisé les matériaux composant l'ouvrage qu'il vient de publier. Ces matériaux, moins nombreux que bien choisis, se divisent en imprimés et en manuscrits. Les documens manuscrits sont d'autant plus précieux, que presque tous contiennent des compositions inédites de musiciens inconnus jusqu'à nos jours, et appartenant à la fin du XVe siècle. L'auteur fait de ces compositions une analyse très exacte, en l'enrichissant de détails biographiques sur des compositeurs dont les noms nous sont révélés pour la première fois, tels que Cabilliau, Pierre des Cornets, Ducrocq. Afin de donner une idée de leur talent, M. de Coussemaker a placé à la fin du volume plusieurs petites pièces religieuses et profanes qui ne laissent pas de doute, pour l'époque où elles ont été écrites, sur le perfectionnement des formes matérielles et artificielles de l'harmonie, sur une nouvelle direction de la mu-

(1) Un vol. in-8°, chez Techener, place du Louvre.

sique d'église, et sur la naissance du drame musical. Certes cette époque est bien digne d'attention, car elle fut l'aurore d'une révolution immense dans l'art de composer la musique d'église, révolution complétée par le divin Palestrina.

L'ouvrage de M. de Coussemaker n'est pas seulement recommandable aux yeux de ceux qui s'occupent de la science musicale et de son histoire; il renferme une foule de particularités intéressantes pour les gens du monde. Ainsi, parmi les directeurs du pupitre de la cathédrale de Cambrai, l'auteur cite Laurent Devos, frère du fameux peintre, né à Anvers en 1533, et reproduit sur les derniers momens de ce digne et infortuné maître de chapelle un passage inédit du chroniqueur Jean Doudelet, aussi curieux que touchant. Devos devait sa place à l'archevêque de Berlaymont, qui l'honorait de son amitié, et auquel il avait voué la plus tendre reconnaissance. Le baron d'Inchy, gouverneur de Cambrai, ayant usurpé par des moyens odieux le pouvoir de ce prélat, qu'il chassa de la ville, et traité les bourgeois de la manière la plus tyrannique, Devos composa un motet à grands chœurs tiré de différens psaumes, et peignant les malheurs et les troubles de la cité cambraisienne. Il eut le courage de faire exécuter ce morceau après les vêpres, un jour de fête solennelle, en présence du gouverneur, qui ordonna qu'on le saisît aussitôt et qu'on le conduisît en prison. « Finalement, dit le chroniqueur, maître Laurent Devos fut pendu et étranglé sur le marché dudit Cambrai, comme autre séculier, n'ayant nul égard à son état de prêtrise, et cependant qu'il faisait ses préparations à la mort et qu'il parlait au peuple, remontrant que c'était à tort que l'on le faisait mourir, plusieurs tambours sonnaient autour de lui, afin qu'il ne fût ouï du peuple faisant ses justifications. Ses enfans de chœur y étaient présens, faisant de grands regrets sur la mort de leur maître et lui donnant l'adieu. Ainsi finit ses jours ce bon maître de chant. »

Après avoir analysé toutes les richesses que contient le dépôt de Cambrai, M. de Coussemaker s'occupe des ouvrages appartenant aux bibliothèques de Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes. Il prouve par des documens authentiques que, dès 1575, la musique religieuse était cultivée, dans cette dernière ville, avec solennité. Enfin, il termine sa notice en citant le texte de vingt-six chansons des XIIIe et XIVe siècles. Les quatre premières ont été mises en musique à trois parties par Adam de La Hale, surnommé le bossu d'Arras, auteur du *Jeu de Robin et Marion*, espèce d'intermède dramatique annonçant déjà la naissance de l'opéra-comique. Ces chansons ont toute la naïveté de l'époque, et ne manquent ni de grace ni d'harmonie. L'ouvrage de M. de Coussemaker, qui n'a été tiré qu'à cent dix exemplaires, forme un beau volume orné de planches de musique et d'un dessin colorié, aussi curieux qu'original, qui sert de frontispice au manuscrit 124 de la bibliothèque de Cambrai.

L'ÉGLISE D'IRLANDE.

Dans ma précédente lettre, j'ai dit quelles étaient les causes purement politiques, les causes accidentelles de l'agitation qui règne en Irlande; il me reste à dire quelles en sont les causes permanentes. Que l'avénement des tories au pouvoir, et la position particulière de M. O'Connell aient exercé une grande influence sur la situation actuelle, je le veux bien; mais croire qu'un changement de ministère, ou la disparition de M. O'Connell de la scène publique ramènerait la tranquillité en Irlande, ce serait s'abuser singulièrement. Ce n'est pas M. O'Connell qui a créé l'agitation, c'est l'agitation qui a créé M. O'Connell. L'Angleterre a pour habitude invariable de ne s'occuper de l'Irlande que quand des troubles sérieux y appellent forcément son attention; puis quand ces troubles sont passés ou comprimés, elle retombe dans son orgueilleuse indifférence. Ainsi le mouvement actuel en faveur du rappel pourra être étouffé, ou pourra s'éteindre de lui-même; mais ce serait une folie d'imaginer qu'il ne se reproduira pas un an ou deux ans après, et par intermittences, tant que les causes générales qui l'ont produit seront laissées intactes. Il y a eu des insurrections en Irlande avant M. O'Connell, il y en aura après lui. M. O'Connell se vante, et avec raison, d'avoir su remplacer par des mouvemens pacifiques et organisés les révoltes sanglantes, souvent barbares, qui désolaient autrefois l'Irlande. On peut dire que la paix repose aujourd'hui sur la vie de cet homme, et on peut à peine dire s'il aura lui-même la force de dominer toujours ce mouvement, qu'il a soulevé. L'Angleterre a beau l'accuser et le maudire, elle a beau vouloir rejeter sur lui la responsabilité du sang qui serait versé dans la lutte; l'Angleterre se ment à elle-même. Elle sait bien que le mal a une autre origine. L'agitation peut enflammer les griefs; elle ne les crée pas. S'il n'y avait pas en Irlande des causes radicales de révolution, M. O'Connell ne serait pas si puissant. En excitant les passions populaires, il pourrait produire une révolte accidentelle; mais, malgré tout son ascendant et toute son éloquence, il ne réunirait pas toute une nation dans un seul sentiment et dans une seule idée, si ce sentiment et cette idée n'étaient pas déjà au fond des cœurs. Écartons donc, monsieur, les questions de personnes, et sir Robert Peel, et lord John Russell, et M. O'Connell lui-même. Avant eux, il y avait l'Irlande, après eux il y aura encore l'Irlande. J'ai cherché à montrer précédemment que le rappel de l'union entre l'Angleterre et l'Irlande était impraticable, et que lors même qu'il serait praticable, il ne pourrait être que funeste à l'Irlande elle-même. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire, et que l'Irlande,

ne pouvant obtenir le rappel, ne puisse pas, ne doive pas obtenir autre chose? Certainement non. Depuis bientôt trois mois, le parlement anglais s'occupe de l'Irlande. Les discours pleuvent, mais de ce flux de paroles que sort-il? Rien. Pourquoi? Est-ce parce qu'on ne sait que faire? Non: c'est parce qu'on ne veut pas, parce qu'on n'ose pas faire. On sait bien où est le mal, mais on a peur du remède. L'Angleterre n'ose pas aborder de front la question principale, la grande difficulté, l'église.

L'église protestante d'Irlande, *fons, origo mali!* c'est là qu'est le mal, c'est là qu'est la plaie. L'église protestante est, en Irlande, l'église de l'étranger, le bagage de la conquête, la personnification de plus de quatre siècles de tyrannie. Tant que cet arbre exotique, transplanté par la force sur le sol irlandais, continuera de pomper et d'absorber la substance de tout un peuple qui refuse de s'asseoir à son ombre maudite, tant que sept millions d'hommes verront leur religion nationale insolemment réduite à l'état de servage par le culte de sept cent mille hommes, jamais l'Irlande ne connaîtra la paix, et jamais l'Angleterre, qu'elle le sache bien, ne connaîtra le repos. Un homme qui ne parle pas légèrement, parce que ses paroles ont la plus grande influence, lord John Russell, disait il y a peu de jours dans la chambre des communes : « L'état de l'Irlande n'a jamais été réglé depuis le temps où la fiction de la loi était qu'il n'y avait pas de catholiques, que les protestans seuls existaient aux yeux de la loi, et que la loi ne connaissait pas les catholiques. Les institutions présentes sont encore en grande partie fondées sur cette fiction. Vous avez admis les catholiques au partage des droits politiques et civils. Alors vous devez organiser l'Irlande conformément à l'état politique et civil que vous avez reconnu aux Irlandais par l'acte d'émancipation. »

Et lord John Russell ajoute, avec toute l'autorité de son nom, de son caractère et de son talent, qu'il est absolument impossible que l'église d'Irlande puisse rester constituée comme elle l'est aujourd'hui. Cependant, après avoir fait cette confession, lord John Russell est-il disposé à aller plus loin? Hélas! non. Le chef du parti libéral s'arrête en se rappelant qu'il est protestant et qu'il est Anglais. Il ne conclut pas, ou plutôt il conclut en disant qu'il ne veut point detruire la suprématie de l'église établie en Irlande, parce que ce serait mettre en danger la suprématie de l'église établie en Angleterre et de l'église établie en Écosse.

Et quand cela serait, qu'est-ce que cela prouve? Faudra-t-il donc toujours que l'Irlande paie pour l'Angleterre et pour l'Écosse? La question de l'église, en Irlande, ne doit-elle pas être traitée purement et simplement comme une question irlandaise? Aux yeux des partisans de l'égalité religieuse, l'église protestante d'Irlande a le double vice, d'abord de constituer une religion d'état, ensuite de ne représenter que la religion de la minorité. Dans tous les pays où il existe une religion d'état, cette religion a du moins le mérite ou l'excuse d'être celle de la majorité; l'Irlande seule présente cette anomalie d'une église dominante de droit, et de fait rejetée et détestée par l'immense majorité de la population à laquelle elle est imposée. On dira peut-être que

je considère ici l'Irlande comme un pays indépendant, et non comme une partie d'un tout, comme une annexe du royaume-uni de la Grande-Bretagne. Mais à ce compte, l'Écosse n'est-elle pas également une partie de ce tout, et cependant l'Écosse n'a-t-elle pas une religion d'état qui est celle de la majorité, n'a-t-elle pas une église indépendante et séparée de l'église d'Angleterre? Si l'Angleterre pose en principe que l'état ne doit reconnaître qu'une seule religion, pourquoi ce principe n'est-il pas appliqué à l'Écosse comme à l'Irlande? Pourquoi le culte presbytérien est-il privilégié, quand le culte catholique est exclus? L'Angleterre a une église nationale, l'Écosse a une église nationale, l'Irlande seule a une église étrangère. Les églises d'Angleterre et d'Écosse ont pour elles le nombre, le fait, qui finissent par devenir le droit; l'église d'Irlande n'a ni le droit ni le fait : elle n'a que la force, et la force n'a jamais suffi pour lui faire prendre racine dans le pays qu'elle opprime.

Quand le sanguinaire et despotique Henri VIII se fit en Angleterre le chef de la réformation, il créa promptement des prosélytes à l'aide de la confiscation et de la distribution des biens ecclésiastiques. La persécution et le règne éclatant et populaire d'Élisabeth continuèrent cette œuvre de transformation; mais ce qui contribua par-dessus tout à *protestantiser* l'Angleterre, ce fut le caractère essentiellement national qu'assuma, presque dès son origine, le nouveau culte. L'idée du catholicisme romain s'associa, dans l'esprit de la nation, à l'idée de la domination étrangère; les nobles s'étaient faits protestans pour avoir part aux dépouilles de l'église, le peuple se convertit à son tour par patriotisme. Cela explique comment le pouvoir temporel fut immédiatement investi du pouvoir spirituel, et l'a gardé intact jusqu'à nos jours, et comment la religion anglicane, œuvre du roi et des nobles, devint, par suite de circonstances purement politiques, la religion du peuple et de la majorité.

En Écosse, au contraire, la réformation partit du peuple pour remonter aux grands; mais le mouvement, quoique inverse de celui de l'Angleterre, fut également national. Les tentatives réitérées des souverains anglais pour introduire la hiérarchie épiscopale dans l'église républicaine de l'Écosse ne firent qu'attacher plus profondément le peuple à son culte national; l'Angleterre fut obligée de capituler et de reconnaître en Écosse une église indépendante. Il y eut donc en Écosse, comme en Angleterre, une religion dominante, et cette religion fut également celle de la majorité.

Ce fait de la suprématie légale de l'église presbytérienne en Écosse est très important en ce qu'il prouve que le maintien de l'église protestante en Irlande est, pour l'Angleterre, une question politique et non une question religieuse, une affaire d'opportunité, et non une affaire de principe. L'Écosse a été traitée comme un pays uni, l'Irlande comme un pays conquis, et c'est ce qui a fait que la religion nationale de l'Irlande n'a jamais eu une existence légale.

Le protestantisme est entré en Irlande avec la conquête, et y est resté avec les conquérans; il devait y rencontrer, dès l'origine, une résistance non-seu-

lement religieuse, mais aussi nationale. Henri VIII et Élisabeth firent en Irlande ce qu'ils avaient fait en Angleterre, ils confisquèrent et distribuèrent toutes les propriétés religieuses; mais le peuple s'attacha plus que jamais à son clergé dépouillé et proscrit. Il y avait entre eux une solidarité nationale qui avait sa source dans des évènemens bien antérieurs aux guerres religieuses. A l'époque de la conquête normande, au XIIe siècle, le clergé irlandais avait partagé courageusement le sort de la population indigène. Le clergé séculier était alors composé par une classe d'hommes beaucoup plus cultivés qu'on n'aurait dû l'attendre dans l'état presque barbare du pays. C'étaient en général des Irlandais élevés dans les universités d'Espagne, et même des Espagnols émigrés. Une chose curieuse à remarquer aujourd'hui, c'est que cette Irlande, qui est le dernier boulevard de l'église de Rome dans les îles britanniques, fut octroyée à l'Angleterre par deux papes, par les bulles d'Adrien IV et d'Alexandre III.

Ce fut, au reste, pour cette raison, que les biens monastiques furent en général respectés lors de la conquête par Henri II. Les monastères servirent d'asile à la population indigène, les conquérans eurent à lutter pendant près de quatre siecles, et ne purent achever leur œuvre qu'à l'aide de la réformation. A cette époque, la confraternité du clergé et du peuple irlandais fut cimentée de nouveau par la persécution que souffrit à son tour le clergé. La résistance, qui n'avait jusque-là été que nationale, devint aussi religieuse; les Anglais ne furent plus seulement des Saxons, ils furent encore des hérétiques.

Les soixante années qui suivirent l'introduction de la réforme en Irlande sont des plus sanglantes que l'histoire ait jamais eu à raconter. La possession de la terre changea entièrement de mains; les biens du clergé régulier furent distribués à des nobles anglais, et les dignités et les revenus du clergé séculier passèrent à peu près intactes aux dignitaires de l'église protestante. Ce fut dès cette époque que commença ce système qui est devenu la plaie de l'Irlande, et qu'on appelle l'*absenteisme*. Le clergé protestant, presqu'entièrement composé d'Anglais, resta en Angleterre au lieu de résider en Irlande, et dépensa dans son pays les revenus qu'il tirait du pays conquis. Il afferma ses bénéfices à des entrepreneurs qui lui payaient une somme fixe, et qui acquéraient en échange le droit d'exploiter et de pressurer les tenanciers de la terre. Telle fut l'origine de l'*absenteisme*, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, et qui est une des principales sources de la misère de l'Irlande.

En se contentant de cette occupation matérielle du territoire, le clergé protestant abandonnait lui-même toute chance de domination morale. Aussi le clergé catholique conserva-t-il toute son influence; des communications actives furent maintenues, malgré les lois pénales, entre l'Irlande et l'Espagne, et entretinrent le feu sacré dans l'*Ile des Saints*.

De meilleurs jours semblèrent se préparer pour l'Irlande quand la révolution de 1640 força Charles Ier à recourir aux catholiques irlandais; mais le bras implacable de Cromwell n'en retomba que plus lourdement sur ce mal-

heureux pays. Le passage de Cromwell fut comme celui d'une colonne de feu. Les Irlandais tremblent encore quand ils entendent prononcer ce nom terrible, et l'autre jour vous avez vu M. O'Connell, dans une de ses harangues, rappeler, au milieu d'un frémissement universel, le souvenir des cruautés sanglantes du protecteur. La domination de Cromwell fut la plus périlleuse épreuve qu'eut jamais à traverser le catholicisme en Irlande, car elle comprenait un système, non-seulement de conquête, mais de conversion. Les enfans furent enlevés à leurs familles pour être confiés à des maîtres protestans; les propriétaires protestans et le clergé protestant furent forcés de résider sur leurs terres, et les lois portées contre les catholiques et leur clergé furent tellement cruelles, qu'en moins de deux ans presque toute la population catholique se fut réfugiée dans le Connaught. Cette province fut le seul champ d'asile qui lui fût ouvert, et c'est de là que vient le proverbe irlandais : Va au diable ou en Connaught (*go to hell or to Connaught*).

Cependant, après Cromwell, le catholicisme se releva comme un arbre après un coup de vent; la restauration et les règnes de Charles II et de Jacques II lui donnèrent un temps de repos. Ce temps fut court; la révolution de 1688 ramena la domination exclusive du protestantisme, et la bataille de la Boyne décida du sort du catholicisme. Dès-lors commença le système de la persécution légale; tout l'arsenal des lois fut mis en usage contre la religion du sol. Une des plus remarquables de ces lois fut celle qui, sans proscrire directement les prêtres, bannissait à perpétuité les évêques et tous ceux qui pouvaient conférer des ordres, de sorte que la ligne hiérarchique étant interrompue, et le clergé ne pouvant non plus se recruter par les prêtres étrangers, le culte catholique aurait dû s'éteindre avec la génération des prêtres vivans. Ce qu'il faut remarquer surtout dans le caractère de ces lois pénales, c'est qu'elles sont dirigées non pas contre les Irlandais, mais contre les catholiques, et qu'un Irlandais qui se fait protestant est admis à toutes les immunités dont jouit le culte dominant. Rien ne prouve mieux que la lutte établie entre l'Angleterre et l'Irlande a pour principe l'antagonisme des religions plus que celui des races. Les évènemens qui s'accomplirent depuis cette époque en Irlande sont mieux connus. Les grands principes de liberté politique et religieuse, et le libéralisme philosophique, proclamés par la révolution américaine et la révolution française, réagirent sur l'état de l'Irlande. A la fin du XVIIIe siècle, les catholiques obtinrent le droit de voter aux élections; le droit d'être élu devait nécessairement suivre le droit d'élire, et vous savez comment le gouvernement tory de 1829, emporté par l'opinion publique, proposa lui-même l'acte de l'émancipation des catholiques.

Lord Alvanley, monsieur, dans une brochure qu'il a publiée il y a déjà quelque temps (1), et dans laquelle l'état de l'Irlande était examiné avec beaucoup de sagacité, a fait une remarque très juste au sujet de l'acte d'émancipation : c'est que cet acte ne remédia à aucun des griefs matériels des ca-

(1) *The State of Ireland considered.*

tholiques, et ne leur conféra que des droits politiques. Les catholiques, en entrant dans le parlement, y passèrent donc immédiatement à l'état d'opposition, et furent réformistes par nécessité. Ainsi les deux principaux griefs des catholiques étaient l'obligation de payer la dîme à une église qui leur était hostile, et la composition des cours ecclésiastiques, qui ont, comme on sait, une juridiction civile très étendue, et dont les juges étaient en général des ministres protestans. L'acte d'émancipation ne porta remède à aucun de ces griefs; il ne fit donc en dernier résultat que des mécontens, en Angleterre comme en Irlande : en Angleterre parce qu'il souleva contre le gouvernement le parti protestant, en Irlande parce qu'il ne profita pas aux masses, et que la classe moyenne et la classe pauvre, bien que représentées au parlement, trouvèrent qu'après tout leurs intérêts matériels n'avaient éprouvé aucune amélioration, et qu'elles étaient toujours obligées de payer deux églises.

De la sorte, le gouvernement conservateur, en admettant les catholiques dans le parlement, ne fit que grossir les rangs du parti de la réforme. Dès ce jour, l'influence de l'Irlande plana sur la politique intérieure de l'Angleterre; pendant douze ans, elle domina le gouvernement; depuis deux ans, elle l'embarrasse, aujourd'hui elle le paralyse. L'acte d'émancipation et la révolution de juillet portèrent les whigs au pouvoir, et ce fut avec l'aide des Irlandais que les whigs firent passer le bill de réforme. Le parti libéral en Angleterre devint l'allié naturel du parti catholique en Irlande; M. O'Connell et ses amis secondèrent les réformes politiques, et, en échange, lord John Russell et son parti appuyèrent les réformes religieuses. J'ai dit, monsieur, dans une précédente lettre, comment les Irlandais, formant dans la chambre des communes l'appoint de la majorité ministérielle, devinrent de plus en plus les arbitres du gouvernement, et comment, pour cette raison, le sentiment protestant de l'Angleterre finit par se soulever contre les whigs et les renverser. C'était pour des considérations religieuses que certains des membres les plus importans du parti whig s'étaient jetés dans le parti tory. Le vieux lord Grey, fatigué et croyant qu'il était temps de s'arrêter, s'était retiré des affaires, abandonnant la réforme à sa pente. Lord Stanley et sir James Graham étaient sortis avec éclat du ministère dès qu'il s'était agi d'employer une partie des revenus de l'église d'Irlande à l'éducation du peuple sans acception de communions. C'était enfin la question de l'*appropriation* qui avait amené, en 1835, la chute du ministère de sir Robert Peel, et c'est peut-être encore sur cette question que s'engagera bientôt la lutte. Le ministre de l'intérieur, sir James Graham, a déclaré formellement, il y a peu de jours, que ni lui ni ses collègues ne consentiraient à ce que les revenus de l'église protestante fussent appliqués à des usages catholiques; mais sir Robert Peel et le duc de Wellington n'avaient-ils pas aussi déclaré qu'ils ne concéderaient jamais cet acte d'émancipation, qu'ils ont pourtant fini par proposer eux-mêmes?

Tout ce qui précède, monsieur, tend à établir que la religion protestante,

la religion de l'état, la religion de la loi, n'a jamais pu devenir, en Irlande, la religion populaire. Le culte proscrit, au contraire, a été fécondé par le sang, et des siècles de persécution n'ont fait que l'enraciner plus avant dans le cœur du peuple. Et comme le clergé catholique exerçait une influence politique en même temps que religieuse, il a constitué à côté et en dehors de l'état un pouvoir indépendant et irresponsable qui était à l'abri des lois, parce qu'il agissait sur les consciences et sur les sentimens, et qui était incompatible avec la sécurité de toute espèce de gouvernement. C'est ce caractère politique du clergé qui le rend surtout redoutable; c'est le clergé qui, en Irlande, fait les élections; c'est lui qui est à la tête des associations : à tous les *meetings*, les paroisses arrivent par bandes conduites par leurs prêtres, et le rappel est prêché du haut des chaires aussi bien que du haut des *hustings*. Le gouvernement a beau faire; il n'est pas de force à lutter contre le pouvoir spirituel, contre cette puissance insaisissable et incontrôlable qu'il peut concilier, mais qu'il ne vaincra pas.

Quelle a été, dans ces derniers temps, la condition du clergé catholique en Irlande? Jusqu'à la révolution française, il avait été composé en grande partie par des prêtres élevés dans les séminaires de France, d'Italie et d'Espagne. Ici, je laisse un protestant rendre lui-même justice au caractère de ce clergé : « La mémoire de ces prêtres, dit lord Alvanley, est encore fraîche auprès de beaucoup de contemporains, et la conduite douce, conciliante et *gentlemanly* du vieux prêtre français et espagnol est souvent mise en contraste avec celle des partisans politiques qui composent le clergé actuel. » La révolution et la guerre générale interrompirent ces communications religieuses de l'Irlande avec l'Europe; le clergé indigène devint peu à peu moins éclairé, sans cesser d'être aussi populaire. Au contraire, se recrutant de plus en plus dans les classes inférieures, partageant des passions souvent ignorantes et aveugles, mais toujours patriotiques, il établit encore plus profondément son empire sur les masses. Aujourd'hui, les prêtres sont tout-puissans en Irlande; ils y règnent sans contrôle, et le peuple n'est qu'un instrument entre leurs mains.

Le gouvernement anglais, instruit par une expérience de plusieurs siècles, doit comprendre que nul pouvoir politique ne déracinera de l'Irlande sa religion nationale, et que nulle législation pénale n'y détruira l'empire que le clergé exerce sur le peuple. C'est une entreprise inutile à laquelle tout gouvernement qui ne sera pas absolument dénué d'intelligence devra renoncer. La répression est une œuvre évidemment impossible; l'Angleterre, par intérêt autant que par justice, ferait donc mieux d'employer la conciliation. Le clergé irlandais est hostile au gouvernement, mais est-ce bien là la véritable tendance du clergé catholique? Non : l'élément catholique est de sa nature conservateur, il est essentiellement porté vers l'ordre, vers l'autorité; ce n'est que par exception qu'il se fait révolutionnaire, et l'Irlande est depuis des siècles sous le poids d'une législation exceptionnelle. C'est le pouvoir temporel qui, en se mettant en hostilité directe avec le pouvoir spirituel, le jette forcé-

ment dans des voies démocratiques et radicales. L'intérêt politique de l'Angleterre est donc de chercher à s'attacher le clergé catholique, de le rallier à la loi en rendant la loi humaine et juste, et de le faire rentrer dans le sein de l'état en lui assurant une existence légale. Ici se présente la question du paiement du clergé catholique par l'état. La proposition en a été faite plusieurs fois, et à différentes époques, par les protestans *politiques,* mais elle a rencontré jusqu'à présent des obstacles insurmontables, et dans la résistance des protestans rigides, et dans le refus du clergé catholique lui-même. L'église anglicane, étant l'église de l'état, refuse au pouvoir politique le droit de reconnaître un autre culte que le sien, et d'admettre qu'il y ait deux sources de vérité. Le souverain étant le chef de l'église comme le chef de l'état, et exerçant le pouvoir spirituel en même temps que le pouvoir temporel, ne peut scinder la double nature de ses fonctions, et faire une distinction entre les membres de la communauté politique et les membres de la communauté religieuse. Tel est le principe maintenu par l'église établie. Cependant ce principe n'est déjà plus intact. Il y a été dérogé non-seulement, comme je l'ai dit plus haut, à l'égard de la religion presbytérienne d'Écosse, qui est reconnue comme religion de l'état, mais aussi à l'égard du culte catholique lui-même. Vous avez entendu parler du séminaire de Maynooth. Cet établissement date de 1795; il a été fondé par le gouvernement protestant pour l'éducation des prêtres catholiques, et aujourd'hui encore il est entretenu par une subvention que la chambre des communes vote chaque année. A l'époque de l'union législative, M. Pitt, qui comprenait l'importance de faire rentrer le clergé irlandais dans le cerle des institutions légales, avait formé le projet de reconnaître le culte catholique et de donner des salaires à ses ministres. Les évêques y avaient consenti, le pape avait donné son adhésion, mais le roi George III se refusa à toute concession, et sa détermination amena la retraite de M. Pitt. Il est à croire que, si une mesure de ce genre avait accompagné l'acte d'émancipation de 1829, une grande partie des troubles qui se sont succédé depuis ce temps en Irlande auraient été prévenus. Aujourd'hui, monsieur, il est trop tard.

Il est trop tard, parce que c'est le clergé catholique qui, à son tour, refuse un salaire. Depuis un quart de siècle, il a pris un caractère politique qu'il ne voudrait plus abdiquer aujourd'hui. Ce qui fait sa force, c'est qu'il partage tous les griefs, toutes les misères, toutes les souffrances du peuple; c'est qu'il est, comme lui, opprimé par la loi. C'est cette communauté héréditaire et sacrée qui fait sa toute-puissance. Le jour où le prêtre catholique consentirait à renier sa part du fardeau, le jour où la loi cesserait de peser sur lui sans cesser de peser sur le peuple, ce jour-là il perdrait tout son pouvoir. Un prêtre payé par les Saxons ne serait plus le prêtre national.

On peut donc regarder comme certain que le clergé irlandais refuserait aujourd'hui de recevoir un traitement de l'état. En 1837, cette question fut soulevée, et les évêques catholiques déclarèrent unanimement leur résolution de ne dépendre que du peuple. Cette déclaration a été répétée plusieurs fois

depuis, et l'est encore en ce moment. L'entretien du culte catholique par l'état laisserait d'ailleurs intact l'établissement anglican; l'Irlandais catholique serait toujours obligé de payer deux églises; seulement, le jour où le denier du pauvre qu'il donne volontairement pour l'entretien de son culte serait réclamé par la loi pour le même objet, il cesserait de regarder ses prêtres comme ses protecteurs, et voilà pourquoi le clergé n'y consentira pas.

Aussi long-temps que l'église de la minorité sera l'église privilégiée, rien ne sera réglé d'une manière permanente en Irlande. On l'a dit avec raison, tous les autres griefs de l'Irlandais ne se font sentir que par intervalles : celui de l'église est pour lui une douleur continuellement brûlante; il ne peut faire un pas sans être poursuivi par ce souvenir; chaque fois qu'il entend la cloche de son village, chaque fois qu'il traverse une pièce de terre convertie en glèbe, chaque fois qu'il paie l'impôt qui a remplacé la dîme, il sent se réveiller en lui la mémoire de tout ce qu'il souffre, de tout ce qu'ont souffert ses pères et de tout ce que souffriront ses enfans.

La constitution de cette église est une véritable monstruosité. Il y a en Irlande quatre principaux cultes : le culte catholique, le culte anglican, le culte presbytérien, et le culte méthodiste ou wesleyen. Les anglicans sont environ 700,000; les presbytériens et les wesleyens réunis forment à peu près le même nombre; les catholiques sont plus de 7 millions. Le culte presbytérien reçoit de l'état une certaine subvention qui lui a été constituée par le *regium donum;* le culte catholique et le culte wesleyen sont entretenus par des souscriptions volontaires; quant au culte anglican, voici quelle est sa position temporelle.

L'Irlande est divisée en 4 provinces ecclésiastiques, celles d'Armagh, de Dublin, de Cashel et de Tuam, et en 32 diocèses, qui comprennent 1,387 bénéfices et 2,450 paroisses. Le clergé se compose de 4 archevêques, 18 évêques, 326 doyens, chanoines, etc., 1,333 ministres et 752 vicaires. Les revenus de cette église sont de plus de 20 millions de francs, consacrés tout entiers au traitement du clergé, car la construction et l'entretien des édifices du culte sont l'objet de subventions spéciales. Durant les débats qui eurent lieu en 1835 sur la question de l'appropriation, il a été déclaré que les revenus des évêchés seuls constituaient à chaque titulaire un traitement d'environ 175,000 francs. Par la répartition, certains évêques se trouvent avoir 200, 300 et même 400,000 francs de rente.

Ainsi voilà plus de 20 millions prélevés sur une population de 9 millions d'individus pour payer le culte de 700,000 d'entre eux; et sur ce nombre de 700,000, 400,000 se trouvent réunis dans la seule province d'Armagh, qui est le foyer du protestantisme en Irlande. Il y a des paroisses où l'on compte 1,500 catholiques, et pas un seul protestant, d'autres où il y a 3,450 catholiques et 15 protestans, d'autres où il y a 5,393 catholiques et 12 protestans. Ces chiffres ont été cités dans la chambre des communes. Le ministre protestant considère quelquefois comme un avantage de n'avoir qu'un très petit nombre de coreligionnaires dans sa paroisse, parce qu'il est ainsi dispensé

de toute besogne. Ces revenus de l'église protestante en Irlande augmentent chaque année, et, d'un autre côté, le nombre des protestans eux-mêmes décroît régulièrement. Il y a deux cents ans, ils étaient aux catholiques dans la proportion de 1 à 3; aujourd'hui ils sont dans la proportion de 1 à 10.

L'église d'Irlande ne peut donc être considérée que comme une branche de l'église d'Angleterre, comme un établissement purement anglais, représentant chez le peuple conquis la suprématie du peuple conquérant, et elle n'y est maintenue que parce qu'on regarde sa chute comme devant mettre en danger la suprématie de l'église protestante dans l'Angleterre elle-même. Mais n'y a-t-il pas autant de péril pour l'église d'Angleterre dans le honteux scandale dont l'église d'Irlande offre le spectacle? Toute la haine dont l'une est l'objet retombe sur l'autre; l'église d'Irlande est condamnée à périr avant peu d'années, cela est évident comme la clarté du jour, et il arrivera que, pour n'avoir pas voulu s'en séparer à temps, l'église d'Angleterre sera entraînée dans sa chute, et que l'arbre tout entier tombera parce qu'on n'aura pas voulu en sacrifier une branche parasite et vermoulue.

C'est là une vérité que comprennent les amis les plus sages et les plus éclairés de l'église protestante en Angleterre, et c'est pour cette raison qu'ils ont essayé à plusieurs reprises d'introduire de larges réformes dans l'église d'Irlande. Certainement, si le parlement anglais avait adopté le plan proposé, il y a quelques années, par lord John Russell, et qui avait pour objet de réduire l'établissement anglican en Irlande à de plus justes proportions, et d'appliquer le surplus des revenus ecclésiastiques à l'éducation générale du peuple, cette mesure de justice et de conciliation aurait efficacement contribué à maintenir la paix en Irlande. Ce que le gouvernement whig n'a pas pu faire, le gouvernement tory est assez fort aujourd'hui pour l'accomplir. Malgré les déclarations contraires des ministres, cette solution des difficultés actuelles semble être la seule possible.

La grande objection qui est faite au système de l'appropriation, c'est que les biens de l'église sont une propriété de même nature que la propriété particulière, et que l'état n'a pas le droit de les détourner de l'usage auquel ils ont été consacrés dans l'origine. La question des biens de main-morte est depuis long-temps résolue en France, mais elle ne l'est pas encore en Angleterre, tant s'en faut. Et cependant la doctrine de l'inviolabilité des biens de main-morte n'est-elle pas une anomalie, surtout dans les pays protestans? N'est-ce pas un principe protestant, s'il en fut, que l'église est la créature de la loi, et que la loi, qui l'a faite, peut la défaire? Or, aux yeux de la loi, le prêtre est un fonctionnaire public, comme le magistrat, comme le soldat. C'est la loi qui a imposé la dîme, et la loi peut la réduire ou la supprimer au besoin. Quant aux biens qui proviennent de dons volontaires, le principe aujourd'hui admis est que la volonté du donateur doit être observée tant qu'elle le peut être conformément à l'intérêt public, mais que, lorsque les circonstances changent, la destination du don doit changer aussi, puisqu'il

est présumé que le donateur, s'il était en vie, disposerait autrement de sa propriété.

Je n'ai pas à discuter ici un principe qui fait partie du droit public français; je veux seulement faire remarquer que l'église d'Angleterre a moins qu'aucune autre le droit de se prévaloir de l'inviolabilité des biens ecclésiastiques, car les biens dont elle jouit elle-même étaient, dans l'origine, ceux de l'église catholique, et ont été transférés à l'église protestante par les bénéfices de la loi, précisément en vertu du principe que l'état peut disposer des biens des communautés.

Du reste, monsieur, en admettant que le parlement anglais consente à affecter une certaine portion des revenus de l'église protestante d'Irlande à l'éducation du peuple sans acception de religions, cette mesure ne pourrait encore avoir qu'un effet temporaire. Il faut bien le redire, rien ne sera définitivement réglé en Irlande tant que l'Angleterre y maintiendra une église privilégiée, et tant que cette église sera celle de la minorité. Les catholiques ne demandent pas la suprématie pour leur culte; ils ne demandent que l'égalité, et il faudra bien qu'on en vienne là. Tôt ou tard, on aboutira au système établi en France, à l'égalité de tous les cultes reconnus par l'état. Les biens de l'église d'Irlande seront repris par l'état, et rentreront dans le trésor public comme la propriété de la nation. L'état, à son tour, devra se charger de subvenir à l'instruction religieuse du peuple et à l'entretien des ministres des différens cultes; mais alors les fonds affectés à cet usage seront répartis dans de justes proportions. Remarquez bien que je ne parle ici que de l'Irlande, car, quant à l'Angleterre, il se passera encore bien des années avant que la constitution de l'église établie y subisse une pareille révolution. En Angleterre, l'église protestante est dans une situation régulière, politiquement parlant; elle est l'église de la majorité, tandis qu'en Irlande, sa position est le plus odieux paradoxe qui ait jamais existé. Au fond de toutes les agitations de l'Irlande, il y a deux causes, les relations des propriétaires avec les tenanciers, et la suprématie de l'église protestante. La première cause échappe à l'influence de la législation; il est à peu près impossible que la loi s'en mêle sans porter atteinte au principe de la propriété : c'est donc une question morale plutôt que politique. Pour ce qui regarde l'autre grief de l'Irlande, l'église, la législature a le pouvoir d'y remédier. Qu'elle use donc de ce pouvoir pendant qu'il en est temps encore, car, tant que cette source éternelle de révolte ne sera pas tarie, l'Irlande pourra être domptée, étouffée, écrasée, comme elle le serait sans aucun doute en cas d'insurrection ouverte, mais elle ne sera jamais *pacifiée*.

****

V. DE MARS.

JOSEPH DE MAISTRE.

II.[1]

Trois écrivains du plus grand renom débutaient alors à peu près au même moment, chacun de son côté, sous l'impulsion excitante de la révolution française, et on les peut voir d'ici s'agiter, se lever sous le nuage immense, comme pour y démêler l'oracle : on reconnaît Mme de Staël, M. de Maistre et M. de Châteaubriand.

Le plus jeune des trois, le seul même qui fût à son vrai début, M. de Châteaubriand, en ce fameux *Essai sur les Révolutions*, versant à flots le torrent de son imagination encore vierge et la plénitude de ses lectures, révélait déjà, sous une forme un peu sauvage, la richesse primitive d'une nature qui sut associer plus tard bien des contraires; d'admirables éclairs sillonnent à tout instant les sentiers qu'il complique à plaisir et qu'il entrecroise; à travers ces rapprochemens perpétuels avec l'antiquité, jaillissent des coups d'œil singulièrement justes sur les hommes du présent : lui-même, après tout, l'auteur de *René* comme des *Études*, l'éclaireur inquiet, éblouissant, le songeur infatigable, il est bien resté, jusque sous la majesté de l'âge, l'homme de ce premier écrit.

Mme de Staël, qui, à la rigueur, avait déjà débuté par ses *Lettres sur Jean-Jacques*, et qui devait accomplir un jour sa course géné-

(1) Voir la livraison du 15 juillet.

reuse par ses éloquentes et si sages *Considérations*, laissait échapper alors ses réflexions, ou plutôt ses émotions sur les choses présentes, dans son livre de l'*Influence des Passions sur le Bonheur;* mais ce titre purement sentimental couvrait une foule de pensées vives et profondes, qui, même en politique, pénétraient bien avant.

M. de Maistre, enfin, dont nous avons surpris les vrais débuts antérieurs, éclatait pour la première fois par un écrit étonnant, que les années n'ont fait, à beaucoup d'égards, que confirmer dans sa prophétique hardiesse, et qui demeure la pierre angulaire de tout ce qu'il a tenté d'édifier depuis. Dès le premier mot, il indique le point de vue où il se place : comme Montesquieu, il commence par l'énoncé des rapports les plus élevés, mais c'est en les éclairant de la Providence : « Nous sommes tous attachés au trône de l'Être su-« prême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir. » Ce sont les voies de la Providence dans la révolution française que l'auteur se propose de sonder par ses conjectures et de dévoiler autant qu'il est permis. L'originalité de la tentative se marque d'elle-même. Le XVIIIe siècle ne nous a pas accoutumés à ces regards d'en haut, perdus en France depuis Bossuet. Pour être juste toutefois, il convient de rappeler qu'un homme que M. de Maistre a beaucoup lu tout en s'en moquant un peu, *le Philosophe inconnu*, Saint-Martin publiait, à la date de l'an III (1795), sa *Lettre à un Ami, ou Considérations politiques, philosophiques et religieuses sur la Révolution française*, curieux opuscule dans lequel le point de vue providentiel est formellement posé (1). Que M. de Maistre ait lu cette lettre

(1) Et pour que l'on comprenne mieux dans quel sens analogue à celui de M. de Maistre, voici ce qu'après un préambule sur ses principes spiritualistes et sur la liberté morale, Saint-Martin disait à son ami : « Supposant donc... toutes ces bases « établies et toutes ces vérités reconnues entre nous deux, je reviens, après cette « légère excursion, me réunir à toi, te parler comme à un croyant, te faire, dans « ton langage, ma profession de foi sur la révolution française, et t'exposer pour-« quoi je pense que la Providence s'en mêle, soit directement, soit indirectement, « et par conséquent pourquoi je ne doute pas que cette révolution n'atteigne à son « terme, puisqu'il ne convient pas que la Providence soit déçue et qu'elle recule.

« En considérant la révolution française dès son origine, et au moment où a com-« mencé son explosion, je ne trouve rien à quoi je puisse mieux la comparer qu'à « une image abrégée du jugement dernier, où les trompettes expriment les sons « imposans qu'une voix supérieure leur fait prononcer, où toutes les puissances de « la terre et des cieux sont ébranlées, et où les justes et les méchans reçoivent dans « un instant leur récompense; car, indépendamment des crises par lesquelles la « nature physique sembla prophétiser d'avance cette révolution, n'avons-nous pas « vu, lorsqu'elle a éclaté, toutes les grandeurs et tous les ordres de l'état fuir rapi-

de Saint-Martin au moment même où elle fut publiée, on n'en saurait guère douter, parce qu'elle dut parvenir très vite à Lausanne, où se trouvait alors un petit noyau organisé de mystiques, dont le plus connu, Dutoit-Membrini, venait de mourir précisément en ces années. Or, si l'on suppose M. de Maistre recevant, ainsi qu'il est très probable, la communication de cette brochure dans le temps où il écrivait son pamphlet de *Claude Têtu*, mûr comme il était sur la question et tout échauffé par le prélude, il lui suffit d'un éclair pour l'enflammer; il dut se dire à l'instant, dans sa conception rapide, que c'était le cas de refaire la brochure de Saint-Martin, non plus avec cette mollesse et cette fadeur à demi inintelligible, non dans un esprit particulier de mysticisme et dans une phraséologie béate qui tenait du jargon, mais avec franchise, netteté, autorité, en s'adressant aux hommes du temps dans un langage qui portât coup et avec des aiguillons sanglans qui ne leur donneraient pas envie de rire. Les dates, les circonstances locales, l'analogie du point de vue général et même d'un certain ordre d'idées aux premières pages, tout concourt à prêter à cette conjecture une vraisemblance que rien d'ailleurs ne dément (1).

Les *Considérations sur la France* peuvent elles-mêmes être considérées sous plus d'un aspect. Celui qui domine, cette idée de gouvernement providentiel dont nous parlons, qui s'y dessine en deux ou trois grands chapitres, et que l'auteur reprendra plus tard avec prédilection et raffinement, ne se produit ici que justifié par la gran-

« dement, pressés par la seule terreur, et sans qu'il y eût d'autre force qu'une main « invisible qui les poursuivît? N'avons-nous pas vu, dis-je, les opprimés reprendre, « comme par un pouvoir surnaturel, tous les droits que l'injustice avait usurpés « sur eux?

« Quand on la contemple, cette révolution, dans son ensemble et dans la rapidité « de son mouvement, et surtout quand on la rapproche de notre caractère national, « qui est si éloigné de concevoir, et peut-être de pouvoir suivre de pareils plans, « on est tenté de la comparer à une sorte de feerie et à une opération magique; ce « qui a fait dire à quelqu'un qu'il n'y aurait que la même main cachée qui a dirigé « la révolution qui pût en écrire l'histoire.

« Quand on la contemple dans ses détails, on voit que, quoiqu'elle frappe à la « fois sur tous les ordres de la France, il est bien clair qu'elle frappe encore plus « fortement sur le clergé... » Et il poursuit en s'attachant à exposer le mode de vengeance providentiel sur le clergé dans le sens qu'il entend. M. de Maistre, lui, l'entendait un peu différemment; mais peu importent ces variétés : la donnée providentielle est la même.

(1) Voir ce qui est dit de Saint-Martin en divers endroits des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, particulièrement dans le onzième entretien.

deur même de la catastrophe : la voix de Dieu s'élance toute majestueuse du milieu des orages du Sinaï. En quoi la nation française est coupable, en quoi les ordres immolés ont mérité de l'être, comment il y a solidarité au sein du même ordre, comment la peine du coupable est reversible jusque sur l'innocent, et le mérite de celui-ci reversible à son tour sur la tête de l'autre, quelle mystérieuse vertu fut de tout temps attachée au sacrifice et à l'effusion du sang humain sur la terre, quelle effrayante dépense il s'en est fait depuis l'origine jusqu'aux derniers temps, à ce point que « le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une main invisible taille sans relâche, et qui va toujours en gagnant sous la faux divine; » — telles sont les hautes questions, tels les dogmes redoutables que remue en passant l'esprit religieux de l'auteur, et à la façon dont il les soulève, nul, après l'avoir lu, même parmi les incrédules, ne sera tenté de railler. M. de Maistre, en ses *Considérations* et ailleurs, est, de tous les écrivains religieux, celui peut-être qui nous oblige à nous représenter de la manière la plus concevable, la plus présente et la plus terrible, le *jugement dernier;* il donne à penser là-dessus, même aux sceptiques blasés de nos jours, parce qu'il fait concevoir l'inévitable fin et le *coup de filet* du réseau universel, d'une manière ordonnée, toute spirituelle, tout appropriée aux intelligences sévères. Il nous met presque dans l'alternative ou de ne croire à aucune loi régulatrice, ou de croire avec lui.

En s'emportant dans ce vigoureux écrit à des assertions extrêmes, intempérantes, en ne voulant voir que le caractère purement *satanique* de la révolution, il garde pourtant, s'il est permis d'employer à son égard un tel mot sans offense, une certaine *mesure;* ses conjectures du moins observent encore, par rapport à ce qu'elles deviendront plus tard, une sorte de modestie que j'aime à relever : « ... Il « n'y a point, dit-il en un beau passage (1), il n'y a point de châti- « ment qui ne purifie, il n'y a point de désordre que l'*Amour éternel* « ne tourne contre le principe du mal. Il est doux, au milieu du « renversement général, de pressentir les plans de la Divinité (2). « Jamais nous ne verrons tout pendant notre voyage, et souvent nous « nous tromperons; mais dans toutes les sciences possibles, excepté « les sciences exactes, ne sommes-nous pas réduits à conjecturer? « Et si nos conjectures sont plausibles, si elles ont pour elles l'ana-

(1) Chap. III.

(2) C'est son *Suave mari magno....*, mais non point ici sans une véritable onction de christianisme.

« logie, si elles s'appuient sur des idées universelles, si surtout elles « sont consolantes et propres à nous rendre meilleurs, que leur « manque-t-il? Si elles ne sont pas vraies, elles sont bonnes; ou « plutôt, puisqu'elles sont bonnes, ne sont-elles pas vraies? »

Un second aspect des *Considérations*, c'est celui des évènemens positifs et des jugemens historiques que l'auteur y a appliqués; on n'en saurait assez admirer la sagacité et la portée précise. Une foule de vues qui n'ont prévalu et n'ont été vérifiées que par la suite apparaissent là pour la première fois; l'auteur, en ayant l'air de tirer à bout portant dans la mêlée, a prévenu et indiqué d'avance les visées de l'histoire. Aussi, tous ceux qui ont passé après lui dans l'étude de ces temps l'ont-ils pris, même ses adversaires politiques, en haute et singulière estime. M. de Maistre a très bien vu le premier que, le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la *monarchie* (c'est-à-dire l'intégrité des états du *roi futur*) ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme (1). Le discours idéal qu'il prête (chap. II) à un guerrier au milieu des camps, pour exhorter ses compagnons d'armes à sauver la France et le royaume *quand même*, est d'une éloquence politique qui parle d'elle-même à toutes les ames : il conclut par ces paroles si souvent citées, et que M. Mignet inscrivait, il y a près de vingt ans, en tête de son histoire : « Mais nos neveux, « qui s'embarrasseront très peu de nos souffrances et qui danseront « sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; ils se con- « soleront aisément des excès que nous avons vus, et qui auront con- « servé l'intégrité *du plus beau royaume après celui du ciel.* » — Le rôle, la *fonction*, la magistrature de la France entre toutes les nations d'Europe n'a été nulle part plus magnifiquement reconnue. Langue universelle, esprit de prosélytisme, il y voit les deux instrumens et comme les deux *bras* toujours en action pour remuer le monde.

Un troisième et remarquable aspect qui, dans les *Considérations*, se rattache au précédent, et qui prouve à quel point l'auteur avait bien vu, c'est le nombre de conjectures, de promesses, et même de prédictions qui se sont trouvées justifiées. Sous la question, toute civile et politique en apparence qu'elle était devenue, il découvre le caractère religieux, le sens théologique si vérifié par ce qui s'est produit à nos yeux depuis quarante ans, et lors de la grande réaction de 1800, et dans ce mouvement actuel, persistant et encore inépuisé

(1) C'est aussi l'opinion formelle d'un connaisseur très intéressé dans la question, de celui qui n'est autre que ce premier *roi futur* (j'en demande bien pardon à M. de Maistre). — Voir les *Mémoires* de Napoléon, tome I, page 4.

des esprits. Il ne craint pas de poser le grand dilemme dans toute sa rigueur : « Si la Providence *efface*, sans doute c'est pour *écrire*... Je « suis si persuadé des vérités que je défends, que lorsque je consi- « dère l'affaiblissement général des principes moraux, la divergence « des opinions, l'ébranlement des souverainetés qui manquent de « base, l'immensité de nos besoins et l'inanité de nos moyens, il me « semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypo- « thèses, ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le chris- « tianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. C'est « entre ces deux suppositions qu'il faut choisir, suivant le parti qu'on « a pris sur la vérité du christianisme. » S'il se prononce dans les pages qui suivent, et avec une incomparable éloquence, pour le triomphe immortel de ce christianisme tant combattu, il a du moins donné jour à la perspective sur le *rajeunissement*. Je sais bien qu'il l'interprétait pour son compte en un sens rigoureux et orthodoxe, mais de plus libres que lui peuvent varier en idée la nuance.

En 1796, M. de Maistre prédisait sans marchander une restauration et en dictait d'avance le bulletin avec l'ordre et la marche de la cérémonie. Le chapitre intitulé : *Comment se fera la contre-révolution si elle arrive?* est charmant, vrai, piquant. On a pour conclusion dernière une suite d'extraits de Hume sur la fin du long-parlement à l'agonie, la veille de la restauration des Stuarts. Est-il besoin de remarquer que l'auteur oublie de pousser assez loin la citation et l'allusion, qu'il s'arrête avant 1688, avant Guillaume et la *déclaration des droits?* On pourrait, dès cet écrit, noter chez M. de Maistre une tendance à prédire qui est devenue par la suite une forme extrême de sa pensée, un faible, je dirai presque un *tic* dans un esprit si sérieux. A propos de la ville de Washington, qu'on avait décidé de bâtir exprès pour en faire le siége du congrès : « On a choisi, dit-il, l'emplace- « ment le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve; on a arrêté « que la ville s'appellerait *Washington;* la place de tous les édifices « publics est marquée, et le plan de la *cité-reine* circule déjà dans « toute l'Europe. Essentiellement il n'y a rien là qui passe les bornes « du pouvoir humain; on peut bien bâtir une ville. Néanmoins, il y « a trop de délibération, trop d'*humanité* dans cette affaire, et l'on « pourrait gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou « qu'elle ne s'appellera pas *Washington*, ou que le congrès n'y rési- « dera pas. » Beaucoup des prédictions de M. de Maistre, ne l'oublions pas, ne sont ainsi que des *gageures*.

De la part d'un esprit vif, hardi, résolu, cet entraînement s'explique

à merveille. Qu'on se figure l'effet que durent produire et les événemens religieux de 1800-1804, et les événemens politiques de 1814, sur celui même qui les avait si pleinement conjecturés. A force d'avoir prédit juste, il se trouve naturellement en veine, et souvent alors il en dit trop. On a relevé les prédictions de lui qui ont réussi; on ferait une liste piquante des autres. Ainsi, celle de tout à l'heure sur la ville de Washington, ainsi à la fin du *Pape* (1) : « Souvent j'ai entre-« tenu des hommes qui avaient vécu long-temps en Grèce et qui « en avaient particulièrement étudié les habitans. Je les ai trouvés « tous d'accord sur ce point, c'est que jamais il ne sera possible d'éta-« blir une souveraineté grecque... Je ne demande qu'à me tromper; « mais aucun œil humain ne saurait apercevoir la fin du servage de « la Grèce, et, s'il venait à cesser, qui sait ce qui arriverait? » — Eh! mon Dieu! — ni plus ni moins, — le roi Othon.

Cette intrépidité d'assertions au futur amène dans le détail de singulières discordances qui font sourire, et qui, j'en suis certain (mais voilà que je fais comme lui), s'il pouvait se relire aujourd'hui de sang-foid, le feraient sourire lui-même. Prédisant dans ses *Considérations* les bienfaits de la future restauration royale, il s'écriait : « Pour rétablir l'ordre, le roi convoquera toutes les vertus; il le « voudra sans doute, mais, par la nature même des choses, il y sera « forcé.... *Les hommes estimables viendront d'eux-mêmes se placer* « *aux postes où ils peuvent être utiles...* » Voilà un idéal de 1814 et de 1815, une vraie idylle politique que j'aurais crue à l'usage seulement des crédules et des niais du parti. Si l'on osait retourner contre l'illustre auteur ses armes d'ironie, ce serait le cas de se le permettre :

A mon gré le De Maistre est joli quelquefois.

Et dans la préface du *Pape*, datée de mai 1817, lorsqu'il s'écrie : « Le sacerdoce doit être l'objet principal de la pensée souveraine. « *Si j'avais sous les yeux le tableau des ordinations, je pourrais pré-* « *dire de grands événemens...* » En effet, sur ce tableau des ordinations, il aurait trouvé, parmi les noms de la noblesse française qu'il y cherchait, celui de l'abbé-duc de Rohan. Fertile matière à de grands évènemens futurs! — Mais n'anticipons pas.

Rappelé de Lausanne en Piémont au commencement de 1797, M. de Maistre n'y retourna que pour assister aux vicissitudes de sa

(1) Livre IV, chapitre XI.

patrie et à la ruine de son souverain. Lorsqu'il vit Charles-Emmanuel IV, qui venait de succéder à Victor-Amédée III, obligé d'abandonner ses états de terre-ferme, il se réfugia lui-même à Venise. M. Raymond a conservé des détails touchans sur la pauvreté et la serénité du noble exilé en cette crise extrême. Logé avec sa femme et ses deux enfans dans une seule pièce du rez-de-chaussée à l'hôtel du résident d'Autriche, qui n'avait pu lui faire accepter davantage, il s'y livrait encore à l'étude, à la méditation, et le soir, quand son hôte (le comte de Kevenhüller), le cardinal Maury et d'autres personnages distingués, venaient s'y asseoir auprès de lui, il les étonnait par l'étendue de son coup d'œil et sa vigueur d'espérance : « Tout ceci, disait-il, n'est qu'un mouvement de la vague; demain « peut-être elle nous portera trop haut, et c'est alors qu'il sera dif- « ficile de gouverner. »

Après diverses fluctuations résultant des évènemens, M. de Maistre fut mandé en Sardaigne par son souverain et nommé régent de la grande chancellerie de ce royaume ainsi réduit. Le 12 janvier 1800, il arriva à Cagliari, la capitale, et y remplit les fonctions multipliées que comportait sa charge jusqu'à ce qu'en septembre 1802 il fut nommé ministre plénipotentiaire à la cour de Saint-Pétersbourg. Durant ce séjour à Cagliari, ses travaux littéraires durent nécessairement s'interrompre; il trouva pourtant moyen, sinon d'écrire, du moins d'étudier encore. Il y avait à Cagliari, raconte M. Raymond, un religieux dominicain, Lithuanien de nation et professeur de langues orientales. Chaque jour, M. de Maistre avait à peine achevé son repas que le Père Hintz (c'était le nom du savant) arrivait chargé de vieux livres, et des dissertations s'établissaient à fond entre eux sur le grec, l'hébreu, le copte. M. de Maistre y renouvela et y fortifia ses connaissances philologiques déjà si étendues, attentif à remonter sans cesse aux racines cachées et ne séparant jamais de la lettre l'esprit. La matière des *Soirées de Saint-Pétersbourg* se prépare.

En quittant la Sardaigne, il passa par Rome et y reçut la bénédiction du Saint-Père, lui le plus véritablement *romain* de ses fils. Arrivé à Saint-Pétersbourg le 13 mai 1803, il n'en devait plus repartir que quatorze ans après, le 27 mai 1817. Tout ce qui nous reste à examiner de sa carrière littéraire est là. S'il ne publia en effet, dans cet intervalle, que l'opuscule sur le *Principe générateur des Constitutions politiques*, il y composa tous ses autres ouvrages, le *Pape*, les *Soirées* (sauf la dernière écrite à Turin), le *Bacon*, etc., etc. Il était parti seul et demeura ainsi plusieurs années sans avoir près de

lui sa famille, de sorte que sa vie d'homme d'étude et de savant n'était guère interrompue. Ses fonctions diplomatiques d'ailleurs ne lui prenaient que peu de temps; il représentait son souverain, alors si appauvri, honorifiquement et, autant dire, gratuitement. Je ne veux citer qu'un trait de sa loyauté désintéressée à l'usage des monarchies, même des monarchies représentatives. Un jour, à titre d'indemnité pour des vaisseaux sardes capturés, on vint lui compter cent mille livres de la part de l'empereur; il les envoya à son roi. — « Qu'en avez-vous fait? lui demanda quelque temps après le général chargé de les lui remettre.— Je les ai envoyées à mon souverain. — Bah! ce n'était pas pour les envoyer qu'on vous les avait données. » — Quant à lui, il lui suffisait d'avoir un peu de représentation pour l'honneur de son maître : souvent il dînait seul, avec du pain sec. C'est ainsi que savent vivre ceux qui croient.

Comme diplomate pratique, il n'est pas difficile de se figurer son caractère : « Le comte de Maistre est le seul homme qui dise tout haut ce qu'il pense, et sans qu'il y ait jamais imprudence, » ainsi s'exprimait un collègue qui avait traité avec lui. — Il ne s'inquiétait pas de cacher son ame, mais de l'avoir nette : « Je n'ai que mon mouchoir dans ma poche, disait-il; si on vient à me le toucher, peu m'importe! Ah! si j'avais un pistolet, ce serait autre chose, je pourrais craindre l'accident. » Mais c'est à l'écrivain qu'il nous faut revenir et nous attacher.

L'écrivain pourtant ne serait pas assez expliqué dans toutes les circonstances, si nous ne nous occupions encore de l'homme. La plupart des écrits de M. de Maistre, en effet, ont été composés dans la solitude, sans public, comme par un penseur ardent, animé, qui cause avec lui-même. Dans son long séjour en Russie, ce noble esprit, si vif, si continuellement aiguisé par le travail et l'étude, n'a presque jamais été averti, n'a presque jamais rencontré personne en conversation qui lui dît *holà!* Qu'y a-t-il d'étonnant qu'il se soit mainte fois échappé à trop dire, à trop pousser ses *ultrà-vérités?* On m'a lu, il y a quelques années, une belle lettre de lui, qu'il écrivit à une dame de Vienne en réponse à des représentations et à des conseils qu'elle lui avait adressés sur certains défauts de son caractère; la manière dont il s'exécutait et s'excusait m'a paru à la fois aimable et ferme, d'une vérité tout-à-fait charmante. Je regrette de n'avoir pas été mis à même de publier cette page qui m'avait été si précieuse à entendre; mais voici ce que j'ai pu recueillir auprès de quelques personnes bien compétentes qui, à cette seconde époque de sa vie,

l'ont beaucoup connu, et dont je voudrais combiner les dépositions, sans trop en altérer le mouvement et la vie. Je résume un peu à bâtons rompus; patience! la physionomie, à la fin, ressortira.

Il n'écrit que tard, on le sait, par occasion, pour rédiger ses idées; savant jurisconsulte, tenant par ce côté encore à Rome, la ville du droit, il ne se considère que comme un amateur plume en main, et n'en va que plus ferme, comme ces novices qui, dans le duel, vous enferrent d'emblée avec l'épée. Du XVIe siècle par ses fortes études, il est du XVIIIe par les saillies et par le trait qu'il ne néglige pas, qu'il recherche même. Vu de ce profil, c'est, si vous le voulez, un très bel esprit, nerveux, brillant et mondain, qui a lu beaucoup d'in-folios et qui les cite: le goût peut trouver à y redire; les allusions aux choses lues et les citations sont trop fréquentes.

En conversation, il se montrait encore supérieur à ses écrits; ce qui s'y laisse voir de saillant, de raide, d'un peu mauvais goût parfois, venait mieux à point et comme en jeu dans la parole même, et supporté par sa personne. Il avait, on l'a dit, de la grace, de l'amabilité, pourtant toujours des duretés très aisément, dès que s'émouvaient certaines vérités. Il lui échappait de dire à des personnes, capables d'ailleurs de l'entendre, lorsqu'elles tenaient bon et avaient l'air de contester : « Je ne conçois pas qu'on n'entende pas cela *quand on a une tête sur les épaules.* » On a remarqué que dans la conversation, quand il ne discutait pas, ou même quand il discutait, il n'entendait guère les réponses; il était, tour à tour et très vite, ou très animé ou très endormi : très animé quand il parlait, volontiers endormi quand on lui répondait; puis, sitôt qu'on se taisait, il rouvrait son œil le plus vif et reprenait de plus belle (1). Il ne jouait jamais en conversation que le rôle d'*attaquant*, comme dans ses livres.

Vivant, il n'a pas eu d'école; il n'exerça que des influences individuelles, rares. S'il y gagna d'ignorer la popularité, même la gloire, et d'échapper au disciple, cette proie et cette lèpre du grand homme, c'est un avantage qu'il paya par d'autres inconvéniens. Pour explication de ses défauts, de ses excès spirituels, de ce ton raide et

(1) Un soir, à Pétersbourg, le prince Viasemski entra chez M. de Maistre, qu'il trouva dormant en famille, et M. de T..., qui était venu en visite, voyant ce sommeil, avait pris le parti de dormir aussi; le prince, homme d'esprit et poète, rendit ce concert d'un trait : « De Maistre dort, lui quatrième (à quatre), et T... à lui tout seul. » Cela fait une jolie épigramme russe, mais les épigrammes sont intraduisibles; il faut nous en tenir à notre La Fontaine :

Son chien dormait aussi, comme aussi sa musette.

tranchant, il faut penser à la solitude où il vivait, à ce manque d'un enseignement, toujours réciproque, où l'esprit enseignant se corrige à son tour et prend mesure sur celui qu'il veut former, à l'absence fréquente de discussion ou même d'intelligence égale autour de lui. Dans ce désert habituel, il ne savait pas combien sa voix était haute et perçante, car rien ne lui renvoyait sa voix. Une de ses expressions favorites, et qui lui revenaient bien souvent, était *à brûle-pourpoint*. C'était le secret de sa tactique qui lui échappait, c'était son geste; il faisait ainsi : il s'avançait seul contre toute une armée ennemie, le défi à la bouche, et tirait droit au chef *à brûle-pourpoint*. Il s'attaquait à la gloire, au triomphe, et de là des excès de représailles. Dans la détresse spirituelle de Rome, c'était le Scévola chrétien, et que trois cents ne suivaient pas.

On perdrait soi-même la juste mesure si on le voulait juger sur le pied d'un philosophe impartial. Il y a de la guerre dans son fait, du Voltaire encore. C'est la place reprise d'assaut sur Voltaire à la pointe de l'épée du gentilhomme. L'assaut est brillant, meurtrier; mais j'en suis bien fâché pour la place, le gentilhomme valeureux ne la gardera pas.

« Il y a des jours où l'esprit s'éveille au matin l'épée hors du fourreau, et voudrait tout saccager. » On est tenté parfois d'appliquer cette pensée à ce pur esprit, si aiguisé, si militant; on se le représente, sentinelle comme perdue en cette lointaine Russie, s'éveillant le matin tout en flamme, en fureur de vérité, dans son cabinet solitaire, ne sachant où frapper d'abord, mais voulant tout saccager de ce qu'il croit l'erreur, tout reconquérir et venger comme avec le glaive de l'archange.

Dans l'ordre secondaire des vérités historiques, il n'a pas ménagé les coups en tous sens et les paradoxes; on sait trop le plus célèbre sur l'inquisition espagnole, cette institution *salutaire;* c'étaient des conséquences forcées qu'il tirait en haine du lieu-commun. Il y avait conviction encore chez lui, mais conviction instantanée et moins essentielle : « Dans toutes les questions, écrivait-il à une amie, j'ai « deux ambitions : la première, le croirez-vous? *ce n'est pas d'avoir* « *raison;* c'est de forcer l'auditeur bénévole de savoir ce qu'il dit. » Quant à l'auditeur *non bénévole*, il n'était pas fâché de le mettre hors d'état de savoir ce qu'il disait. Il faut surtout voir, dans la plupart de ses paradoxes, des chicanes d'érudition, des contre-parties neuves qu'il faisait à la déclamation de ses adversaires, pour les jeter en colère et hors d'eux-mêmes : c'était un démenti bien retentissant qu'il

leur lançait jusque sur leur point le plus fort, pour les faire délirer : *à insolent insolent et demi.*

Il y a de ces esprits élevés, hardis, même insolens (je répète ce mot inévitable), qui ne vous enfoncent ainsi la vérité que par leurs pointes. On la trouve aussitôt comme par opposition à eux; mais, sans eux et sans leur insulte, on ne l'aurait pas trouvée. On pourrait citer nombre de ces vérités dues à de Maistre, auxquelles on ne se serait jamais élevé graduellement et progressivement en partant du point de vue libéral. Il vous fait brusquement sauter, on s'écrie; on revient un peu en-deçà, on y est. C'est sans doute ce qu'il avait voulu.

Il voulait s'égayer aussi; il avait sa verve. Il disait souvent à l'un de ses amis en le consultant à propos des *Soirées de Saint-Pétersbourg:* « Mettons cela, ajoutons cela encore, ça les fera enrager là-bas. » Il écrivait à un autre : « Laissons-leur cet os à ronger. » — *Là-bas*, c'est-à-dire Paris, Paris et l'esprit qui y régnait; c'était pour lui à la fois Carthage à détruire, Athènes à narguer, sinon à charmer. Athènes, qui aime avant tout qu'on s'occupe d'elle, quand ce serait pour l'insulter et pour la battre, Athènes s'est montrée reconnaissante.

Au fait, il aimait la France, quoiqu'il ne dût jamais venir à Paris que quelques jours sur la fin. Il se sentait heureux quand il pouvait dire *nous;* il est vrai que ce bonheur-là lui fut accordé bien rarement.

Sa colère ressemblait tout-à-fait à celle de l'Écriture : « Mettez-« vous en colère et ne péchez pas. » C'était un tonnerre en vue du soleil de vérité et dans les sphères sereines, la colère de l'intelligence pure. Il eût vu Bacon, qu'au premier mot de rencontre et d'accord, au moindre signe commun dans le même symbole, il lui aurait sauté au cou.

On l'a pu trouver bien dur pour les protestans; il a l'air, en vérité, de ne les admettre à aucun degré comme chrétiens, comme frères. On cite son mot presque affreux à Mme de Staël, qui, le voyant à Saint-Pétersbourg, le voulut mettre sur l'église anglicane et sur ses beautés: « Eh bien! oui, madame, je conviendrai qu'elle est parmi les églises protestantes ce qu'est l'orang-outang parmi les singes. » Ce qui doit choquer dans ce mot n'est pas ce qui tombe sur l'église anglicane, laquelle cumule en effet toutes les cupidités et les hypocrisies. Pourtant on peut opposer de M. de Maistre un beau et touchant passage dans le *Principe générateur* (1). Insistant sur la nécessité d'un inter-

(1) Paragraphe XXII.

prête vivant et d'un pontife de vérité : « Nous seuls, dit-il, croyons à « la *parole*, tandis que nos *chers ennemis* s'obstinent à ne croire qu'à « l'*écriture*.... Si la *parole* éternellement vivante ne vivifie l'écriture, « jamais celle-ci ne deviendra *parole*, c'est-à-dire *vie*. Que d'autres « invoquent donc tant qu'il leur plaira la PAROLE MUETTE, nous ri- « rons en paix de ce *faux dieu*, attendant toujours avec une tendre « impatience le moment où ses partisans détrompés se jetteront « dans nos bras, ouverts bientôt depuis trois siècles. » Tout ce passage est d'un bel accent.

Particulièrement lié à Lausanne et à Genève avec beaucoup d'*hérétiques*, il sut cultiver et garder jusqu'à la fin leur amitié. Un jour qu'il avait parlé avec beaucoup de feu contre les premiers fauteurs de la révolution, Mme Huber (de Genève) lui dit : « Oh! mon cher comte, promettez-moi qu'avec votre plume si acérée vous n'écrirez jamais contre M. Necker personnellement. » Elle était un peu cousine de M. Necker. Il promit. A quelque temps de là, vers 1819, à l'occasion, je crois, du congrès de Carlsbad ou d'Aix-la-Chapelle, parut une brochure de l'abbé de Pradt où M. Necker était maltraité. On crut un moment que M. de Maistre en était l'auteur. Quelqu'un le dit à Mme Huber : « Eh bien! votre comte de Maistre, il vous a bien tenu parole.... » Elle répondit : « Je n'ai pas lu le livre ni ne le lirai; mais, si M. Necker y est attaqué, il n'est pas du comte de Maistre, car il n'a en tout que sa parole. » Belle certitude morale en amitié, de la part d'un de ces *chers ennemis!*

M. de Maistre, me dit-on encore, était à certains égards un homme inconséquent; il se plaisait à tout, à toute lecture, au trait qui l'attirait. On raconte que Sieyès et M. de Tracy lisaient perpétuellement Voltaire; quand la lecture était finie, ils recommençaient; ils disaient l'un et l'autre que tous les principaux résultats étaient là. M. de Maistre, sans le lire sans doute ainsi par édification, l'ouvrait souvent aussi et par divertissement, pour se mettre en humeur. Telle femme de ses amies n'a connu beaucoup de Voltaire que par lui. Mais c'était à son imagination qu'il accordait ce plaisir, sans jamais laisser entamer l'idée ni la *foi*. Excursion faite, la conclusion rigoureuse revenait toujours.

Sous ce dernier aspect, on peut le donner pour le plus conséquent des hommes, celui de tous chez qui la foi, l'idée acceptée et crue, était le plus devenue la substance et faisait le plus véritablement loi. A quelque point de la circonférence qu'on le prît, sur toutes les parties et dans tous les points de son être et de sa vie, sa foi entière

était à l'instant présente, s'assimilant tout du vrai, et en chaque doctrine qui se présentait, martinisme ou autre, séparant le faux comme à l'aide d'un centre discernant et d'un foyer épurateur; *discrimen acre*. Ici point de concessions, de doutes, d'influence vaguement reçue, de limites indécises. L'omniprésence de sa foi y pourvoyait. Si j'en crois de bons témoins, il mérite d'être reconnu celui de tous les hommes peut-être en qui un tel phénomène s'est le plus rencontré et qui s'est le moins permis.

Sa parole semblait aller libre et mordante, sa pensée était sûre, sa vie grave; vraiment religieux dans la pratique, il n'avait rien de ce qu'on appelle *dévot*.

Sur les choses purement politiques, il avait une conviction qu'on pourrait dire secondaire, un peu de ce mépris ultramontain à l'endroit des puissances par où a commencé *feu* l'abbé de Lamennais. Il pourrait bien m'être arrivé, écrit-il quelque part très ingénieusement, le même malheur qu'à Diomède, qui, en poursuivant un ennemi devant Troie, se trouva avoir blessé une divinité. — Il est persuadé qu'à choses nouvelles il faut hommes nouveaux, et qu'après la restauration les vieux et lui-même sont hors de pratique. — On lui parlait un jour de quelque défaut d'un de ses souverains : « Un prince, répondit-il, est ce que le fait la nature; le meilleur est celui qu'on a. » Il disait encore : « Je voudrais me mettre entre les rois et les peuples, pour dire aux peuples : *Les abus valent mieux que les révolutions;* et aux rois : *Les abus amènent les révolutions.* »

A l'article de Rome, il n'a nul doute; il accorde tout, et plus même que certains *Romains* ne voudraient. Ce fameux passage des *Soirées* sur un esprit nouveau, sur une inspiration religieuse nouvelle, a été interprété dans le sens le plus contraire au sien, et il s'en serait révolté, affirment ses amis les plus chers, s'il avait vécu : « Ce serait la pensée la plus capable de réveiller sa cendre, si elle pouvait être réveillée par nos bruits. » Il accordait tout à Rome et tellement, qu'il lui accordait cette évolution nouvelle *qu'elle se suggérerait à elle-même;* mais il ne l'admettait pas hors de là (1).

(1) Il faut convenir pourtant que la phrase est telle qu'on a pu s'y méprendre; la voici, un peu construite et condensée, comme l'on fait toujours lorsqu'on tire à soi : « Il faut nous tenir prêts pour un évènement immense dans l'*ordre divin*, vers « lequel nous marchons avec une vitesse accélérée qui doit frapper tous les obser- « vateurs. *Il n'y a plus de religion sur la terre, le genre humain ne peut rester en « cet état.....* Mais attendez que L'AFFINITÉ NATURELLE DE LA RELIGION ET DE LA « SCIENCE les réunisse dans la tête d'un seul homme de génie. L'apparition de cet

Il eût été attentif, m'assure-t-on, à plusieurs des jeunes tentatives; il l'était toutes les fois qu'il ne voyait pas hostilité décidée. Il jugeait par lui-même et discernait, sans paresse, sans préjugés; l'originalité se retrouvait en chacun de ses jugemens. — Au reste, il n'a guère eu rien à voir à aucune de ces tentatives que nous appelons *nôtres*, il était disparu auparavant. Contemporain du XVIIIe siècle, il l'a toujours en présence. Quand il dit *notre siècle*, c'est de celui-là qu'il s'agit pour lui.

Revenons un peu à ses ouvrages. La révolution française fut son grand moment, son point de maturité et d'initiation clairvoyante. Tout ce qui était là, même à travers la poussière, même dans le sang, il le vit bien; mais ce qui se prépara ensuite, il n'était plus à côté pour l'observer. De là ses opinions de plus en plus particulières. Son esprit confiné en Russie, dans ce belvédère trop lointain, continua de conclure, de pousser sa pointe et de faire son chemin tout seul. Quand il se trouva à Paris un moment, en 1817, sa montre ne marquait plus du tout la même heure que la France : était-ce à l'horloge des Tuileries qu'était toute l'erreur?

Il est donné au génie de beaucoup prévoir et deviner; rien toutefois n'est tel que de voir et d'observer en même temps. Si M. de Maistre a compris d'emblée, à ce degré de justesse, la révolution française, c'est, nous l'avons assez montré, qu'il l'avait vue de près et sentie à fond par sa propre expérience douloureuse. Ce fut là sa grande inspiration originale et vraie. A mesure qu'il s'en éloigne, il va s'enfonçant dans la prédiction; il croit sentir en lui *je ne sais quelle force indéfinissable*, ce que nous appellerions l'entrain d'une grande nature en verve. L'impulsion est donnée; comme Jeanne d'Arc continua de combattre, il continue de prédire après que le dieu, c'est-à-dire le rayon juste du moment, s'est retiré de lui. Le voilà (ô infirmité humaine!) qui se monte d'autant plus fort et qui tombe dans l'excentrique, dans le particulier, dans le paradoxe spirituel, étincelant, mystique et hautain, encore semé d'aperçus, de lueurs

« homme ne saurait être éloignée, et *peut-être même existe-t-il déjà*. Celui-là sera « fameux, et mettra fin au XVIIIe siècle, qui dure toujours, car les siècles intellec- « tuels ne se règlent pas sur le calendrier, comme les siècles proprement dits..... « Tout annonce je ne sais quelle grande unité vers laquelle nous marchons à grands « pas. » (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, tome II, pages 279, 288, 294, édit. de 1831, Lyon.) Cette phrase fameuse, un peu *composite*, je le répète, a été citée et commentée dans les *Lettres* d'Eugène Rodrigue, mort très jeune, et l'un des plus vigoureux penseurs de l'école saint-simonienne.

merveilleuses, mais non plus fécond ni frappant en plein dans le but. A Pétersbourg, il est seul ou n'a affaire qu'à des esprits absolus. La solitude entête; l'aurore boréale illumine; il écrit n'étant qu'à un *pôle*. Or, en toute vérité, il faut, pour l'embrasser, tenir à la fois les deux pôles et l'entre-deux. Dans ce palais des glaces qu'il habite, les objets se réfléchissent aisément sous des angles qui prêtent à l'illusion. Ce qui est certain, c'est qu'il ne voit plus la France que de loin, par les grands évènemens extérieurs; ce qui s'y engendre et s'y prépare de nouveau, ce qui demain y doit vivre et n'a pas de nom encore, il ne le sait pas.

Rien d'étonnant donc, rien d'injurieux à M. de Maistre, que de reconnaître qu'il lui est arrivé, à cet esprit si élevé et si avide des hautes vérités, la même chose qu'on a précisément remarquée de certains empereurs et conquérans : il a eu ses deux phases. Dans la première, s'il ne marche pas *avec*, il marche droit du moins *sur* son temps; il le contredit, il le croise, en le devançant, en l'expliquant. Dans la seconde, il veut pousser son œuvre individuelle, qu'il croit universelle, son pur paradoxe absolu; il veut faire rétrograder ou dévier son temps, il le violente; ce ne sont plus que des éclats.

En mai 1809, il achevait d'écrire son petit traité sur le *Principe générateur des Constitutions politiques*. C'est le premier ouvrage de lui qui s'échappa de son portefeuille après son long silence; il le publia à Saint-Pétersbourg dans les premiers mois de 1814 (1). Un exemplaire en vint en France aux mains de M. de Bonald, un peu après la Charte; furieux contre la concession royale, le théoricien de la *Législation primitive* n'eut rien de plus pressé que de faire réimprimer le *Principe générateur* par manière de contre-partie et de réfutation *ad hoc*. Louis XVIII, l'auguste auteur, piqué dans sa plus belle page, en voulut à M. de Maistre, auquel autrefois il avait écrit une lettre de complimens à l'époque des *Considérations*. M. de Maistre, apprenant cet imbroglio, s'empressa d'écrire à M. de Blacas pour se justifier de tout dessein de réfutation; il invoqua les deux grandes preuves, *l'alibi* et *l'art de vérifier les dates :* il était à Saint-Pétersbourg, il y écrivait l'ouvrage en 1809, il l'y publiait au commencement de 1814, avant que Louis XVIII fût rentré en France.

(1) M. de Saint-Victor (préface des *Soirées*) dit que le *Principe générateur* fut publié à Saint-Pétersbourg dès 1810, l'exact Quérard le porte à cette année également; mais je crois que c'est une méprise qui provient de la date mise à l'ouvrage (mai 1809). L'auteur dit positivement dans la préface qu'il garde son opuscule en portefeuille depuis *cinq ans*.

Comme procédé, il avait parfaitement raison, et il demeurait absous. Mais, au fond, M. de Bonald ne s'était pas trompé sur la portée de l'ouvrage qu'il avait pris au bond. Le *Principe générateur*, à chaque page, est comme un soufflet donné à la Charte et à nos constitutions écrites.

Déjà dans les *Considérations*, M. de Maistre avait fort insisté sur l'ancienne constitution monarchique écrite *ès-cœurs* des Français; il revient expressément ici sur l'origine *divine* de toute constitution destinée à vivre. Nourri de l'antiquité, abreuvé à ses hautes sources et à ses sacrés réservoirs, il comprend la force et nous révèle le génie inhérent des législateurs primitifs, des Lycurgue, des Pythagore. Il est lui-même, comme esprit, de cette lignée des Pythagore et des Platon; il en retrouve et en fait puissamment sentir l'inspiration politique et civile, voisine du sanctuaire; en ce sens, on eu a raison de dire ce beau mot, qu'il est le *prophète du passé* (1).

Mais un autre ordre de temps est venu; de nouvelles conditions générales ont été introduites dans le monde; un Lycurgue s'y briserait. Il faut subir son temps pour agir sur lui. M. de Maistre ne voit que les principes antiques, et les voyant vivans et pratiqués (avec moins de rigueur pourtant qu'il ne le dit) dans le passé, dans un passé récent, il a l'air de croire qu'on pourra les replanter exactement tels ou à peu près dans l'avenir, dans un avenir prochain; il se trompe. Ces principes, autrefois et hier encore vivans, ainsi replantés, deviennent aussi abstraits et aussi morts que ceux des *constitutionnistes* et des faiseurs sur papier dont il se moque. On ne replante pas à volonté les grands et vieux arbres; et des nouveaux, c'est le cas, pour le réfuter, de dire avec lui : rien de grand n'a de grand commencement, *crescit occulto velut arbor œvo*. En effet, à travers ce qu'il appelle un pur interrègne, un chaos, quelque chose en dessous s'est péniblement formé, ou du moins trituré, pétri, préparé; c'est ce quelque chose de nouveau et de mixte qui doit faire le fond du prochain régime et qui doit vivre. Il manquait à M. de Maistre, absent, de l'avoir vu de près, *encore sans nom* (car le nom de *tiers-état* dont Sieyès l'avait baptisé au début n'était que l'ancien). La constitution de l'an III, dont l'auteur des *Considérations* se moque, tenait déjà compte à sa manière, autant qu'elle le pouvait dans l'effervescence, de cette *moyenne* encore informe de la nation que les journées de fructidor et autres coups d'état refoulèrent. Le consulat surtout en

(1) Ballanche, *Prolégomènes*.

tint compte et s'y fonda; l'empire à la fin la méconnut tout-à-fait et se perdit. C'est également pour avoir méconnu ce quelque chose de mixte qu'elle avait tant contribué à créer et à organiser, que la restauration a péri; c'est parce qu'il le respecte, qu'il l'accommode, et qu'en gros il le contente, que le régime présent est en train de vivre. Il oublie même un peu trop de le diriger, et il y cède trop. — Soit. — C'est le défaut contraire au précédent. — Ce n'est pas un très noble régime, dira-t-on, qu'un tel régime représentatif et monarchique, avec une seule hérédité, sans aristocratie véritable, sans démocratie entière et franche. — Non; mais c'est un régime sensé, modéré, tolérable assurément, et, qui plus est, assez heureux. — Mais vivra-t-il? s'écriera le théoricien absolu; qu'on ne me parle pas de cet enfant au maillot! Combien a-t-il d'années? Qu'on attende! — Oui, on attendra. Je ne répondrai point que cette forme de gouvernement elle-même ne soit une préparation, un intervalle, une transition à de plus souveraines. Mais toutes les formes de gouvernement en sont là. Il suffit qu'elles vivent avec honneur un certain laps d'années, et qu'elles procurent durant ce temps à un certain nombre de générations repos et bonheur, de la manière dont celles-ci l'entendent. Après quoi ces formes passent, elles se brisent, elles se transforment. Les historiens, les théoriciens viennent alors, les dégagent de ce qui les neutralisait souvent et les voilait aux yeux des contemporains, et en font à leur tour des principes et des systèmes qu'ils opposent aux nouvelles formes naissantes et à peine ébauchées. Ainsi va le monde; et, pour qui a la tournure d'esprit religieuse, il y a moyen encore, dans tout cela, de retrouver Dieu. — Je crois avoir répondu fort terre-à-terre, mais non pas trop indirectement, à la doctrine du *Principe générateur*.

En traduisant et en publiant (1816) avec des additions et des notes le traité de Plutarque *sur les Délais de la Justice divine dans la Punition des Coupables*, M. de Maistre donnait la mesure de la largeur et de la spiritualité de son christianisme; en se faisant l'introducteur et comme l'hôte généreux du sage païen, il disait à tous que les bras toujours ouverts de son Christ n'étaient pas étroits. Son fameux ouvrage du *Pape*, publié en 1819, semblait au contraire retrécir et rehausser singulièrement le seuil du temple. Il n'aurait voulu que le rendre à jamais stable et visible, en le fondant sur le rocher.

M. de Maistre fut conduit à son livre du *Pape* par sa force logique. Il était pénétré du gouvernement temporel de la Providence et en avait vu les coups de foudre dans notre révolution; mais, au lieu

de se borner à reconnaître et à constater, il s'avisa de vouloir compter, en quelque sorte, ces coups, d'en sonder la loi mystérieuse et de remonter au dessein suprême. Son esprit positif et précis ne pouvait s'accommoder d'une vague idée et d'un à-peu-près de Providence, ne se manifestant que çà et là. Or, pour faire cette Providence complète et vigilante, et sans cesse unie à l'homme, il fallait lui trouver un organe et un oracle permanent. Il n'était pas homme, comme les mystiques, comme Saint-Martin et les autres, à supposer je ne sais quelle petite église secrète et quelle franc-maçonnerie à voix basse, dont le sacerdoce catholique n'eût été qu'un simulacre sans vertu, une ombre dégradée et épaissie. Quant aux protestans et aux chrétiens libres, disséminés, croyant à la Bible sans interprète, c'est-à-dire, selon lui, à l'*écriture* sans la *parole* et sans la *vie*, il ne s'y arrêtait même pas. Pour lui, le siége et l'instrument de la chose sacrée devait être manifeste et usuel, visible et accessible à toute la terre; ce ne pouvait être que Rome; et, comme les objections abondaient, il se fit fort de les lever historiquement, dogmatiquement, et de tout expliquer : tour de force dont il s'est acquitté moyennant quelques exploits incroyables de raisonnement, moyennant surtout quelques entorses çà et là à l'exactitude et à l'impartialité historiques, comme Voltaire, Daunou et les autres détracteurs en ont donné dans l'autre sens; mais les entorses de De Maistre sont magnifiques et à la Michel-Ange. Les autres, les enragés et les malins, n'ont donné que des *croc-en-jambe*.

Je sais tout ce qu'on peut opposer de front et dans le détail à une pareille théorie et à l'histoire qu'elle suppose et qu'elle impose. De ce qu'une chose, selon qu'il le croit, est *nécessaire* pour le salut moral du genre humain, M. de Maistre en conclut qu'elle *est*, et qu'elle est *vraie*. Ce raisonnement est héroïque, il mène loin. Chaque esprit systématique, au nom du même raisonnement, va nous apporter sa promesse ou sa menace. M. de Maistre nous dira que, lui, il ne rêve pas, qu'il y a *possession* pour son idée, qu'il y a le fait subsistant et reconnu; mais ce fait lui-même est une question. Pourtant, jusque dans l'excès de sa théorie pontificale, M. de Maistre ne faisait encore que marquer sa foi vive et à tout prix au gouvernement providentiel. Bien des historiens et des philosophes nous parlent dans leurs discours officiels de la Providence, de laquelle ils ne se préoccupent pas du tout ailleurs, ne la prenant que comme ils prennent leur toque ou leur bonnet de cérémonie. Le problème qui consiste à chercher à cette Providence un signe distinct, un fanal

terrestre, auquel on puisse la reconnaître pour s'y diriger, demeure tout entier pendant et nous écrase. Les politiques (je ne les en blâme pas) et tous les intéressés qui font semblant de croire ont beau voiler l'abîme rouvert, l'anxiété douloureuse de bien des ames le trahit. Entre une Rome à laquelle on ne croit plus qu'assez difficilement, et une Providence philosophique qui n'est guère qu'un mot vague pour les discours d'apparat, bien des esprits inquiets et sincères se réfugient dans une sorte de religion de la nature et de l'ordre absolu, qui a déjà essayé plusieurs costumes en ces derniers temps.

Il n'entre dans mon dessein ni dans mes moyens de discuter historiquement un livre tel que celui du *Pape;* dogmatiquement, ce n'est point aux sceptiques qu'il s'adresse, la *couleuvre* serait trop forte du premier coup. C'est aux chrétiens plus ou moins séparés et pourtant fidèles encore à la hiérarchie, c'est aux catholiques gallicans, aux épiscopaux anglicans, aux églises grecques photiennes, qu'il va chercher querelle directe et faire la leçon. Le style en est grand, mâle, éclairé d'images, simple d'ordinaire, avec des taches d'affectation; si on peut noter du mauvais goût par points, on n'y rencontre jamais du moins de déclamation ni de phrases. Il y a du *sophiste*, a-t-on dit; soit; mais il n'y a jamais de *rhéteur*. Arrangez cela comme vous voudrez.

Quelles que soient les croyances ou les non croyances du lecteur, il ne peut qu'admirer historiquement le beau passage (livre II, chapitre v) sur la translation de l'empire à Constantinople et sur la *fable* de la donation qui est *très vraie*. De telles vues, dont ce livre offre maint exemple, rachètent bien de petits excès. Un résultat incontestable qu'aura obtenu M. de Maistre, c'est qu'on n'écrira plus sur la papauté après lui, comme on se serait permis de le faire auparavant. On y regardera désormais à deux fois, on s'avancera en vue du brillant et provoquant défenseur, sous l'inspection de sa grande ombre. Tout en le combattant, on l'abordera, on le suivra. En se faisant attaquer par ceux qui viennent après, il les amène sur son terrain, il les traîne à la remorque. N'est-ce pas une partie de ce qu'il a voulu?

Un fait positif et piquant, c'est que, dans ce terrible ouvrage du *Pape*, beaucoup de choses ont été (qui le croirait?) *adoucies*, plus d'un trait relatif à Bossuet par exemple. J'ai eu l'honneur de connaître à Lyon le savant respectable et modeste que M. de Maistre n'avait jamais vu, mais à qui il avait accordé entière confiance; ce fut par ses soins que, dans cette ville toute religieuse, foyer de librairie catholique pour le Midi et la Savoie, se prépara l'édition du

Pape et de plusieurs des écrits qui suivirent. Une correspondance régulière s'était engagée, dans laquelle le consciencieux éditeur ne ménageait pas les objections, les critiques; M. de Maistre s'y montrait bien souvent docile, et avec une remarquable facilité, dénué en effet de toute prétention littéraire proprement dite, comme un homme du monde dont ce n'était pas le métier. Il n'y avait que les cas réservés où l'idée de ces *damnés* Parisiens lui revenait en tête et le faisait insister sur sa phrase : « Laissons cela, ils aimeront cela; » ou bien : « Bah ! *laissons-leur cet os à ronger.* » Je prends plaisir à répéter ce mot qui est une clé essentielle dans le De Maistre.

Le livre intitulé *de l'Église gallicane dans son rapport avec le souverain Pontife* n'est qu'un appendice du *Pape*. Écrit en 1817 à la fin du séjour en Russie, il ne parut qu'en 1821, vers le temps de la mort de l'auteur, qui en avait disposé lui-même la publication par une préface d'août 1820. C'est dans ce fameux pamphlet qu'il s'attaque plus expressément à Bossuet et à Pascal, à Port-Royal et au jansénisme. Le chapitre dans lequel j'ai dû examiner et réfuter cette polémique fait partie de l'ouvrage sur Port-Royal que je continue, et il est tout entier écrit depuis long-temps. Dans un sujet que j'ai étudié assez à fond et sur un terrain circonscrit où je me sens le pied solide, je ne crains pas d'affronter, de choquer M. de Maistre, qui y arrive avec quelque peu de cette légèreté et de ce bel air superficiel qu'il a reproché à tant d'autres. Mais détacher et donner ici ce chapitre serait chose impossible pour l'étendue, et même peu assortie pour le ton. Quand je fais le portrait d'un personnage, et *tant* que je le fais, je me considère toujours un peu comme chez lui; je tâche de ne point le flatter, mais parfois je le ménage; dans tous les cas, je l'entoure de soins et d'une sorte de déférence, pour le faire parler, pour le bien entendre, pour lui rendre cette justice bienveillante qui le plus souvent ne s'éclaire que de près. Lorsqu'une fois cette tâche est remplie, je me retrouve au dehors, je suis en mesure de m'exprimer plus librement, me souvenant toujours, s'il est possible, de ce que j'ai dit et jugé; mais je parle plus haut, s'il est besoin, et du ton que m'inspire la rencontre. Telle est ma morale en ce genre de critique et de *portraiture* littéraire; c'est ainsi que j'observe les *mœurs* de mon sujet.

Les *Soirées de Saint-Pétersbourg* suivirent de près l'*Église gallicane*, et parurent la même année (1821). Il ne leur manque, pour être complètes, que quelques pages du dernier entretien, et une autre soirée de conclusion que l'auteur voulait ajouter sur la Russie,

par reconnaissance de l'hospitalité qu'il y avait trouvée. Les *Soirées* sont le plus beau livre de M. de Maistre, le plus durable, celui qui s'adresse à la classe la plus nombreuse de lecteurs libres et intelligens. On ne lit plus Bonald, on relit comme au premier jour son libre et mordant coopérateur. Chez lui, l'imagination et la couleur au sein d'une haute pensée rendent à jamais présens les éternels problèmes. L'origine du mal, l'origine des langues, les destinées futures de l'humanité, — pourquoi la guerre? — pourquoi le juste souffre? — qu'est-ce que le sacrifice? — qu'est-ce que la prière? — l'auteur s'attaque à tous ces *pourquoi*, les perce en tous sens et les tourmente : il en fait jaillir de belles visions. La forme d'entretien amène à chaque pas la variété, l'imprévu, met en jeu l'érudition, justifie la boutade et le sarcasme, tout en laissant jour à l'effusion et à l'éloquence. Le *chevalier*, le Français, homme du monde et honnête homme, c'est le bon sens noble, ouvert et loyal; le *sénateur*, le Russe-grec, c'est la science élevée, religieuse, un peu subtile et irrégulière, c'est l'élan philosophique; le *comte* est ou veut être le théosophe prudent et rigoureux : on a, dans ce concert des trois, quelque chose d'un Platon chrétien. Celui qui consent à se laisser emporter dans cette sphère supérieure, et à diriger son regard selon le rayon, sent par degrés, en montant, de grandes difficultés s'aplanir, et bien des notes discordantes d'ici-bas s'apaiser en harmonie.

En lisant les *Soirées*, on se demande involontairement : M. de Maistre était-il donc un pur catholique du passé? Ne se rattachait-il par aucune vue, par aucun éclair, à ce christianisme futur dont M. de Châteaubriand lui-même, en ses derniers écrits, semble ne pas répudier la venue (1), dont M. Ballanche a semblé, dès l'abord, ouïr et répéter avec douceur les vagues échos? M. de Maistre, malgré tout ce qu'on peut dire, en croyant bien n'en pas être, et en protestant contre, n'y conspirait-il point, autant que personne, par mainte pensée hautement échappée? Et, s'il n'y a rien de nouveau en lui, comment se fait-il que, sur ses drapeaux, la plus novatrice des sectes religieuses de notre âge ait pu inscrire à son heure tant de paroles prophétiques, à lui empruntées, pour manifeste et pour devise?

Ce sont là des questions que nous posons à peine, mais qui se lèvent devant nous; et, comme la lecture de De Maistre met, bon gré

(1) Voir les *Études historiques*, chapitre de l'*exposition :* « Le christianisme « n'est point le cercle inflexible de Bossuet; c'est un cercle qui s'étend à mesure que « la société se développe... »

mal gré, en train de prédire, nous nous risquerons à ajouter : quoi qu'il puisse arriver dans un avenir quelconque, et même (pour ne reculer devant aucune prévision), même si quelque chose en religion devait définitivement triompher qui ne fût pas le catholicisme pur, que ce fût une convergence de toutes les opinions et croyances chrétiennes, ou toute autre espèce de communion, De Maistre aurait encore assez bien compris l'alternative à l'heure de crise, il aurait assez ouvert les perspectives profondes et assez plongé avant son regard, pour s'honorer à jamais, comme génie, aux yeux des générations futures vivant sous une autre loi; il ne leur paraîtrait à aucun titre un Julien réfractaire, mais bien plutôt encore une manière de prophète à contre-cœur comme Cassandre, une sibylle merveilleuse.

C'est trop nous hasarder à ces extrémités d'horizon où l'absurde et le possible se touchent; rentrons vite dans la limite qui nous convient. Qu'on ne vienne pas tant s'étonner, après les *Soirées*, que M. de Maistre, étranger, ait si bien écrit dans notre langue; quand on est de cette taille comme écrivain, on a droit de n'être pas traité avec cette condescendance. Compatriote de saint François de Sales, il écrit dans sa langue, qui se trouve en même temps la nôtre, dans une langue postérieure à celle de Montesquieu, et qui tient de celle-ci pour les beautés comme pour les défauts. Son style, je le répète, est ferme, élevé, simple; c'est un des grands styles du temps. S'il y a du Sénèque, comme on l'a remarqué ingénieusement, où donc n'y en a-t-il pas aujourd'hui? Mais chez lui les défauts de goût, notez-le bien, ne sont que passagers, pas beaucoup plus forts, après tout, que ceux de Montesquieu lui-même. Et ce style a l'avantage d'être tout d'une pièce, portant en soi ses défauts, sans rien de plaqué comme chez d'autres talens qu'à bon droit encore on admire.

Sans doute M. de Maistre manque essentiellement d'une qualité qui fait le charme principal des écrits de son frère, — une certaine naïveté gracieuse et négligente, le *molle atque facetum*, l'*aphelia*. Je tiens de bonne source que la première fois qu'il eut entre les mains le *Voyage autour de ma Chambre*, il n'en sentit pas toute la finesse légère. Il y avait même fait des corrections et ajouté des développemens qui nuisaient singulièrement à l'atticisme de ce charmant opuscule; mais il eut assez de confiance dans le goût d'une femme, d'une amie, qu'il voyait alors beaucoup à Lausanne, pour sacrifier ses corrections et rétablir le *Voyage* à peu de chose près dans sa simplicité primitive. Lorsque plus tard à Saint-Pétersbourg, en 1812, il en donna une nouvelle édition en y joignant le *Lépreux*, il y mit une

préface spirituelle assurément, mais un peu raide et prétentieuse dans son persiflage. Montesquieu, encore une fois, a-t-il pu s'empêcher d'être guindé dans *le Temple de Gnide ?*

M. Villemain nous a appris que cette gracieuse navigation sur la Néwa, qui fait comme l'entrée en scène et la bordure des *Soirées*, est de la plume du comte Xavier : alliance délicate! déférence touchante! Il s'agissait d'un paysage; M. de Maistre ne s'était pas cru capable de le peindre.

Je voile ses *Lettres sur l'Inquisition* (1822); on les passerait à peine à un homme d'esprit, très nerveux, qui aurait été condamné à subir du *Dulaure* toute sa vie. En insistant outre mesure sur un sujet odieux et pénible que la déclamation avait exploité sans doute, et où peut-être il y avait des amendemens historiques à proposer, M. de Maistre a trop oublié que, là où il s'agit de sang versé et de tortures, la discussion extrême, le *summum jus* a tort. Il est des endroits sensibles de l'humanité qu'il ne faut pas retourner rudement, pas plus que, dans un hôpital, certaines plaies du malade, pour se donner le plaisir de faire une démonstration théorique et anatomique exacte.

On trouve, assure-t-on, chez les casuistes de tous les ordres et de toutes les robes, bien de ces subtilités et de ces saletés que Pascal a dénoncées particulièrement chez les Révérends Pères; on trouverait, je le crois, dans les greffes des anciens parlemens, beaucoup de ces horreurs qu'on est convenu d'imputer surtout à l'Inquisition; mais qu'importe? il est un degré de récidive et d'habitude où l'on endosse *très justement* (pour parler comme de Maistre) les délits du voisin, et où l'on paie pour les autres : Escobar ni l'Inquisition ne s'en relèveront.

Pour le *Bacon*, c'est autre chose, et, si maltraité qu'il ait pu paraître du fait de notre auteur, il est de force à soutenir l'assaut. M. de Maistre n'a pas été amené d'emblée à combattre Bacon, pas plus que Voltaire. Extraordinairement frappé de la révolution française (il faut toujours en revenir là), l'ayant jugée *satanique* dans son esprit, il en vint à se retourner contre Rousseau d'abord, puis surtout contre Voltaire, comme étant le grand fauteur *satanique* et anti-chrétien. Quant à Bacon, il y mit plus de temps et de détours; il aimait évidemment à le lire et à le citer. Cette belle parole du moraliste, que *la religion est l'aromate qui empêche la science de se corrompre*, lui revient souvent. Pourtant, il nous l'avoue, à voir les éloges universels et assourdissans décernés à Bacon par tout le XVIIIe siècle encyclopédique, il entra en véhémente suspicion à son

égard, et depuis ce moment le procès du chancelier commença. Il l'avait *pincé* déjà en plus d'un passage des *Soirées;* mais ce n'était pas incidemment qu'il pouvait avoir raison d'un tel accusé; passe pour Locke, simple bourgeois en philosophie, dont il avait fait justice en un entretien (1).

M. de Maistre a comme un sens particulier, excellent, pour pénétrer les ennemis cauteleux du christianisme (Hume, Gibbon), pour les démasquer dans leurs circuits et leurs ruses. Il crut voir en Bacon un tel adversaire tout fourré d'hermine, et dès-lors il se fit devoir et plaisir de le montrer nu. On a beaucoup dit que c'était une maladresse de diminuer le nombre des grands partisans prétendus du christianisme et d'en retrancher Bacon, que c'était tirer sur ses troupes. Pure sensiblerie, selon de Maistre, et, pour parler à sa manière, franche simplicité, si ce n'est duplicité. C'est, en effet, traiter le christianisme comme un docteur son malade qui a besoin de ménagemens et d'être dorloté. Cet ordre de considérations anodines ne fait rien à l'affaire, à la vérité, qui est de savoir si Bacon a inventé ou non une méthode, et dans quelle vue il la voulait, et où cela menait. Dès qu'une fois de Maistre interroge, il est évident qu'il se ressouvient de son métier de magistrat; il n'a point appris à procéder comme nos bons jurés. La manière si habituelle en ce monde, de prendre les choses par la queue, est l'opposé de la sienne, qui allait d'abord à la racine.

Il faudrait, pour examiner la valeur des accusations sans nombre qu'il intente à Bacon, y employer tout un volume. Le fait est que Bacon a été très peu défendu. Les chefs de l'école éclectique régnante n'ont pas été fâchés de voir tomber sur la joue du précurseur de Locke ce soufflet solennel qu'ils ne se seraient pas chargés eux-mêmes de lui donner (2). Je n'ai pas assez lu ni étudié Bacon pour

(1) Dans le VIe. C'est dans le Ve qu'il avait commencé à accoster Bacon, à lui porter tant de piquantes atteintes : « Bacon fut un baromètre qui annonça le beau temps, et, parce qu'il l'annonçait, on crut qu'il l'avait fait. » Et lorsque, ne voulant pas de lui pour *soleil*, il essaie de se rabattre à une *aurore :* « Et même, ajoute-t-il, on pourrait y trouver de l'exagération, car, lorsque Bacon se *leva*, il était au moins dix heures du matin. » Une telle escarmouche aurait paru à tout autre un combat, mais, pour De Maistre, c'était peloter en attendant partie.

(2) L'attaque de De Maistre a plutôt mis en train contre Bacon. M. F. Huet, dans une thèse ingénieuse (1838), s'est attaché à évincer tout-à-fait Bacon, comme autorité, du domaine de la philosophie intellectuelle; il lui a refusé toute initiative essentielle en cette partie. Un tel résultat semble bien tranchant, bien absolu. M. Riaux, qui a mis une judicieuse introduction aux *OEuvres* de Bacon (Charpen-

avoir droit d'exprimer sur son compte une idée complète; mais toutes les fois que dans ma jeunesse curieuse, provoqué, harcelé par les éloges, en quelque sorte fanatiques, que je voyais décerner invariablement à Bacon en tête de chaque préface, dans tout livre de physique, de physiologie et de philosophie, j'essayai de l'aborder, je fus assez surpris d'y trouver un tout autre homme que celui de la méthode expérimentale stricte et simple qu'on préconisait (1); j'y trouvai un heureux, abondant et un peu confus écrivain, plein d'idées et de vues dont quelques-unes hasardées et même superstitieuses, mais surtout riche de projets ingénieux, d'aperçus attrayans (*hints, impetus*), d'observations morales revêtues d'une belle forme, dorées d'une belle veine, et capables de faire axiome avec éclat. Une telle gloire, où l'imagination a sa part dans la science pour la féconder, en vaut bien une autre, ce me semble.

M. de Maistre n'était pas homme à y rester insensible, et il se serait maintenu, on peut l'affirmer, plus favorable à Bacon, s'il n'avait aussi été impatienté de tout ce qu'on a débité de lieux-communs à son propos. C'est bien là l'effet, par exemple, que devait produire Garat, le faiseur disert de préfaces et de programmes, à son cours des anciennes Écoles normales : il trouva moyen de mettre hors des gonds l'excellent Saint-Martin, l'un des *élèves*, lequel, tout pacifique qu'il était, l'attaqua sur ses prétentions baconiennes avec chaleur et, qui plus est, netteté, mais en rendant tout respect à Bacon (2). — Beau-

tier, 1843), s'est tenu dans un milieu plus spécieux, plus vraisemblable. Il faut regretter que l'utile et savant travail de M. Bouillet (*OEuvres* de Bacon, 1834) ait paru avant l'attaque de De Maistre. J'indiquerai encore un sage article de M. Diodati (*Bibliothèque universelle de Genève*, janvier 1837). Dans le journal *l'Européen* (février 1837), M. Buchez a fait aussi de bonnes remarques, entre autres celle-ci, que jusqu'à présent on citait Bacon à tort et à travers, et qu'un résultat de l'ouvrage de M. de Maistre sera du moins qu'on n'osera plus invoquer l'oracle contesté qu'en pleine connaissance de cause.

(1) Quelques-uns des purs de l'extrême XVIIIe siècle, qui y avaient regardé de très près (comme Daunou), estimaient moins Bacon, mais c'était un secret qu'on se gardait.

(2) Voir au tome III des Séances des *Écoles normales* (édit. de 1801), page 113; Saint-Martin y marque énergiquement combien personne ne ressemble moins au simple et mince Condillac que l'ample et fertile Bacon : « Quoiqu'il me laisse beau-« coup de choses à désirer, il est neanmoins pour moi, non-seulement moins re-« poussant que Condillac, mais encore cent degrés au-dessus..... Je suis bien sûr « que j'aurais été entendu de lui, et j'ai lieu de croire que je ne l'aurais pas été de « Condillac..... Aussi l'on voit bien qu'il vous gène un peu. Après vous être établi « son disciple, vous n'approchez de son école que sobrement et avec précaution. »

coup des paradoxes et des sorties de M. de Maistre sont ainsi (faut-il le répéter?) les éclats d'un homme d'esprit impatienté d'avoir entendu durant des heures force sottises, et qui n'y tient plus; les nerfs s'en mêlent : il va lui-même au-delà du but, comme pour faire payer l'arriéré de son ennui.

Cet examen de Bacon, publié seulement en 1836, aurait-il été modifié, complété, c'est-à-dire adouci par lui, s'il l'avait lui-même donné au public? On y sent, au ton de la querelle, un *tête-à-tête* de cabinet et toute la liberté de l'huis-clos. On m'assure qu'il le considérait comme un ouvrage terminé, *sauf la préface qu'il avait dans la tête*, disait-il toujours. Pensons du moins qu'il aurait soigneusement vérifié sur place tous les textes, afin d'éviter le reproche d'avoir quelquefois prêté, par aggravation, au sens de celui qu'il inculpait. Dans aucun de ses livres d'ailleurs, M. de Maistre ne se montre plus brillamment et plus profondément lui-même. Les chapitres des *causes finales* et de l'*union de la religion et de la science* renferment sur l'ordre et la proportion de l'univers, sur l'art, sur la peinture chrétienne, sur le beau, quelques-unes, certes, des plus belles pages qui aient jamais été écrites dans une langue humaine. On y lit cette définition qu'il faudrait graver en lettres d'or, et qui explique, hélas! si bien l'absence de son objet en de certains âges : « *Le beau*, dans « tous les genres imaginables, *est ce qui plaît à la vertu éclairée.* » — Intelligence platonique, M. de Maistre a compris et défini Aristote comme pas un de l'école ne l'eût fait; on sent de quel avantage pour lui ç'a été de pratiquer de près et sans intermédiaire ces hauts modèles (1); ni Bonald, ni Lamennais (2), ni aucun de ce bord catholique, n'a été trempé de forte science comme lui. Et il sent l'antiquité non-seulement dans Aristote, non-seulement dans Platon et

(1) Il voulait tout lire à la source; il apprit l'allemand pour mieux pénétrer tout Kant. Sur un exemplaire de ce philosophe, il avait écrit en tête : *Plato putrefactus.*

(2) Quand je parle de Lamennais dans cet article, il va sans dire que c'est toujours du Lamennais d'avant *George Sand*, d'un Lamennais anté-diluvien; ils furent en correspondance, de Maistre et lui. « M. de Maistre pourtant (et l'éloquent novateur s'en plaignait) ne comprenait pas son second volume de l'*Indifférence*, » ce qui signifie qu'il lui faisait des objections et n'entrait pas volontiers dans cette méthode un peu trop scholastique et logique avec son esprit platonicien. Au reste, il est trop clair aujourd'hui qu'ils n'ont jamais dû s'entendre pleinement. Quant à M. de Bonald, M. de Maistre ne le vit jamais, mais ils s'écrivaient aussi; l'ouvrage du *Pape* lui fut adressé par l'auteur en offrande avec une épigramme de Martial, un *xénion*. Voilà le gentil Martial en bien grave message.

Pythagore, mais jusque dans celui qu'il appelle avec un mélange de respect et de charme *le docte et élégant Ovide*. Puis, tout en goûtant ces savoureuses douceurs, il ne s'y laisse point *piper* ni amuser; il veut le sens, le but sérieux. Si abeille qu'il soit, c'est à la ruche qu'il revient toujours. Un de ses plus vrais griefs contre Bacon, c'est qu'il le voit comme une *plume de paon* de la philosophie, un bel-esprit amoureux de l'expression et content quand il a dit : *les Géorgiques de l'ame*.

En cela même nous croyons que M. de Maistre se montre infiniment trop sévère. Et nous aussi, simple historien littéraire, il est un côté par lequel nous ne saurions assez vénérer Bacon et le saluer, comme notre premier guide et inventeur. Qu'on lise, au livre II *de Augmentis Scientiarum*, le chapitre IV, dans lequel, distinguant les différentes espèces d'histoire civile, 1° l'ecclésiastique ou sacrée, 2° la civile proprement dite, 3° la littéraire, il s'attache à dessiner le cadre de celle-ci, comme entièrement absente. « Et pourtant, dit-il avec cet éclat ingénieux qui lui est propre, l'histoire du monde dénuée de cette partie essentielle, c'est la statue de Polyphème à qui on aurait arraché son œil. » Tout le plan qu'il trace dans cette page est admirable d'ordre et de soins, de conseils de détail, et n'a pas cessé d'être le programme de tout historien, de tout biographe littéraire digne de ce nom. Il sait très bien insister sur ce qu'il ne s'agit pas ici de procéder *à la manière des critiques, de perdre son temps à louer ou à blâmer*, mais qu'il importe de raconter, d'expliquer les choses elles-mêmes *historiquement*, avec *intervention sobre de jugemens*. Il insiste encore sur ce qu'il ne s'agit pas seulement de compiler, de prendre chez les historiens et les critiques une matière toute digérée, mais de saisir par ordre les livres essentiels, les monumens principaux, chacun dans son moment, et alors, non pas en les lisant jusqu'au bout et tout entiers, mais en les *dégustant*, en sachant en saisir le sujet, le style, la méthode, d'évoquer par une sorte d'enchantement magique le *génie* littéraire d'un temps. — Et cela, il le conseille, non point pour la pure gloire des lettres, non pour le pur amour ardent qu'il leur porte (bien qu'il en soit dévoré), non par pure curiosité poussée à l'extrême (avis à nous autres, amateurs trop minutieux!), mais dans un but plus sérieux et plus grave, pour suggérer aux doctes dans l'usage et l'administration de leur science un meilleur régime, de meilleures méthodes, une prudence et une sagacité plus éclairée. « Il y a lieu, ajoute-t-il en concluant, de se donner le spectacle des mouvemens et des perturbations, des bonnes

et des mauvaises veines, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre civil, et d'en profiter. » — Ainsi s'exprime Bacon en termes formels, et ce n'est que de nos jours, et depuis très peu d'années, qu'en France une telle histoire est ébauchée à grand'peine!

Nous donc, son disciple aussi, son disciple libre et respectueux, si notre voix avait la moindre valeur en tel sujet, au milieu de voix si hautes et si imposantes, nous lui dirions :

« Consolez-vous, ombre illustre! ils avaient voulu faire de vous un chef de leur école, un précurseur d'eux-mêmes, et vous avaient tiré à eux, ajusté à leur taille, et présenté sous un jour étroit, faux, et dans lequel, en vous idolâtrant sans cesse, ils vous avaient diminué. D'autres sont venus qui ont défait tout cela, qui vous ont rejeté de leur philosophie, laquelle (je leur en demande bien pardon), pour être plus savante et moins maigre que la précédente, me semble bien artificielle aussi; consolez-vous encore une fois d'être hors de toutes ces questions d'école, car qui dit *école* dit une chose officielle, convenue et à demi mensongère, et qui, d'un côté ou d'un autre, croulera. Excommunié par de Maistre qui croyait, peu accueilli par les héritiers de ce Descartes *qui ne doutait de rien*, restez, vous, ce que vous étiez, — un libre et hardi investigateur de toute noble étude, un amateur éclairé de toute connaissance et de toute belle pensée, un écrivain éclatant et perçant, dont les mots honorent tous les sentiers où vous avez passé, et avec qui l'on trouve à s'enrichir chaque jour dans quelque voie que l'on s'engage. Restez vous-même, ô Bacon! et, quelle qu'ait été votre vie avec ses torts et ses infortunes, soyez salué à jamais un des auteurs originaux les plus à consulter, un des moralistes les plus relus, un des bienfaiteurs, en un mot, de l'humaine culture! »

Pendant son séjour en Russie, M. de Maistre entretenait une vaste correspondance. Un grand nombre des lettres qu'il écrivait, par le sérieux des questions et le développement qu'il y donne, seraient dignes de l'impression. On en a pu juger d'après le peu qui s'est échappé çà et là, et qu'on a publié dans divers journaux (1). A tous les trésors de la science et du talent, M. de Maistre joignait une sensibilité exquise, qu'il portait dans les plus simples relations de la vie. Admirateur passionné des femmes, il trouvait dans ce commerce pur une sorte de charme idéal pour sa vie austère; il recherchait volon-

(1) Voir le *Mémorial catholique*, juin et juillet 1824; le journal *la Presse*, 8 novembre 1836, etc., etc.

tiers leur suffrage et se plaisait à cultiver leur amitié. Une bienveillance précieuse nous a permis d'extraire quelques passages d'une de ces correspondances, qui date des années 1812-1814. Je prendrai presque au hasard; l'homme saisi dans l'intimité achèvera de s'y dessiner.

« .... Je me tiens très honoré (écrivait-il donc à une spirituelle jeune dame) de vous avoir appris un mot; mais, ce qui me serait un peu plus agréable, ce serait de jouir avec vous de la chose même dont je n'ai pu vous apprendre que le nom. *Castelliser* avec votre famille serait pour moi un état extrêmement doux, et, puisque vous y seriez, il faudrait bien prendre patience, mais, hélas! il n'y a plus de château pour moi. La foudre a tout frappé; il ne me reste que des cœurs; c'est une grande propriété quand ils sont pétris comme le vôtre. L'estime que vous voulez bien m'accorder est mise par moi au rang de ces possessions précieuses qu'heureusement personne n'a droit de confisquer. Je cultiverai toujours avec empressement un sentiment aussi honorable pour moi. Jadis les chevaliers errans protégeaient les dames; aujourd'hui c'est aux dames à protéger les chevaliers errans : ainsi, trouvez bon que je me place sous votre *suzeraineté.* »

« .... Je gémis comme vous de cette folle obstination de notre ami ***, qui aime mieux manquer de tout à Paris que d'être ici à sa place, au sein d'une grande et honorable aisance; mais regardez-y bien, vous y verrez la démonstration de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire mille fois : je suis moins sûr de la règle de trois, et même de mon estime pour vous, que je ne le suis d'un profond ulcère dans le fond de ce cœur plié et replié, où personne ne voit goutte. Ce monde n'est qu'une représentation; partout on met les apparences à la place des motifs, de manière que nous ne connaissons les causes de rien. Ce qui achève de tout embrouiller, c'est que la vérité se mêle parfois au mensonge. Mais où? mais quand? mais à quelle dose? C'est ce qu'on ignore. Rien n'empêche que l'acteur qui joue *Orosmane* sur les planches ne soit réellement amoureux de *Zaïre;* alors donc, lorsqu'il lui dira :

Je veux avec excès vous aimer et vous plaire,

il dit la vérité. Mais, s'il avait envie de l'étrangler, son art aurait imité le même accent, *tant les comédiens imitent bien l'homme!* Nous de notre côté, nous déployons le même talent dans le drame du monde, *tant l'homme imite bien le comédien!* Comment se tirer de là? »

« ... Je me suis occupé sans cesse de vous, je puis vous l'assurer, dès que j'ai eu connaissance de l'incommodité de M. votre père. Je voulais et je ne voulais pas vous écrire, je voulais et je ne voulais pas aller à Czarskozélo... Ah! le vilain monde! Souffrances si l'on aime, souffrances si l'on n'aime pas. Quelques gouttes de miel, comme dit Châteaubriand, dans une coupe d'absinthe. — Bois, mon enfant, c'est pour te guérir. — Bien obligé; cependant, j'aimerais mieux du sucre. — A propos de sucre, j'ai reçu votre lettre du... »

Je saute par-ci par-là quelques petites phrases un peu bien précieuses et maniérées; mais ce qui paraît tel au lecteur a souvent été une pure plaisanterie agréable de société :

« ... Que dire de ce que nous voyons? rien. *Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles?* Nous en verrons d'autres, tenez cela pour sûr, et ne croyez pas que rien finisse comme on l'imagine. Les Français seront flagellés, tourmentés, massacrés, rien n'est plus juste, mais point du tout humiliés. Sans les autres, et peut-être malgré les autres, ils feront... — Eh! quoi donc? — Ah! madame, tout ce qu'il faut et tout ce qu'on n'attendait pas. Voilà un vers qui est tombé de ma plume, mais n'ayez pas peur de la rime, c'est bien assez de la raison. »

« Que vous aurez de choses à nous dire (1813), et que j'aurai pour mon compte de plaisir à vous entendre! Je vous ai envié celui de parcourir un pays si intéressant (la Prusse probablement) dans un moment d'enthousiasme et d'inspiration. Je ne cesserai de le dire comme de le croire, l'homme ne vaut que parce qu'il croit. Qui ne croit rien ne vaut rien. Ce n'est pas qu'il faille croire des sornettes; mais toujours vaudrait-il mieux croire trop que ne croire rien. Nous en parlerons plus longuement. Quel immense sujet, madame, que les considérations politiques dans leurs rapports avec de plus hautes considérations! Tout se tient, tout s'*accroche*, tout se marie; et, lors même que l'ensemble échappe à nos faibles yeux, c'est une consolation cependant de savoir que cet ensemble existe, et de lui rendre hommage dans l'auguste brouillard où il se cache (1). — Depuis que vous nous avez quittés, j'ai beaucoup griffonné, mais je ne suis pas tenté de faire une visite à M. Antoine Pluchard (2). Il n'y a point ici un théâtre pour parler un certain langage. Le grand théâtre (3) est maintenant fermé, et qui sait *si* et *quand* et *comment* il se rouvrira? Je travaille, en attendant, tout comme si le monde devait me donner audience, mais sans aucun projet quelconque que celui de laisser tout à Rodolphe (4). Si par hasard, pendant que je me promène encore sur cette pauvre planète, il se présentait un de ces momens d'à-propos sur lesquels le tact ne se trompe guère, je dirais à mes chiffons : *Partez, muscade!* mais, quoique je regarde comme sûr que ce moment arrivera, cependant son importance me persuade qu'il est encore fort éloigné. »

(1) Voilà l'expression humble et vraie d'une sorte d'obscurité humaine jusqu'au sein de la foi; il en a tenu trop peu de compte dans ses écrits. — Se rappeler pourtant le beau passage assez analogue des *Considérations*, que j'ai cité au commencement de cet article.

(2) Le libraire-imprimeur à Pétersbourg.

(3) Toujours la France.

(4) Son fils, qui servait alors dans les armées coalisées.

On n'est pas fâché de surprendre son opinion sur Napoléon et les généraux alliés qui le combattent (1814) :

« Au moment où je vous écris, je n'ai point encore de lettres de Rodolphe. Malgré tout ce qu'on me dit, je suis fort en peine, non pas tant pour cette blessure de Troyes que pour tout ce qui a suivi; car il fait chaud dans cette France. Tout ce qui se passe me rappelle la fameuse réponse faite à Charles-Quint par un gentilhomme français son prisonnier. — *Monsieur un tel, combien y a-t-il d'ici à Paris? — Sire, cinq* JOURNÉES, avec une profonde révérence. — Au reste, madame, après le congrès qui a donné à *notre ami* Napoléon les deux choses dont il avait le plus besoin, le temps et l'opinion, on n'a le droit de s'étonner de rien. Il faut avouer aussi que cet aimable homme ne sait pas mal son métier. Je tremble en voyant les manœuvres de cet enragé et son ascendant incroyable sur les esprits. Quand j'entends parler dans les salons de Pétersbourg de ses fautes et de la supériorité de nos généraux, je me sens le gosier serré par je ne sais quel rire convulsif aimable comme la cravate d'un pendu. »

On n'aurait jamais su mieux définir le rire *sarcastique* et méprisant tel qu'il se le passe quelquefois. — Sur la bigarrure de Pétersbourg en ces années de refoulement et de refuge, il a son anecdote piquante :

« ... Voulez-vous que je vous conte à mon tour quelque chose dans le genre du *salmigondis?* Le samedi-saint, un jeune nègre de la côte de Congo a été baptisé dans l'église catholique de Saint-Pétersbourg : le célébrant était un jésuite portugais; la marraine, la première dame d'honneur de la feue reine de France, Mme la princesse de Tarente; le parrain, le ministre du roi de Sardaigne. Le néophyte a été interrogé et a répondu en anglais. — *Do you believe? — I believe.* — En vérité, ceci ne peut se voir que dans ce pays, à cette époque. »

Mais, pour dernière citation, voici une réflexion d'ironique et haute mélancolie que lui inspire la vue d'une pauvre jeune fille qui se meurt :

« La jeunesse disparaissant dans sa fleur a quelque chose de particulièrement terrible; on dirait que c'est une injustice. Ah! le vilain monde! j'ai toujours dit qu'il ne pourrait aller si nous avions le sens commun. Si nous venions à réfléchir bien sérieusement qu'une vie commune de vingt-cinq ans nous a été donnée pour être partagée entre nous, comme il plaît à la loi inconnue qui mène tout, et que, si vous atteignez vingt-six ans, c'est une preuve qu'un autre est mort à vingt-quatre, en vérité chacun se coucherait et daignerait à peine s'habiller. C'est notre folie qui fait tout aller. L'un se

marie, l'autre donne une bataille, un troisième bâtit, sans penser le moins du monde qu'il ne verra point ses enfans, qu'il n'entendra pas le *Te Deum*, et qu'il ne logera jamais chez lui. N'importe! tout marche et c'est assez. »

En mai 1817, M. de Maistre disait adieu à Saint-Pétersbourg, pour rentrer dans sa patrie. L'empereur Alexandre lui témoigna par mille distinctions flatteuses et charmantes, comme il savait aisément les rendre, tout le cas qu'il faisait de lui. Un des vaisseaux de la flotte, qui partait alors pour la France, fut mis à sa disposition : « Une circonstance aussi inattendue, écrivait-il, m'envoie à Paris, ville très connue, et que cependant, selon les apparences, je ne devais jamais connaître. » Il y séjourna bien peu de temps : arrivé à Paris le 24 juin, il était rendu à Turin le 22 août. Toutes les dignités et les plus hautes fonctions l'y attendaient. Indépendamment du titre de premier président, il eut la charge de ministre d'état et de régent de la grande chancellerie. Mais la face encore si incandescente de l'Europe et le sol qui tremblait sur bien des points n'étaient pas propres à donner du calme à ce noble esprit excité; ses illuminations sombres ne faisaient que gagner en avançant : il avait de ces tristesses de Moïse et de tous les sublimes mortels qui ont trop vu. Dans une lettre du 5 septembre 1818 au chevalier de..., il écrivait :

« Combien l'homme est malheureux ! examinez bien ; vous verrez que, depuis l'âge de la maturité, il n'y a plus de véritable joie pour lui. Dans l'enfance, dans l'adolescence, on a devant soi l'avenir et les illusions; mais, à mon âge, que reste-t-il ? On se demande : qu'ai-je vu ? Des folies et des crimes. On se demande encore : et que verrai-je ? Même réponse, encore plus douloureuse. C'est à cette époque surtout que tout espoir nous est défendu. Nés fort mal à propos, trop tôt ou trop tard, nous avons essuyé toutes les horreurs de la tempête sans pouvoir jouir de ce soleil qui ne se lèvera que sur nos tombes. Sûrement, Dieu n'a pas remué tant de choses pour ne rien faire; mais, franchement, méritons-nous de voir de plus beaux jours, nous que rien n'a pu convertir, je ne dis pas à la religion, mais au bon sens, et qui ne sommes pas meilleurs que si nous n'avions vu aucuns miracles ?

« Plusieurs personnes m'ont fait l'honneur de m'adresser la même question que je lis dans votre lettre : *Pourquoi n'écrivez-vous pas sur l'état actuel des choses?* Je fais toujours la même réponse : du temps de la *canaillocratie*, je pouvais, à mes risques et périls, dire leurs vérités à ces inconcevables souverains; mais, aujourd'hui, ceux qui se trompent sont de trop bonne maison pour qu'on puisse se permettre de leur dire la vérité. La révolution est bien plus terrible que du temps de Robespierre; en s'élevant, elle s'est raffinée.

La différence est du mercure au sublimé corrosif. Je ne vous dis rien de l'horrible corruption des esprits; vous en touchez vous-même les principaux symptômes. Le mal est tel, qu'il annonce évidemment une explosion divine. *Mais quand? mais comment? Ah! ce n'est pas à nous de connaître le temps*, etc... »

Cette perspective d'une explosion prochaine était devenue son idée fixe. A le voir avec la tête haute toujours découverte, ses beaux cheveux blancs et son verbe ardent, enflammé, il avait l'air d'un prophète : « C'est comme notre Etna, disait un jour un seigneur sicilien qui sortait de causer avec lui, il a la neige sur la tête et le feu dans la bouche; *Pare il nostro Etna : la neve in testa ed il fuoco in bocca.* »

Peu de temps avant sa mort, il écrivait à un de ses amis de France : « Je sens que mon esprit et ma santé s'affaiblissent tous les jours. « *Hic jacet*, voilà ce qui va bientôt me rester de tous les biens de ce « monde. *Je finis avec l'Europe, c'est s'en aller en bonne compagnie.* » — On m'assure pourtant que ce fut six semaines seulement avant sa mort qu'il écrivit ce fameux portrait de Voltaire pour le mettre dans les *Soirées*, au IVe entretien déjà composé.

Vers la fin de décembre 1820, de graves symptômes se déclarèrent; sa démarche, ordinairement si ferme et si rapide, devint chancelante, et on n'osait plus le laisser sortir seul : « Nous nous aper- « cevions bien qu'il perdait ses forces, écrivait un témoin ami, mais « nous étions loin de le croire en danger; nous supposions plutôt cet « affaiblissement dû à l'âge, dont les effets se hâtaient plus que d'or- « dinaire et s'accumulaient plus rapidement. Mais lui, quoiqu'il « n'eût aucune maladie, il se sentait frappé à mort. Je me rappelle « que j'avais commencé son portrait, et que, voulant le mettre dans « son costume de chancelier, il me promit de venir, je crois, le jour « de l'an où il devait faire sa cour au roi. Il vint en effet, et comme « je lui disais qu'il n'aurait pas dû venir ce jour-là, car il paraissait « très fatigué d'avoir monté notre escalier, il me répondit, en bais- « sant la voix pour que sa fille qui l'accompagnait ne l'entendît pas : « *J'ai voulu venir aujourd'hui, car je ne pourrai plus revenir*, et cela « avec un sourire si calme et si naturel que l'on aurait cru qu'il « s'agissait d'un petit secret qui aurait pu causer quelque contra- « riété. En effet, il cessa de faire des visites; mais il continuait à « s'occuper et à travailler comme à son ordinaire; il n'avait ni fièvre « ni aucune maladie appréciable, seulement un dégoût de la nour-

« riture qui augmentait de jour en jour, sans pourtant qu'elle lui fît « mal. Il s'affaiblissait si visiblement, que sa famille s'alarmait, et les « médecins aussi, parce qu'ils ne pouvaient en deviner la cause. Je « passais chez lui presque toutes les soirées, et je lui ai entendu « faire plusieurs fois allusion à sa mort prochaine, et toujours de la « même manière, c'est-à-dire avec une paix admirable et le soin de « ménager sa famille, pour laquelle il n'avait jamais été si tendre et « si affectueux. Il s'est fait administrer deux fois, pendant le mois « qui a précédé sa mort, » (dont une fois le 29 janvier, jour de la fête de saint François de Sales). Et ailleurs, dans une lettre de source encore plus intime, on lit ces détails qui conduisent de plus en plus près et jusqu'à la fin : « Nous osions cependant nous livrer « quelquefois à l'espérance, parce que ses facultés morales n'avaient « jamais été si vives ni si prodigieuses; pendant cinquante jours « qu'a duré sa maladie, il n'a cessé de s'occuper des affaires de sa « charge, de ses affaires domestiques, de la littérature et de la poli- « tique; il nous a dicté plus de cinquante lettres et trouvait un grand « plaisir dans les lectures continuelles que nous lui faisions. Étonné « lui-même de ce que son esprit ne se ressentait point de la fai- « blesse de son corps, il nous disait en riant : *Vous serez fort surpris « de ne trouver plus un jour dans ce lit qu'un pur esprit.* Les bonnes « œuvres n'ont jamais cessé de l'occuper, et il versa beaucoup de « larmes, quelques jours avant sa mort, en apprenant qu'une pauvre « femme qu'il avait recommandée au ministre des finances venait « de recevoir une somme considérable : une joie pure colora pour « la dernière fois son noble visage, et, regardant le ciel, il remercia « Dieu avec attendrissement... » Il expira le 26 février 1821, à l'âge de près de soixante-huit ans.

Les années qui ont suivi, en confirmant quelques-unes de ses vues et en en contredisant certaines autres, n'ont fait qu'élever de plus en plus haut son nom et l'autorité de son esprit parmi les hommes. Il est même arrivé que, lui aussi, lui si isolé de son vivant et si dédaigneux de la vogue, il a eu en France une espèce d'école, et qu'on s'est mis à le célébrer, à le contrefaire par lieu-commun. L'histoire de son influence posthume serait assez longue, assez compliquée, et, ce me semble, fastidieuse à faire aujourd'hui. C'est de lui surtout qu'il serait exact de dire ce qu'il a dit lui-même de tout écrivain, d'après Platon, que la parole écrite ne représente pas toute la parole vive et vraie de l'homme, *car son père n'est plus là pour la défendre.*

M. de Maistre me paraît, de tous les écrivains, le moins fait pour le disciple servile et qui le prend à la lettre : il l'égare. Mais il est fait surtout pour l'adversaire intelligent et sincère : il le provoque, il le redresse.

Et pour parler à sa manière, on ne craindrait pas de dire, dût-on faire regarder d'un certain côté, que le disciple qui s'attache aux termes mêmes de De Maistre et le suit au pied de la lettre, est *bête*. La bête a l'inconvénient de ne venir jamais seule; elle introduit le fripon.

Mais coupons vite avec cette queue fâcheuse et parfaitement indigne d'un sujet si noble et si grand ; tenons-nous jusqu'au bout en présence de la haute, de l'intègre et vénérable figure. Rappelons-nous à son propos ce que Bossuet a dit de Rancé dont on venait dénoncer les exagérations, et appliquons-lui surtout en pleine certitude ce beau mot de Saint-Cyran sur saint Bernard : « Ç'a été *un vrai gentilhomme chrétien.* »

SAINTE-BEUVE.

DES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

I.

On a singulièrement abusé de ce grand mot, l'association. Il est devenu tour à tour le texte des plus extravagantes rêveries ou le fondement des plus audacieux calculs. Avant d'entrer dans le sujet particulier qui nous occupe, qu'on nous permette d'émettre, sur les tendances et l'utilité réelle de l'association, quelques considérations générales qui ne seront pas étrangères au but que nous nous proposons.

Il s'est formé de nos jours des écoles philosophiques qui ont eu la prétention de conduire l'humanité, par l'association, à des destinées inconnues. Est-il besoin de les nommer, quand les derniers échos de leurs paroles sonores retentissent encore autour de nous? Que voulaient les chefs de ces écoles? Améliorer l'ordre existant, purger de ses taches cette société humaine que le travail des temps a formée, continuer l'œuvre des générations passées en perfectionnant par degrés ses procédés et ses formes? Tout cela ne suffisait point à l'ambition de ces docteurs. La société actuelle n'était pas assez régulière à leurs yeux; elle n'était pas assez absolue, assez étroite; elle laissait trop de place au libre arbitre de l'homme, et respectait trop l'action spon-

tanée de l'individu. Ce qu'ils voulaient, c'était une société une, avec un seul centre et un seul chef, une société universelle par son étendue, universelle par son objet, où l'individualité humaine disparût dans le courant de l'action sociale, qui n'eût qu'une seule ame, un seul mobile, où l'homme ne connût aussi qu'un seul lien, mais un lien tel qu'il l'étreignît pour ainsi dire tout entier. Voilà ce que demandaient ces prétendus apôtres de la sociabilité humaine. Est-ce là ce que l'avenir nous promet? est-ce ainsi que le progrès doit s'accomplir? Loin de là : l'étude du véritable caractère de l'homme et la connaissance des faits historiques nous montrent au contraire que, dans le cours naturel des choses, le lien social va chaque jour se fractionnant et se multipliant, que l'humanité, dans ses développemens normaux, dans ses aspirations réelles vers le progrès, au lieu de ramener l'association à cette unité étroite et misérable, tend sans cesse à la diviser, à diversifier ses formes, à l'éparpiller en quelque sorte sur des objets chaque jour plus nombreux et plus variés.

L'homme est un être sociable, dit-on, et sur ce fondement on veut qu'il s'absorbe tout entier dans une société unique, comme si ce penchant social qu'on lui attribue ne pouvait s'exercer que là. Oui, l'homme est un être sociable; il l'est plus que nul être sensible : c'est là son attribut le plus distinctif et son plus noble apanage. Mais avec le sentiment de la sociabilité il nourrit en lui un besoin impérieux de liberté et d'une certaine spontanéité dans ses rapports. C'est d'ailleurs un être mobile et divers autant que sociable, et il se porte d'instinct vers un état de société mobile et divers comme sa nature elle-même. Au lieu donc de se lier une fois pour toutes, dans une société unique, par une chaîne lourde qui entraverait la liberté de ses allures, il doit se lier plutôt par des milliers de fils légers qui, en l'attachant de toutes parts à ses semblables, respectent pourtant le jeu de sa nature mobile. Voilà ce que la raison commande; là est le progrès.

C'est du moins ainsi que le progrès se manifeste dans le passé, et tout prouve que c'est encore ainsi qu'il s'accomplira dans l'avenir. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de consulter l'histoire et de rapprocher les temps.

Quand on compare seulement aux temps modernes ceux de l'antiquité grecque et romaine, quelle différence! Qui n'a remarqué souvent à combien d'égards le lien de la société politique est moins étroit de nos jours qu'il ne l'était chez les Grecs et les Romains? Alors la cité ne se contentait pas de protéger ses membres, elle les enchaînait et les asservissait; elle les appelait à elle sans cesse et à toute heure, elle dominait toute leur existence, elle occupait tous leurs instans. Et quels sacrifices ne se croyait-elle pas en droit de leur imposer! Leurs biens, leurs vies, leurs travaux même, étaient à elle; elle se les appropriait sans scrupule, aussitôt que la raison d'état avait parlé. Le citoyen étouffait l'homme, et le citoyen, ce n'était qu'une fraction vivante, une molécule de la cité. Peu ou point de priviléges individuels; on ne connaissait pas alors ces droits de l'homme si solennellement proclamés dans

notre âge, et justement consacrés par la législation de tous les peuples libres; tous les droits individuels venaient s'éteindre dans le sentiment commun de la patrie. De liberté, il n'en existait point. Ce que les anciens nommaient liberté, c'était la participation à l'exercice de la souveraine puissance, et non point, comme l'entendent les peuples modernes, la jouissance paisible de tout ce qui est à soi, le développement sans entraves de toutes ses facultés, le plein et entier exercice de tous ses droits. En un mot, la cité était tout; l'homme, l'individu, n'était rien. Au contraire, ce qui fait le caractère propre de la civilisation moderne, c'est la décroissance des priviléges de la cité et la réhabilitation de l'homme; c'est le respect toujours plus grand de la personnalité humaine et des droits de l'individu. La liberté de la personne, celle des opinions, des croyances, de la propriété, de l'industrie, tant d'autres libertés encore, dont la communauté se jouait autrefois sans retenue et sans vergogne, sont devenues choses saintes et inviolables, même à l'encontre de la raison d'état. Et qu'on ne dise pas que ces différences tiennent à l'affaiblissement de quelques constitutions modernes : les peuples les mieux organisés, les plus solidement assis, les plus avancés dans toutes les voies de la civilisation, sont précisément ceux qui se distinguent par un abandon plus large des priviléges de la cité et un respect plus religieux des droits de l'homme.

Faut-il conclure de là que les modernes soient moins avant dans la vie sociale que ne l'étaient les Grecs et les Romains? Ce serait nier dans l'homme ce même sentiment de sociabilité que l'on invoque. Non ; si la société politique a perdu quelque chose de ses priviléges exclusifs, c'est au profit d'une sociabilité plus haute. L'homme ne s'est pas servi de la liberté qu'il recouvrait pour retourner à l'indépendance primitive et à la vie sauvage; il s'en est servi pour se créer dans d'autres directions, à la grande satisfaction de son être, des relations plus nombreuses, plus variées et plus fécondes. Combien l'industrie seule n'en a-t-elle pas formé! combien nos sciences, nos arts et jusqu'à nos plaisirs! Tout est devenu pour les modernes l'occasion de nouveaux rapports sociaux, inconnus des anciens, à tel point qu'il n'est plus aujourd'hui un seul acte important, une seule circonstance de la vie qui ne mette l'homme en contact avec l'homme. En même temps que les relations sociales se multipliaient, elles s'étendaient au loin; car comment comparer cette sociabilité des anciens, circonscrite pour ainsi dire dans les murs de la cité, à celle des modernes, qui se communique de peuple à peuple avec une activité croissante, et va se répandant jusqu'aux bouts de l'univers? Ainsi, à mesure que s'affaiblissait l'un des liens qui attachent l'homme à ses semblables, il s'en créait mille autres : liens formés pour la plupart spontanément et qu'il peut rompre tour à tour; liens mobiles, changeans, et qui n'en répondent que mieux à sa nature changeante et mobile; liens dont aucun en particulier ne le fixe, et en cela conciliables avec la liberté, mais qui n'en forment pas moins par leur nombre une attache indestructible.

C'est ainsi qu'en étudiant attentivement, à l'aide des faits historiques, la marche de la civilisation à travers les siècles, on remarque dans les combi-

naisons de l'association un progrès semblable à celui qui se manifeste si visiblement dans les procédés de l'industrie. Dans l'enfance de l'industrie, le phénomène de la production est simple, en ce sens que toutes ses opérations se font en bloc, s'accomplissent dans le même lieu et par les mêmes mains. Un même homme arrache la matière première au sol qui la produit, la façonne au gré des besoins qu'elle doit satisfaire, et la livre toute préparée au consommateur qui la réclame. Plus tard, et à mesure que le progrès se manifeste, le travail se divise, les opérations se détachent les unes des autres; chacun des actes de la production s'accomplit séparément et par autant de mains. Plus l'industrie se perfectionne, plus cette division s'étend, à tel point qu'une division du travail poussée à ses dernières limites est le caractère le plus distinctif d'une industrie avancée. Il en est ainsi de l'association. Dans les temps barbares, elle est simple, elle est une : tout ce que l'homme a d'aptitude sociale s'exerce dans un cercle unique, qui est d'abord celui de la famille, et bientôt celui de la société politique. Mais plus tard, au lieu d'un cercle unique il s'en forme plusieurs, entre lesquels la vie de l'homme se partage; plus on avance, plus les cercles se multiplient en se spécialisant dans leur objet. Et comme dans l'industrie la division des travaux et leur spécialisation croissante tendent à augmenter de jour en jour leur puissance productive, de même, à mesure que l'association se divise, la vie sociale gagne en étendue, en profondeur et en intensité.

Laissons donc ces vaines doctrines qui, sous prétexte de favoriser le progrès de la sociabilité humaine, voudraient nous assujettir aux lois absolues d'une société unique. Doctrines mensongères, trop long-temps et trop favorablement écoutées! Elles ne sont pas même des utopies, comme les appellent quelquefois ceux qui les combattent, mais des erreurs grossières, fondées sur une fausse intelligence des besoins et des instincts de l'homme. Loin de pousser l'humanité dans les voies de l'avenir, elles ne tendraient qu'à la ramener vers son berceau. Disons hardiment, en nous fondant sur le raisonnement et l'expérience, que l'association, au lieu de marcher vers l'unité pétrifiante que l'on invoque, est conduite par l'irrésistible mouvement du progrès vers une décomposition croissante de ses élémens primitifs. Toute société trop absolue et trop étroite se relâchera; toute société qui embrasse des objets divers se spécialisera, et le principe de l'association n'aura fait qu'y gagner en force et en étendue. La société politique elle-même, qui n'est, comme tant d'autres, qu'une des manifestations particulières de la vie sociale, tendra, comme elle l'a déjà fait, à se renfermer de plus en plus dans sa fonction spéciale, qui est de maintenir la justice ou de protéger le droit.

Appliquée avec mesure, et dans les limites des spécialités qui la comportent, l'association est un levier d'une grande puissance. C'est un principe d'une admirable fécondité que l'homme invoque à chaque pas dans sa lutte éternelle avec la nature. En réunissant les forces individuelles dans un foyer commun, l'association peut centupler leur puissance et l'élever au niveau des plus hautes conceptions. Dans l'industrie et le commerce en particulier, de

combien d'heureuses applications n'est-elle pas susceptible! Par elle, il n'est point d'entreprises inabordables à l'homme, point de travaux gigantesques qu'il ne puisse exécuter.

Il ne faut pas croire pourtant que, même dans les limites des spécialités et dans la sphère bornée des entreprises industrielles ou commerciales, l'association soit d'une application universelle. L'accroissement de puissance qu'elle engendre n'est pas absolu, mais relatif, et, s'il est vrai qu'elle centuple en certains cas les forces de l'homme, c'est en ce sens seulement qu'elle les réunit en masse sur un point donné quand la grandeur de l'objet l'exige. Autrement, loin qu'il y ait en pareil cas un accroissement absolu de puissance, il est certain que chacune des individualités réunies par l'association perd dans cette réunion même quelque chose de sa valeur propre. Quelle que soit donc l'utilité des sociétés dans certaines opérations de l'industrie et du commerce, les entreprises individuelles conservent ailleurs tous leurs droits. Si les premières ont pour elles la puissance qu'engendre l'union des forces, les autres se soutiennent par l'énergie de l'intérêt privé. Elles ont pour elles l'avantage incalculable de l'activité dans les opérations, de l'économie dans les frais et de l'attention vigilante dans les détails. *Il n'est pour voir que l'œil du maître,* a dit La Fontaine; or, l'œil du maître préside à toutes les opérations des particuliers; il est absent dans les opérations des sociétés, au moins de celles qui sont instituées en grand, et il est difficile d'imaginer tous les préjudices que cette absence entraîne. Ajoutons que la vigilance d'un homme, son activité, son attention, ont des bornes, et que le directeur d'une grande entreprise, y fût-il aussi attaché qu'à une affaire personnelle, ne pourrait jamais porter sur tous les détails une attention aussi soutenue que si l'opération était renfermée dans de plus étroites limites. Aussi l'association ne doit-elle être adoptée, même dans le cercle des intérêts industriels et commerciaux, que lorsqu'il y a pour elle des motifs sérieux, des motifs déterminans, de préférence. Ces motifs, quels sont-ils? Il serait difficile de les exposer tous. Bornons-nous à quelques indications générales.

Et d'abord, l'association est nécessaire, toutes les fois qu'une opération excède les facultés individuelles. Dans ce cas, l'intervention des particuliers étant impossible, il n'y a pas à choisir.

Lors même qu'une opération n'excède pas les forces des particuliers, il peut se faire qu'il y ait avantage à l'exécuter sur une grande échelle, soit parce qu'on peut alors recourir à l'emploi des machines trop coûteuses ou d'un trop grand produit pour des établissemens médiocres, soit parce qu'on arrive, dans un vaste établissement, à obtenir, à l'aide d'une meilleure coordination du travail et d'une distribution plus régulière, une certaine économie dans les frais.

Il faut pourtant, dans les affaires de ce genre, se défier des apparences, se défier même des chiffres, et n'accueillir qu'avec réserve les calculs les plus précis. Il arrive souvent qu'on veut ramener dans le domaine des sociétés certaines opérations exécutées jusqu'alors avec bonheur par les particuliers,

et pour donner la mesure des avantages que les premières ont sur les autres, c'est au calcul seul qu'on se rapporte. On suppute les dépenses des établissemens particuliers; on montre les faux frais, les non-valeurs, les doubles emplois, les pertes matérielles auxquelles leur exiguité les expose; on met en regard le compte des dépenses et des produits d'un établissement plus vaste fondé en société, et on arrive presque toujours à trouver en faveur de celui-ci des économies notables. Les calculs sont précis, les déductions logiques, les résultats irrécusables. Cependant, quand on en vient à l'exécution, on voit avec étonnement que les établissemens particuliers, menacés par cette redoutable concurrence, restent debout, supportant sans effort le poids de leurs faux frais et de leurs pertes, tandis qu'avec toutes leurs combinaisons économiques les sociétés se ruinent. C'est qu'il y a là des influences morales dont on oublie de tenir compte et qui déjouent tous les calculs. Les établissemens particuliers se soutiennent par la vigilance et l'activité dans les chefs, par l'exactitude et la retenue dans les employés, par l'accord de toutes les parties et l'économie dans les détails; les entreprises fondées en grand par les sociétés se perdent par tous les défauts contraires. Bientôt, à un premier élan d'activité dans les chefs succèdent l'indolence et l'incurie; ils se fatiguent d'ailleurs à suivre de l'œil des opérations trop vastes pour leur courte vue : à l'exemple des chefs, les employés se relâchent; le défaut d'ensemble et de concert se manifeste; le désordre gagne en se cachant sous une régularité apparente, et enfin le gaspillage achève ce que le désordre a commencé. C'est là l'histoire de bien des associations passées ou présentes; c'est celle de la plupart des établissemens publics qui peuvent, à cet égard, être considérés comme de grandes sociétés; ce serait celle encore des institutions rêvées par nos différentes écoles sociétaires, s'il était jamais donné à ces institutions de se réaliser. Sans méconnaître donc les avantages que les associations peuvent offrir dans certains cas, même lorsqu'elles se mesurent avec les particuliers, il est permis de dire qu'ils ne sont ni aussi grands ni aussi généraux qu'on le suppose, et il ne faut pas oublier les inconvéniens naturels qui les balancent.

Ces inconvéniens s'atténuent beaucoup cependant, lorsque l'opération est de telle nature qu'elle puisse être assujettie à une marche régulière et stable, où le travail soit uniforme et réglé, où chaque jour ramène à peu de chose près le mouvement de la veille, et où chaque employé trouve sa besogne tracée d'avance. C'est ce qui a lieu surtout là où tout se réduit presque à un travail de comptabilité, comme, par exemple, dans les maisons d'assurance et de banque.

L'association est encore applicable aux établissemens qui exigent, comme les banques, un large développement du crédit, parce qu'une société puissante inspirera toujours plus de confiance qu'un particulier, quel qu'il soit. Il en est de même pour les opérations dans lesquelles il y a des risques à garantir, soit parce qu'en général les risques peuvent, lorsqu'ils sont pris sur une large échelle, se mesurer suivant le calcul des probabilités, et cessent ainsi de présenter des dangers réels, soit parce qu'il convient mieux à des associations

qu'à des particuliers d'aventurer leurs fonds, les premières répartissant la perte, s'il y en a, sur un grand nombre d'individus, tandis qu'elle serait écrasante pour les autres.

C'est enfin aux associations qu'il appartient de tenter certaines opérations aventureuses qui peuvent offrir des chances brillantes, mais trop incertaines pour les particuliers. Veut-on hasarder, par exemple, une expédition lointaine dans un pays nouveau et mal connu, une société à laquelle chacun des membres n'aurait apporté qu'une faible portion de son avoir pourra le faire avec convenance pour elle-même et grand profit pour le pays.

Des associations se sont formées, tant en Angleterre qu'aux États-Unis, pour les entreprises les plus hasardées comme les plus gigantesques. Sans compter les immenses travaux de communication intérieure qu'elles ont exécutés, elles ont entrepris de fonder des colonies lointaines, de créer des villes dans les déserts, d'exploiter des régions inconnues. Il n'est point d'idée si hardie, pourvu qu'elle offrît la perspective plus ou moins éloignée de quelques résultats brillans, dont elles n'aient tenté la réalisation. De tout cela, il est sorti quelquefois des mécomptes, des désastres partiels, et même, si l'on veut, des perturbations commerciales, quoique ces dernières dérivent bien plus souvent des erreurs de la politique que des fausses spéculations du commerce : on ne tente pas les hasards sans s'exposer à des revers; mais aussi, quel essor donné à l'industrie générale! que de voies nouvelles ouvertes à son activité! Comme la sphère commerciale s'est agrandie, et, malgré quelques pertes partielles, quel accroissement final de richesse pour les deux peuples! Si plusieurs de ces sociétés sont tombées après avoir éprouvé des désastres, beaucoup d'autres ont survécu pour faire à la fois la force et l'orgueil de leur pays, et sur les ruines même de celles qui ont succombé se sont ouverts des chemins nouveaux où les particuliers se sont précipités avec ardeur.

II.

Dans aucun temps, le principe de l'association n'a été largement appliqué en France. Soit avant, soit depuis la révolution, on n'y trouve guère qu'un certain nombre de ces sociétés chétives que le niveau commun atteint, peu ou point de ces puissans concours de capitaux ou d'hommes qui mettent le commerce d'un pays à la hauteur des grandes entreprises. Bien des gens s'en prennent au génie du peuple français, peu propre, dit-on, à se prêter aux combinaisons de l'association commerciale. Sans nous arrêter à cette explication, qui nous paraît prématurée, nous essaierons de montrer que la cause du mal est toute dans la loi qui régit nos sociétés.

On a lieu de croire que les sociétés commerciales ont été, en France, abandonnées à elles-mêmes jusqu'en 1673, époque où on jugea à propos de les soumettre à un régime fixe. L'ordonnance qui parut alors reconnut deux espèces de sociétés, la société en nom collectif et la société en commandite,

qui furent conçues et réglées à peu près de la même manière qu'elles le sont aujourd'hui. A côté de ces deux espèces de sociétés, régulièrement organisées, il s'en établit d'autres, irrégulières et libres, mais passagères de leur nature, généralement formées pour une opération unique, et dont pour cette raison la loi ne crut pas devoir s'occuper : ce sont celles que nous appelons aujourd'hui *sociétés en participation;* on les désignait alors sous le nom général de *sociétés anonymes.*

Ce système, comme on le voit, ne laissait aucune place pour l'association en grand, car ni l'une ni l'autre des deux formes reconnues par la loi ne comportait une application bien large, d'autant mieux que la commandite n'admettait pas alors la division du capital en actions, qui n'a été autorisée que dans la suite. Quant aux sociétés qu'on appelait alors anonymes, elles n'avaient en général ni lien ni consistance, n'étant faites la plupart que pour durer un jour. Aussi, sous ce régime, la grande association, l'association par actions, la seule féconde et large, fut-elle à peu près inconnue. On n'en voyait d'exemples que dans quelques établissemens spécialement autorisés par le gouveré nement ou même institués par lui, comme la compagnie des Indes, la banque de Law, et quelques autres du même genre : compagnies organisées en vertu d'un privilége spécial, et qui étaient moins des établissemens commerciaux que des institutions publiques.

Au sortir de la révolution, à la faveur du désordre administratif, les sociétés commerciales s'émancipèrent. Ce fut alors que l'usage introduisit dans la société en commandite le système des actions qui en élargissait le cadre. Dans le même temps, on vit surgir une société d'une nouvelle espèce, à laquelle l'ancienne société anonyme, grace à la tolérance dont elle jouissait, servit, à ce qu'il semble, de fondement ou de prétexte, quoiqu'elle en différât beaucoup. Cette nouvelle société, plus grande, plus large, plus féconde qu'aucune de celles qui existaient auparavant, se glissa dans le monde commercial sous un nom emprunté et s'y propagea sans aucune sanction légale; mais, malgré les désordres inséparables de sa situation anormale et précaire, elle ne tarda pas à y jouer le rôle que sa belle constitution lui réservait. C'est celle que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *société anonyme.*

Lors de la rédaction des codes, en 1807, on revint à l'ancienne législation, qu'on adopta dans ses bases essentielles; mais on y introduisit quelques-unes des innovations que l'usage venait de consacrer. C'est ainsi que la société en commandite conserva le privilége qu'elle s'était attribué, de diviser son capital en actions, et la nouvelle société anonyme, qui n'existait encore que par une sorte de tolérance administrative, reçut la sanction légale; toutefois, cette sanction ne lui fut pas donnée sans réserve, et, par un sentiment de défiance, on la soumit à l'obligation d'une autorisation préalable. Quant à l'ancienne société anonyme, cette association éphémère que la loi n'avait jamais entrepris de régler, elle conserva les mêmes priviléges en changeant de nom; on l'appela dans la loi nouvelle *société en participation*, nom autrefois réservé à l'une de ses branches.

Cette loi de 1807 a subsisté sans altération jusqu'à nos jours : c'est dans ses dispositions et ses tendances qu'il faut chercher la cause de l'état de torpeur où l'association languit parmi nous, aussi bien que des abus et des scandales qui ont suivi ses trop rares applications. — On peut la résumer ainsi : la loi reconnaît trois espèces de sociétés commerciales, la société en nom collectif, la société en commandite, et la société anonyme.

Dans la société en nom collectif, tous les associés doivent être nominalement désignés dans un acte rendu public, et leurs noms peuvent seuls faire partie de la raison sociale. Ils sont d'ailleurs unis par les liens d'une étroite solidarité, chacun étant indéfiniment responsable, sur sa personne et sur ses biens, de tous les engagemens contractés par la société, et les engagemens sociaux pouvant être contractés par chacun d'eux, pourvu qu'il ait signé sous la raison sociale.

La société en commandite se contracte entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, que l'on nomme commanditaires ou associés en commandite. Les noms des associés responsables et solidaires figurent seuls dans l'acte de société, et seuls aussi peuvent faire partie de la raison sociale. La gestion leur est exclusivement réservée. Par rapport à eux, la société entraîne tous les effets de la société en nom collectif; quant aux associés commanditaires, ils ne sont passibles des pertes que jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont mis ou dû mettre dans la société.

La société anonyme n'existe point sous une raison sociale; elle n'est désignée sous le nom d'aucun des associés; elle est qualifiée par la désignation de l'objet de l'entreprise. Tous les associés indistinctement y jouissent de l'avantage de n'être engagés que jusqu'à concurrence de leur mise convenue. Elle est administrée par des mandataires à temps, révocables, associés ou non associés, salariés ou gratuits, qui ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagemens de la société, et qui ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu.

C'est ainsi et à peu près dans ces termes que le code règle l'association commerciale. Dans cette analyse sommaire, nous omettons à dessein certaines dispositions qui complètent le système, mais qui ne semblent pas fondamentales.

En interprétant ces dispositions générales et en les éclairant de ce qui se passe dans la pratique, on peut voir que la société en nom collectif est à la fois une association de capitaux et de personnes, et même, s'il est possible, quelque chose de plus. C'est l'expression, sinon la plus rationnelle, comme on l'a dit, au moins la plus absolue de l'association commerciale. Ce qui la rend telle, c'est moins la responsabilité solidaire encourue par ses membres que l'obligation qui leur est imposée d'unir leurs noms dans une publicité commune. La société anonyme, qui semble placée à l'autre extrémité de l'échelle, nous offre au contraire l'image d'une simple association de capi-

taux. Tout ce qui est de l'homme s'efface, les associés n'intervenant personnellement que pour nommer leurs mandataires, et se faire rendre compte, à certains intervalles, de l'emploi de leurs fonds. Quant à la commandite, on peut la regarder, si l'on veut, comme une société mixte, en observant toutefois que la position des commanditaires est fort différente de celle des membres de la société anonyme, puisque ceux-ci, en se réservant le droit de révoquer et de remplacer les directeurs, demeurent les vrais dépositaires de l'autorité suprême, tandis que les autres, une fois leurs fonds versés, abdiquent toute autorité, toute influence, et s'effacent en quelque sorte derrière les associés gérans.

Quand on considère dans son ensemble le système dont on vient de voir l'exposé, on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'esprit restrictif qui le domine et qui se révèle d'ailleurs dans ces seuls mots : *La loi reconnaît trois espèces de sociétés commerciales*. L'association n'étant qu'un acte naturel, il semble qu'elle doive être spontanément réglée entre les parties contractantes avec des formes et des conditions librement déterminées par elles, suivant leurs intérêts et leurs besoins. Nous voyons au contraire que la loi se substitue, à certains égards, aux contractans : elle empiète sur leur libre arbitre pour leur dicter le mode d'association, en ne leur laissant que le choix entre les trois formes particulièrement déterminées par elle. Elle fait plus encore en imposant à chacune des formes qu'elle spécifie des règles étroites et rigoureuses, qui ne permettent pas même d'en modifier l'application selon les cas.

Est-ce raison? est-ce un acte de prévoyance et de sagesse, ou seulement un abus de la réglementation, une entrave pour le commerce, une atteinte inutile et fâcheuse à la liberté des contrats? La suite nous le fera voir. Il faut savoir en effet si les trois combinaisons proposées par la loi sont les seules possibles, si elles suffisent au commerce, si la détermination rigoureuse et les restrictions auxquelles elles sont soumises ne contrarient pas le jeu de l'association et son développement normal. Voyons d'abord quelle est l'utilité particulière de chacune de ces combinaisons.

La société en nom collectif, dont les membres mettent en commun tout ce qui a quelque valeur dans le commerce, semble au premier abord la forme la plus parfaite de l'association, comme elle en est la plus rigoureuse. C'est en quelque sorte le dernier mot, le type absolu de l'association commerciale. Mais par cela même qu'elle est rigoureuse, absolue, elle n'est guère susceptible de s'étendre sur une large échelle. Trop de conditions sont nécessaires dans une alliance si étroite pour que les convenances individuelles s'y rallient fréquemment. A des hommes qui mettent en commun leur activité industrielle, il faut des talens semblables, ou qui s'adaptent; et s'il n'est pas absolument nécessaire que l'étendue du crédit de chacun et la somme de leurs capitaux soient les mêmes, il y faut cependant un juste rapport qui éloigne la possibilité d'une lésion. D'autre part, entre des hommes liés par une solidarité complexe, et dont chacun jouit du privilége exorbitant d'en-

gager indéfiniment tous les autres, il faut encore une confiance réciproque invariable et sans bornes : il faut enfin, dans une société telle qu'elle entraîne presque inévitablement un contact perpétuel et de tous les jours, des sympathies personnelles, une sorte de conformité d'humeur, ou tout au moins une tolérance mutuelle inaltérable. Combien de fois rencontrera-t-on toutes ces conditions réunies? Est-il possible qu'elles se réalisent dans un cercle nombreux? Tout au plus les trouvera-t-on de temps en temps dans un petit groupe de parens ou d'amis. Aussi les sociétés en nom collectif sont-elles toujours aussi bornées par le nombre des sociétaires qu'elles sont étendues par la multiplicité des intérêts qu'elles embrassent.

La société en commandite, quoique bien rigoureuse encore, l'est beaucoup moins toutefois que la société en nom collectif. Comme la plupart des associés n'y concourent pas activement à la gestion des affaires communes, elle porte avec elle moins de germes de discorde, et peut prétendre à une existence plus longue et plus paisible. Ajoutons qu'il est plus facile de l'étendre sur une grande échelle. Là, plus aucune de ces difficultés qu'engendre dans la société en nom collectif la coopération forcée de tous les membres. Il n'est pas nécessaire que les volontés concordent dans l'exécution, que les caractères sympathisent, que les talens s'ajustent l'un à l'autre, que les associés enfin agissent et pensent de concert en toutes choses et à tout instant : il suffit qu'une fois pour toutes ils aient adopté les vues de leur gérant, et que son caractère leur réponde de la fidélité de sa gestion.

Veut-on concevoir la société en commandite dans ses données les plus rigoureuses; que l'on suppose un inventeur qui cherche autour de lui des fonds pour exploiter sa découverte. Pour attirer à lui les capitalistes, il faut qu'il leur offre comme appât le partage des bénéfices que sa découverte promet, c'est-à-dire, qu'il les associe aux chances de son exploitation. Quelle sera cependant la forme d'association qu'il choisira? Évidemment ce ne sera pas la société en nom collectif, car pourquoi appellerait-il des tiers à partager la direction d'une industrie dont il possède seul le secret? A quoi bon d'ailleurs établir une solidarité d'actes là où la réciprocité n'est pas possible? Il ne choisira pas davantage la société anonyme, où il faudrait qu'il s'abdiquât lui-même. Tous les associés y étant égaux et rangés indistinctement dans la classe des actionnaires, il devrait se résigner à devenir actionnaire pur et simple, et confondu dans la foule; tandis que, la société n'existant que par lui et à cause de lui, le titre de chef lui appartient de droit.

Il en est de même toutes les fois qu'un négociant ou chef d'industrie, sans être précisément un inventeur, a pourtant des titres particuliers et irrévocables à la direction d'une entreprise, soit parce qu'il en est le premier fondateur, soit parce qu'il possède une capacité spéciale pour la gérer. Telle est, pour ces cas particuliers, la nécessité de la commandite, qu'on ne saurait guère comment on pourrait alors s'en passer ou la remplacer. Supprimez-la, et à l'instant vous entrevoyez de toutes parts des découvertes perdues, des

capacités stériles, des établissemens pleins de sève frappés de paralysie ou de mort.

Telle qu'elle est, cependant, avec ses formes irrégulières et sa destination toute spéciale, par cela même qu'elle s'adapte à certaines situations données, la commandite convient mal aux situations communes. Comme elle attribue tous les pouvoirs à un seul homme, dans lequel on peut dire que la société se personnifie, elle veut au moins que la capacité personnelle de ce gérant domine le corps de l'association; autrement le contrat devient abusif, en ce qu'il crée au profit d'un seul un droit exorbitant que rien ne justifie. Lorsque les associés possèdent des droits à peu près égaux, que nul ne se recommande d'une manière particulière et exclusive comme le gérant de l'entreprise; que cette fonction peut être dévolue indifféremment à tel ou tel d'entre eux, ou seulement lorsque la société, s'étant formée sans l'intervention nécessaire d'un fondateur, s'appartient en quelque sorte à elle-même; dans tous ces cas, et ils sont bien plus communs que ceux que nous avons mentionnés tout à l'heure, la prépondérance exclusive que la commandite attribue à son gérant devient une anomalie et presque une monstruosité. Quelle est donc la forme qui convient en pareil cas? On l'a déjà compris, c'est celle de la société anonyme.

La société anonyme est la véritable association de notre temps, celle que les besoins actuels de l'industrie réclament et à qui l'avenir appartient. Tout le prouve, son origine récente, ses rapides succès pendant le court intervalle de temps où elle a été presque libre, les efforts que l'on a faits tant en Angleterre qu'en France pour la suppléer, et son immense propagation aux États-Unis, où elle a été moins entravée par l'autorité publique. Il suffit d'ailleurs de considérer sa nature pour voir combien elle entre dans l'esprit du commerce, et avec quelle facilité elle s'adapte à ses besoins.

Des capitalistes rassemblés de divers points vers un centre commun s'entendent pour concourir à une entreprise. Ils souscrivent chacun pour une somme quelconque, qu'ils déterminent eux-mêmes, d'après leurs convenances ou leurs moyens. Du montant de ces souscriptions ils forment un capital social en rapport avec l'objet qu'ils se proposent; ils nomment les mandataires qui géreront ce capital dans l'intérêt commun, après quoi toutes leurs obligations sont remplies. Ils se sont rassemblés sans se connaître; ils peuvent se séparer de même, unis par un même intérêt, mais entièrement libres d'ailleurs dans leurs personnes et dans leurs actes. Si quelque devoir leur reste, c'est un devoir de surveillance, toujours facile, dont ils peuvent s'acquitter de loin, ou même se dispenser à l'occasion. Là point de contrainte fâcheuse, puisqu'une fois sa mise versée, chacun rentre dans sa liberté; point de responsabilité inquiétante, puisque nul ne peut être obligé au-delà de cet apport. Du reste, si parmi les associés il s'en trouve qui aspirent à diriger eux-mêmes les affaires communes, ou du moins à concourir activement à leur direction, ils peuvent encore y prétendre en se proposant au choix de leurs co-associés.

Comme le capital de la société anonyme peut se diviser à volonté, et que les associés ne sont unis que par là, sans que leur présence au siége de la société soit nécessaire, les portions du capital ou les titres qui les représentent peuvent se répandre au loin sur toute la surface d'un pays et jusque dans les pays étrangers. Ainsi tous les nationaux peuvent être appelés à concourir à l'exécution d'une entreprise nationale, et les commerçans de tous les pays à celle d'une entreprise qui intéresse le commerce tout entier. Rien qui réponde mieux que le principe d'une telle association à l'esprit cosmopolite du commerce; rien qui favorise plus directement cette fusion commerciale de tous les peuples vers laquelle l'industrie moderne tend d'une manière si visible et par des efforts si continus.

Et puis quelles facilités pour proportionner le capital à l'étendue de l'entreprise! Un capitaliste possède une fortune déterminée; il jouit d'un crédit qui a ses bornes; cette fortune et ce crédit peuvent excéder les limites des besoins ou demeurer fort au-dessous. Dans le premier cas, c'est à peine s'il daignera s'attacher à des opérations au-dessous de ses moyens; dans le second cas, beaucoup plus ordinaire, il n'éprouvera que des embarras et des mécomptes. Dans une société comme celle qui nous occupe, le capital est élastique, il peut s'étendre ou se resserrer à volonté.

C'est surtout pour les grandes entreprises que la société anonyme l'emporte, non-seulement sur les particuliers, ce qui est trop facile à comprendre, mais encore sur les autres formes de l'association. La société en nom collectif, on l'a déjà vu, ne peut guère s'étendre à cause de ses exigences trop rigoureuses. La commandite elle-même, quand on n'en force pas tous les ressorts, est assez bornée dans ses moyens. Mais, dans la société anonyme, la base de l'association peut s'élargir à volonté, et on ne voit pas de limite à l'extension du capital. C'est pour cela que cette espèce de société est vraiment la seule qui soit à la hauteur de toutes les conceptions industrielles.

Elle ne l'emporte pas moins par l'excellence de sa constitution. Dans la société en nom collectif, le pouvoir égal et l'intervention directe de tous les membres engendrent des conflits : ce sont des débats journaliers et des tiraillemens sans fin. Si la commandite échappe à cet inconvénient, c'est en imposant, à ceux qui la nourrissent et la soutiennent de leurs capitaux, une trop grande abnégation de leurs droits. La société anonyme remet toutes choses à leur place, et fait régner l'ordre sans étouffer le droit. Elle laisse à la masse des actionnaires un pouvoir suffisant, le seul, d'ailleurs, qui puisse être utilement exercé par elle, celui de nommer, de contrôler, de révoquer les directeurs. Quant aux fonctionnaires, c'est-à-dire à ce groupe d'hommes qui viennent apporter à la société leur industrie, elle les organise suivant le seul principe qui puisse maintenir l'unité et l'harmonie dans un groupe de travailleurs, le principe de la hiérarchie et de l'autorité. Nommés par la masse dont ils dépendent, les directeurs ont, à leur tour, une autorité absolue sur les autres employés, qui ne dépendent que d'eux. Ainsi, entre les associés règne l'égalité, condition nécessaire de l'association proprement dite; entre

les employés, la subordination, condition nécessaire de l'unité, de la suite, de l'activité dans le travail, et, au milieu de tout cela, les droits de tous sont conservés. La société anonyme réunit donc tous les avantages divers, et semble, comme elle l'est en effet, la combinaison la plus parfaite de l'association commerciale.

III.

Si nous ne sommes point abusé, ce qu'on vient de voir confirme le doute que nous avons exprimé précédemment sur l'insuffisance générale du système. Évidemment ces trois espèces de sociétés, avec leurs formes particulières et leurs applications restreintes, sont loin de remplir le vaste cercle de l'association : il est impossible de ne pas reconnaître entre elles de grands vides et d'importantes lacunes. Entre la société en nom collectif, où les associés s'identifient, pour ainsi dire, corps et biens, et la société anonyme, où ils ne mettent en commun qu'une portion déterminée de leurs capitaux, que de degrés à franchir! Que d'heureuses combinaisons possibles entre ces deux limites extrêmes! On comprendra donc sans nulle peine que, si l'association était libre, l'industrie privée, qui s'ingénie sans cesse pour accroître ses moyens et utiliser ses ressources, n'eût pas manqué de la soumettre à de nouvelles combinaisons qui en eussent singulièrement fécondé le principe. Supposez, par exemple, que, dans la première des sociétés, que nous appellerons, si l'on veut, solidaire, on dispense les membres de l'obligation d'accoler leurs noms dans un acte public et dans la raison sociale, qu'on leur permette de désigner leur société comme ils l'entendent, soit par le nom de l'un ou l'autre des membres, soit par l'objet de l'entreprise; aussitôt l'association change de caractère, ses liens se relâchent, et elle devient susceptible de s'étendre dans la proportion de ce relâchement. Que si on lui permet, en outre, de diviser son capital en actions, chose trop naturelle d'ailleurs et trop simple pour être jamais interdite, rien n'empêche qu'elle ne s'élève à la hauteur des grandes entreprises, sans pourtant se confondre avec la société anonyme, de laquelle elle se distingue encore notamment par la responsabilité indéfinie de tous ses membres. C'est ainsi qu'une seule de nos sociétés actuelles pourrait, sans effort, en engendrer plusieurs. Il est facile d'appliquer aux autres la même observation (1).

(1) En 1838, dans un écrit sur les sociétés commerciales, M. Wolowski proposait, afin de remédier aux abus alors existans de la commandite, d'attribuer une certaine autorité au corps des commanditaires ou au conseil de surveillance institué par eux. M. Wolowski ne voyait pas que ce qu'il proposait n'était pas une simple modification de la commandite actuelle, mais une nouvelle espèce de société, société beaucoup plus convenable, en effet, pour les usages auxquels la commandite s'appliquait alors par extension et par abus, mais nullement convenable pour les usages auxquels elle avait été appliquée jusqu'alors.

Vers le même temps, dans un écrit sur la même matière, M. Vincens, conseiller

En considérant les choses sous ce point de vue, on sera porté à regretter qu'on ait cru devoir classer si méthodiquement les diverses espèces de sociétés, en limiter le nombre, et déterminer si rigoureusement leurs conditions d'existence. Il fallait, ce semble, laisser plus de latitude au commerce, et faire une part plus large à la liberté des contrats. Si le législateur a cru faire en cela acte de prévoyance et de sagesse, assurément il s'est trompé. Au lieu de régulariser l'association, il n'a fait qu'arrêter son développement et contrarier ses lois. Au lieu d'introduire l'ordre dans ce genre de transactions, il n'a fait que fomenter, sous une régularité apparente, un désordre réel; car il était inévitable que l'industrie privée se portât bientôt à briser les chaînes où on la retenait captive, ou à s'échapper par des issues secrètes, puisqu'on lui fermait ses véritables voies.

Cependant, tel qu'il est dans son ensemble, et malgré ses lacunes, le système actuel serait encore susceptible d'heureuses applications, si les dispositions secondaires étaient conçues dans un esprit plus libéral. Dégagées de toute entrave, ces trois espèces de sociétés, bien qu'insuffisantes, pourraient convenir à un grand nombre de situations et satisfaire à une foule de besoins; mais le législateur les a entourées ou de restrictions expresses ou de formalités indirectement restrictives, qui gênent singulièrement leur développement. L'abus de la réglementation, qui est si visible dans l'ensemble du système, ne se manifeste pas moins dans les détails. Nous allons voir ce qu'à l'aide de ces restrictions les sociétés deviennent dans la pratique.

D'abord, la moindre société en nom collectif ou en commandite doit être établie et constatée avec un éclat, un appareil et des formalités sans fin. Les sociétés en nom collectif ou en commandite, dit l'art 39 du code de commerce, doivent être constatées par des actes publics ou sous signature privée, en se conformant dans ce dernier cas à l'art. 1325 du code civil, c'est-à-dire en faisant autant d'originaux qu'il y a de parties contractantes, et en insérant dans chaque original, sous peine de nullité, la mention du nombre des originaux qui ont été faits. C'est déjà trop, selon nous, pour un acte de ce genre, qui devrait être la chose du monde la plus expéditive, et, à coup sûr, le commerce, avec ses allures vives et ses rapides évolutions, s'accommoderait beaucoup mieux de conventions sociales qui pourraient se nouer ou se dénouer à volonté par de simples lettres, et dont l'existence serait constatée au besoin par la correspondance et par les livres. Mais ce n'est pas tout, et le code de commerce ne se contente pas de si peu.

Pour qu'une société soit légalement établie, il faut encore (art. 42) que

d'état, faisait remarquer que le conseil d'état ne donnait pas toujours aux sociétés anonymes qu'il autorisait la même constitution. On y trouve, en effet, des différences sensibles, qui ne sont pas toujours, il faut le dire, autorisées par la loi, tant il est vrai que la loi est trop rigoureuse, trop absolue, et que les formes de l'association sont susceptibles d'un nombre inappréciable de modifications utiles qu'elle n'a point prévues.

l'extrait de l'acte soit remis, dans la quinzaine de sa date, au greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement dans lequel est établi le siége social, pour être transcrit sur le registre et affiché pendant trois mois dans la salle des audiences. Si la société a plusieurs maisons de commerce situées dans divers arrondissemens, la remise, la transcription et l'affiche de cet extrait doivent être faites au tribunal de commerce de chaque arrondissement. L'extrait doit contenir (art. 43) les noms, prénoms, qualités et demeures des associés autres que les actionnaires ou commanditaires, la raison de commerce de la société, la désignation de ceux des associés autorisés à gérer, administrer et signer pour la société, le montant des valeurs fournies par actions ou en commandite, l'époque où la société doit commencer et celle où elle doit finir. Mêmes formalités lorsque la société est continuée après le terme fixé pour sa durée, lorsqu'elle est dissoute avant le temps, lorsqu'un ou plusieurs des associés se retirent, lorsque de nouvelles clauses ou stipulations sont introduites dans l'acte, ou enfin lorsqu'il est changé quelque chose à la raison sociale. Et, afin que ces formalités soient observées dans leur rigueur, le législateur a cru devoir les sanctionner par la plus inévitable, mais non pas la plus morale des peines, celle de la nullité de l'acte à l'égard des intéressés, sans préjudice des droits des tiers.

Ne nous appesantissons pas sur l'abus de ces formalités et sur la gêne qu'elles engendrent, gêne trop réelle, quoique l'habitude en fasse moins sentir le poids; mais remarquons, en passant, cette longue et fastidieuse publicité qu'on impose aux sociétés commerciales. Qu'est-ce d'ailleurs qu'une convention dont les termes doivent rester exposés aux regards du public pendant trois mois? Trois mois; on en demande beaucoup moins pour la publication des bans de mariage. Après avoir affiché leur union commerciale pendant un temps si long, les associés ne peuvent guère songer à se séparer dans un terme prochain. Il faut bien que la durée présumable de l'association corresponde à celle de la publicité qu'elle a reçue, et une publicité de trois mois suppose au moins dix ou vingt ans d'union commerciale. Est-ce bien au commerce que l'on peut songer à imposer de telles obligations? Le commerce, dont la mobilité est l'essence, peut-il se prêter sans effort à des unions ainsi réglées, et n'est-ce pas le violenter dans son esprit que l'assujettir à de semblables lois?

Ces précautions sont nécessaires, dira-t-on, pour garantir les droits des tiers. Si elles sont nécessaires, comment donc l'Angleterre s'en est-elle passée jusqu'aujourd'hui? car dans ce pays les associations se contractent sans aucune des formalités obligatoires parmi nous. Si elles sont nécessaires, pourquoi le code français lui-même en exempte-t-il les sociétés en participation? On sait que ces sociétés ne sont sujettes (art. 50) à aucune des formalités prescrites pour les autres, et qu'elles peuvent être constatées (art. 49) par la représentation des livres ou de la correspondance, et même par la preuve testimoniale. Pourquoi cet abandon partiel d'un système de garanties qui paraît si nécessaire? C'est, dira-t-on, qu'il serait impraticable pour des

associations qui doivent avoir une durée si courte. Sans doute, le législateur n'a pas voulu imposer une publicité de trois mois à des associations qui pouvaient ne durer qu'un jour, il a reculé devant l'absurde; mais au fond ces garanties légales, si elles étaient jamais nécessaires, le seraient d'autant plus que l'association aurait moins de durée. Une union passagère laisse ordinairement peu de traces après elle, peu de preuves matérielles ou morales de son existence, et il est toujours difficile de la saisir, tandis qu'une société qui dure se constate assez d'elle-même et par ses actes. Si donc la représentation des livres, de la correspondance, et la preuve testimoniale suffisent pour constater les sociétés en participation, à plus forte raison suffiraient-elles pour constater les autres.

Entre les sociétés en participation qui ne se forment ordinairement que pour une seule affaire, et ces sociétés de longue haleine qui semblent devoir embrasser la meilleure partie de la vie d'un homme, la distance est grande, et on y trouverait place pour un nombre infini d'associations contractées en vue d'une position donnée, pour certains besoins du moment et sans prévision d'une bien longue durée. Celles-là seraient assurément les plus fréquentes parce qu'elles n'auraient rien qui effrayât la pensée des contractans, et elles seraient par cela même les plus utiles. Comment se formeraient cependant de telles associations quand, pour les rendre valables, la loi exige invariablement des formalités sans nombre et une publicité de trois mois?

Mais apparemment le législateur a cru bien faire en introduisant dans les unions commerciales ce qu'on appelle si mal à propos la fixité. C'est le faible ordinaire de ceux qui font les lois, d'attacher plus de prix à ce qui dure, et de vouloir imprimer à tout ce qu'ils touchent ce caractère de fixité et de durée : comme s'il était bon qu'une chose durât plus que les besoins ne l'exigent, qu'elle se perpétuât quand elle a cessé d'être utile. Ce qui est sûr, c'est que cette fixité et cette perpétuité contrarient les lois du commerce. Tant mieux, dira-t-on, si par là on peut opposer des digues à ce flot toujours mouvant. Mais croit-on, par hasard, que la mobilité du commerce n'ait pas sa raison et sa sagesse? S'imagine-t-on qu'elle ne soit qu'un appétit grossier de changement et ne dérive que du caprice? Si le commerce s'agite et se remue, ce n'est pas que cela lui plaise ou l'amuse, c'est que la nécessité le pousse, ou que les situations l'entraînent. S'il marche de combinaisons en combinaisons, d'essais en essais, c'est qu'il s'ingénie sans cesse pour se mettre au niveau des situations présentes et répondre à des besoins toujours changeans. Veut-on qu'il demeure immobile quand tout se meut autour de lui? Autant vaudrait conseiller au navigateur de présenter les mêmes voiles à tous les vents.

Des trois formes de l'association que la loi autorise, voilà donc les deux premières singulièrement gênées dans la pratique par le système de garanties que la loi leur impose. C'est bien pis en ce qui touche la société anonyme. Pour celle-ci, le législateur ne s'est pas contenté des formalités légales; il a voulu qu'elle ne fût établie que moyennant une autorisation expresse.

On a essayé souvent de justifier cet excès de sévérité, en alléguant la nature

particulière de la société anonyme, et le peu de responsabilité qu'elle offre à l'égard des tiers. Nous examinerons bientôt la valeur de ce motif; mais, avant tout, il est bon de voir où conduit le système de l'autorisation. Pour comprendre jusqu'à quel point il nuit à l'établissement des sociétés anonymes, il suffira d'assister en quelque sorte au travail ordinaire de leur formation.

Supposez qu'un ou plusieurs particuliers aient conçu le projet d'en fonder une; si cette espèce de société était libre, que feraient-ils? Ils marqueraient leur but, exposeraient leur plan, et, après avoir mis l'un et l'autre sous les yeux du public, ou seulement d'un certain nombre d'hommes choisis, ils les convieraient à se réunir à eux. Là, rien que de simple et de raisonnablement facile; il n'y a d'autres difficultés à vaincre que celles qui sont inhérentes à la chose elle-même. Mais, dès l'instant qu'une autorisation est nécessaire, de toutes parts de nouvelles et de plus graves difficultés surgissent.

Et d'abord un doute s'élèvera dans l'esprit même des fondateurs. Seront-ils assez heureux pour obtenir du conseil d'état l'autorisation exigée? Leur projet, qui leur sourit à eux-mêmes, duquel ils attendent d'heureux fruits, et qu'ils ont le ferme espoir de faire approuver par un grand nombre de capitalistes, sera-t-il vu d'un œil aussi favorable par les jurisconsultes du conseil d'état, hommes fort étrangers, par la nature même de leurs travaux, à l'intelligence des affaires commerciales? Ces conseillers d'état, qui ont tant d'autres sujets de préoccupation, examineront-ils avec le même soin qu'eux, avec la même attention tout à la fois scrupuleuse et bienveillante, une affaire qui ne les intéresse en aucune façon directement? Eux, parties intéressées, pourront-ils suffisamment se faire entendre de ce conseil, placé si fort au-dessus et quelquefois si loin d'eux (car toute la France n'est pas à Paris)? pourront-ils raisonnablement espérer de lui faire partager leurs vues? Quel que soit l'objet qu'ils se proposent, à moins qu'il ne s'agisse d'une de ces rares institutions que la voix publique appelle depuis long-temps, il est clair qu'ils n'ont pour eux que de faibles chances de réussite. C'est pourtant avec ces chances incertaines qu'ils doivent s'aventurer dans la poursuite de leur entreprise. En faut-il davantage pour faire reculer les plus audacieux et faire avorter dans leur germe le plus grand nombre des projets de sociétés anonymes qui pourraient être conçus en France?

Admettons pourtant que les auteurs d'un tel projet se décident, malgré ces chances, à en poursuivre résolument l'exécution. Ils feront donc d'avance le sacrifice de leurs travaux et de leurs peines; ils se résigneront à des démarches très coûteuses et pleines d'ennuis, dont ils risquent fort de ne pas recueillir le fruit. Ce n'est pas tout encore, et la nécessité d'une autorisation va leur susciter bien d'autres obstacles.

A qui s'adresseront-ils d'abord? Sera-ce au conseil d'état ou aux capitalistes? S'ils ne présentent que leurs plans sans un capital déjà souscrit, le conseil d'état ne les écoutera même pas, et peut-être aura-t-il raison; comment veut-on qu'il se prononce sur le fait d'une société qui n'est encore qu'à l'état d'embryon, dont il ne peut apprécier la direction ni calculer les ressources? S'ils

s'adressent d'abord aux capitalistes, comment les détermineront-ils à seconder leurs vues? Ce n'est plus assez de leur communiquer leur projet, de leur exposer leur plan, de leur en faire adopter la direction et les bases; il s'agit bien d'autre chose. Ce doute qui les a tourmentés au moment de la conception de leur projet, et qu'ils ont eu le courage de braver, ils vont le rencontrer dans l'esprit de tous ceux dont ils provoqueront le concours, et il va devenir leur plus redoutable adversaire. Votre projet est excellent, leur dira-t-on, vos plans sont bien conçus, votre direction est sage; mais obtiendrez-vous l'approbation du conseil d'état? Voilà l'objection qu'on leur présentera de toutes parts, et qu'auront-ils à répondre? Quand on sait combien les capitaux sont capricieux, qu'on nous pardonne le mot, et quels faibles motifs suffisent pour les détourner des entreprises les plus utiles, on ne peut s'empêcher de voir dans cette objection seule l'un des obstacles les plus sérieux à la formation d'un capital social.

Pour obtenir l'approbation du conseil d'état, disons mieux, pour avoir seulement le droit de se présenter à sa barre, il faut avoir formé le capital social: c'est une obligation impérieuse; mais pour déterminer les capitalistes à concourir à la formation de ce capital social, il faudrait avoir obtenu d'avance l'approbation du conseil d'état: c'est une nécessité morale. Voilà donc les fondateurs comme enfermés dans un cercle infranchissable. Quel moyen d'en sortir? Comment arriver au but qu'on se propose? Soumettre l'exercice d'un droit à de semblables épreuves, n'est-ce pas l'anéantir?

On voit bien que nous raisonnons ici en faisant abstraction de l'esprit dans lequel le conseil d'état dirige le pouvoir exorbitant qui lui est départi. De quelque manière qu'il l'exerce, il ne fera jamais que la seule idée de recourir à lui n'effarouche la plupart des commerçans, surtout en province, où le conseil d'état apparaît comme une sorte de tribunal inabordable. Il faut ajouter, d'ailleurs, qu'il se montre vraiment plus sévère qu'il ne convient, et qu'il étend son contrôle beaucoup plus loin que la nature de ses fonctions ne le demande. Il devrait se borner à constater la sincérité des actes, et ne point s'enquérir des chances de réussite dont les parties intéressées sont les seuls juges. Il s'en faut bien qu'il use de cette sage réserve. Si l'on veut être édifié sur sa manière de procéder, on peut trouver quelques détails fort curieux à ce sujet dans l'écrit de M. Vincens que nous avons déjà cité. Nous regrettons que l'étendue de ce passage ne nous permette pas de le transcrire. Après l'avoir lu, on se demande comment il est possible que quelques sociétés anonymes viennent encore de temps en temps à paraître au jour, après avoir échappé à l'inextricable réseau de formalités dont on les enveloppe.

Qu'est-ce donc maintenant que la société anonyme en France? Est-ce par hasard une forme d'association que le commerce puisse appliquer à son usage? Évidemment non; c'est une forme réservée par privilége à certaines entreprises extraordinaires qui se recommandent par une grandeur ou un éclat inusité. Celles-là seules, en effet, peuvent se présenter devant le conseil d'état avec des chances raisonnables de succès, sur lesquelles l'opinion

publique est formée, et qui ont pour elles l'appui des autorités constituées et de quelques hommes puissans. Les entreprises de ce genre sont rares, et quelle que soit leur importance particulière, elles sont, par leur rareté même, d'un intérêt secondaire pour le pays. Quant à la foule des entreprises de second ordre, ou plutôt dont l'utilité est moins apparente et ne peut souvent s'apprécier que sur les lieux, la forme de la société anonyme leur est de fait interdite. A bien plus forte raison cette forme devient-elle impraticable pour ces entreprises aventureuses dont nous parlions plus haut, et qui semblent la réclamer plus que toutes les autres; car peut-on demander pour des opérations de ce genre l'approbation d'un conseil dont le contrôle a précisément pour objet avoué et reconnu de faire prévaloir en toutes choses la circonspection et la prudence?

Avec de tels élémens, on comprend que l'association n'a pu faire de grands progrès en France, et que le commerce y doit être presque entièrement privé de ses bienfaits. En effet, jusqu'à ces dernières années où l'esprit d'association, pressé de se faire jour, a rompu les barrières de la loi, c'est à peine si l'aspect de la France pouvait donner une idée de ce qu'engendre l'union des forces commerciales. Aujourd'hui même, qu'est-ce que ces rares sociétés par actions répandues çà et là autour de nous? En Angleterre, avec des conditions plus favorables, quoique trop rigoureuses encore, l'association s'est propagée depuis long-temps avec une bien autre puissance. Le nombre est incalculable des sociétés par actions que ce pays renferme; l'imagination serait confondue de la masse des capitaux qu'elles représentent, et, avec la mesure de liberté dont elles jouissent, ces sociétés ont enfanté des merveilles. Il en est de même aux États-Unis. Sans compter les innombrables banques fondées par actions qui peuplent ce pays, chaque place importante de l'Union compte une foule d'associations de tous genres, dont quelques-unes sont gigantesques. Les moindres villes, les bourgs, les villages même, ont les leurs. Elles soutiennent l'industrie privée; elles la secondent et l'animent, en même temps qu'elles la complètent. Toutes ensemble, soit qu'elles se renferment dans ce rôle de protectrices des établissemens particuliers, soit qu'elles s'attachent à des opérations d'une nature exceptionnelle, elles accroissent de leur activité et de leurs immenses ressources la puissance industrielle et la richesse du pays. A quelle distance ne sommes-nous pas de ce merveilleux développement!

IV.

En reconnaissant avec amertume notre infériorité à cet égard, beaucoup d'hommes, fort éclairés d'ailleurs, en ont conclu que l'association n'était pas dans nos mœurs, que le commerce français n'en avait pas l'instinct, qu'il en méconnaissait la puissance et n'en sentait pas le besoin. Étrange façon d'interpréter le génie d'un peuple! Et sur ce fondement, ils se sont pris à gourmander les commerçans et à s'ériger en docteurs pour les instruire. Ne

semble-t-il pas qu'au lieu de s'adresser au commerce pour lui prodiguer de fort inutiles leçons, on aurait dû se tourner vers ceux qui font les lois, pour les inviter, non pas à établir des sociétés, non pas même à favoriser l'esprit d'association par des encouragemens, soin superflu lorsque tant d'intérêts particuliers le provoquent, mais à lever les entraves ou les interdictions qui neutralisent à cet égard l'action de l'intérêt privé. Le commerce français a prouvé depuis long-temps qu'il ne serait inférieur en ce point à aucun autre, si on le laissait faire, et que, pour fonder toutes les institutions qui lui manquent, il n'a besoin que d'un peu de cette liberté dont jouissent les Anglais et les Américains.

Il ne faut pas d'ailleurs remonter bien haut pour établir une vérité dont les preuves ont éclaté sous nos yeux d'une manière si désastreuse. Tous ces abus, signalés naguère dans la formation et la conduite des sociétés en commandite par actions, qu'étaient-ils autre chose que des témoignages frappans, d'une part, de l'entraînement des capitaux vers les associations commerciales, de l'autre, des imperfections de la loi? Ils naissaient tous ou presque tous des efforts tentés par l'esprit d'association pour élargir le cadre d'un système où il se trouve mal à l'aise, pour secouer le joug d'une législation qui le comprime et qui l'étouffe. Est-ce l'esprit d'association qui manquait alors? Qu'on s'en souvienne, il se manifestait de toutes parts, il débordait partout; mais la loi le secondait mal, et tenait l'association captive malgré les mœurs. Aussi l'association faisait-elle effort pour se dégager, pour s'échapper des liens qui l'enserraient. Elle tournait la loi, elle la violentait, comme elle en était elle-même violentée; elle en tourmentait les dispositions et en faussait l'esprit pour la plier, autant qu'il était en elle, à ses convenances et à ses besoins. De cette lutte malheureuse entre l'esprit d'association cherchant à se donner carrière, et la loi qui le comprime, sont sortis, comme de leur source naturelle, tous les désordres dont on s'est plaint.

Ce qui doit frapper d'abord dans le tableau des évènemens de ces dernières années, c'est l'importance extraordinaire que les sociétés en commandite ont acquise, soit par leur nombre, hors de toute proportion avec celui des sociétés d'un autre genre, soit par la grandeur des entreprises qu'elles ont tentées. Si l'on a bien compris ce que nous avons dit précédemment sur la nature toute particulière de cette espèce de société, on a dû voir qu'elle n'était pas réservée à des destinées si hautes. Tel a été cependant l'entraînement vers cette forme particulière de l'association, qu'on a voulu l'appliquer à tout. Elle a tout abordé, tout envahi, et il n'y a pas d'entreprise si vaste qui ne soit tombée dans son domaine. D'où est venue cette prédominance presque exclusive de la commandite? On l'a déjà compris, de la nécessité. C'est que la société en nom collectif ne pouvant pas, en raison de ses exigences, se prêter aux agrégations nombreuses, et la société anonyme n'étant pas libre, la commandite est demeurée comme la seule porte ouverte à l'esprit d'association quand il s'est exercé en grand. Quiconque a voulu mettre en avant un projet d'une certaine importance réalisable par voie d'association, a dû

proposer la commandite, non pas comme la meilleure forme ou la plus convenable, mais comme la seule qu'il fût possible d'établir. Quiconque a voulu jouir, comme simple intéressé, des avantages que l'association promet, ou tenter les chances des grandes entreprises en y aventurant ses fonds, a dû s'adresser aux sociétés en commandite, non pas comme à celles qui offraient le plus de garanties, mais comme aux seules sociétés auxquelles les grandes entreprises semblaient appartenir. Fondateurs et actionnaires, tous se sont précipités comme à l'envi dans cette carrière unique, sans réflexion, sans examen, car l'examen est inutile où n'existe point la liberté du choix. Et voilà comment la commandite est devenue, contre sa nature, le mode presque universel de l'association commerciale.

On l'a dit avec raison, la plupart des sociétés en commandite formées dans ces derniers temps n'étaient autre chose que des sociétés anonymes déguisées, en ce sens du moins qu'elles usurpaient la place de ces dernières. Un homme sans consistance, sans aucun talent spécial, n'ayant ni établissement formé ni ressources pour en fonder un, se présentait : il réunissait autour de lui des bailleurs de fonds, et quand il était parvenu à former, avec leur appui, une société pourvue d'un capital considérable, il s'en constituait de son chef le directeur-gérant. D'autres fois, c'étaient les capitalistes eux-mêmes qui se réunissaient spontanément en vue d'une entreprise déterminée. Ils se cotisaient pour former le premier noyau d'un capital social, qu'ils travaillaient ensuite à compléter par l'adhésion d'autres actionnaires. Qui ne reconnaît dans ces deux cas tous les élémens générateurs de la société anonyme? Puisque les actionnaires avaient seuls concouru à la formation du capital social, ils étaient, malgré toutes les appellations contraires, les vrais fondateurs de la société; disons mieux, ils étaient la société elle-même. Le gérant, soit qu'il eût ouvert la liste des souscripteurs, soit qu'il n'eût été choisi qu'après coup, n'était, à tout prendre, qu'un rouage secondaire, facile à remplacer. Ce n'était pas en lui que la société résidait, puisqu'il aurait pu s'en retirer sans altérer en rien ses conditions d'existence; ce n'était pas sur lui que reposait l'avenir de l'entreprise, puisqu'il n'avait rien apporté qui fût essentiel à son succès. Les actionnaires étaient tout, avaient tout fait. C'était donc à eux seuls que l'autorité finale devait appartenir, tandis que le gérant, homme de leur choix, œuvre de leurs mains, ne pouvait prétendre qu'à exercer, sous leur contrôle, un pouvoir conditionnel, révocable et limité. Voilà pourtant dans quels cas on adoptait la forme de la société en commandite, et, par le seul fait de cette adoption, la masse des actionnaires, qui avait tout fait, se trouvait comme rejetée hors de son siége, pendant que le gérant, auquel la société ne devait rien, s'y installait en maître, investi désormais d'un pouvoir irrévocable, sans contrôle et sans limites.

C'était déjà un grand mal en soi que ce renversement. Nous n'avons garde de dire qu'il couvrait toujours des intentions coupables dans les gérans : on vient de voir, au contraire, qu'il était forcé dans l'état actuel de la législation

commerciale. Pourquoi la loi s'opposait-elle à l'établissement pur et simple de la société anonyme? Sans cela, pense-t-on que les actionnaires eussent été assez dépourvus de sens pour abdiquer tout pouvoir et se priver de toute garantie, quand il leur eût été si facile de se réserver l'un et l'autre? Les gérans eux-mêmes, fondateurs ou non, eussent-ils bien osé leur proposer une telle abdication? C'est donc à la loi et non aux hommes qu'il faut s'en prendre. Mais cette déviation des vrais principes n'en était pas moins par elle-même un abus grave, qui devait être encore par occasion le germe de beaucoup d'autres.

Supposons, et les cas n'en sont heureusement pas rares, une entière bonne foi dans les actionnaires et les gérans; alors même l'adoption contre nature de la forme commanditaire entraîne des inconvéniens de plus d'un genre.

Il peut arriver d'abord que l'homme choisi pour gérant, quoique irréprochable dans ses actes, soit incapable relativement aux opérations dont on le charge; car dans une entreprise naissante, et souvent d'un genre nouveau, comment s'assurer de l'infaillibilité d'un premier choix? N'y eût-il pas d'erreur, ce serait encore un mal que les intéressés fussent privés de leur droit de contrôle et d'élection. Il n'est guère d'homme si probe et si capable qui n'ait encore besoin d'être surveillé et tenu en haleine quand il gère les intérêts des autres; car la probité elle-même se relâche, et l'homme capable, que nul aiguillon ne presse, oublie souvent de mettre en œuvre ses moyens. Dans les sociétés anonymes, les directeurs, dominés par l'autorité suprême du corps des actionnaires, sont contenus par elle : leurs actes sont soumis à une surveillance active, et la crainte toujours présente d'une destitution possible est cet aiguillon nécessaire. Quoi de semblable dans les sociétés en commandite? On peut bien y exercer aussi une surveillance nominale et instituer bruyamment des conseils à cet effet : c'est même ce qui se pratique dans la plupart des cas; mais où est l'autorité de ces conseils? A moins qu'il ne se commette dans la gestion des actes vraiment coupables et justiciables des tribunaux, circonstance que nous n'admettons pas ici, ils n'ont rien qu'un droit stérile de remontrance : toute leur bonne volonté échoue contre le pouvoir illimité et irrévocable du gérant. Qu'est-ce qu'une surveillance ainsi dépourvue de sanction?

On comprend bien qu'il n'en serait pas ainsi dans les commandites formées suivant les vrais principes, puisqu'au fond ce qui en fait le caractère propre, c'est d'abord que le chef y ait une capacité toute spéciale ou dès long-temps éprouvée, et, en second lieu, que l'entreprise lui appartienne et qu'il y soit toujours le premier et le plus fort intéressé. De cette situation naissent des garanties naturelles qui peuvent dispenser des autres. Mais, dans ces commandites bâtardes, comme nous en avons vu s'établir un si grand nombre dans ces dernières années, une gestion négligée ou malhabile est un accident ordinaire et presque fatal.

Cependant, par une autre conséquence du même fait, cette gestion mauvaise sera toujours plus chèrement rétribuée. Il n'est guère possible en effet

de réduire le gérant d'une commandite au traitement modeste du directeur d'une société anonyme. Ce dernier, n'étant qu'un mandataire élu, un fonctionnaire révocable, assujetti au contrôle direct ou indirect de ses commettans, devra se contenter d'un traitement en rapport avec sa condition. Comme il ne représente pas la société, qu'il ne lui donne point son nom, que sa responsabilité personnelle n'est point engagée, il ne donne à la société que sa gestion : aussi tout ce qu'on doit rétribuer en lui, c'est son activité et son intelligence. Pour le gérant d'une commandite, il y a d'autres circonstances à considérer. Mettons à part les exagérations monstrueuses que certains gérans se sont permises dans la fixation de leurs propres traitemens; laissons aussi les fraudes évidentes dont quelques autres se sont rendus coupables : il est clair que le gérant d'une commandite a d'autres droits que le directeur d'une société anonyme. Puisqu'il est investi d'une sorte d'omnipotence, il faut bien que son traitement soit en rapport avec l'autorité supérieure qu'il exerce. Il représente d'ailleurs la société, il lui donne son nom, elle se personnifie en lui, et toutes les facultés sociales deviennent en quelque sorte les siennes. Peut-il, dans une telle condition, se contenter du traitement qu'on ferait à un fonctionnaire contrôlé et révocable? Serait-il même raisonnable de vouloir l'y renfermer? Il est très vrai, d'ailleurs, que le gérant d'une commandite mérite un traitement plus fort, car sa responsabilité personnelle est engagée. Nous savons bien que dans le plus grand nombre des cas cette responsabilité est illusoire, la position du gérant n'offrant aucune garantie de solvabilité, surtout relativement à la grandeur de l'entreprise dont il se charge. Cette responsabilité n'est qu'une sorte de mensonge imposé par la loi; elle n'ajoute rien au crédit de la société, elle n'est qu'une garantie trompeuse et vaine pour ceux qui traitent avec elle : elle ne profite donc à personne, ni aux associés, ni aux tiers; mais en est-elle moins un fardeau pour celui qui l'accepte? Pour être inutile à tout le monde, elle n'en pèse pas moins sur celui qui s'en charge, et d'autant plus lourdement qu'elle est moins en rapport avec ses moyens. Elle l'enveloppe, elle l'écrase, elle anéantit ses ressources personnelles dans le présent, et menace d'engager indéfiniment son avenir : situation fausse qu'une loi vicieuse engendre, où les dépenses sont prodiguées sans but, et les sacrifices consommés sans fruit. Oui, il y a là un sacrifice, inutile sans doute, mais pénible, et qui demande compensation. Que ce sacrifice profite ou non à ceux qui l'exigent, il doit être payé à celui qui le consomme, et il doit être payé, non en raison de ce qu'il vaut, mais en raison de ce qu'il coûte, c'est-à-dire très chèrement.

A ces motifs nous pourrions en ajouter bien d'autres, comme, par exemple, la nécessité d'intéresser fortement au succès d'une entreprise celui qui en porte les destinées entre ses mains; mais il est inutile d'insister. Ainsi s'explique dans une certaine mesure l'exagération des avantages attribués aux gérans dans la plupart des sociétés que l'on a vues : concessions gratuites d'actions sous le nom d'*actions industrielles,* traitemens exorbitans, prélèvemens, primes, etc., toutes conditions fort onéreuses pour les sociétés, et

qui tendaient singulièrement à compromettre le succès des entreprises les mieux conçues. Tels sont les résultats naturels, inévitables, de la substitution de la commandite à la société anonyme.

Tout cela cependant ne se rapporte encore qu'aux sociétés loyalement formées, loyalement conduites. C'est bien pis quand on considère les fraudes dont cette substitution forcée est devenue l'occasion. Il est facile de comprendre combien la situation particulière où se trouve placé le gérant d'une commandite est favorable aux coups de main, et combien, soit avant, soit après la constitution de la société, elle se prête aux manœuvres coupables des intrigans et des fripons. Comme il est de la nature de cette société que le gérant s'établisse en appelant autour de lui, non de vrais associés, mais des bailleurs de fonds, il reste maître de régler d'avance et sans le concours d'aucun des futurs intéressés, toutes les conditions de l'entreprise. Il rédige seul, et d'après ses convenances personnelles, les clauses de l'acte social. Cet acte est déjà dressé, la société est constituée, et les parts sont fixées, quand on fait appel aux sociétaires. Ainsi le veut la loi elle-même, qui, dans les commandites, ne reconnaît d'autorité et d'existence légale qu'aux seuls gérans. Quand les actionnaires viennent apporter leur souscription, il ne leur reste donc plus qu'à adhérer passivement à un acte rédigé sans eux, et dont souvent il ne connaissent même pas la teneur. C'est ainsi qu'ils sont, dès le début, à la merci de ceux qui les appellent, et cette situation se prolonge à peu près dans les mêmes termes durant toute l'existence de la société.

Nous n'essaierons pas de tracer le tableau des désordres qu'une telle situation a enfantés. Assez d'autres se sont appesantis sur ce triste sujet, et le public n'a été que trop bien édifié à cet égard. Il nous suffit d'avoir fait remonter ces abus à leur véritable source. C'est ainsi que la loi, par un système fâcheux de formalités et de restrictions mal entendues, supprimant parmi nous l'usage loyal et fécond de l'association en grand, n'y a laissé de place que pour l'abus.

Pour mieux faire comprendre la vérité des observations qui précèdent, qu'on nous permette de nous autoriser de l'exemple d'un pays voisin. C'est en suivant une route bien différente de la nôtre que l'Angleterre s'est placée si loin de nous, quant aux progrès de l'association commerciale. Examinons donc son système. On verra que, s'il n'est pas sans défauts, il est du moins exempt de ceux que nous venons de signaler.

V.

Il est toujours utile de comparer entre elles les législations de deux peuples sur des matières semblables, et ces rapprochemens sont particulièrement instructifs quand on compare aux lois de son pays celles d'un pays mieux partagé. Mais il faut, dans les comparaisons de ce genre, ne pas se laisser abuser par des analogies trompeuses. Trop souvent, en étudiant une législa-

tion étrangère sous l'influence des préjugés de son pays, on y saisit au hasard quelques dispositions saillantes dont on a vu chez soi les analogues, et rajustant, coordonnant ou développant ces données incomplètes suivant des systèmes préconçus, on en forme un ensemble tout imaginaire, sur lequel on se règle aveuglément. Des comparaisons ainsi faites égarent plutôt qu'elles n'éclairent : loin d'ébranler les principes faux qui se sont introduits dans les lois, elles ne tendent qu'à les raffermir par l'autorité de l'exemple; quelquefois même elles obscurcissent ou défigurent jusqu'aux notions justes qui avaient prévalu d'abord. Tel a été, selon nous, le résultat des rapprochemens faits en divers temps entre les législations de la France et de l'Angleterre sur les sociétés commerciales.

Jugeant le système anglais avec les idées françaises, on se l'est représenté, à l'aide de quelques indications vagues et générales, comme une sorte de contre-partie du nôtre, où seraient reproduites les formes de sociétés que nous connaissons, moins la commandite : d'où l'on a conclu, assez logiquement d'ailleurs, que si l'on supprimait en France la commandite, on ne ferait qu'égaliser les choses entre les deux pays et ramener les deux systèmes à des termes identiques. Et en effet, c'est en se fondant sur une semblable hypothèse qu'en 1838 un ministre français, proposant aux chambres l'abolition complète des commandites par actions, a pu prétendre que l'adoption d'une telle mesure laisserait encore la France mieux partagée qu'aucun autre pays voisin, que l'Angleterre elle-même, puisqu'il lui resterait toutes les formes de sociétés admises dans ce pays, plus la commandite ordinaire, qu'il n'admet pas. Étrange erreur, que le plus simple examen des faits les plus vulgaires, les mieux connus, aurait suffi pour dissiper.

Supprimez en France la commandite par actions, que restera-t-il de l'association en grand? Rien, qu'un petit nombre de sociétés anonymes dont la propagation est nécessairement bornée, comme on l'a vu, par les conditions rigoureuses de leur formation. Avec la commandite périt tout l'espoir des grandes entreprises, car elle seule parmi nous joint à l'avantage d'une formation libre celui de pouvoir s'étendre sur une large échelle. Au contraire, dans l'état actuel de sa législation, l'Angleterre possède, et tout le monde le sait, outre les sociétés incorporées que l'on peut comparer, si l'on veut, à nos sociétés anonymes, un nombre prodigieux de compagnies par actions, aussi imposantes par le nombre de leurs membres que par l'importance de leurs capitaux, et qui ne relèvent en rien de l'autorité publique. En présence de ces faits, si bien connus, l'hypothèse admise tombe d'elle-même. Un examen plus attentif montrera jusqu'à quel point on s'était abusé.

C'est bien vainement qu'on chercherait dans la législation anglaise quelque chose qui ressemble à notre division des sociétés en trois espèces. Il faut se persuader que c'est là une conception toute française dont l'Angleterre n'a pas d'idée. En général, il n'entre pas dans la pensée du législateur anglais de ramener les transactions particulières à des classifications systématiques, encore moins de les soumettre d'avance à des formules invariablement dé-

terminées. Il n'a pas cette sorte de prévoyance qui fait tracer le cercle où l'industrie particulière devra se mouvoir, qui règle tous ses pas avec mesure et pose irrévocablement la borne où elle s'arrêtera. Quelles que soient ses imperfections, et elle en a beaucoup, la loi anglaise est sage en cela qu'elle laisse quelque chose à faire au génie de l'homme. Elle respecte trop d'ailleurs la liberté naturelle des conventions pour intervenir si directement entre des contractans et leur dicter d'avance les conditions et la formule du contrat. Aussi ne trouverait-on nulle part dans la loi anglaise qu'elle reconnaît telle espèce de société ou telle forme de l'association plutôt que telle autre : elle les reconnaît toutes et n'en prévoit aucune, disposée qu'elle est à accepter toutes les combinaisons qu'il plaira au génie industriel d'enfanter, pourvu qu'elles n'aient rien de contraire à l'ordre et qu'elles ne soient pas en elles-mêmes destructives des droits des tiers.

Il est pourtant vrai que les sociétés anglaises se partagent en deux classes profondément distinctes, les sociétés ordinaires et les sociétés incorporées; mais cette distinction a un tout autre sens que celui que nous lui attribuons en jugeant par analogie avec le système français. Ce ne sont plus ici des formes particulières de l'association, car la société ordinaire n'a pas de forme invariable; ce sont des institutions d'un ordre différent. Ce qui établit entre elles une distinction fondamentale, c'est que les unes, les sociétés ordinaires, sont régies par la loi commerciale ou civile et tombent dans le domaine du droit privé, tandis que les autres ne relèvent que de l'autorité souveraine dont elles émanent, et se placent dans la sphère élevée du droit public.

En France, où le sol a été en quelque sorte nivelé par la révolution, où toutes les traces des institutions anciennes sont effacées, il n'y a plus guère qu'une seule loi, un seul droit : c'est la loi commune et le droit commun. Le droit public a disparu avec les institutions publiques. Ce mot même de droit public n'aurait plus de sens ni de valeur pour nous, si un droit public nouveau ne s'était formé dans la sphère constitutionnelle. Désormais c'est là seulement qu'on le retrouve. En Angleterre, au contraire, où un grand nombre d'institutions, débris des âges précédens, se sont perpétuées jusqu'à nos jours, on connaît encore un droit public fort complexe, qui n'est pas renfermé dans la sphère constitutionnelle, mais s'étend à toutes ces institutions de second ordre répandues sur la surface du sol. Il comprend en général tout ce qui a un caractère ou une valeur politique, tout ce qui échappe au droit commun, tout ce qui ne tombe pas sous le coup immédiat de la loi civile, depuis le roi et le parlement jusqu'aux corporations municipales et aux marguilliers des paroisses. C'est à lui que se rapportent même presque tous les priviléges; car les priviléges ne sont pas toujours, en Angleterre comme en France, de simples exceptions au droit commun, elles y revêtent ordinairement le caractère d'institutions, et se rattachent par là à l'ensemble des faits que le droit public embrasse. C'est dans ce même ordre de faits que rentrent les sociétés incorporées. On comprend dès-lors qu'elles sont moins des sociétés commerciales que des institutions publiques.

Quant aux sociétés ordinaires, elles sont commerciales dans l'acception étroite du mot, c'est-à-dire qu'elles ne jouissent d'aucun privilége, et sont en tout régies par la loi commune. Voilà ce qui les distingue des autres. On les appelle ordinaires par opposition aux sociétés incorporées, qui ont en effet un caractère extraordinaire, exceptionnel; mais cette dénomination n'a rien de spécial ni de restrictif, comme celles que notre code emploie. Elle ne s'applique pas à une forme particulière et déterminée de l'association; elle comprend toutes les associations, de quelque forme et de quelque nature qu'elles soient, qui se contractent entre particuliers sous l'empire du droit commun.

Laissons à part les sociétés incorporées, dont nous aurions trop à dire. Par leur forme aussi bien que par l'irresponsabilité de leurs membres, elles ressemblent à nos sociétés anonymes; mais par le principe dont elles dérivent, par les priviléges dont elles jouissent, par l'autorité particulière dont elles sont généralement revêtues, et plus encore par la nature des institutions auxquelles elles se rattachent, elles se rangent évidemment dans une sphère plus haute. C'est à ce titre d'institutions publiques, et non comme sociétés commerciales, qu'elles relèvent du souverain dont elles émanent. Au reste, sans tenir compte de ces établissemens d'une nature exceptionnelle, nous allons voir que les sociétés ordinaires constituent à elles seules un système complet.

Rien de plus simple que la loi qui les concerne. Bien différente de la nôtre, qui classe les diverses espèces de sociétés, qui les définit, qui les distingue, en établissant pour chacune d'elles un régime particulier et des formalités sans nombre, la loi anglaise ne distingue pas, et n'a pour l'association en général qu'un régime uniforme, dégagé d'ailleurs de toute complication. Telle est même la simplicité de cette loi, qu'elle échappe pour ainsi dire à l'analyse; aussi ne peut-on guère la développer et la commenter que par opposition à une autre plus complexe.

A proprement parler, il n'y a point en Angleterre de loi sur les sociétés commerciales. L'association y est considérée comme un contrat libre de sa nature, et dont il n'appartient pas au législateur de déterminer les formes et les conditions. Régime étrange par rapport à nous, qui sommes habitués à ne marcher dans les voies de l'association que sur les pas du législateur, toujours dirigés ou contenus par des dispositions expresses. Et pourtant nous en voyons une image, image un peu affaiblie, mais assez fidèle, dans le régime de nos sociétés en participation, qui jouissent aussi d'une liberté entière, sans qu'il en résulte, à notre connaissance, aucun désordre appréciable.

En Angleterre, une société est formée et constituée aussitôt que les parties contractantes sont d'accord. Leur consentement mutuel, de quelque manière qu'il soit exprimé, suffit. Dès l'instant que deux ou plusieurs hommes se sont entendus ou de vive voix ou par écrit, que les conditions de l'association sont réglées entre eux, les parts convenues et la marche arrêtée, tout est dit, et la société chemine. Libre aux contractans de constater l'association par un acte régulier, afin d'éviter toute surprise ou toute contestation à l'avenir, mais ce n'est pas une obligation que la loi leur impose. Aucune nécessité d'ailleurs

d'exposer les noms des associés aux regards du public, ni de proclamer les conditions ou même l'existence du contrat. Si les parties jugent qu'il soit utile à leurs intérêts de s'associer pour ainsi dire à ciel ouvert, et de confondre leurs noms dans une publicité commune, pour s'appuyer sur leurs crédits réunis, c'est leur affaire, et nul doute que, dans un grand nombre de cas, cette publicité ne soit recherchée par les associés eux-mêmes comme un moyen d'accroître la puissance de leur maison; mais, comme cette publicité est toute volontaire, rien n'empêche d'y renoncer, quand les intérêts ou les positions sont autres. Aussi un grand nombre de sociétés anglaises, formées sans éclat et sans bruit, demeurent-elles ignorées durant tout le cours de leur existence.

Établies sans formalités et sans frais, elles se constatent aussi par des procédés fort simples. Toutes les preuves sont admises en justice pour établir leur existence, depuis l'acte dressé par un officier public, jusqu'à la correspondance, les livres et le témoignage verbal. C'est, du reste, une remarque à faire au sujet de la loi anglaise, qu'elle laisse communément aux particuliers, surtout en matière commerciale, la faculté de prouver comme ils l'entendent les vérités qu'il leur importe d'établir. Pourvu qu'un fait soit reconnu, elle ne dispute pas sur la manière, et ne lui demande pas comment il a fait pour se produire; bien différente en cela de la loi française, qui exige toujours, à moins qu'il ne s'agisse d'affaires d'une importance minime, des actes formels et régulièrement dressés.

Mêmes facilités en ce qui concerne la division du capital des sociétés en actions. En France, cette division est permise pour les sociétés anonymes et en commandite, et par cela même elle est implicitement interdite à la société en nom collectif; c'est une concession dont la loi limite l'étendue. En Angleterre, cette division est indistinctement permise dans tous les cas. Pour mieux dire, elle n'est pas permise, car la loi n'a rien prévu à cet égard; elle est considérée comme l'exercice d'une faculté naturelle qui n'a pas besoin d'être écrite, et qui dérive de la seule faculté de s'associer. Dès l'instant, en effet, que plusieurs hommes s'unissent régulièrement pour une affaire commune, il faut bien qu'ils déterminent entre eux la part d'intérêt de chacun et qu'ils établissent entre ces parts une proportion quelconque. Voilà une division du capital. De là à la division en actions, il n'y a qu'un pas, et aucun principe de droit ne marque l'intervalle. Pourquoi, par exemple, au lieu de recevoir les mises inégales, irrégulières, qu'il plairait à chaque associé d'apporter, n'aurait-on pas le droit d'établir *à priori* une division régulière du capital, en le fractionnant d'avance en parties aliquotes, dont chacun serait libre ensuite de prendre le nombre qu'il voudrait? Ce n'est qu'une autre manière d'arriver au même résultat, mais en établissant mieux la proportion des mises. Toute la différence est que la division en actions est plus commode en ce qu'elle permet de saisir d'un coup d'œil le rapport des mises entre elles et de chacune d'elles avec le tout. Cette considération n'est pas d'une médiocre importance, surtout quand on s'adresse à tout le monde, et qu'on veut admettre

un grand nombre d'associés : on abrège le travail de l'administration, on simplifie les relations des associés, on régularise le partage des bénéfices, on facilite enfin la transmission des parts; mais quels que soient les avantages qu'il offre, on ne comprend pas sur quel fondement la loi peut interdire aux sociétés un procédé si naturel.

Au fond, le système des actions n'est rien que l'adoption d'une unité dans la formation d'un capital social considérable. Il y a, dans les associations, des avantages analogues à ceux de l'adoption d'une unité pour les mesures quelconques, du mètre pour les distances, du kilogramme pour les poids, du franc pour les monnaies. Inutile là où il ne se rencontre qu'un petit nombre d'intéressés, il est presque indispensable pour les sociétés vastes. Mais qui ne comprend que dans un fait de ce genre la loi n'a rien à voir? C'est ce qu'a pensé fort sagement le législateur anglais. Aussi n'a-t-il établi aucune disposition particulière pour les sociétés par actions, ne les considérant que comme une extension naturelle des autres. Que si quelques mesures ont été en divers temps prises à leur égard, ce sont plutôt des règlemens d'administration publique que des lois, et elles sont motivées moins par l'adoption du système des actions que par le nombre des sociétaires.

Sans doute il reste à résoudre, relativement aux actions des sociétés, quelques questions d'un autre ordre, par exemple, en ce qui concerne les titres qui les représentent et le mode de transmission de ces titres : la plus importante est celle de savoir si les titres seront nominatifs ou au porteur; mais cette question ne touche pas au fond du système des actions. Si elle était jamais soulevée, nous croirions pouvoir établir que le meilleur parti à prendre, c'est de laisser aux sociétés commerciales toutes les facilités possibles à cet égard, en s'attachant seulement à réprimer les fraudes s'il en existe.

Autant la loi anglaise est facile quant à la forme, autant elle est rigoureuse dans le fond, au moins pour ce qui concerne les obligations des associés à l'égard des tiers. En cela, comme en tout le reste, il n'y a qu'un seul principe applicable aux sociétés en général : c'est le principe de la responsabilité indéfinie et de la solidarité absolue de tous les membres. Dès l'instant qu'un homme a pris part comme associé aux bénéfices d'une entreprise, il est indéfiniment engagé, sur sa personne et sur ses biens, au paiement de toutes les dettes que l'association a contractées. Que sa participation aux bénéfices ait été, comme son apport, limité par l'acte social, peu importe; qu'il se soit abstenu de prendre une part active aux opérations de la société, que son nom soit même demeuré inconnu aux tiers : tout cela ne peut l'affranchir de l'obligation rigoureuse que la loi lui impose. Si on lui prouve, ou par des actes, ou seulement par des témoignages verbaux, par la production des livres ou de la correspondance, qu'il a pris une part quelconque aux bénéfices, il suffit : sa personne et ses biens sont indéfiniment engagés.

Ici la loi anglaise nous semble non-seulement rigoureuse, mais injuste. Elle viole, selon nous, un des principes élémentaires du droit, qui veut que

nul ne soit tenu au-delà de ses engagemens. Quand la loi française a déclaré que, dans le cas de la société en commandite, par exemple, le commanditaire ne serait engagé que jusqu'à concurrence de sa mise convenue, elle n'a pas créé, quoi qu'on en dise, une exception favorable; elle n'a fait qu'une juste application des principes. Que fait le commanditaire? Il promet le versement d'une certaine somme dans la société; mais il ne s'engage, ni moralement, ni matériellement, à rien de plus : à quel titre le fera-t-on contribuer au delà de cet apport? On peut dire de lui que, sa participation dans les bénéfices étant limitée, sa contribution dans les pertes doit l'être aussi, et ce raisonnement est juste; mais il y a une raison plus décisive; c'est qu'il n'a rien promis que son apport, et que les tiers n'ont aucun titre, aucun droit, pour exiger de lui rien au-delà de ses promesses. Encore si, tout en limitant sa mise, il avait apporté son nom dans la société, s'il s'était mêlé activement de la gestion des affaires, s'il avait administré, les tiers pourraient alléguer du moins que c'est sur l'autorité de son nom qu'ils ont traité avec la société, que sa fortune et son crédit ont provoqué leur confiance : on pourrait concevoir alors qu'ils prétendissent exercer leur recours sur lui; c'est ainsi que dans le système français la responsabilité indéfinie est encourue par le commanditaire qui administre. Mais, quand il s'est tenu en dehors de la gestion, que son crédit n'a pas été mis en jeu, ni son nom prononcé, exiger de lui plus que sa mise, et surtout le charger d'une responsabilité indéfinie, c'est une révoltante iniquité. Rendons justice à la loi française, elle l'emporte ici de beaucoup sur celle des Anglais. En général, tel est le mérite de notre législation, que les principes de l'équité et du droit y sont mieux observés que partout ailleurs. Elle serait la première législation du monde, si les attributs de l'autorité publique y étaient aussi bien limités et définis que les droits des particuliers, si elle était mieux ordonnée pour la pratique des affaires, si enfin l'abus de la forme n'y venait trop souvent étouffer le droit.

Tel est, dans ses parties essentielles, le système de la loi anglaise : on peut le résumer ainsi. L'association est un contrat libre de sa nature; c'est aux parties intéressées qu'il appartient d'en régler entre elles les conditions; la loi n'intervenant que dans le cas de fraude et de lésion, ou pour protéger la morale et l'ordre public. Point de forme prévue ni prescrite, point d'entraves, quant à la division du capital; point de limites quant au nombre des associés. La loi se borne à réserver les droits des tiers : elle les établit suivant un principe rigoureux, absolu, souvent injuste; mais cette rigueur est adoucie dans la pratique, en ce qu'elle n'est accompagnée d'aucune de ces mesures préventives qu'on a jugé nécessaires en France pour en assurer l'effet. C'est aux tiers à faire valoir leurs droits par les moyens ordinaires, la loi ne leur interdisant d'ailleurs l'emploi d'aucune preuve morale ni matérielle. Reste à voir quels sont les résultats de ce système dans l'application.

On croit assez généralement en France que la condition de la solidarité ou de la responsabilité indéfinie de tous les membres ne permet que la formation d'une seule espèce de société, celle que le code appelle société en nom

collectif, et qu'elle est particulièrement exclusive de la forme commanditaire. C'est un préjugé du sol, dont le plus simple raisonnement fera justice, et que l'exemple de l'Angleterre doit achever de dissiper.

La condition de la responsabilité indéfinie imposée à tous les membres d'une société n'a d'effet qu'à l'égard des tiers, et ne peut être invoquée que par eux. Encore les tiers même ne peuvent-ils s'en prévaloir que dans un seul cas, celui d'une dissolution de la société par suite d'insolvabilité et de ruine : jusque-là, c'est la société elle-même qui répond de ses engagemens à la décharge de ses membres. Cette condition éventuelle ne saurait donc empêcher les associés de faire entre eux telle condition qu'il leur plaît : de limiter la mise de chacun, ainsi que sa participation aux bénéfices; d'exclure le plus grand nombre de toute intervention directe dans la gestion des affaires communes, en confiant à un, deux, trois, d'entre eux, la direction exclusive et le dépôt de la signature sociale; d'abandonner même cette gestion à des mandataires élus par la masse, associés ou non associés; en un mot, de donner à l'association telle forme extérieure qu'il leur convient de choisir. Que le principe de la solidarité soit un jour invoqué par les tiers, si la société vient par malheur à faillir, à la bonne heure; mais, en attendant, elle peut toujours se constituer de la manière qui s'accorde le mieux avec les vues ou les intérêts de tous.

Ajoutons à cela que l'accident d'une faillite peut être jusqu'à un certain point conjuré par les conventions des parties. Il suffit, pour cela, de stipuler que la société se dissoudra et se liquidera avant que son passif absorbe son actif. Ce n'est pas que cette précaution soit toujours infaillible; mais il est incontestable qu'avec un peu d'attention on peut en assurer l'effet dans le plus grand nombre des cas. A l'aide d'une semblable clause fort en usage en Angleterre, le principe de la solidarité est en quelque sorte neutralisé, la responsabilité des associés est mise à couvert, et dès-lors on ne voit plus à quelle forme une telle association ne pourrait prétendre, ni quelle sorte de combinaison lui serait interdite.

Rien de plus facile d'abord que de former sous l'empire de cette loi une société commanditaire. Ainsi, un homme placé à la tête d'une entreprise commerciale, qu'il veut étendre par l'accession de capitaux étrangers, s'adresse à des capitalistes ou bien à d'autres commerçans, et les engage à prendre un intérêt dans son exploitation. S'il leur proposait d'entrer avec lui dans une intime communauté d'affaires, de lui prêter leur crédit et leur nom, de concourir activement à la direction de l'entreprise, ce serait une société en nom collectif qu'il fonderait; mais non : tout ce qu'il leur demande, c'est de mettre à sa disposition un capital déterminé, en retour de quoi il les fera jouir d'une part proportionnelle des bénéfices. Lui seul demeurera chargé de la gestion, lui seul sera connu des créanciers et du public : les autres ne seront, dans l'acception commerciale du mot, que les bailleurs de fonds. Peut-on voir autre chose en cela qu'une véritable commandite? N'est-ce pas la même manière de procéder? Les positions ne sont-elles pas

semblables, sauf la condition de la solidarité, qui n'a pas d'effet quant à présent? De telles associations sont fort communes en Angleterre; car, si la responsabilité éventuelle qui menace les bailleurs de fonds est à certains égards un obstacle, à d'autres égards la facilité des contrats, facilité qui s'accorde si bien avec les habitudes du commerce, est un puissant encouragement à les former. Les simples bailleurs de fonds s'appellent en Angleterre *associés dormans* (*sleeping partners*), terme pour le moins aussi expressif que celui de commanditaire, et qui a l'avantage d'être clair pour tout le monde, tandis que celui-ci n'a d'autre sens dans notre langue que celui que la loi lui prête.

Pour fonder une société anonyme, le procédé est aussi simple. Un certain nombre de négocians ou de capitalistes se rapprochent, se concertent et s'entendent, pour concourir à l'exécution d'une entreprise. Ils contribuent, chacun selon ses convenances ou ses moyens, à créer un capital social. Puis ce capital constitué, et c'est là ce qui caractérise vraiment la société anonyme, on en confie l'administration à des mandataires élus, et la société, au lieu de porter le nom de ses gérans, est désignée par l'objet de l'entreprise. Il arrive presque toujours en Angleterre que les gérans ou directeurs de ces sociétés, ainsi que la plupart des fonctionnaires, sont choisis parmi les actionnaires, et même parmi les plus forts intéressés; mais cette préférence n'a rien d'obligatoire : elle est inspirée à la masse par le désir bien naturel de se donner une garantie de plus d'une bonne gestion. En général, les mandataires élus sont révocables, quoiqu'il arrive souvent aussi que, la société une fois constituée, la masse perde son droit d'élection, que tout le pouvoir se concentre dans le corps des fonctionnaires, et que ce corps se renouvelle lui-même. Mais ici encore, ce n'est pas la loi qui limite les pouvoirs de la masse, c'est l'acte social, lequel tient lieu de loi pour tous les contractans. Que manque-t-il à des sociétés ainsi faites pour se placer au même rang que nos sociétés anonymes? Elles sont connues en Angleterre sous le nom de *joint stock companies,* qui peut se traduire par celui de *sociétés à fonds réunis,* et ce nom même en dit assez. Il conviendrait fort bien à nos sociétés anonymes, qui ne sont vraiment que des associations de capitaux; il conviendrait même aux sociétés incorporées de l'Angleterre, si ces dernières ne devaient tirer leur nom du caractère semi-politique que la loi leur attribue. C'est que les sociétés anonymes, les sociétés incorporées, et les *joint stock companies,* avec quelques priviléges de plus ou de moins, ne sont en effet qu'une même forme de l'association, tant il est vrai que la condition de la solidarité n'altère pas nécessairement la nature des combinaisons sociales.

On voit donc que, sous l'empire de sa législation actuelle, l'Angleterre pratique, avec une facilité inconnue parmi nous, toutes les formes possibles de l'association. Sans compter les sociétés incorporées, plus nombreuses et généralement plus puissantes que nos sociétés anonymes (1), elle trouve,

(1) Le nombre des sociétés incorporées, instituées dans la seule vue des travaux d'utilité publique, était, au commencement de 1836, de 83 pour la navigation des

dans l'ordre de ses sociétés ordinaires, tous les élémens que nous possédons, avec la liberté de plus. Les trois espèces de sociétés reconnues par la loi française y sont également en usage, et s'y établissent sans aucune intervention de l'autorité publique. Ajoutons que, créées sans formalités et sans frais, elles y sont toujours d'un enfantement facile. Faut-il s'étonner après cela de voir le principe de l'association porté dans ce pays à un degré de développement que nous sommes si loin d'atteindre?

VI.

Revenons maintenant à cette obligation d'une autorisation préalable que la loi française impose aux sociétés anonymes. Nous avons vu quelles sont les funestes conséquences de cette réserve : il nous reste à en apprécier les motifs.

Quand on raisonne aujourd'hui sur l'esprit et le but de cette disposition, on suppose généralement qu'elle a été dictée par cette considération, que la société anonyme n'offre pas aux tiers la garantie d'une responsabilité personnelle. Il ne paraît pas cependant, à lire les discussions qui ont précédé l'adoption du code, que cette considération soit entrée pour rien dans la pensée du législateur.

Les vrais motifs qui l'ont déterminé sont, en premier lieu, que cette forme d'association était nouvelle ; en second lieu, que la fraude pouvait se glisser dans l'émission des actions, et enfin qu'il ne fallait pas traiter les sociétés anonymes en général mieux qu'on n'avait traité les banques.

Ce n'est pas la première fois que la nouveauté d'une institution, commerciale ou autre, a servi d'argument contre elle. Quand une institution date d'une époque fort reculée, et qu'elle a pour elle la sanction du temps, quelle qu'elle soit, le législateur la protége ou la tolère : il suffit qu'il la trouve établie et consacrée par une possession immémoriale, pour qu'il se montre à son égard protecteur et bienveillant. A défaut de mérites et d'avantages réels, il respecte en elle ces vieux titres et ces droits acquis. Au contraire, les institutions plus modernes, et surtout celles qui viennent de naître, lui paraissent suspectes par leur nouveauté même. Il se met en défiance contre elles, s'exa-

fleuves, de 121 pour les canaux et de 80 pour les chemins de fer, ce qui constitue un nombre total déjà supérieur à celui des sociétés anonymes qui existaient en France dans le même temps. Que sera-ce si l'on y ajoute tant d'autres compagnies instituées pour des objets spéciaux, comme la banque de Londres, la compagnie des Indes orientales, celle de la mer du Sud, la société pour la manufacture des glaces, la fameuse *Trinity house corporation*, qui a pour objet le perfectionnement de la navigation maritime, les compagnies des docks, les sociétés d'assurance, etc.?

Quant aux compagnies de banque, elles sont toutes, excepté celle de Londres et trois en Écosse, instituées librement en *joint stock companies*.

gérant leurs inconvéniens, ne se donnant guère la peine d'apprécier leurs avantages, et, s'il ne les proscrit pas tout d'abord, il les étouffe du moins sous le poids des garanties qu'il leur impose. Tel a été le sort de ces admirables institutions de banques, merveilles commerciales des temps modernes; tel est encore celui des sociétés anonymes. Combien d'autres innovations qui partagent le même sort, soit dans l'ordre matériel, soit dans l'ordre moral! C'est qu'en effet il est dans la nature des pouvoirs politiques de résister aux progrès que le cours des temps amène : un peu plus, un peu moins, selon que la société qui les entoure agit plus ou moins fortement sur eux, ils se montrent imbus de l'esprit stationnaire ou rétrograde, toujours moins prompts à seconder les espérances de l'avenir qu'à s'attacher aux ombres du passé. Aussi tout ce qu'on peut attendre d'un gouvernement, c'est qu'après avoir assuré l'ordre et la justice, après avoir protégé les droits et garanti la sécurité de tous, service immense et le seul peut-être qu'un gouvernement soit appelé à rendre, il observe le mouvement de la société en le réglant; qu'il accepte les progrès à mesure qu'ils s'accomplissent, et qu'il s'efforce d'y conformer les lois.

C'est cette antipathie naturelle du pouvoir pour l'innovation et le progres qui est la principale cause de la rigueur dont il s'est armé contre les sociétés anonymes. La nouveauté de l'institution, tel a été son tort principal, pour ne pas dire unique. Nous allons voir, en effet, que les raisons que l'on invoquait autrefois, et celles que l'on allègue encore aujourd'hui, pour justifier leur asservissement, ne soutiennent pas l'examen.

La société anonyme, disaient les auteurs du code, pouvait donner lieu à beaucoup de fraudes dans l'émission des actions, c'est-à-dire apparemment qu'on aurait pu, dans certains cas, émettre sous ce titre d'actions des valeurs mal assurées ou qui n'auraient pas eu une origine sérieuse. Rien de plus juste. Mais quel est donc l'établissement commercial sur lequel il n'y ait pas les mêmes craintes à concevoir? Quel est celui dans lequel on ne trouvera pas les mêmes facilités pour émettre des valeurs suspectes, soit actions, soit toutes autres? En y regardant de près, on verra même que l'abus est bien plus facile à prévenir ou à réprimer dans une société vaste, dont les actes sont plus aisément connus, que dans les établissemens particuliers, qui échappent par leur exiguité aux regards du public, et dont les opérations, toujours enveloppées de ténèbres, se dérobent même à l'action de la loi. Les billets, par exemple, que des commerçans émettent, soit contre des marchandises, soit contre de l'argent, ne peuvent-ils pas être aussi des valeurs suspectes? Est-ce à dire qu'il faille interdire aux particuliers l'usage du crédit?

Mais, dira-t-on, les commerçans particuliers sont responsables sur leurs personnes de la valeur des effets qu'ils émettent, et les directeurs comme les actionnaires des sociétés anonymes échappent à toute responsabilité. C'est une erreur, car, si les directeurs ne sont pas responsables des dettes loyalement contractées au nom de la société, ils le sont très sérieusement de la sincérité de leurs actes dans l'émission des actions. A cet égard, la responsa-

bilité est tout au moins égale des deux côtés, et, à le bien prendre, elle est même plus grande du côté de la société anonyme. Il est vrai que l'émission des actions une fois faite selon les règles, des manœuvres peuvent être employées pour leur donner sur la place une valeur factice; l'agiotage peut s'en mêler, et c'est là un abus fort difficile à atteindre. Quelle est donc la marchandise qui ne puisse donner lieu à cet abus aussi bien que les actions des sociétés anonymes? L'agiotage est une lèpre qui s'attache à toutes les valeurs commerciales, mais principalement à celles qui viennent de naître, et dont le cours n'est pas encore bien établi; voilà pourquoi il s'empare ordinairement des actions des sociétés au moment de leur émission. Mais ce n'est pas là un mal particulier à ces sortes de valeurs; c'est un mal général, et, si l'on veut étouffer ou proscrire tout ce qui peut y donner sujet, on proscrira bien des choses, à commencer par les titres de rentes sur l'état. Au surplus, l'autorisation préalable est un fort singulier remède contre un semblable mal, et l'on ne voit guère en quel sens elle pourrait contribuer à le guérir.

Si les motifs qui ont séduit les auteurs du code sont peu sérieux, ceux qu'on allègue aujourd'hui dans le même sens n'ont pas une valeur plus grande.

C'est, dit-on, l'intérêt des tiers qu'il faut envisager. La société anonyme n'offrant pas à ceux qui traitent avec elle la garantie d'une responsabilité personnelle, il est convenable et juste que la loi leur procure une garantie d'une autre sorte, en astreignant cette société à l'obligation d'une autorisation préalable. Il n'y a pas autre chose dans tout cela qu'une confusion d'idées et un abus de mots.

Remarquons d'abord que l'absence de responsabilité personnelle, qui est un des caractères de la société anonyme, n'est pas, quoi qu'en aient dit quelques écrivains, une faveur de la loi, mais une conséquence fort naturelle de l'organisation de cette société, et une juste application des vrais principes. La société anonyme est un être composé, qui ne se personnifie en aucun homme, et qui est représenté vis-à-vis des tiers par des mandataires élus. Que ces mandataires soient exempts de toute responsabilité personnelle à l'égard des tiers, en ce sens du moins qu'on ne puisse les contraindre à payer avec leurs propres deniers les dettes contractées de bonne foi pour le compte de la société, ce n'est là qu'une simple application des principes élémentaires du droit civil, en ce qui concerne le mandat. Quant aux porteurs d'actions, à quel titre seraient-ils responsables? Ils ont promis de payer le montant de leurs actions; rien de plus : s'ils l'ont fait, leurs engagemens sont remplis; de quel droit leur demanderait-on davantage? Les créanciers sont-ils fondés à se plaindre de ce que la personne des associés leur échappe? Mais ils n'ont pas traité avec eux, ni en considération de leurs personnes. Ils ont traité avec cet être collectif qu'on appelle la société; c'est donc contre lui seul qu'ils ont des droits à exercer, et, pourvu que la loi leur donne action contre lui, ils n'ont rien de plus à prétendre. Dans ce cas donc, l'irresponsabilité des sociétaires dérive de la nature des choses; elle n'est qu'une juste application du

droit, et on serait mal venu à s'en autoriser pour justifier les réserves de la loi. Voyons pourtant si la mise en pratique de cette règle de droit est sujette aux inconvéniens que l'on redoute.

La société anonyme n'offre aux tiers qui traitent avec elle qu'une garantie de capitaux; rien de plus vrai. Mais quoi ! est-il dans le commerce une seule maison, soit particulière, soit sociale, qui offre à ses créanciers autre chose qu'une garantie de capitaux? On insiste et l'on dit : les membres de la société en nom collectif sont personnellement et solidairement responsables, les gérans des sociétés en commandite le sont aussi, et la même responsabilité pèse sur tout commerçant qui agit dans son intérêt privé; la société anonyme seule échappe à cette règle générale. Voilà le grand argument; mais on s'abuse étrangement sur la valeur aussi bien que sur le sens de cette responsabilité, et on ne s'aperçoit pas que l'on se paie ici d'un vain mot. Qu'est-ce que le créancier demande à son débiteur? rien que le paiement de ce qui lui est dû, c'est-à-dire qu'il en veut au capital de ce débiteur et nullement à sa personne. Quand il traite avec lui, s'il considère à certains égards son crédit, sa capacité, sa moralité et toutes ses autres qualités personnelles, c'est seulement en tant que ces qualités représentent à ses yeux des facultés réelles, et au fond c'est toujours le capital seul qu'il a en vue. Quant à la personne, il n'a rien à y prétendre. Que si la loi lui accorde, en cas de non paiement, le droit d'exercer des poursuites contre la personne, ce n'est pas assurément qu'elle veuille lui attribuer, comme compensation de la perte de son capital, un droit de propriété sur cette personne, et qu'elle lui permette de se payer en nature à défaut d'argent. Non, la loi n'a pas même voulu réserver au créancier le triste plaisir de retenir en prison un débiteur insolvable. A quoi tend donc l'action personnelle qu'elle lui accorde? Elle n'a pas d'autre objet que de lui faire atteindre le capital lorsqu'il se dissimule ou qu'il se cache. C'est afin de forcer un débiteur récalcitrant ou de mauvaise foi dans ses derniers retranchemens, de l'empêcher de soustraire une partie de sa fortune à ses créanciers, de le contraindre enfin à faire usage de toutes ses ressources pour acquitter ses dettes, que la loi a créé l'action personnelle, qui va jusqu'à la contrainte par corps. Voilà tout, et cette responsabilité que l'on fait sonner si haut ne comporte rien de plus. Eh bien! à ce compte, la responsabilité personnelle se retrouve dans la société anonyme comme partout ailleurs, et elle y est même plus grave; car, si le commerçant, par exemple, est passible de la contrainte par corps lorsqu'il dérobe une partie de son avoir à ses créanciers, des peines bien plus fortes atteindraient le directeur d'une société anonyme qui aurait soustrait aux créanciers une partie du capital social. Le premier ne serait considéré peut-être que comme un débiteur récalcitrant pour lequel on trouve encore, après tout, quelque indulgence; le second serait traité avec raison comme un voleur ou un escroc.

Laissons de côté toute prévention, sachons nous soustraire à la puissance des mots, examinons les choses d'un esprit dégagé et comparons exactement les situations diverses; voici ce que nous trouverons : tout établissement

commercial, de quelque manière qu'il soit constitué, par quelques mains qu'il soit conduit, ne représente jamais au regard des tiers qu'un certain capital. A cet égard, entre les établissemens formés par des sociétés anonymes et tous les autres, l'analogie est parfaite. Cependant ce capital peut être, selon les cas, placé dans des conditions fort différentes au regard des tiers : il est plus ou moins connu d'eux par avance, plus ou moins facile à atteindre et à saisir. Eh bien ! à considérer les choses sans prévention, ces différences sont toutes à l'avantage de la société anonyme.

S'il s'agit d'un simple commerçant, et que le capital qu'il gère ne soit autre chose que sa fortune privée, il ne sera donné à personne d'en connaître tous les élémens ni d'en mesurer l'étendue, car un simple commerçant n'est jamais obligé, si ce n'est dans le cas de faillite, de rendre compte de l'état de sa fortune; tout ce que la loi exige de lui, c'est qu'il tienne note de ses opérations journalières. Du reste, comme il gère lui-même son capital, il demeure toujours maître d'en dissimuler l'étendue, sans qu'il se trouve personne en mesure de le trahir. Au contraire, le capital des sociétés anonymes est annoncé d'avance au public, et le montant relevé sur les registres. Il n'arrive pas toujours, il est vrai, que le capital nominal soit entièrement réalisé; mais alors même le nombre des actions émises est connu, enregistré, et d'ordinaire publié. S'il arrivait que les directeurs voulussent le cacher au public, il faudrait toujours qu'ils en tinssent note, et leur secret s'échapperait par toutes les voies. Ainsi, les tiers qui traitent avec un commerçant particulier ne savent presque jamais que par des appréciations vagues et fort incertaines à quelle somme de capital ils ont affaire; au contraire, s'ils s'adressent à une société anonyme, pourvu qu'ils se donnent la peine de s'informer, ils traiteront presque à coup sûr. Rien de plus facile, en outre, pour un particulier, que de dissimuler l'étendue de ses dettes. Nul ne les connaît bien que lui seul; ses commis même les ignorent, car les emprunts qu'il est en position de faire ne rentrent pas tous dans la classe des opérations dont il est obligé de tenir note sur son journal. C'est un secret que lui seul possède, qui ne transpire que rarement et toujours lentement dans le public, qu'il ne partage pas même avec ses créanciers, la plupart étrangers les uns aux autres, et qui ne se dévoile enfin que lorsque le moment de la catastrophe est arrivé. Au contraire, une société anonyme ne peut guère ni devoir ni emprunter sans que tout le monde le sache, les directeurs, les commis, les actionnaires et le public. Ses opérations financières participent, à certains égards, de la nature de celles des gouvernemens; la lumière du jour les pénètre de toutes parts.

Ainsi, capital et dettes, actif et passif, tout est fixé, constaté, connu, dans le cas de la société anonyme; tout est incertain, obscur, ignoré dans le cas d'un établissement particulier. Lequel des deux se présente aux tiers avec des conditions plus favorables et des garanties plus sûres?

A la faveur de cette obscurité qui plane sur sa situation et qu'il a soin d'entretenir, le commerçant privé sera parvenu, tant que son établissement

marchait, à se faire attribuer un état de fortune bien supérieur à la réalité, et à conquérir un crédit mal justifié par ses moyens. Si ses affaires tournent mal, tout le monde l'ignorant jusqu'à la catastrophe, il aura pu, avant de succomber, user tous les ressorts de son crédit, et porter l'état de ses dettes beaucoup plus haut que sa fortune réelle. Au jour de son désastre, que trouvera-t-on? Un passif bien plus fort qu'on ne le supposait, et un actif bien moindre! Ce n'est pas tout : cette même obscurité qui l'aura si bien servi précédemment quand il voulait agrandir outre mesure sa position et son crédit, lui fournira maintenant les moyens de dissimuler une partie de sa fortune aux poursuites de ses créanciers. Elle s'était enflée, cette fortune, tant qu'il s'agissait d'inspirer la confiance; elle se dérobera maintenant, elle s'effacera, elle se fera petite, sans que ni les précautions légales, ni l'active vigilance des créanciers puissent l'atteindre dans les sombres détours où elle se cache, et les tiers seront doublement trompés. Que l'on examine si les pratiques de ce genre sont aussi faciles dans le cas de la société anonyme. Elles sont encore possibles, qui en doute? et comment pourrait-on espérer ou prétendre qu'il en fût autrement? mais on conviendra que, par la nature même de la société, par son organisation, par la publicité nécessaire qui environne ses actes, l'abus est de toutes parts circonscrit.

A tous égards donc, la société anonyme offre aux tiers qui traitent avec elle des garanties incomparablement plus fortes que nulle maison particulière ou nulle autre espèce de société. Une seule chose peut être objectée contre elle avec raison, c'est que, le sort de ceux qui la dirigent n'étant pas nécessairement lié au succès de ses opérations, ils ont moins d'intérêt à user de circonspection et de prudence pour éviter les chutes. C'est là un vice inhérent à la constitution même de ces sociétés, et que nous avons déjà pris soin de signaler en calculant les avantages de l'association en général. Toutefois cette considération regarde moins les créanciers que les actionnaires. C'est à ces derniers qu'il appartient de la faire entrer en balance avec les chances favorables que l'association peut leur offrir. Que si les directeurs ou gérans ont moins d'intérêt à éviter les désastres, parce qu'ils n'y sont pas directement compromis, ils ont moins d'intérêt aussi à pousser les choses à l'extrême quand l'établissement menace ruine, à le soutenir jusqu'au bout par des expédiens désastreux, et, dans le cas de faillite consommée, à diminuer, par des pratiques frauduleuses, la part des créanciers.

Tout ce que nous venons de dire, en nous fondant sur le seul raisonnement, est d'ailleurs largement confirmé par l'expérience. Les faillites des grandes sociétés ont été rarement fatales aux tiers qui avaient traité avec elles. Au reste, cette observation ne s'applique pas seulement aux sociétés anonymes, mais en général à toutes les sociétés par actions, et même à ces commandites bâtardes, si mal conçues, si mal réglées, dont nous parlions tout à l'heure. C'est que, par la nature même des choses, une société, surtout quand elle est constituée en grand, offre aux tiers plus de garanties que les maisons particulières, quoique assurément la société anonyme l'emporte à cet égard sur toutes les

autres. Ainsi, dans cette longue série de désastres, dont nous avons eu naguère le triste spectacle, nous avons vu bien des sociétés ruiner leurs actionnaires et leurs gérans; nous en avons vu très peu ruiner leurs créanciers.

Répétons donc hautement que les sociétés anonymes n'ont été jugées que sous l'influence d'un préjugé funeste. La nouveauté de l'institution, voilà son crime. C'est là ce qui a tourné vers elle les regards inquiets du législateur, et qui a fait découvrir dans sa constitution des taches qui n'y sont pas. Rendez-la vieille, s'il se peut; faites surtout qu'elle soit trop vieille pour le siècle, si tant est qu'elle puisse jamais l'être, et toutes les susceptibilités qu'elle éveille se calmeront, tous les préjugés que l'on suscite contre elle se dissiperont, et ceux même qui la tiennent aujourd'hui dans un état de suspicion légale ne sauront plus qu'exalter les garanties qu'elle offre et vanter ses bienfaits.

En comparant dans leurs termes généraux les deux systèmes, anglais et français, on trouve à chacun d'eux ses défauts et ses mérites. Celui-ci est à coup sûr plus conforme aux principes de l'équité; mais celui-là est plus libéral, plus facile et mieux ordonné pour la pratique. Impossible de déterminer plus judicieusement que ne l'a fait la loi française les droits et les obligations des associés, d'après la place qu'ils occupent dans la société, ou le rôle qu'ils sont appelés à y remplir. La loi anglaise semble, au contraire, à cet égard, aussi brutale qu'injuste; elle confond toutes les positions, tous les rôles; elle impose les mêmes devoirs à des hommes qui ne jouissent pas des mêmes droits; elle crée pour ainsi dire des obligations là où le fait des parties elles-mêmes ne les a pas engendrées; elle autorise enfin, à l'expiration de toute société qui tombe, des recherches scandaleuses qu'aucun principe d'équité ne justifie, car c'est un fait commun en Angleterre de voir, lorsqu'une maison de commerce vient à faillir, les créanciers, comme une meute agile, se mettre à la piste des *associés dormans,* s'attaquer à des hommes dont ils n'ont pas suivi la foi, puisqu'ils ne les ont jamais connus, se prévaloir de relations sociales dont ils ne soupçonnaient pas même l'existence : poursuites aussi immorales dans la forme que mal fondées en équité et en droit. Mais en revanche la loi anglaise laisse aux sociétés toute la liberté, toutes les facilités possibles dans leurs débuts et dans leur marche, tandis que la loi française les enchaîne par des formalités sans nombre, ou les étouffe sous le poids des restrictions. Avec ces défauts et ces mérites, lequel des deux systèmes est le meilleur ? A ne juger que par les résultats, la question n'est pas douteuse. Malgré les abus trop réels que nous venons de signaler, l'association prospère en Angleterre, et son développement y est aussi régulier que large; elle végète en France, et les rares efforts qu'on lui voit faire pour sortir de cet état de langueur sont toujours signalés par des désordres. C'est que la violation de quelques principes de droit est peut-être, dans ses conséquencs, un tort moins grave que l'abus des précautions légales. Il semble que la loi française ait été faite par des jurisconsultes, gens fort judicieux, fort sages, rigoureux obser-

vateurs des principes du droit, mais très enclins à abuser de la forme, dont ils sont trop accoutumés à porter le joug, tandis que la loi anglaise serait sortie des mains d'hommes d'état ou d'hommes d'affaires moins scrupuleux quant à l'application des principes du droit, mais plus curieux des résultats pratiques.

Il est facile après tout de concevoir une loi qui réunisse les mérites des deux systèmes, et qui soit exempte de leurs défauts : les principes en peuvent être aisément déduits de tout ce qui précède. Ils étaient même établis depuis long-temps dans la *rote de Gènes*, où il est facile de les reprendre.

Quand une société se constitue sous le nom d'un ou de plusieurs de ses membres, ceux-là seuls qui se nomment doivent répondre vis-à-vis des tiers, parce que seuls ils sont engagés vis-à-vis d'eux. Le reste est une affaire de ménage, qui ne regarde pas les tiers.

Mais quels sont ceux des associés qui doivent se nommer ? C'est encore, quoi qu'on en dise, l'affaire des associés, et nullement celle du public. C'est aux associés de savoir si le crédit d'un seul d'entre eux suffit, avec les capitaux des autres, pour l'objet qu'ils se proposent, ou s'ils ont besoin de s'appuyer sur leurs crédits réunis. Dans ce dernier cas, on peut s'en fier à eux du soin de se mettre tous en évidence. Dans le premier, c'est au seul associé qui se nomme que les tiers doivent s'adresser, sauf pour celui-ci à faire intervenir au besoin ses co-associés afin de dégager sa responsabilité personnelle.

Que si personne ne se nomme, les tiers savent bien alors qu'ils n'ont affaire qu'à un capital abstrait, et tout ce que la loi peut raisonnablement exiger en pareil cas, c'est que le montant du capital soit exactemement déclaré et fidèlement représenté au besoin.

Tels sont les principes simples, mais éternellement justes, auxquels il faudra tôt ou tard revenir.

CH. COQUELIN.

UN

HOMME SÉRIEUX.

QUATRIÈME PARTIE.[1]

XVI.

En sortant du cabinet du marquis, Dornier avait fait une courte apparition chez Mme de Pontailly. L'accueil qu'il en reçut lui ayant montré qu'il n'avait rien perdu de sa faveur, il partit un peu rassuré et se rendit à l'hôtel Mirabeau, où il espérait trouver M. Chevassu. Le député n'était pas encore rentré, mais il avait dit qu'il reviendrait pour dîner, et Dornier l'attendit. A la vue de son confident, M. Chevassu poussa une exclamation de surprise et de satisfaction.

— Vous voilà donc enfin! dit-il; je n'ai appris votre arrestation que ce matin, et j'allais m'occuper des démarches nécessaires pour vous faire mettre en liberté.

(1) Voyez les livraisons du 15 juin, 1er et 15 juillet.

— Mon emprisonnement n'est rien, répondit Dornier, dont la physionomie annonçait une préoccupation sérieuse, mais voici quelque chose qui mérite, je crois, de fixer votre attention.

Le journaliste raconta comment il avait trouvé Moréal seul avec Mlle Henriette, et quelle outrageante réception il avait supportée de la part de la jeune fille. De ce récit artificieusement combiné, il semblait résulter que M. de Pontailly protégeait ouvertement les espérances du vicomte, que la marquise elle-même les favorisait, sinon d'une manière formelle, du moins par une tolérance tacite, qu'en un mot M. Chevassu rencontrait dans sa propre famille l'opposition la plus déclarée. Ainsi que l'avait prévu l'adroit narrateur, à la seule idée de ses projets contrariés et de son autorité méconnue, le député montra une magnifique indignation.

— Pour quel Géronte me prend-on? s'écria-t-il; M. le marquis se figure peut-être que j'ai besoin de son bon plaisir pour marier ma fille; il verra qu'il se trompe. Quant à ma sœur, qui à tout propos m'accuse de négligence et de faiblesse, je lui montrerai que j'ai autant de vigilance que de fermeté; je ne laisserai pas chez elle Henriette vingt-quatre heures de plus.

— Ce serait peut-être une mesure de haute prudence, reprit Dornier.

— Il ne manque pas de pensions à Paris, et là du moins mes intentions seront respectées.

— Mais ne craignez-vous pas que Mme la marquise ne se trouve offensée? dit le journaliste, qui savait bien que cette aristocratique dénomination irriterait encore la mauvaise humeur de l'orgueilleux bourgeois.

— Que Mme la marquise se trouve offensée ou non, peu m'importe! répondit aigrement M. Chevassu; ne dirait-on pas que je suis sous sa tutelle? Je ferai voir à tout ce monde-là que je suis le maître chez moi. Mais parlons d'autre chose, car ces impertinences nobiliaires m'échauffent la bile.

— Avez-vous avancé vos affaires depuis que j'ai été privé du plaisir de vous voir? demanda Dornier, qui avait obtenu ce qu'il désirait.

— Oui et non, répondit le député; j'ai eu deux conférences avec ces messieurs, qui, entre nous, me paraissent un peu plus épris de leur mérite que disposés à rendre justice au talent d'autrui. Cependant il y a parmi eux quatre ou cinq hommes avec qui, je crois, il me sera facile de m'entendre; ils prennent le thé ici ce soir. Vous serez des nôtres?

— Volontiers. Je devine ce qui est arrivé, votre capacité leur aura fait peur.

— C'est possible, répondit le député avec un sourire qui cherchait à être modeste; j'ai eu le tort de me présenter carrément, au lieu d'arriver de profil, et ils ont trouvé peut-être mes épaules un peu larges.

— Heureusement vous avez découvert du premier coup le moyen de vous faire pardonner votre supériorité; car je pense que votre thé de ce soir n'est qu'un ballon d'essai, et que vous avez l'intention de donner des dîners?

— Croyez-vous que cela soit utile?

— Indispensable. Lucullus eût été le premier homme politique de notre époque.

— Vous avez peut-être raison; je donnerai des dîners.

— Alors on vous permettra d'avoir du talent.

M. Chevassu et Dornier dînèrent ensemble. Vers neuf heures, les honorables invités arrivèrent. L'entretien, qui roula exclusivement sur la tactique à adopter pendant la session, commençait à devenir fort animé, lorsque la porte, en s'ouvrant, livra passage à un personnage dont la visite était très inattendue: c'était Prosper Chevassu.

En reconnaissant son fils, le député du Nord fronça ses noirs sourcils, et son visage exprima une vague inquiétude, tandis que ses collègues examinaient d'un air surpris la physionomie fort peu parlementaire du nouveau venu.

— Messieurs, je vous présente mon fils, se décida enfin à dire M. Chevassu.

— Frais émoulu des cachots de l'ordre de choses, déclama Prosper.

— Ah! ah! c'est le tapageur qui s'est fait arrêter à l'émeute de vendredi, dit un député à son voisin; il a l'air d'un fier sacripant.

L'étudiant, en effet, était en ce moment assez terrible à voir; la teinte noirâtre du bas de son visage, jointe au vermillon dont le vin de Johannisberg du marquis avait enluminé ses joues, et à la hardiesse de deux yeux étincelans, composait un ensemble que n'eût pas dédaigné un artiste chargé de peindre une bacchanale, mais qui devait obtenir peu de succès près de gens estimant avant tout la gravité.

Sans se laisser imposer par les regards courroucés de son père, Prosper s'approcha de la table à thé, remplit une tasse, prit une tartine, et vint ensuite se placer au milieu du groupe qui causait devant la cheminée.

— Messieurs, dit-il avec un superbe aplomb, je vois que j'ai

l'honneur de me trouver avec des députés. Je me félicite d'autant plus de faire votre connaissance, que je veux adresser incessamment une pétition à la chambre. Je prendrai la liberté de vous la recommander dès à présent.

— Prosper, songez à qui vous parlez, dit M. Chevassu d'un air d'anxiété.

— Puisque nous sommes chez vous, mon père, je ne puis parler qu'à d'honorables citoyens, ennemis de l'arbitraire et défenseurs des droits de tous.

— Vous voulez nous adresser une pétition? dit un gros homme à mine bourrue; à quel propos, s'il vous plaît?

— Je désire attirer l'attention de la chambre sur le monstrueux abus des détentions illégales dont nous sommes chaque jour témoins. Victime moi-même d'un attentat de ce genre, il m'appartient d'attacher le grelot au cou du despotisme ministériel.

— De quoi vous plaignez-vous? reprit avec brusquerie le député; vous allez faire du tapage sur le boulevard, on vous arrête, rien de plus juste; vous n'aviez qu'à rester chez vous.

— Rien de plus juste, monsieur! s'écria Prosper, dont la figure prit une nouvelle teinte d'enluminure; ainsi donc il sera désormais défendu d'aller faire, après dîner, un tour de promenade sur le boulevard! ainsi donc une bande de sicaires aura le droit d'assommer le citoyen paisible à qui l'exercice est ordonné pour sa santé! ainsi donc...

— Il est fou, dit à demi-voix le gros homme.

— Brutus aussi a été traité de fou, répliqua l'étudiant du ton le plus dédaigneux.

— Taisez-vous, Prosper... Messieurs, ayez de l'indulgence... un peu de vivacité est excusable chez un jeune homme qui se croit la victime d'un acte arbitraire.

— Pas d'excuses, mon père! interrompit Prosper avec véhémence; ces messieurs, j'en suis sûr, à l'exception d'un seul, comprennent et partagent mon indignation. Me trompé-je, d'ailleurs, d'autres sympathies ne me manqueront pas. La chambre des députés, après tout, n'est qu'une minime fraction du pays, et, si les hommes qui la composent s'endorment dans une coupable apathie, il est hors de son enceinte des cœurs patriotes qui veillent.

Des murmures improbateurs accueillirent ces paroles.

— Ceci devient scandaleux.

— C'est une insulte à la chambre.

— Une pareille diatribe est intolérable.

— Prosper! Prosper! s'écria M. Chevassu, qui semblait être sur des charbons ardens.

Pendant ce moment d'émotion générale, l'étudiant buvait son thé à petites gorgées, et promenait sur les assistans un regard de pitié. Lorsqu'il eut vidé sa tasse, il la posa sur la cheminée.

— Messieurs, dit-il alors d'un air de persiflage, je demande la parole contre le rappel à l'ordre; aux termes du règlement, on ne peut pas me la refuser.

Cette parodie redoubla le mécontentement des membres de la chambre.

— Je croyais, dit l'un d'eux, être venu ici pour discuter des intérêts sérieux, et non pour écouter des pasquinades d'écolier.

— Je ne suis pas plus un écolier que vous n'êtes un maître, répondit Prosper d'un ton si vif, que les appréhensions de M. Chevassu s'accrurent en changeant de nature.

— Je vous en prie, Dornier, dit-il à son confident, tâchez de l'emmener, car il est capable de chercher querelle à l'un de ces messieurs, et jugez quel scandale!

— Je sais que j'ai le tort d'être jeune, reprit l'étudiant avec un accent dérisoire : aux yeux de la gérontocratie, c'est là un crime impardonnable; mais peut-être un jour viendra où la génération nouvelle ne sera plus réduite à l'ilotisme. Oui, ce jour viendra, poursuivit Prosper en gesticulant avec feu; j'en atteste la mémoire des hommes de 89 et les glorieux souvenirs de la république.

Des perdreaux surpris dans leurs ébats par un coup de fusil ne se montrent pas plus effarouchés que ne le parurent les représentans de la nation en entendant siffler à leurs oreilles ce redoutable projectile, la république. Ceux qui étaient debout cherchèrent leurs chapeaux, ceux qui étaient assis se levèrent. Un instant après, tous se dirigeaient vers la porte avec l'ensemble qui caractérise les évolutions parlementaires.

— On ne m'y prendra plus à accepter le thé de notre collègue!

— Après les discours du père, hélas! mais après ceux du fils, holà!

— Nous faire assister à l'apologie de Robespierre! C'est un guet-apens.

Telles étaient les exclamations des députés, tandis qu'ils battaient en retraite. Vainement M. Chevassu allait de l'un à l'autre en représentant que les folles paroles d'un étourdi ne devaient pas de-

venir une pomme de discorde; il n'obtint pas plus de succès près de ses confrères que n'en eut jadis Dindenault près de ses moutons, et la seule récompense de ses efforts fut une admonition assez acerbe, qu'avant de sortir lui adressa le gros député :

— Monsieur Chevassu, lorsqu'on affiche l'espoir de devenir le chef d'un parti politique, il faut savoir être le maître dans sa maison. Je n'ai pas la prétention de diriger mes collègues, mais en revanche pas un de mes quatre fils ne s'aviserait de broncher devant moi. Ma recette est à votre service; je n'en dis pas autant de mon crédit à la chambre.

— Dornier, suivez ces messieurs, et tâchez de réparer les sottises de ce démon, dit à son ami le député consterné.

Pendant ce temps, Prosper, resté maître du champ de bataille, s'était versé une seconde tasse de thé, et c'est en la savourant tranquillement au coin du feu qu'il attendait la tempête paternelle : elle ne tarda pas.

— Malheureux! dit M. Chevassu; vous avez juré d'être mon mauvais génie : un ennemi mortel ne se montrerait ni plus acharné ni plus ingénieux à me nuire. Me voilà, grace à vous, brouillé avec ceux de mes collègues sur qui je comptais le plus. Qu'allez-vous faire maintenant? que me gardez-vous encore? Sans doute votre malfaisante imagination n'est pas à bout.

— Mon imagination n'est pas malfaisante, répondit l'étudiant avec calme; fougueuse, irritable, à la bonne heure. Il est vrai qu'en présence de pareils êtres, il est difficile...

— Répondez, monsieur, au lieu de discuter, interrompit impérieusement le député; d'abord, que venez-vous faire ici?

— Deux choses, reprit Prosper sans s'émouvoir : chercher ma malle et vous demander de l'argent.

— De l'argent! s'écria M. Chevassu de l'air d'un homme qui hésite à en croire ses oreilles.

— Hélas! oui, mon père, de l'argent!

— N'avez-vous pas reçu d'avance trois mois de votre pension?

— Sans doute; aussi ne s'agit-il pas de ma pension, mais d'un petit arriéré...

— Encore des dettes! s'écria le député d'une voix tonnante, et vous osez en convenir!

— Il m'en coûte, mais j'aime mieux prendre l'initiative que de vous exposer à rencontrer sur votre passage les laides figures de mes créanciers, car ils sont tous fort laids.

— Qu'ils y viennent!

— Ils y viendront, gardez-vous d'en douter. Maintenant que vous êtes à Paris, ils vont me laisser tranquille et s'attacher à vous.

— Ils n'auront pas un centime.

— Vous ne connaissez pas les entêtés. Ils sont capables de vous attendre chaque jour à la sortie du Palais-Bourbon et de vous assaillir de leurs doléances devant tous vos collègues.

— Voilà donc le fruit de mes peines! dit M. Chevassu en levant pathétiquement les mains au plafond; sans respect, sans pudeur, sans remords, mon propre fils m'expose à devenir la fable de la chambre. Tout à l'heure c'était une pétition ridicule, maintenant c'est une émeute de créanciers.

— Une pétition signée Chevassu ne saurait être ridicule, répliqua froidement l'élève en droit.

— Signée Chevassu! Voilà ce que je vous défends; je ne souffrirai pas que mon nom serve de passeport à vos folies.

— Votre nom est le mien, mon père.

— Malheureusement!

— Malheureusement ou heureusement, il m'appartient, et je le prendrai dans ma pétition comme en toute autre circonstance. Voudriez-vous que je fisse un faux?

— Vous n'écrirez pas cette pétition.

— En effet, je n'aurai pas cette peine, car elle est déjà écrite.

L'étudiant mentait magnifiquement, dans l'intention d'accroître, pour en tirer parti, l'anxiété visible de son père.

— Écoutez, Prosper, reprit M. Chevassu en cherchant à reprendre son sang-froid, quelque étourdi que vous soyez, il est impossible que vous ne compreniez pas les inconvéniens de la démarche que vous voulez faire. J'admets que votre pétition soit écrite en termes convenables et mesurés, il n'en est pas moins vrai qu'elle a pour base un fait auquel il est au moins inutile de donner une plus grande publicité.

— Je me glorifierai éternellement de mes soixante heures de cachot, dit avec fierté le jeune républicain.

— Soit; glorifiez-vous-en, mais sans esclandre. Songez que je suis solidaire de vos actions, et qu'à la chambre un incident frivole suffit parfois pour enlever tout crédit au talent le plus sérieux.

— Je vous jure, mon père, que, loin de vous nuire, ma pétition ne pourra que vous faire honneur.

— Et moi, mon fils, s'écria M. Chevassu hors de lui, je vous jure

que, si cette infernale pétition paraît sur le bureau, tout sera fini entre nous. Je vous déshériterai impitoyablement, dussé-je donner mon bien aux jésuites.

Cette menace, et surtout la singularité de son appendice dans la bouche d'un député du côté gauche, annonçaient un courroux si violent, que Prosper crut prudent de ne pas le braver davantage.

— Puisque vous connaissez si bien ma mauvaise tête, dit-il d'un ton patelin, pourquoi l'exaspérer? Vous savez que ce n'est pas le moyen de me faire entendre raison. Les durs traitemens me poussent à la révolte, tandis qu'il vous serait si facile de m'enchaîner par la reconnaissance.

M. Chevassu comprit à demi-mot et se mit à marcher à grands pas d'un air perplexe. A la fin, la crainte du ridicule qui pouvait l'atteindre à la chambre l'emporta sur sa répugnance à acquitter les dettes de son fils, et il accepta, de fort mauvaise humeur, la transaction qui lui était offerte.

—Vous pouvez dire à vos créanciers de m'apporter leurs mémoires, dit-il tout à coup en s'arrêtant en face de Prosper; vous avez en moi un père trop indulgent. Jusqu'ici vous n'avez fait qu'abuser de mes bontés; j'espère que dorénavant vous vous appliquerez à les mériter.

— Si vous me parlez ainsi, vous êtes sûr de faire de moi tout ce que vous voudrez, répondit l'élève en droit en prenant une voix attendrie.

— Maintenant, je vous permets de vous retirer, reprit le député, qui redoubla de majesté afin de dissimuler sa défaite.

Prosper obéit avec une apparence de respect, mais dans l'antichambre sa physionomie changea d'expression, et il ne contraignit plus sa joyeuse humeur.

— La pétition a fait son effet, se dit-il; je connais maintenant le défaut de la cuirasse, et morbleu! si mon père m'y force, je ne me ferai pas scrupule de profiter de ma découverte.

Malgré l'heure avancée, l'étudiant se fit conduire à l'hôtel de la place de l'Odéon; il en était sorti assez piteusement, quelques mois auparavant, pour attacher de l'importance à y rentrer d'une façon glorieuse. Au bruit du marteau, qui retentit tout à coup avec un fracas inaccoutumé, le portier s'éveilla en sursaut, et le maître de l'hôtel lui-même parut sur le seuil d'une petite pièce ouvrant sur l'allée et décorée du titre de bureau.

— Monsieur, dit ce dernier avant de reconnaître son ancien commensal, ce n'est point ainsi qu'on doit frapper à plus de minuit.

— Minuit moins un quart, s'il vous plaît, répondit Prosper : que le portier ait une montre qui avance, c'est son intérêt, puisque passé minuit il nous met à l'amende, et c'est un abus scandaleux; mais vous, monsieur Bodin, l'exactitude de vos pendules fait partie de vos devoirs.

— Mais c'est monsieur Chevassu, s'écria le maître de l'hôtel, qui, pour suppléer au gaz éteint, avait pris la lampe de son bureau.

— Lui-même, digne tavernier. Allons, père Gaveaux, allez chercher ma malle dans le fiacre; la course est payée.

— La course est payée, c'est du nouveau, grommela le portier, qui était inscrit sur la liste des créanciers de l'étudiant pour plusieurs avances de ports de lettres et de frais de voitures.

Prosper entra dans le bureau.

— Enchanté de vous voir, reprit le maître de l'hôtel en regardant son débiteur d'un air moitié dogue, moitié renard; je vous avoue que je commençais à désespérer...

— Elle pèse les cinq cents diables. Pourvu qu'elle ne soit pas pleine de cailloux! dit à l'oreille de son maître le père Gaveaux, qui en ce moment passait devant la porte du bureau, ployant sous la malle de l'étudiant.

Cette prévoyante réflexion assombrit la physionomie déjà fort peu souriante de M. Bodin.

— Avant tout, dit-il d'un ton rogue, je désirerais savoir s'il est dans vos intentions de régler notre ancien compte.

— Avant tout, dit à son tour Prosper avec un accent de hauteur, je vous ferai observer que vous avez une détestable habitude : c'est de parler aux gens votre calotte grecque sur la tête. Outre que ladite calotte est fort laide et nuit au charme de votre visage, l'habitude en elle-même est peu polie, et je vous saurai gré d'y renoncer en ma faveur.

Par un instinct dont un créancier est rarement dépourvu, M. Bodin comprit que derrière cette superbe attitude il y avait de l'argent; il flaira le paiement de son mémoire, et, rasséréné par cette agréable perspective, il se découvrit le chef sans hésiter.

— Toujours le mot pour rire, dit-il avec une grimace de bonne humeur.

— Fort bien, monsieur Bodin, reprit Prosper d'un air de condescendance; voilà une figure d'hôte qui vaut mieux que votre physionomie féroce de tout à l'heure. Votre docilité aura sa récompense. Je possède un père, rue de la Paix, hôtel Mirabeau; il vous paiera

dès demain. Par exemple, je vous préviens qu'il est un peu pointilleux au sujet de l'étiquette; ainsi, en lui parlant, pas de calotte grecque.

— Pour qui me prenez-vous? répondit le créancier radieux en mettant sa coiffure dans sa poche.

XVII.

Le lendemain, Mme de Pontailly achevait sa toilette, affaire fort importante pour elle surtout depuis quelques jours, lorsqu'on lui annonça la visite de son frère. La physionomie du député était plus sérieuse encore que de coutume, et à cette gravité se joignait une expression irrésolue. Les gens faibles ont du caractère comme les poltrons ont du courage, par accès; s'ils ne saisissent pas aux cheveux cette vertu d'occasion, ils risquent de la voir disparaître. Déterminé la veille à ôter à sa sœur la garde d'Henriette, M. Chevassu, dès qu'il fut en présence de la marquise, éprouva un embarras qu'il eut peine à dompter, quoiqu'il se le reprochât en secret.

— Elle va monter sur ses grands chevaux, se dit-il, et j'aimerais mieux entendre aboyer après moi toute la meute ministérielle.

— Qu'avez-vous, mon frère? Quelque chose vous préoccupe, dit Mme de Pontailly en fixant sur lui un regard scrutateur.

Ce ne fut pas sans précautions oratoires que le député aborda le sujet de sa visite. A la fin cependant il s'expliqua, en motivant son intention de mettre Henriette dans un pensionnat, par la crainte d'abuser de la complaisance de sa sœur s'il lui imposait plus longtemps une surveillance qui devait la déranger de ses habitudes. Contre toute attente, cette ouverture ne souleva que peu d'objections, et finit par obtenir l'assentiment de la marquise. Enchantée d'être débarrassée du redoutable voisinage de sa nièce, Mme de Pontailly toutefois ne laissa pas échapper une si belle occasion de déployer les sentimens les plus affectueux; elle parla de son attachement pour Henriette, du vide qu'elle allait éprouver, et ne négligea rien pour donner au plus spontané des consentemens le mérite d'une concession.

— C'est moi qui suis sacrifiée dans tout ceci, dit-elle; mais je dois avouer que vous avez raison. L'éducation d'Henriette a besoin d'être complétée sur quelques points, et ma maison offre plus de distractions que de ressources. Cinq ou six mois de pension feront le plus grand bien à notre chère enfant.

— Dornier s'est trompé, pensa M. Chevassu; ma sœur n'a nulle-

ment l'intention de contrarier mes projets. Je dirai plus; son caractère, si absolu jadis, me semble singulièrement amélioré; maintenant elle est vraiment charmante; toujours de mon avis!

— Voici un obstacle auquel nous ne songions pas, reprit la marquise; M. de Pontailly raffole de sa nièce; en apprenant que vous voulez nous l'enlever, il va jeter les hauts cris.

— Je crois avoir le droit de me passer de l'agrément de votre mari, répondit d'un air gourmé M. Chevassu.

— Assurément vous en avez le droit, mais vous connaissez sa vivacité. Pour éviter une discussion désagréable, vous feriez peut-être bien d'emmener Henriette, maintenant qu'il est sorti.

— J'aurais l'air de le craindre.

— Au contraire, terminer l'affaire en son absence, n'est-ce pas lui montrer que vous êtes décidé à n'admettre aucun contrôle dans l'exercice de votre puissance paternelle?

— Sous ce point de vue, vous avez raison, répondit le député, flatté dans sa faiblesse. Faites prévenir Henriette, je l'emmènerai à l'instant même.

Une demi-heure après, M. Chevassu et sa fille, assis l'un près de l'autre dans une voiture de place, se dirigeaient, d'après l'indication de la marquise, vers un pensionnat réputé pour la régularité de sa discipline, et situé dans le haut du faubourg du Roule. Étourdie par la brusquerie de cette espèce d'enlèvement, Henriette n'essaya pas de résister à la volonté de son père, et garda en chemin le plus morne silence.

— Me voici donc au couvent! se dit-elle en arrivant à la pension.

A cette pensée, le cœur de la jeune fille se remplit soudain d'une de ces chaudes indignations d'où sort parfois la révolte.

Après le départ de sa nièce, Mme de Pontailly, au contraire, ressentit un bien-être si prononcé, que son amour-propre finit par en souffrir.

— En vérité, se dit-elle, je fais un peu trop d'honneur à cette petite fille. Que m'importe son éloignement ou sa présence? Une femme comme moi inspire de la jalousie et n'en éprouve pas.

La marquise alors reporta sa pensée sur le jeune poète dont elle méditait de devenir la muse, et une agréable rêverie lui fit bientôt oublier l'idée mortifiante qui avait un instant effleuré son esprit.

En apprenant le départ d'Henriette, M. de Pontailly entra dans une si franche colère, que pendant un instant il y eut lieu de craindre une attaque d'apoplexie.

— Calmez-vous, mon ami, dit la marquise, qui ne remarqua pas

sans effroi la physionomie fulminante de son mari et ses yeux injectés de sang.

— Je suis calme, répondit le vieillard d'un ton furieux, parfaitement calme; mais votre frère me paiera un pareil outrage.

— Où voyez-vous un outrage? répliqua doucement Mme de Pontailly; tous les pères ne mettent-ils pas leurs filles en pension?

— Que M. Chevassu y eût mis la sienne en arrivant à Paris, je n'aurais eu rien à dire; mais nous la reprendre après nous l'avoir confiée, c'est dire assez clairement qu'il ne nous trouve plus dignes de sa confiance.

— Vous vous trompez, je vous assure.

— C'est, vous dis-je, une impertinence brutale, et je ne comprends pas que vous, si susceptible d'ordinaire, vous ne soyez pas de mon avis; mais peut-être approuvez-vous votre frère, poursuivit le vieillard en regardant sa femme comme s'il eût voulu lire au fond de son ame.

— Pourquoi le désapprouverais-je? je suis sûre qu'il n'a pu avoir aucune intention offensante, et doit-on lui faire un crime de s'occuper de l'éducation de sa fille?

— L'éducation de sa fille! c'est, parbleu! le moindre de ses soucis, vous le savez bien. Il y a autre chose là-dessous. Oui, je devine tout maintenant.

Le marquis sonna, se fit apporter un verre d'eau qu'il but d'un trait, et marcha ensuite dans la chambre en sifflant entre ses dents une ancienne marche des hussards de Berchiny, infaillible annonce d'un orage sérieux. En reconnaissant ces notes belliqueuses, Mme de Pontailly essaya de battre en retraite, car, si les femmes d'ordinaire redoutent peu les querelles conjugales, du moins elles ne les provoquent guère lorsqu'elles n'y voient aucun profit; mais le vieillard, par une manœuvre imprévue, se plaça entre la porte et sa femme.

— Un instant, madame, dit-il d'un air concentré qui contrastait avec son précédent emportement; depuis plusieurs jours je désire avoir une explication avec vous.

— Une explication, monsieur, répondit la marquise choquée du mot, et peut-être inquiète de la chose.

— Un entretien, si vous l'aimez mieux. Vous ne me refuserez pas, j'espère, une faveur que le plus mince barbouilleur de papier est sûr d'obtenir de vous.

— Je vous écoute, dit Mme de Pontailly en s'asseyant majestueusement.

Le vieillard s'adossa contre la cheminée; dans cette attitude, il dominait sa femme et la tenait sous le feu de ses petits yeux perçans. On eût dit un épervier en chasse, mais il eût été moins exact de comparer la marquise à une colombe.

— J'ai vingt ans de plus que vous, dit-il d'un ton calme qui devait coûter un violent effort à sa fougue naturelle; sans doute j'aurais dû faire cette réflexion avant de me marier, mais je vous aimais, et, quand on est amoureux, on ne réfléchit guère. J'ai donc eu dès le commencement le tort d'être vieux. Vous conviendrez, en revanche, que je n'y ai jamais joint celui d'être jaloux. Une confiance illimitée, telle a toujours été la règle de ma conduite, et cependant un peu d'inquiétude m'eût été permise, car vous étiez coquette.

— Coquette! interrompit la marquise avec un sourire forcé; voilà une expression....

— Ce n'est pas un reproche. Jeune, belle, aimable, et mariée avec un homme beaucoup plus âgé que vous, le moyen de ne pas montrer un peu de coquetterie! Plaire, en soi, n'a rien de blâmable, et vous vous en acquittiez si bien, qu'il m'eût paru cruel de mettre obstacle à vos triomphes.

— Chacun sait que vous êtes un mari parfait, dit Mme de Pontailly, blessée de l'accent caustique du marquis.

— Personne n'est parfait, madame, reprit le vieillard d'un ton bref; je ne partage pas, il est vrai, le travers d'un grand nombre de mes confrères, mais, si je croyais avoir un sujet réel de jalousie, vous me trouveriez, je vous en préviens, fort peu débonnaire.

M. de Pontailly accompagna ces paroles d'un froncement de sourcils qui donna à sa physionomie une expression si formidable, que la marquise, dont la conscience n'était pas tout-à-fait exempte de reproche, ne put se défendre d'une secrète émotion.

— Puisque j'en suis à convenir de mes faiblesses, continua le vieil émigré, je vous avouerai que, sans condamner votre goût pour les plaisirs du monde, j'aurais désiré quelquefois vous y voir apporter un peu plus de modération. Mais je comptais sur l'âge pour amortir cette exubérante coquetterie, et cet espoir me faisait prendre patience : mon attente n'a pas été tout-à-fait trompée. Depuis six ans, il s'est introduit dans vos habitudes une modification, je puis même dire une réforme, qui m'a prouvé que je n'avais pas trop présumé de votre raison et de votre esprit. Vous avez compris avec un sens parfait que, passé quarante ans, il était plus convenable de butiner comme l'abeille, que de voltiger comme le papillon, et, laissant les

évolutions frivoles, vous vous êtes fixée au calice de l'érudition. Si le miel scientifique et littéraire dont vous vous nourrissez maintenant est trop raffiné pour qu'un profane comme moi puisse en apprécier la saveur, du moins ai-je le droit de dire qu'un pareil régime me semble fort sain, et que j'y donne la plus complète approbation.

— L'éloge me semble un peu ironique, dit la marquise en se pinçant les lèvres; mais, comme c'est le premier que vous accordez à mon goût pour la culture de l'intelligence, je l'accepte à titre de rareté.

— Acceptez-le plutôt, madame, à titre de conseil, et puisse-t-il vous maintenir dans la voie raisonnable où vous marchez depuis quelques années, et d'où vous me semblez aujourd'hui disposée à sortir!

— Que voulez-vous dire? demanda Mme de Pontailly d'un air hautain.

— Je veux dire, reprit froidement le vieillard, que l'arrivée de votre nièce vous a causé, passez-moi l'expression, un des plus diaboliques retours de jeunesse auxquels soit exposée une femme. En la voyant si jeune et si belle, vous vous êtes crue obligée d'amour-propre à redevenir, je ne dirai point belle, vous l'êtes toujours, mais jeune, et c'est plus difficile. Au lieu de voir dans Henriette une enfant confiée à votre affection, vous y avez découvert une rivale dont il fallait triompher à tout prix, et vous n'avez pas reculé devant l'idée d'une lutte, une lutte avec votre nièce, qui pourrait être votre fille!

— C'est une plaisanterie, interrompit la marquise sans pouvoir se défendre de rougir.

— Une fort belle occasion s'est présentée d'essayer le pouvoir de vos séductions, reprit le vieillard imperturbablement; un bon et agréable jeune homme aimait votre nièce : c'est moi qu'il aimera, vous êtes-vous dit, et alors il sera bien certain que je suis la plus belle; en sa faveur donc vous avez rouvert l'arsenal de votre coquetterie. Henriette vous gênait; faible obstacle! vous avez persuadé à votre frère de mettre sa fille en pension, en sorte que vous voilà maîtresse du terrain. Me permettrez-vous, madame, de vous demander maintenant jusqu'où vous avez l'intention de mener ce nouveau chapitre d'un roman que je croyais terminé?

L'ancien hussard de Berchiny avait si résolument conduit son attaque, que la marquise, hors de garde, perdit son assurance habituelle et demeura un instant tout interdite. Ce qui la déconcertait

surtout, c'était la clairvoyance de son mari, à qui, d'après l'expérience du passé, elle n'eût jamais supposé le don de lire ainsi dans les cœurs.

— Heureusement, ne put-elle s'empêcher de se dire, cette perspicacité lui est venue un peu tard.

— Vous ne répondez pas, madame, reprit le vieillard après un instant de silence.

— Que puis-je répondre à de pareilles folies? dit la marquise, déjà redevenue maîtresse d'elle-même. Moi, jalouse de ma nièce! moi, chercher à plaire à M. de Moréal! En vérité, votre imagination me prête là des sentimens...

—Peu dignes de vous, j'en conviens, mais, par malheur, nullement imaginaires. Eh quoi! madame, ne comprenez-vous pas que vous jouez un rôle fâcheux? A l'âge où l'expérience doit être arrivée, pourquoi vous exposer à un avertissement dont je regrette la sévérité? Que sert votre esprit, et vous en avez beaucoup, s'il ne vous dit pas qu'à part toute autre considération vous n'avez à recueillir, dans la lutte où vous vous engagez, que déceptions, mécomptes et regrets? Je suis un soldat et je dois avoir mon franc parler. On a beau mettre des fleurs dans ses cheveux et des robes roses, on ne répare pas des ans *l'irréparable outrage*, et, mordieu! puisque le vin est tiré, je vous dirai toute ma pensée. Lorsque nous nous sommes mariés, j'avais l'âge que vous avez maintenant; or, s'il m'en souvient, vous me trouviez vieux.

En thèse générale, avec les femmes, il est plus prudent d'avoir tort que d'avoir raison. Que si, par hasard, on se trouve dans ce dernier cas, on ne saurait y apporter trop de tact, de ménagement et d'humilité. Pour avoir oublié cette sage maxime, M. de Pontailly compromit une excellente position, et perdit le fruit d'une victoire presque gagnée. Froissée dans son amour-propre, la marquise pensa que la rude franchise du vieil émigré compensait et au-delà les tendres peccadilles qu'elle-même pouvait avoir à se reprocher, et, dans cette espèce de compte courant qu'une femme ouvre toujours avec son mari, elle se trouva créancière de débitrice qu'elle était incontestablement. Son orgueil révolté dissipa d'un souffle subit les frémissemens de sa conscience, et sa tête, qui se courbait déjà sous le poids accusateur des souvenirs, se releva fièrement avec la susceptibilité de l'innocence outragée.

— Monsieur, dit-elle d'un air dédaigneux, vous auriez réellement le droit d'accuser mon esprit, si je descendais à répondre à des incul-

pations sans dignité comme sans justesse. Vous pouviez, ce me semble, me dire que je vous parais vieille et laide, sans appeler à l'appui de votre opinion des suppositions aussi gratuites qu'injurieuses. De pareilles discussions ne peuvent convenir à mon caractère, et, plutôt que de lutter avec vous d'ironie, je vous cède la place.

Mme de Pontailly se leva et se dirigea vers la porte d'une allure si fière, que le vieillard interdit n'essaya pas de s'opposer à sa retraite. Pourtant, au moment où il la vit près de disparaître, il tenta un suprême effort.

— Mais enfin, s'écria-t-il, où est Henriette?

— Demandez-le à mon frère, répondit-elle d'un air royal.

Après le départ de la marquise, M. de Pontailly demeura un instant déconcerté.

— Les femmes, se dit-il enfin, sont une énigme indéchiffrable. Lorsqu'on ne les comprend pas, elles vous accusent d'inintelligence; les devine-t-on, au contraire, elles vous trouvent impertinent. Comment faire?

La question était ardue, et il n'appartenait pas à un homme de soixante-cinq ans d'y répondre. Après avoir quelque temps réfléchi, le marquis pensa qu'il était opportun de consulter Moréal, plus intéressé que personne à résoudre une difficulté de cette nature, et il s'achemina aussitôt vers l'hôtel de Castille.

Un instant avant de recevoir la visite de M. de Pontailly, Moréal avait vu entrer chez lui Prosper Chevassu. L'élève en droit était venu mettre en réquisition, sans la moindre gêne, la complaisance de son nouvel ami.

— Vous aimez ma sœur, avait dit Prosper; donc vous m'appartenez corps et ame, et je vous déclare que je ne vous ferai pas grace du moindre iota de vos devoirs. Vous allez d'abord me donner un cigare, puis nous irons ensemble courir les carrossiers. Vous m'aiderez de vos conseils dans le choix de mon tilbury.

Le marquis trouva les deux jeunes gens fumant de compagnie si paisiblement, qu'il se courrouça en pensant à la scène orageuse à laquelle il venait de participer.

— Les jouvenceaux d'aujourd'hui sont charmans, dit-il d'un air irrité; ils fumeraient sur les débris du monde.

— *Quid novi, avuncule carissime?* demanda l'étudiant en jetant son cigare.

— *Quid novi?* répéta le marquis avec brusquerie; ta sœur est enlevée, voilà la nouvelle.

— Enlevée! s'écrièrent à la fois Moréal et Prosper.

— Enlevée, mes maîtres, et le ravisseur ne vous craint ni l'un ni l'autre.

— C'est donc mon père? reprit l'élève en droit.

— *Dixisti;* tu vois que je n'ai pas non plus oublié mon latin.

M. de Pontailly raconta ce qui venait de se passer.

— Il y a du Dornier là-dessous, dit Prosper, qui avait écouté son oncle avec beaucoup d'attention.

— Je vois avec plaisir que tu commences à rendre justice à ton ancien ami, reprit le vieillard.

— Mon ancien ami n'est ni plus ni moins qu'un homme à pendre, dit l'élève en droit d'un air de profonde conviction. Ce matin je déjeunais avec plusieurs étudians de première année. La conversation est tombée par hasard sur Dornier, et chacun de crier *haro!* L'un l'avait connu à Saint-Étienne journaliste ministériel; l'autre l'avait vu à Bourges légitimiste endiablé; un troisième, invoquant ses souvenirs de Colmar, le disait bonapartiste; sans parler de moi, qui le croyais républicain. Bref, il a été reconnu à l'unanimité que Dornier, renégat de toutes les opinions, méritait la corde.

— En attendant, si l'on n'y met ordre, il deviendra ton beau-frère.

— J'y mettrai ordre, répondit énergiquement Prosper.

— Te charges-tu aussi de faire entendre raison à ton père?

— Ceci devient délicat. A moins d'être un monstre d'ingratitude, je ne puis pas en ce moment faire de l'opposition contre mon père; il paie mes dettes.

— C'est sans réplique. Eh bien! Moréal, vous qui n'êtes pas le moins intéressé dans tout ceci, n'avez-vous pas un conseil à nous donner?

— Vous ne nous avez pas dit où M. Chevassu avait conduit Mlle Henriette, répondit le vicomte, qui semblait perdu dans ses réflexions.

— Le sais-je moi-même? C'est un coup monté entre Mme de Pontailly et son frère. On a séquestré Henriette pour briser sa résistance; peut-être ne saurons-nous où elle est que lorsqu'elle aura consenti à épouser Dornier.

— Épouser Dornier! s'écria Prosper; j'aimerais autant qu'elle épousât le diable en personne.

— Comment l'empêcher?

— Il y a plusieurs moyens. D'abord, je puis donner une paire de

soufflets à ce républicain de contrebande, et le forcer de se battre avec moi.

— Tu es un peu monotone dans tes expédiens.

— Mon cher Prosper, dit le vicomte, je ne souffrirai pas que vous vous chargiez d'un soin qui me regarde.

— A l'autre fou, maintenant! reprit le vieillard; je vous répète à tous deux que je ne veux pas entendre parler de duel; c'est de l'adresse qu'il faut. A votre place, Moréal, je serais déjà en campagne, et, si l'instinct qu'on attribue à l'amour n'est pas un mensonge, je saurais avant vingt-quatre heures dans quel donjon gémit la dame de mes pensées.

Le vicomte se leva et prit son chapeau.

— Je vous prie de croire, dit-il, que, si je ne devais pas vous faire les honneurs de mon logis, il y a long-temps que je serais sorti.

— A la bonne heure. Mettez-nous à la porte; voilà de l'amour.

— De mon côté, je ne resterai pas oisif, dit l'étudiant; je vais aller chez mon père. Il serait par trop anti-constitutionnel qu'il refusât de me dire où est ma sœur.

— Moi, je me charge de Dornier, reprit le marquis.

— Et moi de l'inflammable bas-bleu, pensa Moréal.

XVIII.

La veille, en quittant Mme de Pontailly, le vicomte s'était promis de ne pas s'exposer à un second tête-à-tête; mais la disparition d'Henriette le força de revenir sur sa prudente détermination. Montant son courage à la hauteur des événemens, il résolut d'affronter de nouveau cette chose redoutable, la bienveillance d'une femme qu'on n'aime pas.

— Après tout, se dit-il pour s'enhardir, ma fatuité s'exagère peut-être le péril, et, fût-il sérieux, il faut le braver, puisque c'est le seul moyen d'apprendre où est Henriette.

En quittant le marquis et l'étudiant, Moréal tint conseil en lui-même. Outre son recueil de vers, il possédait dans son portefeuille une comédie d'intrigue qui, sans attester une grande puissance littéraire, annonçait du moins une certaine aptitude à combiner des ressorts dramatiques. Le poète invoqua à l'aide de son amour toutes les ressources d'une imagination déjà exercée, et finit par s'arrêter à un plan dont l'exécution lui parut facile et le succès probable. Il

entra successivement chez un bijoutier et chez un graveur, prit ensuite une voiture et se fit conduire chez Mme de Pontailly.

Quoiqu'il fût trois heures, la marquise n'était pas sortie. Cette circonstance frappa Moréal, qui, se voyant admis sans obstacle comme il l'avait été la veille, se permit de penser que peut-être il était attendu. Le vicomte ne se trompait pas. Abusée par l'émotion qu'elle avait cru lire dans les traits du poète, Mme de Pontailly s'était dit : il reviendra; et, par une condescendance à laquelle avait peut-être contribué la rude mercuriale de son mari, elle était restée chez elle.

En entrant, Moréal composa sa physionomie avec un art qui eût fait honneur au plus habile comédien. A le voir s'approcher d'un air souriant, mais troublé, personne n'eût deviné que c'était là une émotion factice. La marquise y fut trompée, et elle ne put se défendre d'une douce satisfaction lorsqu'elle remarqua le maintien du poète, qui, en s'avançant vers elle, paraissait obéir en dépit de lui-même à une attraction irrésistible.

— Si l'on en croit M. de Pontailly, pensa-t-elle, je ne suis plus capable de plaire. Quel nom alors faut-il donner à l'impression que je cause en ce moment?

En retour de sa pantomime sentimentale, Moréal reçut un accueil qui eût redoublé l'émotion d'un amant véritable.

— Encore vous! dit la marquise avec un sourire qui semblait faire de ce reproche un aveu.

— Je dois vous paraître bien importun, madame, répondit d'un ton timide Moréal; j'ai hésité long-temps, mais j'éprouvais un tel besoin de vous voir, qu'au risque de blesser les convenances, je suis venu.

— Qu'avez-vous donc?

— Depuis hier, je ne sais ce que j'éprouve. Les encouragemens que vous avez donnés à mes faibles essais ont éveillé en moi des sentimens tumultueux que je croyais devoir toujours ignorer. Votre voix, qui m'a fait entendre les mots de gloire et de renommée, vibre sans cesse à mon oreille, et malgré moi j'en écoute les accens magiques. Il s'élève alors dans mon ame je ne sais quel orgueilleux orage. Ce matin, le croiriez-vous? je me suis surpris me frappant le front et disant comme Chénier : Il y a quelque chose là! Quelle folie, n'est-ce pas?

— Non, ce n'est point de la folie, dit Mme de Pontailly avec une douce gravité; j'en atteste un instinct qui ne m'a jamais trompée; il y a en effet quelque chose là.

La marquise se pencha lentement vers le vicomte, et, du bout d'un doigt blanc et satiné, elle lui effleura le front.

Par un geste respectueusement hardi, Moréal saisit au vol la main fort belle encore qui se portait ainsi garante de son génie, et il y attacha ses lèvres.

— Oh! merci, madame! dit-il ensuite d'un ton pathétique; une telle parole doit donner du talent!

Mme de Pontailly retira sa main sans trop se presser.

— Vraiment, je ne vous reconnais plus, dit-elle en souriant; hier insouciant jusqu'à l'apathie, aujourd'hui animé jusqu'à l'exaltation.

— Je ne me reconnais plus moi-même, madame; je crois être dans un autre monde. L'horizon est plus large, la lumière plus vive, l'atmosphère plus chaude; la valeur relative des objets a changé; ce qui me semblait important a perdu son prix, et je vois s'ouvrir des perspectives charmantes que je n'avais entrevues qu'en rêve jusqu'à présent. Quel nom donner à cet état si étrange et si nouveau?

— C'est de l'ambition sans doute, dit la marquise, qui, malgré l'humanité de ses intentions, trouvait que la scène cheminait un peu vite.

— Est-ce de l'ambition? reprit Moréal d'un air rêveur; je le crois, puisque vous le dites. Hier vous m'encouragiez à cette passion; la condamnez-vous aujourd'hui?

— Non, répondit Mme de Pontailly avec un sourire plein de finesse; la grande révolution qui s'est opérée en vous depuis vingt-quatre heures m'a épargnée fort heureusement. Je pense aujourd'hui ce que je pensais hier.

— Vous ne me blâmez donc pas?

— Vous blâmer! et pourquoi? parce que vous commencez à vous apercevoir qu'il est dans le talent une force motrice qui a horreur du terre à terre? Autant vaudrait reprocher à l'oiseau de sentir ses ailes.

— Horreur du terre à terre! répéta le vicomte en regardant la marquise avec une stupeur affectée; votre perspicacité, madame, est quelque chose d'étrange! du premier mot voilà mon mal défini. Horreur du terre à terre! c'est cela.

— Aspiration secrète vers une région éthérée où se laisse entrevoir une forme vague, ange ou femme, qui, penchée vers vous, semble vous attendre un sourire aux lèvres, une étoile au front, une couronne à la main; est-ce encore cela? dit la précieuse qui se quintessenciait avec délices.

— Oh! oui, madame, c'est bien cela. Quel grand médecin vous auriez fait!

— Un grand médecin ne se contenterait pas de définir votre mal, dit-elle coquettement.

— N'essaierez-vous pas de le guérir? répondit le vicomte avec un regard si expressif, que Mme de Pontailly, qui possédait à fond la tactique de ces sortes d'escarmouches, crut devoir prendre l'air d'enjouement par lequel les femmes cherchent parfois à dissimuler une émotion involontaire.

— Ce petit assaut d'esprit nous fait oublier le point essentiel, dit-elle en affectant de rire; comment conciliez-vous vos nouvelles pensées avec vos anciens projets?

— Hélas! je ne les concilie pas du tout, et ce n'est point là la moindre cause de l'agitation où vous me voyez.

— Quoi! ce bonheur tranquille, cette existence enfouie, cet exemplaire coin du feu...

— Je les souhaiterais toujours à mon meilleur ami.

— Mais vous?

— Ah! madame, l'esprit de l'homme est un abîme.

— Hier encore, ne disiez-vous pas : *Vivre obscur et près d'elle!*

— Aujourd'hui... vous allez avoir une bien mauvaise opinion de mon caractère...

— Aujourd'hui?

— La devise me semble un peu champêtre.

— Elle m'a toujours paru telle, dit la marquise; mais vous me ferez croire difficilement qu'une passion aussi vive que la vôtre se soit éteinte subitement.

Il y avait dans ces paroles une défiance instinctive, que Moréal s'efforça de dissiper par un redoublement d'emphase et de mélancolie.

— Que vous dirai-je, madame? répondit-il en poussant un soupir; entre la vérité et l'illusion, la distance est si insensible, qu'on risque souvent de prendre l'une pour l'autre. A mon âge surtout, on s'exagère si facilement la force de ses impressions! de ce qu'elles sont violentes, on conclut qu'elles sont durables, sans songer que le feu se détruit par sa violence même. Oui, continua-t-il avec un accent de triste dérision, l'amant le plus humble a dans le cœur une présomption que n'oserait afficher le plus puissant génie. A des sentimens d'un jour il assigne l'éternité, rien de moins, et il n'est gage si

frêle de sa passion où il n'écrive avec conviction ce mot que les rois d'Égypte n'ont pas osé graver sur leurs pyramides : Toujours!

En achevant cette tirade, Moréal tenait les yeux fixés sur sa main gauche qu'il avait dégantée comme par mégarde un instant auparavant. Cette pantomime attira l'attention de la marquise, qui à son tour regarda la main du vicomte; au petit doigt, elle aperçut une bague dont la physionomie sentimentale lui donna soudain à réfléchir : c'était une alliance.

— Est-ce pour éprouver mes talens en chiromancie que vous avez ôté votre gant? demanda-t-elle sans affectation au bout d'un instant.

Moréal parut sortir de sa rêverie, et présenta sa main.

— Annoncez-moi un peu de bonheur, dit-il avec un accent élégiaque; j'en ai besoin.

Mme de Pontailly prit la main du vicomte sans témoigner une pruderie intempestive; elle l'examina d'un regard connaisseur, et la trouva aussi blanche que douce, ce qui n'abrégea pas son étude divinatoire.

— Il y a une cérémonie préliminaire, dit-elle enfin d'une voix un peu émue; pour que je puisse lire dans l'avenir, il faut d'abord le séparer du passé.

A ces mots, elle saisit la bague et la fit glisser le long du doigt du vicomte, en dépit d'une faible résistance,

— Voyons, dit-elle alors en insinuant dans le joint des deux cercles d'or l'extrémité d'un ongle encore rosé; pour être devineresse, on n'en est pas moins femme.

L'anneau ouvert, malgré les réclamations de Moréal, la marquise en regarda l'intérieur avec un intérêt qui semblait excéder les bornes d'une simple curiosité. Sur l'un des cercles était gravé le mot *toujours!* fastueux dissyllabe auquel avait sans doute fait allusion le poète; sur l'autre, on apercevait un H et un F entrelacés.

— H? Henriette, dit la marquise; F? Frédéric? Félix?

— Fabien, répondit Moréal.

— Joli nom de poète. *Toujours!* dit-elle ensuite avec la mélancolique ironie d'une femme qui a éprouvé la valeur réelle d'un pareil mot.

Mme de Pontailly regarda un instant la bague, puis elle la referma et se la mit au doigt au lieu de la rendre au vicomte.

— Que faites-vous, madame? s'écria Moréal d'un air interdit.

— Mon devoir, monsieur, répondit la marquise avec un mélange

de sévérité et de douceur; en vous donnant cette bague, ou du moins en vous permettant de la porter, ma nièce en a sans doute accepté une semblable?

— Madame...

— Votre embarras me prouve que j'ai deviné. Henriette a été bien imprudente, mais je n'ai pas besoin de vous dire combien votre conduite me paraît plus blâmable encore. Abuser de l'inexpérience d'une jeune fille pour lui imposer un engagement qui la met en révolte ouverte contre son père! Ah! c'est mal, monsieur. Sans doute, selon l'usage des amans romanesques, vous vous êtes promis une fidélité qui doit être éternelle, à moins que vous ne vous rendiez vos anneaux?

— Je ne puis le nier, madame, répondit le vicomte en apparence confus.

— Et maintenant, si j'en crois vos aveux de tout à l'heure, ce lien commence à vous paraître ce qu'il est en réalité, puéril et téméraire; maintenant, convenez-en, vous n'hésiteriez pas à renoncer à cet anneau, si ce sacrifice devait vous dégager de vos sermens.

— Madame, la clairvoyance qui lit dans les cœurs est parfois cruelle.

— Cruelle, mais salutaire, dit la marquise avec solennité. Je vous rendrai service malgré vous, monsieur, et en même temps je réparerai la folie de ma nièce. Plus tard, vous me remercierez tous deux.

— Eh quoi! madame, auriez-vous le dessein de rendre cette bague à Mlle Henriette? s'écria le vicomte d'un air effaré.

— Aujourd'hui même, répondit Mme de Pontailly en se levant; pas de supplications, vous me trouveriez inflexible. Je ne sais pas transiger avec mon devoir.

Moréal s'inclina, et sa physionomie prit l'expression d'une soumission pénible. La rigidité empreinte sur les traits de la marquise s'adoucit graduellement.

— Je ne peux pas cependant vous dépouiller sans vous donner une indemnité, dit-elle avec un demi-sourire.

Mme de Pontailly se retourna vers la cheminée, éparpilla du doigt plusieurs objets placés confusément sur une coupe, et finit par choisir un petit porte-crayon d'or.

— Tenez, poète, dit-elle en le présentant gracieusement au vicomte, il y a peut-être dans ce crayon-là un pendant aux *Méditations* de Lamartine.

— Hélas! madame, je n'ai pas d'Elvire, répondit Moréal, qui prit le porte-crayon avec un geste amoureux.

La marquise resta un instant silencieuse.

— Mais j'y songe, dit-elle; comme vous êtes fort aimable, peut-être vous viendra-t-il l'idée d'essayer mon porte-crayon en m'adressant quelques vers. Il faut bien alors que vous sachiez mon nom. Je m'appelle Hermance; cela doit être facile à rimer.

— Espérance, constance! dit le vicomte avec un accent passionné.

— Ou bien encore, quoique la rime soit moins bonne, *prudence!* reprit la marquise, qui donna ce mot d'ordre d'une façon si candide, qu'un homme moins sur ses gardes s'y fût laissé prendre.

— O triple coquette! se dit le vicomte en sortant, quelle couronne de martyr elle a dû tresser à ce pauvre marquis! N'importe, cette fois son expérience, et elle en a furieusement, s'est trouvée en défaut. Je crois que j'obtiendrais réellement du succès si j'écrivais pour le théâtre; je ne me tire pas trop mal de l'imbroglio. Mon accessoire, comme on dit en style de coulisses, n'a pas manqué son effet. Maintenant que cette méchante créature croit avoir dans sa main le moyen de tourmenter Henriette, elle ne différera guère d'accomplir cette œuvre charitable. Je parierais qu'avant un quart d'heure sa voiture sera dans la cour.

Moréal savait fort bien qu'interroger une femme n'est pas le meilleur expédient pour la faire parler. Il s'était donc gardé d'adresser la moindre question au sujet d'Henriette, et même de paraître instruit de son départ. En inspirant à la marquise le désir d'aller voir sa nièce, il était sûr d'atteindre son but d'une manière plus détournée et par conséquent plus prudente. Il ne s'agissait plus que d'être aux aguets. Le vicomte alla rapidement jusqu'au boulevard, monta dans un fiacre, et se fit ramener en face de la maison de Mme de Pontailly. Ses prévisions tardèrent peu à se réaliser. En écartant légèrement le store qu'il avait abaissé par prudence, il pouvait regarder jusqu'au fond de la cour. Il vit bientôt s'ouvrir la porte d'une des remises; deux domestiques en tirèrent le coupé de la marquise, les chevaux furent attelés un instant après, et, avant qu'une demi-heure se fût écoulée, Mme de Pontailly était sortie.

— Il faut que la méchanceté ait des plaisirs bien vifs, se dit alors le vicomte; voici peut-être la première fois que cette pédante manque à son cercle de quatre heures.

Quand la voiture de la marquise se fut mise en marche, Moréal, passant la tête hors de la portière, appela le cocher du fiacre.

— Suivez ce coupé brun partout où il ira, lui dit-il; si vous ne le perdez pas de vue, il y a vingt francs pour vous.

Pour gagner un pareil pour-boire, il n'est guère de cocher qui ne crevât de bon cœur les chevaux de son maître. L'automédon du char numéroté qu'avait pris Moréal se maintint donc, à grand renfort de coups de fouet, à peu de distance de la voiture qu'il était chargé de suivre, contraignant ainsi ses maigres haridelles de lutter, au risque d'y périr, contre le fringant attelage de la marquise. Le coupé, toujours escorté du fiacre, tourna à droite en quittant la rue Laffitte, suivit les boulevards jusqu'à la Madeleine, prit la rue Royale, traversa le faubourg Saint-Honoré, s'engagea dans la rue du Faubourg du Roule, et, arrivé enfin au terme de cette longue course, s'arrêta devant une maison de calme et sévère apparence, dont la porte était surmontée d'une longue enseigne que décorait l'inscription suivante :

MAISON D'ÉDUCATION DE MADAME DE SAINT-ARNAUD.
Boarding school for young ladies.

— *Ecco il luogo! ecco l'urna!* se dit Moréal en parodiant machinalement l'exclamation de Roméo descendant au tombeau de Juliette.

La porte du pensionnat s'ouvrit, et la voiture de Mme de Pontailly entra dans une assez vaste cour, que le vicomte put entrevoir au passage; car, pour éviter d'attirer l'attention, il se fit conduire jusqu'à la barrière. Là, il quitta le fiacre et revint avec précaution sur ses pas. Pour lever le plan de certaines localités, les amoureux ont un instinct particulier qui, sans étude préliminaire, éclipse la science des ingénieurs-géomètres. En moins de cinq minutes, Moréal se rendit un compte assez exact de la topographie de la place, quoique par prudence il n'en eût reconnu que les ouvrages extérieurs.

La maison de Mme de Saint-Arnaud, dont la façade donnait dans la rue du Faubourg du Roule, bordait de flanc l'entrée d'un passage aboutissant au quart de cercle que décrit le chemin de ronde derrière la barrière de l'Étoile. Cette longue et étroite ruelle, qui porte le nom peu connu d'avenue Sainte-Marie, traverse des jardins mutilés en partie par la spéculation des architectes, ce fléau du Paris moderne. Au lieu des touffus ombrages qui donnaient jadis à l'espace compris entre l'ancienne folie Beaujon et la barrière du Roule l'agrément d'un parc dont quelques pavillons à destination mystérieuse n'altéraient pas la champêtre physionomie, on n'aperçoit plus

aujourd'hui qu'un terrain bouleversé, où semble s'être assis le génie de la destruction. Çà et là, des tranchées bordées de planches vermoulues entaillent les massifs et marquent la place de rues où il ne manque que des maisons. Au lieu de gazon, l'herbe y pousse; triste progrès! Quelques constructions informes élèvent seulement, de distance en distance, le long de l'avenue, des façades déjà lézardées sous leur blafard badigeonnage. Sur ces terrains arides, la campagne n'est plus, et la ville n'est pas encore.

Moréal, dont le goût était délicat et même exigeant, aurait été choqué du misérable aspect qu'il avait sous les yeux, si une circonstance imprévue ne l'eût disposé à l'indulgence. A l'extrémité d'un mur attenant aux bâtimens du pensionnat, et qui évidemment servait de clôture au jardin, car à l'intérieur les cimes d'une allée de tilleuls en dépassaient le chaperon, le vicomte aperçut une petite maison d'assez laide apparence. Au rez-de-chaussée, une porte à cintre surmontant un perron et accompagnée de deux fenêtres; à l'unique étage, trois autres ouvertures à chambranles encadrées de moulures grossières; en retraite d'un attique corinthien, un belvédère chinois à vitraux gothiques, tel était ce prétentieux édifice. S'il offrait à l'œil surpris la réunion incongrue de trois ou quatre architectures opposées, le jardinet dont il était précédé participait en revanche du genre anglais par quelques arbustes rabougris épars sur un maigre gazon, et du style français par un berceau non moins mesquin, qui en dessinait le contour. D'un côté de la grille se trouvait la loge du portier, de l'autre une remise, et telle était l'exiguité de ces communs, qu'on eût dit voir deux guérites, ressemblance fortifiée d'ailleurs par une couple de peupliers maladifs, immobiles sentinelles de ce chétif logis.

Si vulgaire qu'il fût malgré ses prétentions, ce bâtiment offrit à Moréal un charme que n'aurait pas eu pour lui le palais le plus irréprochable; cet attrait magique consistait dans l'écriteau suivant, qu'il vit pendu aux barreaux de la grille :

JOLI HOTEL ET JARDIN A LOUER PRÉSENTEMENT.

Du premier coup d'œil, le vicomte comprit que là était ce qu'on nomme, en langage militaire, la clé de la position; il sonna donc sans balancer. Une alerte vieille femme, qui cumulait l'emploi de concierge avec celui de jardinière, ouvrit la grille, et, à la vue d'un jeune homme élégant qui annonçait l'intention de louer la maison, déploya

le plus agréable empressement. L'hôtel était petit, mais charmant, à l'entendre; l'avenue Sainte-Marie était fort bien habitée, l'air excellent, on avait l'eau de la Seine, et il y avait dans le jardin des espaliers qui cassaient sous les fruits. A vrai dire, le seul inconvénient était le voisinage du pensionnat de Mme de Saint-Arnaud. Il fallait convenir que ces demoiselles faisaient un peu de bruit aux heures de récréation; mais, après tout, cela ne devait pas paraître un trop grand désagrément à un jeune homme; car parmi les pensionnaires il y avait de fort jolies personnes, et du belvédère de l'hôtel on les voyait jouer, courir, folâtrer dans leur jardin; c'était amusant.

— Ces vieilles femmes ont un instinct diabolique, se dit Moréal; voici une sorcière qui m'a déjà deviné.

Le vicomte visita la maison, feignit de trouver les chambres en bon état, le loyer modéré, et, tout en paraissant écouter les prolixes explications de la portière, arriva avec elle au belvédère.

— Vous pouvez redescendre à votre loge, lui dit-il alors, j'ai quelques mesures à prendre pour le placement de mes meubles, et puisque la maison me convient, je vais m'en occuper tout de suite.

Moréal mit deux pièces de cinq francs dans la main de la vieille femme, qui, par manière de remerciement, ouvrit une petite croisée en ogive à vitraux coloriés.

— Voyez quelle jolie vue, dit-elle avec une finesse sournoise.

Le vicomte s'approcha de la fenêtre, mais il se retira aussitôt. La vivacité de ce mouvement fit grimacer un sourire à la rusée portière, qui s'éloigna discrètement en pensant qu'elle allait avoir le meilleur des locataires, un jeune homme riche et amoureux.

XIX.

Après le départ de la vieille, Moréal se rapprocha de la fenêtre; mais il ne fit que l'entrebâiller, de peur d'être aperçu du dehors. On avait tellement économisé le terrain dans la bâtisse du pavillon que le belvédère n'était qu'à une fort petite distance de la muraille du pensionnat, et comme il la dominait d'une quinzaine de pieds, des fenêtres on découvrait en grande partie le jardin. Pour remédier à cet inconvénient, qui ne remontait qu'à quelques années, Mme de Saint-Arnaud avait fait planter des peupliers derrière son mur; mais les arbres étaient encore trop jeunes pour remplir leur destination, et, en attendant qu'ils pussent servir de rideau, les tessons de bouteilles

formidablement enchâssés dans le chaperon de la muraille n'offraient qu'un vain obstacle à la curiosité des habitans de la petite maison.

Le jardin, sur lequel planaient en ce moment les regards de Moréal, consistait en une pelouse à peu près ronde, bornée en face du belvédère par le bâtiment du pensionnat, à droite du côté de la ruelle par une allée de tilleuls, et à gauche par un mur chargé d'espaliers, dont l'espiéglerie des pensionnaires ne respectait pas toujours les produits. A travers quelques arbres épars sur le gazon se montraient çà et là des escarpolettes, une balançoire, et par-dessus tout le reste une espèce de mât de hune destiné à des exercices gymnastiques, et qui annonçait que Mme de Saint-Arnaud ne restait pas en arrière des progrès du siècle. L'heure de la récréation était sonnée. Sous les arbres dépouillés par l'hiver, sur le gazon également flétri, voltigeait un essaim de jeunes filles dont plusieurs justifiaient les éloges de la vieille portière. Les plus alertes s'étaient emparées des escarpolettes et de la balançoire; les plus courageuses se suspendaient, gracieux matelots, aux cordages de la machine gymnastique; d'autres jouaient aux quatre coins sous les tilleuls; le long du mur garni d'espaliers, les plus jeunes sautaient à la corde ou roulaient leurs cerceaux; quelques autres enfin, dédaignant ces jeux puérils, se promenaient deux à deux à l'écart et semblaient échanger d'importantes confidences. Malgré le frais attrait de ce tableau, le vicomte n'y accorda que peu d'attention. Son œil allait rapidement d'un groupe à un autre sans se fixer à aucun, et fouillait avec une sorte d'anxiété les moindres recoins. A la fin, le désappointement qui assombrissait déjà sa physionomie fit place à une expression de joie; il venait d'apercevoir Henriette et sa tante marchant lentement dans la partie la plus solitaire du jardin. Nous le laisserons à son observatoire pour assister à leur conversation.

La femme la moins crédule l'est toujours sur un point, c'est en ce qui concerne sa beauté. Naturellement disposée à s'en exagérer la puissance, elle croit sans peine aux passions qu'elle inspire, et quelquefois même à celles qu'elle n'inspire pas. C'est ce qui venait d'arriver à la marquise, malgré son expérience et sa finesse. Abusée par la sentimentale hypocrisie du vicomte, elle ne doutait plus du triomphe. Prudente jusque dans son illusion, elle voulut sans retard briser le lien qui attachait à une autre femme son futur captif. Elle arriva donc au pensionnat dans une de ces dispositions impitoyables qu'ont entre elles les femmes lorsqu'elles sont rivales; mais, loin de

laisser percer sur son visage ce sentiment de haineuse hostilité, elle affecta, en abordant sa nièce, la plus tendre sympathie.

— Eh bien! ma pauvre enfant, lui dit-elle, es-tu un peu remise de l'assaut que nous avons essuyé ce matin? Pour ma part, ce coup d'état m'a tellement déconcertée, que dans le premier moment je n'ai pas su résister comme je le ferais maintenant; mais sois tranquille : dans quelques jours l'humeur de ton père sera calmée, et alors j'aurai moins de peine à lui faire entendre raison. Nous te rendrons la liberté, ma bonne Henriette; tu peux t'en fier à moi.

Avertie par un instinct secret du peu d'affection que lui portait sa tante, et instruite de sa duplicité par Moréal, Henriette accueillit par un froid silence ces paroles, dont l'accent affectueux eût pu la tromper quelques jours auparavant.

— Comment te trouves-tu ici? continua la marquise du même ton.

— J'ai déjà été en pension, répondit laconiquement la jeune fille.

— Mme de Saint-Arnaud passe pour une excellente femme.

— Je le souhaite pour ses pensionnaires.

— Tu veux dire que tu espères ne pas rester chez elle assez longtemps pour apprécier ses défauts ou ses qualités. Tu as raison. Bientôt, j'en suis sûre, ton père consentira à ce que tu reviennes chez moi.

— Mon père est le maître.

— Je voudrais qu'il t'entendît, cette soumission le toucherait; mais je lui rapporterai tes paroles.

— Pourquoi ennuyer mon père en lui parlant de moi? répondit Henriette avec un sourire d'amertume.

— Tu as du chagrin, ma pauvre enfant, reprit Mme de Pontailly d'une voix de plus en plus caressante; je te croyais plus raisonnable. Lorsqu'on m'a dit que tu étais au jardin, cela m'a fait plaisir. J'espérais que la gaieté des autres pensionnaires aurait fini par te distraire; mais loin de là, je te trouve à l'écart, pensive et triste : on m'a dit que tu n'avais pas encore dit un mot à ces demoiselles. Pourquoi cela?

— Je n'ai rien à leur dire. Elles paraissent heureuses, et je ne le suis pas.

La jeune fille prononça ces paroles avec une sombre fierté qui frappa la marquise.

— Elle a du caractère, se dit cette dernière; elle est capable de prendre au tragique l'inconstance de mon poète. N'importe, il faut

en finir. Ma chère enfant, reprit-elle à haute voix, j'ai quelque chose de fort important à te dire, mais l'abattement où je te vois....

— Je ne suis pas abattue, interrompit Henriette en fixant sur sa tante un regard étincelant; quoi que vous ayez à me dire, je suis prête à vous entendre.

En parlant ainsi, les deux femmes avaient traversé une partie du jardin, et étaient arrivées près d'un banc adossé contre un des tilleuls, en dehors de l'allée. Ce banc, où Mme de Saint-Arnaud se plaçait quelquefois pour surveiller les jeux de ses pensionnaires, était si rapproché du belvédère, que, lorsque la marquise et sa nièce s'y furent assises, Moréal, toujours en observation, ne perdit plus un seul de leurs gestes et put presque entendre leurs paroles.

— Ma pauvre Henriette, reprit Mme de Pontailly avec un accent de compassion, à ton âge, on se fait bien des illusions. Loyale et sincère soi-même, on croit à la loyauté et à la sincérité des autres; ouvre-t-on son ame à un sentiment aussi dangereux que séduisant, alors surtout on risque de devenir la victime de sa candeur, car il est rare qu'on ne mette pas dans cette imprudence un abandon qui peut être la source des plus grands malheurs.

Henriette écouta ce préambule d'un air distrait, sans paraître deviner où sa tante voulait en venir.

— Tu ne m'as pas laissé ignorer l'état de ton cœur, poursuivit la marquise en précisant la question; le désir de contribuer à un mariage auquel tu paraissais attacher ton bonheur m'a fait faire une démarche peu conforme à mes habitudes. Aujourd'hui, j'ai vu M. de Moréal.

— Ah! vous avez vu M. de Moréal, dit la jeune fille, dont la figure, sombre jusqu'alors, s'éclaira soudain.

— Nous avons eu un entretien sérieux, reprit Mme de Pontailly avec une gravité de mauvais présage.

— Eh bien? s'écria Henriette, emportée par une curiosité plus vive que la réserve hautaine qu'elle s'était imposée jusque-là.

— Il m'en coûte d'être obligée de te dire que mon épreuve, car c'était une épreuve, n'a pas eu le résultat que j'espérais. D'après l'exaltation de tes sentimens, je croyais trouver dans M. de Moréal un amant d'exception, un être au-dessus des faiblesses vulgaires, un héros de persévérance et de fidélité.

— Eh bien? répéta la jeune fille d'une voix un peu altérée.

— Eh bien! mon enfant, il faut t'armer de raison et de courage; le héros n'est qu'un homme.

— Que vous a donc dit M. de Moréal? demanda Henriette, troublée par ces paroles menaçantes.

— M. de Moréal, quoique jeune encore, n'est plus à l'âge où l'on ne voit dans la vie que l'amour. Des idées plus sérieuses que les tendres folies du cœur l'occupent en ce moment; il se sent du talent, et il lui vient de l'ambition. Or, quand l'ambition vient à un homme, c'est un signe infaillible que chez lui l'amour s'en va.

— Voulez-vous dire qu'il ne m'aime plus? dit impétueusement la jeune fille.

— Je n'ai pas dit cela; mais ce que je ne puis ni ne dois te cacher, c'est que M. de Moréal me paraît loin d'accorder à votre petit roman sentimental l'importance que tu sembles y attacher encore. Lorsque je lui en ai parlé, il a souri sans embarras, et, puisqu'il faut tout dire, il a prononcé le mot d'enfantillage.

— Vous me trompez, ma tante, s'écria Henriette, dont les joues se couvrirent de la rougeur de l'indignation; Fabien parler ainsi de notre amour! c'est faux,

— J'excuse ta vivacité, car je comprends ton chagrin.

— Mon chagrin? je n'en ai point. Je crois à l'amour de Fabien comme je crois à la bonté de Dieu. Lui ingrat! lui parjure! c'est faux, vous dis-je; jamais je ne vous croirai.

La marquise sourit avec une sorte de pitié.

— Si je te donnais une preuve de ce que je viens de dire, reprit-elle, me croirais-tu?

— Une preuve! dit Henriette devenue pâle; parlez.

Mme de Pontailly parut éprouver l'hésitation que montre parfois un chirurgien chargé d'une opération cruelle; elle murmura les mots de nécessité, de devoir, et finit par ôter un de ses gants. Ce préliminaire accompli, elle tira lentement du doigt où elle l'avait placé l'anneau qu'elle avait pris au vicomte, et, le présentant à sa nièce d'un air glacial :

— Connais-tu cette bague? lui dit-elle.

— Cette bague! répéta Henriette, qui regarda successivement l'anneau et sa tante avec étonnement.

— Tu ne la reconnais pas? reprit la marquise, surprise à son tour.

— Non.

Mme de Pontailly laissa échapper un rire d'ironie.

— Et l'on parle de la mémoire du cœur! dit-elle. Cette alliance, il est vrai, ressemble à beaucoup d'autres; mais j'avais la naïveté de croire qu'un instinct secret te la ferait reconnaître entre mille.

Allons, je vois avec plaisir que tu n'es pas aussi malade que tu crois; nous te guérirons.

— Mais cette bague? dit Henriette avec impatience.

— Ouvrons-la; cela t'aidera peut-être à rappeler tes souvenirs.

La marquise ouvrit l'alliance, et, la présentant ensuite à sa nièce d'un air railleur :

— Maintenant la reconnais-tu? dit-elle.

Henriette prit l'anneau et l'examina sans manifester d'abord d'autre émotion que celle d'une vive curiosité; elle lut le mot gravé à l'intérieur d'un des cercles, déchiffra les deux lettres enlacées, et tout à coup bondit sur le banc comme en sursaut.

— Qui vous a remis cette bague? dit-elle d'une voix à peine distincte.

— Est-il au monde deux personnes qui eussent pu m'en remettre une pareille? répondit la marquise, qui se méprit à l'émotion de sa nièce.

— Mon Fabien! s'écria Henriette avec transport; ô ma tante, que vous êtes bonne! Et moi qui vous accusais! Mais aussi pourquoi me faire acheter ce bonheur en me perçant l'ame, comme vous venez de le faire tout à l'heure? Si vous saviez combien je vous trouvais méchante!

— Devient-elle folle? pensa Mme de Pontailly, qui ne put se défendre d'une sorte d'inquiétude; ces têtes de dix-huit ans sont si exaltées! On a vu des exemples de folie causée, à cet âge, par un chagrin subit.

— C'est que j'étais dupe de votre comédie, reprit la jeune fille avec une véhémence propre à redoubler les appréhensions de la marquise. Par orgueil, je cherchais à faire bonne contenance; au fond, je me sentais mourir. Mais je vous pardonne, ma bonne tante; vous ne croyiez pas sans doute me faire tant de mal. D'ailleurs, n'est-il pas juste de payer d'un peu de souffrance un si grand bonheur?

Henriette regarda la bague d'un œil ravi, et la porta ensuite avec passion à ses lèvres.

— Il doit y avoir un médecin attaché au pensionnat, se dit la marquise, qui se leva véritablement effrayée.

— Oh! restez, dit la jeune fille en saisissant le bras de sa tante si énergiquement, qu'elle la contraignit de se rasseoir; nous sommes si bien ici! Vous avez donc vu mon pauvre Fabien? Comme il a dû avoir du chagrin en apprenant que je n'étais plus chez vous! Mais vous êtes si bonne! vous l'aurez consolé, et puis il a le cœur si

ingénieux! il a pensé qu'une marque de souvenir ferait du bien à la pauvre captive, et il vous a priée, suppliée de me remettre cette bague; comment auriez-vous pu refuser? Le moyen de lui dire non quand il prie? O ma bague bien-aimée, poursuivit Henriette les yeux fixés sur l'anneau avec une tendre exaltation; tu ne me quitteras jamais. *Henriette* et *Fabien!* Comme ces lettres semblent s'aimer! *Toujours!* c'est là le mot que j'aurais écrit. Oh! oui, toujours! toujours!

La joie qui rayonnait au front de la jeune fille avait dans son transport une telle sérénité, qu'à la fin Mme de Pontailly comprit que ce n'était pas là de la folie, mais du bonheur.

— Qu'est-ce cela veut dire? demanda-t-elle tout interdite; perdez-vous l'esprit, ou suis-je dupe d'une indigne tromperie? N'est-ce pas vous qui avez donné cette bague à M. de Moréal?

— Je ne vous comprends pas, répondit Henriette, à son tour étonnée.

— Avez-vous, oui ou non, donné cette bague à M. de Moréal?

— Mais vous savez bien que c'est lui qui me la donne, dit la jeune fille prête à éprouver au sujet de sa tante l'appréhension que celle-ci avait ressentie un instant auparavant.

— Ce n'est donc pas une restitution? continua Mme de Pontailly d'une voix sourde.

— Une restitution? Je n'ai jamais rien donné à M. de Moréal... que mon cœur, ajouta Henriette avec un naïf sourire, et je ne crois pas qu'il veuille me le rendre.

— Ah! quelle affreuse trahison! murmura la marquise frémissante de colère; comme cet homme s'est joué de moi insolemment! Mais, je le jure, j'en tirerai une éclatante vengeance. Oh! le lâche imposteur!

Henriette écoutait avec une surprise croissante les involontaires exclamations d'un des plus cruels désappointemens que puisse éprouver une femme; doutant de ce qu'elle entendait, elle se pencha vers la marquise pour la voir en face, et aperçut alors sur sa figure une telle expression de haine, qu'elle se rejeta en arrière presque aussi effrayée que si elle eût marché sur un serpent. Le bandeau qui lui couvrait les yeux tomba soudain. Sans deviner les détails de la comédie jouée par Moréal, la jeune fille comprit instinctivement ce qui avait dû se passer, et pressentit qu'entre elle et sa tante il y avait désormais un éternel élément de discorde. La physionomie de la femme humiliée annonçait un éclat prochain et terrible. Trop heureuse en ce moment

pour s'affliger, trop fière toujours pour se laisser intimider, Henriette attendit la lutte sans la provoquer, mais sans la craindre.

Après un assez long silence, Mme de Pontailly se retourna tout à coup vers sa nièce.

— Rendez-moi cette bague, dit-elle brusquement.

— Jamais, répondit la jeune fille en passant l'anneau à l'un de ses doigts.

— Rendez-moi cette bague, reprit la marquise d'une voix tremblante de courroux.

— Essayez de la prendre, dit Henriette, qui ferma sa main et l'étendit hardiment vers sa tante.

Emportée par un de ces accès de violence jalouse qui ôtent parfois toute retenue aux caractères les plus maîtres d'eux-mêmes, Mme de Pontailly saisit la main de sa nièce et la froissa rudement dans les siennes en s'efforçant de l'ouvrir; mais mieux eût valu tenter d'arracher à Milon sa grenade. Henriette, dont l'énergie nerveuse se trouvait encore exaltée par l'émotion d'une pareille scène, résista victorieusement aux efforts de sa tante; le bras tendu, la taille cambrée, la tête haute, les lèvres entr'ouvertes par un dédaigneux sourire, les narines agitées de cet orgueilleux frémissement qu'on admire dans la statue d'Apollon Pythien, la jeune fille semblait jeter un défi au monde entier. Dans cette fière attitude, elle leva les yeux au ciel comme pour le prendre à témoin de la justice de sa cause, et, par un de ces hasards qui protégent souvent les amans, son regard s'arrêta sur le belvédère du pavillon qui se trouvait en face d'elle. En ce moment, la marquise avait la tête baissée. Tout amoureux connaît le prix de l'occasion. Prompt comme l'éclair, Moréal ouvrit la fenêtre derrière laquelle il se tenait caché, et montra aux yeux éblouis de la jeune fille un visage que certes elle eût trouvé moins beau, si c'eût été celui d'un ange. La commotion fut si vive, qu'Henriette, se levant d'un bond électrique, faillit renverser Mme de Pontailly.

Le vicomte mit un doigt sur ses lèvres, puis il repoussa la fenêtre et disparut.

— O vision céleste! s'écria Henriette en joignant les mains dans une douce extase.

— Mademoiselle, dit la marquise qui, voyant l'inutilité de ses efforts, en comprit l'inconvenance et essaya de reprendre son sang-froid, cette pension est trop douce pour un dragon de votre espèce; c'est au couvent des dames de Saint-Michel que votre père aurait

dû vous faire enfermer. Il en est temps encore, et vous apprendrez bientôt ce qu'il en coûte de me manquer de respect.

L'idée d'avoir son amant pour témoin trempa d'une énergie nouvelle le courage de la jeune fille.

— Vous manquer de respect? répondit-elle en arrêtant sur la marquise le plus ferme regard, et quel respect vous dois-je à vous qui devriez être pour moi une seconde mère et en qui je n'ai trouvé qu'une ennemie? Je ne demandais qu'à vous aimer, mais peut-on aimer ceux qui vous haïssent? et je sais que vous me détestez. Que vous ai-je fait cependant? M. de Moréal m'aime, est-ce là mon crime?

En quelques minutes, la jeune fille avait acquis dix années d'expérience, et la pensionnaire était devenue une femme. Maintenant elle lisait dans le cœur de sa tante, et ne voyait plus en elle qu'une rivale : odieuse découverte qui devait révolter les purs et nobles instincts d'un cœur de dix-huit ans.

— Je suis bien coupable en effet, reprit Henriette avec ironie en voyant que la marquise gardait un silence où il entrait plus de confusion que de remords; je refuse d'épouser un homme qui n'aime en moi que ma fortune, et je garde religieusement mon cœur à celui qui m'en paraît le plus digne. Oh! c'est là une audace sans exemple. Il faut vous y habituer pourtant, car je ne changerai pas. Si j'ose résister à mon père parce que ses ordres me semblent injustes, ce n'est pas pour fléchir devant vous qui n'avez aucun droit à mon obéissance. Oui, j'en atteste la devise de cette bague chérie, c'est pour toujours que j'aime; pour toujours, entendez-vous, mon Fabien?

Entraînée par une émotion irrésistible, Henriette s'était tournée vers le belvédère; elle y fixa les yeux avec amour et prononça ces dernières paroles d'une voix si vibrante, que le vicomte put l'entendre et reçut ainsi la réponse à son anneau.

La marquise ne vit dans la pantomime de sa nièce qu'un de ces mouvemens d'exaltation familiers aux imaginations ardentes qui souvent semblent apercevoir réellement ce qu'elles ne font que rêver.

— Heureusement tout le monde a quitté le jardin, dit-elle d'un air sombre, sans cela on vous croirait folle; rentrons, mademoiselle. En attendant que votre père ait pris à votre égard un parti définitif, je vais vous recommander à Mme de Saint-Arnaud.

Vaincue dans le combat qu'elle venait de livrer, Mme de Pontailly employait en ce moment une énergie surhumaine à dissimuler son humiliation et sa fureur. Au prix d'une torture d'autant plus poi-

gnante qu'il fallait l'étouffer, elle parvint à composer son visage et à reprendre la physionomie froidement calme qui lui était habituelle. Henriette obéit sans résistance, car la soumission est facile aux cœurs qui triomphent en secret. La tante et la nièce se dirigèrent lentement vers la maison sans échanger une seule parole. En arrivant au perron par où l'on descendait au jardin, Henriette laissa passer la marquise par une feinte déférence, et se retourna sans affectation. Moréal avait entr'ouvert de nouveau la fenêtre du belvédère, et sa tête s'y montrait à demi, prête à disparaître à la première alarme. Par un mouvement sympathique, les deux amans portèrent en même temps la main à la bouche. Était-ce une recommandation de prudence? était-ce un simulacre de baiser? C'était l'un et l'autre.

Mme de Pontailly eut avec la maîtresse du pensionnat une conversation confidentielle dont fit tous les frais la prétendue nécessité de dompter par le traitement le plus sévère le mauvais caractère de la jeune fille; elle se retira ensuite de l'air d'une reine offensée, sans adresser à Henriette un seul mot d'adieu.

— Oh! je me vengerai! s'écria-t-elle lorsque, dans sa voiture, elle put donner un libre cours à sa colère; je leur montrerai à tous deux ce que peut la juste indignation d'une femme outragée....

XX.

Le lendemain, vers trois heures, M. de Pontailly et Prosper Chevassu arrivèrent presque en même temps chez Moréal, où ils s'étaient donné rendez-vous. Le marquis et l'étudiant semblaient soucieux, et l'on pouvait aussi prendre pour l'effet d'un chagrin secret l'air pensif du vicomte.

— Tu es le plus jeune, à toi d'abord la parole, dit le vieillard à son neveu.

— Il y a de quoi faire une pièce en cinq actes ou un roman en deux volumes, dit Prosper, avec la position pathétique où je me trouve entre mes affections de frère et mes devoirs de fils. Quand le journal de ma tante paraîtra, il n'est pas certain que je n'épanche pas en cinq ou six feuilletons les sentimens contradictoires que j'éprouve depuis vingt-quatre heures. D'une part, une jeune fille qui est bien la meilleure du monde et que je chéris tendrement,

de l'autre, un père vénérable qui paie mes dettes. A droite l'amitié, à gauche la reconnaissance, quelle situation dramatique!

— Au fait, bavard, dit le marquis.

— Voici le fait. Quand je me suis permis de demander à mon père, avec tout le respect convenable, où il avait conduit Henriette : — Je vous défends de m'adresser, à l'avenir, la moindre question à ce sujet, m'a-t-il répondu de sa voix de tribune; votre sœur est dans un lieu où l'on saura la réduire à l'obéissance qu'elle me doit, et, si vous-même vous ne changez pas de conduite, un sort pareil vous attend. — Ce sort pareil, c'est, à ce que j'ai cru comprendre, quelque maison de correction; aussi je cours encore.

— Je ne suis pas plus avancé que toi, dit à son tour M. de Pontailly; pas de nouvelles d'Henriette. En reparler à ma femme, ce serait peine perdue, et Dornier, que je n'ai vu que ce matin, a feint de ne rien savoir. Il avait l'air de bonne foi, mais il est si roué, que je ne m'y fie pas. Et vous, Moréal, avez-vous été plus heureux que nous?

— Toutes mes démarches ont été inutiles, répondit le vicomte d'un air de tristesse, et jusqu'ici je n'ai pu parvenir à découvrir où l'on a conduit Mlle Henriette.

Nous expliquerons plus tard les raisons qui engageaient le vicomte à déguiser ainsi la vérité.

— Mordieu! reprit énergiquement le vieil émigré, ceci ressemble à la retraite de Biberach; nous tournons à la déroute.

— Dornier a menti comme un jésuite qu'il est, dit Prosper; c'est lui qui mène toute cette intrigue. Que je devienne marquis, si je ne l'écrase pas sous mon tilbury la première fois que je le rencontrerai!

— Écrase-le si tu veux, mais respecte les marquis, répondit M. de Pontailly, qui, malgré sa mauvaise humeur, ne put s'empêcher de sourire de la boutade de son neveu.

— Pardon, mon oncle, dit l'étudiant en souriant à son tour; vous portez si modestement vos trente-deux quartiers, que je n'y pense jamais.

— Tu n'as pas tout-à-fait tort de traiter Dornier de jésuite, reprit le marquis; tout à l'heure il a joué devant moi une petite scène digne de M. Tartufe, et qui, par parenthèse, pourra nous coûter un peu cher à toi et à moi.

— Qu'est-ce donc? dirent à la fois les deux jeunes gens.

— Je vais vous conter cela; mais il faut reprendre les choses d'un

peu haut. D'abord, continua le vieillard en s'adressant à Prosper, il paraît qu'avant-hier au soir il y a eu chez ton père une réunion de députés dans laquelle un étourdi de ma connaissance, qui ne respecte rien, n'a pas craint de jeter la discorde.

— Je voudrais que vous eussiez été là, dit Prosper en partant d'un éclat de rire, la scène vous aurait amusé. Nos honorables représentans étaient à peindre lorsque j'ai eu mis le feu à mon gros canon : la république! il fallait les voir prendre leurs chapeaux. C'est alors que vous auriez pensé à votre déroute de Biberach.

— La chose n'a pas paru le moins du monde plaisante à ton père : il y avait là, en effet, de quoi le brouiller avec ses collègues; mais Dornier, qui paraît tenir les ficelles de ces mannequins, s'est chargé de tout raccommoder; seulement, comme je viens de le dire, c'est toi et moi qui paierons les frais. Pour toi, c'est assez juste : qui casse les verres doit les payer ; mais moi, mordieu! il me paraît un peu dur de jeter cinquante mille francs par la fenêtre parce que ton père est un ambitieux, et ta tante une femme que Mme de Staël empêche de dormir.

— Mais, mon oncle, vous ne nous dites pas de quoi il est question.

— De quoi peut-il être question, sinon de ce maudit journal, que Dieu confonde! et dont tu t'es engoué le premier, feuilletoniste manqué? Dornier a démontré à ton père que la seule manière de rattraper les députés réfractaires était de les enchevêtrer du susdit journal, sans leur laisser le temps de se reconnaître, et ton père, leurré de l'espoir de devenir un second Mirabeau, tu sais que c'est son faible, lui a remis pour les premiers frais, en bons billets de banque, cinquante mille francs qu'il a retirés, ces jours derniers, des fonds publics.

— Un homme que je croyais un Cincinnatus! dit Prosper.

—Passons au second volume, reprit le marquis; il n'est pas le moins curieux. Mme de Pontailly et Dornier ont eu hier au soir, toujours au sujet de ce diabolique journal, une conférence au sortir de laquelle ton ancien ami a emporté dans son portefeuille cinquante mille autres francs, que ma femme m'avait fait retirer, il y a quelque temps, de la rente de Naples, sous le prétexte d'acheter du 5 pour 100.

— Mais on serait plus en sûreté dans une horde de bohémiens qu'avec cet hypocrite-là! s'écria de nouveau l'élève en droit.

— En sorte qu'à l'heure qu'il est, mons Dornier a en caisse cent mille francs sortis de notre bourse. Maintenant de deux choses l'une :

ou il essaiera réellement de fonder un journal, et en ce cas, comme c'est là un hameçon usé auquel les abonnés ne mordent plus guère, ce sera l'affaire d'un an ou deux pour manger les cent mille francs; ou, jugeant plus habilement la position, il se dira, comme Basile, que ce qui est bon à prendre est bon à garder, et alors nous apprendrons un beau matin qu'il est parti pour les États-Unis ou le Mexique sans oublier le portefeuille. Agréable alternative!

— Mais, mon oncle, qui diantre vous a si bien mis au courant de ces détails? Ce n'est, à coup sûr, ni ma tante ni mon père.

— Qui? Dornier lui-même, mordieu! Et c'est ici qu'il a déployé un génie digne de Tartufe, à qui je le comparais tout à l'heure. Sans embarras, et comme s'il se fût agi de la chose la plus ordinaire, il m'a tout raconté.

— Bah!

— Bien entendu qu'il fardait l'histoire à sa guise. A l'en croire, la somme dont il se trouvait nanti le gênait beaucoup; être dépositaire de l'argent d'autrui c'était fort désagréable. Il avait eu la main forcée; pas moyen de refuser, à moins de se brouiller avec M. le député et avec Mme la marquise, et il leur était si attaché! Mais il avait une telle vénération pour moi-même, qu'il s'était promis, je daignerais sans doute excuser sa liberté, de me demander conseil dans une conjoncture si délicate, et tout serait rompu s'il n'obtenait pas mon approbation. Oui, le coquin a eu l'effronterie de me demander mon approbation, continua le vieillard en frappant du poing une table qui se trouvait près de lui.

— Et vous la lui avez donnée? s'écria Prosper, qui bondit sur sa chaise.

— Qu'aurais-tu fait à ma place, maître fou?

— Je l'aurais jeté par la fenêtre.

— Crois-tu que je ne l'aurais pas fait si cela eût eu l'ombre du sens commun? Mais on ne jette plus personne par la fenêtre. D'un autre côté, que répondre? Ton père a le droit de se ruiner sans que j'aie le plus petit mot à dire. Quant à Mme de Pontailly, veux-tu que, pour cinquante mille francs, j'aille me brouiller avec une femme fort absolue dans ses idées, et qui, après tout, prend cet argent sur sa fortune?

— N'êtes-vous pas le chef de la communauté? cria l'étudiant.

— Peste! voilà une réflexion qui fermerait la bouche à ton père quand il prétend que tu perds ton temps à l'école de droit.

— Riez, reprit Prosper; cela vous est permis, puisque vous paierez.

—Mazarin a dit quelque chose d'à peu près semblable, fit observer Moréal, qui jusqu'alors avait pris peu de part à la conversation.

— Résumons-nous, reprit M. de Pontailly en se levant; plaie d'argent, dit le proverbe, n'est pas mortelle. Je voudrais que Dornier fût au fond de la mer, dût-il y emporter nos billets de banque. La chose importante, c'est cette pauvre Henriette que nous oublions. Nous n'avons pas été heureux jusqu'à présent, mais ce n'est pas une raison pour nous décourager. Remettons-nous en campagne; la persévérance triomphe de tout. Que diantre! trois hommes réunis, par une belle nuit d'hiver, dans une petite prairie du Rutli, ont rendu la liberté à leur patrie; il serait par trop humiliant qu'à nous trois, qui valons bien des Suisses, nous ne parvinssions pas à délivrer une petite pensionnaire.

Les trois alliés se séparèrent en se promettant mutuellement de redoubler d'efforts, et de se retrouver au même lieu le lendemain.

En parlant de la conférence de la veille entre la marquise et Dornier, M. de Pontailly n'avait pu dire que ce que le journaliste lui en avait dit lui-même; aussi se trouvait-il dans son récit une lacune importante qu'il est nécessaire de remplir.

La tante d'Henriette était sortie de la pension de Mme de Saint-Arnaud dans un état d'exaspération qui, loin de se calmer plus tard, n'avait fait que s'accroître. De toutes les passions qui maîtrisent le cœur, la plus tenace, c'est la vengeance. L'amour s'envole, le fanatisme s'éteint, l'ambition s'épuise, l'avarice même a des intermittences, la vengeance seule s'acharne à son but comme le vautour à sa proie. Trompée dans ses espérances, blessée dans son orgueil, humiliée dans sa beauté, crimes qu'une femme ne pardonne pas, Mme de Pontailly s'était dit : Je me vengerai. Sans retard comme sans hésitation, elle se mit à l'œuvre.

En arrivant chez elle, la marquise écrivit ce billet à Dornier :

« Je vous attends ce soir à huit heures. Je serai chez moi pour vous seul. »

A l'écriture violente de ces deux phrases, et surtout à l'expressif laconisme de leur style, un fat eût pu se méprendre; mais Dornier était au-dessus de la niaise présomption des hommes à bonnes fortunes. Sur-le-champ il comprit qu'il s'agissait d'une chose plus importante qu'un rendez-vous galant, et, vers huit heures, il alla chez la marquise, fort intrigué, mais prêt à tout.

A voir le maintien composé et la physionomie calme de Mme de

Pontailly, personne n'eût soupçonné l'implacable ressentiment qui couvait dans son cœur. Elle accueillit le journaliste avec sa dignité habituelle, tempérée par une nuance d'enjouement.

— Je vous ai prié de venir ce soir, parce que je désire causer sérieusement avec vous, dit-elle; M. de Pontailly dîne dehors, et nous ne serons pas dérangés. Mais, d'abord, racontez-moi les détails de votre emprisonnement; cela doit être curieux.

En adressant cette demande à Dornier, la marquise n'avait d'autre but que de faire preuve d'une parfaite liberté d'esprit, afin de détruire les conjectures qu'avait pu former le journaliste à l'égard des secrets motifs de ce rendez-vous imprévu. Elle écouta d'un air attentif et en paraissant s'y intéresser le récit qu'elle venait de provoquer, et reprit ensuite la parole avec un affable sourire :

— En vérité, dit-elle, vous avez droit à une indemnité, et j'y veux contribuer pour ma part. Vous m'avez dit, à propos de ce journal, qu'un versement de fonds lèverait bien des difficultés. La somme dont vous m'avez parlé est là dans mon tiroir, et je la mets à votre disposition.

Dornier, qui, dans la matinée, avait obtenu près de M. Chevassu un succès de même nature, se confondit en remerciemens.

— Vous êtes notre providence, madame, dit-il dans un beau transport d'enthousiasme; ce n'est pas en mon nom que je vous remercie, car si j'entreprends une pareille œuvre, ce n'est point par intérêt, mais par dévouement. Rédacteur en chef, la position n'est pas fort éminente, et à coup sûr les ennuis en passent les agrémens; mais je vous remercie, madame, au nom de la littérature livrée depuis quelques années à d'ineptes et grossiers manœuvres : sous votre patronage si éclairé, nous la tirerons, j'espère, de l'état d'abaissement où elle se trouve aujourd'hui. Certes, si quelques lettres d'un style assez piquant ont fait vivre le nom de Mme de Sévigné, si deux nouvelles où Segrais a eu la meilleure part ont suffi pour établir la réputation de Mme de La Fayette; si trois ou quatre ouvrages trop vantés ont rendu Mme de Staël immortelle, quel renom n'est pas assuré à la femme aussi supérieure par l'ame que par l'esprit, qui la première aura donné l'impulsion à notre régénération littéraire?

Le matin, Dornier avait dit à M. Chevassu : Notre journal vous mènera droit à la chambre des pairs. Volontiers il eût dit à Mme de Pontailly : Notre journal vous ouvrira les portes de l'Académie; mais la littérature, en France, ayant aussi sa loi salique, il dut se con-

tenter, au défaut de l'immortel fauteuil, de promettre à la marquise bel esprit une place au panthéon féminin, au-dessus de Mme de Sévigné et tout à côté de Mme de Staël.

Les cinquante mille francs de Mme de Pontailly étaient réellement une mise risquée par son amour-propre à la grande loterie de la renommée, mais c'était aussi et surtout une chaîne d'or passée autour du cou d'un homme dont il fallait s'assurer, car dans son cœur elle l'avait désigné pour l'instrument de sa vengeance, et il était difficile de mieux choisir.

— Voilà une affaire convenue, dit-elle négligemment; passons à une autre qui, je crois, vous intéresse davantage. Êtes-vous toujours amoureux d'Henriette?

— Je suis aussi constant dans mes sentimens que dans mes desseins, reprit le journaliste en mettant la main sur son cœur.

— Vous savez qu'elle n'est plus chez moi?

— M. Chevassu me l'a dit.

— Soyez franc : n'est-ce pas vous-même qui avez engagé mon frère à mettre sa fille dans une pension?

La question était embarrassante. Dornier s'en tira au moyen de sa jalousie, qu'il eut soin d'exagérer, et il raconta à la marquise l'émotion cruelle qu'il avait éprouvée en trouvant la veille Mlle Henriette et le vicomte de Moréal en tête à tête dans le salon.

— Ah! j'ignorais cela, s'écria Mme de Pontailly, dont ce récit irrita encore le ressentiment; il paraît qu'ils étaient en commerce réglé. Quelle perversité dans une fille de dix-huit ans!

La marquise n'eut pas plutôt prononcé ces derniers mots, qu'elle s'en repentit, car il n'entrait pas dans ses projets de détacher Dornier d'Henriette, tout au contraire.

— Quand je dis perversité, s'empressa-t-elle d'ajouter, vous comprenez que ma mauvaise humeur de chaperon en défaut caractérise d'un terme exagéré ce qui n'est au fond qu'un enfantillage. A dix-huit ans, on n'est pas perverse; imprudente, à la bonne heure; étourdie tout au plus.

— Je n'accuse pas Mlle Henriette, répondit Dornier d'un air composé; je sais bien qu'en pareil cas tous les torts doivent être attribués à l'homme sans principes qui cherche à jouer le rôle de séducteur.

— Ainsi vos intentions n'ont pas changé; vous désirez toujours épouser ma nièce.

— Ce mariage, madame la marquise, comblerait tous mes vœux.

— J'y prévois des obstacles, reprit Mme de Pontailly en étudiant

la physionomie de son interlocuteur. Entre nous, mon frère n'a pas un caractère très ferme; une fois déjà il s'est refroidi à votre égard; on peut le circonvenir et l'indisposer tout-à-fait contre vous. Mon neveu vous a pris subitement en antipathie, et il le dit à qui veut l'entendre. M. de Moréal est un homme d'un machiavélisme redoutable, et M. de Pontailly le protége ouvertement. Ma nièce enfin a pour le moment la tête pleine de folles idées. Il n'y a donc en réalité que moi qui sois franchement de votre parti.

— Cela suffit, madame la marquise, pour que je sois sûr du succès.

— J'en doute, moi; car enfin, si Henriette s'obstine à ne pas vouloir vous épouser, comment l'y contraindre?

Dornier ne répondit pas, et à son tour il regarda la marquise fixement.

— Si ma nièce vous aimait et que les obstacles vinssent de sa famille, reprit-elle en ayant l'air de plaisanter, la chose irait d'elle-même. Une petite promenade sentimentale imitée des voyages à Gretna-Green mettrait les parens barbares à la raison, car en pareille circonstance on étouffe la chose, et plutôt que de compromettre une jeune fille on la marie à son amant; mais ici le cas n'est pas tout-à-fait semblable à celui que je suppose.

— J'en conviens, madame, répondit le journaliste de plus en plus attentif.

— Cependant, reprit Mme de Pontailly du même ton de légèreté, je me rappelle avoir connu un amoureux dans votre position, le comte d'Artelle, qui, quoique assez mal accueilli de la jeune personne qu'il recherchait en mariage, employa résolument l'expédient dont nous parlons.

— Il l'enleva?

— Parfaitement. Trois semaines après, ils étaient mariés et fort heureux.

— Elle l'aima?

— Vous savez que nous autres femmes nous ne détestons pas les entreprises hardies qui nous prouvent le pouvoir de nos attraits. Mme d'Artelle, qui ne pouvait souffrir son prétendu, raffole de son mari, et même elle a la franchise d'avouer que dès le lendemain de l'enlèvement l'amour était venu.

— Mais les parens? dit Dornier en regardant en dessous la tante d'Henriette.

— Ils désiraient le mariage, et ils pardonnèrent sans peine à l'audacieux ravisseur; l'histoire dit même qu'au moment décisif l'oncle

chez qui demeurait la jeune fille, car elle était orpheline, ferma les yeux. Il faut dire qu'il était depuis long-temps l'ami de M. d'Artelle, et qu'il croyait pouvoir se fier à sa loyauté.

— Pour prêter les mains à une démarche de cette nature, il faut en effet une confiance...

— Entre gens d'honneur, la confiance est un devoir, dit Mme de Pontailly, qui prononça cette sentence en femme à qui sa vertu donne le droit de décider les cas de conscience les plus controversés.

— C'est me dire assez clairement : Enlevez ma nièce, je fermerai les yeux, pensa Dornier. Qui diantre peut lui suggérer une pareille fantaisie? J'y suis, continua-t-il après un instant de réflexion; ces œillades que j'ai surprises dès le premier jour, cette toilette de mineure, son émotion mal déguisée lorsque je lui ai dit tout à l'heure que j'avais trouvé sa nièce seule avec Moréal, plus de doute, elle aime le petit vicomte, et me jette Henriette à la tête pour que je la débarrasse d'une rivale. Cela me convient.

— A quoi pensez-vous? reprit la marquise avec un regard profond.

— Au récit que vous venez de me faire, madame. Il me semble que l'exécution de cet étrange enlèvement a dû présenter bien des difficultés; je vois d'ici une terrible complication d'échelles de corde, de serrures brisées, de travestissemens, de fuite nocturne!...

— Rien de tout cela, interrompit Mme de Pontailly d'un air de bonhomie; d'une comédie vous faites un mélodrame. La chose s'est accomplie le plus simplement et le plus facilement du monde, en plein jour, et sans aucun des effrayans accessoires que vous supposez.

— Vous redoublez ma curiosité, madame, quoique déjà je connaisse le dénouement de l'histoire.

— Écoutez donc, homme à imagination lente. La jeune fille dont il s'agit allait dîner à la campagne, chez la mère d'une de ses amies, et elle devait y être conduite dans la voiture de son oncle. Le cocher, gagné par M. d'Artelle, se trompa de route, et finit par arriver dans un chemin désert où l'amant se trouvait déjà, ainsi qu'une bonne chaise de poste menée par un domestique dévoué. Ce fut l'affaire de transporter d'une voiture dans l'autre l'héroïne de l'aventure.

— D'après cela, dit Dornier avec un accent d'interrogation, le pivot de l'affaire, en pareil cas, c'est un domestique de la race de Scapin, prêt à se vendre et bon à pendre?

— Comme il s'en trouve toujours au moins un dans toute bonne maison, répondit la marquise. Et à propos de cela, continua-t-elle

d'un air de plus en plus dégagé de préoccupation, Dominique, mon cocher, est de la race dont vous parlez. J'ai appris de lui des traits pendables; pour un billet de mille francs, le drôle vendrait ses chevaux, ses maîtres, et lui-même par-dessus le marché; aussi le mettrai-je à la porte au premier jour.

— L'avis au lecteur est arrivé à son adresse, se dit le rival du vicomte.

Le reste de la conversation n'offrit plus d'intérêt. Sans qu'aucune parole compromettante eût été prononcée de part ni d'autre, la marquise et Dornier s'étaient entendus, et dès ce moment il existait entre eux une de ces alliances clandestines et ténébreuses auxquelles les adversaires menacés ont d'autant plus de peine à résister que les parties contractantes sont moins scrupuleuses dans le choix des moyens.

— Il a compris à demi-mot, se dit Mme de Pontailly après le départ de son allié, et maintenant je puis me reposer sur lui du reste. Hypocrite comme il l'est, vindicatif comme je le suppose, qu'il épouse Henriette, et c'est infaillible s'il l'enlève, je serai suffisamment vengée d'elle et de cet homme odieux.

— Voilà une maîtresse femme, pensait Dornier au même instant. Que risqué-je à exécuter le plan de campagne qu'elle vient de me tracer sans avoir l'air d'y entendre malice, la candide créature? Elle a raison d'ailleurs. Les femmes pardonnent une aimable violence, et Henriette ne sera pas plus rancunière que cette dame d'Artelle, qui est, selon toute probabilité, un être chimérique créé pour la circonstance. Chevassu est un bonhomme que je mène par le nez, et qui, la chose faite, ne soufflera mot. La colère des autres est le moindre de mes soucis; enfin, en cas de revers, n'ai-je pas cent mille francs dans mon portefeuille? Allons, le sort en est jeté. *Enlevons Hermione!*

CHARLES DE BERNARD.

(*La dernière partie au prochain n°*).

DE

L'ÉLOQUENCE ACADÉMIQUE.

NOTICES ET MÉMOIRES HISTORIQUES,

PAR M. MIGNET.[1]

« Il y a de certaines choses, a dit La Bruyère, dont la médiocrité est insupportable, la poésie, la musique, la peinture, le discours public. » Voilà qui s'appelle parler, c'est franc et c'est vrai. Qu'il serait souhaitable qu'une pareille sentence fût toujours présente à l'esprit de ceux qui font des vers ou de la prose, qui combinent des sons ou des couleurs! Mais nous n'avons pas à nous occuper ici des émules plus ou moins heureux de Raphaël, de Mozart et de Racine; ce n'est pas à la poésie que nous avons affaire aujourd'hui, c'est seulement au discours public. Le XVIIe siècle a vu naître les académies, et par une conséquence naturelle l'éloquence académique, c'est-à-dire cette éloquence de luxe qui ne jaillit ni de la nécessité, ni de la passion.

(1) Deux vol. in-8°, librairie de Paulin, rue de Seine.

Au reste, ce genre d'éloquence n'est pas proprement d'origine moderne; l'antiquité la cultivait. On a toujours beaucoup parlé dans les démocraties, car il faut bien persuader les multitudes qui gouvernent. Dans les républiques anciennes, l'éloquence s'élevait à l'action. Par la parole, on emportait des décisions capitales, on innovait dans les lois, on changeait le gouvernement, et l'état se trouvait sauvé ou perdu. C'était un grand et terrible jeu que ces luttes du forum et de l'agora. Que l'orateur fût instrument ou chef, sa tête répondait de ses discours. Les Gracches furent assassinés, Cicéron tendit la gorge aux sicaires d'Antoine, Démosthènes s'empoisonna dans le temple de Neptune, et Phocion but la ciguë comme Socrate. Pathétiques tragédies : l'orateur y meurt comme un héros, et par ce dénouement il met à l'abri de tous les soupçons et de toutes les atteintes la sincérité de sa parole et de sa gloire.

A côté et au-dessous de ces destinées suprêmes, la vie de l'orateur politique, chez les anciens, offre les scènes les plus animées. Ouvrez Aristophane; vous y verrez comment l'orateur mène la république, inspire les résolutions du peuple, et aussi se trouve en butte à toutes les inimitiés, à toutes les clameurs. Le même poète qui faisait une opposition si vive contre Euripide et contre Socrate, n'attaquait pas avec moins de passion les hommes dont la parole gouvernait la république. Il se plaisait à dénigrer leurs talens. Comment pourrais-je devenir capable de mener le peuple? demande un charcutier dans une des comédies d'Aristophane (1). « Ne t'inquiète pas pour si peu, lui répond son interlocuteur. Tu n'auras qu'à faire ton métier. Brouille les affaires; mêle tout comme s'il s'agissait des viandes de tes hachis; trompe le peuple, flatte son goût par des louanges et des flatteries bien apprêtées : tu as d'admirables qualités démocratiques, une voix effrayante, un esprit pervers; tu as le charlatanisme d'un homme habitué à débiter ses marchandises. Que te manque-t-il donc pour le gouvernement? » Voilà le portrait de l'orateur politique sous le pinceau du devancier de Ménandre. Il nous manque au surplus bien des choses pour connaître à fond la tribune athénienne. Nous lisons Démosthène, mais ses rivaux et ses contradicteurs, si l'on excepte Eschine, nous ne les connaissons pas. Quel dommage de ne pas avoir les improvisations de Demades, ce marchand de poisson qui un beau jour se trouva éloquent! Une tradition qui s'est perpétuée à travers l'antiquité nous le représente comme

(1) *Les Chevaliers*, page 184 de l'édition Kuster.

inépuisable en saillies imprévues, en traits hardis et saisissans, en mots pittoresques et nouveaux (1). Il ne nous reste rien non plus des discours de Pythéas; on sait qu'entre lui et Démosthènes il y avait une continuelle guerre de sanglantes épigrammes.

Ne soyons pas surpris si le peuple le plus parleur ne put se contenter d'un seul genre d'éloquence. Outre leurs orateurs et leurs démagogues, les Athéniens eurent leurs rhétheurs et leurs sophistes. A côté de Périclès nous voyons Gorgias. Isocrate, qui enseigna la rhétorique à Démosthènes, se servit de la parole non pas pour attaquer le roi de Macédoine, mais pour célébrer la plus belle des femmes et la plus aimable des cités, Hélène et Athènes. C'est ainsi que s'établit et brilla l'éloquence académique, dont l'unique souci fut de plaire à l'imagination, d'enchanter l'oreille, et de satisfaire complaisamment à tous les caprices de l'esprit. Dans le dernier siècle, cette éloquence a eu son historien, et l'*Essai sur les Éloges*, par Thomas, nous déroule la suite un peu monotone de tous les panégyriques, depuis le *Menexène* de Platon jusqu'au discours où Voltaire pleura Vauvenargues avec une si attendrissante simplicité.

Nous voilà de retour dans les temps modernes, où la religion et la science inspirèrent chacune un nouveau genre de panégyriques. Le christianisme loua des vertus nouvelles qui étaient en partie son ouvrage; mais, en célébrant la gloire humaine sur la tombe des morts, il s'attacha toujours à en proclamer le néant. C'est son génie de ne paraître glorifier l'homme un instant que pour le mieux rabaisser et le faire plus petit devant la croix. Qui n'a présent à la pensée comment Bossuet est admirablement entré dans cette vue? Avec lui, la louange même la plus vive est empreinte d'une sombre et majestueuse ironie. Le panégyrique chrétien a encore le mérite de présenter à l'homme l'image d'une autre vie et l'espérance de l'immortalité. Par la bouche de ses prêtres illustres, la religion catholique a su mépriser les choses humaines en termes magnifiques, et c'est à bon droit que, dans son brillant *Essai sur l'oraison funèbre*, M. Villemain a surtout signalé cette source d'éloquence que les anciens ne connaissaient pas.

Bossuet, en 1687, *mettoit fin à tous ces discours* sur la tombe du grand Condé; quatorze ans après, en 1699, Fontenelle commençait d'écrire ses *Éloges*. Après la religion, la science élevait la voix. Pendant le XVIIe siècle, le génie de quelques hommes avait imprimé une

(1) Athénée, *Banquet des Savans*, livre II.

impulsion puissante aux sciences mathématiques et physiques, qui commencèrent enfin à s'associer à l'éclat des lettres et des arts. Louis XIV et Colbert eurent le mérite de reconnaître et de consacrer ce glorieux avènement en fondant, en 1666, l'Académie des Sciences. Grace à cette institution, les savans purent désormais accroître leurs lumières en se les communiquant. Mais cet établissement devait encore porter d'autres fruits : l'Académie des Sciences jugea ne pouvoir mieux servir les précieux intérêts qu'elle représentait qu'en écrivant sa propre histoire, et Fontenelle fut choisi pour tenir la plume.

Le neveu de Corneille avait alors plus de quarante ans : ce n'était plus l'homme des *Églogues*, des *Lettres du chevalier d'Her....*, de l'opéra de *Thétis et Pelée;* depuis long-temps il avait pris congé définitif de toutes ces fadeurs. Fontenelle, qui avait commencé d'écrire à dix-sept ans et qui devait vivre un siècle, traversait avec une intelligente sérénité les phases diverses d'un esprit devenu maître de lui-même. La vie était pour lui un enseignement continuel dont il acceptait toujours à propos les variétés piquantes; il faisait récolte de tout. Son style profita de tant d'expérience : nous y retrouvons à la fois les impressions de l'homme du monde et les traditions de l'homme lettré. Le célibataire ingénieux qui partageait si bien sa vie entre les travaux du cabinet et les causeries du salon écrivit l'histoire des sciences et la vie de ceux qui s'y distinguèrent avec un charme, avec une animation inconnus jusqu'à lui. Il n'eut dans sa manière rien de pédantesque et de gourmé. S'il parle de Homberg, le premier médecin du régent, après l'avoir loué comme savant et comme chimiste, il ajoutera : « Il était même homme de plaisir, et c'est un mérite de l'être, pourvu qu'on soit en même temps quelque chose d'opposé. » Dans la prose de Fontenelle, les hommes vivent avec leurs qualités, leurs défauts, et parfois leurs ridicules : il connaissait assez l'incurable malignité du cœur humain pour ne pas avoir soin de mettre un peu d'ombre aux louanges éclatantes dont il était le dispensateur officiel.

La lumineuse étendue de l'esprit de Fontenelle lui permettait de juger non-seulement les hommes, mais même les sciences et les méthodes, avec une grande indépendance. Ainsi il ne craindra pas de dire que « l'art de découvrir en mathématiques est plus précieux que la plupart des choses qu'on découvre (1). » La métaphysique a

(1) Éloge de Leibnitz.

aussi son mot. « Les idées métaphysiques, remarque Fontenelle, seront toujours pour la plupart du monde comme la flamme de l'esprit-de-vin, qui est trop subtile pour brûler du bois (1). » Les *Éloges* de Fontenelle sont pleins de ces pensées, non moins délicates que profondes, qui provoquent agréablement la méditation.

Comme toutes les intelligences vraiment vastes, Fontenelle savait embrasser et réunir dans ses écrits des points de vue qui, au premier abord, paraissent opposés. En louant Leibnitz, Fontenelle dut faire observer que l'antagoniste de Locke avait lu des philosophes sans nombre, et il arrivait ainsi à la question de l'éclectisme. Chose remarquable! le mot d'éclectisme n'est pas une seule fois prononcé par Fontenelle dans l'*Éloge* de Leibnitz, le mot n'avait pas cours alors dans notre langue; mais pour la chose, elle y est, et voici en quels termes : « L'histoire des pensées des hommes, certainement curieuse par le spectacle d'une variété infinie, est aussi quelquefois instructive. Elle peut donner de certaines idées détournées du chemin ordinaire que le plus grand esprit n'aurait pas produites de son fond; elle fournit des matériaux de pensées; elle fait connaître les principaux écueils de la raison humaine, marque les routes les plus sûres, et, ce qui est le plus considérable, elle apprend aux plus grands génies qu'ils ont eu leurs pareils, et que leurs pareils se sont trompés. Un solitaire peut s'estimer davantage que ne fera celui qui vit avec les autres et qui s'y compare. » A-t-on de nos jours dit sur l'éclectisme quelque chose de mieux? Ne nous hâtons pas trop cependant de saluer dans Fontenelle un éclectique, car il nous dit dans un autre endroit : « Malebranche méprisait cette espèce de philosophie qui ne consiste qu'à apprendre les sentimens de différens philosophes. On peut savoir l'histoire des pensées des hommes sans penser. » Fontenelle est-il en contradiction avec lui-même? En aucune façon. Seulement il met à sa place chaque chose. Il ne confond pas l'histoire de la science avec la science même; il reconnaît tout l'avantage qu'on peut recueillir de la vue du passé, mais il met au-dessus la pensée vivante. Il arrive parfois qu'après un examen superficiel, on croit pouvoir signaler des contradictions chez les hommes qui sentent vivement et qui écrivent beaucoup. Regardez-y de plus près, et vous verrez que les contrastes dans le détail s'accordent fort bien avec la persistance pour le fond des choses. Dans saint Augustin comme dans Voltaire, dans Sénèque comme dans Bossuet, éclate une variété

(1) Éloge de Malebranche.

d'aperçus qui échappent à l'alignement du cordeau; mais qui prétendra que ces vigoureux esprits ne soient pas fidèles à eux-mêmes?

Le livre de Plutarque a fait des héros; celui de Fontenelle a fait des savans. Nous ne connaissons pas d'ouvrages qui prêtent plus de séductions à la science, parce qu'il en résume avec une clarté attrayante les grands résultats. Dans les éloges de Fontenelle, on voit encore que la science met l'homme non-seulement sur la trace de la vérité, mais souvent aussi sur celle du bonheur. En effet, elle rend l'esprit égal, tranquille, et elle l'exempte de ces vaines inquiétudes, *de ces agitations insensées qui sont les plus douloureuses et les plus incurables de toutes les maladies* (1). Sans doute, il y a des taches dans le livre que nous prisons si fort, et le style précieux s'y est parfois glissé. On retrouve de temps à autre chez le secrétaire de l'Académie des Sciences l'homme dont La Bruyère a fait méchamment la charge sous le nom de *Cydias*. Toutefois ces défauts n'ont rien d'assez saillant pour nuire à l'effet général; on dirait même qu'ils ne sont là qu'afin de nous avertir de quel point Fontenelle est parti pour s'élever si haut.

Un genre nouveau était créé dans les lettres modernes et françaises. Les sciences trouvaient désormais un mode populaire d'enseignement et de propagation dans l'éloge de ceux qui les cultivaient avec honneur, et la vie des savans célèbres devenait la matière d'une éloquence où devait régner surtout l'esprit philosophique. Si cette nouvelle application de l'art de bien dire avait ses avantages et ses agrémens, elle ne manquait pas non plus d'écueils. En effet, l'orateur académique peut vouloir trop louer son héros et trop plaire à ceux qui l'écoutent; il court aussi le risque de ne pas se préserver assez des généralités vagues et des lieux-communs prétentieux. Ici l'art a d'autant plus de difficultés à vaincre qu'il a le champ plus libre.

En se proposant d'écrire des *Éloges* après Fontenelle, d'Alembert chercha surtout à ne pas lui ressembler. Dans ce dessein raisonnable, la différence des sujets qu'il traitait venait à son secours. Fontenelle avait loué les savans, d'Alembert entreprit d'apprécier les travaux et de raconter la vie des littérateurs. Les *Éloges lus dans les séances de l'Académie française* forment une véritable histoire littéraire pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle; la lecture en est tout-à-fait attachante. D'Alembert n'affecte pas la précision un peu sentencieuse de Fonte-

(1) Éloge de Cassini.

nelle; il laisse courir sa plume avec plus de liberté et d'abandon. Les détails l'effraient si peu, que, pour n'en perdre aucun, il a joint à ses *Éloges* des notes qui en sont, pour ainsi dire, le supplément, et qui peuvent se lire de suite, comme il le dit lui-même. Aussi il y a dans l'œuvre de d'Alembert cette abondance de faits et de choses qui est contre l'ennui le plus sûr des préservatifs.

Dans les *Éloges* de d'Alembert, on goûte aussi le plaisir de sentir l'homme même, le philosophe, le correspondant intime de Voltaire et de Frédéric. Non que dans l'émission des pensées qui lui sont propres, d'Alembert n'apporte une grande réserve; on connaît sur ce point sa discrétion, même sa timidité. C'était surtout quand il parlait au nom de l'Académie qu'il croyait devoir montrer une circonspection qui lui coûtait de nouveaux efforts d'esprit et de talent. « Je vais essayer la continuation de l'histoire de l'Académie française, mandait-il au roi de Prusse en 1772; mais combien de peine il faudra que je me donne pour ne pas dire ma pensée! heureux même si, en la cachant, je puis au moins la laisser entrevoir. » C'est bien le même homme qui écrivait à Voltaire : « Le temps fera distinguer ce que nous avons pensé d'avec ce que nous avons dit. » D'Alembert avait dans l'esprit une indépendance absolue, dans le caractère une modération habile, et il maintenait qu'il ne fallait dire que le quart de la vérité, s'il y avait trop de danger à la dire tout entière. Cette prudence était au moins un progrès sur l'égoïsme de Fontenelle, qui, comme on sait, avec une main pleine de vérités n'aurait pas même voulu l'entr'ouvrir.

Il n'y avait, au reste, chez le fils abandonné de Mme de Tencin, ni instincts, ni passions révolutionnaires, et il reconnaissait volontiers l'aristocratie de la naissance et de la richesse, parce qu'il se sentait celle de la science et du talent. Dans son éloge de Despréaux, il écrivait cette phrase un peu hautaine : « Il y a eu de tout temps une ligue secrète et générale des sots contre les gens d'esprit, et de la médiocrité contre les talens supérieurs; espèce de démembrement de la confédération secrète et plus étendue des pauvres contre les riches, des petits contre les grands, et des valets contre leurs maîtres. » D'Alembert eut l'art et le bon goût de se montrer toujours impartial, sans rien sacrifier d'essentiel dans ses sentimens et ses principes; il ne trahit jamais la philosophie, il la tempéra souvent. Elle était pour lui comme une lumière divine dont il croyait devoir mesurer l'éclat à des yeux débiles. D'Alembert comparait la raison à l'aiguille d'une montre qui, sans faire de grands pas, chemine tou-

jours; il oubliait de remarquer que les montres tantôt s'arrêtent, tantôt vont trop vite. Cette patience intelligente avec laquelle d'Alembert consentait à attendre les progrès du genre humain lui ménageait entre la passion de Voltaire et la fougue de Diderot une physionomie originale qui n'était pas non plus sans analogie flatteuse avec l'esprit supérieur et calme de Montesquieu. On pourrait croire que lui-même en jugeait ainsi, à voir l'application particulière avec laquelle il a loué l'auteur de l'*Esprit des Lois* en l'analysant. Gilbert s'était imaginé étourdiment qu'il lançait à d'Alembert un trait redoutable en l'appelant *géomètre orateur*. Il ne s'était pas aperçu que, par cet assemblage de mots dont il prétendait faire une injure, il rendait lui-même témoignage des rares aptitudes d'un homme qui pouvait à la fois rivaliser avec Euler, et louer dignement Bossuet et Fénelon.

Quand en 1782 Condorcet vint prendre séance à l'Académie française, il s'attacha, dans son discours de réception, à célébrer les avantages que la société peut retirer de la réunion des sciences physiques aux sciences morales. En traitant un pareil sujet, le sécrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ne faisait qu'insister sur une des idées les plus fécondes qui avaient présidé au développement du XVIIIe siècle. Cette alliance du génie littéraire avec les sciences, dont Fontenelle et d'Alembert avaient si ingénieusement jeté les bases, Buffon la confirma par des chefs-d'œuvre éblouissans où l'art semble lutter avec la nature de magnificence et de richesse. Vicq-d'Azyr et Condorcet, qui avaient souvent loué les mêmes savans, se disputèrent aussi l'honneur d'être les historiens du génie de Buffon, et les deux éloges qu'ils en firent comptent parmi leurs meilleurs travaux. Précisément un siècle après l'époque où Fontenelle avait commencé d'écrire l'histoire de l'Académie des Sciences, George Cuvier, en 1800, la reprenait. Pendant trente-deux ans, ce grand homme, qui eut à un si haut degré le double génie de l'analyse et de l'induction, loua les savans et leurs travaux, raconta leur vie, et pesa leurs mérites. Pour le fond, c'est la compétence d'un autre Aristote, et la forme offre l'intéressant mélange d'une abondante simplicité avec une justesse exquise dans l'appréciation des hommes.

Cependant les sciences morales avaient exercé durant le cours du XVIIIe siècle une influence assez évidente pour mériter une représentation particulière. Après avoir fait une révolution, elles avaient bien le droit d'avoir une académie. C'est ce que comprirent fort bien les hommes qui, en 1795, organisèrent l'Institut : ils y créèrent une

classe des sciences morales et politiques. Cette classe ou cette académie, le nom importe peu, fut supprimée par le premier consul. Elle a été rétablie par le gouvernement de 1830, qui s'est honoré en ravivant ainsi une des traditions les plus pures de notre révolution. Le secrétaire perpétuel de cette académie, M. Mignet, en inaugure aujourd'hui l'histoire, en rassemblant les éloges qu'il a prononcés au sein de la compagnie.

Sous la restauration, non-seulement la jeunesse, mais même les générations qui se livraient à l'activité de la vie publique, ne savaient pas bien l'histoire de la révolution française. Cette histoire n'était connue que de ceux qui y avaient joué un rôle; or, ces acteurs vieillissaient et tous les jours devenaient plus rares. Il était donc opportun de maintenir la tradition des travaux et des changemens accomplis par nos pères, et de la fixer dans les esprits. Il fallait aussi que ce passé si grand et si formidable fût raconté par des hommes qui n'y eussent pas trempé, afin que nous vissions se dérouler sous nos yeux un tableau lumineux et impartial de la révolution française sans l'idolâtrie de ses erreurs et de ses excès. Voilà ce que sentirent avec une rapide justesse MM. Thiers et Mignet : aussi firent-ils à propos deux grands et bons livres.

Il y eut une convenance parfaite de la part d'une académie mise au monde, avec tant d'autres institutions, par la révolution française, de choisir l'un de ses historiens pour secrétaire perpétuel. Le talent et les connaissances de l'écrivain s'accordaient avec la mission qui lui était assignée. Les membres les plus anciens et les plus célèbres de la nouvelle académie appartenaient aux diverses époques de la révolution; dans les assemblées, dans la diplomatie, dans l'administration, ils avaient représenté et servi la France. Les louer, raconter ce qu'ils firent et ce qu'ils pensèrent, c'était donc, pour ainsi dire, écrire encore une fois l'histoire de notre régénération politique, et M. Mignet se trouvait heureusement appelé à reproduire dans un autre cadre les études auxquelles il devait son honorable et paisible renommée. Aussi le voyons-nous se montrer tout-à-fait à son aise, et parler avec la décision d'un homme qui connaît à fond son sujet, quand, en écrivant les éloges de Sieyès, de Rœderer et de Merlin, il est appelé à conter les évènemens et les crises de la révolution, ainsi que le développement successif de ses institutions et de ses lois. Que l'on compare l'appréciation que M. Mignet a faite de Sieyès au sein de l'Académie avec le portrait qu'il en a tracé dans son histoire de la révolution, c'est le même

jugement, et le peintre n'a rien changé aux traits essentiels de la physionomie. Seulement il en a accusé quelques détails avec plus de vigueur.

Si le génie régulier de Sieyès a été pour M. Mignet l'objet d'un éloge excellent, peut-être a-t-il été moins bien inspiré par l'obligation qu'il s'est imposée de louer le prince de Talleyrand quelques mois après sa mort. Non que dans ce dernier morceau il n'y ait l'empreinte d'un talent très distingué; mais était-il déjà possible d'apprécier exactement un homme sur le compte duquel tant de témoignages sont encore attendus? M. de Talleyrand est un des plus grands personnages qui aient été dans les affaires de l'Europe depuis 1789 : les degrés par lesquels il est monté à un pareil rang dans l'histoire furent une haute naissance, les circonstances exceptionnelles d'une révolution, enfin son esprit. Quelle a été la véritable portée de cet esprit? où a-t-il été puissant? par quels endroits s'est-il montré faible? voilà les questions que doit résoudre le panégyriste ou le biographe de ce politique. Or, pour cela, que de problèmes à trancher! que de matériaux à recueillir! M. de Talleyrand a conclu des traités avec les grandes et les petites puissances de l'Europe, tour à tour au nom de la république, du premier consul, de l'empereur, de Louis XVIII et du roi Louis-Philippe. Comment savoir dès aujourd'hui jusqu'à quel point il a été habile et fidèle dans ces innombrables négociations? Il y a bien des secrets enfouis dans les chancelleries de l'Europe, et l'histoire du célèbre diplomate est exposée à changer souvent de face à mesure que ces secrets, à force de vieillir, seront moins bien gardés.

Combien de fois a pu se tromper M. de Talleyrand? Un jour le prince et le comte Pozzo di Borgo passaient en revue ensemble les principaux actes de leur carrière diplomatique; c'était après 1830, et après la clôture des conférences de Londres. Le comte Pozzo était peut-être le seul homme qui pût avoir avec M. de Talleyrand le privilége de la franchise; il en usa, car il lui dit : « Vous avez fait deux fautes contre la France, l'érection du royaume de Saxe, et la neutralité de la Belgique. »

Malheureusement il y a d'autres critiques encore à adresser à la politique du prince. Quand en 1815 les souverains, réunis à Vienne en congrès, apprirent que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, ils n'eurent plus qu'une pensée, celle de se coaliser encore une fois tous contre un seul. Dès le 13 mars, ils publièrent une déclaration dans laquelle ils mirent Napoléon au ban de l'Europe, *en l'appelant l'ennemi et le perturbateur du repos du monde*. Cette déclaration était

signée par huit puissances, au nombre desquelles figurait Louis XVIII; mais douze jours après, le 25, lorsqu'il fut connu que Napoléon était aux Tuileries, les quatre puissances qui avaient conclu entre elles, en 1814, le traité de Chaumont, le renouvelèrent, et dès-lors tout fut changé diplomatiquement, au grand préjudice de la France. Après Waterloo, les négociateurs de la coalition triomphante purent dire que ce qui les avait satisfait en 1814 ne pouvait plus les contenter en 1815 (1). M. de Talleyrand ne sut ni empêcher cette confirmation du traité de Chaumont, ni, si un nouveau traité était inévitable, y faire comprendre Louis XVIII, et assurer ainsi à la France le maintien des garanties et des frontières stipulées en 1814. Un témoin oculaire, dont la loyauté ne saurait être mise en doute, affirme qu'à Vienne M. de Talleyrand était alors en défiance à tout le monde (2). Le 27 mars, après la réception d'un exprès qui lui avait été envoyé de Paris, le prince annonça qu'il fermait sa maison, et que sa mission avait cessé. Quelques mois après, M. de Talleyrand se retrouvait comme ministre des affaires étrangères de Louis XVIII en face de ces quatre puissances qui avaient signé seules le traité du 25 mars; il essaya un instant de lutter contre leurs exigences impérieuses, mais il dut se retirer. « Il quitta le ministère, dit M. Mignet, devant les excès du dedans et les volontés du dehors; » mais ne peut-on pas dire qu'il le quitta aussi devant ses propres fautes? C'est alors que M. de Richelieu accepta le pouvoir avec courage, avec abnégation, et s'efforça d'utiliser pour son pays la faveur dont il jouissait auprès de l'empereur Alexandre. Il se dévoua à la douloureuse mission d'apporter aux chambres un traité bien onéreux sans doute, mais qui au moins nous sauvait d'un démembrement. Dans cette tâche, il eut pour collaborateur un homme que tous les ministres des affaires étrangères, et surtout M. de Talleyrand, connaissaient bien, M. d'Hauterive. En travaillant sur toutes les pièces que M. le duc de Richelieu avait mises à sa disposition, M. d'Hauterive ne put cacher sa surprise quand il vit que M. de Talleyrand n'avait rien prévu. Le prince n'ignora pas les exclamations peu flatteuses pour lui de M. d'Hauterive, et il ne les lui pardonna jamais.

Ce ne sera pas une des moindres singularités de M. de Talleyrand d'avoir su, à notre époque, s'élever au premier rang des hommes

(1) *Histoire des traités de paix*, par Schœll, tome XI.

(2) *Napoléon et Marie-Louise*, souvenirs historiques, par M. le baron Meneval, tome II. — 1843. Librairie d'Amyot, rue de la Paix.

d'état, sans posséder le talent d'écrire et de parler. Il ne brilla ni dans les luttes de la tribune, ni dans les travaux du cabinet; toujours il était entouré d'hommes qui produisaient pour lui. Un mémoire à rédiger, une lettre à écrire, étaient pour sa paresse ou pour son défaut d'habitude besogne fâcheuse et presque impraticable. Au congrès de Vienne, il avait auprès de lui M. de La Besnadière, qui faisait sa correspondance, que M. de Talleyrand prenait la peine de copier de sa main pour l'envoyer à Louis XVIII. Des mots, des traits, voilà où ce grand seigneur mettait sa supériorité et son amour-propre. Il aimait à résumer une vaste question, une situation complexe, en quelques paroles saillantes capables de frapper et de convaincre les esprits. En 1806, le gouvernement de Napoléon négocia une dernière fois avec la Grande-Bretagne, et lord Yarmouth eut plusieurs conférences avec M. de Talleyrand, qui, occupant encore le département des affaires étrangères, résumait ainsi les propositions de son cabinet : « La France, disait-il, offre à l'Angleterre le Hanovre pour l'honneur de la couronne, Malte pour l'honneur de la marine, et le Cap de Bonne-Espérance pour l'honneur du commerce de l'Angleterre. » A Vienne, M. de Talleyrand, dès le début du congrès, prononçait ces mots : « Vous avez la puissance, mais je vous apporte un principe, la légitimité. » A Londres, quinze ans après, il ouvrait les conférences qui suivirent 1830, en disant : « Il n'y a ici en présence ni France, ni Angleterre, ni Autriche, mais il y a une Europe, il y a tant de millions d'hommes qu'il faut empêcher de s'égorger. » Sous la restauration, M. de Talleyrand, au sein de la chambre des pairs, prononça en faveur du maintien du jury dans les délits de la presse un discours qu'il termina par ce trait : « Je vote avec M. de Malesherbes le rejet de la loi. » C'est ainsi que, suivant les circonstances, M. de Talleyrand invoquait tantôt le droit, tantôt le fait, ou cherchait à rattacher sa conduite à de grandes traditions : esprit souple et sceptique, toujours prêt à répondre à la variété des circonstances par la variété des points de vue.

Qu'on ne nous prête pas ici la prétention de vouloir juger M. de Talleyrand; nous disons au contraire que le moment n'est pas encore venu de l'apprécier, et que sa mémoire n'est pas mûre pour la louange publique. Nous n'oublions pas qu'en parlant de ce célèbre diplomate, M. Mignet a placé çà et là des réserves et des critiques; mais suffisent-elles? Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales a mis aux éloges qu'il a écrits le titre de *Notices historiques*, pour donner sans doute à entendre qu'il préférait le rôle d'historien

à celui de panégyriste. Or, dans cette circonstance, M. Mignet a-t-il pu, a-t-il voulu dire tout ce qui était vrai? Laissons le temps couler, laissons les contemporains disparaître en nous léguant ces révélations qui sont le patrimoine légitime de la postérité. Tout le talent dont ici a fait preuve M. Mignet n'a pu empêcher que le sujet qu'il avait choisi ne fût rebelle au panégyriste, et prématuré pour l'historien.

Plusieurs questions de philosophie générale ont été traitées avec une élégante lucidité par M. Mignet quand il a tracé l'éloge de Destutt de Tracy et de Broussais. Il a surtout loué avec une judicieuse sagacité le gentilhomme libéral qui montra une originalité si ferme dans l'idéologie, l'économie politique et la philosophie sociale. Quelques anecdotes, ingrédient trop rare dans la prose académique de M. Mignet, forment un contraste habile avec la déduction des principes et des pensées dirigeantes de M. de Tracy. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales n'a été que juste en proclamant Destutt de Tracy un grand philosophe; toutefois, cette équité a bien son mérite dans un écrivain qui n'appartient pas à l'école de ce célèbre penseur. Il est sensible qu'en appréciant Broussais, M. Mignet a mis une application toute particulière et presque coquette à parler aussi exactement que possible de travaux étrangers à ses études ordinaires. Cette ambition ne l'a pas égaré; elle l'a conduit au contraire à ne rien diminuer de la gloire originale de Broussais, qu'il a qualifié justement de génie inventif. Dans ses notices sur Destutt de Tracy et sur le médecin breton, M. Mignet a su louer avec une effusion généreuse une école et des opinions qui n'étaient pas les siennes; impartialité dont la récompense ne s'est pas fait attendre, car elle a été pour l'écrivain une source de développemens heureux.

Il ne nous a pas paru que M. Mignet ait loué Daunou aussi abondamment. Il n'a pas assez insisté sur la véritable valeur du célèbre oratorien. Pendant que Sieyès appliquait à la politique une philosophie impérieuse et profonde, pendant que Destutt de Tracy complétait avec vigueur, avec supériorité, la métaphysique de Locke et de Condillac, Daunou, continuant Voltaire et Freret, menait jusqu'à nos jours les derniers développemens de la critique historique et littéraire du XVIIIe siècle. Il avait le génie de la classification. Aussi s'orientait-il avec calme et sécurité au milieu des travaux les plus vastes et les plus divers. Nous regrettons que M. Mignet, historien lui-même, se trouvant en face d'un pareil homme, n'ait pas voulu traiter et approfondir la question des méthodes historiques. C'était le moment.

Les généralités sur le XVIIIe siècle et la révolution ont été brillamment épuisées par M. Mignet : il se trouvera désormais dans la nécessité heureuse pour nous comme pour lui d'aborder des questions plus spéciales. M. Mignet est au début de la carrière académique qu'il doit parcourir, car il n'a encore écrit que huit éloges. Fontenelle en a laissé soixante-onze, d'Alembert quatre-vingt-deux, et Cuvier trente-neuf : il est vrai que dans les morceaux composés par les deux premiers, il y en a quelques-uns d'une brièveté extrême. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales sentira le besoin, nous le croyons du moins, de faire une provision plus abondante de détails, de ces particularités intimes qui aux yeux du lecteur ont presque le don de rendre la vie aux morts dont on lui offre le panégyrique. Nous demanderons aussi à M. Mignet de mettre aux louanges qu'il distribue si bien un nouvel assaisonnement, c'est-à-dire d'introduire dans ses éloges la critique. Cela ne doit pas être difficile pour un historien. M. Mignet, en se donnant le spectacle du passé, a étudié les hommes comme un observateur qui veut les peindre; il sait mieux que personne qu'il n'est pas de talent et de caractère qui n'ait ses taches et ses défaillances. Le beau dans l'art, dans la pensée, dans l'action, n'est pas la conséquence d'une harmonie parfaite; l'humaine nature ne la comporte pas. Le beau jaillit de la lutte entre le bien et le mal, où le bien, quelquefois vaincu, aboutit au triomphe. Aussi sans la peinture de ce mélange et de ce combat, ni l'écrivain ne saurait être vrai, ni le style vivant.

La liberté des jugemens et la variété des faits auront l'avantage de communiquer à la belle manière d'écrire de M. Mignet un peu plus de mouvement. Les qualités éminentes de son style sont l'ordre, la lucidité, l'ampleur; mais parfois l'ordre dégénère en une symétrie trop compassée, et à force d'être amples, les phrases de l'écrivain deviennent interminables. Sur ce dernier point, il ne sera pas inutile d'appuyer notre critique de quelques exemples. M. Mignet s'est souvent proposé de résumer en une seule phrase les plus vastes sujets. Nous pourrions ici, sinon multiplier les citations, du moins désigner de nombreux passages; il nous suffira d'indiquer trois périodes dont les proportions sont tout-à-fait extraordinaires. Lorsqu'il passe en revue les travaux historiques de Daunou, M. Mignet fait une phrase de vingt-quatre lignes sur le XIIIe siècle; une autre phrase sur la chimie, dans l'éloge de Destutt de Tracy, en a trente-quatre; enfin, nous en trouvons quarante-trois dans une période où l'écrivain, qui alors s'occupe de Broussais, ne prétend

rien moins qu'enfermer une description complète du corps humain. Ce procédé, qui doit être fort pénible pour celui qui l'emploie, ne l'est pas moins pour le lecteur.

Puisque nous parlons ici de la structure des périodes, M. Mignet nous permettra d'invoquer l'autorité de Cicéron. Ce maître, dans un de ses plus parfaits traités sur le style oratoire (1), enseigne que la période complète se compose de quatre parties, et, pour ainsi parler, de quatre membres, de manière à remplir l'oreille sans être ni trop courte ni trop longue. Trop de longueur fatigue, ajoute-t-il, et voilà pourquoi il recommande la mesure. En effet, la proportion des formes satisfait seule l'esprit ainsi que les sens, et pour citer encore un ancien, dussions-nous être accusé de pédantisme, nous dirons avec Sénèque (2) que l'excès de la grandeur détruit la vertu de toute chose : *non est bonum quod magnitudine laborat suâ.* Tout le monde connaît la fameuse phrase que prononça Buffon en recevant M. de La Condamine à l'Académie française : *avoir parcouru l'un et l'autre hémisphère*, etc. Cette période, dont on a toujours admiré l'industrieuse ampleur, ne se compose que de quatre membres et n'a que dix lignes. M. Mignet nous pardonnera ces observations minutieuses. Son style a trop de qualités pour que nous n'ayons pas voulu appeler son attention sur quelques imperfections légères qu'il lui sera bien facile de faire disparaître à l'avenir.

Le genre académique a des défauts qui ne peuvent guère être évités que par des écrivains supérieurs. Quand Labruyère, Montesquieu, Voltaire et Buffon sont venus prendre possession du fauteuil, ils ont lu à l'Académie quelques pages qui n'étaient pas indignes de leurs autres écrits. Plusieurs discours de réception prononcés de nos jours mériteraient aussi d'êtres cités, mais nous aurions l'air de flatter les contemporains que nous nommerions, et nous pourrions être taxés d'injustice par ceux dont nous ne parlerions pas. Il y a des personnes qui prennent le silence pour une épigramme ou pour une hostilité.

Enfin, après les éloges et les discours de réception, il nous reste à mentionner, dans le genre académique, les compositions écrites pour mériter des prix; mais nous arrêterons-nous sur ces résultats annuels des concours ouverts par l'Académie française? Voltaire a dit dans sa correspondance : « Les discours académiques sont précisément

(1) *Orator ad M. Brutum*, c. 66.
(2) *De Vitâ Beatâ.*

comme les thèmes que l'on fait au collége, ils n'influent en rien sur le goût de la nation. » Jusqu'à présent, Jean-Jacques Rousseau a seul donné un démenti à cette assertion, qui n'est que trop fondée.

Le plus grand ennemi du style de l'histoire est le genre académique. Dans l'hisfoire, tout doit être réel, simple et positif, tandis que le genre académique ne croit pas pouvoir se passer d'une parure étudiée. L'historien, s'il a cette imagination qui s'accorde avec le bon sens et la critique, rencontre sous sa plume les effets et l'éclat du style, mais il ne les cherche pas, et il ne les accepte que lorsqu'il les voit naturellement sortir de son sujet : au contraire, l'orateur académique est souvent tenté de rechercher avant tout des ornemens splendides, fussent-ils même étrangers à l'objet qui l'occupe, oubliant que, comme l'a dit Pascal, *la vraie éloquence se moque de l'éloquence.* Heureusement M. Mignet, qui a porté dans la rédaction de ses éloges plusieurs des qualités de l'historien, n'a pas permis à des réminiscences académiques d'altérer sa manière d'écrire l'histoire. Il est pour cela trop maître de son talent. Le premier des mémoires qu'il a joints à ses notices est consacré à un tableau de la Germanie au VIIIe et au IXe siècle. Dans ce fragment, M. Mignet s'est proposé de montrer comment et par qui l'ancienne Germanie a été incorporée dans la société civilisée de l'Occident. On comprend que c'est l'histoire de la conversion des Germains au christianisme, conversion qui fut surtout l'ouvrage de Charlemagne, de Grégoire-le-Grand, du moine Augustin et de Winfrid, que la reconnaissance et la politique de Rome sacrèrent évêque sous le nom de Boniface. Tous ces faits sont réunis en faisceau avec une simplicité ferme : les déductions de l'écrivain s'enchaînent avec une vigoureuse clarté, et il conclut légitimement que par la conversion de la race germanique, la partie du continent européen qui était la plus exposée aux invasions y fut désormais soustraite. Peut-être seulement M. Mignet n'a-t-il pas assez marqué la part qu'eurent les Germains eux-mêmes à la conversion des Germains. Expliquons-nous. Il y a deux grands momens dans la régénération de l'Europe par les races germaniques. D'abord ces races se jettent sur l'empire romain; elles emploient quelques siècles à l'abattre, et pendant ce temps elles sont elles-mêmes moralement domptées par l'esprit du christianisme. Quand ce double travail fut accompli, ces mêmes races, accrues des forces gauloises et romaines, voulurent gagner à leur foi nouvelle les autres Germains qui vivaient entre le Rhin, l'Elbe et le Danube. C'est cette grande entreprise dont M. Mignet a tracé la peinture, et dans laquelle il

nous a paru que sous sa plume le vieux monde jouait un rôle trop considérable. Il semblerait parfois, à la manière dont il pose son récit, que c'est la vieille civilisation de l'Europe occidentale qui s'incorpore les Germains sans le secours d'autres Germains. Nous soumettons cette observation à M. Mignet, et nous recommandons à sa sagacité historique les causes morales qui attiraient l'un vers l'autre, à travers leurs luttes sanglantes, le Franc et le Saxon.

L'établissement de la réforme à Genève a été mis en lumière par M. Mignet avec un remarquable talent : il est impossible de mieux peindre et de mieux résumer les révolutions successives par lesquelles, en moins d'un demi-siècle, Genève passa du catholicisme à une autre religion qui prit le nom d'un homme, d'un Français. Lorsqu'il s'est occupé de caractériser Calvin, M. Mignet l'a-t-il fait assez grand entre Luther et Farel? Luther a été le promoteur et le tribun de la réforme, d'autres en furent les apôtres, Calvin seul sut en être à propos le législateur. Au surplus, dans son excellent mémoire, M. Mignet s'est plus occupé des tribulations et des conséquences politiques qu'eut la réforme pour Genève, que du fond même des idées systématisées par Calvin avec tant de puissance. En passant, notre historien a écrit cette phrase : « Les hérésies des cinq premiers siècles avaient attaqué l'essence même du christianisme, parce qu'elles étaient une protestation de l'esprit philosophique contre les croyances incompréhensibles de la foi; les hérésies du XVIe siècle n'attaquèrent que l'application du christianisme à l'homme, parce qu'elles furent une protestation de l'esprit moral contre les abus qu'en avait faits le sacerdoce. » Sur ce point, nous ne tomberons pas tout-à-fait d'accord avec M. Mignet. Sans doute ce furent les excès du sacerdoce catholique qui provoquèrent chez une partie des chrétiens un effort de régénération, et les auteurs de la réforme puisèrent leur force dans l'esprit de l'Évangile; mais une fois le mouvement commencé, il s'étendit, et sur-le-champ l'esprit philosophique se montra, sans succès, nous l'avouons, comme sans habileté, mais toujours il parut. Dans les cinq premiers siècles, les hérésies sortent de la philosophie; au XVIe, elles y mènent, et l'on voit que, sans perdre un moment, la philosophie est, du vivant même des réformateurs évangéliques, en cause et sur le champ de bataille. Calvin agite la question du panthéisme contre Servet, précurseur déplorable de Spinoza. La trinité, le monothéisme, le bien et le mal, tous ces grands sujets sont abordés par les Socin, qui répandirent leurs doctrines à travers toute l'Europe. Toutes les idées sont donc remuées en même

temps, et les hérésies du XVIe siècle présentent le même front et la même profondeur que celles des cinq premiers siècles de l'église.

L'histoire (1) compte aujourd'hui M. Mignet parmi ses meilleurs représentans. Aussi est-il permis de désirer avec quelque impatience voir paraître la vaste composition qu'il nous promet depuis si long-temps sur l'histoire de la réforme au XVIe siècle. Pendant ces dernières années, ce beau sujet, tant en France qu'en Allemagne, a tenté beaucoup de personnes, et il a provoqué tantôt des recherches curieuses, tantôt des essais incomplets : il est temps enfin qu'il soit parmi nous traité par une main ferme, par un esprit qui joigne à une science historique patiemment digérée le don de peindre et de juger les choses et les hommes. Il est pour toutes les questions, pour tous les sujets, une maturité qui ne doit pas être méconnue par les écrivains; c'est un des élémens du succès. M. Mignet ne saurait trouver une époque plus favorable pour l'apparition d'un livre où la religion doit jouer un grand rôle.

D'ailleurs l'intervention d'esprits solides et pénétrans devient nécessaire aujourd'hui dans les rapports de la religion et de la politique soit dans le passé, soit pour l'avenir. Jusqu'à présent, on a montré plus de zèle que de force pour agiter les questions religieuses; on s'y complaît, mais on s'y perd. Quelle confusion! que d'erreurs! Que de gens, en se proclamant religieux, ne s'aperçoivent pas qu'ils se prosternent devant la religion qu'ils se sont fabriquée eux-mêmes! Chacun embrasse sa chimère qu'il érige en divinité. Les uns, ne voyant dans l'Évangile qu'une prédication démocratique, se disent chrétiens parce qu'à leurs yeux le Christ fut un tribun plus puissant que les autres en vertu de son supplice. Plusieurs ne cherchent dans le christianisme qu'une excitation à la rêverie, à la contemplation intérieure, et ils aiment la croix parce qu'elle les porte à la mélancolie. Pour d'autres, la religion a surtout le mérite d'être un grand système de gouvernement; ils s'inquiètent moins de Jésus-Christ et

(1) Nous ne parlons pas ici de l'*Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne*. Ce morceau remarquable et les deux premiers volumes des *Négociations* relatives à cette succession, ont été depuis long-temps appréciés dans la *Revue*, et nous renvoyons nos lecteurs à l'article que M. de Carné leur a consacré en 1836 (no du 15 juillet). Depuis cette époque, M. Mignet a fait paraître deux nouveaux volumes, et ce grand document va aujourd'hui jusqu'à la paix de Nimègue. M. Mignet y met beaucoup d'art à composer la trame d'un vaste récit avec des pièces diplomatiques. D'intervalle en intervalle, il prend lui-même la parole, et, par des développemens lumineux, il rattache les uns aux autres des renseignemens politiques qui voient le jour pour la première fois.

de sa parole que du pape et du pouvoir. Les ardeurs de l'imagination prêtent aussi à la foi chrétienne leurs couleurs, et dans beaucoup d'ames tendres l'image et le culte non pas de Dieu, mais de la mère de Dieu, de Marie, ont la première place. Est-ce donc la même religion, et ne dirait-on pas qu'au sein du christianisme le polythéisme s'est introduit? Chacun combat pour ses dieux, et lance l'anathème à ceux de son voisin : tumultueuse anarchie, chaos d'où ne jaillit pas la lumière.

Raconter la régénération religieuse qui s'est accomplie au XVIe siècle est, au milieu du désordre dont nous nous plaignons, chose tout-à-fait opportune. C'est, en effet, toucher à toutes les questions qui nous émeuvent aujourd'hui. Ce renouvellement du christianisme que virent les règnes de Charles-Quint et de François Ier, cette résurrection de l'esprit évangélique, la formation d'églises nationales, les efforts du catholicisme pour résister à un déchirement aussi douloureux, ses retours de prospérité, et en même temps la liberté politique et l'indépendance reconnue de l'esprit humain s'établissant sur les ruines de l'organisation sociale du moyen-âge, tout cela forme un enseignement utile et complet où figureront tour à tour le dogme, les principes de gouvernement, les idées et les affaires, et c'est pourquoi nous pressons M. Mignet de ne plus tarder à nous donner son histoire.

Quelle a été l'influence sociale du christianisme depuis son origine, quelle est sa valeur intrinsèque, voilà deux questions capitales que doivent se partager les historiens et les philosophes. Sans contredit ces deux questions ont entre elles des rapports intimes; néanmoins elles sont assez vastes et assez distinctes pour appeler chacune une élaboration particulière. Dans le dernier siècle, de grands écrivains ont souvent manqué d'équité quand ils ont apprécié les effets du christianisme sur les destinées des peuples et sur leurs institutions. De nos jours, il y a eu réaction contre cette injustice; mais, commencée par des esprits éminens, cette réaction est tombée entre les mains d'imitateurs qui, venus les derniers, ont pris pour moyen de succès l'exagération. A les entendre, le christianisme est la cause unique de toute moralité, de toute grandeur. Mais la nature humaine, que devient-elle? Ce doit être précisément le travail de l'historien vraiment impartial et profond d'opérer avec fermeté le partage entre ce qui appartient au génie particulier de la religion chrétienne, et ce qui est essentiellement humain. Vient enfin l'examen du christianisme en lui-même, comparé à la nature de l'homme. Quelles sont les vérités et les théories par lesquelles il la traduit fidèlement? sur quels

points l'humanité lui résiste-t-elle, et dans cette résistance a-t-elle raison? telles sont les questions dont l'étude nécessaire ne saurait effrayer que ceux qui ne croient pas sincèrement à la vertu du christianisme.

La critique philosophique, historique et littéraire est plus nécessaire que jamais dans une époque où les imaginations sont si souvent dupes d'elles-mêmes, où souvent aussi les esprits ont plus d'ambition que de puissance. Pourquoi les académies n'interviendraient-elles pas avec autorité pour rendre aux lettres, aux sciences, à la société, ces services que nous demandons à une forte critique? Alors l'éloquence académique, dont nous avons dû relever les inconvéniens, les défauts, les côtés frivoles, deviendrait plus variée, en même temps plus pure, plus vigoureuse; elle se débarrasserait de ses faux ornemens par cette application constante à rechercher le vrai dans toute chose. Les questions abondent, ou plutôt tout est en question. Effectivement, plus une société a la conscience de sa force, plus elle a foi dans ses institutions, dans leur durée efficace, plus aussi elle ouvre aux spéculations de l'esprit, aux jeux de l'imagination, une libre carrière. C'est sous l'égide d'une légalité à laquelle tous prêtent à la fois obéissance et appui que l'esprit humain jouit de toute son indépendance. Apprécier les caractères de cette situation, où, en définitive, le bien comparé au mal est prépondérant, opérer un classement équitable entre les productions fécondes, les estimables et les méchantes, prendre pour exemple et pour point de départ les résultats grands et bons, afin d'indiquer pour l'avenir ce qui pourrait être tenté avec une judicieuse audace, voilà une mission que nous aimerions à voir remplir par les académies. Nous n'oublions pas que dans cette direction et vers ce but des efforts heureux ont été par elles quelquefois tentés; mais dans cette voie salutaire l'intérêt littéraire et social réclame plus d'énergie et de persistance. Si les différentes sections de l'Institut portaient dans leurs travaux des intentions plus systématiques, si leur intervention dans le mouvement des idées était plus directe et plus persévérante, nous croyons qu'elles concourraient plus puissamment encore qu'elles ne le font à l'éclat des lettres, aux progrès de l'érudition et des sciences morales. Nos académies, qui jouissent d'une considération si haute et si juste, nous paraissent très perfectibles encore comme instrumens de travail, et leur voix sera d'autant plus écoutée qu'elle laissera pénétrer davantage dans leur éloquence l'esprit critique.

LERMINIER.

LE

DRAME SATYRIQUE

CHEZ LES GRECS.

LE CYCLOPE.

I.

Dans les fêtes dionysiaques, berceau commun de tous les genres de composition dramatique, il y avait, comme dans nos fêtes religieuses du moyen-âge, une partie sérieuse et une partie bouffonne. De la première sortit la tragédie, et, plus tard, quand celle-ci eut atteint ou fut près d'atteindre à toute sa gravité, le besoin de délasser d'une trop grande contention d'esprit la masse la plus grossière des auditeurs, de rattacher par quelque point le spectacle à son origine bachique, dont il s'était fort écarté, de répondre aux réclamations des dévots serviteurs du dieu, lesquels n'y trouvaient plus rien qui eût rapport à son culte, l'une ou l'autre de ces raisons, peut-être toutes deux ensemble, firent qu'on s'avisa d'emprunter à cette partie

bouffonne des antiques fêtes l'élément principal du drame satyrique, les *satyres*. Ces *satyres* avaient été primitivement introduits dans les chœurs dithyrambiques par Arion : une fois devenus la tragédie au moyen de certaines additions et de certains retranchemens, ces chœurs y furent ramenés soit par Thespis lui-même, soit par un de ses successeurs, Pratinas, qui fut contemporain et rival d'Eschyle. Pratinas était de Phlionte, ville à laquelle Phlias, fils de Bacchus, avait donné son nom; il était du pays des Doriens, où avaient été institués par Arion, où s'étaient perpétués dans le dithyrambe, tragédie de l'ancien temps, les chœurs bouffons des satyres; on conçoit que ce soit lui plutôt qu'un autre qui les ait restitués à la tragédie athénienne. De là ce qu'on a appelé le *drame satyrique*, drame de nature mixte, dans lequel paraissaient les personnages habituels de la tragédie, ses dieux et ses héros, avec la dignité de leurs mœurs et de leur langage, mais quelque peu compromis cependant, quelque peu rabaissés par la familiarité de l'intrigue, par le commerce de personnages d'ordre subalterne, quelquefois risiblement effrayans, centaures, cyclopes, brigands fameux, et autres, enfin par la pétulante gaieté d'un chœur de satyres, témoin consacré de ce genre d'actions.

Homère, dans quelques récits empreints à la fois de sérieux et d'enjouement, avait le premier mis sur la voie de ces pièces tragicomiques, de ce genre qu'un ancien a appelé la tragédie en belle humeur (1). Jusqu'où lui était-il permis de descendre? Beaucoup plus bas assurément que ne le ferait supposer Horace quand il la représente s'essayant à la plaisanterie, sans trop oublier sa gravité, *incolumi gravitate jocum tentavit*, et, comme une dame romaine qui prend part modestement à la danse sacrée en un jour de fête, se mêlant, la rougeur sur le front, à la compagnie folâtre des satyres. Cette dignité, cette pudeur de Melpomène, étaient mises dans le drame satyrique des Grecs à de rudes épreuves, et ne s'en retiraient pas aussi intactes que semble le prétendre Horace. La muse s'y prêtait de bonne grace à des jeux dignes de la Thalie d'Aristophane, où rien, sauf peut-être les gros mots, *inornata et dominantia nomina*, n'était interdit, rien, la saleté, l'obscénité même. Nous ne le saurions pas par ce qui s'est conservé des traits les plus libres de ces saturnales dramatiques, que nous l'apprendrions d'Ovide, qui y a cherché une excuse pour la licence relativement plus discrète, et pourtant si rigoureusement punie, de ses vers :

(1) Demetrius Phalereus, *de Elocutione*.

Est et in obscœnos deflexa tragœdia risus,
Multaque præteriti verba pudoris habet.....

Cette idée de rapprocher, d'opposer, en une même composition dramatique, les points extrêmes du noble et du trivial, du terrible et du bouffon, n'est point, il est bon de le dire en passant, aussi complètement moderne qu'on l'a cru quelquefois, et que de nos jours M. Victor Hugo l'a ingénieusement soutenu dans la préface de son *Cromwell*. Elle ne date point des lumières nouvelles du christianisme sur notre double nature; elle ne date point du drame de Shakspeare, à la fable complexe, aux faces changeantes et disparates, et, pour ne parler que d'ouvrages analogues à ceux qui nous occupent, de sa divertissante pièce de *Troïlus et Cressida*, où les héros de l'Iliade sont si lestement traités. Cette idée était venue aux Grecs, même sous la discipline d'Homère, et, par l'industrieuse émulation de leurs tragiques, elle enrichit leur théâtre de toute une classe d'ouvrages destinés uniquement à amuser, à égayer l'esprit. Dans ce que pouvait présenter de divertissant le contraste des sentimens relevés du héros avec les appétits sensuels, la gaieté brutale, la morale plus que facile, la malice, la lâcheté avouées du satyre, était tout le plaisir, toute la portée de cette espèce de drame.

Chez ce peuple, où les arts avaient leurs limites qu'on ne passait point, où la tragédie, avec ses accens familiers, la comédie, avec ses saillies de sérieux et de tristesse, se rapprochaient sans se confondre, le drame satyrique forme entre ces deux genres un genre à part qui eut aussi sa forme spéciale : pour décoration, non plus, comme le premier, le péristyle d'un palais ou d'un temple, comme le second, une place avec des maisons, mais la représentation de quelque solitude champêtre, des bois, des rochers, des antres (1); pour acteurs, des héros et quelques monstres grotesques sacrifiés à la gaieté publique, particulièrement le vieux Silène et ses fils les satyres, vêtus de peaux de bêtes, parés de guirlandes, dansant le thyrse en main la sautillante *sicinnis;* enfin, pour arriver à ce qui concerne l'expression poétique, un style, une versification dont le caractère général paraît avoir été, comme celui de la composition même, une sorte de compromis entre la gravité tragique et la familiarité comique, entre l'exactitude sévère et la licence. Le système du drame

(1) Voir Vitruve, v, 8.

satyrique, comme celui de la tragédie, de la comédie, ne se forma sans doute que par degrés. C'est sans doute aussi progressivement qu'il devint la petite pièce, la pièce finale du spectacle tragique. On a cru pouvoir conclure de la disproportion qui se remarque dans le catalogue des compositions de Pratinas, entre ses dix-huit tragédies et ses trente-deux drames satyriques, que ce dernier genre d'ouvrages fut d'abord donné isolément; qu'on ne s'avisa pas tout de suite de le rattacher, soit par le sujet, soit seulement par le lieu d'une représentation commune, aux trois tragédies comprises dans la trilogie, d'en faire ce qu'il ne cessa guère d'être dans la suite, le complément de la tétralogie. D'autres ont tiré du même fait une conclusion bien différente, pensant qu'on avait pu, dans l'origine, rattacher à une seule tragédie plus d'un drame satyrique. Peut-être la constitution théâtrale qui régla définitivement quelle part, quelle place, appartiendrait au drame satyrique dans la distribution du spectacle doit-elle être rapportée seulement au temps des succès d'Eschyle et attribuée à ce véritable fondateur du théâtre grec?

Quoi qu'il en soit, en présence de Pratinas, créateur du genre, de son fils Aristias, qui, après lui, s'y distingua, de Chérilus, à qui un vers cité par le grammairien Plotius attribue dans ce même genre une sorte de royauté, Eschyle le traita avec autant de supériorité que la tragédie. Les critiques ont souvent rappelé la scène spirituelle de son *Prométhée*, celle du satyre, qui, ravi à l'aspect, pour lui tout nouveau, du feu, veut l'embrasser, et que l'on avertit du danger auquel cette tendresse expose sa barbe de bouc; ils ont également parlé de l'*Amymone* (c'était le nom d'une des filles de Danaüs), que son aventure avec un satyre semblait destiner, plus que tout autre personnage fabuleux, à devenir l'héroïne d'un drame satyrique. Quel rôle jouaient les satyres dans son *Sisyphe*, dans sa *Circé*, pièces auxquelles avaient fourni des thèmes propices à ce genre d'ouvrages deux fourbes illustres de même sang, le père et le fils, l'un qui trouvait moyen de s'évader des enfers, l'autre qui rendait à la forme humaine et à la liberté ses compagnons captifs dans les étables de l'enchanteresse? On a cru en démêler quelque chose au moyen de certains fragmens, du reste assez peu clairs. Là c'est la troupe folâtre qui, tandis que la terre tremble et s'entr'ouvre, en voit sortir, au lieu d'un rat qu'elle attend, Sisyphe lui-même, Sisyphe remontant des sombres bords, et d'abord tout ébloui de la clarté du jour, puis disant gaiement adieu aux divinités infernales,

et se faisant apporter, pour se laver les pieds après son long voyage, la fameuse cuvette d'airain tant cherchée dans la suite par l'amateur de curiosités qu'a fait parler Horace, par le prodigue Damasippe.

> ..... Olim nam quærere amabam
> Quo vafer ille pedes lavisset Sisyphus ære.

Ici la même troupe, dans ses ébats, s'apprête à mettre en broche les cochons de Circé, et menace de faire ainsi un mauvais parti aux amis du roi d'Ithaque. — Combien il est à regretter qu'aucune de ces pièces et de celles que j'omets ne soit parvenue jusqu'à nous! On aimerait à connaître la plaisanterie, la bouffonnerie de ce terrible et sublime génie, de ce Shakspeare antique, également favorisé de l'une et de l'autre muse.

Les titres, les fragmens, qui seuls représentent aujourd'hui les drames satyriques de Sophocle, nous montrent le successeur, l'émule d'Eschyle traitant ainsi que lui familièrement, tournant en plaisanterie l'histoire des dieux et des héros, le sujet de plus d'une tragédie. Dans *le Jugement* paraissaient les trois déesses qui disputaient devant le berger Pâris le prix de la beauté; dans *Iris*, *Pandore*, *Inachus*, *Comus* et *Cédalion*, étaient mises en scène des divinités d'ordre secondaire, aux dépens desquelles le drame satyrique était plus libre encore de s'égayer. En d'autres pièces, on voyait Persée délivrant *Andromède*, *Hercule au Ténare* ramenant du sombre empire son gardien Cerbère, Pollux triomphant du féroce *Amycus*, l'aveugle *Phinée* délivré des harpies par les Argonautes, *Salmonée*, parodiste insolent des foudres de Jupiter, puni de son impiété. La légende de la guerre de Thèbes avait fourni à ce théâtre tragi-comique de Sophocle un *Amphiaraüs;* les souvenirs de la guerre de Troie, deux pièces dont on sait des choses qui éclairent heureusement l'histoire si incomplète du drame satyrique, et qui font particulièrement connaître les excès auxquels s'emportait parfois un genre beaucoup moins contenu dans sa licence qu'on ne l'a pensé. Au reste, quand on se rappelle quelle passion Eschyle a osé célébrer dans ses *Myrmidons*, Sophocle dans sa *Niobé*, dans ses *Femmes de Colchide*, Euripide dans son *Chrysippe*, peut-on s'étonner de rencontrer parmi les monumens de la tragédie en belle humeur un drame impudemment intitulé *les Amans d'Achille?* Quant à l'autre pièce, *l'Assemblée des Grecs*, elle ne différait pas beaucoup de la tragédie par les invectives que s'y permettaient les uns contre les autres Achille, Diomède, Ulysse, tous ivres sans doute; mais elle s'en séparait tout-à-fait par

la grossièreté du récit, où les héros d'Homère étaient représentés se jetant à la tête, il faut bien dire le mot que n'a pas évité le grave Sophocle, des pots de chambre! J'aime à croire que l'Odyssée n'était pas aussi salie que l'Iliade dans le drame où nous savons que Sophocle lui-même joua le rôle noble et gracieux de *Nausicaa*.

Parmi tous ces drames satyriques, il y en a bon nombre qui donnent l'idée d'un canevas convenu qu'avec d'autres noms, d'autres situations, on se plaisait à reproduire, et duquel résultaient des ouvrages analogues, pour la conception et l'effet, à nos vieux contes de géans, d'ogres et d'enchanteurs. C'était assez souvent la défaite de quelque monstre redoutable, dont la merveille n'était point prise au sérieux, comme Cerbère tiré des enfers par Hercule, la baleine pourfendue par Persée, ou l'homme aux cent yeux endormi et massacré par Mercure; c'était le châtiment de personnages féroces ou perfides, pleins d'une confiance insolente dans leur force, et qui, avant de succomber à la ruse d'un Ulysse, au bras d'un Hercule ou d'un Thésée, à l'inévitable vengeance de quelque divinité irritée, passaient d'abord par les facéties des satyres et le gros rire de la foule. Dans ce cadre général trouvent place à peu près tous les drames satyriques (ils sont malheureusement encore en bien petit nombre) que l'on attribue à Euripide.

Dans l'*Autolycus*, le fils du dieu des voleurs, voleur lui-même fort habile, et, par la protection de son père, fort impuni, rencontrait enfin son maître en fait de ruse chez le fourbe Sisyphe. Dans le *Sisyphe* étaient peut-être reproduits le bon tour joué par ce célèbre ennemi des dieux au roi des enfers, et le châtiment qu'il ne tarda pas à recevoir. Un des fragmens donnerait à penser qu'il y mourait de la main d'Hercule, instrument de tant de justices, et non de la main de Thésée. Thésée était bien évidemment le héros du *Sciron*, ainsi nommé d'un de ces monstres dont il purgea, durant sa jeunesse, les routes de la Grèce. Hercule devait jouer le principal rôle dans l'*Eurysthée*, où peut-être il surprenait de son retour imprévu le tyran d'Argos, qui avait cru se débarrasser de lui pour toujours en l'envoyant aux enfers. Qui ne connaît, a dit Virgile, l'histoire de Busiris et de son autel? Ce fils de Neptune, tyran de l'Égypte, instruit par un devin cypriote ou phénicien, que le moyen de préserver son royaume de la stérilité était d'immoler chaque année aux dieux un étranger, adopta l'usage de ces sanglans sacrifices, qu'il commença, bien entendu, en faisant mettre à mort celui qui les lui avait conseillés. Il les continua jusqu'au jour où, s'étant saisi d'Hercule que

ses courses aventureuses avaient conduit en Égypte, et se préparant à faire du héros une nouvelle victime, il fut lui-même sacrifié sur son sanglant autel par le fils d'Alcmène. Quel était le sujet du *Busiris* d'Euripide? Peut-être le meurtre du malencontreux devin, peut-être celui du tyran lui-même, peut-être l'un et l'autre, librement rapprochés.

Un drame satyrique d'Euripide, sur lequel nous possédons plus de renseignemens que sur aucun autre, et dont les fragmens sont aussi des plus propres à nous initier au véritable caractère du genre, le *Sylée*, présente ce même Hercule dans une situation à peu près semblable, dépendant en apparence d'une puissance tyrannique dont il se rit et qu'il brise. Les mythologues racontent qu'un oracle ayant prescrit à Hercule d'expier le meurtre d'Iphitus par un esclavage volontaire de quelques années, Mercure le vendit à Omphale, et que, tandis qu'il servait cette reine de Lydie, il délivra le pays de brigands qui l'infestaient et de tyrans dont il était opprimé, comme ce Sylée, fils de Neptune, qui forçait les voyageurs de travailler à ses vignes. Dans le drame satyrique, c'était à Sylée qu'Hercule était vendu. Le portrait que lui en faisait Mercure, ce qu'il en voyait lui-même, ne le prévenait pas d'abord beaucoup en faveur de cette acquisition. Il disait au prétendu esclave, en vers qui nous montrent que le point de départ du drame satyrique était, si bas qu'il dût descendre, le ton même de la tragédie :

« Nul ne se soucie d'acheter, de placer dans sa maison plus fort que soi, de se donner un maître. Rien qu'à te voir, on tremble; ton œil est plein de feu, comme celui du taureau attendant l'attaque du lion. Dans ton silence même se trahit ton caractère. On peut juger que tu serais un serviteur peu docile, plus disposé à commander qu'à obéir. »

Ces appréhensions de Sylée ne tardent pas à se vérifier, il est bientôt fort embarrassé de son nouveau serviteur. Hercule, envoyé aux vignes, au lieu de les façonner, les déracine, les arrache, en forme un immense fagot qu'il rapporte sur ses épaules; avec le feu qu'il allume, il fait cuire d'immenses pains, rôtir un superbe taureau immolé à Jupiter, mais dont il prendra lui-même sa part, une large part; il force le cellier, il défonce les tonneaux; en quelques momens, tout est prêt pour son repas, qu'il prend sur les portes de l'habitation, dont il s'est fait une table, mangeant de grand appétit, buvant à longs traits et sans eau, chantant à pleine voix et se faisant servir d'autorité, par le maître de la ferme interdit, des fruits de la saison et des gâ-

teaux. Cependant survient Sylée, fort irrité du dégât fait dans sa maison des champs, et surtout des façons insolentes de son serviteur, qui, sans s'émouvoir, l'invite à se mettre à table, et à lui faire raison la coupe à la main. Ces scènes, dont on nous a transmis des esquisses, devaient être véritablement fort réjouissantes; mais, au milieu des mille traits bouffons qui les animaient, reparaissait de temps à autre la tragédie; par exemple, dans ces paroles de l'impassible Hercule à son maître menaçant :

« Vienne le feu, vienne le fer! brûle, consume mes chairs; gorge-toi de mon sang. Les astres descendront au-dessous de la terre, la terre s'élèvera au-dessus du ciel, avant que tu entendes de ma bouche d'humbles et flatteurs discours. »

« Je suis juste pour les justes; mais les méchans n'ont pas sur terre de plus grand ennemi que moi. »

La légende racontait qu'avec Sylée, Hercule avait fait périr sa fille Xénodice, sans doute après l'avoir déshonorée. Quelques fragmens qui contiennent la menace d'un tel attentat faisaient descendre la pièce jusqu'à cette obscénité, l'un des étranges agrémens de ces drames. Hercule terminait ses exploits tragi-comiques en détournant les eaux d'un fleuve pour noyer la demeure même de Sylée.

II.

A cette classe de pièces satyriques qui viennent d'être parcourues, appartient évidemment, par la nature du sujet, par le caractère de la composition, *le Cyclope*, que le témoignage d'Athénée et l'accord unanime des manuscrits permettent d'attribuer incontestablement à Euripide. Dans cette œuvre, où le poète a reproduit un sujet déjà traité sous la même forme par un des premiers auteurs de drames satyriques, Aristias, on voit encore aux prises avec l'habileté et le courage d'un héros, avec la gaieté d'une troupes de satyres, une sorte de monstre grossier et féroce; là se rencontrent de nouveau la dignité de la tragédie et un comique qui ne s'abstient ni du gros sel ni de la gravelure. Les fragmens du théâtre d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, auraient suffi pour nous apprendre que tels étaient les élémens du genre; mais, si une heureuse fortune ne nous avait conservé *le Cyclope*, nous aurions ignoré de quelle manière ils se combinaient dans un tout harmonieux, comment de telles pièces pouvaient être

tirées, aussi bien que les tragédies, du fonds commun des récits épiques; comment enfin il était toujours loisible, quel qu'en fût le sujet, d'y introduire le personnage obligé des satyres.

Un prologue tout-à-fait semblable, sauf quelques traits de gaieté, à ceux par lesquels s'ouvrent les tragédies d'Euripide, fait connaître quelle combinaison d'un livre de l'Odyssée avec une donnée également homérique de l'*Hymne à Bacchus* a produit cette pièce du *Cyclope*. Le IXe livre de l'Odyssée offrait au poète l'aventure à la fois terrible, pathétique et par intervalles discrètement facétieuse d'Ulysse et de Polyphème, c'est-à-dire la matière toute préparée d'un drame satyrique, moins les satyres eux-mêmes. L'*Hymne à Bacchus* lui a suggéré un moyen ingénieux et naturel de faire intervenir ces indispensables satyres dans une fable à laquelle ils semblaient complètement étrangers. Euripide a supposé qu'à la nouvelle de ce que raconte l'hymne, c'est-à-dire l'enlèvement de Bacchus par les pirates tyrrhéniens, les folâtres serviteurs du dieu s'étaient aussitôt mis en route, sous la conduite de leur père, le vieux Silène, pour retrouver leur maître; mais que, jetés par une tempête sur les côtes de la Sicile, ils étaient tous devenus esclaves de Polyphème. C'est sans doute d'après ce chapitre nouveau de l'histoire des satyres qu'un peintre accoutumé à profiter des idées d'Euripide, Timanthe, représenta dans un de ses tableaux, auprès du monstrueux cyclope endormi, les satyres occupés à mesurer son pouce avec un thyrse.

Ces faits de l'avant-scène, comme nous disons, voilà ce qu'explique d'abord, au seuil de l'antre habité par le cyclope, et s'encourageant de son absence, Silène lui-même. Son langage devait satisfaire le poète qui a dit :

« Pour moi, ô Pisons, si j'écrivais des *satyres*, je ne me contenterais pas des mots propres, des gros mots, et, pour éviter la couleur tragique, je n'irais pas jusqu'à confondre par le langage Dave ou l'effrontée Pythias, qui fait cracher un talent à Simon, et Silène le père nourricier, le serviteur d'un dieu. »

Dans les premières paroles du Silène d'Euripide, des expressions vives et poétiques peignent la navigation des satyres, leur naufrage aux côtes de la Sicile, les mœurs des terribles habitans de cette île. En même temps, le sérieux d'une telle préface est égayé par quelques traits plaisans, comme lorsque le vieillard, qui ne passait point pour brave assurément, se vante d'avoir combattu à côté de Bacchus contre les géans, et même d'avoir fait tomber sous sa lance Encelade; lors-

que, interrompu sans doute par des éclats de rire, il s'écrie : « Comment donc? l'aurais-je rêvé? Non, j'en suis bien sûr. » Par cette façon familière de prendre à partie le public, ce morceau est pour nous un intermédiaire précieux entre les prologues des tragédies d'Euripide et les prologues de Plaute. Au reste, le vainqueur d'Encelade se présente sur la scène dans un bien modeste appareil; il tient en main, non pas la terrible lance dont il parlait, mais un râteau de fer avec lequel il lui faut nettoyer l'étable où vont revenir les troupeaux que ses fils, chargés en raison de leur âge d'un service plus actif, font paître en ce moment dans les prairies de l'île.

L'arrivée de cette troupe de pasteurs, dansant gaiement la *sicinnis*, comme en un temps plus heureux, fait, selon les habitudes de la tragédie, suivies ici exactement, succéder au prologue le chœur, mais un chœur bucolique qui, par de rustiques agrémens, par une grace sauvage, annonce de loin les idylles de Théocrite. Ce morceau caractéristique n'est pas sans rapport avec un autre que nous n'avons pas, mais dont quelques allusions bouffonnes du *Plutus* d'Aristophane nous permettent de nous former une idée. Philoxène, selon les scoliastes, y avait peint le cyclope Polyphème avec la besace du berger, conduisant au son de la lyre, d'une lyre bien grossière sans doute, son troupeau, et lui adressant de familières exhortations :

« Où donc, enfant de nobles pères, de nobles mères, où donc t'égares-tu? Là n'est point l'abri de l'étable, le vert fourrage, l'eau bouillonnante du torrent, reposant dans des auges le long de l'antre; là ne sont point les bêlemens de tes petits. — Pst! pst! que vas-tu faire par là sur cette pente humide de rosée? Oh! je te lancerai une pierre, si tu ne reviens, si tu ne reviens à l'instant, animal aux longues cornes, vers l'habitation de ton sauvage pasteur, le cyclope. — Et toi, livre à mes mains tes mamelles gonflées, que j'en approche tes tendres agneaux, abandonnés sur leur couche. Ils y ont dormi tout le jour, et maintenant te redemandent, te rappellent par leurs bêlemens. Quitteras-tu bientôt l'herbe des champs, pour rentrer à l'étable, dans les cavernes de l'Etna?... »

Silène, cependant, aperçoit un vaisseau qui aborde; des étrangers en descendent et se dirigent vers l'antre, dans le dessein, selon toute apparence, d'y renouveler leurs provisions. Il les plaint de l'ignorance funeste qui leur fait chercher une demeure si inhospitalière, un hôte si redoutable. Il y a là l'émotion et même le style de la tragédie. Cette expression, par exemple, de *rois de la rame*, qu'Aristote a blâmée comme ambitieuse dans le *Télèphe* d'Euripide, sans se souvenir que c'était un emprunt fait aux *Perses* d'Eschyle, sert ici,

dans ce drame qui va devenir si familier, à désigner les compagnons d'Ulysse.

C'est Ulysse, en effet, qui s'approche, non sans étonnement, des satyres et se fait connaître à eux. « Ah! oui, dit Silène, descendant un moment de sa hauteur tragique, je sais, un beau parleur, le fils rusé de Sisyphe. » Une explication suit, ainsi que dans les tragédies : les satyres apprennent d'Ulysse qu'il vient de Troie, et qu'en route pour Ithaque les vents contraires l'ont jeté sur ce bord, absolument comme eux-mêmes. En retour, il apprend d'eux chez quel peuple barbare, dans la demeure de quel monstre avide du sang des hommes, son mauvais sort l'a conduit.

Ulysse, pressé de repartir (le cyclope qui est à la chasse pourrait revenir d'un moment à l'autre), demande qu'on lui vende quelques provisions, et il en offre un prix qui charme Silène, et pour lequel ce divin ivrogne donnerait de grand cœur tous les fromages, tous les troupeaux de Polyphème : c'est une outre d'excellent vin que le roi d'Ithaque tient de Maron lui-même, le fils de Bacchus. Ce vin, avant de l'accepter en paiement, il le goûte, et avec des transports de joie, une volupté, un enthousiasme exprimés très plaisamment, trop plaisamment même, car ici, comme souvent ailleurs, la tragédie, participant à l'ivresse de Silène, s'égaie plus qu'il ne conviendrait.

C'est le caractère de la scène suivante, dans laquelle, en l'absence de Silène, qui a été chercher les provisions promises à Ulysse, les satyres s'approchent du héros, et lui adressent des questions sur cette guerre de Troie, dont le bruit remplit tout l'univers. Plus d'une scène tragique a été faite sur ce texte, et par Euripide lui-même. Mais on est jeté bien loin de la tragédie par les plaisanteries, plus que libres, que se permettent les satyres au sujet d'Hélène. Je ne les rapporterai pas; j'aime mieux citer un trait qui n'est que gai, et dans lequel on peut voir une parodie volontaire des déclamations du poète contre les femmes. « Sexe funeste, fait-il dire à son chœur de satyres, plût aux dieux qu'il n'eût jamais existé.... que pour moi seul! »

Au moment où va se conclure le marché d'Ulysse avec Silène, on voit venir le cyclope. Tous tremblent, et le héros lui-même parle de fuir et de se cacher; mais, lorsqu'il en comprend l'impossibilité, il fait bravement face au péril. La tragédie, d'après l'épopée, lui a prêté partout ce genre de résolution, et nulle part il ne l'exprime plus noblement qu'ici :

« Troie aurait trop à gémir si nous fuyions devant un seul homme. Que de fois mon bouclier n'a-t-il pas soutenu l'effort d'une foule de Troyens! S'il nous faut mourir, mourons généreusement, ou, si nous sauvons notre vie, que ce soit en sauvant aussi notre gloire. »

Enfin arrive Polyphème, interrogeant, grondant, menaçant, en maître de maison difficile à servir. La peur des satyres se cache sous des facéties par lesquelles ils parviennent quelquefois à dérider leur terrible maître :

« Le dîner est-il prêt? — Il l'est; fais seulement que ta mâchoire le soit aussi. — A-t-on rempli de lait les cratères? — Tu peux en boire si tu le veux tout un tonneau. — Sera-ce du lait de brebis, du lait de vache ou tous deux ensemble? — Tout ce qu'il te plaira : seulement ne va pas m'avaler en même temps. — Je n'ai garde : vous me feriez mourir, gambadant, gesticulant encore dans mon estomac. »

La plaisanterie n'est pas délicate, mais c'est une plaisanterie de cyclope, et elle a pour nous l'avantage de nous peindre la démarche et la pantomime par lesquelles le chœur des satyres animait perpétuellement la scène de ce genre de drame.

Tout à coup le monstre aperçoit les étrangers, et auprès d'eux les provisions qu'ils allaient emporter, des agneaux attachés avec des liens d'osier, des vases remplis de fromages; il les prend naturellement pour des voleurs; d'autre part, Silène lui paraît avoir le front rouge et gonflé; il suppose donc que ce fidèle serviteur a été battu en voulant s'opposer au larcin. Silène n'a garde de le détromper, bien au contraire; et quand le cyclope, que ses suppositions ont de plus en plus irrité, ordonne les apprêts de l'horrible repas, disant, en gastronome blasé, qu'il est las de gibier, rassasié de cerfs et de lions, que depuis bien long-temps il n'a pas mangé de chair humaine, Silène va jusqu'à l'encourager à ce changement de régime. On le voit, le ministre de Bacchus n'est pas plus flatté dans cette pièce que Bacchus lui-même dans *les Grenouilles* d'Aristophane; il y est représenté comme un ivrogne, un poltron, un effronté menteur, qui veut se tirer d'affaire aux dépens d'autrui; il risquerait fort de révolter, si, dans la naïve expression de ses goûts sensuels, de sa lâcheté, de son désir de se sauver à tout prix, ce n'était la gaieté qui dominait.

Contredit par Ulysse, Silène, après maint serment ridicule et sans révérence pour les dieux, invoque le témoignage de ses fils, qui le

lui refusent en honnêtes gens; les satyres, c'est le chœur, et dans le drame satyrique aussi bien que dans la tragédie, le chœur est toujours du parti de la vérité et de la justice. Au reste, et Silène et les satyres font tour à tour usage d'une forme de serment très bouffonne; ils consentent, si on peut les convaincre de mensonge, à la mort l'un de ses chers enfans, les autres de leur père bien-aimé. Entre leurs assertions contraires, le cyclope est bientôt décidé; il en croit celle qui se trouve d'accord avec ses appétits féroces; les étrangers tombés entre ses mains ne peuvent être que des voleurs. En vain, répondant à ses questions et cherchant à l'intéresser, les malheureux lui disent qu'ils sont des Grecs qui reviennent de la guerre de Troie; il ne leur en sait aucun gré, et dans cette expédition entreprise pour une femme, et une femme coupable, il trouve contre eux un nouveau grief. Ainsi, chez le fabuliste, raisonne le loup pour mettre l'agneau dans son tort, et le manger en sûreté de conscience.

C'est merveille de voir comme s'entrelacent habilement, dans cette petite pièce, les émotions diverses de la comédie et de la tragédie. Le poète fait, pour quelques instans, diversion à la gaieté par la noble et touchante prière d'Ulysse. Polyphème est fils de Neptune, à qui les Grecs ont élevé des temples sur tous leurs rivages; il habite une contrée qu'on peut regarder comme grecque; qu'il ait pitié de compatriotes assez éprouvés par le malheur; qu'il respecte des supplians, qu'il protége des hôtes; qu'il craigne, par un acte impie, d'offenser les dieux! On ne peut parler plus éloquemment, mais c'est de l'éloquence en pure perte. Silène, persistant dans son rôle de complaisant, conseille au cyclope, quand il mangera Ulysse, de le manger tout entier, sans oublier sa langue, qui fera de lui un orateur; et comme s'il l'était déjà devenu, Polyphème, reprenant un à un les argumens d'Ulysse, s'applique à les réfuter dans un discours suivi, où le mépris des lois divines et humaines est érigé par l'ogre sophiste en système de sagesse pratique, en philosophie, en religion. Il semble qu'ici encore Euripide se soit fait son propre parodiste, et que, parmi les formes de la tragédie dont il offrait une copie bouffonne, il n'ait pas voulu oublier les thèses contradictoires de morale subtile, de hasardeuse théologie, dont on lui reprochait l'abus. Il faut citer ce discours de Polyphème, exemple frappant de la gaieté spirituelle, et aussi, pour tout dire, de la grossièreté hardie qui se rencontraient, qui se touchaient dans les productions, si étranges pour nous, du drame satyrique.

« La richesse, mortel chétif, voilà le dieu des sages : tout le reste n'est que paroles sonores, expressions pompeuses et vides. Que me font ces temples des rivages, consacrés à mon père? Qu'avais-tu affaire d'en parler? Pour la foudre de Jupiter, je ne la crains point, étranger. Je ne sache pas, vraiment, que Jupiter soit un dieu plus puissant que moi; enfin, je ne m'en soucie point. Et pourquoi? tu vas le savoir. Quand il fait tomber la pluie, je trouve sous cet antre un abri sûr, et là, paisiblement étendu, je gorge mon estomac des chairs rôties d'un veau ou de quelque bête sauvage, je l'arrose par intervalles d'une pleine amphore de lait, faisant retentir, à l'envi des foudres célestes, le bruit de mon tonnerre. »

On ne peut rapprocher de ce dernier trait que l'explication, donnée par le Socrate d'Aristophane au stupide Strepsiade, du phénomène de la foudre (1). Les deux poètes sont d'accord, cette fois, pour mettre de côté toute délicatesse. Ce trait, qui a justement révolté le goût de Voltaire, je n'ai pas cru, quelque repoussant qu'il soit, le devoir omettre; il est caractéristique; il montre que non-seulement l'impureté, mais l'ordure, étaient comme les assaisonnemens reçus d'un genre destiné à délasser du spectacle tragique, outre les honnêtes gens, le brutal populaire, d'un genre que son nom seul, et la présence obligée du personnage sans vergogne qui le lui donnait, invitait, autorisait à tout oser; d'un genre enfin qui, comme la comédie, couvrait ses licences, même les plus graves, par l'élégance continue et la poésie du style. Il n'y a plus rien de pareil dans ce qui me reste à citer de la harangue bouffonnement sentencieuse du cyclope.

« Quand le vent de Thrace, Borée, vient à répandre la neige, j'entoure mon corps d'une peau de bête fauve, j'allume du feu, et alors la neige ne m'inquiète plus. La terre, de nécessité, qu'elle le veuille, qu'elle ne le veuille pas, produit l'herbe qui engraisse mes troupeaux, et ce n'est pas pour que je les sacrifie à quelque autre divinité qu'à moi-même, qu'à ce ventre, le plus grand des dieux; car bien manger, bien boire, selon le besoin de chaque jour, c'est, pour les sages, le vrai Jupiter, et aussi ne se point tourmenter. Maudits soient les faiseurs de lois qui en ont embarrassé la vie humaine! Je ne cesserai point, pour moi, de me bien traiter, de me tenir en joie, et d'abord je te mangerai. Les dons d'hospitalité que tu recevras de moi, pour que j'échappe aux reproches, ce sera du feu, et cette chaudière paternelle, chaud vêtement destiné à tes membres délicats. Allons, animaux rampans, entrez, et offerts à l'autel du dieu de cette caverne, procurez-moi un bon repas. »

(1) Voir *les Nuées*.

Ulysse obéit, non sans avoir pathétiquement déploré sa destinée, réclamé le secours accoutumé de Minerve, la vengeance due par Jupiter aux droits de l'hospitalité violés. Malgré la contagion de tant de bouffonneries, il ne cesse pas, cela est remarquable, de penser, de parler en héros tragique. Dans quelle tragédie trouverait-on une image plus vive que celle-ci?

« Hélas! hélas! j'ai échappé aux travaux de Troie, aux dangers de la mer, et c'était pour faire naufrage contre l'ame inabordable de cet impie! »

Après un chœur dans lequel est très sérieusement détestée la barbarie du cyclope, Ulysse vient raconter qu'il l'a vu dévorer deux de ses compagnons. Il fait chez Homère le même récit et trace le même tableau, mais en quelques traits rapides, énergiques, terribles, auxquels ni Virgile, ni même Ovide, n'ont cru devoir rien ajouter. Euripide, avec moins de goût, mais selon les convenances du drame satyrique, qui se plaisait à amuser les imaginations de merveilles monstrueuses et parfois grotesques, a rapetissé la scène en entrant dans un long détail de la façon dont s'y prend pour tuer, dépecer, cuire et rôtir ses victimes, celui qu'il appelle (ce mot résume l'esprit du morceau et en contient la critique) le cuisinier de Pluton.

L'auteur du *Cyclope* se tient plus près d'Homère dans le reste du récit, quand Ulysse, après avoir peint vivement le désespoir et l'effroi de ses compagnons, raconte quelle résolution lui ont inspirée les dieux, et de quelle manière il a déjà commencé de la mettre à exécution. Offrant au cyclope ravi coupe sur coupe de ce vin délicieux dont tout à l'heure il faisait fête à Silène, Ulysse va l'amener par l'ivresse au sommeil, et alors, s'armant d'un pieu énorme dont il aura durci au feu l'extrémité, il crèvera l'œil du monstre. Cette confidence faite aux satyres, auxquels, ainsi qu'à leur père Silène, l'entreprise hardie d'Ulysse doit rendre la liberté, le héros rentre dans la caverne.

On avait quelque droit de s'étonner qu'il en fût sorti si librement. Le cyclope d'Homère, qui ne s'y retire jamais sans en fermer l'entrée avec un rocher que nulle force humaine ne pourrait ébranler, garde plus soigneusement ses prisonniers. Euripide, qui avait conscience certainement de cette invraisemblance nécessaire, semble avoir été au-devant d'une autre qu'on aurait pu être tenté de lui reprocher, en prêtant à Ulysse ces généreuses paroles :

« Je n'abandonnerai pas mes amis, pour me sauver seul, comme je pour-

rais le faire, étant sorti de l'antre. Il ne serait pas juste de fuir sans eux des dangers où je les ai conduits. »

Quand Ulysse a communiqué son dessein aux satyres, ils ont, dans leur enthousiasme irréfléchi, dont ils pourront plus tard se repentir, obtenu qu'il leur serait permis d'y prendre part. Maintenant, toujours pleins d'une généreuse ardeur, ils se disputent à qui mettra le premier la main à l'arme vengeresse. Le cyclope, cependant, fait retentir l'intérieur de la caverne des accens de sa joie brutale, de ses chants grossiers et discordans, et le chœur donne de loin à cet ignorant comme une leçon de poésie bachique, en chantant lui-même le vin, l'amour, et quel amour! Il y a ici des traits dont la licence prépare aux monstrueuses obscénités de la scène suivante.

Polyphème reparaît, tout appesanti par son odieux repas et se comparant lui-même à un bâtiment de transport qui fléchit sous sa charge, la tête déjà toute troublée par les vapeurs du vin. Il vient, en chancelant, faire sa partie dans le joyeux concert. Les paroles par lesquelles on salue son entrée annoncent obscurément la catastrophe qui s'apprête; il y est question du flambeau déjà allumé pour la nouvelle épouse, de la guirlande aux vives couleurs dont va se parer son front. Ces équivoques sinistres et menaçantes ne sont pas rares dans la tragédie, et, sans qu'il soit besoin d'en chercher plus loin des exemples, chacun se rappelle de quel ton, dans *les Bacchantes*, Bacchus insulte à l'égarement de Penthée.

Le dialogue d'Ulysse avec le monstre redoutable qui va devenir sa victime, et dont il prend plaisir à provoquer les saillies grossières, les quolibets impies, a aussi ce caractère; c'est de la farce tragique. On doit louer le poète de l'art avec lequel il inspire des doutes sur le succès de l'entreprise; c'est quand Polyphème, qui semble avoir le vin assez bon, parle de faire partager aux cyclopes, ses frères, son heureuse fortune. Ulysse a bien de la peine à l'en détourner, et il n'y réussit qu'avec l'assistance de Silène, lequel, on le comprend, ne se montre nullement favorable à cette idée de partage. C'est ici que le cyclope, se déridant de plus en plus, demande gracieusement à Ulysse son nom, et que trouvent leur place des facéties vénérables par leur antiquité, et qu'Euripide a empruntées presque textuellement au grave et solennel récit d'Homère :

LE CYCLOPE.

Dis-moi, ô étranger, quel nom il faut que je te donne?

ULYSSE.

PERSONNE. Mais de quelle grace aurai-je à te remercier?

LE CYCLOPE.

De tous tes compagnons tu seras le dernier que je mangerai.

ULYSSE.

Voilà ce qui s'appelle bien traiter un hôte, ô cyclope!

La scène s'égaie de plus en plus. Silène, qui fait office d'échanson, trouve moyen, par mainte espièglerie, comme Sganarelle au souper de don Juan, tantôt en dérobant la coupe, tantôt en s'occupant gravement de la remplir selon les règles, une autre fois en enseignant comment on boit savamment, élégamment, de détourner à son profit une bonne part de la liqueur contenue dans l'outre. Le cyclope, pour sauver le reste, réclame les services d'Ulysse, qui achève de l'enivrer. La coupe qu'on lui présente, et où se plonge en quelque sorte le géant avide, lui semble un océan duquel il s'échappe à la nage. Il voit les cieux ouverts, et, au milieu de la cour de Jupiter, les Graces qui lui font des agaceries. Mais il n'a garde d'y répondre, ses tendresses grotesques sont pour Silène, son favori, qu'il embrasse à l'étouffer. Je n'oserais dire à quels excès s'emporte ici le drame satyrique, combien il dépasse les limites de la plaisanterie décente, recommandée depuis par Horace à cette tragédie égayée :

> Effutire leves indigna tragœdia versus
> Intererit satyris paulum pudibunda protervis.

Ulysse rentré, comme Polyphème, dans la caverne, après de vifs et pressans appels à l'assistance des dieux, en ressort bientôt pour annoncer aux satyres que le cyclope est endormi, le flambeau allumé, la vengeance prête, qu'il n'attend plus que leur aide, souvent et solennellement promise. Ici se place une péripétie bouffonne. Les satyres, jusqu'alors si courageux en paroles, reprennent subitement leur caractère; ils ne se disputent plus à qui marchera le premier, mais à qui ne marchera point du tout; ils sont bien loin; ils sentent leurs jambes qui leur manquent, leurs yeux qui se remplissent comme de sable et de cendre; ils sont émus d'une tendre compassion pour leurs épaules et leurs mâchoires menacées; ils disent enfin savoir un certain chant d'Orphée si puissant, qu'à l'entendre seulement le tison se dirigera de lui-même vers l'œil du cyclope. Ulysse, qui les traite sans cérémonie de poltrons, est bien forcé d'accepter l'unique secours qu'il en puisse tirer, celui de leurs chants, pendant lesquels, seul avec ses compagnons, il accomplit l'œuvre.

On entend les plaintes du cyclope; on le voit paraître tout sanglant. A son aspect éclatent des railleries, d'insultantes risées, dont Homère a encore fourni le texte :

LE CHŒUR.

Qu'as-tu donc à crier, Cyclope?

LE CYCLOPE.

C'est fait de moi.

LE CHŒUR.

Tu es affreux à voir.

LE CYCLOPE.

Et bien malheureux.

LE CHŒUR.

Est-ce que, dans ton ivresse, tu serais tombé parmi les charbons ardens?

LE CYCLOPE.

L'auteur de mon mal, c'est PERSONNE.

LE CHŒUR.

Nul ne t'a donc maltraité?

LE CYCLOPE.

Je te dis qu'on m'a crevé l'œil, et que c'est PERSONNE.

LE CHŒUR.

Tu n'es donc point aveugle?

LE CYCLOPE.

Puisses-tu l'être aussi peu que moi!

LE CHŒUR.

Mais comment, par le fait de personne, devenir aveugle?

LE CYCLOPE.

Tu me railles! Mais où est-il, PERSONNE?

LE CHŒUR.

Nulle part, cyclope.

Polyphème veut à son tour se venger de ses bourreaux; il demande où ils sont : — à droite, à gauche, de ce côté, de cet autre, répond le chœur, continuant à se jouer de sa rage impuissante; et sur ses malignes indications, le monstre stupide va se heurter rudement la tête contre les rochers. Ce n'est plus la caricature d'OEdipe, mais celle de Polymestor poursuivant dans l'ombre la troupe fugitive des Troyennes.

Enfin retentit à son oreille la voix d'Ulysse, qui, cette fois, se donne son véritable nom. Polyphème reconnaît dans cette aventure l'accomplissement d'une prédiction qui lui fut autrefois adressée, et

dont l'effet était inévitable. C'est la fatalité de la tragédie étendue au drame satyrique. Tandis qu'il s'apprête à gravir la montagne pour lancer de là un quartier de roche sur le vaisseau d'Ulysse, le héros prend le chemin du rivage avec les satyres, qui s'applaudissent de n'avoir plus désormais d'autre maître que Bacchus. C'est le dernier mot de la pièce, et je ne doute guère qu'à la fin des autres drames satyriques ne fût de même marquée, par quelque trait, la destination religieuse de ce genre d'ouvrages, d'ailleurs si futile, qui payait au culte du dieu, en bouffonneries, la dette de la tragédie.

III.

Assurément, *le Cyclope* d'Euripide, indépendamment de ses divers mérites, est un morceau d'antiquité fort curieux, et Brumoy l'aurait traduit aussi complètement que le pense La Harpe, qu'il n'y aurait pas lieu de tant admirer la patience du traducteur. Dès le temps d'Eustathe, c'était déjà le monument unique du genre; il représentait seul ce qu'en ont tiré, pendant plusieurs siècles, non-seulement les trois grands tragiques, mais la foule de leurs devanciers, de leurs rivaux, de leurs successeurs. Ces légers ouvrages, simple complément du spectacle, qui n'ajoutaient pas grande valeur aux tétralogies couronnées aux concours dramatiques, et qu'en ont séparés, dans leurs recueils, les collecteurs d'Alexandrie, pour ne tenir compte que des trilogies, ont dû la plupart disparaître d'assez bonne heure. La critique moderne s'est appliquée à en retrouver la trace bien effacée. Elle n'a réussi qu'à rassembler, qu'à classer, avec quelques noms de poètes, un petit nombre de titres et de fragmens, trop peu intelligibles. Ce qui, dans cet inventaire d'une partie si oubliée du théâtre antique, occupe le plus de place, ce sont les débris des drames satyriques d'Achæus. On ne doit pas s'en étonner, Achæus était, après Eschyle, celui de tous les poètes grecs qui avait le mieux réussi dans ce genre de composition.

La matière et l'intérêt du drame satyrique durent s'épuiser assez vite, et l'on fut naturellement amené à se permettre de compléter quelquefois les tétralogies par des tragédies d'un genre particulier, qui, contre l'ordinaire, se terminaient par le bonheur, par la joie. Telle fut la destination de l'*Alceste*, et par là s'explique l'expression, au premier abord étrange, de ce scoliaste qui trouve dans cette pièce quelque chose de *satyrique*. On a conjecturé la même chose de

l'*Oreste*, de l'*Hélène*, d'autres pièces encore, et trouvé dans cette nouvelle constitution de la tétralogie, introduite, ce semble, par Euripide, une explication du petit nombre de drames satyriques (huit seulement) que présente le catalogue de ses ouvrages.

Faut-il croire que les satyres, desquels la tragédie s'accoutumait ainsi à se passer, furent recueillis par la comédie, et qu'à côté du drame tragico-satyrique, vécut quelque temps, pour finir par le remplacer tout-à-fait, celui qu'on a appelé comico-satyrique? Plusieurs critiques l'ont prétendu; mais leur opinion, très imposante assurément, a rencontré de graves contradicteurs, et semble aujourd'hui abandonnée. Dans une inscription fort curieuse, et parmi un certain nombre de poètes dramatiques et de comédiens couronnés dans la ville béotienne d'Orchomène, à la fête des Graces, en la CXLV^e^ olympiade, c'est-à-dire de 200 à 197, est mentionné un Aminias, Thébain, comme auteur de drames satyriques. Il en résulte qu'à cette époque le drame satyrique était redevenu ce qu'on suppose qu'il a pu être d'abord, indépendant de la trilogie tragique, qu'il avait en propre ses auteurs, ses représentations, ses récompenses.

La forme du drame satyrique paraît avoir été quelquefois employée par d'autres poètes que des poètes d'Athènes, mais dans des intentions de moquerie contemporaine et personnelle, jusque-là étrangères au genre. Elle se reproduisit avec ce nouveau caractère, quand Philoxène, au fond des carrières de Denis-l'Ancien, osa peindre allégoriquement l'oppresseur de son goût révolté, son tyrannique rival auprès de la belle Galatée, sous le personnage du cyclope, si toutefois le poème qu'il intitula ainsi était bien un drame. C'étaient aussi et plus incontestablement des drames satyriques, que ces autres poèmes où Python, d'autres disaient Alexandre lui-même, tourna en ridicule Harpalus et les Athéniens; où Lycophron insulta à la frugalité trop philosophique des repas de son compatriote Ménédème. Au reste, de ces trois ouvrages, un seul probablement, le second, fut porté sur la scène. Il fut représenté, mais, on le croit, isolément, aux bords de l'Hydaspe, dans le camp d'Alexandre, lorsqu'on y célébrait les fêtes de Bacchus. Le conquérant, dans ses réjouissances militaires, semblait ramener le cortége du dieu aux lieux d'où le faisaient venir les croyances mythologiques.

Le passage est naturel de Lycophron à Sosithée, qui était comme lui de la pléiade tragique d'Alexandrie, et qui dut de même, dans de savans pastiches, reproduire, avec la tragédie d'Athènes, son drame satyrique; Sosithée, qu'une épigramme de Dioscoride célèbre préci-

sément comme le restaurateur du genre. Un vers que cite de lui Diogène Laërce pourrait faire penser qu'il se servit de cette sorte de composition littéraire contre le philosophe Cléanthe, à peu près de la même manière que Lycophron contre le philosophe Ménédème. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on doit voir un vrai drame satyrique dans ce *Lityerse*, dont les fragmens, accrus d'une façon notable en 1584, ont, depuis cette époque, tant exercé la science philologique. Lityerse, c'était un fils de Midas qui régnait sur la ville de Célènes en Phrygie. Ce prince, grand mangeur, grand buveur, traitait fort largement ses hôtes, mais il leur faisait payer cher sa bonne réception : il les conduisait dans ses champs pour l'aider à moissonner, et, vers le soir, prenant son temps, leur abattait la tête avec sa faux, puis rapportait leur corps roulé dans ses gerbes, riant beaucoup d'un si bon tour. Le fameux berger Daphnis, en quête de sa maîtresse, que des pirates avaient enlevée et vendue à Lityerse, aurait trouvé, comme tant d'autres, la mort à la cour de ce monstre, si le sort n'y eût envoyé un redoutable travailleur qui le traita lui-même ainsi qu'il traitait ses victimes, et le jeta dans le Méandre. Considéré comme moissonneur habile et infatigable, ce Lityerse avait donné son nom aux chansons que chantaient les travailleurs des champs; sa légende était du reste merveilleusement propre au drame satyrique; elle offre une ressemblance frappante avec celle de laquelle Euripide a tiré son *Sylée*.

Selon Diogène Laërce, ce philosophe caustique qui, au temps de Ptolémée-Philadelphe, se moqua en vers si plaisans non-seulement des philosophes ses confrères, mais aussi des littérateurs entretenus dans le musée d'Alexandrie, Timon avait composé comme eux, avec force comédies et tragédies, des drames satyriques. Timon était de Phlionte, et, parmi tant de genres divers auxquels s'appliqua son talent flexible, il ne pouvait oublier celui qui avait pris naissance en son pays. Avec un certain Démétrius de l'école de Tarse, auquel Diogène Laërce attribue aussi des drames satyriques, on arrive à peu près au temps où Vitruve, réglant la décoration de la scène, disait qu'elle devait varier selon qu'on représentait des tragédies, des comédies ou des drames satyriques; au temps où Horace, dans son épître aux Pisons, donnait du drame satyrique une poétique complète. L'attention particulière accordée à ce genre, tout à la fois par le grand architecte et par le grand critique, paraîtrait vraiment bien extraordinaire, si cette espèce de composition dramatique avait été aussi complètement étrangère à la littérature latine que l'ont pré-

tendu les grammairiens, et s'il fallait croire avec eux que les drames satyriques des Romains étaient uniquement les fables atellanes. Qu'il y ait eu quelques analogies entre les deux genres, qui offraient plus d'un trait de ressemblance, qui surtout admettaient également certains personnages bouffons, toujours les mêmes, le premier Silène et les satyres, le second son Maccus et son Bucco; qu'ils aient été, l'un à l'égard de l'autre, dans la même relation où se trouvait la comédie traduite ou imitée du grec, et la comédie traitant des sujets romains, la *fabula crepidata* et la *fabula prætexta*, on peut le concevoir; mais ce qui ne se concevrait pas aussi facilement, c'est que Vitruve eût dessiné pour l'atellane la scène satyrique, c'est qu'Horace, dans sa poétique du drame satyrique, eût voulu écrire les règles de l'atellane. Faut-il regarder et la description de Vitruve et la définition d'Horace comme s'adressant aux Grecs et non pas aux Romains, ou bien les prendre pour un conseil indirect donné à ces derniers, de suivre plutôt les exemples des Grecs que ceux du pays des Osques? Ces explications sont ingénieuses, je n'en disconviens pas, mais bien forcées, et il me paraît plus naturel d'admettre que, dans l'universelle reproduction de la littérature grecque par les Romains, le drame satyrique n'a pas été oublié, bien qu'aucun débris, presque aucune trace ne l'atteste. Il suffirait de ce vers :

Agite, fugite, quatite, Satyri!

s'il était plus sûr qu'on n'y doit pas voir un exemple de métrique arbitrairement forgé par le grammairien lui-même qui le rapporte. Étaient-ce des drames satyriques que ce *Lycurgue* de Nævius, dans lequel Silène avait un rôle; que ces comédies de Sylla, traitées de satyriques par Athénée? Il est permis d'en douter. Le frère de Cicéron, ce tragique amateur, a-t-il imité la petite pièce dans laquelle Sophocle avait trop gaiement représenté le repas des généraux grecs? Le passage de la correspondance de l'orateur qui a paru l'établir n'a pas malheureusement toute la clarté désirable. Il y a moins de doutes, ce me semble, au sujet de l'*Atalante*, du *Sisyphe*, de l'*Ariane*, attribués par l'un des scoliastes d'Horace, sous le titre de drames satyriques, à Pomponius, probablement Pomponius Secundus, tragique romain, célèbre sous les règnes de Caligula et de Claude. On souhaiterait toutefois à ce fait un garant d'une autorité plus irrécusable. Le personnage bouffon que remplit Silène dans les *Césars* de Julien se rapporte bien aux souvenirs du drame satyrique des Grecs, mais ne fait pas de cet ouvrage un drame satyrique proprement dit. Con-

cluons que, si l'on peut croire raisonnablement à l'existence de ce genre dans la littérature des Romains, on n'est nullement en droit de l'affirmer.

Quelque chose me l'atteste cependant, c'est que, dans l'espèce de traduction faite sous les empereurs de tout le théâtre tragique des Grecs par la pantomime, la tragédie enjouée, le drame satyrique avait certainement sa place. Des vers d'Horace (1) nous font assister à un drame du *Cyclope*, traduit (probablement d'Euripide) par le geste de Pylade ou de Bathylle, geste animé, expressif, varié, qui suffisait à toutes les situations, à tous les personnages de la pièce, à Polyphème et aux satyres tout à la fois. Il est d'ailleurs facile de comprendre comment, le drame satyrique n'ayant pu retrouver à Rome le sens, l'intérêt, la valeur qu'il avait à Athènes, les ouvrages de ce genre, traduits ou imités par les poètes latins, ont dû disparaître bien plus facilement encore et plus complètement que leurs originaux grecs.

Chez les modernes, il ne pouvait être question, en aucune manière, de drame satyrique, et c'est par l'effet du hasard que le caprice des écrivains en a quelquefois reproduit comme l'analogue : ainsi, lorsque Shakspeare a présenté, sous un aspect si familier, les grandes figures de l'Iliade; lorsque, à l'exemple de la tragi-comédie espagnole, Quinault et les autres fondateurs de notre Opéra ont opposé à la partie héroïque de leurs œuvres une contre-partie comique, bouffonne même, quelque chose qui rappelait le mélange des satyres avec les dieux et les héros, ou bien encore lorsque la comédie italienne s'est amusée à mettre en présence des personnages fameux de la fable et de l'histoire son Arlequin, son Gilles, ses grotesques de toutes sortes, et, pour ainsi parler, ses satyres.

PATIN.

(1) Pastorem saltaret uti Cyclopa rogabat...
Ludentis speciem dabit et torquebitur ut qui
Nunc Satyrum, nunc agrestem Cyclopa movetur.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 juillet 1843.

Les dernières nouvelles d'Espagne paraissent décisives. Zurbano a perdu son armée; Seoane, fait prisonnier, a obtenu des passeports pour la France; Mendizabal a dû quitter Madrid, qui s'est rendu sans condition aux généraux de la coalition. Le ministère Lopez est installé comme gouvernement provisoire. La garde nationale, désarmée en quelques heures, sans résistance aucune, vient d'être réorganisée par Cortina. Aucune persécution n'a déshonoré ce nouveau gouvernement. On se plaît à montrer que ce n'est pas là le triomphe d'un parti; c'est le pays qui a désarmé une faction usurpatrice et violente.

Espartero et ses conseillers doivent être fort déconcertés de la reddition de Madrid. Si nous sommes bien informés, Espartero ne désespérait pas de sa situation, lorsqu'il comptait encore sur la résistance de Madrid, et qu'il prenait au sérieux les fanfaronnades de quelques miliciens et l'agitation impuissante de Mendizabal. Ces illusions ont dû promptement se dissiper. Mais on ajoute que, même en perdant la capitale, Espartero se flattait de pouvoir prolonger la lutte dans l'Andalousie. C'est l'Andalousie, aurait-il dit, qui sera alors *la patrie*. Quelle chimère ! Seulement, si le mot est vrai, on pourrait en conclure que les *ayacuchos* auraient eu en effet la pensée d'enlever la reine et de la conduire à Cadix; car il eût été par trop stupide d'imaginer que l'Espagne verrait la patrie se résumer dans les personnes d'Espartero, de Mendizabal et de Linage.

Il ne reste à Espartero qu'un coup de désespoir ou l'émigration. Le moment des résolutions nobles et dignes est passé sans retour pour lui. Se démettre de la régence aujourd'hui que de fait il l'a déjà perdue, ce ne serait plus qu'une démarche ridicule. Abuser de la fidélité et du dévouement de quelques hommes pour livrer des combats, brûler des villes et prolonger la guerre civile,

lorsque la volonté nationale s'est irrévocablement manifestée, ce serait à la fois un crime et une folie. Hier il pouvait se battre comme un chef de gouvernement qui défend son pouvoir; aujourd'hui il ne serait plus que l'homme d'un parti aux abois; il serait demain un rebelle. Il lui faut quitter le sol de l'Espagne : c'est le seul parti honnête qui lui reste. Les Espagnols, de leur côté, n'ont rien de mieux à faire que de lui faciliter sa retraite. La nation se respectera elle-même en respectant les biens et la vie de l'homme qu'elle avait accepté pour chef.

Les admirateurs d'Espartero s'étonnent de son inaction et se demandent comment cet homme, dont la bravoure n'est pas révoquée en doute, et qui montra une énergie si farouche dans l'affaire de Barcelone, s'est trouvé tout à coup paralysé et comme anéanti par la dernière insurrection. L'explication est toute simple. Espartero a subi le sort de tous les hommes politiques qui ne s'appliquent pas, avant tout, à bien connaître le pays qu'ils prétendent gouverner. Il croyait son pouvoir établi sur une large base, et il ne voyait pas que cette base se rétrécissait tous les jours. Il comptait sur le sentiment national, et, aveuglé par ses flatteurs, il ne s'apercevait pas que ce sentiment, qu'il avait plus d'une fois profondément blessé, se retirait de lui et ne lui laissait d'autre ressource que la force matérielle, qui n'est rien en Espagne.

Les idées monarchiques, quoi qu'on en dise, ont toujours de profondes racines dans la Péninsule. Ce n'est pas seulement comme la forme de gouvernement la mieux appropriée à un vaste empire que les Espagnols préfèrent la monarchie à la république; ils aiment la royauté pour elle-même, ils l'honorent, ils la vénèrent; elle est à leurs yeux chose sacrée. Ces sentimens n'ont pas pour objet un principe abstrait; ils s'appliquent aux personnes royales. Certes l'Espagne n'a pas toujours eu à se louer de ses rois. Elle en a eu de cruels, elle en a eu d'ineptes. Elle en a supporté le mauvais gouvernement avec une résignation qui ne manquait ni de grandeur ni de fierté. Dans les plus mauvais jours de leur histoire, que le pays fût opprimé par Philippe II ou abaissé par Charles IV, qu'il fût livré aux fureurs de l'inquisition ou aux caprices de Godoy, les Espagnols n'ont rien perdu de leur dévouement à la monarchie ni de leur respect pour leurs princes. Au milieu d'un peuple ainsi fait, c'était une grande témérité que celle d'un simple particulier qui, à l'aide de quelques soldats, contraignait une princesse, une reine régente, la mère de sa reine, à quitter le sol de l'Espagne, pour s'asseoir lui-même, en qualité de régent, sur les marches du trône. Le coup d'état avait réussi, mais il n'est pas moins certain que l'élévation d'Espartero blessait le sentiment intime du pays. Pour se faire pardonner des Espagnols son étrange usurpation, il aurait fallu du moins se montrer simple, modeste et tout occupé à faire briller la royauté de l'éclat qu'on aurait refusé à la régence : loin de là, Espartero aimait les apparences du pouvoir plus encore que la réalité, et rappelait sans cesse, par ses prétentions et son faste, qu'il avait usurpé la place d'une tête couronnée ou d'un prince du sang.

Parmi les nations européennes, l'Espagne est sans contredit une de celles qui s'irritent le plus à la pensée de toute intervention de l'étranger dans ses affaires. Les faits contemporains expliquent assez la vivacité de ce sentiment national. Qui plus qu'Espartero aurait dû le respecter, en ménager toutes les susceptibilités, en redouter l'explosion? Il l'aurait dû sans doute, mais le pouvait-il? L'histoire dira plus tard jusqu'à quel point sont fondées les accusations qu'a soulevées contre lui l'intimité de ses relations avec un gouvernement étranger. Toujours est-il que sur ce point encore sa conduite était en désaccord avec les opinions et les sentimens du pays.

Par une de ces contradictions qui sont si communes dans l'histoire des peuples, comme dans celle des individus, l'Espagne, quelle que soit la vivacité de ses sentimens monarchiques, n'en est pas moins un pays de municipes. Le principe communal y a conservé la plus grande force. Le despotisme a pu le comprimer, il ne l'a point brisé. Les Espagnols sont aussi jaloux de leurs municipes que de leur royauté. Quiconque offense gravement une cité de la Péninsule offense l'Espagne, moins encore par la confraternité nationale que par la confraternité municipale. C'est ce qu'Espartero n'a pas assez considéré lorsqu'il a osé traiter Barcelone comme un général ennemi n'oserait pas de nos jours traiter une ville conquise. Il offensait mortellement les Catalans, et c'était déjà un fait grave; mais il blessait en même temps toutes les cités de l'Espagne. Chacune d'elles put apprendre le sort qu'Espartero lui réservait en cas de dissentiment entre le gouvernement central et la commune. L'intimidation n'était pas une arme qu'Espartero pût manier avec succès. Il aurait fallu, pour cela, un pouvoir moins contesté, moins précaire, ayant plus d'avenir.

Quel que fût son aveuglement, ces vérités ont dû frapper l'esprit d'Espartero dans sa marche sur Valence. Évidemment il croyait d'abord n'avoir affaire qu'à une insurrection toute partielle, n'avoir qu'une ville de plus à brûler. Les nouvelles qui venaient d'heure en heure le surprendre ont dérangé tous ses plans; il a compris trop tard qu'il avait l'Espagne presque tout entière sur les bras, qu'il ne pouvait pas compter sur l'armée, et que d'ailleurs, en la dispersant sur toute la surface du royaume en petits corps détachés, il avait commis une faute énorme et secondé comme à plaisir les efforts de l'insurrection. Ajoutons que ses rivaux ont été aussi prudens, aussi habiles et aussi résolus qu'il a été, lui, incertain et timide. Il a espéré pendant quelque temps que Seoane et Zurbano pourraient, après avoir mis à la raison les Catalans, se réunir à lui pour soumettre Valence et le ramener vainqueur à Madrid. Il a vu ensuite qu'il fallait quitter au plus tôt le nord de l'Espagne, et alors il a évidemment hésité entre son retour à Madrid et sa marche en Andalousie. Probablement les assertions de Mendizabal et les criailleries de la milice madrilène l'ont encore induit en erreur. Il a cru qu'il avait le temps de faire sur Séville le coup d'éclat qu'il n'avait pu faire sur Valence. Les évènemens ont trahi toutes ses espérances.

Des généraux d'Espartero, Van-Halen a seul conservé une grande partie

de son corps d'armée. De tous ses plans, sa jonction avec Van-Halen est le seul qu'Espartero ait pu réaliser. On nous apprend aujourd'hui qu'à l'aide sans doute de l'artillerie envoyée de Cadix, les deux généraux réunis canonnaient Séville et en avaient déjà presque détruit un faubourg. Violence aussi déplorable qu'elle est inutile et sans but! Qu'espèrent donc ces deux hommes? Les ruines de Séville leur fourniront-elles une armée pour subjuguer toute l'Espagne? feront-elles que la reine rentre au pouvoir d'Espartero? Hier Barcelone, aujourd'hui Séville! Singulier procédé pour captiver l'affection et l'adhésion de l'Espagne que d'en détruire les villes les plus florissantes! Espartero veut donc pousser à bout la patience de son pays? Il a tort : on n'a jamais raison contre son pays.

Lorsqu'il attaquait Séville le 21, Madrid était encore au pouvoir d'Espartero. C'est là ce qui peut, jusqu'à un certain point, excuser cette attaque. Redisons-le, après la reddition de Madrid, tout acte d'hostilité ne serait pas seulement une folie; ce serait un crime. Pourquoi, en effet, prolongerait-il une lutte sanglante? Pourquoi attirerait-il sur son pays toutes les calamités et toutes les horreurs de la guerre civile? Pour quelques mois de régence? Le but serait hors de proportion avec les moyens. Pour d'autres motifs plus graves, plus sérieux? Ils ne pourraient être que criminels.

Madrid est tranquille. Nous ne savons pas encore si le gouvernement rappellera les cortès qu'Espartero avait dissoutes, ou si, maintenant le décret de dissolution, il convoquera des cortès nouvelles. Dans cette seconde hypothèse, il est assez naturel qu'on attende la fin des hostilités pour que les élections puissent se faire partout avec tranquillité et sûreté.

Nous n'avons jamais conçu à l'égard de l'Espagne, de son gouvernement, de son organisation intérieure, de plus vives, de plus sincères espérances que dans ce moment. Il y a eu dans le mouvement qui va, nous le pensons, se terminer, tant de mesure, tant de prudence, d'habileté et d'énergie, qu'on est, ce nous semble, autorisé à en tirer d'heureux présages pour le pays. L'esprit municipal s'est montré moins exclusif, moins violent, plus clairvoyant qu'à l'ordinaire. Les hommes de guerre ont été en même temps des hommes politiques. Ils ont compris qu'il ne s'agissait pas de guerroyer chacun pour son compte, mais de concourir tous au même but. C'est ce qui a eu lieu, avec un accord, avec un ensemble qui les honore plus qu'un fait d'armes; car ce n'est pas de leur courage qu'on pouvait douter, mais de leur franche participation à une œuvre commune, de la modération de leurs projets, de la sagesse de leur politique. L'Espagne a été si divisée par les partis! On dirait, et tout homme de bien doit s'en féliciter, qu'elle aspire enfin au repos, mais au repos d'un pays libre et maître de lui-même; on dirait que tous les amis de l'ordre et de la liberté veulent enfin se réunir pour former un seul et même parti, le parti de la monarchie constitutionnelle, le parti vraiment national.

Si cette grande pensée se réalise, l'Espagne aura changé de face avant dix

ans. Il ne lui faut pour cela que la paix et un gouvernement ferme et régulier. Les ressources de la Péninsule sont immenses; la nature n'y demande aux hommes que de ne pas trop la contrarier.

L'Espagne n'a rien à redouter de ses voisins. La France en particulier n'a qu'un vœu à faire à son égard : c'est de la voir tranquille et prospère. L'Espagne pauvre, agitée, n'est pour nous qu'une occasion de pertes, de dépenses, et un sujet d'inquiétudes. De graves questions vont sans doute s'offrir aux Espagnols; il leur appartient de les résoudre. Le gouvernement français leur a assez prouvé qu'il n'entend point s'immiscer dans les affaires qui les concernent. Nous ne pouvons assez louer cette réserve. L'Espagne sait désormais à quoi s'en tenir sur le compte de ses voisins; il y a eu là des enseignemens qu'elle n'oubliera pas de si tôt. Au fait, Espartero, par ses chicanes et ses prétentions, nous a rendu un service. Il n'y a pas d'ambassadeur de France à Madrid. Espartero n'a pas eu à en redouter la présence, les observations, l'influence. Il a pu suivre sans gêne tous ses penchans, se livrer à ses conseillers : il en a obtenu de brillans résultats! Nous espérons que notre gouvernement laissera pendant quelque temps encore les choses comme elles sont. Que l'Espagne se réorganise comme elle l'entend; lorsqu'ensuite elle nous témoignera le désir positif de rétablir les relations des deux pays sur l'ancien pied, le moment sera arrivé d'envoyer à Madrid un représentant de la France. En attendant, les intérêts français y sont, dans la juste mesure, défendus par notre chargé d'affaires, M. le duc de Glucksberg, qui, dans ces conjonctures difficiles, et en particulier dans deux circonstances graves, imprévues, et pour lesquelles il manquait nécessairement d'instructions, a montré une rectitude d'esprit et une résolution tout-à-fait supérieures à son âge.

O'Connell est toujours infatigable et redoutable. Il continue son œuvre avec une persévérance et une habileté qui confondent. Rien n'est plus curieux et plus propre à montrer la puissance du tribun que la manière dont il a châtié l'emportement des habitans d'Abascragh. Pour réprimer ainsi les écarts du peuple, il faut, en quelque sorte, l'avoir dans sa main et en disposer à son gré. Les hommes assez puissans pour exciter les masses ne sont pas très rares. Ce qui est rare, ce sont les hommes qui peuvent les contenir par leur autorité morale. Ce qui est plus rare encore, ce sont les hommes qui peuvent à leur gré les pousser et les retenir, et se faire à la fois la pensée et la volonté du peuple.

Tandis qu'O'Connell développe, organise et discipline ses forces, le parlement anglais se traîne assez péniblement sur les clauses du bill des armes. Après tout, la session ne se terminera pas d'une manière brillante pour le cabinet, on peut même dire qu'elle ne se terminera d'une manière satisfaisante pour personne. Les whigs n'ont pas obtenu le moindre succès, et on peut toujours les accuser d'avoir été la cause première de plusieurs des difficultés actuelles. Les tories ardens commencent à reprocher à sir Robert

Peel ce qu'ils appellent son hésitation et sa timidité. Les tories modérés n'osent pas se plaindre, mais ils osent encore moins se féliciter de l'état des choses.

La situation, il est vrai, n'est pas sans embarras. On se flatterait en vain de pouvoir en sortir par des mesures purement dilatoires et négatives; cela est désormais impossible à l'égard de l'Irlande. On peut, bien que difficilement, ramener à la raison un peuple qui n'a dans l'esprit qu'une fantaisie, qu'une erreur. On pourrait y ramener l'Irlande, si elle ne voulait décidément que le rappel; mais, encore une fois, le rappel n'est que le prétexte, que l'arme, que le moyen : le but est autre, et, quant au but, l'Irlande ne se trompe pas. Elle peut exagérer ses demandes, réclamer dix pour obtenir cinq, mais au fond elle a pour elle la justice, le droit. Plus on approfondira la question, plus son droit deviendra manifeste, manifeste pour tout le monde, manifeste pour les Anglais eux-mêmes, car, il est juste de le reconnaître, le droit a toujours trouvé d'éloquens défenseurs dans le parlement, et il finit par triompher. C'est ainsi que le droit a prévalu dans la question des colonies américaines, de l'esclavage, de l'émancipation des catholiques, de la réforme. Il prévaudra de nouveau au profit de l'Irlande. La question est soulevée; le parlement ne s'en débarrassera pas, pas plus qu'il ne s'est débarrassé, autrement que par une décision favorable, des questions que nous venons de rappeler. Les tories n'ont rien de mieux à faire que de donner carte blanche à sir Robert Peel, à l'homme qui peut le mieux résoudre la question dans leur intérêt, c'est-à-dire leur conserver le pouvoir avec tout juste la mesure de sacrifices qui sera indispensable.

Le pays ne peut qu'applaudir au mariage de S. A. R. le prince de Joinville avec la princesse dona Francesca, sœur de l'empereur du Brésil. Le Brésil et le Chili sont jusqu'ici les seuls états de l'Amérique du Sud qui présentent une administration régulière et qui fassent espérer un développement prochain de leurs immenses ressources. On sait quelle est l'étendue du territoire brésilien, quelle est sa fertilité et la richesse de ses produits. Le Brésil, par la famille qui en occupe le trône et par les alliances qu'elle contracte, tend de plus en plus à se lier intimement avec l'Europe; il en adopte les mœurs, les habitudes, les goûts, les idées. Tout pays producteur et commerçant doit se réjouir d'un développement qui sera utile à tout le monde, même par de simples rapports d'amitié et sans traité particulier de commerce. M. de Langsdorf, ministre du roi au Brésil, a donné, par ses heureuses négociations, une nouvelle preuve de sa capacité.

Ainsi qu'on s'y attendait généralement, M. le vice-amiral de Mackau a succédé à M. l'amiral Roussin dans le ministère de la marine et des colonies. M. de Mackau est un homme capable, instruit, et qui a fait ses preuves comme officier et comme négociateur. Il est appelé aujourd'hui à une tâche bien autrement compliquée, délicate, difficile; elle demande précisément toute la fermeté d'un homme de guerre et toute l'habileté d'un diplomate qui sait et veut atteindre le but. M. de Mackau s'élèvera-t-il au-dessus des préoc-

cupations souvent trop exclusives d'un marin et d'un ancien gouverneur des colonies? Nous l'espérons.

A l'intérieur, tout sommeille. Paris n'est plus qu'un musée que les provinciaux viennent visiter pendant les vacances. Les ministres eux-mêmes se dispersent; ils vont chercher du repos, des forces, et, dit-on, des idées aussi pour la session prochaine. Il serait sage, en effet, d'y penser de bonne heure. Si leurs projets avaient le temps de mûrir quelque peu avant d'arriver aux chambres, tout le monde s'en trouverait mieux, et en particulier le cabinet.

— MM. Michelet et Quinet viennent de recueillir et de publier les leçons qui avaient provoqué des démonstrations si passionnées dans l'enceinte du Collége de France (1). On sait comment les deux professeurs ont été amenés à traiter le même sujet. « Cette alliance, disent-ils dans la préface, s'est faite d'abord à l'insu l'un de l'autre; plus tard, ils se sont accordés pour se distribuer les questions principales que le sujet présentait. » M. Michelet a obéi, en parlant des jésuites, aux tendances bien connues de son esprit, il s'est placé au point de vue de l'abstraction et du symbole. Dans la querelle du jésuitisme et de l'Université, M. Michelet a vu une nouvelle phase de la lutte du *machinisme* et de l'*organisme,* du *vrai* et du *faux moyen-âge.* Par le mot *machinisme,* M. Michelet entend la tendance qui a poussé certaines associations religieuses, les jésuites et les templiers par exemple, à transformer en exercices mécaniques les libres opérations de l'esprit. M. Michelet a montré qu'en opposition à cette tendance stérile s'était toujours développée, au moyen-âge comme aux temps modernes, une tendance contraire qu'il appelle *organisme,* et qui n'est qu'une large application du spiritualisme chrétien. Au lieu de discuter le principe du jésuitisme, M. Quinet en a retracé l'histoire. Il a montré la société de Jésus tour à tour en lutte avec l'individu dans les *Exercices spirituels* de Loyola, avec la société politique dans l'ultramontanisme, avec les religions étrangères dans les missions, enfin aux prises avec l'esprit humain dans la philosophie, la science et la théologie. Il a cité l'exemple de l'Espagne et de l'Italie comme une preuve des funestes conséquences auxquelles mène la rigoureuse application des maximes de Loyola. M. Quinet s'est montré, comme M. Michelet, sincèrement attaché au spiritualisme. « Ni jésuitisme, ni voltairianisme, » dit-il en finissant. On peut s'assurer maintenant que rien n'était fondé dans les attaques passionnées qui ont accueilli les deux professeurs. Si on peut leur reprocher quelque chose, ce n'est pas assurément une tendance irréligieuse. En s'attaquant à MM. Michelet et Quinet, l'opinion ultrà-catholique avait mal choisi ses adversaires; elle avait cru provoquer le doute, et c'est le spiritualisme qui lui a répondu.

(1) *Des Jésuites,* un vol. in-8°, chez Hachette.

THÉATRE-FRANÇAIS.

Mademoiselle de Belle-Isle a marqué, dans la carrière de M. Alexandre Dumas, une seconde phase qui se continue heureusement. La vive imagination de l'auteur de *Henri III* s'est rajeunie au moment où on la croyait épuisée; elle s'est retrempée à des sources nouvelles, et, si l'on peut ainsi parler, elle a refait sa fortune en se déplaçant. C'est là le beau privilége de ces riches organisations : elles triomphent des excès où les autres meurent. Les intelligences aussi fécondes en ressources que celle de M. Alexandre Dumas se tirent toujours d'affaire; mais combien leur exemple est désastreux pour ce grand nombre de talens auxquels il est interdit de rien créer de durable sans des efforts de travail et de patience, et qui, séduits par les succès de l'audacieux écrivain, abusent de leur facilité, gaspillent des facultés précieuses, et arrivent, sans avoir produit une page qui mérite l'admiration ou même l'estime, à une décrépitude précoce, et, dans la force de l'âge, à une véritable impuissance! N'est-ce pas l'histoire du grand seigneur jeune et prodigue qui entraîne des jeunes gens, bien nés du reste et dans l'aisance, mais fort au-dessous de son nom et de sa fortune, à imiter son luxe extravagant et ses dépenses folles? Quand la première jeunesse est passée, et la fougue amortie, le grand seigneur se range, vend quelques domaines pour payer ses dettes, ou au besoin se marie, et, cela fait, se trouve encore dans une assez belle opulence, tandis que ses compagnons, complètement ruinés, sont obligés de faire faillite.

Que de faillites dans les lettres depuis quelques années! que de gens, passablement riches au début, qui ne font plus honneur à leur signature! Si, au milieu de tant d'espérances avortées, de tant de promesses évanouies, il fallait attribuer à chacun la part de responsabilité qui lui revient, celle de M. Alexandre Dumas ne serait pas la moindre. La critique aurait beau jeu en feuilletant tous ces volumes écrits à la hâte, comme si un maître terrible avait le fouet levé sur l'écrivain, et le forçait d'écrire toujours, sans lui accorder une heure de réflexion ou de repos. Mais plus on porterait un jugement équitable et sévère contre toutes ces productions hâtives, contre cette littérature bâclée, où l'inspiration ne se montre qu'à de rares intervalles et semble n'apparaître que pour faire regretter plus amèrement son absence, plus il faudrait admirer chez M. Dumas cette vigueur de talent qui survit à tout, cette verve originale qui reparaît à un moment donné, et cet esprit délié, jamais à court, qui produisit *Mademoiselle de Belle-Isle*, et d'où sont sorties hier encore *les Demoiselles de Saint-Cyr*.

Je l'avouerai franchement, le titre de la nouvelle comédie m'avait fait peur. La présence de l'auteur d'*Antony* à Saint-Cyr n'était pas rassurante. Je dois le dire, les allures de l'école à laquelle appartient M. Dumas ne me semblent pas en harmonie avec cette maison paisible, bâtie au bout du parc de Versailles, dont Mme de Maintenon écrivit elle-même la règle, et où elle venait

passer de douces heures dans le recueillement et la piété. L'école moderne, avec cette hardiesse et cette crudité de langage qu'elle a inaugurées au théâtre, et qui sont devenues son cachet particulier, ne me semble pas à sa place sous les vertes allées où se promenaient Mme de Maintenon et Racine, au milieu d'un groupe de ces chastes jeunes filles pour qui on avait fait *Athalie*. Qu'on me pardonne la comparaison, à l'idée de notre jeune école dramatique faisant invasion dans les parloirs, les cellules et les jardins de Saint-Cyr, je me figurais une représentation d'*Esther*, celle par exemple où assistait Mme de Sévigné, derrière les duchesses, et où le roi daigna s'approcher d'elle et lui parla, troublée par l'arrivée tout-à-fait inattendue d'un mousquetaire après dîner qui avait la parole haute. J'en ai été quitte pour la peur. M. Dumas a compris que, pour être convenable en ce lieu, il serait forcé de n'être pas lui-même, et serait gauche et gêné. Aussi n'est-il entré à Saint-Cyr que par une porte dérobée, et ne s'y est-il arrêté que juste le temps qu'il lui a fallu pour enlever ses deux héroïnes, Mlle Charlotte de Mérian et Mlle Louise Mauclair. Il n'y a donc que le premier acte qui se passe au couvent.

Le vicomte de Saint-Hérem, ami du duc d'Anjou, pénètre à Saint-Cyr avec une clé du prince, qui, déjà Philippe V, veut, avant de partir pour son royaume, régler ses affaires amoureuses, et lui a donné la mission délicate de réclamer ses lettres à Mme de Montbazon. C'est dans un pavillon du couvent que le duc et son confident le vicomte se donnent rendez-vous. Mais être jeune, riche, galant, et avoir dans sa poche une clé de Saint-Cyr! On devine ce qui arrive. Saint-Hérem, pendant qu'il est chargé de mettre fin à une intrigue pour le compte du prince, en commence une autre pour son propre compte. C'est de Mlle Charlotte de Mérian, la plus jolie des pensionnaires, celle qui joue Esther, qu'il est amoureux. Il le lui a dit d'une voix émue, il le lui a écrit d'un style brûlant, et sa passion n'est que trop partagée; mais la pudeur a retenu l'aveu sur les lèvres de la jeune fille, la pudeur, et peut-être aussi le sentiment de son infériorité sur un point : Saint-Hérem est riche, et elle est pauvre. Quoique noble, elle n'a pour toute fortune que la protection de Mme de Maintenon, et, ce qui paraît bien peu de chose alors, l'amitié de Mlle Louise Mauclair, qui n'a pas été admise à Saint-Cyr à cause de ses quatre quartiers, mais parce qu'elle est la fille d'une sous-maîtresse. Louise est remuante, adroite, ambitieuse; elle a ce qui manque à Charlotte pour réussir; peut-être ne possède-t-elle pas, comme son amie, ce qui rend digne du succès. C'est à la nuit tombante que la scène s'ouvre. Saint-Hérem a demandé un rendez-vous à Charlotte dans une lettre qu'elle ne veut pas ouvrir, et que l'espiègle Louise décachète en riant, et dont elle lui fait lecture à haute voix. Dès les premiers mots, ces deux caractères sont parfaitement posés, et lorsque les deux amies se retirent, on les connaît presque comme si on eût vécu avec elles dans l'intimité. Le vicomte de Saint-Hérem arrive; il est véritablement épris, on le voit tout d'abord. Le duc d'Anjou ne se fait pas attendre. Il demande ses lettres, qu'on ne lui remettra que le len-

demain. Il dit alors qu'il viendra les chercher lui-même à l'hôtel du vicomte, incognito, sous le nom du comte de Mauléon, et là-dessus il s'esquive en bon prince. Saint-Hérem est en proie à toutes les perplexités des amoureux. Viendra-t-elle? ne viendra-t-elle pas? Si elle vient, elle sera avec son inséparable compagne. Comme il voudrait avoir en ce moment un ami qui pût occuper Louise Mauclair! Il se met à la fenêtre, et par un de ces hasards comme il n'y en pas dans la vie, mais comme on en trouve chez Molière, le personnage dont on a besoin vient à passer. C'est M. Hercule Dubouloy, fils d'un fermier-général, camarade du vicomte. Il va se marier dans deux heures; le contrat est déjà dressé, et la future est à son poste; et si Dubouloy est en ce moment dans la rue, c'est qu'il va au-devant de la corbeille de noces qui n'arrive pas. Saint-Hérem lui jette la clé, le supplie de s'en servir, Dubouloy monte, et le rire avec lui; la comédie attendait dans la coulisse pour faire son entrée. Saint-Hérem explique à son camarade le service qu'il exige de lui; l'autre, qui est pressé, s'en défend le plus drôlement du monde, mais il est engagé malgré lui : le vicomte, qui aperçoit Charlotte toute seule dans le jardin, saute par la fenêtre pour aller la joindre, au moment où Louise entre par la porte, et se trouve en présence d'Hercule Dubouloy. La scène entre ces deux personnages qui ne se sont jamais vus, et qui ne font que s'entrevoir dans l'ombre, est d'un comique parfait. Les protestations d'amour de Dubouloy à une personne qu'il ne connaît pas, qu'il ne voit pas, et qu'il a pour mission de retenir pendant une demi-heure, sont très plaisantes; et lorsque, pressé par le temps, il s'écrie : *Mademoiselle, maintenant que je suis sûr de mon bonheur, permettez que je me retire*, le public le salue par un rire de bon aloi. Il n'est pas au bout de ses tribulations. On ne sort pas quand les portes sont closes, et la porte extérieure est fermée. Que faire? Saint-Herem rentre avec Charlotte, et, devant le fâcheux accident, ces jeunes têtes battent la campagne. Charlotte se croit perdue; Saint-Hérem propose le double enlèvement. Charlotte résiste, Louise y pousse; Dubouloy, qui veut sortir avant tout, y consent de grand cœur, et lorsque la résistance de Charlotte est vaincue, et que les deux couples se précipitent pour s'échapper, un exempt de la prévôté paraît, arrête les galans, *delicto flagrante*, et les conduit à la Bastille.

Ce premier acte, plein de mouvement et de gaieté, engage à merveille l'action.

Le vicomte et son ami ne passent qu'une nuit à la Bastille, mais lorsqu'ils franchissent le seuil de la prison le lendemain matin, ils sont mariés, Saint-Hérem avec Charlotte de Mérian, et Dubouloy, que son père, sa fiancée et tout le beau monde de la finance ont attendu toute la nuit, avec Mlle Louise Mauclair, qu'il a vue pour la première fois dans la chapelle de la Bastille, à la lueur des bougies qui éclairaient l'autel nuptial. On a usé de violence morale à leur égard; on leur a dit de choisir du mariage ou de la prison, et on ne leur laissait pas ignorer que Mme de Maintenon était derrière la toile, et que la prison serait longue. Saint-Hérem rentre à son hôtel. C'est là que se passe

le second acte. Il est furieux; il se croit trompé par Charlotte, qu'il soupçonne d'avoir tout avoué à Mme de Maintenon, et d'avoir combiné avec la vieille favorite le plan habile qui a déjoué le sien, et qui a fait d'un homme à bonnes fortunes la dupe d'une pensionnaire. Il n'avait donc voulu que séduire Charlotte de Mérian, et ne l'aimait pas. Il avait voulu la séduire, mais il l'aimait; il l'aime encore, et il y a là une donnée neuve au théâtre, une donnée vraie, dans la situation de cet homme qui ne veut plus, dès qu'on le lui impose, d'un cœur qu'il désirait la veille ardemment, et qui se croit mystifié, parce qu'on le force d'accepter ce qu'il voulait avoir la gloire de ravir. Pendant qu'il exhale sa colère, le comte de Mauléon arrive pour chercher ses lettres. Une idée traverse l'imagination de Saint-Hérem, il suivra le prince en Espagne, il fuira cette Charlotte qui l'a si indignement trompé, et ce Paris et ce Versailles où il va être si ridicule. Le prince souscrit volontiers à ce voyage, et se retire pour faire place à Dubouloy. Dubouloy ignore le sort de son ami, et de ce qui s'est passé la nuit dernière, il ne connaît que son aventure, dont le récit égaie fort l'auditoire. Il vient tout exprès pour se couper la gorge avec Saint-Hérem, parce qu'il s'imagine qu'il est cause de sa disgrace; quand il apprend la vérité, sa colère tombe, et il accepte avec joie la proposition de suivre le vicomte en Espagne. Tout cela est d'un dialogue vif, animé, plein de traits, qui vous emporte sans que vous ayez le temps de réfléchir. Le second acte n'est pas fini; Saint-Hérem ne veut pas partir pour l'Espagne avant d'avoir eu une explication avec Charlotte.

La scène est belle. En effet Charlotte est innocente de la trahison qu'on lui impute, et elle se justifie avec naïveté et chaleur. Chose singulière, il faut ici reprocher à M. Dumas d'avoir fait trop bien parler son héroïne. Elle est si pathétique et si attendrissante, elle montre tant de douleur et laisse deviner tant de passion, elle a tant de noblesse dans sa colère contenue, que, sans être amoureux, on est convaincu de son innocence, tandis que Saint-Hérem, qui l'aime et qui doit être plus accessible, s'obstine à ne pas y croire; et lorsque Charlotte indignée s'écrie éloquemment : *Une fille noble doit avoir sa parole d'honneur comme un gentilhomme! eh bien! je vous jure que je l'ignorais,* Saint-Hérem, c'est là le sentiment qu'on éprouve, devrait se jeter à ses genoux, lui demander pardon. Je sais bien que nos *don Juan* ne le feraient pas!

En France, chez les jeunes générations, le respect de la femme, autrefois si profond, diminue et se perd. Dans ce pays où les femmes étaient si honorées et placées si haut, on en est venu, à leur égard, à une espèce de mépris brutal qu'on a érigé en suprême bon ton. La délicatesse des anciennes mœurs en amour fait place à une grossièreté systématique dont on se fait honneur, dont on se pare : c'est de la force d'ame. Eh bien! je dis que Saint-Hérem, dans la scène qui nous occupe, est un homme de ce temps-ci et non pas du siècle de Louis XIV, et que l'auteur a commis un anachronisme de sentiment. Je vais prendre un exemple à côté du vicomte de Saint-Hérem, le marquis de Sévigné. Si l'on se souvient des lettres où la célèbre marquise raconte les

amours de son fils avec Ninon de l'Enclos et la Champmeslé; si l'on n'a pas oublié l'histoire de cette correspondance si souvent réclamée, enfin rendue et brûlée, on peut avoir une idée de cette politesse de formes, de cette réserve délicate, de ces ménagemens infinis dont les hommes de ce temps-là se servaient toujours à l'égard des femmes, et dont ils ne se dépouillaient pas, même dans leurs intrigues avec des courtisanes. Oh! d'après ces détails si courts, mais si frappans, et qui s'échappent de la plume d'une mère, je suis sûr que si Ninon ou la Champmeslé eussent dit au marquis de Sévigné : *Monsieur, je vous jure que cela est ainsi*, Sévigné l'aurait cru. Et le vicomte de Saint-Hérem ne croit pas de la bouche de sa femme, d'une vertueuse femme qu'il aime, ce que le marquis de Sévigné aurait cru de la bouche d'une courtisane!

Si M. Dumas, n'ignorant pas qu'il commettait une invraisemblance qu'on peut appeler historique, a voulu passer outre, pour se donner le plaisir de faire une belle scène de plus, c'est une peccadille. La faute serait autrement grave, si l'auteur, ayant voulu représenter dans Saint-Hérem un homme de tous les temps, avait regardé comme une chose très naturelle et usitée à toutes les époques que, lorsqu'une femme donne sa parole d'honneur, on ne la croie pas.

Le troisième acte se passe à Buen-Retiro, dans un bal masqué que Philippe V, sous le nom du comte de Mauléon, donne à sa cour. Le petit-fils de Louis XIV s'ennuie sur son trône d'Espagne, et, pour se distraire, il donne des fêtes qui lui rappellent Marly ou Fontainebleau. C'est le vicomte de Saint-Hérem qui est son grand-maître des cérémonies, et qui tient la liste des invitations. Or, le duc d'Harcourt, l'ambassadeur de France, prie le roi, d'après des instructions de Mme de Maintenon, d'accorder l'entrée du bal à deux Françaises de distinction qui désirent garder l'incognito. Le roi ne refuse pas ce qu'on lui demande, et donne des ordres en conséquence au vicomte de Saint-Hérem. Le grand-maître des cérémonies et Dubouloy, qui ne l'a pas quitté, se livrent à toutes les conjectures pour savoir quelles peuvent être ces deux dames mystérieuses, admises à la cour contre toutes les lois de l'étiquette, et ils ne se disent pas, ce qui pourtant devrait aussitôt se présenter à leur pensée, que ces deux inconnues pourraient bien être la vicomtesse de Saint-Hérem et Mme Dubouloy. Ils sont encore au milieu de leurs recherches, lorsque le duc d'Harcourt vient les prendre à part pour leur faire une confidence; il vient leur apprendre que les deux grandes dames dont on parle déjà tant à Madrid, sont chargées d'une mission diplomatique importante, qu'elles sont jeunes, spirituelles, jolies; mais ce qu'il y a de piquant, c'est qu'elles ne savent pas elles-mêmes la mission qu'elles viennent remplir à la cour. Quel est donc le but caché de ce voyage, auquel s'intéresse Mme de Maintenon? C'est de plaire au roi, et de remplacer dans son cœur la princesse des Ursins dont on se méfie. (M. Dumas sait aussi bien que nous que la princesse des Ursins avait alors soixante ans.) Le succès est infaillible. Si l'une échoue, l'autre l'emportera nécessairement; elles ont d'ailleurs des chances égales : elles sont égale-

ment séduisantes, quoiqu'elles ne se ressemblent pas. — Les deux maris écoutent gravement la confidence, et ne se demandent pas pourquoi on la leur fait. Il faut avouer qu'ils se montrent un peu simples. S'il en était autrement, il est vrai, la jolie scène du bal n'aurait pas lieu, et nous y perdrions. Les dames arrivent, le visage couvert d'un masque, et au bras du roi qui *galantise*, comme dit Saint-Simon. Le roi, appelé ailleurs dans la fête, s'éloigne et remet les gracieux dominos aux bras de Saint-Hérem et de Dubouloy. Il y a échange. La vicomtesse prend le bras de Duboulloy, et Louise celui du vicomte. Sous le masque, les rôles ne sont plus les mêmes : comme on cache son visage, on déguise son ame. Louise est sentimentale et triste; Charlotte, moqueuse et piquante. Les propos vont vite; on tourmente ces pauvres maris, on fait mille allusions à leur aventure. Ils sont piqués au jeu, et deviennent de plus en plus galans; enfin, chacun d'eux demande avec instance à sa belle promeneuse qu'elle daigne se démasquer un moment. Les belles dames se font beaucoup prier et finissent par consentir. Elles ôtent leur masque : ces coups de théâtre réussissent toujours. La fin de ce troisième acte est enlevée en un tour de main.

Dans le quatrième et le cinquième actes, l'intérêt se développe et va croissant. Le roi s'est épris de Mme de Saint-Hérem, dont il ignore le vrai nom. Le grand-maître des cérémonies s'est aperçu de cet amour, et il arrive, amoureux de sa femme comme toujours, et de plus jaloux, chez la vicomtesse, rue d'Alcala, où le roi doit venir aussi. Là il apprend de la bouche de Louise que c'est elle, elle seule, qui est coupable de la trahison de Saint-Cyr, et il apprend de la bouche de Charlotte de Mérian qu'elle n'est plus sa femme; que, grace à Mme de Maintenon, le mariage a été cassé, et qu'elle est libre, parfaitement libre. Elle prend sa revanche; c'est elle qui le fuit maintenant. Le vicomte est plus passionné que jamais, et la jalousie le dévore. Cela tourne au drame; mais la comédie rentre en scène avec Dubouloy, qui, apprenant l'annulation du mariage de Saint-Hérem, conclut à l'annulation du sien. Ce quiproquo fait naître entre Louise et son mari une scène des plus gaies. Dubouloy est toujours marié, et il envie le bonheur de Saint-Hérem, qui ne l'est plus. Le roi vient au rendez-vous, et Saint-Hérem achève de perdre la tête. Charlotte comprend tout, devine tout; elle est heureuse d'avoir reconquis le cœur de Saint-Hérem, mais on peut lui reprocher de tromper le roi, et il y a une scène où pour obtenir, — le mot est poli, — la signature du prince au bas d'un ordre qui enjoint à Saint-Hérem de quitter le royaume, elle a recours à des moyens qui ne sont pas d'une honnête femme; elle sort de son caractère, et diminue l'intérêt qu'elle avait excité. On ne peut pas approuver non plus la scène où Saint-Hérem insiste auprès de sa femme pour lui persuader que le roi l'aime passionnément, en cherche des preuves de tous côtés et n'en trouve que trop; ce mouvement n'est pas naturel. Un mari qui aime sa femme ne cherche pas à lui prouver qu'un autre l'aime autant que lui, surtout quand cet autre est un roi et un jeune roi. L'auteur, évidemment, est dans le faux.

Je ne puis laisser passer sans observation la scène du cinquième acte, où le roi, insulté par Saint-Hérem, brise sa canne pour ne pas en frapper un gentilhomme, et où le gentilhomme brise son épée. L'un et l'autre invoquent un exemple célèbre : Philippe V cite son aïeul Louis XIV, et le vicomte de Saint-Hérem le duc de Lauzun. La citation n'est pas exacte. Louis XIV jeta sa canne par la fenêtre au lieu de la briser, et le duc de Lauzun ne jeta ni ne brisa son épée, et comment l'eût-il fait? Il devait être pénétré de reconnaissance envers le monarque qui se désarmait pour ne pas le frapper. Si M. Dumas était resté dans l'histoire, la scène eût été plus vraisemblable et moins mélodramatique.

Après l'insulte au roi, que va devenir Saint-Hérem? Il n'a qu'un parti à prendre, c'est la fuite; mais il ne veut pas partir seul, car il sait qu'il est aimé, il sait aussi que Charlotte n'a jamais cessé d'être sa femme, et que c'était pour le ramener à elle qu'elle avait eu recours à un pieux mensonge. La pièce va donc finir comme elle a commencé, par un enlèvement, avec cette différence qu'au premier acte il enlève sa maîtresse, et qu'au dernier acte il enlève sa femme. Heureusement l'enlèvement et la fuite ne sont pas nécessaires; le roi écrit qu'il oublie et qu'il pardonne, et que les deux époux sont libres de rentrer en France.

D'après cette imparfaite analyse, on peut voir ce qu'est la comédie des *Demoiselles de Saint-Cyr*. Ce qu'on ne saurait assez louer dans cette comédie, c'est l'esprit, le sel et le tour. M. Dumas a le rare talent d'entraîner et d'amuser son auditoire. Mais pourquoi tombe-t-il dans des fautes qu'il lui serait si facile d'éviter? Louise Mauclair n'est pas une pensionnaire, elle a l'habileté consommée d'une femme du monde, et d'un certain monde. Le duc d'Anjou est étrangement défiguré, et il ne serait pas aisé de reconnaître dans ce personnage qui prodigue si lestement les mots d'*heureux coquin* et de *mauvais sujet*, le prince qui, d'après Saint-Simon, avait l'expression lente, mais juste et en bons termes. Il faut encore blâmer M. Dumas de n'être pas plus soigneux de la couleur historique. Il confond à merveille le siècle de Louis XIV et celui de Louis XV, voire même l'époque de la régence, voire même ce temps-ci.

Malgré toutes les fautes que nous venons de relever, cette comédie est très spirituelle et très attachante, et le public l'a applaudie chaleureusement. Pour être exact, il faut ajouter qu'au dehors *les Demoiselles de Saint-Cyr* ont eu à essuyer un rude feu, le double feu de la passion et de l'étourderie. Si l'on employait son temps à noter avec sévérité les négligences de style, à remettre dans son chemin cette langue qui marche si souvent au hasard, en tâtonnant et presque en aveugle, à blâmer énergiquement toutes ces imperfections que l'auteur laisse subsister dans ses ouvrages, pour ainsi dire, de gaieté de cœur, à la bonne heure! mais ce n'est pas ainsi qu'on l'entend. Le procédé qu'on a adopté est vraiment plus commode. Au lieu de faire de la critique éclairée et consciencieuse, on déraisonne bravement; au lieu d'en-

trer dans la question, on marche bruyamment à côté. Toute bonne foi est absente de pareilles discussions, et si nous allions quelque temps encore de ce train-là, nous ne serions pas éloignés des saturnales de la critique.

Au fond, que reproche-t-on à M. Dumas et au Théâtre-Français? On reproche à l'un d'avoir écrit, à l'autre d'avoir joué une comédie amusante. On oublie la moitié de notre répertoire comique. Voilà où mènent les mauvaises passions littéraires : cette semaine, pour les besoins d'une polémique acrimonieuse, la gaieté a été mise au ban du feuilleton. Au milieu de notre société si triste ou au moins si grave, au milieu de nos mœurs si monotones et si guindées, ne faudrait-il pas, au contraire, encourager les tentatives qui auraient pour but de relever la gaieté, qui est tombée trop bas, et de la faire refleurir sur une scène vraiment littéraire? C'est dans cette voie, surtout à propos des mœurs de ce siècle, qu'il faut pousser le poète dramatique. La comédie est là.

La pièce est bien jouée. Mlle Plessy, dans le rôle de Charlotte de Mérian, a de la dignité et de la passion, de la noblesse et de la grace; et lorsque le vicomte de Saint-Hérem lui dit : Madame, vous jouez admirablement la comédie, toute la salle devrait applaudir. Mlle Anaïs, dans Louise de Mauclair, est vive, sémillante, malicieuse; elle n'atténue pas, il est vrai, les défauts de son rôle : ce sont les qualités de son talent. M. Firmin est un vicomte de Saint-Hérem plein de chaleur et d'entraînement, et M. Regnier un Hercule Dubouloy toujours amusant et jamais grotesque. Quant à M. Brindeau, il joue un rôle si effacé, qu'il y aurait mauvaise grace à lui demander autre chose qu'une tenue élégante et une diction correcte, et il a l'une et l'autre.

Le succès des *Demoiselles de Saint-Cyr* a été complet; mais, pour M. Dumas, il ne suffit pas de réussir. S'il veut tirer de la mine qu'il exploite en ce moment tout l'or qu'elle renferme, nous lui recommandons le soin et la patience, et nous lui conseillons de se lier avec le meilleur ami du poète, qu'il dédaigne trop, — le temps.

P. L....

V. DE MARS.

POÉSIE DU MOYEN-AGE.

LE ROMAN DE LA ROSE.

On l'a dit : rien n'est nouveau que ce qui est oublié. Cet axiome paradoxal devient plus vrai chaque jour. D'une part, la nouveauté se fait rare dans les conceptions de l'esprit; de l'autre, l'étude retrouve, à chaque heure, dans les époques les plus obscures, dans les livres les moins lus, beaucoup d'opinions et de passions, de vérités et d'erreurs, dont notre époque voudrait revendiquer la découverte. Par ce double progrès de la stérilité des esprits et de l'étendue des connaissances, les richesses du présent diminuent, et la valeur du passé augmente, ou plutôt le passé tend sans cesse à effacer et absorber le présent. Il faut bien admettre cette compensation, tout insuffisante qu'elle est, et se consoler comme on peut de l'originalité douteuse de tant d'œuvres contemporaines, en rendant leur originalité véritable à d'anciennes productions ignorées ou méconnues de nos jours. Si, par malheur, tel livre qui se donne pour contenir le secret des choses révélé hier à son auteur est trop semblable à celui dont Lessing disait : Il y a dans cet ouvrage des choses neuves et des choses vraies, mais les choses neuves ne sont pas vraies et les choses

vraies ne sont pas neuves, en revanche dans tel écrit négligé du moyen-âge sont enfouies des idées qu'on n'y soupçonnerait pas.

C'est ainsi qu'ayant eu la patience de lire un livre autrefois fameux, mais rarement ouvert depuis trois siècles, un livre qui passe en général pour ne renfermer qu'une allégorie galante assez fade, *le Roman de la Rose*, j'ai été surpris d'y trouver, avec les fadeurs qui n'y manquent point, un mouvement d'idées scientifiques et philosophiques et une veine de satire assez remarquables pour me donner la confiance d'en entretenir le lecteur, me hâtant de profiter pour une telle entreprise, car c'en est une de lire et d'analyser *le Roman de la Rose*, du répit, bien passager sans doute, que nous donnent en ce moment les chefs-d'œuvre.

Pendant long-temps, on n'a guère connu de notre poésie française du moyen-âge que *le Roman de la Rose*, et encore n'en connaissait-on que le nom. Depuis une vingtaine d'années, de nombreux monumens de notre vieille littérature ont été publiés; mais, quoique plusieurs soient, à beaucoup d'égards, fort supérieurs au *Roman de la Rose*, aucun n'a encore conquis l'espèce de notoriété attachée depuis des siècles à cet ouvrage. D'autre part, tout en continuant de le citer souvent, on ne l'a pas lu davantage. En donner une analyse détaillée, c'est donc le publier pour ainsi dire. C'est entretenir le plus grand nombre des lecteurs d'un sujet qui, sans leur être nouveau, leur est étranger. C'est satisfaire cette curiosité qu'inspire le nom souvent répété d'un personnage inconnu; c'est faire peut-être chose agréable à ceux qui aiment à savoir ce dont ils parlent, et qui mettent volontiers une idée sous un mot.

Le Roman de la Rose est l'œuvre de deux auteurs et se compose de deux parties très distinctes. Dans la première, Guillaume de Lorris eut pour but de représenter tous les effets et tous les accidens de l'amour, d'en faire un traité complet sous une forme allégorique, comme l'indiquent les deux vers placés en tête du poème :

> Ci est *le Roman de la Rose*
> Où l'art d'amour est toute enclose.

Il ajoute :

> La matière est bonne et neuve.

Bonne, soit; mais neuve, c'est autre chose. L'auteur n'acheva pas son poème, qui, lui mort, fut repris et continué dans un esprit entièrement différent par Jean de Meun.

Ces deux portions du *Roman de la Rose* forment véritablement

deux poèmes, et le premier est souvent la contre-partie ou la parodie du second. Il y a entre l'un et l'autre quarante ans de distance, et tout l'intervalle qui sépare un interprète ingénu des maximes délicates de l'amour chevaleresque encore dans sa fleur au commencement du XIIIe siècle, et un poète de la fin de ce siècle qui met à la place des graces un peu mignardes de son devancier un incroyable mélange de brutalité, de pédanterie et de verve. C'est dans cette seconde partie que le lecteur trouvera ce que je lui ai promis plus haut; mais, pour y arriver, il faut qu'il ait une idée de l'ensemble, et pour cela il doit consentir à traverser avec moi ce labyrinthe allégorique; je tâcherai de ne l'arrêter que sur des passages qui lui plairont par la grace de l'expression, ou qui l'intéresseront par la hardiesse de la pensée ou l'audace de la satire.

Guillaume de Lorris, auteur de la première partie du *Roman de la Rose*, commence son récit en nous disant qu'au vingtième an de son âge il eut un songe. « Il y a bien cinq ans, dit-il, c'était en mai,

Quand toute chose s'égaie (1),
Quand l'on ne voit buisson ni haie
Qui en mai parer ne se veuille
Et couvrir de nouvelle feuille.

Il me semblait en mon songe être au matin. Je me levai et m'en allai par les vergers en fleurs, écoutant le chant des oiselets. Bientôt je rencontrai une eau qui bruissait claire et fraîche à travers une prairie. Côtoyant sa rive, je vis un grand verger enceint d'un mur à créneaux sur lequel était *pourtraites* Haine, Félonie, Vilenie, Convoitise, Avarice, Envie, Vieillesse. »

Ici j'interromps le récit de l'auteur pour faire une observation que je crois essentielle. Si le poème était composé au point de vue de la morale chrétienne, l'avarice et l'envie se trouveraient en la compagnie des autres péchés mortels. Au lieu des péchés mortels, l'auteur voit ici représentés les vices opposés aux qualités qui formaient le chevalier accompli : haine, contraire d'amour, félonie de loyauté, vilenie de noblesse, convoitise de tempérance, avarice de largesse, envie de générosité, et enfin vieillesse, qui *n'est point un vice*, est

(1) Quand il a été nécessaire, pour être compris, de traduire le vieux français du *Roman de la Rose* en français moderne, je l'ai traduit, mais j'ai cherché à garder le plus possible de la vieille langue, en ne remplaçant que ce qui était tout-à-fait inintelligible, et j'ai essayé de reproduire l'effet du vers primitif en conservant, au prix de quelques légers changemens, le nombre des syllabes qui le composent.

mise là comme étant le contraire de jeunesse, qui, dans le langage systématique des troubadours, exprimait non-seulement un des âges de l'homme, mais la disposition morale qui le rend propre aux sentimens et aux vertus chevaleresques (1).

A côté des images principales, le poète en a placé deux autres, *Papelardie* et *Pauvreté*. Papelardie est synonyme d'hypocrisie. Jean de Meun, dont la satire est l'élément, n'aura garde d'oublier ce personnage et nous y ramènera. Guillaume de Lorris, porté aux sentimens doux et nullement agressif de sa nature, n'a pu se défendre pourtant de placer là cette allusion aux faux dévots, tant ce genre de raillerie que l'on rencontre avec quelque surprise jusque dans les sermons et les légendes, était naturel au moyen-âge, surtout en France. Papelardie est la grand'mère du bon M. Tartufe; elle dit comme lui *ma haire et ma discipline :*

Et si avoit vestu la haire.

Guillaume de Lorris, arrivé au pied du mur où les images sont peintes en or et en azur comme dans les vignettes d'un missel, entend d'innombrables oiseaux chanter derrière la muraille du verger. Il voudrait bien la franchir, mais point de pertuis, point d'échelle pour y pénétrer; enfin il trouve un petit guichet fermé; quand il a frappé long-temps, une noble et gente pucelle vient lui ouvrir, c'est Oiseuse (Oisiveté),

Qui la gorgette eut aussi blanche
Comme est la neige sur la branche
Quand il a fraîchement neigé.

D'après le nom de la dame, on ne doit pas s'étonner qu'elle soit fort parée, car Oiseuse n'est guère *embesoignée*, et n'a rien à faire que de *s'atourner noblement*.

Oiseuse est l'amie de Déduit (Plaisir). C'est Déduit, dit-elle, qui a fait planter ce beau jardin, et y a fait apporter des arbres de la terre aux Sarrasins. Le luxe *horticole* du moyen-âge allait-il donc jusqu'à importer en Europe des arbres exotiques (2)? Le poète, apprenant

(1) Voyez à ce sujet le curieux travail de M. Fauriel sur l'origine de l'épopée chevaleresque au moyen-âge, publié dans cette *Revue* en 1832.

(2) Du reste, ce n'est pas le seul trait de la description du verger enchanté qui fasse penser à l'Orient. Ailleurs, Lorris dit qu'il est clos de cannelliers, de girofliers,

Et d'oliviers et de cyprès,
Dont il n'y a guère ici près.

L'idée du *verger de la Rose* pourrait avoir été elle-même transplantée de l'Orient

que Déduit est là s'ébattant au chant des rossignols, a grande envie d'entrer dans le délicieux verger; il y entre en effet, et se croit dans le paradis terrestre. Mille oiseaux y chantent; on dirait des voix d'anges ou de sirènes. Mais sa joie est encore augmentée quand il voit Déduit et sa gent baller *mignotement* (1). C'est Liesse qui menait la danse. Courtoisie invite le poète à pénétrer dans le jardin. Au lieu de s'empresser de céder à cette invitation, il se met à décrire les personnages du ballet, car il a la rage de décrire et ne tient que trop ce qu'il a promis.

Tout ensemble dire ne puis,
Mais tout vous conterai par ordre
Que l'on n'y sache que remordre.

Déduit et Liesse formaient un couple charmant. Tous deux bien s'entraînaient, car il était beau, elle était belle,

Bien ressemblait rose nouvelle
A sa couleur. . . . . .
Elle eut la bouche petitete
Et pour baiser son ami prête.

Enfin le poète aperçoit le dieu Amour portant une robe *ouvrée de fleurs*; sur sa tête était une couronne de rose dont les rossignols qui voletaient à l'entour faisaient tomber les feuilles. Auprès du dieu, qui est représenté comme un chevalier, un seigneur féodal, était son écuyer Doux-Regard portant les deux arcs de l'Amour, car il en a deux, et Voltaire n'a pas les honneurs de l'invention pour ce vers qui commence une tirade assez précieuse de *Nanine :*

Vous le savez, l'amour a deux carquois.

dans Occident. Les jardins de roses sont célèbres en Orient. Il en est souvent question dans la poésie persane. *Jardin de Roses* (*Gulistan*) est le nom d'un recueil poétique de Sadi. M. Reinaud, dans sa docte description des *monumens arabes, persans et turcs* du cabinet de M. le duc de Blacas, parle d'un poème arabe dont le sujet est fort analogue à celui du *Roman de la Rose* (t. II, p. 472). Le *Rosen-Garten* (jardin des roses) de la poésie germanique, où combattent Dietrich et ses héros, n'aurait-il pas aussi été apporté de l'Orient, en même temps que par les croisades en venaient des ornemens pour l'architecture du moyen-âge?

(1) L'auteur leur fait chanter des notes lorraines :

Parce qu'an (on) set (sait) en Loheregne (Lorraine)
Plus cointes notes (jolis airs) qu'en nul regne (royaume).
(Vers 753-4.)

Cette supériorité des airs lorrains était-elle un effet de l'école de chant établie à Metz par Charlemagne, et une preuve que cet établissement avait fructifié?

Chacun de ces arcs avait cinq flèches (1). C'étaient d'une part Doux-Regard, Beauté, Courtoisie, Franchise, etc., de l'autre, Orgueil, Honte, Vilenie, Désespérance et Nouveau-Penser, plus dangereux en amour que tout le reste. Lorris revient ensuite à la troupe dansante, il y découvre *dame Beauté :*

> Tendre eut la chair comme rosée,
> Simple fut comme une épousée
> Et blanche comme fleur de lis.

A côté de Beauté sont Richesse et Largesse

> ..... Qui n'avoit joie de rien
> Comme de pouvoir dire : Tiens!

Franchise, Courtoisie, Jeunesse, et chacune a près d'elle son ami. L'auteur, charmé de tout ce qu'il voyait, s'en allait gaiement par le verger, quand *Amour* l'aperçoit, ordonne à Doux-Regard de tendre son arc, de lui donner ses cinq bonnes flèches, et il se met à suivre l'arc au poing le pauvre Lorris, qui prend la fuite, mais que son trouble n'empêche pas de décrire en plusieurs pages les beautés du verger. Toujours fuyant, il rencontre sous ses pas la fontaine où mourut le beau Narcisse, ce qui lui donne occasion de raconter l'histoire d'Écho, *une haute dame* dont Narcissus causa la mort (2), puis il avise près de la *fontaine d'amour* des *rosiers chargés de roses.* Un bouton le tente par sa fraîcheur et son parfum; il étend la main pour le saisir. A ce moment, le dieu Amour, qui l'épiait toujours, lui décoche une flèche qui entre par l'œil et va au cœur. Le blessé ne peut retirer de son cœur la pointe acérée, qui avait nom Beauté. Cependant il s'avance de nouveau vers le bouton, dont *la vue et le parfum sans plus* allégeaient sa douleur; mais Amour lui a bientôt lancé successivement quatre autres flèches.

Après avoir épuisé son carquois, Amour s'élance vers son ennemi, accablé de ses coups, et s'écrie : « Vassal, tu es pris; rends-toi. » L'Amant se rend volontiers à un tel vainqueur. Il fait plus, il se voue à son service corps et ame; il devient son homme lige et lui promet

(1) Cama, le Cupidon de la mythologie indienne, a aussi cinq flèches, qui représentent les cinq sens.

(2) Cette fontaine d'Amour a des propriétés merveilleuses. Au fond de l'eau sont placés deux cristaux qui embellissent de mille reflets tous les alentours. Qui se regarde dans ce miroir ne peut se défendre d'aimer. Il y a peut-être là une vague notion du prisme et la première idée d'une métaphore bien souvent répétée depuis, *le prisme de l'illusion.*

foi et hommage dans les formes de la féodalité. Amour requiert *hostages;* mais l'Amant lui repart : Qu'en avez-vous besoin? mon cœur est à vous, nul ne peut vous en dessaisir.

Et sur tout ce, si rien doutez,
Faites-y clef et l'emportez.

L'Amour trouve bon l'expédient, car, dit-il,

Il est assez maitre du corps,
Qui a le cœur en sa commande (à ses ordres);
Outrageux est qui plus demande.

L'auteur nous apprend alors comment Amour ferma d'une petite clé

Le cœur de l'Amant, par tel guise (en telle façon)
Qu'il n'entama point la chemise.

Il nous fait part ensuite des *commandemens* qu'Amour lui signifia, car l'Amour avait les siens comme l'église. Ici est un petit traité complet de morale amoureuse. Amour interdit la médisance et prescrit la politesse. « Sers et honore toutes les femmes, dit-il; garde-toi d'orgueil, et ne néglige pas ton accoutrement. » Le dieu entre à ce sujet dans quelques détails qui peuvent nous éclairer sur la toilette des élégans du XIIIe siècle et sur les travers des *beaux* d'alors. « Que tes souliers ne soient pas tellement étroits qu'on demande par gausserie comment ton pied y est entré et comment il en sortira. » L'Amour recommande à son serviteur d'être joyeux. Le mot *joie*, dans le langage établi par les troubadours, exprimait l'exaltation et les vertus chevaleresques (1). Amour ajoute : « Sois leste à pied et à cheval, brise des lances, chante et danse dans l'occasion; garde-toi d'avarice, ne divise pas ton cœur, mais place-le tout entier au même lieu, et, quand tu l'auras donné, ne le retire plus; alors tu connaîtras les peines d'amour; loin de ta dame, tu enverras ton cœur vers elle; puis tu la chercheras, et souvent en vain; si tu es assez heureux pour approcher d'elle, tu n'oseras lui adresser la parole, et, quand elle ne sera plus là, tu te repentiras de ton silence. Alors tu reviendras vers sa demeure, tu tourneras mille fois à l'entour en ayant bien soin qu'on ne te devine. Si tu aperçois ta dame, tu changeras de couleur, tout ton sang frémira, tu demeureras sans voix et sans pensées, et si tu parviens à ouvrir

(1) C'est de là qu'est venu probablement par opposition le sens du mot *tristo* en italien, qui veut dire un lâche, un pervers.

la bouche, sur trois choses que tu voudras dire, tu en oublieras deux. Ce sont les faux amans qui, maîtres d'eux-mêmes, expriment ce qu'ils veulent exprimer; la nuit venue, ton mal sera encore plus grand,

Car, quand tu penseras dormir,
Tu commenceras à frémir,
A tressaillir, à demener (t'agiter),
Sur le côté à te tourner.
. . . . . .
Comme fait qui a mal aux dents. »

L'Amour continue à peindre à l'amant l'agitation de ses nuits avec assez de vérité et de chaleur. « Puis, ajoute-t-il, ne pouvant dormir, tu te lèveras, tu iras par la pluie ou par la gelée

Vers la maison de ton amie
Qui sera peut-être endormie,
Et à toi ne pensera guère;

tu resteras à sa porte, tu prêteras l'oreille; si elle se réveille, n'oublie pas qu'elle t'entende gémir et te plaindre; puis, baise la porte et retire-toi avant le jour, de peur qu'on ne te voie. »

On ne peut prescrire une conduite plus exemplaire pour un amant. L'auteur a mis là toute l'essence de la morale galante de son temps. Il l'expose avec le sérieux d'un prédicateur convaincu; mais, malgré ce sérieux, l'humeur narquoise de la muse française au moyen-âge s'échappe à la fin du morceau dans ces vers railleurs :

Tous ces venirs, tous ces allers,
Tous ces veillers, tous ces parlers,
Font des amans dans leurs houseaux
Cruellement maigrir les peaux.

Il n'en est pas de même des faux amoureux,

Qui vont les dames trahissant,
Qui disent pour les engager
Perdre le boire et le manger,
Et que je vois, les enjoleurs,
Plus gras qu'abbés ou que prieurs.

Le pauvre Amant, tout épouvanté des peines et des tourmens qu'Amour lui annonce, se récrie à ses paroles, et demande

Comment homme, s'il n'est de fer,
Peut vivre un mois en tel enfer.

Amour alors le réconforte en lui annonçant les biens qui *solacent* ceux qui le servent; c'est Espérance courtoise, c'est Doux-Penser, Doux-Parler et Doux-Regard. Au sujet de Doux-Parler, le dieu cite deux jolis vers d'une chanson, composée, dit-il, par une dame qui *savait d'amour :*

> Vrai Dieu, celui-là m'a guérie,
> Qui m'en parle, quoi qu'il m'en die.

Ce *quoi qu'il m'en die* est d'une assez grande délicatesse, et n'a d'autre inconvénient que de faire penser au *charmant quoi qu'on en die* de Trissotin. J'espère cependant qu'on ne confondra pas mon admiration avec celle de Bélise et d'Araminthe.

Ces instructions données, Amour disparaît, et l'Amant recommence à convoiter le bouton défendu par la haie épineuse. Comme il se *pourpensait* s'il essaierait de la franchir, il vit venir vers lui un beau varlet (jeune homme), on l'appelait Bel-Accueil, et il était fils de Courtoisie. Son nom n'est point trompeur, car il invite l'Amant à franchir la haie pour sentir l'odeur des roses, l'engageant à se garder de folie, et à cette condition lui offrant ses services; mais un autre personnage moins gracieux déconforte le pauvre Amant. C'est Dangier, dont le nom exprime à la fois l'idée de péril et d'obstacle. Dangier était le gardien, le cerbère des roses, et il avait avec lui Male-Bouche (mauvaise langue), Honte et Peur; la généalogie de Honte est ingénieuse, elle a Raison pour mère, et pour père Méfait; Raison n'a jamais laissé Méfait approcher d'elle, mais elle a conçu Honte par la seule vue du monstre. Chasteté ayant fort à faire pour se défendre de Vénus,

> Qui nuit et jour souvent lui emble (dérobe)
> Boutons et roses tout ensemble,

demanda à sa mère de lui prêter Honte pour les défendre, et lui adjoignit Jalousie et Peur.

Cependant l'Amant, encouragé par Bel-Accueil, raconte les terribles blessures qu'Amour lui a faites et son grand désir de s'emparer du bouton de rose; Bel-Accueil l'écoute gracieusement, lui donne même une feuille du rosier, mais n'a garde de lui accorder ce qu'il demande. Tout à coup Dangier s'élance, pareil à ces géans hideux qui, dans les romans de chevalerie, veillent à la garde d'une belle. Il tance rudement Bel-Accueil, qui s'enfuit, puis chasse l'Amant et le repousse en dehors de la haie. Celui-ci commence à

éprouver ces peines qu'Amour lui a promises. A cette heure, dame Raison descend de sa tour, et débite à l'Amant un sermon dans lequel elle lui reproche d'avoir suivi Oiseuse et d'avoir écouté Amour. Elle le menace de Dangier et de Honte, de Peur et de Mauvaise-Langue. C'est la thèse contraire à la thèse chevaleresque. Au lieu d'être principe de tout bien, Amour est ici cause de tout mal.

Qui aime ne sçauroit bien faire
. . . . . .
La peine en est démesurée,
Et la joie a courte durée;
Qui joie en a, bien peu lui dure,
Et l'avoir c'est grande aventure.
. . . . . .
Or, mets l'amour en nonchaloir
Qui te fait vivre et non valoir.

Ces derniers vers sont énergiques, ils seraient bien placés dans la bouche de don Diègue parlant à Rodrigue.

Mais l'Amant ne se laisse point persuader, et maintient les saines doctrines amoureuses. Il a baillé hommage au dieu Amour; il lui appartient, il doit lui demeurer fidèle; il voudrait mourir avant qu'Amour l'accuse de fausseté et de trahison; il s'écrierait volontiers comme le Cid :

L'infamie est pareille et suit également
Le guerrier sans courage et le perfide amant.

Raison est obligée de se *départir*, car elle voit bien qu'elle ne gagnera rien par ses discours.

L'Amant tout affligé se souvient alors qu'Amour lui a dit de chercher un compagnon pour lui confier ses peines; il le trouve, ce compagnon loyal qui s'appelle Ami. C'est le type du confident, de ce personnage obligé des romans de chevalerie, et qui, comme tant d'autres choses, a passé de ces romans dans notre tragédie, où sa présence, quelquefois assez fastidieuse, ne s'explique et ne se justifie un peu que par cette origine. Dans le roman de *Cléopâtre*, le prince Tiridate ne fait jamais un pas sans être accompagné de ses deux confidens.

Ami relève le courage de l'Amant en lui donnant l'espoir qu'il pourra attendrir le terrible Dangier. Bien humblement il s'en va vers le félon, qu'il trouve l'air farouche et menaçant,

En sa main un bâton d'épine.

L'Amant lui *crie merci*, proteste qu'il ne fera jamais rien qui lui déplaise;

Souffrez que j'aime seulement.

Dangier a de la peine à s'adoucir, enfin il répond brusquement :

Si tu aimes que m'en chaut,
Ça ne me fait ni froid ni chaud.

Aime tant qu'il te plaira, mais n'approche pas de mes roses. — Les choses vont ainsi pendant quelque temps; l'Amant regarde les roses par-dessus la haie qu'il n'ose franchir; ses plaintes et ses soupirs n'attendrissent point l'impitoyable gardien.

Cependant voilà que de fortune Dieu amène deux personnes disposées à venir en aide à l'Amant : c'est Franchise et Pitié. Elles supplient Dangier de se relâcher un peu de sa rigueur et de permettre que le pauvre déconfit ait encore compagnie de Bel-Accueil. Tout farouche qu'il est, Dangier ne peut rien refuser à *des dames*, ce serait trop grande vilenie. Aussitôt Franchise va chercher Bel-Accueil et le ramène. Bel-Accueil prend de nouveau l'Amant par la main et le conduit dans le pourpris d'où il avait été chassé. Il retrouve la Rose plus épanouie qu'elle n'était avant et plus vermeille; il voudrait bien en avoir un baiser savoureux. Bel-Accueil, qui a peur de Chasteté, refuse, mais Vénus vient à son aide. Dame Vénus était au moyen-âge autre chose qu'un être mythologique. En Allemagne, *frau Venus* (1) était un personnage populaire; espèce de diable féminin, Circé moderne, type des Alcines et des Armides, elle avait sa montagne, *Venus-Berg*, et dans cette montagne un séjour enchanté vers lequel on était attiré par des chants délicieux, et d'où l'on ne pouvait plus sortir après qu'on s'était hasardé d'y pénétrer (2). Vénus figure ici parmi les personnages allégoriques du *Roman de la Rose*, et peut passer elle-même, ainsi qu'Amour, pour un personnage allégorique. Elle prend le parti de l'Amant, et Bel-Accueil octroie le baiser désiré; mais Mauvaise-Langue, qui représente les médisans

(1) Voir Grimm, *Deutsche sagen.*

(2) Ailleurs le moyen-âge s'était approprié la divinité païenne et en avait fait un personnage un peu différent. Pour un poète espagnol du XIVe siècle, Vénus n'est pas la mère de l'Amour, mais son épouse :

Segnora dona Venus muger de don Amor.
(L'archiprêtre de Hita, copl. 559.)

dont se plaignent si souvent dans leurs poésies lyriques les troubadours et les trouvères, Mauvaise-Langue va réveiller Jalousie, qui se lève furieuse et gourmande Bel-Accueil de ses complaisances. Aussitôt Honte survient, portant voile comme un nonnain, et parlant bas à cause de son trouble; elle dit à Jalousie de ne pas croire légèrement Mauvaise-Langue, parce qu'il est coutumier

De raconter fausses nouvelles.

Elle convient que Bel-Accueil est trop obligeant, sa mère Courtoisie lui a enseigné à bien *accueillir* les gens, mais il n'a aucune intention coupable. Jalousie ne se laisse pas désarmer, et proteste qu'elle fera élever une forteresse pour défendre les rosiers et les roses, qu'elle y placera une tour, et dans cette tour enfermera prisonnier le traître Bel-Accueil. Peur tremble, comme on peut croire, et avec Honte sa cousine va réveiller Dangier, qui commençait à sommeiller; elles lui reprochent sa négligence et sa paresse, et le pauvre Amant voit devant lui une perspective plus triste que jamais.

Or (maintenant) reviendront pleur et soupir
Et longue pensée sans dormir.

En effet, Jalousie construit sa forteresse, qui est décrite avec détail et accompagnée de tous les accessoires d'une place forte du moyen-âge. Jalousie y met garnison; Honte, Peur, Mauvaise-Langue, gardent les portes; Bel-Accueil demeure prisonnier dans la tour, où une vieille surveillante l'épie et le guette incessamment, et l'Amant se désespère.

Ici s'arrête le récit de maître Guillaume de Lorris. On ne saurait nier qu'en dépit de la fadeur inévitable dans un récit de galanterie allégorique, celui-ci n'offre un assez grand nombre de traits ingénieux et délicats. A ceux que j'ai cités dans le courant de la narration on pourrait en ajouter d'autres, par exemple, la peinture d'Avarice, près de laquelle étaient suspendues son voile et sa robe, *qui avait bien vingt ans*, et qu'elle tardait à mettre de peur de l'user, tandis qu'elle nouait bien fort sa bourse de manière qu'il fallût beaucoup de temps pour l'ouvrir.

L'ordre dans lequel les divers incidens du poème se succèdent est heureux : il y a de la finesse dans le rôle de Bel-Accueil, qui encourage et qui retient, de Dangier, que désarment Franchise et Pitié, mais qui, réveillé par Jalousie, revient plus redoutable; de Honte, qui blâme tout bas Bel-Accueil en l'excusant. L'apparition de Raison est

bien placée dans le moment où l'Amant lui donne beau jeu par sa déconvenue. C'est l'heure des réflexions. Enfin Vénus arrive assez à propos pour attendrir et enflammer un peu Bel-Accueil. Ces êtres allégoriques ont assez de vie et d'*individualité*. On peut voir en eux comme les types des différens personnages des romans de chevalerie. Bel-Accueil enfermé dans sa tour n'est-il pas semblable à une châtelaine sensible et opprimée? et Dangier, le brutal Dangier, avec son visage terrible et sa massue, n'est-il pas le gardien farouche de la captive ou son époux félon? Mauvaise-Langue et Jalousie ne sont-ils pas aussi des personnages obligés des romans de chevalerie? ne représentent-ils pas ces déloyaux qui troublent presque toujours par leur malice le bonheur des amans? On peut donc considérer cette première partie du *Roman de la Rose* comme une sorte de résumé allégorique et abstrait des poèmes chevaleresques du moyen-âge. Les mêmes types se sont conservés ensuite non-seulement dans la littérature romanesque, mais dans la littérature dramatique. Dangier est l'idéal des tuteurs depuis le seigneur de la Souche jusqu'au docteur Bartolo. Ami n'est-il pas, comme je l'ai dit, le confident obligé de tous les héros tragiques de notre scène? et serait-ce trop pousser les choses de dire que Bel-Accueil s'appellera un jour Célimène?

Mais, sans aller si loin, il est certain que cette manie de mettre l'amour en allégorie ne s'est pas arrêtée là. Le poème de Guillaume de Lorris n'est rien, à cet égard, en comparaison de *l'Horloge amoureuse* de Froissart. Dans cette allégorie technique, les êtres moraux représentés par les personnages du *Roman de la Rose* sont figurés par les diverses parties de l'horloge. Doux-Penser, Doux-Parler sont des pièces d'horlogerie. Désir est une roue; Beauté, un plomb; Plaisance, une corde. La tradition de l'amour chevaleresque, un peu surannée à la fin du XIVe siècle, s'engrène, pour ainsi parler, assez étrangement dans les progrès que faisait la mécanique au pays tout mercantile et à l'époque déjà un peu industrielle de Froissart.

Enfin plus tard la science de la galanterie a été figurée par une allégorie d'un nouveau genre, par une allégorie géographique dans la fameuse carte de Tendre de Mlle Scudéry. Il y a déjà dans le *Roman de la Rose* quelque peu de cette géographie allégorique. Ami enseigne à l'Amant la marche à suivre pour s'emparer du *chastel* où Bel-Accueil est enfermé :

> Le chemin a nom Trop-Donner,
> Folle Largesse le fonda.

. . . . . .
Largesse laisserez à destre (droite),
Et tournerez à main senestre (gauche).

N'est-ce pas comme les recommandations faites à ceux qui voyagent dans le pays du Tendre? « Prenez bien garde et consultez soigneusement la carte, car, si vous vous trompiez de chemin, et si, au lieu de passer par le village de Petits-Soins, qui est à droite, vous passiez par celui de Négligence, qui est à gauche, vous pourriez vous trouver tout à coup au bord du lac d'Indifférence. »

Si nous ne savons rien de Guillaume de Lorris, dont l'œuvre vient de passer devant nos yeux, nous n'en savons pas beaucoup plus sur Jean Clopinel, son continuateur, né à Meun-sur-Loire. Une anecdote grossière d'après laquelle, menacé de la vengeance des femmes qu'il avait outragées dans ses écrits, il ne leur aurait échappé qu'en disant à la moins chaste de frapper la première, n'a aucune authenticité, et a été prêtée à différens personnages (1) qui n'y ont peut-être pas plus de droit les uns que les autres. Il semble que ce ne soit rien autre chose qu'une parodie de la scène sublime de l'Évangile dans laquelle Jésus-Christ sauve la pécheresse en disant à ceux qui la voulaient lapider : « Que celui de vous qui est sans péché jette la première pierre. » Attribuée à Jean de Meun, cette réponse prouve seulement l'opinion qu'on avait de sa présence d'esprit et de son mépris pour les femmes.

On raconte aussi qu'en mourant Jean de Meun laissa aux jacobins de Paris, sous la condition d'être enterré par eux, un coffre qui était censé contenir tout son avoir, et que, l'enterrement fait, le coffre, ayant été ouvert, se trouva ne renfermer que des ardoises couvertes de figures de géométrie, dernière espiéglerie faite par notre poète aux moines, qu'il avait tant attaqués dans ses vers. Tel était l'homme, telle était du moins l'opinion qu'on avait de lui. Fausses ou vraies, ces deux anecdotes montrent ce dont on le croyait capable. Jean de Meun était donc un gausseur sans respect pour les femmes et pour les religieux. Il y paraîtra dans son livre.

De plus, Jean de Meun était un homme docte. Guillaume de Lorris, par le tour de ses idées, se rattache aux trouvères des XIIe et XIIIe siècles, dont il a recueilli les traditions de galanterie ingénieuse et délicate. Jean de Meun appartient déjà à la classe des versifica-

(1) On prête cette réponse à un troubadour nommé Guillaume de Bargenon, dans le *Cento Novelle antiche*, livre antérieur à celui de Jean de Meun.

teurs érudits du XIVe siècle. Le XIVe siècle, aube de la renaissance, dont le XVe siècle fut l'aurore, vit naître en France un assez grand nombre de traductions des auteurs latins. Jean de Meun traduisit, entre autres ouvrages, la *Consolation* de Boëce et le traité de Végèce sur *l'Art militaire*, souvent traduit et mille fois copié au moyen-âge, probablement à cause de son titre et parce que *de re militari* se rendait par *livre de chevalerie*. Il a composé aussi un poème *théologique* intitulé *le Trésor*, et un poème moral et satirique intitulé *le Testament* (1).

Tout cet ensemble de compositions et de traductions place Jean de Meun auprès des poètes savans du XIVe siècle. On doit s'attendre à trouver dans son œuvre l'alliance de la satire, à laquelle le portait son naturel, avec le savoir, ou du moins la prétention au savoir, qui était dans ses habitudes. Tel sera en effet le double caractère de la continuation du *Roman de la Rose*. Cette continuation paraît avoir été une des premières productions de son auteur. On peut y reconnaître un amusement de la jeunesse d'un savant grivois (2).

Le style de Jean de Meun forme un parfait contraste avec celui de Guillaume de Lorris. Autant celui-ci était coulant, parfois faible à force d'être doux, languissant à force d'être langoureux, autant le langage de Jean de Meun est rude, vif, emporté, en quelques endroits âpre, lourd, obscur. Le mérite de la première partie du *Roman de la Rose*, c'était la grace et la finesse; le mérite de la seconde, c'est la vigueur et l'audace. C'est un joyeux moine qui prend la parole après un troubadour dameret. On croit voir l'aimable Jehan de Saintré remplacé ainsi qu'il le fut dans le cœur de la Dame des Belles Cousines par un rival robuste et gaillard comme Damp abbé.

Je vais continuer l'analyse du *Roman de la Rose*. Les difficultés

(1) Lui-même nous donne la liste de ses écrits dans la préface qu'il a mise en tête du *Confort de Boëce*. Il avait encore traduit *les Merveilles d'Irlande*, — ouvrage légendaire sans doute, où devait figurer le purgatoire de saint Patrice, — et les épîtres d'Héloïse et d'Abeilard. La traduction de Boëce fut le dernier de ses ouvrages et postérieur à la composition du *Roman de la Rose*, au moins au passage où il dit que celui qui translaterait le *Confort de Boëce*, bonne œuvre ferait. Le codicille de Jean de Meun est une courte pièce de vers assez édifiante, qu'il ne faut pas confondre avec son *Testament*. On a joint aux œuvres poétiques de Jean de Meun quelques poésies alchimiques qui ne sont pas de lui.

(2) L'Amour, tom. II, pag. 305, dans un passage curieux, où il prophétise la naissance du *Roman de la Rose*, parle de Guillaume de Lorris comme vivant et de Jean de Meun comme n'étant pas né; d'autre part, celui-ci dit avoir entrepris sa continuation quarante ans après la mort de Guillaume (pag. 304) : il avait donc moins de quarante ans quand il a écrit.

augmentent en avançant, car Jean de Meun, au lieu de suivre comme son devancier le fil du récit, s'en écarte sans cesse pour aller chercher une foule de narrations, d'enseignemens, de digressions épisodiques; bien souvent il oublie son sujet pour traiter de tous les sujets; il intercale des allégories dans les allégories, des histoires dans les histoires (1). Jean de Meun a dit :

Bon fait prolixité fuir.

Jamais auteur n'observa plus mal son propre précepte; mais, parmi cette multitude d'épisodes, nous trouverons des passages beaucoup plus curieux et même des morceaux de poésie beaucoup mieux frappés que tout ce qu'a pu nous offrir le doucereux Guillaume de Lorris. Selon M. Leroux de Lincy, ce dernier avait terminé le poème et lui avait donné un dénouement heureux. Amour *emblait* les clés de la tour où nous avons laissé Bel-Accueil et les remettait à l'Amant (2). S'il en est ainsi, Jean de Meun a retranché le dénouement pour pouvoir continuer à sa manière l'œuvre de Lorris, ou plutôt pour rattacher un poème de sa façon à un poème dont la renommée était établie; il a fait comme ces empereurs romains qui coupaient la tête à une statue d'Apollon et de Mars et la remplaçaient par leur propre effigie.

Au moment où commence le récit de Jean de Meun, l'Amant est au pied de la tour où Bel-Accueil est enfermé. Ce ne sont plus les molles effusions et les tendres désespoirs auxquels Lorris nous avait accoutumés; Jean de Meun s'annonce par un accent plus résolu. Le désespoir ne va point à l'humeur délibérée du joyeux continuateur; au contraire, il se réconforte par l'espérance. Sur ces entrefaites reparaît Raison, personnage qui semble de son goût plus qu'il n'était du goût de Lorris. Il l'appelle l'*avenante*, *la belle*, et l'écoute avec beaucoup de complaisance et de patience, car elle parle longtemps. Raison, qui discourt comme un scolastique, étale une lon-

(1) Cette surabondance de digressions et d'épisodes a encore été augmentée par les interpolations des copistes, interpolations dont se plaint Étienne Pasquier.

(2) Un passage du *Roman de la Rose* est contraire à cette opinion. Jean de Meun (vers 10586, tom. II, pag. 303, édition de Méon) dit positivement que Guillaume de Lorris s'est arrêté aux vers qui terminent son récit, là où il s'interrompt dans l'édition de Méon. Ceci prouve que Jean de Meun n'a pas eu connaissance du dénouement attribué à Guillaume de Lorris par M. Leroux de Lincy. Peut-être ce dénouement a été ajouté dans le manuscrit où il se trouve par un auteur inconnu, qui l'a donné comme de Lorris, à moins qu'on ne suppose que Jean de Meun, en le passant sous silence, ait voulu anéantir le souvenir d'un dénouement que tout son ouvrage avait pour but de remplacer.

gue suite d'antithèses sur l'amour et conclut par ces deux vers d'une concision énergique :

Si tu le suis, il te suivra,
Si tu le fuis, il te fuira.

L'Amant, au lieu de défendre Amour attaqué par Raison, se borne à prier celle-ci de le *définir*, et Raison répond par une dissertation sur toutes les sortes d'amour. Évidemment Jean de Meun ne laisse accuser l'Amour que parce qu'il faut bien suivre la donnée du poème; attendez un peu, il montrera plus que de l'indulgence à cet égard. Du reste, à ce propos, il parle de l'amitié, de la fortune, des vers dorés de Pythagore, des marchands, des médecins, des mauvais prédicateurs, des avares, et paraît beaucoup moins occupé d'attaquer le dieu Amour que de conseiller la modération des désirs et une sagesse pratique dans le goût d'Horace. La Raison est ici le bon sens profane et positif exposant des maximes sensées, qui n'ont rien à faire ni avec la théologie d'une part, ni de l'autre avec la morale chevaleresque. Il y a des vers spirituels sur l'argent, sur Pécune, qui se venge

Des serfs qui la tiennent enclose;
En paix se tient et se repose,
Et fait tous les méchans veiller
Et soucier et travailler.

Il y a des vers hardis sur le roi, qui n'est pas le maître de ses hommes, mais plutôt est leur, qui leur appartient :

..... Car, quand ils voudront,
Leur aide au roi retireront;
Et le roi tout seul restera
Sitôt que le peuple voudra.

Raison revient à parler de l'amour, mais cet amour n'est pas le dieu de Guillaume de Lorris; c'est l'amour universel, l'amour abstrait. Il faut l'entendre un peu largement, dit Raison; et, usant des termes de l'école, il faut, dit-elle, aimer *en généralité* et laisser *spécialité*. Une véritable discussion scolastique s'engage entre Raison et l'Amant, devenu dialecticien. — Lequel vaut mieux, dit-il, de cet amour dont vous parlez ou de la justice?

RAISON.

La bonne amour mieux vaut.

L'AMANT.

Prouvez.

RAISON.

Volontiers.

Et l'argumentation s'engage dans les formes. Raison fait son syllogisme, et l'Amant dit encore :

Prouvez, avant d'aller plus loin.

Raison finit par engager l'Amant à la prendre pour son amie. Il sera comme les philosophes de l'antiquité, comme Socrate, qu'Apollon déclara le plus sage des hommes, comme Héraclite et Diogène. Il sera au-dessus des caprices de la fortune. Raison parle de Néron, de Crésus, de Mainfroi et de Conradin, de Priam, de Darius et de Sisigambis. Le souvenir de la Rose n'apparaît que de loin en loin au milieu de toute cette érudition. Mais l'Amant se lasse bientôt des discours de Raison et le lui confesse ingénument. Raison, piquée, le quitte; il se ressouvient alors d'Ami, son confident. Ami, qui a de l'expérience, lui promet qu'il reverra Bel-Accueil :

Puisque tant s'est abandonné,
Que le baiser vous fut donné,
Jamais prison ne le tiendra.

Ami conseille à l'Amant de rendre ruse pour ruse, car la morale de Jean de Meun ne connaît guère les scrupules. Voici de ses maximes : « On doit mener en l'embrassant son ennemi pendre et noyer par de douces paroles, par des caresses, si on n'en peut venir à bout autrement. » Et plus loin :

Promettez fort sans délayer (tarder)
Comment qu'il aille du payer.

« Agenouillez-vous, dit-il, les mains jointes, et pleurez; et si vous ne pouvez pleurer véritablement, simulez les larmes, écrivez, gagnez les portiers du castel. » La suite des conseils d'Ami est pleine de décision et d'énergie, l'auteur n'a rien d'un Céladon transi. Souvent il traduit *l'Art d'aimer* d'Ovide et lui emprunte par exemple la recommandation que fait celui-ci d'avoir soin de perdre quand on joue avec ce qu'on aime. En somme, ses leçons sont fort différentes des enseignemens délicats que le dieu Amour donnait à Guillaume de Lorris. L'Amant résiste un peu à ces doctrines, il rougirait de montrer une déférence hypocrite pour ses ennemis; il veut les combattre

en face. Mais Ami lui propose d'autres moyens de succès, qui peuvent se ramener aux *argumens irrésistibles* de Basile, dont la théorie, comme on voit, est ancienne. Nous n'en sommes pourtant pas revenus aux vertus chevaleresques parmi lesquelles nous avons vu, dans la première partie, Largesse, comme il convenait, figurer au premier rang. Ami conseille une générosité très prudente : faites, dit-il, de *beaux petits dons raisonnablement;* ces beaux petits dons, qui ne ruinent pas, sont par exemple des fruits dans leur primeur, et si vous les avez achetés dans la rue, ajoute le subtil conseiller, dites qu'ils vous ont été donnés et qu'ils viennent de bien loin. Ami ajoute : Il ne faut pas trop se fier à la beauté, car, comme le dit Jean de Meun, avec une grace qui ne lui est pas ordinaire, beauté ne dure guère.

Sitôt a faite sa vesprée (soirée),
Comme florettes en la prée (la prairie).

Il faut avoir du sens; le sens fait compagnie à l'homme jusqu'au bout, et s'accroît avec les ans. Ici est intercalée sans beaucoup d'a-propos une peinture de l'âge d'or toute païenne, et dans laquelle sont nommés comme des êtres réels

Zéphirus et Flora sa femme,
Qui des fleurs est déesse et dame.

Alors l'amour était libre et le mariage n'existait pas. De là Jean de Meun prend occasion d'attaquer le mariage, et allègue l'autorité de plusieurs auteurs, entre autres d'Héloïse refusant à Abeilard de l'épouser. L'humeur misogyne de Jean de Meun, après s'être ainsi déployée à grand renfort d'exemples, finit par se résumer dans ces deux vers :

Mieux m'eût valu m'être allé pendre,
Le jour où je dus femme prendre.

Cette déclamation anti-féminine se soutient avec assez de verve pendant environ neuf cents vers. Elle est placée dans la bouche d'un mari jaloux, et se termine par une grêle de coups. Ami, continuant son discours et revenant à l'âge d'or, dont l'imprécation du jaloux contre les femmes l'a beaucoup écarté, raconte l'origine de la royauté dans ces vers assez crus :

Un grand vilain entre eux élurent
Le plus ossu de quant qu'ils furent.

La hardiesse tant vantée du vers de Voltaire :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux,

doit s'humilier devant celle de Jean de Meun. Au fond c'est la même idée.

Par la bouche du confident, le poète continue à donner aux hommes des conseils sur la manière de s'assurer le cœur des femmes, tous dictés par le même esprit satirique; il affirme, il est vrai, ne poin parler des bonnes, mais il ajoute qu'il n'en a pas encore trouvé une. L'immense discours d'Ami se termine enfin, et l'Amant se met en campagne pour aller pratiquer le conseil qu'on lui a donné de s'aider de Richesse; Richesse le reçoit d'un air superbe, comme une dame accoutumée à commander, et lui fait une peinture du château de Folle-Largesse et de ceux qui l'habitent, que termine assez spirituellement cette pensée : Je les y convoie joyeusement, dit Richesse;

Mais Pauvreté les reconvoie
Froide, tremblante et toute nue;
J'ai l'entrée, et elle a l'issue.

Richesse fait aussi une peinture affreuse de Pauvreté, et de Faim, sa chambrière, qui éveille Larcin, son fils, quand il sommeille, et l'excite au mal. C'est le *male suada fames* de Virgile traduit par une allégorie qui ne manque pas de vigueur. L'Amant, qui est brouillé avec Richesse, ne peut rien obtenir d'elle, et il est de nouveau prêt à se désespérer, quand Amour vient lui rendre courage. Mais il commence par tancer son vassal, qui a prêté l'oreille à Raison, son ennemie. L'Amant se hâte de promettre qu'il ne l'écoutera plus; Amour, content de lui, promet d'entreprendre le siége du château où Bel-Accueil est enfermé. En effet,

Toute sa baronnie il mande,
Les uns *prie*, aux autres *commande*.

Distinction qui devait trouver son application dans les mœurs féodales.

Avec les personnages obligés qui accompagnent toujours Amour, comme Oiseuse, Noblesse-de-Cœur, Franchise, Largesse, Courtoisie, paraissent ici quelques personnages nouveaux, Bien-Céler, Abstinence-Contrainte, Faux-Semblant, qui les amène, et Barat (le Dol), qui eut pour mère Hypocrisie. Ces personnages sont odieux à l'auteur, et Amour a de la peine à les souffrir en sa présence. Ils sont entièrement étrangers aux idées de galanterie sur lesquelles roulait la donnée primitive du poème; mais Jean de Meun, qui se soucie peu

de galanterie, et qui a maille à partir avec l'église, a eu soin de les introduire, et ne les oubliera pas.

Amour harangue ses barons, et, dans cette harangue, Jean de Meun fait prédire la composition du *Roman de la Rose* et sa propre naissance; les barons répondent aux exhortations de leur chef en exposant le plan de la bataille. Faux-Semblant et sa compagne attaqueront la porte de derrière, que Mauvaise-Langue tient et garde avec ses Normands, ou ses Flamands, selon les inimitiés nationales des copistes du manuscrit. Courtoisie et Largesse montreront leur prouesse contre la vieille qui garde Bel-Accueil; Délit et Bien-Céler, c'est-à-dire Plaisir et Mystère, iront briser la cervelle à Honte; mais surtout que Vénus soit présente à l'assaut.

Il serait bon qu'on la mandât,
Car la besogne en amendât.

Les barons exigent qu'Amour reçoive en grace Faux-Semblant; Amour y consent, et le fait son *roi des ribauds*. Puis il demande à ce personnage, que Jean de Meun n'a pas amené là sans intention, en quel lieu il habite. Après quelques façons, Faux-Semblant déclare qu'il faut le chercher dans *le monde* et dans *le cloître*, mais plutôt dans le second que dans le premier, parce qu'il s'y peut mieux céler. Après avoir protesté qu'il ne veut pas blâmer la vie monastique, et qu'il ne parle que des faux religieux, protestation assez semblable à celle d'Ariste dans le *Tartufe*, il fait la peinture de ceux avec qui il vit d'ordinaire. Ce sont ceux

Qui les mondains honneurs convoitent,
. . . . . .
Les grandes affaires exploitent,
Qui cherchent les grandes pitances,
Et pourchassent les accointances
Des hommes puissans, et les suivent,
Se font pauvres et pourtant vivent
De bons morceaux délicieux,
Et boivent les vins précieux;
Qui la pauvreté vont prêchant,
Et les richesses vont pêchant.

Et il ajoute ce vers prophétique de la réforme :

Par mon chef grand mal en viendra.

Il poursuit :

La robe ne fait pas le moine.

. . . . . .

Les œuvres regarder devez
Si vous n'avez les yeux crevés.

Faux-Semblant, qui est ici l'interprète de la pensée de l'auteur, conclut qu'on peut se sauver sans prendre l'habit religieux. Presque toutes les saintes, dit-il,

Qui par l'église sont priées,
Chastes vierges ou mariées,
Qui maints beaux enfans enfantèrent,
Les habits du siècle portèrent,
Et en ces vêtemens moururent,
Qui saintes sont, seront et furent.

. . . . . .

Car bon cœur fait la pensée bonne,
Robe ne l'ôte ou ne la donne.

Bientôt Faux-Semblant rentre dans son caractère, et se peint dans les vers suivans pleins d'une remarquable verve :

Tantôt chevalier, tantôt moine,
Tantôt prélat, tantôt chanoine,
Une fois clerc, une autre prêtre,
Tour à tour ou disciple ou maître,
Ou châtelain ou forestier;
Bref je suis de tous les métiers;
Ici prince, là je suis page,
Je sais parler tous les langages.

. . . . . .

Ou bien je prends robe de femme,
Et je suis demoiselle ou dame;
D'autres fois je suis religieuse,

. . . . . .

Je suis nonnain, je suis abbesse,
Je suis novice ou bien professe
Et vais par toutes régions,
Courant toutes religions (1),
Mais de religion sans faille (faute)
Je prends le grain, laisse la paille.

Faux-Semblant continue sur ce ton, puis il adresse au dieu Amour, entouré de sa baronnie, et représentant ici le pouvoir civil, un défi

(1) Tous les ordres monastiques.

au nom du pouvoir ecclésiastique, qui, dit-il, *m'a délié de tous mes liens*, défi dans lequel il est difficile de ne pas reconnaître une allusion aux démêlés contemporains de la tiare et de la couronne. Faux-Semblant exprime énergiquement son défaut de charité pour les malheureux :

Quand je vois tous nus ces truans
Trembler sur leurs fumiers puans,
De froid, de faim crier et braire,
Ne m'entremets de leur affaire.
S'ils sont à l'Hôtel-Dieu portés,
N'y seront par moi confortés
Que d'une aumône toute seule.

Puis Faux-Semblant, devenant, comme il l'a été plus haut, l'interprète des idées philosophiques de Jean de Meun, s'élève contre la mendicité. « Les apôtres ne mendiaient pas, dit-il; il faut savoir quitter l'oraison pour travailler. L'aumône est pour les faibles et les esclaves. Celui qui mange l'aumône à leurs dépens mange sa damnation. » Que dira-t-on de plus énergique au XVIIIe siècle contre les ordres mendians? Du reste, si Jean de Meun avait devancé les philosophes, saint Augustin, qu'il cite, l'avait devancé lui-même dans son *Traité du travail des moines*. Faux-Semblant appuie sa doctrine de l'autorité du docteur Guillaume de Saint-Amour, célèbre au XIIIe siècle, pour avoir écrit et professé, au sein de l'Université, contre les ordres mendians, ce qui achève de dessiner l'intention de Jean de Meun et de le rattacher au mouvement de réaction qu'avaient amené les exagérations de la doctrine de pauvreté absolue, et le fanatisme de quelques franciscains qui se croyaient appelés à fonder un nouveau christianisme, et annonçaient un nouvel évangile, l'évangile éternel, l'évangile du Saint-Esprit selon lequel saint Jean devait remplacer saint Pierre, et les moines se substituer au clergé et au pape. Faux-Semblant couronne ses invectives contre ceux qui veulent l'empêcher de mendier par ces vers très expressifs :

Trop a (il y a) grant peine en laborer (à travailler),
J'aim'mieux devant les gens orer (prier)
Et affubler ma renardie
Du manteau de papelardie.

La Fontaine n'eût pas désavoué ces deux derniers vers. Enfin Faux-Semblant répond avec l'impudence audacieuse d'un don Juan du moyen-âge à l'Amour qui lui dit :

Donc ne crains-tu pas Dieu! — Non certes.

Et après cette profession d'impiété, Faux-Semblant ose déclarer qu'il s'est fait ordonner prêtre, et ajoute :

Suis le curé de tout le monde,
De l'apostole (du pape) en ai la bulle.

Puis, parlant évidemment au nom des ordres mendians, Faux-Semblant s'exprime comme plus tard il eût pu le faire au nom de l'ordre qui les remplaça au XVIe siècle. « Je confesse les empereurs et les rois, les reines et les grandes dames. Je m'enquiers de toutes leurs actions; ceux que nous savons être contre nous, nous les haïssons fortement, et nous nous accordons pour les combattre. Celui que l'un de nous hait, les autres le haïssent : s'il a quelque succès, nous le diffamons traîtreusement; nous coupons les échelons de l'échelle par laquelle il peut monter. Si l'un de nous a fait quelque bien, nous le tenons pour l'œuvre de tous.

Nous sommes, ce vous fais savoir,
Ceux qui ont tout sans rien avoir.

Peut-on mieux résumer la toute-puissance des ordres mendians? Encore aujourd'hui, dans certaines parties de l'Italie, tandis que la plupart des ordres religieux les mieux dotés déclinent, les franciscains seuls sont florissans. Ils ont tout parce qu'ils n'ont rien.

Après cette longue dissertation satirique, dans laquelle l'auteur s'est complu à faire parler Faux-Semblant, il revient à l'action qu'on a un peu oubliée. Faux-Semblant, qu'Amour a fait son roi des ribauds, se concerte avec sa fidèle compagne, Abstinence-Contrainte, pour exécuter ce qui convient fort à leur caractère, une feinte, un coup de main perfide aux dépens de Mauvaise-Langue qui, à la tête de ses soudards normands ou flamands, garde la tour où Bel-Accueil est emprisonné.

Ils ont par accord devisé
Qu'ils s'en iront en tapinage (tapinois),
Ainsi qu'en un pèlerinage
En bonne gent piteuse et sainte.

Abstinence-Contrainte s'*atourne* comme une béguine,

Son psautier mie n'oublia.

Faux-Semblant, de son côté, prend des habits de moine.

A son col portait une Bible.

Il a glissé dans sa manche un rasoir d'acier

Qu'il fit forger à une forge
Que l'on appelle coupe-gorge.

Son rasoir dans sa manche, Faux-Semblant, qui s'appellera un jour Jacques Clément, s'approche avec sa compagne du pauvre Mauvaise-Langue, qui est aussi un bon père, car il s'est fait *jacobin*. Les deux traîtres le saluent bien humblement, et lui eux.

Sire, dit Contrainte-Abstinence,
Pour faire notre pénitence
Nous sommes venus pèlerins.
. . . . . .
Presque toujours à pieds allons,
Moult avons poudreux les talons;
Tous deux nous sommes envoyés
Parmi ce peuple dévoyé
Pour donner l'exemple et prêcher.

« Accordez-nous le gîte, nous voulons vous convertir, et, s'il ne vous déplaît, vous faire un bon sermon en peu de paroles. »

Mauvaise-Langue écoute un long discours de dame Abstinence-Contrainte contre le mensonge et la médisance; elle lui reproche le tort qu'il a fait par ses méchans rapports au pauvre Bel-Accueil. Après elle, Faux-Semblant prend la parole et affirme que l'Amant est un grand ami de Mauvaise-Langue et ne se soucie point de Bel-Accueil. Mauvaise-Langue est convaincu par les discours des deux traîtres. « Que me conseillez-vous de faire? leur dit-il. » Faux-Semblant reprend : « Frère, confessez-moi vos péchés, je vous donnerai l'absolution, car je suis prêtre aussi bien que moine. » Mauvaise-Langue alors se baisse

Et s'agenouille et se confesse.

Mais le confesseur prend son pénitent à la gorge, lui coupe la langue avec son rasoir et l'étrangle après, comme Renard, dans le poème de ce nom, croque l'épervier, qu'il avait prié d'ouïr sa confession, au chapitre intitulé : *Comment Renard mangea son confesseur.* Les soudoyés normands, qui étaient ivres, sont égorgés dans cette surprise. Courtoisie et Largesse se précipitent dans la tour. La vieille qui gardait Bel-Accueil consent à parlementer. Les assaillans lui demandent avec force douces paroles qu'elle permette à Bel-Accueil de s'ébattre un petit avec eux, ou au moins d'adresser une parole

au pauvre Amant. Ils accompagnent ce discours de cadeaux et de promesses, et finissent par prier la vieille de remettre à Bel-Accueil, de la part de l'Amant, une couronne de fleurs nouvelles. La vieille le ferait volontiers, n'était la peur qu'elle a de Jalousie et de Mauvaise-Langue. Ils lui apprennent que ce dernier est hors d'état de nuire. Alors elle consent à laisser entrer l'Amant, pourvu que ce soit avec grand mystère. Elle s'en va trouver son captif, lui porte la couronne de fleurs et les respects de l'Amant, dont elle loue la discrétion, le courage et la libéralité. « Prenez, dit-elle, ces fleurs qui flairent mieux que baume. » Bel-Accueil, tout tremblant et tout agité, les voudrait bien prendre, mais ne l'ose faire. Il a peur de Jalousie, qui, si elle voit les fleurs, le tuera. Que ferai-je si elle me demande d'où elles me viennent?

Réponses aurez plus de vingt,

dit la vieille, qui paraît connaître les ressources de l'esprit féminin. Bel-Accueil prend la couronne de fleurs, la pose sur ses blonds cheveux, se mire et se remire. La vieille, profitant de la complaisance avec laquelle Bel-Accueil contemple sa propre beauté, commence à lui prêcher une étrange doctrine qu'elle a soin de corroborer par l'histoire de sa vie. Cette vieille a été jeune, et lors a mené joyeuse vie; elle regrette pourtant, comme *la Grand'Mère* de Béranger, le *temps perdu* (1); mais les regrets n'y font rien,

Mais rien n'y vaut le regretter.

Elle offre à Bel-Accueil de le faire profiter de son expérience. D'abord elle raie des commandemens de l'Amour celui qui prescrit la générosité et celui qui veut qu'on n'aime qu'en un lieu. « Gardez-vous, dit-elle, de donner votre cœur ou de le prêter, mais vendez-le au plus haut prix possible, et chaque jour enchérissez. »

Surtout observez ces deux points :
A donner ayez clos les poings,
Et à prendre les mains ouvertes.

Après avoir prêché à Bel-Accueil les avantages qu'on trouve à aimer

(1) Quel dolor au cuer (cœur) me tenoit
Quand en pensant me sovenoit
Des biaux dits, des doux aisiers (contentemens),
Des doux déduits, des doux besiers,
Et des très douces acolées,
Qui s'en ierent (sont) sitôt volées (envolées),
Volées, voire (vraiment), et sans retor.

les hommes riches quand ils ne sont point avares (1), pour le dissuader de n'avoir qu'un seul ami, elle lui raconte l'histoire de Didon et de Phillis, qui moururent pour avoir été abandonnées l'une par Énée, et l'autre par Démophon; elle lui cite encore comment Œnone fut délaissée de Pâris, et Médée trahie par Jason. Puis elle adresse à Bel-Accueil un long discours, qui est un traité complet de coquetterie imité d'Ovide, mais accommodé aux mœurs du XIVe siècle et entremêlé d'une morale fort équivoque, dont la conclusion est nettement exprimée dans ces quatre vers :

Si elle veut mon conseil avoir,
Ne tende à rien hors qu'à l'avoir (la richesse) :
Folle est qui son ami ne plume
Jusques à la dernière plume.

Nous voilà bien loin de la théorie délicate de l'amour chevaleresque enseignée par Guillaume de Lorris. Au reste, Jean de Meun, par l'organe de la vieille, a déclaré qu'il rejetait plusieurs articles du décalogue amoureux prêché par son devancier. Nous avons passé de la profession de foi orthodoxe en matière de galanterie à l'hérésie et au blasphème. Mais il y a manière de plumer, ajoute sagement la vieille; ses instructions entrent à cet égard dans des détails qui montrent que Jean de Meun avait une grande connaissance des ruses féminines, et qui pourraient mériter à son livre l'éloge que Boileau a fait des contes de Boccace :

Des malices du sexe immortelles archives.

La vieille raconte à Bel-Accueil l'histoire des filets de Vulcain, et dans cette histoire intercale une théorie de la communauté des femmes dont une secte récente pourrait adopter l'exposition très franche. Elle s'élève contre la loi

Qui les ôte de leur franchise
Où nature les avait mises,
Car nature n'est pas si sotte
Que de faire naître Marotte
Tant seulement pour Robichon,
. . . . . .

(1) Il ne faut pas oublier que, malgré son nom masculin, Bel-Accueil, dans *le Roman de la Rose*, est la personnification d'une qualité essentiellement féminine, la disposition à plaire et à se laisser aimer.

Ni Robichon pour Mariette,
Ni pour Agnès ni pour Perette,
Mais nous a faits, beau fils, n'en doutes,
Toutes pour tous et tous pour toutes,
Chacune pour chacun commune,
Et chacun commun pour chacune.

Bel-Accueil, après quelques façons, cède au discours de la vieille, et permet à l'Amant de venir le trouver dans la tour. Celui-ci y pénètre en effet. Il y trouve Amour et Doux-Regard, et enfin Bel-Accueil lui-même, fort disposé à lui complaire. Mais Dangier, Peur, Honte, accourent encore une fois et le repoussent. Ici Jean de Meun montre peu d'invention, car il se borne à reproduire une imagination allégorique assez simple de Guillaume de Lorris. Les trois personnages battent l'Amant, qui leur crie merci, et demande à être mis en prison avec Bel-Accueil; mais Dangier répond sagement que ce serait enfermer le renard dans le poulailler. Heureusement pour le pauvre Amant, Amour vient à son aide avec tous ses barons. Un assaut en forme est donné à la tour. La victoire était incertaine, quand Vénus arrive en auxiliaire, portée sur son char, que traînaient huit colombes.

L'auteur suspend tout à coup son récit pour parler de Nature. Durant cent pages environ, la Rose, Bel-Accueil, l'Amant, le combat, sont oubliés, et tout cet espace est rempli par une digression de près de cinq mille vers, et qui forme comme un poème scientifique et philosophique introduit dans le corps de la narration allégorique. C'est ainsi qu'un traité de métaphysique panthéiste, le *Bagavatgita*, inséré dans le corps du *Mahabarata*, l'une des deux grandes épopées de l'Inde, interrompt le récit précisément de la même manière, c'est-à-dire au moment où va commencer un combat.

Cette partie de l'ouvrage de Jean de Meun est la plus curieuse; car c'est là qu'oubliant complètement le sujet primitif du poème, dans une composition qui forme un tout à part du reste et qui est entièrement sienne, il a déposé tout ce qu'il avait et voulait montrer de connaissances dans la physique, l'astronomie et l'alchimie, et de plus un système de philosophie matérialiste d'une hardiesse souvent incroyable, et qu'on ne s'attend pas à rencontrer au moyen-âge. Il montre d'abord Nature qui s'occupe, dans sa forge, à fabriquer les moyens de continuer les espèces, pour résister à la Mort. Jean de Meun peint avec une remarquable énergie la grande chasse de la Mort, qui poursuit les êtres avec sa massue, et la fuite des êtres qui

s'efforcent de se dérober à ses coups. Les uns montent leurs grands destriers, un autre met sa vie sur un bois flottant,

Et mène au regard des étoiles
Sa nef, ses avirons, ses voiles.

Mais la Mort les atteint et les immole tous. Cette Mort ressemble à la terrible vieille qui, ses grandes ailes éployées et sa terrible faux à la main, fond comme un oiseau de proie sur les chevaliers montés aussi sur leurs grands destriers, dans la sublime fresque de l'Orcagna qu'on admire à Pise au *Campo Santo*. Cependant la Mort, qui anéantit les individus, ne peut détruire les espèces. Le phénix qui meurt sur son bûcher est l'image de la destruction et de la reproduction perpétuelle, de la palingénésie incessante des êtres. L'Art à genoux devant Nature la prie de lui enseigner à faire œuvre semblable à la sienne. Jean de Meun appelle comme Dante l'Art le *singe de la Nature;* mais, dit-il avec une véritable profondeur, il ne peut produire de créations vivantes qu'en faisant si bien qu'elles semblent naturelles (1).

L'alchimie non plus ne peut rien créer; elle ne peut que transformer les espèces ou les ramener à leur nature première. L'idée de la transmutation des corps, fondée sur l'unité de leur substance, est fort clairement énoncée par Jean de Meun, qui affirme que l'alchimie est un art véritable. Il cite à l'appui de sa théorie erronée un fait très réel, et dont on niait l'existence il y a moins d'un siècle, les pierres qui tombent de l'atmosphère :

Car l'on peut bien souvent voir
Des vapeurs les pierres choir.

Revenant à la question de la nature et de l'art, il s'élève avec une vigueur de pensée vraiment singulière à la théorie du beau absolu, réalisé dans la nature, mais inaccessible aux efforts de l'art humain. Quand Zeuxis, dit-il, et tous les maîtres qui ont jamais existé comprendraient toute la beauté de la nature et s'efforceraient de la rendre,

Plutôt pourraient leurs mains user
Que si grande beauté pourtraire :
Nul, hormis Dieu, ne le peut faire;
Car Dieu, le beau outre mesure (l'infiniment beau),
Lorsque Beauté mit en nature,

(1) Ce passage est curieux pour l'état des arts à la fin du XIIIe siècle. Jean de Meun connaît des représentations de chevaliers armés en guerre, de dames bien parées, d'animaux, de fleurs, en métal, en cire, des tableaux sur bois et sur muraille.

Il en fit une fontaine
Toujours coulant et toujours pleine,
De qui toute beauté dérive;
Mais nul n'en sait ni fond ni rive.

Ces idées ont une grandeur qui étonne. L'expression large et simple rappelle les beaux vers philosophiques de Dante; il est rare que Jean de Meun et en général les poètes français du moyen-âge s'élèvent jusque-là.

Puis l'auteur a une conception bizarre et hardie : il suppose que Nature va se confesser à son propre prêtre. Ce prêtre, qui se nomme Genius, récite éternellement devant elle, *au lieu d'autre messe*, le texte de son livre, qui contient les types des existences passagères. Genius s'assied sur une chaise à côté de son autel; Nature se met à genoux devant son prêtre et commence son étrange confession. Cette confession est un discours de près de trois mille vers sur la métaphysique, la physique, l'optique, l'astronomie. C'est une petite encyclopédie insérée par Jean de Meun dans son poème allégorique. Mélange incroyable de théologie chrétienne, d'idées platoniciennes, d'argumentations scolastiques, de notions remarquables sur certains points de la physique, et d'opinions sur la société singulières pour le temps, ce morceau est un des plus curieux témoignages de la vigueur intellectuelle et de la science confuse du moyen-âge; en voici les traits principaux : Dieu, source de tout bien, a créé l'univers, dont la forme préexistait dans sa pensée de toute éternité, d'après un type pris en lui-même par un acte libre de sa volonté bienfaisante. Au commencement, son œuvre était une masse informe et confuse; il la divisa en parties et l'ordonna par le nombre et la figure. Les substances, selon leur poids, se distribuèrent dans les régions haute, basse, ou moyenne de l'étendue. « Dieu les soumit à mon gouvernement, dit Nature; je suis sa chambrière, son connétable et son vicaire. Il me confia la chaîne d'or qui enserre les quatre élémens, il me prescrivit de les garder et de continuer les formes; à eux d'obéir à mes lois. Toutes les créatures s'y assujétissent, hors une seule... Je ne me plains pas du ciel qui tourne sans repos emportant les étoiles dans son cercle poli, je ne me plains pas des planètes qui suivent leurs cours et conservent éternellement leur clarté.... »

Ici Jean de Meun se livre à une dissertation sur ce qui peut causer l'inégalité d'éclat qu'on remarque entre les différentes parties de la lune, et qu'aujourd'hui l'on sait être produite par des vallées et des montagnes. Il cherche à l'expliquer par une différence de densité

entre les diverses portions de l'astre, et allègue à ce propos le fait de la réflexion des rayons lumineux lorsque, derrière le verre *transparent qui les laisse passer*, on place un corps opaque qui les *retient;* le tout en termes que ne désavouerait pas la physique moderne. La lune et les étoiles reçoivent leur clarté du soleil; leurs accords mélodieux sont le principe de toute harmonie; sous leurs influences s'opère la concorde des élémens, la formation et le développement des êtres.

L'influence des astres conduit naturellement à la question de la prédestination et de la prescience divine; ce que Nature dit sur ce sujet constitue un traité en forme. Au moyen-âge, on ne trouve pas fréquemment de pareilles matières débattues en français. Il est curieux de voir la langue du *Roman de la Rose* lutter contre des difficultés d'exposition que l'auteur confesse lui-même. Il offre le très rare exemple d'un laïque examinant un problème théologique. Selon lui, la prédestination et la prescience *s'entresouffrent bien ensemble.* Mais comment a lieu cet accord? Si tout est nécessairement prédéterminé, la volonté est esclave, il n'y a plus ni bien ni mal moral; on ne peut donc adopter l'opinion de ceux qui disent que, par cela qu'une chose est possible, elle est nécessaire. Soutiendra-t-on que les choses n'arrivent pas parce que Dieu les a prévues, mais qu'il les a prévues parce qu'elles devaient arriver? C'est affaiblir la prescience de Dieu que de faire ainsi dépendre d'autrui sa connaissance :

> La raison ne saurait comprendre
> Que l'on puisse à Dieu rien apprendre.

C'est rabaisser encore plus la grandeur de Dieu que de dire qu'il sait seulement d'un fait futur qu'il sera ou ne sera pas. Dieu sait nécessairement tout ce qui sera, mais les faits ne sont point parce que Dieu les sait d'avance, et ce n'est pas parce qu'ils sont qu'il les a prévus. De même que nous ne déterminons ni n'empêchons une action parce que nous savons qu'elle a eu lieu, de même que nous ne la déterminerions ni ne l'empêcherions si nous savions d'avance qu'elle aura lieu, la connaissance qu'a Dieu des décisions futures du libre arbitre ne le contraint point.

Je ne prétends pas que Jean de Meun ait résolu un problème qui semble insoluble à la raison humaine, car la toute-puissance de Dieu, qui est unie à sa prescience, rend vaine toute comparaison avec notre connaissance. Si nous savons qu'un homme va se jeter dans un précipice, et s'il est loin de nous, notre connaissance ne peut influer sur son acte; mais, si nous le tenions par la main, comment

n'interviendrions-nous pas dans sa décision, et, à plus forte raison, comment Dieu serait-il spectateur immobile et inactif des décisions de l'ame humaine qu'il a créée et qu'il crée à toute heure par cet acte perpétuel de sa puissance qui entretient la vie dans l'univers? Comment considérer la volonté humaine comme indépendante de celle dans laquelle vit et se meut tout esprit? Mais, si Jean de Meun n'a pas délié le nœud qui ne l'a été encore, que je sache, par nul philosophe et nul théologien, il a eu le mérite d'exposer les solutions qu'il combat, et la sienne propre, en termes assez clairs pour être compris, et c'est cet emploi de la langue française de son temps qu'il était important de signaler.

Revenant à l'influence des astres, Jean de Meun n'a garde d'abandonner complètement le libre arbitre à leur empire, car, dit-il énergiquement,

Les choses d'eux se défendent.

Telle est aussi l'opinion de Dante, qui a examiné la même question. C'est chez les deux poètes un effort du bon sens qui s'emploie à restreindre une croyance trop fortement établie pour qu'il fût possible de la rejeter entièrement. Du reste, à beaucoup d'égards, Jean de Meun est un esprit fort qui méprise les superstitions populaires; il se moque de ceux qui attribuent aux démons les ravages des ouragans, et de ceux qui croient que certaines personnes quittent leur corps pour aller courir les airs avec dame Abonde (1) et les fées, ou qui expliquent, par l'intervention du diable, certaines illusions d'optique. Un peu plus loin, il se plaît à étaler ses connaissances en *catoptrique*, empruntées au *Livre des Regards* du savant Arabe El-Hacen. Dans ce passage très curieux, Jean de Meun, en parlant de différentes sortes de miroirs, parmi lesquels figurent les miroirs ardens, mentionne aussi ceux qui ont un tel pouvoir que des objets très petits, des lettres déliées et placées fort loin, de menus grains de sable, paraissent si grands et si rapprochés des spectateurs, que chacun les peut apercevoir distinctement, qu'on les peut lire et compter (2). On

(1) Nom d'un follet féminin.

(2) Et les forces des miréoirs,
Qui tant ont merveilleus pooirs (pouvoirs),
Que toutes choses très petites
Letres gresles, très loin escrites,
Et poudres de sablons menues
Si grans si grosses sont veues,
Et si pres mises as mirens (aux spectateurs),
Que chacun les puet choisir ens (apercevoir)
Que l'on les puet lire et conter.

serait tenté de voir là une idée vague du télescope, mais il n'est question, je pense, que de miroirs grossissans, comme il est question plus loin des miroirs qui diminuent la grandeur des corps. Il parle aussi de ceux qui font apparaître des objets *entre l'œil et le miroir*, jeux d'optique produits aujourd'hui dans les cabinets de physique et dans les illusions de la fantasmagorie, mais qu'il est intéressant de voir connus d'un poète français au XIIIe siècle, et expliqués dès-lors à peu près comme ils doivent l'être par les diversités des angles. Jean de Meun ne montre pas moins de sens en attribuant à des causes naturelles les visions de ceux qui, par grande dévotion et contemplation trop profonde, font apparaître en leur pensée les choses qu'ils ont dans l'esprit aussi bien que les effets extraordinaires du somnambulisme naturel qu'il décrit très bien; les comètes dont il traite après les astres, les vents, les nues, l'arc-en-ciel, les comètes lui fournissent l'occasion de s'exprimer avec une grande liberté d'esprit sur le néant de la noblesse de race, quand elle n'est pas appuyée sur la noblesse des sentimens et des habitudes. Les comètes, dit-il, combattant un préjugé qui lui a long-temps survécu, ne répandent pas les influences de leurs rayons sur les rois plutôt que sur les pauvres;

Et les princes ne sont pas dignes
Que les corps du ciel donnent signes
De leur mort plus que d'un autre homme,
Car leur corps ne vaut une pomme
Plus que le corps d'un charretier
Ou d'un clerc ou d'un écuyer.
Je les fais tous semblables être
Ainsi qu'il paraît à leur naître (naissance).
Par moi naissent pareils et nuds,
Forts et faibles, gros et menus
Tous les mets en égalité.

Et poursuivant sur ce ton, notre poète dit, après Juvenal et avant Boileau, nul n'est noble s'il n'est vertueux :

Nul n'est vilain fors par ses vices,
Noblesse vient de bon courage (de bon cœur),
Car gentillesse de lignage (noblesse)
N'est pas gentillesse qui vaille
Si la bonté de cœur y faille.

Jean de Meun n'hésite pas à dire que les clercs, c'est-à-dire les

savans, sont plus nobles que les princes et les rois. On sent à cette fierté que l'âge des lettres et des lettrés approche.

Nature, poursuivant son discours, dit encore une fois : « Je ne me plains pas des élémens, des plantes et des animaux, tous m'obéissent, tous exécutent docilement mes ordres et mes lois. L'homme seul, que je fais naître à l'image de Dieu, qui est la fin de tout mon labeur, à qui je donne l'existence comme aux pierres, la vie comme aux plantes, le sentiment comme aux animaux, et qui a l'intelligence en commun avec les anges, l'homme me désobéit et m'outrage. » Ce mécontentement de la Nature était la cause de la douleur qu'elle voulait confier à Genius, à qui elle a incidemment parlé de tant d'autres choses. Le reproche qu'elle adresse aux hommes, c'est de lui refuser le tribut qu'ils lui doivent comme chargée de la conservation et de la perpétuité des espèces, et sa colère est particulièrement tournée contre les puissances ennemies de l'Amant, et qui s'opposent à son entreprise. C'est par ce singulier détour que nous rentrons dans le sujet du poème, qui désormais sera traité d'un point de vue tout physique, ce qui me forcera d'abréger singulièrement mon analyse.

Nature envoie en toute hâte son confesseur Genius vers l'*ost* du dieu d'Amour, en le chargeant d'*excommunier* ceux qui s'opposent à ses lois, et d'*absoudre* ceux qui s'y conforment et qui

> Fortement à ce s'étudient
> Que leur lignage multiplient;

l'autorisant à leur donner *indulgence plénière* pour tout ce qu'ils auront pu faire après qu'ils se seront bien et dûment *confessés;* en outre, elle lui commande de publier l'ordonnance qu'elle lui remet scellée de son sceau. Genius est à peine arrivé au camp que le dieu d'Amour lui met une *chasuble*, lui donne *anneau*, *crosse* et *mitre*. Genius déploie la *charte* de Nature et la lit aux barons assemblés.

Cette charte est un sermon fort étrange, et dont le texte pourrait être ce verset de l'Écriture : *Crescite et multiplicamini.* Le fond en est très profane, mais le sacré s'y trouve inconcevablement mêlé. Au milieu des exhortations pleines d'une verve plus qu'érotique vient bizarrement se placer une invitation pressante à mériter le ciel et à éviter l'enfer, et une description, qui n'est pas sans fraîcheur et sans poésie, du paradis, où les brebis blanches paissent parmi des fleurs éternellement nouvelles, et où reluit comme au matin, sur les herbettes verdoyantes, une rosée qui ne sèche jamais. L'auteur,

reprenant l'allégorie du jardin d'amour imaginée par Guillaume de Lorris, insiste de la manière la plus édifiante sur la supériorité du jardin céleste, où coule, non pas la *fontaine* de Narcisse qui enivre les ames, mais la fontaine d'eau vive qui les fortifie, fontaine mystique une et triple qui sourd d'elle-même, et qui de ses flots divins arrose l'olivier du salut.

Mais, chose incroyable, cet accès de mysticisme ne fait pas perdre à Genius le but de son sermon, car, dit-il, pour mériter ce paradis,

> Pensez de Nature honorer,
> Servez-la par bien laborer (travailler).

A ce conseil d'une moralité très équivoque, ou plutôt qui dans sa bouche ne l'est guère, il joint bien quelques préceptes d'humaine vertu, comme de ne pas voler, de ne pas tuer, d'être loyal et miséricordieux; mais de la foi et des vertus exclusivement chrétiennes, pas un mot. Il n'en promet pas moins les joies du paradis pour récompense à ceux qui suivront ses enseignemens, dont on a vu quel était l'objet. La doctrine prêchée par Genius est du goût des nouveaux croisés, qui, empressés de mériter l'indulgence en donnant l'assaut à la tour où Bel-Accueil est renfermé, s'écrient : *Amen! amen!* Vénus s'élance à leur tête, Honte et Peur veulent l'arrêter, mais ses flammes et ses flèches mettent l'ennemi en déroute. Courtoisie, Pitié et Franchise entrent par la brèche, et Courtoisie adresse à Bel-Accueil en faveur de l'Amant un discours qui se termine par ce vers :

> Octroyez-lui la Rose en don.

Bel-Accueil consent. Dès ce moment, l'allégorie devient à la fois si transparente et si grossière, que je me dispense de la suivre. L'auteur termine son poème et son rêve en disant :

> Ainsi j'eus la Rose vermeille,
> Alors fut jour et je m'éveille.

Tel est le *Roman de la Rose*. Je crois avoir le premier montré toute la portée de cet ouvrage célèbre. Je vais revenir rapidement sur ses principaux caractères, que j'ai dû me borner à signaler en passant, pour ne pas interrompre la suite des incidens. Je m'occupe surtout de la seconde partie, beaucoup plus curieuse que l'autre, et qui forme les quatre cinquièmes de l'ouvrage.

La première chose qui a dû frapper le lecteur, c'est la verve et la hardiesse satirique avec laquelle Jean de Meun attaque les deux objets de la religion du moyen-âge, les prêtres et les femmes. Cepen-

dant cette hardiesse ne doit pas trop surprendre quand on voit des dévots narrateurs de légendes attaquer avec plus d'emportement encore, non-seulement les moines, mais l'église même et son chef suprême, le pape. Les poésies des troubadours, les fabliaux, l'épopée satirique de *Renart*, donnent le même spectacle. Il faut s'accoutumer à voir cette humeur frondeuse se montrer dans les productions littéraires du moyen-âge, et donner naissance, on doit le reconnaître, à ce que notre vieille poésie offre de plus naturel et de plus heureux pour le tour et pour l'expression. Du reste, ce tort et ce mérite ne lui appartiennent pas exclusivement. L'Italie a Bocace et les autres nouvellistes; l'Angleterre a Chaucer, qui, sous l'inspiration de la réforme tentée par Wiclef, attaque avec une ironie systématique les frères quêteurs, les nonnes et les porteurs d'indulgences. L'Allemagne a les lazzis de Nithart et du prêtre Amis, qui, tout en se jouant, mettaient en branle la grosse cloche qui, agitée par Luther, devait sonner le tocsin de la réforme. L'Espagne elle-même, terre de dévotion et de monachisme s'il en fut, a l'archiprêtre de Hita, auteur d'un poème pieux sur les miracles de Notre-Dame, les joies de la Vierge, et qui n'en disait pas moins : « Si tu as de l'argent, tu auras raison du pape, tu achèteras le paradis, tu gagneras le salut; avec beaucoup d'argent, les bénédictions abondent. J'ai vu dans la cour de Rome, où est le saint père, que tous portaient grande révérence à l'argent. » Mais ces traits, il faut le dire, sont plus rares dans les poésies espagnoles du moyen-âge que partout ailleurs, ce qu'à défaut d'autres motifs la présence de l'inquisition suffirait pour expliquer.

L'amour chevaleresque, le culte des dames était, comme je l'ai dit, la seconde religion du moyen-âge, et cette orthodoxie eut ses dissidens aussi bien que la première. Jean de Meun, on l'a vu, se signala d'une façon toute particulière dans ce genre d'hérésie, qui n'est pas non plus inconnu aux autres littératures du moyen-âge, et qui marque partout la décadence de cette civilisation dont la chevalerie fut l'ame. A la fin du XIIIe siècle, le beau temps de la galanterie chevaleresque était passé. La poésie, fidèle écho des sentimens et des mœurs, après avoir célébré les femmes lorsqu'elles avaient l'empire, les insultait alors comme une puissance tombée.

Ce qui a dû sembler plus nouveau chez Jean de Meun que la satire, c'est, dans quelques passages, l'énergique expression d'une pensée sérieuse. Ce qu'on peut appeler la poésie philosophique existe déjà dans cette œuvre incohérente et bigarrée de contrastes. Outre les

vers que j'ai cités sur l'océan de la beauté divine qui n'a ni fond ni rives, sur la vraie noblesse, sur l'égalité primitive des hommes, sur l'humble origine de la royauté, sur la faiblesse de ce pouvoir devant la volonté populaire, il en est de tout-à-fait métaphysiques, et qui offrent une grande force et une grande hauteur d'expression. Dans un passage où Jean de Meun traduit Platon, il exprime ainsi comment Dieu embrasse d'un regard unique les trois formes du temps, le passé, le présent et l'avenir. Dieu voit, dit-il,

> La triple temporalité
> Sous un moment d'éternité.

Ceci est tout simplement sublime,

Parmi les recueils de poésies didactiques et encyclopédiques du moyen-âge, il en est peu, on l'a vu, qui contiennent des faits scientifiques plus curieux et des notions positives plus avancées que la continuation du *Roman de la Rose*. De même il est peu d'auteurs antérieurs au XVe siècle qui connaissent mieux que Jean de Meun les écrivains de l'antiquité. A cet égard, il y a une différence considérable entre lui et Guillaume de Lorris. Guillaume de Lorris ne cite que le songe de Scipion, conservé par Macrobe, et qui lui suggéra peut-être à lui-même l'idée d'un songe allégorique bien différent. Il paraît connaître Ovide. Là se borne sa science de l'antiquité. Jean de Meun non-seulement cite, mais traduit Platon, les vers dorés attribués à Pythagore, Ovide, Horace, Cicéron, Lucain, Solin, Claudien, Suétone, l'Almageste de Ptolomée, les Institutes de Justinien, Juvénal, Boëce, Virgile, Valerius Maximus, Salluste; il connaît Aristote par Boëce, il sait ce qu'étaient Homère, Socrate, Sénèque, Tibulle, Catulle, Gallus, Hippocrate, Galien, Parrhasius, Apelle, Myron, Polyclète, Euclide, Empédocle, Ennius. Tout ce qu'il dit des auteurs anciens est exact, si l'on en excepte qu'il suppose qu'Auguste donna la ville de Naples à Virgile, fait apocryphe probablement emprunté à la légende qui, au moyen-âge, fit de Virgile un magicien de Naples, légende dont le souvenir se perpétue encore dans la population napolitaine. Jean de Meun a pu citer, il est vrai, plus d'un passage des auteurs anciens au moyen de certaines compilations modernes, comme *le Policraticon* de Jean de Salisbury; mais souvent on voit qu'il connaît l'auteur original, quand par exemple il dit qu'un vers de Virgile auquel il fait allusion se trouve dans le discours de la sibylle, ou une phrase de Cicéron dans son livre sur la rhétorique. Certes il avait lu et apprécié Horace, celui qui le caractérise ainsi :

. . . . . Horace,
Qui tant a de sens et de grace.

Voici qui est plus extraordinaire. Un passage décisif du *Roman de la Rose* ne permet pas de douter que Jean de Meun n'eût lu Homère. Non-seulement il cite l'apologue des deux tonneaux où Jupiter puise les biens et les maux qu'il distribue aux hommes, apologue qui se trouve dans l'Iliade, mais il se fait dire par la Raison : Je tiens à grande honte que tu ne te souviennes pas d'Homère

Après que tu l'as étudié,
Mais tu l'as ce semble oublié.

Ceci prouve l'existence d'une traduction d'Homère en latin antérieure à toutes celles que nous possédons, à moins qu'on ne suppose, ce qui est peu probable, que Jean de Meun savait le grec.

Les personnages de la mythologie antique sont familiers à notre auteur, il a même un paganisme de langage et presque de croyance qui annonce déjà chez lui ces habitudes d'idolâtrie poétique si chères aux hommes de la renaissance, et dont Dante, précurseur de la renaissance à certains égards, a le premier donné l'exemple en mettant dans son enfer chrétien un Caron, un Minos, un Cerbère, qui ne sont pas, il est vrai, tout-à-fait ceux du paganisme. De même Jean de Meun place dans le sien, après les chaudières et les brasiers, le supplice plus poétique d'Ixion, de Tantale, de Sisyphe et des Danaïdes. Comme Dante, il a un peu modifié les êtres infernaux qu'il emprunte à la mythologie antique; chez les deux poètes, Cerbère n'est pas seulement le gardien des ombres, mais un chien monstrueux qui déchire et dévore les corps des damnés. A ces légères différences près, Jean de Meun reproduit fidèlement les récits de la mythologie païenne, et, à la manière dont il en parle, on dirait qu'il y croit. J'ai cité la peinture de l'âge d'or entièrement étrangère à la donnée biblique sur les premiers temps, et Flore reconnue pour déesse des fleurs; mais il y a mieux, et des traditions païennes remplacent ou accompagnent l'exposition orthodoxe d'évènemens et de dogmes qui font partie de la croyance chrétienne. Le mot de déluge amène sous la plume de Jean de Meun, non l'histoire de l'arche de Noé, mais l'histoire de Pyrra et de Deucalion. Mention est faite du règne de Saturne à propos du paradis. Ce paganisme d'imagination doit peu surprendre chez un homme qui cite sans cesse les auteurs anciens, et qui d'ailleurs, dans l'ensemble de sa doctrine, rappelle bien plutôt les enseignemens d'un sensualisme tout païen que les

inspirations spiritualistes de la morale chrétienne. Chose étrange néanmoins, ce paganisme d'imagination d'une part, de l'autre, cette doctrine énergiquement matérialiste qui est répandue dans tout le poème de Jean de Meun et qu'il a concentrée dans la charte de *Nature*, n'excluent pas des morceaux très édifians sur les mérites de Jésus-Christ et les joies du paradis, et c'est précisément dans le discours de Nature, dans le sermon de son cynique prêtre Genius, qu'on les trouve. C'est au moment de proclamer systématiquement l'amour physique, but suprême de la vie, que Jean de Meun se fait l'interprète et l'apôtre de la religion qui mortifie les sens.

Un autre mélange non moins frappant du sacré et du profane se montre dans l'emploi de termes consacrés par l'église à ses sacremens et à ses mystères appliqués ici à des objets de nature très différente. L'Amour, la Nature, Genius, son prêtre, prononcent l'excommunication sur ceux qui se refusent à les servir. Amour donne à l'Amant pour *pénitence :*

Qu'en bien aimer soit son penser.

Il jure par *sainte Vénus*, sa mère. Cette alliance d'idées si disparates se rencontre partout au moyen-âge, elle est de deux sortes. Tantôt, comme il arrive dans *le Roman de la Rose*, au sein d'une composition toute profane surgit une réflexion dévote, des termes consacrés par l'église sont appliqués à des actions et à des sentimens que l'église réprouve; tantôt, au contraire, dans une œuvre sérieuse et religieuse viennent se jeter, comme à l'étourdie, des détails enjoués ou licencieux. C'est ce qui avait lieu souvent dans les sermons du moyen-âge, et ce qui s'est conservé au XVe dans les bouffonneries des sermons macaroniques. La même confusion se produisit dans l'art; les représentations les plus scandaleuses se voient, comme on sait, sur les vitraux des cathédrales, se cachent à demi dans les ornemens des chapiteaux ou des stalles, et parfois décorent avec effronterie les marges ou les initiales des missels. Une telle fusion du divin et du terrestre peut s'expliquer de deux manières, ou par la naïveté, ou par une intention malicieuse et satirique. Ce peut être inconséquence irréfléchie ou intention railleuse, profanation innocente ou parodie volontaire.

Plus on avance vers l'époque où les croyances affaiblies font place au doute, où la liberté et l'insolence de l'esprit remplacent la soumission aveugle et la foi absolue, plus le dessein des auteurs qui se permettent ces associations singulières est suspect; il l'est

davantage dans les pays plus portés à l'incrédulité frondeuse, plus en France qu'en Allemagne, plus en Italie qu'en Espagne. Quand par exemple, au commencement du XIVe siècle, l'archiprêtre de Hita, dans son récit allégorique et burlesque du combat de don Mardi-Gras contre don Quaresme, et à propos de la confession bouffonne du premier, se jette dans une dissertation en forme sur le sacrement de pénitence et sur la nécessité de la contrition, quand il fait chanter, pour accompagner le triomphe de l'Amour, *Venite exultemus* et *Benedictus qui venit in nomine Domini;* quand, au début du poème qui contient l'histoire très égrillarde de *Trotte-Couvent*, personnage dont l'office est le même que celui de la *vieille* de Jean de Meun, et les amours de l'auteur pour une religieuse, on trouve une invocation à Dieu le père, à Dieu le Fils et au Saint-Esprit; je suis porté à voir là cette inconséquence naïve qui n'exclut pas une foi sincère et qui est dans les mœurs méridionales; mais je doute davantage de la bonne foi de Clopinel, né au bord de la Loire, qui, au milieu de toutes ses gausseries, semble avoir un but sérieux et la prétention toute française, et point du tout espagnole, d'exposer un système. Quand plus tard, à la fin du XVe siècle, dans cette Italie déjà si pénétrée d'épicuréisme et d'incrédulité, Pulci ouvre par une invocation à la trinité les chants les plus lestes du *Morgante*, je commence à douter de sa candeur, et je crains bien qu'à l'abri d'une incohérence qui ne fut pas préméditée dans un âge plus simple, le poète italien ne cache une intention qu'il s'avoue au moins à demi, et ne songe à railler d'augustes mystères. Ainsi Rabelais, adversaire plus déclaré, bien qu'encore déguisé, du christianisme, plaçait une profession de foi irréprochable en tête du livre le plus hardi de son *Pantagruel*, enveloppant le sceptique dans la robe du curé.

L'œuvre de Jean de Meun doit donc être considérée comme une audacieuse tentative d'un *libertin* du XIIIe siècle, qui, à l'aide de quelques précautions oratoires, a voulu sciemment attaquer non-seulement les abus qui s'étaient glissés dans l'église, mais l'esprit même du spiritualisme chrétien. Savant pour son temps, nourri de l'antiquité, païen d'imagination, épicurien par nature et par principe, il fut un devancier puissant des érudits païens et matérialistes du XVIe siècle. Il fut un devancier lointain des sensualistes les plus décidés du XVIIIe siècle. Il y a en lui le germe de Rabelais, et même, à quelques égards, de d'Holbach et de Lamettrie.

On ne sera plus surpris qu'il ait eu de son temps une si grande vogue et causé un si grand scandale. Ses tendances et ses doctrines

se rattachaient à ce matérialisme dont n'a jamais pu triompher, au moyen-âge, l'ascétisme chrétien, à ce matérialisme que représente dans l'histoire Frédéric II avec ses mœurs de sultan et son renom d'athéisme, que représentait dans la philosophie cette secte des averroïstes dont Pétrarque déplorait et redoutait pour la foi l'influence et la diffusion toujours croissante, et dont Jean de Meun est, dans la littérature, l'organe le plus énergique. Son livre fut l'évangile de la matière et des sens; de là sans doute la réputation que ce livre obtint, et qui ne pourrait s'expliquer autrement, car la lecture en est pénible, la composition embarrassée, l'exécution sans charme dans l'ensemble, bien que supérieure en quelques endroits; de là aussi les attaques véhémentes dont il fut l'objet. Ce n'est pas l'inoffensive galanterie de Guillaume de Lorris qui eût décidé un homme de la valeur et de l'importance de Gerson à prêcher et à écrire contre *le Roman de la Rose*, et qui eût attiré sur lui les vertueuses invectives de la sage Christine de Pisan; mais les ames chrétiennes et morales du XVe siècle durent sentir vivement ce qu'il y avait de dangereux dans un livre abritant, derrière un titre et un commencement qui n'annonçaient que gentillesse gracieuse et frivole galanterie, un traité d'irréligion et d'épicuréisme. Ainsi les sympathies corrompues et les censures violentes ont fait la célébrité de cet ouvrage. Gower l'imita, Chaucer le traduisit, Marot lui donna une nouvelle vie en rajeunissant le langage du XIIIe siècle, déjà vieilli de son temps, et le nom du *Roman de la Rose* est arrivé ainsi jusqu'à nous escorté d'une vague renommée dont ses proportions formidables et le discrédit où est justement tombée la poésie allégorique ont empêché d'examiner le fondement; on l'a souvent cité comme le début de la poésie française au moyen-âge, erreur qui a été judicieusement réfutée. Au lieu de marquer l'origine de cette littérature, on peut dire qu'il en est la fleur et la fin. La première partie offre ce que la galanterie chevaleresque a inspiré de plus délicat à la poésie encore naïve, quoique déjà ingénieuse et bientôt maniérée du moyen-âge; la seconde annonce ce que l'érudition, la liberté effrénée de l'esprit, l'inspiration païenne et sensuelle, vont produire dans l'âge de la renaissance; et, pour emprunter à ce poème allégorique une allégorie qu'il suggère naturellement, il est comme un bosquet de roses dans le sein duquel se cacherait nue et riante une statue du dieu Pan, symbole de la vie matérielle de l'univers.

J.-J. AMPÈRE.

UN

HOMME SÉRIEUX.

DERNIÈRE PARTIE.[1]

XXI.

Après la scène dont le jardin du pensionnat avait été le théâtre, Moréal était sorti du petit hôtel de l'avenue Sainte-Marie, en prévenant la portière qu'il viendrait s'y établir le lendemain. Le changement survenu dans la position de Mlle Chevassu prescrivait à son amant un nouveau plan de conduite. L'amour est prompt dans ses résolutions; aussi le vicomte n'eut-il pas besoin de réfléchir longtemps pour prendre un parti.

— J'ai brûlé mes vaisseaux, se dit-il; désormais la maison de Mme de Pontailly m'est fermée sans que celle de M. Chevassu me soit ouverte. Dès-lors il doit m'être égal qu'Henriette soit dans un pensionnat, puisqu'elle n'en sortirait que pour retourner chez sa tante ou chez son père. Pension pour pension, mieux vaut encore

(1) Voyez les livraisons du 15 juin, 1er et 15 juillet, et 1er août.

celle-ci que toute autre, car ici ma tranchée est ouverte, tandis qu'ailleurs peut-être je ne trouverais pas les mêmes facilités. Maintenant ferai-je part de ma découverte à M. de Pontailly et à Prosper? Pas si écolier.

Le vicomte comprenait fort bien que choisir le marquis pour confident, c'était accepter une tutelle; or, tout amant vise à l'émancipation; d'un autre côté, s'ouvrir à l'étudiant, n'était-ce pas se mettre à la merci d'un étourdi dont la mauvaise tête pouvait tout gâter? Entre ces deux écueils, Moréal se décida d'autant plus aisément à garder son secret, qu'en en restant maître il conservait la pleine liberté de ses actions, avantage qu'un jeune homme estime par-dessus tout. Le soir même, il alla chez un tapissier louer les meubles indispensables, et dès le lendemain matin il les fit conduire à son nouveau logement, dont il prit ainsi possession. Il revint ensuite à l'hôtel de Castille, où il avait gardé son petit appartement pour domicile officiel. Comme nous l'avons dit, il y attendit la visite de ses deux alliés et leur montra une réserve impénétrable; mais, dès qu'ils furent sortis, il reprit en toute hâte le chemin de l'avenue Sainte-Marie; l'heure de la récréation approchait, et il avait résolu de faire parvenir à Henriette un second message en dépit de tous les obstacles.

Le belvédère, dont Moréal avait tiré si bon parti la veille, ne pouvait de nouveau, sans une grave imprudence, lui servir de lieu d'observation; dominant le jardin de la maison de Mme de Saint-Arnaud, ce petit pavillon se trouvait tellement en évidence, que paraître à l'une de ses fenêtres, surtout à l'heure de la récréation, c'eût été un infaillible moyen de se faire remarquer et par conséquent surveiller par le pensionnat tout entier. Le vicomte se souciait peu de mettre dans la confidence de son amour une centaine de jeunes filles non moins espiègles que curieuses; il chercha donc, pour y établir son embuscade, un endroit moins exposé à leurs regards malicieux. Le hasard le servit à souhait. A droite de la grille de l'hôtel se trouvait une remise appuyée de flanc contre le mur de la pension; le toit de ce petit bâtiment formait une plate-forme couverte en zinc et entourée d'une balustrade le long de laquelle étaient rangés des lilas, des orangers et des grenadiers en caisses; un escalier extérieur, presque aussi frêle qu'une échelle, conduisait à cette terrasse, où le même architecte, qui dans la construction de l'édifice principal avait ingénieusement associé les styles grec, chinois et gothique, semblait s'être efforcé de reproduire en miniature les jardins suspendus de Babylone; un banc s'y trouvait placé de manière qu'en

s'y asseyant en été, on profitait de l'ombrage des arbres du pensionnat dont l'allée de tilleuls aboutissait précisément à cet endroit. Cette plate-forme paraissait avoir été construite spécialement à l'usage d'un espion ou d'un amoureux. Pourvu qu'on se tînt caché derrière les arbustes qui en garnissaient le pourtour, il était facile d'examiner ce qui se passait dans le jardin voisin sans s'exposer à être vu soi-même; et, à supposer qu'on eût déjà quelque intelligence dans l'intérieur de la pension, rien n'empêchait qu'on n'établît par-dessus le mur une de ces correspondances sentimentales auxquelles suffit pour facteur, en pareille mitoyenneté, une petite pierre dans un billet.

Du premier coup d'œil, Moréal reconnut l'excellence de cette position, et résolut d'y transporter son quartier-général à l'heure de la récréation. Pour se mettre lui-même à l'abri de tout espionnage, il se débarrassa de la vieille portière en la chargeant d'une demi-douzaine de commissions qui devaient la tenir éloignée pendant plusieurs heures. Il découpa ensuite une étroite bande de papier en forme de flèche, et la colla extérieurement sur l'un des vitraux du belvédère, en ayant soin d'en diriger la pointe vers l'allée de tilleuls.

— Cette boussole est trop peu visible pour attirer l'attention, se dit-il alors : la remarquât-on d'ailleurs, personne n'en comprendrait le sens; mais je peux me fier à l'intelligence d'Henriette.

L'heure qui annonçait la fin des études ayant sonné, le vicomte se hâta de monter sur la petite terrasse, et il y resta aux aguets, attendant le résultat de son stratagème. Comme la veille, les jeunes pensionnaires se répandirent joyeusement dans le jardin, et se divisèrent par groupes pour se livrer aux plaisirs de leur âge. Parmi les plus empressées à traverser la pelouse, Moréal reconnut celle qu'il aimait. Recommandée particulièrement par sa tante à la sévérité de la maîtresse du pensionnat, Henriette avait compris qu'au premier grief on userait à son égard d'une rigueur inexorable; tout au moins la mettrait-on en retenue à l'heure de la récréation, et ce châtiment était celui qu'elle redoutait le plus, car pour revoir Moréal il fallait qu'elle pût descendre au jardin. La jeune fille s'appliqua donc à déjouer Mme de Pontailly, en détruisant, par la conduite la plus irréprochable, l'effet de ses malveillantes paroles. Si complète fut sa docilité, si douce son humeur, si exemplaire son application, que Mme de Saint-Arnaud, qui, sur la foi de la marquise, s'attendait à un tout autre début, ne put cacher sa surprise.

— Ou c'est une hypocrite consommée, ou sa tante est injuste à son

égard, dit-elle à l'une des sous-maîtresses, sa confidente ordinaire; qu'en pensez-vous?

La sous-maîtresse était une femme d'esprit, qui, dans l'exercice de ses fonctions modestes, avait trouvé l'occasion de développer sa perspicacité naturelle.

— Les hypocrites n'ont pas ce pur et ferme regard, dit-elle sans hésitation; Mme de Pontailly n'aime pas sanièce. Pourquoi? je l'ignore; mais je parierais que cette antipathie n'a aucun motif légitime.

Henriette traversa le jardin d'un pas léger, et se dirigea vers l'endroit où la veille elle s'était assise avec sa tante. En marchant, elle interrogeait du regard la fenêtre du belvédère, et commençait à s'étonner de la voir complètement immobile; mais, dès qu'elle fut arrivée près du banc, son inquiétude se dissipa. La jeune fille alors aperçut distinctement la petite flèche collée sur l'un des vitraux, et, comme l'avait espéré Moréal, elle comprit aussitôt le sens de cette indication amoureuse. Peut-être était-ce le cas de jouer l'inintelligence ou du moins l'embarras, et parmi les pensionnaires de Mme de Saint-Arnaud plus d'une n'eût pas laissé échapper une occasion si belle de faire honneur à son éducation; mais la passion véritable dédaigne dans son honnêteté ces petites ruses et ces mesquins artifices. Sans hésiter, Henriette prit le chemin que lui désignait l'ingénieuse boussole inventée par le vicomte, et entra sous les tilleuls. Au bout de l'allée, la muraille était recouverte d'une charmille, en ce moment effeuillée par l'hiver. A travers les branches supérieures, la jeune fille aperçut Moréal appuyé sur la crête du mur, au risque de se couper les mains aux formidables tessons de verre qui s'y trouvaient incrustés. Malgré l'éloignement des sous-maîtresses et des pensionnaires, toute parole eût été imprudente, et les deux amans durent se contenter du langage des yeux. Mais le vicomte avait prévu cette contrainte et avisé au moyen d'y remédier. Tout à coup, un ruban à l'extrémité duquel était attaché un billet, se déroula rapidement entre le mur et la charmille. Ce tendre message arriva à sa destination avant d'avoir touché à terre, tant la jeune fille mit de prestesse à s'en emparer. La lettre prise, le ruban ne remonta pas; évidemment l'amoureux écrivain attendait une réponse. Cette présomption embarrassa Henriette sans trop la courroucer. Quoique fine et spirituelle, la fille du député du Nord était tout-à-fait dépourvue de cette matoiserie qu'acquiert, selon Figaro, la femme la plus ingénue pour peu qu'on l'enferme; elle n'avait pas, comme Rosine, sa lettre écrite d'avance. Que faire cependant? Le ruban attendait toujours, et

quelques-unes des pensionnaires qui jouaient à l'autre bout de l'allée pouvaient en s'approchant l'apercevoir. S'il était imprudent de prolonger cette scène, ne serait-il pas cruel de refuser à Fabien une réponse qu'il sollicitait avec une instance si expressive, quoique muette? Par une inspiration soudaine, Henriette détacha le nœud de son fichu et le fixa au ruban, qui remonta aussitôt, chargé de ce frais trésor. Presque au même instant, le son d'une cloche se fit entendre, et Moréal disparut.

C'était à la grille du petit hôtel qu'avait retenti le signal qui venait de troubler la romanesque entrevue des deux amans. Non moins mécontent que surpris de cette interruption, le vicomte traversa la terrasse et se pencha vers la ruelle avec précaution, de manière à ne pas se laisser apercevoir. Il eut lieu tout aussitôt de s'applaudir de sa prudence, car l'importun arrêté devant la grille n'était autre qu'André Dornier. Le journaliste sonna une seconde fois, puis une troisième, en redoublant d'énergie à chaque reprise, sans que Moréal se décidât à se montrer et à lui ouvrir.

— Il est impossible qu'il ait deviné que j'ai loué cette maison, se disait pendant ce temps le vicomte; ce n'est donc pas moi qu'il cherche, et rien ne m'oblige à le recevoir. D'ailleurs, il sait que je loge à l'hôtel de Castille, et, s'il a quelque chose à me dire, il n'a qu'à venir m'y trouver. Là, il peut en être sûr, je ne le laisserai pas sonner deux fois.

En toute autre occasion, Moréal se fût fait un point d'honneur de se mettre à la disposition de son rival, sans s'inquiéter de la part que pouvait avoir à cette rencontre l'hostilité ou le hasard; mais la position délicate où il se trouvait tempéra sa belliqueuse susceptibilité. Se montrer, c'eût été livrer son secret à l'homme le plus intéressé à en abuser; or, en amour pas plus qu'à la guerre, nul n'est tenu de se trahir. Le vicomte se crut donc légitimement dispensé d'accorder à son ennemi un avantage dont celui-ci n'eût pas manqué de profiter sans scrupule, et il resta caché derrière les arbustes de la terrasse, attendant impatiemment le départ de l'importun. Son espérance fut déçue au moment de se réaliser. Après avoir sonné une dernière fois en manière de carillon, Dornier allait enfin se retirer, lorsqu'à l'entrée de la ruelle parut la portière. Pour prouver son zèle à son nouveau maître, la vieille femme avait déployé une activité de jeune fille, et revenait, ses commissions faites, beaucoup plus tôt que Moréal ne s'y était attendu. En apercevant un inconnu devant la grille, elle pressa le pas et arriva bientôt près de lui.

— Que désirez-vous, monsieur? demanda-t-elle alors d'une voix essoufflée.

— Voir la maison, répondit Dornier avec un accent de mauvaise humeur; voilà une demi-heure que je sonne.

— L'hôtel n'est pas à louer, reprit la portière, qui appuya majestueusement sur le mot hôtel.

— Alors, que signifie cet écriteau? demanda le journaliste en montrant la pancarte pendue aux barreaux de la grille.

— C'est moi qui suis fautive, j'aurais dû l'ôter; mais ça ne sera pas long.

La vieille femme tira de son cabas une formidable paire de ciseaux, se dressa sur la pointe de ses galoches, et coupa la ficelle qui attachait l'écriteau; elle prit ensuite dans sa poche une grosse clé, et se mit en mesure d'ouvrir la grille.

— J'ai sonné plusieurs fois sans qu'on vînt m'ouvrir, reprit Dornier; il n'y a donc personne dans cette maison?

La portière regarda le questionneur d'un air défiant, et serra instinctivement les ciseaux et la clé, qui, dans ses mains crochues, pouvaient devenir deux armes assez redoutables.

— Monsieur est peut-être sorti, reprit-elle en grommelant; mais ce n'est pas une raison pour qu'il n'y ait personne à l'hôtel. D'ailleurs, quoiqu'il ne passe pas beaucoup de monde dans l'avenue, nous ne manquons pas de voisins.

Les frais éclats de rire dont retentissait le jardin du pensionnat confirmaient cette assertion, sans toutefois promettre en cas d'alarme un secours bien efficace. Aux regards sournois et à l'attitude martiale de la vieille, Dornier comprit qu'elle croyait voir en lui un de ces honnêtes industriels qui pour s'introduire dans une maison choisissent le moment où elle est déserte; car ce n'est pas aux habitans, mais au mobilier, qu'ils rendent visite. Sans paraître offensé d'un pareil soupçon, le journaliste employa, pour le détruire, un moyen d'ordinaire infaillible.

— Ma brave dame, dit-il en tirant de sa poche une pièce de cinq francs, puisque votre maître est sorti, ne pourriez-vous pas me laisser voir l'hôtel?

La vieille femme n'avait pas prévu cet argument : aussi éprouva-t-elle un moment de perplexité; elle regarda alternativement, d'un air indécis, le tentateur et son offrande propitiatoire, mais à la fin la défiance l'emporta sur l'avarice.

— Ces voleurs sont si malins! se dit-elle; quand nous serons seuls

dans l'appartement, il n'a qu'à sauter sur moi et m'égorger : ça se voit si souvent dans les journaux; je serais bien avancée avec son écu! — Puisque je vous dis que l'hôtel est loué depuis hier, reprit-elle tout haut, en serrant plus fort que jamais ses armes défensives.

— Mais peut-être est-il à vendre, dit le journaliste, qui laissa tomber négligemment la pièce de cinq francs dans le cabas de la portière.

En dépit de ses soupçons, la vieille fut sensible à la délicatesse de ce procédé; d'un regard moins hostile, elle examina son interlocuteur, et finit par lui trouver une physionomie d'autant plus honnête, qu'à sa cravate étincelait une épingle en brillans, tandis qu'une chaîne non moins splendide serpentait entre les boutonnières de son gilet; un jonc à pomme d'or incrustée de turquoises complétait ce luxe d'orfévrerie, qui, malgré son goût peu châtié, imposa peu à peu à la portière cette sorte de respect que les gens de sa condition éprouvent volontiers pour les apparences de la richesse.

— J'avais la berlue, pensa-t-elle en remettant les ciseaux dans son cabas; c'est un homme très comme il faut.

La physionomie de la vieille s'éclaircit au même instant et prit une expression obséquieuse.

— Je crois en effet, dit-elle, que, si le propriétaire trouvait un prix raisonnable de son hôtel, il se déciderait à le vendre.

— En ce cas, reprit Dornier, ouvrez la porte; car je veux acheter une maison dans ce quartier, et celle-ci pourrait me convenir. Que je m'arrange ou non avec le propriétaire, je ne vous oublierai pas.

Cette habile péroraison acheva de séduire la portière; après y avoir répondu par sa plus belle révérence, elle insinua dans la serrure de la grille la clé qu'elle tenait à la main.

— Vieille bohémienne! se dit Moréal, qui, de la plate-forme de la remise, n'avait pas perdu un mot de ce dialogue, la voilà qui ouvre la porte, et je vais me trouver bloqué sur cette terrasse comme un blaireau dans son terrier : il est impossible que des fenêtres Dornier ne m'aperçoive pas, et certes je dois faire une sotte figure. La position n'est plus tenable.

Aiguillonné par la crainte du ridicule, le vicomte se hâta de descendre l'escalier de la terrasse, et se présenta inopinément derrière la grille au moment où la portière achevait de l'ouvrir. A la vue de son nouveau maître qu'elle croyait absent, et dont la figure lui parut fort peu débonnaire, la vieille femme se glissa dans sa loge d'un air penaud. De son côté, Dornier, en reconnaissant son rival, ne put

réprimer un mouvement de surprise et de dépit. Au lieu d'avancer, comme semblait l'y inviter la porte ouverte, il resta immobile sur le seuil.

« — Si vous le permettez, monsieur, lui dit Moréal avec une politesse hautaine, c'est moi qui vous ferai les honneurs de la maison.

Le journaliste hésita, comme s'il eût craint de tomber dans un piége en acceptant la proposition de son ennemi; mais cette indécision ne dura qu'un instant.

— Il n'est pas homme à m'attirer dans un guet-apens, se dit-il, et, lors même qu'il y aurait quelque danger, je suis trop avancé pour reculer sans honte.

Déterminé à accepter toutes les conséquences de sa démarche, Dornier s'inclina d'un air froid en signe d'acquiescement, et entra dans la cour. Le vicomte referma aussitôt la porte, et, sans ajouter un mot, se dirigea vers la maison. Au moment où ils y arrivaient, la cloche de la grille retentit de nouveau avec fracas : les deux rivaux se retournèrent en même temps, et ce fut avec un égal étonnement qu'à travers les barreaux ils reconnurent la figure cavalière de Prosper Chevassu.

— Messeigneurs, cria l'étudiant avec une emphase dramatique, vous plairait-il de changer le duo en trio?

Déjà la vieille portière avait tiré le cordon. L'élève en droit traversa la cour du pas dont il appartiendrait à un triomphateur de pénétrer dans une ville conquise, et il rejoignit presque aussitôt Moréal et Dornier, qui, pour l'attendre, s'étaient arrêtés sur le perron.

XXII.

Quoique fort contrarié de ces visites aussi importunes qu'inattendues, le vicomte remplit avec une irréprochable politesse les devoirs de l'hospitalité, et il introduisit les deux jeunes gens dans un petit salon où le matin il avait fait placer la meilleure partie de ses meubles.

— Commençons par le commencement, dit Prosper avec gravité; chez qui sommes-nous?

— Chez moi, répondit Moréal en avançant des fauteuils.

— En ce cas, reprit l'étudiant d'un air piqué, vous pouvez vous vanter de jouer admirablement la comédie. C'est un talent; mais il me semble que vous auriez pu vous dispenser de l'exercer à mes dépens, et surtout à ceux de mon oncle.

— Vous me pardonnerez, j'espère, ma réserve, lorsque je vous en aurai expliqué les motifs.

— Soit; nous déviderons cet écheveau-là plus tard; en ce moment, ne compliquons pas la discussion. Puisque vous êtes chez vous, votre présence ici se justifie d'elle-même; mais la vôtre, monsieur Dornier, me paraît un peu plus difficile à expliquer.

— Pas plus que la vôtre, je crois, mon cher Prosper, répondit le journaliste avec un sourire contraint.

L'étudiant redoubla de solennité.

— Je croyais vous avoir prévenu, reprit-il, que vous ne deviez plus compter sur mon amitié. Dès-lors toute épithète affectueuse devient déplacée entre nous.

— Comme il vous plaira, répliqua Dornier sans cesser de sourire; si vous ne m'aimez plus, je vous aime toujours, et je saurai attendre avec patience la fin de votre caprice.

— D'abord, veuillez répondre à une question que j'ai le droit de vous adresser, car c'est ma sœur qui est la cause innocente de tout ceci. Que venez-vous faire chez M. de Moréal? Je ne suppose pas que vous soyez devenu son ami.

— Je reconnais que la supposition serait hasardée, dit le journaliste d'un air sardonique.

— Dois-je croire alors qu'oubliant la promesse que vous avez faite avant-hier à mon oncle, vous venez ici dans une intention hostile?

— Supposition aussi mal fondée que la première.

— Expliquez-vous, morbleu! Puisque le mot de l'énigme n'est ni paix ni guerre, je renonce à le chercher.

— Je me joins à M. Chevassu, dit sérieusement le vicomte, pour vous prier de nous dire à quoi je dois l'honneur de recevoir votre visite.

Pendant cette discussion préliminaire, Dornier avait recouvré sa présence d'esprit habituelle. Promenant sur les deux alliés un regard tranquille, il répondit avec une sorte de légèreté insouciante :

— Messieurs, aux termes où nous en sommes, il faut de la franchise; j'espère que vous serez contens de la mienne. Pour répondre catégoriquement à vos questions, je vous dirai que je ne suis venu dans ces lointains parages ni à titre d'ami ni à titre d'ennemi.

— A quel titre donc, de par tous les diables? s'écria impatiemment l'étudiant.

— A titre d'amoureux, si vous le trouvez bon, reprit Dornier

avec un flegme inaltérable. La démarche, mon cher Prosper, je dis cher quand même, vous paraîtra peut-être un peu pastorale, car, don Juan que vous êtes, vous professez un magnifique dédain pour les enfantillages du cœur; mais M. de Moréal aura sans doute plus d'indulgence pour une faiblesse dont il n'est pas exempt lui-même.

— Monsieur, dit le vicomte, je ne vois pas ce qu'il y a de commun...

— Entre votre conduite et la mienne? Ou je me trompe fort, ou elles se ressemblent beaucoup : seulement, ce que je voulais faire aujourd'hui, vous avez eu le bon esprit de le faire hier; voilà toute la différence, et, par malheur pour moi, elle est à votre avantage.

— Vous avez juré de me faire perdre patience, s'écria Prosper; qu'a fait hier M. de Moréal, et que vouliez-vous faire aujourd'hui?

— Cela commence sa troisième année de droit! reprit Dornier en affectant de hausser les épaules; allons, puisqu'il faut tout vous expliquer comme à un enfant, écoutez et profitez. Si je commets quelque erreur, M. de Moréal voudra bien m'en avertir; mais il n'est pas probable que je lui donne cette peine.

L'aplomb railleur avec lequel s'exprimait le journaliste surprit ses auditeurs, quelque haute idée qu'ils eussent déjà de son assurance.

— L'effronté coquin! telle fut la pensée qu'échangèrent par un regard le vicomte et l'étudiant.

— Voici l'idylle, continua Dornier, qui, en remarquant cette pantomime offensante, redoubla d'ironie; Théocrite n'a rien écrit de plus naïf. Cet agréable séjour touche aux lieux habités par l'être charmant dont nous nous disputons le cœur, M. de Moréal et moi; c'est dire qu'il possède un attrait auquel nous ne pouvions décemment résister ni l'un ni l'autre. S'enivrer de l'air que respire l'objet aimé, quoi de plus balsamique? Pour moi, je m'empresse, et, sur la foi d'un écriteau fallacieux, je conçois l'espoir de m'emparer de la position; mais, ô déception douloureuse! la place est prise. Plus alerte que moi, mon heureux rival l'occupe depuis vingt-quatre heures. Me voici donc vaincu sans coup férir, et il ne me reste qu'à battre en retraite, à moins que M. de Moréal n'ait la générosité de me céder tout ou partie de son bail, ce qu'à vrai dire je n'ose espérer.

A ces mots, Dornier s'inclina d'un air de persiflage vers le vicomte; ne recevant pas de réponse, il se leva et tira sa montre.

— Le charme de la conversation me fait oublier que je dîne dehors, ajouta-t-il négligemment; trouverai-je un cabriolet dans ces contrées hyperboréennes?

— Un instant, dit Prosper Chevassu; je veux croire que, lorsque

vous avez sonné à la porte de cette maison, vous ignoriez que M. de Moréal y demeurât. Ainsi, glissons sur ce chapitre; mais j'ai une autre explication à vous demander.

— Parlez, mon cher Prosper, dussiez-vous me faire manquer à mon dîner.

— Est-il vrai que mon père vous ait remis hier cinquante mille francs? reprit l'étudiant en regardant d'un œil farouche son ancien ami.

— Parfaitement vrai, répondit avec calme le journaliste.

— Est-il vrai que ma tante vous ait donné une pareille somme?

— Donné, non; je n'aurais pas accepté un don de cette nature; c'est confié qu'il faut dire.

— Peu importe; toujours est-il que vous êtes en ce moment détenteur de cent mille francs qui appartiennent à ma famille.

— Détenteur bien malgré moi, je vous assure. Un dépôt de cette valeur est très gênant, pour moi surtout qui demeure dans un hôtel garni. Je suis obligé de porter cette somme dans mon portefeuille, et il me tarde fort d'en être débarrassé.

— Qui vous empêche de vous en débarrasser aujourd'hui même? dit avec vivacité l'étudiant.

— Comment cela? demanda Dornier un peu surpris.

— Rien de plus simple. Je suis l'héritier de mon père et, selon toute apparence, de ma tante; l'argent que vous avez entre les mains doit donc un jour m'appartenir.

— Vous oubliez mademoiselle votre sœur.

— Ma sœur et moi ne faisons qu'un en ceci, et nos intérêts sont communs. La qualité de dépositaire n'est sans doute pas incompatible avec celle de propriétaire futur, et je suis prêt à me charger du fardeau qui vous paraît si pénible. Puisque vous avez les cent mille francs dans votre portefeuille, remettez-les-moi; je vais vous en donner un reçu.

Dornier hocha la tête en souriant d'un air faux.

— Ce n'est pas tout-à-fait ainsi que se traitent les affaires, dit-il enfin. Dieu sait que je serais ravi d'être déchargé de ce dépôt, mais, pour cela, il faut l'agrément des personnes de qui je l'ai reçu.

— Croyez-vous que mon père ou ma tante ait moins de confiance en moi qu'en vous? s'écria Prosper, prêt à s'emporter.

— Loin de moi une pareille idée, reprit le journaliste avec un accent doucereux; votre père vous considère comme un autre lui-même, et vous êtes le favori de madame votre tante; cela me paraît évident.

— Pas de mauvaises plaisanteries.

— Est-ce plaisanter que de parler des sentimens que vous avez su inspirer aux personnes de votre famille?

— Brisons là, et répondez-moi. Quelle objection sérieuse opposez-vous à ma proposition?

— Une seule : c'est que, chargé d'un mandat, je dois l'exécuter conformément aux intentions de ceux qui me l'ont confié.

— Ainsi vous voulez garder ces cent mille francs?

— A mon grand regret, je vous le répète, car ils m'embarrassent beaucoup.

Prosper fut sur le point d'éclater, mais il se contint et n'exprima son incrédulité que par un rire amer.

— J'en appelle à M. de Moréal, reprit Dornier sans paraître ému de cette muette insulte : je doute qu'il comprenne autrement que moi les devoirs d'un dépositaire. Que M. Chevassu et Mme de Pontailly me disent de vous remettre cet argent, vous le recevrez à l'instant même; jusque-là j'en suis responsable envers eux, et, au risque de vous déplaire, je dois le conserver.

Dornier salua le vicomte et l'étudiant avec la froide dignité d'un homme qui se croit le droit de mépriser de frivoles offenses; puis il sortit de la chambre et bientôt après de la maison.

— Que dites-vous de ce drôle? s'écria Prosper, qu'avait un instant déconcerté ce majestueux départ.

— En droit, il a raison, répondit le vicomte.

— Au diable le droit! belle autorité à citer à un homme qui a perdu cinq inscriptions sur huit.

— Un dépôt est un dépôt; on ne peut pas s'en dessaisir à l'insu du propriétaire.

— Chicane! interrompit brusquement l'étudiant; certes je ne m'attendais guère à vous voir prendre le parti de ce coquin, oui, de ce coquin, je le dis sans le moindre scrupule, car j'ai lu dans son regard hypocrite l'avenir réservé à ces pauvres cent mille francs. Rappelez-vous ce que je vous dis, Moréal; le journal tombera dans l'eau, et il ne rentrera pas un centime dans la bourse de mon père ni dans celle de ma tante.

— Je le crois comme vous, dit le vicomte en souriant.

— Et c'est avec ce magnifique sang-froid que vous prenez la chose! Songez cependant que, si vous épousez ma sœur, vous serez de moitié dans la catastrophe.

— A ce prix, j'accepterais de plus grands malheurs.

— A votre aise, amant désintéressé; mais laissons ce sujet, qui m'irrite malgré moi. Voulez-vous que je vous raconte comment j'ai découvert votre gîte?

— J'allais vous en prier, répondit Moréal, qui pensa que le meilleur moyen d'abréger la visite de l'élève en droit était de lui céder la parole.

— Écoutez, reprit Prosper en riant d'un air content de lui-même, vous êtes un rusé diplomate, mais vous allez être forcé de convenir que je ne m'entends pas trop mal non plus à conduire ma barque. En vous quittant vous et mon oncle, il y a quelques heures, j'avais un projet dont je ne voulais vous faire part qu'en cas de succès. Sans retard je le mets à exécution. Il était quatre heures; je vais chez ma tante; elle venait de rentrer, et sa voiture était encore dans la cour : c'est ce que j'espérais. Le cocher dételait les chevaux; je m'approche d'un air candide et lui dis : Dominique, vous savez que mon oncle m'a donné Léporello? — Je sais cela, monsieur, répond l'esclave; vous pouvez vous flatter que ce n'est pas la plus mauvaise bête de l'écurie. — Mais, dis-je, est-il vrai, comme mon oncle l'assure, que Léporello soit à deux fins, et puisse aller au cabriolet? — Il rue un peu dans le brancard, mais il s'y fera. — Eh bien! Dominique, savez-vous ce qu'il nous faut faire? Si ma tante ressort, ce ne sera pas avant neuf heures, et jusque-là votre service est fini. Attelez Léporello au cabriolet de mon oncle, et allons faire une petite promenade pour l'essayer : je serais bien aise de prendre une leçon d'un homme aussi habile que vous. Je mentais bassement, car, pour conduire cabriolet ou tilbury, je n'ai besoin des leçons de personne; mais tout cocher est un animal plein d'orgueil, et j'attaquais celui-ci par son faible. Il mord à l'hameçon, et en cinq minutes le cabriolet est prêt. — Où allons-nous? me demande alors maître Dominique. C'est là que je l'attendais. — Au fait, où allons-nous? dis-je à mon tour sans avoir l'air d'y entendre malice; mais j'y songe, j'ai quelque chose à dire à ma sœur, menez-moi à sa pension. Hein! n'était-ce pas bien joué?

— Vous saviez donc que Dominique connaissait l'adresse de cette pension?

— N'était-ce pas lui qui avait dû y conduire ma tante, si elle y était allée, chose à peu près certaine? Vous comprenez qu'il me répugnait d'interroger un domestique; mais de cette manière j'apprenais tout. Dominique, de son côté, n'en demande pas davantage, et nous voilà partis. La traversée n'a pas été sans orages; Léporello, c'est-à-dire Tribonien, ruait à tout briser, Dominique jurait comme un pan-

dour, et moi je riais dans ma barbe en pensant à la mine de ma tante lorsqu'elle apprendrait mon coup de maître. Bref nous finissons par arriver sains et saufs devant la maison de Mme de Saint-Arnaud. J'en savais assez. — Je verrai ma sœur un autre jour, dis-je alors à mon honnête conducteur; retournons chez mon oncle. Nous rebroussons chemin, et déjà nous étions à deux ou trois cents pas du pensionnat, lorsque tout à coup j'avise, rasant les maisons, le nez dans la cravate, sombre et voûté comme un traître de mélodrame, devinez qui?

— Dornier?

— En chair et en os. Je m'enfonce dans le cabriolet pour éviter d'être aperçu, mais la précaution était superflue; notre homme était tellement absorbé dans ses réflexions, qu'à coup sûr il ne voyait rien de ce qui se passait autour de lui. Je ne dis mot, mais au bout d'un instant je descends de cabriolet et congédie Dominique. Je suis Dornier à la piste, ayant soin de me tenir à une distance prudente; je le vois bientôt passant et repassant devant le pensionnat, de l'air d'un homme qui médite une escalade. Il finit par entrer dans la ruelle, je m'y glisse après lui; il s'arrête devant la grille de cette maison, je me tapis dans l'enfoncement d'un vieux mur; il sonne, et alors, ma foi, je n'aurais pas donné ma place pour une stalle à l'Opéra. Vous étiez tous deux à peindre.

— Vous m'avez donc vu?

— Parbleu! de la place où j'étais, je vous prenais en écharpe malgré votre retranchement d'orangers et de grenadiers, et je ne perdais pas un seul de vos mouvemens. La scène était vraiment curieuse. Dornier au rez-de-chaussée, comme le renard de la fable, vous perché comme le corbeau, mais gardant mieux votre fromage; l'un sonnant à tour de bras et jurant tout haut, l'autre se tenant coi et pestant tout bas. Je ne sais en vérité lequel était le plus amusant.

— Mais qu'avez-vous dû penser? demanda Moréal en partageant de bonne grace la gaieté de l'étudiant.

— Dans le premier moment, répondit Prosper, lorsque j'ai reconnu à travers les branches du bosquet aérien votre tragique physionomie, j'ai cru naïvement que vous aviez donné rendez-vous à Dornier dans ce lieu retiré pour vous couper la gorge à petit bruit, et même je trouvais le procédé un peu sournois; mais votre obstination à ne pas ouvrir m'a bientôt désabusé : alors je n'ai plus rien compris du tout à l'aventure, et c'est pour en pénétrer le mystère qu'à mon tour j'ai sonné à la grille.

— Maintenant votre curiosité doit être satisfaite, reprit le vicomte,

qui n'osait dire ouvertement à l'étudiant qu'il le verrait avec reconnaissance abréger sa visite.

— Pas tout-à-fait, répondit Prosper d'un air railleur : tant que Dornier a été là, je me suis conduit envers vous avec la générosité la plus rare; pas un mot, pas un geste, pas une question. Je me serais fait scrupule de vous interroger devant votre rival; mais, à présent qu'il est parti, vous devez comprendre que la chose ne se passera pas sans une petite explication.

— Au diable l'étourdi ! se dit Moréal; il ne s'en ira pas; que doit penser Henriette de ma brusque disparition?

— Ah ! monsieur le vicomte, poursuivit l'élève en droit avec un redoublement d'ironie, voilà comme vous abusez de la candeur d'un vieillard respectable, et de celle d'un jeune homme dont vous vous dites l'ami. Et vous espérez sans doute jouir en paix du succès de votre tartuferie? Parbleu ! vous avez compté sans votre hôte.

Prosper se leva résolument.

— Voyons d'abord l'état des lieux, dit-il en ouvrant une fenêtre.

L'étudiant aperçut à six pieds de distance une grande muraille qui barra le passage à sa curiosité.

— Ce doit être le mur de la pension, reprit-il après avoir cherché à s'orienter.

— Clôture fort respectable, comme vous voyez, dit Moréal, qui dissimulait de son mieux son impatience.

— Sans doute, répondit Prosper en levant les yeux vers le chaperon de la muraille; du verre cassé, des clous fichés par la tête, tout un système de chevaux de frise; je vois que Mme de Saint-Arnaud entend assez passablement l'art des fortifications. Mais de ce rez-de-chaussée on ne peut juger l'ensemble de l'ouvrage; montons au premier étage.

— A quoi bon?

— A voir la garnison de cette redoutable forteresse; elle est fort gaie, à ce qu'il paraît.

Les cris joyeux des jeunes pensionnaires retentissaient en effet sans interruption, et, depuis que la fenêtre était ouverte, on les entendait distinctement.

— Là-haut comme ici, vous ne verrez qu'un vieux mur, dit Moréal, dont la mauvaise humeur se contraignait avec peine.

— A d'autres, repartit l'étudiant avec un rire moqueur; à quoi servirait ce délicieux belvédère que j'ai admiré depuis la ruelle? Il m'a rappelé la terrasse d'où le saint roi David contemplait Bethsabée.

— Vous êtes fou, dit le vicomte en haussant les épaules.

— Non, mais je vois clair. Montez-vous avec moi?

— Quel enfantillage!

— Vous refusez? Comme il vous plaira.

L'étudiant ouvrit une des portes du petit salon, se retrouva dans le vestibule, et se mit à gravir d'un pas leste l'escalier qui conduisait à l'étage supérieur.

— Prosper, pas d'extravagance, s'écria Moréal en se précipitant sur ses pas.

— Soit; mais alors montrez-moi le chemin.

— Suivez-moi donc, entêté; si vous refusez d'entendre raison, du moins n'oubliez pas toute prudence.

— Où voulez-vous me mener? demanda l'étudiant après avoir descendu l'escalier.

— Sur la terrasse qui est à côté de la grille; nous y serons moins exposés à être vus qu'au belvédère.

— J'aurais dû me douter que c'était là votre affût, dit Prosper en riant de l'air dépité de son compagnon.

Un instant après, les deux jeunes gens, l'un fort gai, l'autre assez maussade, étaient embusqués derrière les arbustes de la petite plate-forme.

— Surtout ne vous montrez pas, dit le vicomte, qui redoutait l'étourderie du frère d'Henriette.

La recommandation n'était pas inutile. A l'aspect du joyeux essaim qui bourdonnait, voltigeait, tourbillonnait à travers le jardin de la pension, Prosper Chevassu entra dans un transport d'enthousiasme.

— Le joli corps de ballet! s'écria-t-il en joignant les mains; voilà de vraies sylphides. Qu'on ne me parle plus des danseuses de théâtre; le bonhomme Boileau a raison :

> Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Vive la nature! à bas l'Opéra!

— Parlez moins haut, dit Moréal.

— Quand même on m'entendrait? Je suis prêt à leur dire que je les trouve charmantes. Cette grande brune, par exemple, qui joue au volant, ne dirait-on pas une reine? Dans sa main, la raquette semble un sceptre. Quelle pose majestueuse, quelle ampleur de gestes, quelle fière cambrure! Près d'elle, Fanny Elsler aurait l'air d'une petite bourgeoise.

— Soit, mais ne vous avancez pas tant; on pourrait vous apercevoir.

— Il me semble que je suis bon à voir, répondit l'étudiant en caressant avec complaisance sa barbe naissante. Ah! la jolie blonde! là sur la pelouse, celle qui court après une petite fille. Mlle Taglioni a moins de grace et de légèreté. Laquelle aimez-vous le mieux, de la brune ou de la blonde?

— J'aime mieux votre sœur, répondit le vicomte en souriant.

— A propos, ma sœur que j'oubliais! Comment se fait-il qu'elle ne soit pas dans le jardin? J'ai beau regarder, je ne la vois pas.

Dans une réunion de belles personnes, ce n'est jamais sa sœur qu'un jeune homme de vingt ans distingue en premier lieu. Henriette, que son frère cherchait du regard sans la trouver, n'était cependant nullement invisible, et, dès le premier instant, Moréal l'avait aperçue. Solitairement assise sur l'un des bancs de l'allée de tilleuls, la jeune fille tournait les yeux vers la muraille en haut de laquelle son amant lui était apparu.

— Elle semble triste et inquiète, se dit le vicomte; sans doute elle ne peut s'expliquer ma conduite. Sans cet insupportable écolier, je l'avertirais que je suis là. Mais, si je me montre, il en fera autant; et que pensera-t-elle en voyant son frère? Devinera-t-elle qu'il m'a été impossible de me débarrasser de lui, et que c'est malgré moi qu'il est mon confident?

Craignant de commettre une imprudence s'il se montrait, Moréal, toutefois, ne put résister au désir de calmer l'apparente inquiétude d'Henriette. Sans avancer la tête à travers la charmille, il en agita les branches. Jamais signal télégraphique n'obtint une réponse plus prompte. La jeune fille se leva soudain, et l'anxiété peinte sur ses traits fit place à un malicieux sourire; pour punir son amant de sa longue absence, elle lui tourna le dos et s'éloigna, mais cette bouderie ne dura que jusqu'au bout de l'allée; bientôt elle revint sur ses pas, et déjà elle n'était plus qu'à quelque distance de la charmille, lorsque son frère l'aperçut.

— Ah! voilà enfin Mlle Henriette, s'écria l'étudiant; quelle œillade assassine elle dirige de ce côté!

— Prosper, dit le vicomte, je vous en prie, ne vous montrez pas.

— Peste! je ne lui connaissais pas ce regard-là. Savez-vous qu'elle est jolie, ma sœur? aussi jolie que la grande brune.

— Mille fois davantage.

— Voilà l'exagération de l'amour. Il paraît que Mlle Henriette

trouve un grand charme aux bouteilles cassées qui embellissent ce mur, car, depuis que je l'ai aperçue, elle n'en a pas détourné les yeux. Elle les baissera, morbleu!

— Qu'allez-vous faire? s'écria Moréal en retenant son compagnon par le bras.

— Belle demande! dire bonjour à ma sœur. Doutez-vous que cela ne lui fasse plaisir?

— Elle ne s'attend pas à vous voir, et la surprise....

— C'est-à-dire que vous prétendez me faire assister débonnairement à cette charmante scène à l'espagnole sans me laisser placer le plus petit mot dans la conversation. Désolé de vous déplaire, mon cher vicomte, mais je n'aime pas les rôles muets.

— Vous allez effrayer votre sœur.

— C'est ce que je veux. Vingt fois elle m'a défié de lui faire peur; nous allons voir à l'épreuve ce grand courage.

Par un mouvement imprévu, Prosper se débarrassa de l'étreinte du vicomte, et, se penchant sur le mur, il écarta brusquement la charmille. A la vue de son frère, dont la physionomie affectait une expression fulminante, Henriette s'arrêta, aussi troublée que si elle eût aperçu à travers le branchage le museau d'un tigre à jeun. Enchanté de l'effet qu'il venait de produire, l'étudiant reprit l'air enjoué qui lui était naturel, et faisant de ses deux mains un porte-voix :

— Avoues-tu que tu as eu peur? cria-t-il sans s'inquiéter que d'autres que sa sœur pussent l'entendre.

Au lieu de répondre, la jeune fille se sauva, rougissant de confusion, et fort courroucée contre son amant, qu'elle croyait complice de l'espièglerie de Prosper.

— Vous m'êtes témoin qu'elle a eu une peur atroce, dit l'étudiant, qui se retourna radieux vers son compagnon; c'est que la chose est importante. Nous avions parié un châle contre un sabre turc. J'ai gagné, c'est évident. — Tu sauras que tu me dois un sabre turc, poursuivit l'étourdi d'une voix éclatante, en passant de nouveau la tête à travers la charmille.

Henriette avait disparu; mais plusieurs pensionnaires, attirées par cette voix masculine qui venait effrontément troubler leurs ébats, montrèrent çà et là parmi les arbres leurs figures curieuses. Il y eut dans le jardin un moment d'émotion générale qui gagna les sous-maîtresses et Mme de Saint-Arnaud elle-même. Bientôt un groupe composé de trois femmes à figures revêches se dirigea vers le mur derrière lequel étaient postés les deux jeunes gens.

— Voici la vieille garde, fit Prosper en riant; je crois que je puis battre en retraite sans humiliation.

— Mais retirez-vous donc; elles vont vous voir, dit le vicomte de plus en plus contrarié.

— Il est trop tard, elles m'ont vu, et maintenant l'honneur m'ordonne de subir leur feu.

Mme de Saint-Arnaud, qui précédait d'un pas ses compagnes, s'arrêta en arrivant près du mur, prit son attitude la plus imposante, et levant sur l'étudiant un regard de majestueuse indignation :

— Cette conduite est indigne d'un jeune homme bien élevé, dit-elle; si je connaissais monsieur votre père, je lui adresserais mes plaintes.

— Madame, répondit Prosper d'un air de vénération, depuis longtemps la réputation de votre maison était venue jusqu'à moi, et je n'ai pu résister au désir de m'assurer par mes propres yeux qu'elle n'était pas usurpée. Maintenant j'ai vu, et je suis prêt à soutenir contre tout venant que vous avez parmi vos pensionnaires les plus charmantes personnes de Paris.

— Faites rentrer ces demoiselles, dit aux sous-maîtresses Mme de Saint-Arnaud, outrée de cet audacieux langage.

— Eh quoi! madame, reprit l'étudiant toujours profondément respectueux en apparence, seriez-vous assez cruelle pour abréger la récréation de ces demoiselles, parce qu'il se trouve à quelques pas d'elles un humble adorateur de leur beauté?

Au lieu de répondre, Mme de Saint-Arnaud, effarouchée comme une poule à la vue d'un milan, se hâta de rassembler les jeunes filles confiées à sa garde; un instant après, le jardin était désert.

— Vous voilà content, dit Moréal à Prosper; cette belle équipée fera peut-être supprimer la récréation.

— Bah! en attendant, j'ai produit un certain effet. Avez-vous remarqué que, lorsque j'ai parlé de mon adoration pour la beauté, la majestueuse brune a souri. C'est qu'en parlant je la regardais, et elle a compris que le compliment était pour elle.

— Où cela vous mènera-t-il?

— A charmer les ennuis de mon rôle de confident. Vous ne vous attendez pas, j'espère, à ce que j'assiste les bras croisés à vos prouesses sentimentales.

— Qui vous dit d'y assister? s'écria brusquement Moréal.

— Mon devoir de frère, répondit avec gravité l'étudiant. Croyez-vous que je vais naïvement vous laisser ici à deux pas d'Henriette?

— Vous craignez peut-être que je ne prenne d'assaut le pensionnat, reprit le vicomte en riant d'un rire forcé.

— Pourquoi non? La place est forte, j'en conviens, et, à franchir les murs, on risquerait de jouer le rôle de Régulus dans son tonneau; mais l'amour est parfois si endiablé! Non, mon maître; que cela vous convienne ou non, vous resterez sous mon immédiate surveillance.

— Vous voulez donc vous établir ici?

— Précisément. Dès aujourd'hui je deviens votre commensal. A la vérité, le faubourg du Roule est un peu loin de l'école de droit; mais un homme qui a perdu cinq inscriptions sur huit peut bien en risquer une de plus. D'ailleurs je vais avoir un tilbury.

— Mais que dira votre père?

— Il n'en saura rien.

— Et votre oncle?

— Il en a fait bien d'autres dans sa jeunesse. Ce sera charmant, continua Prosper en se frottant les mains; tandis que vous serez en contemplation devant Henriette, car ce sera de la contemplation pure, j'essaierai de conquérir le cœur de la belle brune par le charme de ma physionomie et la grace de mes attitudes; de loin on assure que je ne suis pas mal. De plus nous aurons un piano, et nous leur chanterons nos duos les plus triomphans. L'oreille est le chemin du cœur, et toutes les femmes aiment les belles voix d'homme. Je pourrais même apporter mon cornet à piston, mais c'est un instrument qui rappelle le bal masqué, et il n'est peut-être pas tout-à-fait assez sentimental pour la circonstance. Qu'en dites-vous?

— Je dis qu'en attendant la réalisation de ces agréables projets, nous ferions bien d'aller dîner.

— Vous avez raison, allons dîner. A demain, charmantes houris.

Prosper joignit les doigts sur ses lèvres et adressa vers la pension un simulacre de baiser. Un instant après, Moréal envoya la vieille portière chercher une voiture à la barrière du Roule, et les deux amis se firent conduire au Palais-Royal.

XXIII.

Le même jour, M. Chevassu se promenait à grands pas dans son cabinet, le front ridé de soucis et les lèvres plissées par un sourire amer. Le député du Nord éprouvait en ce moment une des mille

angoisses auxquelles sont exposés les ambitieux. Le matin même, il avait appris qu'il se signait à Douai une pétition destinée à attaquer la validité de son élection, et certaines petites irrégularités dans les opérations du collége lui donnaient lieu de craindre que la démarche de ses ennemis politiques ne fût couronnée d'un plein succès.

— Les cerveaux étroits! disait-il avec indignation; les ânes bâtés! Un seul homme peut-être est capable de relever aux yeux de la France l'ancienne réputation de l'Athènes du nord, et ils s'acharnent à lui barrer le chemin! Nous n'avons pas la même opinion, disent-ils; et qu'importe? Ici la question de l'honneur du pays ne devrait-elle pas l'emporter sur toutes les considérations d'une politique mesquine? Si, comme ils le prétendent, ils avaient à cœur les intérêts, j'oserai dire plus, la gloire de la ville de Douai, loin de se poser vis-à-vis de moi en adversaires stupides, ils se seraient fait un devoir de me donner leurs voix; mais l'envie, la pâle envie!

Le soliloque de M. Chevassu fut interrompu par André Dornier, qui tout à coup entra dans l'appartement d'un air fort agité.

— Vous savez la nouvelle? lui dit le député sans interrompre sa promenade; on attaque mon élection.

— La chose est grave, répondit le journaliste, moins grave pourtant que celle que je vais vous apprendre.

— Que peut-il y avoir de plus sérieux que cette pétition infernale? C'est, m'écrit-on, le procureur-général lui-même qui l'a rédigée.

— Il défend sa place.

— Qu'il se tienne bien! Si une fois je parviens à mettre la main sur lui... Mais qu'avez-vous encore à me dire?

— On veut enlever Mlle Henriette, dit Dornier, dont la souple physionomie exprimait en cet instant autant de trouble qu'il avait montré de sardonique impassibilité quelques momens auparavant.

— Enlever ma fille? s'écria M. Chevassu en s'arrêtant brusquement.

— Et ce qu'il y a de plus odieux, ce que vous refuserez de croire, ce que j'ose à peine vous dire...

— Eh bien?

— Non, je crains de blesser trop cruellement votre cœur.

— Expliquez-vous, Dornier, je le veux.

— C'est vous qui l'exigez!

— Je l'exige.

— Eh bien! il paraît certain que votre fils est du complot.

— Prosper enlever sa sœur? Allons donc! cela n'a pas le sens commun.

— Plût au ciel! Mais malheureusement les apparences justifient mes craintes. En ce moment même, M. de Moréal et Prosper sont embusqués dans une petite maison déserte attenant au pensionnat de Mme de Saint-Arnaud. Il y a là-dessous une machination infernale digne des beaux jours de la régence. Du repaire dont je vous parle il est facile de s'introduire pendant la nuit dans le jardin de la pension. Tel est sans aucun doute le projet de ce noble vicomte, et, s'il n'est pas question d'un enlèvement, de quoi donc s'agit-il, grand Dieu!

—Prosper avec M. de Moréal? reprit le député surpris; ils se voient donc maintenant?

—Amis intimes depuis trois jours, grace à M. de Pontailly.

—Ce vieux voltigeur de Coblentz a juré de me contrecarrer en tout. Je n entends pas que mon fils fréquente des hobereaux. C'est déjà bien assez d'en avoir un dans ma famille.

—Si vous n'y mettez ordre, vous en aurez deux; car, poursuivit Dornier d'une voix hypocrite, quoique les annales de l'ancien régime nous attestent que l'honneur d'une famille bourgeoise paraît souvent moins que rien aux yeux de certains gentilshommes, je veux croire que M. de Moréal...

— M. de Moréal a demandé ma fille en mariage, interrompit sèchement M. Chevassu, et je suis sûr qu'il tiendrait à grand honneur une alliance avec moi.

— Si l'on juge de ses vues ultérieures par les moyens qu'il emploie, on peut douter pourtant de la loyauté de ses intentions.

— Je ne puis croire au projet que vous lui supposez. Un enlèvement de mineure; c'est fort grave. Un homme, à moins d'avoir perdu la tête, ne se joue pas ainsi du code pénal.

— Le code pénal ne dort-il pas toujours en pareil cas? répondit Dornier en attachant sur le père d'Henriette un regard pénétrant.

— Je saurais bien le réveiller, dit le député avec véhémence.

— Non, mon cher monsieur, vous n'en ferez rien, reprit le journaliste d'une voix mielleuse; je vous connais mieux que vous ne vous connaissez vous-même. Vous êtes le meilleur des hommes, et la tendresse paternelle imposerait silence à votre juste indignation.

— Je vous dis que je poursuivrais à outrance l'homme coupable d un tel attentat.

— Où cela vous mènerait-il? A déshonorer votre fille pour le faible plaisir de faire enfermer son ravisseur. Non, vous dis-je. Un homme sensé, un homme honorable, enfin un homme comme vous accepte, quelque pénible que cela puisse lui paraître, le fait qu'il n'a pas su

prévenir. En pareil malheur, un père est toujours faible : il ne se venge pas, il pardonne.

M. Chevassu se remit à marcher à grands pas d'un air soucieux.

— Il y a du vrai dans vos paroles, dit-il au bout d'un instant; le remède serait pire que le mal. Peut-être pardonnerais-je, non par faiblesse, comme vous paraissez le supposer : Dieu merci, ce n'est pas le caractère qui me manque, mais par raison; car enfin un père qui aime ses enfans comme j'aime les miens s'efforce de cacher leurs fautes au lieu de les publier.

— Brave homme! se dit ironiquement Dornier; je le vois déjà me pressant sur son cœur lorsque je lui ramènerai sa colombe.

— Ma sœur sait-elle ce qui se passe? demanda le député après avoir quelque temps réfléchi.

— Pas encore. J'ai voulu avant tout vous avertir.

— Vous avez bien fait. Mais ma sœur est une femme de bon conseil, et, tout en conservant ma pleine liberté d'action, j'aime assez prendre ses avis. Après dîner, nous irons chez elle.

En apprenant que M. de Moréal était déjà parvenu à se rapprocher d'Henriette, Mme de Pontailly sentit redoubler le furieux dépit qu'elle éprouvait depuis la veille.

— Votre fille ne peut pas rester dans cette pension, dit-elle à son frère lorsque Dornier eut achevé son récit; déjà je savais que l'éducation y est fort négligée.

— Mais c'est vous-même qui m'avez adressé à Mme de Saint-Arnaud, lui fit observer le député.

— J'ai eu tort, ou, pour mieux dire, j'ai été trompée. Maintenant je crois me rappeler qu'une des pensionnaires de Mme de Saint-Arnaud a disparu mystérieusement il y a quelques années. On a parlé d'un enlèvement : il serait assez fâcheux que notre famille fournît un pendant à cette ridicule aventure.

— Où mettre Henriette? dit M. Chevassu; voulez-vous la reprendre?

La marquise sourit d'un air pincé.

— Vous me permettrez, dit-elle, de décliner une pareille responsabilité. La surveillance d'une jeune fille aussi romanesque et aussi indocile que Mlle Henriette exige un soin dont je me déclare humblement incapable. D'ailleurs, je ne me soucie pas d'introduire la guerre civile dans ma maison.

— La guerre civile, madame! s'écria Dornier.

— Le mot est peut-être un peu trop grandiose, appliqué à de petites mésintelligences de ménage; mais, à cela près, il est juste.

M. de Pontailly raffole de sa nièce et ne s'épargne pas à la gâter; moi, au contraire, je pense que la bonté du cœur ne doit pas exclure une sévérité intelligente : vous voyez que nous ne serions jamais d'accord le marquis et moi. Hier déjà, au sujet d'Henriette, nous avons eu une discussion, et je n'ai pas envie qu'elle se renouvelle.

— Cela est fort embarrassant, dit M. Chevassu en se pressant le front.

— Tout vous embarrasse; pourquoi votre fille ne demeurerait-elle pas avec vous?

— Y pensez-vous? un hôtel garni! et moi qui suis toujours dehors, excepté à l'heure des repas. Comment voulez-vous d'ailleurs qu'avec les travaux dont je vais être accablé, je puisse m'occuper d'Henriette? Je suis père, mais je suis député.

— Un autre pensionnat offrirait les mêmes inconvéniens que celui de Mme de Saint-Arnaud, dit Dornier, qui, dans cette discussion de famille, semblait avoir voix délibérative.

— Je suis de cet avis, répondit la marquise; dans tous ces établissemens, la surveillance est trop divisée pour être bien efficace.

— D'ailleurs, poursuivit le journaliste, M. de Moréal paraît avoir des espions fort habiles : avant vingt-quatre heures, il saurait où l'on a conduit Mlle Henriette, et ce serait à recommencer.

— Mais, dit tout à coup Mme de Pontailly, comme si elle eût été frappée d'une soudaine inspiration, il y a un moyen fort simple, et il est étonnant que nous n'y ayons pas songé plus tôt.

— Quel moyen? demanda le député.

— Votre belle-sœur, Mme Grénier, demeure à Montmorency : qui vous empêche de lui confier pour quelque temps votre fille?

M. Chevassu hocha la tête en homme qui trouve à ce qu'on lui propose plus d'une objection.

— Depuis la mort de ma femme, répondit-il, j'ai conservé peu de relations avec ma belle-sœur. Vous savez qu'elle est confite en dévotion et ne voit que par les yeux de son confesseur. Depuis mon arrivée, je ne suis pas même allé la voir.

— Qu'importe? elle est riche, elle a deux filles, et Henriette ne saurait être nulle part mieux que chez elle; c'est sa tante, après tout. Si vous m'en croyez, vous n'hésiterez pas un instant, et dès demain vous conduirez votre fille chez Mme Grénier.

— Demain, jour de l'ouverture des chambres! se récria le député.

— Après-demain alors.

— Ni demain, ni après, ni plus tard. Il m'est impossible de man-

quer à aucune des premières séances. A vous entendre, il semble qu'un député soit un être de loisir. Ah! les hommes politiques ne devraient pas avoir d'enfans! ajouta sentencieusement M. Chevassu.

— Mot digne de Brutus, dit d'un air moqueur Mme de Pontailly.

— Rendez-moi un service, reprit le député sans s'arrêter à cette raillerie; conduisez vous-même Henriette chez ma belle-sœur.

— Impossible, je ne vois plus Mme Grénier. Quoique dévote, mon titre la suffoque, et elle tomberait en syncope, si elle entendait annoncer à la porte de son salon la marquise de Pontailly.

— Pour une fois...

— Elle en ferait une maladie, vous dis-je, et je suis trop bonne pour l'y exposer. Voici tout ce que je peux faire pour vous. Demain... non, pas demain : l'ambassadeur de Russie doit me présenter je ne sais quel prince serbe ou circassien, et je ne puis me dispenser d'être chez moi; mais, après-demain matin, j'irai chercher Henriette. Je la mènerai moi-même dans ma voiture jusqu'à Saint-Denis, où j'ai précisément une visite à rendre à la femme du sous-préfet, qui est mon amie et chez qui je dînerai. Pendant ce temps, Dominique achèvera de conduire Henriette chez Mme Grénier, et il me reprendra en revenant.

— Mais au moins votre cocher connaît-il le chemin?

— Il n'est pas un village du département de la Seine où il ne puisse aller les yeux bandés.

— Alors c'est bien convenu, dit le député avec l'accent d'un homme soulagé d'un lourd fardeau; c'est bien entendu, et je ne m'en mêlerai pas davantage.

— C'est parfaitement entendu, mais je m'en mêlerai, moi, se dit Dornier, qui n'avait pas cessé d'étudier attentivement la physionomie de la marquise.

L'arrivée inattendue de M. de Pontailly interrompit cette conversation. A sa vue, les trois interlocuteurs échangèrent un regard comme pour se recommander mutuellement la discrétion.

— J'espère que je ne vous dérange pas, dit le vieillard, dont la brusquerie naturelle semblait accrue depuis le départ de sa nièce; de quoi est-il question? du fameux journal, je suppose? Je suis sûr que les actions s'enlèvent à cinquante pour cent de bénéfice. N'est-il pas vrai, monsieur le rédacteur en chef?

— Si monsieur le marquis désire en prendre quelques-unes, j'espère pouvoir lui en remettre au pair, répondit Dornier avec un froid sourire.

— Bien obligé. Je laisse les opérations industrielles aux gens qui ont de l'argent à perdre.

— D'ailleurs, dit M. Chevassu en ricanant, une société en commandite, c'est du commerce, et monsieur le marquis craindrait de déroger.

— Non, monsieur le député, je ne craindrais pas de déroger, mais bien de me ruiner, et, quoique je n'aie pas d'enfant, vous trouverez bon que je ne m'y expose pas.

— Voulez-vous dire qu'ayant des enfans, j'ai tort de prendre un intérêt dans ce journal?

— Vos enfans! dit le vieillard en élevant la voix; tenez, Chevassu, ne prononcez pas ce mot-là. J'ai été fort écervelé dans ma jeunesse, et à soixante-cinq ans passés je ne suis pas encore trop sage; j'ai fait des folies en un mot, mais pas une qui approche de celles que je vous vois accomplir avec un aplomb, une gravité, un contentement de vous-même dont je pourrais m'amuser si la chose en elle-même était moins sérieuse.

— Je fais donc des folies? dit M. Chevassu avec un rire de pitié; moi qui avais la prétention d'être un homme sérieux, il paraît que je suis un étourdi, un évaporé! Vous faites bien de m'en avertir, car je ne m'en doutais pas. Des folies! qu'en dites-vous, Dornier?

— Oui, des folies, reprit énergiquement le marquis. Je suis votre aîné de beaucoup, et j'ai le droit de vous dire la vérité. Ma femme est votre sœur, M. Dornier est votre ami, il n'y a donc ici personne de trop.

— Parlez, monsieur, dit le député en reprenant l'emphatique gravité qui lui était habituelle; fussions-nous en plein parlement, je vous prierais, je vous sommerais de vous expliquer. Je ne suis pas de ceux qui prétendent qu'on doit murer la vie privée, et les actions de mon existence intime, pas plus que celles de mon existence politique, ne redoutent le grand jour. *Apertè et honestè!* voilà, depuis des siècles, la devise des Chevassu; ma devise, entendez-vous, monsieur le marquis?

— Qui prétend que vous manquiez d'honneur ou de franchise? Je ne vous attaque sous aucun de ces rapports, et puisque, après tout, je ne suis pas un de vos commettans, vos frais d'éloquence sont inutiles.

— Enfin que me reprochez-vous? demanda le député d'un ton bref.

— De gâter comme à plaisir une des plus belles destinées que le ciel puisse départir à un homme, répondit vivement le vieil émigré. Vous avez de la fortune, un nom considéré, un état honorable, deux

enfans charmans, et, au lieu de jouir en paix et avec reconnaissance de ces biens dont la réunion est si rare, vous attachez à de creuses chimères vos affections, vos désirs, vos espérances. Le bonheur est dans votre logis, vous lui tournez le dos et le cherchez ailleurs. A cela, que répondrez-vous? Que vous êtes ambitieux.

— Je ne m'en cache pas, dit M. Chevassu, qui porta la tête en arrière en redressant orgueilleusement sa longue taille.

— Ambitieux! répéta le marquis avec un ricanement ironique; savez-vous combien d'hommes en France auraient aujourd'hui le droit légitime d'avouer une pareille passion? Une demi-douzaine tout au plus. L'ambition n'est excusable qu'à la condition d'être grande; il lui faut pour piédestal le génie, ou du moins un talent incontesté. Réduite à des proportions mesquines, elle devient odieuse, ridicule, déplorable. Certes, je n'attaque pas votre capacité; vous avez été un avocat remarquable, vous êtes en ce moment même un magistrat distingué, mais de là au rôle de Pitt ou de Richelieu il y a loin, trop loin, croyez-moi.

— Sans arriver au premier rang, dit le député d'un air moins superbe, il est au-dessus de la place de simple conseiller de cour royale plus d'une position où un homme d'honneur et d'intelligence peut se rendre utile au pays.

— Toute ambition qui se défie de ses forces au point de s'imposer des limites est déjà frappée d'impuissance et préparée à de coupables transactions. Vous êtes un parfait honnête homme, Chevassu, mais, sans vous en douter, vous côtoyez un terrain dangereux. En partant de Douai, vous visiez au plus haut, à la simarre, que sais-je? peut-être même à la présidence du conseil. Une ou deux sessions modéreront ce présomptueux essor, forcément votre ambition descendra; pour tomber où? dans l'intrigue.

— Monsieur le marquis! s'écria le député en se levant fièrement.

— Parbleu! fâchez-vous si bon vous semble, j'irai jusqu'au bout; oui, dans l'intrigue. Bien d'autres avant vous, qui au sortir de leur village ne prétendaient à rien moins qu'à gouverner la France, ont trouvé sur leur chemin ce bourbier, et s'y sont laissé choir. Ainsi risquez-vous de faire. Je pourrais vous prédire ce qui vous arrivera d'ici à deux ans, si vous n'y prenez garde. Pour peu que vous deveniez important et que le ministère voie son profit à vous conquérir, on vous jettera un petit ruban, puis quelque place de président de chambre, et, faute de mieux, vous vous rabattrez sur ces hochets. Alors, tout sera dit; à moins d'être un ingrat, vous serez inféodé au

banc ministériel. Qu'aurez-vous gagné cependant? Un morceau de soie rouge à votre boutonnière et un galon de plus à votre toque de magistrat; mais en crédit, en indépendance, en considération, en honneur enfin, je vous le répète, qu'aurez-vous gagné?

— Si j'ai peu à gagner, qu'ai-je à perdre? dit M. Chevassu, embarrassé malgré lui par la pressante dialectique du vieillard.

— Ce que vous avez à perdre? répliqua celui-ci avec une chaleur croissante. La paix de votre maison, le bonheur de votre famille, le vôtre par conséquent. Ne voyez-vous pas que, tandis que vous poursuivez d'ambitieuses chimères, les liens qui vous attachent à Prosper et à Henriette se tendent violemment de jour en jour et finiront par se briser. Où le père néglige ses devoirs, comment prétendre que les enfans remplissent les leurs? Depuis son arrivée à Paris, votre fils n'a pas mis le pied à l'école de droit; s'il savait que vous avez l'œil sur lui, se permettrait-il une pareille dissipation? En revanche, vous avez livré à je ne sais quelles béguines, que Dieu confonde! cette pauvre Henriette, qui est pourtant fort innocente des étourderies de son frère. Qu'attendez-vous de cet acte de rigueur? Est-ce par des duretés sans raison comme sans prudence que vous espérez dompter le caractère fier, mais si naïf et si charmant, de votre fille? Vous avez tort, Chevassu, grand tort, et Dieu veuille que vous n'ayez pas lieu de vous en repentir!

— Monsieur le marquis, dit gravement le député en prenant son chapeau, j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que, dans l'exercice de mes droits paternels comme en toute autre chose, j'avais la prétention de me diriger moi-même.

— Comme il vous plaira, reprit le vieillard d'un ton bourru; quand Prosper aura fait quelque irréparable sottise, quand vous aurez perdu l'affection d'Henriette, vous vous repentirez d'avoir méprisé mes avis.

Les deux beaux-frères échangèrent un froid salut, et M. Chevassu, après avoir pris congé de sa sœur, se retira aussitôt, accompagné de Dornier.

— Votre frère est un fou de la pire espèce, dit alors M. de Pontailly à la marquise; mais, mordieu! qu'il ne rende pas ma petite Henriette trop malheureuse; sinon, tout invalide que je suis, je lui montrerai le cas que je fais de son inviolabilité parlementaire.

XXIV.

Le surlendemain vers trois heures, dans un des carrefours les moins fréquentés de la forêt de Montmorency, deux hommes, assis sur un tronc d'arbre, causaient confidentiellement. L'un était André Dornier, recherché dans son costume plus que ne semblait l'exiger ce site champêtre et solitaire; l'autre était un personnage que n'a fait qu'entrevoir le lecteur, et dont il n'est pas inutile d'esquisser en deux traits la physionomie.

Ancien recors, puis gérant responsable du *Patriote Douaisien*, le père Morlot, pour parler le langage de Prosper Chevassu, était, au physique, un petit homme maigre, à mine sournoise, et, au moral, un des moins timorés coquins qui aient jamais, moyennant salaire, arrêté un débiteur insolvable ou accepté la responsabilité des méfaits de la presse périodique. Las de son premier métier, qui ne satisfaisait pas complètement son ambition, Morlot, en obtenant la gérance du journal fondé par M. Chevassu, s'était cru arrivé à une position brillante; mais *le Patriote* l'avait entraîné dans sa chute, et trois mois de détention qu'il venait de subir étaient loin de l'avoir consolé de la ruine de ses espérances. Au sortir de prison, selon l'usage des gens qui se sont fermé toute carrière dans leur pays natal, il était venu chercher fortune à Paris. Victime expiatoire des péchés de Prosper Chevassu, l'ex-gérant croyait avoir des droits incontestables à la reconnaissance du député du Nord : il s'était donc présenté chez lui en créancier plutôt qu'en solliciteur; mais le cœur d'un homme politique est oublieux. Au lieu de l'efficace protection qu'il espérait, Morlot n'avait obtenu que quelques promesses banales. Indigné de ce qu'il nommait l'ingratitude de son ancien patron, il s'était alors adressé à Dornier, dont il avait été à Douai le collaborateur subalterne, et un peu ce qu'on appelle familièrement l'ame damnée. En ce moment, le journaliste avait besoin d'un homme de main. L'ancien recors, actif, rusé, et aussi peu chargé de scrupules que d'argent, lui parut un sujet précieux. Il se l'attacha donc par le lien le plus solide qui pût enchaîner un être de cette nature : un billet de mille francs comptant et en perspective une place au journal dont il devait être lui-même le rédacteur en chef. A ce prix, Morlot, qui du reste en convenait, eût conduit en prison son propre père. Il se livra donc corps et ame à Dornier. Un fragment de la conversation de ces

deux hommes expliquera leur présence dans le lieu presque désert où depuis long-temps déjà ils étaient arrêtés.

— Trois heures cinq minutes, dit Morlot en tirant une montre d'argent; il paraît que le cocher ménage ses chevaux.

— On se sera arrêté à Saint-Denis plus long-temps que je ne croyais, répondit Dornier tranquillement.

— Mais êtes-vous bien sûr que ce Dominique ne vous manquera pas de parole?

— S'il me trompait, dit le journaliste avec un sourire sardonique, il faudrait ne plus croire à la probité humaine.

— Tant de coquins promettent pour ne pas tenir.

— Oui, quand ils n'ont aucun intérêt à exécuter leur promesse; mais ce digne cocher, outre l'à-compte qu'il a reçu, sait bien qu'il sera libéralement récompensé.

— Je suis tranquille à cet égard, monsieur Dornier, dit l'ancien recors en riant d'un air agréable; vous faites noblement les choses. Après cela, toute peine mérite salaire; il faut convenir que l'affaire est délicate.

— Un enfantillage, je vous l'ai déjà dit.

— Un enfantillage! voilà précisément le danger; c'est qu'il s'agit d'une enfant. Si la jeune personne avait seulement une quarantaine d'années, cela marcherait de soi-même; mais elle n'a que dix-huit ans : mineure, par conséquent.

— Qu'est-ce que cela fait?

— Cela fait que, si la chose est prise du mauvais côté, vous vous exposez à la réclusion, et moi aussi.

— Père Morlot, dit le journaliste en jouant une insouciante bonne humeur, je ne vous croyais pas si fort sur le code pénal.

— J'ai eu le temps de l'étudier pendant les trois mois que ce gueux de républicain m'a fait passer en prison. C'est que j'ai assez comme ça du pain du gouvernement, voyez-vous.

— Vous n'en mangerez plus, c'est moi qui vous le promets, et même, si le pain en lui-même vous paraît indigeste, vous pourrez le remplacer par une nourriture plus succulente. Songez que vous voilà attaché à un journal important; il ne s'agit plus, cette fois, du petit *Patriote Douaisien*.

— Que le diable ait son ame! Mais enfin, pour en revenir à notre affaire d'aujourd'hui, les parens peuvent se fâcher.

— Quand je vous répète que tout est convenu avec eux, ou à peu près. Vous savez en quels termes je suis avec M. Chevassu.

— Vous lui feriez voir des étoiles à midi, je sais cela.

— Sa sœur, qui en fait ce qu'elle veut, m'est toute dévouée, et, entre nous, c'est elle qui dirige tout ceci. Ainsi donc, père et tante sont pour moi.

— Mais la mineure? car c'est là le diable qu'elle soit mineure.

— Elle fera peut-être quelques façons pour la forme, mais, au fond, elle sera enchantée d'être l'héroïne d'une pareille aventure. C'est une tête exaltée; il lui faut de grandes passions, des évènemens extraordinaires, du roman : nous la servons selon son goût. Tout cela finira le plus bourgeoisement du monde, par un bon mariage. Vous serez de la noce, père Morlot.

— Charmé et honoré, répondit le recors en s'inclinant.

— Dans tout cela, reprit Dornier, excepté ce petit fat de Moréal, il n'y aura qu'un seul mécontent : c'est le frère.

— Prosper Chevassu! Ah! tant mieux. Ce que vous me dites là me fait autant de plaisir qu'un billet de cinq cents francs. Puisse-t-il crever de dépit, cet enragé-là!

— Vous avez toujours sur le cœur vos trois mois de prison?

— Avec cela, j'ai été si bien récompensé! Quand je suis allé chez M. Chevassu, au lieu de se conduire comme il l'aurait dû, savez-vous ce qu'il m'a dit, sans même me faire asseoir? — Bien, bien, Morlot; nous reparlerons de cela un autre jour. Aujourd'hui, je suis fort occupé; mais soyez sûr que je ne vous oublierai pas. — Donneur d'eau bénite de cour! ça se dit patriote. Aussi, quand même je saurais que l'aventure doit le faire mourir de chagrin, ce n'est pas cela qui me ferait reculer.

— Tout est prêt dans la petite maison? reprit Dornier après un instant de silence; la vieille femme qui la garde est à son poste?

— Fiez-vous à moi; tous vos ordres ont été exécutés. Maintenant la voiture n'a qu'à venir, le reste ira tout seul. Avant trois quarts d'heure, la jeune personne sera en lieu sûr. Si seulement elle avait vingt-un ans! Enfin le vin est tiré.

— Trois heures et demie, dit le journaliste en interrogeant sa montre à son tour; Dominique devrait être ici. Se serait-il trompé de chemin? C'est impossible, puisque c'est lui qui a fixé l'endroit du rendez-vous. Moi-même, je suis sûr de n'avoir pas commis d'erreur; c'est bien ici le carrefour de la Croix-Blanche.

— J'entends une voiture, dit tout à coup Morlot, qui se pencha vers la terre et y appuya son oreille; ce doit être celle que nous attendons, car elle vient du côté de Paris, ajouta-t-il en se redressant.

— Vous avez raison, répondit Dornier après avoir écouté de son côté pendant un instant; tenons-nous prêts, et exécutez ponctuellement votre consigne. Dominique sera seul, car bien certainement Mme de Pontailly aura gardé l'autre domestique à Saint-Denis. Dès que je serai monté dans la voiture, grimpez sur le siége, et dirigez le cocher vers la petite maison. Surtout, qu'il aille le plus vite possible.

— Soyez tranquille, monsieur Dornier; ce sera enlevé.

La voiture s'avançait au petit trot des chevaux; bientôt elle parut à un tournant du chemin, et un instant après elle entra dans le carrefour. Ainsi que l'avait prévu Dornier, aucun domestique n'accompagnait le cocher; celui-ci, dès qu'il fut arrivé au lieu du rendez-vous, s'arrêta en souriant d'un air de complicité. Sans perdre de temps, Dornier ouvrit la portière, s'élança dans la voiture, et s'assit hardiment à côté d'Henriette.

— Ne craignez rien, mademoiselle, lui dit-il en même temps de sa voix la plus douce, c'est un ami véritable qui est près de vous. Quelque étrange que puisse vous paraître ma démarche, elle ne doit pas vous offenser, car votre père lui-même l'autorise.

— Que signifie cette nouvelle insulte? s'écria la jeune fille, lorsqu'elle fut revenue de la frayeur que lui avait fait éprouver cette brusque invasion.

— Loin de songer à vous insulter, je verserais tout mon sang pour vous défendre, reprit tendrement le journaliste.

— Dominique! cria Henriette en essayant de baisser la glace de la portière.

Dornier saisit les mains de la jeune fille.

— Vos cris sont inutiles; je vous le répète, je n'agis que par l'ordre de votre père. Dans quelques instans, vous serez arrivée au terme de votre voyage, et alors je vous expliquerai tout.

Tandis que dans l'intérieur de la voiture Henriette continuait à se débattre contre son ravisseur, une autre scène se passait sur le siége, où, conformément aux instructions qu'il venait de recevoir, Morlot s'était lestement élancé.

— Maintenant, mon camarade, dit-il en s'asseyant près du cocher, prenez ce chemin à gauche, et ne craignez pas d'user votre fouet.

— Mes chevaux ne sont pas habitués à de si longues courses, répondit Dominique; ils ont besoin de se reposer un peu.

— Crevez-les s'il le faut; le patron est riche et généreux.

— Un instant seulement, pour leur donner le temps de souffler.

A ces mots, le cocher tourna la tête en arrière.

Défiant, en qualité d'ancien recors, Morlot imita ce mouvement, et aperçut au tournant du chemin par où était arrivée la voiture un groupe de cavaliers qui s'avançaient rapidement.

— Partez donc, de par le diable! reprit-il énergiquement; voici des gens qui n'ont pas besoin de fourrer le nez dans nos affaires.

Dominique sourit d'un air narquois.

— Ça? dit-il en désignant du bout de son fouet les nouveaux arrivans, ce sont des commis de boutique qui ont loué des ânes pour se promener dans la forêt. Il n'y a pas de danger qu'ils nous rattrapent.

— Des ânes! reprit Morlot, de plus en plus inquiet; dites de beaux et bons chevaux, et qui ne sont pas fourbus, je vous en réponds. Mais partez donc, entêté que vous êtes. N'entendez-vous pas que la petite pousse des cris de Mélusine?

Le cocher allongea un coup de fouet à ses chevaux, mais au même instant il tira la bride, de manière à les retenir sur place.

— Bon! voilà maintenant ces maudites bêtes qui se cabrent, s'écria l'ancien recors tout-à-fait effrayé, et là-bas ces trois endiablés qui arrivent comme le vent. C'est à nous qu'ils ont l'air d'en vouloir.

— Vous croyez? dit Dominique en ricanant.

Morlot s'était retourné de nouveau, et il cherchait à reconnaître les traits des cavaliers qui s'avançaient à toute bride. Tout à coup il poussa un cri rauque, et son laid visage prit une expression effarée.

— Que je sois étranglé vif, dit-il, si celui qui galope en tête n'est pas ce démon incarné de Chevassu, le propre frère de la demoiselle. Nous voilà bien! Détournement de mineure... réclusion... Que Dornier s'en tire comme il pourra; pour moi, je lui souhaite beaucoup de plaisir.

En disant ces mots, il essaya de sauter à terre; mais le cocher, sans paraître y mettre de la malice, fit partir brusquement ses chevaux. Morlot, perdant l'équilibre, faillit tomber sur le timon et n'eut que le temps de se retenir à la housse du siége.

— On dirait que vous le faites exprès, s'écria-t-il, tremblant de colère et de frayeur.

Il n'eut pas le temps d'en dire davantage, car en ce moment Prosper Chevassu, c'était bien lui, arriva comme un ouragan. Grace à la rapidité du glorieux Tribonien, l'étudiant avait dépassé ses deux compagnons. Au terme de cette course désordonnée, la première

personne qui frappa ses yeux fut l'ancien recors, toujours accroché au siége, car dans son trouble il semblait avoir perdu la tête et ne plus savoir s'il devait fuir ou demeurer.

— Comment! père Morlot, s'écria Prosper, vous êtes aussi de l'aventure? C'est avoir une vocation un peu forte pour le métier de gérant responsable; mais cette fois, mordieu! vous n'en serez pas quitte pour trois mois de prison.

Joignant aussitôt le châtiment à la menace, l'étudiant cingla d'une demi-douzaine de coups de cravache la figure consternée de l'ancien recors; il le prit ensuite au collet, l'arracha du siége, et, au risque de lui briser les os, le jeta rudement sur la route.

— A l'autre maintenant, dit Prosper après avoir achevé cette exécution sans s'inquiéter de son plus ou moins de légalité.

Tandis qu'il se présentait à l'une des portières de la voiture, l'autre était ouverte par le vicomte de Moréal, qui, sans l'évidente infériorité de son cheval, n'eût sans doute pas cédé à son compagnon la gloire d'arriver le premier. En reconnaissant au même instant son amant et son frère, Henriette poussa un cri de joie, et, comme un oiseau rendu à la liberté, elle s'élança par la portière que venait d'ouvrir le vicomte.

Foudroyé par ce dénouement imprévu, Dornier restait dans la voiture, immobile, pâle et muet.

— Descendez, monsieur! lui dit Moréal d'une voix émue de colère.

Le journaliste ne bougea pas, et ne répondit à son rival que par un regard sombre et haineux.

— Dornier, descendez! dit à son tour Prosper, non moins courroucé que le vicomte.

Le ravisseur déconcerté continua de rester immobile, et un amer sourire contracta ses lèvres livides.

— Descendez, vous dis-je! reprit l'étudiant irrité de cette apparente résistance; descendez, ou je vous coupe la figure de ma cravache.

A cette menace, Dornier entr'ouvrit sa redingote comme pour y chercher une arme cachée; mais il ne trouva rien, et sa figure trahit l'angoisse furieuse de l'homme qui, en face d'un affront mortel, se sent désarmé. Prosper se jeta impétueusement à bas de son cheval, et il se précipitait dans la voiture pour en arracher son ancien ami, lorsque la voix tonnante de son oncle retentit à ses oreilles. En dépit d'une ardeur toute juvénile, le vieillard, à son grand regret, s'était laissé devancer par ses compagnons, dont les chevaux, chargés d'un poids raisonnable, avaient sur le sien un avantage notoire.

— Arrêtez, jeunes gens! s'écria-t-il du ton dont il avait dû essayer de rallier ses soldats à la retraite de Biberach; ce drôle m'appartient; je vous défends de toucher à un seul de ses cheveux.

Le vieux cavalier et sa monture, également essoufflés, s'arrêtèrent près de la voiture. M. de Pontailly alors tira un mouchoir de sa poche, s'essuya le front, souffla bruyamment pour reprendre haleine, et finit par se dire à demi-voix :

— Qui diantre se douterait, à me voir en ce moment, que j'ai été un des plus pimpans hussards de Berchiny?

A la vue du marquis, Dornier était enfin sorti du coupé, et il restait immobile sur la route, visiblement consterné, quoiqu'il cherchât encore à affecter un air calme et hautain.

— Monsieur Dornier, lui dit le vieillard après s'être rendu maître de son essoufflement, vous mériteriez que je vous fisse attacher par les quatre membres sur l'un de ces chevaux, et conduire en cet état au parquet du procureur du roi; mais le métier de pourvoyeur de la justice ne me convient pas : d'un autre côté, un honnête homme se dégraderait en vous demandant raison de cet insolent attentat. Que faire de vous alors? Vous chasser, comme on chasse un laquais fripon qu'on dédaigne de livrer à la justice? C'est ce que je fais. Partez; mais rappelez-vous que, si jamais vous avez la hardiesse de reparaître devant ma nièce ou devant moi, je vous ferai châtier d'une manière exemplaire et définitive.

Sans répondre un seul mot, sans regarder aucun des témoins de son humiliation, Dornier s'éloigna, et bientôt disparut dans le bois.

— Ma foi, mon oncle, dit alors Prosper, vous pouvez vous vanter d'être indulgent. A votre place, je lui aurais fait passer mon cheval sur le corps. Sans le respect que je vous dois, je lui aurais donné ici même la correction qu'il mérite.

— Après la victoire, le sabre dans le fourreau, répondit l'ancien hussard de Berchiny en descendant lourdement de cheval.

— Et le digne père Morlot, qu'est-il devenu? reprit l'étudiant du ton d'un homme dont la vengeance non rassasiée cherche à se rabattre, faute de mieux, sur une victime subalterne.

— Il y a long-temps qu'il a pris la clé des champs, dit le cocher, qui, du haut de son siége, avait assisté à cette scène en riant sournoisement; il courait, il courait! on aurait dit un lièvre. C'est égal, monsieur Prosper, vous pouvez vous flatter de l'avoir marqué à votre chiffre. Son visage portera long-temps les traces de votre cravache. Quel fameux cocher vous auriez fait, sans vous offenser!

— Dominique, reprit M. de Pontailly en se tournant vers le domestique, tu n'es pas, toi, un fameux cocher; tant s'en faut. Tu es paresseux, menteur, et je soupçonne que tu bois en partie l'avoine de tes chevaux.

— Monsieur le marquis peut-il avoir de pareilles idées? répondit Dominique d'un ton patelin.

— Mais il ne s'agit pas de tes défauts, reprit le vieillard; tu m'as rendu aujourd'hui un service qui t'assure des droits à ma reconnaissance, et tu ne tarderas pas à en avoir des preuves.

— Cela vaudra mieux pour moi que de m'être fourré dans une mauvaise affaire, comme cet enjôleur croyait m'y avoir décidé. Monsieur le marquis est généreux, et j'ai déjà un bon billet de mille francs dont il ne me demandera pas compte. Quant à M. Dornier, je ne lui conseille pas de venir réclamer ses arrhes.

L'esprit agréablement occupé par la récompense promise et par le bénéfice déjà réalisé, le cocher, qui par prudence s'était montré à peu près honnête une fois dans sa vie, assembla ses guides et caressa de son fouet la croupe de ses chevaux, avec la béatitude d'un homme qui a toujours vécu en paix avec sa conscience.

— Qu'est devenue notre héroïne? demanda le marquis à son neveu.

— Qu'est devenu Moréal? répondit Prosper avec un sourire malicieux.

— C'est juste, reprit le vieillard riant à son tour; pour un homme de mon âge, la question est un peu naïve.

M. de Pontailly regarda autour de lui, et aperçut de l'autre côté de la voiture sa nièce et le vicomte engagés dans une conversation si intéressante, qu'ils semblaient n'accorder aucune attention à ce qui se passait près d'eux.

— Quand mademoiselle Henriette aura un moment à sa disposition, dit-il en élevant la voix, je la prierai de vouloir bien me l'accorder.

La jeune fille se hâta d'obéir à cette invitation moqueuse, et arriva près de son oncle les yeux baissés et les joues plus roses encore que de coutume.

— Princesse persécutée, lui dit alors le marquis d'un air d'emphase, êtes-vous contente de vos chevaliers?

— Ah! mon cher oncle, répondit Henriette, combien je vous remercie d'avoir veillé sur moi!

— En pareille aventure, reprit M. de Pontailly du même ton am-

poulé, la beauté ne refuse jamais une récompense à ses défenseurs. Je réclame pour ma part un bon baiser, comme pour un père. Ce jeune homme barbu, continua-t-il en montrant Prosper, m'a raconté en route je ne sais quelle histoire de sabre turc; c'est une affaire à arranger entre vous deux. Quant au troisième chevalier, ajouta malicieusement le marquis...

— Avant tout, voici votre baiser, s'écria la jeune fille, qui sauta au cou de son oncle pour lui couper la parole.

— Chère enfant, dit le vieillard en la serrant tendrement dans ses bras, il me semble que je ne t'ai pas vue depuis dix ans; mais maintenant c'est moi qui serai ton gardien, et, mordieu! que maître Dornier ne s'y frotte plus.

— A propos de ce coquin, nous sommes trois fiers étourdis, s'écria Prosper, qui brusquement se frappa le front comme pour se punir de quelque oubli important.

— Qu'est-ce donc? demanda M. de Pontailly.

— Les cent mille francs qu'il emporte à notre barbe!

— C'est parbleu vrai! Je n'ai pensé qu'à Henriette.

— Je n'ai pensé qu'à Henriette, répéta comme un écho muet un tendre regard du vicomte.

— En affaire d'argent, reprit le marquis, les enfans aujourd'hui ont plus de tête que les vieillards; c'était à moi de songer à ces cent mille francs.

— A cheval, Moréal, s'écria Prosper; il a pris de ce côté; avant un quart d'heure, nous l'aurons rejoint.

— Il est dans le taillis, dit le vieillard, et vos chevaux ne vous serviront de rien. Laissons-le aller, on saura le retrouver; d'ailleurs, poursuivit-il en baissant la voix de manière à n'être entendu que du vicomte, je ne serais pas très désespéré de la perte de cet argent. Cela ferait enrager ma femme et mon beau-frère, et, entre nous, ils ont besoin d'une petite leçon.

— Je le retrouverai, fût-il aux enfers! reprit tragiquement l'élève en droit.

— Allons, la pièce est jouée, dit M. de Pontailly. Henriette, remonte dans la voiture; je t'y tiendrai compagnie, car ce maudit cheval m'a brisé, et je crois que la pauvre bête est encore plus lasse que moi. Voilà donc ce que deviennent les hussards! Dominique, attache Sganarelle derrière la voiture, et conduis-nous où tu sais.

Le cocher exécuta les ordres de son maître, qui pendant ce temps s'assit dans la voiture à côté de sa nièce.

— Adieu, messieurs, reprit M. de Pontailly quand Dominique fut remonté sur son siége; nous prenons à droite; vous pouvez prendre à gauche ou retourner sur vos pas, à votre choix.

— Quoi! mon oncle, dit Prosper, nous n'allons pas avec vous?

— Non, mon neveu, répondit laconiquement le vieillard.

— Et vous emmenez ma sœur?

— Et j'emmène ta sœur.

— Qu'allons-nous faire, Moréal et moi?

— Pauvre agneau! crains-tu que les loups ne te mangent?

— Mais je croyais que nous reviendrions tous ensemble à Paris.

— Tu t'es trompé. Buvez du lait, louez des ânes, livrez-vous à tous les plaisirs de la forêt de Montmorency; cela vous est permis, mais il vous est interdit de nous suivre. Je te le défends, Prosper. Moréal, je m'en rapporte à votre discrétion. Allons, Dominique.

La voiture partit, et disparut bientôt aux yeux des deux amis, non moins surpris l'un que l'autre de ce dénouement imprévu.

XXV.

Plusieurs jours s'étaient écoulés. En revenant chercher la marquise à Saint-Denis, Dominique, interrogé par elle, lui avait répondu, par l'ordre de son maître, qu'il avait conduit Mlle Chevassu chez Mme Grénier, et qu'aucun incident digne d'être rapporté n'était survenu le long de la route. Persuadée que Dornier avait reculé devant l'exécution du projet dont elle lui avait, à demi-mot, suggéré la première idée, Mme de Pontailly avait voué à son ancien favori un mépris presque aussi vif que la haine que lui inspirait Moréal.

— Imposteurs ou lâches, voilà les hommes! se disait-elle en essayant d'ennoblir par le dédain son désappointement.

Cependant ni l'un ni l'autre des deux rivaux ne reparaissait chez la marquise. Prosper, chose étrange, allait presque tous les jours à l'école de droit; peut-être, il est vrai, le désir d'éblouir ses condisciples par l'élégance de son tilbury, les belles allures de Tribonien et l'aspect fantasque d'un négrillon qu'il venait d'attacher à son service à titre de groom, était-il la principale cause de cette assiduité inaccoutumée. Étourdissant d'audace et d'aplomb sur le boulevard ou dans l'avenue des Champs-Élysées, l'étudiant changeait de manières chaque fois qu'il venait chez sa tante; il prenait alors l'air grave et réservé qu'affectent certains diplomates pour persuader aux

gens naïfs qu'ils sont dans la confidence des secrets les plus importans. Depuis l'ouverture des chambres, M. Chevassu, oubliant la prudente réserve qu'il s'était promis d'observer pendant quelque temps, fatiguait de son éloquence d'avocat non moins que de sa morgue de magistrat le bureau dont il faisait partie; s'étourdissant lui-même au bruit de ses paroles, il ne s'apercevait pas qu'il devenait à chaque réunion plus insupportable à ses collègues, fort habile qu'il était d'ailleurs à interpréter d'une manière flatteuse pour son amour-propre les petites vicissitudes de son début dans la vie parlementaire. Tandis qu'il parlait, un autre député semblait-il s'endormir, c'est qu'auditeur charmé, il se recueillait dans son admiration. N'obtenait-il aucune réponse à ses argumens, c'est qu'il leur avait fermé la bouche à tous. Se voyait-il interrompu par des murmures improbateurs, c'était la pâle envie. Quelque observation critique dont il faisait les frais arrivait-elle jusqu'à son oreille, c'était le moucheron importun que devait mépriser le lion.

Deux soucis cependant troublaient ces enivremens préliminaires; le premier était la crainte qu'éprouvait M. Chevassu au sujet de son élection, car on parlait d'une enquête pour vérifier certains faits allégués dans la pétition des électeurs douaisiens, et jusque-là se trouvait ajournée l'admission définitive du député; le second était l'inexplicable conduite de Dornier, dont la disparition subite sapait par la base la fondation du nouveau journal. A ces deux sujets d'inquiétude s'en joignit inopinément un troisième beaucoup plus grand.

Un matin, au moment où M. de Pontailly déjeunait en tête-à-tête avec la marquise, une des portes de la salle à manger s'ouvrit avec bruit, et les deux époux virent entrer pâle, défait et presque hors de lui, M. Chevassu, si compassé d'ordinaire.

— Passons dans votre chambre, dit-il à sa sœur d'une voix altérée, et surtout, ajouta-t-il tout bas, qu'aucun de vos domestiques ne puisse nous entendre.

Mme de Pontailly se leva, inquiète, malgré son égoïsme, de l'état où elle voyait son frère; le vieillard en fit autant, et tous trois passèrent dans un petit parloir attenant à la chambre à coucher de la marquise.

— Henriette a disparu, dit alors le député en écartant les bras par un geste pathétique.

— Henriette? s'écria la marquise, dont la figure exprima aussitôt une émotion extraordinaire.

— Calmez-vous, Chevassu, et racontez-nous ce qui s'est passé, dit

M. de Pontailly avec un sang-froid qui s'écartait étrangement de sa vivacité habituelle.

— Vous savez, reprit le député, que d'accord avec ma sœur j'avais envoyé ma fille chez ma belle-sœur, Mme Grénier?

— Vous ne m'aviez pas dit un mot de cela ni l'un ni l'autre, répondit le marquis en regardant alternativement son beau-frère et sa femme; mais peu importe, ce n'est pas le cas de montrer de la susceptibilité. Continuez, Chevassu.

— Croyant Henriette depuis une semaine à Montmorency, il m'a paru convenable d'écrire avant-hier à ma belle-sœur. Plût au ciel que je l'eusse fait plus tôt! mais le travail dont je suis écrasé ne me l'a pas permis.

— Ah! oui, la chambre! interrompit le vieillard avec un accent moqueur.

— Tout à l'heure, je reçois la réponse de Mme Grénier. Elle ne sait ce que je veux lui dire; elle n'a pas vu ma fille. Ainsi, depuis dix jours, Henriette a disparu. Qu'est-elle devenue, grand Dieu?

— C'est un évènement affreux, dit Mme de Pontailly avec une affliction plus ou moins sincère.

— Affreux! répéta comme un écho le marquis, dont la physionomie semblait moins troublée qu'on n'eût dû s'y attendre d'après l'affection qu'il portait à sa nièce.

— C'est vous, ma sœur, qui êtes responsable de ce malheur, puisque c'est dans votre voiture, avec vous, qu'Henriette est sortie de sa pension. Ne deviez-vous pas, d'après nos conventions, la conduire vous-même jusqu'à Saint-Denis?

— C'est ce que j'ai fait. A Saint-Denis, j'ai laissé Henriette dans la voiture, et j'ai donné ordre à mon cocher de la mener aussitôt chez Mme Grénier. A son retour, Dominique m'a dit qu'il avait ponctuellement exécuté mes instructions.

— Faites-le venir, le misérable! s'écria M. Chevassu.

— Tout tourne contre nous; Dominique est absent.

— Absent!

— Le lendemain même de mon voyage à Saint-Denis, il m'a demandé un congé de quelques jours, sous le prétexte d'aller voir à Rouen son père, dangereusement malade; il n'est pas encore revenu.

— Le scélérat était du complot, et cette prétendue maladie de son père n'était qu'un prétexte pour prendre la fuite; c'est un enlèvement, que dis-je? un rapt! un rapt abominable!

M. Chevassu continua d'épancher son indignation en gesticulant

avec véhémence; même à travers sa douleur paternelle perçaient les habitudes ampoulées du barreau. Le marquis gardait le silence, et l'on pouvait attribuer à l'abattement que cause souvent le chagrin l'immobilité de son attitude. Mme de Pontailly enfin réfléchissait profondément, tout en ayant l'air d'écouter avec sympathie les déclamations de son frère; une tristesse officielle était peinte sur son visage, mais ses pensées secrètes donnaient un démenti formel à ce simulacre d'affliction.

— J'ai eu tort d'accuser Dornier de lâcheté, se disait-elle, il a agi. Son absence, le départ de Dominique, la disparition d'Henriette, tout s'accorde. Plus de doute, je suis vengée!

— Un seul homme a pu se rendre coupable d'un tel attentat, s'écria tout à coup M. Chevassu; c'est cet infame Moréal!

Il n'entrait pas dans les vues de la marquise de laisser peser sur le vicomte un pareil soupçon; pour que sa vengeance fût complète, il fallait que Dornier épousât Henriette. Attribuant à ce dernier l'enlèvement de la jeune fille, c'était servir sa propre rancune que de le désigner comme le véritable ravisseur, et d'obtenir pour lui le pardon du père outragé.

— Mon frère, dit-elle d'un ton d'affectueuse gravité, si légitime que soit votre douleur, elle ne doit pas vous rendre injuste. Vous savez que je n'ai jamais plaidé près de vous la cause de M. de Moréal; je ne crains donc pas que vous m'accusiez de partialité en sa faveur. Eh bien! je dois vous déclarer que vos soupçons me semblent mal fondés, et que je le crois tout-à-fait étranger à ce malheureux évènement.

— S'il n'est pas coupable, qui donc accuser?

— Un homme que vous aimez, un homme qui, en raison même des preuves d'affection qu'il a reçues de vous, aura cru pouvoir compter sur votre indulgence.

— Dornier!

— Je le crois.

— Mais c'est impossible. Quelle raison aurait pu avoir Dornier pour enlever ma fille? Ne la lui avais-je pas promise en mariage?

— Il aura craint que vous ne changiez d'avis. Il a su que vous aviez paru fort refroidi à son égard pendant quelques jours. Les poursuites de M. de Moréal, les caprices d'Henriette, une passion irritée par les obstacles, l'inquiétude, la jalousie, que sais-je encore? tout cela lui aura monté la tête. Ce n'est pas par la raison que brillent les amoureux, et un parti téméraire est si tôt pris.

— Dornier! dit M. Chevassu en frappant ses mains l'une contre l'autre; non, je ne puis le croire. Toutes les raisons sur lesquelles se fonde votre opinion ne sont que de vagues conjectures. Où sont vos preuves?

— Rappelez-vous qu'à part vous et moi, Dornier seul savait que Henriette devait être conduite à Montmorency.

— C'est vrai, répondit le député, frappé de cette observation; il était en tiers avec nous ici, lorsque la résolution en a été prise.

— Depuis le jour où je suis allée à Saint-Denis, plus de traces d'Henriette; depuis le même instant, plus de nouvelles de Dornier.

— C'est vrai, reprit M. Chevassu; la coïncidence est en effet frappante.

— Rapprochez de cette double disparition le départ subit de Dominique, et dites s'il n'est pas évident que M. Dornier, après avoir mis mon cocher dans ses intérêts, a enlevé votre fille de gré ou de force? et, à vrai dire, je pencherais pour la première opinion, car, en pareil cas, la violence n'est guère présumable.

— Vous avez raison, ma sœur, dit le député tout-à-fait convaincu, la chose a dû se passer ainsi. Autrement, comment expliquer la conduite de Dornier devenu introuvable depuis dix jours?

— Moi, je l'expliquais d'une autre manière, dit le marquis avec un air de bonhomie.

— De quelle manière, s'il vous plaît? demanda le père d'Henriette.

— Je l'expliquais, reprit le vieillard en cherchant à dissimuler un sourire moqueur, par l'affection qu'a pu concevoir M. Dornier pour les cent mille francs que vous lui avez remis avec une si noble confiance, Mme de Pontailly et vous.

— L'un n'empêche pas l'autre, repartit brusquement le député du Nord, en ce moment exaspéré contre son ancien ami: qui dit ravisseur peut dire voleur. Un homme pour qui j'ai tant fait! un homme que je me plaisais à regarder comme mon élève! un homme que je voulais nommer mon fils! Oh! je t'écraserai, serpent réchauffé dans mon sein. A l'instant même je vais au parquet déposer ma plainte.

— Mon frère, mon frère, s'écria la marquise en s'opposant à la sortie du député; réfléchissez, je vous en prie, à ce que vous allez faire. Que gagnerez-vous à mettre le public dans la confidence de vos chagrins de famille? Ignorez-vous que les moindres évènemens qui intéressent un homme comme vous sont une bonne fortune pour la malignité des journaux? Voulez-vous amuser à vos dépens Paris et la France entière? Déjà vous avez pu remarquer le fâcheux effet

qu'a produit à la chambre l'arrestation de votre fils. Avez-vous envie d'aggraver le mal en publiant vous-même l'enlèvement de votre fille? Quelle joie, quel triomphe pour vos collègues jaloux de votre mérite! Voyez donc, se diraient-ils, ce grand orateur, ce talent supérieur, cet homme d'état! Il prétendait gouverner la France, et il ne sait pas même gouverner sa famille! Croyez-moi, mon frère, point de bruit, point d'éclat. Étouffons cette fâcheuse affaire : si ce n'est pas pour votre fille, que ce soit pour vous, car votre réputation est solidaire de la sienne.

— Vous avez raison, ma sœur, répondit M. Chevassu d'un air d'abattement, et je dois me rendre à la justesse de vos remontrances. Une pareille esclandre me ferait le plus grand tort à la chambre, car la renommée d'un homme politique se compose de moralité non moins que de talent, et, comme vous l'avez dit fort judicieusement, les envieux ne manqueraient pas de m'imputer le scandale de cet évènement déplorable. Que Dornier ou un autre soit le ravisseur, il faut qu'un prompt mariage mette tout en règle avant que l'aventure soit ébruitée. Mais comment le trouver, ce misérable?

— En le cherchant, dit M. de Pontailly; allons d'abord à l'hôtel où il logeait; n'épargnons aucune démarche; les momens sont précieux, car, d'un instant à l'autre, les journaux peuvent éventer la mine, et alors tout serait perdu.

— Partons sur-le-champ, reprit le député, qui, malgré son peu d'affection pour son beau-frère, ne crut pas devoir refuser ses services.

Le marquis fit atteler aussitôt sa voiture, mais en y montant, lorsque le député s'y fut assis, il dit tout bas au cocher : — A l'hôtel Mirabeau, rue de la Paix.

— Pourquoi nous avoir fait conduire chez moi? demanda M. Chevassu, surpris de voir la voiture s'arrêter à la porte de la maison où il demeurait.

— Parce qu'il faut que j'aie avec vous une explication à laquelle il est inutile qu'assiste Mme de Pontailly.

Les deux beaux-frères montèrent à l'appartement du député.

— Je vous écoute, dit celui-ci, fort préoccupé de cette nouvelle complication.

— Mon cher Chevassu, répondit le marquis, tout à l'heure, vous avez prononcé une parole qui m'a donné à réfléchir. Que Dornier ou un autre soit le ravisseur, avez-vous dit, il faut en finir par un prompt mariage. J'ai conclu de ces paroles que, pour vous, la chose impor-

tante était le prompt mariage, et qu'il vous serait à peu près égal que le ravisseur fût Dornier ou un autre.

— C'est-à-dire au contraire que je préférerais tout autre à Dornier, car je devais compter particulièrement sur l'attachement de ce malheureux, et il a montré dans cette circonstance une ingratitude épouvantable. Oui, je le répète, j'aimerais mieux marier ma fille à tout autre que lui.

— En ce cas, soyez satisfait, dit le vieillard, ce n'est pas Dornier qui a enlevé Henriette, c'est un autre.

— Un autre! s'écria le député stupéfait, qui donc?

— Vous le saurez tout à l'heure; en attendant et pour en finir avec votre ancien protégé, je vais vous raconter sa dernière prouesse; elle vous prouvera qu'en répugnant aujourd'hui à l'accepter pour gendre, vous ne faites que lui rendre justice. Dornier n'a pas enlevé votre fille, mais bien les cent mille francs que vous lui aviez confiés, ma femme et vous. J'avais prévu ce dénouement, mais la chose est faite, et il faut en prendre son parti. Depuis dix jours, Dornier a pris la fuite, et, entre nous, pour certaine circonstance à moi connue, c'est ce qu'il avait de mieux à faire; mais un demi-coquin eût rendu l'argent : lui qui n'est pas fripon à demi, il l'a gardé, et toutes les recherches de la police, que j'ai lancée à sa poursuite, ont été jusqu'ici sans résultat. En ce moment, Dornier est, selon toute apparence, en pays étranger, et vous pouvez regarder les cent mille francs comme perdus; mais, dans ce désastre, vous devez encore vous estimer heureux d'avoir échappé au malheur de devenir le beau-père d'un pareil homme.

— Mais le ravisseur d'Henriette? dit avec anxiété M. Chevassu.

— Ne le devinez-vous pas?

— Moréal!

— Hélas! oui; amoureux comme un fou, aimé d'ailleurs, désespéré de vos refus, craignant avec raison que vous ne forciez votre fille d'épouser Dornier, le pauvre garçon a perdu la tête; car, comme le disait tout à l'heure avec justesse Mme de Pontailly, ce n'est pas par la raison que brillent d'ordinaire les amoureux.

— C'est sur lui qu'étaient d'abord tombés mes soupçons, dit d'un air tragique le père d'Henriette; c'est sur lui que tombera ma vengeance.

— Permettez-moi, mon cher Chevassu, de vous répéter ici ce que vous disait tout à l'heure votre sœur, et vous-même avez été forcé de convenir qu'elle avait raison. Que gagnerez-vous à un éclat? En

quoi le scandale que soulèveraient infailliblement des poursuites judiciaires, améliorera-t-il votre position à la chambre?

M. Chevassu se mit à marcher à grands pas, ainsi que cela lui arrivait lorsqu'il avait l'esprit travaillé de quelque grave perplexité.

—M. de Moréal vous a donc écrit? demanda-t-il tout à coup en regardant en dessous son beau-frère.

—Sans doute. Il n'aurait pas osé d'abord s'adresser à vous, et il m'a chargé de plaider sa cause, leur cause, faut-il dire, car après tout Henriette l'aime.

—Un noble! dit M. Chevassu avec amertume.

—Ne le suis-je pas moi-même? Pourtant nous sommes beaux-frères.

—Titré!

— Ne suis-je pas marquis? D'ailleurs, entre un vicomte, gentilhomme de nom et d'armes, et un bourgeois qui, comme vous, compte trois cents, je veux dire quatre cents ans de roture prouvée, je ne vois pas que la disparate soit si choquante.

— Un merveilleux! un lion, comme on dit aujourd'hui! un fat amoureux de sa figure!

—Permettez, Chevassu; vous avez été vous-même fort bien dans votre jeunesse, un homme à bonnes fortunes, si ma mémoire ne me trompe, et vous devriez avoir plus d'indulgence pour les jolis garçons.

—Un chanteur de romances! dit le député un peu radouci.

—Il est prêt à vous sacrifier son *la* de poitrine.

—Un faiseur de vers!

—Qui n'a pas fait quelques vers dans sa jeunesse? La plupart de nos hommes politiques ont plus ou moins commis ce péché. M. Étienne a fait des vers; M. Viennet en fait tous les jours; les vers sont le plus sûr titre de gloire de M. de Lamartine, à qui vous ne refuserez pas cependant un certain talent de tribune; enfin, si l'on cherchait bien, je doute que M. Guizot lui-même eût la conscience bien nette sur ce chapitre. D'ailleurs, Moréal renonce à la poésie.

—Tant mieux pour lui.

—Depuis quelques mois, il tourne extraordinairement aux idées graves et aux études sérieuses. En ce moment même, il a sur le chantier une œuvre de longue haleine, un ouvrage profond, plein de recherches, et dont pourrait s'honorer plus d'un publiciste distingué.

—Quel ouvrage? demanda le député avec une sorte d'intérêt.

—Un essai sur la théorie du gouvernement représentatif envisagé dans ses rapports avec l'économie politique, suivi de quelques

considérations sur les avantages et les inconvéniens du système pénitentiaire en général, et en particulier sur le remplacement de la peine de mort par la réclusion en cellule à perpétuité; car c'est là, si j'ai bonne mémoire, le titre du livre, dit le vieil émigré, qui improvisa sans hésiter ni sourire cette formidable tirade. Le sujet, comme vous voyez, ne manque pas d'importance, et d'après ce que je connais de l'ouvrage, je ne serais nullement étonné qu'il ouvrît de haute lutte à son auteur les portes de l'Académie des sciences morales et politiques.

— Le titre promet quelque chose, dit le député, complètement dupe du malin vieillard, mais vous avez beau dire, j'ai peine à croire qu'il puisse sortir rien de sérieux d'un homme qui porte des gants jaunes et une barbe de bandit napolitain.

— Haïssez-vous les gants jaunes? Moréal choisira les siens d'une autre couleur. Est-ce sa barbe qui vous déplaît? il la coupera. Pour obtenir votre consentement à son mariage, j'en suis sûr, il ne reculera devant aucun sacrifice. Allons, mon cher Chevassu, ne vous contentez pas d'être un homme politique distingué, soyez aussi un bon père. Que diantre! le parti n'est pas si mauvais. Moréal a dès à présent seize bonnes mille livres de rentes. Ce mariage me plairait d'ailleurs, et je suis prêt à en donner des preuves quand on rédigera le contrat. Enfin, dernière considération qui a bien quelque importance, Moréal est allié aux familles les plus influentes de votre arrondissement. Si votre élection est cassée, chose possible, il peut décider une partie des légitimistes à voter, et vous assurer ainsi quinze à vingt voix; il me semble que cela n'est point à dédaigner, lorsque, comme vous, on a été nommé à la simple majorité.

Cette dernière considération toucha le député plus que ne l'avaient fait tous les autres argumens du marquis.

— Pour consentir à ce mariage, dit-il, je suis obligé de faire violence à mes principes; mais, au point où en sont les choses, le moyen de dire non? — Vous savez où ils sont?

— Dites-moi que vous accordez votre fille à Moréal, et aujourd'hui même je les amène tous deux à vos pieds.

— Ne viens-je pas de reconnaître que je ne suis plus libre de refuser?

— Ce n'est pas répondre; c'est votre parole qu'il me faut.

— Allons, puisque je suis forcé d'en passer par là, je vous la donne.

— Votre parole d'honneur? dit le vieillard avec gravité.

— Ma parole de magistrat et de député, répondit M. Chevassu en étendant la main de son air le plus solennel.

— A merveille, reprit le marquis radieux; maintenant attendez-moi; avant une heure, vous embrasserez votre fille.

XXVI.

En sortant de chez son beau-frère, M. de Pontailly se fit conduire, au meilleur trot de ses chevaux, à l'hôtel de Castille, où il trouva son protégé.

— Faites votre barbe, lui dit-il pour première parole.

— Ma barbe! fit Moréal ébahi.

— Votre barbe. Il me semble que je parle français.

— Mais, reprit le vicomte en riant, permettez-moi de vous faire observer que je porte toute ma barbe, et que par conséquent je ne la fais jamais.

— Avez-vous envie d'épouser Henriette?

— Pouvez-vous m'adresser une telle question?

— En ce cas, faites votre barbe, et tôt; moustaches, royale, favoris, rasez tout.

— Parlez-vous sérieusement? demanda Moréal, qui, quoique habitué aux façons parfois singulières du marquis, trouvait l'originalité un peu forte.

— Très sérieusement. Le sacrifice de votre barbe est une des clauses de votre mariage; je me suis engagé en votre nom.

— Mon mariage! Que dites-vous? M. Chevassu consentirait-il enfin....

— Avant tout, veuillez faire ce que je vous demande.

— Mais au moins, dit le vicomte, si je vous obéis, daignerez-vous me tirer de l'inquiétude où vous me laissez depuis dix jours? Me direz-vous où est Mlle Henriette?

— Si, au lieu de discuter, vous étiez à l'ouvrage, dans une demi-heure vous seriez près d'elle.

Moréal se dirigea vers son cabinet de toilette avec un empressement qui fit sourire le vieillard.

— A la bonne heure! dit celui-ci en prenant un livre sur une table, voici un volume de Châteaubriand qui me fera prendre patience, tandis que vous purgerez votre visage de cette superfluité qui choque si fort mon beau-frère.

Cinq minutes après, le vicomte rentra dans la chambre la figure rasée des tempes au nœud de la gorge.

— A merveille, dit le marquis avec un sourire de bonne humeur, la métamorphose est complète, mais vous n'y perdez rien; barbu ou rasé, vous êtes toujours un joli garçon.

— Pourvu que Mlle Henriette ne me trouve pas trop laid, accommodé de la sorte? répondit Moréal avec un accent d'inquiétude qui augmenta la gaieté du vieillard.

— Dans ma jeunesse, portions-nous la barbe? répondit-il en riant, nous n'en étions pas pour cela plus mal accueillis des femmes. A présent, au lieu de remettre cette redingote un peu trop cavalière, choisissez dans votre garde-robe le vêtement le plus sérieux; noir de la tête aux pieds, si vous m'en croyez.

Le vicomte exécuta ce nouvel ordre sans en demander les raisons, et un instant après il reparut dans une tenue qu'un conseiller-auditeur rendant visite à son premier président eût trouvée suffisamment digne et sévère.

— De mieux en mieux, dit M. de Pontailly après avoir fait subir au costume de son protégé un examen scrupuleux; maintenant votre chapeau, et partons. Que faites-vous, malheureux? ajouta-t-il en voyant le vicomte ouvrir un petit coffret de palissandre, des gants jaunes! Vous voulez donc tout gâter. Apprenez qu'à dater d'aujourd'hui, vous êtes ce qu'on appelle, en langage parlementaire, un homme sérieux. Ceci veut dire : plus de cravache, plus d'éperons, plus de cigares; plus de redingote courte, plus de cravate de couleur, plus de pantalon à la matelote; plus de musique, plus de danse, plus de poésie; plus de joyeux rire, plus de causerie sans prétention, plus d'esprit impromptu. En revanche, la démarche grave, le front soucieux, le regard altier, la bouche pincée, l'air compassé, le ton péremptoire, l'accent emphatique, le geste solennel, la parole abondante, le cerveau vide; beaucoup de prétentions, passablement d'ennui, un peu de ridicule; un homme sérieux enfin.

— L'emploi me paraît peu divertissant, répondit Moréal en respirant fortement, comme oppressé par la longue tirade du marquis.

— Se marie-t-on pour s'amuser? De plus, n'oubliez pas que vous êtes l'auteur d'un ouvrage appelé aux plus illustres et aux plus graves suffrages : *Essai sur la théorie du gouvernement représentatif envisagé dans ses rapports...* ma foi, j'ai oublié le reste, et c'est dommage, car votre futur beau-père a trouvé le titre fort beau.

— Je suis à votre merci, dit le vicomte en souriant; puisque vous

êtes en train de m'améliorer, faites de moi ce qu'il vous plaira; pour épouser ma bien-aimée Henriette, je deviendrai tout ce qu'exigera M. Chevassu : *apothicaire même, si vous voulez*, ainsi que dit Cléante dans *le Malade imaginaire*.

— Voilà parler. Bien entendu que le lendemain de la noce, musique de soupirer, poésie de renaître, gaieté de revenir, moustaches de repousser!

Toute la bande des Amours
Revient au colombier...

pour répondre à votre Molière par du La Fontaine.

— Vous êtes mon ange tutélaire, dit Moréal en saisissant avec une respectueuse affection la main du vieillard.

Le protecteur et le protégé montèrent en voiture et arrivèrent au bout d'une vingtaine de minutes à la rue de Grenelle.

— Attendez-moi un instant, dit le marquis lorsque le coupé se fut arrêté; je n'abuserai pas de votre patience.

Il descendit à ces mots et entra dans une vaste et belle maison, laissant son jeune ami livré aux plus agréables rêveries de l'amour heureux. Au bout de quelques instans, la porte se rouvrit, et M. de Pontailly reparut accompagné de sa nièce. A la vue de son amant, un mélange de surprise et de bonheur se peignit sur les traits de la jeune fille, qui, au grand dépit de Moréal, finit par partir du plus fol éclat de rire.

— Mon Dieu! dit-elle, que vous êtes singulier comme cela! Mais, ajouta-t-elle d'un ton plus sérieux et avec un accent de reproche, je ne crois pas vous avoir jamais dit que votre barbe me déplaisait.

— Je suis affreux, n'est-ce pas? demanda tristement le vicomte.

— Pas trop, répondit la jeune fille d'un ton qui signifiait : pas du tout.

Le vieillard n'était pas encore monté dans la voiture.

— Monsieur le vicomte, veuillez vous mettre dans le coin, dit-il gaiement à Moréal, qui, par un sentiment où il entrait au moins autant d'amour que de convenance, avait pris la place du milieu; quand vous serez marié, je vous permettrai de me rendre les égards dus à mon âge.

Le vicomte obéit après avoir échangé avec Henriette un tendre sourire. Pendant le trajet de la rue de Grenelle à l'hôtel Mirabeau, la conversation fut aussi gaie qu'animée. Les deux amans accablèrent

le marquis de questions, mais le malin vieillard se montra inexorable à leur curiosité, et se contenta de répondre à chaque interrogation :

— Tout à l'heure. Ne voyez-vous pas que je file mon dénouement?

En entendant ouvrir la porte de son appartement, M. Chevassu s'assit sur un fauteuil dans une attitude presque aussi majestueusement sombre que dut l'être celle du premier des Brutus lorsqu'il prit place sur sa chaise curule pour condamner ses fils à mort. A l'aspect de cette formidable physionomie, Henriette, qui allait s'élancer au cou de son père, s'arrêta intimidée. M. de Pontailly sourit légèrement, et, prenant le vicomte par la main, il le conduisit près du député.

— Mon frère, dit-il, voici M. de Moréal, brave, digne et loyal jeune homme qui rendra votre fille aussi heureuse qu'elle mérite de l'être, et dont je réponds corps pour corps.

M. Chevassu accueillit par une sèche inclination de tête le respectueux salut de Moréal, adressa un regard sévère à sa fille, et retournant ensuite les yeux vers son futur gendre :

— Monsieur le vicomte de Moréal, dit-il lentement en accentuant chaque mot avec solennité, M. le marquis de Pontailly, mon beau-frère, a dû vous dire que je consentais à vous accorder la main de ma fille. En vous agréant pour gendre, il me paraît convenable de vous épargner les reproches que j'aurais le droit de vous adresser. Toute récrimination deviendrait intempestive, puisque nous allons contracter la plus sérieuse des alliances. Toutefois, monsieur, je veux vous dire, pour ne vous en reparler jamais, qu'en toutes choses la ligne droite est à la fois la plus courte et la plus honnête, que je vous eusse donné de meilleur cœur mon consentement sans l'espèce de violence que vous m'avez faite, qu'en deux mots, un enlèvement, un rapt n'est pas la meilleure porte par laquelle un homme puisse entrer dans une famille honorable.

— Un enlèvement, monsieur! un rapt! s'écria le vicomte; de grace, que voulez-vous dire?

— Mon cher beau-frère, dit M. de Pontailly, qui jugea qu'il lui appartenait d'intervenir, vous avez prononcé le grand mot, et toute comédie doit avoir une fin. Vous pouvez sans arrière-pensée de rancune donner la main à Moréal; c'est un cœur noble et loyal, qui préférerait mille fois renoncer à la main de votre fille que de l'obtenir par des moyens condamnables. Vous pouvez également embrasser Henriette, c'est la plus candide et la plus pure enfant dont

puisse s'enorgueillir un père. Si, dans cette chambre, il y a un ravisseur, c'est moi qui depuis dix jours, à la suite d'un petit évènement que je vais vous raconter tout à l'heure, ai placé ma nièce dans la meilleure pension de Paris, où je vais la reconduire tout à l'heure, car jusqu'à son mariage elle ne peut demeurer ni chez moi pour certaine raison que vous me permettrez de vous taire, ni près de vous, dans cet hôtel garni.

Après ce préambule, le vieillard raconta à son beau-frère l'aventure de la forêt de Montmorency. Pendant ce récit, la physionomie de M. Chevassu s'éclaircit insensiblement. Le mécontentement finit par en disparaître, mais la dignité y resta.

— Quoique je découvre que j'ai été votre dupe, je suis ravi de ce que je viens d'apprendre, dit-il d'un air presque aimable, quand le marquis eut achevé sa narration; je vois avec plaisir que le mariage de ma fille se conclut sous d'irréprochables auspices. Henriette, embrassez-moi; monsieur de Moréal, voici ma main.

La jeune fille se jeta dans les bras de son père, qui répondit avec un commencement de cordialité à la respectueuse étreinte de son gendre futur.

— Allons, je vois qu'il faut que j'en prenne mon parti, reprit le député du Nord en souriant de meilleure grace qu'on n'eût dû s'y attendre; il était écrit que ma fille serait vicomtesse. Peut-être même faudra-t-il que je pardonne à M. de Pontailly le tour qu'il m'a joué? La plaisanterie cependant a été un peu forte.

— Je vous conseille de vous plaindre, répondit le marquis avec un rire de bonne humeur; ne vous ai-je pas donné là un gendre fort présentable?

M. Chevassu arrêta sur le vicomte un regard d'approbation.

— Monsieur de Moréal, dit-il, je vois qu'il s'est opéré dans toute votre personne une modification, ou plutôt, permettez-moi de le dire, une réforme à laquelle je ne suis peut-être pas tout-à-fait étranger. Croyez que je vous sais gré de votre condescendance pour mes sentimens, ou, si vous l'aimez mieux, pour mes préjugés. C'est là un procédé qui me touche véritablement.

— Mon premier désir, monsieur, est de vous plaire en toute chose, répondit le vicomte en s'inclinant.

— M. de Pontailly m'a dit que vous vous occupiez d'un travail de longue haleine, d'un ouvrage sur la théorie constitutionnelle envisagée au point de vue de l'économie politique; cela est bien, monsieur; le sujet est fort intéressant en lui-même, et un jeune homme

ne peut employer ses loisirs plus utilement qu'en les consacrant à approfondir de pareilles questions. Avant de livrer votre ouvrage à l'impression, si vous pensez que mes faibles lumières puissent vous être de quelque secours, je les mets entièrement à votre service.

— Monsieur! que de bontés! s'écria l'économiste malgré lui, qui s'inclina de nouveau d'un air de gratitude.

— Travaillez, monsieur, ou plutôt travaillons, car j'espère que désormais nous aurons de fréquens échanges d'idées. C'est par le frottement que s'aiguisent les intelligences. Croyez-moi, plus de frivolités, plus de fadeurs, plus de romances, plus de petits vers! Vous êtes fait, j'en suis convaincu, pour des succès d'un ordre plus relevé. En un mot, devenez tout-à-fait un homme sérieux, et je m'applaudirai de vous avoir donné ma fille.

Six semaines environ après cette dernière scène, le vicomte Fabien de Moréal épousa Mlle Henriette Chevassu. La cérémonie se fit à Douai avec la plus grande solennité. Il est sans doute inutile d'ajouter que Mme de Pontailly se dispensa d'y assister; mais le marquis la remplaça de manière à faire oublier cette absence, en montrant du contentement pour deux. Un mois avant le mariage, l'élection du député du Nord avait été cassée pour un vice de forme dans les opérations du collége électoral. Cette catastrophe ne tarda pas à être réparée, grace à quelques voix de légitimistes que le vicomte, ainsi que l'avait prédit M. de Pontailly, parvint à gagner à son beau-père. Une autre prédiction du vieux marquis s'est également réalisée : aujourd'hui M. Chevassu est député ministériel, chevalier de la légion-d'honneur et président de chambre, ce qui ne l'empêche de parler ni de l'indépendance de ses opinions, ni de ses services méconnus. Du reste, il n'a pas plus renoncé à l'espérance de devenir garde-des-sceaux qu'à la prétention d'être un des meilleurs orateurs de la chambre, sinon le premier; mais, sur ce dernier point, ses collègues ne sont pas de son avis. — La justice du ciel, dit-on, triomphe toujours tôt ou tard. Dornier en est la preuve : réfugié d'abord en Belgique, il ne tarda pas à perdre au jeu la plus grande partie de l'argent qu'il s'était si peu scrupuleusement approprié. Depuis cette époque, il poursuivit pendant plusieurs années à l'étranger la vie errante qu'il lui était désormais interdit de continuer en France, et finit par mourir assez misérablement à Alexandrie, au moment même où périssait, faute d'abonnés, un journal français qu'il avait essayé d'y fonder. Prosper Chevassu, après cinq ans de cours de droit, n'a pu parvenir à obtenir le diplôme d'avocat auquel, de

guerre lasse, il a fini par renoncer, au grand regret de son père. Il mène à Douai la vie de gentilhomme campagnard; il fume, chasse, monte à cheval, chante des duos avec son beau-frère, fait enrager les enfans de sa sœur, ne méprise ni la bonne chère ni le beau sexe, et se complaît surtout à caresser la plus belle barbe de l'arrondissement, le tout en attendant qu'il se marie, ce qui, selon toute apparence, ne tardera pas. M. de Pontailly est toujours impétueux et jovial, sensé et railleur, ennemi de l'eau pure et de la mélancolie; on ne saurait voir une plus verte et plus aimable vieillesse; un seul nuage quelquefois obscurcit passagèrement son front : c'est lorsqu'il lui arrive de comparer le présent au passé et de se rappeler ses beaux jours de Berchiny-hussard. Mme de Pontailly, qui a dépassé de plusieurs années la cinquantaine, est toujours une des plus illustres femmes savantes de Paris; mais déjà une autre passion se mêle chez elle au bel esprit : la marquise devient dévote, ce qui ne veut pas dire qu'elle ait pardonné à sa nièce et à Moréal; elle leur garde, au contraire, à tous les deux une inflexible rancune. Quoiqu'elle n'aime guère Prosper, c'est lui qui sera son héritier; mais M. de Pontailly, qui lit dans le cœur de sa femme, a déjà pris ses mesures pour indemniser sa nièce, plus que jamais sa favorite. Il faut avouer que le vicomte de Moréal n'a pas répondu complètement aux espérances de M. Chevassu; aussitôt après son mariage, il a supprimé la tenue de magistrat, mais, par une sorte de compromis, il n'a laissé repousser que ses moustaches; de plus, il fait toujours des vers et de la musique. En revanche, son *Essai sur la théorie du gouvernement représentatif* n'est pas encore sous presse; aussi le député du Nord commence-t-il à désespérer de voir son gendre devenir jamais un homme sérieux. A cela près, la bourgeoisie de l'un et la noblesse de l'autre vivent en très bonne intelligence. Enfin Henriette et Fabien sont heureux, si heureux, que nous craignons que cette parfaite félicité n'impatiente un peu le lecteur, et ne jette quelque fadeur sur le dénouement de cette peu sérieuse histoire.

CHARLES DE BERNARD.

POLITIQUE COMMERCIALE

DE

L'ANGLETERRE

DEPUIS WALPOLE.

I. — SPEECHES of the right hon. W. HUSKISSON, in three volumes, 1831.

II. — SPEECH DELIVERED IN THE HOUSE OF COMMONS THE 11 MARCH 1842, by the right hon. sir ROBERT PEEL, first lord of the treasury.

III. — COURSE OF COMMERCIAL POLICY AT HOME AND ABROAD, by the right hon. W. E. GLADSTONE, president of the board of trade, 1843.

I.

L'esprit de la politique anglaise, presque uniquement dirigée par le souci des intérêts matériels, a long-temps soulevé dans notre pays une répugnance instinctive, et c'est pour cela sans doute qu'elle nous a été jusqu'à ce jour si peu connue; mais nous commençons à nous guérir d'une maladroite antipathie dont nos propres intérêts ont trop souffert. Depuis qu'elle a mis la main elle-même à la conduite de ses affaires, la France a mieux su apprécier la valeur des moyens à l'aide desquels l'Angleterre a conquis l'imposante situation

qu'elle occupe dans le monde. Le mot de Napoléon : « les Anglais sont une nation de boutiquiers, » ne serait plus aujourd'hui une injure, grace à notre expérience mûrissante et à ce juste sentiment d'admiration que les grandes choses de tout ordre obtiennent si naturellement de notre caractère national. En effet, la politique qui a formé en Amérique un des plus puissans états de la terre, qui peuple les immensités de l'Océanie, et semble appelée à renouveler le vieux monde asiatique, n'exerce pas apparemment une action médiocre sur les destinées de l'humanité; quel qu'en soit le mobile, elle n'est certainement pas à mépriser, et en présence des résultats qu'elle a produits, on est forcé de reconnaître qu'avec de l'industrie et du commerce, et, si l'on veut, pour des intérêts de boutique, on peut travailler à des œuvres d'une réelle et durable grandeur. Au point de vue des idées vers lesquelles la portent ses inclinations les plus généreuses, la France a donc raison de s'informer avec une curiosité persévérante des procédés de la politique anglaise.

La partie de la politique britannique sur laquelle, en ce moment surtout, l'attention nous semble devoir se fixer de préférence, est celle que les Anglais désignent ordinairement eux-mêmes sous le nom de politique commerciale, *commercial policy*. Le mobile de cette politique est tout entier dans un problème économique : maintenir du moins, si on ne peut l'accroître, la production industrielle, et suppléer à l'insuffisance des débouchés existans par l'acquisition de nouveaux marchés consommateurs. Ainsi formulée, la question est simple : il n'en est point dont la solution ait de plus vastes conséquences. Tout y semble lié par une solidarité fatale. Tandis que la politique extérieure et la politique coloniale travaillent à l'extension des débouchés, celle-là au moyen des traités de commerce, celle-ci par la conservation ou la conquête violente de marchés vassaux de la législation douanière de la Grande-Bretagne, au succès de ce double effort sont suspendues les grandes questions sociales et constitutionnelles soulevées par les formidables émotions que les moindres vacillations du commerce excitent au sein des populations manufacturières, comme la prospérité des finances publiques, qui doivent aux contributions dont la richesse commerciale est la source la partie la plus considérable de leurs revenus. Aussi, nation et gouvernement, l'Angleterre est, pour ainsi dire, courbée tout entière sur la tâche toujours plus laborieuse du développement commercial et industriel; les partis adaptent leurs combinaisons stratégiques aux exigences de cet impérieux intérêt, et livrent sur des questions de tarif ces batailles

décisives où la possession du pouvoir est le prix de la victoire. Par elle-même, cette situation est déjà assez remarquable pour qu'il ne soit pas indifférent de rechercher les causes qui l'ont produite, et de mesurer les tendances irrésistibles que ces causes ont créées; mais une sollicitation plus directe nous engage encore à la sonder. Nous n'avons pas devant la politique commerciale de l'Angleterre le rôle d'observateurs désintéressés. L'Angleterre nous demande depuis plusieurs années, et avec des instances pressantes, un traité de commerce. Il nous semble donc que, sans entrer dans la discussion des conditions mêmes de ce traité, il peut être d'abord fort utile de se rendre un compte exact, d'avoir une idée nette des nécessités de la politique commerciale de l'Angleterre. Il peut sortir de cette étude préalable des lumières que l'intérêt politique et l'intérêt économique engagés dans la question, du côté de la France, ne devront pas négliger.

Parmi les causes de la prééminence industrielle et commerciale pour long-temps encore assurée à la Grande-Bretagne, la plus considérable sans doute est la supériorité des richesses accumulées, c'est-à-dire des capitaux. Il ne faut pas se méprendre sur l'origine de cette supériorité. L'Angleterre n'en est ni exclusivement ni même principalement redevable à ce que l'on considère comme les priviléges exceptionnels de sa position géographique ou géologique. Lorsque la découverte de la nouvelle route des Indes et de l'Amérique eut commencé pour l'Europe l'ère du grand commerce, l'Angleterre n'était pas plus riche que l'Espagne ou que la France, et si l'on ne considère que les conditions naturelles, il semble à cette époque que la France et l'Espagne pouvaient devenir, aussi bien que l'Angleterre, de grandes nations maritimes et commerçantes. Au XVIIe siècle encore, les premières années de l'administration de Colbert l'ont prouvé surabondamment pour la France. Mais l'Angleterre avait dès-lors, elle a conservé jusqu'à ce jour, dans la forme de son gouvernement, l'avantage auquel elle a été vraiment redevable de la prospérité de ses intérêts matériels. Il est loin de notre pensée de faire ici allusion aux subtilités si débattues de l'équilibre des trois pouvoirs, ou, suivant des idées aujourd'hui plus en faveur, aux qualités de gouvernement attribuées aux aristocraties; nous ne voulons louer que la forme représentative et rendre hommage à cette admirable vertu qui lui est propre, — dans quelque milieu et sur quelque base qu'on l'établisse, quelle que soit l'influence ou de caste ou de personne qui paraisse en avoir le maniement,— de provoquer la

manifestation de tous les besoins réels, de toutes les forces vives, et d'assurer en définitive la pondération normale des intérêts. Les intérêts matériels ont été en Angleterre, ils le seront partout où existera la forme représentative, la clientelle remuante et puissante des intérêts politiques. On comprend mieux que telle est la cause de la merveilleuse fortune qu'ils y ont faite, lorsqu'on jette un coup d'œil sur l'histoire lamentable de ces intérêts chez les peuples où ils furent livrés à l'arbitraire ignorant et à la prodigue insouciance du despotisme. Que d'enseignemens douloureux offre le passé de la France, lorsqu'on l'étudie à ce point de vue! Obligée de traverser l'intermédiaire de la monarchie absolue, la France n'accomplit qu'aux dépens de ses intérêts matériels le travail de son organisation nationale et de son unité politique. Toujours instinctivement et sûrement instruits par leurs besoins, les représentans de ces intérêts étaient aussi éclairés chez nous qu'en Angleterre; on voit néanmoins le pouvoir absolu, absorbé par les nécessités présentes ou entraîné par de ruineuses fantaisies, les sacrifier presque en toute circonstance aux expédiens ou à la routine (1).

Les choses ne se passèrent pas ainsi en Angleterre; mais, depuis la révolution de 1688 surtout, les nécessités politiques y contraignirent plus fortement encore le pouvoir à seconder, à précipiter même l'essor naturel du commerce et de l'industrie. Les grandes guerres

(1) On trouve souvent exprimés dans les discours prononcés aux assemblées des notables sur des questions de finance et de commerce, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, ainsi que dans des mémoires rédigés à la même époque par des négocians, les principes les plus sains et les plus avancés d'économie politique, vaines protestations qui échouaient contre l'ignorance, les passions mauvaises, souvent même contre les besoins immédiats et l'impuissance réelle du gouvernement. Colbert lui-même ne put abolir *la douane de Lyon*, cette *coutume* qui obligeait presque toutes les marchandises, matières premières ou manufacturées, qui sortaient de l'est et du midi de la France, ou qui y étaient importées, à passer par Lyon pour y acquitter des droits exorbitans. Que l'on se représente les camelots de Lille prenant le chemin de Lyon pour se rendre à Bayonne, et l'on comprendra ce qu'il y avait de monstrueusement absurde et de mortel au commerce dans cette loi barbare. La douane de Lyon eut une sœur cadette non moins vexatoire qu'elle dans la *douane de Vienne*, devenue plus tard douane de Valence. Celle-ci obligeait toutes les marchandises venant tant de l'étranger que de la Provence, du Languedoc, du Vivarais, du Dauphiné, etc., pour aller à Lyon, soit par eau, soit par terre, ou allant de Lyon dans ces provinces, à passer par Vienne, et dans la suite par Valence. Elle fut établie par Henri IV. Elle n'était destinée, dans l'origine, qu'à fournir au gouverneur de Vienne le montant d'une somme stipulée pour la reddition de la place entre les mains du roi. On le voit, l'industrie et le commerce payaient durement les frais de l'affranchissement du pouvoir monarchique.

soutenues contre la France par Guillaume III et les whigs sous la reine Anne coûtèrent des sommes immenses. Le gouvernement, dans la crainte de rendre le nouvel établissement odieux au pays, n'osa les demander à l'impôt : il se les procura principalement par l'emprunt, et donna ainsi aux financiers, aux *monied men*, une influence qui tourna au profit des intérêts commerciaux. La sollicitude du pouvoir pour ces intérêts s'accrut encore lorsque la maison de Hanovre monta sur le trône. La dynastie nouvelle ne rencontrait qu'hostilité ou indifférence dans la propriété (*the landed interest*, comme disent les Anglais) : elle devait chercher son principal appui dans les classes commerçantes. Dès 1721, cette préoccupation s'annonçait d'une manière remarquable à l'ouverture d'une session parlementaire, dans un discours du roi qui définissait avec une parfaite précision le but et les intérêts permanens de la politique commerciale devenue depuis traditionnelle en Angleterre. « Dans la situation actuelle, disait la couronne, nous nous manquerions à nous-mêmes si nous négligions l'occasion que la paix générale nous offre d'étendre notre commerce, le principal fondement de la richesse et de la grandeur de ce pays. Évidemment, le moyen le plus efficace de remplir cette grande vue d'intérêt public est de donner des facilités nouvelles à l'exportation de nos manufactures et à l'importation des matières qu'elles emploient. Nous assurerons ainsi en notre faveur la balance du commerce, nous verrons notre marine s'accroître, et nous procurerons du travail à un nombre plus considérable de nos pauvres. »

Ce programme avait été tracé par sir Robert Walpole. La persévérance et l'habileté avec lesquelles ce ministre travailla à le réaliser lui ont mérité, malgré les fautes qu'il put commettre dans d'autres parties du gouvernement, la haute renommée qu'il a laissée dans son pays. Un intérêt politique combiné avec un intérêt financier engagea toujours plus avant cet homme d'état dans une voie où l'appelaient déjà ses aptitudes naturelles et son goût passionné pour les travaux calmes et féconds de la paix. Afin de conquérir des amis à la dynastie parmi les grands propriétaires, dont la plupart lui faisaient une opposition systématique, la pensée dominante de sir Robert Walpole était de diminuer les impôts sur la propriété. L'augmentation naturelle des revenus des douanes et de l'*excise*, c'est-à-dire des contributions fournies par le commerce, lui en facilita une première fois les moyens. Plus tard, aliénant la moitié du fonds d'amortissement (*the sinking fund*), qu'il avait lui-même créé au commencement de son ministère pour affermir le crédit public, il put abaisser à 10 pour

100 du revenu foncier la *land tax*, qu'il avait déjà réduite à 15 pour 100, de 20 où il l'avait trouvée en arrivant au pouvoir, et ce fut un des actes les plus heureux de son administration, celui qui lui valut le plus de popularité dans le pays, et lui gagna le plus d'amis dans le parlement.

Sir Robert Walpole se trouva ainsi conduit à imprimer au système financier de l'Angleterre cette tendance à s'adresser à l'impôt indirect qui a été arrêtée seulement l'année dernière par les mesures de sir Robert Peel. Il avait un grand avantage politique à diminuer la partie du revenu public dont le fardeau pesait sur la propriété; il s'y voyait secondé par l'accroissement progressif des impôts de consommation, dû à l'extension des affaires commerciales : il s'appliqua à grossir cette dernière branche du revenu, en favorisant de tout son pouvoir le développement du commerce. Pour atteindre ce résultat, l'abaissement des tarifs et la simplification de la perception des droits devinrent sa préoccupation principale. Le plan dans lequel il réunit ses vues sur ce sujet a été regardé par les économistes et les hommes d'état anglais comme une grande pensée; l'*excise scheme*, — c'est le nom qu'il a laissé dans l'histoire, — n'était pas seulement en effet une habile manœuvre politique, une sage mesure administrative : ce n'était rien moins que l'application des théories devenues plus tard si célèbres sous la retentissante devise de *free trade*, de liberté du commerce. Si l'entière abolition de la *land tax* en faveur de la grande propriété était l'intérêt actuel qui dirigeait Robert Walpole, il s'inspirait, pour le satisfaire, des principes les plus avancés de l'économie politique, de principes que la science n'avait point encore formulés. Il voulait diviser en deux catégories les marchandises d'importation, les unes soumises à des taxes, les autres affranchies de tout droit. Il plaçait parmi celles-ci les principaux objets nécessaires à la vie et les matières premières des manufactures. L'importation libre des objets de grande consommation et des matières premières employées par l'industrie devait, en en diminuant le prix, amener aussi une réduction proportionnelle dans les prix des manufactures anglaises, et par conséquent donner à celles-ci de nouveaux avantages sur les marchés étrangers. Quant aux marchandises taxées, Walpole ne se contentait pas de diminuer les droits auxquels elles étaient déjà soumises : il se proposait encore d'en régler les rapports avec la douane, de manière à assurer plus de liberté et une activité plus fructueuse aux opérations commerciales. Il conçut dans ce but le système des entrepôts. Le négociant

avait acquitté jusqu'alors les droits de douane à l'importation des marchandises; désormais il ne les paierait plus qu'à la mise en consommation, ce qui lui épargnerait des avances de fonds considérables et donnerait au commerce de réexportation une entière liberté. Les avantages de cette dernière partie du plan de sir Robert Walpole étaient certains; l'expérience ultérieure de l'Angleterre et des grandes nations commerçantes les a irrécusablement constatés. Cependant, chose étrange, phénomène peut-être unique dans l'histoire de l'économie politique, sur ce point le pouvoir devançait trop son époque. Sir Robert Walpole ne put faire accepter par ses contemporains ses hardis projets de réforme. Peut-être en compromit-il le succès par cette fausse prudence qui lui faisait toujours craindre de soulever des tempêtes en attaquant les grandes choses comme il faut les attaquer, avec franchise et vigueur. On pourrait, en renversant un mot du cardinal de Retz, dire de lui qu'il eut en cette circonstance le cœur moins haut que l'esprit. Il n'osa pas présenter tout d'abord l'ensemble de son système : il voulut en détacher des parties comme pour essayer l'opinion. Ce fut la cause de son échec. Les partis hostiles et les intérêts puissans engagés dans la contrebande qu'enrichissaient les droits prohibitifs soulevèrent contre l'intention et la portée de l'*excise scheme* d'injustes défiances. Walpole disait qu'il voulait changer les droits payés à l'importation, les *custom duties*, en droits payables à la mise en consommation, en *excise duties*. Ce malheureux mot d'*excise*, qui n'avait désigné jusque-là que des impôts indirects extrêmement impopulaires, lesquels donnaient aux agens du pouvoir sur la vente au détail de certaines marchandises de grande consommation un contrôle vexatoire, ruina dans l'opinion le projet de sir Robert. On ne voulut y voir que l'avide calcul d'un ministre des finances, et non l'œuvre habile et féconde d'un homme d'état économiste. Les chefs de partis signalèrent et les masses redoutèrent un piége fiscal dans l'*excise scheme*. Walpole avait voulu en commencer l'application sur les tabacs : le bill qu'il avait proposé dans ce but (1733) avait subi dans la chambre des communes une première épreuve favorable; mais l'agitation populaire fut si universelle et si violente (à Londres il y eut même une émeute où la vie du premier ministre fut gravement exposée), que sir Robert Walpole retira le bill et ajourna l'exécution de ses projets. Les embarras qui l'assaillirent peu de temps après dans la politique extérieure, et le poursuivirent jusqu'à sa chute, l'empêchèrent d'y revenir. Adam Smith les réhabilita plus tard au nom

de la science, et les idées qui les avaient inspirées passèrent par une réalisation progressive dans la pratique de la politique commerciale de l'Angleterre; elles marquaient bien, et c'est pour cela que nous y avons insisté un peu longuement, les deux tendances corrélatives et permanentes de cette politique : d'un côté, faire des impôts indirects, dont le fardeau est à peine senti dans les temps prospères, la base principale, exclusive presque, du revenu public; de l'autre, pour favoriser le mouvement du commerce et de l'industrie qui alimentent ces impôts, écarter au dedans par des remaniemens de tarif, au dehors par des traités de commerce, les obstacles fiscaux qui paralysent le placement des marchandises anglaises (1).

Après l'*excise scheme* de sir Robert Walpole, quoique plusieurs cabinets, celui surtout de M. Henry Pelham, son successeur et son élève, aient déployé dans l'administration des intérêts commerciaux beaucoup de zèle et d'intelligence, il faut descendre jusqu'au ministère de M. Pitt pour rencontrer une mesure qui caractérise avec éclat la politique commerciale de l'Angleterre. Il y a dans la carrière de M. Pitt deux parties bien distinctes, divisées par la révolution française. Les souvenirs que le nom de Pitt réveille parmi nous appartiennent surtout à la seconde, durant laquelle il servit les haines et peut-être les intérêts de son pays contre la France avec une énergie si opiniâtre. Déjà, néanmoins, pendant la première période de son administration, période pacifique qui s'ouvre à l'époque où, à l'âge de vingt-quatre ans, il remonta premier ministre au pouvoir d'où l'avait pour un moment renversé la coalition de M. Fox et de lord North contre lord Shelburne, M. Pitt avait mérité d'être placé au premier rang parmi les hommes d'état dont l'Angleterre s'honore. Il ne s'était pas seulement distingué dans les luttes de la chambre des communes par l'élévation de sa raison, par la sûreté de son jugement, et par une science consommée des artifices les plus délicats et des formes les plus splendides de l'éloquence; de vastes mesures financières, d'habiles réformes administratives, avaient signalé dans le jeune chancelier de l'échiquier un génie pratique non moins remarquable. Parmi les titres qu'il acquit à cette illustration, le plus considérable, sans doute, est le célèbre traité de commerce qu'il conclut avec la France en 1786.

La nouveauté radicale des stipulations de ce traité, les conséquences économiques qu'il eût pu avoir, si la guerre de 1793 ne l'avait rompu

(1) Coxe, *Memoirs of sir Robert Walpole.* — *Ad. Smith's Wealth of nations.*

au moment où il allait peut-être exercer sur les intérêts français une influence décisive et irrémédiable, en font un des actes diplomatiques les plus importans de l'histoire moderne. Il était conçu, on le sait, dans l'esprit le plus libéral (pour parler comme les économistes) qui ait jamais inspiré une convention de cette nature, libéral envers la production anglaise, veux-je dire, car la concession que l'Angleterre faisait sur nos vins (le plus grand et presque le seul avantage qui fût accordé à la France) se bornait à les admettre aux mêmes droits que les vins de Portugal, en faveur desquels devaient demeurer d'ailleurs et les vieilles habitudes de l'importation, et la prédilection, fortifiée par un long usage, des plus riches consommateurs. Sur les produits manufacturés, au contraire, à l'égard desquels la supériorité de l'Angleterre était incontestable, les tarifs étaient abaissés avec une générosité dont l'honneur ne revenait assurément qu'à la France. Ainsi, la quincaillerie, la coutellerie, les aciers, les fers, les cuivres ouvrés, ne devaient payer qu'un droit *ad valorem* de 10 pour 100. Les tissus de laine et de coton (excepté ceux où la soie serait mêlée, restriction désavantageuse à la France) étaient admis à 12 pour 100 *ad valorem*, de même que les poteries et les porcelaines. Les articles de sellerie étaient portés à 15 pour 100, et c'était le droit le plus élevé.

Les économistes persuaderont difficilement que ce traité, le dernier acte par lequel l'ancienne monarchie ait marqué son intervention dans la conduite des intérêts matériels de notre pays, dût être profitable à la France. Quant à l'Angleterre, la faveur avec laquelle il y fut accueilli par la population et les souvenirs qu'il y a laissés ne permettent pas de douter qu'elle n'eût de justes raisons de s'en louer. M. Pitt n'eut pas de peine à en trouver d'excellentes pour lui faire obtenir l'approbation de la chambre des communes. Le discours où il les présenta renferme plusieurs passages qui ne seront pas rappelés sans utilité, ni lus sans intérêt. Il fit, avec l'emphase orgueilleuse d'un chant de triomphe, l'énumération des résultats qu'il attendait de ce traité; il semblait ne pouvoir féliciter assez son pays des avantages inespérés que presque au lendemain de cette guerre de l'indépendance américaine dans laquelle la France avait porté tant de coups à l'Angleterre, une ennemie si formidable et si récente venait lui offrir. « C'est, disait-il, pour un Anglais non-seulement une consolation, mais un sujet de joie, de penser qu'après avoir été engagé dans la lutte la plus difficile qui ait jamais menacé l'existence d'une nation, l'empire britannique a maintenu si fermement son rang et

sa puissance, que la France, voyant qu'elle ne peut l'ébranler, lui ouvre aujourd'hui les bras et lui offre une alliance profitable à des conditions faciles, libérales, avantageuses (1). »

Un traité de commerce n'est qu'un compromis entre les intérêts producteurs de deux pays; les intérêts de consommation n'y interviennent presque jamais comme partie prépondérante. M. Pitt commençait donc par apprécier les rapports dans lesquels se trouvaient les intérêts producteurs de l'Angleterre et de la France. Il établissait cette division arbitraire et fausse, répétée si volontiers depuis par les économistes et les politiques anglais, suivant laquelle la France devrait être uniquement vouée à la spécialité des productions naturelles ou agricoles, tandis que les productions artificielles ou industrielles seraient l'exclusif et inaliénable privilége de l'Angleterre. M. Pitt louait le traité de concilier et de compléter l'une par l'autre ces deux vocations : après avoir tracé un tableau pompeux des richesses dont la France est redevable au climat et à la fertilité du sol, « l'Angleterre, disait-il, n'a pas été ainsi favorisée de la nature; mais en revanche, grace à sa libre constitution, aux garanties de ses lois, à l'habileté qui a dirigé les desseins de son peuple, à la vigueur qui en a soutenu les entreprises, elle s'est élevée à un très haut degré de grandeur commerciale. Elle a suppléé aux dons du ciel par l'art et par le travail, et s'est mise à même de fournir à ses voisins, en échange de leurs richesses naturelles, tous les produits artificiels qui contribuent au bien-être et à l'agrément de la vie. » M. Pitt avait raison d'attribuer la supériorité industrielle de l'Angleterre à l'activité de son peuple, favorisée par une excellente constitution politique; mais il se trompait étrangement, les faits l'ont bien prouvé, s'il croyait la France déshéritée à jamais de la richesse industrielle, parce qu'elle n'était pas encore parvenue à conquérir pour ses intérêts la garantie d'institutions libres.

Le régime politique auquel la France était soumise à cette époque permettait aussi à M. Pitt d'apprécier les avantages comparés que les deux pays devaient retirer du traité, avec une franchise qui eût été bien imprudente, si dans le parlement britannique il eût fallu compter alors, comme de nos jours, avec l'opinion publique française. « Il serait ridicule d'imaginer, disait M. Pitt, que les Français voulussent consentir à nous faire des concessions sans aucune idée de retour. Ce traité leur procurera donc des avantages. Cependant

(1) *Parliamentary History*, t. XXVI, p. 386.

je n'hésite pas à déclarer fermement mon opinion, même en face de la France, et tandis que l'affaire est encore pendante : je crois que, quoique avantageux à la France, ce traité le sera bien plus à l'Angleterre (*that though advantageous to her, it would be more so to us*). Cette assertion n'est pas difficile à justifier. La France gagne, pour ses vins et d'autres produits, un grand et opulent marché; nous faisons un bénéfice analogue sur une échelle bien plus vaste. La France acquiert un marché de huit millions d'ames, nous un marché de vingt-quatre millions; la France, pour des produits à la préparation desquels concourent un petit nombre de mains, qui encouragent peu la navigation et ne rapportent pas grand'chose aux revenus de l'état; nous, pour nos manufactures, qui occupent plusieurs centaines de milliers d'hommes, qui, en tirant de toutes les parties du monde les matières premières qu'elles emploient, agrandissent notre puissance maritime, et qui, dans toutes leurs combinaisons, à chaque degré de leurs transformations successives, portent à l'état des contributions considérables. La France ne gagnera pas au traité un accroissement de revenu de 100,000 livres sterling; l'Angleterre y gagnera infailliblement dix fois plus, il est aisé de le prouver. L'élévation du prix du travail en Angleterre provient de l'*excise*, et on dit que les trois cinquièmes du prix du travail entrent dans l'échiquier. Les productions de la France, au contraire, sont à un degré inférieur de l'échelle du travail et rapportent moins par conséquent à l'état. Quoique réduits, les droits fixés par le traité demeurent relativement si élevés, que la France ne pourra pas nous envoyer pour 500,000 liv. sterl. d'eau-de-vie, et nous gagnerons 100 pour 100 sur cet article. Ainsi, bien que le traité puisse être profitable à la France, nos bénéfices seront en comparaison si supérieurs, que nous ne devons pas avoir de scrupules de lui accorder quelques avantages... Il est dans la nature essentielle d'un arrangement conclu entre un pays manufacturier et un pays doté de productions spéciales, que l'avantage soit en définitive en faveur du premier. »

Le traité était inattaquable au point de vue commercial. Les adversaires de M. Pitt, pour justifier leur opposition, furent obligés de faire de violens appels aux ressentimens de l'Angleterre contre la France; cette partie toute politique de la discussion répand d'instructives lumières sur la mobilité des sympathies au sein des partis anglais. Il est piquant de voir comment Fox et Sheridan s'exprimaient alors à l'égard de la France. Le comte Grey, bien loin certainement de prévoir qu'il devait être appelé à contracter un jour

avec la France une alliance intime, fit à cette occasion dans la chambre des communes son *maiden speech*, et signala son début politique par de véhémentes attaques contre notre pays. En revanche, le langage des tories, se faisant les prôneurs de l'alliance française, n'est pas moins curieux. Il est douteux que sir Robert Peel, s'il obtenait de la France un traité de commerce, eût pour nous des paroles plus bienveillantes, plus mielleuses, que celles que M. Pitt prononçait en 1787, deux ans seulement avant la révolution. « On emploie l'expression de jalousie, » répondait-il à M. Fox, à M. Burke, à M. Grey, qui proclamaient que l'Angleterre devait éternellement se défier de la France; « que veut-on dire? conseille-t-on à ce pays une jalousie insensée ou aveugle, une jalousie qui lui fasse rejeter follement ce qui doit lui être utile, ou accepter aveuglément ce qui doit tourner à sa ruine? La nécessité d'une animosité éternelle contre la France est-elle donc si bien démontrée et si impérieuse, que nous devions lui sacrifier les avantages commerciaux que nous pouvons espérer de nos bons rapports avec cette nation? ou bien une union pacifique entre les deux royaumes est-elle quelque chose de si funeste, que l'accroissement de notre commerce ne soit pas une compensation suffisante? Les querelles de la France et de la Grande-Bretagne ont duré assez long-temps pour lasser ces deux grands peuples. A voir leur conduite passée, on dirait qu'ils n'ont eu d'autre but que de s'entre-détruire; mais, j'en ai confiance, le moment approche où, se conformant à l'ordre providentiel, ils montreront qu'ils étaient mieux faits pour des rapports de bienveillance et d'amitié réciproques. — Je n'hésiterai pas à combattre, s'écriait-il ailleurs, la doctrine trop souvent soutenue, que la France sera éternellement l'ennemie de la Grande-Bretagne. Il est puéril et absurde de supposer qu'une nation soit l'ennemie inaltérable d'une autre nation. Cette opinion n'a de fondement ni dans la connaissance de l'homme, ni dans l'expérience des peuples. Elle calomnie la constitution des sociétés politiques, et attribue à la nature humaine un vice infernal (1). »

Le traité de 1786 avait été conclu pour douze ans; lorsque la guerre le rompit, en 1793, la plupart des prévisions de M. Pitt s'étaient déjà réalisées. Durant les six années qu'il demeura en vigueur, les exportations de l'Angleterre dépassèrent toujours de plus du double la valeur des importations françaises (2). Aucun in-

(1) *Parliamentary History*, t. XXVI, pag. 392.

(2) *Mac Pherson's Annals of commerce.*

térêt producteur ne fut compromis; au contraire, des faits notables, rappelés encore en 1825 par M. Huskisson, vinrent prouver combien l'émulation de la concurrence étrangère peut devenir profitable à l'industrie anglaise. Il y eut, par exemple, l'année qui suivit le traité, une importation considérable de draps fins français : on les préférait aux tissus indigènes; un homme à la mode ne pouvait porter que des habits de drap français. Au bout de deux ans, les manufacturiers anglais nous avaient déjà supplantés, et les habits de drap français étaient toujours prescrits par la mode avec la même rigueur, que les étoffes employées ne sortaient plus que des fabriques de la Grande-Bretagne (1). Quelles n'eussent pas été pour la France les conséquences économiques et politiques du traité de Versailles, si la révolution ne les avait prévenues! que l'on réfléchisse seulement aux résultats que l'Angleterre en eût retirés. Lorsqu'à l'accumulation des capitaux, cet élément déjà si considérable de la supériorité industrielle et commerciale, elle aurait joint les forces toutes-puissantes qu'allait lui donner l'application de la vapeur aux machines, ses produits auraient conquis sur le marché français une domination absolue. La division établie par M. Pitt entre la vocation industrielle de l'Angleterre et la vocation purement agricole de la France n'eût plus été une supposition arbitraire, elle serait devenue une réalité irrévocable; alors aussi aurait été confirmé ce mot de M. Pitt, si vrai en plus d'un sens, qu'entre une contrée spécialement agricole et un pays manufacturier l'avantage d'un traité de commerce doit finalement demeurer à celui-ci. La suprématie industrielle, commerciale et maritime, cette suprématie accidentelle et incertaine que tant de peuples ont tour à tour possédée, et pour laquelle l'Angleterre soutient aujourd'hui avec des chances de jour en jour plus défavorables une lutte si laborieuse, aurait été peut-être à jamais consolidée entre ses mains.

Nous concevons donc sans peine que le souvenir du traité de Versailles réveille des regrets amers parmi les économistes et les hommes d'état anglais. A la rupture de la paix, en 1793, l'Angleterre, il est vrai, ne pouvait pas encore mesurer l'étendue de la perte qu'elle allait faire. Le mouvement industriel qui l'emporta peu de temps après n'avait pas pris encore ce développement gigantesque qu'il devait lui être plus tard si difficile de maintenir. Les revenus de l'état

(1) *Speeches* of the right hon. W. Huskisson, t. II, p. 345; *Exp. of the foreign commercial policy of the country.*

n'avaient pas encore contracté avec l'industrie et le commerce cette solidarité dont les embarras se sont fait si fréquemment et si rudement sentir depuis 1815. Peut-être d'ailleurs M. Pitt désespérait-il avec raison d'obtenir de la France libre et se gouvernant elle-même la prolongation du sacrifice que lui avait fait aveuglément l'ancienne monarchie. Quoi qu'il en soit, au sein d'une prospérité inouie, l'élan que les inventions nouvelles imprimèrent à ses manufactures devait détourner l'attention de l'Angleterre des funestes retours que l'avenir pouvait lui garder. La guerre contribua même puissamment à l'affermir dans cette trompeuse sécurité.

II.

Il semble que la guerre doive amener inévitablement avec elle l'appauvrissement et la détresse. Pendant les vingt-trois années qui s'écoulèrent de 1793 à 1815, années troublées par de si vastes conflits, l'Angleterre consacra en sa faveur une exception extraordinaire à cette loi. Il est vrai que, durant cette période, elle a dépensé plus de cinquante milliards, que dans les six dernières années de la lutte seulement elle en dévora dix-huit, qu'à la même époque les revenus des taxes en enlevaient annuellement plus de deux au pays, et qu'enfin les frais de la guerre, l'obligeant à en demander quinze à l'emprunt, ont attaché à son budget le perpétuel fardeau d'une rente de cinq cents millions. Néanmoins la richesse du pays, ce que les économistes appellent le capital national, bien loin d'avoir été épuisée, s'était au contraire accrue énormément durant cet orageux quart de siècle. « Ce qui le prouve, écrivait en 1819 M. Ricardo (1), c'est l'augmentation de la population, l'extension de l'agriculture, l'accroissement de la marine et des manufactures, les constructions de docks, le percement de nombreux canaux, et plusieurs entreprises non moins dispendieuses, signes certains de l'immense accroissement du capital national et de la production annuelle. »

Quel est le secret de cet étrange phénomène? Les découvertes de la chimie et de la mécanique, la création de la colossale industrie du coton qui en fut la conséquence, et sans laquelle M. Huskisson déclarait en 1825 que l'Angleterre n'eût pu soutenir la lutte; l'essor que prirent du même coup toutes les branches de l'industrie britan-

(1) *Principles of political economy*, third edit., p. 164.

nique; l'état du crédit qui, depuis la suspension de la circulation métallique en 1797, excitait la fièvre des entreprises en fournissant par l'émission illimitée du papier de banque un capital fictif intarissable à la spéculation; les données économiques, en un mot, le constatent plus qu'elles ne l'expliquent. La cause profonde de ce grand fait est éminemment politique; elle ne peut être attribuée qu'au caractère spécial de cette guerre. Singulière coïncidence : en même temps que, par une fortune militaire sans exemple, la France établissait son ascendant sur le continent européen, la Grande-Bretagne acquérait sur l'océan la même suprématie, et il sembla un instant qu'il n'y eût plus dans le monde que deux puissances se partageant la souveraineté de la terre et de la mer. Mais les profits de ces deux dominations étaient bien différens. Tandis que les préoccupations militaires absorbaient l'activité et les forces de la France et du continent, que l'Europe, labourée sans repos par les armées, souffrait tous les désastres matériels de la guerre, la Grande-Bretagne, seule à l'abri des perturbations violentes, offrait seule aussi aux capitaux un asile où ils pussent se livrer avec sécurité aux fructueuses transformations que recherche la richesse mobilière. Ainsi la situation de la Grande-Bretagne fut précisément inverse de celle des pays continentaux directement engagés dans les hostilités. Loin d'être comprimée, l'industrie y prit au contraire un élan prodigieux. L'Angleterre fut pendant quelque temps la seule nation commerçante du monde. Les colonies de la France, de la Hollande et de l'Espagne étaient tombées en son pouvoir, ou avaient proclamé leur indépendance. Elle disposait de tous les produits de l'Asie et de l'Amérique. Lorsque en 1810 le commerce de transport des États-Unis fut arrêté à la fois par les Anglais et par Napoléon, les nations du continent ne purent plus même se procurer les matières premières de leurs manufactures que par l'entremise de l'Angleterre. Il ressort d'une enquête dirigée à cette époque par une commission de la chambre des communes, que la livre de coton, qui valait alors 2 fr. 50 cent. à Londres et à Manchester, se payait 7 fr. 50 cent. à Hambourg et 10 fr. à Paris, et que les prix des principaux produits manufacturés que les Anglais fournissaient au continent y étaient de 50 à 200 et même 300 pour 100 plus élevés qu'en Angleterre. Les bénéfices de l'exportation étaient donc si considérables, ou si l'on veut les marchandises anglaises tellement demandées, qu'aucune douane ne pouvait empêcher qu'elles ne s'introduisissent en quantités immenses sur le continent.

D'énormes capitaux agglomérés, continuellement grossis et par leurs profits et par l'absorption progressive du capital flottant des nations continentales, la grande industrie, la navigation et le commerce monopolisés, l'approvisionnement du monde à desservir, tels furent donc les merveilleux priviléges dont la Grande-Bretagne fut surtout investie au paroxisme même de la lutte. Ainsi secondée, il n'est pas surprenant que l'industrie anglaise ait suffi sans peine aux charges immédiates de la guerre; mais on comprend aussi que la paix dut rompre brusquement le cours de ces factices prospérités. Si, après la paix, l'Angleterre conserva encore sur le reste de l'Europe une avance considérable dans la carrière de l'industrie et du commerce, ses monopoles furent entamés. La paix rappela vers les entreprises industrielles et commerciales les capitaux et l'activité du continent, que la guerre en avait si long-temps détournés. Les nations maritimes reprirent leur place naturelle dans la navigation du monde. Les souverains vainqueurs de Napoléon acceptèrent ses idées économiques dans l'héritage de sa puissance politique, et, pour développer dans leurs états les manufactures dont la politique de Napoléon avait jeté les premières semences, ils s'entourèrent contre l'invasion des produits britanniques d'une formidable enceinte de tarifs. Les alliés que les Anglais avaient eus durant la guerre devinrent ainsi à la paix leurs rivaux commerciaux. La situation de l'industrie anglaise fut complètement altérée. D'une expansion continue et rapide qu'avaient jusqu'alors plutôt excitée qu'entravée les obstacles qu'on avait voulu lui opposer, elle passa à un état de lutte sérieuse, et par suite fut exposée à subir de fréquens et douloureux resserremens. D'ailleurs ses charges envers l'état, qui avaient triplé depuis 1793, continuèrent à peser sur elle du même poids. Elle fut obligée d'apporter au revenu public le même contingent que durant la guerre, et de subvenir à peu près seule à un budget de 12 à 1,500 millions. Les périls de ce nouvel ordre de choses, manifestés de 1816 à 1820 par des crises commerciales qui eurent un contre-coup politique immédiat dans l'agitation des populations ouvrières, ramenèrent l'attention des économistes et des hommes d'état anglais vers les idées qui avaient inspiré la politique de sir Robert Walpole et de M. Pitt, et on pensa à soulager l'industrie par des remaniemens de tarif.

Les manufacturiers et les négocians, premières victimes du mal, furent aussi les premiers à signaler le remède. Dans le mois de mai de l'année 1820, M. A. Baring (aujourd'hui lord Ashburton) présenta à la chambre des communes une pétition du haut commerce de

Londres, qui formulait en termes très remarquables le symbole économique auquel l'industrie et le commerce anglais allaient se rallier. En 1826, M. Huskisson, pour justifier ses réformes, relisait encore en entier cette pétition devant la chambre des communes. On a dit et souvent répété en Angleterre, que cette pétition a été le signal d'une ère nouvelle dans la législation commerciale du royaume-uni; il importe donc d'en bien saisir le sens (1). A travers les principes généraux qu'elle expose, il n'est pas difficile de démêler les mobiles particuliers qui l'ont suggérée. L'abaissement des droits de douane y est réclamé, non pour l'application désintéressée d'abstraites théories, mais en réalité au nom des grandes et solidaires nécessités qui dominent, depuis la paix, la situation économique de l'Angleterre. Le trait caractéristique de cette situation, c'est-à-dire la

(1) « Le commerce extérieur, disaient les pétitionnaires dans ce document, qu'il faut citer comme l'un des plus intéressans de l'histoire économique de l'Angleterre, est du plus haut intérêt pour la prospérité de ce pays. C'est par ce commerce en effet que nous tirons du dehors les marchandises que le sol, le climat, le capital, l'industrie des autres contrées les met à même de fournir à de meilleures conditions que nous, et qu'en retour nous exportons celles à la production desquelles notre situation spéciale nous donne plus d'aptitude.

« L'affranchissement de toute restriction doit donner la plus grande extension au commerce extérieur et imprimer la meilleure direction possible au capital et à l'industrie de ce pays.

« La maxime que suit chaque négociant dans ses affaires privées : acheter dans le marché le moins cher et vendre dans celui où le prix est le plus élevé, doit être strictement appliquée au commerce de la nation tout entière.

« Une politique fondée sur ces principes ferait du commerce du monde un échange d'avantages mutuels et répandrait parmi les habitans de chaque contrée un accroissement de richesse et de bien-être.

« Malheureusement une politique contraire a prévalu et est encore pratiquée par le gouvernement de ce pays et les états étrangers. Chaque pays s'efforce d'exclure les productions des autres contrées, sous le prétexte d'encourager les siennes. Ainsi, chaque pays inflige à la masse de ses habitans qui sont consommateurs la nécessité de subir des privations sur la quantité ou la qualité des marchandises, et fait de ce qui devrait être une source de bénéfices réciproques et d'harmonie entre les états une occasion toujours renaissante de jalousie et d'hostilité.

« Les préjugés régnans en faveur du système prohibitif ou restrictif peuvent être attribués à la supposition erronée que toute importation de marchandises étrangères diminue et décourage d'autant notre propre production; mais il est très facile de réfuter cette opinion : il ne peut y avoir importation pendant une certaine période de temps sans une exportation correspondante directe ou indirecte. Si une branche de notre industrie n'était pas en état de soutenir la concurrence étrangère, ce besoin d'exportation encouragerait donc davantage les productions pour lesquelles nous aurions plus d'aptitude, et ainsi un emploi au moins égal,

diminution des profits de la production industrielle, une fois établi, les pétitionnaires en déduisent avec une inflexible logique les conséquences obligées. La première, c'est qu'il faut réduire proportionnellement les frais de la production en permettant à l'industrie d'acheter sur le marché le moins cher, c'est-à-dire aussi peu grevées de taxes que possible, les matières brutes et les articles de grande consommation. Ce n'est pas tout : il faut créer des débouchés nouveaux ou élargir les issues déjà ouvertes à l'écoulement des produits anglais; et comme on ne peut espérer de vendre à l'étranger que dans la mesure suivant laquelle on lui achètera soi-même, il faut, pour maintenir ou accroître ses propres exportations, favoriser l'importation des marchandises étrangères. Enfin, à cette importation étrangère, c'est-à-dire en définitive aux grandes industries du pays

probablement plus considérable et à coup sûr plus avantageux, serait assuré à notre capital et à notre travail. »

A cet exposé préliminaire de principes, les pétitionnaires faisaient succéder des considérations sur les motifs d'opportunité qui devaient, suivant eux, porter l'Angleterre à effacer du tarif celles des restrictions qui ne compensaient pas, par les produits qu'elles rapportaient au revenu de l'état, les sacrifices qu'elles coûtaient au pays.

« Dans la conjoncture présente, ajoutaient-ils, une déclaration contre les principes anti-commerciaux de notre système restrictif serait d'autant plus importante, que récemment et à plusieurs reprises les négocians et les manufacturiers étrangers ont pressé leurs gouvernemens d'élever les droits protecteurs et d'adopter des mesures prohibitives, alléguant en faveur de cette politique l'exemple et l'autorité de l'Angleterre, contre laquelle leurs instances sont presque exclusivement dirigées. Évidemment, si les argumens par lesquels nos restrictions ont été défendues ont quelque valeur, ils ont la même force, employés en faveur des mesures prises contre nous par les gouvernemens étrangers.

« Rien donc ne tendrait plus à neutraliser les hostilités commerciales des autres nations qu'une politique plus éclairée et plus conciliante adoptée par ce pays.

« Quoique, au point de vue diplomatique, il puisse convenir quelquefois de subordonner la suppression de prohibitions spéciales, ou l'abaissement des droits sur certains articles, à des concessions proportionnelles de la part des autres états, il ne s'ensuit pas que, dans le cas où ces concessions ne nous seraient point accordées, nous dussions maintenir nos restrictions; de ce que les autres états s'obstineraient dans un système impolitique, nos restrictions n'en porteraient pas moins préjudice à notre propre capital et à notre industrie. En ces matières, la marche la plus libérale est la plus politique.

« En faisant lui-même ces concessions, non-seulement ce pays recueillerait des avantages directs; il obtiendrait encore incidemment de grands résultats par la salutaire influence que des mesures si justes, promulguées par la législature et sanctionnées par l'opinion nationale, ne sauraient manquer d'exercer sur la politique des autres peuples. »

dont elle soutient la prospérité en lui demandant des retours, il faut sacrifier celles des productions indigènes qui ne peuvent être offertes sur le marché national à plus bas prix que les produits similaires de l'étranger. Dans un pays éminemment industriel, obligé de vendre beaucoup au dehors, parce qu'il ne saurait trouver de bénéfices qu'après le placement d'une immense quantité de produits, tel est en effet le dernier mot de cette logique des faits et des intérêts que l'on appelle la force des choses. Toutes les forces productrices doivent s'y amasser, s'y concentrer autour des industries qui, capables d'une extension indéfinie, placent leurs produits plus facilement et avec plus de profits sur les marchés extérieurs, abandonnant celles qui ne pourraient soutenir sur le marché intérieur la concurrence étrangère. De là naissent ces grandes luttes entre les intérêts producteurs d'un même pays, dont nous voyons aujourd'hui un exemple gigantesque dans le conflit engagé entre les intérêts manufacturier, commercial et maritime d'un côté, et l'intérêt agricole de l'autre, au sujet des lois sur les céréales. Les pétitionnaires faisaient aussi entrevoir comme résultat possible de la politique qu'ils conseillaient, et ce n'était certainement pas celui qui les préoccupait le moins et qui flattait le moins leurs espérances, l'influence de l'exemple de l'Angleterre pour la propagation des principes de la liberté commerciale parmi les nations étrangères. On le voit, les intérêts qui dictaient la pétition de 1820 n'ont pas varié depuis, les questions posées alors pour la première fois sont encore pendantes.

Néanmoins, parmi les hommes qui étaient au pouvoir à cette époque, les idées exprimées par cette pétition avaient déjà de zélés et habiles partisans (1). Lorsqu'ils virent les premiers négocians de Londres apporter à ces idées la sanction de leur expérience, le moment leur sembla venu de les faire passer dans la pratique. Une commission parlementaire, nommée pour examiner la pétition, en recommanda au gouvernement les vues générales, et même désigna à son attention celles des parties de la législation douanière et commerciale qui appelaient une plus prompte réforme.

Ce fut le célèbre M. Huskisson, placé peu de temps après à la tête du bureau du commerce, qui eut l'honneur d'attacher son nom aux mesures par lesquelles fut inaugurée la politique nouvelle. On se tromperait fort néanmoins si, sur la foi des éloges que lui ont prodigués les économistes, on regardait ce grand homme d'état comme

(1) Lord Liverpool, M. Canning, M. Huskisson, M. Robinson (lord Ripon).

un fanatique sectateur de la théorie absolue de la liberté des échanges. Homme pratique avant tout, M. Huskisson s'inspirait principalement des besoins immédiats de son pays; ses mesures (il ne fit que substituer un système de protection au système prohibitif) et ses paroles formelles ne laissent aucun doute à cet égard. En toute rencontre, et surtout lorsqu'en 1824 il proposa à la chambre des communes de remplacer par un droit *ad valorem* de 30 pour 100 la prohibition qui pesait sur les soieries étrangères, il crut devoir se défendre avec énergie de toute prédilection pour les théories économiques. « Dans le cours de ma vie publique, disait-il en terminant son discours sur cette mesure, j'ai trop appris à me défier de l'incertitude des théories pour pouvoir jamais me prendre d'enthousiasme en faveur d'aucune... Si je suis libéral envers les autres nations, c'est parce que je sens que je sers mieux par là les intérêts de mon pays (1). » L'année suivante, en présentant le plan d'une révision générale du tarif, il formulait en ces termes le principe, assurément fort peu téméraire, qui réglait ses concessions aux produits manufacturés étrangers : « Le résultat des changemens dont j'ai soumis le plan à la chambre sera, relativement aux produits manufacturés étrangers sur lesquels le droit est imposé pour protéger nos propres manufactures, et non dans le but de grossir le revenu, que le droit ne dépasse plus désormais 30 pour 100 de la valeur. Si l'article n'est pas manufacturé à beaucoup plus bas prix ou bien mieux à l'étranger que dans ce pays, un droit semblable est suffisant; si l'étranger le donne à un prix inférieur et d'une qualité tellement supérieure que le droit de 30 pour 100 soit insuffisant pour protéger notre industrie, je dis d'abord qu'une plus grande protection ne serait qu'une prime accordée au contrebandier, et ensuite qu'il n'est pas sage de tenter une concurrence qu'une protection semblable ne pourrait soutenir. Donnez à l'état la taxe qui sert aujourd'hui de salaire au contrebandier, et permettez au consommateur d'acquérir une marchandise meilleure et moins chère sans l'exposer, pour satisfaire ses convenances, à violer chaque jour les lois de son pays. » Telles sont, pour l'abaissement des droits, les limites pratiques et, on le voit, très modérées que M. Huskisson n'a jamais dépassées.

Si les réformes de ce ministre ont eu un si grand retentissement, ce n'est donc pas qu'il ait fait, ni préparé, ni souhaité une révolu-

(1) *Alteration in the laws relating to the silk trade.* — *Speeches*, t. II, p. 238.

tion économique. Il n'a pas proclamé que pour tous les peuples et dans toutes les circonstances la liberté absolue des échanges fût le système le plus avantageux; il n'a pas même déclaré que l'Angleterre se fût trompée jusque-là en protégeant par des prohibitions sa marine, son commerce, son industrie. Son principal mérite fut de comprendre mieux que personne cette nécessité toute spéciale à l'Angleterre, toute nouvelle même pour elle, qui la contraint à abandonner progressivement le système restrictif, et de la signaler avec assez de force pour en rendre l'évidence irrésistible. Nous ne saurions mieux faire apprécier cette nécessité caractéristique qu'en recourant à l'autorité des paroles mêmes de ce ministre.

Une des mesures les plus considérables de la politique de M. Huskisson est le bill de réciprocité des droits (*reciprocity duties bill*), par lequel le gouvernement se fit autoriser à fixer les droits et les drawbacks sur l'importation ou l'exportation des marchandises par navires étrangers, aux mêmes conditions que les droits ou drawbacks payés dans les états étrangers sur les marchandises transportées sous le pavillon britannique. Je cite volontiers quelques passages du discours que M. Huskisson prononça à l'appui de cette mesure. Il peut n'être pas inutile, je crois, de connaître cet aveu aussi franc que précis des motifs qui ont commandé de nos jours à l'Angleterre l'abaissement de ses tarifs. Rappelant que, depuis le fameux *acte de navigation*, la politique de l'Angleterre avait été d'imposer sur les chargemens apportés par des navires étrangers des droits plus élevés que sur ceux que couvrait le pavillon britannique, « il n'était peut-être pas nécessaire, disait M. Huskisson, de modifier cette législation tant que les puissances étrangères n'étaient pas en état de protester efficacement contre l'inégalité qu'elle consacrait; mais on pouvait prévoir qu'il faudrait y renoncer dès qu'elles seraient en mesure d'y résister. » C'est précisément ce qui était arrivé en 1823, au moment où parlait M. Huskisson. Les États-Unis et la Hollande avaient frappé de droits prohibitifs le commerce par pavillon anglais, et la Prusse menaçait de suivre cet exemple. « Après les embarras qui ont longtemps et rigoureusement pesé sur nous, ajoutait M. Huskisson, nous ne pouvons maintenir ce système de restriction; en y persévérant, nous ne ferions que nous attirer des représailles qui produiraient sur nos intérêts commerciaux un effet désastreux. » — « Tant qu'il n'y a pas eu hors de l'Europe, disait-il dans une autre circonstance, de nation commerçante indépendante, tant que les vieux gouvernemens européens ont regardé les affaires commerciales comme

peu dignes de leur attention, et, soit indifférence, soit impéritie, se sont abstenus de combattre notre système, c'eût été de notre part une faute de le modifier; mais aujourd'hui l'état du monde est-il le même? Pour se donner une grande marine de commerce, et neutraliser nos lois de navigation, les États-Unis n'en ont-ils pas adopté les prescriptions les plus rigoureuses? N'ont-ils pas poussé, contre notre marine, le système des droits différentiels plus loin que nous ne l'avons jamais porté? Fermerons-nous les yeux sur les autres nations qui suivent leurs traces? Ne les voyons-nous pas toutes, l'une après l'autre, arracher chaque jour un feuillet à notre code maritime? Ne nous sommes-nous pas assez vantés de nos lois de navigation pour les convaincre (à tort sans doute) qu'elles sont la condition presque unique ou du moins indispensable de la prospérité commerciale ou de la puissance maritime?.... Voyez donc si le système des droits différentiels, maintenant que le brevet en vertu duquel nous l'avons exploité est expiré, n'est pas plutôt un expédient à l'usage des pays peu avancés, que la ressource d'une nation qui possède déjà la marine commerciale la plus considérable du monde. Peut-être alors comprendrez-vous qu'il est d'une bonne politique de détourner de ce système les nations sur lesquelles nous avons l'avantage, au lieu de leur imposer la nécessité ou même de leur laisser le moindre prétexte de s'y engager. »

M. Huskisson exposait d'une manière plus saissante encore les pertes que l'industrie anglaise devait nécessairement éprouver à une guerre de tarifs. « Les droits sont une taxe sur le commerce et la navigation; cette taxe, disait-il, doit peser plus lourdement sur le pays dont le commerce et la marine sont plus considérables. En supposant que des deux côtés les droits imposés arrivassent au même niveau, ce qui serait l'effet inévitable des représailles, n'est-il pas évident que les marines des deux pays se trouveraient l'une à l'égard de l'autre dans la même situation relative que si les droits n'existaient pas? Les droits ne seraient donc en réalité, dans les deux pays, qu'un surcroît de taxe sur leurs produits échangés; mais ces produits étant de nature différente, les industries respectives des deux contrées en seraient différemment affectées. Les principales exportations de l'Angleterre se composant de produits manufacturés et coloniaux, et ses importations de matières premières, il arriverait qu'elle vendrait ses exportations et qu'elle paierait ses importations plus cher de tout le montant de la taxe. Mais, à l'étranger, que résulterait-il de cet état de choses? Il agirait évidemment comme

une prime en faveur des manufactures indigènes des états rivaux contre les manufactures anglaises (obligées d'acheter et de vendre plus cher). Le résultat extrême de la lutte serait que chaque contrée exporterait ses propres produits sur ses propres navires, et qu'aucun pays n'importerait les productions étrangères par navires étrangers : qui y perdrait le plus du pays manufacturier ou du pays producteur de matières premières (1)? »

Les anxiétés de M. Huskisson s'accrurent sans cesse devant cette nécessité économique qui se produisait avec la même rigueur dans toutes les branches du système commercial de l'Angleterre. Il ne les exprima jamais avec plus d'énergie et d'émotion, jamais il ne signala avec plus de précision les dangers auxquels la Grande-Bretagne s'exposait, si elle ne savait céder à temps aux exigences d'une situation fatale, que dans un discours que l'on pourrait considérer comme son testament politique, car il fut prononcé en 1830, quelques mois seulement avant le funeste accident qui termina sa vie. Il était impossible d'indiquer les causes de cette situation et d'en définir la nature avec plus de sagacité et de profondeur que dans les paroles suivantes : « Nous devons avoir constamment présens à la pensée les effets nécessaires de la paix et des concurrences des industries étrangères contre les nôtres sur les marchés du monde. Ces effets, déjà si souvent et si bien expliqués, se réduisent à deux : premièrement, nous ne pouvons obtenir pour nos marchandises un meilleur prix que celui auquel elles peuvent être produites et amenées sur les marchés par les autres pays; secondement, ce sont les prix auxquels nous pouvons vendre au dehors qui déterminent nos prix sur le marché intérieur. Ces axiomes admis, suivons-en les conséquences légitimes et nécessaires. On ne saurait nier qu'un esprit d'amélioration, qu'un inquiet désir d'accélérer les progrès de l'industrie, qu'un zèle persévérant à répandre les connaissances dans toutes les branches du travail auxquelles s'allient les sciences chimiques et mécaniques, ne soient aujourd'hui les sentimens dominans non-seulement de tous les peuples, mais de tous les gouvernemens du monde civilisé. On ne saurait nier non plus que, dans plusieurs pays, plus de liberté dans les institutions et une sécurité plus grande donnée à la propriété n'aient favorisé l'accroissement des capitaux et le développement des autres élémens indispensables des entreprises industrielles et commerciales. Ainsi deviennent de jour en jour plus formidables les rivalités qu'ont à sou-

(1) *Speeches*, t. III, p. 1-55. — *State of the Navigation of the united kingdom.*

tenir notre capital, notre travail, notre habileté. S'il est vrai que nous abordions la lutte avec quelques élémens de supériorité, nous avons aussi à faire face à des désavantages considérables et croissans. Nous exportons plus ou moins de tous les produits de nos manufactures, et les productions de notre sol ne suffisent pas à nourrir notre population, car nous ne pourrions passer plusieurs années sans demander du blé à l'étranger, et nous avons une importation annuelle considérable de beurre, de fromage, etc. Notre législation sur les céréales, quoique convenable pour prévenir d'autres maux, pèse comme une charge, comme une restriction, sur l'industrie et le commerce. Or, tandis qu'il faut que les produits de cette industrie s'abaissent au niveau des prix du marché général du monde, nos producteurs ne participent pas, pour leur nourriture, aux avantages de ce niveau. Si le prix des subsistances, c'est-à-dire des articles que nous n'exportons jamais, et que nous sommes souvent forcés d'importer, est matériellement plus élevé ici que partout ailleurs, cette cherté ne peut influer sur le prix des articles que nous exportons, elle doit retomber par voie de déduction, soit sur le salaire et le bien-être des ouvriers, soit sur les profits de ceux qui les emploient. De là, une lutte permanente entre les profits du capital et les profits du travail, lutte dont l'effet constant est d'abaisser le niveau des uns et des autres; car l'inconvénient sous le poids duquel ils combattent s'accroît à mesure que les manufactures rivales de l'étranger tendent davantage, par leurs progrès, à égaler les nôtres (1). »

Il fallait évidemment, pour corriger cette situation, faire disparaître ou atténuer les causes factices de l'exagération des prix des grandes consommations et de la diminution des profits. Plusieurs années auparavant, en 1821, M. Huskisson le conseillait à une commission de la chambre des communes. « Vous ne pouvez vous dissimuler, disait-il, que, la somme nominale des impôts demeurant la même, le poids cependant, depuis la paix, doit en être devenu plus lourd à supporter dans la proportion de la diminution de revenu éprouvée par les capitaux engagés dans l'agriculture, le commerce et l'industrie. Il ne faut donc épargner aucun effort pour diminuer ces charges. » Mais en 1830 toutes les réductions possibles sur les dépenses publiques avaient été opérées; la situation n'était pourtant pas meilleure : il fallait aller plus loin encore. « Puisque le chiffre

(1) *Speeches*, tome III, page 542. — *Exposition of the state of the country* (March 16, 1830).

de nos dépenses ne peut plus être réduit, disait M. Huskisson, ne devons-nous pas chercher à parer au mal, en remaniant le système actuel de l'impôt, en en modifiant l'assiette et la distribution?»

Examinant donc les deux branches les plus considérables du revenu, l'*excise* et les douanes, dont le produit formait plus des trois quarts des recettes du budget, M. Huskisson n'avait pas de peine à montrer combien l'exagération de ces impôts devait être funeste à l'industrie et au commerce, dont ils prélevaient les bénéfices les plus nets. Pour diminuer ces charges, pour relever l'industrie, il n'y avait plus qu'une mesure à essayer : frapper d'une taxe directe les revenus de la propriété. M. Huskisson la proposait hardiment, et réunissait à l'appui de son opinion les argumens les plus péremptoires que l'on ait jamais fait valoir en faveur de cette réforme des finances anglaises. « D'abord, disait-il, il n'y a pas de pays en Europe qui ait une portion aussi considérable de son budget pesant directement sur les revenus du travail et du capital employés à la production; — secondement, il n'y a pas de pays égal en étendue à celui-ci, je pourrais même dire cinq fois plus vaste, qui compte une masse aussi considérable de revenus appartenant aux classes qui ne les emploient pas directement à la production; — troisièmement aucun pays n'a une aussi grande partie de ses finances hypothéquées; plus le fardeau de la dette est lourd, plus nous sommes intéressés à réaliser une mesure qui, sans être injuste à l'égard du propriétaire de l'hypothèque, diminuerait néanmoins pour nous les charges de la dette; — quatrièmement enfin, dans aucun autre pays du monde, une partie aussi considérable de la classe qui n'est pas engagée dans la production ne dépense ses revenus à l'étranger. On me dira, je le sais, qu'en taxant leurs revenus, vous courez le risque de pousser les propriétaires à retirer aussi du pays leurs capitaux. Je réponds que sur cent non-résidens, quatre-vingt-dix-neuf n'ont pas ce pouvoir sur la source de leur revenu, et en outre que nous sommes aujourd'hui menacés par un danger bien plus alarmant, *le danger de voir émigrer dans d'autres contrées, où un placement plus avantageux leur serait assuré, les capitaux de ce pays employés à la production.* Si vous voulez prévenir ce péril, venez en aide à l'industrie (1). »

(1) *Speeches*, t. III, p. 544-545. — *Exposition of the state of the country.*

III.

Ces graves paroles annonçaient une réaction prochaine contre l'impulsion imprimée par sir Robert Walpole aux finances britanniques vers les impôts indirects. Dix ans après, en 1840, les faits avaient développé les difficultés si bien analysées par M. Huskisson, et exigeaient, comme une nécessité immédiate, la solution d'abord suggérée par une habile prévoyance. Les impôts de consommation avec un produit de près d'un milliard ne pouvaient plus atteindre au niveau des dépenses, et le budget se soldait en déficit. Le chancelier de l'échiquier, M. F. Baring, crut pouvoir remplir les vides du trésor en augmentant de 5 pour 100 du taux existant les droits de douanes et d'*excise*, et de 15 pour 100 les impôts de quotité (*assessed taxes*); mais cette mesure échoua. Si sur le produit de l'impôt direct, des *assessed taxes*, il y eut un accroissement qui dépassa les espérances de M. Baring, cette branche du revenu étant relativement peu considérable, le résultat fut en réalité insignifiant; sur l'impôt indirect, au contraire, le chancelier de l'échiquier éprouva une énorme déception. Au lieu de 50 millions qu'il attendait, le droit additionnel de 5 pour 100 ne produisit pour l'année 1841 que dix millions. Il était bien évident que l'extrême limite des taxes sur les consommations, comme moyen de revenu, était atteinte et même dépassée (1). Le budget ne pouvait prélever rien de plus sur les salaires du travail et les profits des capitaux industriels. Cependant il fallait combler le déficit; le moment était venu d'entrer dans la voie que M. Huskisson avait indiquée. Le ministère whig, qui avait alors les affaires, ne prit qu'un côté de ce système et l'exagéra. Il proposa comme moyen de revenu le dégrèvement radical de ces quatre articles de grande consommation : les céréales, le sucre, le café et les bois de construction. Les intérêts industriels avaient, il est vrai, à s'applaudir de ce plan, et à la veille de quitter le pouvoir, pour un parti qui voulait prendre sur ces intérêts son prin-

(1) Le relevé des produits de l'*excise* et des douanes pendant les trois dernières années marque une progression décroissante qui prouve combien l'élasticité de cette branche du revenu a été épuisée :

ANNÉES :	1840	— —	37,760,000	livres sterling.
—	1841	— —	36,674,000	
—	1842	— —	34,115,000	

cipal appui, il était habile sans doute d'en arborer si franchement et si fièrement le drapeau; mais, pour parer aux exigences immédiates de la situation, rien de plus illusoire que les mesures projetées par les whigs. Elles blessaient trop fortement et l'intérêt de la propriété territoriale en portant un coup décisif au monopole des céréales, et l'intérêt des colonies et de quelques ports de mer en touchant au monopole des planteurs des *West Indies*, pour être actuellement réalisables. D'ailleurs, et c'était pourtant la chose essentielle, elles ne pouvaient assurer avec précision au budget l'appoint du déficit. Si lord John Russell ne s'arrêta pas à l'idée, seule pratique, seule sérieuse, d'une taxe directe sur les revenus, nous ne saurions l'attribuer qu'à la faiblesse politique du ministère whig, impuissant à vaincre, même dans son propre parti, les répugnances que soulevait un impôt de cette nature.

Plus heureux, l'homme d'état éminent qui était alors le chef incontesté du parti conservateur put accepter pleinement l'héritage des idées de son ancien collègue, M. Huskisson. Dans les termes où les whigs l'avaient engagée, la question du déficit mettait en présence trois ordres d'intérêts : les intérêts territoriaux et coloniaux, réclamant le maintien des priviléges sur lesquels les lois du pays avaient assis leur existence; les intérêts industriels, réclamant à la fois la réduction des droits sur les grandes consommations, afin de pouvoir produire à moins de frais, et l'encouragement de l'importation étrangère pour agrandir les débouchés de leurs produits; enfin l'intérêt financier de l'état, le plus impérieux, le plus pressant de tous, réclamant, lui, au nom du crédit public et de la puissance politique du pays, un accroissement immédiat de revenu. Sir Robert Peel, en homme de gouvernement sérieux, avait d'abord à satisfaire complètement et sûrement le dernier intérêt : où devait-il chercher un accroissement immédiat et certain de revenu? De l'impôt indirect, on peut l'obtenir par deux systèmes contraires, en procédant par augmentation ou par réduction de droits; mais l'échec récent de M. Baring venait de prouver l'inefficacité du premier de ces moyens dans les circonstances actuelles. Quant au second, lors même qu'il n'eût pas été repoussé par les intérêts auxquels sir Robert Peel empruntait sa force politique, le résultat en était hasardeux. « Au lieu donc de songer à demander l'accroissement du revenu aux taxes sur la consommation, c'est mon devoir, déclarait sir Robert Peel dans cette fameuse nuit du 11 mars 1842 où il exposa son plan financier, c'est mon devoir de m'adresser aux propriétaires..... Je propose

que les *revenus* de ce pays soient appelés à contribuer au budget pour une certaine somme, afin de remédier au mal immense et croissant du déficit.» Mais sir Robert Peel attendait plus encore de la taxe des revenus; il voulait s'en servir pour alléger les souffrances des intérêts industriels et commerciaux. « Je fais appel aux revenus, ajoutait-il, non-seulement pour suppléer au déficit, mais pour me mettre à même d'accomplir de grandes réformes commerciales qui puissent ranimer le commerce et apporter aux intérêts manufacturiers des soulagemens dont les heureux effets réagiront sur tous les autres intérêts du pays. »

La réforme que le premier ministre annonçait était la révision générale des tarifs. Le déficit comblé, sir Robert Peel se promettait de l'*income tax* un surplus de trente millions de francs environ; il voulait en faire profiter les intérêts industriels, en combinant les diverses réductions de droits de manière à dégrever d'une somme égale le montant des impôts indirects. Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette grande mesure financière, qui d'ailleurs ont été exposés et discutés ici avec soin dans des travaux spéciaux; il suffit d'en rappeler les dispositions générales : lever les prohibitions et diminuer les droits de nature prohibitive, sur les matières premières n'en plus laisser aucun au-dessus de 5 pour 100 de la valeur, fixer la limite extrême sur les articles demi-manufacturés à 10 ou 12 pour 100, et à 20 sur les marchandises entièrement manufacturées; abaisser en même temps les droits et sur les produits coloniaux et sur les articles étrangers similaires de ces produits; enfin abolir tout droit d'exportation sur les manufactures anglaises (1) : telles furent les lignes principales du plan de sir Robert Peel. Il croyait même, grace à ces combinaisons nouvelles, pouvoir produire dans les frais de la consommation de l'Angleterre une diminution suffisante pour faire regagner aux fortunes soumises à l'*income tax* la valeur de leur contingent dans cet impôt. S'il faut aujourd'hui l'en croire, l'expérience n'aurait pas démenti sur ce point ses prévisions. « J'ai recueilli des informations diverses, disait-il naguère (2), auprès de personnes possédant de grands ou de petits revenus : elles s'accordent à reconnaître qu'en apportant à leurs dépenses une attention convenable, elles ont pu, par suite de la diminution des prix sur

(1) La conséquence la plus importante de cette abolition était la liberté accordée à l'exportation des machines anglaises, les machines à filer ou à tisser le lin exceptées néanmoins.

(2) Séance de la chambre des communes du 8 mai 1843, discussion du budget.

un grand nombre d'articles, réaliser une économie supérieure au montant de leur taxe. » Ce résultat serait à lui seul un fait économique très remarquable; il ne faut pas oublier d'ailleurs que, l'*income tax* n'étant levée que sur les revenus de plus de 100 livres sterl., la masse de la population jouit complètement de l'avantage de la baisse de prix produite par la combinaison de sir Robert Peel.

Cependant, quelque judicieuses qu'aient été les mesures de cet habile ministre, elles n'ont pu prévenir la crise qui a si douloureusement pesé sur l'Angleterre durant les six derniers mois de 1842. On s'est beaucoup préoccupé en Europe des effets de cette crise; c'était surtout, à notre avis, la cause réelle et profonde de ce fait qui devait fixer l'attention. Les crises commerciales sont, depuis la paix, une des nombreuses maladies chroniques de l'Angleterre. Mais, jusqu'à présent, elles avaient été provoquées par de brusques accidens, comme celle de 1837 par exemple, contre-coup de l'ébranlement du crédit public aux États-Unis. Au contraire, la crise de 1842 n'a été que la conséquence d'un resserrement naturel des affaires qui s'est manifesté par une diminution des exportations de 1842, comparées à celles de 1841, que le président du bureau du commerce, M. Gladstone, évaluait à environ un quinzième (1).

La cause permanente des crises commerciales en Angleterre est cette diminution des profits du capital et du travail constamment aggravée par les progrès des industries étrangères, que nous avons vue signalée plus haut par M. Huskisson. Vainement, pour expliquer la crise de 1842, allègue-t-on une foule de faits particuliers : les lois sur les céréales, l'extension imprudente donnée au crédit par les banques à fonds unis, le perfectionnement des machines, l'absorption dans les emprunts étrangers d'une somme de capitaux anglais qui, dans ces vingt dernières années, a atteint le chiffre de 1,500 millions de francs, ou les pertes infligées au pays par quatre mauvaises récoltes consécutives de 1838 à 1841 (pertes que M. Gladstone évalue à 10 millions sterling par an, ce qui ferait un milliard de francs en tout), etc.; quelques-unes de ces causes ont sans doute contribué à

(1) *Foreign and Colonial Quarterly Review*. Je cite ici un excellent article sur les dernières réformes commerciales de sir Robert Peel, que toute la presse de Londres a attribué au jeune président du bureau du commerce, M. W. E. Gladstone. Depuis que ce travail a paru, le relevé officiel des exportations de 1842 a été publié; la diminution a été plus forte que ne le faisait pressentir M. Gladstone. La valeur déclarée des exportations avait été en 1841 de 44,609,000 liv. st.; elle n'a été en 1842 que de 40,738,000. On voit que la différence est de près d'un onzième.

faire éclater la crise, mais elles ne sont pas les seules, ni même les plus considérables. Vainement encore parlerait-on de l'excès de la production (*over-production*). Pour que ce mot explique quelque chose, il faut qu'il soit lui-même expliqué. L'excès de la production n'est qu'une conséquence, la conséquence forcée de la diminution des profits. « Lorsque, subissant une diminution constante, les profits ont touché à ces limites au-delà desquelles le commerce ne trouve plus de marge suffisante pour opérer sans perte la transformation des capitaux, nos manufacturiers, dit M. Gladstone, se précipitent dans la lutte avec cette indomptable obstination naturelle à la race anglaise, et qui quelquefois, dans les complications des affaires humaines, accroît les embarras par les efforts même qu'elle fait pour en sortir. On comprend, sans être initié aux procédés actuels du commerce, comment, par un motif tout-à-fait innocent, louable même, des hommes peuvent persister ainsi à lutter par l'augmentation des produits contre la diminution des profits, quoique ce combat inégal, en reculant le jour de la crise, ne fasse qu'en aggraver l'intensité. » En descendant à la racine des choses, l'excès de la production est, on le voit, la conséquence nécessaire de l'engorgement des capitaux et de l'insuffisance des profits. Les funestes effets de l'*over-production* découlent donc de ce péril, « le plus formidable, dit M. Gladstone, le seul peut-être qui soit constamment à redouter pour notre industrie agricole et manufacturière : le resserrement sérieux, veux-je dire, du cercle du commerce anglais. »

Ce resserrement, à quoi l'attribuer, sinon à la pression des industries étrangères fermant, amoindrissant ou disputant à l'Angleterre ses débouchés. L'année 1842 a vu cette action des nations productrices du monde contre l'industrie et le commerce britanniques se manifester dans la promulgation presque simultanée de six tarifs hostiles aux intérêts anglais. C'est un fait grave que ces tarifs lancés au moment même où sir Robert Peel présentait avec tant de bruit ses réductions de tarif comme un exemple de libéralisme en matière de commerce. Les élévations de droits décrétées sur les produits britanniques par la Russie, le Portugal et l'Espagne, n'étaient pas sans doute de nature à affecter douloureusement le royaume-uni, mais il n'en était pas de même de l'ordonnance qui, en France, doublait les droits sur les fils de lin anglais; dans le *Zollverein*, du décret qui, indépendamment d'autres altérations très défavorables au commerce britannique, élevait de 30 thalers (le *centner*) au chiffre exorbitant de 50 thalers les droits sur les tissus mêlés de coton et de

laine de plusieurs couleurs; enfin du tarif américain imposant sur les manufactures anglaises des droits qui varient de 30 à 40 et 50 pour 100, et dont l'effet immédiat fut d'arrêter, l'automne dernier, dans les ports d'Angleterre, des chargemens considérables de tissus de coton qui allaient être expédiés pour les États-Unis.

Sir Robert Peel se flattait du moins de regagner par des traités de commerce le terrain que les tarifs hostiles enlevaient à l'industrie britannique. En vue des négociations commerciales, il avait excepté de l'abaissement général des droits plusieurs articles manufacturés ou de consommation de luxe, les soieries et les vins par exemple, et il annonçait qu'il ne les dégrèverait qu'en obtenant des pays intéressés des concessions équivalentes en faveur des marchandises anglaises. Les intérêts industriels attendaient avec anxiété l'issue de ces négociations, dont le succès pouvait seul faire supporter patiemment les protections exorbitantes maintenues encore à leurs dépens en faveur des intérêts agricoles et coloniaux; mais on sait qu'en matière de traités de commerce, la politique de sir Robert Peel a été sur tous les points mise en déroute. Le parti industriel a redoublé alors d'exigences, il a repris l'argument déjà formulé dans la pétition de 1820 : « L'Angleterre doit abandonner le système restrictif, alors même que les autres états s'opiniâtreraient à le maintenir contre elle; car, même dans cette hypothèse, ce système ne porterait pas un moins grave préjudice aux capitaux et à l'industrie britanniques. » Ce parti ne voit plus dans les traités de commerce qu'un vain leurre dont il ne veut pas se laisser plus long-temps amuser; tel est le sens de la résolution qu'il a proposée dernièrement (1) dans la chambre des communes par l'organe de M. Ricardo, résolution qui demandait « qu'il fût présenté à sa majesté une humble adresse lui exprimant respectueusement que, suivant l'opinion de la chambre, il ne convenait pas que les réductions sur les droits d'importation fussent ajournées dans le dessein d'en faire la base de négociations commerciales avec les autres pays. »

La motion de M. Ricardo a été rejetée par une majorité de 74 voix, mais elle a soulevé un débat dont les enseignemens, nous l'espérons, ne seront pas perdus pour les gouvernemens européens. Les orateurs qui l'ont combattue, M. Gladstone, lord Sandon, M. d'Israeli, sir Robert Peel, ont fait, aussi bien que lord Howick et lord John Rus-

(1) Séance du 25 avril de cette année.

sell, qui l'ont soutenue, de précieux aveux, soit sur les nécessités présentes du commerce anglais, soit sur les dispositions des nations étrangères à l'égard des doctrines économiques que l'Angleterre a récemment adoptées. « Est-ce que l'opinion publique, demandait lord Sandon, a pris dans les pays étrangers une direction favorable à la liberté du commerce? Bien au contraire : nous voyons qu'à mesure que les institutions libérales se répandent sur le continent, les peuples se montrent moins disposés à recevoir de nous tout produit manufacturé qui peut faire ombrage chez eux au moindre intérêt local. » — « A chaque pas qu'a fait l'Angleterre dans la voie de la réduction des droits, les autres pays, disait M. d'Israeli, qui connaît bien le continent, ont augmenté leurs restrictions, et si leurs économistes sont convaincus qu'en excluant nos marchandises par des droits élevés, tandis que nous admettons les leurs à des droits nominaux, ils suivent un système favorable à la prospérité de leur pays, on ne saurait supposer qu'ils puissent abandonner une politique dont ils attendent de semblables résultats. Au contraire, plus nous relâcherons nos tarifs, plus ils élèveront les leurs. » Je doute qu'il suffise aux conservateurs de constater ces dispositions des nations étrangères pour répondre légitimement au cri des manufacturiers : « ne vous occupez pas de nous chercher des débouchés; commencez d'abord par agrandir la somme de nos consommations, et laissez-les arriver sur nos marchés à leurs prix naturels, » que M. Ricardo a énergiquement traduit dans la formule suivante : *Prenez soin de nos importations; nos exportations auront soin d'elles-mêmes* (*take care of our imports; our exports will take care of themselves*). Si les manufacturiers et les whigs se bercent d'une chimérique espérance, lorsqu'ils se flattent de voir les nations étrangères abaisser leurs tarifs à l'exemple et dans l'intérêt de la Grande-Bretagne, ne peuvent-ils pas reprocher aux tories, avec une raison égale, de poursuivre dans les traités de commerce une fuyante et trompeuse perspective? « Je demande à la chambre, disait lord Howick, de considérer simplement où nous en sommes. Pendant plusieurs années, les hommes les plus habiles des deux grands partis de ce pays ont été employés sans résultat à des négociations dont les plus importantes viennent d'être rompues. Plus on s'obstine à suivre cette marche, plus l'espoir d'arriver à quelque arrangement semble reculer. Et si l'on songe à la jalousie avec laquelle les nations étrangères voient notre prééminence commerciale et à la crainte qu'elles ont d'être débordées par nous, est-il un

homme raisonnable qui puisse croire que des négociations commerciales aient pour l'avenir de meilleures chances de succès qu'elles n'en ont eu jusqu'à présent? »

Au fond, en réunissant les avis des tories et des whigs, on formerait une opinion unanime à reconnaître la répugnance des nations étrangères à abaisser leurs tarifs soit comme mesure générale, soit comme condition particulière de traités de commerce. Mais tandis que les tories ne voient dans cette disposition hostile qu'un argument en faveur du *statu quo*, les whigs et le parti manufacturier, déjà plus logiques, ce semble, lorsqu'ils disent : — Laissez à l'étranger importer ses produits, il sera bien forcé d'exporter les nôtres en retour, — ont encore l'avantage sur plusieurs questions de pratique immédiate. Sir Robert Peel, nous l'avons dit, a maintenu des droits élevés sur quelques articles, les soieries entre autres, dans la pensée d'en subordonner l'altération à la conclusion des traités commerciaux. Or, pendant que les négociations traînent en longueur, la contrebande se joue de ces droits et frustre le trésor. L'année dernière, lord Ripon, alors président du bureau de commerce, disait à la chambre des lords que tout article manufacturé français pouvait être introduit en fraude en Angleterre moyennant une prime de 10 ou 12 pour 100 de la valeur des marchandises. A l'appui de cette assertion, sir Robert Peel montrait à la chambre des communes une lettre émanée d'un négociant engagé dans le *commerce indirect* (c'est ainsi qu'il appelait la contrebande); ce négociant y déclarait qu'il se chargeait de faire entrer des soieries en Angleterre moyennant une prime de 8 à 10 pour 100, et d'autres articles à un taux un peu plus élevé. Sur les spiritueux, les fraudes sont énormes. Le trésor a donc un intérêt réel à la réduction immédiate de certains droits. C'était la considération sur laquelle lord John Russell insistait de préférence en défendant la motion de M. Ricardo. L'avantage que la France retirerait de cette réduction lui paraissait même une raison décisive de l'opérer sans retard. Ses paroles sur ce point sont au moins assez piquantes pour être citées. M. Gladstone attribuait l'insuccès des négociations commerciales avec la France à l'activité et à l'influence politique de nos manufacturiers, qui dominent, ce sont ses expressions, « une administration beaucoup moins forte, nous regrettons de le dire, qu'elle ne mérite de l'être (*far less strong, we regret to say, than it deserves*). » Lord John Russell a une manière de porter intérêt à notre cabinet qui serait peut-être plus profitable à notre pays. « Sans doute, disait-il, nous devons dé-

sirer l'accroissement de notre commerce avec la France; mais, après ce que nous avons vu durant les trois dernières années, une chose est certaine à mes yeux, c'est que, si nous réussissons à conclure un traité de commerce avec la France, une grande partie de la nation française croira que nous lui aurons extorqué un marché désavantageux pour ses intérêts, et que son ministère se sera laissé entraîner à un compromis injurieux à son pays par une servilité blâmable envers l'Angleterre : telle n'est pas, assurément, l'impression que nous devons avoir en vue de produire. Au contraire, si nous admettons à des droits assez bas pour neutraliser les efforts de la contrebande quelques-uns des principaux produits de la France, nous nous concilierons infailliblement le bon vouloir de ce pays, et nous servirons mieux par là nos intérêts que par un traité de commerce, à quelque condition que nous puissions espérer de l'obtenir (1). »

Sir Robert Peel, obligé par les nécessités de sa position politique à retarder des progrès auxquels sa haute raison ne saurait être hostile, n'opposait qu'un système de temporisation aux réclamations du parti industriel. Sur les principes, il n'a pas une opinion différente de celle de ses adversaires. « Il y a des principes, disait-il, que je serai le dernier à déserter; je l'ai assez prouvé dans la discussion du tarif. J'ai déclaré alors que, dans les arrangemens commerciaux, nos intérêts domestiques doivent passer en première ligne, et qu'il serait absurde de nous punir nous-mêmes parce que d'autres pays refuseraient d'adopter des combinaisons analogues aux nôtres relativement aux droits d'importation. Ces principes, je les professais l'année dernière, je les professe encore. » Mais sir Robert Peel déclarait que, s'il en ajournait l'entière application, c'était parce qu'il conservait l'espoir de conclure des traités de commerce. « La réduction de nos droits, disait-il, est chose excellente sans contredit; mais si, en l'opérant, nous pouvons parvenir en même temps à faire diminuer par d'autres nations les droits qu'elles lèvent sur nos produits, ne vaut-il pas mieux poursuivre un double résultat qu'un seul but? » Amené à parler des négociations avec la France, « au point où elles sont arrivées, s'écriait-il, dire à la France : Nous allons opérer des réductions sur les droits que vos produits paient chez nous, et nous vous avertissons que nous n'attendons pas de retour de votre part, ce serait, suivant moi, dans la situation actuelle du pays, un acte de prodigalité que cette chambre ne pourrait sanctionner (2). »

(1) Séance de la chambre des communes du 25 avril dernier.

(2) Discours de sir Robert Peel, séance du 25 avril. — Il y a quelques jours, dans

Il est permis de douter que la confiance de sir Robert Peel dans le succès futur de ses négociations commerciales soit appuyée sur des fondemens bien solides. Les vagues espérances qu'il devait alléguer pour justifier sa résistance aux sollicitations du parti industriel laissent donc entière la grande question économique sur laquelle pivote aujourd'hui tout l'intérêt de la politique commerciale de l'Angleterre; il s'agit de savoir si l'on satisfera ce double et impérieux besoin de l'industrie britannique, qui demande l'agrandissement des débouchés et la diminution des frais de la production, ou par une mesure générale, un abaissement de tarifs sans réciprocité, ou par des mesures spéciales, des compromis particuliers, des traités de commerce. Ce problème est la forme sous laquelle se produit aujourd'hui la lutte entre le parti industriel et le parti de la propriété territoriale. Les préoccupations qu'il excitait il y a deux mois, un moment effacées par l'agitation irlandaise, ne tarderont pas à se manifester avec plus de force, au premier embarras que le contre-coup de cette agitation (M. O'Connell se le promet bien et l'a donné à entendre) jettera dans le mouvement de l'industrie anglaise et dans les finances du royaume-uni.

Devant cette situation qui touche de si près aux intérêts des grandes nations industrielles du monde, il est naturel de se demander quelle est l'attitude que ces nations doivent garder ou peuvent prendre. Une considération préalable nous semble dominer cette question. Il n'est pas de pays que le besoin de placer ses produits presse avec autant de force et par autant de côtés que l'Angleterre. Là, ce sont d'immenses capitaux qui ne peuvent trouver leurs profits nécessaires que dans un développement industriel énorme et toujours croissant. Là, l'existence de plusieurs millions de travailleurs est suspendue aux moindres vacillations de la machine commerciale. Là, des finances obérées, ayant à faire face à des besoins toujours plus grands, tirent presque uniquement leurs ressources du mouvement des affaires mercantiles et en subissent les perpétuelles et périlleuses vicissitudes. Ajoutez que ces nécessités vont sans cesse s'aggravant depuis un quart de siècle par l'effet naturel de la double concurrence du dedans et du dehors, et qu'il y a un an à peine elles se manifestaient à la fois par une diminution considérable du commerce, par une suspension de travail qui a poussé les ouvriers jusqu'à la

la séance du 5 août, sir Robert Peel répétait encore, en répondant à une interpellation de M. Bowring, qu'il espérait mener à bien ses négociations avec la France.

limite des séditions, et par un déficit considérable dans le revenu. Bien loin, certes, de se trouver dans une situation aussi difficile, aussi tendue, aussi exposée, les grandes nations productrices du monde, la France et l'Allemagne, en première ligne, voient au contraire leur industrie et leur commerce s'accroître par un progrès continu et sûr; elles ont donc sur l'Angleterre, à l'égard de ces vastes mesures, réformes radicales de tarifs ou traités de commerce, l'immense avantage de pouvoir temporiser sans péril, probablement même avec profit. L'Angleterre traverse une phase critique : son gouvernement vient de tenter une expérience qui n'est elle-même qu'une transition forcée vers un état de choses très voisin d'une entière liberté commerciale; le plus simple bon sens n'indique-t-il pas qu'il y a tout à gagner à attendre et à accélérer, même par cette attitude expectante, le développement de faits qui doivent tourner à l'avantage de toutes les nations commerçantes, et dont d'irrésistibles tendances rendent infaillible l'accomplissement prochain (1)?

Nous ne sommes pas les adversaires systématiques de tout traité de commerce avec l'Angleterre, et nous entrevoyons même dans l'avenir telle circonstance à la faveur de laquelle une convention de cette nature pourrait s'accomplir avec profit; mais aujourd'hui il ne faut pas avoir fait une étude bien profonde des nécessités de la situation économique et politique du royaume-uni pour pouvoir apprécier l'étendue du service qu'on lui rendrait en lui accordant le traité qu'il nous demande. Il importerait surtout de bien songer,

(1) Nous croyons devoir citer ici les lignes qui servent, pour ainsi dire, de péroraison à l'article de M. Gladstone auquel nous avons fait souvent allusion déjà. Elles sont trop énergiquement significatives, et la position de celui qui les a écrites leur donne trop d'autorité pour ne pas mériter une attention sérieuse.

« Ce n'est plus seulement un intérêt de science théorique, c'est un intérêt d'utilité pratique et immédiate, je dirai mieux : c'est une nécessité de fer qui veut que nous abordions avec plus de liberté la concurrence universelle sur tous les marchés du monde, et par conséquent que nous tournions tous nos efforts à diminuer les frais de notre production, en affranchissant des exactions fiscales les matériaux de notre industrie, et en allégeant, avec de justes égards pour les intérêts existans et les droits acquis sous la protection des lois établies, toutes les charges particulières qui, pesant sur le commerce, font, aux dépens de la communauté tout entière, les affaires de certaines classes. Si nous voulons prospérer, si nous voulons vivre, nous devons nous mettre en état, de manière ou d'autre, de lutter avec une main-d'œuvre moins chère, avec des taxes moins lourdes, avec des sols plus fertiles, avec des mines plus riches que les nôtres, et pour cela il faut, aussitôt que possible, que, chez nous, la main-d'œuvre et les matériaux qu'elle emploie soient libres. » (*Foreign and Colonial quarterly Review*, p. 267.)

si l'on se croyait soi-même sollicité par quelque intérêt considérable à accueillir ses avances, qu'il serait aujourd'hui plus impardonnable que jamais de faire avec l'Angleterre un marché de dupe. Le péril qu'il y aurait à commettre une faute aussi lourde nous paraît devoir suffire en ce moment pour refroidir les résolutions les plus téméraires. Cependant des hommes d'état perspicaces trouveraient peut-être ailleurs des motifs d'ajournement plus solides et non moins puissans.

L'Angleterre laisse, sans doute, bien loin encore derrière elle les nations qui la suivent de plus près dans les voies du commerce et de l'industrie. Ce n'en est pas moins à nos yeux une chose très grave et qui donne à réfléchir que la tendance prononcée du commerce anglais à diminuer, je ne dis pas seulement dans l'importance de ses bénéfices, mais encore dans le chiffre brut de ses affaires, tandis qu'au contraire, chez plusieurs autres nations, en France et en Allemagne par exemple, l'industrie et le commerce suivent une marche ascensionnelle qui ne semble pas près de s'arrêter. Il y a là un symptôme significatif : ces contrées procurent apparemment aux capitaux qu'elles emploient plus de profits que l'Angleterre ne peut en donner aux siens. Aussi remarquez le mouvement des capitaux anglais vers les entreprises continentales. Sans rappeler la part qu'ils ont déjà prise dans les emprunts, ne voit-on pas comme ils viennent s'offrir aujourd'hui, en France, à concourir à la construction des chemins de fer? Si elle n'est pas maladroitement traversée, la force et l'étendue de cette impulsion ne peuvent manquer de s'accroître. Il y a en Angleterre deux sortes de capitaux : les uns sont attachés immuablement au pays, avec les propriétés foncières et les fonds publics qui les représentent; les autres, mobiles et flottans, commanditent l'industrie et le commerce; ceux-ci sont cosmopolites, ils n'ont pas de patrie, ils vont où les profits les appellent. Or, tandis que l'Angleterre, par la constitution illogique de son système financier, ne touche encore que légèrement aux revenus des premiers, qu'elle fait peser sur les seconds la part la plus lourde des charges publiques, la politique des nations industrielles serait-elle de créer à ceux-ci de nouveaux profits en Angleterre, et de fortifier ainsi les liens débiles par lesquels ils y sont encore retenus, lorsqu'au contraire, en maintenant la situation actuelle, en usant habilement des avantages qu'elle leur offre, elles peuvent en seconder, en activer l'émigration, déjà commencée sur une échelle considérable? Le XVIIIe siècle a vu s'accomplir, par un semblable déplacement de la richesse mobile, la décadence commerciale de la Hollande. Les

grands capitalistes hollandais avaient disséminé leurs capitaux chez les nations étrangères, quoique la plupart, comme le remarquait Adam Smith, occupant des emplois élevés dans la république, paraissent devoir tenir, plus que les négocians des autres contrées, à conserver leur fortune auprès d'eux. Dès 1830, M. Huskisson s'alarmait pour l'Angleterre de cette émigration, dont il avait vu l'origine et calculé toute la portée. Il savait bien, en effet, que le principal fondement de la suprématie commerciale de son pays était cette accumulation de richesse mobile qui pendant tant d'années s'était si prodigieusement et si persévéramment accrue. Ce n'est pas sans doute à cette suprématie que la France et les autres nations doivent viser; mais elles peuvent et doivent prétendre à diminuer de plus en plus une inégalité qui maintient entre les puissances politiques de trop menaçantes disproportions. Le moyen le plus sûr d'atteindre ce résultat n'est-il pas de favoriser les changemens qui tendent naturellement à s'opérer aujourd'hui dans la répartition des capitaux entre les nations commerçantes? Si la richesse s'est jusqu'à ce jour concentrée en Angleterre, qu'on n'en oublie pas surtout la principale cause : c'est que là seulement, grace à une constitution fermement assise et à des lois inspirées par les intérêts représentés du pays et contrôlées par le bon sens national, elle trouvait une sécurité que l'ignorance ou la folie du pouvoir absolu lui refusait sur le continent. La paix générale et de libres institutions assurent aujourd'hui le même privilége à notre patrie, et l'attraction qu'elle commence à exercer sur les capitaux anglais n'est pas le moindre des bienfaits dont elle soit redevable à ces institutions qu'elle a conquises et à cette paix qu'elle a maintenue au prix de tant de sacrifices. Ne serait-ce donc pas céder à un entraînement aveugle que de renoncer aux avantages qu'elle peut s'en promettre? Les partisans du traité de commerce avec l'Angleterre parlent beaucoup, il est vrai, des garanties qu'il donnerait à la paix. Pour nous, nous ne pensons pas que ce serait se montrer ami fort intelligent de la paix que de s'exposer à en perdre un des fruits les plus précieux, en faisant témérairement avorter un état de choses qu'elle a tant contribué à produire.

E. FORCADE.

ARISTOPHANE.

LA COMÉDIE POLITIQUE ET RELIGIEUSE A ATHÈNES.

Qu'Aristophane ait été de son temps une puissance, c'est ce qu'on devrait présumer à le lire, lors même que ses contemporains ne l'auraient point positivement attesté. Un pamphlétaire dramatique (car la plupart de ses pièces sont des pamphlets de circonstance mis en scène, et ne contiennent qu'en germe ce que nous appelons comédie), un pamphlétaire dramatique qui pouvait impunément, dans une ville tiraillée par des partis, des intrigues et des révolutions, assaillir du haut du théâtre les chefs les plus populaires, déchirer la démocratie régnante, insulter aux dieux au milieu de leurs fêtes, dire toutes sortes de vérités déshonorantes aux passions exaspérées, un tel homme assurément s'imposait plutôt qu'il n'était accepté. Aussi dit-il lui-même, avec un légitime orgueil, qu'il s'est fait une réelle importance par son audace à démasquer tous les mensonges des adulateurs du peuple : c'est pourquoi les Lacédémoniens le haïssent, parce qu'il est de leur intérêt que le peuple athénien continue à se laisser flatter et tromper; c'est pourquoi le roi de Perse, quand

il veut savoir la situation des Grecs, s'informe de leur marine premièrement, et en second lieu de l'effet des comédies d'Aristophane. Et lorsqu'un roi de Sicile demandait à Platon un tableau vrai de la société athénienne, le philosophe lui envoyait, quoi? les comédies d'Aristophane. Il y a dans toutes les histoires littéraires, mais surtout dans l'histoire littéraire de la Grèce, des anecdotes de ce genre, dont la valeur n'est pas dans le fait, mais dans la signification; elles sont vraies ou fausses, mais elles sont la forme extérieure et symbolique d'une opinion admise. Aristophane est donc l'un des types essentiels du génie grec; autant Sophocle fut neuf, éminent et à jamais fécond dans l'ordre des beautés idéales, autant Aristophane fut original, spontané, actif dans l'ordre critique. Quel est donc le secret de cette force qui, par la comédie, s'exerçait sur la politique et qui opposait les acteurs d'un théâtre aux tribuns de la place publique?

Il faut d'abord tenir compte du génie personnel du poète, assez souple et assez étendu pour traduire l'extrême diversité des sentimens et des idées qui s'agitaient autour de lui. Athènes flottait en pleine démocratie : c'est dire que les instincts et les facultés s'y déployaient librement, ardemment, en bien et en mal, avec toutes les oppositions et les contradictions qui sont dans la nature humaine. Quand on songe que des hommes tels que Périclès, Nicias, Socrate, se trouvaient entraînés dans un tourbillon d'aveugle populace, qu'ils étaient réduits à soumettre et à faire agréer leurs grandes vues aux plus minces boutiquiers d'Athènes, qu'ils dépensaient une belle partie de leur intelligence à lutter contre les politiques de cabarets, les marchands de suffrages, et les démagogues dont la grossière polémique remuait et faisait bouillonner toute cette fange, on comprend quelle voix discordante devait sortir d'une foule ainsi composée, combien de nobles paroles et de cris impurs, combien de raison et de caprices, combien de bon sens et de folie. Or, cette voix de sa nation, Aristophane savait l'accompagner dans toute son étendue. Son esprit embrassait l'esprit contemporain d'un bout à l'autre. Ni la haute raison de l'homme d'état, ni les entraînemens de l'orateur politique, ni les élans du poète, ni la moquerie ingénieuse, ni la farce grossière, ni les plus détestables calembours, ni l'obscénité la plus révoltante, rien de ce qui distinguait l'esprit ou déshonorait les mœurs de son temps ne lui manquait; s'identifiant ainsi aux qualités des uns et aux vices des autres, il savait se faire tellement Athénien, qu'Athènes lui permettait, pour ainsi dire, tout ce qu'elle se serait permis à elle-même. De là l'étonnante variété de tons

et d'idées dont il parcourt l'échelle avec une prestesse et une assurance admirables; de là des esquisses de caractères finement tracées, bien soutenues, des vues morales excellentes, des scènes politiques pleines de vigueur et de raison, mais le tout encadré dans des fantaisies absurdes. De là un mélange de grace et de force, une physionomie intelligente et aimable qui charme et subjugue, mais que bientôt une saillie grossière vient souiller indignement. Souvent le dialogue d'Aristophane s'élève, bondit sur les hauteurs avec une gaieté ravissante, et fait rouler du haut de ses hardis sentiers une grêle de plaisanteries, de parodies, de critiques vraies, d'extravagances qui ont un sens; vous le suivez, vous partagez presque sa joyeuse exaltation : mais tout à coup il trébuche dans une pensée licencieuse ou triviale, et vous laisse déconcerté. Ses chœurs parfois ne le cèdent à ceux des tragiques ni en élévation ni en harmonie; ce sont des chants pleins de fraîcheur et de délicatesse, on s'y bercerait avec délices si le poète vous en laissait le temps; mais c'est un lyrisme moqueur, c'est une muse ivre qui se heurte à chaque instant contre une image burlesque. Aristophane est donc pour nous moralement et littérairement intraduisible, et c'est pourquoi Voltaire, qui ne l'avait entrevu qu'à travers le verre dépoli d'une traduction, a osé dire qu'il n'était ni poète ni comique. Pour les Athéniens, au contraire, cette parfaite image d'eux-mêmes les enchantait, ils se sentaient fascinés par ce regard du poète dans lequel ils lisaient leur propre génie, et son pouvoir sur eux résultait en grande partie de cette sympathie, de cette fraternité intellectuelle qui fait pardonner les plus graves dissentimens politiques.

L'atticisme d'Aristophane ne consistait donc pas seulement en certaines délicatesses d'expression qui nous échappent aujourd'hui, en certaines nuances et tournures qui font aussi le charme intransmissible de notre La Fontaine; toute sa pensée n'était qu'un atticisme. Il eut un plus grand bonheur encore, ce fut de comprendre l'idée vivace de son temps, celle qui était au fond de toutes les affaires publiques, celle qui devait long-temps encore remuer le pays, et de s'attacher spécialement à celle-là, de s'en faire l'organe le plus hardi : c'était l'idée de critique universelle, qui était alors dans sa vigueur, dans son excès. La critique alors ébranlait tout, absorbait tout, à tel point que même les génies créateurs marchaient méthodiquement avec elle, n'ayant plus ou n'osant plus montrer l'illumination soudaine. Ainsi Socrate, qui passa pour l'inventeur de la philosophie morale, la déduisait par méthode critique, par méthode d'élimina-

tion. La critique se trahissait dans les beaux drames d'Euripide, comme chez nous dans Voltaire, par ces maximes sèches qui sonnent si faux parmi les purs accens de la tragédie. Enfin la statuaire s'en ressentait aussi, et les successeurs de Phidias *corrigeaient* sa grande manière. Ce qui généralisait surtout, en l'expliquant, cette tendance à la critique, c'était l'état de la société, le mouvement de la politique. La guerre du Péloponèse, où nos abréviateurs et nos compilateurs d'histoire grecque n'aperçoivent qu'une multitude de petits combats, de calamités ennuyeuses et de séditions décousues, fut au contraire la plus une dans sa cause, la plus sociale, je dirais presque la plus philosophique, que l'antiquité nous ait racontée. Pour s'en convaincre, il faut la lire attentivement dans le grand écrivain contemporain qui en a écrit l'histoire; et comme cet élément nous est nécessaire pour apprécier Aristophane, comme Thucydide et Aristophane, quelque divers qu'ils soient, ou plutôt parce qu'ils sont infiniment divers, se commentent l'un l'autre, sont même indispensables l'un à l'autre, je résumerai ici rapidement, d'après l'historien, la situation politique dont s'est emparé le poète.

I.

La guerre du Péloponèse fut ce que nous appelons aujourd'hui une guerre de principes. Elle eut pour but et pour moyen, des deux parts, la propagande; Sparte serrait partout le frein de l'aristocratie, Athènes lâchait partout les forces démocratiques. Thucydide avait bien raison de dire (1) que l'époque qu'il se proposait de raconter était remarquable entre toutes. Quand nous lisons son histoire, notre esprit est souvent frappé de rapprochemens qui semblent identifier ces temps reculés aux nôtres, ce qui indique un de ces ébranlemens profonds par lesquels les sociétés les plus éloignées dans le temps et dans l'espace subissent les mêmes crises, manifestées par des symptômes semblables.

L'antagonisme des institutions, si diverses dans les cités grecques, s'était ajourné et semblait avoir disparu pendant le grand mouvement national qui repoussa l'invasion des Perses; mais les cinquante années qui suivirent la retraite de Xercès furent remplies de dissensions intestines, provoquées ou échauffées par les Asiatiques,

(1) Thucyd., liv. I, 20.

et de cette fermentation continuelle se dégagèrent peu à peu, plus énergiques qu'autrefois, l'intérêt démocratique d'une part, l'intérêt aristocratique de l'autre : élémens ennemis, dont l'un se portait à Athènes, et l'autre à Lacédémone. La première manifestation de mésintelligence entre les deux cités eut une cause bien caractéristique. Les Hilotes, ce peuple esclave, s'étaient révoltés; Sparte les assiégeait dans Ithome. Les Athéniens, réputés bons ingénieurs, furent appelés au secours de Sparte en vertu des traités existans; mais la race ionienne et démocratique pouvait-elle de bon cœur aider l'aristocratie dorienne à remettre aux fers cette population malheureuse? Il paraît que les Athéniens attaquèrent froidement et n'usèrent pas de toute leur science; les Lacédémoniens se crurent trahis par eux et les renvoyèrent. Bien plus, lorsque les Hilotes eurent capitulé, les Athéniens les accueillirent et leur donnèrent le territoire de Naupacte à coloniser. Ainsi Athènes se faisait des alliés dans le sein même de la puissance rivale, en se posant comme protectrice de la classe opprimée, et, par représailles, les Lacédémoniens tentèrent de réveiller dans Athènes des factions aristocratiques. La lutte se dessinait donc; l'opposition de politique devenait sociale. Les députés de Corinthe disaient aux Spartiates : « La guerre est nécessaire; car il n'y a rien de commun entre vous et les Athéniens. Ils sont novateurs et actifs; vous êtes conservateurs et lents. Ils veulent se répandre au dehors; vous vous renfermez dans vos limites. Ils sont opiniâtres, insatiables, dévoués, pleins d'espoir; vous tenez trop des vieux temps; dans la politique comme dans les arts, ce sont les novateurs qui l'emportent. » Les deux principes ne sont-ils pas bien décrits par Thucydide?

Autre circonstance non moins significative. Les Lacédémoniens, décidés à la guerre, cherchaient une raison bien nette et propre à émouvoir. Ils remontèrent haut dans le passé, comme pour reprendre à sa source l'inimitié qui dérivait de deux états sociaux différens. Un parti de noblesse s'était emparé autrefois, avec Cylon, de la citadelle d'Athènes. Le peuple massacra quelques-uns des insurgés jusque dans le temple de Minerve, où ils s'étaient réfugiés. C'était un sacrilége, dont les auteurs furent excommuniés, exilés : les Lacédémoniens s'en mêlèrent et aggravèrent encore la malédiction et le châtiment; mais enfin, par suite des fluctuations qui balançaient alors la ville entre la démocratie et l'aristocratie, les descendans de ces exilés furent rendus à la patrie. Les Lacédémoniens remuèrent cette vieille histoire, et sommèrent les Athéniens d'expier

le sacrilége démocratique, en chassant de nouveau les familles maudites. Périclès en était, par sa mère. Que firent les Athéniens? Ils réveillèrent à leur tour les souvenirs hostiles; ils remirent en scène la race opprimée des Hilotes. Plusieurs de ceux-ci s'étaient un jour réfugiés dans le temple de Neptune, sur le Ténare. De tels asiles étaient souvent nécessaires à ces forçats de la conquête que leurs maîtres traquaient et tuaient à travers champs comme des bêtes fauves. Les Lacédémoniens avaient donc fait sortir du temple ces supplians et les avaient massacrés. N'était-ce pas aussi un sacrilége? Athènes demanda que les Lacédémoniens se purifiassent par des expiations du sacrilége aristocratique du Ténare. On le voit, l'aristocratie et la démocratie se harcèlent sans oser dire encore leur dernier mot : l'une et l'autre se masquent sous un voile sacré. Du reste, les Athéniens avaient deux expiations à demander pour une, car l'ambitieux Pausanias, ayant voulu soulever les Hilotes (toujours les Hilotes) pour se saisir de l'autorité dans Sparte, se réfugia aussi dans une chapelle; les Lacédémoniens en ôtèrent le toit, en murèrent les portes, et l'en arrachèrent mourant de faim. Encore un sacrilége dont les Athéniens prièrent leurs adversaires de se faire expier. C'était habile; car non-seulement ils appelaient par là des menaces et des antipathies religieuses sur la tête de leurs ennemis, mais encore ils y trouvaient occasion de faire retentir sans cesse, comme une provocation terrible, ce nom des Hilotes, cette cause des vaincus, cette imprécation contre la servitude d'un peuple. Le mot *servitude* n'était pas une métaphore en ce temps-là.

Il y avait donc intention de propagande de part et d'autre. Sparte demandait que les Athéniens laissassent aux villes qui leur étaient soumises l'*autonomie*, ou le droit de se gouverner par leurs propres lois. Périclès vit bien l'arrière-pensée des Spartiates, et il demanda que Sparte laissât également à ses villes sujettes l'*autonomie*, mais réelle, mais sincère, de sorte qu'elles pussent librement se faire leurs constitutions, sans être obligées de les mettre en harmonie avec la société lacédémonienne. Au fait, c'était là toute la question, et Périclès la comprenait admirablement bien. Dans l'état des choses, c'était la démocratie qui avait l'influence contagieuse. C'est sous ce rapport aussi qu'il faut considérer la fameuse oraison funèbre prononcée par Périclès en l'honneur des guerriers d'Athènes morts pour la patrie, et dont Thucydide a conservé le fond. On y reconnaît bien le grand orateur dont l'éloquence grave et sévère appelle les rayons d'une gloire immortelle sur ces imposantes funérailles; mais on y sent aussi

l'homme d'état. Périclès sait que sa parole retentira au loin comme le tonnerre auquel on le comparait; il sait que les alliés l'écoutent : c'est donc à toute la Grèce qu'il s'adresse indirectement; il lui déclare que, si Athènes a de vaillans soldats et fait des actions héroïques, elle doit cette force et cette fécondité à ses institutions; puis ces institutions, il les déploie devant ses auditeurs avec des commentaires qui doivent séduire, même sous la gravité de sa parole. « Nos institutions, dit-il, n'ont rien à envier à celles de nos voisins; nous servons de modèles à quelques-uns, mais nous n'imitons personne. Et parce que cette forme de gouvernement ne fonctionne pas sous la direction d'un petit nombre d'hommes, mais par l'action de tous, on l'appelle démocratie. Par nos lois civiles, nous sommes tous égaux devant la justice; dans la hiérarchie, chacun, selon la spécialité qui le recommande, est appelé aux affaires publiques, non à cause de la classe dont il fait partie, mais en vertu de son mérite personnel. Qu'il soit pauvre, peu importe : s'il peut rendre service à l'état, l'obscurité de sa condition ne le fera pas repousser. » De là, Périclès arrive insensiblement à un parallèle entre les Lacédémoniens et les Athéniens; les premiers, pour être rudes et grossiers, ne sont pas plus courageux ni plus habiles que les enfans de l'élégante Athènes; les seconds, pour être éloquens et instruits, n'en sont pas moins propres aux grandes entreprises de guerre; Athènes sait quitter les plaisirs pour les travaux; elle ne méprise ni les indigens, ni les travailleurs, mais les inutiles : elle parle beaucoup, il est vrai, elle délibère volontiers; mais il en résulte qu'elle connaît le danger lorsqu'elle l'affronte, tandis que chez les autres, c'est l'ignorance qui donne la hardiesse et la réflexion qui intimide. En un mot, Périclès revêt des plus nobles pensées sa théorie démocratique; il en déduit logiquement la force de son pays, au milieu de ces funérailles même qui attestent une défaite : fermeté habile, confiance dominatrice, qui ajoute encore à l'effet politique de ce discours.

La guerre du Péloponèse fut donc essentiellement une guerre de principes, ou, si l'on veut, une guerre sociale : l'équilibre des forces conservatrices et des forces progressives était rompu; les pauvres se soulevaient contre les riches, les classes industrieuses et commerçantes contre les aristocraties militaires. On conçoit que, par le seul effet moral d'une question ainsi posée, la démocratie, toujours si inflammable, devait s'embraser au degré le plus intense; elle acquit alors en effet toute l'énergie folle et jalouse qui la distingue, mais les évènemens qui suivirent ces préliminaires la caractérisèrent

bien mieux encore et enlaidirent horriblement la belle image que Périclès en avait tracée. Empruntons encore quelques mots à la plume vigoureuse de Thucydide; on sentira dans ses paroles la réalité, la réflexion, l'expérience, la tristesse profonde; on comprend, après avoir lu Thucydide, pourquoi le poète comique demandait toujours la paix à grands cris, pourquoi il déchirait si impitoyablement les boute-feux de la démocratie.

« A partir de ce moment, dit Thucydide (1), la Grèce presque entière fut bouleversée, des factions éclatèrent de toutes parts, les meneurs populaires voulant l'alliance d'Athènes, les aristocrates réclamant celle de Lacédémone. La paix ne leur aurait donné aucun prétexte, aucun désir d'attirer chez eux ces influences extérieures; mais, pendant la guerre, ceux qui voulaient révolutionner leur pays, dans un sens ou dans l'autre, trouvaient mille raisons pour appeler des auxiliaires qui détruisissent le parti opposé et leur livrassent le pouvoir... Dans la paix et la prospérité, les états comme les individus peuvent suivre des inspirations meilleures, parce qu'ils ne se sentent pas précipités par des nécessités irrésistibles; mais la guerre, rongeant sans cesse les ressources de la vie, est un rude maître, qui forme les caractères à l'image des circonstances... On en vint même jusqu'à changer le sens ordinaire des mots pour qualifier les actes selon les convenances de l'opinion. L'audace irréfléchie s'appela dévouement et courage; la temporisation prévoyante fut flétrie comme une peur ignominieuse; la modération passa pour un prétexte du lâche, l'attention à toutes choses pour lenteur en toutes choses, la précipitation étourdie pour grandeur d'ame, les mûres délibérations pour inertie et refus d'agir...

« Le fond de tout cela, c'était la convoitise du pouvoir, que l'ambition et l'avarice voulaient conquérir; le résultat, c'était un acharnement de plus en plus vif entre ceux qui se trouvaient ainsi constitués en discorde. Dans ces deux partis, les chefs paraient leurs discours de belles formules, les uns prêchant l'égalité politique de la démocratie, les autres vantant la sagesse aristocratique; mais le bien public, dont ils se faisaient les esclaves en paroles, n'était en réalité pour eux qu'une proie à saisir : ils luttaient par toutes sortes de moyens pour se renverser les uns les autres, et ne reculaient devant aucun crime, aucune vengeance, aucune cruauté... Si, par de belles paroles, on arrivait à son but, on était justifié par le succès

(1) Liv. III, 82 et suiv.

devant l'opinion publique. Les hommes indépendans étaient écrasés entre les deux partis...

« Ce fut à Corcyre que ces audacieuses scélérateses osèrent se manifester d'abord. On y vit tout ce que peuvent faire par représailles ceux qui ont été gouvernés trop durement, tout ce qu'osent tenter ceux qui espèrent sortir de leur indigence accoutumée, ceux dont la rapacité brûle de s'emparer du bien d'autrui, ceux qui, poussés d'abord dans la lice par leur bon droit, se laissent bientôt emporter par l'indiscipline de leur colère, et s'abandonnent à d'impitoyables excès. Toutes les conditions de la vie sociale étant ainsi renversées, la nature humaine, si prompte à enfreindre les lois lors même qu'elles sont dans leur vigueur, se voyant alors victorieuse des lois même, se montra volontiers plus faible que la passion, plus forte que le droit, et ennemie de toute supériorité. »

Tels sont les traits principaux du tableau de Thucydide. Emprisonnés dans ce cercle infranchissable de calamités, spectateurs ou victimes des cruautés aristocratiques et des fureurs populaires, quelle pouvait être la plus journalière disposition d'esprit des hommes éminens de cette époque? Assurément ils ne pouvaient s'attacher bien fort à aucune forme spéciale de gouvernement; mais ils s'accoutumaient à les juger toutes, à en analyser le mécanisme, les lois, les résultats logiques et d'expérience. La critique politique se formait donc sur tant de ruines, et s'éclairait au vaste incendie de la guerre de principes. Déjà d'ailleurs, et depuis long-temps, l'esprit observateur des Grecs avait médité sur les conditions de la vie politique; il y en a des traces dans Homère et dans Hésiode; les poètes gnomiques témoignent de cette préoccupation; le bon Hérodote avait intercalé dans son histoire une discussion dialoguée sur les avantages respectifs des diverses formes de gouvernement, qui est le premier germe de la belle scène de Corneille entre Cinna, Maxime et Auguste; enfin Xénophon, Platon, Aristote, devaient bientôt jeter là-dessus les bases d'une véritable science. En général, tous ces grands hommes éprouvaient une répugnance marquée pour le gouvernement démocratique. Ils ne voyaient dans la démocratie, en prenant ce mot dans son sens naturel, qu'un monstrueux contre-sens pratique, en vertu duquel l'ignorance est appelée à trancher les questions ardues, la multitude inconstante à suivre les longs projets, les passions mesquines à diriger les grandes choses. Ils ne contestaient point qu'il fût utile d'organiser dans l'état un élément populaire, mais le peuple souverain, le peuple principe du pouvoir, leur sem-

blait une théorie absurde et un fait impossible. Périclès lui-même, dont nous avons cité quelques paroles, ne semble louer la démocratie que sous bénéfice d'interprétation; car, d'un état où toutes les classes fonctionnent à un état où le *dème* est prépondérant, il y a loin encore. Ce que Périclès appelle démocratie, c'est tout simplement un régime où nul obstacle de naissance n'écarte des affaires publiques l'homme capable de s'en occuper avec fruit, et où le mérite et le travail sont au contraire invités à exercer leur influence naturelle. Que faisait donc Périclès? Il se servait de la puissance actuelle du mot, sauf à l'expliquer ensuite. Ainsi la philosophie politique était arrivée en résultat à condamner radicalement la démocratie, et c'est cette pensée qu'Aristophane détaille, qu'il multiplie, qu'il anime, qu'il fait marcher, danser, chanter, rire et maugréer dans ses comédies politiques.

A la critique politique se lie étroitement, chez Aristophane, la critique religieuse. La religion en effet n'était qu'une esclave de la politique. La démocratie s'en servait à Athènes, comme l'aristocratie ailleurs. Les démagogues, pour étourdir en l'émerveillant la stupidité béante des masses, faisaient parler les oracles et les prophéties; le poète nous dévoile avec prédilection ces misérables ruses; il attache au même poteau la démocratie et la superstition, et les crible des mêmes sarcasmes. Sans doute les oracles avaient exercé une puissance utile, alors que le sacerdoce, originaire d'Égypte et transplanté parmi des races indomptables, n'avait d'autre moyen, pour imposer à la force et proclamer la justice, que les voix terribles et mystérieuses du sanctuaire; mais, pour l'éducation des peuples comme pour celle des enfans, ces frayeurs vagues de l'imagination n'agissent que jusqu'à un certain âge. Il aurait fallu constituer une autre autorité que celle du prestige. D'ailleurs, en renfermant sa doctrine dans le secret des mystères, le sacerdoce l'avait dérobée à toute controverse, et par là même à tout développement, car d'un côté les prêtres, que la contradiction ne réveillait pas, s'endormaient avec le peuple dans une foi morte, et finissaient par ne plus savoir de la religion que ses formes extérieures; de l'autre, l'artiste, le poète, le philosophe, se détachaient de ces formes ou les interprétaient à leur gré. Plus tard, le christianisme s'y prit bien autrement : une fois constitué, il convia la philosophie, il se mesura contre la critique, il déclara l'hérésie nécessaire, et manifesta surtout sa vitalité par la lutte. Mais, au temps de la guerre du Péloponèse, le sacerdoce grec, déjà enchaîné dans sa tradition et dans ses mythes, ne

puisait plus ses forces dans l'assentiment des chefs de la pensée publique; il s'abandonnait aux puissances qui s'en faisaient un instrument; il vendait des oracles, il vendait le suffrage des dieux à Cléon et aux autres tribuns. Nous verrons tout à l'heure quelle vigueur et quelle âcreté ces abus donnaient aux attaques de la philosophie, et comment Aristophane, livrant à la risée publique les oracles imposteurs et poursuivant Jupiter lui-même jusque sur son trône, lui ravissait *Basiléia*, la souveraineté, pour la livrer aux hommes.

Cette double critique, politique et religieuse, est donc la pensée dominante des comédies d'Aristophane, et pour bien exposer sa manière, la hardiesse et la justesse de ses coups, nous ne pouvons mieux faire que d'analyser deux pièces où ces deux ordres d'idées soient traités spécialement et à part. On sent bien qu'il ne peut y avoir ici de démarcation absolue; les traits lancés contre le paganisme et ceux qui atteignent la démocratie volent ordinairement pêle-mêle dans toutes les pièces, à mesure que l'imagination les suggère. Cependant il y en a une, celle des *Chevaliers*, qui est presque exclusivement politique, et une autre, celle des *Oiseaux*, dont la portée est essentiellement religieuse : nous choisirons ces deux-là (1). Commençons par *les Chevaliers*, c'est-à-dire par la comédie politique.

Quatre ans après la mort de Périclès, deux généraux, Démosthène et Nicias, étaient chargés de la principale direction de la guerre. Le premier avait fortifié Pylos, et assiégeait dans Sphactérie, petite île voisine, une troupe de Lacédémoniens. Il n'était pas aisé de les réduire : on négocia; mais, quand l'affaire fut discutée devant le peuple d'Athènes, Cléon, le corroyeur démagogue, ennemi personnel d'Aristophane, s'opposa au traité, et prétendit que, si Démosthène ne

(1) La Harpe a traduit quelques passages de la première, et Barthélemy quelques scènes accessoires de la seconde; mais, si l'on veut bien comparer avec ce qu'ils en ont dit notre fidèle analyse, on se convaincra que ni l'un ni l'autre n'a compris le sens, pourtant bien clair, de la pièce dont il parlait : assertion hardie sans doute, mais que chacun peut vérifier. Ni l'un ni l'autre n'a soupçonné ce que la pièce signifie dans son ensemble; ils ne s'attachent qu'à des épisodes, à des détails, que leur traduction énerve et décolore. Depuis La Harpe et Barthélemy, le théâtre grec n'a pas manqué de traducteurs; mais là comme partout c'est encore l'histoire du mot de Byron. Tout récemment, on a réimprimé, dans une bibliothèque prétendue choisie, une traduction d'Aristophane qu'il eût mieux valu ne pas mettre au jour. N'est-il pas fâcheux que, sous prétexte d'art et de choix, on décourage ainsi les nobles esprits qu'aurait pu tenter une difficile entreprise? En général, on ne saurait trop blâmer les traductions complètes d'Aristophane. Elles prétendent le faire

savait pas s'emparer de Sphactérie, il s'en emparerait bien, lui, Cléon. On le prit au mot, et le peuple, qui s'amusait de tout, le nomma général, et l'envoya à Pylos. Très embarrassé d'abord, il réussit cependant, parce que, durant toutes ces discussions, Démosthène avait pris de nouvelles mesures; Cléon arriva tout-à-fait à propos pour frapper le dernier coup qu'un autre avait préparé, et pour en usurper la gloire. Ce fut l'origine de sa popularité, et c'est de là qu'Aristophane part pour démasquer ses intrigues. Il s'agit donc de renverser un ministère, comme nous dirions aujourd'hui; il s'agit d'opposer à Cléon un rival doué des qualités nécessaires pour obtenir une majorité dans la place publique : voilà le sujet de la pièce.

Le poète suppose qu'un petit homme vieux et acariâtre, qui s'appelle *Peuple*, et qui en effet représente le peuple, a deux valets ou esclaves, qui sont Nicias et Démosthène. Ce maître s'est procuré récemment un troisième esclave, corroyeur de son état, c'est Cléon. Celui-ci s'empare de la faveur du vieil imbécile par des flatteries, des mensonges, des prophéties, et persécute les autres, qui l'appellent Paphlagonien ou Paphlagon, sobriquet injurieux, parce qu'il ne venait rien de bon, à ce qu'on croyait, de la Paphlagonie, pays de criards et de vociférateurs. Ils complotent donc de le faire chasser à tout prix. La première scène nous montre Nicias et Démosthène sous l'accoutrement servile; ils gémissent de la façon la plus comique sur les coups de bâton qu'ils reçoivent à tout propos depuis que cet intrus s'est glissé dans la maison. Quand ils ont bien pleuré, ne sachant que faire, et en attendant qu'il leur vienne une idée, Démosthène se tourne vers les spectateurs et leur expose toute la situation.

« Voici ce que c'est, leur dit-il : nous avons un maître d'un ca-

connaître, et elles le déguisent. On pourrait leur pardonner d'assez nombreux contre-sens; mais ce contre-sens perpétuel qui consiste à rendre la plus étonnante souplesse de style par une prose traînante, monotone et lourde, est un véritable outrage. C'est d'ailleurs un phénomène littéraire que l'attitude des critiques et des traducteurs vis-à-vis d'Aristophane. Ils avouent tous ne pas savoir où la plupart de ses pièces en veulent venir; les auteurs même des *sommaires* grecs ne sont pas bien arrêtés sur le but du poète. Au reste, si les matériaux d'érudition ne manquent pas à la littérature grecque, nous croyons fermement que l'esprit en doit être étudié de nouveau, et qu'il faut en remanier entièrement l'explication avec les données de la science moderne. A force de monographies et de comparaisons, on refait le moyen-âge, qui n'était nullement compris il y a trente ans, quoique si près de nous; on a essayé de refaire l'histoire romaine : l'histoire grecque est à refaire dans presque tous ses élémens, et elle offre une admirable mine à qui pourra l'exploiter.

ractère brutal, irascible; il s'appelle Peuple, habite le lieu des séances, et vit de son suffrage, qu'il vend. C'est un petit vieillard difficile et un peu sourd. Le mois dernier, il acheta un nouvel esclave, un corroyeur de Paphlagonie, le plus rusé coquin, la plus dangereuse langue qui se puisse trouver. Ayant bien reconnu le caractère du vieillard, ce Paphlagon à cuirs se fit petit, flatta, caressa, chatouilla, dupa le maître par des gentillesses, disant : « Cher Peuple, « quand vous avez jugé un procès, il faut vous reposer; prenez un « bain; mangez, buvez, goinfrez, et recevez les trois oboles par- « dessus le marché (c'était l'indemnité accordée aux cinq cents *jurés* « de chaque tribunal, et que Cléon avait portée à trois oboles par « séance); voulez-vous que je vous serve à souper? » Et alors, s'emparant de ce que nous avions préparé, le Paphlagon courait s'en faire honneur auprès du maître. Dernièrement encore, j'avais pétri à Pylos une bonne galette lacédémonienne : ne voilà-t-il pas que le fripon s'en vient tourner autour, et, je ne sais comment, me la souffle, et s'en va la mettre sur table lui-même ! Et puis il nous tient à distance; il ne permet pas qu'aucun autre que lui serve le maître; armé d'une lanière, il monte la garde pendant le dîner et chasse quiconque voudrait dire le moindre mot. Et puis il débite des oracles au vieillard, qui se laisse prendre à tous ces radotages de sibylles; et puis, quand il le voit bien abêti, il pousse ses avantages, il calomnie ses camarades, et nous recevons le fouet. Pendant qu'on nous fouette, il va, il vient, il sollicite celui-ci, il effraie celui-là, et vend la faveur dont il jouit, disant : « Voyez-vous comme j'ai fait fouetter Hylas? Prenez « garde, si vous ne m'apaisez, vous êtes mort, pas plus tard qu'au- « jourd'hui. » Et nous nous laissons rançonner; ou bien, si nous résistons, le maître nous foule aux pieds et nous extorque huit fois davantage. »

On sent bien qu'un tel régime est intolérable; il faut que Nicias et Démosthène s'exilent ou qu'ils renversent ce gouvernement d'oppression et d'avanies. Tout à coup l'idée vient à Démosthène, une idée lumineuse. Parmi ces oracles dont Cléon se sert pour maîtriser le peuple, il doit y en avoir certainement qu'il cache parce qu'ils lui sont contraires, car les prêtres consultés avaient assez l'habitude d'équivoquer ou de prophétiser le pour et le contre à la fois, afin de deviner toujours juste. — Tâchons de lui dérober ces oracles contraires. Précisément le voilà qui dort. — On lui escamote donc un feuillet d'oracle, et, par bonheur, c'est un de ceux qu'on peut tourner contre lui. « Voilà, s'écrie Démosthène, voilà de quoi le mettre à

bas! — Comment cela? dit Nicias. — Comment? l'oracle dit en propres termes que le gouvernement de la république sera d'abord livré à un marchand d'étoupes; qu'ensuite il passera aux mains d'un marchand de bestiaux, qui le gardera jusqu'à ce qu'il s'élève un plus grand vaurien que lui; que ce dernier sera un marchand de cuirs : c'est clair, c'est notre Paphlagon, ce voleur, ce braillard, doué d'une voix assourdissante comme celle d'un torrent; qu'enfin ce marchand de cuirs sera renversé par un marchand de charcuterie! »

Tout ce passage est une invective contre les parvenus du commerce, qui à cette époque dirigeaient la démocratie : le marchand d'étoupes désignait Eucrate, qui faisait le commerce des toiles; le marchand de bestiaux, c'était Lysiclès; le marchand de cuirs, Cléon; le charcutier, Hyperbolus, qu'on ne détestait pas moins que Cléon, mais qu'on trouvait opportun de lui opposer.

« Un charcutier! s'écrie Nicias. O Neptune, quelle combinaison! mais voyons, où trouverons-nous cela? — Il faut le chercher, dit Démosthène. — Bon! s'écrie encore Nicias, en voilà justement un qui arrive au marché; c'est comme providentiel! » On remarquera que Nicias était un homme fort pieux, et qu'Aristophane lui conserve partout son caractère, avec une teinte de moquerie, il est vrai, mais légère et presque respectueuse.

Le charcutier arrive en effet. Démosthène lui adresse la parole : « O trop heureux charcutier! ici, ici, mon très cher; monte, ô toi qui nous apparais pour sauver la patrie! — Qu'y a-t-il? répond le charcutier; que me voulez-vous? — Viens ici, lui dit Démosthène, et tu sauras quelle est ta fortune et ton immense bonheur... Et d'abord jette là tous ces ustensiles, ensuite adore la terre notre mère et tous les dieux. — LE CHARCUTIER : Eh bien! voilà. Qu'est-ce qu'il y a? — DÉMOSTHÈNE : O heureux homme! ô homme riche! ô homme aujourd'hui nul, mais demain le plus grand de nous tous! ô chef suprême de la bienheureuse Athènes! — LE CHARCUTIER : Ah çà! mon cher, que ne me laisses-tu nettoyer mes tripes et vendre mes saucisses, au lieu de te moquer de moi? — Que parles-tu de tripes, insensé? réplique Démosthène. Regarde par là. Vois-tu ces longues files de peuple? — Oui. — Eh bien! tu vas être le maître de tous ces gens-là, et du marché, et des ports, et du Pnyx, où se tiennent nos assemblées. Tu mettras le pied sur le sénat, tu casseras les généraux, tu feras garrotter les uns, tu jetteras les autres en prison, tu te livreras à l'orgie dans le Prytanée! — Moi? — Toi. Mais tu n'as pas tout vu encore; monte sur ton étal, et regarde là-bas toutes ces îles qui nous

entourent. — Oui, je vois. — Vois-tu aussi ces comptoirs et ces navires marchands? — Oui, très bien. — Eh bien! n'est-ce pas là un immense bonheur?... Cet oracle l'a dit : tu vas être le plus grand des hommes! »

Le pauvre charcutier n'y comprend rien. Comment peut-il devenir quelque chose dans l'état, dans une cité comme celle d'Athènes, lui que sa condition infime réduit aux plus dégoûtantes occupations? Mais c'est en cela que se manifeste, aux yeux du poète, sa vocation pour la démagogie. « Tu es un homme de rien, lui dit Démosthène, tu es un pilier de la foire; de plus, tu es sans peur et sans vergogne; eh bien! c'est à cause de cela même que tu arriveras au pouvoir... Tu n'es pas d'honnête famille, n'est-ce pas? Tu n'es pas ce qu'on appelle un honnête homme? — J'en jure les dieux, répond le charcutier, je suis de la dernière canaille! — O homme prédestiné! ô favori de la fortune! quel énorme avantage pour faire ton chemin! — Mais, mon cher ami, objecte encore le trop humble charcutier, mais je n'ai reçu aucune instruction; je sais lire tout au plus, et encore très mal, très mal. — Voilà le seul inconvénient que je te trouve, répond Démosthène, c'est de savoir lire, même très mal, très mal. Un homme instruit n'est pas plus propre aux fonctions de démagogue qu'un homme honnête. Il faut être ignare et méchant... Au reste, ne t'inquiète pas; rien de plus aisé pour toi que de gouverner ce peuple. Tu n'as qu'à faire ton métier de charcutier comme auparavant. Brouille et entortille les affaires comme tu fais avec ta triperie; allèche et gagne le peuple par ces petits mots de *fricoteur* qui l'affriandent. Toutes les autres qualités du tribun, tu les as; une voix criarde, un mauvais caractère, et les habitudes de la halle. Il ne te manque absolument rien pour le gouvernement de notre république.

« Mais qui m'appuiera contre Cléon? dit le charcutier; car enfin les riches le craignent, et les pauvres, rien qu'à le voir, en ont la colique de frayeur. — Mais, répond Démosthène, nous avons les chevaliers, ces courageux citoyens; ils sont mille, ils le détestent; ils viendront à ton aide, et avec eux tous les honnêtes gens, et, parmi ces spectateurs, tous ceux qui ont de l'énergie, et moi avec eux, et Dieu qui prendra notre cause. » Ainsi Aristophane provoquait directement contre Cléon la classe intermédiaire dont l'ordre des chevaliers formait l'élément principal. C'était, avec les *zeugites*, une noblesse inférieure ou classe moyenne, comprenant tous ceux dont le revenu s'élevait à trois cents ou à deux cents medimnes, et analogue à celle qui chez nous compose la plus grande partie des électeurs et

des milices nationales. Elle était, à Athènes aussi, la masse la plus résistante en politique, la plus active dans le commerce et les arts pacifiques; mais la populace, subjuguée par des intrigans, l'avait débordée, et le sénat, corps assoupli et corrompu, pliait à tous les vents populaires. Cet appel à la classe moyenne est le véritable nœud de cette comédie; le titre l'indique, et l'ordre des *chevaliers* y joue son rôle, représenté par le chœur.

Continuons notre analyse. Cléon paraît sur la scène. Telle était la frayeur qu'inspirait le tribun, qu'aucun acteur n'avait osé se charger de ce rôle; aucun ouvrier n'avait voulu fabriquer un masque qui rappelât sa figure : Aristophane se barbouilla le visage et joua lui-même le personnage de Cléon. Il paraît, et ses premières paroles révèlent le délateur, le terroriste de ce temps-là. Il remarque une coupe dans laquelle Nicias et Démosthène avaient bu des rasades durant la scène précédente, en l'absence du maître. Cette coupe est de fabrique calcidienne. Aussitôt il jure et les accuse de conspirer avec les Calcidiens. « D'où vient que je vois là une coupe de Calcis? Il est bien clair que vous êtes occupés à révolutionner la Calcide. Ah! misérables, vous paierez cela de votre tête! » Allusion aux accusations absurdes par lesquelles les *sycophantes* épouvantaient les malheureux qu'ils voulaient pressurer; la populace, organisée en tribunaux de cinq cents membres chacun, donnait presque toujours gain de cause à ses favoris, et ceux-ci vendaient la sécurité aux faibles qui avaient besoin de l'acheter. Aussi le charcutier, saisi d'effroi, a-t-il pris la fuite avant que Cléon ait eu le temps d'achever sa menace. Démosthène le rappelle à grands cris; en même temps il invoque les chevaliers, qui accourent; l'émeute gronde, Cléon est enveloppé, battu, insulté. « Frappe, s'écrie-t-on de toutes parts; frappe ce fourbe, ce désorganisateur de l'armée, ce dilapidateur, ce gouffre et cette charybde de la rapine; ce fourbe, c'est le vrai mot, toujours fourbe, fourbe du matin au soir : frappez-le donc, poussez, serrez; qu'on le renverse, qu'on l'insulte, qu'on le hue... » En vain Cléon crie au secours, invoque ses partisans, surtout les *héliastes*, c'est-à-dire ces jurés des tribunaux démocratiques auxquels il avait inspiré l'amour de l'oisiveté et de la procédure, en leur faisant distribuer trois oboles par séance, et qui étaient par là devenus ses créatures. — O mes respectables héliastes! ô mes confrères des trois oboles! vous que je nourris de plaidoiries criardes, sans m'inquiéter du juste ni de l'injuste, au secours! je suis assailli par des conspirateurs. — Tant mieux! répond le chœur des

chevaliers, car c'est toi qui dévores les propriétés de l'état sans attendre que le sort les ait partagées; c'est toi qui tâtes et qui presses, comme des figues, les habitans des villes soumises à la nôtre, pour voir s'ils ne sont pas trop verts au gré de ta voracité, pour voir s'ils sont assez mous, assez peu résistans; c'est toi qui, dès qu'on t'en signale quelqu'un assez inerte et assez sot, l'assignes, fût-il au fond de la Chersonèse, le saisis, l'étreins, le renverses et l'immoles; c'est toi qui guettes au passage tous ces moutons d'Athéniens, riches, pacifiques, et tremblant à la seule pensée d'un procès!—Ainsi vous tombez tous sur moi? s'écrie Cléon. Puis essayant sur les chevaliers eux-mêmes les ruses et les flatteries qui lui réussissaient si bien auprès du peuple: « Voyez, mes amis, leur dit-il, comme on me frappe à cause de vous, moi qui allais proposer dans l'assemblée d'élever un monument en l'honneur de vos exploits! » Mais cette maladroite flatterie ne fait qu'irriter davantage ses adversaires. « Voyez-vous ce matamore! s'écrie-t-on de toutes parts. Voyez-vous comme il s'assouplit! Voyez-vous comme il rampe! Il s'imagine qu'il n'a qu'à nous flagorner comme de vieux imbéciles. Mais, si ces moyens lui ont souvent réussi ailleurs, ils vont tourner à sa perte maintenant; qu'il descende seulement par ici, nous le recevrons bien. — O mon pays! s'écrie Cléon roué de coups, ô mes concitoyens! par quelles bêtes féroces je me vois éventré! — Tu croasses encore! répond la foule, et ta voix ne cessera donc jamais de troubler le pays? »

En ce moment, le charcutier, qui avait eu peur et s'était enfui, revient, car son ennemi est par terre. « Holà! s'écrie-t-il, puisqu'il ne s'agit plus que de crier, c'est moi qui vais achever la déroute de cet homme. — Bien, lui dit le chœur; si tu cries plus fort que lui, nous te portons en triomphe, et, si tu l'emportes sur lui en impudeur, la victoire est à nous. »

Ici commence entre les deux rivaux un combat de grossièretés, d'accusations, d'absurdes menaces, d'injures, de fanfaronnades dont le spectacle faisait la plus sanglante satire de la démocratie. L'idée d'Aristophane, nous l'avons déjà vu, est que plus on est vil, ignare et ignoble, plus on est visiblement appelé à la profession de démagogue. Cléon et le charcutier sont donc ici comme deux candidats qui s'escriment pour la popularité mise au concours, qui se font valoir par des argumens en rapport avec le but, qui subissent enfin devant les chevaliers leur examen de capacité démocratique, et cette capacité se mesure sur le degré de bassesse auquel chaque candidat saura atteindre. Ils se disputent le prix de l'ignominie, et ce prix,

c'est le gouvernement. Ils aspirent à descendre au plus profond de la fange, parce que là ils trouveront le pouvoir. « Moi, je suis un voleur, dit Cléon; peux-tu en dire autant? — Moi, répond le charcutier, je suis fort sur le parjure; quand on me prend en flagrant délit, je fais serment que ce n'est pas vrai... J'ai droit de parler ici, car je suis aussi canaille que toi. — Bien raisonné, disent les chevaliers à leur candidat; mais, si tu veux que ton argument soit encore plus écrasant, ajoute que tu es canaille et enfant de canaille. » Dans ce même dialogue, nous trouvons l'origine d'une expression qui, depuis Aristophane, est devenue proverbiale pour caractériser les meneurs intéressés qui agitent les affaires publiques. « Tu agis, dit le charcutier, comme ceux qui font la pêche aux anguilles : si l'étang est paisible, ils n'attrapent rien; mais, s'ils en troublent la boue, ils remplissent leurs filets; c'est ainsi que tu fais ta pêche, toi, dans les troubles de la patrie. » Ainsi ce proverbe si vif et si juste, *pêcher en eau trouble*, nous vient d'Aristophane, et sa comparaison eut grand succès, car il reproche quelque part, à un de ses rivaux en poésie, de la lui avoir volée. En somme, le plus maltraité ici, ce n'est pas Cléon, c'est le peuple même qui assistait à la pièce, et qui applaudissait aux traits flétrissans dont le poète le marquait au front. On s'étonne à chaque page, en lisant Aristophane, que les spectateurs athéniens, d'ailleurs si susceptibles, aient pu supporter les vérités humiliantes et même outrageantes qu'on leur jetait si insolemment à la face. Mais on les faisait rire, et ils étaient désarmés.

Cléon, vaincu par l'éloquence poissarde et les poumons infatigables de son rival, en appelle au sénat. Les chevaliers conseillent au charcutier de se présenter aussi devant l'auguste assemblée, et bientôt, en effet, le charcutier revient triomphant : le sénat lui a donné gain de cause. On sait comment Juvénal peignait la décrépitude du sénat romain de son temps, convoqué pour délibérer sur la sauce d'un turbot: Aristophane place le sénat d'Athènes à peu près dans la même position. En effet, Cléon, arrivé devant le sénat, « laisse éclater sa foudroyante parole contre les chevaliers; c'est un fracas à faire crouler les remparts; il les appelle conspirateurs, il donne à son réquisitoire les couleurs les plus vraisemblables, et déjà le sénat tout entier qui l'écoute s'abreuve de ses mensonges; on regarde de travers, on sourcille. » Alors le charcutier, s'apercevant de l'effet produit par l'éloquence de son adversaire, se précipite dans l'assemblée, et annonce aux sénateurs, gens prosaïques et sensuels, qu'il a découvert un moyen de leur faire obtenir les anchois à très bon marché,

presque pour rien. A l'instant la sérénité revient sur tous les fronts; le prix des anchois donne lieu à des conversations particulières très animées. En vain Cléon cherche à reconquérir l'attention par des promesses encore plus agréables que celle-là; le charcutier, qui connaît mieux sans doute la fibre gourmande des pères de la patrie, enchérit toujours avec succès; après les anchois, il fait largesse de sardines. Dès-lors la conspiration est oubliée, les choses sérieuses sont remises au lendemain; il se forme des groupes tumultueux, et le prix des anchois devient la seule question à l'ordre du jour, le seul objet des plus vives discussions. Quant au pauvre Cléon, on le met hors la loi; on le pousse, les huissiers le jettent à la porte. Il résiste encore cependant; pour dernière ressource, s'accrochant de toutes ses forces au pouvoir qui lui échappe, il renie tout son passé politique; il avait toujours poussé à la guerre malgré le sénat, il promet la paix. « Attendez, s'écrie-t-il, attendez du moins que vous ayez entendu l'ambassadeur de Sparte; il est là, il apporte des propositions de paix. » Mais il est trop tard. Ce sénat, accoutumé à se diriger par les plus mesquines considérations, ne voit plus que la paix soit nécessaire. « A présent la paix, imbécile? Lorsqu'ils savent que nous avons les anchois à bon marché! Arrière la paix! nous n'en avons plus besoin, et en avant la guerre! » Et la séance est levée; les sénateurs joyeux sautent par-dessus les balustrades et se dispersent. Ce n'est pas tout. Le charcutier court au marché et accapare tout ce qui s'y trouve de coriandre et de poireaux, dont on se servait pour la sauce des anchois; puis il en fait une distribution gratuite aux membres du sénat, qui lui témoignent la plus vive reconnaissance. « Tous ils m'élevaient au ciel, dit-il en finissant son récit; ils m'accablaient tous de caresses, si bien que, pour une obole de coriandre, j'ai acheté le sénat tout entier, et me voilà. »

Il faudrait être familiarisé plus qu'il n'est possible aujourd'hui avec les détails de la vie publique et privée de cette époque, pour bien sentir toutes les particularités mordantes de ces pièces de circonstance, pour apprécier l'effet de ce feu roulant de plaisanteries et d'allusions dont nous sommes forcé de supprimer la plus grande partie; mais l'ensemble de cette conception, l'idée principale de chacune de ces scènes ne nous révèlent-ils pas assez bien le secret du génie d'Aristophane, de cette puissance comique qui a fait l'admiration de l'antiquité, et qui, à travers ses formes légères, son bruit de grelots, ses grimaces et ses folies, laisse si bien apercevoir la pensée sérieuse, la haine profonde des abus, le mépris des lâchetés et des

hypocrisies de toutes sortes? Jamais philippique de Démosthène fut-elle plus verte? jamais brusquerie pittoresque de Tacite fut-elle plus sévèrement vengeresse que ces stigmates dont la muse d'Aristophane marque en riant les peuples stupides, les pouvoirs avilis, et les intrigans capables de s'abaisser à tout pour mieux s'élever?

On a vu nos deux tribuns s'exercer devant les chevaliers et se disputer la faveur du sénat; ils vont maintenant engager une lutte décisive devant le peuple. Or, le peuple est ici encore représenté par ce petit vieillard maussade et capricieux dont on a déjà fait le portrait. Cléon et le charcutier comparaissent devant ce juge souverain, qui déclare ne vouloir les entendre que dans le lieu ordinaire des séances. Cette condition effraie le charcutier, qui a pu souvent remarquer combien une grande assemblée exprime mal ordinairement la véritable opinion de ceux qui la composent, combien les influences, les fluctuations, les vertiges qui s'emparent alors de la foule la rendent différente d'elle-même. « Malheur à moi! s'écrie-t-il, je suis perdu. Ce vieux bonhomme, quand il est chez lui, est le plus sensé des mortels; mais, dès qu'il est assis sur ces maudits bancs, il devient bête et ouvre une aussi grande bouche qu'un paysan qui suspend ses figues au séchoir. » Cléon commence ses protestations de dévouement : « Quel citoyen vous aima jamais plus que moi? dit-il au petit vieillard; n'ai-je pas, aussi long-temps que je fus admis dans vos conseils, versé dans vos trésors des masses de richesses que j'extorquais en tordant les uns, en étranglant les autres, en sollicitant, en ne tenant compte de personne, pourvu que je vous fisse plaisir? » « Mais d'abord, cher peuple, dit à son tour le charcutier, il n'y a rien de bien extraordinaire à cela. Et moi aussi j'en ferai autant, j'escamoterai le pain des autres pour le mettre sur votre table. Du reste, je vais vous administrer la preuve, moi, qu'il n'est pas vrai que cet homme vous aime, et que ce n'est pas pour vous qu'il travaille, mais pour lui-même et pour se chauffer à vos dépens. Vous qui avez brandi l'épée pour la patrie à Marathon, vous qui, par votre victoire, avez donné naissance à tant de phrases ronflantes que nous débitons aujourd'hui à tout propos, vous voilà assis bien durement sur ce banc de pierre, et pourtant cet homme ne s'en aperçoit même pas. Quant à moi, tenez, voici un coussin que j'ai fait exprès et que je vous apporte. Allons, levez-vous... Bien; maintenant asseyez-vous tout doucement et ménagez un peu ce coccyx qui a si bien fait son service sur les bancs des galères de Salamine. » Le poète se moque, comme on voit, et des déclamations des orateurs qui rappelaient sans cesse les grandes

journées de la guerre des Perses, et des petits services par lesquels ils cherchaient à capter le peuple, et du peuple lui-même qui s'y laissait prendre. En effet, ce coussin réussit à merveille pour le charcutier : « Qui es-tu donc, mon brave? lui dit ce bon Peuple tout enchanté; est-ce que tu es de la race du grand libérateur Harmodius? Mais c'est très beau, cela, vraiment, et très populaire, ce que tu viens de faire là! » Voilà donc que le charcutier gagne du terrain; il s'enhardit, il reproche à Cléon les troubles et les malheurs de la Grèce; et quand celui-ci prétend que son but n'était autre que de faire régner Athènes sur l'Arcadie et la Grèce entière, l'autre s'élève à des tons oratoires : « Non, s'écrie-t-il, ta pensée n'était pas de nous soumettre l'Arcadie; tu voulais piller, tu voulais pressurer les villes pour ton propre compte; tu voulais que le peuple, à travers la poussière des combats, ne pût voir tes crimes, et qu'il restât, par nécessité, par besoin, par la solde, suspendu à tes caprices. Ah! si jamais il retourne à ses champs, si, au milieu de ses moissons et de ses oliviers, il reprend courage et calcule ce qu'il lui en a coûté, alors il comprendra combien de félicités tu as taries pour ne lui donner qu'une misérable solde; alors il reviendra aigri, furieux, pour te lapider de sa boule noire. Tu le sais, et c'est pour cela que tu le joues avec tes vains songes et tes projets en l'air. »

Ce n'est pas tout. Nous avons déjà parlé des oracles dont les politiques de ce temps-là se servaient pour subjuguer le peuple par un détestable abus de la religion. Cléon, poussé à bout, veut recourir de nouveau à cet artifice; mais le charcutier ne recule pas encore devant l'épreuve : il inventera bien aussi des oracles. Cléon en apporte un gros paquet; le charcutier en apporte une charge. Lisez-nous cela, dit le Peuple. Cléon commence : — Écoutez maintenant, et appliquez votre esprit : « Fils d'Erechthée, médite le sens des oracles qu'Apollon a criés du fond de son sanctuaire par les trépieds vénérables. Il te commande de garder le chien sacré aux dents aiguës qui, en aboyant devant toi et en faisant grand bruit pour te défendre, t'assure un bon salaire, et périra s'il cesse de remplir ce devoir, car d'innombrables geais croassent de haine contre lui. » — Par ma foi, je n'y comprends pas un mot, dit le Peuple; quel rapport y a-t-il entre Erechthée et vos geais qui croassent, et votre chien qui aboie? — Le chien, c'est moi, dit Cléon, puisque j'aboie pour vous, et Apollon veut que vous me gardiez, moi votre chien. — Ce n'est pas cela, répond le charcutier : voici le véritable oracle du chien, Et il se met à en débiter un autre non moins significatif, mais en sens con-

traire : « Prends garde, fils d'Erechthée, à ce chien de geôlier, à ce Cerbère qui fait frétiller sa queue autour de toi quand tu dînes; il t'observe, et, pour peu que tu te détournes, il t'escamotera ton morceau; la nuit, il se glissera dans ta cuisine comme un chien qu'il est; il lappera tes assiettes et avalera les îles tributaires. » On voit que le charcutier a saisi assez bien le style symbolique des oracles. Mais Cléon en a d'autres dans son sac; il lit donc derechef : « Il y a une femme; elle enfantera dans la divine Athènes un lion qui combattra pour le peuple, comme pour ses propres lionceaux, contre une multitude de moucherons; conserve-le et fais-lui un mur de bois et des tours de fer. » Cléon s'applique encore cette prophétie : ce lion, c'est lui. Le Peuple s'étonne et va se rendre, quand le charcutier lui fait remarquer que Cléon n'a pas expliqué ces murs de bois et ces tours de fer dont parle la prophétie. Que veulent-ils dire? Évidemment c'est la machine de bois et de fer, la machine *à cinq trous*, espèce de cangue comme celle des Chinois, et qui servait au supplice des criminels. C'est là-dedans que l'oracle veut que Cléon soit gardé; interprétation un peu sévère, mais que le Peuple adopte. Aristophane ne s'attaque pas seulement ici aux ruses et aux mystifications de la démocratie, mais aussi aux oracles même; il en contrefait le langage obscur et les métaphores élastiques, et il prouve par des parodies qu'on peut aisément, non-seulement s'en procurer pour tous les cas, mais encore leur donner les interprétations les plus contraires.

Enfin, après avoir démasqué, à travers mille bouffonneries que nous ne pouvons même mentionner, les principales roueries des démagogues, le poète arrive à la conclusion, car c'est une conclusion plutôt qu'un dénouement, toute la pièce étant un pamphlet plutôt qu'un drame. Le petit vieillard qui représente le peuple abandonne Cléon, et le livre à son adversaire. Le charcutier devient chef de l'état; c'est une grande régénération qu'il ambitionne d'accomplir, et, fidèle aux souvenirs de son premier métier, il *recuit* le Peuple, ainsi que Médée faisait recuire jadis le vieillard Éson. Le Peuple reparaît alors plus jeune, plus fort, maître de lui-même, nettoyé de sa décrépitude et de sa crédulité; il promet de châtier les déclamateurs qui effraient les juges pour leur dicter des sentences, d'encourager la marine, de régulariser l'avancement dans l'armée, d'interdire la tribune aux orateurs trop jeunes et signalés pour leur conduite scandaleuse; enfin il consent à la trève de trente ans proposée par les Lacédémoniens. C'est ainsi que les comédies politiques d'Aristophane avaient ordinairement un but immédiat, et conte-

naient une proposition directe, actuelle, relative aux affaires du moment. Que de vues générales d'ailleurs, que d'observations sérieuses, que d'idées positives et pratiques sur les grandes erreurs de l'époque! Et sous ces caricatures par trop forcées, sous ces trivialités trop souvent repoussantes, quel instructif complément de la grave et sévère histoire de Thucydide! L'histoire, de son haut point de vue, étale les côtés austères et tragiques des évènemens; la comédie, au sourire narquois et sceptique, dévoile les petits tripotages cachés sous les grandes choses : toutes deux ensemble complètent le tableau de la vie sociale.

II.

Voilà comment Aristophane traitait en plein théâtre le régime politique au milieu duquel il vivait; voyons maintenant sa critique religieuse. La scène des oracles dont nous avons cité quelques traits n'était qu'une légère escarmouche, et il y en a de cette sorte dans la plupart de ses pièces; mais c'est dans *les Oiseaux* qu'il faut le voir attaquer de front l'assemblée des dieux : c'est là que, daignant à peine se voiler de la plus transparente allégorie, il sape l'autel à sa base. Rapprochons d'abord quelques faits qui doivent éclaircir l'interprétation de cette comédie, car nulle pièce du théâtre grec n'a autant d'importance historique et philosophique, et nulle n'a autant embarrassé les commentateurs.

L'acte fondamental de toutes les religions connues, c'est le sacrifice. C'était même, chez les Grecs, l'acte essentiel de la vie, car, pour dire sacrifier, ils disaient tout simplement agir, faire : ἔρδειν, ῥέζειν, δρᾶν. C'est que le sacrifice n'était, en définitive, qu'une prière symbolique exprimant le plus haut principe de la morale : offrande de toute vie humaine, figurée par un objet alimentaire, à la vie suprême, qui est Dieu; et association, ou communion des hommes en Dieu, figurée par la manducation en commun de l'objet offert, c'est-à-dire par le banquet qui suivait le sacrifice, et où l'on mangeait la victime. Mais il vint un temps où le dogme s'enterra dans ses formes, et où la religion ne sembla plus qu'un ensemble de rites extérieurs, sans but moral bien défini. Les banquets sacrés devinrent une occasion d'intempérance, au point que des étymologistes, Aristote même, dit-on, croyaient que μεθυειν, *s'enivrer*, venait de μετα θυειν, *après sacrifier*. L'étymologie est hasardée, mais elle n'en démontre que mieux le fait. D'autre part, les prêtres songèrent surtout à se faire, au moyen

du sacrifice, de beaux revenus, en excitant la piété aux larges offrandes, aux immolations magnifiques, dont ils avaient la meilleure part. Il en résulta une réaction contre le sacrifice, qui devenait un impôt trop lourd. Les dîmes aussi excitaient des murmures, et les domaines consacrés à l'entretien des temples furent quelquefois violés. Toutefois ces sacriléges publics troublaient trop d'intérêts et de consciences pour se renouveler souvent. D'ailleurs, le sacerdoce établi étant un instrument de l'état, on maintenait, moins par croyance que par politique, ses grandes prérogatives, comme cela se voit en Angleterre de nos jours. Cependant, si on laissait au sacerdoce ses revenus constitués et réguliers, on lui disputait ses bénéfices casuels, et chacun pour son compte cherchait à s'y dérober. Il y a un instinct d'avarice vulgaire qui cherche sans cesse à esquiver les charges nécessitées par les institutions de toute nature; cet instinct, même chez les croyans, répugnait aux offrandes et aux sacrifices, et la critique, qui trop souvent s'adresse aux mauvais penchans du cœur humain, lors même qu'elle veut arriver à des fins louables, s'attachait à soulever contre le culte l'argument pécuniaire. A quoi bon ces cérémonies? Valent-elles ce qu'elles coûtent? Telle était la question. Mais elle n'était pas neuve à l'époque d'Aristophane, il s'en faut de beaucoup. Elle remontait, au contraire, aux premiers âges de la nation.

En ces temps primitifs, le sacerdoce égyptien s'était fortement établi dans la Grèce. Les cités, les rois, les tribus, lui apportaient des dons immenses, des *chiliombes* ou sacrifices de mille bœufs, mais plus souvent des *hécatombes* ou sacrifices de cent bœufs. La Laconie avait adopté ce nombre, parce que, dit-on, elle renfermait cent villes. Dans l'origine, l'offrande entière était donnée aux dieux, c'est-à-dire aux prêtres : alors on l'appelait *holocauste*, parce qu'on la supposait *entièrement consumée* en l'honneur de la divinité; mais une si complète destruction était inutile, il était juste d'ailleurs que le sacerdoce vécût de l'autel : on en brûlait donc quelque chose pour ne pas négliger le symbole, et le reste grossissait les revenus du temple. Prométhée pensa que c'était trop. Prométhée, que nous retrouverons tout à l'heure dans Aristophane, était le chef de la race de Japet et de Deucalion, c'est-à-dire qu'il représente la population autocthone que les Égyptiens avaient refoulée vers les montagnes. Il fut donc, dans la mythologie, le type de l'opposition hellénique contre le sacerdoce étranger. La légende en a fait un dieu ennemi des dieux, toujours en révolte contre leur usurpation, toujours prophétisant leur

chute. On lui a donné l'esprit ingénieux, inventeur, novateur, qui a caractérisé les Grecs; il devint même le symbole de la science qui combine, et son nom de *Prométhée*, le prévoyant, désigne très clairement cette personnification du génie curieux, chercheur, remuant et indocile des Hellènes. Prométhée joua des tours de toutes sortes à Jupiter. Ce fut lui qui, le premier, coupa les vivres, en partie du moins, au sacerdoce : il introduisit l'usage de ne donner aux dieux qu'une partie des victimes, et de garder le reste pour en faire des festins avec ses amis. Ce fait, si peu grave en apparence, indique pourtant le moment où la race indigène secoua le joug des colons égyptiens, fit effraction pour ainsi dire dans la cité théocratique, et commença cette réaction politique et religieuse qui a produit tout le mouvement intellectuel de l'ancienne Grèce.

Ce fait, inaperçu des modernes, était très important aux yeux des plus anciens mythologues, car il contenait une révolution. Aussi Hésiode l'a-t-il conservé sous la forme poétique dont s'enveloppaient alors toutes les histoires, et c'est par là qu'il fait commencer l'hostilité éternelle de Jupiter et de Prométhée. « Lorsque, dit-il, dans Sicyone (ce fut l'une des plus anciennes colonies égyptiennes), les dieux et les hommes (c'est-à-dire la théocratie conquérante et la population indigène) se disputaient sur leurs droits respectifs, Prométhée partagea un grand bœuf en deux. D'un côté, il plaça les chairs, les intestins et la graisse, enveloppés dans la peau de l'animal; de l'autre côté, il arrangea artistement les os qu'il recouvrit seulement d'une légère couche de graisse appétissante.—Quelles parts inégales tu nous as faites là! dit Jupiter. L'adroit Prométhée, qui savait bien où il en voulait venir, lui dit en souriant : Père des dieux, le plus grand des immortels, choisissez la part qui vous plaira le plus.—Jupiter n'était pas dupe; il voyait déjà dans son esprit les maux dont il allait accabler les hommes; il souleva de ses deux mains la belle et blanche graisse, et la colère saisit son ame, l'indignation lui monta au cœur lorsqu'il vit ces os du bœuf que la ruse avait si bien déguisés. C'est depuis ce temps-là, ajoute *la Théogonie*, que les hommes ne brûlent plus que les os sur les autels odorans (1). » Le poète prétend que Jupiter n'était pas dupe; mais c'est une flatterie, et ce qui le prouve, c'est sa colère; Jupiter fut si indigné de cette mystification qui abolissait les holocaustes, qu'il refusa le feu aux hommes; puis il leur envoya Pandore et tous les maux; enfin il attacha Prométhée

(1) « Les os blancs, » c'est-à-dire dépouillés des chairs. (*Theog.*, 535 et seq.)

au Caucase : incidens divers auxquels on a donné plus tard des interprétations mystiques, mais qui ne furent dans l'origine que l'épopée populaire de la lutte des deux races pendant ce moyen-âge de la Grèce.

Le fruit de ce premier empiètement n'était donc pas seulement un bénéfice matériel; c'était un résultat politique, car, en participant à la victime, en s'approchant de la table sacrée qui était dressée à cet effet dans les temples, la population indigène arrivait à l'égalité devant Dieu, et la caste, telle qu'elle s'était constituée en Orient et en Égypte, devint impossible désormais sur la terre des Pélages. Pour marquer cette fusion, une part des victimes publiques fut réservée aux représentans de l'état; les rois de Sparte et les prytanes d'Athènes avaient la leur; après le banquet, on en portait un morceau chez soi, comme chose de bon augure et protectrice; on en envoyait des portions à ses amis absens. Cependant, à ces changemens le motif d'économie se mêlait bien aussi; la munificence des premiers temps s'affaiblissait; les chiliombes ne se répétaient guère; les hécatombes aussi rencontraient beaucoup d'objections; Solon essaya même de prohiber le sacrifice des bœufs, qu'il jugeait trop utiles à l'agriculture pour qu'on les détruisît en si grande quantité. Il est vrai que la population augmentant, l'agriculture remplaçant la vie pastorale, le commerce éveillant des besoins inconnus, les troupeaux représentaient une valeur croissante; en même temps les chefs de clans qui pouvaient envoyer leurs bœufs par milliers paître dans la montagne devenaient rares. Mais l'hécatombe était un usage immémorial et sacré, un devoir en certains cas, et toujours une œuvre très agréable aux dieux et aux prêtres; et ceux-ci ne manquaient pas de remontrer aux puissans et au sénat combien ils dégénéraient de la piété de leurs ancêtres. Or, que fit-on entre ces deux écueils? On adopta un de ces expédiens de transition si fréquens dans les affaires humaines; on changea la chose, et on garda le mot. Il y en eut qui prétendirent qu'une hécatombe n'était pas précisément un sacrifice de cent bœufs, mais de cent têtes d'animaux quelconques; c'était déjà quelque chose que de pouvoir substituer un mouton à un bœuf. Il y en eut qui soutinrent, en vertu d'une figure de rhétorique dont je ne sais plus le nom, que les cent bœufs ne signifiaient autre chose qu'un nombre assez considérable de bœufs. Il y en eut de plus ingénieux encore qui affirmèrent que le mot hécatombe avait été corrompu par une mauvaise prononciation, et qu'au lieu de *bous*, bœuf, d'où la dernière syllabe du mot grec dérive, il fallait *pous*, pied, de

sorte que c'était tout simplement un sacrifice de cent pieds, et par conséquent de vingt-cinq quadrupèdes. D'autres enfin dirent que le mot cent se rapportait aux assistans, non aux victimes, et qu'une hécatombe était un sacrifice offert par cent personnes ou en présence de cent personnes. Ces chicanes quelque peu sardoniques ne démentaient pas, à coup sûr, la ruse patriarcale de l'antique Prométhée, et, quoique ridicules en elles-mêmes, elles sont dignes d'observation. Combien d'institutions, combien d'usages, combien de devoirs se transforment et s'éteignent dans le cours de l'histoire par des interprétations de cette espèce! On remplirait plus d'un volume de toutes les choses importantes qui se sont métamorphosées sans changer d'enveloppe, et dont le nom restait quand elles n'étaient plus depuis long-temps.

C'est ainsi que l'action sainte, l'action par excellence du sacrifice, était devenue l'objet de répulsions, de subterfuges et de disputes misérables. C'est ainsi que la question s'était déplacée du fond à la forme, parce qu'on l'avait dérobée au grand jour, parce qu'on avait, comme dit l'Évangile, mis la lumière sous le boisseau. Les symboles, expression visible des idées, sont comme la physionomie humaine : il faut que la pensée y éclate sans cesse à travers la figure, pour qu'on y aperçoive une vie active; mais, si les traits extérieurs s'immobilisent, si le regard intellectuel s'éteint, c'est que la mort se fait et que la corruption approche. Rien de plus pitoyable et de plus dégradant que les opinions qui, dès le temps d'Aristophane, s'étaient répandues dans le peuple au sujet des sacrifices. On croyait que la fumée des viandes rôties était la nourriture des dieux, que l'odeur des parfums et des gâteaux sacrés récréait leurs narines; que le sel, symbole de préservation et de persévérance, dont, chez les Grecs et les Romains aussi bien que chez les Juifs, aucun sacrifice ne pouvait se passer, n'était si rigoureusement exigé que pour exciter leur appétit. On sent bien qu'un point de vue si heureux pour la critique ne fut point négligé par l'ancienne comédie. Sans cesse elle traite les dieux comme des affamés, des êtres insatiables, pour lesquels la terre nourrit à peine assez d'animaux et de fruits. Elle répète sur tous les tons que ces pensionnaires de l'humanité mangent énormément et occasionnent des frais excessifs. Il y avait un ordre de prêtres subalternes qu'on appelait *parasites*, c'est-à-dire administrateurs des vivres, chargés de recueillir et d'employer les revenus, les dîmes et les offrandes; leur fonction correspondait à celle des *diacones* de l'église primitive; ils étaient anciennement très respectés, et mar-

chaient les égaux des principaux magistrats. Mais cette fonction, qui était, aux yeux du peuple, d'alimenter la gloutonnerie des dieux, finit par leur attirer des brocards de toutes sortes; leur nom même fut donné à ces quêteurs de dîners, à ces visiteurs inévitables, qui vivent aux dépens de tout le monde, et s'ingénient toute la journée à se faire inviter pour le soir. Telle fut l'origine du parasite, ce personnage si souvent traité dans la comédie postérieure à Aristophane et dans celle des Latins. D'ailleurs, on fraudait la divinité : c'était une loi générale que la victime fût saine, sans défaut, point fatiguée par le travail; à l'époque d'Aristophane, on immolait souvent des bêtes malades et impropres à tout service. Les Athéniens accusaient surtout Lacédémone de cette supercherie coupable, et long-temps après Tertullien reprochait encore à tous les païens en général une grossière mauvaise foi à l'égard des dieux. Ce n'était donc point sans concours et sans auxiliaires que la comédie engageait une attaque en règle, et sur tous les points, contre l'impôt du sanctuaire; elle s'appuyait d'un côté sur des abus réels, de l'autre sur un sentiment d'aversion très répandu, et la comédie des *Oiseaux* peut être considérée comme l'une des plus hardies expéditions de cette guerre.

Qu'est-ce donc enfin que *les Oiseaux?* quel en est le sujet? Laissons là tous les commentaires, et voyons la pièce dans sa simplicité. Dans *les Chevaliers*, Aristophane renverse Cléon; ici, il renverse Jupiter : voilà le dénouement. Comment s'y prend-il? En assiégeant l'Olympe, d'une façon beaucoup plus fantastique, il est vrai, que n'avaient fait les titans d'autrefois, mais qui n'en va que mieux au but. Ce but se déclare sans détour dès l'exposition. « Oiseaux, bâtissez une ville dans l'air, afin que les dieux ne puissent plus communiquer avec les hommes ni recevoir leurs sacrifices; alors il faudra bien qu'ils se soumettent, ou qu'ils meurent de faim. » Voilà donc qui est bien clair. Le poète se place dans les idées populaires sur le sacrifice, dont nous parlions tout à l'heure : il met en relief tout d'abord dans les dieux leur qualité de mangeurs gigantesques, et il part de là pour provoquer le peuple à leur couper les vivres. Il ne faut donc pas chercher ici, comme l'a fait le père Brumoy, une allégorie de quelque fait de la guerre du Péloponèse, allégorie qui serait sans motif, sans intérêt, et en outre indéchiffrable; ce n'est pas non plus, comme d'autres l'ont supposé, une simple utopie, une république imaginaire, semblable à celle de Platon; rien n'y indique une tendance organique ni un idéal qui ait l'air le moins du monde de se proposer

aux gouvernemens futurs (1). L'abolition de la religion existante, voilà le sujet réel de la pièce. Si quelques épisodes politiques s'y intercalent, c'est pour amener çà et là des traits de satire actuelle, sans lesquels la comédie d'Aristophane ne marche jamais; mais le renversement des dieux n'en est pas moins la pensée qui domine, qui marche, et qui, dans les dernières scènes, présente ses conclusions de la manière la plus claire et la plus audacieuse qu'on puisse imaginer, audacieuse surtout, et c'est la chronologie qui le dit, car cette comédie des *Oiseaux* se jouait lorsque Alcibiade était rappelé de Sicile pour répondre à l'accusation d'avoir mutilé les statues de Mercure, accusation qui fit le malheur de sa vie. Mais Alcibiade vivait dans la politique active, il avait des rivaux qui remuaient tous les prétextes contre lui, et d'ailleurs son impiété avait été brutale. Celle d'Aristophane était spirituelle; elle n'attaquait point directement les partis; elle se liait par d'intimes rapports à l'incrédulité générale, et ce peuple, qui condamnait Anaxagore, Diagoras, Socrate et Alcibiade comme impies, applaudissait avec fureur aux représentations sacriléges d'Aristophane.

Deux habitans d'Athènes, nobles et considérés (remarquons encore ici que ce sont les hautes classes qui combattent à la fois la démocratie et le culte), s'avisent d'émigrer et de s'en aller au pays des oiseaux. « Ce n'est pas, disent-ils avec une piquante ironie, que nous haïssions notre ville; ce n'est pas qu'elle ne soit grande et heureuse, et qu'elle n'accorde à tous un droit égal de se ruiner en procès : au contraire. Les cigales ne chantent que pendant un mois ou deux sur les branches des arbres; les Athéniens, perchés sur la procédure, chantent toute la vie. » Voilà pourquoi nos deux citoyens s'en vont chercher ailleurs une cité tranquille, où ils puissent dormir en paix. Ils passent d'abord chez les oiseaux, pour consulter la huppe, oiseau voyageur qui sait la géographie, et qui leur dira si une telle ville peut se trouver quelque part; mais, comme les renseignemens de la huppe ne les satisfont point, l'un d'eux, Pisthétère, imagine un autre plan : ses vues s'étendent, et il propose à la huppe, reine des oiseaux en ce pays-là, de bâtir une ville dans la vaste étendue

(1) Il n'y a qu'un sommaire grec (voyez l'édition de Brunck) qui laisse entrevoir la portée philosophique de cette comédie. Encore suppose-t-il que le but principal de la pièce est une révolution politique, et que l'abolition des dieux n'en est qu'une conséquence. Or, l'ensemble prouve, au contraire, que ce dernier point est le principal, et que c'est la politique qui est l'accessoire : toute la charpente de la pièce se compose du fait religieux.

de l'atmosphère, pour intercepter les communications entre les hommes et les dieux, et prendre ceux-ci par la famine. Les dieux gouvernent si mal ce bas-monde, que ce sera un grand progrès de les avoir renversés.

La proposition est agréée; on éveille le rossignol pour convoquer l'assemblée générale des oiseaux. Ici s'ouvre l'une de ces scènes étranges, où une veine abondante de bouffonnerie et de grace se répand en folies harmonieuses, avec un lyrisme grotesque et un mélange indéfinissable d'esprit et d'imagination, d'entraînement et de malice. A la voix du rossignol et de la huppe, les oiseaux se rassemblent peu à peu; leur nombre augmente; à la fin, c'est une multitude bruyante de merles, de pies, de coucous, d'alouettes, d'alcyons et de personnages ailés de toute espèce et de toute famille. Ce devait être un singulier spectacle que cette foule d'acteurs habillés de plumes et armés de becs, qui dansaient et chantaient en ouvrant leurs ailes : l'ancienne comédie admettait ces extravagances, et non-seulement les oiseaux, mais les guêpes et les grenouilles, comme on sait, ont leur rôle dans Aristophane. Les oiseaux s'assemblent donc; mais, voyant des hommes parmi eux, ils s'imaginent qu'ils sont trahis; ce sont des ennemis, ce sont des espions : de là une émeute, un hourra, un cri de mort. Ce n'est pas sans peine que la huppe fait entendre à son peuple qu'il faut écouter ces étrangers, qu'ils apportent d'excellens avis, très profitables à la nation, et tout pleins d'avenir et de gloire. On écoute enfin, et Pisthétère aborde franchement la question religieuse, qu'il reprend à l'origine des choses, invoquant les anciennes cosmogonies de l'Orient.

« Je gémis sur vous, dit-il aux oiseaux, sur vous, qui, dans les premiers temps, étiez rois. — Nous, rois? répond l'assemblée. Rois de quoi? — Rois de tout ce qui est, de moi, de mon camarade que vous voyez là, de Jupiter même, car vous êtes plus anciens que Saturne, et que les titans, et que la Terre. — Que la Terre? — Oui, vraiment, que la Terre. — Nous ne l'avions jamais ouï dire. — Je le crois bien; ignorans comme vous êtes et insoucians, vous n'avez seulement pas lu Ésope, qui dit que l'alouette fut avant toutes choses, avant la Terre même, etc. » Par ces raisons et par d'autres témoignages tirés de l'histoire, Pisthétère prouve très bien la légitimité des oiseaux; en conséquence, il les exhorte à bâtir dans leur domaine aérien une ville en briques, grande comme Babylone. « Quand elle sera bâtie, vous sommerez Jupiter de restituer le pouvoir qu'il usurpe; s'il refuse, vous lui déclarerez une guerre sacrée, et vous

lui défendrez de traverser désormais votre pays pour aller corrompre les épouses des hommes, comme il a corrompu Alcmène, Sémélé et tant d'autres. Quant aux hommes, s'il en est parmi eux qui ne reconnaissent pas vos droits, vous détacherez contre eux quelques légions de moineaux, qui mangeront les graines dans leurs champs après les semailles. Qu'ils s'en aillent alors demander du blé à Cérès! D'autre part, vous enrichirez ceux qui se convertiront à votre culte, car, si les sauterelles rongent leurs vignes ou les moucherons leurs figuiers, un bataillon de chouettes et de grives les en débarrassera. Ils ne seront pas obligés de construire des temples de marbre : le temple des oiseaux, ce sera un bois d'oliviers; il ne faudra plus faire de pèlerinages à Delphes ou à l'oasis d'Ammon; il suffira d'offrir aux oiseaux, sous les arbres, un peu d'orge ou du blé dans la main... »

Ce plan paraît très plausible au peuple oiseau, et le remplit de joie. La grande entreprise est adoptée par acclamation. Le chœur inaugure la religion nouvelle par un hymne comique, où la cosmogonie orientale est invoquée comme preuve et justification de la prééminence des oiseaux sur les dieux. C'est une théologie prise aux plus anciennes sources sacerdotales, mais ridiculisée, mais semée d'allusions et de plaisanteries; c'est une caricature du haut style dithyrambique, une parodie qui passe sans cesse de la gravité à la farce, et qui s'en va bondissant aux extrémités les plus opposées de l'imagination.

« Eh bien donc! ô hommes qui vivez dans les ténèbres, race éphémère comme les feuilles des bois, existences agonisantes, simulacres d'argile, ombres passagères, êtres d'un jour et sans ailes, mortels misérables et aussi fugitifs qu'un rêve, écoutez-nous attentivement, nous les immortels, nous les vivans dans l'éternité, nous qui régnons dans les airs, qui ne vieillissons pas, qui nous occupons des choses impérissables, afin qu'instruits par nous selon la vérité sur les phénomènes supérieurs, sur la nature des oiseaux, sur la genèse des dieux, des fleuves, de l'Érèbe et du chaos, vous puissiez désormais envoyer au diable Prodicus et sa philosophie.

« Au commencement était le chaos, et la nuit, et le sombre Érèbe, et le vaste Tartare; mais la terre n'était pas, ni l'air, ni le ciel. Dans l'immense giron de l'Érèbe, la nuit aux noires ailes pondit d'abord un œuf sans germe, duquel, dans la suite des temps, s'épanouit l'Amour, rayonnant sur ses ailes d'or, et rapide comme les tourbillons des tempêtes. Celui-ci, à son tour, s'étant uni à travers la nuit immense du Tartare au Chaos ailé, engendra des petits, qui furent

notre race, et les produisit à la lumière. Les dieux n'existèrent pas avant que l'Amour n'eût mêlé tous les élémens : de ce mélange naquirent le Ciel, l'Océan, la Terre et la race immortelle des divinités bienheureuses. Nous sommes donc bien plus anciens qu'eux. C'est nous qui marquons les saisons : la grue, lorsqu'elle s'envole à grand bruit vers l'Afrique, vous avertit de semer; l'arrivée du milan vous annonce le printemps et l'époque de la tonte des brebis; l'hirondelle vous prévient qu'il faut vendre vos manteaux et acheter des vêtemens d'été. Nous valons pour vous tous les oracles d'Ammon, de Delphes, de Dodone. Vous prenez les augures, c'est-à-dire vous consultez les oiseaux, avant d'aller à vos affaires, avant de conclure marchés ou mariages... Adoptez-nous donc pour vos dieux, et nous serons pour vous des muses prophétesses en toute saison : nous n'irons pas loin de vous nous asseoir là-haut, majestueusement guindés dans les nuages, comme fait Jupiter; nous resterons ici, et nous vous donnerons, à vous, à vos enfans, aux enfans de vos enfans, une riche santé, le bonheur, la vie, la paix, la jeunesse, le rire, les danses, les banquets, tout ce qu'il y a de plus délectable; vous serez comblés de biens jusqu'à la fatigue, jusqu'à l'accablement, tant vous vous enrichirez tous....

« C'est ainsi que les cygnes, — tiò, tiò, tiò, tiò, tiò, tiò, tiotix, — mêlant leurs voix et faisant résonner leurs ailes, chantaient en l'honneur d'Apollon, — tiò, tiò, tiò, tiotix, — tranquilles sur les rivages de l'Èbre, — tiò, tiò, tiò, tiotix. — Leur chant s'élève jusqu'aux nues aériennes : les tribus variées des animaux sauvages sont frappées de surprise; l'air laisse tomber les vents, et la fureur des flots s'éteint; — tototototototototototix! — L'Olympe entier répond; l'admiration saisit les dieux; les Graces et les Muses du ciel (jalouses sans doute) répètent tristement la mélodie des cygnes : — tiò, tiò, tiò, tiotix.

« Rien de meilleur, rien de plus délicieux que d'avoir des ailes; car, sans en chercher bien loin la preuve, si l'un de vous, spectateurs, avait des ailes, il pourrait, lorsqu'il a faim et que la pièce l'ennuie, s'envoler chez soi, dîner, et puis revoler à sa place, etc. »

Ainsi c'est convenu. La gent volatile a retrouvé ses titres, qui semblaient perdus dans la nuit des siècles; elle ressaisit ses droits imprescriptibles. Mais lorsque, dans l'antiquité, on voulait bâtir une ville, il fallait la consacrer à une divinité : or, on ne veut plus de Minerve ni d'aucun autre habitant de l'Olympe; il faut un oiseau; ce sera donc un jeune coq qui sera le patron de la cité. Il fallait

aussi offrir un sacrifice à l'universalité des dieux : eh bien! on remplacera Vesta par le milan, Neptune par l'épervier, Apollon par le cygne, Bacchus par le pinson, Latone par la caille, Cybèle par l'autruche, etc., substitutions motivées par des allusions et des calembours. Le nom de la ville sera *Néphélococcygie*, la *ville aux coucous dans les nuages*. « C'est là, dit le poète par parenthèse, que sont situées les immenses propriétés de Théagène et d'Eschine, » deux hâbleurs d'Athènes qui avaient des châteaux dans les espaces imaginaires; « c'est là aussi que se trouvent ces champs phlégréens, où les matamores de l'Olympe se vantent d'avoir foudroyé les géans, enfans de la terre. » Pendant toutes ces cérémonies liturgiques, la construction se poursuit et s'achève. C'est comme une page des plus burlesques de Callot. Trente mille grues de l'Afrique, ayant avalé des pierres, sont venues les déposer dans les fondemens; dix mille cigognes ont fait des briques; les oiseaux aquatiques montaient de l'eau; les hérons aux longs pieds gâchaient le mortier dans les auges, les hirondelles maçonnaient. La ville n'est pas encore achevée, que déjà des poètes viennent avec des odes, des devins avec des oracles, des géomètres avec la règle pour aligner les rues, des commissaires de police avec des arrêtés, des crieurs publics avec des lois sur les poids et mesures : toutes les gênes de la civilisation envahissent le jeune établissement; Pisthétère met tout ce monde à la porte à coups de bâton. On n'a pas hasardé une si grande révolution pour reconstituer l'ancien régime. Une autre classe d'intrigans se présente encore : ce sont ceux qui adhèrent à l'ordre nouveau, dans l'espoir d'y trouver la satisfaction de leurs mauvaises passions. Ils arborent les couleurs révolutionnaires; ils veulent être oiseaux, et demandent qu'on leur fournisse des ailes; ils ne parlent que de *s'élancer* sur les mers, de *planer* sur le monde, de *voler* de progrès en progrès dans le nouvel ordre de choses. L'un s'imagine qu'il sera permis désormais d'étrangler son père pour recueillir plus tôt son héritage : c'est pourquoi il raffole de la république des oiseaux, et veut absolument s'y faire naturaliser. Un autre fait métier de dénoncer, de calomnier, de traîner devant les tribunaux démocratiques les malheureux sans protection; car, dit-il pour se justifier, je ne sais pas bêcher la terre, et il faut bien que je vive. Cela s'appelait un sycophante. Il lui faut donc des ailes, afin qu'il puisse fureter partout des victimes, les assigner vite, confisquer leurs biens plus vite encore. Pisthétère se préserve parfaitement bien de ces excès contraires, et, se maintenant dans un juste-milieu très solide, il repousse également de la

république volatile les anciens abus et les excès nouveaux. Tout ceci se déroule par une suite de scènes épisodiques enchâssées dans la pièce, et qu'on pourrait retrancher sans en détruire l'ensemble, formé essentiellement de la question religieuse : aussi voyons-nous cette question revenir à la fin pour se résoudre nettement par la négation la plus hardie de la souveraineté de Jupiter.

Comment s'y prendre? Le poète osera-t-il assumer sur lui-même la responsabilité de tout ce qui lui reste à dire? Non; mais il y a dans la mémoire, et même dans le respect de tout le monde, ce Prométhée, dont nous parlions plus haut, le prévoyant, le rebelle à qui tout est permis, même contre Jupiter. Aristophane se met à l'abri derrière ce personnage; il n'a qu'à le laisser agir selon son caractère convenu. Prométhée, c'est la science; le but de la science, c'est de prévoir, c'est de trouver l'avenir au moyen du passé, c'est, en un mot, de déposséder et de remplacer les oracles. Prométhée arrive donc sur la scène. Mais cette science, cette philosophie antique, avait besoin souvent de se voiler pour échapper aux conséquences de ses hardiesses : Prométhée apparaît donc enveloppé d'un grand voile, afin que Jupiter ne l'aperçoive pas. « Ah! malheur! malheur! s'écrie-t-il en arrivant. J'ai bien peur que Jupiter ne me voie; où est donc Pisthétère? — Oh! oh! répond celui-ci. Qu'est-ce que cela? qu'est-ce que cette mascarade? — Ne vois-tu pas quelque dieu là-bas, derrière moi? reprend Prométhée. — Ma foi, non; mais qui es-tu? — Quelle heure serait-il bien? reprend le rebelle, qui craint le grand jour. — Quelle heure? dit Pisthétère, qui s'impatiente; un peu après midi. Mais qui es-tu, voyons? » Prométhée, dans sa frayeur, n'a pas sans doute entendu, car il demande de nouveau : « Est-ce qu'il est soir? plus tard encore peut-être? — PISTHÉTÈRE : Au diable! tu me mets en colère. — PROMÉTHÉE : Que fait Jupiter à présent? est-ce qu'il chasse les nuages, ou bien en couvre-t-il le ciel? — PISTHÉTÈRE : Que le diable t'emporte (1)! — PROMÉTHÉE, laissant tomber son voile : Allons, je vais donc me découvrir. »

Pisthétère reconnaît le titan dont les idées sont parfaitement analogues aux siennes; c'est un allié, un complice, un collaborateur; il jette un grand cri : « O mon cher Prométhée! — Tais-toi, tais-toi, pas tant de bruit, dit le dieu transfuge. — Mais qu'y a-t-il donc? — Tais-toi, te dis-je; n'articule pas mon nom. Je suis perdu si Jupiter

(1) Il va sans dire qu'il n'est pas question du *diable* dans le texte; mais il y a de ces dictons populaires qu'il faut bien rendre par des équivalens modernes.

m'aperçoit ici. Mais, si tu veux que je t'apprenne où les affaires en sont là-haut, tiens, prends ce parasol, et maintiens-le sur ma tête, afin que les dieux ne puissent pas me voir. — Ha, ha, ha! dit Pisthétère, qui reconnaît bien là l'ingénieux inventeur du feu et de tant d'autres choses; mais c'est très bien imaginé, cela, et très *promethiquement* (προμηθικῶς, avec prévoyance)! Allons, passez dessous, n'ayez pas peur, et dites toujours. »

Si nous pouvions nous bien placer en esprit au milieu de cette époque où Socrate buvait la ciguë pour quelques critiques relatives à la religion, et où Aristophane écrivait et faisait jouer de pareilles scènes, nous trouverions sans doute qu'il fallait une force comique bien extraordinaire pour dompter ainsi la superstition vraie ou hypocrite, pour narguer si insolemment Jupiter en n'opposant à son intelligence suprême que le mince obstacle d'un parasol, pour provoquer enfin la plus complète révolution sociale, en faisant subir aux symboles, sacrés encore, quoique corrompus, les éclats de rire de tout un peuple, et en déguisant à peine, sous des pasquinades si mordantes, des attaques si sérieuses et si profondes. Et n'est-il pas vrai que les scènes que nous traduisons, bien méditées, peuvent répandre une nouvelle lumière sur la vraie direction et sur les mouvemens très rapides des esprits à cette singulière époque de la Grèce?

Voici donc que Prométhée va expliquer la situation de ces pauvres olympiens, auxquels il donne le caractère le plus grossièrement matériel dont la croyance populaire les ait revêtus. « Écoute-moi, maintenant, dit-il à Pisthétère. — J'écoute : dites toujours. — Jupiter est fini. — Et depuis quand fini, s'il vous plaît? — Il est fini depuis que vous avez bâti en l'air. Il n'y a plus un seul homme qui sacrifie aux dieux; pas le moindre parfum de viandes rôties qui monte jusqu'à nous depuis ce moment-là; plus de prémices; nous jeûnons comme si c'était chaque jour fête de Cérès. Les dieux étrangers admis récemment parmi nous meurent de faim; ils braillent comme des Illyriens qu'ils sont; ils menacent Jupiter de lui livrer bataille, s'il ne rend pas la liberté au commerce, afin de rétablir l'importation des tripes de sacrifices..... Or, voici ce que je puis te dire de certain : il viendra ici des plénipotentiaires pour traiter avec vous de la part de Jupiter et des Triballes (ces dieux illyriens qui ont faim et qui s'insurgent); quant à vous autres, ne traitez pas, à moins que Jupiter ne rende le sceptre aux oiseaux, et qu'il ne te donne à toi Basiléia (la souveraineté) pour femme. — Qui est cette Basiléia? dit Pisthétère. — Une très belle fille, qui fait le ménage de Jupiter, qui administre la foudre

et tout, absolument tout, la sagesse, l'équité, la modération, la marine, les réprimandes, les finances, les rétributions judiciaires.... — Enfin, elle fait tout? — Absolument. Et s'il te la cède, tu es le maître de tout. Voilà ce que je venais t'apprendre, car je veux toujours du bien aux hommes. D'ailleurs, ajoute-t-il en finissant, je hais tous les dieux, comme tu sais; je suis un vrai Timon à leur égard. Mais il est temps que je m'en aille; rends-moi mon parasol. Si Jupiter m'aperçoit de là-haut, il me prendra pour quelqu'un qui porte l'ombrelle à la procession sur une jeune canéphore. »

Cette conspiration sarcastique marche donc toujours, précisant son but, arrêtant ses bases. Point de traité ni de transaction avec Jupiter, à moins qu'il ne résigne la souveraineté (Basiléia). Bientôt les plénipotentiaires annoncés par Prométhée arrivent. Ils sont trois : Neptune, Hercule et un Triballe, dieu d'Illyrie ou de Thrace, auquel les Athéniens avaient accordé le droit de bourgeoisie dans leur ville, et qui était censé dès-lors admis dans l'Olympe. Ce Triballe est gauche et porte mal son manteau, comme un dieu venu de loin et qui n'est pas au niveau de la civilisation. « O démocratie! s'écrie Neptune, où nous mènes-tu en faisant de pareils choix? » Hercule est un lourd, sensuel et violent personnage, qui tout d'abord se propose d'étrangler celui qui s'est permis de *murer* les dieux. En vain Neptune lui représente qu'ils sont ambassadeurs et chargés de traiter de la paix : « Raison de plus pour l'étrangler, » dit le rustre. C'était Hercule qui, plus spécialement qu'aucun autre personnage mythologique, représentait dans l'ancienne comédie l'élément sensuel, les tendances abjectes, qui aiment mieux ramper dans un bonheur trivial que de risquer quelque chose pour maintenir le droit et la dignité : type aussi très anciennement personnifié dans Ésaü, qui vend son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Pisthétère juge bien Hercule, il saura le prendre par son faible. D'abord il fait semblant de ne pas le voir; il se met à commander à haute voix les évolutions de la cuisine; il crie aux domestiques : Holà! la râpe au fromage! la grasse volaille! la sauce! etc. Si bien qu'Hercule se radoucit instantanément; l'eau de gourmandise lui vient à la bouche; il salue avec politesse; il demande ce que c'est que ces viandes, ces ragoûts, ceci, cela, et, oubliant d'étrangler l'homme qui a muré les dieux, il lui fait les propositions de paix les plus accommodantes. « Nous ne demandons pas mieux, répond Pisthétère : Jupiter rendra le sceptre aux oiseaux, et, si nous sommes d'accord sur cette condition, j'invite les plénipotentiaires à dîner. » Pour le coup, Hercule souscrit à

tout ce qu'on voudra; Neptune seul ne veut pas qu'on renverse la dynastie régnante. « Vraiment! répond Pisthétère. Mais ne serez-vous pas des dieux bien plus puissans lorsque ce bas-monde sera gouverné par les oiseaux? A présent, les hommes cachés sous les nuages blasphèment sans cesse votre nom; mais si les oiseaux étaient associés à votre divinité, dès qu'un homme, par exemple, après avoir juré par le corbeau et Jupiter, voudrait se parjurer, le corbeau, s'approchant à l'improviste du parjure, lui crèverait un œil. Autre avantage. Si un homme a promis de vous immoler une victime, et qu'ensuite il cherche de mauvaises excuses pour ne pas s'acquitter, en disant : Bah! les dieux peuvent bien attendre un peu, eh bien! nous le forcerons de payer, et voici comme. Quand il sera occupé à compter ses écus, ou à prendre un bain, le milan guettera l'occasion, lui dérobera de quoi payer deux moutons, et apportera aux dieux son butin. »

Des raisons d'une telle puissance ne peuvent manquer de convaincre les ambassadeurs, et l'on tombe d'accord sur la première condition. Mais Pisthétère avait oublié une chose; il avait oublié sa femme, cette Basiléia que Prométhée lui avait tant conseillé de demander. Il la réclame donc après coup, comme un vainqueur qui n'a rien à ménager, et qui peut dire : Malheur aux vaincus! Neptune se fâche. « Évidemment, dit-il, vous ne voulez pas traiter. Allons-nous-en. — Comme il vous plaira, répond Pisthétère; point ne m'en chaut. Holà, cuisinier, faites-moi la sauce bonne surtout! » A ces mots, Hercule n'y tient plus. « Neptune, dit-il, ô le plus singulier des hommes, où courez-vous? Est-ce que nous allons faire la guerre pour une femme? — Imbécile, lui répond Neptune, ne vois-tu pas qu'on te dupe? Tu cours à ta ruine. Quand Jupiter sera mort, après avoir livré son pouvoir à ces gens-là, tu seras dans la misère, car c'est toi qui es l'héritier présomptif de Jupiter; tout ce qu'il laissera en mourant doit t'appartenir. »

Comme on voit, le caractère des dieux se dégrade de plus en plus dans cette scène. Tout à l'heure, on les montrait impuissans à se venger des blasphémateurs de leur nom; maintenant on les traite comme des hommes ordinaires, et on discute sur l'éventualité de la mort de Jupiter; voici qu'on va les soumettre, comme les derniers bourgeois d'Athènes, aux lois de Solon. « Comme votre oncle vous enlace de mauvais raisonnemens! dit Pisthétère à Hercule en le prenant à part. Venez ici, que je vous dise une chose. Votre oncle se moque de vous, mon pauvre sot. D'après la loi, il ne vous revient

rien des biens de votre père, car vous êtes un bâtard, et non pas un enfant légitime. — Moi, un bâtard? Qu'est-ce que tu me dis là? — Je vous dis pardieu que vous êtes un bâtard, né d'une femme étrangère. Et comment donc Minerve serait-elle l'unique héritière, quoique fille, si elle avait des frères légitimes? » Le cercle est vicieux; mais le gros sens d'Hercule s'y trouve emprisonné. Cependant il a entendu parler quelque part d'une portion disponible, car il dit : « Mais si mon père me laissait par testament ce que la loi accorde aux enfans naturels? — La loi, répond Pisthétère, ne le permet pas davantage en ce cas-ci. Et ce Neptune lui-même, qui excite vos espérances maintenant, vous disputera les biens de votre père, par la raison qu'il est son frère légitime. D'ailleurs, je vais vous réciter l'article de la loi de Solon : « Le bâtard n'héritera point, s'il y a des enfans légitimes. S'il n'y a point d'enfans légitimes, la succession est dévolue aux plus proches collatéraux. »

Le texte de Solon est décisif, et, comme nous sommes arrivés à ce point que la loi des hommes oblige les dieux, Hercule se rend; son vote entraîne celui du Triballe, qui d'ailleurs est aussi affamé que son camarade, et Neptune se soumet à la majorité. On s'en va chercher Basiléia, la souveraineté, dans la demeure céleste, pour la marier à un homme, et la pièce finit par le chant d'hyménée. « O grande lumière d'or des éclairs! ô foudre immortelle et brûlante! ô tonnerres redoutables, aux vastes bruits, porteurs d'orages! c'est maintenant cet homme qui, par vous, peut ébranler la terre. Par toi, hymen, ô hyménée, il est le maître de tout, et la souveraineté de Jupiter s'assied auprès de lui. » N'est-ce pas le cri orgueilleux de la science humaine, qui espère un jour désarmer le ciel, et ramener à ses lois tout ce qui était merveille et terreur dans la nature?

III.

Tel est donc Aristophane, et tel était son siècle. Nous l'avons présenté sous ces deux aspects principaux, la critique politique et la critique religieuse, parce que tout ce qui nous reste de lui témoigne que c'était sa préoccupation constante. Partout il attaque la démocratie; sa verve politique est partiale, sa licence unilatère en quelque sorte; pas le moindre mot contre l'aristocratie, rien sur les Hilotes; à peine quelques rares plaisanteries contre Sparte, dont il prend au contraire la défense plus d'une fois, demandant sans cesse qu'on

se réconcilie avec elle. Faut-il en conclure l'influence d'un parti? Le véritable esprit aristocratique a-t-il soufflé par là? Non, mais c'est une réaction contre les folies populaires, c'est un besoin d'autorité intelligente qui se plaint et veut au moins réclamer. Partout aussi la réforme religieuse le poursuit dans ses rêves; presque toutes ses pièces sont agressives à l'endroit des oracles, des devins, des dieux voraces, et le *Plutus* en particulier reproduit plusieurs fois le plan conçu parmi les oiseaux, qui est de dompter Jupiter par la famine, par la cessation des sacrifices. Or, tout cela, c'était son siècle; disons plus : tout cela, ce n'est que la continuation d'une double pensée qui traversa toute la civilisation grecque, et qui remontait à ses plus vieilles origines. C'est la face critique d'Homère, ce Janus de la civilisation hellénique. Deux sortes de personnages sont comiques dans Homère : les dieux qui se querellent, s'injurient, se battent à coups de poings et se prennent dans des filets; la populace, figurée par Thersite, le séditieux de bas étage, laid, boiteux et bossu, et par Irus, le mendiant ivrogne et paresseux, qui attaque les étrangers pour faire plaisir aux amans de Pénélope, lazzarone et bravo tout à la fois. Ainsi l'Olympe et la rue, la religion et la démocratie, voilà la comédie d'Homère, et c'est aussi celle d'Aristophane. Aristophane n'est donc que la suite et le développement d'Homère critique, comme Sophocle avait continué et approfondi l'idéal d'Homère créateur et artiste.

Cependant il n'en faudrait pas conclure que la préoccupation de l'époque ait complètement absorbé le génie d'Aristophane dans ces questions principales. Il n'en savait pas moins saisir avec force et traîner au grand jour des questions plus restreintes, des ridicules spéciaux, des travers épisodiques, comme il s'en rencontre à chaque pas dans la comédie de la vie. Athènes, ce foyer d'activité dévorante, lui en fournissait à foison. Une ville où il se faisait tant de choses, où il se produisait tant de pensées dont nous profitons encore aujourd'hui, ne pouvait être pauvre en aberrations singulières, en originalités plus ou moins répréhensibles, en phénomènes curieux d'esprits et de caractères. Le même mouvement qui pousse en avant les grandes choses remue aussi une foule d'objets secondaires, qui s'en vont déviant dans toutes les directions. Aussi pourrions-nous, si notre plan le permettait, après la critique politique et religieuse, étudier dans Aristophane la critique sociale, littéraire, philosophique et morale.

Ainsi, dans *les Harangueuses*, il fustige les théories sociales abso-

lues et saugrenues qui fermentaient dans des cervelles visionnaires, et qui proposaient de soumettre la famille, l'état, la vie humaine enfin à une refonte générale. Il nous est parvenu de ces sortes de théories un échantillon assez curieux dans la *République* de Platon; mais à côté de ce produit grandiose, quoiqu'en aucune façon viable, d'un homme de génie, il pullulait bien d'autres embryons philosophiques. Par exemple, il y avait des femmes qui voulaient être émancipées, et même, encouragées sans doute par l'exemple d'Aspasie, cette femme libre de la quatre-vingt-troisième olympiade, elles prétendaient gouverner l'état. Aristophane les met donc à l'œuvre; elles commencent par proclamer toutes les réformes qui ont séduit leur imagination. Et d'abord la communauté des biens : toutes les propriétés réunies au domaine public seront distribuées par les capables aux incapables; il n'est pas dit cependant si chacun aura selon sa capacité, et chaque capacité selon ses œuvres. Sous ce régime si logique, il y aura des repas en commun, exquis, abondans, joyeux, de vrais festins de phalanstère. Bien mieux, les enfans appartiendront à tout le monde, afin de supprimer les embarras de la famille, et alors, la famille devenant une institution sans but, il n'y a plus de raison pour que chacun ait sa femme à soi; donc toutes les femmes seront communes à tous. C'est facile à dire, mais comment concilier ces droits devenus si complexes? La communauté des femmes ne peut manquer en pratique de produire une caste de parias; car les laideurs de l'un et de l'autre sexe, qui en voudra? et si la beauté devient une aristocratie, que devient la théorie de l'égalité, le règne universel du plaisir? Rien n'embarrasse nos *harangueuses;* elles inventent là-dessus toute une législation grotesque, trop grotesque pour que nous en puissions traduire les articles, mais logique, appropriée au principe et très propre à montrer combien tous ces systèmes, qui ne sont pas nouveaux sous le soleil, contrarient les lois éternelles de la nature, et conduisent par conséquent à des résultats absurdes. De nos jours on a donné ces choses-là pour des découvertes qui devaient changer la face du monde. On se croit aisément inventeur quand on ignore ce qu'ont inventé les autres, et nul ne dispose aussi volontiers de l'avenir que celui qui ne sait rien du passé.

Comme critique littéraire, nous pourrions citer les pièces dirigées contre Euripide; c'est de la parodie, mais de la parodie intelligente et fondée en raison. Aristophane, éclairé par un bon sens toujours sûr dans les choses importantes, voyait très bien qu'Euripide abusait des moyens matériels, des passions échevelées, des douleurs trop

humaines, et que son beau talent déclinait vers ce genre que nous avons appelé mélodramatique, et qui s'adresse plus aux sensations du peuple qu'à l'émotion plus épurée des esprits cultivés. C'est dans ce sens qu'il attaque Euripide; il lui oppose sans cesse la grandeur d'Eschyle et la majesté de Sophocle, et sa critique, quoique acerbe à cause de certains ressentimens personnels, est parfaitement sage et juste dans son principe.

Il y aurait beaucoup à dire sur la critique philosophique du poète telle que nous l'offrent *les Nuées*, cette fameuse comédie contre Socrate, à laquelle on a reproché d'avoir causé le procès et la mort du philosophe; accusation injuste, car la pièce était faite vingt ans avant cet évènement et fut mal accueillie. Aristophane ne cherche qu'à ridiculiser la dialectique de Socrate, les recherches scientifiques qui ébranlaient le culte, la philosophie qui osait scruter les principes de la morale. Lui, Aristophane, si hardi à saper, si universel dans sa critique, il blâme ici la même tendance dans les philosophes comme funeste aux mœurs et à l'état. Était-ce l'effet d'une de ces réactions si fréquentes dans l'histoire des pensées humaines, un de ces retours de l'esprit progressif qui s'effraie parfois du chemin qu'il a fait, parce qu'il ne voit plus où cela le mène? Quoi qu'il en soit, si on examine la pièce sans préoccupation, dans sa contexture générale et dans l'esprit des principales scènes, on verra que ce qui a surtout frappé Aristophane, c'est le danger de la méthode critique dans l'éducation de la jeunesse. L'esprit humain commence par croire; l'esprit individuel se forme en croyant, c'est-à-dire en se mettant en possession, sans examen, des idées générales contemporaines. La manière d'enseigner de Socrate ne nous est pas exactement connue; mais si en effet il commençait par ébranler dans les jeunes ames les croyances reçues, s'il leur inoculait l'habitude de faire table rase des traditions, si surtout son raisonnement était aussi sophistique ou aussi nuageux qu'il l'est quelquefois dans Platon, nous croirions avec Aristophane qu'il y avait là un mal réel, parce que le doute infiltré aux premières années corrompt la sève intellectuelle, arrête la croissance de l'esprit, tarit l'imagination, relâche tous les nerfs de la sympathie et de la sociabilité, et fait de l'être humain je ne sais quoi de rachitique ou d'égoïste, qui ne peut plus rien pour le pays ou ne veut plus rien que pour soi. L'examen est une fonction nécessaire, mais qui doit venir à son temps et marcher avec mesure; il faut qu'un arbre soit fort pour qu'on puisse l'émonder, et rien n'annonce qu'Aristophane ait prétendu autre chose que cela.

Dans *Plutus*, la critique morale examine la distribution des ri-

chesses dans ce monde. Le pauvre vieillard Chrémyle, ruiné pour avoir vécu en honnête homme, et se voyant un pied dans la tombe, consulte l'oracle pour savoir s'il ne ferait pas bien d'enseigner à son fils, afin qu'il puisse vivre, la science des fripons, l'injustice, le mensonge, la calomnie; car enfin c'est par là qu'on parvient et qu'on fait son chemin. Au retour, il rencontre Plutus, dieu de la richesse, sous la figure d'un vieillard aveugle. C'est parce qu'il est aveugle qu'il distribue la richesse au hasard, que tout va si mal sur la terre. Si on lui rendait la vue? On essaie, on réussit. Alors révolution complète; la fortune sort des coffres de l'improbité et se glisse dans ceux des honnêtes gens; les intrigans, les débauchés, les fripons de toutes sortes, Mercure lui-même, le dieu des voleurs, viennent se plaindre du nouvel ordre de choses, et les temples sont ruinés. C'est donc la comédie de mœurs qui se manifeste ici dans un cadre moins fantastique qu'à l'ordinaire. Dans celle-ci plus que dans toute autre, les traits distinctifs des caractères sont nuancés par le poète, avec cet esprit d'observation qui devait enrichir bientôt la comédie nouvelle dont la nôtre est issue. Il nous reste à apprécier ce dernier progrès et à signaler la condition essentielle qui pouvait le rendre possible.

La comédie au temps d'Aristophane était un pamphlet représenté sur le théatre. Les évènemens du jour, les personnages vivans, la direction actuelle de l'état, l'ardeur des opinions palpitantes, voilà ce qui l'inspirait. Elle n'était pas encore une œuvre d'art, ou du moins cet art ne cherchait point encore à s'élever dans la haute région des idées, il se subordonnait aux goûts populaires, il cherchait à frapper la foule par le merveilleux de la fantaisie, par l'excès même et l'extravagance du spectacle, afin de la maîtriser assez pour lui faire subir les sévères leçons que le poète voulait lui infliger. Ces *Nuées* dans lesquelles Socrate se perd, ces *Grenouilles* du Styx qui chantent des hymnes d'une mélodie charmante entrecoupés de *brekekex* et de *koax*, ces *Oiseaux* qui bâtissent une ville, Euripide suspendu dans un panier pour faire ses tragédies en l'air, Trygée montant au ciel sur un escarbot, toutes ces farces, aujourd'hui inconcevables, étaient le gâteau jeté au cerbère athénien pour endormir ses susceptibilités; c'était le harpon lancé par le poète au monstre démocratique, pour l'amarrer immobile à son bord, et le disséquer tout vif. Le poète avait son but présent, qui dominait sa pensée; tout lui était bon pour l'atteindre. C'est ce qu'avait déjà remarqué, à propos d'Aristophane, le père Brumoy, ce jésuite laborieux et intelligent, dont les travaux sur le théâtre sont si justement estimés. Les formes plus ou moins grossières du langage, la hardiesse des plaisanteries, la nudité du

style, varient, dit-il, selon les lieux, les temps, le régime politique, et la politesse, la réserve, cet art de se gêner et de composer son air et ses discours, qui sont un fruit de la dépendance, ne pouvaient pas se trouver dans la république si peu disciplinée des Athéniens. Ainsi le but le plus prochain de ces pièces, qui était d'agir sur l'opinion publique et sur les affaires du moment, mettait le poète à peu près dans la même situation que l'orateur, le forçant de s'identifier d'abord aux sentimens de l'auditoire pour l'attirer à lui, de se faire le complice de ses passions pour les conduire, de frapper fort plutôt que juste, parce qu'il s'adressait au peuple, qui ne voit que par l'imagination. De là ces étranges invectives, ces épithètes et ces sobriquets injurieux qui nous révolteraient aujourd'hui, mais que fulminaient Démosthène contre Philippe, Cicéron contre Verrès ou Antoine, saint Basile contre l'empereur Julien; c'était une partie de la rhétorique d'alors. L'ancienne comédie était, nous le répétons, un pamphlet représenté sur le théâtre. Or, qu'arrive-t-il du pamphlet, sous un régime non pas de liberté légale, mais de licence absolue? Il arrive, et nous en savons quelque chose, que la personnalité, la calomnie, l'outrage, y font leur place de plus en plus large, et finissent par absorber toute la discussion; car le peuple procède par imagination plutôt que par jugement, et il lui faut des raisons concrètes, des faits palpables, vrais ou faux, mais vigoureusement qualifiés. Or, à ces époques, il n'est pas facile à la raison élevée et sérieuse de soutenir une telle concurrence; alors il arrive dans la littérature ce que nous voyons dans le commerce : c'est que, les produits falsifiés étant toujours préférés, quoique malsains, par la sottise publique, à cause de leur bas prix, les marchands honnêtes se trouvent réduits à imiter les fripons. Il en résulte une littérature d'un caractère spécial, qui fleurit aux époques de désorganisation et de démocratie absolue. Qu'importent alors la forme, la vraisemblance, la suite, l'unité? Qu'importe à Aristophane que ses personnages soient des guêpes, des oiseaux ou des hommes, pourvu que le peuple s'en amuse, et qu'à la faveur de ces travestissemens Cléon, Clisthène, Cléonyme, Hyperbolus, le sénat, le peuple lui-même et les dieux reçoivent des écorchures dont ils porteront long-temps la cicatrice?

Cette situation devait nécessairement à la longue étouffer l'art, qui veut l'air libre pour s'élever, et que le joug des caprices populaires retenait trop bas. Le jour vint enfin où la démocratie d'Athènes fut vaincue par Lacédémone. La réaction fut violente en politique, mais l'art en profita. La loi défendit à la comédie de mettre en

scène les personnages contemporains; elle lui interdit ensuite la politique contemporaine. Placée ainsi en dehors du tourbillon des partis, la comédie se dégagea peu à peu de l'actuel, du particulier, du transitoire; laissant là le nom propre, elle saisit le caractère; elle chercha le piquant dans le vrai, la variété dans les inépuisables nuances, dans les reflets infinis que l'éducation, la position, l'intérêt, l'âge, le tempérament, projettent sur le fond stable et vaste de la vie humaine. Ainsi, la répression des excès comiques créa la vraie comédie. Ce n'est point la faute de cet art nouveau, si, en l'élevant à une certaine généralité, on lui a trop souvent fait reproduire les mêmes types : c'est la faute des poètes, qui prennent l'idée et l'œuvre de leurs prédécesseurs, au lieu de ne prendre que leur procédé, l'observation de la vie sociale, toujours la même au fond, toujours nouvelle dans la forme. Il n'est pas vrai, comme le prétendent les modernes disciples de la fantaisie, que les types vrais et élevés soient épuisés; Ménandre, en exploitant son siècle, avait laissé à Molière le sien, et Molière nous a laissé le nôtre. Rien ne nous manque donc, si ce n'est Ménandre et Molière. Ainsi le germe de critique morale, ébauché dans Aristophane, cet instinct sérieux et réfléchi, devenait une pensée riche qui se nourrissait de philosophie et s'élevait jusqu'aux proportions d'un enseignement réel; on peut même juger, par les fragmens qui nous restent de Ménandre, que sa comédie avait une tendance plus haute que la nôtre. On y trouve ce fonds de tristesse qu'avait Molière, cette amertume naturelle aux esprits railleurs, et qui se cache au vulgaire sous le rire et la saillie moqueuse; mais on l'y trouve plus profonde, plus attentive aux problèmes de l'existence : la mobilité des choses, le néant de la vie, la misère du juste, les succès de l'iniquité, la vanité des richesses et des grandeurs, toutes ces étrangetés de la destinée humaine, semblent avoir maîtrisé la pensée de Ménandre et plané dans ses drames sur le tableau de nos préventions, de nos originalités, de nos ignorances, de nos passions, de nos crédulités. La comédie se montra donc assez promptement, chez les Grecs, le digne pendant du drame tragique : pendant que celui-ci dévoilait la Némésis suprême, cette justice divine qui révèle ses lois aux peuples par les grandes morts de leurs chefs, la comédie, restreinte dans de moindres existences, critiquait les imperfections particulières, et châtiait l'homme par lui-même, au moyen du ridicule, qui est la Némésis des petites choses.

L.-A. Binaut.

POÉSIE.

RÉPONSE A M. CHARLES NODIER.

Connais-tu deux pestes femelles
Et jumelles,
Qu'un beau jour tira de l'enfer
Lucifer?

L'une au teint blême, au cœur de lièvre,
C'est la Fièvre;
L'autre est l'Insomnie, aux grands yeux
Ennuyeux.

Non pas cette fièvre amoureuse,
Trop heureuse,
Qui sait chiffonner l'oreiller
Sans bâiller;

Non pas cette belle insomnie
Du génie
Où Trilby vient, prêt à chanter,
T'écouter.

C'est la fièvre qui s'emmaillotte
Et grelotte
Sous un drap sale et trois coussins
Très malsains.

L'autre, comme une huître qui bâille
Dans l'écaille,
Rêve, ou rumine, ou fait des vers
De travers.

Voilà, depuis une semaine
Toute pleine,
L'aimable et gai duo que j'ai
Hébergé.

Que ce soit donc, si l'on m'accuse,
Mon excuse,
Pour n'avoir rien répondu
Ni pondu.

Ne me fais pas, je t'en conjure,
Cette injure
De supposer que j'ai faibli
Par oubli.

L'Oubli, l'Ennui, font, ce me semble,
Route ensemble,
Traînant, deux à deux, leurs pas lents,
Nonchalans.

Tout se ressent du mal qu'ils causent,
Mais ils n'osent
Approcher de toi seulement
Un moment.

Que ta voix, si jeune et si vieille,
Qui m'éveille,
Vient me délivrer à propos
Du repos!

Ta Muse, ami, toute française,
Toute à l'aise,
Me rend la sœur de la santé,
La gaieté.

Elle rappelle à ma pensée
Délassée
Tous les beaux jours, tout le printemps
Du bon temps;

Lorsque, rassemblés sous ton aile
Paternelle,
Échappés de nos pensions,
Nous dansions,

Gais comme l'oiseau sur la branche,
Le dimanche,
Nous rendions parfois matinal
L'Arsenal.

La tête coquette et fleurie
De Marie
Brillait comme un bluet mêlé
Dans le blé;

Tachés déjà par l'écritoire,
Sur l'ivoire
Ses doigts légers allaient sautant
Et chantant;

Quelqu'un récitait quelque chose,
Vers ou prose,
Puis nous courions recommencer
A danser.

Chacun de nous, futur grand homme,
Ou tout comme,
Apprenait plus vite à t'aimer
Qu'à rimer.

Alors, dans la grande boutique
Romantique,
Chacun avait, maître ou garçon,
Sa chanson;

Nous allions, brisant les pupitres
Et les vitres,
Et nous avions plume et grattoir
Au comptoir.

Hugo portait déjà dans l'ame
Notre-Dame,
Et commençait à s'occuper
D'y grimper.

De Vigny chantait sur sa lyre
Ce beau sire
Qui mourut sans mettre à l'envers
Ses bas verts.

Antony battait avec Dante
Un andante;
Émile ébauchait vite et tôt
Un presto.

Sainte-Beuve faisait dans l'ombre
Douce et sombre,
Pour un œil noir, un blanc bonnet,
Un sonnet.

Et moi, de cet honneur insigne
Trop indigne,
Enfant par hasard adopté
Et gâté,

Je brochais des ballades, l'une
A la Lune,
L'autre à deux yeux noirs et jaloux,
Andaloux.

Cher temps, plein de mélancolie,
De folie,
Dont il faut rendre à l'amitié
La moitié!

Pourquoi, sur ces flots où s'élance
L'Espérance,
Ne voit-on que le Souvenir
Revenir?

Ami, toi qu'a piqué l'abeille,
Ton cœur veille,
Et tu n'en saurais ni guérir
Ni mourir,

Mais comment fais-tu donc, vieux maître,
Pour renaître?
Car tes vers, en dépit du temps,
Ont vingt ans.

Si jamais ta tête qui penche
Devient blanche,
Ce sera comme l'amandier,
Cher Nodier.

Ce qui le blanchit n'est pas l'âge
Ni l'orage;
C'est la fraîche rosée en pleurs
Dans les fleurs.

ALFRED DE MUSSET.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 août 1843.

L'Espagne paraît vouloir donner un heureux démenti à ceux qui n'attendaient d'elle rien de logique et de régulier. Tout s'y développe jusqu'ici avec un esprit de suite et d'unité qui surprend et qui réjouit ceux qui lui veulent du bien.

Nous ne parlerons plus d'Espartero, qui n'a que trop réalisé nos justes prévisions à son égard. Puissent le calme et la prospérité faire bientôt oublier à l'Espagne les excès des *ayacuchos*.

Le ministère Lopez se trouvait dans une situation difficile : — une reine mineure, des cortès dissoutes, des élections à faire, des juntes révolutionnaires et victorieuses, une armée à satisfaire, le trésor vide et les finances tout-à-fait désorganisées par les coupables folies de Mendizabal. Il fallait un grand courage et une grande confiance dans le bon sens de la nation pour prendre en main le gouvernement en de pareilles circonstances; il fallait une confiance qui honore également et le pays qui l'accorde et les hommes qui l'inspirent.

La première question était de savoir quel serait le point de départ, le principe de la nouvelle administration : se rattacherait-elle aux cortès dissoutes par Espartero, ou convoquerait-elle un parlement nouveau? serait-elle le ministère d'une régence à nommer ou le ministère de la reine Isabelle?

Ces questions n'étaient ni ne pouvaient être des questions de légalité. L'Espagne a fait une révolution, une révolution qui avait pour but de briser la régence. Qu'on approuve ou qu'on blâme ce mouvement, le fait n'est pas moins certain, et il est pleinement accompli. Jamais l'assentiment général ne s'est manifesté d'une manière plus rapide et plus énergique. Lorsque des

villes presque ouvertes résistent à un bombardement de cinq jours, et que la religion associe ses prières à l'élan du peuple, on ne peut révoquer en doute la profondeur du sentiment national. Séville a prononcé contre le gouvernement de la régence un arrêt sans appel.

On sort d'une révolution comme on peut. L'essentiel est d'en sortir promptement, de rentrer le plus tôt possible dans des voies régulières qui, sans s'écarter du but de la révolution, vous ramènent à un ordre permanent et légal.

Le gouvernement provisoire de l'Espagne a rempli, ce nous semble, ces conditions d'une manière aussi heureuse que les circonstances pouvaient le lui permettre.

Au lieu de convoquer les cortès dissoutes par Espartero, il a convoqué les colléges électoraux; c'est là un hommage rendu au pays. Le cabinet Lopez étant, pour ainsi dire, une émanation des dernières cortès, il aurait eu l'air, en les convoquant, d'y chercher un appui personnel, un appui qui ne pouvait lui manquer. On aurait pu dire qu'il n'osait pas affronter le jugement national. Ajoutons que les cortès elles-mêmes auraient pu être quelque peu embarrassées de leur résurrection; elles auraient craint de trouver leur autorité morale affaiblie par la circonstance qu'elles auraient été, pour ainsi dire, partie dans la lutte avec Espartero. Il fallait éloigner tout soupçon sur l'impartialité de leurs décisions; il ne fallait pas que le parlement eût des souvenirs irritans, des affronts personnels à venger. En appeler à des cortès nouvelles, c'était se placer franchement, sans combinaisons, sans arrière-pensées, en présence du pays : c'est une résolution qui honore le gouvernement provisoire.

Ces considérations expliquent en même temps une autre mesure qui est le renouvellement complet du sénat au lieu du renouvellement par tiers. Le sénat espagnol étant électif, le renouvellement complet n'est encore qu'un appel au pays dans un moment solennel et décisif. Que les électeurs en présence d'une révolution accomplie disent, pour l'une comme pour l'autre chambre, quels sont les hommes auxquels ils estiment devoir confier les destinées de l'Espagne. Les hommes dignes de la confiance publique, les électeurs sauront les renvoyer au sénat, où ils arriveront purgés de tout soupçon d'espartérisme. La malveillance même ne pourrait plus les accuser d'être des *ayacuchos* et des agens de l'étranger. La mesure était surtout utile, nécessaire aux sénateurs eux-mêmes.

Mais de nouvelles élections ne sont pas l'œuvre d'un jour. En attendant, au nom de qui aurait-on gouverné? D'une régence qui n'existe pas ou d'une reine qui existe, et à laquelle il ne manque que peu de mois pour atteindre la majorité légale? Au lieu de quatorze ans, la reine Isabelle n'en compte que treize; qu'importe? Elle a assez vu et assez souffert pour qu'on lui suppose sans crainte un an d'expérience de plus que son âge naturel. Elle sait sans doute quels sont les hommes d'une fidélité éprouvée, d'un dévouement sincère aux intérêts de la monarchie et du pays; c'est l'essentiel. Dans la situa-

tion où se trouve l'Espagne, on aurait eu tout à craindre si l'âge de la reine avait rendu nécessaire une nouvelle régence. C'eût été une nouvelle période de troubles, d'agitations, de guerres civiles. La reine se déclarant majeure, une ère nouvelle commence; on coupe court à toutes ces ambitions presque royales qu'excitait la perspective de la régence; le trône reprend toute sa hauteur; les ambitieux s'agiteront au-dessous de lui : ils ne se battront plus sur les marches.

Aussi ne pouvons-nous qu'applaudir au parti qu'on vient de prendre en Espagne. La reine a été déclarée majeure. C'est pour elle et en son nom que le ministère Lopez gouverne. Nous applaudissons d'autant plus à la mesure que nous sommes convaincus que c'était là le vœu et l'attente du pays. L'Espagne avait été fatiguée et blessée d'un gouvernement qui voilait, pour ainsi dire, la monarchie, et se plaisait à la tenir dans l'ombre. Espartero avait trouvé le secret d'irriter tout le monde : les patriotes, en ne respectant pas les lois; les hommes monarchiques, en respectant encore moins les personnes royales. Ajoutons, pour être complètement dans le vrai, que la grande majorité des Espagnols en est aujourd'hui à ne plus séparer le respect des lois du respect de la monarchie; la monarchie et la liberté sont désormais étroitement liées dans leur esprit. S'il est quelques hommes, les uns très avancés dans les idées de liberté, les autres dans les idées de monarchie, le grand nombre marche d'un pas égal vers les unes et vers les autres, parce qu'il ne les conçoit pas séparées.

Il ne restait qu'une question, qui était de savoir à quel moment la reine prêterait le serment constitutionnel. On a décidé qu'elle le prêterait au sein des cortès, et que ce n'est qu'à partir du jour où elle l'aura prêté qu'elle exercera effectivement les pouvoirs de la royauté. Il est sans doute facile de comprendre le motif de cette détermination. On n'a pas voulu rendre possible, avant la réunion des cortès, une crise ministérielle qui aurait tout compromis. Il n'est pas moins vrai que cette détermination, que ce retard n'est pas sans quelque danger. Au fait, c'est comme si la reine n'avait pas été proclamée majeure. Pour que le pays la regardât comme telle, il fallait qu'elle pût effectivement exercer le pouvoir royal. Mieux valait peut-être qu'elle prêtât sur-le-champ le serment que la constitution lui impose, sauf à le renouveler plus tard et solennellement devant les cortès. C'est alors qu'on aurait pu dire : *Cosa fatta capo ha*. Espérons que les partis ne chercheront pas, dans une situation qui n'est point encore fortement et nettement dessinée, des prétextes pour de nouvelles agitations.

Au surplus, il est juste de reconnaître que rien n'autorise, en ce moment, des craintes sérieuses. Les juntes locales pouvaient sans doute donner d'abord quelques inquiétudes, exciter quelques alarmes. Aujourd'hui il est permis d'espérer qu'on n'a rien de grave à redouter de l'esprit municipal. Les juntes de Valence et de Barcelone, en s'empressant de se soumettre au gouvernement de Madrid, et de renoncer à leurs pouvoirs comme juntes supérieures,

en consentant à n'exister que comme autorités auxiliaires et consultatives conformément au décret du ministère Lopez, ont donné un noble exemple que les autres provinces s'empresseront, sans aucun doute, de suivre. Barcelone et Valence ont bien mérité de leur pays. Si elles avaient résisté, la révolution se trouvait altérée dans son principe : en montant sur *le Malabar*, le destructeur de Barcelone et de Séville aurait pu sourire à la pensée qu'il léguait à l'Espagne l'anarchie.

La seule manifestation locale de quelque gravité est celle des partisans des *fueros* dans les provinces basques. Il est plus que probable que les trois provinces se réuniront dans le même sentiment. Ce sera là un difficile problème, une question des plus scabreuses pour les prochaines cortès. La question des *fueros* avait été tranchée avec le sabre; un gouvernement régulier doit chercher à la résoudre avec ménagement, peu à peu, graduellement, s'il le faut. L'Espagne n'est pas un pays qu'on puisse amener à l'unité absolue d'un seul coup. Elle s'avance tous les jours vers ce but; elle finira par l'atteindre, car l'unité est une loi commune à toutes les nations qui se civilisent et se développent. Mais le législateur qui, en pareille matière, fait autre chose que révéler et sanctionner l'œuvre du temps, se prépare des difficultés sans cesse renaissantes et retarde le résultat final plus qu'il ne l'avance.

Tout annonce d'ailleurs jusqu'ici que les prochaines cortès seront animées d'un sentiment patriotique également éloigné des violences révolutionnaires et des utopies rétrogrades. L'harmonie, la bonne intelligence qu'on voit régner entre les Espagnols qui viennent de camps fort divers et représentent des partis qui paraissaient inconciliables, justifient les plus vives espérances à l'endroit de l'Espagne. Il serait si triste, si déplorable, de voir des hommes qui ont donné dans ces graves circonstances des preuves éclatantes de courage, d'habileté, de dévouement, d'abnégation, se rabaisser tout à coup jusqu'aux misères de l'esprit de parti et de l'égoïsme, que nous ne pouvons pas arrêter notre pensée sur des craintes de cette nature. Dussions-nous être taxés d'optimisme et être forcés plus tard à un aveu de crédulité, nous persistons à espérer que la révolution de 1843 est un fait décisif, un mouvement définitif pour l'Espagne, et que ce beau pays, après trente-cinq ans de grandes luttes et de cruelles expériences, veut enfin trouver dans la monarchie constitutionnelle la liberté dont il est digne et le repos qui lui est nécessaire.

Le moment est arrivé pour l'Espagne de s'occuper sérieusement du mariage de la reine. Nous le répétons encore, c'est là une question essentiellement espagnole. Nul n'a le droit d'imposer ses volontés à l'Espagne, de lui faire une loi du désir qu'il peut avoir. Il n'est pas moins vrai qu'il se présente dans cette affaire grave et délicate de hautes considérations politiques qu'un gouvernement sage et prévoyant ne saurait perdre de vue. Est-il possible de se dissimuler qu'il est tel mariage qui, par la force même des choses, placerait la Péninsule dans une situation politique qui ne laisserait pas d'in-

spirer des inquiétudes à ses voisins? Il paraît après tout que les Espagnols n'ont qu'un moyen de sortir d'embarras : c'est un mariage de famille. Il est à Madrid et à Naples des princes dont l'avènement au trône d'Espagne ne changerait en rien la situation politique de la monarchie et ses rapports avec les puissances étrangères. Nous ne parlons pas du fils de don Carlos; on sait qu'il apporterait des prétentions que l'Espagne ne peut admettre. La couronne appartient à Isabelle : elle ne peut la recevoir du fils du prétendant.

O'Connell continue ses travaux, toujours actif, toujours prudent, toujours habile et spirituel. Sa verve est inépuisable. Il traite les choses et les hommes avec un sans-façon admirable, et il n'est pas prudent pour tout le monde d'avoir M. O'Connell pour biographe ou pour correspondant.

Mais ce n'est pas là le côté sérieux de la question. Ce qu'il y a de sérieux, ce qui est tout-à-fait digne d'attention, c'est la position qu'ont prise l'un à l'égard de l'autre, d'un côté O'Connell, c'est-à-dire l'Irlande catholique, de l'autre le gouvernement anglais. Cette position s'est dessinée bien nettement dans les dernières séances du parlement. S'il pouvait rester quelques doutes sur les vues et les tendances des deux parties, la motion de lord Brougham les aurait complètement dissipés.

L'Irlande ne veut point d'insurrection, de lutte à main armée; elle repousse toute accointance avec les révolutionnaires, de quelque pays qu'ils soient; elle remercie les uns avec une froide politesse; elle renvoie les autres avec dédain; elle veut être seule, car sa cause lui est toute particulière. Nul ne se trouve dans son cas, car elle ne cherche pas des utopies, elle ne réclame que son droit; elle veut que sa religion, que la religion de ses pères, que la croyance à laquelle rien n'a pu l'arracher, ne lui soit plus une cause d'oppression, de spoliation et de misère : l'Irlande n'en demande pas davantage; elle ne veut rien enlever à l'Angleterre et moins encore à la reine qu'elle aime, qu'elle vénère.

De son côté, le gouvernement anglais a aussi pris un parti, et ce parti, nous l'en félicitons, c'est le parti de la modération et de la paix, c'est dire le parti de sages et progressives concessions qui ne se feront pas long-temps attendre. Le ministère anglais ne veut pas une collision. Il sent que ce n'est pas à coups de fusil, avec du sang, qu'on peut arracher à l'Irlande une pensée qui est sa vie, des espérances qui sont ses droits. *Repeal* ne signifie pas séparation, parlement irlandais; il signifie justice, équité. L'Angleterre le sait, mais quand le parlement anglais le proclamera-t-il? C'est là toute la question; c'est une question de temps et de prudence politique. Le résultat n'est pas douteux, pas plus que n'était douteuse l'émancipation des catholiques il y a vingt ans. Personne ne savait au juste l'année où ce grand acte de justice serait accompli; mais il n'y avait pas un homme d'état qui doutât de l'accomplissement. Dans les temps où nous vivons, il est des questions qui sont résolues par cela seul qu'elles sont soulevées : ce sont celles dont la solution affirmative est de stricte justice. C'est la gloire de notre époque. On

regimbe, on tergiverse, on se donne au besoin des airs farouches, rétrogrades, on se flatte même de faire preuve de courage et d'esprit, en résistant à la vérité, en foulant aux pieds la justice et le bon sens; vains efforts! on peut faire taire sa conscience, mais nul n'impose silence à la conscience publique, qui, d'une façon ou d'une autre, élève sans cesse la voix et obtient enfin ce qu'elle réclame.

Le gouvernement anglais n'en est point encore aux concessions. Il ne peut pas brusquer ainsi son parti, faire du premier coup entendre raison à ses amis. S'il désire satisfaire l'Irlande, il veut avant tout ne pas blesser, ne pas irriter l'Angleterre. Il a fait pour le moment ce qu'il pouvait. Sir Robert Peel a déclaré, aux bruyans applaudissemens du parlement, que le cabinet, unanime sur ce point, désirait éviter une collision en Irlande, et avoir recours à tout autre moyen que la force. Il ne se dissimule pas que quelques personnes l'accuseront de faiblesse; mais, fort de la bonté de sa cause, il ne suivra pas moins la voie qui lui paraît la plus propre à assurer la gloire et la prospérité de l'empire.

Cette déclaration se trouve confirmée par un incident qui a eu lieu à la chambre des communes à l'occasion d'une motion faite à la chambre des lords. Lord Brougham a proposé un bill ayant pour objet de prohiber les assemblées séditieuses en Irlande. Il l'a présenté comme étant à peu près la reproduction de celui que la chambre avait adopté en 1833. Le bill ayant été lu une première fois, lord Brougham a annoncé que dans la prochaine séance il en proposerait la seconde lecture.

A cette occasion, un membre de la chambre des communes, M. Roche, a interpellé le ministre dirigeant pour savoir si le gouvernement avait réellement l'intention d'appuyer et de sanctionner le bill proposé par le docte lord; un grand nombre de députés irlandais ayant déjà quitté Londres, il fallait avoir le temps de les rappeler au besoin. Sir Robert Peel a répondu qu'il n'était pour rien dans la présentation du bill; que, si le gouvernement avait cru une mesure de cette nature nécessaire, il aurait pris l'initiative et en aurait assumé toute la responsabilité; bref, qu'il ne serait pas disposé à l'appuyer comme mesure officielle, et qu'à l'occasion de ce bill M. Roche n'aurait nullement besoin de rappeler à Londres ses amis.

Ainsi il est bien positif que le gouvernement veut s'en tenir au bill des armes, et que l'Irlande pourra continuer ses pacifiques *meetings*. L'Irlande n'a qu'une voie à suivre, la voie qu'O'Connell lui trace, qu'un vœu à former, c'est qu'O'Connell vive, et qu'il voie se prolonger sa verte et vigoureuse vieillesse.

Le traité conclu entre l'Angleterre et la France relativement aux pêcheries vient d'être présenté à la chambre des communes. Lord Palmerston n'a pas manqué de soulever une chicane au sujet de l'une des dispositions du traité. Le noble lord trouve mauvais qu'on ait permis aux bateaux français de jeter l'ancre, dans certaines circonstances, sur les côtes de l'Angleterre; il préfé-

rerait, à ce qu'il paraît, voir nos bateaux se perdre ou couler bas. Il est superflu d'ajouter qu'une pareille observation n'a pas eu de suite : le traité sera sans doute approuvé.

Un autre bill de quelque importance est maintenant discuté dans le parlement anglais : nous voulons parler du bill pour faciliter l'exportation des machines. On comprend que toute entrave à cette branche, aujourd'hui si importante, du commerce international est une cause de dommage pour l'Angleterre. Ajoutons qu'en général le système prohibitif perd tous les jours du terrain de l'autre côté de la Manche. Le jour viendra où il périra de ses propres excès. C'est le sort qui l'attend dans tous les pays qui l'ont adopté. Le système prohibitif, par la nature même des choses, appelle les représailles. Il est puéril d'imaginer que nos voisins continueront leur commerce avec nous, qu'ils viendront acheter nos produits lorsque nous repousserons impitoyablement les leurs. C'est tout simplement vouloir l'impossible. Le système prohibitif tend sans cesse à isoler chaque nation, et à faire en sorte que chacun trouve, coûte que coûte, les moyens de se suffire à lui-même. C'est ainsi que la production artificielle s'établissant partout à côté de la production naturelle, les producteurs qui dépassent par leur activité les besoins de leur pays rencontrent partout des barrières impossibles à franchir. Ce système tant vanté n'est qu'une grande folie qui coûte cher à tout le monde, mais dont la responsabilité morale pèse sur les premiers inventeurs. Nos neveux, pour qui les douanes ne seront plus qu'un moyen d'impôt et un moyen qui leur donnera de très gros revenus, s'étonneront sans doute de l'aveuglement de leurs ancêtres; mais l'égoïsme a-t-il jamais été clairvoyant à l'endroit de la chose publique ?

L'Espagne et l'Irlande offrent seules quelques alimens à la curiosité des hommes politiques. Partout ailleurs rien de nouveau, rien d'apparent, de saillant du moins.

A l'intérieur, il est une preuve irrécusable de la tranquillité dont nous jouissons, c'est que le gouvernement voyage et s'amuse. Un ministre est dans le midi, l'autre est au nord, un troisième dans l'est; que sais-je? A coup sûr, les polices des gouvernemens absolus ne diront plus que les pays constitutionnels sont des volcans qu'on ne saurait assez surveiller, que Paris en particulier est comme une bombe toujours chargée et toujours prête à éclater sur le monde.

M. le maire du Mans a seul troublé notre repos par sa harangue à M. le duc de Nemours. En parlant de la commune, du département, du royaume, de la politique passée, présente et future, M. le maire n'a oublié qu'une chose, les convenances. Il ne les aurait pas oubliées, si l'usage avait voulu que le prince parlât le premier; son excellent discours les aurait rappelées même à l'esprit le plus distrait, et le Montesquieu du Mans aurait ainsi évité les foudres ministérielles.

Voici un autre petit fait qui ne laisse pas d'être instructif et curieux. M. de

Genoude se présente aux électeurs de Périgueux. Si les électeurs l'envoient à la chambre, nous l'entendrons prêter serment de fidélité au roi Louis-Philippe, et son élection sera due, en partie du moins, à la recommandation de MM. Arago et Laffitte, qui en général, disent-ils dans la lettre qu'un journal leur attribue, marcheraient d'accord avec lui.

De son côté, M. de Lamartine appuie auprès des électeurs de Valence la candidature d'un légitimiste. Laissons à chacun la responsabilité morale de ses faits personnels; mais en ne considérant ces faits que dans leur généralité et au point de vue politique, les conservateurs doivent en éprouver une vive satisfaction. Certes rien ne prouve mieux que ces monstrueuses alliances combien la cause des partis extrêmes est désespérée.

On parle d'un mouvement qui s'opérerait dans notre corps diplomatique. M. Bresson quitterait Berlin, destiné qu'il serait en son temps à l'ambassade d'Espagne; M. le marquis de Dalmatie le remplacerait à Berlin, et M. le comte de Salvandy serait nommé à l'ambassade de Turin. Nous ne croyons guère à ce bruit, et nous croyons encore moins que M. de Salvandy acceptât le poste secondaire de Turin.

L'explication de la poésie par le dessin a été plus d'une fois, et nous n'avons pas été des derniers à le remarquer, un prétexte à l'industrie envahissante : là, comme ailleurs, le métier a pénétré. Si quelque chose pouvait lutter avec succès contre ces tristes empiétemens de la spéculation, ce seraient assurément les travaux sérieusement conçus et patiemment exécutés, qui montreraient dans quelle mesure il convient d'appliquer l'art, comme un vivant commentaire, à la poésie. Tel est le mérite d'une collection de dessins lithographiés que vient de publier M. Eugène Delacroix (1). Ces dessins, au nombre de treize, sont inspirés par les plus belles scènes de l'*Hamlet* de Shakspeare. Quelques-uns de ces dessins sont datés de 1834; l'œuvre complet a été terminé en 1843. On voit qu'il ne s'agit point ici d'une de ces frivoles improvisations où l'art, comme la littérature, ne se complaît que trop aujourd'hui. M. Delacroix a non-seulement procédé avec une sage lenteur, mais il a su restreindre avec goût le nombre des thèmes qu'il empruntait à Shakspeare. Nous avons retrouvé dans cette suite d'études sur *Hamlet* la vigueur et l'originalité qui distinguent le talent de l'artiste. Le dessin qui retrace l'apparition du père d'Hamlet fait revivre sous nos yeux toutes les terreurs que le poète anglais a répandues dans le premier acte du drame. La scène des fossoyeurs a conservé, sous le crayon du dessinateur, son cachet de mélancolie sauvage. Mais c'est surtout dans la mort d'Ophelia que M. Delacroix s'est montré l'interprète heureux de Shakspeare. Tous les détails de la composition, depuis le corps pâle et languissant de la jeune fille jusqu'aux masses

(1) Chez Gihaut frères, boulevard des Italiens.

confuses et désolées du paysage, s'unissent et se fondent pour ainsi dire dans une gracieuse et pénétrante harmonie. Les autres situations du drame ont été traduites, sinon avec un égal bonheur, du moins avec l'énergie familière à M. Delacroix. Ce qu'on pourrait blâmer dans les dessins d'*Hamlet*, c'est souvent une recherche de la naïveté qui tombe dans l'affectation. Il nous semble aussi que la lithographie n'offre pas toujours la finesse et la précision désirables; cependant l'œuvre de M. de Delacroix n'en est pas moins une belle suite aux dessins sur *Faust,* publiés en 1823. Comprise ainsi, l'interprétation des grands écrivains par les artistes appelle plutôt les encouragemens que la critique. L'Allemagne et l'Angleterre ont vu des œuvres remarquables naître de semblables commerces entre la poésie et l'art. Le *Faust* et l'*Hamlet* de M. Delacroix prouvent que, dans cette voie féconde, la France peut, quand elle le voudra, ne point rester en arrière des pays qui ont vu naître Cornelius, Retsch et Flaxman.

— M. Trullard, connu déjà par une bonne traduction de l'ouvrage de Kant sur la religion, vient de traduire avec le même succès l'*Histoire de la philosophie chrétienne* (1), de Ritter. Les doctrines des manichéens et des gnostiques, les figures de saint Irénée, de Tertullien, de Clément d'Alexandrie, d'Origène, remplissent le volume qui a paru. Dans un temps où les discussions religieuses semblent se ranimer, c'est une chose importante qu'un ouvrage qui expose avec une haute impartialité les premiers rapports de la philosophie et du christianisme. Un sens droit, étranger à toute espèce de secte, une méthode scrupuleusement historique, sans nulle subtilité d'école, une érudition forte et sévère, ce sont là les qualités les plus apparentes de l'auteur. En reproduisant fidèlement les mérites de l'ouvrage allemand, M. Trullard a rendu un véritable service à la philosophie. Cette savante abnégation s'allie, chez lui, à un mouvement de pensée qui se produit heureusement dans sa préface. Bien traduire est doublement louable, lorsqu'on pourrait écrire et penser pour son compte, à ses risques et périls.

— Les violences du parti ultrà-catholique ont fait à un professeur distingué, M. Ferrari, des loisirs qu'il a dignement employés à composer un ouvrage sur la *Philosophie de l'histoire* (2). M. Ferrari, qui a publié à Milan une édition complète des œuvres de Vico, avait un droit particulier à traiter de la question posée d'abord par son grand compatriote. Après être entré bravement dans la profondeur métaphysique et un peu sibylline du sujet, il l'éclaire en discutant les opinions des principaux contemporains, Hegel, de Bonald, de Lamennais, etc., et termine par une histoire fort curieuse des utopies sociales. Quelle que soit l'opinion que l'on se forme des solutions dé-

(1) Librairie Ladrange, quai des Augustins, 19.
(2) Chez Joubert, rue des Grès, 14.

finitives de M. Ferrari, on ne peut méconnaître en lui une rare aptitude à manier les idées, à saisir le faible des théories, à les blesser au cœur. Ce talent incontestable de critique métaphysique, cette verve de discussion, cette impatience du faux, qui provoque la vérité en brusquant tous les leurres, font vivement désirer que l'auteur ne soit pas enlevé pour toujours à l'enseignement public.

— Nous voulions signaler lors de son apparition le *Cours de littérature* rédigé par M. Géruzez, *d'après le programme pour le baccalauréat ès-lettres*. Le temps s'est écoulé, et ce dessein est demeuré sans exécution, comme tant d'autres; mais pendant le retard dont nous nous accusons, l'ouvrage de M. Géruzez se recommandait lui-même en se faisant réimprimer, et aujourd'hui ce n'est pas la première édition que nous annonçons, c'est la troisième. Le succès est la meilleure des louanges, surtout pour un ouvrage d'une utilité pratique tel que celui de M. Géruzez : nous ajouterons cependant que le livre qui remplit si bien sa destination la dépasse souvent. L'auteur a eu le mérite de placer à côté du précepte de rhétorique consacré dans l'enseignement des appréciations judicieuses et de remarquables esquisses d'histoire littéraire. Dans ce volume, qui contient une réponse complète au programme très étendu de l'Université, se trouvent aussi beaucoup de choses que ne peut exiger aucun programme, de la finesse, du goût, une sage liberté de jugement avec un respect sincère pour les grandes traditions littéraires de la France. La vieille Université n'eût point désavoué les saines doctrines de ce livre, et cependant on sent que l'auteur est de notre temps. Le mérite du *Cours de littérature* de M. Géruzez, c'est l'admission discrète de l'esprit nouveau de la critique dans les anciens cadres de l'enseignement universitaire. C'est à peu près ainsi qu'eût écrit Rollin, s'il eût été disciple de M. Villemain et contemporain de M. Sainte-Beuve.

V. DE MARS.

TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES
3 9090 007 508 647